LE

CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE

— SCIENCES —

LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

130

TOME CENT TRENTIÈME

DE LA COLLECTION

NOUVELLE SÉRIE. — TOME QUATRE-VINGT-QUATORZIÈME

PARIS

BUREAUX DU *CORRESPONDANT*

29, RUE DE TOURNON, 29

1883

LE

CORRESPONDANT

LES PRÉCÉDENTS
DE
LA DIPLOMATIE PRUSSIENNE

Frédéric II et Marie-Thérèse, d'après des documents nouveaux (1740-1742), par le duc de Broglie. 2 vol. chez Calmann Lévy.

I

Vous souvient-il de cette invocation aux lettres que la lassitude et les déboires de la politique arrachaient un jour à Prévost-Paradol, de brillante et lamentable mémoire? L'entendez-vous encore chanter cette sorte d'hymne qui semblait un écho de la Grèce antique : « Salut, lettres chéries, douces et puissantes consolatrices! Depuis que notre race a commencé à balbutier ce qu'elle sent et ce qu'elle pense, vous avez comblé le monde de vos bienfaits; mais le plus grand de tous, c'est la paix que vous pouvez répandre dans nos âmes. Vous êtes comme ces sources limpides, cachées, à deux pas du chemin, sous de frais ombrages; celui qui vous ignore continue à marcher d'un pas fatigué ou tombe épuisé sur la route; celui qui vous connaît accourt à vous, rafraîchit son front et rajeunit en vous son cœur. Vous êtes éternellement belles, éternellement pures, clémentes à qui vous revient, fidèles à qui vous aime. Vous nous donnez le repos; et, si nous savons vous adorer avec une âme reconnaissante et un esprit intelligent, vous y ajoutez par surcroît quelque gloire. Qu'il se lève d'entre les morts et qu'il vous accuse, celui que vous avez trompé! » Harmonieux langage, derrière lequel on sent quelque chose de plus profond et de plus vrai qu'un effort de rhétorique. Et cependant, cette pensée si belle n'est-elle pas incomplète par quelque côté? Parmi ces morts, auxquels il est ainsi porté une sorte de défi, ne va-t-il pas s'en lever un, et ne sera-ce pas, hélas! Paradol lui-même? Le coup de pistolet de Washington est venu démontrer, Dieu sait avec

quel lugubre retentissement, que les lettres seules ne suffisent pas à calmer tous les orages de l'esprit, à panser toutes les blessures du cœur, à remplir tous les vides de l'âme; qu'elles ne sauraient, en certaines grandes crises, suppléer à une discipline morale d'origine supérieure et, pour parler net, à la croyance religieuse. Dans le rude et trompeur voyage de la vie publique, il peut venir des heures d'amertume et de trouble, où ce n'est plus assez de trouver à côté du chemin les « frais ombrages » et les « sources limpides » dont Paradol parlait tout à l'heure; il y faut aussi la croix de pierre qui donne l'explication et la consolation des douleurs humaines; et le voyageur ne se sauve qu'en s'arrêtant à l'humble chapelle qui l'invite à la fois à tomber à genoux et à regarder en haut. Mais, cette réserve faite, la pensée de Prévost-Paradol reprend toute sa vérité. De quel charmant et puissant secours, les lettres ne sont-elles pas à tous les blessés de la politique, quand elles s'ajoutent à une force venant de plus haut? Dans notre démocratie française, mobile, jalouse et ingrate, bien aveugle serait celui qui voudrait se donner tout entier, corps et âme, à la vie publique, comme peuvent encore le faire, en Angleterre, tel fils de lord, tel gradué d'Oxford ou de Cambridge. Le téméraire risquerait de se retrouver, au premier jour, gisant au milieu des ruines de ses espérances, peut-être de ses convictions, désorienté, en quelque sorte dépouillé, ayant perdu, en un seul coup de dé, tout l'enjeu de sa vie. La plus simple prudence oblige donc à n'entrer dans la politique qu'en se réservant un autre emploi, au moins subsidiaire, de son temps et de ses forces. Heureuse l'élite qui sait trouver cet emploi dans les travaux et les jouissances de l'esprit!

Le duc de Broglie est au premier rang de cette élite. Lui aussi, après de brillantes victoires, il a subi les revers de la politique. A la suite des de Serre, des Royer-Collard, des Martignac, des Guizot, il est venu grossir cette liste de vaincus, qui tend de plus en plus, dans ce siècle étrange, à devenir plus glorieuse que celle des vainqueurs. Il a connu ce poignant chagrin, non d'être trompé dans de vulgaires ambitions, mais de ne pouvoir détourner la France aveuglée des périls où il la voyait se précipiter. Il a rencontré l'animosité passionnée de ceux qu'il avait combattus, et aussi parfois l'ingratitude, le délaissement d'une partie de ceux pour lesquels il se dévouait. Aujourd'hui l'événement ne le venge que trop, mais il a traversé des heures obscures où l'on pouvait douter d'une prompte justice. D'où venait donc cette sérénité si haute qui ne fut alors jamais atteinte et qui en imposait à ses ennemis surpris? Elle venait, sans doute, avant tout, de l'élévation morale du caractère et des convictions; mais elle tenait aussi à ce qu'il avait tout de

suite trouvé, dans ce culte des lettres, non moins héréditaire chez les Broglie que le courage patriotique ou l'esprit politique, une occupation qui le distrayait de tant de misères, qui le consolait et le charmait au milieu de tant d'ennuis et de dégoûts. A l'heure même où des passions, qui auraient honte de se remontrer, réclamaient bruyamment la mise en accusation des ministres du 16 mai, le duc de Broglie publiait le *Secret du Roi*, ce livre d'histoire aussi curieux qu'un roman. La liberté d'esprit dont il témoignait ainsi était certes la réponse la plus fièrement dédaigneuse aux vaines clameurs des partis. Aujourd'hui que ces clameurs ont disparu, ou plutôt qu'elles se sont retournées contre quelques-uns des anciens accusateurs du duc de Broglie, celui-ci, sans s'inquiéter de ces revirements, poursuit ses belles études historiques, et il public, sur *Frédéric II et Marie-Thérèse*, deux volumes qui eux-mêmes semblent promettre une suite prochaine.

Les lettres lui ont été aussi aimables que la politique lui avait été trop souvent ingrate. Le noble auteur n'est pas de ceux qui aiment faire confidence au public de leurs impressions personnelles, et cependant tel est le charme trouvé par lui dans ces études et particulièrement dans ses fouilles aux Archives récemment ouvertes du Ministère des affaires étrangères, qu'il s'est laissé aller à en parler au début de son livre, et il l'a fait avec une vivacité, une fraîcheur d'accent, qu'il n'eût certes pas trouvées pour peindre les agréments du pouvoir. « Je ne connais pas, dit-il, d'occupation plus attachante, je dirais volontiers plus entraînante que celle-là. Communiquer directement avec les hommes du passé, sans l'intermédiaire obligé d'un historien officiel, les surprendre chez eux au naturel et au dépourvu,... quel enseignement et aussi quel amusement inattendus!... Pourvu qu'il soit original et authentique, le moindre billet a son prix. Si le correspondant est un personnage inconnu, il y a un véritable intérêt à apprendre de lui ce que pensaient des événements, que nous apercevons dans le lointain, ceux qui les ont vus se dérouler devant eux, ceux qui les touchaient pour ainsi dire du doigt, et ce commun des hommes qui fait à chaque moment l'opinion publique. Si les détails racontés sont eux-mêmes insignifiants, il est rare qu'ils ne mettent pas au moins sur la voie de quelque trait de mœurs qui fait assister au train journalier de la vie de nos pères. Mais si vous avez le bonheur de tomber sur les autographes d'un homme célèbre, c'est alors que le papier lui-même semble s'animer sous vos yeux. Le caractère de l'écriture vous révèle celui de l'écrivain et vous permet même de suivre les accidents de son humeur; si les traits de la plume s'altèrent ou se précipitent, vous croyez voir sa main qui tremble

d'émotion ou frémit de colère; une rature, sous laquelle s'aperçoit encore une phrase mal effacée, donne le secret d'une pensée cachée ou d'un sentiment contenu. Une indication reste-t-elle imparfaite ou obscure, avec quel empressement on s'efforce de la compléter et de l'éclairer, et quel triomphe d'y parvenir! Avec quelle rapidité les heures s'écoulent dans cette poursuite! Le plaisir de la chasse, pour un amateur passionné, n'est rien, j'en suis sûr, auprès de celui-là ; ceux qui ne le connaissent pas ignorent une des plus vives jouissances de l'ordre intellectuel. »

Cette page si vivante ne rappelle-t-elle pas celle où un autre éminent historien racontait ses longues séances dans les bibliothèques publiques, pour amasser les matériaux de son *Histoire de la Conquête de l'Angleterre par les Normands :* « En promenant ma pensée, disait Augustin Thierry, à travers ces milliers de faits épars dans des centaines de volumes, et qui me présentaient, pour ainsi dire à nu, les temps et les hommes que je voulais peindre, je ressentais quelque chose de l'émotion qu'éprouve un voyageur passionné à l'aspect du pays qu'il a longtemps souhaité de voir et que souvent lui ont montré ses rêves... Dans l'espèce d'extase qui m'absorbait intérieurement, pendant que ma main feuilletait le volume ou prenait des notes, je n'avais aucune conscience de ce qui se passait autour de moi. La table où j'étais assis se garnissait ou se dégarnissait de travailleurs; les employés de la bibliothèque allaient et venaient par la salle : je n'entendais rien, je ne voyais rien; je ne voyais que les apparitions évoquées en moi par ma lecture. Ce souvenir m'est encore présent; et depuis cette époque de premier travail, il ne m'arriva jamais d'avoir une perception aussi vive des personnages de mon drame, de ces hommes de race, de mœurs, de physionomie et de destinées si diverses, qui successivement se présentaient à mon esprit[1]. » Ainsi, chez Augustin Thierry et chez le duc de Broglie, chez l'homme de lettres et chez l'homme d'État, même accent, même illumination et aussi même jouissance. C'est la marque des vrais historiens.

Si les lettres ont ainsi des faveurs pour réparer les injustices, pour panser les blessures de la politique, celle-ci, si coupable soit-elle, n'est peut-être pas cependant sans avoir rendu de son côté service aux lettres. On a souvent noté ce que l'historien gagne à avoir manié les grandes affaires. Le nouvel ouvrage du duc de Broglie est une preuve de plus à l'appui de cette observation. Déjà, sans doute, ses premiers écrits, son histoire magistrale de *l'Eglise et l'Empire romain au quatrième siècle*, les bril-

[1] *Dix ans d'Études historiques*. Préface.

lantes études, si pleines dans leur brièveté, qu'il a réunies dans ses volumes de Mélanges, témoignaient d'une rare maturité. Mais depuis qu'il a passé par le pouvoir, les qualités sont encore supérieures : pénétration aiguisée à laquelle rien n'échappe, même de ce que l'on a voulu cacher à la postérité; intelligence large de toutes les grandes vues politiques; sûr discernement des fautes commises et de leurs conséquences les plus lointaines; jugements mesurés comme il convient à qui a pu connaître les difficultés de la pratique et la complexité de toutes les questions; dans la forme, rien du littérateur qui s'est tendu pour composer un morceau; une langue excellente, mais d'une distinction qui apparaît toute naturelle; les effets les plus saisissants obtenus sans effort par quelques traits d'une exquise sobriété; et par-dessus tout, avec un art consommé bien que inaperçu, une aisance qui n'est pas le moindre charme ni la moindre originalité de cette œuvre, aisance de l'homme qui se trouve comme de plain-pied avec les premiers personnages de son histoire, et qui n'a pas besoin de se guinder pour traiter des plus grandes affaires du monde.

II

Sous ce titre : *Frédéric II et Marie-Thérèse*, le nouvel ouvrage du duc de Broglie traite des événements qui marquèrent les débuts de la guerre de la Succession d'Autriche (1740-1742). Il est peu d'époques aussi importantes, aussi décisives dans l'histoire diplomatique de la France; il en est peu surtout où les événements aient un lien aussi direct et aussi étroit avec ceux mêmes dont nous avons été les témoins et les victimes. A y bien regarder, c'est jusqu'à cette date qu'il faut faire remonter la cause première de nos malheurs présents et le commencement des fautes qui, depuis, se sont si déplorablement prolongées et répétées. Le choix du sujet révèle donc l'homme d'État qui ne veut pas seulement trouver dans l'histoire le repos et la distraction de son esprit, mais qui y cherche aussi une leçon de haute politique.

Les faits sont connus. On sait comment l'empereur Charles VI, mort le 26 octobre 1740, ne laissait, pour recueillir les possessions mal unies de la maison d'Autriche, qu'une jeune femme de vingt-trois ans, l'archiduchesse Marie-Thérèse, mariée à un prince de Lorraine. Préoccupé toute sa vie d'assurer les droits de sa fille, l'Empereur était parvenu à obtenir des diverses puissances de l'Europe, souvent au prix de coûteux sacrifices, leur adhésion à la pragmatique qui établissait cette succession féminine. Vaine

précaution! A peine est-il mort, que Marie-Thérèse voit ses droits contestés par l'électeur de Bavière, par l'électeur de Saxe, par le roi d'Espagne, par le duc de Savoie, qui tous, « munis d'un parchemin gothique », viennent réclamer un lambeau de son empire. Là n'est pas encore le plus redoutable péril. Frédéric II, monté depuis quelques semaines sur le trône de Prusse, écrit à Voltaire, à la nouvelle de la mort de Charles VI : « C'est le moment du changement total de l'ancien système de politique. C'est le rocher détaché qui roule sur la figure des quatre métaux que vit Nabuchodonosor et qui les détruisit tous... Je vais faire passer ma fièvre, car j'ai besoin de ma machine, et il en faut tirer à présent tout le parti possible... » Quelques semaines après, sans faire aucune déclaration de guerre, bien plus, en amusant la jeune et confiante Marie-Thérèse par ses protestations d'amitié, Frédéric lance brusquement sur la Silésie une armée de soixante mille hommes, et s'y installe, avec la résolution hautement proclamée de ne jamais s'en dessaisir.

Que va faire la France? Rarement ses gouvernants ont eu à prendre décision plus grave. Il semble que leur liberté ne soit plus entière; car, dès 1738, le gouvernement de Versailles avait accepté, bien plus, garanti la pragmatique de Charles VI, et même il avait reçu le prix de son adhésion, prix magnifique, la Lorraine. Mais, tout en restant fidèle à notre promesse, ne pouvions-nous pas tirer, une fois de plus, profit des embarras de la maison d'Autriche? Si nous avions déjà obtenu la Lorraine pour prix d'un simple engagement souscrit en vue d'une éventualité lointaine, que ne pouvions-nous pas espérer pour un secours réel en face d'un péril pressant? Le duc de Broglie indique avec la clairvoyance d'un homme d'État quelle aurait pu être notre politique : ne rien renier de notre parole, mais éviter de nous expliquer sur la mesure de notre action, jusqu'au jour où la nécessité réduirait la fille de Charles VI à invoquer notre secours; faire alors payer ce secours par une nouvelle cession, par exemple, celle du Luxembourg ou d'une partie des Pays-Bas. Tout révèle que la chose n'eût pas été impossible. A cette conduite habile, sans cesser d'être honnête, on en préféra une qui n'était ni honnête ni habile et qui, suivant l'expression énergique de notre auteur, « avait la singulière fortune de réunir tous les torts à tous les périls ». Au mépris de la parole donnée, nous nous rangeâmes parmi les adversaires de Marie-Thérèse, nous fîmes cause commune avec Frédéric II, ne réclamant aucun avantage direct pour la France, bornant notre ambition à enlever la couronne impériale à la maison d'Autriche pour la faire passer sur la tête d'un prince de Bavière, incapable de la porter. On s'imaginait ainsi continuer la

tradition qui, depuis plus de deux siècles, faisait de nous les ennemis des descendants de Charles-Quint; c'était oublier, comme le duc de Broglie le met très bien en lumière dans une page magistrale, que cette politique, ayant atteint son but, avait fait son temps.

Les deux volumes que nous étudions s'arrêtent au jour où Frédéric nous fausse compagnie (juin 1742). On sait la suite de cette défection : la France laissée seule en face d'une coalition, avec une armée perdue au cœur de l'Allemagne; la guerre s'étendant par toute l'Europe, sur le Danube, sur le Rhin, sur la Meuse et sur le Pô; en Asie, jusque sur la côte de Coromandel; en Amérique, jusque parmi les Peaux-Rouges; guerre épuisante, trop souvent sans honneur, malgré l'éclat si vif que jette un moment la victoire de Fontenoy, la dernière grande journée de l'ancienne royauté; guerre surtout sans profit; enfin, en 1748, après huit années de combats, le traité d'Aix-la-Chapelle, qui, sans rien faire acquérir à la France, sanctionne les agrandissements de la Prusse et le retour de la dignité impériale dans la maison d'Autriche; date tristement mémorable, car elle marque exactement le point d'arrêt dans le développement de la grandeur française, et l'instant où la descente commence. Et, si l'on ne s'en tient pas aux suites immédiates, si l'on porte ses regards plus loin, qui oserait soutenir qu'il a été de notre intérêt de grandir la Prusse? Oui, sans doute, nous avions toujours défendu les petits États de l'Allemagne, y compris la Prusse, contre l'ambition envahissante de la maison d'Autriche. Le traité de Wesphalie avait établi, entre la France et les membres soigneusement divisés du corps germanique, un lien de protection en même temps que d'amitié; la présomption française avait, plus d'une fois, fait maladroitement sentir cette protection, sans s'apercevoir des mortifications qu'elle infligeait et des ressentiments qu'elle préparait. Une fois la Prusse assez forte pour tenir, à elle seule, tête à l'Autriche, elle devenait la protectrice naturelle des petits États d'outre-Rhin et se substituait à la France, toujours suspecte en sa qualité d'étrangère. Déjà ce premier changement diminuait notre rôle et aussi notre sécurité; mais, en outre, il donnait un corps, un centre, une direction à toutes les aspirations vers l'unité allemande, et il préparait ainsi une transformation plus redoutable encore, celle par laquelle la Prusse devait réaliser cette unité à son profit et contre nous. N'est-il pas étrange que ces deux révolutions, si contraires à l'intérêt de la France, aient été, l'une et l'autre, accomplies avec son aide, la première en 1740, la seconde en 1866? Les deux fois, nous nous sommes, dès le lendemain, aperçus de notre faute, et nous avons essayé de la réparer, mais trop tard; nous n'avons

abouti, dans un cas, qu'aux revers de la guerre de Sept ans, et, dans l'autre, qu'aux désastres de 1870.

On voit donc l'intérêt immense et la portée presque actuelle du sujet choisi par M. le duc de Broglie. Une autre raison justifie ce choix. L'histoire de cette époque a été trop souvent faussée et faussée par nos propres historiens, devenus les dupes ou les complices des mensonges de Frédéric. Cette falsification qu'avaient commencée, au dix-huitième siècle, nos « philosophes » pensionnés ou séduits par le roi de Prusse, s'est continuée jusqu'à nos jours; et le duc de Broglie nous montre, par exemple, M. Michelet rééditant, pour disculper la défection de Frédéric et pour accuser la France, une anecdote tellement controuvée, que les Allemands eux-mêmes n'osent plus aujourd'hui la reproduire. Il était temps de redresser cette histoire. Le duc de Broglie le fait avec une sûreté de main merveilleuse. Pour trouver la vérité, il a dépouillé, avec autant de scrupule que de clairvoyance, toutes les correspondances des Archives du Ministère des affaires étrangères. Il a de plus profité d'importantes publications faites récemment à Vienne et à Berlin et non encore exploitées par l'érudition française : l'*Histoire de Marie-Thérèse*, par M. d'Arneth; l'*Histoire de la politique prussienne*, par M. Droysen; enfin et surtout la *Correspondance* de Frédéric, publication inappréciable, qui, comme le dit notre auteur, nous montre « Frédéric tout entier, — non plus le Frédéric qui s'est peint lui-même dans l'*Histoire de mon temps*, avec une franchise apparente qui n'est pas sans art; — non plus le Frédéric transfiguré qu'adulaient à Paris tant de flatteurs gagés, recrutés par lui dans les rangs les plus élevés de la littérature et de la philosophie; — mais un Frédéric sans fard et sans masque, dictant ses ordres à ses serviteurs avec une liberté et souvent un cynisme qui ne permettent pas de douter de sa sincérité ». Et ce n'est pas l'intérêt le moins piquant de l'œuvre du duc de Broglie, que presque toutes les rectifications apportées par lui aux dissimulations ou aux inventions d'origine prussienne s'appuient sur des documents prussiens et le plus souvent sur les écrits de Frédéric lui-même.

III

On ne saurait avoir ici la prétention de suivre le duc de Broglie dans le récit qu'il fait des événements. Quel besoin d'ailleurs d'analyser un livre que tout le monde a déjà lu ou voudra lire! A nos yeux, l'un des plus grands charmes de ce livre est certainement l'art si simple et si parfait avec lequel l'auteur a fait revivre tous les personnages de son drame. Il nous dit lui-même que l'histoire

est, avant tout, un « tableau vivant », et que « la vertu ou le génie, quand ils y paraissent, » doivent être « des êtres faits de chair et d'os, non des statues noblement posées ». Telle est bien, en effet, l'impression que produisent les diverses figures qu'il a mises en scène. Ne sera-t-il pas intéressant de détacher les principales d'entre elles du récit qui les enveloppe et les mêle, et de s'arrêter un instant à les considérer l'une après l'autre?

D'abord et surtout Frédéric II. Il est à ses débuts. Jusqu'alors persécuté par un père brutal et méchant, tenu à l'écart dans une sorte de bannissement, forcément étranger à toutes les choses du gouvernement, il avait pu être pris pour un voluptueux de corps et d'intelligence, uniquement occupé de bonne chère et de bel esprit. S'il avait touché un moment la politique, il ne l'avait fait que pour écrire, sous ce titre : l'*Anti-Machiavel*, une édifiante homélie contre la rapacité, la perfidie, l'arbitraire et les guerres injustes. Mais il n'est pas depuis vingt-quatre heures sur le trône que le masque tombe, que les béquilles sont rejetées au loin et qu'un tout autre homme apparaît au monde stupéfait : c'est un prince prêt à toutes les besognes de la royauté, comme s'il y avait été exercé; d'une activité sans mesure, concentrant tout entre ses mains, ne supportant auprès de lui que des commis qu'il dirige avec une netteté impérieuse, sans leur livrer le secret de ses desseins; d'une volonté toujours présente qui n'hésite jamais; sachant, dès le premier jour, ce qu'il veut faire des hommes et le tour qu'il entend donner aux événements; résolu surtout à ne jamais laisser échapper la fortune et au besoin à la violenter; en un mot un de ces hommes rares visiblement marqués pour être chefs des peuples. Si, dès le premier jour, il possède toutes ses qualités, il possède aussi tous ses vices : n'ayant rien de l'inexpérience de la jeunesse, il n'a rien non plus de sa fraîcheur et de sa générosité; tout de suite, il se montre tyran sans crainte, sans foi, sans miséricorde, aimant la gloire sans comprendre l'honneur, ne reconnaissant aucune loi morale, blasphémant Dieu, méprisant les hommes, abaissant tout dans son cynisme, flétrissant tout sous ses sarcasmes. Et cependant à cette perversion se mêle une grandeur incomplète, mais réelle : entre un ricanement ou une grossièreté, il a parfois des accents héroïques; témoin la lettre par laquelle il annonce son entrée en Silésie : « Mon cher Podewils, j'ai passé le Rubicon enseignes déployées et tambour battant; mes troupes sont pleines de bonne volonté, les officiers d'ambition, nos généraux affamés de gloire. Tout ira selon mes souhaits; mon cœur me présage tous les biens du monde; enfin un certain instinct, dont la cause nous est inconnue, me prédit du bonheur ou de la fortune. Je ne paraîtrai pas à Berlin

sans m'être rendu digne du sang dont je suis issu et des braves soldats que j'ai l'honneur de commander. Adieu, je vous recommande à la garde de Dieu. » Étrange contraste de voir employer ce langage de roi pour une entreprise de forban! Un peu plus tard, les affaires de Frédéric ont pris une tournure critique, et il écrit encore à Podewils : « *Cara anima mia, non desperar*... Vainquons ces difficultés, et nous triompherons. Il n'y a point de lauriers pour les paresseux; la gloire les donne aux plus laborieux et aux plus intrépides. Par parenthèse, j'ai échappé deux fois aux desseins des hussards d'Autriche. Si malheur m'arrivait d'être pris vif, je vous ordonne absolument, et vous m'en répondrez sur votre tête, qu'en mon absence vous ne respecterez pas mes ordres, que vous servirez de conseil à mon frère et que l'État ne fera aucune action indigne pour ma liberté. Au contraire, en ce cas, je veux et j'ordonne qu'on agisse plus vivement que jamais. Je ne suis roi que lorsque je suis libre. » Puis, après ces paroles que tout grand prince lui eût enviées, il ajoutait ces mots qui portent, au contraire, sa marque particulière : « Si l'on me tue, je veux qu'on brûle mon corps à la romaine et que l'on m'enterre de même dans une urne, à Rheinsberg. Knobelsdorf doit, en ce cas, me faire un monument comme celui d'Horace à Tusculum. »

Frédéric n'était pas un guerrier né, un capitaine inspiré et pour ainsi dire de premier jet, à la façon d'Alexandre ou de Napoléon. A ses débuts sur le champ de bataille, à Molwitz (10 avril 1741), il prit la fuite, et la victoire fut gagnée en son absence et à son insu. Ce ne sera que peu à peu, par l'énergie et l'application de sa volonté, qu'il deviendra un grand général. Comme politique et diplomate, au contraire, il est, dès le premier jour, en pleine possession de son génie à la fois puissant et malfaisant. Voyez les pièces par lesquelles débute sa *Correspondance politique*. Roi de la veille, il donne ses instructions aux envoyés chargés de faire part de son avènement aux diverses cours. D'ordinaire, ce ne sont que messages d'apparat. Ici, rien de pareil. Le jeune roi connaît déjà tous les secrets ressorts de la politique européenne, le caractère propre, les jalousies réciproques des diverses puissances. Tout, dans le langage et l'attitude prescrits à ses agents, est calculé, avec une précision merveilleuse, pour faire jouer ces ressorts, pour exploiter et envenimer ces jalousies; un langage différent est indiqué pour chaque cour, le tout au service d'un dessein unique dès à présent formé. Avec un coup d'œil singulièrement rapide, sans un tâtonnement, Frédéric a choisi le rôle qu'il jouera toute sa vie dans les querelles européennes, « rôle de marchandage politique et militaire, dit excellemment le duc de Broglie, trafiquant

de son génie et de ses armes comme un commerçant de ses capitaux, avec cette différence que, pour les commerçants, les marchés tiennent quand il sont conclus, et que Frédéric, au contraire, n'hésitera jamais à rompre les siens, même après les signatures données, pour peu qu'on lui propose une surenchère avantageuse ». En effet, cette diplomatie si habile est aussi, dès la première heure, une diplomatie sans honneur et sans probité. C'est ici que notre livre est le plus nouveau. Jamais on n'avait pénétré si avant dans les dessous du personnage et de sa politique. On savait bien déjà que Frédéric n'avait été ni scrupuleux ni chevaleresque ; mais, avant les révélations étonnantes apportées par le duc de Broglie, révélations presque toutes puisées dans la correspondance royale, nul en France ne pouvait soupçonner jusqu'où la fourberie avait été poussée par celui qui écrivait avant de monter sur le trône : « La réputation de fourbe est aussi flétrissante pour le prince même que désavantageuse à ses intérêts. »

C'est surtout dans les négociations avec le gouvernement de Versailles que cette duplicité s'est donné carrière, et les historiens prussiens en font honneur au roi, comme si les procédés les moins honnêtes deviennent des vertus allemandes, du moment où il s'agit de faire du mal à la France. C'est le « bon motif » qui justifie et purifie tout. Il n'est pas sans intérêt de voir quels sont ces procédés et d'indiquer, dans ses lignes principales, la marche de cette diplomatie sans précédents. La brièveté et la sécheresse forcées d'un tel résumé mettront même peut-être encore plus en saillie ce qu'il fut alors accumulé de fourberies dans un espace de moins de dix-huit mois.

Au moment où il s'était décidé à tenter le coup de la Silésie, Frédéric avait fait à Versailles des offres pressantes d'alliance, qui avaient été bien accueillies. S'il n'y avait pas eu encore de contrat signé, on avait échangé de ces paroles qui engagent entre honnêtes gens et gouvernements policés. Eh bien, en même temps, Frédéric ouvrait une négociation contraire avec l'Angleterre, proposant de nous abandonner si on pouvait obtenir de l'Autriche la cession de la Silésie. Son dessein était de faire courir les deux négociations à la fois, avec la résolution de se décider, le plus tard possible, pour le parti qui lui assurerait le plus d'avantage. Les contemporains soupçonnèrent ce double jeu, mais les correspondances citées par le duc de Broglie le révèlent avec une sorte de naïveté cynique. On voit, par exemple, Frédéric écrivant le même jour au cardinal Fleury, pour protester qu'il est tout affamé de notre alliance; au roi d'Angleterre, pour lui affirmer qu'il serait heureux de nous traiter en ennemis ; à son ministre, pour lui enjoindre

d'amuser nos ambassadeurs; s'arrangeant, d'ailleurs, avec une habileté perfide, pour compromettre de plus en plus le gouvernement de Versailles, de façon qu'il ne puisse plus, en tous cas, reculer et soit entièrement à sa merci. « Quant à la négociation avec la France, écrit-il à son ministre, il faudra la traîner sans affectation, en cajolant plus que jamais le Valori. » Et le lendemain : « Vous connaissez mes intentions et combien il m'importe de traîner l'affaire et de ménager soigneusement la France jusqu'à l'arrivée de mylord Hyndfort. En attendant, vous continuerez de négocier secrètement avec l'Angleterre et la Russie, afin de pouvoir prendre le parti le plus convenable selon les circonstances présentes. » Il ne peut, sans doute, entièrement cacher à chacune des parties qu'il négocie avec l'autre, mais à chacune, il persuade que ce qu'il en fait n'est que pour tromper sa rivale. Il eût été, du reste, bien embarrassé de dire avec qui il était plus sincère. « Que faire? écrivait-il alors à Podewils. La guerre et la négociation. Voilà justement ce que fait votre très humble serviteur et son ministre. S'il y a à gagner à être honnête homme, nous le serons; s'il faut duper, soyons donc fourbe. » Il trouva moyen de prolonger cet étrange jeu pendant plus de six mois, jusqu'au jour où le refus obstiné de Vienne de faire aucune cession le détermina à signer le traité avec la France (7 juin 1741).

Du moins, l'alliance conclue, va-t-il y être fidèle? Certes, les promesses ne lui coûtent pas. « Je vous réponds, écrit-il au cardinal Fleury, que jamais vous n'aurez de plainte à me faire, ni lieu de vous repentir de cette alliance. Je vous dispute à présent d'être meilleur Français que je le suis. » Et cependant, il n'a pas donné sa signature depuis quinze jours, qu'il recommence ses manœuvres déloyales. Il nous cherche des querelles si mauvaises, qu'elles ne sont bien manifestement, — les correspondances d'ailleurs le prouvent avec évidence, — qu'un moyen de se réserver un grief pour le jour où, soit de Londres, soit de Vienne, lui arriveraient des offres satisfaisantes. Dès le mois d'octobre suivant, pendant que l'armée française, sur la foi de l'alliance, s'était engagée jusqu'en Bohême, pendant que le cardinal Fleury se fait un devoir de repousser, sans même les écouter, les propositions de Marie-Thérèse, Frédéric est en pourparlers secrets avec la cour d'Autriche, par l'entremise des agents anglais; il accepte leurs propositions; seulement, pour ménager la transition, dit-il, et en réalité pour se réserver le moyen de continuer plus longtemps son double jeu, il propose de conclure pour le moment un accommodement provisoire, une sorte de trêve secrète, qu'il promet de transformer, après quelques mois, en une paix ostensible et définitive. Les conditions sont les

suivantes : on laissera le roi de Prusse s'emparer de la ville de Neisse, dont le siège ne sera fait que *pro formâ;* tout est précisé, la durée du siège, le nombre des coups de canon à échanger; en retour, le roi s'abstiendra de toute autre action offensive, laissera l'armée autrichienne s'éloigner intacte et profiter de cette sécurité pour se porter tout entière contre les Français et les Bavarois; il est, en outre, convenu que, pour mieux dissimuler, on engagera de temps à autre quelques petites escarmouches. Malgré son absence complète de vergogne, Frédéric répugnait à laisser trace écrite d'une convention si extraordinaire; mais il s'offre à la ratifier de sa propre bouche. Pour ce, il s'échappe un soir à la dérobée de son camp, se rencontre, dans un village écarté, avec le commandant autrichien, le maréchal Neipperg, confirme verbalement toutes les clauses de l'arrangement; puis, protestant de l'affection qu'il porte à Marie-Thérèse, de la compassion que lui inspirent ses malheurs, il donne à Neipperg des conseils militaires sur la façon d'attaquer et d'écraser l'armée française : « Réunissez toutes vos troupes, répète-t-il; puis frappez fort, avant qu'on ait pu vous frapper vous-même. » Il donne, du reste, à entendre « qu'au cas où Neipperg serait heureux, il se mettrait du côté de la reine, mais que si elle était encore malheureuse, il faudrait bien qu'il pensât à lui-même ».

On croit rêver, en lisant un tel récit appuyé sur des documents officiels; il y a mieux encore, ce sont les procédés employés par Frédéric pour dérouter les soupçons des alliés qu'il trahit. Dès le début, il ne peut cacher à l'agent français les ouvertures des envoyés anglais, mais il se fait honneur de l'indignation, de la brutalité avec lesquelles il affirme les avoir repoussées; il se plaint de l'injure que lui font ces propositions : « Ils me croient donc un fourbe? » dit-il à notre ambassadeur, M. de Valory. Le soir même où il va se rendre à l'entrevue avec le maréchal Neipperg, il trouve piquant d'écrire au maréchal de Belle-Isle, notre représentant principal en Allemagne, une lettre où débordent une admiration affectueuse pour la France et une ardeur sans mesure pour ses intérêts. « Je suis, dit-il en terminant, avec toute l'estime et l'amitié imaginables, votre très fidèle ami. » Et en *post-scriptum :* « J'ai toujours l'ennemi devant moi et six mille hussards par derrière. » Quelques instants plus tard, il est avec le commandant de l'armée autrichienne, et insiste auprès de lui sur la nécessité de bien duper les Français. « C'est Valori, surtout, dit-il, qu'il faut tromper. » Pour y mieux réussir, il s'abaisse à organiser lui-même une fourberie digne de Scapin : il dicte à l'envoyé anglais une lettre que celui-ci sera censé lui écrire pour se plaindre d'être éconduit : « On m'apportera cette lettre, ajoute-t-il, pendant le souper; j'aurai fait mettre Valori à côté de moi et je

la lui montrerai. » Le scenario est exécuté de point en point, et notre pauvre ambassadeur, ému d'un procédé si plein de franchise, se reproche intérieurement les soupçons qu'il avait, sur divers indices, conçus au sujet de la fidélité du roi. Cependant la comédie trop visible du siège de Neisse, l'immobilité inexplicable de l'armée prussienne, les indiscrétions venues du camp autrichien, ne sont que trop faites pour réveiller ces soupçons. Le roi alors proteste avec colère. « Comptez sur ma parole d'honneur, dit-il à Valori, que l'accommodement n'est pas fait et ne se fera jamais que de concert avec mes alliés. » Il fait répéter solennellement ce démenti dans une circulaire envoyée, dans toute l'Europe, à ses agents diplomatiques. Enfin, pour donner de sa fidélité un gage qui ne laisse plus place à aucune hésitation, il signe, le 4 novembre, avec ses alliés, un nouveau traité fixant la part des États autrichiens qui serait attribuée à la Saxe et à la Bavière. Tout cela, pendant qu'il exécute les clauses de l'arrangement provisoire conclu avec l'Autriche et qu'il encourage celle-ci à préparer le traité définitif qui doit les remplacer. C'est qu'en réalité, pour décider qui il trompera, il attend de savoir de quel côté sera le succès, dans les opérations qui s'engagent en Bohême.

Il se trouve que la fortune se prononce pour la France, grâce à l'heureuse audace avec laquelle Maurice de Saxe s'empare de Prague, le 26 novembre 1741. Aussitôt Frédéric rompt avec l'Autriche et congédie brutalement l'envoyé anglais : « Tenez, mylord, lui dit-il, je veux parler franchement avec vous. Les Autrichiens ont fait la folie de se laisser prendre Prague à leur barbe, sans risquer un combat. S'ils avaient été heureux, je ne sais pas ce que j'aurais fait. Maintenant nous avons cent cinquante mille hommes, contre eux soixante-dix mille; il est à croire que nous les battrons, et alors il ne leur restera plus qu'à faire la paix comme ils pourront. — Mais, dit l'Anglais, si l'Autriche publie l'arrangement du 9 octobre, comment l'expliquerez-vous? — Si elle le fait, elle montrera sa sottise, et peut-être qu'on ne la croira pas. » Au contraire, explosion de tendresse à l'endroit de la France, force serments « qu'il n'a jamais songé, même en imagination, à traiter avec la reine de Hongrie », déclarations répétées que « les vrais principes politiques de sa maison demandent qu'elle soit étroitement unie avec la France ». Puis, pour mettre d'accord sa conduite militaire avec cette tournure nouvelle de sa diplomatie, il se jette sur la Moravie autrichienne qu'il dévaste impitoyablement.

Frédéric, cependant, ne tarde pas à revenir à sa pensée de trahison. Il la raisonne d'ailleurs avec un scrupule fort édifiant. On trouve dans sa correspondance une pièce curieuse qu'on pour-

rait appeler un examen de conscience, si le mot de conscience ne jurait pas étrangement en semblable cas. Ce document se divise en deux parties : la première, intitulée : *Exposé des raisons que je puis avoir pour rester dans l'alliance de la France;* la seconde : *Exposé des raisons que je puis avoir de faire une paix avec la reine de Hongrie.* Il est visible, à la fin de ce morceau en partie double, que le roi conclut à nous trahir. La raison décisive est la haine jalouse que ressent contre la France ce prince qui ne parlait que français et ne comprenait pas l'allemand. « L'heureuse fin de cette guerre, dit-il, rendrait la France arbitre de l'univers. » Aussi, le 22 mars 1742, refait-il des ouvertures aux agents anglais; mais il est froidement accueilli par des gens si récemment trompés. Pour les rendre plus coulants, il se décide à frapper un grand coup : le 17 mai, dans les plaines de Chotusitz, il inflige une sanglante défaite à l'armée autrichienne; et aussitôt après, il renouvelle ses offres de paix, cette fois forcément mieux accueillies. Pendant qu'il négocie de ce côté et alors que tout est presque conclu, il cajole plus tendrement que jamais le maréchal de Belle-Isle, venu à son camp, lui dit pis que pendre de l'Autriche et de l'Angleterre, jure « de ne pas oublier la manière dont la France s'est conduite à son égard », lui reproche même d'être trop désintéressée et lui offre avec insistance de prendre le Luxembourg. Cependant le premier effet des négociations avec l'Autriche est, comme naguère après l'arrangement avec le maréchal Neipperg, l'inaction volontaire de l'armée prussienne; les Autrichiens, se sachant en sûreté de ce côté, se portent en masse contre la petite armée française qui, après un combat inégal, est rejetée en désordre dans les murs de Prague. Nos généraux, ainsi mis dans le plus grand péril par l'inertie traîtresse de leur allié, réclament de celui-ci un secours formellement promis. Frédéric répond, en concluant précipitamment avec Marie-Thérèse (juin 1742) une paix que, cette fois, il ne prend plus même la peine de nous dissimuler. Il y stipule tous ses avantages ; rien pour ses alliés allemands ou français; rien pour assurer la retraite de notre petite armée, livrée à l'ennemi par une défection accomplie en plein champ de bataille; on réserve seulement à la Saxe la possibilité de se sauver, à condition qu'elle nous abandonne, ce qu'elle se hâtera de faire. Le seul espoir que Frédéric nous laisse entrevoir dans ses conversations, c'est que, s'il y trouve plus tard son intérêt, il pourra bien tromper Marie-Thérèse comme il nous a trompés nous-mêmes. La surprise douloureuse que cause à notre ambassadeur une trahison si funeste à nos intérêts n'est pour Frédéric qu'un sujet de sarcasmes : « Aucun polichinelle, écrit-il, à son ministre, ne peut imiter les contorsions de Valori; ses

sourcils ont fait des zigzags, sa bouche s'est élargie, il s'est trémoussé d'une étrange façon, et tout cela sans avoir rien de bon à me dire. » Du reste, il s'étonne que notre ambassadeur lui fasse des reproches : « Ce n'est pas tromper, cela, lui dit-il, c'est se tirer d'affaires » ; et il ajoute audacieusement : « La guerre présente est un tissu des marques de bonne volonté que j'ai données à mes alliés. »

Plus tard, cependant, Frédéric a jugé nécessaire d'essayer de se disculper, en prétendant qu'il n'avait fait que devancer une trahison semblable préparée par la France. Cette excuse, admise, bien entendu, par nos historiens, n'était qu'un mensonge de plus. Le duc de Broglie l'établit d'une façon irréfutable. Bien loin de chercher à conclure une paix séparée, le gouvernement français avait repoussé avec une sorte de terreur toutes les ouvertures qui lui avaient été faites de Vienne. La crainte de mécontenter Frédéric et de lui fournir l'ombre d'un grief, tel est le seul sentiment qui, du premier au dernier jour, apparaît chez le cardinal Fleury et ses agents. D'ailleurs, le roi de Prusse savait mieux que tout autre que de ce côté il n'avait rien à craindre. Quelque temps auparavant, l'un des envoyés anglais disant au ministre prussien : « Vous vous fiez à la France ; elle vous abandonnera. — Non, répondit Podewils, la France ne nous plantera pas là, à moins cependant, ajouta-t-il, après quelques instants d'hésitation, que nous ne la plantions là nous-mêmes. »

Voilà donc, tels que nous les montre le duc de Broglie d'après les documents officiels prussiens, ce que furent les débuts diplomatiques de Frédéric. L'impudence même de cette fourberie décourage tout commentaire. Bornons-nous, pour compléter le personnage, à citer la réflexion si honnêtement mélancolique dont, à cette époque même, le 3 février 1742, le roi de Prusse faisait part à Voltaire : « La supercherie, la mauvaise foi et la duplicité, écrivait-il, sont malheureusement le caractère dominant de la plupart des hommes qui sont à la tête des nations et qui devraient en être l'exemple. C'est une chose bien humiliante que l'étude du cœur humain dans de pareils sujets. » Cette lettre nous donne, en effet, occasion de marquer un autre trait de cette curieuse physionomie. Frédéric, qui se piquait d'être un lettré, tenait à son renom auprès de ses confrères. Entre une violence à main armée et une fourberie diplomatique, il s'escrimait à aligner des rimes françaises plus ou moins heureuses. Tel il sera toujours, même aux heures les plus désespérées de la guerre de Sept ans, quand, menacé de toutes parts, il portera sur lui de quoi s'empoisonner. Macaulay dessine vivement à ce propos la silhouette de « ce bas-bleu hautain,

vigilant, résolu, sagace, moitié Mithridate, moitié Trissotin, qui résiste à tout un monde armé contre lui, avec une once de poison dans une poche et un cahier de mauvais vers dans l'autre ». Dans cette recherche du bel esprit, il y avait, sans doute, un goût et une faiblesse, mais il y avait surtout un calcul. Tromper les gouvernements, c'était quelque chose; ce n'était pas tout : il fallait tromper aussi l'opinion, force naissante dont Frédéric avait discerné l'importance. Cette opinion n'avait pas alors son siège à Berlin; il importait peu au roi de Prusse que ses sujets le sifflassent ou non. « Mon peuple et moi, disait-il, nous avons fait un arrangement qui nous satisfait également. Il peut dire tout ce qui lui plaît, et moi je peux faire tout ce qui me plaît. » L'opinion se formait à Paris, surtout dans la petite et influente coterie de ceux qu'on commençait à appeler les « philosophes ». Frédéric voulut enchaîner cette puissance à son char, et n'épargna pour cela ni l'argent ni les cajoleries : la vanité et la cupidité de ceux auxquels il avait affaire lui rendirent la tâche facile. Après chacun de ses attentats ou de ses perfidies, des correspondances habilement organisées présentaient les choses sous le jour qui lui convenait; et les « philosophes », Voltaire en tête, s'empressaient de faire écho à ces mensonges, mettant au service de l'ennemi de la France la prépondérance morale que celle-ci s'était acquise dans le monde. Le dernier mot de cette audacieuse et habile politique fut donc, après avoir joué la diplomatie française, après avoir trahi l'armée française, de se servir des lettrés français pour tromper l'opinion. Il parvint même ainsi à tromper la postérité. Tel fut, sous ce rapport, son étonnant succès, qu'il y a une trentaine d'années, un écrivain, qui ne compte pas cependant parmi les naïfs et les aveugles, M. Sainte-Beuve, publiait, dans notre *Moniteur officiel*, une série d'articles, où il épanchait son admiration attendrie pour Frédéric II. Il montrait en lui le roi « honnête homme », « trompant le moins possible »; qui, « la plume à la main, était le moins charlatan, et colorait le moins ses raisons »; possédant une grande « sensibilité »; un « véritable et très sincère esprit de philosophie »; ne souhaitant que de pouvoir réaliser ses rêves d'humanité pacifique; une façon de roi d'Yvetot ayant lu Voltaire et devançant Bernardin de Saint-Pierre. Dans l'attentat contre la Silésie, notre critique voyait un « premier beau morceau d'histoire »; sans aucune arrière-pensée malicieuse, il louait son héros d'avoir « créé l'honneur prussien », et il conjurait ses successeurs « d'être fidèles, s'ils le pouvaient, à son esprit[1] ». Ce dernier vœu de

[1] *Causeries du Lundi*, t. III, VII, et XII.

M. Sainte-Beuve a été pleinement réalisé. Seulement il nous semble que, dans ce rôle, la littérature française faisait assez ridicule figure, et nous savons un gré particulier au duc de Broglie d'y avoir mis fin.

IV

Parmi les contrastes que nous présente l'histoire, il n'en est pas, croyons-nous, de plus saisissant que celui qui a placé Marie-Thérèse en face de Frédéric II. Déjà ce que le public français avait entrevu des beaux travaux de M. d'Arneth avait singulièrement grandi parmi nous le nom de la fille de Charles VI et de la mère de Marie-Antoinette. Mais jamais on ne nous avait présenté d'elle un portrait égal à celui que le duc de Broglie vient d'en tracer avec un mélange rare de complaisance curieuse et de respectueuse délicatesse. La séduction qu'il ressent visiblement, en face d'un si noble et si charmant modèle, échauffe son style, émeut sa pensée, sans rien altérer de la clairvoyance de sa critique, de la mesure de ses jugements; ce n'est pas un portrait de cour, fait un peu de convention ou tout au moins ne montrant que la pose extérieure; c'est la princesse qui revit elle-même sous nos yeux; bien plus, c'est la femme que derrière la princesse nous voyons sentir, souffrir, aimer. On devine d'ailleurs que l'auteur, après avoir passé forcément de longues heures dans la mauvaise compagnie de Frédéric, se repose volontiers et se rafraîchit dans la contemplation de cette pure et grande figure.

Voyez, par exemple, comme il nous peint l'archiduchesse avant son avènement : « La fille de Charles VI, l'objet de ses inquiètes prédilections, le frêle et dernier rejeton d'une race de souverains bardés de fer, l'archiduchesse Marie-Thérèse, était une aimable princesse, douée de toutes les grâces et animée de tous les sentiments délicats qui font d'une jeune femme, dans quelque rang qu'elle soit placée, le charme de sa famille et la parure de sa société. Sa figure, telle que M. d'Arneth nous la décrit, avait plus de séduction encore que de beauté. Ses yeux d'un bleu un peu sombre étaient pleins de vivacité et de douceur. Sa chevelure blonde retombait en boucles abondantes. La lèvre inférieure un peu avancée (trait héréditaire de la maison d'Autriche) n'ôtait rien à l'agrément d'un sourire qui laissait voir des dents d'une blancheur éblouissante. Son teint était éclatant. Le tour de son visage décrivait un ovale parfait. Le cou se dégageait avec élégance des épaules tombantes. L'expression de la physionomie révélait la pureté de l'âme. L'éducation de la princesse avait été soignée, sans dépasser pourtant, en aucun genre, la mesure d'instruction commune

aux dames distinguées de la cour. Elle excellait surtout dans les arts d'agrément..... Chrétienne fervente et fille dévouée, elle ne goûtait que les plaisirs simples et les joies de l'intérieur. Sa mère, l'impératrice Élisabeth, qui aimait le bruit et le mouvement, se plaignait que, bien qu'elle lui ait fait apprendre à tirer passablement à la cible, elle n'avait jamais pu lui faire prendre goût à la chasse. Tout en elle, en un mot, semblait fait pour plaire plutôt que pour éblouir. C'était une douce compagnie qui égayait une cour un peu assombrie, comme une fleur délicate qui s'épanouit dans les fissures d'un vieil édifice. » Ajoutez, pour compléter ce gracieux portrait, que la jeune princesse avait épousé par inclination son cousin de Lorraine; elle avait pris et devait toujours garder, à l'égard d'un mari qui n'était son égal ni par le rang ni par l'intelligence, l'attitude de la femme la plus soumise, la plus humble, et surtout la plus tendrement dévouée.

Que deviendra cette « fleur délicate » sous le coup des vents d'orage qui vont l'assaillir? A peine sur le trône, Marie-Thérèse se voit attaquée de toutes parts; ses droits sont contestés, ses états envahis. Avec des troupes désorganisées et un trésor vide, il lui faut combattre les deux premières armées du monde, la française et la prussienne. Encore dans l'illusion ingénue et confiante de son âge, croyant au bien, à l'honneur, à la générosité, elle se voit enveloppée subitement d'égoïsme et de fourberie. Ses états mal joints semblent eux-mêmes sur le point de se dissoudre. Vienne, infidèle par peur, fait ouvertement des vœux pour le Bavarois. La turbulente Hongrie, toujours prompte à la révolte, songe à profiter des embarras de la maison d'Autriche, pour relâcher encore, peut-être pour rompre les liens qui l'y rattachent. Il n'est pas jusqu'aux conseillers de la reine, les vieux ministres de Charles VI, dont le scepticisme intéressé ne se tienne prêt à tourner avec la fortune.

C'est au milieu de ces effroyables périls, sur ce terrain qui, de toutes parts, semble s'effondrer sous ses pieds, que se trouve subitement jetée cette toute jeune femme, encore brisée par la mort de son père, elle-même malade, enceinte de plusieurs mois. Mais en elle, se fait une révélation non moins étonnante et plus consolante que chez Frédéric. Dans ce corps délicat, éclate une âme vraiment royale. Quand tout paraît l'abandonner, elle ne s'abandonne pas; seule elle ne doute ni de ses droits ni d'elle-même. « Je ne sais, dit-elle un jour, s'il me restera un lieu sur la terre où je puisse faire mes couches »; et se relevant aussitôt : « Je ne suis qu'une pauvre reine, mais j'ai le cœur d'un roi. » Dès les premières séances du conseil, par un mélange de grâce et d'autorité, elle sait dominer ses vieux ministres, puis les séduire, enfin même,

résultat plus extraordinaire encore, les échauffer. Son ardeur est contagieuse et imprime à la vieille machine impériale un mouvement inaccoutumé et qui « semble en faire crier les ressorts rouillés ». En peu de jours, elle regagne le cœur des Viennois. Malgré l'opposition terrifiée de ses conseillers, par une inspiration, une sorte d'illumination toute personnelle, où la perspicacité de la femme n'a peut-être pas moins de part que l'héroïsme royal, elle se rend à Pesth, se livre aux Hongrois avec une confiance généreuse, retourne par sa hardiesse adroite et charmante ces esprits mobiles et chevaleresques, et obtient de la diète enthousiasmée la levée en masse, « l'insurrection » des milices du pays : telle est cette fameuse retraite en Hongrie qui fit alors tant d'effet, dont Voltaire avait donné un tableau arrangé, reproduit depuis par tous les historiens, et dont le duc de Broglie nous apporte, le premier en France, un récit tout différent qui, pour être plus vrai, moins théâtral, n'en est ni moins pathétique ni moins grandiose. En même temps que Marie-Thérèse reconquiert moralement ses propres États, elle tient tête aux attaques du dehors et supplée par l'intrépidité de son âme à la débilité de ses ressources matérielles. Si peu d'expérience qu'elle ait de la violence et surtout de la perfidie, ni l'une ni l'autre, même exercées par Frédéric, ne peuvent troubler son courage et sa droiture. C'est elle, au contraire, qui déroute le roi de Prusse par son obstination passionnée. Vainement ses ministres épouvantés, vainement les diplomates amis, la conjurent-ils de céder momentanément à l'orage, elle ne permet pas qu'on lui parle seulement de renoncer à une partie de ses droits. Elle ne cesse d'en appeler à l'Europe avec l'ardeur confiante d'une âme jeune et pure qui croit encore à la justice. Toutes les cours reçoivent ses protestations répétées. Dans ces dépêches circule un souffle généreux qui « brise par intervalle, dit le duc de Broglie, le moule pédantesque de la chancellerie antique; on sent que la princesse y a mis la main elle-même; et la langue latine, qu'elle parlait familièrement, ne gêne pas la vive expression de ses sentiments personnels ». L'énergie de ces appels finit par réveiller et émouvoir la conscience publique, d'abord enjolée par Frédéric et Voltaire. En Angleterre, en Hollande, en Pologne, en Russie, et même dans une partie de la société française, l'opinion se prononce pour la jeune reine, avec une vivacité qui fait craindre un moment à Frédéric de se voir aux prises avec une coalition.

C'est beaucoup d'avoir seulement rendu la lutte possible. Mais, dans cette lutte, Marie-Thérèse subit plus d'un revers : rien ne la décourage. Après la défaite de Molwitz, elle adresse une lettre de sa propre main au vieux maréchal de Neipperg, qui offrait avec

désespoir sa démission; elle le console et lui rend confiance. La nouvelle de la prise de Prague lui arrache des larmes de rage, mais sans l'abattre, et elle écrit à un de ses confidents : « Voilà l'époque où il faut avoir du courage, où il faut conserver la patrie et la reine, car je suis une pauvre princesse sans *celle-ci* (*sic*). La résolution, de mon côté, est prise qu'il faut tout risquer et perdre pour soutenir la Bohême, et sur ce système vous pouvez travailler et faire toutes les dispositions. Je ne dis pas que je l'aurais ruinée et qu'en vingt ans elle ne se remettra, mais je veux avoir *Grund und Boden* (le sol et le fond), et pour cela il faut que toutes mes armées et tous les Hongrois fussent tués avant que je cède quelque chose seulement. Enfin voilà le moment critique, ne ménagez pas le pays, il faut le soutenir... Vous direz que je suis cruelle, c'est vrai; mais je sais fort bien que toutes ces cruautés *que je fasse faire* à cette heure pour soutenir le pays, je serai en état de (*ersetzen hundertfältig*) les rendre au centuple; je le ferai, mais, à cette heure, je ferme mon cœur à la pitié. » Un peu plus tard, en lançant une nouvelle armée contre l'ennemi, elle envoie au général en chef cette lettre qui est lue sur le front des troupes, en manière d'ordre du jour : « Cher et fidèle Khevenhüller, tu as devant les yeux l'image d'une reine abandonnée du monde entier et de l'héritier de sa race... Que deviendra cet enfant? C'est à toi que je le demande. Sa mère te confie, comme à un fidèle ministre, tout ce qu'elle a de force et de puissance. Agis donc, ô héros et fidèle vassal, suivant le compte que tu auras à rendre à Dieu et aux hommes. Prends la justice pour bouclier, fais ce que tu crois juste, sois sans pitié pour le parjure, suis les exemples de ton glorieux maître, qui est dans le sein de Dieu, et mérite toutes les faveurs de notre reconnaissance royale pour toi et ta famille, en même temps qu'une immortelle renommée devant Dieu et devant le monde. Que Dieu te prête vie et force dans les combats! » Enfin quand, par un coup heureux de diplomatie, elle est parvenue à détacher Frédéric de l'alliance française et à changer ainsi du tout au tout sa fortune naguère désespérée, Marie-Thérèse n'est pas à la joie du péril écarté, de sa couronne affermie, elle est tout à la douleur de la Silésie perdue; elle pleure; « elle répète, écrit l'ambassadeur anglais, qu'elle a perdu le plus beau joyau de sa couronne; elle oublie qu'elle est reine, et quand elle voit un Silésien, elle fond en larmes comme une femme ordinaire. »

L'histoire de tous les temps contient peu de spectacles pareils. Aussi s'unit-on de grand cœur au duc de Broglie, quand il termine son livre par cette réflexion : « Dans le récit qui a passé sous nos yeux, si de scandaleuses prospérités affligent les amis du droit, le

noble exemple de Marie-Thérèse, ramenant à force d'intrépidité la fortune du côté de l'innocence et de la faiblesse, console les consciences troublées et venge la moralité de l'histoire. » Telle est d'ailleurs la grandeur de cette princesse, qu'elle s'imposa à Frédéric lui-même, qui écrivit d'elle : « Une femme exécuta des desseins dignes d'un grand homme. »

V

Si l'on voulait passer en revue tous les personnages du drame, il faudrait maintenant s'arrêter à quelques figures secondaires : l'empereur Charles VII, sorte de mannequin sans vie et sans force propre, que Belle-Isle avait plus de peine à faire marcher qu'il n'en avait eu à le revêtir de la pourpre arrachée aux descendants de Charles-Quint; les principicules d'Allemagne et cette machine si bizarre du saint-empire, chef-d'œuvre de la complication et de l'obscurité germaniques, où le duc de Broglie a l'art de faire pénétrer la clarté française; les petites cours des électeurs laïques ou ecclésiastiques, dont le croquis, tracé à l'aide des piquantes dépêches de nos agents diplomatiques, égaye un moment les fonds sombres de cette douloureuse histoire. Mais il faut se presser : le moment est venu de passer le Rhin et de regarder la France; hélas! notre amour-propre n'y trouvera pas grande satisfaction : entre le génie pervers de Frédéric et le touchant héroïsme de Marie-Thérèse, le gouvernement de Louis XV fait piteuse figure.

A peine distingue-t-on dans l'ombre de Versailles, aux bras de ses premières maîtresses, ce roi de trente ans, blasé, inerte, triste comme un vieillard; ne s'intéressant à rien, et aux affaires de son État moins qu'à toute chose; trop petitement égoïste pour être ambitieux; l'esprit juste mais refermé sur lui-même par méfiance et par paresse; ayant entrevu presque seul, dans la crise de la Succession d'Autriche, ce que l'intérêt de la France aurait exigé, mais trop mou et surtout trop indifférent pour se donner la peine d'imposer son avis; capable déjà d'écarter toutes les préoccupations patriotiques par cette réflexion, qu'il laissera plus tard échapper en présence des premiers symptômes de révolution : « Après tout, les choses comme elles sont dureront autant que moi. »

Le pouvoir est alors aux mains du cardinal Fleury. Le duc de Broglie fait un portrait peu flatté de ce ministre plus qu'octogénaire, de naissance et de capacité médiocres, sorti à petit bruit d'une sacristie pour monter au faîte du pouvoir à l'âge où d'autres

en descendent; exerçant pendant près de vingt ans une autorité non disputée; savourant les faveurs de cette étonnante fortune, « les yeux baissés, dans cette attitude de jouissance modeste qu'un prélat mondain sait garder à l'autel devant l'encensoir »; trop longtemps accoutumé à obéir pour avoir pris le ton de commandement; ayant « gardé de la domesticité royale, où s'étaient écoulés les trois quarts de son existence, un instinct craintif qui lui faisait préférer, en toute occasion, aux résolutions franches les procédés obliques et cauteleux »; grand ministre si l'art de plaire eût été tout le secret de l'art de gouverner; sans vue politique; bornant son ambition, que l'âge avait fatiguée mais non dégoûtée, à faire durer sa puissance autant que sa vie, à les terminer ensemble et le plus tard possible.

Ces traits ne paraîtront pas trop durs, si l'on songe à la responsabilité qui pèse sur le cardinal Fleury dans la crise que nous étudions. Mais il ne faudrait pas oublier que cette politique de quiétude, de somnolence et d'atonie, que ce ministère qui se piquait de ne pas vouloir être « historique », avaient été accueillis comme un bienfait par une nation que les dernières guerres de Louis XIV avaient surmenée et éreintée; il ne faudrait pas oublier que cette administration bourgeoise, terre à terre, mais régulière, honnête, économe jusqu'à la parcimonie, était après tout ce dont le pays avait le plus besoin au lendemain des folies de Law et des exactions des frères Paris; il ne faudrait pas oublier que ce ministre, si craintif qu'il fût de toute initiative, avait eu l'habileté ou, si l'on veut, le bonheur de conclure le traité de 1738, réunissant la Lorraine à la France, et qu'il n'est pas beaucoup d'hommes d'État qui aient un pareil titre à la reconnaissance nationale; il ne faudrait pas oublier enfin que ce gouvernement, qui, à défaut de grandeur, eut toujours la décence et même une sorte de dignité, avait délivré la France du règne de Mme de Prie, et retardait en se prolongeant celui de Mme de Pompadour. Peut-être alors serait-on tenté de demander au duc de Broglie d'atténuer un peu la sévérité de son jugement.

Seulement la faute du cardinal, — et elle fut aussi, à d'autres époques, celle d'hommes d'État plus brillants, — a été de ne pas se rendre compte que les fatigues de la France sont passagères et disparaissent souvent avec la génération qui les a ressenties. Il n'a pas compris comment le repos même qu'il avait assuré au pays avait rendu à celui-ci des forces dont il était impatient d'user. Pendant que le ministre vieillissait et se persuadait que tout vieillissait avec lui, de nouvelles générations survenaient, qui se sentaient jeunes et n'avaient plus envie de dormir. Elles ne pouvaient se contenter

d'une politique qui, appliquant une parole fameuse de l'*Imitation* à un sujet pour lequel elle n'avait pas été écrite, voulait que la France « aimât à être ignorée et comptée pour rien [1] ». Aussi eût-on pu dire alors, comme on le fera un siècle plus tard : « La France s'ennuie. » Cela était d'autant plus sensible que, à cette époque, toutes les destinées du pays se décidaient dans le cercle étroit de Versailles. « Là, nous dit le duc de Broglie dans un de ses plus brillants tableaux, là vivait, parlait et remuait tout le long du jour une jeune noblesse, ardente et désœuvrée, se mêlant de tout, précisément parce qu'elle n'avait rien à faire, l'esprit d'autant plus prompt à la critique, qu'il était plus léger de réflexions et vide de connaissances, et, entre les petits levers et les petits couchers, les messes et les chasses royales, les voyages de cour, les parties de plaisir et de dévotion, ayant mille occasions d'approcher de l'oreille du maître. Le regard sévère de Louis XIV l'avait contenue, la nonchalance de Louis XV lui donnait carrière; rien ne modérait plus sa fougue et sa loquacité intempérante. Actes et paroles des ministres, elle citait tout à son tribunal. Le murmure de ces voix confuses et tranchantes formait, autour des gens en place ou en crédit, un bourdonnement qui aurait fait perdre le sens aux cerveaux les plus rassis. » Cette jeunesse supportait chaque jour plus impatiemment la timidité sénile du cardinal; elle avait soif d'aventures pour amuser sa frivolité, de gloire pour satisfaire ses instincts généreux. Il y avait là une ardeur à employer, parce qu'elle était une force, et à diriger, parce qu'elle était un péril. Fleury, refusant de l'employer, ne la dirigeait pas.

Dès lors, il est à prévoir qu'à la première occasion un conflit éclatera entre le vieux ministre systématiquement inerte et la jeune cour avide de mouvement; il est aussi à prévoir que cette dernière, livrée à elle-même, se laissera prendre à quelque tentation mauvaise. C'est précisément ce qui arrive, lors de la mort de Charles VI. Pendant que le cardinal se flatte de tout assoupir et de tout ajourner, la jeunesse de Versailles demande à grands cris la guerre contre l'Autriche, et elle le fait avec d'autant plus de force, que la faveur publique désigne pour exécuter cette politique un personnage brillant, hardi, infatigable, qui a quelques-unes des apparences du grand homme, le comte de Belle-Isle. Impuissant à résister à cette poussée et incapable, même à quatre-vingt-douze ans, de renoncer au pouvoir, Fleury, étourdi, débordé, désolé, se laisse traîner dans une entreprise qu'il déplore et dont il devine les périls. Sa perspicacité même est un danger de plus,

[1] *Ama nesciri et pro nihilo reputari.* (L. I, c. II.)

en lui faisant apporter dans l'exécution une mauvaise grâce défiante, une incertitude attristée, qui ne peuvent que diminuer encore les chances de succès. C'est faire la partie belle à Frédéric II.

Aussi tout est-il pitoyablement conduit dans cette entreprise, les opérations diplomatiques comme les militaires. Une chose nous frappe surtout dans les négociations dont le duc de Broglie donne un récit si complet et si nouveau. Dans l'alliance avec la Prusse, il semblait que la France dût avoir le rôle du protecteur qu'on sollicite, parce qu'on a besoin de lui, et qu'ensuite on ménage par gratitude et prudence; à un souverain de troisième rang, parvenu d'hier et presque intrus dans la société des rois, engagé dans une aventure dont l'audace malhonnête risquait de le mettre au ban de l'Europe, elle apportait le prestige moral et les ressources matérielles d'une vieille monarchie dont la prééminence n'était plus contestée depuis Louis XIV; pendant que Frédéric s'emparait de la Silésie, elle ne réclamait aucun agrandissement pour elle-même. Eh bien, elle s'arrange de telle sorte que, dès le premier jour et jusqu'au dernier, c'est elle qui a l'air de tout recevoir, fait figure de solliciteuse épeurée, souffre qu'on berne ses ambassadeurs, et tremble chaque jour à la pensée d'être éconduite. Pour éviter ce malheur, il n'est pas d'exigences auxquelles elle ne soit réduite à céder, pas de caprices, d'impertinences, de déloyautés qu'elle ne supporte humblement; elle se laisse faire toutes les mauvaises querelles par celui qui la trahit, sans oser se plaindre, de peur d'être ridicule ou d'accroître son embarras et son péril. Il est vrai qu'elle ne devait guère se sentir le droit de rappeler les autres au respect de la foi jurée, lorsqu'elle avait entrepris elle-même cette guerre en violation d'un traité récent; et après s'être mise de complicité avec l'auteur du brigandage de Silésie, pouvait-elle, sans naïveté, s'étonner bien haut de ne l'avoir pas trouvé un honnête allié?

A l'armée, les choses ne sont pas en meilleur état. Par moment, sans doute, éclatent de brillantes prouesses dignes d'un roman de chevalerie, comme la prise de Prague. Mais, à côté, que de misères! Entre les chefs, des jalousies et des divisions qui entravent tout, et que le cardinal, dans son désir de ménager chacun, n'essaye même pas de dominer; les querelles des coteries de cour transportées dans les camps; les généraux, dont quelques-uns sont des hommes de guerre capables, amenés à dépenser une bonne partie de leur tactique pour défendre leur faveur à Versailles ou y ébranler celle de leur rival, et se disputant, comme une place forte, la protection de la maîtresse du roi, ou celle du valet de chambre

du cardinal; les officiers prenant parti dans cette guerre intestine, l'esprit tendu vers la cour pour y suivre les intrigues entrecroisées, bien plus que vers l'ennemi pour surveiller et déjouer ses manœuvres; des chefs d'état-major transformés en espions de leurs supérieurs et les dénonçant dans des correspondances presque officiellement provoquées; la jeune noblesse, héroïque sur le champ de bataille, mais murmurant au bivouac, et supportant impatiemment des hivernages lointains dans la boue et la neige; ainsi, en haut, pas d'unité et d'autorité dans le commandement; en bas, indiscipline, malaise, découragement : tous vices qui, en se développant, conduiront, dans quelques années, l'armée française à la honte de Rossbach.

On dit qu'à la nouvelle de la défection de Frédéric, le cardinal Fleury fondit en larmes. Il y avait, en effet, de quoi pleurer et sur lui et sur la France. Quelqu'un, cependant, à Paris, ne pleurait pas, et ce dernier trait complète notre tableau. Inaugurant « ce large système d'indifférence aux malheurs publics », qui devait être la marque de beaucoup de « philosophes », Voltaire écrivit au roi de Prusse une lettre enjouée, où il le félicitait de l'habileté heureuse avec laquelle il avait trompé notre diplomatie et trahi nos armées.

VI

Le duc de Broglie n'a voulu faire qu'un livre d'histoire. Aussi s'est-il interdit tout rapprochement avec la politique contemporaine. Mais il n'était pas besoin d'indiquer ces rapprochements pour qu'ils s'imposassent à tous les esprits et donnassent ainsi à ce livre un intérêt plus présent et plus poignant encore. C'est au point qu'en lisant ce récit d'événements vieux de plus d'un siècle, on s'imagine parfois revoir le drame d'hier et les personnages d'aujourd'hui. Et d'abord qui oserait affirmer que Frédéric II est mort, alors que M. de Bismarck vit encore? Cette hardiesse à justifier la spoliation d'un voisin par le seul besoin qu'un pays mal conformé éprouve de reculer sa frontière, ce droit des gens nouveau, qu'on a appelé spirituellement « le droit de s'arrondir », n'ont-ils donc été mis en œuvre que par l'adversaire de Marie-Thérèse? Tout ce qui a pu surprendre et scandaliser dans les débuts du roi du dix-huitième siècle ne le retrouve-t-on pas dans les débuts du ministre du dix-neuvième, et qu'est-ce que le brigandage du Slesvig-Holstein aurait à envier à celui de la Silésie? Un jour, peut-être quelque érudit allemand publiera la correspondance de M. de Bismarck, comme on vient de nous donner celle de Frédéric.

Je gagerais volontiers qu'on sera alors stupéfait de la ressemblance. Ce cynisme gouailleur de la force heureuse et de la duplicité triomphante; ce sang-froid implacable; ce génie si à l'aise dans la violence et la fourberie, si absolument ignorant de tout scrupule et de toute honte; cet esprit libre de toutes les vieilles superstitions du droit, des traités, de la morale et de l'honneur; cette politique réaliste, ne croyant qu'au succès et ne cherchant, dans le bien ou dans le mal, que des moyens indifféremment employés pour atteindre son but; cette absence complète de toute prétention à la constance des alliances ou des doctrines; ce mépris de l'opinion avec tant d'adresse à s'en servir; cette malice ironique qui trouve plaisir à choisir ses complices parmi ceux-là même dont elle médite de faire ses victimes; cette parole d'un tour si vif, si original, si personnel, si dédaigneux de la phrase et de la sentimentalité, mais en même temps, sèche, dure, brutale, sans jamais rien de généreux ou de délicat, sans aucune corde tendre et douce; ce sarcasme sans gaieté, âcre, strident, cruel, qui se moque de tout, même du vaincu au moment où on l'écrase; ces indiscrétions et ces aveux imprévus au milieu des plus astucieuses dissimulations; cette façon étourdissante et déroutante de mêler à d'audacieux mensonges des vérités plus audacieuses encore, de telle sorte que la franchise même devient une forme et non la moins dangereuse de la fourberie : tout cela c'est bien le grand roi dont le duc de Broglie vient de raconter les premiers exploits, mais n'est-ce pas aussi le fameux « comte de fer » que nous n'avons que trop connu? Tout leur est commun jusqu'aux formules, tel ce *beati possidentes*, dont le conquérant de la Silésie aimait déjà à se servir. Quand le chancelier allemand feignait de nous offrir le Luxembourg pour nous amuser et nous compromettre, il copiait, trait pour trait, une perfidie déjà employée par son modèle. Tous deux enfin affectent la curiosité de l'esprit français, en même temps que leur politique respire la haine de la France; Frédéric coquette avec Voltaire sur notre littérature au moment où il nous joue les plus méchants tours; M. de Bismarck écrit à sa femme du champ de bataille de Sadowa : « Envoie-moi des romans français à lire »; ou, dans l'implacable négociation de Versailles, il prend plaisir à faire bavarder M. Thiers : « Il est si bon, lui dit-il, de se trouver un peu avec la civilisation. » On pourrait prolonger indéfiniment le rapprochement, et montrer, par exemple, dans les préliminaires diplomatiques et dans les premières opérations militaires de la guerre de 1866, la copie exacte des débuts de la guerre de Sept ans. Le grand chancelier n'est pas, du reste, le seul, dans son pays, à s'être

mis à l'école de Frédéric. Voyez plutôt la complaisance sereine et la fierté naïve avec lesquelles les historiens modernes de la Prusse dévoilent eux-mêmes et détaillent toutes les fourberies et toutes les violences de ce roi. M. Sainte-Beuve n'avait pas tort quand il disait que « Frédéric avait créé l'honneur prussien »; seulement, il eût dû ajouter que c'était un honneur tout différent de celui qui a encore cours dans des pays plus arriérés.

Si donc nous eussions bien connu Frédéric, tel que le duc de Broglie nous l'a révélé, M. de Bismarck nous eût moins surpris et peut-être plus difficilement trompés; mais quand, dans notre pays, a-t-on su profiter des leçons de l'histoire? A un siècle de distance, la France a retrouvé à sa tête un chef d'État et des ministres pour reprendre le niais et triste rôle du gouvernement de Louis XV; à la poursuite d'une nouvelle chimère, elle s'est une seconde fois alliée à la Prusse pour se laisser jouer et tromper par elle; elle s'est associée à une politique malhonnête, avec le ridicule en plus d'être la seule à n'en pas toucher le profit; elle a aidé les disciples de Frédéric à poursuivre contre l'empire autrichien des desseins dont elle était la première à souffrir, et à acquérir des forces qui devaient être aussitôt retournées contre elle. Et, pour compléter le rapprochement avec les événements du dix-huitième siècle, ne pourrait-on pas montrer, dans ces journaux parisiens qui, avant Sadowa, associaient la guerre au « cléricalisme » et le zèle pour M. de Bismarck, le pendant de ces lettrés du dix-huitième siècle, que l'amour de la « philosophie » avait rendus les officieux de Frédéric? Et s'il y a, entre les deux époques, des différences considérables que nous avons garde de nier, sont-elles pour nous consoler et nous rassurer? Si la proportion des forces a été changée, est-ce à notre avantage? La France, toute malade et affaiblie qu'elle fût aux mains de Louis XV et du cardinal Fleury, faisait cependant encore grande figure. Qu'on relise seulement, dans le livre du duc de Broglie, le récit de l'entrée du maréchal de Belle-Isle en Allemagne et de l'effet qu'elle y produisait. Plus tard, même après la défection de Frédéric, dans une guerre malheureuse et mal conduite, nous rencontrions des journées comme celle de Fontenoy; et ce traité d'Aix-la-Chapelle, qui parut alors une humiliation inaccoutumée, laissait pourtant la France dans le *statu quo ante bellum*, sans lui rien faire perdre de son territoire. Hélas! que n'en sommes-nous encore là!

Paul THUREAU-DANGIN.

LES CORRESPONDANTS

DE M. JOUBERT[1]

V. — Mme DE GUITAUT. — M. FRISELL. Mlle DE CHASTENAY.

L'année 1793 ne fut pas moins terrible pour la comtesse de Guitaut que pour les autres correspondants de M. Joubert. Le marquis de Montmort et sa femme, sœur de M. de Guitaut, s'étaient décidés à suivre l'exemple des principaux membres de la famille royale ainsi que d'une grande partie de la noblesse, et à quitter la France; Mme de Guitaut refusa, au contraire, d'émigrer et prit la résolution courageuse de défendre avec son mari cette vieille terre d'Epoisses, habitée douze cents ans auparavant par la reine Brunehaut et son fils Thierry II, sanctifiée par le passage de saint Colomban, fondateur de l'abbaye de Luxeuil[2] et où la famille de Guitaut était établie elle-même depuis près d'un siècle et demi. Protégés par l'affection et la reconnaissance des habitants du village, ils menèrent pendant quelque temps une existence assez paisible; mais, lorsque, après la mort du roi, les passions révolutionnaires furent arrivées à leur paroxysme, la situation devint pour eux très dangereuse. Les biens des émigrés, d'abord mis sous séquestre, avaient été déclarés propriété de la nation par la loi du 6 septembre 1792, qui rétablissait la confiscation abolie depuis 1790; au mois de mars 1793, les émigrés eux-mêmes furent frappés de mort civile. La société populaire de Semur, dominée par quelques

[1] Voy. le *Correspondant* des 25 octobre, 10 et 25 novembre, et 25 décembre 1882.

[2] M. le comte de Montalembert place à Epoisses l'un des miracles du célèbre colonisateur irlandais. Voy. *Moines d'Occident*, II, p. 436 et suiv.

fougueux agitateurs, obéissait aveuglément alors au mot d'ordre des jacobins de Paris; elle réclama l'exécution de la loi contre le marquis et la marquise de Montmort, copropriétaires du domaine d'Epoisses. Bientôt des bandes armées vinrent mettre le siège devant le château : Mme de Guitaut, alors dans un état de grossesse avancée, et son mari, aidés de serviteurs fidèles et de quelques paysans du voisinage, résistèrent aussi longtemps qu'ils le purent, mais ils ne réussirent pas à empêcher les deux enceintes d'être successivement envahies et l'habitation elle-même prise d'assaut : les terres de la seigneurie furent pour moitié déclarées bien national, une partie des meubles et de précieux tableaux de famille enlevés et mis à l'encan, et, par une de ces violences que les révolutionnaires de tous les temps parent du nom pompeux de légalité, ordre fut donné de démolir la moitié du château, dont la nation ne voulait prendre à sa charge ni la garde ni l'entretien : M. et Mme de Guitaut eurent la douleur de voir tomber pierre à pierre six des vieilles tours d'Epoisses, constructions militaires de divers temps, reposant sur les assises de la villa mérovingienne. Il semblait du moins que satisfaction complète avait été donnée à la loi et que les ci-devant seigneurs d'Epoisses avaient acquis le droit de vivre en paix dans leur demeure déshonorée. D'autres périls les attendaient : l'un des plus ardents meneurs de Semur, destiné à remplir plus tard le rôle d'accusateur public à Dijon et ennemi juré des aristocrates, venait d'être nommé procureur général syndic du département de la Côte-d'Or; il prescrivit l'arrestation de M. et de Mme de Guitaut. Par un reste de pitié pour l'état de la comtesse accouchée prématurément sous le coup d'émotions si terribles, l'injonction n'avait pas été complètement exécutée, et les deux suspects étaient gardés à vue dans leur demeure. Irrité de la manière dont ses ordres étaient suivis, le procureur syndic fit partir un de ses émissaires, qui arriva le 9 novembre 1793 à Epoisses, et ramena les prisonniers à Dijon.

Mme de Guitant a fait elle-même le récit de son arrestation, et sa lettre peut être considérée comme un document historique : elle figure, en effet, dans le rapport fait en mars 1795 aux sections de Semur et imprimé par ordre de l'assemblée générale de la Commune, réunie au mois d'avril suivant pour protester contre les excès de la Terreur :

Je fus arrêtée le 18 brumaire an II, six semaines après une couche fâcheuse. Il y avait quinze jours que j'avais une fièvre continue; le chagrin la redoubla; je devins toute couverte de boutons laiteux. Dans cet état, quatre jours après mon arrestation, X... vint me signifier que

j'eusse à me préparer à partir pour Dijon, le lendemain. Cette nouvelle, annoncée de la manière la plus dure, me causa un tel effroi, que l'extrême faiblesse où j'étais augmenta, au point de m'ôter l'usage de mes sens. Revenue à moi, je me soulevai sur mon séant pour représenter à X... qu'il m'était impossible, en si peu de temps, de préparer ce qui m'était nécessaire pour le voyage.

Il me répondit que je n'avais besoin de rien ; je lui dis qu'il me fallait une voiture, puisque je n'étais pas même en état de sortir du lit ; il me répondit que, si je n'en avais pas, l'on *m'attacherait à la queue d'un cheval*. Je lui dis : « Est-ce que je vous ai jamais fait quelques peines pour chercher à m'en accabler aujourd'hui? — Non, dit-il, mais vous êtes une aristocrate. Si vous ne pouvez pas marcher, l'on vous mettra *dans un tombereau, vous coucherez de prison en prison, et la nation vous donnera vingt-cinq sous par jour, comme à tous les autres criminels.* » Je lui dis : « Qui vous a dit que j'étais criminelle? De quoi suis-je accusée? » Il répondit : « Je n'en sais rien ; *mais prévenue ou convaincue, c'est à peu près la même chose* »...

« Du Champ-Pechpeyrou-Guitaut [1]. »

M. et Mme de Guitaut retrouvèrent dans les prisons de Dijon de nombreux représentants de la noblesse de Bourgogne, qui, comme eux, avaient cru devoir rester en France, et dont quelques-uns furent condamnés à mort et exécutés. Ils y rencontrèrent aussi un Anglais, M. Frisell, dont le nom figure souvent dans les lettres de Mme de Chateaubriand et de M. Joubert, et avec lequel ils se lièrent bientôt d'une étroite amitié.

M. Fraser-Frisell appartenait à une famille d'origine française; l'un de ses ancêtres suivit en Angleterre Guillaume le Conquérant. Après avoir fait ses études à l'université de Glascow, il était venu en France vers l'époque où éclata entre les deux peuples une guerre qui devait être si longue et si terrible. Il n'eut pas le temps de retourner dans son pays, et se trouvait réfugié à Semur, où l'avaient attiré des relations anciennes avec la famille Guéneau de Mussy, quand parut le décret de la Convention du 1er août 1793, dénonçant le gouvernement anglais à tous les peuples, déclarant Pitt l'ennemi du genre humain et prescrivant l'emprisonnement immédiat de tous les étrangers considérés comme agents secrets du ministre anglais. M. Frisell fut signalé à la société populaire de Semur, arrêté et conduit dans les prisons de Dijon : « Venu en

[1] Charlotte-Victoire du Champ-d'Assaut avait épousé Charles-Guillaume-Jean-Baptiste-Louis de Pechpeyrou-Comminges, comte de Guitaut, marquis d'Époisses.

France, a-t-il écrit lui-même, dans ma grande jeunesse, au sortir du collège, où j'avais été élevé dans l'amour des républiques anciennes, j'ai été vite guéri de mes illusions politiques, en voyant ce qui se passait sur cette terre classique de la liberté; arrêté et enfermé pendant quinze mois, j'ai eu le loisir de réfléchir sur les bienfaits du gouvernement démocratique. Mais, si le gouvernement était détestable, j'ai trouvé dans ma prison des hommes excellents, et j'y ai formé des liaisons qui dureront autant que moi. »

La chute de Robespierre suspendit les exécutions capitales, et les prisons se vidèrent peu à peu. Dans l'automne de 1794, M. et Mme de Guitaut recouvrèrent leur liberté, en même temps que M. Frisell. Celui-ci, privé de ses revenus et des moyens de retourner en Angleterre, accepta avec reconnaissance l'hospitalité qui lui fut offerte à Époisses, et put assister aux démonstrations touchantes de dévouement et d'affection qui accueillirent le retour des prisonniers.

M. Frisell resta plusieurs années chez ses nouveaux amis et ne retourna en Angleterre qu'après la signature du traité d'Amiens, quand les ports français furent rendus à la libre navigation. Se trouvant de nouveau en France en 1803, à la rupture de la paix, il fut arrêté une seconde fois : « Englobé, écrit-il encore [1], dans la mesure générale qui privait de leur liberté tant d'Anglais venus en France sur la foi des traités, j'ai apprécié à son tour le gouvernement militaire, quoique j'aie eu à me louer personnellement du premier consul. Lorsque Bonaparte apprit que je menais une vie littéraire, que j'avais été quinze mois victime d'un gouvernement qu'il aimait encore moins que moi, il m'envoya spontanément non seulement la permission de rester à Paris, mais de voyager dans toute la France. »

M. Frisell aimait beaucoup Paris et il ne tarda pas à entrer en relations avec toutes les sommités littéraires de l'époque; il se lia particulièrement avec M. de Chateaubriand et M. Joubert. Il était lui-même fort instruit, parlait le français comme sa langue maternelle et connaissait à fond notre littérature; sa science du grec lui valut, de la part de M. de Chateaubriand, le surnom familier de « gréco-anglais. »

L'intelligence de M. Frisell était ouverte et pénétrante, et sa conversation, très spirituelle et très mordante, empruntait une originalité nouvelle à son flegme tout britannique. Les manières habituel-

[1] M. Frisell a publié en français parmi d'autres écrits une étude sur la constitution de l'Angleterre, avec des remarques sur l'ancienne constitution de la France, 1820, Lenormant.

lement froides et l'affectation d'indifférence, sous lesquelles il dissimulait un cœur excellent, étonnaient quelquefois ses amis plus expansifs et avaient particulièrement pour effet d'exciter l'humeur un peu nerveuse de Mme de Chateaubriand.

Il conserva toujours avec la famille de Guitaut les relations les plus affectueuses et fit, presque tous les ans, pendant une grande partie de sa vie, de longs séjours à Époisses, où il était d'ailleurs installé suivant ses goûts : quoique possesseur d'une grande fortune, M. Frisell avait des habitudes fort simples et dépensait la plus grande partie de ses revenus à voyager. M. de Chateaubriand, écrivant en 1805 à M. Philibert Guéneau de Mussy, représente en quelques traits l'existence de leur ami commun, qu'il se plaisait à appeler son cher et éternel voyageur : « Dites mille choses à M. Frisell, à sa carriole, à son fusil, à son grec, à tout ce qui fait le bonheur de sa vie [1]. »

En venant en Bourgogne, M. Frisell s'arrêtait souvent sur la route chez M. Joubert. Il servit naturellement de lien entre Époisses et Villeneuve. Mme de Guitaut était d'ailleurs faite pour apprécier M. Joubert : élevée à Saint-Cyr, elle avait conservé l'esprit et les manières du dix-huitième siècle, et chez elle l'énergie du caractère s'alliait à la grâce et à la bonté.

Plusieurs fois elle avait insisté pour recevoir M. Joubert, que sa santé délicate et son amour pour la vie de famille ne disposaient pas à s'éloigner de Villeneuve pendant la saison d'été. Il fallut, dans l'automne de 1807, une invitation particulièrement pressante pour le décider à se rendre au désir de Mme de Guitaut. Il partit avec son frère, chargé à cette époque des fonctions importantes de procureur impérial près le tribunal de la Seine : M. Arnaud Joubert joignait à un extérieur agréable les manières les plus distinguées et le plus aimable caractère.

Les deux frères passèrent au château d'Époisses quelques jours et durent pour le quitter faire violence aux instantes sollicitations de leurs hôtes. La correspondance de M. Joubert ren-

[1] M. Frisell eut d'une première union une fille qu'il perdit en 1832, à Passy, à l'âge de dix-sept ans, au moment, nous dit l'auteur des *Mémoires d'Outre-Tombe*, où la jolie Mme Delessert terminait son portrait. M. de Chateaubriand, arrêté quelques jours après pour complot contre la sûreté de l'État, à l'occasion de la descente en France de la duchesse de Berry, composa dans sa prison pour Mlle Élisa Frisell la poésie : « Jeune fille et jeune fleur. » M. Frisell, marié plus tard à Mlle de Courteil, qu'il avait rencontrée à Époisses, eut une seconde fille, dont Mme de Chateaubriand fut la marraine : Mlle Marie Frisell a épousé M. Bartholoni, qui, après avoir été, sous l'Empire, député au Corps législatif, est aujourd'hui membre de la minorité courageuse du Conseil municipal de Paris.

ferme, à la date du mois d'octobre 1807 [1], les remerciements qu'il adresse à Mme de Guitaut pour son hospitalité : « Mon frère et moi, sommes bien déterminés, écrit-il, et nous avons le cœur têtu, à aimer invariablement Époisses; ce lieu nous est recommandé par le passé, par le présent et par l'avenir. Le passé, c'est Mme de Sévigné; le présent, Madame, c'est vous; et l'avenir, ce sont ces deux jeunes personnes qui étaient assises à vos côtés, et dont vous étiez si bien parée. En vous voyant au milieu d'elles, il était difficile de ne pas se dire, comme leur arrière-grand-père, lorsqu'il écrivait de Saulieu à Mme de Grignan : Le monde est bien aimable et bien joli! Je m'étonne pourtant qu'elles comptent ainsi dans mes souvenirs; car, s'il faut avouer la vérité, je donne peu d'attention à cet âge qu'on dit charmant. Il se suffit si bien à lui-même, que je le livre à ses agréments. Mais, cette fois, moi qui n'ai jamais pardonné à personne d'avoir quinze ans, je pardonne à mesdemoiselles vos filles d'en approcher [2]. »

Les souvenirs de Mme de Sévigné étaient conservés avec soin à Époisses, où elle avait séjourné au moins deux fois, en 1673 et en 1677, se rendant dans le voisinage à sa terre de Bourbilly. Elle aimait beaucoup le comte de Guitaut, lieutenant général pendant la Fronde dans l'armée de Condé, et premier chambellan du prince, mais qui était rentré en grâce depuis longtemps déjà près de Louis XIV et avait été fait chevalier des ordres après la mort du cardinal Mazarin. Elle le trouvait « de bonne compagnie et le plus aimable ami du monde. » « Cette maison, écrit-elle d'Époisses le 25 octobre 1673, à sa fille, est d'une grandeur et d'une beauté surprenantes. M. de Guitaut se divertit fort à la faire ajuster et y dépense bien de l'argent. » Et rendant compte à Mme de Grignan en 1677 de son second séjour chez les Guitaut : « Nos conversations sont infinies, dit-elle, il aime à causer et, quand on me met à causer, je ne fais pas trop mal aussi; de sorte qu'on ne peut pas être mieux ensemble que nous y sommes. » Les lettres du comte « lui semblaient aimables, charmantes » : « vos lettres sont admirables, lui écrit-elle en 1685, et, si les vieux châteaux sont mauvais à quelques-uns, croyez-moi, c'est que ceux qui les habitent n'ont pas une Mme de Guitaut comme vous; avec elle, je vous défie tous deux d'être moisis. » Elle retrouvait l'hiver ses amis à Paris; et, quand Mme de Guitaut, devenue veuve, habita plus longtemps Époisses, Mme de Sévigné

[1] Voy. *Pensées*, t. I, p. 171.

[2] L'une des filles de Mme de Guitaut, que M. Joubert nous représente si charmantes, a épousé le comte de Virieu et la seconde le comte de Deservillers.

manifesta le regret de la rencontrer moins souvent, « surtout le matin à notre messe, où je me trouvais heureuse de vous voir un moment et d'être à deux pas de vous. » « Mme de Guitaut avait, au dire de Mme de Sévigné, mille fois plus de mérite et était cent fois plus habile pour l'administration de ses propriétés; elle fut souvent chargée de surveiller les « pauvres affaires de Bourbilly, » recevait les comptes, faisait examiner et arrêter les mémoires; Mme de Sévigné lui adressa plus d'une fois ses remerciements pour une amitié si obligeante.

Les lettres de la marquise, celles que le grand Condé avait écrites au comte de Guitaut étaient gardées pieusement à Époisses; M. Joubert prit le plus vif intérêt à ces précieux souvenirs du passé. Sa première lettre à Mme de Guitaut nous montre qu'il fût aussi très frappé du portrait de l'ami de Mme de Sévigné, dont le visage, écrit-il, aurait beaucoup aimé celui de M. Molé. Ce tableau faisait partie de la collection très précieuse mise à l'encan pour moitié en 1793; il avait heureusement échappé à la confiscation et représentait le comte en grand costume de chevalier des ordres, avec le manteau, la perruque, le chapeau à plumes, et « ce bon air et cette bonne mine » vantés par sa voisine de Bourbilly[1].

A la lettre que lui avait adressée M. Joubert de retour à Villeneuve, Mme de Guitaut répondit en lui reprochant d'être resté si peu de temps près d'elle et en le pressant de revenir le 4 novembre, pour la saint Charles, fête des châtelains d'Époisses :

Monsieur Joubert, à Villeneuve.

Époisses, ce 6 octobre 1807.

Comment avez-vous pu penser, monsieur, me devoir des remerciements pour avoir su vous apprécier, pour avoir joui du plaisir de vous

[1] M. Joubert put admirer d'autres toiles d'un bien grand prix, conservées encore aujourd'hui à Époisses par le petit-fils de ses hôtes. Les portraits de famille les plus remarquables sont ceux de Mme de Chamillard, femme du ministre de Louis XIV, par Largillière, du maréchal et du chancelier de Marillac, par Philippe de Champagne. Nous citerons parmi les tableaux historiques : deux portraits du grand Condé, avec son visage d'aigle et son œil enflammé (le premier, peint par Ivan Egmont, avait été offert par le prince à son lieutenant quelques mois après la bataille des Dunes, où ils avaient été battus ensemble par Turenne; le second montre Condé en Dieu Mars); un Louis XIV et un Bossuet attribués à Rigaud; un portrait de la grand'mère de Mme de Sévigné, Mme de Chantal, donné par la sainte elle-même au marquis d'Époisses, beau-père du comte de Guitaut, entre les mains duquel elle avait, au nom de son fils, prêté foi et hommage pour la baronnie de Bourbilly.

voir et pour avoir désiré d'en jouir plus longtemps? Si le pays que vous habitez n'est pas à mille lieues du mien, celui-ci n'est pas à mille lieues du vôtre, il vous est facile de franchir la distance qui nous sépare; tenez-vous, je vous prie, pour prié, pour invité, de venir nous voir, lorsque vous aurez quelques instants à donner à vos amis. Vous en trouverez un dans la personne de M. Frisell et plusieurs autres toutes prêtes à être mises du nombre, si vous avez pour elles autant d'estime qu'elles en ont conçu pour vous.

Il me paraît impossible qu'en votre qualité d'observateur, vous vous teniez pour content de ce que vous avez vu dans nos cantons; c'est ce qui s'appelle voir à travers un brouillard, et, malgré votre perspicacité je ne puis croire que vous ayez pu démêler les objets, de manière à vous en rendre un compte satisfaisant. Il faut donc les revoir, et, pour que vos premières observations se joignent plus facilement aux secondes, il ne faut pas les trop éloigner les unes des autres.

M. Frisell est absent depuis quelques jours; il est allé d'abord à Montbard, assister à une fête qu'a donnée Mme de Buffon, pour laquelle il a composé des couplets très jolis. Il doit être à présent à Châtillon, chez Mme de Chastenay. Il a reçu votre lettre, monsieur, le soir de son départ.

Mes filles, déjà sensibles à votre mérite, monsieur, me prient de vous faire leurs compliments, ainsi que leur papa. Tout ce qui habite le vieux château d'Époisses désire de vous y revoir ainsi que monsieur votre frère. Vous seriez bien aimables l'un et l'autre de venir nous voir pour la saint Charles : c'est ma fête, c'est celle de M. de Guitaut, celle de ma fille aînée et d'un de ses frères; c'est une fête de famille, à laquelle nos amis veulent bien se joindre. Nous y aurons une comédie du vieux Molière, ce sont les *Femmes savantes* qui ont emporté les suffrages. M. Frisell est chargé du rôle de Trissotin; c'est un débutant, mes filles débuteront aussi; leur mère, qu'on a chargée du rôle de Philaminte, le remplira fort mal; tout cela n'est pas fait pour exciter la curiosité, je le sais, mais je sais aussi que vous ne pouvez pas être insensible au plaisir que nous aurions de vous posséder ici et d'y recevoir le témoignage des sentiments d'estime que vous m'avez inspirés.

Du Champ de Guitaut.

M. Joubert eut certainement quelque mérite à résister à cette invitation; une lettre adressée à Mme de Vintimille montre le plaisir qu'il avait ressenti dans son récent voyage :

11 novembre 1807.

« J'ai fait le tour du monde. J'ai vu le château de Bussy, où sont les portraits de toutes les femmes spirituelles et belles de la

cour de Louis XIV. Mourez de honte! Au milieu de ces curiosités mon premier et unique mouvement a été de m'écrier : « Ah! où « est Mme de Vintimille? »

« Le portrait que nous avons vu ensemble autrefois, chez Mme de Muy, est celui de Mme de Grignan. Celui qui est à Bussy n'est pas aussi bien peint, mais il a plus de feu et plus de vie; on y retrouve davantage, pour ainsi dire, une nature qui a été prise sur le fait. »

Le château de Bussy, situé à peu de distance d'Époisses et plus près encore d'Alise-Sainte-Reine et de Flavigny, contenait les portraits les plus intéressants des hommes et des femmes célèbres du règne de Louis XIV; Bussy-Rabutin s'était plu à les rassembler pendant son exil de dix-sept ans [1]. Celui que Turenne appelait « le meilleur officier de l'armée, pour les chansons », s'était fait représenter lui-même plusieurs fois : d'abord au milieu des hommes de guerre les plus illustres de l'époque, entre le maréchal de Clairambault et le maréchal Duplessis-Praslin; puis, dans la galerie des femmes du temps, principale curiosité du château. Le comte de Bussy, dont les prétentions galantes marchaient de pair avec la vanité militaire, « connu, comme on l'a dit, par ses bonnes fortunes et plus encore par le bruit qu'il en faisait, » s'était fait peindre, dans cette dernière salle, par Lebrun, en costume semi-mythologique et semi-militaire; il trône ainsi, sous les traits d'un demi-dieu, au milieu des beautés les plus séduisantes de l'époque, dont il a orné l'image de ses malicieuses appréciations. Mme de Sévigné, appelée par lui la plus jolie fille de France, et dont il eut tant de peine à oublier les rigueurs, a su échapper, cette fois, à la verve railleuse de Bussy. La devise qui accompagne le portrait de la marquise pourrait satisfaire les plus difficiles :

MARIE DE RABUTIN-CHANTAL

MARQUISE DE SÉVIGNÉ
FEMME D'UN GÉNIE EXTRAORDINAIRE
ET D'UNE SOLIDE VERTU
COMPATIBLE AVEC BEAUCOUP D'AGRÉMENTS.

Bussy ne voulut jamais entrer en relations avec le comte de Guitaut, qui, après avoir été son cornette dans la compagnie de chevau-légers du prince de Condé, l'avait remplacé comme capi-

[1] Le château de Bussy appartient aujourd'hui au comte de Sarcus, qui s'est attaché à y conserver tout ce qui rappelle l'ancien propriétaire.

taine-lieutenant, et était devenu, par un premier mariage avec Mlle de la Grange d'Arquien, marquis d'Époisses et suzerain d'une terre appartenant à Bussy. Il montre dans ses Mémoires sa malveillance pour celui qu'il nomme dédaigneusement « ce petit garçon ». Mme de Sévigné relevait aussi d'Epoisses comme propriétaire de Bourbilly, mais elle manifestait moins d'orgueil; elle acceptait gaiement sa servitude, et appelait bravement ses amis « monseigneur » et « madame ». Elle ne put jamais ramener Bussy à des sentiments plus raisonnables : « Au reste, mon cousin, lui écrivait-elle, je crois que vous ne savez pourquoi vous ne vous donnez point les uns aux autres le plaisir d'une bonne compagnie dans la province, entre vous et M. de Guitaut. Sa femme a bien de l'esprit; ma nièce (Mme de Coligny) se trouverait bien de cette société. Eh! mon Dieu! a-t-on trop bonne compagnie dans les provinces, qu'il faille ôter ceux avec qui nous parlerions notre langue et qui nous entendraient fort bien? »

Mais chacun voulait que l'autre fît le premier les avances : « Vous me dites, écrit à son tour Bussy à Mme de Sévigné, que, quand il me trouvera en quelque lieu, il me fera mille honnêtetés, et je réponds que je lui en ferai deux mille. »

Après avoir vu le château de Bussy, M. Joubert tint à connaître les lieux habités par Mme de Sévigné et rendus célèbres avant elle par la présence de sainte Chantal, sa grand'mère. Dans la lettre à Mme de Vintimille dont nous avons cité un court passage, il ajoute : « J'ai vu aussi ce charmant Bourbilly. » Il s'y rendit en compagnie de M. Frisell.

Au sortir des plaines fertiles et riantes qui entourent Époisses, le pays change tout à coup d'aspect et l'on entre dans une de ces vallées si bien décrites par M. de Chateaubriand dans sa première lettre à M. Joubert, et qu'il montre « irrégulièrement dessinées dans les détours d'une multitude de petites montagnes ». Le vieux château de Bourbilly, bâti sur les bords du Serein et encadré d'une ceinture de bois, occupait le centre de la vallée, au milieu de fertiles prairies [1]. Le brouillard empêcha M. Joubert de bien juger

[1] Le château de Bourbilly, vendu en 1719 par la petite-fille de Mme de Sévigné, Mme la marquise de Simiane, passa successivement, depuis cette époque, entre les mains de différents propriétaires, et fut, vers 1814, acheté par M. de Caux, qui se rendit en même temps acquéreur de l'ancien château de Thostes appartenant au président Frémyot. La petite-fille de M. de Caux épousa, en 1838, M. de Franqueville, qui devint plus tard directeur général des ponts et chaussées et conseiller d'État. M. Charles de Franqueville, leur fils, a, de 1867 à 1870, fait exécuter une restauration complète de Bourbilly, et s'est plu à y faire revivre le souvenir de sainte Chantal et de Mme de Sévigné.

la situation, mais l'imagination si heureuse dont il était doué ne manqua pas certainement de parer le séjour de Mme de Sévigné des couleurs les plus riantes; il dut se la représenter arrivant à Bourbilly et écrivant aussitôt à sa fille : « J'arrive présentement dans le vieux château de mes pères, voici où ils ont triomphé suivant la mode de ce temps-là. Je trouve mes belles prairies, ma petite rivière, mes magnifiques bois et mon beau moulin à la même place où je les avais laissés; » puis, ajoutant après la visite de son voisin de Guitaut : « J'arrivai ici lundi au soir, comme je vous l'écrivis dès le même soir. Je trouvai des lettres de Guitaut qui m'attendaient. Le lendemain, dès neuf heures, il vint ici au galop, mouillé comme un canard, car il pleut tous les jours. Nous causâmes extrêmement... Après que nous eûmes dîné très bien, malgré la rusticité de mon château, voilà un carrosse à six chevaux qui entre dans ma cour, et Guitaut à pâmer de rire. Je vois en même temps la comtesse de Fiesque et Mme de Guitaut qui m'embrassent. Je ne puis vous représenter mon étonnement et le plaisir qu'avait pris Guitaut à me surprendre. »

Les personnes qui venaient à Bourbilly y visitaient surtout la chapelle où avait été célébré le mariage du baron de Chantal, grand-père de Mme de Sévigné, avec la fille du président Frémyot, célèbre par sa belle conduite pendant la Fronde, et où la baronne devenue veuve fit plus tard le vœu de se consacrer à Dieu.

On leur montrait aussi le portrait du baron Christophe Ier, dont la vue avait tant diverti son arrière-petit-fils : « l'éclat de rire nous prit à tous, écrit Bussy-Rabutin à sa belle cousine, quand nous vîmes le bonhomme Christophe à genoux, qui, après avoir mis ses armes en mille endroits, et en mille manières différentes, s'en était fait faire un habit. Il est vrai que c'est pousser l'amour de son nom aussi loin qu'il peut aller. »

M. Joubert avait conservé le plus agréable souvenir de cette excursion. Et, de retour à Villeneuve, il s'empressa de remercier celui qui avait bien voulu l'accompagner. M. Frisell lui répondit :

A M. Joubert, à Villeneuve.

Epoisses, ce 19 octobre 1807.

Je reçus, monsieur, votre aimable lettre, comme j'allais partir pour un voyage de quinze jours chez Mme de Chastenay. Comme son château est au milieu des bois et très loin de tout bureau de poste, j'ai attendu mon retour à Époisses pour vous répondre. J'arrivai ici hier par des chemins auprès desquels celui de Bourbilly est une allée de jardin.

En vérité, monsieur, je suis honteux et presque fâché de tout ce que

vous me dites d'honnête sur la prétendue obligation que vous m'avez de vous avoir conduit à l'ancienne demeure de Mme de Sévigné ; c'est à moi à vous remercier du plaisir de votre conversation pendant la route; les anecdotes intéressantes, que vous m'avez contées avec le charme que vous mettez à tout ce que vous dites, m'ont fait oublier le temps et le chemin ; ma jument se trouve fort honorée de votre souvenir, elle s'est fort bien trouvée de son voyage et m'a chargé de vous dire qu'elle était prête à le recommencer avec la même compagnie. D'après les éloges que vous faites de ce pays, je ne sais s'il n'a pas gagné dans votre esprit d'avoir été à peu près invisible pour vous, grâce au brouillard qui le couvrait, quand vous y avez passé. Votre belle imagination l'a orné à sa fantaisie et a complètement suppléé à vos yeux. Je crains qu'un examen plus détaillé ne lui fît du tort; mais le désir de vous revoir l'emporte sur cette crainte, et je souhaite de tout mon cœur d'être une seconde fois votre *cicerone* par un temps qui n'exigera pas de parapluie. Mme de Guitaut, qui me sait très grand gré de lui avoir procuré votre connaissance, dit que, pour lui prouver que vous pensez d'elle le quart du bien que vous voulez bien me dire, il faut que vous reveniez la voir. Tout le monde ici désire comme elle de vous revoir, car vous avez eu bientôt fait la conquête du château. Voici un temps superbe pour faire une petite excursion : nous jouerons le 4 novembre les *Femmes savantes* pour la fête de Mme de Guitaut; ce serait une fête de plus pour nous tous de vous voir arriver avec votre frère et M. de Chateaubriand. D'après ce que vous m'avez mandé, il doit être actuellement chez vous. Mme de Guitaut serait charmée de le voir. Après avoir fait le tour de la Méditerranée, c'est à peine une promenade que de venir ici : les ruines de Bourbilly réveillent des souvenirs aussi aimables que la plupart de celles qu'il a vues avec tant de danger; si elles ne sont pas aussi belles que celles de l'Égypte, qu'il pense aussi que nous ne sommes pas des Arabes. J'ajoute qu'il est presque honteux pour un aussi grand voyageur que lui de n'avoir pas vu le château de Mme de Sévigné, qui est presque à sa porte. Faites-lui, je vous prie, mes très sincères compliments et présentez mes hommages à Mme de Chateaubriand. S'ils ne veulent pas venir dans ce pays, je ne passerai pas l'hiver sans les voir à Paris ou à leur campagne. Veuillez bien aussi offrir mes hommages à Mme Joubert et soyez persuadé de la parfaite estime et du sincère attachement que vous m'avez inspirés.

FRISELL.

Aucun des deux amis de M. Frisell ne put se rendre à Époisses pour la saint Charles. M. Joubert, ainsi que nous l'avons dit, s'éloignait difficilement de ses résidences préférées. Quant à M. de

Chateaubriand, après être revenu de son voyage en Orient et avoir passé plusieurs mois à Villeneuve, il avait récemment acheté la Vallée au Loup, pour laquelle il ressentait encore toute la ferveur d'un nouveau propriétaire.

Mme de Guitaut exprima à M. Joubert le regret qu'elle avait eu de ne pas les recevoir et lui rendit compte de la représentation, où M. Frisell avait rempli les rôles principaux, à la satisfaction de tous :

A Monsieur Joubert, à Villeneuve.

Époisses, ce 10 novembre 1807.

Vous me pardonnerez facilement, monsieur, d'avoir laissé lire votre lettre devant vingt-cinq personnes : elle m'est arrivée après la représentation de notre comédie ; je la communiquai simplement à M. Frisell comme partie intéressée ; je ne sais comment elle est devenue une lecture générale ; l'on était curieux de savoir si votre style avait quelque chose de la rapidité de votre course en Bourgogne, si vous écriviez aussi légèrement que vous visitiez les provinces, si vous parliez de quelques-unes des observations que vous aviez faites en courant la poste; enfin on était curieux et j'étais complaisante. Ne m'en faites point de reproches, monsieur; l'on a trouvé votre style charmant, et, par les raisons susdites, l'on n'a pas été surpris de sa brièveté. Je m'en plaignais intérieurement, parce que je trouvais bien des charmes dans cette lecture. Tout le monde a désiré, comme moi, de vous voir à même de mieux juger du pays et de ses habitants. Croiriez-vous, monsieur, que j'aurais été plus satisfaite que surprise de vous voir arriver la veille ou quelques jours même avant ma fête avec M. de Chateaubriand, que j'avais eu l'honneur de voir à Paris, et qui ne pouvait douter de l'extrême plaisir qu'il nous aurait fait? Cette petite course aurait eu quelque chose de chevaleresque qui m'aurait enchantée; en ma qualité de femme, j'aime la chevalerie; les lieux que j'habite me rappellent les mœurs antiques, je les respecte, et je crois qu'au roman près, que je n'aime pas, je ne le cède en rien *à ma tante Aurore*. Notre comédie a eu du succès, nos jeunes débutantes n'ont point manqué d'un certain petit talent; notre Trissotin a joué tout aussi bien qu'on joue aux *Français*, mais il a montré encore plus de talent dans la petite pièce, qui était l'*Avocat Patelin;* il faisait Monsieur Guillaume; il mériterait une place dans le feuilleton, en défiant la Critique d'oser y prendre la plume. Voilà toutes les merveilles que je puis vous mander de nos cantons, monsieur. Je ne me flatte pas qu'elles vous intéressent. S'il en eût été ainsi, vous seriez venu partager et ajouter à nos plaisirs. Vous me donnez l'espérance que vous me dédommagerez dans un

autre temps. Celui que vous choisirez sera toujours le mien pour vous recevoir avec joie. Soyez-en, je vous prie, aussi persuadé que des sentiments sincères avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissante servante.

Du Champ de Guitaut.

M. de Guitaut, M. Frisell et mes filles me prient, monsieur, de vous faire agréer leurs plus sincères compliments.

M. Joubert répondit le 27 novembre à Mme de Guitaut, en lui transmettant sur M. Molé, qui venait d'être envoyé à Dijon, des renseignements que le lecteur n'a sans doute pas oubliés; le nouveau préfet justifia les éloges contenus dans la lettre de M. Joubert. Le girondin Riouffe, qu'il remplaçait, ne s'était pas fait remarquer dans la Côte-d'Or par une tenue très sévère, et la gravité de M. Molé produisit un contraste complet avec les allures toutes différentes de son prédécesseur. Le salon de la préfecture devint immédiatement le rendez-vous de la société la plus distinguée et put bientôt rivaliser, nous dit M. de Falloux, avec les salons les plus enviés de Paris. Toutefois quelques personnes, et nous verrons la trace de cette impression dans une prochaine lettre de Mme de Guitaut, jugèrent la réserve et la froideur de M. Molé un peu trop grandes pour des fonctions qui l'appelaient à des rapports journaliers avec le public.

Le 12 décembre, M. Joubert s'excuse de ne pas avoir écrit à Mme de Guitaut depuis plusieurs semaines, et, pour lui prouver que des douleurs rhumatismales sont la seule cause de ce silence, il s'amuse à lui copier une demi-douzaine de billets commencés dans les intervalles de ses souffrances : « Je vous aurais envoyé avec plaisir les originaux de mes copies, lui dit-il, mais la poste en aurait été surchargée; le port vous en eût coûté la valeur d'une métairie, ou tout au moins d'une charrue, et, quand on se donne les airs de recommander vos domaines aux pouvoirs administratifs, il ne faut pas vous ruiner. » L'excuse était parfaitement sincère, et nous avons eu le plaisir de découvrir, au milieu des papiers de M. Joubert, les six originaux de ses copies.

Dans la même lettre, il décrivait ainsi le mal qu'il éprouvait :

Il y a, madame, dans le monde, un vilain petit mal bien singulier. C'est une invisible vapeur, qui semble ne toucher à rien, et qui pénètre jusqu'aux os. On lui donne un grand vilain nom, dont l'épithète est fort jolie : c'est un rhumatisme volant. Ce mal bizarre, qui a quelque chose de dragon et de lutin tout à la fois, se joue à ravager un homme.

Il se jette, comme en sautant, sur les deux bras, sur les épaules, sur les dents; et, quand il est las de bondir ou rassasié des tourments dont il fait sa vaine pâture, il abandonne les surfaces; il se glisse dans l'estomac et s'y endort, alors on ne croit plus souffrir; mais on porte au-dedans de soi un poids affreux, pire que toutes les douleurs. J'ai logé cet hôte cruel. Je suis en proie à ses caprices depuis la lettre du mois d'octobre, où je vous en ai dit un mot, et je m'en sentais accablé, lorsque la vôtre est venue.

Mme de Guitaut lui répond le 24 décembre et le remercie en même temps de ses bons offices auprès de M. Molé :

A Monsieur Joubert, à Paris.

Époisses, ce 24 décembre 1807.

Si vous avez eu, monsieur, l'intention de m'amuser par votre aimable lettre, soyez satisfait; vous avez parfaitement réussi, j'en ai ri aux larmes; il faut avoir un fond de gaîté inépuisable pour écrire autant d'agréables folies avec un *rhumatisme volant* ou sédentaire, ou avec tout autre mal. Je suis bien éloignée d'avoir cette force d'esprit : lorsque la douleur entre par une porte, la gaîté sort par l'autre. Il n'y a que vous, monsieur, qui ayez le talent de loger ensemble deux hôtes d'un caractère si opposé; cela prouve que vous êtes un homme fort, et que je suis une femme faible. Je désirerais bien que cette épreuve, qui est à votre gloire comme à ma confusion, ne se répétât plus pour vous, quelque honneur qui puisse vous en revenir.

Si votre lettre du 27 novembre, monsieur, ne m'en avait pas annoncé très prochainement une seconde, elle ne serait pas restée sans réponse; elle en méritait deux : l'une pour vous assurer du plaisir qu'elle m'avait fait, l'autre pour vous remercier des bons offices que vous m'avez rendus auprès de notre nouveau préfet : la réputation dont il jouit lui eût assuré cette préfecture, si elle eût été à ma nomination; je n'aimais point son prédécesseur, qui avait les manières d'un parvenu et qui croyait qu'en affectant la légèreté, il passerait pour un homme à la mode. Ses plaisirs passaient avant tout, et l'on ne pouvait rien tirer de ses bureaux. L'idée que j'ai de M. Molé est inséparable de celle de votre crédit auprès de lui; vous devez en avoir partout, même auprès des personnes qui n'ont eu le plaisir de vous voir qu'un moment et dont vous vous êtes éloigné avec un brusque empressement, et, pour vous donner une preuve de cette vérité, s'il en est besoin, cherchez, je vous prie, monsieur, quelque chose à me demander, puis pariez envers et contre tous que vous l'obtiendrez, et vous aurez gagné votre pari.

Pendant que vous étiez en train d'écrire à notre *duc de Bourgogne*,

il fallait lui dire que, s'il entrait dans ses intentions de connaître les peuples soumis à sa domination, il existait sur les limites de son empire un vieux château qui offrait en même temps des monuments de l'antiquité et de la barbarie des temps modernes, dont les propriétaires seraient enchantés de le voir s'arrêter et séjourner dans cet asile qui autrefois avait reçu dans ses lambris gothiques les maîtres de la Bourgogne ; je ne crois pas avoir rien à désirer sur la description que vous avez faite des habitants de ce château ; j'ai peur, pour mon compte, qu'elle ne soit trop flattée.

J'avais le projet de répondre à vos six commencements de lettres, mais ils en mériteraient chacun une entière ; cela vous ennuierait beaucoup, et ce que je craindrais encore plus, c'est que vous n'éprouviez des regrets de me les avoir envoyés et que vous ne preniez la résolution d'être plus succinct pour éviter mes longueurs. Je me bornerai à vous dire que je vous désire toutes sortes de prospérités dans l'année où nous entrons, ainsi qu'à M. votre frère, et que, si vous n'êtes pas des traîtres et des parjures, j'espère avoir le plaisir de vous voir dans cette huitième année du dix-neuvième siècle, ce qui me la fait envisager sous un point de vue agréable.

Je vais joindre vos lettres à celles que renferme un certain carton que vous avez vu avec autant d'intérêt que pouvait vous en laisser la brièveté du temps ; les grâces de Mme de Sévigné seront enchantées d'avoir une nouvelle compagne, et tous les autres *cartonnés* vous feront place avec empressement.

Mes filles ne veulent pas que je les oublie auprès de vous, elles vous pardonnent de n'avoir plus quinze ans, ne vous en trouvant pas moins aimable : vous jugerez qu'elles ont un bon petit caractère. Il est plus que temps de finir cette lettre, ce que je ne veux point faire, monsieur, sans vous assurer que j'ai pour vous une estime *extraordinairement* particulière.

La promesse contenue dans cette lettre, et que la modestie de M. Joubert ne prit sans doute pas au sérieux, fut fidèlement tenue : Mme de Guitaut, devançant le jugement de la postérité, fit aux lettres de M. Joubert l'honneur de les placer en illustre compagnie, et elles figurent encore aujourd'hui dans le précieux carton d'Époisses, à côté des nombreuses lettres adressées au comte de Guitaut par le prince de Condé et par la marquise de Sévigné.

De la correspondance entre M. Joubert et Mme de Guitaut, nous n'avons plus à citer qu'une seule lettre de celle-ci, écrite le 10 mars 1808 ; cette lettre réunit les deux conditions indiquées par M. Joubert comme propres au style épistolaire, l'enjouement et l'urbanité ;

elle renferme d'aimables reproches à l'adresse de M. Joubert; le rhumatisme volant pouvait seul expliquer son silence, car il avait le cœur trop reconnaissant et trop fidèle pour oublier jamais les bontés de « la dame du vieux château », comme elle s'appelle elle-même dans la lettre qu'on va lire :

A M. Joubert, à Paris.

Epoisses, 10 mars 1808.

Les occupations de la ville ne sont point celles de la campagne : M. Joubert, rendu à ses amis, à ses connaissances, aux plaisirs de la capitale, ne s'est plus ressouvenu qu'il existait dans un vieux château de la Bourgogne une personne qui était charmée de recevoir de ses nouvelles; elle l'avait assuré plusieurs fois que la lecture de ses lettres lui faisait passer les moments les plus agréables; M. Joubert, accoutumé à ce compliment, n'y a point été sensible, il n'a pas jugé devoir sacrifier un instant de ses occupations ordinaires au plaisir de la dame du vieux château, et, selon les apparences, il l'a mise parfaitement en oubli.

Ce début ressemble beaucoup, monsieur, à l'un des plaidoyers qui fatiguent si souvent les oreilles de M. votre frère; je voudrais bien qu'il jugeât ma cause contre vous; je suis bien sûre que ce serait en ma faveur et qu'il condamnerait son cher frère à m'écrire trois ou quatre lettres, en indemnité du tort que m'a fait éprouver sa paresse ou son indifférence. Vous allez peut-être vous repentir de m'avoir assurée que vous aimiez à m'écrire et à recevoir de mes lettres; j'imagine à présent que ce n'était qu'à Villeneuve, mais vous avez oublié de me le dire, et cette lettre ira vous trouver sur les rives de la Seine, comme les autres avaient fait sur celles de l'Yonne; elle vous demandera si le *rhumatisme volant* vient encore vous tourmenter; s'il était cause de votre silence, je le haïrais encore davantage, parce que, de toutes les causes que vous pourriez me donner, celle de votre santé serait la pire de toutes.

Notre jeune préfet vient visiter nos cantons le 17 de ce mois; il séjournera deux fois vingt-quatre heures chez le maire de Semur; je ne sais pas si je pourrai l'y aller voir, quoique j'y sois engagée, parce que j'ai du monde chez moi. Si je suis libre, je satisferai le désir que j'ai de le connaître. On dit beaucoup de bien de lui; mais son abord a quelque chose de sec et de froid qui ne met point à l'aise, à ce que l'on assure; il parle peu et toujours avec une gravité magistrale; ce n'est assurément point un défaut; son prédécesseur était un faquin, qui affectait une légèreté indécente et qui par là même était fort déplaisant. Je suis bien aise que M. Molé soit en tout différent, mais je

sens que sa froideur me glacera et que je n'aurai pas le temps de juger de toutes les qualités qui me rapprocheraient de lui avec le temps. Au reste, monsieur, je vous promets, si vous le désirez, de vous rendre compte de l'effet qu'il aura produit sur moi, si je vais à Semur, lorsqu'il y sera.

Je ne veux point prolonger cette lettre; l'on s'expose à passer pour bavarde, ce qui est un défaut commun; il vaut mieux en avoir de particulier que de ramper dans la foule. Je ne finirai cependant pas, sans vous prier de faire mes compliments à monsieur votre frère. M. Frisell me charge de vous faire agréer les siens à l'un et à l'autre; il parle d'aller à Paris, mais il n'a encore rien décidé à cet égard. Recevez, monsieur, l'assurance de l'estime, de l'amitié et de tous les sentiments que vous m'avez inspirés.

Du Champ de Guitaut.

Nous aurions voulu connaître l'impression personnelle de Mme de Guitaut sur celui dont elle redoutait la froideur; mais la lettre qui contient cette appréciation nous manque, comme les autres lettres adressées d'Époisses à M. Joubert. Il est à penser que l'amabilité de la gracieuse châtelaine, trouva moyen de dissiper la réserve de M. Molé. Un grand changement s'opéra d'ailleurs dans celui-ci, quand il fut activement mêlé à la vie politique. « Ce fut sous la Restauration, lisons-nous dans un ouvrage déjà cité [1], qu'il prit le parti, qui ne lui était pas difficile et qui semblait tout naturel, d'être aimable pour chacun et de plaire, ce à quoi il réussit infiniment. Il s'y adonna tout à fait sous le régime de Juillet, et le plus bourgeois des députés était soigné par lui dans l'embrasure d'une croisée et traité d'un air de prédilection, de familiarité aisée, et avec une grâce à laquelle on résistait peu. »

A l'époque où écrit Mme de Guitaut, les fonctions que remplissait M. Molé, surtout dans les détails qui le mettaient en contact immédiat avec les populations, ne répondaient pas toujours à ses goûts, et déjà il aspirait à un rôle plus important. Quelques jours après son psssage à Semur, le 25 mars 1808, il confie ses ennuis à M. Philibert Guéneau de Mussy [2] : « Je n'oublierai pas les moments que je viens de passer avec vous parmi les vôtres. Un mot que je vous disais et que vous entendiez, me reposait de toutes les fatigues du jour. Je vous écris écrasé de fatigue et de dégoût; ce n'est que dans deux jours que j'aurai terminé ma revue de toutes les plaies humaines. Je pars (pour Paris), après

[1] Sainte-Beuve, *Chateaubriand et son groupe littéraire*, t. II, p. 368.
[2] *Ibid.*, t. II, p. 372.

avoir vu la dernière, et avec l'espoir de vous retrouver où je vous souhaite depuis longtemps. »

Un commerce établi dans des conditions si favorables entre Mme de Guitaut et M. Joubert était trop apprécié de l'un et de l'autre, pour qu'ils ne se soient pas efforcés de l'entretenir avec soin. Mme de Guitaut habitait Époisses la plus grande partie de l'année, mais allait quelquefois à Paris; Villeneuve était à mi-chemin, et, comme le lui avait rappelé un jour son correspondant, elle y relayait forcément. Elle le voyait donc à Villeneuve, lorsqu'elle y passait en été. L'hiver, elle le retrouvait à Paris.

Rien n'indique que, malgré les instances de Mme de Guitaut, M. Joubert ait jamais pu réaliser son vœu de retourner à Époisses. Et cependant il aurait eu le plaisir de visiter dans le voisinage une autre femme qu'il appréciait beaucoup aussi, Mlle Victorine de Chastenay, amie des Guitaut et de M. Frisell. Celui-ci, comme il le raconte dans sa lettre à M. Joubert, se rendait quelquefois, malgré les mauvais chemins, d'Époisses au château d'Essarois, près Châtillon-sur-Seine, où la chanoinesse demeurait, avec son père, au milieu des bois. Le vieux comte Gérard de Chastenay de Lenty avait été député de la noblesse du bailliage de Châtillon aux états généraux; s'inspirant des sentiments les plus généreux, il s'était d'abord montré favorable aux réformes, puis, effrayé par les excès dont furent suivies les premières concessions de Louis XVI, il se retira dans ses terres et employa son temps et sa fortune à secourir les malheureux. Il fut néanmoins arrêté pendant la Terreur et traduit au tribunal révolutionnaire de Paris : Réal, qui se chargea de le défendre, fit valoir si éloquemment les bienfaits sans nombre de son client, que les juges eux-mêmes furent attendris et prononcèrent son acquittement. Le comte de Chastenay, rendu à la liberté, retourna à Essarois et travailla avec une ardeur nouvelle à soulager les misères que le régime révolutionnaire rendait tous les jours plus nombreuses et plus terribles.

La chanoinesse, douée de beaucoup d'esprit, fort instruite et très grande musicienne, a laissé chez ceux qui l'ont connue, le souvenir d'une femme supérieure. Aussi versée dans l'étude de l'antiquité que dans l'histoire naturelle et la littérature anglaise, elle a publié de nombreux ouvrages, notamment un Tableau du développement de l'esprit humain chez les anciens, des traductions de romans anglais et des lettres sur la botanique. M. Joubert voyait souvent pendant l'hiver Mlle de Chastenay à Paris, et appréciait beaucoup sa conversation.

Nous n'avons malheureusement découvert que de bien rares

débris de leur correspondance, deux billets de la chanoinesse datés de 1813 et de 1814. Le premier est écrit au moment où elle allait s'éloigner de Paris, sans doute pour retourner près de son père en Bourgogne :

8 juin 1813.

J'ai été très fâchée de vous faire si mal mes adieux, et, si un incident quelconque me retarde, je pense bien vous retrouver. Je veux vous dire et vous redire, dans le tête-à-tête du billet, que je vous prie de penser à moi en mon absence, et d'être bien certain que j'ai pour vous un attachement sincère et que j'aime à me confier dans le vôtre.

J'avais besoin de vous dire adieu de bonne grâce et de vous offrir mes vœux avec l'accent du cœur.

Ce lundi soir,

VICTORINE.

La chanoinesse, qui avait elle-même pour M. Joubert beaucoup d'admiration et d'amitié, fut une de ces fidèles amies qui, lorsque, devenu tout à fait malade, il dut garder la chambre une grande partie de la journée, allaient le plus volontiers s'asseoir près de son lit et jouir de ses entretiens. En 1814, il n'était pas encore réduit d'une manière habituelle à ce genre d'existence, mais avait déjà de fréquents malaises qui l'obligeaient à rester couché pendant le jour. Au commencement de janvier 1804, elle lui envoie ses vœux de bonne année, et lui rappelle en même temps un avantage de la maladie qu'il était plus que tout autre capable d'apprécier :

Ce 3 janvier 1814.

Je ne veux pas commencer l'année sans me rappeler à votre souvenir. Votre amitié est un bien sur lequel je me plais à compter. Les frimas de l'hiver nous séparent un peu. Vous êtes comme l'homme qui attendait la fortune sans sortir de son lit. Ce n'est pourtant pas la fortune que vous songez à voir entrer chez vous; plus heureusement philosophe, vous jouissez paisiblement du bonheur qui vous a été départi; et je pense quelquefois qu'une santé délicate, sans être mauvaise, et qui a besoin de repos, dispose à mieux goûter ces vrais biens que trop souvent on néglige. Je veux toujours vous aller voir, et je me promets ce plaisir pour mes étrennes. En attendant, je veux que vous pensiez à moi et que, dans l'enceinte où vous vous renfermez, vous me comptiez déjà pour quelque chose.

Vous me rendrez ma visite, quand les rues seront parfumées par les violettes et les lilas.

Je vous souhaite une bonne année et l'accomplissement de tous vos vœux. La formule n'est pas bien neuve, mais le sentiment qui m'y ramène est lui-même déjà un peu vieux.

VICTORINE.

Le rendez-vous donné à M. Joubert pour l'époque des violettes et des lilas rappelle l'amour que M[lle] de Chastenay avait pour les fleurs. « Leur charme, dit-elle dans une de ses lettres sur la botanique, ne s'analyse pas, et c'est pour cela qu'il est universel et qu'il atteint l'âme elle-même. Leurs parfums, l'élégance de leurs contours, l'ensemble harmonieux de leurs parties et de leurs couleurs, voilà peut-être à quoi l'on doit attribuer leur effet souverain. » Et les comparant aux jouissances de la vie, elle ajoutait : « Dieu les a semées avec profusion, et nous les foulons de même sans daigner les cueillir. »

M. Joubert nous donne lui-même une preuve de l'esprit de la chanoinesse; il rapporte qu'elle lui trouvait l'air d'une âme qui a rencontré par hasard un corps, et qui s'en tire comme il peut. Et, charmé de cet aimable et ingénieux jugement, il s'empresse d'ajouter : « Je ne puis disconvenir que le mot ne soit juste. »

Ces deux billets de M[lle] de Chastenay terminent la série des lettres qui nous ont paru dignes d'être placées sous les yeux des lecteurs du *Correspondant*. Arrivé au terme de cette publication, nous ne quittons pas sans regret la société si aimable et si distinguée, formée sous les anciennes mœurs françaises et pleine encore des traditions du passé, dans l'intimité de laquelle vécut M. Joubert, et qui a semblé quelques instants revivre devant nous.

Ceux dont la patiente attention a bien voulu nous suivre jusqu'à la fin, partageront peut-être le même sentiment; nous croyons du moins qu'ils resteront frappés de l'affection si profonde et si fidèle que l'aimable penseur sut inspirer à ses amis et des témoignages exceptionnels qu'il reçut d'eux pendant toute sa vie. Dans ces pages, qu'aucun d'eux assurément n'a écrites pour le public et dont la sincérité ne saurait être suspectée, ils rivalisent à l'envi dans l'expression de leurs sentiments. C'est d'abord M. de Fontanes qui, après avoir appelé M. Joubert « le seul homme qu'il aime, chérisse et honore sans restriction », proteste que son cœur est tout entier à son correspondant. Pour M[me] de Beaumont, l'affection de celui qui l'a recueillie pendant la Terreur est un des liens les plus forts qui l'attachent à la vie, et, quand elle est malade au fond de

l'Auvergne, son chagrin principal est de ne pas recevoir les lettres de M. Joubert. M. de Chateaubriand l'appelle l'ami rare, dont le cœur est de l'or, et l'un des deux hommes qu'il a le plus aimés; et Mme de Chateaubriand, qui l'affectionne « d'un cœur presque aussi *bon* que le sien », ne peut se résigner à rester trois mois sur douze éloignée de ses amis de Villeneuve. M. Molé, d'une nature en apparence si froide, sollicite à maintes reprises l'amitié de M. Joubert, et répète bien des fois cette formule qui, sous sa plume, ne peut être qualifiée de banale : « Aimez-moi comme je vous aime. » Mme de Guitaut elle-même, beaucoup moins liée avec M. Joubert, se prend à première vue pour lui d'une sympathie très vive et lui en renouvelle à plusieurs reprises l'expression la plus affectueuse. Et, si nous avions eu le bonheur de retrouver la correspondance de Mme de Vintimille, cette femme « supérieure pour les choses morales », plus remarquable encore par le cœur que par l'esprit et qui seule fut capable d'adoucir le chagrin éprouvé par M. Joubert de la mort de Mme de Beaumont, quelles preuves nouvelles d'attachement n'y aurions-nous pas découvertes!

M. Joubert était digne de tous ces témoignages d'affection, car il offrait un ensemble rare des qualités les plus précieuses. Il ne possédait pas seulement les dons de l'intelligence, qui faisaient de lui tout à la fois un philosophe, un moraliste et surtout un écrivain, et parmi ces dons, le plus merveilleux de tous, celui de faire jaillir l'étincelle de l'esprit de ses interlocuteurs et d'être comme une source toujours ouverte à qui voulait y puiser. Il brillait principalement par le cœur, comme homme et comme ami. Plein d'une exquise urbanité et de la bonté la plus affable, il avait en même temps une *prise* sur le cœur à laquelle on ne pouvait pas résister. Il se donnait tout entier à qui lui semblait digne de son amitié, et après s'être livré, ne se reprenait jamais : « Je ne suis pas changeant, écrit-il, je suis au contraire immuable. » Suivant un précepte donné par lui-même, il savait « cultiver ses amis, cultiver en soi ses amitiés, les conserver avec soin, les soigner, les arroser pour ainsi dire. » « Quand mes amis sont borgnes, répétait-il volontiers, je les regarde de profil »; et encore : « Quand on aime, c'est le cœur qui juge. »

Si quelques nuages s'élevaient entre ceux qui lui étaient chers, il s'empressait de les dissiper, et nous avons vu, lors de la réconciliation de M. de Chateaubriand et de M. Molé, toute la joie qu'il montrait d'avoir amené ce rapprochement.

Le seul obstacle aux manifestations de son cœur était sa santé; mais il savait la dominer par une grande énergie, dès qu'il se croyait indispensable : « Mon sang et ma chair sont capricieux,

au lieu de moi, écrit-il à M. Molé. Rien ne peut les dompter qu'un grand motif qui vient du cœur. » Et M. de Chateaubriand, après avoir dit que personne ne s'est plus oublié et ne s'est plus occupé des autres, fait ainsi dans ses *Mémoires* le portrait de son ami : « Sa grande prétention était au calme, mais personne n'était si troublé que lui; il se surveillait pour arrêter ces émotions de l'âme qu'il croyait nuisibles à sa santé, et toujours ses amis venaient déranger les précautions qu'il avait prises pour se bien porter, car il ne se pouvait empêcher d'être ému de leur tristesse ou de leur joie; c'était un égoïste qui ne s'occupait que des autres. »

Impuissant à rien ajouter par nous-même à la renommée de M. Joubert, nous avons pensé que laisser parler ses amis était le vrai moyen de le mieux faire connaître à ceux qui l'admirent déjà et d'initier quelques-uns de ceux qui ne le connaîtraient pas encore au plaisir délicat que l'on goûte dans un commerce assidu avec une si haute et si pure intelligence : « Quiconque s'assied à mon ombre devient meilleur », disait M. Joubert dans sa vieillesse; « le soir de la vie apporte avec lui sa lampe. » Il faisait allusion à une expérience déjà longue et aux conseils que l'on était si souvent venu chercher près de lui, sans supposer que sa sagesse servirait à d'autres qu'à ses amis.

Il n'avait pas la pensée, nous l'avons vu, que ses notes seraient un jour recueillies et formeraient un de ces ouvrages dont il disait : « Il est des livres où l'on respire un air exquis »; il se comparait volontiers à une « harpe éolienne qui rend quelques beaux sons et qui n'exécute aucun air », et écrivant à M. Molé, il lui disait encore avec une modestie touchante : « Quelques plaisirs que mon esprit aura donnés par-ci par-là pendant ma vie seront la seule récompense ou le seul dédommagement des soins que j'aurai pris de sa culture : comme il plaira à Dieu! C'est mon mot d'habitude et mon remède à tous les maux. C'est le bois de mon sacrifice; je l'assemble tant que je peux; ainsi je n'aurai rien perdu, parce que ce qui sera inutile pour mon usage servira du moins à mon offrande. » Dieu a bien voulu ne pas accepter le sacrifice si généreusement offert et exaucer au contraire un désir si ardent d'être utile. Le livre exquis, composé après la mort de M. Joubert, de ses pensées et de ses lettres, a vécu déjà quarante ans; sa réputation ne fait que grandir chaque jour dans l'estime des gens de goût, et il est du nombre de ceux au profit desquels se réalisera, nous en avons la confiance, la parole de l'auteur sur l'avenir des œuvres de l'esprit : « Excelle, et tu vivras. »

Paul de Raynal.

LA FRANCE EN AFRIQUE

« La colonisation est pour la France une question de vie ou de mort; ou la France deviendra une grande puissance africaine, ou elle ne sera dans un siècle ou deux qu'une puissance européenne secondaire; elle comptera dans le monde à peu près comme la Grèce ou la Roumanie compte en Europe. » Ainsi s'exprime un de nos plus éminents économistes, M. Paul Leroy-Beaulieu dans la préface de son ouvrage sur la colonisation chez les peuples modernes. Ces graves paroles nous ont inspiré la pensée de rechercher quel doit être cet empire colonial d'une importance si capitale pour la grandeur de la France, et au prix de quels efforts il peut être fondé.

L'heure nous paraît d'autant plus favorable aux études ayant les colonies pour objet, que le champ de la politique continentale semble fermé pour longtemps à la France désabusée par de nombreux échecs diplomatiques. Il serait oiseux de calculer ce que nous a coûté l'instabilité de nos institutions et l'abandon de l'alliance conclue par l'ancienne monarchie avec la Russie et les États-Unis. A cette question : Quels sont les résultats des guerres de Crimée et du Mexique? il n'est que trop facile de répondre aujourd'hui : la perte de l'Alsace et de la Lorraine et la prépondérance anglaise en Égypte, pour ne citer que les faits les plus saillants. Mais, au lieu de s'abandonner à des récriminations stériles contre un passé irréparable, mieux vaut contempler virilement l'avenir et chercher des compensations sur la terre africaine, où nos envahissants voisins n'ont pas encore tout accaparé. Ils sont établis aujourd'hui au sud et au nord-est, mais ils ont laissé l'ouest à peu près intact; profitons avec empressement de ce qu'il est temps encore d'y asseoir solidement et sur une large base la domination et l'influence françaises. Dès à présent, trois possessions admirablement situées nous assurent le succès, si nous savons en tirer parti : l'Algérie, le Sénégal et le Gabon. L'esprit d'entreprise ne nous manque pas, il est même plus développé chez nous que chez aucun autre peuple; mais, pour coloniser, il faut y joindre

l'esprit de suite, il faut poursuivre avec ténacité un plan judicieusement élaboré, en tenant compte de la configuration géographique du pays, du caractère des habitants et des produits que peut donner le sol. C'est faute de cette ténacité, qualité maîtresse de la race anglo-saxonne, que nous avons perdu au dix-huitième siècle le plus bel empire colonial du monde et qu'aujourd'hui encore la plupart des possessions qui nous restent végètent improductives.

Toutefois, le souvenir de nos insuccès ne doit pas nous décourager. Nous le constatons avec joie, il se produit en France un véritable réveil du goût de la colonisation, et ce n'est pas seulement en Afrique que se portent nos efforts; la Cochinchine, parvenue en peu de temps à une remarquable prospérité, songe à s'étendre en s'annexant le Tong-King et l'Annam tout entier; la Nouvelle-Calédonie sort de la période critique et paraît devoir se développer autant que le lui permettent ses dimensions malheureusement trop restreintes. La France peut donc encore devenir riche et puissante par ses colonies, si elle sait profiter des enseignements du passé.

I

L'Algérie est, ainsi que le fait remarquer M. Leroy-Beaulieu, une colonie mixte, à la fois de peuplement et d'exploitation. En effet, son climat est assez tempéré pour que des colons européens puissent s'y livrer sans fatigue excessive aux rudes travaux des champs; les Espagnols, les Italiens, les Maltais et les habitants du midi de la France s'y acclimatent facilement et y trouvent des conditions d'existence analogues à celles de leurs pays d'origine; les cultures, enfin, sont les mêmes et n'exigent d'eux aucun apprentissage préalable.

D'autre part, parmi les indigènes, il en est, en Kabylie notamment, qui, laborieux et sédentaires, s'associent volontiers à l'œuvre de colonisation. On ne saurait en dire autant des Arabes proprement dits, qui semblent tout à fait impropres à la culture du sol; nomades et turbulents, ils ne se sentent à l'aise que dans l'immensité du désert.

Au point de vue géographique et du premier coup d'œil, on peut diviser l'Algérie en deux régions absolument distinctes sous tous les rapports : le Tell et le Sahara, séparés par les hauts plateaux et la chaîne montagneuse de l'Amour et de l'Aurès.

Arrosé par de nombreux cours d'eau et soumis aux conditions climatériques du littoral méditerranéen, le Tell se prête aux cultures des céréales et de la vigne; la région des hauts plateaux

produit l'alfa [1], dont l'exploitation a pris, depuis quelques années, une grande extension; les montagnes sont encore en partie boisées, bien que cette ressource ait été singulièrement amoindrie par d'aveugles dévastations auxquelles il serait grand temps de mettre un terme; enfin les oasis du Sahara fournissent des dattes estimées. Nous allons examiner successivement dans quelles conditions peuvent se développer ces diverses ressources.

Le Tell forme une zone relativement étroite et parfaitement délimitée, s'étendant entre la mer qui la borne au nord et les montagnes qui la limitent au sud. La superficie des terres cultivables comprises dans cet espace est d'environ 14 millions d'hectares, soit l'équivalent, à peu près, de vingt-cinq départements français. Mais une faible partie de ces terres est actuellement disponible. Les Européens possèdent déjà plus d'un million d'hectares, les Kabyles en cultivent environ 2 millions et demi et presque tout le reste est occupé, à titre de propriété collective et de vaine pâture, par les Arabes nomades. Après avoir fait la part des divers possesseurs légitimes du sol, à peine reste-t-il 4 à 5 mille hectares cultivables à la disposition de l'administration.

Il semblerait donc, au premier aspect, que la colonisation n'ait plus à se développer dans le Tell algérien, puisque la presque totalité du territoire utilisable est constituée en propriétés, soit européennes, soit indigènes. C'est, en effet, la conclusion à laquelle sont arrivés plusieurs observateurs superficiels, qui ont négligé d'examiner si les terres possédées sont réellement mises en pleine valeur; or il est loin d'en être ainsi.

Dès le début de la colonisation, le gouvernement a cru devoir adopter le détestable système des concessions gratuites mais révocables et grevées de conditions onéreuses. Après avoir délimité le territoire d'une commune, l'administration déterminait à son gré l'emplacement du village, et, sous prétexte d'assurer leur sécurité, forçait les colons à s'y agglomérer; la conséquence naturelle de cette réglementation tyrannique a été de laisser incultes les terres trop éloignées des centres créés artificiellement. En outre, des colons, autorisés à s'établir sur certains points du territoire, ont été ultérieurement invités à quitter leurs établissements parce qu'on reconnaissait, après coup, qu'ils étaient trop exposés aux entreprises des Arabes insoumis. Quand donc comprendra-t-on en France, comme en Angleterre et aux États-Unis, que la première condition de prospérité des colonies, c'est la liberté? On ne s'expatrie pas au

[1] L'alfa est une herbe sauvage, sorte de jonc sec, qui croît par touffes abondantes dans les terres incultes. Elle se prête à diverses industries, et on l'emploie en Angleterre à la fabrication du papier.

loin pour trouver une réglementation plus étroite et plus arbitraire que celle de la métropole. Le colon est, de sa nature, aventureux et avide d'indépendance; ce qui l'attire au-delà des mers, c'est la libre existence et les vastes horizons; la lutte pour la vie ne l'effraye pas. Gardez-vous bien de le contrarier dans ses aspirations; laissez-le choisir parmi les terres disponibles celle où il lui plaît s'établir de avec sa famille, en le prévenant simplement que la liberté de son choix dégage votre responsabilité des risques et périls qu'il affronte volontairement.

Le système des concessions dites gratuites présentait un autre inconvénient. Beaucoup de personnages et de compagnies privilégiées ont pu obtenir ainsi de vastes terrains à titre de faveur ou de récompenses pour divers services rendus : ne résidant pas en Algérie, ces grands propriétaires ne se sont pas donné la peine de mettre leurs domaines en culture, ce qui eût exigé tout au moins une surveillance effective; ils ont trouvé plus simple d'attendre, en les laissant en friche, la plus-value qu'ils ne pouvaient manquer d'acquérir avec le temps. Évidemment, on ne peut annuler les donations ainsi consenties, mais rien n'empêche de favoriser leur mise en vente, en abaissant sensiblement les frais de mutation qui grèvent la propriété au-delà de toute mesure en Algérie comme en France. Il est très important que dans les colonies la propriété puisse facilement changer de mains, parce que rarement les premiers détenteurs ont les ressources et les aptitudes nécessaires pour la mettre en plein rapport.

Les terres possédées par les indigènes, à titre de propriété individuelle, sont-elles mieux exploitées? Non, et pour des causes différentes. Nous voyons dans les statistiques que les colons européens obtiennent en moyenne 8 quintaux de céréales, ou 20 hectolitres de vin ou 1000 kilogrammes de tabac par hectare cultivé, tandis que les indigènes n'en retirent que 5 quintaux de céréales, 3 hectolitres de vin ou moins de 500 kilogrammes de tabac. Cette infériorité de la culture indigène provient principalement de l'imperfection des procédés et de l'outillage; il importe d'y remédier en attaquant le mal par sa racine : le manque d'instruction pratique.

La propriété individuelle n'existe actuellement que chez les Kabyles, descendants des anciens Berbères, premiers occupants du sol, jadis chrétiens et convertis de force à l'islamisme par les conquérants arabes. Il est à remarquer que, tout en embrassant la religion des vainqueurs, les Kabyles ont conservé intactes leurs mœurs et leurs institutions primitives. Ils sont restés sédentaires, monogames, et fort attachés à leur organisation sociale qui est essentiellement démocratique. Chaque individu est propriétaire du

champ qu'il cultive et vit à peu près dans les conditions sociales et morales de nos paysans français. L'organisation communale est sensiblement la même qu'en France, et la *djemâa* kabyle est élective comme nos conseils municipaux. La religion est chez eux tolérante, exempte de fanatisme, et n'intervient jamais dans les affaires temporelles. Enfin, le Kabyle apprécie le progrès matériel et s'engoue volontiers des innovations.

Il n'existe donc aucun obstacle sérieux et constitutionnel à l'assimilation et à la civilisation de la race berbère; il suffirait, pour y arriver graduellement, d'employer ces deux puissants leviers qui devraient toujours se prêter un mutuel appui : l'instruction et la religion. Il faudrait multiplier les écoles arabes-françaises, créer des écoles d'agriculture, encourager les missionnaires.

A ce propos, on ne saurait trop réagir contre une erreur qui s'est accréditée en Algérie depuis les premiers temps de la conquête. Les gouverneurs ont cru rallier à la domination française la population musulmane, en affectant les plus grands égards pour le culte mahométan; non seulement les mosquées existantes ont été respectées, ce que nous ne saurions blâmer, mais encore on en a élevé de nouvelles aux frais du gouvernement français; de plus, et c'est en cela que l'on a fait fausse route, on a eu bien soin de reléguer au second plan le clergé catholique, le tenant en suspicion en présence des Arabes, neutralisant soigneusement son action et son influence. Ce fut une grande faute : le Coran ne recommande-t-il pas de traiter les chrétiens avec égards, et ne voit-on pas la robe du prêtre catholique entourée de la plus profonde vénération par tous les pays musulmans? Dans le Levant, les familles turques envoient leurs enfants s'instruire dans les écoles tenues par nos sœurs et nos religieux; et, tout récemment, les troupes anglaises, pénétrant au milieu des ruines fumantes d'Alexandrie, rencontraient deux Jésuites qui circulaient, respectés des musulmans excités par la lutte et les massacres; en Tunisie, on a vu les indigènes baiser le bas de la robe des aumôniers de nos régiments. Nous même, dans le Soudan égyptien, nous avons entendu le gouverneur de Khartoum, mahométan convaincu, nous dire qu'il respectait profondément les chrétiens observateurs de leur religion, mais qu'il méprisait ceux qui, trop nombreux parmi ses administrés, ne l'étaient que de nom. « Ainsi, ajoutait-il, le dernier agent consulaire de France, le représentant officiel de la puissance qui se dit protectrice des catholiques, vient de mourir sans croire ni à Dieu ni à diable. Les religieux tyroliens établis ici s'étant refusés à célébrer ses obsèques, parce qu'il les avait repoussés à son lit de mort, je me suis adressé au pope grec qui a bien voulu procéder à l'inhumation; si j'avais

échoué de ce côté, j'aurai prescrit au clergé musulman de s'en charger, parce que je n'admets pas qu'on enterre un homme comme un chien. » On le voit, ces gens-là ne sont pas près d'apprécier les théories de la libre pensée; et, loin de nous concilier leur estime en faisant bon marché de notre religion, nous leur avons inspiré un profond dédain pour notre civilisation sans croyances.

Il eût été d'une bien meilleure politique d'entourer le culte catholique d'un grand prestige, d'affecter un profond respect pour les prêtres et de favoriser quelque peu les conversions sans exercer, bien entendu, aucune pression administrative. Il est vrai que l'on ne pouvait espérer de grands succès de prosélytisme chez les Arabes, race extrêmement attachée à l'islamisme; mais il n'en est pas de même des Kabyles, chez lesquels cette religion n'a pas développé de très fortes racines et qui, en devenant chrétiens, ne feraient que revenir à la foi de leurs pères. L'entreprise valait la peine d'être tentée, car l'on compte en Algérie environ un million de Berbères purs et douze cent mille Berbères arabisants, c'est-à-dire ayant adopté, du moins en apparence, les mœurs et les coutumes de leurs vainqueurs.

Quant aux Arabes purs, qui ne sont pas plus de 500 000 dans la colonie, leurs mœurs, leur religion, leur constitution sociale, ne permettent guère de les associer sérieusement à l'œuvre de la colonisation. L'organisation de la société arabe est féodale; une aristocratie hautaine domine les tribus et opprime la plèbe ignorante, réduite à une sorte d'esclavage. La propriété est collective, et les produits de la terre, à peine cultivée, sont mis en commun, ce qui est une sérieuse entrave à l'initiative privée et à l'amélioration de la culture; d'ailleurs, chez cette race guerrière, le travail est dédaigné. La polygamie est un autre obstacle à la civilisation; cette funeste institution est absolument incompatible avec l'esprit de famille et l'économie domestique. D'après le commandant Richard, ancien chef des affaires arabes à Orléansville, la polygamie n'a de raison d'être qu'en vue des services multiples que les femmes rendent à leurs maîtres et seigneurs; c'est à elles qu'incombe le soin de préparer la nourriture, de confectionner les vêtements, de tisser l'étoffe de la tente; et ce fléau disparaîtrait le jour où les indigènes pourraient se procurer autrement ces nécessités de la vie. Cependant, depuis longtemps déjà, les Arabes peuvent recourir au meunier, au boulanger, au tisserand, au tailleur, etc., et ses mœurs ne se sont nullement modifiées; il persiste à se tenir dédaigneusement à l'écart d'une civilisation à laquelle il ne veut rien devoir.

Il est bien évident qu'on ne peut laisser subsister dans une

société organisée un état de choses aussi contraire au développement de la colonisation. Aussi le parlement français a-t-il eu raison, malgré l'opposition de quelques vieux Algériens, partisans de l'utopie impériale du royaume arabe, de voter une loi sur la constitution de l'état civil et de la propriété individuelle chez les indigènes. Les deux réformes sont, en effet, intimement liées, et aussi utiles l'une que l'autre, pour briser le faisceau de la tribu et jeter dans la circulation les terres qu'elle détient sans en tirer parti.

On a objecté que les Arabes résisteront, vaines menaces que l'importance du but poursuivi doit faire dédaigner. En principe, il n'y a rien d'exorbitant à exiger d'un peuple conquis depuis quarante années qu'il se soumette aux lois fondamentales de la nation conquérante; dans l'application, rien n'empêche d'apporter tous les tempéraments conciliables avec la marche progressive de la civilisation. Il importe d'arriver le plus promptement possible à l'exécution complète du cadastre des terres comprises dans le Tell; si des tribus indigènes, fermement attachées à leur vie nomade et indépendante, refusent de se soumettre aux lois promulguées à cet effet, il faut, sans hésitation, les refouler dans le Sahara, où il leur sera loisible de se livrer à leur goût de vagabondage; leurs terres trop longtemps improductives seront rendues disponibles et livrées à la colonisation. Quant aux tribus qui accepteront le nouvel état de choses, il suffira de les constituer en communes sur le modèle de celles de la Kabylie, et nous ne doutons pas que, dès lors, l'assimilation n'y fasse de rapides progrès.

Mais il importe, aussitôt le cadastre fait et même commencé, que l'administration adopte un procédé simple, expéditif et libéral, pour l'aliénation des terres domaniales. Renonçant absolument au déplorable système des concessions à titre gratuit, il faut vendre à bureau ouvert, sans condition ni entraves. Des bureaux de vente doivent être établis dans les chefs-lieux de préfectures et de sous-préfectures, et le plan cadastral de l'arrondissement affiché dans chacun d'eux, avec indication des parcelles qu'on se propose d'aliéner. Un délai d'un mois s'écoulera entre l'affichage et l'adjudication, pour que les intéressés puissent visiter les terrains et se renseigner. La vente doit avoir lieu aux enchères publiques sur une mise à prix minime, 5 francs par hectare, les terrains vendus étant exempts de tout impôt pour une période de trois ans, au-dessous de 100 hectares, et de six ans au-dessus. L'impôt, d'ailleurs très modéré, sera rigoureusement exigé passé ce délai, que la terre soit ou non mise en culture.

Nous sommes convaincu qu'avec ce système d'aliénation, la colonie se procurerait des ressources importantes et attirerait une

immigration suffisante pour mettre promptement en valeur les terres disponibles, sans qu'il soit nécessaire de recourir aux primes, comme en Australie et aux États-Unis. L'Algérie comptait en 1876 320 000 Européens, dont 155 700 Français, 92 500 Espagnols, 25 800 Italiens, 14 200 Maltais, 5 700 Allemands; il est à remarquer que ce résultat n'est pas inférieur à celui qui a été obtenu en Australie après cinquante ans de colonisation. Avec l'accroissement actuel de la population, M. Leroy-Beaulieu calcule qu'à la fin de ce siècle, il y aura un million d'Européens en Algérie et 3 millions en 1930. On ne saurait vraiment exiger davantage, si l'on considère qu'une colonie ne sort guère de l'enfance qu'à l'âge de cent ans.

On a remarqué que, dans le chiffre de la population européenne, les Français figurent à peine pour la moitié, et que les colons espagnols sont ensuite les plus nombreux. On peut même ajouter que dans la province d'Oran ces derniers ont la majorité. Cette invasion d'étrangers a inspiré une assez vive inquiétude à quelques bons esprits qui ont proposé sérieusement de l'enrayer. Nous croyons qu'on porterait un coup funeste au peuplement de notre colonie en détournant une des sources les plus fécondes. D'ailleurs, il ne faut pas s'exagérer les dangers de la situation. L'expérience acquise en d'autres pays montre que les immigrations étrangères se fondent facilement dans l'ensemble de la population, en adoptant peu à peu les idées, les mœurs et jusqu'aux sentiments patriotiques du pays d'adoption. C'est ainsi que nous voyons, aux États-Unis, les Allemands et les Irlandais devenir d'excellents citoyens de l'Union; les vieux Français du Canada conservent un attachement platonique pour leur pays d'origine, mais ne tentent nullement de se soustraire au gouvernement libéral sous lequel ils vivent paisiblement; il en est de même des Italiens et des Français établis dans la République Argentine. Une alliance entre les colons espagnols et les Arabes n'est pas à redouter; les récents massacres de Saïda ont bien montré à quel point les intérêts des uns et des autres sont en opposition. Il convient aussi de tenir compte de la supériorité des colons français ; ils sont plus intelligents, plus instruits, plus aventureux et possèdent plus de capitaux.

Au lieu de repousser les immigrants étrangers, il faut les accueillir libéralement en amis et faciliter, par tous les moyens possibles, la fusion des nationalités. Le devoir de l'administration est de constituer fortement avec ces éléments divers une population franco-algérienne dévouée, avant tout, à la prospérité et à la sécurité de la colonie. Pour cela, le meilleur procédé est de développer les écoles, en veillant à ce que l'esprit français y domine; il faut encore encourager les mariages mixtes et surtout les naturalisations,

en y attachant des avantages sérieux, ce que l'on a négligé de faire jusqu'à ce jour. Enfin, si l'immigration française devenait réellement insuffisante par rapport à l'affluence des étrangers, on pourrait, sans recourir à aucune mesure restrictive à l'égard de ces derniers, favoriser et attirer nos nationaux à l'aide de quelques privilèges spéciaux.

II

Les divers publicistes qui ont traité les questions de colonisation se sont partagés entre deux systèmes administratifs : l'assimilation à la métropole, et l'autonomie. C'est le premier de ces systèmes qui fonctionne actuellement en Algérie : la colonie est partagée en départements et arrondissements organisés comme en France ; elle envoie des députés et des sénateurs au parlement métropolitain ; les lois qui la régissent sont, sans exception, promulguées à Paris.

Plus résolûment que M. Leroy-Beaulieu, nous préférons le régime de l'autonomie, qui est celui des colonies anglaises, et fut, sous Colbert, celui des colonies françaises. Le gouverneur, assisté d'un conseil où siègent les hauts fonctionnaires, représente la couronne et veille à ce que les lois fondamentales de l'empire soient respectées. Un parlement, composé d'une ou de deux chambres, établit le budget colonial, et règle souverainement toutes les questions d'intérêt local. En cas de conflit entre le gouverneur et le parlement, on en réfère au gouvernement métropolitain. On conçoit les avantages d'un tel système, qui remet la gestion des affaires entre les mains des colons eux-mêmes, les premiers intéressés au développement et à la prospérité de la colonie. La valeur personnelle du gouverneur n'a plus la même importance, puisqu'il n'a pas l'initiative exclusive des mesures à prendre ; les changements fréquents de ces hauts fonctionnaires ne présentent pas autant d'inconvénients. Enfin, chaque colonie peut, à son gré, adopter un régime agricole, industriel et commercial, approprié à son climat, à ses besoins, à ses ressources, à sa population ; et cette dernière considération est très importante, car il n'est pas deux colonies qui se trouvent dans des conditions identiques, et vouloir les soumettre toutes aux mêmes réglementations est absolument contraire à la justice et au bon sens. On a objecté à ce système qu'il conduit logiquement à l'émancipation, ainsi qu'il est arrivé aux États-Unis d'Amérique, mais on oublie que l'insurrection des Américains du Nord contre la métropole fut précisément motivée par une violation du principe de l'autonomie ; l'Angleterre avait voulu leur imposer des taxes non consenties par les parlements locaux. Le Canada et les divers États

d'Australie ont pu rêver aussi de se rendre indépendants, mais ils ont toujours été arrêtés par la difficulté de pourvoir à leur défense, une fois privés des secours de l'armée et de la marine anglaises. Il est bien évident que des possessions aussi libéralement administrées ne gagneraient rien à se séparer de la mère patrie, et auraient tout à redouter des ennemis du dedans et du dehors. D'ailleurs, l'émancipation d'une colonie est-elle une éventualité si redoutable? Elle n'interrompt nullement les relations commerciales entre elle et la métropole, ainsi que nous le voyons par l'exemple des États-Unis; et, suivant un principe universellement admis aujourd'hui, c'est là le seul bénéfice qu'une nation doive retirer de ses possessions coloniales.

Toutefois, nous conviendrons volontiers que l'Algérie n'étant pas encore sortie de la période d'enfance, il serait prématuré de lui appliquer dès à présent le régime de l'autonomie, qui est une émancipation partielle, mais il serait bon de l'y préparer immédiatement par un large développement des libertés municipales et provinciales. Il est très important que les colons soient associés à la gestion de leurs affaires, et que leur avis prévale pour la solution d'une foule de questions délicates, où leurs intérêts sont directement en jeu. Les conseils généraux et les conseils municipaux doivent donc être investis de pouvoir très étendus en ce qui touche l'agriculture, l'industrie et le commerce locaux; leur composition doit être déterminée de telle façon que tous les éléments de la population y fussent représentés. Mais c'est ici qu'il ne faut pas perdre de vue la nécessité d'assurer toujours une prépondérance marquée à l'élément national. Les deux tiers des membres des conseils généraux doivent être français ou naturalisés français, et l'autre tiers partagé par moitié entre les colons étrangers et les indigènes. Quant aux conseils municipaux, il y a trois cas à considérer : Dans les communes uniquement composées d'Européens, les deux tiers des membres au moins seraient Français; il en serait de même dans les communes mixtes, l'autre tiers étant réservé aux étrangers et aux indigènes proportionnellement à leur nombre; enfin, dans les communes uniquement composées d'indigènes, les conseils municipaux seraient exactement calqués sur les *djemâa* qui fonctionnent actuellement en Kabylie.

Sans sortir des limites du Tell, il incombe à l'administration, assistée des conseils généraux et des municipalités, de mener promptement à bonne fin trois entreprises principales : l'achèvement complet du cadastre, la préservation des forêts et les travaux publics utiles au développement de la colonisation.

Nous avons indiqué déjà l'importance considérable du cadastre;

il doit servir de base à l'établissement d'un impôt foncier modéré, principale ressource de la colonie, et d'aliment continu à l'immigration, qui s'arrêterait naturellement si les terres à vendre venaient à manquer. Il faut donc y employer un personnel nombreux et actif; aucune dépense ne saurait être plus productive.

La conservation des forêts existantes est une question vitale et urgente; leur disparition compromet sérieusement l'irrigation des terres cultivables. Malheureusement, la négligence de l'administration et les troubles produits par les dernières insurrections ont déjà causé un mal considérable. Une surveillance incessante et rigoureuse est nécessaire pour empêcher les Arabes de mettre le feu aux forêts et, ce qui est plus difficile, d'y laisser vaguer leurs troupeaux; des peines rigoureuses, telles que la déportation dans une autre colonie ou dans le Sahara, devraient être édictées en matière de délits forestiers. Les conséquences du déboisement sont tellement funestes, que l'initiative privée, si lente à s'émouvoir en pays français, s'en est préoccupée, et une société s'est formée en Algérie pour fournir gratuitement, ou à prix réduit, des plants destinés au reboisement des hauteurs dénudées. Le devoir du gouvernement est ainsi tout tracé, et il lui appartient de joindre ses efforts à ceux des colons disposés à réagir énergiquement.

La question des travaux publics, plus compliquée, comprend trois branches très distinctes : l'amélioration des ports, l'aménagement des eaux d'irrigation et la construction des voies de communication.

La côte algérienne est très mal partagée comme ports naturels. Pour y obvier, de grands travaux ont été déjà exécutés, mais le plus souvent avec peu de discernement et de prévoyance. Le port d'Alger, entièrement artificiel, est absolument insuffisant; il en est de même de celui d'Oran, qui, non terminé encore, a coûté des sommes considérables, alors qu'il aurait été si facile de mieux faire à moins de frais dans la baie naturelle d'Arzew; cette dernière rade, située à une vingtaine de kilomètres dans l'est d'Oran, tête de ligne du chemin de fer de Saïda, est déjà préférée par les navires qui viennent charger d'alfa. Le port de Philippeville, tête de ligne du chemin de fer de Constantine, est également susceptible d'un grand développement. Enfin, le port de Bône, suffisamment vaste et bien abrité, n'est pas assez profond pour les grands vapeurs qui viennent y prendre les minerais de Moktael-Hadid.

L'aménagement des eaux d'irrigation a été généralement mieux compris; les fleuves algériens sont coupés de nombreux barrages qui livrent, chaque année, à la culture des terrains qu'auparavant la sécheresse vouait à la stérilité. De ce côté, il n'y a donc qu'à suivre les mêmes errements.

Les routes sont aussi très bien faites et, dès les premiers temps de l'occupation française, la construction en a été poussée activement. On ne pourrait en dire autant des chemins de fer; sous ce rapport, l'Algérie est très arriérée. La lenteur et les hésitations apportées à la construction du réseau algérien proviennent, sans doute, de ce que les dépenses de construction paraissaient hors de proportion avec le transit à espérer. Il faut convenir que les débuts des lignes exploitées ont justifié cette appréhension, mais, depuis lors, leurs recettes se sont élevées progressivement, et presque toutes, après avoir soldé leurs frais d'exploitation, donnent au minimum un revenu de 1 et demi pour 100 du capital engagé. Ce résultat, tout modeste qu'il puisse paraître, n'en constitue pas moins un avantage marqué en faveur des chemins de fer sur les routes ordinaires qui ne procurent aucune recette en compensation des dépenses de construction. On ne tient pas assez compte de cette considération que, dans un pays neuf, il est économique de construire les chemins de fer avant les routes, celles-ci ne devant avoir pour objet que d'alimenter ceux-là.

Quand les lignes classées par la loi du 18 juillet 1879 seront livrées à la circulation, l'Algérie ne possédera encore que 3000 kilomètres de voies ferrées environ; la locomotive pourra circuler de la frontière du Maroc à Tunis; des embranchements mettront les principaux ports en communication avec la ligne principale; d'autres pénétreront dans la région des Hauts-Plateaux, et l'un d'eux, aboutissant à Biskra, poussera une amorce en plein Sahara. Il importe de terminer et de compléter ce réseau le plus promptement possible, de manière à le relier aux chemins de fer stratégiques dont il nous reste à parler.

Le gouvernement a aussi le devoir de garantir le Tell contre les incursions des tribus insoumises et pillardes qui troublent et compromettent l'œuvre de la colonisation. Les derniers événements du Sud Oranais et les opérations militaires en Tunisie, ont fait ressortir l'indiscutable nécessité d'organiser une armée spéciale, où l'on ferait une large part à l'élément indigène. Mais il ne suffit pas de constituer une armée sur des bases sérieuses; il faut encore s'étudier à l'utiliser judicieusement pour la protection du territoire. Il est facile de comprendre que le système des garnisons massées dans les villes du littoral ne répond nullement à ce *desideratum*. Les attaques par mer ne sont pas à redouter en temps ordinaire, et si une guerre européenne venait à menacer la colonie, il serait toujours temps d'appeler sur ces points les troupes nécessaires à leur défense. Ce n'est pas là qu'est le danger imminent, ce n'est donc pas là que doit être organisée la défense permanente; il suffirait

d'y laisser les directions et les dépôts. Quant aux corps actifs, ils devraient être disséminés le long de la frontière marocaine et sur la limite méridionale des Hauts-Plateaux, dans des fortins bien situés et suffisamment rapprochés pour se prêter un mutuel appui. Les principales positions de cette ligne défensive pourraient être, par exemple, en allant de l'ouest à l'est : l'oasis de Figuig, aujourd'hui marocaine, mais qu'il importe d'occuper à la première occasion, Geryville, El-Beida, Bou-Saada, Batna, Tebessa. Tous ces points seraient reliés entre eux télégraphiquement et, autant que possible, par des voies ferrées, afin d'assurer leurs communications et leur approvisionnement. La surveillance serait facile sur une ligne ainsi jalonnée qui séparerait nettement le territoire de colonisation des terrains de parcours occupés par les tribus nomades soumises à l'autorité militaire; celles-ci ne pourraient, sous aucun prétexte, franchir en armes la frontière; d'autre part, les colons qui la dépasseraient seraient avertis que l'administration ne peut, en aucune façon, répondre de leurs biens et de leurs vies.

Une telle organisation serait une sérieuse garantie, non seulement pour le Tell, mais encore pour les Hauts-Plateaux; cette région, comprise entre deux lignes de montagnes, dont la plus méridionale, depuis le Djebel-Amour jusqu'au Djebel-Aurès, est aussi la plus élevée, a, depuis quelques années, acquis une réelle importance par l'exploitation de l'alfa, qui emploie de nombreux ouvriers espagnols. Ce serait une zone neutre, participant des régimes du Tell et de celui du Sahara; en conséquence, son organisation serait mixte et pourrait être modifiée suivant les circonstances et les progrès de la colonisation.

Ce plan de défense serait exécuté promptement et à peu de frais, si l'on se décidait à rompre avec la routine administrative. Il n'est point nécessaire de construire les fortins de la frontière comme s'ils devaient résister à des armées européennes; les Arabes n'ayant point d'artillerie ni d'armes de précision, il suffit d'entourer les casernements de fossés et de murs percés de meurtrières avec bastions armés de pièces de campagne et de mitrailleuses. Quant aux chemins de fer stratégiques, il ne s'agit pas de déployer ici le luxe de travaux d'art qui rend les constructions de voies ferrées si dispendieuses en France et même en Algérie. Qu'on prenne modèle sur les petits *railways* du pays de Galles et sur les grandes lignes si rapidement jetées à travers l'Amérique du Nord. Le système des voies étroites, et même des chemins portatifs Decauville, suffira longtemps au service de ravitaillement et de transit sur les Hauts-Plateaux et dans le Sahara; à mesure qu'on serait amené par le développement commercial à leur substituer

une installation plus parfaite, le matériel primitif serait reporté plus avant vers le centre de l'Afrique. Il faut aussi éviter, autant que possible, les travaux de terrassement exagérés et se contenter, pour franchir les dépressions du sol, de ces ponts à légers échafaudages en bois dont on fait usage aux États-Unis, et qui sont des merveilles de hardiesse et de simplicité.

Pour l'exécution des travaux de fortification et de chemins de fer stratégiques, on peut utiliser les troupes, surtout les corps indigènes, ainsi qu'on le faisait dans les premiers temps de l'occupation ; les premières routes de l'Algérie furent construites par les soldats eux-mêmes. L'armée d'Afrique ne doit pas rester inactive dans des garnisons et des cantonnements, où le soldat perd promptement sa vigueur physique et morale, et où l'officier subit les dissolvantes influences d'une déplorable oisiveté. Outre les exercices militaires, qui ne peuvent être négligés en aucun temps, et les travaux utiles qui préparent la future colonisation, il est nécessaire d'organiser fréquemment des colonnes mobiles assurant la sécurité des communications entre tous les postes et habituant les indigènes à voir le drapeau de la France pénétrer jusqu'aux coins les plus reculés du désert. Pour qu'une colonie aussi étendue que l'Algérie soit gardée efficacement par une armée relativement restreinte, il importe que les troupes soient aguerries et tenues en haleine; mieux valent quelques bataillons bien entraînés que des corps d'armée sans consistance et sans vigueur qui, dès le début d'une expédition, fondent au soleil comme les neiges de l'Aurès.

En résumé, le rôle de l'administration, en ce qui concerne le Tell, doit être d'assurer aux colons la sécurité et l'outillage nécessaires au développement de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, mais sans perdre de vue que la liberté est le principe fécondant des colonies.

III

De la zone montagneuse qui s'étend au sud du Tell et des Hauts-Plateaux, nous n'avons rien à dire. Son rôle unique, pour le moment, semble être de former une barrière naturelle entre la civilisation et la barbarie. Mais, au-delà de ces massifs sauvages, s'étend une contrée étrange, et, pour ainsi dire, sans bornes, qui mérite de fixer notre attention : c'est le Sahara.

On se représente généralement le grand désert sous l'aspect d'un océan de sable, à peine ondulé, monotone et désolé ; cette définition ne convient en réalité qu'à des plaines limitées que les

Arabes eux-mêmes nomment pittoresquement *Pays de la soif*. La configuration générale du Sahara présente une certaine variété, et son étude n'est pas sans intérêt.

Pour ne pas sortir de notre cadre, nous limiterons nos observations à la zone qui forme vers le sud le prolongement naturel de l'Algérie, et qui doit, par suite, subir plus ou moins directement l'influence française. Elle s'étend, en profondeur, du 34° au 15ᵉ degré de latitude, des monts Amour et Aurès au coude du Niger, près de Timbouctou. Cet immense espace est divisé en deux bassins bien distincts par le massif inexploré des monts Hoggar or Ahaggar orienté du nord-ouest au sud-est et traversé en son milieu par le 24ᵉ parallèle.

Le versant sud est peu connu; mais on admet généralement qu'il s'abaisse vers le Niger suivant une pente assez régulière; quelques *ouadi* [1], dont les cours sont incertains, descendent vers le grand fleuve. Le versant nord a été successivement exploré par Barth, le major Laing, Henri Duveyrier, Soleillet, Louis Say, Largeau, et, en dernier lieu, par l'infortuné lieutenant-colonel Flatters; il présente l'aspect d'une vaste cuvette irrégulière, dont les chotts Mel-Rhir, Rharsa et Djerid, situés au pied des monts Aurès, forment le fond; le sol se relève vers les monts Ahaggar, d'abord sablonneux et hérissés de dunes, puis en plateaux rocheux ou *Tasili* que ravinent profondément les larges vallées de l'oued Igharghar, de l'oued Mia, et de l'oued Saoura. Le premier de ces fleuves sahariens descend presque directement des monts Ahaggar vers le chott Mel-Rhir, et son large lit offre une remarquable voie de pénétration au cœur même du grand désert.

Des oasis d'une grande importance stratégique et commerciale sont disséminés sur cette vaste région; ce sont, au nord, Touggourt, Ouargla et El-Goléa, actuellement possessions françaises; au centre, Timassinin, sur l'Igharghar, occupé par des Touareg indépendants; à l'ouest, les nombreux oasis du Touat, qui reconnaissent la suzeraineté de l'empereur du Maroc; enfin à l'est, Rhat et Radamès, soumis à la Tripolitaine. Ces divers points commandent toutes les routes du désert, et il serait bien désirable que l'influence française y devînt prépondérante. In-Salah, dans le Touat, doit être tout particulièrement l'objectif constant de nos efforts, en raison de l'action morale exercée par ce centre d'agitation religieuse.

Les populations nomades ayant leurs parcours entre les chotts

[1] *L'oued*, ou *ouadi*, est le fleuve saharien. En apparence il est complètement sec, mais l'eau coule généralement sous une couche de sable peu épaisse.

et les monts Ahaggar appartiennent à deux grandes familles, les Chaanbas et les Touareg. Les premiers, établis au nord, sont actuellement soumis, au moins en grande partie, à la France. Les seconds n'ont jamais été assujettis à aucune loi; musulmans à leur manière, ils vivent aux dépens des caravanes qu'ils attaquent, pillent ou rançonnent indistinctement. Leur extrême mobilité les rend très redoutables; peu nombreux, en somme, ils se montrent partout et demeurent insaisissables; ce sont les vrais enfants du grand désert. Les Touareg se divisent eux-mêmes en deux fractions souvent en guerre l'une contre l'autre : les Azdjer qui s'étendent vers l'est, jusqu'à Rhat Radamès, où ils font de fréquentes apparitions; et les Hoggar plus à l'ouest, ayant leur centre dans les montagnes dont ils tirent leur nom : ce sont ces derniers qui ont massacré la mission Flatters. Quelques voyageurs affirment que les Touareg ne sont pas intraitables et qu'en sachant les prendre on peut se concilier leur amitié. Cette appréciation optimiste est contredite par les nombreux actes de brigandage et de fourberie qui ont valu à ces bandits la plus sinistre réputation. La meilleure politique à leur égard serait de profiter de leurs divisions et de l'animosité qui existe entre eux et leurs voisins, les Chaanbas.

Il est bien entendu que toute la zone saharienne, aussi bien que la partie sud des Hauts-Plateaux, doit être exclusivement placée sous l'autorité militaire, seule capable de maîtriser les tribus turbulentes qui la parcourent. Outre la ligne frontière dont nous avons parlé plus haut, et sur laquelle doit s'appuyer toute action offensive, il importe d'établir des postes avancés en plein désert; les principaux seraient Lagouat, Biskra, Touggourt, Ouargla, El-Goléa, et, plus tard, In-Salah et Timassinin. Des chemins de fer économiques devront, le plus tôt possible, mettre ces postes en communication entre eux et avec la ligne stratégique des Hauts-Plateaux.

Mais le plus puissant moyen de développer et d'étendre l'influence française dans le Sahara est, sans contredit, le forage des puits artésiens. Le grand ennemi de l'habitant du désert est la sécheresse, et tous les efforts de l'homme doivent tendre à le combattre; aussi les Arabes n'avaient-ils pas attendu les secours de l'industrie européenne pour travailler à faire jaillir l'eau de leurs sables arides; leurs procédés étaient des plus primitifs et leurs puits mal entretenus s'ensablaient rapidement. Cependant, partout où les puisatiers arabes triomphaient à grand'peine de tant de difficultés, des oasis naissaient comme par enchantement; les palmiers-dattiers se dressaient bientôt, *les pieds dans l'eau et la tête dans le feu;* et, sous leur ombre protectrice, les céréales et les plantes potagères donnaient d'abondantes récoltes. Des officiers de notre armée eurent

l'heureuse idée d'appliquer en Algérie les procédés usités en France pour le forage des puits artésiens, et le succès dépassa toute espérance. Partout où existe une nappe souterraine, et c'est le cas dans une très notable partie du Sahara algérien, on peut ainsi faire succéder la fécondité à la stérilité, la vie à la mort. Déjà plus de quatre cents puits fonctionnent, dont quarante entre le chott Mel-Rhir et Touggourt, sur un parcours de 120 kilomètres; et nous savons qu'un colon intelligent, après s'être fait concéder de vastes terrains autour d'Ouargla, a entrepris d'y multiplier les forages. On ne s'imagine pas à quel point ces utiles travaux frappent l'imagination des nomades du désert et leur inspirent le respect de la France. En 1870, je rencontrai à Khartoum un cheikh maure de Dagana, Sénégal; il venait de traverser pour la seconde fois les divers États du Soudan, se rendant en pèlerinage à la Mecque. Comme il avait beaucoup vu et bien observé, je me plaisais à discourir avec lui sur l'avenir de la puissance française en Afrique, et il me répétait que, solidement établie en Algérie et au Sénégal, la France exercerait, quand elle le voudrait, une influence exclusive sur tout le Soudan occidental. Je lui demandais alors comment, à travers les immenses solitudes du Sahara, nous pourrions pénétrer en maîtres des rives de la Méditerranée aux bords du Niger : « En creusant des puits artésiens, me répondit le cheikh Mohamed-chen-Guetit. Tout le Soudan sait que les Français font, à leur volonté, jaillir l'eau des sables du désert, et s'attend à les voir arriver par une route jalonnée de puits. »

Avec les lignes de puits artésiens poussées hardiment vers le sud, nous voyons s'ouvrir devant nous des horizons nouveaux. L'extension de la domination française dans le Sahara n'offrirait pas grand intérêt, si elle n'avait pour but que la conquête de plaines sablonneuses et de plateaux rocheux; pour justifier les grands sacrifices, les lents et pénibles effors inséparables d'une telle œuvre, il faut jeter les yeux au-delà du désert et considérer cet immense et populeux Soudan, où le sol, merveilleusement arrosé, se prête à toutes les cultures tropicales. Tel est l'objectif du chemin de fer transsaharien.

La première idée de cette grande entreprise fut conçue par l'explorateur Soleillet et ardemment préconisée par M. Duponchel, ingénieur en chef des ponts et chaussées; voyant les hommes les plus compétents et les plus considérables y adhérer peu à peu, le gouvernement finit par la prendre en considération et ordonna les études préliminaires. Des expéditions furent envoyées dans le Sahara pour apprécier les difficultés de l'exécution et choisir le meilleur tracé. On hésitait, en effet, entre les trois vallées saha-

riennes : l'oued Saoura, l'oued Mia et l'oued Igharghar. La première fut écartée *à priori* parce qu'elle présentait le grave inconvénient d'appartenir au Maroc. Par l'oued Mia, on contourne les monts Ahaggar, à l'ouest, en passant près d'In-Salah; par l'oued Igharghar, après avoir touché à Timassinin, on incline à l'est, près de l'oasis de Rhat. Le lieutenant-colonel Flatters étudia ces deux voies en deux expéditions successives et les trouva praticables l'une et l'autre; toutefois il estime que la seconde présente le grand avantage d'être mieux pourvue de puits naturels. C'est dans cette exploration, un peu au delà des monts Ahaggar, qu'il fut massacré par les Touareg, avec les dix Européens qui l'accompagnaient. Venant d'atteindre l'oued Tafasasset, affluent du Niger, il touchait à la solution du problème. Cette catastrophe semble avoir atteré les partisans du Transsaharien, et, depuis lors, il n'est plus question de reprendre les études si malheureusement arrêtées. Nous voulons croire que ce découragement ne sera pas de longue durée, car il serait désastreux, au point de vue de notre prestige parmi les tribus du désert, de rester sur un échec aussi grave. Dans une telle entreprise, il faut savoir faire le sacrifice de quelques existences, si précieuses fussent-elles, et, après leur avoir accordé un juste tribut de regrets, se mettre en mesure de reprendre la besogne interrompue par une déplorable catastrophe. Nous examinerons donc, sans défaillance et sans parti pris, les résultats acquis et la valeur des objections opposées à la construction du Transsaharien.

D'abord l'entreprise, considérée dans son ensemble, est-elle aussi colossale qu'elle le paraît au premier abord? La ligne projetée mesure en totalité 2400 kilomètres à travers des terrains peu mouvementés et sur lesquels il suffira, la plupart du temps, de poser les traverses sans terrassement préalable : aucun travail d'art ne sera nécessaire puisqu'il y a ni montagnes ni rivières à franchir. Qu'est-ce en regard du Transcontinental américain qui, sur une longueur d'environ 4000 kilomètres, franchit l'épais massif des montagnes Rocheuses, où il a fallu coustruire des abris contre les avalanches, et traverser d'immenses espaces, où l'Indien sauvage attaquait les trains au début de l'exploitation? Les Touareg euxmême ne sont pas plus redoutables. D'ailleurs, nous admettons parfaitement qu'on n'entreprenne la construction de la ligne que par tronçons successifs, de manière à pouvoir la défendre, sans déploiement exagéré de forces, contre les entreprises des nomades. Remarquons en passant que les musulmans s'attaquent rarement, même en pleine insurrection, aux chemins de fer et aux lignes télégraphiques; il semble que ces merveilles de la civilisation leur inspirent un respect superstitieux.

On a beaucoup parlé du danger des sables mouvants; on s'est même imaginé des trains entiers ensevelis sous les dunes chassées par le terrible simoun. Les études faites avec soin par de récents explorateurs ont fait justice de ces exagérations. La région des dunes, appelée *El-Erg* par les Arabes, n'est pas continue; elle est entrecoupée de vastes espaces parfaitement dégagés, et les *ouadi*, ces fleuves sans eau dont nous avons parlé, y tracent de larges sillons que l'on peut suivre sans danger. Les dunes elles-mêmes, hautes parfois de près de 50 mètres, ne sont pas animées du rapide mouvement de translation qu'on leur supposait. Les plus grandes restent même tout à fait immobiles, et leurs crêtes seulement se laissent entamer par le vent du désert. On a constaté ce singulier phénomène, qu'elles forment de longues ondulations parallèles et orientées dans le sens du méridien magnétique. Ajoutons enfin que la région des dunes ne dépasse pas une zone de 50 lieues de largeur environ.

Nous ne citerons que pour mémoire l'objection relative à l'élévation de la température : on a dit que les voyageurs seraient asphyxiés dans leurs wagons. Le cas pourrait se présenter, en effet, si l'on employait des voitures construites sur le même modèle que celles d'Europe, ainsi que n'ont pas manqué de le faire les entrepreneurs des chemins de fer algériens. Mais il est facile de ménager des courants d'air ayant libre parcours de l'avant à l'arrière et activés par la vitesse même du train. Pourquoi les voyageurs commodément installés dans de bons wagons souffriraient-ils plus de la chaleur qu'exposés sur des chameaux à toutes les ardeurs du soleil? Du reste, l'expérience a été faite dans la haute Égypte et dans l'Inde anglaise, où la température est au moins aussi élevée qu'en plein Sahara.

La principale difficulté à vaincre consiste dans l'absence d'eau pour l'approvisionnement des locomotives. On a proposé d'établir le long de la voie une conduite en fonte pour alimenter les stations dépourvues de puits naturels; cet expédient présente le grave inconvénient d'élever notablement les frais de construction; il doit être réservé aux cas extrêmes. Heureusement, il y a mieux à faire, et c'est ici que les puits artésiens seront d'un très grand secours; la pose de la voie ferrée et le travail des puisatiers devront marcher de front. D'ailleurs, en suivant le lit des fleuves desséchés ou plutôt coulant sous le sable, on a de grandes chances de trouver constamment des nappes d'eau souterraines sans appareil spécial; les caravanes ne procèdent pas autrement, et, sur tout le parcours de l'Igharghar, par exemple, elles trouvent l'eau à une faible profondeur.

En somme, nous estimons qu'aucun obstacle insurmontable ne

s'oppose à la poursuite des études du Transsaharien; il serait même expédient, au point de vue de la consolidation de l'influence française dans le Sahara algérien, de préparer, dès à présent, l'amorce de ce grand chemin de fer. La ligne projetée de Constantine à Batna et à Biskra devrait être immédiatement construite; de Biskra à Tougourt et à Ouargla, on poserait une voie étroite qui serait ultérieurement poussée jusqu'à Timassinin, concurremment avec une ligne de puits artésiens. En même temps, des colonnes mobiles, bien pourvues d'approvisionnements et de munitions, exploreraient les deux routes à l'ouest et à l'est des monts Ahaggar; et, suivant que l'une ou l'autre serait reconnue plus avantageuse, on adopterait le tracé par Cheik-Salah et Timinao, ou celui qui touche à la Sebkha [1] d'Amadghor et au puits d'Assiou. Dans le premier cas, on serait en position d'atteindre, par la voie la plus courte, Araouan et Timbouctou; dans le second, on n'aurait qu'à suivre la vallée de l'oued Tafassaset, pour déboucher sur le Niger, un peu en aval de la ville de Sinder, non loin de l'important marché de Sokoto. Le dernier tracé est le plus long, mais il a pour lui de ne pas manquer d'eau et de ne pas faire double emploi avec le chemin de fer du haut Sénégal, puisqu'il aboutit à l'est de la bouche du Niger, aux portes du grand empire Haoussa, qu'un embranchement pourrait traverser dans l'avenir en se dirigeant vers le lac Tchad; on aurait, en outre, l'avantage de s'approvisionner de sel à la Sebkha d'Amadghor, qui en renferme une grande quantité, et l'on sait que le sel est une marchandise d'un haut prix dans le Soudan.

Nous ne saurions clore cette étude rapide du Sahara algérien sans dire un mot du projet de mer intérieure, préconisé par le commandant Roudaire. Les divers arguments produits pour et contre cette entreprise vraiment colossale ont été appréciés avec beaucoup de compétence et de talent dans cette Revue même [2]; nous ne reviendrons pas sur ce côté de la question, qui nous paraît épuisé. On sait qu'une grande commission extra-parlementaire a été appelée à se prononcer sur l'opportunité de réaliser ce projet au compte du gouvernement; estimant que les avantages attendus de l'introduction des eaux de la mer dans les chotts sahariens ne compenseraient pas les énormes dépenses prévues, elle a conclu négativement, mais elle félicite le commandant Roudaire de la précision et de la persévérance de ses études. Ne voyant dans cette décision qu'un ajournement, et non une condamnation définitive,

[1] Ancien lac salé.

[2] *Les chotts tunisiens et la mer intérieure en Algérie,* par M. A. Delaire. — 25 juillet 1881.

nous ne saurions blâmer les prudentes réserves de la commission. Il est certain que, dans l'état actuel de nos finances, et en tenant compte des nombreux travaux plus urgents qu'exige le développement de notre colonie, il serait téméraire de s'engager aujourd'hui même dans des dépenses très aléatoires, il faut le reconnaître. Mais, d'un autre côté, on peut se demander si la commission a bien pesé l'avantage de créer, au sud de la province de Constantine et surtout de la Tunisie, récemment pacifiée, une frontière naturelle facile à défendre, avantage qu'on ne peut chiffrer, mais d'une incontestable importance. La mer intérieure offrirait de puissants moyens d'action pour dominer le Sahara et un précieux point d'appui pour le chemin de fer transsaharien. Le gouvernement se refusant pour le moment à tenter l'entreprise à ses frais, les partisans du projet Roudaire, et M. de Lesseps en première ligne, estiment qu'elle pourrait être tentée avantageusement par une société privée; ils escomptent certains avantages, tels que des droits de quai, les revenus de la pêche dans un bassin où le poisson aimerait à venir frayer, et surtout la concession et la mise en valeur des terrains situés au nord des chotts; ils ne doutent pas que les vents du sud, saturés d'humidité, en passant sur la vaste nappe d'eau, ne fertilisent le versant saharien des monts Aurès. Ces calculs peuvent être exacts, mais ils nous paraissent manquer de la certitude nécessaire pour entraîner les capitaux. La question n'est pas mûre; il faut qu'elle attende. Le plus urgent est de pousser activement vers le sud les chemins de fer à construction économique et les puits artésiens.

IV

Jusqu'ici nous avons laissé de côté la Tunisie, bien qu'on pût la considérer, en anticipant quelque peu sur les événements, comme une nouvelle province de notre colonie africaine. En raison de sa situation particulière, nous avons cru devoir lui consacrer un chapitre détaché.

On ne peut se dissimuler que cette récente conquête a été accueillie en France très défavorablement; disons le mot, elle est impopulaire. La faute en est, sans doute, aux maladresses politiques et militaires commises à son occasion; car, si l'on en juge sans parti pris, il faut reconnaître que l'acquisition est bonne en elle-même, et, de plus, qu'elle ne pouvait être différée. La Tunisie complète très bien l'Algérie parce que, géographiquement, elle en fait partie intégrante, et parce qu'elle nous offre, moyennant quelques

travaux relativement faciles, des ports magnifiques dont notre littoral africain était trop dépourvu.

Comme l'Algérie, la Tunisie comprend une région cultivable au nord et un désert dans le sud; mais la ligne de démarcation entre les deux est bien moins nette, et, dans l'état actuel de nos connaissances, il serait difficile de la déterminer. Le territoire propre à la colonisation renferme des massifs montagneux qui le divisent en trois bassins distincts : celui des lacs de Bizerte, celui de la Medjerdah et celui du lac de Kairouan. Par une disposition très heureuse, chacun de ces bassins possède un port que l'on peut rendre excellent à peu de frais : au nord, le premier lac de Bizerte, très profond dans presque toute son étendue, sera mis en communication avec la Méditerranée par une coupure dans un isthme bas et étroit; au centre, le lac de Tunis n'a qu'un mètre environ de profondeur, mais il est déjà réuni à la mer par le canal de La Goulette; au sud enfin, le petit port de Monastir, auprès de Sousse, sera très sûr, quand on l'aura abrité des vents de nord-est par une jetée de médiocre longueur.

Le port de Tunis est incontestablement le plus urgent à faire, puisqu'il doit desservir la capitale, où le commerce est déjà très actif et qui ne compte pas moins de cent vingt-cinq mille habitants; de plus, il sera le débouché naturel de la magnifique vallée de la Medjerdah, déjà pourvue d'un chemin de fer et vers laquelle se porteront certainement les premiers colons. Il faudra creuser une partie du lac et un chenal d'accès, au moyen de dragues flottantes, ce qui est toujours un travail facile et abriter l'entrée par des jetées formant avant-port. Le devis de ces travaux se monte à environ 10 millions; pour cette dépense, minime en comparaison des sommes inouïes englouties dans les ports insuffisants de l'Algérie, on aura un des plus beaux bassins du monde. Le revers de la médaille est que le fond du lac de Tunis est formé d'une épaisse couche de vase infecte accumulée depuis des siècles, et il est à craindre que la ville ne soit inhabitable pendant le temps que dureront les travaux. Les déblais extraits pour le creusement des bassins et du chenal iront combler la partie du lac la moins profonde, et l'on gagnera ainsi des terrains d'une admirable fécondité. Malgré l'insalubrité momentanée qui résultera de ces travaux, l'exécution du port de Tunis est de la plus grande urgence, les embarquements et débarquements s'effectuant aujourd'hui en rade de La Goulette dans les plus mauvaises conditions; il n'est pas rare que la houle du large force à suspendre ces opérations, et un tel état de chose est extrêmement préjudiciable au commerce. Les anciens ports de Carthage seront utilisés pour les bateaux de pêche et les petits caboteurs.

Les ports de Bizerte et de Monastir n'ont encore été l'objet d'aucune étude, et il est difficile de dire lequel il faut entreprendre avant l'autre. Bizerte paraît surtout devoir acquérir une grande importance stratégique en face de Malte et de la Sicile, à moitié route entre Gibraltar et Alexandrie; mais, au point de vue commercial, un petit chemin de fer d'exécution facile qui reliera Bizerte et Mateur à la capitale, suffira quelque temps à tous les besoins. Monastir, au contraire, est destiné à desservir une vaste région fertile et peu accidentée dont Kairouan est le centre, et que de hautes montagnes séparent de Tunis. Déjà ce petit port se livre à un commerce d'huile très actif, malgré les conditions désavantageuses de l'embarquement; il supplantera Sousse, où l'on n'accède que par une plage inhospitalière. Un chemin de fer devra relier Monastir à Kairouan dans un avenir peu éloigné et remplacer la petite voie Decauville, qui existe actuellement entre cette dernière ville et Sousse. Construite précipitamment dans un intérêt stratégique au début des opérations militaires, elle ne peut se prêter sans danger à la circulation des locomotives, et il faut employer des chevaux à la traction; malgré ces conditions défectueuses, elle rend de très grands services pour le ravitaillement de Kairouan et montre quel parti on pourrait tirer de ces chemins de fer économiques, en apportant plus de soins à leur construction.

Tels sont les premiers travaux à faire en Tunisie; une étude plus complète du pays fera sans doute reconnaître d'autres besoins; mais il n'est pas probable qu'on en découvre de plus urgents. Ils exigeront des dépenses relativement très faibles et seront largement rénumérateurs. En effet, de l'avis général, le sol de ce pays est au moins aussi fertile que celui de l'Algérie; il produit déjà quelques céréales malgré l'imperfection des procédés employés; les oliviers donnent des récoltes abondantes, mais l'huile est fabriquée de la manière la plus primitive. S. Em. le cardinal Lavigerie essaye des plantations de vigne dans le domaine qu'il possède près de Tunis, et tout fait espérer le succès. A peine entamée par la mauvaise charrue de l'Arabe indolent, cette terre féconde réserve assurément de grandes richesses aux colons entreprenants de l'avenir, surtout si, profitant de l'expérience acquise, on évite les fautes commises en Algérie.

Toutefois, il ne faut pas se dissimuler que le gouvernement français devra quelque temps encore lutter contre de sérieuses difficultés, pour établir en Tunisie un régime favorable au développement de la colonisation; il faut compter avec les entraves apportées par l'administration beylicale, la commission financière internationale et les capitulations.

Il semblerait au premier abord plus simple d'en finir d'un seul coup avec le fantôme de gouvernement que laisse subsister le traité du Bardo. Le système du protectorat est certainement très défectueux; le protecteur endosse toute la responsabilité des fautes du protégé, et les meilleures intentions se trouvent souvent paralysées par des résistances aveugles et inintelligentes. Il en résulte des à-coups et des retards dans la marche de l'œuvre colonisatrice. Mais, d'autre part, il faut se garder de heurter de front les préjugés populaires; tant que le drapeau du bey flotte sur le Bardo, le sentiment national et le fanatisme religieux restent assoupis, et, sans approfondir la situation, le peuple s'accoutume peu à peu au joug du vainqueur. On évite peut-être l'explosion d'une guerre sainte en sauvegardant les apparences et en ménageant la transition. Le résultat final étant assuré, rien n'empêche d'attendre patiemment que le fruit mûr se détache de l'arbre comme de lui-même.

Convenablement réglé, le régime du protectorat devrait permettre d'entreprendre les travaux nécessaires au développement des ressources du pays. Malheureusement, c'est ici qu'intervient la malencontreuse commission financière; jalouse d'assurer avant tout le service des intérêts de la dette aux créanciers du trésor beylical, elle s'oppose obstinément à ce que la moindre fraction des revenus de la Régence soit détournée de cet emploi, quelle que puisse être l'utilité de la dépense. Il n'y a qu'un moyen de sortir de cet impasse; c'est que la France prenne à sa charge la dette tunisienne qui se monte à 125 millions environ, et en garantisse les intérêts. Dès lors, les impôts pourraient être perçus sous la surveillance d'agents français et les plus-values employées en travaux publics. L'opération financière serait excellente, puisque, avec le système actuel, les revenus de la Régence permettent de payer régulièrement les coupons de la rente; or nul n'ignore qu'une faible partie seulement de l'impôt perçu parvient aux caisses du Trésor. Les populations sont pressurées, des plaintes constantes sont portées aux officiers français qui commandent les postes de l'intérieur, sans que ceux-ci puissent faire comprendre aux malheureux contribuables qu'ils ne sont les maîtres qu'en apparence et qu'ils ne peuvent rien pour arrêter les exactions des collecteurs. Il serait grand temps de mettre bon ordre à cet état de chose; mais, grâce au discrédit dont jouissent en France les affaires tunisiennes, on aura sans doute quelque peine à faire comprendre au parlement l'avantage et la nécessité de la solution radicale que nous venons d'indiquer.

Il est plus difficile encore de se débarrasser des capitulations. On sait qu'il s'agit des conventions passées entre les anciens rois de France et la Sublime Porte à l'effet de soustraire les chrétiens d'Eu-

rope, appelés alors indistinctement *Francs*, à la juridiction des tribunaux ottomans; les capitulations stipulent que les étrangers de diverses nationalités, habitant sur le territoire turc, ne sont justiciables pour crimes, délits, et même action civile, que de leurs consuls respectifs. On conçoit l'utilité de ces garanties dans les pays où les juges se prévalent du Coran pour arguer *à priori* que el témoignage d'un chrétien n'a aucune valeur dès qu'il est contredit par celui d'un musulman; mais elles deviennent inutiles et gênantes en Tunisie, où notre gouvernement, par une juste extension des droits que lui confère le protectorat, voudrait supprimer la justice indigène et lui substituer des tribunaux français. Évidemment, la reconnaissance du fait accompli et de la nouvelle situation créée par le traité du Bardo devrait entraîner logiquement la renonciation des cabinets européens aux droits que leur confèrent les capitulations, désormais sans objet; mais le règlement de la question tunisienne a été si mal conduit par notre diplomatie que nous nous heurtons contre une mauvaise volonté persistante et unanime de toutes les puissances chrétiennes. Peut-être l'occasion seraitelle propice pour obtenir, actuellement, une solution favorable et définitive; l'Angleterre se trouve dans une situation analogue en Égypte; son intervention militaire l'amène à y revendiquer une sorte de protectorat, et cependant nos droits incontestables à une part d'influence dans ce pays ne peuvent manquer de gêner singulièrement son action. En persistant à refuser notre assentiment aux réformes projetées par le gouvernement anglais dans l'administration khédiviale, nous pouvons retarder l'absorption finale de l'Égypte par les vainqueurs d'Arabi, mais nous sommes évidemment impuissants, surtout sans alliances, à neutraliser les inéluctables conséquences de leur victoire.

Cependant la France aurait mauvaise grâce à se montrer bien susceptible à l'endroit de la politique anglaise en Égypte; elle n'est pas sans avoir contribué, pour une large part, à son triomphe définitif. L'Angleterre a suivi, avec une prudente et admirable persévérance, un plan mûrement combiné de longue date. Convaincue de la nécessité de dominer exclusivement la route qui conduit à son empire des Indes et à ses comptoirs des mers de Chine, elle s'était, au siècle dernier, établie fortement à Sainte-Hélène, au cap de Bonne-Espérance, à l'île Maurice et à Singapour. Dès que les progrès de la navigation à vapeur lui firent entrevoir les avantages du passage par l'isthme de Suez, elle s'empressa de prendre de nouvelles sûretés en acquérant successivement Gibraltar, Malte, Périm, Aden et, en dernier lieu, l'île de Chypre qui surveille à la fois le débarquement de Port-Saïd et la route de l'Euphrate. C'est en exé-

cution du même plan qu'elle s'établit en Égypte pour tenir en main les clefs du canal de Suez. N'avons-nous pas facilité ces entreprises en abandonnant nos alliances séculaires avec la Russie et les États-Unis, et en faisant, pour le compte de nos nouveaux alliés, la glorieuse mais inepte guerre d'Orient?

Sans doute, l'Angleterre a pu compter que, poursuivant notre politique d'abnégation et de dévouement, nous lui prêterions encore des soldats pour l'aider à conquérir, sans péril pour elle, la dernière proie qu'elle convoitait, et l'on sait qu'il s'en est fallu de bien peu que nous ne lui donnions cette nouvelle marque d'affection désintéressée et d'oubli des griefs passés. Son dépit a été grand de voir que nous la laissions agir seule; mais, quelque parti que nous prenions, les intérêts considérables de la France en Egypte étaient sacrifiés. Pouvions-nous éviter ce nouveau coup porté à notre influence extérieure? Oui, si notre patrie eût encore occupé la situation qu'elle possédait en Europe sous l'ancienne monarchie; elle eût pu alors se mettre à la tête d'une ligue des neutres contre les projets ambitieux de son éternelle rivale; mais, dans son état d'isolement et de fatal effacement, elle ne pouvait que garder une prudente réserve, ne sachant même pas ce qu'elle devait le plus souhaiter du triomphe des Anglais ou de celui d'Arabi. Une sorte de rancune jalouse conseillait ce dernier sentiment; mais, à la réflexion, il fallait reconnaître que l'apothéose du fanatisme musulman eût singulièrement compromis la sécurité de nos possessions africaines; les succès du croissant contre les envahisseurs chrétiens eussent certainement enflammé comme une traînée de poudre toutes les revendications du Maroc et du Sénégal jusqu'à l'Inde anglaise; et que n'avait-on pas à redouter d'une telle conflagration?

Quoi qu'il en soit, le plus sage est de chercher à tirer le meilleur parti possible d'une reconnaissance des faits accomplis, consentie de bonne grâce, alors que la résistance obstinée ne pourrait nous procurer aucun avantage. Nous avons plus d'une affaire en litige avec nos rivaux d'outre-Manche, et il serait de bonne guerre de leur réclamer concessions pour concessions. La délicate question des capitulations ferait un grand pas si l'Angleterre se prêtait, par réciprocité, à un accommodement en Tunisie, solution bien préférable à la politique de rancune qui ne serait pas sans danger, mais qui, à coup sûr, serait sans profit.

Vte H. de Bizemont.

La suite prochainement.

LA DERNIÈRE PHASE

DE LA

CRISE RELIGIEUSE EN PRUSSE

Quand on jette un coup d'œil sur la situation politique des différents États de l'Europe contemporaine, on est frappé de l'identité des intérêts qui s'y débattent et des passions qui s'y agitent. Voyez, par exemple, la question scolaire : est-il un seul pays où elle ne se soit posée dans ces dernières années? L'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche, ont eu successivement à la résoudre; elle agitait hier la Belgique et la Suisse; elle n'est point encore assoupie en France. Eh bien, la question scolaire n'est elle-même qu'une partie d'une question infiniment plus vaste et plus grave, celle des rapports de l'Église et de l'État. L'Église et l'État doivent-ils vivre à côté l'un de l'autre sans se connaître, mais sans se combattre? Doivent-ils au contraire régler leurs intérêts communs par des conventions spéciales? L'État a-t-il le droit d'imposer à l'Église les lois qu'il prétend lui dicter? L'Église n'a-t-elle pas de son côté droit à la liberté et à l'indépendance? Autant de problèmes qui divisent depuis de longues années les nations modernes.

Assurément, il n'en est pas de plus actuel en France. Lisez les discussions de la Chambre, parcourez les articles de journaux ou de revues, assistez aux conférences et aux réunions publiques : à peine trouverez-vous un député, un écrivain, un orateur qui ne vous parle, avec ou sans passion, avec ou sans connaissance de cause, de la question religieuse, ou, comme on dit aujourd'hui chez nous, de la question cléricale. Un publiciste distingué [1], énumérant naguère les projets de loi déposés à la Chambre sur ce sujet, comptait qu'il n'y en avait pas moins de dix-neuf : et il était obligé de confesser en même temps qu'ils se distinguaient

[1] M. Albert Duruy, *la Politique concordataire*.

tous par une tendance commune : l'organisation de la persécution légale et hypocrite contre l'Eglise. Oui, qu'il s'agît de maintenir ou d'abroger le Concordat, de fixer les règles du droit d'association, de légiférer sur les fabriques ou sur les écoles, les dispositions de nos législateurs se résumaient toujours en ceci : rendre difficile, sinon impossible, l'exercice du culte en France; amener progressivement la ruine de l'Eglise catholique.

Si nos hommes d'État n'étaient pas aveuglés par un fanatisme étroit et tracassier, s'ils cherchaient leurs inspirations et la règle de leur conduite dans des considérations d'un ordre plus élevé, ils n'auraient qu'à contempler ce qui s'est passé dans un pays voisin. L'histoire de l'Allemagne dans ces dernières années leur fournirait immédiatement deux grandes leçons : la première, c'est l'inutilité et l'impuissance des persécutions religieuses; la seconde, c'est la difficulté de pacifier les esprits, quand les passions ont été une fois déchaînées.

Certes, M. de Bismarck avait beau jeu, quand il entreprit son fameux *Kulturkampf.* Il avait pour lui le prestige des immenses services rendus au pays, le souvenir de victoires récentes, l'appui constant d'un souverain respecté, une majorité docile dans le Parlement, une presse habituée dès longtemps à ne pas marchander ses services. Que trouvait-il en face de lui? une minorité catholique noyée dans une nation en grande majorité protestante, des évêques sans autres armes que la prière, un pape dépouillé et prisonnier à Rome, les nations voisines réduites au silence par la peur ou rendues complices par l'ambition. La victoire devait rester au chancelier prussien, si jamais la force pouvait vaincre l'idée, et surtout l'idée religieuse. Qu'avons-nous vu cependant? Certes la persécution a multiplié les ruines sur la terre d'Allemagne : les églises ont été fermées, les évêques proscrits ou traînés en prison, les prêtres accablés d'amendes énormes; les paroisses sont restées sans pasteurs, les temples sans fidèles. Mais, à côté de ces ruines matérielles, la foi est demeurée plus vivante que jamais dans les cœurs; les évêques sont restés unis au pape, les fidèles aux évêques : cette Église nationale qu'on avait voulu implanter en Allemagne sous le nom de vieux catholicisme n'excite plus que la pitié et le mépris. En fin de compte, M. de Bismarck en est réduit à traiter avec le chef de l'Eglise catholique dont il avait prédit la fin prochaine.

Mais, s'il veut la paix, il la veut à des conditions que ne peuvent accepter ni le Souverain Pontife ni les représentants des catholiques dans le Parlement. Un jour, du haut de la tribune du Reichstag, M. de Bismarck a laissé tomber une parole restée

fameuse; comme on lui reprochait ses compromis avec Rome : « Soyez tranquille, a-t-il dit; nous n'irons pas à Canossa », c'est-à-dire nous ne ferons pas de *mea culpa*, nous n'humilierons pas devant le pouvoir spirituel la majesté de l'État prussien. Or réviser les lois de mai, comme le lui demandent la curie romaine et les catholiques du centre, rétablir dans la Constitution les garanties religieuses qui y ont figuré en 1850, c'est aller à Canossa. De là les difficultés inextricables de la situation. Quand Bonaparte voulut mettre un terme aux discordes qui avaient ensanglanté la France depuis la Terreur, et rendre à la nation le libre exercice de son antique religion, il se heurta à des obstacles de plus d'une sorte : les négociations qui précédèrent la conclusion du Concordat de 1801 traînèrent pendant des mois entiers. Les négociations entre M. de Bismarck et le Saint-Siège sont pendantes depuis des années, et rien de définitif n'a encore été fait, malgré les dispositions conciliantes de l'une au moins des parties. Tant il est vrai qu'après une longue période de luttes religieuses, le souvenir des souffrances passées, les amours-propres blessés, les rancunes accumulées de part et d'autre sont un obstacle presque insurmontable au rétablissement de la paix. C'est une vérité que feront bien de méditer les hommes qui tiennent en ce moment entre leurs mains les destinées de la France.

I

Quelles ont été les causes du revirement de M. de Bismarck, dans sa politique religieuse? C'est une question qu'il n'est pas facile de résoudre. Ce n'est pas que M. de Bismarck se soit fait faute de s'expliquer à ce sujet : le malheur est qu'on accueille toujours ses déclarations avec défiance; il suffit qu'il indique une raison de sa conduite pour que immédiatement on en cherche une autre; c'est surtout du chancelier prussien qu'il est vrai de dire qu'on veut connaître « sa pensée de derrière la tête ».

Autant qu'on peut le conjecturer, M. de Bismarck s'est laissé guider en toute cette affaire par des motifs politiques bien plus que par des considérations religieuses, par le désir de s'assurer une majorité parlementaire bien plus que par le désir de faire sa paix avec Rome. M. de Bismarck ne s'est jamais inféodé à aucun parti; il s'est servi de tous pour les besoins de sa cause, et puis il les a abandonnés tour à tour avec une désinvolture parfaite. Au début de sa carrière parlementaire, il était le chef du parti féodal dans les Chambres prussiennes; pendant de longues années, il a fait des nationaux-libéraux le pivot de sa politique. Le jour où les

nationaux-libéraux ont cessé de lui être utiles, il les a répudiés sans plus de façon, et il s'est retourné vers les conservateurs et vers les catholiques du centre.

Si habitué qu'on soit aux volte-face du chancelier, on a quelque peine à se faire à ces avances aux députés du centre quand on se remet en mémoire la façon dont il les traitait pendant la période la plus aiguë du Kulturkampf. Il n'est pas alors d'invectives et de calomnies qu'il ne leur adressât du haut de la tribune parlementaire : il les accusait sans sourciller d'être hostiles à la grande patrie allemande, de faire cause commune avec les Polonais et les Alsaciens-Lorrains, d'avoir des sympathies mal déguisées pour la France; il leur reprochait, d'autre part, de sacrifier leurs devoirs de citoyens allemands à leurs convictions religieuses et de prendre leur mot d'ordre à Rome. — « Si je dois dire toute ma pensée, s'écriait-il dans un de ses discours au Reichstag, j'avouerai que je n'ai pas un instant de doute que la revanche désirée en France ne doive être préparée par des complications religieuses en Allemagne. Une partie influente du clergé catholique, dirigée de Rome même, sert la politique française, parce qu'à elle se lient les essais de restauration dans les États de l'Église. »

Est-il besoin de dire qu'aucune de ces accusations n'avait de fondement réel? — Et d'abord les catholiques allemands n'ont jamais, quoi qu'on en ait dit, fait cause commune avec la France. C'est une illusion qu'ont peut-être cherché à entretenir dans nos esprits certains journaux conservateurs et religieux de notre pays; mais c'est une illusion qu'il faut absolument laisser de côté. En réalité, les Allemands, à quelque parti qu'ils appartiennent, sont tous prêts à défendre l'unité allemande, le jour où elle serait menacée par les nations voisines. C'est un des députés les plus influents de la fraction du centre, M. Reichensperger, qui a pris, en 1870, l'initiative de demander au Reichstag le rétablissement de l'Empire allemand sous le sceptre du roi de Prusse. Ce qui est vrai, c'est que les députés catholiques sont en général particularistes : à ce titre, ils ont souvent protesté contre l'absorption complète des petits Etats dans la monarchie prussienne; ils ne souhaitent pas la destruction de l'unité allemande, ils veulent seulement qu'une part légitime d'indépendance et d'autonomie soit réservée aux différents pays qui constituent l'Empire d'Allemagne.

Le reproche fait aux députés du centre d'être les serviteurs dociles de la curie romaine n'était pas mieux justifié. Sans doute, ils ont pour le Saint-Siège une vénération et une soumission très grande; c'est un sentiment qui leur est commun avec les catholiques du monde entier; sans doute aussi, ils se conforment

docilement aux enseignements religieux qui leur viennent de Rome, sans quoi ils cesseraient d'être catholiques. Mais dans les questions politiques et nationales, ils ont toujours entendu conserver une indépendance absolue; jamais ils n'ont admis l'ingérence d'aucune influence étrangère. M. de Bismarck en a fait lui-même l'épreuve au plus fort du Kulturkampf : il s'est adressé au pape Pie IX pour qu'il priât le centre de modifier sa ligne de conduite politique; et le cardinal Antonelli lui a répondu avec fermeté que le pape n'avait pas l'habitude d'intervenir dans les affaires intérieures des nations.

Le rapprochement entre M. de Bismarck et le parti du centre s'est opéré à la fois sur la question sociale et sur la question économique. Dans ces dernières années, les socialistes ont fait des progrès effrayants en Allemagne. On a vu les meneurs du parti entretenir une formidable agitation dans tous les centres industriels, et leurs candidats réunir plus de trois cent mille voix aux élections pour le Reichstag. Des assassins, plus ou moins affiliés à la secte, n'ont pas craint de diriger leurs coups contre l'empereur Guillaume : les attentats répétés de Kulmann, de Hœdel, de Nobiling, ont vivement surexcité les esprits et ouvert les yeux aux moins clairvoyants. On a compris enfin que ce n'était pas en persécutant l'Église catholique qu'on rétablirait la paix dans les esprits; une réaction conservatrice s'est produite dans toutes les classes de la société; l'empereur Guillaume a proclamé lui-même que la religion était le seul moyen de combattre efficacement les doctrines subversives propagées par les socialistes. L'accord s'est fait sur ce point entre les conservateurs protestants et les conservateurs catholiques.

M. de Bismarck avait d'autant plus besoin de ces derniers qu'il préparait une réforme économique en même temps qu'une réaction politique, et qu'il méditait la refonte de tout le système fiscal. L'Empire a des besoins pécuniaires considérables; il n'a pas de ressources pour y faire face : c'est dans la création de nombreux impôts indirects et spécialement dans le monopole du tabac, désormais attribué à l'Etat, que le chancelier se proposait de les trouver; le système se complétait par l'inscription de droits protecteurs, relativement élevés, dans les tarifs douaniers de l'Empire. Or ce programme rencontrait des résistances très vives chez les anciens alliés de M. de Bismarck, les nationaux-libéraux. Le chancelier, que les scrupules politiques n'arrêtent pas longtemps, s'est donc retourné vers les catholiques dont il avait besoin pour constituer une majorité parlementaire : il leur a laissé entrevoir des adoucissements possibles dans l'application des lois de mai, il

a fait luire à leurs yeux l'espoir d'une entente avec Rome. En retour, il a réclamé leur appui pour l'adoption de ses projets de loi économiques. Cet appui, le centre ne l'a pas donné de très bonne grâce : s'il a voté le nouveau tarif de douanes, il n'a pu se résigner encore à accepter le monopole du tabac, qu'ils ait impopulaire dans le pays. De son côté, M. de Bismarck ne s'est pas pressé de conclure un accord avec le Saint-Siège; de sorte que les deux partis sont restés en présence, marchandant plus ou moins leurs bons offices et pratiquant cette politique du « courtage honnête » qui est dans le génie diplomatique de M. de Bismarck.

Il est certain, cependant, que l'avènement d'un nouveau pape au trône pontifical, en 1878, était de nature à faciliter l'entente entre le gouvernement prussien et le Saint-Siège. S'il est un pontife prudent et avisé, c'est assurément le pape Léon XIII : inflexible sur les principes, il est plein de condescendance pour les hommes et les choses; il a en horreur la politique du tout ou rien, ne rompt qu'à la dernière extrémité avec les gouvernements qui persécutent l'Église et tend la main à tous ceux qui lui font des ouvertures de paix. Si les relations diplomatiques ont cessé entre la Belgique et le Vatican, la rupture est venue non pas du fait du Saint-Père, mais bien de celui du premier ministre belge, M. Frère Orban : il a dû en coûter au cœur paternel de Léon XIII de cesser tout rapport avec cette vaillante nation catholique qu'il avait appris à connaître et à aimer pendant sa nonciature à Bruxelles. Par contre, quelque agressive qu'ait été la politique du gouvernement français, quelque mauvais vouloir qu'il ait témoigné dans toutes les questions religieuses, le pape n'a pas pensé que ce fût un motif suffisant de rappeler son envoyé à Paris : et, le jour où il a cru qu'un accord pouvait se conclure avec M. de Freycinet pour régler la situation des congrégations religieuses, il n'a pas reculé devant les sacrifices les plus pénibles et les plus douloureux. Dans ces dernières années, la protestante Angleterre et la Russie schismatique ont renoué des relations avec le Saint-Siège : pour n'avoir pas un caractère officiel, les missions de M. Errington et de M. de Boutenieff, à Rome, n'en ont pas moins eu une portée très grande. C'est assurément un des faits les plus considérables de notre époque que cette reconnaissance par les plus grands États de la puissance morale qui réside dans le Souverain Pontife dépouillé de ses États et prisonnier dans l'enceinte du Vatican.

Il était impossible que Léon XIII ne portât pas, dès les premiers jours, toute son attention sur la malheureuse situation de l'Église catholique en Prusse, et qu'il ne conçût un vif désir

d'apporter quelque soulagement à ses maux. Dès le 20 février 1878, il s'était empressé de notifier son avènement à l'empereur Guillaume par l'intermédiaire du roi de Bavière. Un peu plus tard, il adressait à tout le peuple catholique une encyclique contre le socialisme. « Aux peuples et aux princes ballottés par la tempête, il montrait le port de l'Église, les suppliant, au nom de leur propre salut, de se persuader que les intérêts de la religion et de l'État sont si étroitement unis, que tout affaiblissement de la religion entraîne l'affaiblissement du respect des sujets et de la majesté de l'autorité. »

Ce langage n'était pas pour déplaire au chancelier de l'Empire d'Allemagne, alors tout occupé à forger des armes contre le socialisme. Le gouvernement prussien fit en effet savoir à Rome que, s'il ne pouvait faire aucune concession sur les principes contenus dans les lois de mai, il était tout prêt à en modérer l'application et à trouver un *modus vivendi* acceptable pour l'Église et pour l'État. Comme gage de ses bonnes dispositions, il commença par remplacer, au ministère des cultes, le docteur Falk par M. de Puttkammer. Le docteur Falk avait été l'instrument le plus actif du chancelier pendant la période aiguë du Kulturkampf : raide comme un major prussien, il avait attaché son nom aux lois portées contre l'Église, si bien qu'on dit encore les lois Falk ou les lois de mai. Son renvoi était une première satisfaction donnée aux catholiques qui avaient pris en horreur la brutalité de sa conduite et le cynisme de son langage. Son successeur, M. de Puttkammer, exprimait, dès son premier discours, au Parlement, la plus haute estime pour l'Église catholique et le désir sincère de résoudre les difficultés pendantes; mais, à l'exemple de son chef, il ajoutait qu'il n'en maintiendrait pas moins avec une grande énergie les droits de l'État prussien qui avaient été formulés d'une façon définitive dans les lois de mai. Étant donné ce programme, il n'était pas étonnant que les négociations engagées d'abord avec le nonce Jacobini, à Vienne, puis, avec le nonce Mazella, à Kissingen, n'aboutissent à aucun résultat appréciable.

On serait même quelque peu surpris de voir le prince de Bismarck continuer ces pourparlers avec une patience et une longanimité qui ne sont pas dans son caractère, si l'on ne s'expliquait cette attitude à la fois par les nécessités de sa politique intérieure et par les intérêts de sa politique étrangère. Nous avons dit comment il avait été conduit à se ménager l'appui des députés du centre dans le Parlement. En ce qui touche la question extérieure, il n'est pas douteux que la politique suivie par le gouvernement français dans ces dernières années, n'ait influé sur

sa manière d'être vis-à-vis de l'Église catholique et de son chef, le pape Léon XIII. Au lendemain de la guerre de 1870, M. de Bismarck avait vu ou feint de voir, dans le parti clérical prussien, l'allié moral de la France, dans l'Église catholique une des forces principales sur lesquelles s'appuierait la France pour accomplir l'œuvre de son relèvement; il avait pensé qu'il était d'une bonne politique de poursuivre la ruine de cette Église et de lui susciter des ennemis dans tous les pays voisins. A son instigation, la Suisse s'était lancée dans la voie des persécutions; à Genève, dans le Jura bernois, une constitution civile du clergé avait été décrétée; l'évêque de Genève, Mgr Mermillod, et l'évêque de Bâle, Mgr Lachat, avaient dû prendre le chemin de l'exil; les églises avaient été brutalement confisquées par les autorités civiles et remises aux mains des vieux catholiques, au mépris de tout droit et de toute justice. Un peu plus tard, les évêques belges ayant fait parvenir des adresses de condoléance à leurs frères d'Allemagne persécutés, M. de Bismarck avait envoyé une note comminatoire au gouvernement belge pour le mettre en demeure de réprimer ce qu'il appelait des manifestations outrageantes pour une nation amie. C'était une sorte de blocus continental contre l'ultramontanisme (*sic*) que cherchait à organiser le chancelier prussien.

Mais, depuis, les choses ont bien changé. En France, le pouvoir est tombé aux mains d'un parti antireligieux jusqu'au fanatisme. Le gouvernement français s'est fait persécuteur à son tour : si les Chambres prussiennes ont voté les lois de mai, les Chambres françaises ont provoqué les décrets de mars. M. de Bismarck n'a pas vu sans un secret plaisir notre gouvernement entreprendre cette campagne de guerre contre l'Église catholique; il s'est dit avec raison que les dissensions religieuses, comme les discordes civiles, ne pouvaient qu'affaiblir le peuple qui avait l'imprudence de s'engager dans cette voie. Faut-il s'étonner qu'il en ait conçu quelque joie? Faut-il s'étonner qu'il ait éprouvé non moins de satisfaction à fixer en même temps les bases de la paix religieuse dans son propre pays? Assurément non. Mais ce qu'il faut flétrir, ce qu'il faut stigmatiser, c'est l'aveuglement coupable de ces hommes d'État qui ne craignent pas de sacrifier à leurs passions antireligieuses la grandeur et même la sécurité de leur patrie.

II

Les négociations avec le Saint-Siège n'ayant pu aboutir, le gouvernement prussien essaya de frayer les voies à l'apaisement en modifiant la législation ecclésiastique en vigueur. Le 20 mai 1880,

il présenta à la Chambre des députés un projet en onze articles qui atténuait les rigueurs des lois antérieures sur les nominations ecclésiastiques, sur l'administration des évêchés vacants et sur la situation des congrégations religieuses.

Aux termes de la loi du 11 mai 1873, aucun emploi ecclésiastique ne pouvait être conféré si ce n'est à un Allemand ayant reçu l'éducation prescrite : or cette éducation comprenait un examen de sortie d'un gymnase allemand, des études théologiques de trois ans faites dans une université allemande de l'État, et un examen scientifique préalable sur la philosophie, l'histoire et la littérature, passé devant une commission nommée par le ministre des cultes. Dans les diocèses où il n'y avait pas d'université de l'État, les études théologiques pouvaient exceptionnellement être faites dans les grands séminaires surveillés et approuvés par l'État. Cette surveillance, qui s'étendait d'ailleurs à tous les établissements consacrés à l'éducation du clergé, petits séminaires, séminaires de prédicateurs et de prêtres, communautés, etc., portait à la fois sur la nomination des professeurs, sur le plan des études, sur le règlement intérieur et la discipline de la maison. — On voit quel était l'esprit de cette loi; le gouvernement n'avait pas voulu que l'Église restât maîtresse de l'éducation de ses ministres; il entendait que cette éducation se fît sous la direction immédiate de l'État : au petit séminaire il avait substitué le gymnase; au grand séminaire, l'université de théologie; à l'examen ecclésiastique, l'examen d'État. — Le projet de loi de 1880 permettait au gouvernement de déroger à ces prescriptions rigoureuses, et de dispenser dans certains cas les membres du clergé de l'instruction universitaire et laïque, ainsi que de l'examen d'État.

Un second adoucissement concernait la situation des évêchés vacants. A la suite des amendes, des emprisonnements, des destitutions prononcées par la haute cour ecclésiastique, neuf évêchés sur douze étaient devenus vacants. Toute personne qui voulait exercer les fonctions épiscopales, par exemple le vicaire capitulaire désigné par le chapitre, était tenue d'abord de prouver qu'elle avait satisfait aux conditions de capacité exigées de tous les candidats aux fonctions ecclésiastiques, ensuite de prêter serment de fidélité au roi et d'obéissance aux lois de l'État. Si personne ne se présentait pour exercer ces fonctions, un commissaire laïque était désigné pour administrer le temporel de l'évêché, sous la surveillance du président supérieur ou gouverneur de la province. Le projet de 1880 permettait au ministre d'Etat de reconnaître l'ecclésiastique qui justifiait d'une investiture régulière, alors même qu'il ne prêtait pas serment et ne prenait pas les

engagements prescrits par la loi. De plus, les évêques qui avaient été destitués par un arrêt de justice pouvaient être replacés sur leurs sièges épiscopaux lorsqu'ils avaient été graciés par le roi.

D'autres dispositions permettaient au ministre de reprendre le payement des traitements ecclésiastiques qui avait été suspendu depuis bien des années dans un grand nombre de paroisses, et d'approuver la création des nouvelles communautés religieuses qui se consacraient exclusivement aux soins des malades et des infirmes.

S'il est incontestable que toutes ces mesures étaient conçues dans un esprit favorable à l'Église catholique, il n'en est pas moins vrai que leur application dépendait uniquement du bon plaisir du gouvernement. Le jour où il lui plaisait de rétablir les lois de mai dans toute leur rigueur primitive, il en était le maître absolu. Suivant une comparaison très juste, il se réservait le droit d'allonger ou de raccourcir la chaîne.

Le sort d'une semblable politique est de mécontenter tous les partis, les uns trouvant qu'on va trop loin, les autres, que les concessions faites sont insignifiantes. C'est ce qui ne manqua pas d'arriver dans la circonstance présente. M. Falk, l'ancien ministre des cultes, attaqua vivement un projet de loi qui, suivant lui, n'était qu'un acte de faiblesse, et qui, au lieu de ramener la paix, serait la source de nouvelles luttes.

De son côté, le chef éminent du centre, M. Windthorst, déclara hautement à la tribune que le projet était inacceptable, parce qu'il impliquait la reconnaissance des lois de mai, et que son parti et lui n'admettaient comme solution que l'abrogation complète de ces lois.

Étant données ces appréciations des différents partis politiques, il n'est pas étonnant que le projet gouvernemental ait eu à subir de nombreuses modifications, d'abord devant la commission, puis devant la Chambre elle-même. On fit disparaître notamment une des dispositions les plus importantes, celle qui permettait au roi de réintégrer dans leurs diocèses les évêques destitués. Ainsi défigurée par des votes successifs, la loi du 14 juillet 1880 perdait toute importance; elle n'avait de signification que comme indice des changements survenus dans les idées du chancelier et de son désir persistant de faire la paix.

Effectivement, M. de Bismarck ne se laissait pas plus rebuter par ses déconvenues parlementaires que par l'échec de ses négociations diplomatiques. Il n'avait qu'un mot à dire pour ramener à lui ses anciens janissaires, les nationaux-libéraux; ce mot, il ne le disait pas. Il pouvait, comme l'avait fait M. Frère-Orban en Belgique, rompre tout rapport avec le Saint-Siège, et, par une

publication adroitement faite, rendre le Vatican responsable de la rupture; loin de là, il envoyait à Rome, dans le courant de l'hiver 1881, un diplomate prussien, M. de Schlœzer, pour s'aboucher directement avec le Souverain Pontife. Il est vrai que les négociations ne faisaient pas grand progrès pendant les mois qui suivirent. On ne s'entendait toujours pas sur les principes : révisez les lois ecclésiastiques, disait Rome; rendez à l'Église catholique les libertés qui avaient été inscrites dans la Constitution prussienne de 1850, et qui sont d'ailleurs indispensables à son existence. Acceptez le principe des lois de mai, répondait l'envoyé prussien; tout au moins obtenez des évêques qu'ils consentent à notifier aux présidents supérieurs des provinces les nominations ecclésiastiques, et, ce point une fois gagné, vous serez étonnés des concessions que nous vous ferons, de la douceur et de la mansuétude avec lesquelles nous appliquerons, ou plutôt nous n'appliquerons pas ces lois qui vous font si grand peur.

Si M. de Schlœzer ne cédait rien sur le fond, il s'efforçait d'ailleurs de tenir en toute circonstance le langage le plus respectueux et le plus bienveillant à l'égard du Saint-Siège. Il reconnaissait volontiers, à l'occasion, que l'indépendance du pape n'était pas suffisamment sauvegardée par la loi italienne dite des garanties : il écoutait d'une oreille complaisante les propos de ceux qui parlaient de la nécessité de restaurer le pouvoir temporel, et ne se laissait intimider en rien par les criailleries des libéraux italiens qui ont l'épiderme particulièrement sensible à cet endroit. Or c'était déjà un fait assez curieux que cet hommage rendu par l'envoyé d'une puissance protestante au chef d'une religion naguère persécutée.

M. de Bismarck s'appliquait en même temps à faire concorder les actes de sa politique intérieure avec les avances de sa diplomatie. Les évêchés de Paderborn et d'Osnabrück étaient vacants depuis longtemps par suite de la destitution de leurs titulaires; les chapitres de ces deux diocèses se réunirent pour élire des administrateurs ecclésiastiques. Usant des pouvoirs discrétionnaires que lui conférait la loi du 14 juillet 1880, le chancelier confirma ces choix, sans exiger des prêtres ainsi désignés ni l'engagement de se soumettre aux lois de mai ni même la prestation du serment politique.

Un peu plus tard, le gouvernement prussien s'entendit avec le pape pour élever au siège épiscopal de Fulda Mgr Korum, chanoine de la cathédrale de Strasbourg. Ce choix s'était fait sous l'inspiration directe du gouverneur de l'Alsace-Lorraine, M. de Manteuffel. Cet homme d'Etat a inauguré, dans les provinces conquises,

une politique de détente et de conciliation : il estime que c'est encore le meilleur moyen pour rattacher à l'Empire les esprits récalcitrants des populations annexées; il a d'ailleurs, toujours blâmé les mesures violentes du Kulturkampf. Dans la circonstance présente, il estimait que la nomination de Mgr Korum aurait un double avantage; c'était à la fois un gage de paix offert aux catholiques allemands heureux qu'on fît cesser la vacance d'un siège épiscopal, et une avance à l'adresse des Alsaciens-Lorrains, flattés dans leur amour-propre, de voir qu'on allait chercher un de leurs compatriotes pour en faire le titulaire d'un évêché transrhénan.

Les effets de cette politique d'apaisement se sont fait également sentir dans la question scolaire. On devine ce qu'avaient été les mesures prises en cette matière par un ministre comme le docteur Falk. Le caractère confessionnel de l'école avait été supprimé; les congréganistes déclarés incapables de remplir les fonctions d'instituteurs et d'institutrices dans les écoles primaires; l'État était devenu libre de se servir des ecclésiastiques pour la surveillance religieuse ou de les remplacer par d'autres personnes, même d'une religion différente de celle des élèves; faculté dont il avait largement usé sous le ministère Falk. Il est juste d'ajouter que ces rigueurs avaient été atténuées sous son successeur M. de Puttkmamer.

Le ministre des cultes actuel, M. de Gossler, a montré des dispositions plus bienveillantes encore : dans un rapport récemment adressé à l'empereur, il s'exprimait ainsi : « Le gouvernement a pour devoir de veiller à ce que partout le plus grand soin soit donné à l'éducation religieuse de la jeunesse. Il sait qu'il n'y a pas pour l'Etat et pour la société de plus grand danger que de voir élever la nouvelle génération en dehors des principes de la religion. » Et plus loin, il ajoutait : « Déjà, dans l'admission des ecclésiastiques aux écoles populaires, une amélioration est à signaler. L'année dernière, le nombre des prêtres exclus était de 635; maintenant il n'est plus que de 542. Le gouvernement a tenu compte des justes exigences de l'intérêt religieux, en admettant aux examens des instituteurs des commissaires épiscopaux qui certifient, par leur signature, la capacité des candidats à donner l'instruction religieuse. »

Il est permis de penser que toutes ces mesures étaient commandées à M. de Bismarck par l'ascendant de plus en plus grand que prenaient les catholiques dans toutes les assemblées représentatives de l'Allemagne. Au mois de juillet 1881, ils conquéraient tout à coup une majorité considérable dans la Chambre des députés bavaroise; et cette élection prenait le caractère d'une protestation éclatante contre la politique anticléricale du ministre

von Lutz, le premier inspirateur de la persécution dirigée contre l'Église catholique. Presque en même temps le libéralisme essuyait une défaite non moins sensible dans les élections pour la seconde Chambre du royaume de Saxe. Ces succès partiels étaient d'un excellent augure pour les élections au Reichstag qui devaient avoir lieu au mois d'octobre 1881. Et de fait toutes les espérances qui avaient pu concevoir les amis de la liberté religieuse se réalisaient pleinement et étaient même dépassées. Le suffrage universel envoyait au Parlement allemand 25 membres de plus de la fraction du centre, ce qui portait leur nombre total à 110; unis aux conservateurs, les députés du centre formaient ainsi une majorité incontestable; les différentes fractions libérales, nationaux-libéraux, progressistes, démocrates, étaient au contraire réduites à n'être plus qu'une minorité. Ce calcul d'arithmétique électorale n'échappait pas à un esprit aussi clairvoyant que M. de Bismarck, et ne pouvait que le confirmer dans ses premiers desseins.

III

Dès les premiers jours de la session, M. Windthorst résolut de mettre à l'épreuve la bonne volonté du nouveau Reichstag. Il déposa sur son bureau une motion tendant à abroger la loi d'Empire du 4 mai 1874 sur le bannissement du clergé. Le but de cette loi avait été de briser l'opposition des évêques et des prêtres aux lois de mai en prévenant par les mesures les plus sévères l'accomplissement illégal des fonctions ecclésiastiques.

« D'après cette législation, tout évêque ou prêtre destitué pour infraction aux lois de mai, pouvait être *interné*, c'est-à-dire relégué dans un lieu désigné par la police, et ce lieu pouvait être une forteresse, comme cela arriva, par exemple, à l'évêque de Paderborn, détenu dans la forteresse de Wesel. Il pouvait être, en second lieu, *externé*, c'est-à-dire expulsé de certaines provinces; c'est ainsi que le cardinal Ledochowski se vit interdire le séjour du grand-duché de Posen et de la Silésie. Troisièmement, enfin, il pouvait être *expatrié* ou banni du pays, avec perte de tous les droits civils. Pour ne citer que quelques exemples marquants de l'application de cette loi, l'évêque Cybichowski fut condamné à neuf mois de prison pour avoir commis le crime de consacrer les saintes huiles. L'évêque Janiczewski, pour avoir confirmé et pour d'autres méfaits de ce genre, ne fut pas mieux traité : il passa par tous les degrés, amende, prison, internement, exil [1]. »

[1] *M. de Bismarck et la persécution de l'Église en Allemagne*, par le R. P. Lescœur. — *Correspondant* du 10 décembre 1878.

C'est cette loi odieuse et inhumaine dont M. Windthorst poursuivait l'abrogation devant le Reichstag. « Ma proposition, disait-il dans la séance du 11 janvier 1882, n'a pas pour but de créer des privilèges en faveur des catholiques, elle tend seulement à leur procurer les droits dont les membres de toutes les religions jouissent dans chaque État libéral. Personne n'a compris, à l'étranger, comment une nation de penseurs comme la nôtre avait pu anéantir ces garanties de la liberté religieuse. On ne peut nier qu'il ne se soit produit un revirement favorable. Mais le pouvoir discrétionnaire du gouvernement, établi dans la loi de juillet[1], n'est pas de nature à faire cesser les plaintes des catholiques; et la façon plus humaine dont la loi est appliquée maintenant, ne suffit pas non plus à faire oublier toutes les rigueurs de la lutte civilisatrice. En adoptant la proposition en discussion, on prouverait enfin que les Allemands sont las de la discorde et ont l'intention de se tendre la main les uns aux autres pour conclure la paix. »

Le gouvernement observa une grande réserve dans la discussion : il se contenta de remarquer que la sanction du conseil fédéral était nécessaire pour transformer la proposition en loi de l'Empire, et s'abstint de faire connaître la suite qui lui serait donnée. La motion Windthorst n'en fut pas moins votée par 233 voix contre 115. Cette majorité énorme attestait le désir des députés allemands d'en finir avec la politique de persécution.

Etait-ce pour faire écho à ces manifestations de l'opinion publique que M. de Gossler présentait quelques jours après au Landtag prussien un nouveau projet de loi sur la question politico-ecclésiastique? On pouvait s'y méprendre à première vue, tant les dispositions de ce projet étaient complexes et ambiguës. Tout d'abord le projet remettait en vigueur, dans ses parties essentielles, la loi du 14 juillet 1880 qui n'avait eu qu'un caractère provisoire et qui avait pris fin au 31 décembre 1881. De plus, il conférait au gouvernement de nouveaux pouvoirs discrétionnaires. C'est ainsi qu'il accordait non plus au ministre, mais au roi en personne, le droit de rappeler dans leurs anciens diocèses les évêques dépossédés par arrêt de justice. On se rappelle qu'une disposition analogue avait figuré dans le projet de 1880, mais qu'elle avait été rejetée grâce à l'opposition persistante des nationaux-libéraux.

En second lieu, le ministre des cultes était autorisé à dispenser les titulaires des paroisses et les professeurs des établissements religieux, des conditions de capacité exigées par les lois de mai, et à étendre cette dispense à des prêtres étrangers appelés à titre

[1] La loi du 14 juillet 1880, analysée plus haut, p. 57.

de professeurs dans les institutions catholiques. Des conditions de capacité, le projet passait aux motifs légaux d'opposition aux nominations ecclésiastiques. Les lois de 1873 avaient formulé trois cas d'opposition de la part de l'autorité administrative : l'absence des conditions d'indigénat et de capacité, l'existence de condamnations ou de simples poursuites judiciaires d'une nature grave, enfin l'imputation de faits pouvant faire craindre de la part du candidat une conduite contraire à l'ordre et aux lois. Le projet réduisait tous ces motifs à un seul, conçu, il est vrai, en des termes d'un vague effrayant, « à des raisons de l'ordre civil ou politique, faisant juger que le candidat n'est pas apte à la place qu'on lui destine. » — En fait d'arbitraire, cela dépassait toute mesure.

Un dernier article, rédigé en termes assez équivoques, permettait au gouvernement de confier l'administration des paroisses momentanément privées de leurs titulaires à des prêtres auxiliaires qui, non seulement, n'auraient pas à justifier de leurs titres de capacité, mais échapperaient de plus à tout veto administratif.

En développant l'exposé des motifs de ce projet de loi, M. de Gossler s'exprimait ainsi : « Il est nécessaire de fixer les limites qui séparent le domaine de l'Église et le domaine de l'État. C'est pourquoi on ne peut pas se borner à abolir tout simplement les lois organiques actuelles... Les pouvoirs discrétionnaires ne sont nullement incompatibles avec le régime constitutionnel. L'obligation de notifier la nomination des fonctionnaires ecclésiastiques ne sera maintenue que dans les cas urgents. Quand il s'agira de la nomination des prêtres auxiliaires, on pourra sans danger faire des exceptions. Quant au droit de grâce que le roi possède à l'égard des évêques, il est établi dans le projet de loi, bien qu'il ne soit pas mis en doute, afin que le gouvernement puisse connaître sur ce point l'opinion de tous les partis et des membres de toutes les religions. Le gouvernement emploiera ses pouvoirs dans le sens dans lequel ils lui auront été conférés. Le projet de loi actuel est un premier pas, après lequel le gouvernement ira plus loin. »

Ces avances du ministre étaient assez mal accueillies par les différents groupes du Landtag. Le centre déclina toute proposition qui serait faite en dehors de l'abrogation des lois de mai. « Après dix ans de lutte contre les pouvoirs discrétionnaires, disait son chef M. Windthorst, il ne nous convient pas de continuer à dépendre du bon plaisir d'un ministre inconnu. Nous demandons la liberté de l'Église telle qu'elle lui est due par tout État bien ordonné, surtout quand celui-ci prend le beau nom d'État chrétien. Nous réclamons des droits qui nous avaient été garantis par de solennelles déclarations. Nous sommes persuadés que ce ne sont

pas seulement nos évêques qui sont *in vinculis*, mais que le ministre porte lui aussi des chaînes. Nous voulons travailler à sa délivrance; et, s'il le faut, nous combattrons dix ans encore. Quant à la fameuse ligne de démarcation entre les droits de l'État et ceux de l'Église dont a parlé le ministre, je le défie bien de la faire enseigner dans une école. On aurait beau souffleter les enfants sur les deux joues, ils ne parviendraient pas à la saisir, pas plus que nous-mêmes. »

Le langage des adversaires de l'Eglise catholique n'était pas plus favorable au gouvernement. M. Virchow, le représentant attitré de la science matérialiste et athée, accusait le centre de vouloir constituer pour l'Église une situation privilégiée; il se défendait d'accepter le projet gouvernemental qui semblait reconnaître à cette Église le caractère d'une corporation avec laquelle on traite, « comme si l'État prussien avait à s'inquiéter de cet Italien qui s'appelle le pape! » Fallait-il d'ailleurs attendre un autre langage de l'homme qui, dix ans plus tôt, avouait que les lois de mai étaient d'un arbitraire illimité et constituaient un grand danger pour les libertés publiques, mais que cet arbitraire ne pouvant nuire qu'à l'Église catholique, il fallait néanmoins les adopter?

Quant à M. Richter, le chef du parti progressiste, s'il se déclarait nettement opposé aux mesures violentes qui avaient marqué la politique du Kulturkampf, il professait hautement qu'il n'y avait de remède aux dissensions religieuses que dans la séparation de l'Église et de l'État. Pour ce qui était des avances que le chancelier faisait au parti du centre dans le but d'assurer une majorité à ses projets économiques, les progressistes et les démocrates n'avaient pas à s'en inquiéter autrement.

Le résultat de ce premier débat fut le renvoi du projet à une grande commission de vingt et un membres. Composée en nombre presque égal de conservateurs, de nationaux-libéraux et de membres du centre, cette commission adopta certains articles de la proposition du gouvernement, en rejeta plusieurs, en modifia quelques autres : il sortit de là une œuvre incohérente et mal venue, si bien que, en fin de compte, le projet tout entier fut rejeté par un vote d'ensemble.

L'entente semblait désormais à peu près impossible : le principal journal catholique d'Allemagne, la *Germania*, et la *Gazette de la Croix*, organe des conservateurs protestants, échangeaient des propos aigres-doux. Pendant la discussion du budget, des paroles assez dures avaient été dites par les ministres à l'adresse des membres du centre. Enfin l'on faisait courir le bruit que l'envoyé prussien à Rome, M. de Schlœzer, allait être rappelé à Berlin, et

que les négociations avec la curie romaine étaient définitivement abandonnées. On en était là dans le courant du mois de mars 1882, quand tout d'un coup les conservateurs et le centre s'entendirent pour adopter un nouveau projet qui étendait considérablement les concessions faites par le ministère.

Le gouvernement conservait les pouvoirs discrétionnaires qui lui avaient été conférés pour la première fois par la loi du 14 juillet 1880. C'est de lui qu'il dépendait de dispenser les vicaires capitulaires du serment de fidélité ainsi que des conditions ordinaires de capacité, dans les diocèses privés de leurs évêques. Désormais l'administration du temporel des cultes ne devait plus être remise, dans ces mêmes diocèses, à un commissaire administratif que du consentement explicite et préalable du ministre des cultes, lequel aurait également la faculté de faire cesser cette administration là où elle était déjà en cours.

L'article 2 contenait une disposition d'une portée considérable. Le gouvernement avait admis la possibilité de réinstaller sur leurs sièges les évêques révoqués, mais à la condition *sine qua non* d'une nouvelle investiture royale. Cette condition se trouvait définitivement écartée par le compromis où il était stipulé que, si l'évêque révoqué était gracié, il devait être par l'effet même de l'arrêté de grâce considéré comme légalement réintégré dans ses fonctions. — Aux termes du même article 2, les pouvoirs de la haute cour ecclésiastique étaient notablement amoindris : il lui était interdit désormais de prononcer la destitution contre les dignitaires ecclésiastiques et de déclarer vacantes leurs fonctions : l'effet de ses sentences était réduit à la simple incapacité et aux conséquences légales en ce qui concerne l'administration du temporel et la jouissance des traitements.

Un point délicat entre tous, c'était ce qui regardait les conditions de capacité requises pour les nominations ecclésiastiques. La transaction catholico-conservatrice le régla de la manière suivante. L'examen scientifique était irrévocablement aboli, à la condition pour les candidats : 1° d'avoir accompli leurs humanités dans un gymnase allemand; 2° d'avoir fait trois années d'études théologiques dans une université allemande, ou dans un séminaire autorisé à en tenir lieu; 3° d'avoir, pendant ces trois années, assisté avec zèle à des leçons de philosophie, d'histoire et de littérature nationale. Le ministre pouvait encore dispenser de ces différentes conditions, suivant des règles à tracer ultérieurement.

Le compromis se terminait par l'abrogation d'une autre institution non moins odieuse que l'examen d'Etat, celle des curés d'Etat. En l'absence de désignation faite par l'évêque à un emploi vacant,

les lois de mai avaient attribué la nomination du titulaire aux personnes qui avaient un droit de présentation ou de patronage. Si les possesseurs de patronage n'usaient pas de leurs droits, ceux-ci passaient aux habitants de la paroisse qui nommaient le curé à la majorité des voix. Et l'ecclésiastique ainsi élu, en dehors de toute règle canonique, devait être tenu pour le pasteur légitime. Cette institution ne donna pas les résultats que le gouvernement s'en était promis : un professeur de théologie constatait naguère « que d'une extrémité à l'autre du royaume de Prusse, il ne s'était pas trouvé, dans une paroisse catholique, dix hommes pour se permettre une pareille infraction aux lois de l'Église; et qu'enfin, si une poignée de curés d'Etat avaient pu être installés, ç'avait été grâce au concours de quelques patrons protestants, en opposition avec la volonté expresse des paroissiens fidèles. »

Deux articles du projet primitif, déposé par le gouvernement, disparaissaient du texte transactionnel : l'article relatif aux nouvelles conditions dans lesquelles devait s'exercer le droit de *veto* contre les nominations ecclésiastiques, et l'article relatif à la dispense des preuves de capacité pour les prêtres auxiliaires. Ces dispositions, rédigées en termes extrêmement vagues, avaient le tort de renchérir encore, en arbitraire, sur la législation déjà existante.

Ainsi préparé, le compromis politico-ecclésiastique fut voté le 31 mars 1882, par 228 voix contre 130. La majorité comprenait les conservateurs, le centre et les Polonais; dans la minorité on trouvait les libéraux-nationaux, les progressistes, les démocrates et quelques conservateurs libéraux. La discussion fut d'ailleurs de courte durée. Le ministre des cultes se contenta de combattre, sans succès d'ailleurs, certaines dispositions nouvelles introduites dans la loi. M. Windthorst vint déclarer, au nom de son parti, que le centre ne cesserait pas de poursuivre l'abrogation totale des lois de mai, et que, s'il votait la présente loi, c'était uniquement parce qu'il y voyait un acheminement à ce résultat. Comme gage de ses intentions conciliantes, il consentait à retirer une proposition déposée par lui sur le bureau du Landtag pour affranchir de toute pénalité la célébration de la messe et l'administration des sacrements.

A la Chambre des seigneurs, on ne témoignait pas moins d'allégresse. — « Le compromis adopté par la Chambre des députés, disait un membre de la Chambre haute, est né d'un accord des deux partis qui sont attachés de cœur au christianisme. Maintenant les deux Églises auront la mission de combattre l'incrédulité, de battre en brèche le matérialisme. » — « Le caractère même du projet, ajoutait M. de Gossler, est de ne satisfaire absolument per-

sonne; mais si on l'examine de haut, on ne peut s'empêcher de s'en réjouir; car, nonobstant tous les obstacles, il servira les intérêts de la patrie et avancera l'heure de la pacification religieuse. »

IV

Est-ce bien, en effet, la paix définitive? Est-ce bien, cette fois, la fin du Kulturkampf? On serait tenté de le croire à n'écouter que les paroles de conciliation échangées dans les Chambres, d'une part, entre les conservateurs et le centre, d'autre part, entre le centre et les ministres de la monarchie prussienne. Malheureusement les actes qui ont suivi le vote de la loi sont beaucoup moins concluants que les discours qui l'ont précédé. Ce n'est pas la paix, et ce n'est pas non plus la reprise des hostilités; c'est un mélange d'avances faites aux catholiques et de menaces dirigées contre leurs intérêts les plus chers, c'est une étrange contradiction entre les actes de la veille et ceux du lendemain. Qu'on en juge plutôt par le récit de quelques faits empruntés à l'histoire des derniers mois.

Le compromis politico-ecclésiastique était à peine voté que M. de Schlœzer, jusque-là seulement chargé d'une mission officieuse, était accrédité officiellement auprès de la cour de Rome et reçu en audience solennelle par le Saint-Père; les paroles les plus conciliantes s'échangeaient entre le diplomate prussien et le cardinal secrétaire d'État, Mgr Jacobini. C'était d'un excellent augure pour l'issue future des négociations depuis si longtemps tenues en suspens.

A Berlin, la situation ne se présentait pas sous un jour moins favorable. Le diocèse de Breslau était mis en possession d'un nouveau pasteur; l'accord du gouvernement et du Saint-Siège s'était fait sur le nom de Mgr Herzog, curé de l'église Sainte-Hedwige de Berlin, homme aussi recommandable par la modération de ses opinions que par l'étendue de son savoir. Le nouveau prince-évêque de Breslau, ainsi que les évêques récemment nommés des diocèses de Paderborn et d'Osnabrück, était reçu avec de grandes marques de déférences par le ministre, M. de Gossler, et invité à s'asseoir à la table de l'empereur Guillaume. Dans cet hommage rendu par le chef de l'État aux premiers pasteurs de l'Église catholique, les populations se plaisaient à saluer l'aurore d'une ère nouvelle de pacification religieuse.

Mais, depuis lors, l'attitude du gouvernement s'est modifiée dans un sens fâcheux. Nous avons parlé plus haut du vote par le

Reichstag, de la motion Windthorst relative à l'abrogation de la loi sur l'expatriation des ecclésiastiques rebelles aux lois de mai. Pour que le vote du Reichstag devînt définitif, il fallait encore la sanction du Conseil fédéral. Ce dernier a commencé par témoigner son mauvais vouloir en laissant traîner pendant près de six mois dans ses bureaux et ses commissions un projet approuvé par un vote solennel du Parlement de l'Empire; puis il a refusé définitivement de lui donner sa sanction, et cela moins de deux mois après le vote du compromis politico-ecclésiastique. Si le Conseil fédéral a refusé son approbation, il l'a fait certainement de concert avec le chancelier. Mais alors quels sont les mobiles auxquels a obéi celui-ci? Faut-il voir dans ce fait un revirement de sa politique religieuse? A-t-il, comme on le lui prête, l'intention de se servir des pouvoirs discrétionnaires octroyés au gouvernement par la législature pour ployer la résistance du Saint-Siège et pour en faire l'enjeu de ses négociations[1]?

D'autres faits semblent annoncer que l'heure de la paix définitive n'a pas encore sonné. Si on a pourvu aux vacances de quelques sièges épiscopaux, il en est d'autres qu'on s'obstine à laisser sans titulaires. Les organes de la presse officieuse affirment qu'il ne faut pas songer au retour de deux des prélats exilés, l'archevêque de Cologne, Mgr Melchers, et le cardinal-archevêque de Posen, Mgr Ledochowski : le gouvernement les considère, paraît-il, comme hautement coupables envers lui et comme particulièrement dangereux pour la sûreté de l'État. Les séquestres nommés pour administrer les revenus des diocèses vacants restent en fonctions; et même l'administrateur civil du diocèse de Cologne ayant été appelé à d'autres fonctions, on a nommé un nouveau titulaire, ce qui annonce bien l'intention de laisser les choses en l'état. Comme aux plus beaux temps du Kulturkampf, l'amende et la prison atteignent les prêtres coupables d'évangéliser les âmes et de célébrer le saint sacrifice de la messe. Tout récemment encore, le tribunal de Schilberg en Posnanie condamnait à 60 marcs d'amende pour soixante contraventions aux lois de mai, un jeune ecclésiastique qui s'était aventuré à exercer les fonctions sacerdotales dans une paroisse privée de pasteur depuis huit ans. Le même jour, un autre prêtre était condamné par le tribunal de Posen à une amende de 40 marcs ou à quatre jours d'emprisonnement pour avoir célébré quatre messes et prêché deux fois.

Les évêques nouvellement nommés sont constamment entravés

[1] Interpellé au Reichstag par M. Windthorst, sur les motifs qui avaient dicté la résolution du Conseil fédéral, M. de Bœtticher, secrétaire d'État, a refusé absolument de les faire connaître. (Séance du 13 décembre 1882.)

dans l'administration de leurs diocèses : c'est ce qui vient d'arriver, par exemple, au prince-évêque de Breslau, Mgr Herzog, dont le gouvernement lui-même s'était plu à reconnaître l'incontestable modération. Que ce prélat rappelle, dans un mandement sur les mariages mixtes, ce qui a été de tout temps la doctrine de l'Église catholique, voilà aussitôt le gouvernement qui prend l'alarme, et la presse libérale qui fulmine; on ne parle de rien moins que de ressusciter la querelle de 1835; pour un peu, on ferait empoigner Mgr Herzog, comme les soldats de Frédéric-Guillaume III empoignèrent jadis l'archevêque de Cologne, Mgr de Droste-Vischering. Même difficulté à propos des curés d'État : l'évêque de Breslau enjoint à ses prêtres rebelles de se soumettre à sa juridiction et aux lois de l'Église : cet ordre est aussitôt dénoncé par les journalistes soi-disant libéraux comme une manifestation intolérable de « l'arrogance sacerdotale » (*sic*). Comment veut-on d'ailleurs que les évêques puissent librement administrer leurs diocèses, tant qu'ils seront obligés par la loi de soumettre aux présidents des provinces toutes les nominations ecclésiastiques, et tant que ceux-ci pourront exercer contre ces nominations un droit de veto absolument arbitraire?

Ce qui fait la difficulté de la situation, c'est la politique hésitante et incertaine de M. de Bismarck. Canossa lui fait peur. Quand Bonaparte voulut restaurer le culte catholique en France, ce qui l'arrêta le plus longtemps ce fut la nécessité de trouver une formule qui constituât un acte de déférence de la nation française vis-à-vis du Saint-Siège, sans être en même temps un acte de contrition et d'humilité. M. de Bismarck croit qu'il humilierait la majesté de l'État en signant la paix avec l'Église : c'est là qu'est son erreur : personne ne lui demande de sacrifier les droits et les libertés sur lesquels repose la société civile; on peut, quoi qu'on en dise, les maintenir dans leur intégrité, tout en respectant les droits et les libertés qui sont nécessaires à la société religieuse. Il suffit pour cela de revenir à la situation qui a précédé le Kulturkampf, c'est-à-dire d'abroger les lois de mai et de rétablir les articles 15 et 18 de la Constitution de 1850[1].

[1] Article 15. — Les Églises évangéliques et l'Église catholique romaine, comme toutes les autres communautés religieuses, règlent et administrent leurs affaires d'une façon indépendante, et demeurent en possession et jouissance des établissements, fondations et fonds destinés aux besoins de leur culte, de leur enseignement et de leurs œuvres de bienfaisance.

Article 18. — Le droit de nomination, proposition, élection et confirmation pour les charges ecclésiastiques, en tant qu'il appartient à l'Etat et qu'il ne repose pas sur le patronat ou sur des titres spéciaux, est aboli. — Cet article

C'est au surplus le but que poursuivent sans rémission les députés du centre. Dans le manifeste qu'ils ont adressé à leurs électeurs, avant le dernier renouvellement du Landtag, ils disaient : « Nous n'avons pu refuser notre concours et notre adhésion aux efforts qui tendaient à atténuer les rigueurs de la loi, à gagner du temps et du terrain en vue du rétablissement de la paix, efforts que le parti conservateur a eu la louable inspiration d'appuyer. Mais nous avons constamment maintenu et nous maintenons fermement notre revendication de libre mouvement et d'indépendance pour l'école; et conséquemment nous n'avons pas cessé de réclamer la suppression de toutes les lois qui portent atteinte aux droits inaliénables de l'Église, au caractère chrétien confessionnel de l'école, au droit des parents en ce qui concerne l'éducation de leurs enfants. Une nation élevée chrétiennement dans la crainte de Dieu peut seule résister au courant révolutionnaire qui s'étend autour de nous et qui menace le trône, l'État et la société. Lorsque satisfaction sera donnée à nos revendications, la paix confessionnelle que nous aurons toujours le désir de sauvegarder, sera assurée [1]. »

Le résultat des dernières élections pour le Landtag ne peut que confirmer les catholiques dans leur courageuse résistance. Le centre a maintenu toutes ses positions; les conservateurs ont fort accru leur nombre : ces deux fractions réunies forment maintenant une majorité certaine, puisqu'elles atteignent le chiffre de 254 voix, alors que tous les groupes libéraux, depuis les radicaux les plus farouches jusqu'aux doctrinaires les plus formalistes, n'arrivent pas au chiffre de 175 voix. Les conservateurs et le centre n'ont qu'à s'entendre pour continuer l'œuvre commencée par le compromis du mois de mai dernier. L'empereur Guillaume semble lui-même les y convier dans le discours qu'il vient de prononcer à l'ouverture des Chambres [2]; après avoir rappelé la satisfaction que lui avait causée la consolidation des bons rapports avec le chef de l'Église catholique, il a promis que son gouvernement tiendrait compte pour l'avenir des besoins de la population catholique compatibles avec les intérêts généraux de l'État. Puissent ces bonnes dispositions des pouvoirs publics assurer enfin à l'Allemagne cette paix religieuse qui est le premier bien comme le premier besoin d'un grand pays.

Léon de Crousaz-Crétet.

n'est pas applicable à la nomination des ecclésiastiques pour l'armée et pour les établissements publics.

[1] Manifeste du centre, publié par le journal la *Germania,* octobre 1882.

[2] Le 14 novembre 1882.

LE SUPPLICE

D'UNE HONNÊTE FEMME[1]

V

Un grand embarras régna dans la loge de Mme de Nintré. Tout le monde y parut fort attentif au spectacle, toutes les bouches étaient muettes. Était-il assez éloquent ce silence? Pouvait-on dire plus clairement à Marianne : Cette personne c'est une de celles à qui Pierre de Procé a dû arracher son cœur quand il a résolu de venir le reposer entre vos mains candides. Vous comprenez bien que nous n'avons pas envie de vous donner plus d'éclaircissements sur une chose qui vous touche de si près, ma pauvre enfant.

Lorsque, après la représentation, Marianne se retrouva en voiture auprès de son mari, elle se renferma d'abord dans un silence farouche ; mais elle se dévorait le cœur, en observant que lui-même ne paraissait pas obéir à une disposition moins taciturne. Il essaya pourtant de jeter quelques mots au hasard, par bienséance pure : — Le baryton Maurel avait admirablement chanté! — Point de réponse.

— Je crois, dit-il, que vous êtes bien lasse.

En quatre paroles, elle fit savoir qu'elle avait la tête malade et qu'elle avait froid. Machinalement, il se baissa pour envelopper ces petits pieds chaussés de bas de soie et de souliers de satin des plis de son pardessus qu'il avait quitté en entrant dans la voiture, car, pour lui, il n'était pas frileux, ce chasseur endurci. Vivement elle retira ses pieds et le remercia d'un soin tout à fait inutile. L'humeur de Pierre n'était pas à la discussion, il n'insista pas et retomba dans une rêverie pesante. Visiblement, il avait besoin d'être seul pour réagir et se débattre contre les pensées qui l'assiégeaient. Marianne,

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 décembre 1882.

qui le voyait à peine dans l'obscurité de la voiture, le regardait pourtant au fond de l'âme. Il était cruellement troublé; mais, loyal encore, il ne songeait pas à feindre et à oublier près d'elle ce trouble qui lui venait d'une autre. Arrivé au logis, il lui souhaita le bonsoir, en lui mettant un baiser sur la main, elle l'avait glacée; elle le regarda s'éloigner en se disant qu'il n'y avait pas même pris garde.

Elle était presque fière d'elle-même parce qu'elle avait su se contenir, mais quand elle se trouva seule, ce fut un déchirement infini. Ses sanglots l'étouffaient; elle était bien obligée de mettre toute sa force à les comprimer, puisqu'elle ne voulait point d'éclat, pas d'explication même, et qu'une simple cloison, heureusement tendue d'une étoffe assez épaisse, séparait sa chambre de celle de Pierre. Elle l'entendait aller et venir, et son pas était bien plus lourd que de coutume sur le tapis. C'est qu'il se débattait contre l'abominable envie de courir dès le lendemain chez cette femme qui l'avait défié. C'est qu'il était chargé de mauvaises pensées. Ah! cela peut bien alourdir un homme! Il ne se mettait pas au lit, il savait bien qu'il ne dormirait pas, il ne voulait pas dormir. Sans doute, il aimait mieux les souvenirs que les songes qui sont vagues. Le souvenir, c'est précis après si peu de temps écoulé; cela rend bien mieux toutes vives, toutes pleines les joies cueillies au mépris de toute règle, de tout honneur... Mais c'est peut-être un assaisonnement que de pouvoir mépriser celle qui les donne!... O pauvre grande mignonne Marianne!... Car c'est ainsi qu'il l'appelait le soir même, tandis qu'elle achevait de s'habiller devant lui pour aller à l'Opéra. Il lui disait : « Je voudrais bien voir qu'aucune femme s'avisât d'être plus belle que toi! » Il ne prévoyait pas cette rencontre qui l'avait encore une fois changé du bien au mal. Quant à elle, comme elle se sentait rassurée et tranquille, après avoir dépensé, pendant l'hiver qui venait de finir, tant de patience et tant d'invention, tant de caresses et tant de peines pour le changer du mal au bien! Maintenant elle était frappée; sa blessure était ouverte; mais qu'allait-il arriver?... Elle essayait de rassembler ses idées qui la fuyaient et d'examiner froidement, comme si elle était désintéressée, comme si elle était *une autre*, la situation qui commençait. Elle appelait sa raison pour juger, et le juge lui disait : Tout est possible! Cette femme, elle ne la connaissait point; mais elle n'avait pas eu besoin de la regarder deux fois pour comprendre que des deux, la plus forte, ce ne serait pas elle. Ah! l'horrible créature capable de tout oser pour lui prendre tout!... Auprès de ces aventurières que pèse la compagne, l'épouse, le devoir, le serment, l'amour permis?... Car c'était une aventurière! Mme de Nintré l'avait dit en

termes assez nets. « Tout à fait sortie du monde par la grande et par la petite porte ! » Que lui restait-il donc? Les chemins criants qui conduisent à découvert sans crainte, sans honte, au mal qu'on a résolu de faire. Et cette impudente, dont on ne parlait plus qu'à voix basse, dont on ne prononçait plus le nom, puisqu'elle n'avait pu le savoir, voulait reprendre Pierre de Procé. Et lui aussi la voulait!... Ah! lui, Marianne le connaissait bien! C'est à cela qu'il rêvait dans cette chambre! Aux moyens de revoir cette femme, sans causer trop de scandale, car il ne s'en souciait pas, lui, si elle en vivait, si elle en triomphait, elle!... Frémissante, la tête perdue, retenant une nouvelle explosion des sanglots qui secouaient tout son corps, Marianne marcha vers la porte qui faisait communiquer les deux pièces; elle allait oublier ses résolutions de silence et de dédain, entrer, laisser crier son cœur. Heureusement, la main déjà placée sur le bouton de cette porte, elle écouta. Plus aucun bruit dans la chambre voisine... Pierre dormait... Enfin!... Et s'il dormait sans rêve, c'était au moins du temps qu'il ne lui volait pas!... Elle recula lentement et vint s'affaisser, rouler sur sa chaise longue, épuisée par tant de douleur écrasée sur ses lèvres.

Le lendemain, la femme de chambre, tout effarée, frappa chez M. de Procé. En entrant chez sa maîtresse, qui, la veille au soir, lui avait commandé de l'éveiller de bonne heure, dans quel état venait-elle de la trouver!... Il était bien vrai que Marianne, la veille, lui avait donné cet ordre; c'est qu'elle ne prévoyait pas ce qui arriverait. Elle ne croyait pas que de ce long combat déjà commencé, elle sortirait réduite, vaincue. Pierre, en écoutant la fille qui était une vieille servante, tressaillit et fit une question : « Quel état!... » Ah! c'était bien extraordinaire! Madame dormait, mais ne s'était pas couchée. A son tour, il entra. Marianne, en effet, était profondément endormie sur la chaise longue. Sa riche parure du soir précédent traînait en plis fripés autour d'elle. Dans l'angoisse qui l'étouffait, elle avait arraché son corsage, et ses épaules étaient nues sous des lambeaux de dentelle. Près d'elle était son mouchoir tout trempé de larmes. Vraiment la servante avait eu lieu d'être étonnée, et ce qu'elle pensait se lisait assez clairement sur son visage. C'était là un de ces spectacles qui ne se voient guère dans les maisons honnêtes et qu'elle n'aurait pas cru voir jamais en celle-ci. La physionomie de M. de Procé aussi était parlante. Que signifiait cela? Marianne, la veille, avait donc surpris quelque chose et deviné le reste?... On n'avait pas épargné les remarques peut-être autour d'elle?... Il se trompait; pourtant il pouvait le croire... La colère lui venait; mais un sentiment bien plus fort le pressa : c'était la peur. Une appréhension insupportable. Quoi qu'il eût

pensé, quoi qu'il eût rêvé, combiné même, c'était bien peu de chose pour que le châtiment lui en arrivât si vite par ce dommage, déjà grave après tout, causé à son bonheur domestique. Il secoua ses fortes épaules, il n'avait pas envie de se trouver là quand Marianne s'éveillerait.

— Couvrez madame, dit-il à la servante et allumez le feu.

Pour lui, il s'esquivait.

Marianne sortit de ce lourd sommeil, elle était encore seule, le grand jour pénétrait dans sa chambre. Elle fit un violent effort pour s'arracher de cette chaise longue; ses membres brisés lui obéissaient à peine. Enfin elle put se lever, se déshabilla rapidement et se mit au lit. Elle se rappelait très distinctement l'ordre donné la veille à sa femme de chambre; mais elle devançait le zèle de cette fille : personne ne l'avait vue dans ce désordre inexplicable pour tout autre que pour LUI, qui en aurait deviné la cause. En ce moment la flamme qui brillait dans le foyer vint à frapper ses yeux. Ce feu, qui l'avait allumé? Alors elle se souvint qu'en s'éveillant elle s'était trouvée couverte d'un manteau. Ainsi elle se trompait tout à l'heure. On était entré, tout était connu dans la maison. Vivement, elle sonna, la fille accourut :

— Rangez cela dit-elle en désignant d'un geste ses vêtements épars. Il m'est arrivé, hier soir, un accident extraordinaire. Je me suis trouvée mal et si subitement que je n'ai pu appeler monsieur; il n'en a rien su.

La fille s'excusa de contredire madame. Monsieur était entré dans la chambre, et même c'était lui qui avait commandé de couvrir madame et d'allumer le feu. Mme de Procé se tut. L'instant des explications était déjà passé. La servante en avait reçu de suffisantes; quant à *lui*, il n'en avait plus besoin. Ce qu'il venait de voir était assez parlant, il savait tout. Pourtant elle eut dans le lit un tressaillement convulsif, quand la femme de chambre ajouta :

— Monsieur est sorti.

Pas une seconde, Marianne ne se méprit sur cette humeur de promenade matinale :

— Ah! murmura-t-elle, il a peur!

Puis elle demanda qu'on la laissât seule de nouveau, le sommeil revenait. Elle dormit jusqu'à deux heures. M. de Procé était rentré pour le déjeuner, n'avait point permis qu'on la troublât, puisqu'elle reposait, avait mangé à la hâte, et aussitôt était reparti. Marianne en apprenant tout cela sourit. La servante vit cette lèvre d'un rouge sombre s'ouvrir avec une contraction frémissante, qui montrait les dents blanches et serrées. La fille s'en alla, pensant que madame avait quelquefois de mauvais sourires.

Mme de Procé se fit habiller. Elle mit une robe noire, mais assez riche, un chapeau noir, de longs gants noirs, envoya chercher un coupé chez un loueur, et, y montant avec des légèretés extraordinaires, dit au cocher :

— Rue Montaigne.

Le temps était clair et moite, une longue file d'équipages se dirigeait vers les Champs-Élysées que la voiture de Marianne joignit bientôt après avoir traversé la Seine, et cette place si plaisamment nommée de la Concorde, parce qu'on y a versé le plus pur du sang français. Arrivée dans la rue Montaigne, la jeune femme descendit devant un grand hôtel, n'ayant point voulu que le cocher se fît ouvrir la porte de la cour. Le logis était vaste, opulent même, mais d'aspect assez morne : c'est qu'il était habité par la vieillesse solitaire. Là, vivait entre ses domestiques, presque tous de vieux soldats, le général de Procé-Fontrailles, qui n'avait d'autre parent que ce Pierre de Procé dont il disait : C'est un homme.

— Ah ! oui, le type et le miroir de tous les hommes ! pensait Marianne.

Le général était dans sa bibliothèque, assis dans un large fauteuil de malade, la jambe droite étendue sur une chaise, et le pied enveloppé de flanelle et de ouate.

— Quoi ! c'est vous, ma chère enfant ! cria-t-il. Je ne peux aller voir le printemps, c'est le printemps qui vient à moi. Je veux que le diable allemand m'emporte, si je comptais sur votre visite ! J'aime à croire que le beau cousin Pierre se porte bien.

— Fort bien, dit-elle brièvement. Très occupé depuis hier.

— C'est apparemment ce qui vous laisse du temps pour venir me voir.

— C'est cela. Mais vous, général, encore cette affreuse goutte ?

— Elle s'en va, la drôlesse... Oh ! pour revenir, la sorcière !... Enfin, depuis ce matin, je ne souffre plus beaucoup.

— Alors je pourrais sans remords vous tourmenter un peu.

— Me tourmenter? Vous?

— Voyons, général, reprit Mme de Procé d'une voix un peu tremblante, vous n'avez jamais eu d'enfant. Mais supposez que vous ayez une fille et que, mariée suivant son cœur, heureuse entre toutes les femmes, elle ait eu pourtant quelque raison de concevoir une inquiétude, un ombrage...

— Oui, une diablerie comme il s'en promène dans la tête de toutes les femmes... Allez ! Allez !

— Votre fille vient vous trouver et vous dire : Père, d'un mot vous pourriez me rassurer.. d'un mot, entendez-vous bien?... Ce n'est guère !... Voyons, général, dans ce cas est-ce que vous la ren-

verriez sans lui avoir donné cette petite satisfaction? bien petite!

— Vous, fit-il, je vous vois venir... On aura dit des sottises devant vous... Et maintenant il y a quelque chose qui se rapporte à la vie passée de maître Pierre et qui vous met le martel en tête.

— Mon Dieu, oui!... Oh! tenez, point de détours! Dans la loge qui fait face à celle de Mme de Nintré, hier, à l'Opéra, il y avait une femme, une très jolie femme.

— D'abord, ce n'est pas vrai... Pierre ne la connaît pas, votre jolie femme.

— Pardonnez-moi... Il l'a connue... Oh! cela ne sert à rien de nier... On l'a dit... point assez bas, j'ai l'oreille très fine.

— Et joliment faite, même. On l'a dit? Soit. Après?

— Après? On n'en a pas voulu dire davantage, et voilà justement ce qui me met en peine. En trop savoir, c'est quelquefois en savoir trop peu... Je ne veux interroger aucune des femmes qui sont mes amies.

— Je le crois bien! Vous leur causeriez trop de plaisir, en leur montrant votre... Comment appelez-vous ça? Votre ombrage... Oh! vous vous connaissez entre vous!

— Je conviens que les hommes ont plus de franchise.

— Parbleu! le babillage aux femmes, la sincérité aux hommes, à chacun son petit lot.

— Je conviens aussi que la loyauté est votre partage... Oh! oui à tous!

Le général sourit d'aise. Il n'avait point du tout pris garde à l'ironie que renfermaient les dernières paroles de Marianne!

— Allons! dit-il, comment est-elle faite votre... rivale.

— Blonde, fort grande, le teint éclatant, des yeux bleus très beaux, mais vraiment hardis et durs.

— C'est donc le miroir qui est beau, ce n'est pas ce qu'il reflète dit le vieux soldat en fronçant le sourcil. Attendez! je vais achever le portrait. De superbes épaules, le cou long, flexible, admirablement gracieux, ce qu'on nomme une taille faite en buste.

— Mais! s'écria Mme de Procé, on dirait que vous l'avez vue! Au moins, vous l'avez reconnue tout de suite.

— Très parée, n'est-ce pas? mais avec des recherches excessives, et un trop gros souci de l'effet; une manière enfin qui n'est pas tout à fait celle du monde ou qui ne l'est plus?

— Vous voyez bien qu'elle a occupé une place dans l'ancienne existence de Pierre!

— Et dans d'autres existences. Certes, je l'ai reconnue.

— Je vous en supplie, qui est-elle?

— Ça, c'est Mme de la Morlaye.

— De la Morlaye, répéta Marianne! qui ne respirait plus.

— Je vous la nomme, parce qu'il faut l'ôter de votre chemin, ma fille... Emmenez plutôt votre mari.

— Ah! fit-elle, il l'a donc bien aimée? Et, là, vraiment, elle est libre, cette femme, de reprendre un bien qui est devenu celui d'une autre! Il y a donc des maris bien patients! Le sien ne la châtiera point... Mais moi, moi, si j'étais capable...

— Vous ne l'êtes pas. Les femmes qui vous ressemblent ne sont jamais capables... de ce que vous n'avez pas osé dire... Mais celle-ci, qui n'est pas de votre espèce, n'a pas de mari. Elle est veuve depuis dix ans.

— Veuve! Et M. de Procé l'aimait! Et il ne l'a pas épousée!

— Est-ce à vous de vous en plaindre?... Cette résistance aux petits projets de Mme de la Morlaye, qui entendait bien faire de lui son mari, doit vous plaire. Cela vous prouve, sans réplique, qu'il n'était pas assez épris pour faire un mariage criant.

— Soit. Mais le voulait-elle bien, elle?

— Elle le voulait au point qu'elle a employé les grands moyens de comédie. Elle a décoché à votre Pierre un grand benêt de frère qu'elle avait et qui lui a dit : Épousez ou dégaînons.

— Il se sont battus!... Ah! dites-moi que ce n'est pas Pierre qui a été blessé!

— La! Vous ne l'aimez point ce Pierre! Vous apprenez qu'il s'est battu à la suite d'une querelle dont une autre était l'objet. Cela vous révolte. Mais, morbleu! vous ne voudriez point qu'il eût eu le dessous! On a beau être jalouse, on n'en a pas moins son orgueil de femme.

— C'est vrai. Songez donc qu'il aurait été blessé... Je vois l'épée déchirant sa chair...

— Qui est votre chair. Non! Vous ne l'aimez point!

— Sans doute, je l'aime. C'est mon mari.

— Tenez! rien que pour ce mot-là je voudrais que vous fussiez réellement ma fille, car il est d'une honnête femme et d'une vraie femme. Quand on sent et qu'on pense tout droit comme cela, qu'on a vingt-quatre ans et qu'on est faite comme vous l'êtes, on est forte, allez! Pierre n'a pas eu le dessous dans le duel contre le frère, vous aurez le dessus dans le combat contre la sœur, si elle part vraiment en guerre, ce que je ne crois pas.

— Si! si! je vous dis que n'ayant pu l'empêcher d'être à moi, elle veut me le reprendre! Je vous dis qu'il ne lui résistera pas cette fois et que rien que pour l'avoir rencontrée par hasard, rien que pour avoir échangé un regard avec elle il est profondément troublé, il a le cœur et la tête perdus!... Ah! ne me dites pas non! je l'ai vu! je le sens.

— Qu'avez-vous vu ?

Brièvement, en quelques phrases pressées et convulsives, elle raconta la soirée de la veille, la crise de douleur qu'elle avait traversée, l'attitude embarrassée de Pierre et sa disparition depuis le matin. Le général écoutait attentivement, le front toujours plissé.

— Eh ! dit-il en riant, il n'a peut-être pas des intentions très pures votre Pierre ; mais reconnaissez qu'il ne sait pas les conduire. Puisqu'il dissimule si mal, ce n'est pas un endurci, le pauvre garçon. Tout ce que nous venons de dire n'est peut-être que beaucoup de bruit pour rien. Rentrez chez vous et tâchez de vous remettre le cœur en paix. Je serai sur pied dans deux jours et je veillerai.

Marianne l'interrompit :

— Savez-vous, s'écria-t-elle, où demeure cette femme?

— Parfaitement. Mais cela je ne vous le dirai pas. Ma chère enfant, soyez sage et comptez sur moi. Si votre mari nous fait des siennes, nous le prendrons dans quelque beau piège ; il se tiendra pour averti et n'y reviendra plus.

— Oh ! alors, dit-elle, il ne m'importera guère, car il sera trop tard et je ne l'aimerai plus, moi !...

— Mais lui vous aimera au double, fit le vieux soldat, riant encore de tout son cœur et cela fera la compensation... Allez ! ma mignonne, allez !... Surtout, point de mines farouches au logis... Il se tiendra sur ses gardes, si vous lui donnez à croire que vous êtes sur les vôtres... Si vous étiez une personne politique, vous auriez même des mines tout à fait tendres.

— Que me conseillez-vous là? s'écria-t-elle, est-ce digne de vous ?... Quant à moi, je ne pourrais, je ne voudrais, je ne daignerais !...

— La, la !... Ne vous échauffez pas. C'était un conseil pratique, il vous répugne de le suivre. Comme il vous plaira. Vous ne m'empêcherez pas de vous en blâmer, mais je ne vous en estimerai peut-être que mieux. Allez, et bon courage !

Il essaya machinalement de se lever pour la reconduire ; mais c'était oublier son ennemie, cela. Une horrible douleur lui rendit la mémoire. Dressé à demi sur son fauteuil, il souriait encore au milieu d'une grimace :

— Ce n'est rien, mon enfant, disait-il... Chienne de goutte !... Ce n'est rien, je vous le dis. Moins que rien. Allez !

VI

Marianne, en remontant dans sa voiture, répétait tout bas ces derniers mots : Ce n'est rien! Comme le général savait bien le contraire! Comme il avait compris tout de suite la gravité d'une situation sans remède, avant même qu'elle ne fût établie. Il n'y avait rien, encore rien qu'une ombre, mais cette ombre était mortelle. Chacune des heures qui s'écoulaient aggravait le mal. Il était absolument certain qu'au moment où elle se rendait chez ce vieil ami, Pierre n'avait pas encore revu Mme de la Morlaye. Oui, mais au moment où Marianne sortait de l'hôtel du général?...

Il n'y avait rien! Ah! non, rien, pour une femme patiente, indolente dans la passion de son droit... Mais, pour elle, il y avait l'attitude de Pierre, son trouble, son embarras de ne pouvoir le cacher. Il y avait sa dureté, le matin, quand, l'ayant vue accablée, anéantie sur cette chaise longue, il était parti sans attendre son réveil; cela, c'était tout, c'était le détachement, c'était l'aveu, c'était la marque parlante d'une résolution formée; c'était le retour, l'assaut, la victoire du mauvais homme qui était en lui et qu'elle connaissait trop bien. C'était la fin de son Pierre à elle; c'était la mort foudroyante d'un bonheur de trois ans, brisé subitement comme un palais de verre. Il y avait ainsi, dans la vigne qui bordait l'heureux jardin de Procé, une grande roche de grès qui, l'an passé, à la suite d'un orage, s'était divisée soudainement en deux parties; au milieu, s'ouvrait maintenant une fissure noire et profonde. La cassure avait été franche comme celle du bois qu'une hache a fendue, et cela s'était fait en un moment.

Mme de Procé arrivait chez elle. En rentrant dans sa chambre, elle trouva sur la tablette de la cheminée un billet. Comme elle ne prit pas le temps de se déganter et que ses mains tremblaient, puisqu'elle avait reconnu l'écriture de Pierre, elle ne pouvait ouvrir le pli. Enfin il céda. Le billet contenait seulement quelques mots. M. de Procé s'excusait, il dînerait avec de vieux amis. Cette déclaration de guerre se terminait par la formule banale : « Je vous embrasse, ma chère enfant!... »

... Où était-il? où pourrait-elle bien lui faire dire que ce baiser jeté de loin comme une aumône était une dernière injure qu'elle relevait, et dont il recevrait le châtiment!... Mais elle s'aperçut que la femme de chambre l'avait suivie... Ainsi les curiosités commençaient à l'entourer, on allait épier les convulsions de son cœur sur son visage... Brusquement elle y ramena les plis de son voile

et sortit en disant que, monsieur étant obligé de dîner dehors, elle dînerait chez sa mère.

Sa mère? Mais plutôt que de se faire voir à sa mère en ce moment, elle aurait couru au bout du monde.

Elle s'en alla par des rues qu'elle ne se souvenait pas d'avoir jamais traversées; tout en marchant, jetant parfois un regard vague sur les troupes de gens qui la croisaient, elle s'applaudissait d'avoir suivi ce chemin plutôt qu'un autre, car elle y trouvait la liberté de cette course sans but. Point de rencontres possibles, elle était dans un monde inconnu. Bientôt elle joignit un quai. Sous ses yeux, le fleuve roulait son eau trouble, de jeunes platanes qui bordaient le trottoir, verdoyaient au-dessus de sa tête; il devait y avoir d'autres arbres dans le voisinage car tout ce quartier, largement ouvert, exhalait des senteurs de printemps. Elle se disait qu'autrefois dans le cours tout entier d'une année heureuse, la saison des grandes joies épanouies, c'était celle-là : Pierre n'avait pas cessé d'être à ses côtés, elle retrouvait Paris, sa mère, le monde, ses amitiés, ses souvenirs... Pour elle, Paris désormais...

En ce moment elle reçut une grêle de malédictions et d'injures; sans le vouloir, elle était redescendue sur la chaussée; une voiture avait failli la renverser; le cocher lui témoignait de cette façon démocratique le regret qu'il en aurait éprouvé, la bonne âme. De lourdes charrettes arrivaient de tous côtés, chargées de tonneaux de vins; puis c'étaient les omnibus d'un chemin de fer, accourant à fond de train, faisant sonner leurs ferrailles. Un peu plus loin, un grand tapage la fit se retourner; pour cette fois c'était une noce populaire qui s'avançait en trois voitures : la promenade d'après le repas; aussi était-elle accompagnée de clameurs assourdissantes. La mariée, sous ses voiles blancs fripés, était rouge comme une pivoine; elle ne s'en tenait pas moins le visage à la portière, se croyant belle et conviant les passants à considérer son bonheur!... Va, pauvre créature, ces bonheurs-là sont durables!... L'un des joyeux compagnons de la noce se fâchait à grands cris parce qu'on n'arrivait pas assez vite au Jardin des Plantes. Cette colère avinée éclaira Marianne sur le chemin qu'elle avait suivi. Elle leva les épaules. Est-ce qu'elle avait aucune raison de s'en soucier! Un fiacre la ramènerait chez elle quand elle serait trop lasse; elle jetterait l'adresse en y montant et n'y serait portée que trop vite. Cette promenade inerte et pourtant faite d'un pas si rapide, au hasard, c'était l'image de la vie qui l'attendait : l'isolement, l'inconnu, l'absence de toute protection, l'anéantissement de toute foi humaine, le dessèchement de toute tendresse. Elle franchit un pont, puis une rue noire et resserrée, puis un autre pont, et, des

deux côtés, vit autour d'elle des quais bordés d'anciennes demeures, quelques-unes superbes, toutes de grand air. Cet endroit était absolument solitaire; elle s'accouda sur le mur à hauteur d'appui, au-dessus de l'eau. La douleur repliée sur elle-même ramène tout à soi et dans le reste du monde ne voit qu'elle-même. Marianne se posait une question singulière, elle se disait :

— Voilà de vieux logis. Combien ont-ils vu d'injustices et de parjures semblables à ceux que je souffre? Et celles qui en ont été les victimes qu'ont-elles fait?

Sans doute, beaucoup s'étaient résignées; il y a des cœurs aux fibres si molles! Quelques-unes avaient dédaigné l'affront. Voilà les plus heureuses! Voilà les sages! Le dédain, c'est l'arme défensive. Encore faut-il pouvoir la porter, elle est lourde et meurtrit ce qu'elle couvre. D'autres avaient lutté. Ah! celles-là seulement aimaient! Celles-là ce n'étaient pas les tièdes! Vraiment, est-ce que la lutte n'est pas commandée? On dit que le mariage est un engagement contracté devant Dieu et les hommes; si l'on a pour garants les hommes et Dieu, c'est donc un grand droit qu'on a reçu. Et l'on n'aurait pas l'obligation de le défendre!... Oui, mais que faire pour cela?... On dit encore qu'il y a des femmes qui, hardiment, la menace à la bouche, vont réclamer le mari à celle qui le leur a volé!... Oh! pas ce bruit! pas cette honte! Jamais! jamais!.. Et Marianne mit ses mains devant ses yeux... Mais alors que faut-il donc tenter? Rien. Prendre patience... Quant à elle, il ne lui était pas interdit d'attendre l'effet des bonnes promesses du général qui avait juré de mettre son cousin à la raison. Quelle dérision, mon Dieu! Attendre, se dévorer le cœur, ne rien savoir, et pourtant *voir!*

Car c'était là le plus aigu de son supplice, la pointe déchirante de toutes les pensées qui la martelaient depuis quelques heures. Des visions insupportables se levaient devant ses yeux. Elle se tenait pour aussi sûre qu'elle l'était de vivre, qu'en ce moment Pierre était auprès de Mme de la Morlaye. Ce qui fait ce supplice de la jalousie, c'est la force dont elle rend ces images. Elles sont sensibles, elles sont vivantes, Marianne *voyait.* — Elle étendit une de ses mains, et il lui semblait que, sans la distance, sans les obstacles matériels, cette main aurait touché le front de Pierre, réduit d'un mot, vaincu d'un regard, remis aux pieds de cette femme, demandant grâce pour l'injure que, naguère, il lui avait faite, acceptant ses railleries contre celle qu'il lui avait un instant préférée. Ces traits enfiellés, l'aventurière ne les épargnait pas à l'épouse. Et lui, il écoutait, il ne protestait pas, se rendant à merci, trahissant son propre honneur, vendant sa foi. Les hommes sont ainsi faits, ils sont lâches, ils

renient ce qu'ils ont aimé. Les femmes ont la fausseté, elles se servent du mensonge ; et, sur cette échelle de bassesse, cela vaut peut-être mieux. Elles, du moins, ne renient pas; elles ne font que nier.

Marianne, égarée, quitta le bord de l'eau et se jeta dans des rues noires, que bordaient de grands magasins clos et de hautes maisons muettes. Presque pas de boutiques ouvertes et achalandées, le pavé désert. Pas d'autre rencontre que celle d'une troupe d'écoliers qui regagnaient, le paquet de livres et de cahiers sous le bras, jouant et se poursuivant librement sur ce chemin sans voitures, le logis des parents sur les quais. Ainsi elle arriva à l'angle d'une grande voie, celle-là très populeuse, et brusquement s'arrêta ; elle était à bout de forces, et cette foule lui faisait peur. Maintenant elle avait soif de silence, elle avait besoin de quelques instants au moins de repos; mais ce qu'elle aurait voulu c'eût été la vraie trêve, l'apaisement profond, le détachement de soi pendant quelques minutes dans un abîme d'oubli, le repos de l'âme. Elle jetait les yeux autour d'elle; à gauche, derrière des arbres qui abritaient tout un peuple assis sur des bancs et respirant la senteur fraîche des feuilles naissantes, elle vit la façade d'une église.

— Là, murmura-t-elle, c'est-là ! L'oubli qu'elle cherchait s'offrait de lui-même, c'était la prière. Et comme elle était très pieuse, il lui sembla que le maître divin de ce logis toujours ouvert aux malheureux l'appelait. Elle se reprocha de ne pas l'avoir entendu plus tôt; il lui disait : « Tu as été bénie en mon nom quand l'on t'a mariée et longtemps tu as cru que le bonheur que je t'avais donné serait sans fin; je ne blâme pas ta confiance, je ne défends point ces épanouissements du cœur et cette fête de la jeunesse que tu as connue pleinement; mais lorsque la douleur est venue, pourquoi n'est-ce pas à moi, d'abord, que tu as pensé? » Mentalement elle reconnaissait sa faute, tout en gravissant, avec bien de la peine, les degrés qui montent à l'église; elle s'humiliait... Ah ! savoir s'humilier, c'est le remède sûr. Remettre son cœur aux mains de la puissance qui l'a créé, tout est là.

Cette église, construite dans le style pompeux du dix-septième siècle, est très ornée et très sombre; les croisées y jettent peu de lumière, le jour ne descend guère que de la coupole. Marianne s'avançait lentement dans la nef où quelques personnes étaient agenouillées. De pieux habitués sans doute, mais peut-être aussi des malheureux comme elle. Auprès d'un pilier, elle vit une jeune femme, en grand noir, qui pleurait. Ce deuil était bien modeste, c'était celui d'une ouvrière. Mais cette douleur attirait Marianne; elle aurait voulu en connaître la cause, et doucement elle alla se placer derrière la pleureuse. Sa curiosité allait être satisfaite. Un

prêtre sortait du chœur; malgré l'ombre épaisse du pilier, il découvrit cette femme et, s'approchant, lui dit à demi-voix :

— Dieu voudra remplacer l'enfant que vous aimiez et qu'il a rappelé à lui. Ayez confiance, ma fille.

Mme de Procé eut un long frisson. Ainsi cette femme avait perdu son enfant! Auprès de ce désespoir que pesait le sien? Elle avait trop désiré d'être mère pour ne pas ressentir le deuil infini qui enveloppait cette malheureuse; elle se figurait la nuit profonde qui avait dû se faire en cette âme brisée. Perdre son enfant! Ah! voilà le dernier mot des douleurs humaines! Maintenant ces pleurs de la pauvre ouvrière lui paraissaient augustes. Elle essuya ses yeux, à elle, brûlés de larmes dont la colère surtout avait été la source, et s'abîma dans une prière humble et ardente qui ne demandait rien à Dieu, car devant cette infortune qu'elle touchait, elle ne pouvait plus; elle n'aurait pas osé.

L'obscurité tombait quand elle sortit de cette effusion sincère, à la voix des servants d'église annonçant qu'on allait fermer les portes. Au dehors même, il faisait presque nuit; elle n'était pourtant pas libre de rentrer sitôt chez elle, c'eût été faire voir encore une contradiction aux domestiques et leur avouer qu'elle n'avait pas dîné chez sa mère. Un fiacre passait, elle y monta. Le cocher demandant où il devait la conduire, elle répondit d'un mot :

— Très loin.

C'était la première fois de sa vie qu'elle faisait toute seule, en voiture, une promenade à la nuit; elle ne songea pas même à en prendre peur. Ce qu'elle voulait d'abord, c'était dévorer le temps, et puis bercer cette lassitude infinie qu'elle éprouvait. L'église lui avait donné l'apaisement de l'âme; à présent, elle cherchait l'immobilité du corps; elle s'abandonna sur les coussins, et vit qu'on lui faisait suivre, sans qu'elle l'eût demandé, le chemin du Paris mondain qui est aussi celui du grand air et de l'espace libre. Le fiacre remonta les Champs-Élysées qu'elle traversait pour la seconde fois depuis le matin, et prit la longue avenue qui mène au Bois. Lorsqu'on a dit à un cocher : Allez très loin! il se donne carrière. Marianne se vit bientôt sur les bords du lac jetant sous la colonnade de pins qui l'encadrent à gauche le reflet de sa clarté blafarde. Une double file de voitures montaient et redescendaient l'allée; c'était la première belle nuit de la saison, et il y a dans l'âme parisienne, la plus éloignée de la nature qui soit au monde, une veine annuelle de sensibilité poétique. Le printemps est une mode; c'est une mignardise très délicate que d'aller écouter le rossignol du bois de Boulogne, et l'on est, d'ailleurs, persuadé qu'il est tout à fait supérieur aux rossignols de la province. On voyait, ce soir-là, des

troupes élégantes descendues des voitures et s'engageant dans les contre-allées touffues et sombres. Le ciel était sans tache, l'air très pur. Aussi, dans cette grande sonorité, Marianne entendit la volée harmonieuse d'une horloge lointaine. Neuf heures. Maintenant, elle pouvait rentrer; elle donna l'ordre de tourner bride.

Et s'étant pour cela penchée à la portière, elle y demeura. Ses regards erraient avec des curiosités vagues sur les voitures qui cheminaient à côté de la sienne. On n'allait qu'au pas, la file devenait plus serrée; l'atmosphère avait beau être molle, ce n'étaient pas encore des tiédeurs d'été, et l'on reprenait de bonne heure le chemin de la ville. En ce moment l'humble fiacre de M[me] de Procé vint à côtoyer une victoria à deux chevaux; c'est surtout un équipage de galante. La victoria, en effet, ne contenait que deux personnes, une femme enveloppée dans des fourrures et un homme... Marianne eut un brusque mouvement en avant... Était-elle encore une fois le jouet de ces cruels mirages de la jalousie qui la poursuivaient depuis la veille?...

Dans cette pénombre, on ne voyait que des silhouettes et des formes. Celles de ces deux personnages se dessinaient nettement; le fond plus sombre de la capote renversée de la voiture les renvoyait en avant; tous deux étaient de grande taille. La femme occupait la droite; c'était elle qui se trouvait la plus rapprochée du regard ardent de Marianne. Elle aussi eut un mouvement très soudain causé par un peu de frayeur, l'un des chevaux ayant fait un léger écart; et s'étant redressée, elle montra ce cou aux lignes serpentines... Non! non! ce n'était pas *elle.* Du moins, elle aurait été voilée pour une promenade si hardie, même à cette heure en un lieu si public; elle n'avait pas de voile... Mais *lui?*... Oh! lui, il n'aurait pas osé! Cependant, c'était bien sa forte encolure, c'était bien cette attitude un peu reployée à laquelle il s'abandonnait souvent quand il était assis, comme la plupart des hommes de stature puissante. Autour de son visage, Marianne distinguait très bien le cadre d'une barbe longue; mais la couleur?... les ondes en étaient grises comme la nuit... Oh! s'il avait parlé!... Il semblait à Marianne qu'elle aurait trouvé une finesse de perception surhumaine pour saisir au passage le son de cette voix, malgré le bruit sourd de toutes les roues sur le sable... Mais les deux promeneurs paraissaient causer à voix basse... Non! ce n'étaient pas eux! Non!... Et pourtant si Dieu les avait placés sur son chemin? S'il avait voulu mettre fin à son supplice, en lui fournissant tout de suite la preuve qu'il fallait se résigner à l'injure et se plier à une nouvelle vie, puisque l'ancienne vie était détruite et l'injure irréparable?

Si le côté de l'avenue par lequel les voitures remontaient vers

Paris était encombré, l'autre, celui par lequel il en descendait, encore était presque désert. En ce moment, un landau arrivait à toute vitesse, et ses grandes lanternes d'argent projetaient au-devant d'elles un cercle lumineux... M[me] de Procé se renversa vivement au fond de son fiacre, en étouffant un cri. Ce jet de lumière instantanée avait frappé les deux promeneurs mystérieux au visage. C'était bien cette femme! C'était bien *lui!*

VII

Quand le fiacre fut arrivé dans la rue du Bac, au pied de la maison désignée, le cocher, s'étonnant de ne point voir descendre sa cliente, prit le parti d'ouvrir la portière. M[me] de Procé se tenait immobile, la tête appuyée de l'autre côté de la voiture, et il dut appeler deux fois avant d'obtenir une réponse. Enfin, elle se dressa brusquement; elle n'était pas évanouie, mais abîmée seulement dans une immense torpeur. En montant, droite et raide, d'un pas automatique, l'escalier qui devait la conduire à son appartement, elle se demandait si ces marches n'allaient pas se dérober sous ses pieds, et ses murs s'écrouler sur sa tête. Pourquoi pas? Puisque tout s'effondrait autour d'elle!

La femme de chambre l'attendait. Marianne eut encore le courage de forcer sa voix pour un moment à redevenir égale et calme.

— Allez vous reposer, dit-elle.

La fille ne souffla mot, et s'éloigna après avoir allumé les bougies. Mais en errant dans sa chambre, M[me] de Procé vit sur une table des biscuits et une tasse de lait qu'elle aimait beaucoup. Que signifiait cela? Elle n'avait rien demandé. Eh! cela c'était la manière discrète des domestiques, très aises de faire comprendre qu'ils savent et qu'ils ont vu. Auprès de la tasse, une lettre. Quoi! de lui? Encore de lui! Il était donc rentré pendant son absence? Non, ce billet était de sa sœur aînée, qui était venue le soir. Quatre lignes pour lui dire que sa femme de chambre avait fait l'entendue, en imaginant qu'elle dînait chez sa mère, que ce n'était pas possible puisque M. et M[me] de Malvau ne dînaient pas chez eux ce jour-là et qu'elle n'y comprenait rien. Marianne, au contraire, fut éclairée à l'instant. Sa servante n'avait pas été dupe de cette sortie précipitée de l'après-midi; elle voyait sa maîtresse la tête perdue, et le soir, dans son zèle et sa bonté d'âme, elle avait préparé cette collation. Elle était bien sûre que Marianne n'avait pas dîné.

Ce sont là des riens, mais il n'y a point de quoi lever les épaules, car l'opinion des gens qui servent n'est nullement indifférente aux

maîtres qui estiment avant tout le décor régulier de la vie. Des riens, soit; mais les signes certains des brisements accomplis et du désordre qui commence. Encore il y a des hommes ni plus ni moins coupables que Pierre de Procé, car ils se ressemblent tous ces drames du mariage trahi, et les acteurs se valent; il y a des hommes pourtant qui ne fuient la maison que par échappées d'abord, qui n'entrent que par degrés dans la nouvelle existence, qui sera la ruine et le reniement de l'autre. Mais lui s'y jetait sans précaution comme sans scrupules, tête baissée, sans regarder derrière lui. Oh! lâche conscience! Oh! cœur brutal! Comme elle avait eu bien raison de le craindre toujours! Comme elle le devinait! L'ancienne passion, le goût abominable de ces amours tarées qui l'avait possédé si fort s'était trop soudainement réveillé en lui, il ne savait plus ce qu'il faisait... Qu'ont-elles donc ces femmes enfin! Que peuvent-elles donner de plus que l'amour ardent et sincère que leur cœur et leur personne? Quel mystère assaisonne le mensonge de leur tendresse?... Car elle mentait comme les autres celle-ci, plus que les autres. Elle n'avait voulu que prendre la revanche de l'ancienne défaite subie... Le bonheur de ce bel amant reconquis n'aurait pas de lendemain. Elle ne le ramenait que pour en faire un jouet, que pour briser sa vie, pour le chasser après! Ah! voilà qui serait juste!

Et Marianne se remit à parcourir la chambre, elle riait tout haut, elle criait aux murs : « Elle ment! elle ment! Il le verra bien! Lui aussi, il sera renié! »

Deux ou trois fois, au milieu de cet état violent, de ces cris qui la soulageaient d'une oppression insupportable, mais qui déchiraient sa bouche au passage, la pensée lui vint qu'on pouvait l'entendre. Eh! que lui importait? Elle eut un geste de défi. L'entendre? Eh bien, est-ce que le scandale n'était pas fait? qui l'avait voulu, en désertant si brutalement la maison? Lui.

Maintenant s'imaginait-il qu'elle allait lui épargner cette explication dont il paraissait avoir une si terrible peur?... Certes non, elle ne le ferait pas. Et pourquoi la lui eût-elle épargnée à présent? Avant ce qu'elle venait de voir dans cette avenue du Bois, elle se sentait condamnée à se taire. Que savait-elle? Rien. Elle n'était armée que de soupçons et de reproches... Mais maintenant?... Ah! quelle différence! Et il ne s'en doutait guère. Maintenant, elle n'avait pas à lui dire : Je le sais, je le crois! Elle n'avait pas à démêler ses subterfuges et à regarder au fond de ses excuses. Elle dirait la tête haute : Ne niez pas! vous achèveriez votre honneur. — j'ai vu!

Elle pourrait même lui apprendre combien il avait passé de temps

auprès de Mme de la Morlaye; il ne le saurait peut-être pas bien lui-même. Quand on est ivre, on n'a pas le sentiment des heures qui courent pendant l'ivresse; on est ainsi tout étonné de se trouver presque au matin. En quittant cette femme, il rentrerait tout droit et tout court; on ne va pas promener de pareilles joies dans la nuit déserte et triste, on les enferme afin de les continuer par la méditation tout embaumée de souvenirs... Quelle dérision! Comment ne lui était-il pas arrivé de rencontrer quelqu'un de connu dans le cœur qui avait logé tant d'hôtes?... Il rentrerait d'autant plus vite, qu'elle, sa femme, la dédaignée du foyer, il la croirait endormie. Comme il la connaissait bien cet homme à qui elle s'était donnée pourtant sans l'ombre jamais d'une feinte!

...Endormie!... Allons donc, monsieur de Procé, la justice veille!.. Il rentrerait, mais sans bruit. Après tout, il ne peut être bon de réveiller une victime qui dort... Mais un accident auquel il n'allait point s'attendre, c'était de la trouver là, chez lui...

Elle passa dans la chambre voisine, elle tenait un lourd candélabre dont trois branches portaient des bougies allumées et qu'elle posa sur la table. Là, se voyaient, rangés en bon ordre, la correspondance de Pierre et des papiers. La tentation fut plus prompte que la pensée; elle se mit à bouleverser ces lettres. Elle les ouvrait, les lisait d'un coup d'œil, les rejetait sans les avoir remises dans leur enveloppe, n'y ayant rien trouvé que d'indifférent. C'est qu'en ce moment toutes choses au monde, une exceptée, lui paraissaient vaines. Pas un billet, pas un mot de cette créature. Ah! les tiroirs, peut-être? ils n'étaient pas fermés à clef. C'est que Pierre n'avait pas encore appris la nécessité de garder ses secrets. Il faudrait voir le lendemain si l'on retrouverait ces clefs aux serrures! Cependant, puisqu'elle en avait le loisir, elle fouilla les tiroirs; quelques-uns contenaient des mémoires, de vieilles lettres encore; la plupart étaient vides.

La pendule sonna minuit. Tout à coup Marianne vint à penser que si Pierre, en arrivant au pied de la maison, voyait d'en bas cette grande lumière dans sa chambre, il comprendrait qu'elle était là, attendant le combat. Quant à lui, il ne voulait point le livrer sans doute, il se déroberait, il ne rentrerait pas. Elle souffla deux bougies et s'en alla tirer les rideaux. En même temps, elle levait les épaules, car elle savait bien que c'était une précaution hâtive. Minuit, c'est encore l'heure des rossignols pour Roméo, il ne prend congé qu'à l'heure des alouettes. Elle riait bruyamment à la pensée de ce Roméo de six pieds auprès de cette Juliette qui n'avait plus seize ans. Pauvre aveugle et pauvre fou! s'écria-t-elle, la jeunesse, c'est moi! — C'était elle aussi la sécurité, la foi, la tendresse. Mais par-dessus tout cela, elle était encore le devoir, et

c'est ce qui la perdait. Ah! comme il lui tardait de dire à Pierre de Procé : Vous avez aussi peu de raison que d'honneur! Car elle lui dirait cela... Mais la pensée qu'avant de trouver un soulagement suprême à le lui dire, elle devrait attendre des heures peut-être, cette pensée de la longue nuit, du temps à dévorer de sa solitude mortelle lui ôtaient par moments son courage, qui se réveillait avec sa colère. Elle alla s'asseoir dans un grand fauteuil de bois de chêne recouvert de velours qui se trouvait devant la table. Il y avait sur cette table un petit poignard dans un étui d'argent ciselé; il servait à Pierre de couteau à papier, ce n'avait jamais été une arme meurtrière. Machinalement, elle le prit, la gaine tomba, la lame nue lui demeura dans la main. Elle s'était pelotonnée au fond du grand siège trop large pour elle et accoudée sur un des bras du fauteuil; de la pointe du poignard, elle piquait de toute sa force, labourait le velours de l'autre bras, et prenait un plaisir extraordinaire à le mettre en lambeaux.

Une heure..... Non, ce n'était que minuit et demi. Trop tôt encore. Et pourtant dans cette rue de Lille, qui n'est rien moins que populeuse, voici un bruit de roues. Ce n'est point le fracas d'un des grands équipages qui traversent souvent ce quartier; c'est le roulement bien plus sourd d'un fiacre... Marianne se redressa... Un moment encore d'incertitude... Le fiacre approchait, il s'arrêta... Était-ce lui? Il y avait dans la maison d'autres locataires... Oui! une clef grinçait dans la serrure de la porte extérieure de l'appartement... Elle reprit son attitude abandonnée dans le grand fauteuil; seulement elle cessa de jouer de cette pointe d'acier sur le velours... C'était lui, c'était bien lui. Il allait voir, peut-être, un filet de lumière glisser sous la porte de sa chambre, il ne manquerait point de croire que c'était la lampe de nuit. Il venait, étouffant le bruit de ses pas..... C'est qu'il s'agissait de ne pas réveiller la dormeuse... Le pauvre garçon! Comme il était bien pris! Il ouvrit cette porte avec les mêmes précautions qu'il avait mises à marcher dans l'antichambre; et son premier mouvement laissa voir son ennui. Cependant il fit un effort pour surmonter ce trouble; Marianne ne bougeait point, elle n'avait même pas relevé la tête.

— Quoi! dit-il, vous ne dormez pas, ma chère enfant?

— Non, répondit-elle froidement, je suis une personne positive, vous le savez et vous me l'avez dit souvent. Je ne laisse pas volontiers une affaire sérieuse en suspens avant de prendre mon repos.

— Une affaire? Et sérieuse?..... N'est-ce pas vous qui, en ce moment, ne l'êtes guère?

— Je le suis à un point que vous n'imaginez certainement pas.

Je vous répète que je n'aime pas à remettre au lendemain le règlement des choses.

— Et qu'avons-nous à régler, s'il vous plaît, à cette heure?

— Notre vie.

Il se redressa de toute sa grande taille, comme un homme qui voit enfin venir le danger et se prépare à tenir tête :

— Je crois en effet, répondit-il, que vous avez quelque folie à me dire... Parlez, je tâcherai de comprendre.

— Oh! tenez, fit-elle, je vous sais gré de cette attitude bien franche. Il y a longtemps que je pense, et je vous connais bien, moi, que vous n'êtes pas fait pour la vie droite et saine. Vous avez eu tort de vous marier, monsieur de Procé. Mais j'ai aussi toujours pensé que vous regarderiez comme indignes de vous les feintes et les mensonges.

— Oh! dit-il, les dents un peu serrées sous sa grande moustache blonde, ne me faites-vous pas trop d'honneur?

— Non, je vous donne ce que vous méritez, en vous jurant que je n'ai pas envie de vous donner davantage; je vous approuve très sincèrement de n'avoir pas songé à nier...

— Nier? s'écria-t-il, que voulez-vous dire, enfin? Qu'aurais-je à nier?

— Peu de chose, un rien. Une promenade seulement en voiture, sous l'air printanier, qui était très doux, avec une femme qui n'était pas la vôtre... une misère, je vous le répète... Pourtant je crois savoir que si votre femme se permettait de son côté un si léger écart, vous seriez à l'instant armé, sinon d'un droit, au moins d'une excuse pour l'égorger tout simplement...

— Marianne! cria-t-il.

— Vous avez tort de me reprendre. Je me suis abandonnée à un rapprochement qui ne saurait plus vous choquer et qui n'offense que moi-même. Laissons cela. Je suis juste, et je reconnais bien que si cette personne ne s'appelle pas Mme de Procé à cette heure au lieu de votre humble servante, ce n'est pas sa faute. Vous ne l'en avez pas jugée digne. Mais quand il s'agit seulement... d'une promenade, on se ravise.

Pierre, ses deux fortes mains appuyées au bord de la table, était muet et la regardait; mais ses paupières étaient lourdes. Ses yeux clairs d'où sortait un regard ordinairement si droit se fermaient par instants. Quant à elle, avec quelles délices elle continuait!

— Je sais donc que vous devez quelques dédommagements à cette pauvre femme, dit-elle. Votre refus si brutal, il y a trois ans, a causé un grand scandale. C'est encore votre faute si la belle et hospitalière Mme de la Morlaye a dû quitter Angers.

— Qui vous a dit...? fit Pierre d'une voix étouffée.

— Qu'elle était hospitalière? Oh! la voix publique... C'est monsieur tout le monde, cela. Et si l'on est chevalier, si l'on veut venger sa belle, on ne peut pourtant envoyer ses témoins à monsieur tout le monde... C'est dommage! Vous vous êtes une fois battu plutôt que d'épouser cette belle personne un peu trop... courue. Vous vous battriez une seconde fois pour démontrer que vous avez eu tort. La contradiction est la parure de ces honnêtes amours.

— Soit! interrompit-il avec un geste de menace, car le géant s'éveillait à la fin sous ces piqûres, on vous a bien informée du passé. Mais quant au présent!...

— Je vous ai averti. Ne niez pas. Quant au présent, votre témoin, c'est vous-même. Hier soir à l'Opéra, vous vous êtes trahi. Ce soir, au bois de Boulogne, je vous ai vu.

— Ainsi, s'écria-t-il, en frappant violemment la table vous m'auriez épié?

— Non! dit-elle, mais si je l'eusse fait, était-ce mon droit?

— Était-ce votre place, seule, le soir, en un lieu pareil? Les convenances auraient dû vous conseiller de ne point vous y faire voir.

— Je ne me suis pas fait voir et j'ai vu.

— Vous savez bien que je ne vous l'aurais pas permis.

— Il est évident qu'on vous a ravi l'exercice de votre raison, dit lentement Marianne. Cela éclate d'abord dans ce que vous faites, et, après, dans ce que vous dites. Je le crois bien que vous ne m'auriez pas permis de vous rencontrer! Mais je vous jure que je n'étais pas ce soir dans cette avenue pour vous surprendre. C'est le sort ou c'est Dieu lui-même qui m'y ont conduite. Vraiment, il n'est pas impossible que Dieu intervienne contre de certains parjures. C'est lui qui aura voulu mettre devant mes yeux cette chose criante, sans excuse, cette action trouble, sans courage, que vous commettez contre moi et que vous n'avouerez point.

— Vous vous trompez! s'écria-t-il, vous me poussez à bout. Eh bien oui!... D'ailleurs, puisque vous m'avez vu.

— A la bonne heure! fit-elle d'une voix sourde.

— Et maintenant où entendez-vous en venir? Que voulez-vous?

D'abord elle ne répondit pas, sa lèvre sombre se contractait, un tremblement nerveux l'agita et ses dents se choquèrent. Elle avait recommencé à labourer l'étoffe du fauteuil de la pointe du petit poignard qu'elle tenait toujours.

— Monsieur de Procé, s'écria-t-elle tout à coup, je voudrais savoir pourquoi vous m'avez épousée puisque j'étais pauvre et que

vous ne m'aimiez pas? C'était donc pour vous donner la chance de pouvoir commettre plus tard une lâcheté!

Pierre tressaillit. Il ne s'était déjà que trop emporté, il voulait désormais s'efforcer d'être calme. D'ailleurs ce dernier reproche le mordait au cœur.

— Qui vous dit que je ne vous ai pas aimée? répondit-il. Qui vous fait croire que je ne vous aime pas encore?

— Prenez garde! fit-elle en se levant violemment, c'est *l'autre* à présent que vous reniez!

Elle était debout les mains étendues, et dans la demi-obscurité de la chambre qu'éclairait une seule bougie, le stylet brillait dans sa main.

— Moi! dit-elle, rien ne m'étonne plus. Je sais bien à présent que l'âme d'un homme tel que vous, et l'âme peut-être de tous les hommes, est un miroir trouble où les honnêtes femmes ne peuvent voir que des images qui les révoltent. Ah! vous m'avez donc aimée! Vous m'aimeriez donc encore, si je le voulais bien!... Mais Mme de Morlaye, vous l'aimez aussi... Vous venez de le confesser assez crûment tout à l'heure. Vous nous aimeriez volontiers toutes les deux; voilà le fond de votre cœur! Et le fond de votre honneur, monsieur de Procé!... Et c'est à moi que vous osez le dire, à moi!... Mais elle, qui est une femme perdue, elle-même ne vous entendrait pas sans vous crier à son tour : Lâche! lâche!

Lui, la regardait, surpris, ébloui. Ce qu'elle lisait sur son visage pouvait donner raison à toutes les violences qu'elle venait de dire. Elle n'avait que trop bien appris à juger le cœur de ces hommes sans règle; et lui n'en avait jamais eu qu'en elle et par elle. En ce moment, il se demandait comment il avait échappé à cette domination si forte et si douce. Toute sa colère était épuisée, il ne songeait plus qu'à la trouver belle de cette énergie frémissante qu'il ne lui avait jamais vue et dont il ne la croyait pas capable, et il se repentait sincèrement d'avoir revu Mme de la Morlaye. Mais quoi! c'est là ce qu'on appelle une équipée, une sottise. Ce n'est pas irréparable.

— Marianne, dit-il, c'est bien vrai que vous ne comprenez rien à de certaines choses. Voulez-vous que je reconnaisse ma faute? Eh bien, oui, je la reconnais!

— Ah! fit-elle, auriez-vous des remords? Ce serait inutile. A quoi voulez-vous qu'ils servent?

— A vous bien montrer que je vous aime.

Elle eut un rire éclatant, et, comme elle s'était laissée retomber dans le fauteuil et que l'unique bougie brûlant dans ce haut flambeau ne lui permettait plus de la bien voir, il se pencha au bord de

la table. Alors les revers de son gilet s'ouvrirent, une fleur en sortit. C'était une rose blanche qui roula parmi les papiers épars. Marianne se retrouvait debout :

— Donnez-moi cette fleur ! s'écria-t-elle.

Brusquement il l'avait ressaisie :

— Non ! dit-il. Pour cela non !

Il jeta la rose sur le tapis. Mais elle s'élança pour l'atteindre. Elle arrivait ainsi sur lui qui barrait le passage, il la saisit dans ses bras :

— Cette fleur ! criait-elle.

— Tu vois bien, dit-il, le cas que j'en fais à présent.

Et il voulut serrer l'étreinte. La lutte s'engageait. Il riait, lui ; elle, les dents serrées, le visage sombre, résistait de toute sa force. Mais ces bras étaient d'acier, elle se vit prisonnière :

— Lâche ! lâche ! murmura-t-elle.

Et comme elle avait encore la main droite libre, elle leva le stylet...

La lueur en passa devant les yeux de Pierre ; malgré lui, il recula. Elle, glacée de peur, laissa tomber l'arme :

— Dites-moi que vous n'êtes pas blessé, fit-elle d'une voix basse.

Il secoua les épaules.

— Bon ! avec ce joujou ! répondit-il. Pourtant, c'est ainsi qu'un grand crime se commet sans qu'on y pense...

Et il riait encore.

Marianne, tout à coup, éclata en sanglots et s'enfuit dans sa chambre :

— Voilà donc ce que vous avez fait de moi ! s'écria-t-elle.

Il voulut la suivre ; mais elle s'était enfermée.

VIII

Mme de Procé fut le lendemain très malade. Le médecin, appelé en hâte, ne put constater qu'une grosse fièvre et ne manqua pas d'ajouter qu'elle devait avoir une cause. On n'en remontre pas à ces voyants revêtus de diplômes. Celui-ci reconnut même que la malade avait dû éprouver récemment quelque émotion très vive. Il interrogea M. de Procé, assis au chevet de sa femme. Alors du fond du lit une voix assez faible, mais très claire, s'éleva.

— Aucune émotion, docteur.

C'était Mme de Procé, répondant elle-même. Le médecin eut un imperceptible mouvement d'épaules ; il ne retirait rien de ce qu'il avait dit et supposé, il n'en aurait pas voulu démordre au prix du salut de tous ses malades ; et, sauf le prix, il avait raison. Mais il

s'en alla médisant mentalement des femmes, et bien persuadé qu'il s'agissait ici d'une émotion que le mari ne devait point connaître ; et c'est en quoi il avait tort.

Pierre, durant trois jours, ne quitta point la chambre. Il prenait les tisanes des mains de la servante et lui-même présentait la tasse. Penché sur ce visage pâli, il n'essayait pas d'y mettre un baiser, car il ne lisait point d'encouragement dans ces yeux noirs et brillants fixés sur les siens, il disait seulement : « Buvez, ma chérie. »

Le troisième jour, elle répondit à demi voix :

— Pourquoi vous serais-je chère, plus chère qu'autrefois?

— Oh! fit-il, cela, je ne vous le dirai point.

Elle le savait. Parce qu'il avait été dompté. Il l'aimait pour cet emportement dont le souvenir lui faisait peur à elle-même, pour cette minute de folie, pour cette lame d'acier dont l'éclair avait passé devant ses yeux.

Tout bas, elle ajouta :

— Voilà pourtant les hommes, et, après tout, malgré ses misères l'un des meilleurs, sans doute, parmi les hommes.

Tout haut elle reprit :

— Je vous remercie de me si bien soigner; mais aussi je ne vous rends pas la tâche bien ingrate. Je suis une malade docile.

— C'est vrai, répliqua-t-il en retenant un sourire, je ne vous avais jamais vu tant de douceur.

— Allez, vous aurez été le vrai médecin. L'autre me guérira de la fièvre. Vous, monsieur de Procé, vous m'aurez guérie de deux maux bien différents dont le premier était la confiance, — un mal caressant, celui-là, qui n'avait que trop de charmes.

— Et le second?

— Ah! le second vous le savez bien, c'est la colère.

Puis elle ferma les yeux, rêvant de l'étrange cours que prennent parfois les choses. Son salut et sa victoire, dans ce grand désarroi où elle s'était débattue deux nuits et un jour, étaient sortis de la violence même de la crise. Elle ne doutait point qu'elle n'eût arraché, pour jamais cette fois, Pierre à Mme de la Morlaye; mais sûrement, c'était par des moyens qu'elle n'eût pas avoués volontiers. Elle ne les avait pas employés librement, elle ne se possédait plus alors, sa raison était aveugle et sourde. Ah! voilà l'excuse! Pourtant elle ne pouvait songer à cette affreuse scène sans que de nouvelles larmes ne vinssent au bord de ses paupières lasses et encore brûlantes. Elle s'endormit d'un sommeil d'abord pénible, traversé de cauchemars, qui s'apaisa et dura jusqu'au matin. Quand elle s'éveilla, il faisait un clair soleil dans la chambre, et Pierre était là, toujours cloué dans ce fauteuil placé près de son lit; seu-

lement il dormait lui aussi et profondément. Elle se sentait reposée et fraîche, la fièvre avait disparu. Elle s'accouda sur son oreiller et se mit à regarder le dormeur tout en roulant un monde de pensées dans sa tête, qu'elle ne sentait plus endolorie. Eh bien, oui, ce dangereux homme-là était revenu à elle de tout son cœur et de tout son être; plus que jamais c'était son bien, son mari, et dans le sens vulgaire, mais si puissant de ce mot, la moitié d'elle-même. A présent, il fallait le garder; son supplice était fini, mais elle sentait que, s'il se renouvelait, il serait mortel. Peut-être ne devait-elle accuser des cruels déchirements qu'elle avait subis que la vivacité de sa nature. Sa mère le lui avait toujours dit : Trop passionnée.

Ce jour-là, elle se leva, elle était sur sa chaise longue, et le grand Pierre s'était assis sur un siège bas à ses pieds, quand entra le général, guéri de sa goutte. Il sourit de ce tableau qui lui disait assez clairement que la crise était passée. Pierre étant sorti de la chambre pour recevoir un visiteur, il s'écria :

— Eh bien, vous n'avez pas eu besoin de mon secours; vous avez combattu seule et vous avez été la plus forte !

— Oui, dit-elle, mais si vous saviez au prix de quelle expérience sur moi-même.

— Eh ! reprit-il, si c'était votre faute?... Peut-être ne faut-il point tant d'amour dans le mariage.

— Peut-être! murmura-t-elle, j'y ai pensé. Mais sans... le sentiment que vous dites, avec quoi le retiendrais-je, lui? Et de quoi vivrais-je, moi?

Paul PERRET.

CATHERINE DE MÉDICIS

ET LA SAINT-BARTHÉLEMY

A PROPOS DE DEUX LIVRES RÉCENTS [1].

I

Un critique ingénieux, qui est en même temps un écrivain de goût, et doué à un haut degré d'un vrai talent d'exposition, M. Jules Loiseleur, bibliothécaire de la ville d'Orléans, vient de publier un très intéressant volume, dans lequel il s'attache à donner le dernier mot de trois énigmes historiques; celle de la préméditation ou de la non-préméditation de la Saint-Barthélemy nous a paru à bon droit la plus importante et la plus digne d'être examinée un peu en détail.

M. Loiseleur, esprit curieux et sagace, est surtout attiré par les problèmes de notre histoire. On connaît ses excellents travaux sur *les points obscurs de la vie de Molière*, sur les pénalités en France au moyen âge, sur les Templiers, sur les complices de Ravaillac, sur Mazarin et Anne d'Autriche, sur Gabrielle d'Estrées, et tant d'autres sujets qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Le crime de la Saint-Barthélemy fut-il prémédité ou non? Telle est la question que soulevait et discutait pour la première fois, il y a quelques années, à une tribune très en vue, dans le journal le *Temps*, le savant critique. Après avoir examiné les nombreux documents inédits mis au jour depuis quelques années et qui ont jeté une si vive lumière sur cet émouvant chapitre de notre histoire, il n'hésitait point à conclure que les criminels auteurs de la Saint-Barthélemy n'eurent jamais de plan tracé d'avance et suivi

[1] Trois énigmes historiques : *la Saint-Barthélemy, — l'Affaire des poisons et Mme de Montespan, — le Masque de fer devant la critique moderne*, etc., 1 vol. in-18, chez Plon. — *Lettres de Catherine de Médicis*, publiées par M. le comte Hector de la Ferrière, membre du comité des travaux historiques. Paris, Imprimerie nationale, in-4°, t. Ier, 1533-1563.

sans déviation. Ils eurent sans doute le désir d'en finir avec leurs adversaires, mais ce ne furent jamais que velléités, et non résolution fermement arrêtée. Si l'amiral de Coligny eût été tué sur le coup par Maurevel, dont le bras était secrètement dirigé par Catherine de Médicis, il est certain aujourd'hui que la Saint-Barthélemy n'aurait eu aucune raison d'être et qu'elle n'aurait pas eu lieu. Ce fut l'avortement du meurtre de Coligny qui obligea Catherine, afin de cacher sa complicité dans la tentative de Maurevel, à donner le signal de ce grand forfait. Jamais vérité historique ne fut mieux démontrée que celle-là par M. Loiseleur, et, partant, la question de préméditation du massacre des protestants dans la funeste nuit du 24 août 1572 est complètement écartée.

Une semblable question ne pouvait être étudiée sans passion et sans parti pris qu'à une époque comme la nôtre, où l'on a vu, depuis trente ou quarante ans, se produire des esprits purement critiques et désintéressés, n'ayant d'autre souci que la recherche de la vérité quand même et quelle qu'elle soit. Introduire dans l'histoire, et sans tenir compte des passions politiques et religieuses, le doute méthodique que Descartes, le premier, appliqua à l'étude de la philosophie, n'est-ce pas là une excellente méthode? n'est-ce pas même la meilleure? Supposez qu'un ardent royaliste, s'étant livré aux mêmes recherches sur la révolution française que M. Taine, soit arrivé aux mêmes conclusions que lui, si son caractère ne nous autorise pas à suspecter sa probité et son intégrité, ne nous est-il pas au moins permis de douter de l'indépendance et de la sûreté de ses jugements? Tandis qu'en lisant les études de M. Taine sur la Révolution, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître que, n'ayant aucun parti pris sur la question, et ne jugeant que pièces en main, avec la rectitude de critique que l'on connaît, il est beaucoup plus près de la vérité que celui qui ne la voit qu'à travers des préjugés ou des opinions préconçues.

La question de la Saint-Barthélemy, restée si obscure quant à ses causes pendant près de trois cents ans, a donné lieu depuis une trentaine d'années à de nouvelles découvertes et à des travaux remarquables. Si, fort heureusement, protestants et catholiques sont à peu près d'accord sur l'exécration que doit inspirer l'horrible forfait de la nuit du 24 août 1572, tous ne le sont pas sur la question de savoir s'il fut ou non prémédité. Ce qui est vraiment digne de remarque et tout à fait caractéristique, c'est que, de nos jours, ce ne sont pas seulement des érudits protestants qui ont soutenu la thèse de la préméditation, mais encore des écrivains catholiques, tandis que la thèse de la non-préméditation compte un grand nombre de savants protestants.

Pendant trois siècles, faute des documents officiels et certains qui dormaient encore dans les divers dépôts d'archives de l'Europe, on croyait fermement à la préméditation de Catherine de Médicis. Sismondi, Haag, Dargaud, de Bouillé, sir James Makintosh, sans parler de beaucoup d'autres, étaient de cet avis. Mais, depuis trente ans, parmi les protestants comme chez les catholiques, cette thèse a perdu un énorme terrain. Pour ne parler que des protestants et des libres penseurs qui la combattent et en démontrent la fausseté et l'invraisemblance, notons en première ligne Léopold Ranke, M. Soldan, un savant professeur de l'université de Giessen [1]: M. Henri White [2]. M. Henri Martin ne voit dans le système de la préméditation qu'un roman fabriqué par les panégyristes italiens de Catherine, pour faire croire à son génie machiavélique.

Enfin M. Alfred Maury, que l'on ne suspectera pas de cléricalisme ou de fanatisme catholique, a consacré, dans le *Journal des savants*, au livre de M. Henri White, une série d'articles, dans lesquels il adopte hautement les mêmes conclusions que lui [3].

Ce profond changement d'opinion sur un point capital, et qui a servi d'aliment aux passions religieuses de trois siècles, ne provient pas seulement de l'apaisement de ces passions, il tient surtout à la découverte de nombreux documents qui ont paru seulement de nos jours et qui sont venus jeter sur cette question, intéressante s'il en fût, les plus vives lueurs. Citons, en première ligne, les pièces officielles découvertes à Rome, par Ranke et Makintosh; les dépêches trouvées dans les archives du Vatican par leur ancien conservateur, le P. Theiner, et publiées par lui dans sa continuation des Annales de Baronius; les précieuses révélations que renferment les relations de Giovanni Michieli et de Sigismondo Cavalli [4], le premier ambassadeur, le second envoyé extraordinaire de Venise en France, au moment du massacre des protestants; puis les pièces trouvées aux archives de Florence par MM. Canestrini et Abel Desjardins, celles publiées à Leipsig par le docteur Ebeling; enfin, le premier volume des *Lettres de Catherine de Médicis*, publiées par M. le comte Hector de la Ferrière, membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes [5]. Bien que ces lettres ne

[1] Il nie la préméditation d'une manière absolue dans son livre intitulé : *la France et la Saint-Barthélemy*, traduit de l'allemand par Charles Schmidt.

[2] *Histoire des guerres religieuses de France sous Charles IX*, publiée à Londres depuis plusieurs années.

[3] Sept articles, en 1871.

[4] Dans les *Relations des ambassadeurs vénitiens au seizième siècle*, publiées par M. Eugenio Alberi, d'après les monuments des archives de Simancas et de Venise.

[5] Paris, Imprimerie nationale, 1880; un vol in-4°, faisant partie de la

s'étendent que de 1533 à 1563, elles permettent, ainsi que la savante introduction de M. de la Ferrière, de pénétrer plus avant dans le caractère et la politique primordiale de Catherine, et de mieux comprendre d'avance le rôle qu'elle doit jouer plus tard dans la Saint-Barthélemy. Elles nous montrent sous un jour tout nouveau et nous font saisir sur le vif cette étrange physionomie, si mobile, si compliquée, avec son double aspect italien et français.

« Italienne par les Médicis, mais Française par Madeleine de la Tour d'Auvergne sa mère, nature hybride, formée des qualités et des défauts de deux races si opposées, elle savait gagner habilement les sympathies et savait les retenir. » Mais il était une qualité qui semblait lui être propre, « c'était une grâce naturelle, une séduction irrésistible », dont elle n'usait, il faut bien le dire, qu'au point de vue de ses intérêts politiques et privés, et non, comme tant de femmes de son siècle, au profit de la galanterie, car elle tenait de sa parente Marie Salviati une grande dignité de vie et une grande pureté de mœurs. Laurent de Médicis, chef des armées de la république florentine, et disposant de l'autorité souveraine sans en avoir le titre, Laurent, doué des plus rares qualités de l'homme de guerre et de l'homme d'État, Laurent, l'espoir et l'orgueil de Léon X, mort à peine âgé de vingt-huit ans, avait légué à sa fille Catherine, sa seule héritière légitime, le génie politique de sa race. Orpheline dès son berceau, et gardée prisonnière, pendant les premières années de sa jeunesse dans le couvent des Murates, par les factions qui déchiraient Florence, sa vie fut plusieurs fois menacée par les séditions populaires. Pendant les derniers jours du siège de Florence, elle courut les plus grands dangers : un des exaltés du parti des *arrabiati* proposa de la faire entrer dans une maison de débauche (afin de mettre ainsi le pape Clément VII, son oncle, hors d'état de la marier à des princes étrangers), ou de l'exposer sur les remparts au feu des assiégeants. Une autre fois, elle est enlevée du couvent des Murates et transférée, pour plus de sûreté, au couvent de Sainte-Lucie, par des gentilshommes de la Seigneurie; elle croit qu'on la conduit à la mort, elle pleure, elle se lamente et demande comme une grâce de prendre l'habit des religieuses. Jamais le souvenir de ces terreurs ne s'effaça de cette âme, naturellement craintive, de famille et de race, à l'égal, c'est tout dire, de son oncle Clément VII, « dont la nature était de reculer » sans cesse. C'est sous l'empire irrésistible de la peur, que Catherine donnera plus tard le signal de la Saint-Barthélemy, car, on le sait, rien ne rend plus impitoyable que la peur.

collection des *Documents inédits sur l'histoire de France,* publiés par le ministère de l'instruction publique.

Nous venons de parler de Clément VII. A son école, et pendant son séjour auprès de lui, quoique bien jeune encore, elle apprit l'art de dissimuler, l'art encore plus difficile de feindre, de se replier sur soi-même. C'est à lui qu'elle emprunta ce masque impénétrable qu'elle gardera toute sa vie, sans jamais le quitter un seul instant. « Elle est d'une sagesse et d'une discrétion au-dessus de son âge, » écrivait Sanga, le secrétaire de Clément VII, au duc Alexandre de Médicis. A l'âge de onze ans, étonnante précocité dans l'intrigue, « elle avait bouleversé et profondément divisé le couvent des Murates. »

Un seul et unique amour envahit son âme pendant sa première jeunesse. Elle s'éprit follement de son cousin Hippolyte de Médicis, fils naturel de Julien de Médicis, âme de poète et d'artiste, d'une beauté merveilleuse, et dont le pinceau du Titien a laissé un admirable portrait. Clément VII, qui avait d'autres visées, coupa court à cette intrigue naissante, et trouva beaucoup mieux de la marier au duc d'Orléans, second fils de François I[er], qui, après la mort de son frère aîné le Dauphin, fut appelé à la couronne. Catherine n'avait que onze ans, mais elle avait déjà une profonde expérience de la vie. Deux ans après son arrivée en France, le Vénitien Antonio Soriano esquisse son portrait : il la trouve un peu maigre et petite; ses traits lui semblent manquer de finesse, ses yeux un peu gros rappellent ceux de tous les Médicis. Peu avant son départ d'Italie, le Bronzino avait fait son portrait, et d'après une ancienne reproduction qui en reste, on voit que Catherine avait des cheveux noirs, abondants, légèrement relevés pour dégager son front, où se révèle l'habitude de l'observation et de la méditation; ces grands yeux en saillie des Médicis, des sourcils trop accusés, un nez un peu trop fort, la lèvre inférieure trop épaisse, mais la supérieure, singulièrement fine, et dans tout l'ensemble beaucoup de grâce et de fierté. Telle est bien aussi la Catherine, déjà sur l'âge, dont le crayon de Clouet esquissera un portrait si fin et si élégant.

Catherine, jusqu'à la mort du premier Dauphin, reste dans une sorte d'obscurité impénétrable, mais, à partir de ce jour, qui fait d'elle une future reine de France, son extrême habileté dans l'art de connaître et de pratiquer les hommes se révèle tout à coup par des coups de maître. Elle sait que leurs passions sont comme autant de chemins pour pénétrer dans le cœur de la place. Elle s'insinue à la fois dans les bonnes grâces de la duchesse d'Étampes et de Marguerite d'Angoulême, la sœur bien-aimée de François I[er]. Pour plaire à ce roi, qui eut au suprême degré le goût et l'amour des lettres et des beaux-arts, elle va jusqu'à apprendre le grec et fait venir d'Italie les manuscrits les plus rares et ornés des plus belles

miniatures. Elle s'empare si bien de sa confiance et de son cœur, qu'il ne peut plus se séparer d'elle et qu'il l'emmène avec lui dans tous ses voyages et dans toutes ses chasses. Elle montait fort bien à cheval « et avait la jambe très belle », dit Brantôme. Plus d'une fois, à suivre François Ier à fond de train, elle risqua sa vie. La seule nature qu'elle trouva rebelle à ses séductions fut celle de son mari, le second Dauphin. Seule, Diane de Poitiers avait trouvé le secret de pénétrer dans le cœur de ce prince, au front triste et mélancolique, dont aucun sourire n'effleura jamais les lèvres. Ce fut une rude épreuve pour l'âme de Catherine de voir cette rivale, déjà sur l'âge, qui la reléguait, elle si jeune encore, sur le second plan. Le pire pour elle, c'était une stérilité persistante. Un moment, Diane, pour ce motif, pensa la faire répudier, mais Catherine para le coup avec son habileté incomparable. François Ier, qui ne voyait que par ses yeux, morigéna le Dauphin, et lui fit un devoir de ne plus délaisser sa jeune femme : un enfant naquit de ce rapprochement. A partir de ce jour-là, le charme est rompu et Catherine se voit bientôt à la tête d'une nombreuse lignée, qui lui assure jusqu'à sa mort le trône de France. Le pouvoir, c'est là désormais son seul rêve, sa seule pensée, son unique passion. Elle sacrifiera tout pour l'atteindre et pour s'y maintenir, dût-elle faire couler des flots de sang. A la mort de François Ier, elle se désole, non de la mort du roi, mais du triomphe de Diane. A la favorite tous les trésors, les confiscations, les luxueux châteaux de la Renaissance, qui pour elle surgissent de terre sous la baguette enchantée de Philibert de Lorme, à elle les diamants de la couronne, et les secrètes faveurs de Henri II.

Catherine délaissée, méconnue, se voue tout entière à l'éducation de ses enfants et ronge son frein en silence. Les dehors seuls étaient sauvés ; le roi, extrêmement secret, caché dans ses amours, était plein de respect, de soins et de déférences pour Catherine. De son côté, la duchesse de Valentinois sauvait le mieux qu'elle pouvait les apparences ; elle était la première à engager le roi à remplir plus souvent qu'il ne voulait ses devoirs d'époux ; et si Catherine était malade, elle était la première à lui donner des soins. Catherine souffrait tout sans se plaindre, mais, à la mort de Henri II, elle cesse de dissimuler, chasse Diane avec éclat, la dépouille de toutes ses richesses, lui fait rendre Chenonceaux et les diamants de la couronne, elle veut la ruiner de fond en comble. Par un étrange contraste, cette femme si lettrée, si amie des beaux-arts, qui faisait régner autour d'elle un luxe et une politesse inconnus jusque-là, se couvrit de vêtements de deuil le jour des funérailles du roi son mari, et ne les quitta plus jusqu'à sa mort.

A partir de ce moment, va commencer le rôle de la femme politique. Son fils aîné, François II, enfant débile et taciturne, ne se sent ni la force ni l'envie de gouverner : il lui abandonne la direction des affaires. D'abord rien ne se fait sans elle, mais peu à peu les deux princes les plus habiles de la maison de Lorraine attirent insensiblement à eux toute l'autorité, et Catherine se sent les mains liées avant de s'en apercevoir. Le duc François, le plus grand homme de sa race, s'est fait donner par elle le commandement des armées; et le cardinal de Lorraine, esprit merveilleux, l'une des plus fortes têtes politiques de son temps, a pris en main les finances et l'administration. « Le cardinal de Lorraine est pape et roi », écrivait l'ambassadeur Ricasoli. Toutefois, cet homme extraordinaire avait de tels défauts qu'il fit oublier toutes ses qualités. Son avarice, sa duplicité, sa violence, en firent bientôt un objet d'exécration dans tout le royaume. Les princes et les grands, exclus du conseil et des affaires, le roi de Navarre, Condé, Coligny, d'Andelot, l'amiral de Châtillon, firent une tentative pour y rentrer. Mais tel était l'ascendant des Guises sur Catherine, que, pour garder le semblant d'autorité qu'ils lui laissaient, elle fit échouer les prétentions des princes. Aussi patiente qu'opiniâtre, elle attendait le moment favorable pour secouer le joug des Lorrains.

Dès cette époque, commence à se révéler la complète indifférence de Catherine en matière religieuse. Elle avait rapporté d'Italie un grand fonds d'incrédulité, et, sur ce point, elle ne différait aucunement de la plupart des princes, des grands seigneurs et des lettrés de son pays. La croyance qu'au fond de son âme elle refusait aux dogmes religieux, elle l'avait reportée tout entière sur les sciences occultes. Elle croyait fermement à la magie, à l'astrologie judiciaire. De l'hôtel de Soissons qu'elle s'était fait construire par Pierre Lescot, et qui a disparu, il reste encore une haute colonne cannelée qui lui servait pour ses observations astrologiques : d'après les Mémoires de sa fille Marguerite, elle se croyait douée du don de seconde vue. Poussant aussi loin que possible la superstition, elle portait sans cesse sur elle un talisman que lui avait fabriqué un magicien et astrologue nommé Regnier : talisman que l'on disait composé de sang humain, de sang de bouc et de divers métaux fondus ensemble, « sous les constellations en rapport avec la nativité de Catherine. » Elle y était représentée nue, « entourée de figures magiques et de noms de démons : Ebuleb, Asmodel, Haciel, Haniel[1] ». Il est fort probable que, non seulement elle ne croyait pas à la divinité du Christ, mais encore à l'existence de

[1] *Journal de l'Estoile*, édition de la Haye, t. II, p. 160.

Dieu, dont le nom pourtant est sans cesse invoqué dans ses lettres. Ce profond scepticisme de Catherine peut seul nous expliquer ses constantes fluctuations entre les deux communions qui se disputaient alors la France. Si les huguenots avaient fini par l'emporter, nul doute qu'elle ne fût devenue huguenote. Elle ne se tourna résolument contre eux que lorsqu'elle crut leur cause perdue sans retour. On lui avait d'abord annoncé que la bataille de Dreux était perdue : « Eh bien, avait-elle répondu sans s'émouvoir, nous prierons Dieu en français. » La grande comédienne était disposée à jouer et jouait tous les rôles. Suivant les temps et les circonstances, elle penchait pour les calvinistes ou défendait à outrance la cause catholique. Sous François Ier, elle chantait les psaumes traduits en français par Marot, et montrait de vives sympathies pour les personnages les plus considérables du parti huguenot. Sous François II, elle faisait brûler Anne Dubourg, et elle assistait aux conférences du ministre Chandieu ; enfin, sous ce même règne, ce fut elle qui, la première, eut l'idée de l'édit de pacification de Romorantin et d'un concile national pour éteindre les querelles religieuses.

A la mort de son fils François II, elle ne se laisse plus surprendre par les Guises, et s'empare de la régence avec la plus grande habileté. Cette fois, elle les écarte fort adroitement, pour gouverner avec un homme tout à sa dévotion, le roi de Navarre, le plus proche collatéral du jeune roi, qui, pour elle, renonce à la régence, dont il est en possession en vertu des lois de l'État, et qu'elle nomme lieutenant général du royaume. Elle s'empare si bien de son esprit, qu'elle peut dire de lui : « Il m'est si obéissant, qu'il n'a nul commandement que celui que je lui permets. » Quant à elle, elle prend la meilleure part, les dépêches, les audiences aux ambassadeurs ; elle s'empare du sceau royal, marque essentielle du pouvoir. Sans tenir compte des observations du nonce, elle se rapproche de Coligny, espérant par lui maîtriser tout le parti huguenot; elle lui rend le commandement des forces maritimes, et à d'Andelot celui de l'infanterie.

Pendant la réunion des états d'Orléans, qui se prononcent pour qu'il y ait, en France, deux Églises, l'une catholique, l'autre protestante, Catherine, dans la crainte qu'on n'invoque contre elle la loi salique pour l'exclure de la régence, promet secrètement aux chefs catholiques de soutenir la vraie religion. Dès que les états sont clos, elle semble entrer dans la voie de tolérance ouverte par le chancelier de l'Hospital, qui vient de confirmer l'édit de Romorantin et de rouvrir aux réfugiés l'entrée de la France. Elle s'associe ouvertement à sa politique de conciliation, et de cette main qui donnera plus tard le signal de la Saint-Barthélemy,

elle écrit à l'évêque de Limoges ces lignes caractéristiques : « Nous avons, depuis vingt ou trente ans, essayé le cautère pour cuider arracher la contagion de ce mal parmi nous, et nous avons vu par expérience que cette violence n'a servi qu'à le multiplier, d'autant que, par les rigoureuses punitions qui sont continuellement faites en ce royaume, une infinité de pauvre peuple s'est confirmée en cette opinion, jusqu'à avoir été dit de beaucoup de gens de jugement, qu'il n'y avait rien de plus pernicieux pour l'abolition de ces nouvelles opinions que la mort publique de ceux qui les tenaient, puisque par icelles elles étaient fortifiées. » Et elle ajoute : « Les cendres du feu qui s'est éteint sont encore si chaudes, que la moindre étincelle le flamberait plus grand qu'il n'a jamais été. »

Elle prie en conséquence l'évêque de Limoges, Sébastien de l'Aubépine, ambassadeur de la cour de France auprès de Philippe II, de travailler à faire comprendre à ce prince, afin qu'il ne prenne pas en mauvaise part sa politique à l'égard des réformés, qu'il n'en est point en France comme en Espagne, « où ce mal ne fait que de naître, mais qu'en France il est si enraciné, que le seul remède est le concile ».

Philippe, peu satisfait de ces explications, lui donne le conseil de veiller scrupuleusement sur les choses de la religion, et surtout de ne pas admettre dans sa familiarité un seul de ceux qui ne sont pas fermes dans la foi catholique. A ces conseils et à cette allusion aux Châtillon, Catherine répond fièrement à sa fille, la reine d'Espagne, comme elle le fera, d'ailleurs, plus d'une fois : « Que ceux qui avaient engagé le roi à lui donner ce conseil ne connaissaient pas plus les affaires de France, qu'elle-même ne connaissait les affaires d'Espagne. »

Catherine, il faut lui rendre cette justice, défendit toujours, jusqu'à la dernière limite du possible, l'indépendance de la couronne, et se montra, sur ce point, de moins facile composition que les Guises. Elle connaissait leur peu de scrupule sur ce chapitre du patriotisme, et elle les tenait, autant qu'elle le pouvait, éloignés des affaires. « Vous savez comment ils me traitaient du vivant du feu roi votre frère, écrivait-elle à la reine d'Espagne. Je me suis délibérée de ne mêler plus leurs querelles avec les miennes, car, s'ils l'eussent pu, ainsi que je l'ai su, ils se fussent appointés et m'eussent laissée là, comme ils font toujours de ce qui leur peut apporter grandeur et profit, car ils n'ont que cela dans le cœur. » François de Guise, qui était tout d'une pièce et tout entier à ses convictions, disait avec rudesse à Catherine « qu'il ne fallait pas boire à deux fontaines et qu'elle devait se

déclarer d'un côté ou de l'autre; que si on lui permettait (à lui Guise) d'user de la force, en bien peu de temps il se faisait fort de rétablir la religion, étant tout disposé à y sacrifier sa vie ».

Catherine était bien disposée à sacrifier la vie des autres, mais non la sienne, et c'était la peur, non moins que l'amour du pouvoir, qui la faisait flotter sans cesse d'un parti à l'autre, afin de s'appuyer sur celui qui lui semblait le plus fort.

Guise regagna bientôt le terrain perdu; il se rapprocha du connétable, aussi fanatique catholique que lui, et de cette union, à laquelle fut appelé le maréchal de Saint-André, naquit le triumvirat. Catherine essaya de lutter contre lui, en se liant plus étroitement au roi de Navarre.

Il serait trop long de suivre dans ses évolutions sans nombre la politique aussi flottante que tortueuse de Catherine entre les catholiques et les réformés, les Guises et les Châtillon, Condé et le roi de Navarre, Élisabeth et Philippe II.

Après avoir montré, comme nous l'avons essayé, quelques nouveaux traits de son caractère empruntés à sa correspondance, rentrons dans notre sujet, et bornons-nous à dire aussi brièvement que possible, et sur quelques points saillants, quelle fut sa politique à l'égard des huguenots, avant qu'elle méditât le meurtre de l'amiral de Coligny.

Dès l'avènement de son fils Charles IX, Catherine avait choisi, pour un de ses principaux conseillers, le chancelier de l'Hospital, qui, dans l'espoir, un peu chimérique pour son temps, de mettre fin aux guerres de religion, était partisan de la tolérance religieuse. D'après ses conseils, Catherine enjoignit d'abord au parlement de Paris, par lettres royales (28 janvier 1561), de surseoir à toute poursuite pour le fait de la religion. Par son édit de juillet, tout en déclarant les prêches illicites, elle accorde aux protestants une amnistie générale et suspend contre eux l'exécution de toute sentence, jusqu'à la décision d'un concile général. Mais, ayant constaté bientôt l'impuissance de cet édit, elle conseille elle-même de ne pas l'appliquer, et, entrant dans une voie plus large et plus dangereuse, elle convoque à Poissy les évêques et les ministres protestants. Le cardinal de Lorraine avait été le premier à lui conseiller cet audacieux expédient. Le tolérant et sceptique l'Hospital ouvrit le colloque par ces paroles de conciliation : « Otons ces mots diaboliques, noms de partis et de séditions, luthériens, huguenots, papistes; ne changeons le nom de chrétiens! » Autant de paroles prêchées dans le désert. Théodore de Bèze, ayant nié la présence réelle dans l'Eucharistie, il s'éleva un tel tumulte dans l'assemblée, que Catherine se hâta de la dissoudre, non sans

avoir entendu Lainez, le général des Jésuites, lui dire, en face, que le pape seul avait le droit de prononcer sur de telles questions [1]. Très effrayé de la voir engagée de la sorte, Chantonay, l'ambassadeur d'Espagne, lui conseilla de renvoyer de la cour Coligny et le cardinal de Châtillon; mais Catherine lui répondit fièrement qu'un prince, quelle que soit son expérience dans son propre pays, n'est jamais bon juge quand il s'agit des autres. Toutefois, voyant la triste issue du colloque, elle prit peur et, bien qu'elle eût été la première à le convoquer, elle en rejeta toute la responsabilité sur les princes du sang. Déjà, à cette époque, et comme gage certain d'un rapprochement sincère avec le parti huguenot, Catherine, qui ne faisait d'ailleurs qu'obéir à un vœu formé par Henri II, faisait espérer la main de sa fille, Marguerite, à Henri de Navarre, fils de la protestante Jeanne d'Albret. Le protestant Hubert Languet caractérisait d'un mot, à cette époque, la politique de Catherine, celle qu'elle ne cessera de suivre jusqu'à sa mort : « Elle est Florentine, écrivait-il, de quelque côté que tourne la fortune, son principal soin, c'est de gouverner, et, ni pour les papistes ni pour les réformés, elle n'est disposée à jouer sa destinée. » Ce qu'elle avait en vue, en effet, en provoquant le colloque, c'était bien moins la réforme disciplinaire du clergé catholique, qui l'intéressait fort peu, que le côté politique, l'espoir d'arriver à une transaction avec les réformés, pour mettre fin aux troubles de l'État. Elle avait compté sans les passions des deux partis. Loin de songer à une entente, les protestants, enhardis par l'importance que Catherine leur avait donnée en les convoquant au colloque, se ruèrent sur les églises, brisèrent les statues, brûlèrent les reliques, massacrant partout les catholiques et se livrant aux dernières violences. Philippe II fit menacer Catherine d'aller éteindre, en France, l'incendie, avec le concours des catholiques français, si elle refusait les secours qu'il mettait à sa disposition. Chantonay, au nom de son maître, lui déclara qu'il fallait qu'elle changeât de route, qu'elle renonçât à ces moyens de douceur, à ces essais de tolérance. Catherine lui répondit sèchement que le roi, son fils, avait assez de forces pour se faire obéir de ses vassaux, sans l'aide de personne, et que, si quelques-uns d'entre eux, sans sa permission, réclamaient un secours étranger, il saurait y aviser et les châtier de telle sorte, qu'ils s'en repentiraient.

[1] Catherine, avant l'ouverture du colloque, avait fait venir à Saint-Germain les théologiens catholiques et avait insisté devant eux sur la nécessité de bien constater les causes de la séparation et d'examiner de quelle manière en avait usé l'Église primitive, afin que l'on pût trouver le moyen de revenir à une bonne union.

A ce ferme langage, Chantonay comprit qu'elle redoutait, avant tout, les offres de son maître, dont elle eût craint, en les acceptant, de subir le joug; qu'elle avait mis toute sa confiance en Coligny, et que, si elle avait besoin de secours, ce n'est pas en Espagne qu'elle s'adresserait. Chantonay se vit donc forcé de battre en retraite ; et les Guises et autres chefs catholiques, non moins mécontents que lui, quittèrent la cour, en laissant le champ de bataille à l'amiral. Catherine, n'écoutant que les conseils de l'Hospital et de Coligny, publia, au mois de janvier 1562, un édit par lequel le culte calviniste était seulement prohibé dans les villes, mais autorisé partout ailleurs, dans les campagnes, avec ordre aux autorités locales d'en protéger l'exercice. Mais, en même temps, défense leur était faite de tenir des assemblées, de se réunir en armes et de troubler le culte catholique. C'était le plus grand pas fait jusque-là dans la voie de la tolérance.

Au lieu d'user de modération et de profiter des bonnes dispositions en leur faveur que la politique dictait à Catherine, les protestants, suivant le témoignage d'un de leurs plus éminents historiens, « se laissèrent enivrer par la prospérité. Quelques mois auparavant, ils auraient accepté avec reconnaissance une tolérance même tacite; ils ne demandaient au roi que la permission de s'assembler en quelque coin de ses villes, *et alors qu'ils pouvaient célébrer publiquement*, ils ne furent pas contents : ils voulaient des églises, mais en édifier était trop long au gré de leur impatience, ils s'emparèrent à force ouverte de celles des catholiques, et, par leurs violences, ils s'attirèrent de sanglantes représailles. On regrette d'avoir à dire que les ministres, qui auraient dû donner l'exemple de la modération, ne montrèrent en général aucune intelligence des embarras du gouvernement [1] ». « Tenant l'édit de janvier au poing, ils l'étendaient au-delà des bornes. » Qui tient ce langage? Un des hommes les plus violents de leur parti, Agrippa d'Aubigné.

Catherine, dans l'espoir de mettre fin à ces nouveaux désordres, convoque à Saint-Germain les présidents et conseillers des huit parlements du royaume, et, d'après leurs conseils et ceux de l'Hospital, elle publie un nouvel édit de tolérance en faveur des protestants, mais conçu, il faut bien le dire, en termes ambigus. Mécontente de Chantonay qui, par ses intrigues, lui a enlevé le roi de Navarre, elle se rapproche de plus en plus de Coligny et des protestants. Après le massacre de Vassy, faite prisonnière, avec Charles IX, à Fontainebleau, par le duc de Guise, et conduite

[1] *La France protestante,* introduction, p. 15.

à Paris, elle est forcée de déclarer rebelles les calvinistes, et criminel de majesté le prince de Condé, qui a pris sa défense. Les protestants, soulevés de toute part, s'étaient emparés de plus de deux cents villes. Catherine, devenue libre, en apparence du moins, se rend à Monceaux; et, sans se décourager, elle ne négligeait rien pour faire poser les armes aux deux partis. Elle voulait se débarrasser à la fois des chefs catholiques et des chefs protestants, qui lui semblaient avoir pris une trop grande force. Elle négocia tant et si bien, qu'elle obtint des triumvirs la promesse conditionnelle de se démettre de leurs fonctions, et du prince de Condé et des autres chefs protestants de mettre bas les armes jusqu'à la majorité du roi, c'est-à-dire lorsqu'il aurait quatorze ans révolus. Rien ne paraissait plus faire obstacle à la paix, lorsque les chefs protestants se ravisèrent. Les Parisiens, que l'on avait eu l'imprudence d'armer, repoussaient avec violence l'édit de janvier et ne voulaient souffrir aucun huguenot dans leurs murs. Les autres grandes villes du royaume suivaient leur exemple. Cette liberté de conscience que, par politique et par indifférence religieuse, Catherine offrait encore à Condé et à ses amis, n'était ni comprise ni acceptée par les catholiques du seizième siècle [1].

La conduite qu'elle tint à cette époque à l'égard du concile de Trente est des plus étranges, et montre à quel point elle mettait son intérêt politique au-dessus de toutes les questions religieuses. La publication du premier volume de ses lettres et l'intéressante introduction de M. de la Ferrière jettent une lumière décisive sur les côtés restés obscurs jusque-là, du rôle de Catherine.

Trente, le lieu où se réunit le concile, lui semble mal choisi. Elle le voudrait, pour complaire à l'Empereur et aux protestants, plus rapproché de l'Allemagne, afin que ces derniers, s'ils le jugent à propos, puissent s'y rendre avec plus de sécurité. Elle exprime le vœu, dans une lettre à l'un de ses envoyés auprès du concile, M. de Lansac, que l'on y débute « par une bonne et solide réformation des mœurs ». Elle désire que les décisions sur la doctrine soient ajournées aux dernières sessions du concile, afin que les réformés aient le loisir de se faire entendre, et que nulle décision sur ce point capital ne soit prise avant cette formalité, car, s'il en était autrement, « ils se plaindraient toujours d'avoir été condamnés, non entendus ».

Comme elle met son intérêt et celui du roi, son fils, bien audessus des décisions du concile, quelles qu'elles puissent être, pendant que trois de ses ambassadeurs sont à Trente, elle négocie

[1] Introduction de Guizot à l'*Histoire de la république des Provinces-Unies*, de Motley.

secrètement avec les princes protestants d'Allemagne. Dans la prévision où elle ne retirerait pas du concile ce qu'elle en espère pour la pacification de la France, elle envoie M. de Rambouillet auprès de ces princes, pour leur proposer de tenir un colloque séparé, où les principaux et les plus doctes de la confession d'Augsbourg ou de celle de Calvin pourraient rechercher en commun à arriver à un accord « qui, plus tard, pourrait être soumis à l'approbation du concile et observé dans toute la chrétienté ». Comme preuve de la sincérité de ses intentions à ramener la paix dans l'Église, en même temps que dans le royaume, elle offrait, pour lieu de réunion, une ville de France, promettant d'y assister en personne, avec le roi son fils. Elle espérait que cette assemblée, formée de tous les délégués des souverains protestants de l'Europe, pèserait de tout son poids sur les décisions du concile, et ferait pencher la balance du côté d'une transaction. Ce plan hardi ne fut pas adopté.

Du côté de Trente, Catherine prescrivait minutieusement à Lansac la règle de conduite qu'il devait suivre. Ordre de s'opposer à ce que la discussion s'engage d'abord sur la doctrine, de n'accepter aucunes décisions prises prématurément, car « si l'on frappait un mauvais coup, on perdrait toute espérance de pacification ». Le cardinal de Lorraine, à la fois homme d'État très habile, théologien et orateur de premier ordre, fit un tableau émouvant de la désolation de l'Église de France et proposa hautement, comme remède essentiel, la réforme du clergé, de laquelle, suivant lui, dépendait le salut de la France. Mais en même temps, il protesta de son dévouement, ainsi que de celui des évêques qui l'avaient accompagné, au pontife suprême et universel.

Dès le mois d'août 1561, Catherine avait adressé au pape Pie IV un programme, contenant des propositions d'une grande hardiesse, afin d'arriver, s'il était adopté, à une entente entre les deux communions [1]. Ce plan, elle l'envoya de nouveau à Lansac; cette fois, il était revêtu non seulement de sa signature, mais, on aura peine à le croire, de celle des trois triumvirs, le duc de Guise en tête, et de celles du roi de Navarre, du chancelier de l'Hospital et du maréchal François de Montmorency [2]. Ces hommes, si profondément divisés jusque-là, s'étaient vus contraints, par la force des circonstances, et pour mettre fin à la cruelle situation de la France, à accepter ce programme :

En voici les principales propositions :

[1] *Histoire universelle* de de Thou, introduction. Londres, 1734, t. IV, p. 78.

[2] Introduction de M. de la Ferrière, p. 141.

La communion sous les deux espèces;

La permission de chanter les psaumes en français;

De dire les prières en langue vulgaire;

Grande réserve dans l'application des anathèmes et des excommunications;

La réforme des abus des pèlerinages et des confréries;

L'abolition... des commendes, des résignations en faveur de certaines personnes, des pensions allouées sur les bénéfices et revenus ecclésiastiques [1].

Enfin Catherine et les princes et les seigneurs ci-dessus nommés demandaient des synodes diocésains tous les ans;

Des synodes provinciaux tous les trois ans,

Et tous les dix ans, s'il était possible, des conciles généraux.

On ne saurait douter que c'étaient la raison d'État et l'ardent désir de mettre fin aux guerres civiles, bien plutôt que l'intérêt de la religion catholique, qui avaient dicté un tel programme. Catherine avait voulu qu'il fût soumis directement au concile par ses ambassadeurs sans être communiqué préalablement aux légats du pape. Aux plaintes que ceux-ci adressèrent, sur ce procédé, au cardinal de Lorraine, le prélat répondit qu'il n'avait fait qu'obéir à des ordres formels, et leur insinua que, « si les propositions n'avaient pas été plus rigoureuses, on le devait à son intervention ». Le concile, toutefois, ne crut pas devoir accueillir la plupart des propositions de ce programme.

Mais si Catherine ne put obtenir ce qu'elle espérait de ce côté, elle fut bien dédommagée de cet échec par la capture du prince de Condé et du maréchal de Montmorency à la bataille de Dreux, ainsi que par la mort du maréchal de Saint-André et, peu après, par l'assassinat du grand François de Guise. Elle restait de nouveau maîtresse du champ de bataille et du gouvernement. Comme elle redoutait par-dessus tout de tomber sous la dépendance de Philippe II, elle offrit la paix à Condé. Celui-ci l'accepta, moyennant la concession d'un nouvel édit en faveur des réformés, l'édit d'Amboise (mars 1563). L'Hospital, qui le rédigea, rappelait dans le préambule les malheurs de la guerre civile et faisait encore appel à la conciliation. Il fondait l'espoir de l'avenir dans « un saint, libre, général ou *national* concile, et dans la majorité prochaine du roi ». L'édit abolissait les offenses et les condamnations passées. Les protestants rentraient dans leurs biens, honneurs, états, charges et offices, le prince de Condé en tête. L'édit permet-

[1] Un grand nombre de bénéfices étaient en commende et accordés à des laïques. Des évêchés étaient souvent accordés à des seigneurs qui n'avaient même pas reçu les ordres mineurs.

tait à tous gentislhommes, « tenant plein fief de haubert », de vivre dans leurs maisons « en liberté de conscience et exercice de la religion réformée avec leurs familles et sujets », dans les villes où le culte calviniste existait avant l'édit; et il n'était autorisé pour tout le reste de la France que dans les faubourgs d'une seule ville par bailliage, Paris était excepté de cette disposition.

Catherine, il faut le dire hautement, avait rendu un immense service à la France en publiant cet édit, elle l'avait sauvée du démembrement. Les mercenaires étrangers, qui la ravageaient et la couvraient de ruines, Anglais et Allemands, furent obligés d'évacuer son territoire. En quelques lignes pleines d'éloquence, Catherine traçait un sombre tableau des malheurs qui accablaient sa patrie d'adoption : « Nous avons vu, écrivait-elle au cardinal de Lorraine, tant de mal se préparer à l'entière ruine de ce royaume par les levées qui se faisaient pour les autres en Allemagne; les menaces de ceux de l'Empire sur la restitution de Metz, dont nous ne savons encore ce qui sortira; les Anglais étendre si avant leurs desseins, que déjà la basse Normandie était quasi à leur dévotion; le château de Caen perdu; notre royaume plus épuisé, comme vous pouvez savoir; nos amis si froids et dont les desseins sont aussi à craindre : tout cela, amassé ensemble et mis en bonne considération, a été cause qu'il valait mieux conserver le roi et le royaume que de l'exposer à un apparent et véritable danger par l'introduction de tant d'étrangers. » Et à ce propos, M. de la Ferrière cite le témoignage du plus illustre historien protestant de notre siècle : « Si, au point de vue moral, on ne saurait juger Catherine de Médicis trop sévèrement, a écrit M. Guizot, à travers tant de vices, elle eut des mérites; elle prit à cœur la royauté et la France; elle défendit de son mieux, contre les Guises et l'Espagne, l'indépendance de l'une et de l'autre, ne voulant les livrer ni aux partis extrêmes ni à l'étranger. »

L'essentiel pour Catherine, c'était d'avoir délivré, par l'édit d'Amboise, le sol de la France. Quant aux dispositions de cet édit et à la sagesse des partis à les observer et maintenir scrupuleusement, elle croyait peu à leur durée. Elle-même était secrètement résolue à les battre en brèche. Elle ne se dissimulait pas d'ailleurs que cette paix n'était qu'une trêve, et disait même que « c'était reculer pour mieux sauter ». Toutefois elle sut profiter fort habilement de cette trêve pour faire reprendre, par un corps d'armée mi-parti catholique mi-parti protestant, la ville du Havre que le prince de Condé, pour gage d'une somme importante, avait eu la faiblesse de livrer à la reine d'Angleterre.

Avant d'étudier la question de complicité ou de non-complicité de la Saint-Barthélemy, notons en passant un fait essentiel. L'amiral

de Coligny avait été formellement accusé par Poltrot de Méré, l'assassin du duc de Guise, de lui avoir donné 300 livres et d'avoir dirigé son bras. Si profonde que fût la haine de Coligny pour le prince lorrain, l'intégrité de son caractère ne permet guère d'élever sur lui un tel soupçon. Il écrivit à Catherine pour se disculper d'une telle accusation, soutenant qu'il avait fait avertir plusieurs fois le duc de Guise de se tenir sur ses gardes. Plusieurs contemporains, même des protestants, ne croyaient guère à l'innocence de l'amiral. Étienne Pasquier le soupçonne; et d'Aubigné, à propos des confidences que faisait Poltrot de son dessein aux chefs protestants, dit que « les langages qu'on lui tenait sentaient le refus et donnaient le courage ». Les Guises ne doutèrent jamais de la complicité de l'amiral et résolurent de se défaire de lui et de d'Andelot *soit par force, soit par trahison.*

Catherine n'oubliera pas ces menaces, et lorsqu'elle aura juré la mort de Coligny, ce n'est pas à l'un de ses assassins à gage qu'elle s'adressera, mais aux Guises, pour qu'on n'attribue le crime qu'à une vengeance personnelle.

Coligny reprochait au prince de Condé d'avoir, d'un trait de plume, par l'édit d'Amboise, ruiné plus d'églises protestantes « que toutes les forces ennemies n'en eussent pu abattre en dix ans ». Le grand Guise abattu, Catherine trouva que les Bourbons étaient devenus trop puissants, et, afin de ne pas être dominée par eux, elle pencha du côté des catholiques. Sa politique constante à l'égard des réformés avait toujours été de ne leur accorder des édits de tolérance que pour leur faire poser les armes. La paix signée, elle essayait de restreindre peu à peu les libertés qu'elle leur avait octroyées, à retirer d'une main ce qu'elle leur avait donné de l'autre. C'est la même politique qu'elle suivit après l'édit d'Amboise. Lors d'un voyage qu'elle fit avec Charles IX dans les provinces du Midi, elle fit construire des citadelles dans plusieurs villes calvinistes et leur donna des gouverneurs catholiques. Des deux côtés on armait et on se préparait à la guerre. Elle éclata bientôt. Condé marcha sur Paris pour le bloquer, mais il fut arrêté à Saint-Denis par le connétable de Montmorency, qui fut tué sur place, à la grande joie de Catherine. « J'ai deux grandes obligations au Ciel, dit-elle, l'une que le connétable ait vengé le roi de ses ennemis; l'autre que les ennemis du roi l'aient vengé du connétable. » Condé, dans l'impuissance de soutenir la guerre, faute de pouvoir payer la solde de ses reîtres allemands, se hâta de signer la paix à Lonjumeau (le 23 mars 1568). En vertu du traité, les protestants devaient évacuer les places qu'ils occupaient, mais en revanche l'édit d'Amboise était rétabli sans restriction.

A partir de cette époque, Catherine, qui jusqu'alors avait penché du côté des réformés, semble subir l'influence de Philippe II et du nouveau pape Pie V, autrefois grand inquisiteur et rigoureux défenseur de l'Église. Comptant peu sur le dévouement des calvinistes à sa personne, lasse d'user des moyens de douceur et de signer des traités de pacification, elle paraît s'inspirer de la politique violente et sanguinaire du duc d'Albe, qui a fait périr dans les supplices dix-huit mille hérétiques. L'Hospital n'était pas l'homme d'une telle politique. Il est mis à l'écart et disgracié. Les réformés, vers la fin de l'année 1567, avaient formé un complot pour enlever Catherine et le roi à Monceaux, en Brie, et elle n'avait échappé à ce coup de main que grâce à sa vigilance. Au mois de mai de l'année suivante, pour prendre sa revanche, elle essaya de faire enlever, le même jour, Condé et Coligny en Bourgogne, et Jeanne d'Albret en Béarn; mais à son tour, elle manqua son coup. Tous trois eurent le bonheur d'échapper à ses émissaires et coururent se réfugier à la Rochelle.

Bien qu'elle n'eût qu'une armée de dix-huit mille fantassins et de quatre mille chevaux, Catherine commença les hostilités en lançant un édit qui, sous peine de mort, défendait l'exercice de la religion prétendue réformée et ordonnait aux ministres calvinistes de vider le royaume dans les quinze jours. L'édit ordonnait en même temps à tous les membres des universités et des parlements de prêter serment de catholicisme.

Ce ne fut pas sous le commandement du roi que Catherine plaça cette petite armée, mais sous celui de son fils bien-aimé le duc d'Anjou, afin de pouvoir l'opposer, le cas échéant, à Charles IX. Cette politique de division qu'elle pratiquait habituellement en tout, elle l'introduisait jusque dans sa propre famille. Tavannes et Biron devaient aider de leurs conseils le jeune duc d'Anjou. Tout le Sud-Ouest était au pouvoir des huguenots, maîtres de la Rochelle, place imprenable et dont la situation maritime était une voie toujours ouverte aux provisions, aux munitions et aux secours étrangers.

Le 13 mars 1569, l'arrière-garde de Coligny est mise en déroute à Jarnac par Tavannes, et le prince de Condé, son illustre chef, y trouve une mort héroïque. Grand sujet de deuil pour les huguenots, grand sujet de joie pour Catherine, qui n'a plus devant elle qu'un grand ennemi debout, le connétable. Attérée par la perte de son général, l'armée huguenote était sur le point de regagner en toute hâte la Rochelle, lorsqu'une femme intrépide, Jeanne d'Albret, releva son courage : « Mes amis, dit-elle, en présentant aux vieux soldats calvinistes Henri de Béarn son fils et le jeune prince de Condé, voilà deux nouveaux chefs que Dieu vous donne et des

orphelins que je vous confie. » Le premier, qui devait être Henri IV, fut nommé généralissime, et Coligny lui fut donné pour conseiller et lieutenant.

L'amiral, à Jarnac, n'avait perdu que quatre cents hommes et il venait de lui arriver treize mille reîtres allemands. D'abord il eut un avantage près de la Roche-Abeille, mais Tavannes, qui, de son côté, venait de recevoir des corps allemands, espagnols et italiens, surprit Coligny près de Moncontour, dans une position désavantageuse, et six mille huguenots restèrent sur le champ de bataille (30 octobre 1569).

Tavannes ne put profiter de cette victoire en poursuivant, l'épée dans les reins, l'armée ennemie. Charles IX, envieux des lauriers dont on couvrait le front de son frère, était accouru, et dans l'espoir d'en cueillir de son côté, il avait perdu son temps au siège de Niort et de Saint-Jean-d'Angély.

Sans se décourager, et avec sa ténacité habituelle, Coligny, feignant de battre en retraite, avait refait peu à peu son armée, et au moment où l'on s'y attendait le moins, il était entré tout à coup en Bourgogne, après avoir recruté dans sa marche la noblesse protestante du Dauphiné.

A Arnay-le-Duc, une armée de douze mille catholiques voulut lui barrer le passage, il la culbuta, et, à la grande terreur des Parisiens, il apparut sur le Loing, à peu de distance de leurs portes.

Catherine fut contrainte d'en revenir à son ancien système : négocier et traiter. Afin d'obliger les protestants à mettre bas les armes, elle leur accordait plus qu'elle n'avait fait jusque-là. Par l'édit de Saint-Germain (8 août 1570), ils obtenaient le libre exercice du culte dans deux villes par province, et ce culte était maintenu dans toutes celles où il était établi; tous les calvinistes étaient admis à tous les emplois, et quatre villes où ils pourraient tenir garnison leur étaient laissées pour leur sûreté : la Rochelle, la Charité, Cognac et Montauban. »

Catherine n'avait cherché qu'à gagner du temps. Quant à cette paix, nul ne savait mieux qu'elle qu'elle était « mauvaise et manquée », et qu'elle n'avait pas plus chance de durée que les autres.

II

Dans ce sombre drame de la Saint-Barthélemy, et en ce qui touche la préméditation, il y a deux actes à étudier, l'assassinat de Coligny et le massacre des huguenots. Et d'abord en quoi consiste la préméditation? Est-elle uniquement dans la pensée de

commettre un crime? Aucunement, car la pensée n'est justiciable que de ce tribunal intérieur que l'on nomme la conscience. Ce qui constitue la vraie culpabilité, c'est la préparation du crime, c'est un commencement d'exécution. Celui qui conçoit le dessein d'un crime, dit Merlin, n'est pas encore coupable s'il n'y a eu, de sa part, aucun fait pour en réaliser ou en commencer l'exécution. Ce point établi, examinons si le meurtre de l'amiral et le massacre du 24 août furent prémédités.

Ce qui paraît tout à fait démontré, c'est la pensée constante, sinon la résolution, dans l'esprit de Catherine de Médicis, d'en finir avec la révolution politique et religieuse du calvinisme par l'extermination, non de tous les protestants, mais de Coligny et de quatre ou cinq autres des principaux chefs. En 1560, François II caresse cette idée, mais il n'ose l'exécuter. Cinq ans après, lors des conférences de Bayonne, où se trouvaient Charles IX et sa mère Catherine, le duc d'Albe leur donne ce conseil : « En finir une bonne fois avec les cinq ou six chefs de la faction, en leur coupant la tête. » Cette idée germe dans l'esprit de Catherine et y couve pendant de longues années sans qu'elle ait la résolution de l'accomplir. Il régnait, d'ailleurs, en ce temps-là, dans toutes les cours de l'Europe, il faut bien le reconnaître, une doctrine du meurtre politique, dont l'Italie était le berceau et dont le livre du *Prince* de Machiavel, fort répandu, vers la fin du seizième siècle, était le code par excellence. Catherine, rien n'est plus certain, avait fait de ce livre une de ses lectures favorites; elle était aussi indifférente au bien et au mal que son illustre compatriote florentin. Surtout depuis les guerres de religion, le meurtre politique avait passé dans les mœurs françaises, et protestants et catholiques se servaient indifféremment des mêmes armes.

En 1569, pendant le siège de Poitiers, le Parlement de Paris offre une récompense de 50 000 écus d'or à qui fera prisonnier Coligny, et le roi, la même somme à qui le livrera mort ou vif. Plus tard, pendant la Fronde, on voit renaître la même doctrine, et la tête du Mazarin est mise à prix par le Parlement à 150 000 livres. Jean Carrero, l'ambassadeur vénitien, ne trouvait qu'un seul remède pour anéantir la révolution calviniste : « C'est une opinion commune, écrivait-il dans une de ses relations, qu'il aurait suffi pour cela, dès le commencement, de se débarrasser de cinq ou six têtes et pas davantage. On aurait, par ce moyen, brisé l'organisation si compacte de la conspiration, intimidé la noblesse et découragé le peuple... Privés de leurs chefs, les nobles se seraient soumis d'eux-mêmes. » Cette idée de l'extermination des chefs flotte, pour ainsi dire, dans l'air. Sans cesse elle obsède l'esprit inquiet et irré-

solu de Catherine : elle lui vient à la fois d'Espagne, d'Italie, de ses courtisans et des Guises. Ce n'est pas l'envie qui lui manque d'en finir avec ses ennemis, mais le courage. Cette tentation la hante nuit et jour, mais c'est la peur qui, pendant longtemps, l'empêche d'y céder, et plus tard, par un phénomène étrange de la nature humaine, c'est la peur, la peur poussée au dernier paroxysme, qui la précipitera dans la Saint-Barthélemy.

Trois événements d'une importance plus ou moins grande ont été considérés par les partisans de la préméditation comme autant d'actes préparatoires au massacre des huguenots : la paix de Saint-Germain, les précautions que l'on sembla prendre pour attirer l'amiral à Paris, la célébration du mariage de Henri de Navarre avec Marguerite de Valois, qui eut lieu, dans cette même ville, six jours seulement avant le sanglant coup d'État, et comme pour prendre les chefs protestants d'un seul coup de filet.

La paix de Saint-Germain (1570), signée le lendemain des victoires de Jarnac et de Moncontour, qui semblaient avoir ruiné les protestants, a été jugée par les contemporains, et longtemps après, comme l'un des événements les plus difficiles à expliquer. Depuis deux ans, leur religion était interdite sous peine de confiscation et de mort, et on leur rendait le libre exercice de leur culte dans deux villes par province. De plus on les déclarait admissibles à tous les emplois et on leur livrait quatre villes pour y tenir garnison : la Rochelle, Cognac, la Charité, Montauban. Pourquoi ces étranges revirements? Les contemporains ont donné pour cause à cette paix : l'impossibilité où se trouvait Charles IX, faute d'argent, à soutenir plus longtemps la guerre contre les huguenots soudoyés par l'Angleterre et l'Allemagne; la lassitude générale et enfin la jalousie du roi pour les succès militaires que venait d'obtenir son frère le duc d'Anjou. Mais ce n'était là que des causes secondaires. Les vraies causes secrètes de ce brusque changement politique de la cour ont été révélées de nos jours par la découverte de nouveaux documents dont l'importance n'a point échappé à MM. Ranke, Soldan, Coquerel et Loiseleur.

Catherine et ses conseillers ne pouvaient se dissimuler que si les protestants avaient perdu beaucoup de terrain sur les champs de bataille, ils en avaient gagné encore plus dans les esprits; qu'un vent d'indépendance et d'insubordination soufflait de toutes parts; que le sentiment de l'unité nationale allait s'affaiblissant peu à peu; que le peuple, à l'image des huguenots, rêvait de vivre morcelé et par cantons, à la façon des Suisses. D'autre part, ils voyaient Philippe II tout prêt à profiter de nos discordes, après avoir réduit à l'obéissance les Pays-Bas et préparé, en

faveur de Marie Stuart, la conquête de l'Angleterre et de l'Écosse. La cour ne pouvait se dissimuler que, s'il méditait le mariage de sa fille avec Charles IX, ce n'était que pour avoir un pied en France et pour y détruire, le cas échéant, la loi salique. Catherine, enfin, n'ignorait pas que, si ces projets eussent réussi, Philippe eût été maître, pour ainsi dire, de la moitié de l'Europe. Aussi, pour faire contrepoids à cette puissance menaçante, s'efforçait-elle de se faire une alliée d'Élisabeth, en lui demandant sa main pour son fils de prédilection, Henri d'Anjou. Voilà quelles furent les causes secrètes du traité, et ceux qui ne manquèrent pas de les faire valoir aux yeux de Catherine appartenaient au parti des politiques; c'étaient les Montmorency, les Damville, les Cossé, les Biron, et ce parti, qui inclinait à la modération, finit alors par s'imposer à la cour.

Il va sans dire que Catherine n'accepta le traité que comme une nécessité du moment et qu'elle n'était pas assez naïve pour croire que les incompatibilités profondes qui existaient entre les deux partis aux points de vue politique et religieux n'auraient plus aucune raison d'être. Les catholiques ne pouvaient croire que, si Catherine avait pu oublier les massacres de Nîmes, elle n'eût pas gardé le souvenir des injures et des humiliations dont l'avaient abreuvée les protestants. Aussi n'avaient-ils aucune confiance dans sa loyauté non plus que dans la durée de cette paix. N'était-il pas évident pour tout homme doué d'un peu de sens politique que ce n'était pas seulement la tolérance de leur culte qui, par ce traité, avait été accordée aux réformés, mais qu'il constituait en faveur de leur parti un État dans l'État? Non seulement ils étaient couverts par l'amnistie, remis en possession de leurs biens confisqués, déclarés admissibles à tous les emplois, comblés de pensions et de terres, mais encore, ce qui était bien plus grave, on leur livrait pour deux ans quatre grandes places de sûreté pour y tenir garnison : Cognac, Montauban, la Charité, la Rochelle. De cette dernière forteresse, à peu près imprenable, ils pouvaient donner la main à l'Angleterre et aux Pays-Bas, et par là se rendre tout à fait indépendants. L'existence d'un tel gouvernement était trop nuisible à l'unité nationale, à l'autorité royale et à la religion catholique, qui ne faisait qu'un alors avec l'État, pour que Catherine et ses enfants aient jamais pu avoir la pensée de respecter un tel état de choses lorsqu'ils seraient les plus forts. La nécessité leur avait imposé ce dangereux traité à un moment donné; la nécessité devait tôt ou tard leur faire une loi de le rompre, dès qu'il surgirait quelque bonne occasion. Que Catherine ait vu dans la signature de ce traité un moyen infaillible d'attirer à Paris les

principaux chefs protestants, afin de les avoir sous la main pour les arrêter, le cas échéant, ou de les faire exterminer par une populace sanguinaire, c'est ce qui paraît présumable, bien qu'elle n'en ait rien laissé transpirer en ce temps-là. C'est un secret qu'elle a emporté avec elle dans la tombe.

De la part de Charles IX, la signature de l'édit de Saint-Germain paraît avoir été plus sincère. Son frère Henri de Valois l'avait désapprouvé, avant qu'il fût conclu; Philippe II l'avait déconseillé, ainsi que les Guises : c'en était assez pour que le jeune roi fût d'un sentiment contraire. Charles IX, d'ailleurs, qui n'avait que vingt ans, et qui n'était pas incapable de sentiments nobles et généreux, s'était laissé gagner, à l'arrivée de l'amiral de Coligny à la cour, par sa franchise et son désintéressement. M. Loiseleur a tracé de ce prince un très beau portrait, qui rend très bien la dualité de son étrange caractère : « Long et maigre jouvenceau, au dos légèrement voûté, au visage pâle, aux yeux jaunâtres et bilieux, à la fois sceptique et crédule, nonchalant et impétueux, dissimulé, et, dans ces moments d'irritation, indiscret jusqu'à l'imprudence, impressionnable surtout et nerveux, accessible par ce côté à la séduction des grandes idées et des grands caractères. Il y avait deux hommes dans ce prince de vingt ans, deux natures souvent en lutte, l'une rêveuse, l'autre violente. Tantôt mélancolique jusqu'au spleen, tantôt actif jusqu'à la furie, il aimait la poésie, la musique et aussi les durs exercices qui brisent le corps, les immenses battues, les grandes tueries d'animaux, surtout par accès....... Le poète était doublé d'une bête fauve. »

Des conférences eurent lieu entre les deux partis à la Rochelle, pour consolider la paix de Saint-Germain. Jeanne d'Albret, son fils Henri de Navarre, son neveu le prince de Condé et l'amiral de Coligny y prirent part. Il fut convenu que, pour assurer la paix du royaume, de l'avis même de l'amiral, on tournerait contre Philippe II les armes des calvinistes. Le mariage de Marguerite, sœur de Charles IX, avec Henri de Navarre devait être le gage principal de cette alliance. En même temps, Louis de Nassau, frère du prince d'Orange, chef de la révolte des Pays-Bas contre la sanglante tyrannie du duc d'Albe, après s'être concerté à la Rochelle avec l'amiral, s'était rendu, sous un déguisement, auprès de Charles IX, alors en Brie, et il lui avait offert, pour prix de son intervention armée, la cession à la France de l'Artois et de la Flandre.

Le jeune roi fut séduit par cette offre d'agrandissement, mais il le fut encore plus par l'espoir de reconquérir son indépendance. Entre son frère Henri, qui visait incessamment à devenir le chef

du parti catholique, et Coligny, chef des huguenots, il se voyait menacé de jouer le rôle le plus humiliant. En haine de son frère, et secrètement poussé par son beau-père, l'empereur Maximilien, qui favorisait les calvinistes, il se jeta dans les bras de l'amiral, qui lui ouvrait une carrière de gloire. Charles IX ne pouvait recouvrer son autorité que par la guerre, et la guerre seule pouvait soutenir le parti calviniste, qui aurait fini par se dissoudre par la paix. Le roi avait donc un intérêt puissant à s'appuyer sur Coligny et Coligny sur le roi. C'est ce que M. Loiseleur a démontré de la manière la plus évidente.

Afin de resserrer tant de liens communs qui les unissaient, Charles IX rappela auprès de sa personne l'amiral, non à Paris, où la présence des Guises n'était pas sans danger, mais à Blois, en l'autorisant à se faire accompagner par cinquante gentilshommes. L'arrivée de Coligny (12 septembre 1571) fut le signal d'un orage entre le roi, sa mère et son frère. Charles IX traita Catherine de brouillonne, la tint à l'écart; et il essaya de se débarrasser du duc d'Anjou, en l'envoyant d'abord en Angleterre, puis en Pologne. Quant à l'amiral, il le combla de faveurs et de présents : il l'indemnisa du pillage de son château de Châtillon-sur-Loing, et témoigna hautement qu'il entendait ne se gouverner que par ses conseils. Pour sauver et pour enraciner en France le protestantisme, l'amiral avait conçu les plus vastes projets, et qui n'allaient à rien moins que de rendre les Pays-Bas indépendants de l'Espagne, et d'aller attaquer cette puissance jusque dans les Indes. Dans ce dessein, il fit envoyer Schomberg à Berlin et à Dresde, pour offrir aux réformés l'alliance française : en même temps, pour garantir la liberté religieuse et la paix de Saint-Germain, il pressait la conclusion du mariage de Marguerite et de Henri de Navarre. Cette alliance de Charles IX avec les huguenots, et l'autorité qu'il donnait à leur chef, jeta une irritation profonde parmi tous les catholiques de France. La victoire de Lépante, qui donnait un ascendant prodigieux à Philippe, eut pour effet de rapprocher des protestants Catherine de Médicis. N'ayant pu conclure le mariage du duc d'Anjou avec Elisabeth, elle proposa à la reine vierge, qui avait trente-sept ans, son troisième fils, qui n'en avait que seize. Malgré cette énorme disproportion d'âge, Élisabeth, qui passait sa vie à négocier des mariages et à les rompre, ouvrit l'oreille à ce projet. Le 29 avril 1572, elle signait avec la France un traité d'alliance défensive. En même temps Catherine pressait la conclusion du mariage de sa fille avec Henri de Béarn.

R. Chantelauze.

La fin prochainement.

L'ÉLECTION

DE

LA MAGISTRATURE A PARIS

EN 1790[1]

X

L'assemblée avait terminé, le samedi 27 novembre 1790, l'élection des six juges présidents. Le même jour, après le départ du maire de Paris et du général commandant la garde nationale, on ouvrit un nouveau scrutin, et le choix des électeurs se porta sur M. Lepelletier de Saint-Fargeau.

Lepelletier de Saint-Fargeau, à peine âgé de trente ans, d'abord avocat général et plus tard président à mortier au parlement de Paris, appartenait à une grande et puissante famille parlementaire, et représentait aux états généraux la noblesse de Paris. Partisan ardent des principes de la révolution, il voulut toujours marcher à l'avant-garde, et il donna lui-même l'explication de sa conduite. « Quand on a 600 000 livres de rente, disait-il, il faut être à Coblentz ou au faîte de la Montagne. »

Est-il nécessaire de rappeler dans quelles circonstances il périt, le 20 janvier 1793, de la main du garde du corps Pâris? Le peintre David consacra par son pinceau le souvenir de ce tragique événement, mais son œuvre est à tout jamais cachée aux regards du public.

Informé de son élection, Lepelletier écrivit immédiatement au président de l'assemblée électorale qu'il ne pouvait pas accepter

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 décembre 1882.

les fonctions de juge à Paris, ayant été élu administrateur du département de l'Yonne; et le lendemain, après trois tours de scrutin, les électeurs le remplacèrent par M. Agier, avocat, député suppléant à l'Assemblée nationale.

Cette élection avait pris la plus grande partie de la quatorzième séance. Néanmoins l'heure fixée pour la retraite n'était pas encore sonnée, mais il ne se trouva plus que 362 votants. Beaucoup d'électeurs avaient regagné leurs domiciles, et le nombre des votants était tellement réduit, que le président posa la question de modification du règlement intérieur : « M. le président », dit le procès-verbal, « fait remarquer que le nombre des votants forme à peine le tiers de l'assemblée et qu'il croit nécessaire de décider en quel nombre l'assemblée a besoin d'être pour, le soir, commencer un scrutin. » Il proposa de mettre le lendemain la question en délibération.

Conformément à cette proposition, le lundi 29 novembre, l'assemblée électorale examina s'il y avait lieu de fixer le chiffre des suffrages nécessaires pour la validité des élections. Un membre représenta « que les besoins de la justice exigeaient les choix les plus prompts, qu'ainsi il fallait continuer à choisir dans l'ordre établi depuis l'ouverture de l'assemblée jusqu'à la clôture, et l'assemblée décida qu'il n'y avait lieu à délibérer ».

En conséquence, les opérations électorales suivirent leur cours, et le nombre des votants alla toujours diminuant.

Le 10 décembre, un juge fut élu par une assemblée qui ne comprenait que 286 votants. On se souvient que le total des électeurs était de 907. Du reste, il n'y eut jamais 700 votants. Dans l'assemblée la plus nombreuse, celle du 26 novembre, qui élut M. Target, on ne compta que 694 suffrages.

Le 26 novembre, le zèle des électeurs était encore dans son premier feu, et cependant plus de 200 d'entre eux manquaient à l'appel. Le jour où l'assistance était réduite au nombre de 286, on tenait la vingt-septième séance. L'assemblée siégeait depuis un mois, et la désertion des électeurs avait fait de tels progrès, que les moins scrupuleux s'en émurent.

Le mardi 14 décembre, l'assemblée rechercha les moyens propres à retenir à leur poste les citoyens qui avaient accepté un mandat qu'ils ne remplissaient pas. Un membre proposa de fixer une *aumône qui serait payée par les absents.* Les électeurs n'accueillirent pas cette proposition pratique et d'un effet certain, croyant suffisant de s'adresser à l'honneur de leurs collègues et d'ordonner que les noms des absents seraient insérés au procès-verbal et affichés dans la salle de l'élection. Cette peine devait être appliquée,

après deux absences pour les électeurs de la ville et trois absences pour ceux des cantons ruraux.

La décision du 14 décembre ne produisit aucun effet. Quatre jours plus tard, le 18, le chiffre des votants descendait encore plus bas; un juge suppléant était élu par un scrutin dans lequel il n'avait été exprimé que 266 suffrages; et le 27 décembre, le scandale atteignait sa dernière limite. On ne comptait plus que 181 votants; et dans cette séance, 91 votants, c'est-à-dire le dixième du corps électoral, avaient suffi pour nommer un des juges de la ville qui devait être *la capitale des justices.*

Les électeurs étaient les premiers à apprécier sévèrement la négligence de leurs collègues; nous en trouvons la preuve dans le discours suivant, inséré au procès-verbal du 24 décembre 1790 : « Que penser d'électeurs ou qui n'ont jamais paru à l'assemblée ou qui n'y viennent que si rarement! Hâtons-nous de connaître ces embryons du patriotisme, faisons afficher leurs noms, et que ce tableau soit, dans cette salle, le thermomètre non pas physique de la chaleur qui nous y retient, mais politique des choix qui s'y feront. A l'aide de cette note morale d'opinion, nous pourrons écarter tout homme atteint de la misérable suffragomanie. Je rendrai justice tant qu'on voudra au mérite de nos électeurs absents. Cependant qu'ils apprennent que la république n'a pas besoin de ces Cicérons qui fassent le bien pour avoir le plaisir de le dire, mais qu'il nous faut des Catons qui fassent le bien pour le plaisir de le faire. »

L'auteur de ce discours n'est pas désigné au procès-verbal, mais le manuscrit a été retrouvé. Il est signé : René Boucher. L'assemblée, après avoir entendu M. René Boucher, prit un nouvel arrêté prescrivant l'affichage du nom des absents dans la salle de l'assemblée générale à une des prochaines séances. Trois jours plus tard, on comptait plus de sept cents abstentions. Il est permis de penser qu'il en eût été autrement si les électeurs absents avaient été condamnés à payer une aumône.

XI

Les premiers magistrats élus introduisirent un usage que suivirent tous leurs collègues et que consacra l'approbation des électeurs. Chacun d'eux adressa à l'assemblée des remerciements et reçut les félicitations du président, et l'assemblée vota l'inscription au procès-verbal de tous ces remerciements et de toutes ces féli-

citations. Ces discours, qui se succédaient incessamment, détournaient l'assemblée de ses devoirs, mais ne la fatiguaient pas. Elle sacrifiait au goût du jour et accueillait toujours avec bienveillance les orateurs plus ou moins éloquents, mais tous également pompeux, qui célébraient leur propre patriotisme et celui de leurs auditeurs.

MM. Fréteau et Merlin prirent les premiers la parole. MM. Target, Duport, Thouret et Treilhard se présentèrent ensemble devant leurs électeurs. M. Merlin se joignit à eux, et M. Target parla au nom de ses collègues et en son propre nom.

« Nous avons pensé, dit-il, que le suffrage des citoyens est un honneur et non pas un bienfait, que l'usage de faire aux électeurs des remerciements publics pourrait s'établir sur un premier exemple et nourrirait une idée fausse. Cependant, messieurs, nous vous apportons nos respects... Nous séparons de cet hommage tout ce qu'il pourrait entraîner d'inconvénient et nous lui laissons tout ce qu'il a de précieux pour nos cœurs. »

La distinction entre le remerciement et l'hommage est subtile. La réponse du président de Kersaint le prend sur un autre ton.

« Messieurs, dit-il, la France, réunie dans un seul sentiment, l'amour de la liberté, présentait au choix de l'assemblée électorale du département de Paris tous les Français qui se sont illustrés dans l'étude des droits de l'homme et des lois de leur pays. En vous accordant ses suffrages, l'assemblée était encore déterminée par deux motifs puissants, les éminents services que vous avez rendus à la cause du peuple, la haine honorable qu'ils vous ont méritée de ses ennemis; elle vous doit des remerciements de l'occasion que vous lui présentez de donner à la fois deux exemples utiles, l'un de son profond mépris pour les détracteurs de la Constitution, l'autre de son respect et de son amour pour les talents et la vertu. »

M. Tronchet hésita plusieurs jours avant d'accepter. Agé de soixante-quatre ans, il faisait partie du barreau de Paris depuis plus de quarante années. Entouré de l'estime générale, il avait été élu député du tiers état par la ville de Paris. Tout le désignait pour les nouvelles fonctions auxquelles il venait d'être appelé. Mais il était retenu par un sentiment de délicatesse qu'il exprima à ses électeurs.

« Messieurs, leur dit-il, j'ai dû recevoir avec reconnaissance et sensibilité la marque de distinction dont vous avez voulu honorer la fin de la longue carrière que j'ai déjà parcourue sous les drapeaux de Thémis, mais je ne peux pas me dissimuler combien la fonction à laquelle vous m'appelez par vos suffrages est au-dessus

de mes forces... Puis-je, sans une témérité présomptueuse, contracter avec la société un engagement dont mon âge et le dépérissement de mes forces ne me permettent pas d'acquitter les devoirs forcés et rigoureux. »

Néanmoins, il croit de son devoir d'accepter.

« Votre vœu m'a paru un ordre que la patrie me donnait par votre organe. J'ai cru l'entendre m'exhorter à tenter au moins un essai... J'ai voulu, par le dernier et le plus grand sacrifice, celui de mon repos et de ma liberté, prouver à mes concitoyens mon attachement à la Constitution et mon dévouement à la chose publique. »

La réponse du président de Kersaint est digne de celui à qui elle est adressée.

« Monsieur, lui dit-il, la réputation de vos talents et de vos vertus vous désignait au choix de l'assemblée électorale. En vous y refusant, vous l'auriez affligée profondément. En nommant à votre place, elle ne vous aurait pas remplacé. Vous voyez les sentiments de l'assemblée, et je ne pourrais qu'affaiblir l'expression de ses applaudissements. »

Tronchet fit donc partie des nouveaux tribunaux; mais il fut de ceux qui n'attendirent pas le décret de la Convention pour refuser leurs concours à la révolution victorieuse. Il se retira au mois de janvier 1792.

Le souvenir de l'illustre défenseur de Louis XVI, du président du tribunal de cassation, est trop connu pour que nous insistions davantage sur la vie de cet homme de bien.

XII

Le lundi 29 novembre, le mardi 30 et le mercredi 1er décembre, l'assemblée élut MM. d'Ormesson, Morel de Vindé, Dionis du Séjour, Chabroud, Tronchet, Bigot de Préameneu.

Seul de ces six nouveaux élus, M. Chabroud n'appartenait pas à la ville de Paris.

Originaire de Vienne (Dauphiné), il exerçait avec une grande distinction la profession d'avocat au parlement de Grenoble, lorsqu'il fut envoyé aux états généraux par ses concitoyens, en qualité de député du tiers état. Il s'était fait remarquer à l'Assemblée constituante par sa science et son ardeur au travail. Son rapport sur les événements des 5 et 6 octobre 1789; plusieurs discours prononcés au cours de la discussion sur l'organisation de la magistrature, l'avaient désigné au choix des électeurs de Paris. Mais il ne prit pas

place parmi les juges de la capitale. Lorsqu'il reçut avis de son élection, il demanda quelques jours pour consulter sa famille. Il avait été élu le 30 novembre. L'Assemblée ne connut sa détermination que le 18 décembre. Il refusait et il donnait les motifs de son refus : « Mes parents, écrivait-il, ont pensé, comme je l'avais prévu, que ma fortune ne me permettrait pas de transporter mon habitation à Paris et d'y avoir l'existence modeste mais décente qui convient à un juge. » Ses compatriotes, qui l'avaient élu président du tribunal de Vienne, demandèrent avec instance aux électeurs parisiens de ne pas le leur enlever.

Au mois d'avril 1791, le département de Seine-et-Oise fit violence à sa modestie en le nommant juge au tribunal de cassation. Il siégea dans ce tribunal pendant six années, jusqu'à l'expiration de la durée de ses fonctions, et occupa plus tard une situation importante au barreau de la Cour de cassation.

Henri-François de Paule Lefèvre d'Ormesson, conseiller d'État, chef de la 5e division de la garde nationale, électeur de la section des Enfants-Rouges, était, en 1790, âgé de trente-neuf ans. Issu d'une famille parlementaire alliée aux plus grandes illustrations de l'ancienne magistrature, il se prononça ouvertement pour les principes de la révolution.

Les habitants de son quartier le nommèrent commandant de l'une des six divisions de la garde nationale parisienne. On ne vit pas, sans étonnement, ce commandant improvisé. « Un ex-contrôleur général devenir militaire! Il ne fallait pas moins que la révolution pour produire ces métamorphoses. — Quand nous présentâmes au roi les officiers de la garde nationale, tout le monde cherchait avec curiosité M. d'Ormesson. » (*Mémoires* de Bailly, t. II, p. 274.)

M. d'Ormesson consentit sans hésitation à prendre place dans la nouvelle magistrature. En remerciant ses électeurs, il ménagea leur susceptibilité et demanda grâce pour sa naissance.

« Depuis longtemps accoutumé à mesurer avec effroi l'importance et l'étendue des fonctions de juge, à n'y envisager qu'avec incertitude l'espoir d'y obtenir un jour l'estime de mes concitoyens, comme le seul prix qu'il fût permis de désirer dans cette pénible carrière, il est plus encourageant, sans doute, d'y être appelé par le témoignage honorable de cette estime publique, seul patrimoine cher aux vrais citoyens..... Appelé, par une partie de mes concitoyens, au commencement de la révolution, à partager avec eux une fraternité d'armes, contractée pour le maintien de la Constitution et de la loi, je regretterais cette douce fraternité, si ce n'était par le suffrage des mêmes citoyens réunis avec

ceux de toute la capitale que je me trouve honoré aujourd'hui d'autres fonctions pour l'exécution de la loi. »

Le président de Kersaint félicita M. d'Ormesson sur sa conduite politique et dit ce qu'avaient voulu les électeurs en le nommant :

« Monsieur, en vous nommant juge, l'assemblée électorale a vu en vous l'ami de la révolution que vous avez servie, au-dessus de cette vanité qui accepte les rangs; où la voix de la patrie vous appelle à l'honneur de la servir, au-dessus de l'esprit de corps, vous vous êtes franchement dévoué à la cause du peuple. Vous avez senti que si le domaine de la justice fut longtemps le domaine de quelques-uns, il est devenu celui de tous, et que, s'il peut être flatteur d'être magistrat par le vain droit de naissance, il est devenu glorieux et digne d'envie d'être revêtu de ce caractère auguste par le choix libre de ses concitoyens. »

Dix-huit mois après avoir été élu, M. d'Ormesson se retirait, renonçant à servir plus longtemps la révolution qui venait de renverser la monarchie.

M. Morel de Vindé et M. Dionis du Séjour, l'un et l'autre originaires de Paris, faisaient partie de l'ancien parlement.

M. Dionis du Séjour, membre de l'Académie des sciences et septième député élu, en 1789, par la noblesse de Paris, avait, comme ses collègues Duport et Lepelletier de Saint-Fargeau, fait acte d'adhésion à la révolution.

M. Morel de Vindé, alors défenseur des idées nouvelles, venait de publier un commentaire de la Déclaration des droits et des devoir sdu citoyen. Il représentait, comme électeur, la section du Roi-de-Sicile. Le président en lui souhaitant la bienvenue lui dit :

« Monsieur, le peuple que l'assemblée électorale représente connaît ses vrais amis. En commentant les droits de l'homme, en les mettant à la portée des moins éclairés, vous avez acquis des droits à la reconnaissance de tous. »

A la fin du mois de juin 1791, à la suite de l'arrestation de la famille royale à Varennes, M. Morel de Vindé se démit de ses fonctions de juge. M. Dionis du Séjour ne tarda pas à suivre cet exemple.

M. Bigot de Préameneu, avocat au parlement de Paris, électeur de la section des Tuileries, occupait une grande place au barreau et dans la ville de Paris. Ce fut au milieu des applaudissements de l'assemblée tout entière que le président lui adressa ces paroles :

« Monsieur, appelé par vos concitoyens à diverses fonctions

publiques, partout vous avez justifié leur confiance, en concourant avec nous à l'élection des juges, vos collègues pourraient-ils vous oublier? Vous avez brillé longtemps près de nos tribunaux; vous allez en faire partie. »

M. Bigot de Préameneu cessa de siéger à partir du 10 août 1792.

XIII

Le jeudi 2 décembre, les électeurs de Paris tinrent leur dix-huitième séance, et ils n'avaient encore élu que treize juges. Ils reçurent, au début de cette séance, une communication qui les mettait en demeure de hâter leurs opérations.

L'Assemblée constituante venait de rendre un décret prescrivant la formation immédiate, à Paris, d'un tribunal criminel supérieur, chargé de statuer sur les appels du Châtelet et des autres tribunaux du ressort du Parlement. Ce tribunal devait être composé des dix premiers juges élus à Paris, en exceptant les magistrats membres de l'Assemblée constituante.

Sur les treize nouveaux élus, quatre seulement, MM. Agier, d'Ormesson, Morel de Vindé et Bigot de Préameneu, pouvaient siéger dans le nouveau tribunal.

La nomination des six juges nécessaires pour compléter le tribunal criminel ne souffrait aucun retard. Le 15 octobre 1790, la municipalité, exécutant un décret de l'Assemblée constituante, avait apposé ses scellés sur les greffes et les dépôts du parlement de Paris, et depuis cette époque, la justice criminelle supérieure ne s'exerçait plus dans ce vaste ressort. Les prisons de Paris regorgaient de prisonniers dont l'état misérable excitait l'insubordination. Dès le mois de septembre, plusieurs malfaiteurs s'étaient évadés des prisons du Châtelet. Au mois d'octobre, il y eut une véritable insurrection dans la même prison. La garde nationale dut prêter main-forte à la robe courte; mais l'ordre ne se rétablit qu'en apparence. Les détenus, cédant à la force, quoique toujours en état de rébellion, se refusèrent à tout interrogatoire et ne répondirent à aucune question. Le nombre des détenus, allant toujours croissant, la municipalité de Paris obtint l'autorisation de les faire transférer provisoirement dans les prisons de Vincennes. Cette mesure ne produisit aucun effet; le remède ne portait pas sur le véritable mal : les prisonniers demandaient des juges, l'Assemblée constituante devait remplacer ceux qu'elle avait supprimés.

Bailly, maire de Paris, à la tête du conseil général de la Com-

mune, se présenta, le 17 novembre, à la barre de l'Assemblée constituante et pria les représentants de la nation de mettre un terme aux maux que supportaient les prisonniers, et aux périls dont ils menaçaient la ville de Paris.

« Les prisons sont remplies », dit-il, « de nouvelles prisons leur ont été ajoutées, et cependant les prisonniers y sont entassés. L'innocent y attend sa justification, le criminel la fin de ses remords. Tous y respirent un air malsain, et la maladie est prête à y prononcer des arrêts de mort. Le désespoir y habite, le désespoir y dit : Ou donnez-moi la mort, ou jugez-moi... Dans ces repaires du crime, de la misère et de toutes les douleurs, le temps est infini dans sa durée. Un mois est un siècle; un mois est un abîme dont la vue est épouvantée... Tous ces hommes désespérés, tourmentés par le malheur, chaque jour en demandent la fin, et tous ces désespoirs renfermés étant prêts à s'élever contre leurs gardiens, l'insurrection peut chaque jour les répandre dans la capitale. »

L'Assemblée ne pouvait pas repousser la demande que lui adressait le maire de Paris pour la protection de l'ordre public menacé. Elle rendit, le 1er décembre, sur le rapport de Duport, un décret créant d'urgence un tribunal criminel, qui devait entrer immédiatement en fonctions et dont les pouvoirs cesseraient le jour de l'installation des tribunaux en cours de formation.

Pour compléter le personnel du tribunal criminel provisoire, les électeurs de Paris élurent, le 2 décembre : MM. Minier, Recolène et Garran de Coulon; le 3 décembre : M. Oudart; et le 4 : MM. Vermeil, de la Vigne et d'Augy. Aucun de ces nouveaux magistrats n'appartenait à l'Assemblée constituante. Les électeurs portèrent leur choix sur des habitants de Paris qui s'étaient signalés depuis le commencement de la révolution par leur zèle pour le nouvel ordre de choses, et principalement sur ceux dont le rôle actif dans les corps municipaux avait appelé l'attention publique. Un des premiers élus, M. Agier, ainsi que MM. Garran de Coulon et Oudart, faisait partie d'un comité établi par les représentants de la Commune de Paris, à l'imitation d'une institution de même nature, votée précédemment par l'Assemblée constituante.

Le 28 juillet 1789, l'Assemblée nationale avait décrété la formation d'un comité de recherches, composé de douze membres « chargés d'entendre et de recevoir toutes les informations, avis et renseignements qui pourraient leur être donnés, tant sur le complot de Brest et les personnes qui en étaient soupçonnées que sur les autres projets contraires à la sûreté de l'Etat et des citoyens ». Le 21 octobre 1789, la ville de Paris, par l'organe de sa municipalité, établit son comité des recherches indépendant et composé de

MM. Agier, Oudart, Perron, Lacretelle (aîné), Garran de Coulon et Brissot.

Quelle a été l'œuvre de ce comité? Nous qui connaissons les actes de toutes les commissions inquisitoriales de la révolution, nous pourrions être suspects d'exagération dans notre appréciation. Mais les contemporains, les collègues, les coreligionnaires politiques des membres du premier comité des recherches ne sont pas suspects comme nous. Nous allons faire appel à leur témoignage officiel.

Au mois d'octobre 1790, le conseil général de la Commune de Paris, nouvellement élu, composé de cent quarante-quatre notables, discuta, dans une de ses premières séances, le maintien ou la suppression du comité des recherches, institué depuis un an. (*Moniteur universel* du 21 octobre 1790.) Un membre du conseil général proposa de voter des remerciements au comité : « C'est à lui, » dit-il, « qu'on est redevable de la déroute de nos ennemis et de la découverte de leurs artifices... Le comité a pensé que le salut du peuple était la première loi, et que, dans un péril extrême, tout devait céder devant le besoin d'assurer le repos et la liberté publics, sans s'attacher à des formes que les conjonctures ne permettaient pas. »

Un autre membre lui répondit : « Le comité des recherches a été établi dans un moment de frayeur et d'anarchie, lorsque tous les pouvoirs, sortis de leur centre, s'accumulaient par l'action des troubles et se dénaturaient par l'incohérence de leurs attributions. A mesure que l'ordre s'est rétabli, ses défauts, ses dangers, se sont fait sentir et *son existence est devenue monstrueuse*. . . . . . .

« On invoque le salut du peuple, mais ce salut réside dans l'immuable esprit de la loi, dans ce respect qui ne permet pas de sévir contre le crime par des moyens étrangers à la loi... Il n'est point d'attentat que les corps politiques ne puissent commettre, si vous leur permettez des mesures, une conduite, qui ne soient point celles de la loi. L'espionnage, la délation, les ordres arbitraires, l'esprit d'inquisition, prennent la place de tous les droits, et vous n'avez jamais qu'un peuple d'esclaves et de révoltés. »

Cette éloquente protestation, cet appel à la justice ébranla le conseil général, et lorsque l'on alla au vote, sur l'appel nominal, les voix se partagèrent; la moitié de l'Assemblée demanda la suppression immédiate du comité, l'autre opina pour le maintien provisoire. Bailly, maire de Paris, président du conseil général, usant de sa prérogative, départagea les voix et se rangea du côté de ceux qui pensaient que tout, même la violation des lois, même la

persécution et l'arbitraire, était permis aux défenseurs de la révolution, et ce fut lui qui consacra définitivement cette institution tyrannique.

XIV

Les trois membres du comité des recherches de 1789, que les électeurs de 1790 appelèrent à siéger dans les nouveaux tribunaux de Paris, n'avaient pas tous apporté la même ardeur à l'exercice de leurs fonctions politiques.

Le président de l'assemblée électorale rendit justice à la modération de M. Agier, « qui avait su se concilier l'estime et le respect de ses concitoyens, même de ceux sur les démarches desquels il était chargé de veiller le plus spécialement ».

M. Agier, avocat au Parlement, député suppléant de Paris, à l'Assemblée nationale, avait été désigné comme premier électeur par la section des Thermes-de-Julien. Il présida le tribunal du second arrondissement (aux Petits-Pères), après le départ de Fréteau de Saint-Just. A partir de l'an VIII, il siégea au tribunal d'appel et mourut en 1823, président de chambre à la Cour royale de Paris.

M. Oudart, avocat au Parlement, électeur de la section du Roi-de-Sicile, originaire du département de la Marne, était âgé de quarante ans lorsqu'il fut élu juge à Paris. Le 10 août 1790, il avait pris la parole à la barre de l'Assemblée constituante, au nom du comité des recherches de la ville de Paris, à l'occasion de la procédure suivie contre les auteurs ou les complices des attentats commis à Versailles les 5 et 6 octobre 1789. Le Châtelet voulait diriger les poursuites contre tous les individus soupçonnés, quels qu'ils fussent, et le comité des recherches refusait la communication des pièces compromettantes pour Mirabeau. M. Oudard défendit avec succès, devant l'Assemblée nationale, le comité qu'il représentait.

Le lendemain de son élection, il terminait son discours par ces mots : « Je promets qu'au milieu des ennemis de la loi qui nous menacent encore, je tiendrai d'une main assurée cette balance de la Justice que vous daignez me confier. »

M. Oudart présida le tribunal criminel de Paris et termina sa carrière judiciaire à la Cour de cassation, en 1815. Il mourut à Paris en 1835.

Des trois membres du comité des recherches de la Commune de Paris élus juges en 1790, celui qui joua le rôle le plus important est M. Garran de Coulon. C'est aussi celui dont l'élection

a été le plus disputée. Voici en quels termes M. de Kersaint lui adressait les félicitations de l'assemblée électorale : « Monsieur, le moment des révolutions est celui des hommes doués d'un grand caractère. Les passions fortement prononcées sont les seules qui se font entendre dans ces temps d'orage. C'est à ce caractère, monsieur, que vous avez dû vos amis et vos ennemis. L'assemblée électorale en vous appelant aux augustes fonctions de juge, et par ses applaudissements, vous prouve qu'elle n'a écouté que la voix des premiers. »

M. Garran de Coulon, avocat et électeur de la section du Théâtre-Français, né à Saint-Maixent (Deux-Sèvres), en 1749, ancien secrétaire d'Henrion de Pansey, s'était déjà fait connaître comme jurisconsulte. Le sort le désigna pour faire partie du tribunal du premier arrondissement; mais il ne tarda pas à être appelé à un poste plus élevé. Le département des Deux-Sèvres l'élut juge au tribunal de cassation. Député de Paris à l'Assemblée législative et député du Loiret à la Convention, il refusa de se prononcer, comme juge, sur le sort de Louis XVI, et vota la réclusion par mesure de sûreté générale. M. Garran de Coulon, après avoir rempli les fonctions de commissaire du Directoire, près le tribunal de cassation, devint sénateur, comte de l'Empire, membre de l'Institut, grand officier de la Légion d'honneur. En 1814, il donna au Sénat son adhésion à la déchéance de l'empereur. Il est mort le 19 décembre 1816.

M. Récolène, quatorzième juge élu, est désigné ainsi qu'il suit dans le procès-verbal du 2 décembre 1790 : « Annet Récolène, ancien avocat au Parlement, électeur de la section Sainte-Geneviève, âgé de soixante et un ans, demeurant rue du Plâtre-Saint-Jacques, n° 11. » Il paraît avoir été aussi surpris qu'ému de sa nomination : « Messieurs, disait-il à ses électeurs, vos suffrages si glorieux m'élèvent, du sein de mon obscurité, à l'éclatante fonction de juge de mes concitoyens. »

M. Récolène ne figure ni sur la liste des électeurs de 1789 ni au nombre des administrateurs de la ville de Paris, et la réponse du président de Kersaint démontre que ce nouveau magistrat n'avait pas de titre éclatant à la faveur publique.

MM. Minier, Vermeil, de la Vigne et d'Augy, tous quatre avocats, jouissaient, en 1790, d'une grande notoriété et avaient occupé des postes importants dans les nouveaux corps municipaux de la ville de Paris.

M. Minier, enfant de Paris, inscrit depuis de longues années au barreau, exerçait, sous l'ancien régime, les fonctions de procureur du roi au bailliage du Palais. Depuis le 24 octobre 1790,

il occupait le poste d'administrateur de la ville de Paris. Il faisait partie du comité de la police, et touchait un traitement de 4000 livres. Les administrateurs tenaient en leurs mains, sous la direction du maire, le gouvernement de la ville, qui était, ainsi que le répétaient à l'envi ses flatteurs, le foyer de la révolution.

M. Vermeil, originaire du département du Cher, comptait, en 1790, trente-quatre années d'exercice en qualité d'avocat au Parlement. Électeur de 1789, il avait, en cette qualité, pris place à l'assemblée générale des représentants de la Commune, qui, à la suite des événements du 14 juillet 1789, s'était, de sa propre autorité, substituée aux anciennes institutions municipales. Au mois d'août 1789, lorsque Bailly réinstalla le tribunal de la ville, il choisit six assesseurs, parmi lesquels M. Vermeil et M. de la Vigne.

M. de la Vigne, avocat, âgé de quarante-sept ans, avait été l'un des présidents de l'assemblée permanente des électeurs de 1789. Le 14 juillet, au moment où le peuple menaçait la Bastille, le comité de la milice parisienne, qui venait de se constituer, arrêta que le marquis de Launay serait invité à recevoir, dans la place qu'il commandait, des troupes de la milice nouvelle, et cet arrêté fut porté par quatre commissaires en tête desquels marchait M. de la Vigne.

Trois jours plus tard, lorsque Louis XVI se rendit à Paris, Bailly lui adressa un premier discours, et après le maire, M. de la Vigne porta la parole au nom des électeurs. M. de la Vigne mourut en 1823, doyen de l'ordre des avocats à la Cour de Paris. Il était inscrit au tableau depuis 1774.

M. d'Augy, avocat aux conseils, électeur de la section de l'Hôtel-de-Ville, présidait le conseil de ville qui fonctionna de septembre 1789 à octobre 1790. Dans l'intervalle de temps qui s'écoula entre la prise de la Bastille et le vote de la loi qui réglementa l'organisation de la municipalité de Paris, l'administration de cette ville se modifia à diverses reprises. Mais il y eut toujours un corps chargé de diriger avec le maire les grands intérêts de la capitale.

MM. Vermeil et Minier siégèrent l'un et l'autre à la Cour de cassation.

M. Vermeil, nommé juge au tribunal de cassation en 1801, mourut à Paris, le 10 janvier 1810. M. Minier remplit ces fonctions sans interruption, depuis le 20 mai 1799, jusqu'au jour de sa mort, le 7 mai 1831.

XV

Les deux élus des 5 et 6 décembre appartenaient à l'ancien Parlement; le premier, M. Clément de Blavette, siégeait à la grand'-chambre depuis le 23 février 1767; et le second, M. Hérault de Séchelles, était avocat général.

M. Hérault de Séchelles, jeune, riche, élégant, avait fourni dans l'ancienne magistrature une brillante carrière, grâce à la protection de la reine, à laquelle il s'était fait présenter dans le salon de Mme de Polignac. Dès qu'il vit l'autorité royale menacée, il renia sa foi monarchique et rechercha la faveur populaire. C'était un des vainqueurs de la Bastille.

Il ne se présenta que le 20 décembre à l'assemblée électorale, qui l'accueillit avec enthousiasme, et c'est au milieu des acclamations des assistants que le président lui adressa une allocution dont voici la péroraison :

« Le peuple accusait votre silence, il vous redemandait; vous avez reparu; vous avez entendu la voix de la patrie; elle maîtrise les grands cœurs; c'est au milieu de ses enfants que vous venez de prendre l'engagement de lui consacrer votre vie. Elle reçoit vos serments, et l'assemblée électorale en vous donnant ses suffrages en est devenue le garant. »

Au mois de mai 1791, il fut nommé commissaire du roi près le tribunal de cassation. On sait quel avenir lui était réservé. Député à l'Assemblée législative, puis à la Convention, membre du Comité de salut public en 1793, il périt sur l'échafaud le 5 avril 1794.

M. Clément de Blavette tient une place bien humble à côté du brillant avocat général devenu révolutionnaire ardent. Il dit simplement aux électeurs : « Après vingt-deux années de travail consacré à la patrie, tous mes désirs se bornaient à vivre en citoyen paisible, soumis à la loi et à la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi » ; et il termina son discours de remerciements par cette phrase correcte et modeste : « Je vous prie d'être persuadés de mon zèle à remplir ces fonctions et de vouloir bien agréer l'hommage de mon respect. »

M. de Kersaint, qui était évidemment hostile à ce candidat, lui répondit brutalement :

« Le peuple, rentré dans ses droits, a parlé. L'ordre s'est rétabli. Vous aviez acheté le droit de le juger; plus heureux, il vous l'accorde aujourd'hui librement. Il vous fait magistrat, il met un

prix à votre savoir, à vos services, et ses suffrages prouvent son discernement et son impartialité. »

Après avoir élu deux anciens parlementaires, les électeurs choisirent deux membres de l'Assemblée constituante, M. Voidel et M. Pétion de Villeneuve.

Pétion de Villeneuve, élu à Chartres, opta pour le tribunal de son pays d'origine.

M. Voidel accepta et remplit ses fonctions jusqu'au jour, où aux élus de 1790 succédèrent ceux de 1793.

M. Voidel, député des communes du bailliage de Sarreguemines, à l'Assemblée constituante, avait été appelé au comité des recherches, qu'il présidait en 1790. Il s'était signalé par son ardeur à poursuivre ceux qu'il considérait comme les ennemis de la révolution. Étroitement attaché au duc d'Orléans, il dirigeait le jeune duc de Chartres dans les clubs, les banquets et les sociétés populaires de Paris. Son élection, comme juge à Paris, était exclusivement politique. Deux extraits de son discours de remerciement suffiront pour le faire apprécier. Il disait à ses électeurs : « Messieurs, je juge de moi sur le témoignage honorable de votre estime, et je sens que je la mérite..... Je ne vous ai rien dit de la Constitution ni de la liberté, mais j'ai parlé en homme libre et à des hommes libres. »

Le président de l'assemblée électorale couvre d'éloges le président du comité des recherches. « Monsieur, lui dit-il, représentant et défenseur du peuple, et spécialement chargé de surveiller les démarches de ses ennemis, vous avez, dans vos paroles, dans vos écrits, partout, soutenu la cause de la liberté en homme libre, mais sage, et dans les circonstances délicates où l'artifice et l'hypocrisie ont encore tenté de séduire les âmes faibles et d'élever les scrupules des consciences religieuses contre nos nouvelles lois, vous avez parlé le langage de la raison, les fantômes se sont dissipés. »

Le lendemain du jour où l'assemblée, entraînée par le courant révolutionnaire, avait choisi MM. Voidel et Pétion de Villeneuve, par un revirement singulier, les suffrages se portèrent sur un représentant de la plus haute noblesse de robe. Le 8 décembre, 337 voix, sur 525 votants, élurent juge, à Paris, M. Le Pelletier de Rosambo, ancien président à mortier au parlement de Paris. Louis Le Pelletier, cinquième du nom, seigneur de Rosambo, avait épousé, en 1769, Marguerite de Lamoignon, fille de Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes. Une de ses filles était belle-sœur de Chateaubriand, qui nous représente le président de Rosambo comme peu enthousiaste des nouveautés politiques. « J'étais, dit-il (*Mé-*

moires d'outre-tombe, t. Ier, p. 247), du côté de M. de Malesherbes et de Mme de Rosambo contre M. de Rosambo et contre mon frère, à qui l'on donna le surnom de l'enragé Chateaubriand. »

Le président de Rosambo reçut en dépôt les protestations secrètes de ses anciens collègues contre les décrets de l'Assemblée constituante qui supprimèrent le Parlement. Ces circonstances étaient ignorées des électeurs de 1790. Ils ne virent en lui que le gendre de Malesherbes, et ils l'élurent dans la pensée d'illustrer la nouvelle magistrature par l'éclat d'un des grands noms de l'ancien Parlement.

M. Le Pelletier de Rosambo, informé de son élection, adressa au président des électeurs une lettre par laquelle il lui annonçait que sa santé ne lui permettait pas de répondre à la confiance de l'assemblée, et il le priait de vouloir bien témoigner à l'assemblée sa reconnaissance et ses regrets. Le président de Rosambo est mort sur l'échafaud révolutionnaire le 1er février an II.

Le vingt-cinquième juge élu fut M. Gorguereau, âgé de quarante-trois ans, avocat au Parlement, électeur de la section du Roi-de-Sicile : « Ses premiers pas dans la carrière du barreau avaient été marqués par des succès. » (Discours de M. de Kersaint.) Nommé, au mois de septembre 1791, député à l'Assemblée législative, il n'en continua pas moins à faire partie du tribunal du cinquième arrondissement de Paris.

XVI

Le vendredi 10 décembre, l'assemblée, peu nombreuse, élut MM. Gaultier de Biauzat, l'Héritier, Alix et Mutel.

M. Gaultier de Biauzat, membre de l'Assemblée constituante, originaire du département du Puy-de-Dôme et député de la sénéchaussée de Clermont, avocat au parlement de Paris, avait pris part à la discussion de la loi de l'organisation judiciaire. Il se recommandait à la fois par son patriotisme et sa science de jurisconsulte.

M. de Biauzat occupa divers postes dans la magistrature parisienne. Commissaire du pouvoir exécutif à Paris en 1796, juge au tribunal de cassation en 1797, plus tard commissaire près le tribunal de la Seine, il siégea en dernier lieu, en qualité de conseiller, à la Cour d'appel de Paris, et mourut exerçant ces fonctions, le 22 février 1815. Il fut un des fondateurs du *Journal des Débats*.

MM. Mutel et L'Héritier appartenaient l'un et l'autre à l'ancienne magistrature.

M. Mutel, électeur de la section de la Place-Louis XIV, était conseiller au Châtelet. Il est le seul membre de cette antique juridiction qui ait été appelé à siéger dans les nouveaux tribunaux. On avait à différentes reprises posé la candidature de M. Talon, ancien lieutenant civil, mais le scrutin qui lui avait été le plus favorable n'avait réuni sur son nom que 193 voix.

Voici comment M. L'Héritier est désigné dans le procès-verbal qui constate son élection : « L'Héritier (Charles-Louis), âgé de quarante-quatre ans, demeurant rue Quincampoix, conseiller à la Cour des aides, de l'Académie des sciences, commandant du bataillon de Saint-Nicolas-des-Champs, électeur de 1789 et électeur actuel de la section des Lombards. »

Cette longue énumération était nécessaire pour faire connaître, sous tous ses aspects, ce magistrat, savant passionné, militaire improvisé, bon citoyen et homme de cœur. Il portait sous l'ancien régime le nom de L'Héritier de Brutelle. Avant de siéger à la Cour des aides, il avait été procureur du roi à la maîtrise des Eaux et forêts, et c'est dans l'exercice de ces fonctions qu'était né et que s'était développé son goût pour la botanique. Il préparait la publication, à Londres, d'un ouvrage considérable sur la flore du Pérou, lorsque éclata la révolution. Au moment de l'organisation de la garde nationale à Paris, ses concitoyens l'élurent commandant d'un des bataillons. Après les journées des 5 et 6 octobre 1789, il arracha à la mort plusieurs gardes du corps.

Il jouissait d'une popularité légitimement acquise qui lui valut un poste dans la nouvelle magistrature; mais si fier qu'il fût des suffrages qui se portaient sur lui, il ne dissimulait pas à ses électeurs son regret de ne pouvoir reprendre « un travail littéraire et consolateur que ses devoirs d'homme et de citoyen lui avaient commandé d'interrompre ». C'était la publication de la flore du Pérou. Sa passion pour la science était incessamment entravée, et néanmoins il ne négligeait rien pour triompher des obstacles qu'il rencontrait. Après l'expiration de ses fonctions de juge, il eut un emploi au ministère de la justice. « Sans cesse occupé de son objet favori, il examinait, en entrant et en sortant de l'hôtel, des mousses et autres petites plantes des murs et des pierres. Il en avait décrit plus de cent espèces dont il devait publier le catalogue, sous le titre de Flore de la place Vendôme. »

La mort de M. L'Héritier est tragique et mystérieuse. Le 10 août 1801, sortant de l'Institut, à dix heures du soir, il a été assassiné à coups de sabre à quelques pas de sa maison, sans qu'on ait pu découvrir les meurtriers.

M. Alix, avocat au Parlement, unissait le goût des lettres à la

science du droit et cultivait la poésie. Il avait publié quelques pièces de vers dans l'*Almanach des Muses* et le *Mercure de France;* mais son œuvre principale était un poème en quatre chants, intitulé : *les Quatre âges de l'homme*. Partisan des idées nouvelles, il était très connu et très estimé. Bailly rapporte dans ses Mémoires un fait qui démontre qu'il jouissait d'une grande notoriété. Au mois de juillet 1789, à la suite de la prise de la Bastille et des troubles qui agitèrent Paris, M. de Crosne, lieutenant de police, dont l'hôtel avait été dévasté, jugea prudent de sortir de France. Il demanda que M. Alix l'accompagnât jusqu'en Angleterre.

M. Alix ne fut nommé juge qu'à une faible majorité. Le scrutin ne comprenait que 286 votants sur 907 électeurs, et il obtint 160 voix. Son discours de remerciement mérite, par son originalité, d'être rapporté tout entier : « Messieurs, dit-il, beaucoup de personnes se sont déjà demandé, sans doute, ce que j'avais fait pour obtenir l'honneur de vos suffrages. Je me le suis demandé moi-même. Rien, ai-je dit, et certes c'est beaucoup dans un temps et sous un régime où l'on faisait tant de choses et si peu de bonnes. Si l'on demande aujourd'hui ce que je ferai, je répondrai : Mon devoir. Je le ferai en homme d'autant plus attaché à cette grande révolution qu'elle m'a coûté plus de sacrifices. Si donc on vous disait un jour que je l'ai mal rempli, dites que cela est faux, ou que les forces m'ont manqué. » L'engagement que M. Alix contractait si solennellement envers son pays ne devait pas être de longue durée. Il mourut dans les premiers jours de l'année 1791.

M. Mouricault figure le dernier sur la liste des juges de 1790. Avocat de la régie des aides et des droits réunis, plus tard juge, puis commissaire national près le tribunal du troisième arrondissement, commissaire du gouvernement près le tribunal de cassation, député au conseil des Anciens, membre du Tribunat, il termina sa longue carrière à la Cour des comptes.

XVII

Le 11 décembre 1790, les trente juges titulaires des tribunaux de Paris étaient élus. Avant de procéder au choix des juges suppléants, l'assemblée de l'Archevêché renouvela son bureau, revisa les procès-verbaux de ses premières séances et prit les dispositions nécessaires pour mettre à exécution un projet formé depuis longtemps, et dont la réalisation, différée jusqu'à

ce jour, devait avoir d'autant plus de retentissement que la préparation avait été plus laborieuse.

Le 21 novembre, les électeurs avaient décidé la présentation d'une adresse à l'Assemblée nationale, et nous avons donné plus haut les noms des commissaires désignés à cet effet par le président de Kersaint. Ces commissaires étaient MM. Cérutti, de Lacépède, Brissot et Gorguereau.

La rédaction d'une adresse d'adhésion aux actes de l'Assemblée constituante, la présentation et la lecture de cette adresse à la barre de l'Assemblée, par un orateur désigné par ses collègues, étaient dans la tradition révolutionnaire.

La première députation admise aux honneurs de la séance de l'Assemblée constituante se composait d'électeurs parisiens de 1789. (Séance du 26 juin 1789.)

Bailly nous donne son opinion sur cette coutume si promptement introduite et déjà si profondément enracinée dans les mœurs populaires. « Cette représentation, dit-il, flatte et amuse les députés, et cette petite considération enlève aux administrateurs tout le temps nécessaire à la chose publique. »

L'adresse de l'assemblée électorale de 1790 n'était pas seulement conforme à l'usage adopté depuis le commencement de la révolution; elle devait prendre et elle prit, en réalité, les proportions d'un événement politique intéressant non pas seulement le département de Paris, mais la France entière. Le principe avait été posé dans la septième séance. Les commissaires se mirent immédiatement à l'œuvre; mais il fut décidé que l'adresse ne serait présentée qu'après l'élection des trente juges titulaires, et la lecture du projet fut fixée au dimanche 12 décembre, à l'ouverture de la séance.

A la date indiquée, une première lecture eut lieu le matin en présence d'un auditoire peu nombreux. « Cette lecture achevée », dit le procès-verbal, « les applaudissements de l'assemblée ont témoigné sa satisfaction sur la rédaction; et, pour mettre les électeurs absents à portée de la connaître, on a demandé qu'il en soit fait une seconde lecture dans cette même séance à deux heures : ce qui a été arrêté. On a remis l'examen des difficultés que pourrait faire naître l'adresse à cette seconde lecture. »

Quelles difficultés faisait naître cette adresse si applaudie? Sur quel point devait porter la discussion que le procès-verbal annonçait à l'avance? Nous touchons à un incident grave que nous ne pouvons laisser dans l'ombre, parce qu'il témoigne, à la fois, de l'importance que s'attribuaient les électeurs de Paris, et des passions qui les animaient.

Avant d'exposer non pas les difficultés, mais le point unique sur lequel porta la discussion qui eut lieu après la seconde lecture de l'adresse, il est indispensable, pour faciliter l'intelligence du discours de l'orateur du corps électoral, de donner quelques explications sur l'étendue de la mission confiée par les assemblées primaires aux électeurs de 1790.

Le premier acte des électeurs avait été la nomination des magistrats destinés à composer le nouveau corps judiciaire, et l'on sait combien il était urgent d'organiser les tribunaux en ces temps troublés où la justice se trouvait suspendue de fait par la faiblesse de l'autorité, et de droit par la suppression du Parlement.

Après avoir choisi les juges, le corps électoral devait constituer le corps administratif du département. L'élection des magistrats et des administrateurs n'a rien de contraire à nos mœurs actuelles. Il n'en est pas de même d'un autre droit d'élection attribué par la loi à l'assemblée de l'Archevêché.

Aux termes des décrets établissant la constitution civile du clergé, les évêques et les curés étaient éligibles par le peuple. Or les électeurs représentaient le peuple, et le moment était venu où ils allaient faire usage de ce nouveau pouvoir électoral. L'Assemblée constituante imposait à tous les ecclésiastiques l'obligation de prêter le serment civique, sous peine d'être considérés comme démissionnaires. Mais le roi refusait de donner sa sanction au décret.

La question de l'exécution immédiate de la nouvelle constitution du clergé agitait tous les esprits, et cette préoccupation générale se manifesta dans la séance de l'assemblée électorale dont nous donnons le compte rendu.

Lorsque cette assemblée eut entendu pour la seconde fois la lecture de l'adresse, un membre prit la parole :

« Il s'étonna de n'avoir rien trouvé, dans cette adresse, relatif au décret du 27 novembre dernier, qui impose aux évêques et fonctionnaires ecclésiastiques la loi de prêter le serment civique, sous peine d'être déchus de leurs titres et dont le retard de la sanction a empêché jusqu'à présent l'exécution, et il demanda, en conséquence, qu'on fît une addition à l'adresse qui exprimât le vœu de l'assemblée électorale, et des citoyens dont ils sont les fondés de procuration, pour que rien ne ralentisse la promulgation de cette loi et l'exécution qui doit la suivre. »

La motion combattue par quelques électeurs plut à la majorité, qui décida que l'addition demandée serait faite. Le rédacteur de l'adresse présenta, dans la séance suivante, un projet qu'il fit adopter, mais, par suite de circonstances dont le hasard n'est peut-être pas seul responsable, cette nouvelle rédaction fut soumise

à l'assemblée à une heure avancée, après le départ de beaucoup d'électeurs, alors que la réunion était si peu nombreuse, que l'on avait ajourné au lendemain la continuation des opérations électorales.

XVIII

L'adresse des électeurs de Paris reçut de l'Assemblée constituante un accueil enthousiaste, et l'opinion publique consacra ce premier succès. Cette œuvre, qui porte le cachet du temps, n'est plus qu'un document historique, curieux à consulter, mais trop étendu et trop emphatique pour qu'il soit possible de le reproduire en entier. Nous nous contenterons de le résumer en en détachant quelques passages qui permettront d'apprécier non seulement les idées exprimées au nom de l'Assemblée électorale, mais la forme donnée à ces idées par l'électeur que ses collègues avaient désigné pour être leur interprète.

Après un compliment banal aux législateurs « qui ont restitué au peuple français, dans leur intégrité primordiale, les titres originels qu'il avait perdus dans les siècles de l'ignorance », les électeurs parisiens expriment à l'Assemblée constituante leur reconnaissance, à l'occasion d'une décision qui les a spécialement intéressés. Ils rappellent « qu'un premier décret, appuyé sur des convenances trompeuses, avait divisé une assemblée, qui, par sa nature, devait former un seul corps, et ils remercient les députés qui, par un nouveau décret, digne de leur sagesse, se sont hâtés de rassembler les urnes éparses dans lesquels l'intrigue espérait glisser ses suffrages ».

L'intrigue, c'était l'effort fait par un certain nombre d'électeurs pour introduire dans la nouvelle magistrature des hommes moins ardents que ceux sur lesquels se sont portés les suffrages du corps électoral. Voici comment le rédacteur de l'adresse apprécie l'origine des nouveaux magistrats.

« Les magistrats, dit-il, ne sont plus les mendiants de la faveur, ou les candidats de la fortune; ils sont les nobles concurrents de l'estime ou les clients honorables de la renommée. » Conformément à ces principes, les électeurs ont fait des choix qu'ils célèbrent eux-mêmes, et ils rendent compte du mobile qui les a déterminés.

« En élisant les trente juges que nous venons de proclamer, nous avons consulté l'opinion publique et la mémoire des services rendus à la patrie; nous avons consulté l'instinct de la liberté, c'est-à-dire le mépris pour l'orgueil des noms et la méfiance pour

l'esprit fanatique des corps; nous avons consulté l'intérêt des tribunaux et cherché jusque dans la sphère que nous redoutons les connaissances judiciaires auxquelles la vertu même ne supplée pas; nous avons consulté enfin l'honneur d'une cité généreuse qui, théâtre de la révolution, mérite de recueillir le bienfait des talents qu'elle a vus éclore et de ceux qu'elle a fait triompher. »

Ce tableau abrégé des élections est très exact, et reproduit fidèlement les mouvements divers qui ont agité le corps électoral. Il est certain qu'il n'aurait choisi aucun membre des anciennes cours, s'il n'eût été nécessaire de faire appel *aux connaissances judiciaires auxquelles la vertu même ne supplée pas*. Un jour viendra où la nudité des magistrats improvisés ne sera même pas couverte par leur vertu.

Le compte rendu des élections judiciaires est terminé par la glorification des électeurs et des élus. « Nous avons pris l'élite des juges dans l'élite des Français. » C'est l'idéal de la magistrature.

Les électeurs tracent à l'avance le programme qu'ils suivront pour le choix des administrateurs qu'ils prendront *parmi les citoyens intrépides*, et des futurs législateurs qu'ils veulent semblables à ceux à qui ils s'adressent; mais la question qui les touche plus que toute autre est la question religieuse, et ils posent les principes qui domineront l'élection prochaine de l'évêque et des curés de Paris. « Faits pour élire, au nom du peuple, les pasteurs qui doivent lui donner le précepte et l'exemple des devoirs religieux, nous chercherons la preuve, la caution de leurs vertus dans leur attachement aux lois suprêmes de l'État. et nous regarderons tout pontife qui sera contraire ou infidèle au serment national comme s'exilant lui-même du temple de la Patrie, et comme trahissant le Dieu qu'il annonce et le peuple qu'il enseigne. »

Suit une violente réprobation des efforts que fait le clergé pour défendre ses droits, et le développement de cette idée est ainsi résumé :

« L'opposition de la puissance spirituelle à la puissance temporelle n'est qu'une antithèse de l'ignorance, une hérésie en politique, un blasphème contre l'Évangile. »

C'est après cette phrase que l'auteur de l'adresse intercala l'addition relative à la constitution civile du clergé, qui avait été votée dans la séance du 12 décembre : nous la reproduisons textuellement :

« En adhérant à tous les décrets émanés de votre justice, nous adhérons solennellement à cette constitution civile du clergé, si analogue, si ressemblante à celle de la naissante Eglise; à cette

constitution civile qui, sans toucher aux maximes sacrées de l'Église gallicane, ne change que sa géographie ; à cette constitution civile enfin, que la faveur publique attend avec impatience et dont l'erreur peut seule ou contester la sagesse ou retarder l'exécution. »

Le discours est terminé par une *exaltation* de l'œuvre de l'Assemblée constituante et par des prédictions auxquelles un avenir prochain allait donner plus d'un démenti.

L'orateur disait aux représentants de la nation :

« La félicité des empires dépend de la bonté et de la stabilité de leurs lois ; les vôtres sont dignes d'être éternelles... Vous avez éternisé le trône en le plaçant au centre des volontés et des regards populaires... Vous avez éternisé le Corps législatif, en lui donnant la permanence et en appelant autour de lui le public pour juge et pour témoin...

« Vous avez éternisé la monarchie, en délivrant les provinces de leurs privilèges discordants, en partageant les masses inégales par la même mesure de territoire et en les liant par les mêmes rapports de fraternité... Vous avez éternisé le christianisme, en enracinant chaque métropole dans chaque département, en ramenant l'épiscopat dans le sanctuaire de ses fonctions, en rappelant les pasteurs aux droits de l'égalité évangélique, en dégageant enfin l'œuvre de la Divinité de tout alliage humain. »

Puis les électeurs de Paris constataient que l'Assemblée constituante « avait raffermi pour toujours le crédit public, et assuré pour jamais la paix intérieure et la paix extérieure ». Et après avoir établi entre l'œuvre du congrès qui avait sauvé l'Amérique et celle de l'Assemblée nationale qui avait régénéré la France, un parallèle tout à l'avantage de l'Assemblée française, ils terminaient leur adresse par cet éclat d'éloquence qui devait soulever les transports de l'auditoire.

« Le plus hardi des géomètres disait : Donnez-moi de la matière et du mouvement, et je crée un monde ; il dira aujourd'hui : Donnez-moi des hommes et la constitution française, et je crée une nation. »

XIX

Lorsque l'adresse eut été lue, relue à deux reprises, et adoptée définitivement par l'assemblée électorale, il fut décidé qu'elle serait présentée à l'Assemblée nationale par une députation composée du président, des quatre commissaires rédacteurs et de trois membres de chacun des six bureaux désignés par le sort. Une

seule question restait à examiner. Qui donnerait lecture de l'adresse à l'Assemblée nationale? Le président devait présenter la députation et faire un discours qui serait son œuvre personnelle. Il eût été naturel que l'adresse fût lue par celui qui l'avait rédigée, M. Cérutti. Mais M. Cérutti était déjà âgé et de plus atteint d'une maladie de poitrine. Les électeurs, la commission de rédaction et M. Cérutti lui-même, désiraient produire un grand effet sur les membres de l'Assemblée nationale et sur les auditeurs des tribunes. Il fallait donc faire choix d'un orateur de talent, connu et aimé du public. Un électeur réunissait toutes ces qualités, c'était M. Mauduit de la Rive, acteur du Théâtre-Français, électeur du Gros-Caillou. L'assemblée l'adjoignit à la députation en le chargeant de donner lecture de l'adresse.

Jean Mauduit de la Rive, que les journaux ne désignaient plus que sous le nom de Larive, âgé de quarante ans, pensionnaire du roi, était à cette époque l'idole du public parisien. Après une longue absence motivée par l'état de sa santé, il avait consenti à rentrer dans la troupe du Théâtre-Français, devenu le Théâtre de la Nation, mais comme amateur libre; stipulant qu'il ne jouerait point dans les pièces nouvelles, et qu'il ne paraîtrait que lorsque sa santé lui permettrait de jouer. Il renonçait à tout émolument et à toute participation aux revenus du théâtre.

Le 5 mai 1790, il reparut sur la scène dans le rôle d'Œdipe, de la tragédie de Voltaire, et il obtint un succès qui est demeuré célèbre dans les annales du théâtre.

Un contemporain a fait de lui le portrait suivant : « Il avait une tête magnifique, un œil plus brillant qu'expressif, des traits de physionomie nobles, un organe sonore, flexible, plein et harmonieux, le plus beau peut-être que l'on ait entendu au théâtre, et son buste était vraiment superbe. »

M. de la Rive ne pouvait pas, dans sa carrière politique, obtenir les mêmes succès qu'au théâtre; il n'en occupait pas moins une situation considérable dans l'assemblée des électeurs. Au renouvellement des bureaux, il avait été nommé président du cinquième bureau que le sort lui avait attribué. Ce n'était donc pas seulement son talent, c'était aussi l'estime dont il était entouré qui l'avait fait désigner comme orateur de la députation.

La députation des électeurs parisiens fut admise à présenter son adresse à l'Assemblée constituante, le mardi 14 décembre, à la séance du soir. Le président de Kersaint avait convoqué ses collègues à six heures et demie précises, au cabinet des députations de l'Assemblée nationale, pour y attendre le moment où ils seraient introduits. A huit heures, il fut admis à la barre et présenta la

députation; puis (ce sont les termes du procès-verbal) : « M. Mauduit de la Rive a lu l'adresse avec tout le talent qui le caractérise. Cette adresse a obtenu les applaudissements que les suffrages de l'Assemblée lui avaient assurés. Cette lecture achevée, M. le président de l'Assemblée nationale a répondu de la manière la plus honnête, et a invité, au nom de l'Assemblée nationale, la députation de l'assemblée électorale à assister à la séance. L'impression de l'adresse a été aussitôt demandée et décrétée par l'Assemblée nationale. »

Les électeurs accueillirent par leurs applaudissements le compte rendu de leur président, et décidèrent que des exemplaires de l'adresse seraient envoyés aux sections et aux municipalités du département de Paris et aux quatre-vingt-trois départements du royaume; et que le président y joindrait une lettre pour inviter les départements à donner leur adhésion aux sentiments patriotiques de l'assemblée électorale.

Conformément à cet arrêté, il avait été préparé une copie de l'adresse portant le nom du rédacteur (M. Cérutti), et le nom de l'orateur (M. La Rive). Ces deux mentions furent supprimées par la majorité. Déjà se manifestait dans les assemblées le sentiment qui allait bientôt dominer la révolution : la jalousie, l'envie, la haine de toute supériorité, colorée du nom d'amour de l'égalité. L'assemblée tout entière devait jouir du succès de son adresse, et il n'était permis de signaler à la faveur publique ni l'auteur qui l'avait rédigée ni l'orateur qui l'avait déclamée.

La lettre qui accompagna l'envoi de l'adresse aux quatre-vingt-trois départements du royaume fut soumise à l'approbation des électeurs, le 17 décembre.

Nous la transcrivons textuellement :

« Conformément à l'arrêté ci-dessus, j'ai l'honneur, monsieur, de vous adresser deux exemplaires de l'adresse de l'assemblée électorale du département de Paris.

« L'importance des principes développés dans cette adresse a été consacrée en quelque sorte, par le décret de l'Assemblée nationale qui en ordonne l'impression.

« Dans ces moments où le faux zèle, l'hypocrisie, la haine de l'égalité, excitent et tentent de soulever de tous côtés la crédulité pieuse, la simplicité ignorante; où l'on voudrait opposer une résistance sacrilège à l'exécution du décret concernant la constitution civile du clergé, de ce décret immortel, émané de la sagesse et des vertus de nos législateurs, et accepté par celle d'un roi juste et citoyen, vous jugerez, sans doute, qu'il est utile, peut-être même nécessaire, de rappeler à toute la nation les principes et les

dispositions d'une loi qui ramène les ministres du culte à la sainteté et à la pureté des premiers âges de l'Église.

« L'assemblée électorale du département de Paris, en vous faisant hommage de cette adresse, s'attachera d'autant plus fortement aux opinions qu'elle y professe, qu'elles obtiendront plus unanimement, monsieur, l'approbation des corps administratifs, de ces corps déjà si distingués par leurs lumières, leur patriotisme et leur attachement à cette constitution dont ils sont les enfants, l'espérance et le soutien. »

Cette lettre fut approuvée et applaudie par les électeurs. Nous la publions comme un témoignage du trouble des esprits et du désordre de l'administration. Les neuf cents citoyens réunis à l'archevêché avaient reçu de la loi une mission déterminée. Ils devaient élire les juges, puis les administrateurs de Paris, et plus tard les ministres du culte catholique. La première partie de cette mission n'était accomplie qu'imparfaitement. Tout à coup il plaît à cette assemblée électorale, qui ne représente qu'un seul département, de se transformer en assemblée directrice de la France entière. Elle s'adresse d'abord aux représentants de la nation qui semblent l'approuver, puis elle provoque l'adhésion de tous les départements du royaume. Elle se substitue à l'autorité à qui appartient le gouvernement du pays, suivant l'exemple de l'assemblée électorale de 1789, et traçant la voie aux imitateurs qui devaient organiser à Paris le système destructeur des pouvoirs établis. La majorité des électeurs de 1790 était monarchique et modérée; elle préparait, sans le savoir et sans le vouloir, la république et la terreur.

XX

Lorsque les électeurs de Paris se présentèrent devant l'Assemblée constituante, ils avaient élu trente juges, ils devaient encore nommer les suppléants. Ces suppléants n'étaient pas seulement les remplaçants des titulaires en cas d'empêchement; ils recevaient en outre, de la loi, un droit de succession future aux sièges qui viendraient à vaquer, et ce droit s'exerça fréquemment; car sur les vingt-quatre suppléants élus à Paris en 1790, douze devinrent titulaires dans un délai de deux années.

L'élection des suppléants avait donc la même importance que celle des juges, et les électeurs le comprirent. Leur assiduité laissa, il est vrai, beaucoup à désirer; mais l'esprit général de l'assemblée ne se modifia pas; elle eut la même sollicitude qu'au début

pour attirer dans la magistrature de Paris des hommes de mérite, sans négliger toutefois les considérations politiques.

Au cours de ces élections le bureau fut renouvelé. M. de Pastoret fut choisi comme président et M. Cérutti, comme secrétaire Voici les noms des nouveaux juges suppléants :

MM. Marcilly, Brunet, Muguet de Nanthou, Robin Léonard, Millet de Gravelle, Miller, Domanget, Rœderer, Lacaze, Carouge, Joli, Rivière, Hémery, Guyot des Herbiers, Viellart, Archambault, Menessier, Bureau du Colombier, Danthonay, Dumesnil, Pons de Verdun, Gaigne, Bouchard, Arsandaux, Girart de Bury, Follenfant.

La liste comprend vingt-six noms, bien que la loi n'ait institué que vingt-quatre places de suppléants. Les deux premiers élus, MM. Marcilly et Brunet, remplacèrent MM. Chabroud et de Rosambo, dont la non-acceptation ne parvint à l'assemblée électorale qu'après le 13 décembre. Ils avaient, en réalité, été nommés juges et non suppléants.

Sur le tableau des suppléants, comme sur celui des juges figurent des membres de l'Assemblée constituante, d'anciens fonctionnaires, des citoyens investis d'emplois d'institution récente, et surtout des hommes appartenant au monde des affaires et ayant joué un rôle plus ou moins actif dans les deux dernières années.

Des trois députés de l'Assemblée constituante, MM. Rœderer, Muguet de Nanthou et Viellart, M. Rœderer seul, le futur comte Rœderer, appartient à l'histoire.

M. Muguet de Nanthou, député d'un bailliage de la Franche-Comté, et M. Viellart, représentant des communes du bailliage de Reims, tous deux alors très estimés dans leurs pays d'origine, n'ont laissé que des souvenirs fort effacés.

Du reste, aucun de ces trois hommes politiques ne devait faire un long séjour dans les tribunaux de Paris. M. Viellart devint juge du tribunal de cassation, M. Rœderer fut élu procureur général syndic du département, et M. Muguet de Nanthou se démit de ses fonctions.

Les électeurs de Paris donnèrent leurs suffrages non seulement aux députés, mais encore à d'autres personnages, plus ou moins connus des provinces. C'est à ce titre qu'ils élurent : M. Marcilly, ancien bailli, lieutenant général de Pont-sur-Seine, auteur d'un Commentaire de la coutume de Troyes; M. Pons, originaire de Verdun, jeune avocat, dont les poésies légères avaient fait quelque bruit et qui, néanmoins, ne tarda pas à siéger au tribunal de cassation; et M. Millet de Gravelle, ancien premier conseiller

assesseur au siège souverain de la prévôté d'Ajaccio, avocat du barreau de Paris, qui avait conquis en Corse une grande popularité.

Le parlement de Paris était représenté par M. Miller, ancien substitut du procureur général, âgé de trente ans, qui comptait déjà dix années de services judiciaires.

MM. Danthonay et Gaigne avaient appartenu l'un et l'autre à des juridictions relevant du parlement de Paris, l'un, comme procureur du roi de la connétablie, l'autre, comme doyen des conseillers de l'amirauté. La connétablie, désignée quelquefois sous le nom de justice militaire, connaissait de toutes les causes civiles et criminelles se rattachant à la guerre, et l'amirauté était, ainsi que l'indiquait le mot, le tribunal spécial au commerce maritime.

A côté de ces fonctionnaires de l'ancien régime prirent place des magistrats déjà désignés par le suffrage populaire. La loi des 16 et 24 août 1790 avait institué des juges de paix et des assesseurs dont la nomination devait être faite directement par les assemblées primaires. L'assemblée électorale choisit parmi eux : M. Brunet, juge de paix de la section du Marché-des-Innocents; M. Robin Léonard, juge de paix de la section de Beaubourg; et MM. Carouge et Hémery, assesseurs du juge de paix de la section du Théâtre-Français.

M. Joli et M. Bureau du Colombier, de même que les nouveaux juges de paix, avaient subi, à plusieurs reprises, l'épreuve du vote du corps électoral de Paris, en qualité de membres du conseil général de la Commune et d'administrateurs de la ville. Les autres élus étaient tous des hommes du Palais. Parmi eux figuraient M. Dumesnil, ci-devant Dumesnil de Merville, avocat aux conseils, devenu commandant du bataillon de l'Abbaye-Saint-Germain des Prés, qui, au bout de quelques mois, se sépara de ses nouveaux collègues pour siéger au tribunal de cassation; MM. Lacaze, Menessier et Rivière, inscrits depuis longtemps au tableau des avocats au Parlement; et MM. Arsandaux, Bouchard, Domanget, Follenfant et Guyot des Herbiers, désignés dans les procès-verbaux, les uns comme hommes de loi, les autres comme avocats; en réalité, ayant tous appartenu à l'ancien barreau de Paris. M. Girart de Bury est le seul procureur au Parlement qui ait été compris dans cette première élection.

Chaque suppléant, à l'exemple des juges titulaires, monta à la tribune, remercia l'assemblée et reçut les félicitations du président. Nous ne reproduirons pas leurs discours, craignant de fatiguer nos lecteurs par des citations trop nombreuses de cette

éloquence philosophique, révolutionnaire et monotone. Nous aurions laissé dans l'oubli toutes les professions de foi des élus, et toutes les harangues du président, si l'une de ces harangues n'avait eu un caractère particulier qui doit attirer l'attention.

Répondant à M. Guyot des Herbiers, M. de Pastoret lui dit :

« Monsieur... Vous aviez le sentiment et le besoin de la liberté quand l'espérance d'en jouir paraissait n'être encore qu'une chimère. On répondait alors aux philosophes par l'exil ou la prison, et vous n'en défendiez pas avec moins de courage l'empire de la philosophie. Alors aussi, obligée de se cacher sous des formes mystérieuses, la fraternité, qui devait lier tous les hommes, se voyait exilée dans quelques demeures écartées, justement sans doute nommées des temples, puisque c'étaient les seuls lieux où il restât des traces de l'égalité primitive, où l'on pût, au sein de l'amitié, se consoler de l'aristocratie des temps et du despotisme du pouvoir. Vous nous y rapportiez les douces émotions que vous y aviez senties dans votre retraite en y préparant la défense des malheureux. Vous y deveniez leur consolateur, comme au barreau vous étiez leur appui. »

Aucun doute n'est possible sur le sens de ces paroles. M. de Pastoret, président de l'assemblée électorale et franc-maçon, célébrait les vertus d'un autre franc-maçon.

Il ne nous appartient pas de rechercher ce qu'était alors la franc-maçonnerie, ni quelle influence elle a exercée sur les premiers événements de la révolution. Il nous suffit de rapporter le témoignage officiel de la fraternité maçonnique de MM. de Pastoret et Guyot des Herbiers.

Il est hors de doute que d'autres électeurs étaient affiliés aux loges établies depuis longtemps à Paris, et nous avons relevé, sur la liste des représentants de l'une des sections, le nom du grand maître qui, à partir de 1795 jusqu'en 1805, fut à la tête de l'ordre maçonnique en France.

Les deux derniers juges suppléants inscrits sur la liste que nous avons publiée plus haut n'ont été nommés qu'au cours du mois de janvier, en remplacement de deux démissionnaires. En réalité, l'organisation judiciaire était complète à la fin du mois de décembre 1790, et les nouveaux magistrats furent répartis par la voie du sort entre les six tribunaux de Paris.

Au moment où l'assemblée électorale venait d'achever la première partie de sa tâche, une nouvelle année allait commencer. Certains électeurs proposèrent à leurs collègues de nommer une députation chargée d'offrir à l'Assemblée nationale et au roi les vœux des électeurs de Paris, à l'occasion du premier jour de l'an.

Un membre demanda en outre que l'on présentât une adresse au roi. Toutes ces motions furent rejetées. L'assemblée électorale termina sa session par l'élection des administrateurs du département, de l'évêque et des curés constitutionnels. Nous ne la suivrons pas dans ces opérations qui nous écarteraient de notre sujet.

Les électeurs furent de nouveau convoqués à deux reprises pour combler les vides qui se produisirent dans les tribunaux de Paris, dès les premiers mois de l'année 1791. Mais nous croyons inutile de prolonger le compte rendu des séances de l'Archevêché qui ne présente plus que peu d'intérêt, au point de vue du recrutement de la première magistrature de la révolution.

Une seule de ces élections mérite d'être rapportée. Dans les premiers jours du mois de juin 1791 commença la troisième et dernière session des électeurs de 1790. Elle avait pour objet principal l'élection du président, du vice-président, de l'accusateur public et du substitut du tribunal criminel qui avait été institué pour la mise en pratique de la loi sur le jury criminel. L'assemblée électorale choisit pour président du tribunal criminel Pétion de Villeneuve, et pour accusateur public Maximilien Robespierre.

XXI

Telle fut la conclusion de l'œuvre accomplie par les premiers électeurs convoqués en exécution des décrets de l'Assemblée constituante, pour renouveler la magistrature, l'administration départementale et le clergé de Paris. Nous n'avons, quant à nous, à considérer que ce qui concerne l'ordre judiciaire. Pour se faire une opinion équitable des nouveaux juges, il faut s'efforcer de se les représenter tels qu'ils étaient en 1790. Ils appartenaient à une génération énergique et prête à traverser les horribles tempêtes qui allaient ébranler la France. Leurs qualités naturelles avaient été développées par de fortes études littéraires et juridiques, et ils témoignaient de la valeur des écoles de l'ancien régime. La diversité des connaissances nécessaires à cette époque pour suivre le barreau ou rendre la justice avait stimulé leur ardeur au travail et formé des jurisconsultes accomplis. Au premier rang, figurait l'élite du barreau de Paris et des barreaux de province, représentée à l'Assemblée constituante par des hommes tels que Merlin, Thouret, Treilhard, Tronchet, Target, Bigot de Préameneu. Nous ne considérons, bien entendu, que leur valeur juridique, sans tenir compte de l'avenir politique réservé à chacun d'eux.

Les électeurs parisiens étaient, il est vrai, animés de passions violentes; mais ils n'avaient pas encore été souillés par le contact de la basse démocratie. Ils s'inclinaient devant le mérite et le recherchaient dans l'intérêt du bien public. Ils ne s'adressaient qu'aux hommes qu'ils considéraient comme dévoués au nouvel ordre social, mais ils choisissaient, parmi eux, ceux qui occupaient le premier rang. Pouvait-il en être autrement, nous dira-t-on? Et n'était-ce pas le strict acccomplissement d'un devoir civique? Qu'on ne se hâte pas de se prononcer et que l'on fasse crédit aux électeurs. Deux ans plus tard, tout homme qui se distinguera par sa naissance, par quelque apparence aristocratique, ou même par le moindre signe de supériorité, sera signalé à la vindicte populaire, chassé de toute fonction, menacé dans sa fortune et dans sa vie. La vraie démocratie n'a de goût que pour la médiocrité, elle veut revivre dans ses élus, et ses assemblées nationales sont comme un miroir fidèle dans lequel elle contemple son image.

Telle n'était pas encore la France de 1790. Le corps électoral, dont nous avons tâché de retracer en partie l'histoire, voulait sincèrement établir la monarchie constitutionnelle, et se croyait assez fort pour contenir le torrent révolutionnaire qui mugissait à ses pieds. Il faisait appel à tous ceux qu'il croyait devoir servir la cause qu'il avait adoptée, et cet appel était entendu. Les élus acceptaient avec empressement des fonctions qui flattaient leur amour-propre, mais il serait injuste de suspecter leur désintéressement. L'avidité républicaine n'avait pas encore vu le jour. Les électeurs confondaient dans leurs votes des représentants de toutes les classes de la société; d'anciens parlementaires, des descendants de la grande noblesse de robe siégèrent près des illustrations du barreau et des enfants du tiers état. Rien ne prouve mieux l'éclat originel de la nouvelle magistrature que la facilité avec laquelle nous avons pu, lorsque près d'un siècle s'est écoulé, retrouver les traces de presque tous les juges de 1790. Mais nous ne devons pas perdre de vue la transformation qui s'opéra en quelques mois dans l'esprit de l'assemblée électorale. La majorité représentait ce parti dont la dénomination a souvent changé, mais qui a toujours exercé une grande influence dans notre pays, le parti des honnêtes gens qui veulent le bien et qui ne produisent que le mal; qui se disent amants passionnés de la liberté et qui épousent la tyrannie; qui détruisent de confiance les institutions existantes sans savoir comment ils les remplaceront; qui, incessamment ballottés entre les défenseurs de l'autorité et les partisans de la révolution, font fatalement union avec les révolu-

tionnaires, toujours dupes et souvent victimes de ces alliés indignes d'eux.

Les électeurs de 1790 voulaient maintenir la monarchie, mais ils refusaient de donner au roi la place qui lui était due. Le 19 novembre 1790, réunis dans le chœur de Notre-Dame, ils invoquaient les lumières du Saint-Esprit, et le 13 mars 1791, dans cette même église, après discussion des titres des candidats, ils élisaient à la majorité absolue l'évêque constitutionnel de Paris.

Le premier magistrat élu par eux était M. Fréteau de Saint-Just; le dernier se nommait Robespierre. Tels sont les deux termes de la carrière parcourue par les hommes les plus modérés et les sages qui aient représenté Paris après le 14 juillet 1789. Leurs premiers choix avaient été justement approuvés, mais les plus connus des nouveaux magistrats ne tardèrent pas à disparaître.

Merlin devint président du tribunal criminel de Douai.

Thouret fut élu juge du tribunal de cassation au mois d'avril 1791.

Morel de Vindé donna sa démission au mois de juillet de la même année. Son exemple fut suivi, en 1792, par Dionis du Séjour, Tronchet, Bigot de Préameneu, Muguet de Nanthou.

Garran de Coulon et Hérault de Séchelles avaient, ainsi que Thouret, été nommés au tribunal de cassation, l'un comme juge, l'autre en qualité de commissaire national.

Effacez tous ces noms de la liste des juges des six tribunaux de Paris, qui citera comme exemple l'élection de 1790?

Il ne faut pas d'ailleurs conclure de cette première épreuve du système électif que l'élection doive être préférée en principe à tout autre mode de nomination de la magistrature. Supposez les électeurs les plus sages, les plus modérés, les plus perspicaces, et les candidats les plus honnêtes, les plus intelligents, les plus désintéressés, dans le milieu le plus calme et loin de toute influence politique, vous attendrez avec confiance le résultat du vote. Mais cet idéal de l'élection, où le trouvera-t-on? Les électeurs de 1790 croyaient l'avoir réalisé, et ils prétendaient, ainsi qu'ils le proclamaient dans leur adresse à l'Assemblée constituante, avoir appliqué des lois qui devaient être éternelles.

Leur œuvre n'était pas plus solide que la constitution nouvelle, et cette sage magistrature, issue du suffrage populaire, a été renversée deux ans plus tard par le peuple. A peine la Convention nationale fut-elle réunie, qu'elle ordonna le renouvellement complet des corps judiciaires; et, qu'on ne s'y trompe pas, ce n'était pas le désir de réparer les vices d'institutions défectueuses qui

animait les membres de la Convention, c'était uniquement la satisfaction des vengeances privées. « Je ne demande pas le changement des choses, mais le changement des personnes », disait un orateur; et il ajoutait : « Je crois que la Convention ne peut se dispenser à cet égard de rendre hommage au vœu public. » Un autre orateur est plus précis : « J'étais membre d'un tribunal », dit-il, « je connais les abus qui s'y commettaient, je puis attester que, dans la plupart, il suffit d'être patriote pour perdre son procès. »

Vous entendez la dénonciation; dans la plupart des tribunaux les droits des patriotes sont sacrifiés. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que cette accusation n'était qu'une calomnie et que le crime des magistrats de 1790 était, non pas leur partialité, mais leur origine et leur opinion modérée. Signalés à leur tour comme aristocrates et ennemis de la révolution, ils étaient condamnés à disparaître, et leurs successeurs allaient être choisis par de nouveaux électeurs. Quels furent ces choix? Cette question se présente naturellement à l'esprit. Nous tâcherons de donner la réponse. L'histoire de la magistrature de 1790 n'est complète que lorsque l'on sait combien de temps elle a duré et comment elle a fini. C'est ce complément qui manque à toutes les citations des orateurs de nos jours. Ils n'ont d'yeux que pour les débuts de la révolution, et ils veulent se cacher à eux-mêmes les conséqueuces logiques des premiers événements. Cette conclusion est cependant la seule qui puisse nous instruire.

H. Fourchy.

LE GÉNÉRAL MARGUERITTE

Nous venons de lire la vie du général Margueritte, publiée par un de ses frères d'armes, le général Philebert [1]. L'auteur n'a écrit ces pages que pour apprendre aux deux jeunes fils de son ami ce qu'a été leur père. Nous croyons que son livre présente un intérêt plus général et se recommande à plus d'un titre aux lecteurs de la revue. Le général Philebert a bien mérité du public en lui livrant ce simple et touchant récit. Les figures héroïques sont rares dans notre temps, et quand il s'en rencontre une, il est bon de s'arrêter devant elle.

Pour rappeler les traits principaux de la vie du général Margueritte, il faut la prendre presque au berceau. Il a commencé à servir sa patrie à l'âge où, d'ordinaire, on va à l'école. Né au village de Manheulles, sous le canon de Metz, en 1823, fils d'un simple gendarme, il fut, dès 1831, amené par son père en Algérie, cette seconde France, qu'il n'a pour ainsi dire jamais quittée que pour combattre au Mexique ou mourir à Sedan. Le jeune Margueritte ne reçut pour toute instruction, dans son enfance, que celle que pouvait lui donner le brigadier de gendarmerie de Kouba, dans le voisinage d'Alger. Aussi put-il répondre un jour à un inspecteur qui lui demandait à quelle école il avait fait ses études : « Je n'ai jamais été à aucune école. » Élevé parmi les enfants arabes, initié à leur langue, à leurs jeux, à leurs exercices, il acquit, dès les premières années, parmi les populations algériennes, par sa taille élevée, sa force, son adresse et son audace, un prestige qu'il a toujours gardé.

On ne sait réellement pas à quel âge commencent ses services militaires. A quinze ans, il est engagé régulièrement dans le corps des gendarmes maures, mais il a déjà fait ses preuves dans vingt occasions. Son adolescence se passe le sabre au poing. Au milieu des aventures d'une lutte qui se renouvelle chaque jour, il combine les prouesses du chasseur de fauves ou du cavalier nomade avec les hauts faits de l'homme de guerre. Sa première citation à l'ordre de l'armée date de 1839; il n'a pas encore seize ans. Le même honneur lui échoit pour la seconde fois l'année sui-

[1] *Le général Margueritte*, par le général Philebert. Paris. Direction du *Spectateur militaire*, 39, rue de Grenelle.

vante, après le combat d'El-Affroun. A dix-neuf ans le sous-lieutenant Margueritte compte déjà quatre citations à l'ordre de l'armée, pour actions d'éclat. C'est à ce moment qu'il a le courage de recommencer sa carrière. Reconnaissant qu'il n'y avait pas d'avenir pour lui dans un corps où l'avancement est limité au grade de capitaine, le lieutenant s'engage, comme soldat, au 12ᵉ chasseur, mais sa réputation l'y avait précédé. La lutte se poursuivait, depuis 1840, contre Abd-el-Kader, ardente et avec des chances diverses; ce n'était pas le moment de laisser en oubli un homme de la valeur de Margueritte. Pour organiser un convoi, traiter avec les Arabes, distinguer les amis des ennemis, inspirer confiance aux uns, dévoiler les autres, lutter de ruse avec tous, le compagnon de chasse des indigènes, leur émule passé maître dans le *jeu de la poudre* est incomparable; et quand vient le moment de l'action, qu'il s'agisse de surprendre l'ennemi ou de lui échapper, de le terrifier par une pointe lointaine sur ses derrières ou de l'écraser par un coup d'audace, il n'y a pas de guide plus sûr que Margueritte. Aussi tous les chefs de corps ont-ils recours à lui, quand ils partent en expédition. Changarnier, Saint-Arnaud, Pélissier, Bugeaud, se disputent son concours. Les citations à l'ordre de l'armée, les rapports exceptionnels, la décoration suppléent aux grades qu'il lui faut attendre dans les délais réglementaires. Nous empruntons aux rapports de ses chefs le souvenir de quelques-uns des exploits de la jeunesse de Margueritte.

A la suite de combats renouvelés sans relâche, une petite colonne, sous les ordres du colonel Saint-Arnaud, est surprise par la neige dans une pénible retraite, en pays ennemi. « La nuit a été horrible, dit le colonel Saint-Arnaud, le lendemain, le jour nous a montré deux pieds de neige partout autour de nous, plus de chemin, plus rien, de la neige et encore de la neige. Impossible de rester là, les chevaux et le troupeau mouraient de faim; il fallait repartir. On se remit en route, Margueritte, comme toujours, en tête, et frayant la route au risque de disparaître dans les gouffres de neige amoncelés dans les ravins à pic qui bordaient le sentier. »

Laissons parler maintenant le maréchal alors général Pélissier rencontrant, quelques années plus tard, sous ses ordres le lieutenant-colonel Margueritte dans le cours d'une expédition. Il lui rappelle qu'il l'a connu maréchal des logis : « Je me souviens bien de vous, dit le maréchal, c'est à l'expédition de l'Ouarsenis que je vous ai rencontré pour la première fois : j'étais colonel et vous maréchal des logis; vous portiez le fanion du maréchal Bugeaud. Pendant le combat un groupe d'Arabes, au haut d'un mamelon, faisait des

signes; le maréchal crut qu'ils voulaient se soumettre et m'envoya voir ce qu'ils voulaient; je vous emmenai avec moi pour me servir d'interprète. En route, vous me dites : « Mon colonel, ces « gens-là veulent faire un mauvais coup, ils vous tendent un piège « et vous assassineront. » Comme il m'arrive souvent, je vous ai dit une mauvaise parole : Jeune homme, vous avez peur! Vous vous êtes mis en colère, vous avez piqué des deux, êtes passé devant moi en galopant droit sur eux. Je les ai vus vous mettre en joue et vous couriez toujours. J'ai eu beau crier : Arrêtez donc! Êtes-vous fou? Enragé, etc., et vous avez toujours couru jusqu'à ce qu'ils aient tiré, et ils vous ont manqué, ce dont je suis bien aise, car je ne pourrais vous féliciter de ce que vous venez encore de faire aujourd'hui. Mais vous étiez plus mince qu'à présent et plus mauvaise tête aussi, je pense. »

Citons encore un des coups de main restés célèbres de Margueritte, alors qu'il avait atteint le grade de lieutenant. C'était en 1846, Bou-Maza tentait sa dernière pointe en Algérie. Arrivé avec ses cavaliers aux environs de Teniet-el-Had, il apprend que le chef du bureau arabe, qui est Margueritte lui-même, est à chasser avec trois ou quatre indigènes loin de sa résidence; il prend la résolution de le surprendre et de l'enlever, espérant par une capture de cette importance frapper l'imagination des populations et provoquer un soulèvement. Un des cavaliers qui accompagnaient Margueritte, apercevant le goum qui s'avance, court donner l'alerte au lieutenant : « Voici Bou-Maza! sauvons-nous! — Comment, nous sauver? reprend Margueritte, c'est nous qui allons le prendre, vous allez voir » : et à la tête de ses cavaliers il se précipite sur Bou-Maza et son escorte. Chaque coup de sa carabine abat un homme du goum. Un Arabe, son fidèle compagnon atteint d'une troisième balle le secrétaire de Bou-Maza; l'ennemi se débande. Le *maître de l'heure*, c'était le surnom de Bou-Maza, abandonné par les siens, ne peut soutenir le choc; il fuit. Mais Margueritte, acharné à sa poursuite, lui donne une chasse terrible; il finit par semer tout son monde en arrière, et il continue la course tout seul. De sa redoutable carabine, il blesse l'homme et le cheval sans les abattre; il ne renonce qu'après avoir épuisé les forces de sa monture. L'ordre à l'armée, daté de Milianah, 22 mai 1847, porte : « Le chérif Bou-Maza a été rencontré par le lieutenant Margueritte; cet officier a attaqué et poursuivi l'ennemi avec autant d'à propos que de vigueur, il lui a tué quatre hommes, fait deux prisonniers, pris huit chevaux, trois mulets et tout son butin, etc. » C'en était fini du prestige de Bou-Maza après cette déroute. Il renonça à la lutte et se livra à quelques jours de là.

La dernière campagne du maréchal Bugeaud, en 1847, mit fin à la guerre qui se prolongeait depuis sept ans. L'Algérie était définitivement conquise, après la soumission d'Abd-el-Kader, à laquelle les exploits du nouveau gouverneur général, l'ancien colonel du 47e, le général duc d'Aumale, avaient si puissamment contribué. Les années qui suivirent cette pacification furent consacrées par Margueritte aux travaux de la paix. Le commandant supérieur du cercle de Teniet-el-Had, puis d'El-Aghouath, aux confins du Sahara, fit preuve, au milieu des travaux de la paix, de qualités d'administrateur, voire même d'ingénieur, qu'il est rare de concilier avec celles qui lui avaient valu une si haute réputation pendant la mêlée journalière de la guerre. Nous ne pouvons énumérer ici les ponts, puits, barrages dont il couvrit la région qui lui était confiée, les plaines qu'il a rendues à la culture, les communications qu'il a établies avec les oasis du Sahara. Nous ne pouvons aussi qu'indiquer comment, par ses relations d'intimité avec les chefs arabes, il parvint à faire régner la paix et l'ordre parmi les tribus nomades, et développer la prospérité dans le sud de la province d'Alger. Laissons encore parler ses chefs : « Margueritte a les meilleurs rapports avec les Arabes, dont il est aimé et respecté. Son caractère doux, affable et cependant extrêmement énergique, lui attire l'estime des chefs et le respect des indigènes. Il ne néglige aucun moyen de se livrer à l'étude, possède toutes les qualités nécessaires pour la conduite d'une opération qui exige vigueur et prévoyance. » C'est le général Daumas qui s'exprime ainsi. Voici maintenant la note du gouverneur général Charron. « Officier vigoureux, doué d'un courage à toute épreuve, destiné à rendre d'immenses services en Algérie. Travailleur remarquable, il a fait son éducation lui-même et l'a poussée très loin ; c'est un officier de grand avenir. Il y a intérêt à le pousser rapidement ; son avancement a souffert de l'abnégation avec laquelle il s'est voué au service des affaires arabes. » Nous ne pouvons enfin ne pas rendre de nouveau la parole au maréchal Pélissier : « Margueritte est un officier remarquable dans les affaires arabes. Enfant de ses œuvres, il a acquis une réputation méritée de savoir, de capacité et de talent, à force de travail et d'étude. Aussi énergique à la guerre que laborieux au bureau. Parlant l'arabe comme un Arabe, il connaît toutes les ruses des indigènes. C'est lui qui vient de faire l'enquête sur la société des Taoula. Ce travail important, exécuté avec une rare sagacité, fait mieux son éloge que tout ce que je pourrais dire, etc., etc. »

Ces extraits permettent d'expliquer l'instruction acquise, les connaissances étendues, les aptitudes diverses du fils du gen-

darme de Kouba; mais l'élévation de ses sentiments, la rare distinction de sa personne, le charme de son esprit qui se retrouve dans ses lettres et ses écrits, ce sont dons du ciel, qui se réserve sa part dans la création de chacun de nous.

L'expédition du Mexique ne pouvait laisser le lieutenant-colonel Margueritte à Carcassonne, où il venait d'être envoyé avec son régiment, le 12e chasseurs. Cette pénible campagne devait le soumettre à une épreuve qu'il ne connaissait pas, la séparation. L'auteur du livre dont nous rendons compte a eu soin de publier de nombreux extraits de la correspondance du colonel pendant son séjour au Mexique; elle met en lumière les fautes commises dans la conception et l'exécution de cette triste guerre, et en même temps elle nous révèle les trésors de tendresse cachés dans cette âme guerrière, sous des apparences de réserve. Un premier cri de douleur nous livre tout son cœur. Il arrive le 10 octobre 1863, en vue des côtes du Mexique, un affreux ouragan l'y accueille. Pendant trente-six heures, il est en péril de mourir obscurément au fond des flots; il écrit à sa femme : « Vous dire ce que j'ai souffert n'est pas possible. Certes j'ai affronté la mort quelquefois, mais jamais elle ne m'a semblé si cruelle. L'idée que je pourrais ne plus vous revoir avec notre cher petit Paul était navrante; je ne crois pas qu'il soit possible d'être soumis à une torture morale plus grande. Mes bien-aimés, comme le désir de vous revoir a rendu puissant en moi l'amour de la vie! »

Au débarquement, il est le premier prêt avec ses escadrons, et, à vrai dire, tant que durera l'expédition, il sera toujours le premier partout. Il a d'abord l'heureuse idée de mettre ses *impedimenta* sur des mulets et de laisser derrière lui les voitures d'ordonnance dans un pays où les chemins sont rares, aussi est-il le premier à joindre l'ennemi à Plan-del-Rio, le 4 novembre 1862. C'est le début de la guerre, un brillant et audacieux coup de main, une chasse aux Mexicains pendant plus de 9 kilomètres. L'ennemi y laisse cent cinquante de ses meilleurs cavaliers et toute son outrecuidance. A la suite de cette journée, le général Forey porte le colonel Margueritte à l'ordre de l'armée. C'est la septième citation qui figure à ses états de service; elle est suivie d'une huitième, le mois d'après. On comprend que trois mois plus tard le commandant en chef, portant de nouveau Margueritte à l'ordre de l'armée, après le combat décisif de San-Lorenzo, déclare simplement qu'il ne sait plus en quels termes faire l'éloge de cet officier.

Tout ne se passait malheureusement pas aussi brillamment au Mexique que les rencontres avec les lanciers de Comonfort, quand on avait la chance de les joindre. Le lieutenant-colonel Margue-

ritte ne se fait à aucun moment illusion sur les difficultés de l'entreprise, sa durée et l'insuffisance des moyens qu'on s'est ménagés dans un pays où l'on ne possède que le terrain sous ses pieds : « Le plan de Juarez, dit-il, dès le 14 septembre, est de faire le vide et de se retirer quand nous avancerons. On nous dit que lorsque nous serons à Mexico, beaucoup de Mexicains se rallieront, parce qu'ils croiront au succès et qu'alors on pourra fonder un gouvernement. Cela est possible ; mais ce gouvernement ne se maintiendra qu'autant que nous le soutiendrons par nos armes, et combien de temps cela devra-t-il durer? Des années, disent les Mexicains, et ils n'exagèrent pas. Je ne suis pas de ceux qui tiennent à régénérer le Mexique, et je ferai ce que je pourrai pour n'être pas attaché à cette fallacieuse opération. »

Les lenteurs du siège de Puebla, les chances diverses des assauts partiels donnés à découvert et sans brèches pratiquées aux quarrés de maisons converties en forteresses, l'approche des pluies, assombrissent les esprits. Le contraste entre l'*horrible* Mexique et le pays où résident ceux qu'il aime trouvent une expression touchante sous la plume de l'absent : « Je vous souhaite un bon printemps et à Paul aussi. Vous êtes en pleine verdure des champs et au milieu des fleurs, jouissez-en pour vous et pour moi, car rien de semblable n'existe ici; sol aride, nuits glaciales, journées chaudes et vents violents. Nous n'avançons pas dans le siège de la ville. L'armée est mécontente et les chefs encore plus. Jamais entreprise n'a été commencée avec des moyens aussi insuffisants. » Enfin l'ennemi se décida à tenter un effort avec l'armée de secours pour percer nos lignes, c'était l'occasion que nous attendions. Nous avons déjà dit la part que le colonel Margueritte à la tête de ses chasseurs, ou des Africains, comme on les appelait au Mexique, prit au brillant combat de San-Lorenzo. Il est touchant de surprendre la prière du chrétien, le matin de l'action, sur les lèvres de cet intrépide soldat : « Le 8 mai, je me suis recommandé à vos prières et à celles de Paul; c'est le 8 mai, à cinq heures du matin, que le feu a commencé, il devait être onze heures ou midi chez vous. J'étais triste, c'est le jour anniversaire de la mort de ma sœur, que j'aimais bien. Je l'ai invoquée aussi avec ma mère. Dieu merci ! je suis toujours en bonne santé. »

Après la capture ou la dispersion de l'armée de Comonfort, il ne restait plus au défenseur de Puebla investie, sans espoir de secours qu'à capituler. Le 9 mai, l'armée française fit son entrée à Puebla, et dans le mois suivant à Mexico. Élevé au grade de colonel et appelé sur place au commandement du 3ᵉ chasseurs, Margueritte dut renoncer à ses espérances de retour prochain. Il reprend donc

ses courses à travers les plaines brûlantes et les montagnes glacées, sur les traces des armées de Juarez. Nous trouvons, dans la correspondance qu'il entretient au cours de ces expéditions, un tableau saisissant de l'état du Mexique. « Souvenez-vous de la guerre d'Espagne, il y a une grande ressemblance dans toutes ses phases avec ce que nous avons fait et ce que nous allons faire ici. Dieu veuille que le résultat soit autre. » Et plus loin : « Je vois dans tout ceci une occupation militante qui demandera beaucoup de monde, beaucoup d'argent et beaucoup de temps sans produire de résultats. Ne faut-il pas prévoir aussi qu'un de ces jours, l'Amérique, affranchie de sa guerre civile, ne vienne jeter ses aventuriers sur le Mexique. La situation se compliquera singulièrement. »

Quelques mois après, fin novembre, il écrit de Queretaro : « L'archiduc Maximilien fait bien des façons pour accepter l'empire du Mexique; il lui faut le vœu, la ratification du pays, mais, pour obtenir tout cela, il nous faudra aller partout et nous aurons plusieurs mille lieues à parcourir. Ce sera long tout au moins. Je comprends toutefois qu'on hésite en pareille occurrence. L'archiduc pourrait dire comme cet homme qu'un tyran de Syracuse forçait à se précipiter du haut d'une tour, en lui faisant remarquer qu'il s'y était déjà repris à trois fois : Je vous le donne en dix, oui on peut e donner en dix au plus entreprenant, et il devra encore hésiter avant de monter sur ce trône bourré d'épines, d'aiguilles et de clous. Voilà le Mexique dépeint à travers la poussière nauséabonde du séchoir de peaux qui me sert d'abri au moment où je vous écris : on ne peut voir les choses bien en rose dans un pareil milieu. »

Les opérations continuent sur toute la surface du Mexique d'une mer à l'autre. A la fin de décembre, une expédition de dix jours, dans les montagnes du Michoacan, achève la dispersion du corps d'armée d'Uraya. Le général Douay, qui dirigeait l'expédition met à l'ordre de l'armée le colonel Margueritte. Trois mois plus tard, le brillant combat de Curtzillo détruit et disperse les bandes de Simon Gutierez. Le colonel Margueritte est pour la onzième fois cité à l'ordre de l'armée. — Cependant on marche, on marche toujours. — La santé du colonel s'altère. Il ne peut plus cacher dans ses lettres l'ardeur avec laquelle il aspire à revoir les siens, sa France d'Afrique et jusqu'à ses chers Bédouins. « Toute cette nuit j'ai rêvé, de Paul et de vous, dit-il. J'aime ces nuits-là, et je voudrais les voir durer. » Pour prendre patience, il se mêle aux tirailleurs algériens quand il les rencontre; il leur parle leur langue; ces pauvres *diables* languissent aussi après le retour et lui demandent quand ils quitteront le Mexique.

La bonne nouvelle arrive enfin; le congé de convalescence est

accordé. Le colonel n'ose se livrer à toute sa joie pour ne pas démoraliser ceux qui restent et par crainte de déception. Il faut encore battre le pays sur les traces de quelques bandits, gagner Guadalajara, et, quand enfin la consigne est levée, gagner Puebla et Vera-Cruz sans escorte, à la grâce de Dieu. Le colonel atteint Vera-Cruz le 14 avril 1864, le bateau qui devait l'emmener n'est pas encore arrivé. Le voilà condamné aux angoisses de l'attente dans cet abominable séjour où la fièvre jaune sévit en permanence. Les idées noires l'y assiègent, mais, cette fois du moins, il pourra revoir ses bien-aimés. Dans le courant de juin, il était de retour en France.

Il y trouva tout, excepté le repos dont il avait besoin. La guerre venait d'éclater de nouveau dans le sud de l'Algérie. Le massacre du détachement commandé par le colonel Beauprêtre avait donné le signal du soulèvement des nomades au sud du Tell. Les événements pressent. Sans attendre la fin de son traitement à Vichy, le colonel Margueritte va prendre le commandement du 1er chasseurs, à Milianah. Voici la situation des choses à son arrivée, d'après la lettre qu'il adresse, le 15 août 1864, au ministère de la guerre, sous le couvert du général de Fénelon : « De fait, pour la plus grande partie, le Sud est en insurrection, et d'intention, pour les quelques tribus qui sont sous la pression de nos colonnes. Le Tell, calme encore, mais travaillé, anxieux, envie le sort des nomades et compte nos soldats.

« Les causes de cette nouvelle crise sont multiples. Un certain malaise pèse sur le peuple arabe depuis trois ans. Il provient d'un excès de réglementation et des sujétions nouvelles auxquelles on l'a soumis sans les justifier suffisamment par la force ou par le droit. Le fanatisme assoupi s'est réveillé, sans qu'on se soit à temps avisé d'en arrêter les progrès. L'autorité divisée a montré nos faiblesses aux Arabes et s'est ainsi dépouillée de son prestige. Des excès de langage ne dissimulaient pas aux chefs indigènes la convoitise dont leurs droits et prérogatives étaient l'objet. Les essais pour appliquer aux Arabes nos formes administratives et judiciaires ont été l'occasion de prêts usuraires, de transactions de toutes sortes, auxquelles les juifs, avec leur funeste habileté, ont su entraîner les chefs, et la source de vexations imputées à l'autorité française. » Et quelques jours plus tard : « Nous avons voulu aller trop vite en fait de réglementation avec le peuple arabe, en même temps que nous relâchions les ressorts de notre autorité. Trop d'impôts, trop de corvées arbitraires, trop de *heurma*, pour me servir du mot arabe. » Il termine en s'inscrivant par avance contre les projets d'organisation qui fomentent dans la tête de l'empereur. « Décidément, dit-il, nous essayons trop de systèmes en

Algérie; plus de stabilité dans les idées et dans les choses, plus de prévoyance pendant la paix, amèneraient de meilleurs résultats. » Nous citons ces paroles parce qu'elles résument les correspondances dont elles sont tirées, et restent aussi vraies en présence des tâtonnements de la république que le jour où elles ont été écrites.

Les opérations dirigées par le général Yusuf, mettant en mouvement des masses de troupes, éprouvèrent l'armée sans amener de résultats proportionnés à un si grand effort, et épuisèrent en particulier la province d'Oran. Il restait à la fin de l'année à soumettre les tribus du Sud et à les rejeter dans le désert; cette tâche, réservée pour une campagne d'hiver, fut confiée au colonel Margueritte. L'organisation, de la colonne de quinze cents hommes dont il reçut le commandement, l'outillage de son convoi d'eau, les relations qu'il établit avec tous les chefs de tribus de la région font à bon droit l'admiration des hommes du métier. Grâce à la mobilité de sa petite colonne, il est partout présent à la fois, grâce à ses intelligences avec les chefs arabes, il s'assure des alliés lointains et porte par leurs mains des coups aussi imprévus que soudains. On cite telle tribu razziée subitement à plus de 30 lieues de distance de El-Aghouath, son centre d'opération. Au printemps, l'apaisement est complet, la campagne est finie, le colonel Margueritte est appelé au commandement du 1er chasseurs, à Blidah (1865); il y restera, jouissant au milieu des siens d'un repos relatif jusqu'à sa promotion au grade de général, avec le commandement de la subdivision d'Alger, à la fin de 1867.

Ce sont les plus douces années de la vie du général Margueritte. La compagne, le fils dont le souvenir remplissait ses nuits de doux rêves ou redoublait les pénibles impressions de son séjour au Mexique, étaient près de lui, non loin de la demeure de son vieux père; un second fils lui était né, il pouvait déjà s'occuper de l'instruction de l'aîné auquel il donnait, qu'on nous passe le mot classique, l'éducation d'Achille. Il vivait heureux dans ce pays qui lui tenait au cœur par le souvenir des exploits de sa jeunesse et de ses premiers bonheurs domestiques. Le général Margueritte jouissait déjà de son vivant d'une renommée légendaire dans les provinces de l'Algérie. Mais si l'hommage de ses frères d'armes et la naïve admiration des Arabes entouraient son nom d'une gloire précoce, la réputation qu'il avait si justement conquise ne le préservait pas des attaques de l'envie, prompte à découvrir toutes les supériorités. C'est ainsi qu'on l'avait confiné à El-Aghouath pendant le séjour de l'empereur en Algérie, dans la crainte qu'il ne vînt faire entendre au souverain le langage de la vérité et ne renversât les châteaux de cartes dont on l'entourait. N'ayant d'autre ambi-

tion que de servir la France en Algérie, il ne fit pendant ces années de repos que de fort courtes apparitions dans les régions officielles. Il s'amusait lui-même, pendant ces rapides passages en France, des terreurs que sa présence inspirait aux courtisans, jusqu'au moment où ils avaient acquis la conviction que cet Africain ne venait rien demander. Le général Margueritte n'était rien moins que courtisan. On raconte qu'appelé au camp de Châlons par l'empereur, il fut invité à faire sa partie au tir au pistolet et qu'il le battit.

Le volume des *Chasses de l'Algérie*, ce simple et vivant récit des affûts nocturnes, dans l'attente du lion ou de la panthère, des courses folles quand le faucon est lancé ou des expéditions dans le pays de la soif en compagnie des forbans du Sahara pour forcer l'autruche, date de cette époque; il est plein de charme et d'intérêt, il mérite qu'on le lise et qu'on y revienne dans cette revue.

Hélas! nous sommes arrivés au terme des beaux jours. La guerre fatale a commencé. Le général Margueritte est aussitôt appelé en France. Le commandement de la 1re brigade de cavalerie, à l'armée de Metz, lui est confié. Le 27 juillet, tout est déjà prêt pour le départ. Le 1er régiment de chasseurs d'Afrique, que le général Margueritte a autrefois commandé, est embarqué. Une dernière fois, le général a pu remplir ses yeux de la vue des lieux et des images de ceux qui lui sont chers. Quand la nuit vint, le navire était déjà loin, les hauteurs de Mustapha disparaissaient sous l'horizon, le général ne devait plus les revoir.

Dans les premiers jours d'août, nous retrouvons le général Margueritte à Metz; il y est arrivé avec sa brigade après bien des ordres et des contre-ordres, des marches précipitées et des contre-marches non moins hâtives. Nos premiers revers avaient déjà jeté le désordre dans le plan de campagne de l'empereur et dans son esprit. Dès le 10 août, le général Margueritte se rend exactement compte de l'état des choses : « Il serait urgent, dit-il, de nous rabattre avec le gros de nos forces contre une des deux armées prussiennes et de chercher à l'écraser, quitte à revenir ensuite sur l'autre. Si, au contraire, on hésite, les deux armées se réuniront pour nous attaquer avec des forces accablantes... C'est seulement hier qu'on s'est avisé d'armer les forts qui dominent Metz. Dieu veuille que tout cela ne nous coûte pas trop cher! » Et plus loin : « Quelle impéritie! toujours la fâcheuse illusion que nous sommes la première armée du monde. Oui, pour le courage; mais pour l'instruction et surtout la préparation, non! Enfin, il n'y a pas à récriminer, il faut agir et redonner confiance à des gens qui la perdent. Élevons nos âmes à Dieu. Puisse-t-il nous tenir compte de nos efforts! »

Au milieu des heures inappréciables qui se perdent en conseils et en délibérations sans issues, la fortune a comme un dernier sourire pour celui qui fut depuis son enfance son favori. Le 12 au soir, le général est chargé de chasser l'ennemi qui occupe la gare de Pont-à-Mousson. A la vue des Prussiens, l'Africain se souvient des prouesses de sa jeunesse; il est le premier dans la bagarre et tue de sa main, dans un engagement corps à corps, l'officier des hussards de la garde qui tentait de s'échapper avec ses hommes. Le succès de cette escarmouche fit quelque bruit au milieu du marasme général. Les petits bonheurs de la guerre étaient rares dans cette malheureuse armée. Comme on félicitait le général en lui reprochant de s'exposer inutilement : « Hélas! répondait-il, l'épreuve est dure pour nos jeunes soldats; nous aurons tous à payer de notre personne. Ne me reprochez pas ce que vous ferez bientôt à votre tour. » L'heureuse chance de la bataille de Borny ne parvint pas à ouvrir les yeux que le malheur de la France tenait obstinément fermés. Au lieu de suivre et d'accabler l'armée de Steinmetz vaincue, on décida de continuer la retraite dans la direction de Verdun. Le défilé des troupes commencé dans la journée du 14, se continue le lendemain. L'empereur les avait devancées et avait couché à Gravelotte. Dans la journée du 15, les régiments se succèdent et passent, la tête basse, devant la maison de l'empereur. En vain ils attendent un encouragement de celui qui les a menés à l'abîme que tous entrevoient déjà; mais la fenêtre reste fermée. On n'aperçoit que le cent-garde impassible devant la porte.

Le lendemain, l'empereur se décide à se séparer de l'armée et part en avant. Rencontrant sur son chemin, dans la matinée du 16, la belle brigade du général Margueritte qui, la veille, avait soutenu la division Forton canonnée par l'ennemi, il l'enlève au service dont elle était chargée pour éclairer l'armée, et la joint à son escorte. C'est ainsi que dans cette journée du 16, le général Margueritte, suivant la route d'Étain à Verdun, se retrouva, à la nuit tombante, dans la riche vallée de la Wœvre, tout près de Manheulles, le village où il est né. De tristes pensées remplissaient son âme et assombrissaient les riants souvenirs de sa première enfance. Il entendait sous l'horizon le canon de Mars-la-Tour.

Après le passage de l'empereur, dans cette même journée du 16, les Prussiens avaient occupé la route de Metz à Verdun; l'issue de la bataille les avait obligés à se retirer; à la tombée de la nuit la voie était libre. Le voiturier chargé du service de la poste en a fait la démonstration. Parti de Gravelotte vers quatre heures, il traversa tranquillement le champ de bataille, ramassant sur son

chemin les lettres des officiers qui venaient de prendre part à cette lutte héroïque dont le général de l'armée française ne voulut pas faire une victoire [1]. Mais le lendemain, après que l'escorte de l'empereur fugitif l'eut déposé à la gare de Verdun, il était trop tard pour revenir.

Le général Margueritte chercha vainement à regagner Metz et à se mettre en communication avec le maréchal Bazaine. Tout fut inutile. L'ordre lui vint de se replier sur Châlons, puis, hélas! sur Sedan.

Dès lors il ne reste plus qu'à dire, d'après les dernières lettres du général, les souffrances de ces longues traînées d'hommes qui s'allongent sur les chemins avec la douleur peinte sur le visage. D'horribles journées de pluie pénétrante et de froid, des marches et des contre-marches, des stations sans fin dans l'eau jusqu'à mi-jambe, les nuits sans abri, préparent l'agonie des dernières heures. L'ennemi montre de tous côtés ses têtes de colonnes. Il faut rallier au plus vite l'armée du maréchal de Mac-Mahon, les premiers coups lui ont déjà été portés à Beaumont et à Mouzon. Le 31, le général Margueritte entre en communication avec le quartier général, et il apprend, en même temps, que ces tristes nouvelles sa promotion au commandement d'une division.

Ceux qui ont le courage de le féliciter lui suggèrent cette triste exclamation : « Pauvres gens qui pensent encore à ces choses-là! Pour moi, cela me préoccupe peu. Je voudrais pouvoir dormir. »

Le général ne devait plus goûter de repos en ce bas monde. Le 31, il reçoit l'ordre de se replier avec sa division sur Sedan; pendant la nuit, il entend le canon qui annonce la jonction des deux armées allemandes. Le cercle est fermé. Tout est fini. Le lendemain matin, avant que la lumière du jour ait percé le brouillard, la lutte fatale est engagée à deux contre un.

Vers dix heures, le général, attendant vainement des ordres, forme sa division par échelons pour charger en avant l'ennemi, qui le couvre de projectiles, mais, à ce moment, un nouveau corps d'armée prussien débouche des bois situés entre Sedan et la frontière belge, et ouvre son feu. Le général Margueritte fait faire demi-tour à sa division et, à la tête du 1er et du 3e chasseurs d'Afrique, fond sur l'infanterie prussienne et écrase sa première ligne, puis il ramène ses escadrons mutilés qu'il s'efforce de dérober dans sa retraite aux feux croisés des armées allemandes. Le général de brigade Tillard est tué, tous les officiers autour du général Margueritte sont atteints. « Les braves gens! » s'écria, dit-on, le roi Guillaume, qui, du haut de la colline opposée, assistait à cette charge désespérée. A

[1] Ces lettres ont été distribuées à Paris le 17 au soir.

deux heures, laissant sa division à l'abri d'un pli de terrain, le général Margueritte renvoie son escorte qu'il ne veut pas exposer inutilement et s'avance seul avec son aide de camp Reverony, pour choisir le terrain favorable à un suprême effort. Arrivé sur la crête, il est accueilli par la fusillade de plusieurs compagnies prussiennes qui s'avancent rapidement; au bout de quelques instants il tombe face contre terre — une balle lui avait percé les deux joues et labouré la racine de la langue. — Il se relève sous une grêle de balles tirées sur lui comme à la cible, et parvient, avec l'assistance de son aide de camp, à remonter à cheval. C'est dans cet état qu'il reparaît devant ses chers soldats. Leurs sabres s'inclinent, un cri de vengeance s'élève de leurs rangs. Le général, de sa main gauche, leur montre l'ennemi et s'efforce de s'écrier : En avant! — Ils s'élancent au cri de Vive le général! Combien ont survécu à ce dernier adieu?

Le blessé soutenu sur son cheval fut ramené à Sedan. Une affreuse scène l'y attendait. La porte était fermée, fuyards et blessés s'y entassaient sous les obus qui venaient éclaircir les rangs. On parvint cependant à faire entr'ouvrir la porte au nom du général, et faute de place dans les ambulances, on le porta dans la maison qu'occupait l'empereur. L'auteur de nos désastres voulut voir la noble victime recueillie sous son toit et lui donner des paroles de consolation. Le blessé qui ne pouvait plus parler, écrivit ces mots : « Sire, je vous remercie, moi, ce n'est rien; mais l'armée! mais la France! » Paroles tout à la fois sublimes et terribles!

L'unique pensée du général était de prévenir sa femme sans l'effrayer et de l'empêcher de venir, il ignorait encore toute la gravité de sa blessure. Il lui écrit chaque jour des billets, dont le premier est daté du soir même de la bataille. Chaque mot trahit cet ardent désir de revoir les siens, qui lui avaient, comme il le disait, dans ses lettres du Mexique, appris le prix de la vie. Il dissimule son état le plus longtemps qu'il peut, uniquement préoccupé d'éviter à sa femme un difficile voyage. A la date du 3 septembre, il lui écrit encore :

« Je ne veux absolument pas que vous bougiez; le cas n'en vaut pas la peine. Restez près de mes chers enfants et de votre père. Je vous donnerai souvent de mes nouvelles et j'espère que Dieu nous fera bientôt la grâce de nous réunir. »

La lettre du lendemain est datée de Belgique. L'idée de rester aux mains des Prussiens était insupportable au général, il s'était fait transporter au-delà de la frontière, au château de Beauraing, que le duc d'Ossuna, s'était empressé de mettre à sa disposition. Malheureusement, le blessé s'affaiblissait de jour en jour, il avait perdu beaucoup de sang et l'inflammation de la bouche qui l'empê-

chait de parler l'empêchait aussi de se nourrir suffisamment. Le général parvient encore à écrire quelques mots d'une main tremblante, cette fois il demande à sa femme de le rejoindre, et il s'efforce de lui tracer un itinéraire pour éviter le territoire occupé par l'ennemi : « Venez en appuyant à gauche. A bientôt donc, cette idée me réjouit beaucoup, et il me tarde de vous embrasser au château de Beauraing, où l'on est parfait pour nous. Mille baisers, et à vous encore. » Après cela, il n'écrivit plus. Le général perdait visiblement ses forces. Le lendemain, il fit comprendre à son aide de camp que le sacrifice était accompli. Dans le matinée, il prononça encore ces mots : « Ma femme! mes enfants! » Puis il essaya d'écrire, mais en vain. Le curé de Beauraing fut introduit; le général répondit par signes à toutes ses questions, et quand le prêtre lui demanda de prier pour la France, pour sa femme, ses enfants, il articula le mot oui, ce fut le dernier qu'il prononça. Le général avait reçu l'extrême-onction vers deux heures, en pleine connaissance; il s'éteignit vers quatre heures sans souffrances, la main dans la main de son aide de camp, et la tête appuyée sur sa poitrine.

La France! l'armée! ma femme! mes enfants! Ces mots disent tout. Ce sont les adieux à la vie d'un héros. Ainsi finit le général Margueritte, enlevé à la France dans sa quarante-septième année.

Son corps a été transporté en Algérie. Il repose au cimetière de Mustapha, sur la hauteur qui domine au loin la rade et la campagne. La place est bien choisie pour la tombe de ce Français d'Afrique. On la voit de la mer, en arrivant. On la voit de Kouba, le lieu où se passèrent les premières années du fils du gendarme; on la voit du champ où le général, orgueil des troupes d'Afrique, commandait leurs manœuvres.

On lui élève, en ce moment, au bourg où il né, un autre monument, produit d'une souscription recueillie par des mains pieuses. La statue du général se dressera à quelques kilomètres de la frontière, comme Bayard expirant, voulait qu'on tournât son corps, à Romagnano, face à l'ennemi [1]. Mais est-ce tout? Si la Ville de Paris se flatte encore d'être le cœur de la France, laissera-t-elle à un village des Vosges l'honneur de payer seul la dette de la reconnaissance nationale au général Margueritte?

Ch. Gavard.

[1] La souscription est ouverte à Fresnes-en-Wœvre, chez M. Maurice, trésorier du comité et à Paris, chez MM. Goudchaux et Cie, banquiers, rue de la Banque, 16. Elle a déjà produit plus de 23 000 francs. On remarque que le chiffre des remises faites par les indigènes d'Algérie entre pour un tiers dans le total des sommes recueillies jusqu'à présent.

REVUE DES SCIENCES

Les nouvelles découvertes de M. Pasteur. — Progrès de la microbie. — Le microbe du mal rouge des porcs. — Vaccinations préventives. — Les vaccinations contre le charbon. — Résultat de la statistique dans Eure-et-Loir. — Conséquence pour la richesse publique. — Étude sur la rage. — Culture du virus rabique. Inoculation — Siège du mal. — Les différentes formes de la rage. — Conclusion des recherches de M. Pasteur. Pourra-t-on trouver un vaccin pour la rage? Les microbes de la morve et de la rougeole. — Nouveaux procédés d'anesthésie. Anesthésie par protoxyde d'azote, oxygène et chloroforme. — Recherches de M. Brown-Sequard. Anesthésie par irritation de la peau. — Inventions récentes : Extraction économique de l'aluminium. — Applications. — Frein pour navires à vapeur. — Ivoire artificiel aux pommes de terre! — Moyen de donner l'heure à toute une maison. — Le séparateur automatique des eaux pluviales.

M. Pasteur a doté l'année qui vient de finir d'une nouvelle découverte importante. Il existe une maladie terrible qui sévit sur la race porcine, c'est le *rouget* ou mal rouge des porcs. On évalue à plus de 20 000 le nombre des animaux morts en 1882 du mal rouge dans les porcheries des départements de la vallée du Rhône. M. Pasteur a été examiner cette maladie à Bollène (Vaucluse); il a découvert le microbe assassin, et il s'est assuré qu'on pourrait *vacciner* les porcs comme on le fait aujourd'hui couramment pour le charbon des bêtes à cornes, et les mettre ainsi à l'abri du mal. Voici brièvement une analyse des faits.

Le mal rouge est produit par un microbe spécial; il est si ténu, qu'il peut échapper à une observation même très attentive. C'est du microbe du choléra des poules qu'il se rapproche le plus; mais il en diffère par ses propriétés physiologiques; sans aucune action sur les poules, il tue les lapins et les moutons. Inoculé aux porcs, il les tue rapidement. Le docteur Klein avait publié, à Londres, en 1878, un travail étendu sur le rouget qu'il appelle *pneumo-enterite* du porc; mais cet auteur s'est mépris sur la nature et les propriétés du parasite. Il a décrit comme microbe du mal rouge un bacille à spore plus volumineux même que la bactéridie du charbon; très différent du vrai

microbe du rouget, le bacille du docteur Klein n'a, en outre, aucune relation avec l'étiologie de cette maladie.

M. Pasteur s'est assuré que l'affection *ne récidive pas;* il a réussi à l'inoculer sous forme bénigne, et l'animal s'est montré réfractaire à la maladie mortelle. A dater du printemps prochain, on peut espérer que la vaccination par microbe virulent atténué deviendra la sauvegarde des porcheries.

La vaccination préventive contre le charbon a effectivement produit des résultats bien encourageants. Dans le département d'Eure-et-Loir, près de 80 000 moutons, 4000 bœufs ou vaches, 500 chevaux ont été vaccinés. M. E. Boutet, vétérinaire à Chartres, a lu, devant la Société vétérinaire et agricole de cette ville, un rapport qui ne manque pas d'être très instructif.

Le nombre des moutons vaccinés depuis un an s'élève à 79 392; sur ces troupeaux, la moyenne de la perte annuelle depuis dix ans était de 7237, soit 9,01 pour 100. Depuis la vaccination, il n'est mort du charbon que 518 animaux, soit, 0,65 pour 100. Il faut faire observer que cette année, probablement à cause de la grande humidité, la mortalité ne s'est élevée en Eure-et-Loir qu'à 3 pour 100. Les pertes auraient donc dû être de 2382, au lieu de 518 après les vaccinations.

Dans les troupeaux qui ont été vaccinés en partie, il y avait 2308 vaccinés et 1659 non vaccinés; la perte sur les premiers a été de 8, soit 0,4 pour 100; sur les seconds la mortalité s'est élevée à 60, ou 3,9 pour 100. Nous ferons remarquer que, dans ces troupeaux, pris dans différents cantons du département, les moutons vaccinés et non vaccinés sont soumis aux mêmes conditions de sol, de logement, de nourriture, de température, et que, par conséquent, ils ont subi des influences totalement identiques.

Les vétérinaires d'Eure-et-Loir ont vacciné dans l'espèce bovine 4562 animaux. Sur ce nombre on perdait annuellement 322 bêtes. Depuis la vaccination, il n'est mort que 11 vaches. La mortalité annuelle, qui était de 7,03 pour 100, devient 0,24 pour 100.

Des engorgements généralement peu graves étant survenus après la vaccination du cheval, et la mortalité du charbon, sur cette espèce, étant peu élevée, les vétérinaires n'ont pas cru prudent de faire cette vaccination sur une grande échelle. Il n'y eut que 524 chevaux vaccinés, dont 3 moururent entre les deux vaccinations.

Il est bon d'ajouter qu'il s'agit d'une première année de pratique; tout s'améliorera, vaccin et emploi. Dans les six dernières semaines de l'année, on a vacciné 13 000 moutons, 3500 bœufs, 20 chevaux; et sur ce nombre total de 16 520 animaux, on n'a pas eu à relever un seul accident.

M. Pasteur cherche naturellement à généraliser sa méthode de vaccination par virus atténué. C'est un moyen préservateur puissant. Il a, dans ce but, entrepris l'étude si difficile, si dangereuse de la rage. Quelques résultats déjà remarquables ont été mis en pleine lumière; il est bon de les résumer ici. Il fallait d'abord trouver une méthode d'expérimentation certaine et rapide, car jusqu'alors on ne pouvait dire quand éclaterait la maladie, et l'on pouvait toujours craindre de n'avoir pas gardé suffisamment longtemps un sujet en observation. La méthode se résume en deux propositions fondamentales : 1° Le système nerveux central est le siège principal du virus rabique; on peut l'y recueillir à l'état de pureté parfaite. 2° La matière rabique inoculée, prise à la surface du cerveau à l'aide de la trépanation, donne la rage sûrement et rapidement. C'est en employant cette méthode, en collaboration avec MM. Chamberland, Roux et Thuillier, que M. Pasteur est parvenu à des conclusions importantes.

La rage mue aussi bien que la rage furieuse, plus généralement toutes les formes de rage procèdent d'un même virus. Les symptômes rabiques sont essentiellement variables, il y a tout lieu d'admettre que leurs caractères propres dépendent de la nature des points du système nerveux, encéphale et moelle épinière, où le virus se localise et se cultive. On rencontre dans la salive rabique le virus associé à des microbes divers. La mort peut être produite par le virus ou par le microbe déjà étudié par M. Pasteur, sous le nom de *microbe de la salive*. On sait que la salive de l'homme et de l'enfant peut être virulente, elle peut rendre malade et tuer par inoculation. La mort est encore occasionnée par un développement exagéré du pus dans la salive.

Le bulbe rachidien d'une personne morte de rage, comme celui d'un animal quelconque, est toujours virulent. Le virus se retrouve dans tout ou partie de l'encéphale, dans la moëlle et même dans toutes les parties de la moelle. La virulence est partout la même tant que les matières de l'encéphale ou de la moelle ne sont pas envahies par la putréfaction.

Pour développer la rage rapidement et sûrement, il suffit d'inoculer la matière virulente *à la surface du cerveau*, dans l'arête arachnoïdienne, à l'aide de la trépanation. La rage communiquée par injection dans le système sanguin offre très souvent des caractères différents de ceux de la *rage furieuse* transmise par la morsure ou par la trépanation. Il semble vraisemblable à M. Pasteur que beaucoup de cas de *rage silencieuse* ont dû échapper à l'observation.

M. Pasteur a rencontré des cas de guérison spontanée de rage après que les premiers symptômes rabiques s'étaient développés, mais jamais après la manifestation des symptômes aigus. Il a observé aussi des cas de disparition des premiers symptômes avec reprises

du mal après un long intervalle de temps (deux mois); les symptômes aigus apparaissent et sont bientôt suivis de mort.

M. Pasteur cite un fait intéressant. Sur trois chiens inoculés en 1881, dont deux avaient pris rapidement la rage et en étaient morts, le troisième, après avoir manifesté les premiers symptômes, s'est guéri. Ce dernier chien, inoculé de nouveau en 1882, à deux reprises, par trépanation, n'est pas devenu enragé. Donc la rage, bien qu'elle ait été bénigne dans ses symptômes, n'a pas récidivé. Voilà un premier pas dans la voie de la découverte de la préservation de la rage. Au laboratoire de l'École normale, il existe en ce moment quatre chiens *qui ne peuvent prendre la rage*, quels que soient le mode d'inoculation employé et l'intensité de la virulence de la matière rabique. Parmi ces chiens se trouve celui dont il a été question précédemment et qui s'est guéri. Les trois autres chiens ont-ils été préservés aussi par une maladie bénigne qui aurait échappé à l'observation ou sont-ils naturellement réfractaires, si tant est qu'il existe de pareils chiens? C'est un point à chercher sur lequel compte revenir prochainement M. Pasteur.

L'homme ne contractant la rage qu'à la suite d'une morsure par un animal enragé, il suffirait de trouver une méthode propre à s'opposer à la rage du chien pour préserver l'humanité du terrible fléau. La vaccination préventive résoudrait le problème, s'il était réellement démontré qu'elle pût se faire ici comme dans beaucoup d'autres maladies. Attendons les progrès de cette science toute neuve : « la physiologie microbique. »

A l'heure actuelle, le laboratoire de l'École normale est devenu une fabrique de chiens enragés. On y entretient la rage sans discontinuité depuis deux ans. M. Bourel, vétérinaire à Paris, a fourni à M. Pasteur les deux premiers chiens à rage furieuse et à rage mue, employés au début des expériences (décembre 1880). L'éminent académicien a déjà fait plus de 200 inoculations de rage sur des chiens, lapins et moutons. On ne saurait trop féliciter M. Pasteur et ses collaborateurs, MM. Chamberland, Roux et Thuillier, de poursuivre, sans défaillance, ces recherches audacieuses semées de périls, mais qui nous conduiront dans un délai plus ou moins rapproché à combattre efficacement une des maladies les plus épouvantables qui puissent désoler l'humanité [1].

M. L. de Saint-Martin vient d'indiquer un nouveau moyen de produire l'anesthésie, qu'il est bon de faire connaître. On sait que M. Paul Bert a montré que le protoxyde d'azote est un excellent anesthésique, mais qu'il amène peu à peu l'asphyxie. Mélangé à de l'oxygène, il peut, au contraire, amener sans danger l'insensibilité et la maintenir

[1] On annonce, d'autre part, qu'on vient aussi de découvrir le microbe de la morve et le microbe de la rougeole. Ces faits demandent confirmation.

longtemps. Seulement, il faut employer le mélange d'oxygène et de protoxyde d'azote sous pression, en opérant dans une cloche métallique sous une pression de 0m15 de mercure, supérieure à celle de l'atmosphère. En pratique, cette nécessité créait de véritables inconvénients. M. de Saint-Martin a eu l'idée de rechercher s'il ne serait pas possible de rendre anesthésique, à la *pression ordinaire*, le mélange de protoxyde d'azote et d'oxygène, en lui ajoutant une petite quantité de chloroforme. Les faits ont répondu par l'affirmative; toutefois ils auront besoin d'une nouvelle confirmation pour que cet essai intéressant passe définitivement dans le domaine de la thérapeutique.

De son côté, M. le professeur Brown-Sequard a signalé, à l'Académie des sciences, les travaux curieux qu'il poursuit sur la production de l'anesthésie, par simple irritation périphérique. M. Brown-Sequard soutient cette thèse que les centres nerveux peuvent être modifiés, soit dans leurs propriétés, soit dans leurs fonctions, par la simple irritation de la peau ou d'une muqueuse. Ce principe est contraire aux affirmations de Claude Bernard. Bernard a dit nettement : « Pour qu'une substance quelconque agisse dans l'organisme, il faut qu'elle agisse dans le sang. » Quoi qu'il en soit, M. Brown-Sequard formule l'énoncé suivant : « L'irritation de la muqueuse laryngée, par un simple courant d'acide carbonique, est capable de produire de l'anesthésie dans toutes les parties du corps, sans l'intervention du passage de ce gaz dans le sang. » Les expériences du savant professeur du Collège de France sont nombreuses et bien conduites; il semble jusqu'à preuve du contraire que l'anesthésie peut survenir à la suite d'une simple irritation de la peau par du chloroforme, par de l'acide carbonique, etc. Ces faits, en tout cas, méritent d'être mentionnés.

On annonce, en Angleterre, et nous ne pouvons le répéter que sous réserves, qu'un chimiste heureux aurait trouvé le moyen de fabriquer l'aluminium à un prix dix fois inférieur au prix actuel. L'aluminium coûte aujourd'hui 25 francs le kilogramme, le prix descendrait donc à 2 fr. 50, ce qui lui assurerait naturellement un nombre considérable de nouvelles applications. L'aluminium est, en effet, le plus léger de tous les métaux; il pèse trois fois moins que le fer; il est peu oxydable et fond à 700 degrés; il prend un beau poli intermédiaire entre celui de l'argent et du platine, et il peut être fondu, forgé, tourné, tréfilé, allié à plusieurs métaux et battu en feuilles très minces; on peut le souder avec une soudure spéciale composée de zinc, cuivre et aluminium, en proportions variables. Le bronze d'aluminium a déjà reçu beaucoup d'application; sa dureté est plus grande que celle de l'or monnayé, et il peut se travailler facilement au marteau.

Au point de vue électrique, l'aluminium est huit fois plus conducteur que le fer; sa conductibilité est égale à 51, quand celle du cuivre est égale à 100. Il est clair qu'il pourrait être utilisé avantageusement pour la construction des appareils d'électricité, pour les bobines d'induction, les conducteurs, etc. Enfin, allié avec l'étain, l'aluminium forme un métal dur et ductible, susceptible de remplacer l'argent allemand. On voit donc que si réellement le prix de l'aluminium peut être abaissé à 2 fr. 50 et même 3 francs, l'industrie aurait fait une nouvelle conquête très utile. Attendons que l'expérience en cours d'exécution pénètre réellement dans le domaine pratique.

Un inventeur américain, M. John Adam, de Boston, vient de proposer d'armer les navires d'un véritable frein destiné à arrêter les bateaux à vapeur en marche, pour prévenir toute collision. La méthode ne nous semble pas bien pratique, parce qu'elle ne sera jamais plus instantanée dans son mode d'action que le renversement rapide du mouvement de la machine motrice, mais il est toujours bon de la faire connaître. Le système consiste à armer l'avant du navire à babord et à tribord d'une paire de volets en fer repliés le long des flancs du bâtiment. A un signal donné, on rend ces volets, maintenus par des crochets, libres de se développer. La pression de l'eau en marche les ouvre et ils deviennent perpendiculaires au navire; en même temps, ils s'opposent évidemment à sa marche. L'invention est décrite, mais son efficacité est bien problématique!

A ranger aussi dans la classe des nouveautés, sans beaucoup d'importance, l'ivoire artificiel obtenu avec des pommes de terre! On choisit des pommes de terre bien saines, on les pèle et on les fait tremper dans de l'eau acidulée par l'acide sulfurique. Après quoi, on les fait bouillir longtemps avec de l'acide sulfurique étendu. Cette dernière opération exige des précautions dont l'inventeur s'est conservé le secret. Ainsi traitée, la pomme de terre durcit, on la laisse sécher et elle prend l'apparence de l'ivoire. On peut d'ailleurs la teindre pendant le traitement. Ce procédé n'a rien de bien neuf; en somme, on traite de la cellulose par de l'acide sulfurique, méthode employée tous les jours, et l'on obtient un produit plus ou moins analogue aux autres ivoires artificiels, au celluloïde, etc.

Autre invention plus simple due à un horloger de Béziers, M. J. Laugé, et qui trouvera bien à être souvent appliquée. Presque tous les hôtels, châteaux, maisons particulières, bureaux, se servent aujourd'hui de sonnettes électriques. M. Laugé a eu l'idée d'employer de ces sonnettes pour répandre l'heure partout, du haut en bas

d'une maison; quand une horloge-type retentit, toutes les sonnettes tintent l'heure en même temps. Le procédé est rudimentaire. L'horloge-type peut être une pendule quelconque, pourvu qu'elle soit à sonnerie; on fait communiquer le fil négatif, par exemple, de la sonnerie par un fil dérivé aux pièces métalliques du mouvement de la pendule; on fait de même passer le fil positif un peu au-dessus du marteau de la pendule. Quand celui-ci se relèvera pour frapper le timbre, il touchera le fil; le circuit sera fermé, le courant passera et s'en ira exciter les sonneries ou les timbres placés dans le même circuit. Et ainsi tinteront simultanément toutes les sonnettes, autant de fois que le marteau retombera sur le timbre de la pendule.

Enfin, pour finir, mentionnons un petit appareil imaginé par M. Robert, et portant le nom de « séparateur automatique des eaux de pluie ». Ce système peut rendre de véritables services s'il fonctionne régulièrement, comme le prétend l'inventeur. Dans beaucoup de régions où l'eau est rare, on emmagasine l'eau de pluies dans des citernes. C'est généralement l'eau des toits qui est amenée par les gouttières dans des réservoirs en béton. Malheureusement les eaux ainsi recueillies charrient toutes les poussières accumulées, pendant le beau temps, soit dans l'air, soit sur les toits; aussi l'eau des citernes devient-elle le réceptacle d'animalcules, d'organismes de toutes sortes. Elle fermente et souvent l'eau prend une saveur nauséabonde. M. Robert a eu l'idée d'empêcher ces premières eaux de lavage de pénétrer dans les citernes, au moyen d'un mécanisme automatique. Le principe du séparateur est très simple à donner. L'eau des toits tombe dans une caisse mobile à compartiments distincts. Cette caisse peut s'incliner à droite ou à gauche comme une balance. Quand ce sont les premières eaux qui tombent, la caisse est lestée de façon à ouvrir une communication avec l'extérieur, l'eau s'échappe dehors. Mais si la pluie persiste, l'eau pénètre en abondance dans un compartiment plus large en relation avec la citerne. On le voit, c'est le poids de l'eau qui fait incliner le réservoir, et cette inclinaison plus ou moins grande permet au liquide de s'écouler tantôt à l'extérieur tantôt dans le réservoir.

Henri de Parville.

QUINZAINE POLITIQUE

9 janvier 1883.

Quel écroulement d'une fortune extraordinaire! Quel anéantissement à la fois vulgaire et tragique d'un personnage qui, sans être roi, ni empereur, ni prince, ni même président de république, avait possédé d'aventure presque toutes les grandeurs et qui pensait les couronner, un jour ou l'autre, par toutes les gloires! M. Gambetta est mort le 31 décembre, quatre ou cinq minutes avant minuit, vers l'heure naissante de cette nouvelle année que saluent tant de souhaits et qui éveille tant de rêves. Quels souhaits ses courtisans allaient lui apporter, le lendemain? Et quels rêves se sont endormis pour l'éternité dans son imagination, pendant la torpeur de son agonie?... Il y a un an, il était premier ministre, et la curiosité du public se demandait, inquiète ou confiante, quels desseins fameux il allait réaliser et quelle destinée radieuse il recommençait. Quelques semaines plus tard, il tombait de ce faîte; il tombait, trompant les espérances de ses admirateurs et trompé dans les siennes; il tombait irrité, déçu et raillé. Voici 1883, l'année qui devait réparer son malheur, son mécompte et ses fautes. Il est dans son cercueil et il n'avait que quarante-quatre ans!... Son histoire aura été courte et pleine d'illusions, de désillusions. Non, M. Gambetta n'entrera pas à l'Élysée, pour y dicter superbement ses ordres à M. Grévy. Il n'y viendra pas non plus prendre entre ses mains souveraines le sceptre inutile de M. Grévy; il n'entendra pas ce bruit qui résonnait d'avance au fond de son âme, le bruit de ces tambours qui devaient battre dans la cour de l'Elysée, quand il la traverserait majestueusement pour aller occuper la présidence de la république. Non, il ne verra pas, dans l'éclair sanglant d'une victoire, nos armées, nos drapeaux, franchir « la brèche des Vosges », chassant les Allemands jusqu'au Rhin; il ne passera pas, éperdu de joie et d'orgueil, sous la porte de Metz, sous la porte de Strasbourg, parmi les cris

enthousiastes de l'Alsace-Lorraine répétés au loin par tous les échos de la France. Ces souhaits, ces rêves, c'en est fini. Tous ces mouvements de son cœur ambitieux sont arrêtés; toutes ces lumières qui étincelaient devant ses yeux sont éteintes. M. Gambetta n'aura pu tenter ni sa revanche politique ni la revanche nationale. Dieu, ce Dieu dont il jugeait n'avoir pas besoin et dont il affectait de se rire, n'a pas permis que M. Gambetta en eût le loisir comme il en avait la volonté, comme il en aurait eu l'audace.

Cet enfant nourri dans le « Bazar génois » de Cahors a eu des funérailles plus somptueuses que celles d'un Louis XIV et d'un Napoléon; le peuple a pu admirer naïvement, au convoi funèbre de M. Gambetta, la richesse et l'ordonnance d'un deuil plus éclatant que celui de M. de Morny et de M. Thiers. M. Grévy lui-même aura sans doute des obsèques plus simples, quelque luxueuse que puisse être la douleur de M. Wilson. Quel spectacle! Que de couronnes de fleurs! Que d'immortelles! Que de bannières! Quelles inscriptions hyperboliques! Quel long défilé de fonctionnaires! Quelle multitude de franc-maçons, solennellement ornés de leurs écharpes pour fêter cet enterrement civil! Quelle suite interminable de corporations et de délégations! Quel cortège de généraux et de régiments avec leurs drapeaux enveloppés d'un crêpe! Quel catafalque magnifique! Et quel large voile noir étendu en biais sur la façade du palais Bourbon! Quels discours lyriques! Quelle ovation! C'était une apothéose, ont dit dans leur langage emphatique les apologistes de M. Gambetta; et encore toute cette accumulation de signes lugubres et d'emblèmes admiratifs n'a-t-elle pu suffire à la violence de leur religion : il leur aurait fallu les réverbères allumés, en guise de lampadaires, sur toute la route du convoi; il leur aurait fallu une prolonge d'artillerie pour soutenir le corps du héros! Soit, les partisans et les familiers de M. Gambetta ont eu, dans la splendeur de ces funérailles, la facilité de se consoler orgueilleusement. Ils ont pu croire que cette foule de curieux, accourue pour contempler ce déploiement théâtral de leur regrets, pleuraient avec eux et comme eux M. Gambetta. Ils ont pu croire qu'il y avait là dans la rue toute une manifestation de la patrie attristée, de la France affligée. Il y a plus. Cet enterrement qu'ils ont fait sans prêtre, aux frais de l'État, tandis qu'à Nice, le vieux et pauvre père de M. Gambetta attend devant son crucifix le cercueil du fils dont ils exploitent les restes, leur secte a pu croire que c'était un triomphe définitif remporté sur le christianisme et sur Dieu par le cadavre même de M. Gambetta. Soit. Attendons ce silence de la mort qui ne règne sur de telles tombes que quelques semaines ou quelques

mois après le fracas des funérailles. Attendons, outre le jugement de l'histoire, la sentence des événements. A quoi se réduira alors tout le faste de ce deuil excessif?

M. Gambetta avait toute une clientèle et cette clientèle lui composait presque un parti. Il faut regarder dans la société de la république romaine pour voir autour d'un homme une plus nombreuse escorte de clients; il aurait rivalisé sur le Forum avec un Caïus Gracchus, avec un Scipion Nasica ou un Métellus, surtout avec un Catilina, tant était grande la troupe qui l'accompagnait à ses destinées, tant se pressaient sur ses pas les gens besoigneux, les amis avides, les spéculateurs malins, les subalternes rampants, les agents zélés, les créatures, les favoris, les protégés et les obligés, avec une foule d'admirateurs candides. Ce Français nouveau-venu, qui devait à ses origines d'hier sa forfanterie gasconne et son astuce italienne sous son profil de Juif, avait été mal élevé; il fut toujours mal entouré. Il n'avait pas la moindre sévérité ni même le moindre discernement dans ses choix. Point de scrupule; peu de sens moral; aucune des petites vertus; l'humeur débonnaire; beaucoup d'effusion; un cœur exubérant; l'esprit jovial; un vif besoin d'être écouté; le goût de la flatterie et une complaisance aveugle pour les adulateurs; une bonté véritable; une intarissable générosité; du charme, parfois de la grâce : c'était assez pour attirer à soi toute une bande de camarades; il sut les retenir par sa fortune et il usa de sa puissance pour les multiplier. Il avait peuplé de ses serviteurs la Chambre et le Sénat, les ministères, les préfectures, les mairies, et, depuis trois ans, il était peu de généraux, de magistrats, de diplomates, de trésoriers, de recteurs, qui ne lui dussent quelque reconnaissance et ne lui eussent promis leur fidélité. C'est cette sollicitude intéressée qui avait le plus accru sa force. Mais son éloquence, il faut le reconnaître, ne fut pas son moindre pouvoir de captation. Il avait une sorte de rhétorique innée, qui joignait volontiers la subtilité du sophisme à l'enflure du déclamateur. Sa phraséologie s'essouflait souvent; ses lourdes périodes fatiguaient l'attention du lecteur. Son langage était incorrect, violent, trivial même. Il poussait l'invective jusqu'à l'injure grossière. Il ne savait ni bien assortir ses images, ni bien disposer ses arguments ou déduire ses raisons. Ses discours contenaient peu d'idées. Il possédait cependant quelques-unes des qualités supérieures de l'orateur populaire : le geste, la voix, l'action; des mots heureux; la chaleur; un souffle, un emportement, une furie qui entraînait son auditoire. Ses dons, il ne les avait pas perfectionnés. A cette tribune illustrée non seulement par un Mirabeau et un Berryer, mais par un Guizot et un Thiers, M. Gambetta n'aura pas laissé une page, une seule

page, que la postérité puisse citer à la postérité. La meilleure, c'est encore la première, cette page fameuse du plaidoyer qui commença sa réputation dans le procès Baudin.

On a qualifié M. Gambetta de « grand patriote ». C'est le titre qui a le plus brillé sur les enseignes promenées en son honneur derrière son catafalque. C'est l'éloge qui a le plus retenti dans les oraisons funèbres qu'on a prononcées devant son cercueil. On donnait à M. Thiers aussi ce surnom glorieux, le jour où il mourut. Qui des deux l'aura le mieux mérité, pour l'histoire? M. Thiers, qui fit la paix, en 1871, quand la patrie, blessée, tombée à terre, n'avait plus qu'un dernier coup à recevoir pour rendre son dernier soupir? Ou M. Gambetta qui voulait faire encore la guerre, quand la patrie n'avait plus à brandir en vain qu'une épée brisée et que la bataille ne pouvait plus être qu'un égorgement? Qui des deux avait le mieux réservé pour la vengeance de l'avenir l'âme et la fortune de la France? Qui des deux avait la confiance la plus noble et la plus intelligente dans l'immortalité de la France? M. Thiers, qui, voyant le désastre accompli, voulait hâter la réparation? Ou M. Gambetta, qui s'acharnait à épuiser l'épuisement même de la patrie? Lequel des deux, devant le traité fatal qu'il fallait signer avec le sang de la France, avec le sang de l'Alsace-Lorraine, lequel des deux eut le patriotisme le plus facile? M. Thiers qui signa en pleurant ou M. Gambetta qui, drapé dans son manteau de victorieux méconnu, se retira à Saint-Sébastien? Nous voulons bien ne pas émouvoir ces pénibles souvenirs. Nous voulons bien ne pas rappeler la réprobation dont la France frappa, en 1871, le dictateur de Tours et de Bordeaux. Nous voulons bien ne pas répéter les jugements de Lanfrey, de George Sand et de tant d'autres. Nous voulons bien ne pas reproduire ces dépêches, les unes insensées, les autres ridicules, que l'Assemblée nationale a publiées. Nous voulons bien ne pas troubler, dans leurs tombeaux, ici d'Aurelles de Paladines et Martin des Pallières, là Garibaldi et Pipe-en-Bois, ailleurs Crémieux et Glais-Bizoin. Nous voulons bien ne pas redire tout ce qu'il y eut de funeste dans le commandement de cet avocat qui, assisté d'un ingénieur, s'érigea en stratégiste et joua le généralissime, en face de M. de Moltke. Nous voulons bien ne pas raconter de nouveau comment il lutta pour la république plus que pour la patrie, ni comment il aggrava toutes nos défaites et nos pertes, ni pourquoi ses efforts n'eurent pas d'autre durée que celle du siège de Paris. A Dieu ne plaise que nous disputions à M. Gambetta son patriotisme! Oui, il a aimé la France, il l'a aimée comme nous tous. Mais du patriotisme il eut plutôt la jactance que le courage; il fut patriote dans ses bulletins, dans ses

serments, plus qu'à l'œuvre, devant l'ennemi : témoin son peu de virilité, sa peur, sa fuite, sous les murs d'Orléans, au bruit du premier obus qui éclata sur la voie. Être qualifié de « grand patriote » pour avoir juré « avec la victoire ou avec la mort » un « pacte » qu'il n'a pas tenu, c'est trop de bonheur, en vérité; et ceux-là outragent la France qui osent prétendre qu'il a sauvé son honneur : elle l'avait sauvé déjà devant Metz, elle le sauvait devant Paris, elle l'aurait sauvé sur la Loire sans M. Gambetta. Descendu de ce ballon avec lequel il avait quitté Paris comme un théâtre où il était mal à l'aise et où il n'était plus destiné qu'à un rôle médiocre, M. Gambetta ranima, pendant quinze jours, l'espoir de la France. Et ce fut tout. Il inaugura aussitôt cette série de fautes audacieuses qu'on ne peut, sans mensonge ou sans puérilité, louer comme les actes loyaux, purs, raisonnables, d'un « grand patriote ».

M. Gambetta n'a pas été un grand politique; ce ne fut qu'un grand politicien. Point d'opinions nettes ni complètes; point de certitude dans ses idées ni de sûreté dans ses vues; des tendances variables; aucun programme définitif. Il avait, avec une âme ardente, l'esprit mobile et une intelligence confuse. Rien d'un homme d'État sagace, honnête, constant, décidé à faire telle ou telle loi et à n'en pas faire telle ou telle autre. Il n'avait pas reçu l'éducation de l'homme d'État et il ne sut point y suppléer. Il portait en lui une sorte de génie informe qui n'avait pas la puissance de se corriger et que l'expérience elle-même ne semblait pas pouvoir achever. Il avait des élans, peu ou point de réflexion. Il ignorait l'histoire; il ne connaissait que deux ou trois légendes; il n'était familier qu'avec les mœurs de la multitude. Il n'avait étudié ni les conditions d'une république ni celles de la démocratie en France. Il n'avait pas pris la peine de se marquer la limite où la liberté devient la licence; encore moins s'était-il occupé de se préciser le point où la force devient la tyrannie. Il n'avait guère le culte d'aucun principe; il ne s'embarrassait pas des traditions; il ne songeait qu'aux moyens; il subordonnait tout à ses secrets desseins. C'était un empirique : il avait des pratiques de gouvernement plutôt que des règles. Volontiers il pensait qu'on peut gouverner au jour le jour, avec des expédients, sans souci de ses anciennes maximes, sans logique et sans suite, pourvu qu'on ait toujours sur les lèvres le mot sonore de république, qu'on manie une majorité docile et qu'on amuse le populaire. Volontiers il pensait que, pour gouverner, il suffit de l'art de séduire ou d'intimider, de capter ou d'opprimer : il eût souverainement exercé cet art dans une république comme celle de Florence ou de

Gênes, au seizième siècle. Attendre sans inertie, avoir patience dans la défaite, gagner du temps, diviser les obstacles, espacer et graduer les concessions, transiger avec la violence, ce fut toute la science de son « opportunisme. » Malgré sa fougue instinctive, il ne refusait pas de voir les difficultés; mais il les voyait mieux qu'il ne les mesurait; la sagesse lui manquait surtout pour s'abstenir de les soulever. Il avait néanmoins la prudence de fuir certaines extrémités; au besoin, il revenait sur ses pas. De toutes les folies qu'il mettait en train, il en est peu qu'il ait poussées jusqu'au bout. Il avait du feu; la modération qu'il affectait n'était qu'intermittente; il était colérique, mais prompt au regret et à l'excuse; il s'enivrait de sa parole; il était imprévoyant et prodigue de promesses; il n'avait pas de tenue, peu de dignité, bien qu'il se fût travaillé à en avoir et qu'il fût même devenu jaloux de son prestige, amoureux de l'apparat et de la pompe : tout ce naturel, il ne put jamais s'en rendre vraiment maître. Chaque année, il commettait une faute stupéfiante, comme malgré lui, comme un homme dont un coup de soleil a frappé la tête et qu'un délire momentané prive de sa raison. Et voilà pourquoi nous disons qu'avec un si bizarre mélange de qualités rares et de défauts grossiers, M. Gambetta a pu être un grand politicien, non pas un grand politique.

Avant tout, M. Gambetta fut un tribun et un avocat, tantôt l'un, tantôt l'autre, devant le peuple ou à la Chambre. Il était merveilleusement apte à l'opposition, non pas au gouvernement. Depuis un demi-siècle, le parti républicain n'avait pas eu un chef tel que lui. Adroit à mouvoir tous les ressorts, à diriger toutes les manœuvres; actif, toujours prêt, infatigable; fin, ingénieux, rusé; fécond en devises; connaissant bien ses gens, leur commandant de haut et les régentant tour à tour avec insolence et avec bonhome; caressant et souple, quand il le fallait; aussi habile à discipliner par son ascendant et par sa dextérité ce parti composé de tant de sectes et de factions qu'il était incapable de se discipliner lui-même. Ce sont ses traits les plus distincts et la louange est mensongère ou équivoque, pour tout le reste. M. Gambetta a voulu être et paraître également conservateur et radical, radical pour la plèbe et conservateur pour la bourgeoisie. Radical, il l'a été, quoiqu'il préférât depuis quelques années l'épithète de « progressiste ». Conservateur, il n'a pu le paraître qu'en comparaison de ces radicaux à qui son « opportunisme » savait résister si peu. Il avait bien fini par avoir la haine de l'ingrate canaille, mais la haine plus que le dégoût, plus que l'horreur; à l'occasion, il eût encore fraternisé avec elle. On l'a plaisamment appelé le César de Cahors. César! il n'en avait ni le masque ni le génie; mais, assurément,

son idéal était celui d'une république césarienne. Il avait beau déclamer véhémentement sur la liberté; il n'était point libéral; il était despote par tempérament et avec passion; il ne répugnait pas davantage à être révolutionnaire : de la liberté ou de l'ordre il n'est rien qu'il n'eût sacrifié hardiment pour régner, dans une circonstance suprême. Sa présomption, son outrecuidance, son mépris des instruments qu'il employait le disposaient à l'absolutisme, à un absolutisme tempéré simplement par sa camaraderie méridionale. Son goût du pouvoir personnel se manifestait, sinon dans tous ses discours, au moins dans tous ses actes. Il était autoritaire, moins par respect de l'autorité que par amour de la domination; par ambition plus que par doctrine; par caractère plus que par système. Il se sentait propre à la dictature; il n'était propre qu'à cela. La dictature oratoire, il l'avait eue à l'estaminet et au club; la dictature militaire, dans son généralat civil, à Tours et à Bordeaux; la dictature politique, avant et pendant son « grand ministère » : c'était son mode favori de gouvernement. On ne le suppose guère président modeste et paisible de la république : il eût accommodé la Constitution à son pouvoir personnel, même sans la changer. Au premier signe d'un péril social ou d'un danger national, il eût repris sa dictature. En réalité, il aspirait à être tout dans la république avec le double personnage d'un Danton et d'un Thiers; il souhaitait, il voulait une dictature couverte des apparences de la gloire et, si c'était possible, de la bienfaisance. Qui sait le monstrueux essai de souveraineté que sa mort épargne et à la France et à la république?...

En héritage M. Gambetta ne lègue rien qu'un souvenir à la république. Pas une grande œuvre, pas une grande loi, pas une grande réforme qui porte son nom. Il s'est agité, il a discouru : voilà toute l'épitaphe qu'un Romain graverait sur sa tombe. Ce n'est pas à lui qu'appartient cet honneur qu'on lui attribue d'avoir créé la république. M. Thiers seul a fait la république; il l'a faite sans M. Gambetta : il l'a faite avec la fatale assistance des monarchistes, qui n'ont pas pu faire la monarchie; eux-mêmes l'ont constituée. Que, dans la période du 16 mai, M. Gambetta ait forcé le maréchal Mac-Mahon à se soumettre et qu'il l'ait forcé, plus tard, à se démettre, ce sont des services dont, certes, le parti républicain peut lui être reconnaissant. L'histoire attestera néanmoins que, ces services, les flatteurs de M. Gambetta en ont trop amplifié l'éloge : ce n'est pas la république qu'il a sauvée alors; il n'y avait, pendant cette période, ni conjuration ni coalition pour substituer à la république la monarchie; M. Gambetta n'a eu d'autre gloire que celle d'arracher le pouvoir aux conserva-

teurs qui voulaient, en gouvernant la république, préserver la France de cette désorganisation même dont tant de républicains gémissent aujourd'hui comme nous. Encore M. Thiers est-il mort à temps pour laisser à M. Gambetta et aux hommes d'Etat de la « vraie république » le bénéfice de cette victoire : M. Thiers eût remplacé le maréchal de Mac-Mahon, et ce n'eût pas été pour permettre, à la manière de M. Grévy et de M. Gambetta, que la république troublât, ruinât ou déshonorât la France, comme elle l'a commencé sous leurs auspices. Mais accordons à M. Gambetta, si l'on veut, ce double honneur d'avoir créé la république, pendant ou après la guerre de 1870, et de l'avoir sauvée, pendant la période du 16 mai. Cette république dont M. Grévy n'aura eu que la présidence titulaire et dont M. Gambetta a eu trois ans la dictature morale, qu'est-elle devenue? Qu'a-t-elle gagné? Quel est son avenir? Quelles espérances garde-t-elle devant la tombe de M. Gambetta? Son gouvernement, sous l'empire de M. Gambetta, s'est dénaturé, faussé, avili même. M. Gambetta a, par ses abus, appris à la république qu'elle pouvait n'avoir qu'un gouvernement indirect, irresponsable, occulte, et que ce gouvernement pouvait être le gouvernement d'un homme, d'un seul homme. Ce n'est pas tout : il lui a encore appris qu'elle pouvait être, non seulement le régime d'une prétendance omnipotente et débordante, mais le régime d'un favoritisme tout personnel; il lui a appris qu'elle pouvait voir toutes ses dignités et toutes ses fonctions distribuées comme des grâces et comme des gages par la munificence égoïste d'un homme, d'un seul homme. De quel droit la république nous vantera-t-elle l'excellence de son principe, après ces exemples d'usurpation et de corruption donnés par M. Gambetta, par son meilleur citoyen, par son plus pur et son plus illustre serviteur? Quant à la situation de la république, elle attriste et alarme les moins perspicaces des républicains tant soit peu sincères. Or tous les maux dont elle souffre sont autant de témoignages qui, sur le cercueil de M. Gambetta, pouvaient s'élever contre sa mémoire. Cette armée affaiblie, qui donc l'avait livrée à la criminelle incapacité du général Farre? M. Gambetta. Ces finances appauvries, qui donc les avait livrées à l'utopique prodigalité de M. de Freycinet pour ses travaux fabuleux? M. Gambetta. La paix religieuse de la France, qui donc a voulu que les Jules Ferry et les Paul Bert la violassent, dût la guerre déclarée « au cléricalisme » être un déchirement de plus dans notre patrie? M. Gambetta. Ce Sénat impuissant, qui donc a le plus infirmé son autorité constitutionnelle? M. Gambetta. Cette Chambre et sa majorité imbécile, qui donc en a été le grand électeur? M. Gambetta. Cette Constitution si

précaire, qui donc en a demandé le plus haut la révision, au risque de la détruire entièrement? M. Gambetta. Ces ministères s'éffondrant l'un sur l'autre et dont l'instabilité ébranle les lois elles-mêmes dans leur fondement, qui donc a été l'artisan des changements si rapides parmi lesquels ils s'écroulaient? M. Gambetta. Cette administration asservie aux intérêts et aux caprices des députés et de leurs protégés, qui donc, en présidant la commission du budget, l'a placée, le premier, sous son étroite dépendance, en dépit et au mépris des ministres? M. Gambetta. Cette tourbe de démagogues et de socialistes assez osés pour relever maintenant dans nos rues le drapeau rouge de la Commune, qui donc les a ramenés à Paris en les amnistiant? M. Gambetta. Enfin, ce discrédit de la France humiliée en Europe et isolée dans le monde, qui donc, par sa diplomatie brouillonne et présomptueuse, l'a étendu de l'Occident à l'Orient? Qui donc, en contraignant la république à répudier la sage politique de M. Thiers, a compromis, dans nos affaires étrangères, la liberté d'action de la France? M. Gambetta. Et voilà pour quels bienfaits la république aura mené autour du cercueil de M. Gambetta un deuil si pompeux et si bruyant!

Non, pas plus que la France n'a de trophées à ériger sur les Vosges à la gloire de M. Gambetta, la république n'a de statue à lui élever sur une des places de Paris, si elle a le sentiment juste du mal qu'il lui a fait. Il faut qu'elle prenne garde à cette idolâtrie! M. Gambetta n'avait que trop identifié la cause de la république avec sa propre cause; il personnifiait si bien la république en lui qu'il a semblé à maint républicain qu'en mourant, M. Gambetta ensevelissait avec lui une portion de la république. Soit que M. Gambetta eût seul, aux yeux de la foule, la magie nécessaire pour conserver la république, soit que la France continue de se fier à la grandeur d'un homme plus qu'à la grandeur d'une institution, la mort de M. Gambetta a paru néfaste à tous ceux qui avaient ainsi l'habitude de lier plus ou moins la destinée de la république avec celle de M. Gambetta. C'est pour la république un détriment d'autant plus grave que déjà, avant la maladie de M. Gambetta, plus d'un présage et plus d'un oracle annonçaient aux républicains des temps difficiles, le commencement d'une fin plus ou moins lente. Il est certain qu'avec M. Gambetta tombe l'espérance crédule de cette bourgeoisie républicaine qui comptait sur lui comme sur une Providence pour la sauver des fureurs du parti révolutionnaire et des attentats du parti socialiste. On peut conjecturer que les violents, si mal réfrénés déjà par l'autorité de M. Gambetta, vont s'enhardir, maintenant que ses conseils

et ses menaces ne la contiendront plus. Quoi qu'il en soit, il y a tout un parti qui se démembrera bientôt; c'est celui de cette Union républicaine qui n'avait d'autre discipline que son servile amour de M. Gambetta; un groupe ira s'attacher à celui de M. Clémenceau, un autre à celui de M. Jules Ferry; car M. Jules Ferry et M. Clémenceau deviennent plus ou moins les successeurs de M. Gambetta; ils se diviseront son empire, avant de se combattre. La majorité se recomposera donc. Restera-t-elle fidèle à M. Duclerc? M. Grévy lui-même et son gendre M. Wilson verront-ils sans déplaisir une chute ou une dislocation de ce ministère que soutenait seule la faveur de M. Gambetta? La mort de M. Gambetta change ce précaire équilibre du gouvernement et de la majorité. C'est bien légitimement que, parmi les républicains, les uns s'en inquiètent autant que les autres s'en réjouissent. Pour nous conservateurs, nous n'oublierons pas que, si M. Gambetta n'avait plus sa puissance d'autrefois, sa force était redoutable encore. Peut-être n'eût-il pas reconquis le pouvoir régulièrement dans cette Chambre où il était craint et haï. Mais, le jour où la monarchie eût voulu reprendre à la république cette France de plus en plus malheureuse, M. Gambetta serait redevenu le champion du parti républicain tout entier : c'est un athlète de moins pour la république. Il y a peut-être une autre circonstance encore où M. Gambetta aurait ressaisi son empire, sa dictature : c'eût été dans une crise nationale, à l'heure d'une guerre, en face de l'ennemi contre lequel il rêvait la revanche. Sa présomption militaire n'avait pas diminué; au contraire; il voulait sa revanche dans la revanche de la France et il se croyait plus que jamais capable de présider à la lutte. A quelles calamités le génie téméraire de M. Gambetta aurait pu précipiter la France!

Si la république a perdu M. Gambetta, son tribun d'hier ou de demain, la France a perdu hélas! un soldat qui veillait à sa frontière, un soldat que l'Allemagne respectait, le général Chanzy. Il est mort subitement, l'avant-veille des funérailles de M. Gambetta. L'armée aura tressailli à cette nouvelle. Instruit, laborieux, énergique et vaillant, Chanzy était un des chefs les plus capables de la conduire sur les champs de bataille de l'Alsace ou de la Lorraine, son pays natal; il l'espérait et l'armée le savait. La France se souvenait avec fierté de l'héroïque et habile obstination avec laquelle il avait défendu le terrain, dans sa campagne de la Loire, d'abord autour du Beaugency, puis dans le Vendômois. Et cependant quelles troupes démoralisées, fatiguées, déguenillées, il commandait le 5 décembre! Et combien l'incapacité tyrannique de M. Gambetta, l'incapacité traîtresse de M. de Freycinet gênaient

alors son commandement! Derrière le cercueil de M. Gambetta et aux côtés de M. de Freycinet, il aurait pu se rappeler amèrement ce combat du 8 décembre où, un de leurs télégrammes intervenant à son insu parmi ses propres ordres, il vit, au milieu même de sa victoire, la division du général Camô abandonner le poste qu'il lui avait assigné et livrer l'espace aux Allemands... C'était un homme, et la France en a trop peu aujourd'hui. Par quelle cruauté la mort nous l'enlève-t-elle, plein de vie, elle qui ménage si longtemps la vieillesse des vainqueurs dont Chanzy avait affronté la science et la puissance? Quelle fatalité dramatique fait suivre dans la tombe M. Gambetta et Chanzy? Et quelle n'est pas l'ironie de cette destinée qui accorde à l'un les honneurs d'un deuil public si fastueux, tandis que l'autre, avec sa vraie gloire, disparaît presque sans éclat et sans bruit?... Le mystère de ces coups étonnants, Dieu le connaît. Il semble, vraiment, qu'il veuille rendre de plus en plus difficile le gouvernement républicain et que sa volonté se plaise à déjouer de plus en plus les calculs de nos politiques. Depuis 1871, Napoléon III, le prince impérial, M. Thiers, sont morts, parmi les songes et les apprêts de leurs ambitions. M. Gambetta est mort, méditant un nouveau règne. Le général Chanzy semblait avoir quelque chance de remplacer tôt ou tard M. Grévy dans la présidence de la république; le voilà mort. Quand donc la Providence permettra-t-elle qu'au-dessus de tant de prétentions fugitives et de pouvoirs fragiles, la France aperçoive et sente une dynastie qui perpétue son gouvernement? Quand permettra-t-elle que la France reprenne l'usage et la tradition du mot antique : « Le roi est mort! Vive le roi! »

Auguste Boucher.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 5, PLACE DU PANTHÉON.

LA FRANCE

DANS LES LUTTES RELIGIEUSES DE L'EUROPE[1]

L'ALLEMAGNE CATHOLIQUE

I

Nous avons achevé la revue des puissances protestantes destinées à prendre part à la guerre de Trente ans. Nous savons maintenant comment, dans le cours du seizième siècle, le protestantisme est devenu religion d'État en Angleterre, en Hollande, en Danemark, en Suède et dans la moitié de l'Allemagne. A travers la diversité des événements et des peuples, nous avons reconnu qu'une loi générale a présidé à son établissement.

Partout où la foi nouvelle a triomphé, la première cause de son triomphe, c'est qu'elle n'a pas rencontré d'obstacle. L'étendue de ses conquêtes a eu pour mesure beaucoup moins la vigueur et le zèle de ses partisans que la faiblesse et la défection de ses adversaires. L'Église catholique a succombé dans la moitié de l'Europe, non pas seulement, comme l'a dit Bossuet, pour ne s'être pas réformée, mais encore pour ne s'être pas défendue. Les places qu'elle a perdues se sont livrées sans résistance : elles croulaient avant d'être attaquées.

Reste à savoir s'il est des pays assaillis, entamés par le protestantisme, où l'antique foi ait surmonté la nouvelle et de quelle manière. Déjà, dans nos études antérieures, nous avons assisté en France à la lutte des deux cultes; là, nous avons vu le catholicisme sortir du combat vainqueur de son ennemi sans pouvoir néanmoins l'extirper et se maintenir, après la victoire, prépondérant et contredit.

[1] Voyez le *Correspondant* des 25 février, 10 mars, 10 mai, 25 juin et 25 août 1882.

La même lutte vient de s'offrir à nos regards en Belgique ; et malgré que les deux pays n'aient pas adopté semblable régime, cette double expérience nous a montré que, chez les peuples dont l'Église catholique a pris une fois possession, son sort dépend d'elle beaucoup plus que de ses adversaires : elle y demeure inexpugnable quand elle résiste ; elle y redevient triomphante quand elle se réforme et se régénère.

Nous avons encore à suivre ce combat, à observer ce spectacle dans la portion de l'Allemagne que le protestantisme n'a pas envahie et jusqu'en Pologne.

II

Quand Charles-Quint eut abandonné l'empire, quand la paix de Passau et le recès d'Augsbourg eurent livré la moitié de l'Allemagne au protestantisme, l'Église catholique ne cessa pas d'abord de déchoir. Partout où elle n'était pas renversée et détruite, elle semblait en ruines. Le mal qui la rongeait et que nous avons déjà décrit était antérieur à la Réformation. Les pires symptômes et les pires ravages de ce mal ont été constatés et signalés bien des années encore après que la Réformation avait triomphé. Nous les connaissons : tant que le malade n'était pas guéri par un meilleur régime, son corps continuait de se décomposer et tombait en lambeaux.

C'était donc en vain que la paix de religion avait prétendu assigner à chaque culte son domaine et marquer entre eux certaines limites, le protestantisme les franchit d'abord. De nouveau, des ecclésiastiques lui livrèrent leurs églises. Il avait été pourtant stipulé qu'un évêque, mis en possession de son siège en qualité de catholique, ne pourrait ensuite se séparer de Rome, sans perdre ce siège et les domaines qui en dépendaient. Mais dans les plus illustres chapitres, il se rencontrait des chanoines protestants pour élire aux sièges vacants des évêques protestants, ceux-ci différaient ensuite de demander la confirmation du pape, ou se mettaient hors d'état de la recevoir ; en attendant, en vertu d'une autorisation que l'Empereur ne se sentait pas la force de refuser au puissant élu d'un puissant chapitre, ils touchaient les revenus et exerçaient l'autorité seigneuriale, attachés aux sièges dont ils se disaient les administrateurs, faute de pouvoir se dire évêques. Il y eut difficulté plus tard sur le point de savoir si ces administrateurs prendraient séance aux diètes parmi les seigneurs ecclésiastiques ; et comme au moment où la question se posa, les catholiques commen-

çaient à relever la tête, en définitive, ils n'y figurèrent pas. Mais, chez eux, sur les territoires dont ils devenaient, par le choix des chapitres, maîtres électifs, leur autorité ne fut pas contestée. Ainsi furent soustraits à l'Église romaine, postérieurement au traité de Passau, et les uns pour un temps, les autres pour jamais, grand nombre de sièges : les archevêchés de Magdebourg et de Brême, les évêchés de Lübeck, de Minden, de Werden, d'Osnabrück, de Paderborn, d'Halbelrstadt, de Mersbourg et de Norembourg [1]. Ailleurs, les princes luthériens, le duc de Saxe, par exemple, continuaient d'exercer sur les bénéfices ecclésiastiques le droit de collation que Rome leur avait attribué quand ils lui étaient fidèles, et ils distribuaient ces bénéfices parmi leurs coreligionnaires [2]. Que pouvaient, pour arrêter de tels empiètements, les successeurs de Charles-Quint? Lieutenant de son frère en Allemagne durant de longues années, Ferdinand s'était usé à servir et seconder docilement le grand Empereur; il avait assisté de plus près que personne à l'écroulement de ses desseins et n'était enfin lui-même devenu empereur que pour conclure la paix après la défaite. Aussi tenait-il cette paix pour nécessaire et redoutait-il par-dessus tout ce qui risquait de la troubler ou de la rompre. Il ménageait donc beaucoup les protestants : non qu'il fût le moins du monde incertain ou indifférent en matière religieuse. Hosius, envoyé par le Saint-Siège pour sonder ses dispositions, reconnaissait en lui « un empereur vraiment chrétien et orthodoxe »; il lui rendait ce témoignage, qu'il avait fort à cœur « de soutenir l'ancienne foi, de combattre et de repousser l'hérésie; plût au Ciel, ajoutait-il, qu'il en eût la faculté autant qu'il en a la volonté [3] ! »

Il n'en était pas précisément de même de son fils Maximilien. Ce prince, d'un esprit plus ouvert que ferme et d'une rare instruction, déjà roi de Bohême du vivant de son père, et désigné par les électeurs pour lui succéder sur le trône impérial, Maximilien fut longtemps soupçonné de favoriser les novateurs tant il leur témoignait de tolérance. L'un deux, Tauser, homme de mauvaise vie comme de mauvaise doctrine, selon Hosius, avait, durant la jeunesse du prince, grande part à sa confiance. Pourtant dans ses entretiens avec Hosius, l'héritier de l'Empire ne parut point à ce grand évêque acquis à l'hérésie. Il manifesta même une vive hor-

[1] Laderchi, *Annales ecclesiastici, continuatio*, t. XXII, anno 1570, p. 128. — Theiner, *Annales ecclesiastici, continuatio*, t. II, anno 1575, p. 39, nº 38. — Charvériat, *Histoire de la guerre de Trente ans*, t. I, p. 21, 34 et 35.

[2] Theiner, *ibid.*, p. 40.

[3] Lettres d'Hosius, évêque de Warmia, au cardinal Borromée, en 1560. — Theiner, *Vetera monumenta Poloniæ et Lithuaniæ*, t. II, nº 690, p. 602.

reur contre les sectes, qui, de négation en négation, en étaient déjà venues jusqu'à contester la divinité de Jésus-Christ. Mais vis-à-vis de l'Église romaine, il avait des griefs, il réclamait des réformes, il imputait aux papes les retards et l'interruption du concile; enfin il reprochait aux catholiques le sang versé pour réprimer l'erreur et confessait que la rigueur déployée par eux l'inclinait vers leurs adversaires, à quoi Hosius répondait en alléguant à son tour l'intolérance protestante avec ses proscriptions et ses cruautés, et notamment le supplice de Servet, ordonné par Calvin [1].

Lorsque, ainsi disposé, Maximilien parvint à l'empire, son premier acte alarma la vigilance du saint pape Pie V. La diète, convoquée par lui à Augsbourg, en 1566, avait été invitée à examiner « par quelles voies et moyens la religion chrétienne pourrait être plus sainement entendue et réduite à une meilleure forme [2] ». C'était renouveler, en les aggravant étrangement, les empiètements et les témérités de l'*Interim* jadis condamné par le pape Paul III. C'était opposer une assemblée séculière au concile de Trente, qui venait de se clore, et élever dans l'Allemagne encore catholique autel contre autel. Déjà les luthériens chantaient victoire, ils se préparaient à venir en foule à la diète. Mais devant les réclamations du Saint-Siège, le premier dessein de Maximilien tomba promptement. Une fois réunie, la diète, dont nous aurons bientôt à faire connaître les délibérations, ne s'occupa que du maintien de la paix de religion, et toute tentative de transaction entre les deux doctrines demeura dès lors pour jamais abandonnée. A défaut de transaction, Maximilien sollicita, du moins à Rome, des concessions qu'il n'obtint pas : notamment le mariage des prêtres, et la communion sous les deux espèces pour les laïques ; enfin, pour son propre compte, il adopta la tolérance, se gardant non seulement d'inquiéter les protestants dans leurs domaines, mais, de plus, les laissant dans les siens exercer leur culte. Le culte catholique était banni des États protestants de l'Empire : sur les instances réitérées des diètes particulières d'Autriche et de Hongrie que ne découragea pas un premier refus, le patrimoine de la maison de Habsbourg s'ouvrit au culte réformé; il put être pratiqué dans les demeures des nobles et dans les maisons communes de certaines cités. Jusque dans Vienne, on entendit librement des prêches luthériens. Le pape s'indigna d'une telle condes-

[1] Theiner, *Vetera monumenta Poloniæ et Lithuaniæ*, t. II, n° 690, p. 603, 604, 609, 618 à 620.

[2] Je traduis de mon mieux le texte latin auquel je me réfère : *Qua ratione ac via Christiana religio ad meliorem et rectiorem intelligentiam reduci posset.* — Laderchi, *Annales ecclesiastici, continuatio*, t. XXII, anno 1566, p. 106, nos 2, 3 et 4.

cendance, il envoya son légat Commendone porter à l'Empereur ses représentations. Commendone, que Vienne connaissait déjà, y reçut le meilleur accueil, mais ne parvint pas à changer Maximilien, à qui les historiens protestants attribuent cette parole : « Il n'y a pas plus grand péché que de vouloir dominer les consciences : c'est s'opposer à Dieu même [1]. » La renommée de sa tolérance s'étendait au loin; il conseillait à tous les princes de la chrétienté, au roi de France, même au roi d'Espagne, de l'imiter. Lorsqu'il maria sa fille Élisabeth d'Autriche au roi de France, cette union, bien qu'arrangée par le pape, fut regardée par les huguenots français comme un gage de paix, et plus tard, en effet, aucune femme à la cour de France ne pleura la Saint-Barthélemy aussi sincèrement que la fidèle et pieuse épouse de Charles IX; aucun prince en Europe ne l'a condamnée en termes aussi nets que le beau-père de ce misérable roi [2]. Cependant, chez lui, Maximilien voyait les protestants se diviser, et leurs discordes intestines l'indisposaient contre eux. En même temps, à mesure qu'à travers des mœurs simples, au sein d'une famille patriarcale, il avançait dans la vie, les épreuves de son règne, les malheurs de l'Empire, le rattachaient plus étroitement à la vieille foi qu'il n'avait jamais abandonnée. Pour conjurer les ravages faits par la peste et les Turcs dans ses États, il avait recours à des prières et des processions solennelles; il s'efforçait de rendre son peuple plus honnête, en le rendant plus religieux. Les turbulents discours des dissidents, les querelles suscitées par eux, l'amenaient enfin à retirer quelques-unes de ses concessions, à restreindre sinon à supprimer entièrement chez lui l'exercice de leur culte, à chasser de sa capitale certains prédicants étrangers [3]. Mais jamais il ne se résolut à sévir contre ses sujets ni même à les bannir de sa cour ou des emplois publics pour cause de religion [4]. Prince rare, quoique sans éclat, circonspect et mesuré par nécessité et plus encore par inclination : on le vit devenir, sur le trône, plus catholique chaque jour en demeurant tolérant. Pour être débarrassée de ses adversaires, l'Église romaine n'avait plus alors à

[1] Laderchi, *Annales ecclesiastici, continuatio*, t. XXIII, nº 12, anno 1568, p. 49 et suiv., et nº 13, p. 53.

[2] Voyez *Luttes religieuses en France*, ch. IV, p. 138, 154 et 158.

[3] Laderchi, *Annales ecclesiastici, continuatio*, t. XXII, anno 1566, p. 170; nº 75, p. 189, nº 101, anno 1568, p. 80 à 82, nºs 28 et 29. — Theiner, t. XXIII. *Annales ecclesiastici, continuatio*, t. I, anno 1572, nºs 22 et 23.

[4] Laderchi, *Annales ecclesiastici continuatio*, t. XXIII, anno 1569, p. 276, et 277, nº 1, 23. — Theiner, *Annales ecclesiastici, continuatio*, t. II. anno 1578, p. 345 et s., nº 1. — Hergenröther, *Handbuch der allegemeinen Kirchengeschichte* (*Manuel de l'Histoire de l'Église en Allemagne*), t. II, p. 521.

compter sur César, César lui fût-il fidèle! Il lui fallait chercher d'autres ressources.

Aussi bien, quelles que fussent les dispositions particulières de l'Empereur, la paix entre catholiques et protestants était indispensable à l'Allemagne, car l'ennemi du dehors, le Turc, pesait sur elle, violant sans cesse et entamant sa frontière, dévastant ses provinces, menaçant jusqu'à sa capitale. Ses forces réunies suffisaient à peine à tenir tête à cet ennemi. Se divisait-elle : elle lui était livrée. Faire concourir les deux partis à la défense commune était donc la tâche capitale de son gouvernement, tâche difficile autant que nécessaire. L'Empereur se refusait-il aux exigences des protestants : il perdait leur appui. Y cédait-il : il s'aliénait les catholiques.

La première fois que Maximilien, à son avènement, s'adressa au pape Pie V, ce fut pour lui demander secours contre le sultan. Mais comme, à ce moment, le nouvel empereur avait annoncé le dessein de réformer la religion chrétienne, le pape répondit qu'avant de l'assister, il avait besoin de savoir s'il était ou non l'ennemi de l'Église romaine. Ainsi le pontife, qui devait plus tard prêcher la guerre sainte et vaincre le Turc à Lépante, ne se montrait pas d'abord résolu à le combattre à Vienne[1]. Bientôt, cependant, soit que l'Empereur, en renonçant au projet qui inquiétait le pape, eût calmé ses alarmes, soit que l'imminence d'un plus grave péril les surmontât, Pie V fournit sans condition des subsides à Maximilien. Bientôt ce fut Pie V qui poussa Maximilien à la lutte et lui reprocha de s'en fatiguer, ce fut Pie V qui le somma de la poursuivre[2].

Toutefois, dans le temps même où ce grand pape était le plus occupé d'arrêter l'invasion musulmane en Occident et de former contre elle une ligue efficace en mettant fin aux rivalités intestines des princes, dans le temps où il faisait porter d'un bout de l'Europe à l'autre un commun et pressant appel aux armes, il répugnait encore à enrôler les hérétiques dans sa croisade. La question fut agitée, le 28 juin 1571, dans un consistoire dont la délibération a été retracée par un des cardinaux qui prirent part au débat. Il y a quelque intérêt à connaître cette délibération, car elle a fixé pour longtemps la politique du Saint-Siège en Allemagne.

Déjà le pape avait annoncé son projet de guerre sainte et de ligue chrétienne au sacré collège; déjà les cardinaux y avaient adhéré, et le cardinal de Trente, Louis Madrucci, prince de l'Église, très dévoué aux intérêts de l'Empire, avait suggéré qu'il conviendrait d'inviter à

[1] Laderchi, *Annales ecclesiastici, continuatio*, t. XXII, anno 1566, p. 106, § 2, 3, 4.

[2] *Ibid.*, p. 161 à 164, n°s 61 à 65, et p. 188, n°s 99 et 100.

cette guerre, d'associer à cette ligue, même les princes hérétiques [1]. Cet avis à peine énoncé ayant été accueilli par des murmures, Madrucci le développa et le confirma le jour où le pape consulta de nouveau le consistoire sur les légats à envoyer en Autriche et en Espagne. « Pourquoi, dit-il, ne pas envoyer aussi des ambassadeurs aux princes dissidents, surtout aux moins éloignés de nous, à ceux de la confession d'Augsbourg et au schismatique duc de Moscovie? La sainte Écriture nous apprend qu'ainsi en ont usé les plus vaillants défenseurs du peuple de Dieu, les Machabées, avec des infidèles, avec les Romains et les Spartiates. Que ces ambassadeurs ne soient point des légats, qu'ils abordent les hérétiques sans être revêtus des insignes pontificaux, soit; mais qu'ils les abordent, qu'une occasion de les rapprocher de nous, de faire accord avec eux, ne soit point perdue. S'ils nous aident à vaincre le Turc, associés à une œuvre commune, ils reviendront ensuite plus aisément à l'unité; et s'ils n'y reviennent pas, s'ils s'opiniâtrent, nous serons plus forts après cette première victoire pour les vaincre eux-mêmes. Si, au contraire, Dieu a résolu de nous frapper, si le Turc doit l'emporter, mieux vaut que nous ne tombions pas seuls et que les hérétiques succombent avec nous. »

A ces paroles, le pape, qui présidait le consistoire, n'attendit pas que les autres cardinaux eussent donné leur opinion. Il répliqua tout aussitôt : « Entre nous et les hérétiques, il ne peut y avoir ni paix ni concorde. Avec eux point d'alliance. » A l'exemple des Machabées Pie V opposa celui de Josaphat, « ce roi juste, réprimandé par le prophète, pour avoir reçu secours d'Achab, le roi impie d'Israël. » « Les hérétiques qui ont trahi la foi », ajouta-t-il, « sont pires que les gentils qui ne l'ont pas connue; plus ils se rapprochent de nous, plus leurs rites ressemblent aux nôtres, et plus ils sont dangereux. Devenus les alliés des catholiques, ils les infecteraient de leur contagion, et nous, en recherchant cette alliance, nous irriterions Dieu, qu'il faut apaiser. » La plupart des cardinaux, et parmi eux Montalto, le futur Sixte-Quint, se rangèrent à l'avis du Souverain Pontife. Il n'y en eut guère qu'un seul qui le combattit : c'était de tous les membres du consistoire celui qui connaissait le mieux l'Allemagne, et soit en Allemagne, soit dans la Pologne, sa patrie, celui qui avait le plus travaillé pour sa foi, c'était Hosius. Sa voix était si faible alors, que ses plus proches voisins entendaient seuls toutes ses paroles, et en même temps son opinion si ferme, que le pape lui ayant répondu comme à Madrucci, il revint à la charge, il insista

[1] 25 mai 1571, Journal du cardinal San Severino. (Laderchi, *Annales ecclesiastici, continuatio,* t. XXIV, anno 1571, p. 401, nº 17.)

pour que le Saint-Siège ne bornât pas ses démarches en Allemagne au seul Empereur, mais les étendît à tous les princes ; car il importait en ce pays de tenir compte de tous, et si le Saint-Père persistait à ne point envoyer d'ambassadeurs aux dissidents, il le suppliait du moins de ne pas les exclure de la ligue et, dans ce but, de prendre pour intermédiaires entre eux et lui les princes catholiques. Il convenait, disait Hosius, que le pape pût se rendre le même témoignage que l'apôtre saint Paul : « Je me suis fait tout à tous pour les gagner tous. »

Ainsi commençaient à se débattre dans les conseils de l'Église romaine les relations du Saint-Siège avec les États protestants. L'avis ouvert par Hosius et Madrucci ne devait pas être sitôt accueilli. Préposé entre le passé et l'avenir à la garde d'une institution immortelle, le sénat de Rome chrétienne ne se prêtait qu'avec lenteur au changement du temps et des choses. Pour Rome, les hérétiques étaient des rebelles, et il fallut une longue prescription, il fallut des révolutions et des siècles avant qu'elle consentît à négocier avec les héritiers des rebelles.

Tout ce qui fut alors obtenu de Pie V sur l'avis conforme du consistoire, c'est que le cardinal Commendone, qui venait une fois de plus d'être désigné en son absence comme légat pontifical, visiterait le duc de Bavière et les autres princes catholiques en se rendant vers l'Empereur, qu'il se concerterait avec eux pour la conversion des princes hérétiques, mais sans pouvoir traiter avec ces princes tant qu'ils ne seraient pas convertis [1].

Cependant, vers la même époque, le pape écrivait lui-même au grand-duc de Russie pour le convier à la ligue contre le Turc. Il considérait, sans doute, que, nés dans le schisme et étrangers à l'Église, ce prince et cette nation ne l'avaient pas abandonnée. Il espérait les y attirer [2].

Au surplus, les protestants n'étaient pas mieux disposés à se liguer avec le pape contre le Turc, que le pape avec eux. A l'Empereur même, et sur les frontières attaquées de l'Empire, ils marchandaient leur concours; ils ne l'accordaient d'ordinaire qu'en retour de privilèges pour eux et de concessions pour leur culte, si bien que Maximilien, ballotté entre des exigences contradictoires, renonça à continuer la guerre qu'il avait commencée d'abord avec quelque succès. La paix lui parut un moyen plus commode et plus sûr de préserver son territoire; et ayant adopté ce parti, il ne s'en

[1] Journal du cardinal San Severino. (Laderchi, *Annales ecclesiasti, cicontinuatio*, t. XXIV, anno 1571, p. 431 à 434, n° 43.)
[2] 9 août 1570. Theiner, *Vetera monumenta Poloniæ et Lithuaniæ*, t. II, p. 748, n° 797.

écarta plus. Vainement le pape le pressa donc d'entrer dans la ligue chrétienne; comme le roi de France, il s'y refusa. Voulant même, au moment où cette ligue s'armait, se mettre plus sûrement à l'abri de la lutte et de ses contre-coups, il fit porter par anticipation à Constantinople le tribut annuel consenti jadis par Charles-Quint et Ferdinand pour la possession de la Hongrie[1]. Ainsi, pas plus que la France, l'Empire ne contribua à la victoire de Lépante. Il ne dépendait plus du Saint-Siège de faire marcher ensemble sous le même étendard et vers un but commun la chrétienté.

L'Allemagne, épuisée par ses discordes religieuses et par les entreprises de Charles-Quint, voulait alors la paix au dehors : elle ne la voulait pas moins à l'intérieur.

Nous connaissons déjà les dispositions conciliantes des premiers successeurs de Charles-Quint envers les dissidents. Celles de leur nation n'étaient pas moins pacifiques. La paix de religion avait été, en 1555, imposée par les protestants à l'Empereur et repoussée par le Saint-Siège; onze ans plus tard, elle fut invoquée par les catholiques comme leur meilleure ressource. Ils eurent à se prononcer définitivement à son sujet dans la première diète qui suivit la clôture du concile de Trente. Commendone avait été envoyé à cette diète, avec charge de faire reconnaître et admettre en Allemagne les prescriptions désormais obligatoires du concile. Pouvaient-elles donc se concilier avec les clauses du traité de Passau? Sans doute, la puissance séculière ne prétendait plus alors mêler et confondre ensemble les deux religions; ce danger tant redouté de l'Église romaine était écarté : mais le traité autorisait publiquement le culte luthérien, interdisait de le troubler, affranchissait ceux qui le professaient de l'autorité de l'Église, les mettait à l'abri de ses jugements et les maintenait, envers et contre tous, en possession des biens ecclésiastiques usurpés par eux. La question de savoir s'il était permis de souscrire à de tels engagements fut débattue à Augsbourg, autour du légat Commendone, par les théologiens qu'il avait pris soin d'amener à sa suite. Parmi eux, il n'en pouvait manquer pour soutenir que promettre paix et sécurité aux doctrines qui venaient d'être frappées d'anathème à Trente, c'était désobéir au concile et adhérer à l'hérésie. Mais il s'en rencontra aussi pour repousser cette opinion, pour distinguer entre la tolérance et l'assentiment, et ceux-là étaient précisément les meilleurs champions de l'Église romaine, les hommes destinés à lui rendre une portion de l'Allemagne, c'était le Jésuite Pierre Canisius et quelques-

[1] Laderchi, *Annales ecclesiastici, continuatio*, t. XXIV, anno 1570, p. 41, nº 65; anno 1571, p. 427, nº 37, et p. 459 à 465, nºˢ 3 à 14.

uns de ses frères. Ils alléguèrent donc que les catholiques étaient sans doute obligés de se soumettre eux-mêmes formellement au concile de Trente, mais non de lui soumettre les dissidents; car il ne dépendait pas d'eux de les contraindre. Ils ajoutèrent que la paix de religion pouvait être légitimement observée et maintenue comme elle avait été consentie, non par connivence avec l'hérésie, mais pour éviter un plus grand mal; et, en effet, en refusant de la reconnaître et de s'en prévaloir, les catholiques ne s'exempteraient pas de ses inconvénients : ils se priveraient seulement de ses avantages. Les deux avis furent transmis à Rome par Commendone, qui voulut attendre pour se prononcer les instructions du Saint-Siège. L'avis de Canisius et des autres Jésuites fut présenté à saint Pie V, et appuyé près de lui par un autre saint, par le général de la Compagnie de Jésus, saint François de Borgia. Cette manière de voir répondait mal aux inclinations, aux habitudes de l'ancien inquisiteur, qui pourtant ne la repoussa pas. Émû de la crainte de tout perdre en Allemagne, et en proie à une perplexité qui ne lui était pas ordinaire, il renvoya la décision à son habile et fidèle légat. Laissé libre, Commendone, qui voyait de près l'état des esprits et des affaires, se garda bien de renouveler contre le maintien de la paix de religion les protestations élevées jadis contre son établissement, et ce fut avec son assentiment que les catholiques de la diète, d'une voix unanime, le 27 janvier 1566, acceptèrent solennellement, sanctionnèrent et invoquèrent librement cette paix [1]. Ainsi, tandis que le pape refusait encore pour son propre compte de traiter avec les hérétiques, il autorisait, par son légat, des États restés sous son obéissance à convenir avec eux du maintien d'un culte dissident, pour en obtenir en retour le maintien du culte catholique. Si, plus tard, le même pape se plaignit de l'introduction du protestantisme

[1] Letémoignage de l'annaliste ecclésiastique est ici d'autant plus remarquable qu'il a en vue de réfuter de Thou. De Thou (liv. XXXIX) avait avancé que le pape avait donné à son légat l'ordre formel et réitéré de protester contre l'arrangement des affaires de religion par la diète, en menaçant des censures de l'Église quiconque prendrait part à de tels arrangements. Selon de Thou, Commendone aurait pris sur lui de manquer aux instructions du pape, et c'est pourquoi la protestation n'aurait pas eu lieu. Or Laderchi établit, pièces en main, que l'ordre du pape était conditionnel et prévoyait uniquement le cas où le concile de Trente serait mis en question et rejeté par la diète. Il établit également que l'acceptation de la paix de religion ne fut pas considérée comme une désobéissance au concile de Trente, et que Commendone fut laissé pleinement libre d'agir comme il agit en effet. On trouve dans les annales toutes les consultations données sur cette affaire, et en particulier les curieux et savants mémoires des Jésuites. (*Annales, continuatio,* t. XXII, anno 1566, nº 12; et 16, p. 25, 427 et nº 36 et nº 37, p. 140.)

et de la liberté que lui concéda Maximilien dans ses domaines héréditaires, c'est parce qu'il s'agissait là d'un envahissement nouveau, qui dépassait les limites fixées par la paix de religion.

Toutefois, il ne fallait pas que l'acceptation de cette paix, il ne fallait pas que la reconnaissance légale du protestantisme laissât paraître les catholiques indifférents aux points contestés entre les deux communions.

Conformément à l'avis des Jésuites, Commendone estima qu'en une telle conjoncture, ils devaient à leur foi un nouveau et formel témoignage, et il mit à profit la condescendance qu'il venait de montrer pour avancer l'objet principal de sa mission, à savoir : l'introduction du concile de Trente, de ses décisions doctrinales et de ses décrets réformateurs en Allemagne. A ce concile, l'Allemagne même catholique avait pris fort peu de part ; de loin, elle ne l'envisageait pas sans défiance. Commendone représenta aux membres catholiques de la diète que, obligés de supporter chez eux une nouvelle et fausse Église, ils devaient du moins affermir et fortifier l'ancienne et véritable, et prendre, vis-à-vis d'adversaires toujours prêts à empiéter sur eux, une position à l'abri de l'incertitude et de l'équivoque. Après les avoir entretenus et pressés séparément, il les convoqua ensemble; il réunit chez lui, à Augsbourg, pendant la tenue de la diète : deux cardinaux, Othon Truches, évêque d'Augsbourg et Altemps, évêque de Constance ; trois électeurs ecclésiastiques, les archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne ; les ducs de Bavière, de Clèves et de Brunswick, et grand nombre d'évêques et de députés des villes. Il obtint de cette assemblée ecclésiastique et séculière une déclaration commune de soumission au concile, sous réserve de quelques dispenses en matière de discipline. L'archevêque de Mayence manda ensuite au pape, au nom de tous, cette résolution [1].

Voilà donc comment le remède fut placé à côté du mal. La reconnaissance légale de la confession d'Augsbourg eut pour contrepoids la réception du concile de Trente. En même temps que la paix de religion était consolidée, la foi catholique, trop longtemps incertaine et chancelante, commençait à se fixer, l'autorité pontificale, à reparaître, et à la fausse réforme pouvait être opposée la véritable.

Nous sommes enfin parvenus au moment où l'Église romaine en Allemagne cesse de décliner. Elle a touché le fond de l'abîme. Nous allons maintenant la voir se relever en se régénérant et sou-

[1] Laderchi, *Annales, continuatio,* t. XXII, anno 1566, p. 136 à 138, n° 26 à 29.

tenir sans désavantage la lutte que lui impose l'établissement définitif de l'hérésie. Désormais Rome est assurée de ne point perdre l'Allemagne entière.

III

Avant même que l'Église romaine se fût fortifiée par ses réformes, le protestantisme s'était affaibli par ses divisions : divisions qui découlaient de son principe et avaient devancé son triomphe, mais que ce triomphe manifesta davantage et qu'accrurent les remèdes essayés pour les guérir. Luther avait pu écraser la secte des anabaptistes à sa naissance, en tournant tous les princes protestants contre une doctrine qui détruisait toute autorité. Mais que faire contre des nouveautés que des princes embrassaient, comme d'autres princes avaient auparavant embrassé les nouveautés de Luther? Quelle règle ou quelle force leur opposer? Aussitôt après la paix de religion, dans une conférence tenue à Worms, entre théologiens catholiques et théologiens protestants, en 1557, les protestants ne purent se mettre d'accord ensemble pour déterminer à quelle croyance, à quel culte cette paix devait s'appliquer. En face de l'ancienne religion, la confession d'Augsbourg seule avait participé au traité, seule venait d'être légalement reconnue; et, sur douze théologiens députés par les États protestants, il s'en trouva sept pour recevoir dans leur communion ceux qui n'admettaient pas cette confession tout entière et cinq pour les repousser. L'auteur même de la confession d'Augsbourg, Mélanchthon, assistait avec désespoir à cette dispute [1], qu'il s'efforça en vain de conjurer et qui rompit la conférence. Les catholiques en prirent acte et virent le mésaccord s'envenimer et se perpétuer. La Saxe s'élevait contre la Prusse et la Suisse [2]; les luthériens étaient séparés des calvinistes et se séparaient eux-mêmes en « luthériens mitigés et luthériens rigides [3] ». Neuf ans plus tard, en 1566, dans la diète où les catholiques acceptèrent définitivement la paix de religion, les luthériens tombèrent d'accord avec eux que les calvinistes devaient en être exclus. Toutefois, comme l'électeur palatin se déclara, en ce temps-

[1] Bossuet (*Histoire des Variations*), liv. VIII, et Bayle (*Dictionnaire critique*, notes G. et I. de l'article sur Mélanchthon) constatent et décrivent pareillement ce désespoir qui, dans les dernières années de sa vie, portent Mélanchthon à désirer la mort, principalement « pour être délivré des chagrins et de la rage des théologiens ».

[2] Sarpi, *Histoire du concile de Trente*, traduite par Amelot de la Haussaye. Amsterdam, 1688, liv. V, p. 389.

[3] *Molles et regidi.*

là, calviniste, on ne tenta pas de le réduire. Son culte ne fut alors ni inquiété dans ses domaines, ni reconnu dans l'Empire; et quand, plus tard, ce culte et ceux qui le professaient devinrent en butte aux menaces et aux attaques, les luthériens ne les défendirent pas [1].

Enfin, en 1580, une nouvelle profession de foi préparée en Saxe pour fixer la croyance luthérienne et qu'on appela Formulaire de concorde, *Formula concordiæ*, ne fut signée par une portion des luthériens que pour être repoussée par les autres et n'aboutit qu'à les brouiller entre eux, en les éloignant davantage des calvinistes [2].

Non seulement les protestants se désunissaient donc, mais ils variaient, et le fameux droit de réforme des princes, cette faculté qui leur était reconnue de disposer de la religion de leur État, faisait varier les peuples avec eux. Dans le Palatinat, le calvinisme, embrassé par l'électeur Frédéric III, était proscrit par son fils Louis VI et rétabli par son petit-fils Frédéric IV. En Saxe, le luthéranisme, soutenu par l'électeur Auguste, était persécuté sous son fils Christian Ier, restauré et imposé de nouveau sous son petit-fils Christian II. Les autres chefs de parti, les landgraves de Hesse, les princes d'Anhalt, n'épargnaient pas non plus ces changements à leurs sujets [3].

A ce spectacle de contradiction et d'instabilité, les catholiques reprenaient confiance. Hosius, qui, du fond de son évêché de Warmie, où il résidait alors, avait l'œil ouvert à la fois sur la Pologne et sur l'Allemagne, s'écriait : « Que nos ennemis se mangent donc entre eux, jusqu'à ce qu'ils se soient dévorés. La guerre des hérétiques, c'est la paix de l'Eglise [4]! » Aussi estimait-il, en Pologne, que si toutes les sectes ne pouvaient être proscrites à la fois, mieux valait les admettre et les tolérer toutes ensemble [5]. Commendone avait paru d'un autre sentiment en Allemagne. C'était, en effet, conformément à ses conseils que, à la diète de 1566, les catholiques s'étaient concertés avec les luthériens, comme nous venons de le voir, pour exclure les calvinistes du bénéfice de la

[1] Laderchi, *Annales ecclesiastici, continuatio*, t. XXII, anno 1566, n°s 12 et suiv. p. 121 et suiv.; t. XXIII, anno 1568, p. 80, nº 28. — Pfeffel, *Abrégé chronologique*, t. II, p. 208.

[2] Pfeffel, t. II, *Abrégé chronologique*, p. 226.

[3] Charvériat, *Histoire de la guerre de Trente ans*, t. I, p. 15.

[4] Laderchi, *Annales ecclesiastici, continuatio*, t. XXII, p. 292.

[5] *Ibid.*, *id.*, t. XXIV, anno 1571, p. 302, nº 11.

Comte Valérien Krasinski, *Historical Sketch* (*Coup d'œil historique sur la naissance, le progrès et le déclin de la Réformation en Pologne*), t. I, ch. VII.

paix de religion [1]. Mais, en réalité, cette résolution n'avait pas pour résultat de supprimer les calvinistes non plus que leur culte : elle envenimait seulement leur querelle avec les luthériens; elle accroissait les griefs et les animosités réciproques des deux partis de la réforme. Hosius pouvait donc voir leurs divisions se perpétuer et se développer à travers leur mutuelle intolérance; il en observait le progrès avec un contentement perspicace. En 1568, les luthériens rigides et les luthériens mitigés s'étaient réunis à Altenbourg, dans le but de s'accorder; et n'étant parvenus, comme d'habitude, qu'à se contredire, ce grand cardinal se procura les actes de leurs colloques et ne se contenta pas de signaler dans sa correspondance les dissentiments dont il avait en main la preuve authentique, il voulut qu'un prêtre anglais, alors réfugié près de lui, Nicolas Samders, composât un livre sur cette matière, et il lui en traça le dessein [2]. L'histoire des variations des églises protestantes commençait dès lors, pour se dérouler sans limites et sans terme; on dut à Hosius et à Samders une première esquisse du tableau que Bossuet, au siècle suivant, devait peindre en traits ineffaçables.

L'espoir que donnaient ces variations n'était pas sans fondement. Ce fut vers l'époque où elles éclataient, après 1568, que des protestants commencèrent de revenir à la foi catholique, et c'est principalement à ce motif que fut attribué leur retour. Ainsi furent ramenés, les premiers dont il soit fait mention, deux comtes d'Helfenstein, puis un médecin célèbre, Gabler, qui avait été témoin de la mort de l'apostat Vergerio, et un autre savant homme, Gaspard Franck, pour qui le duc de Bavière obtint du pape l'autorisation de devenir prêtre et qu'il fit plus tard son aumônier [3]. Ainsi

[1] Laderchi, *Annales ecclesiastici, continuatio,* t. XXII, anno 1566, p. 121, nº 16 et s. — Pfeffel, *Abrégé chronologique,* t. II, p. 208.

[2] Nicolai Sanderi, *De justificatione.* — Laderchi, *Annales, continuatio,* t. XXIV, anno 1570, p. 135 à 139, nº 26 à 34.

Ce Samders ou Sanders a passé pour Jésuite, et Laderchi le désigne comme tel. Mais Moréri ne dit pas qu'il le fût, et Bayle déclare qu'il ne l'était pas. Ce qui a pu lui faire attribuer cette qualité, c'est qu'il professait des opinions conformes à celle du P. Parsons et de ses confrères les plus ardents sur les questions qui divisaient alors les catholiques anglais. Il a commencé dans cet esprit une histoire du schisme anglican (*De origine et progressu schismatis anglicani*) et écrit un traité sur la monarchie visible de l'Église (*De visibili monarchia Ecclesiæ*), où il soutient les droits du pape sur le temporel des rois. Ces deux ouvrages ont été plus connus que celui où est entrevu le plan que Bossuet devait exécuter. Sanders avait été secrétaire du cardinal Hosius au concile de Trente. Envoyé par la cour de Rome en Irlande, au milieu des troubles et des persécutions qui désolaient ce pays, il y périt de faim, dit-on, dans les bois où il avait été obligé de se cacher.

[3] Laderchi, *Annales ecclesiastici, continuatio,* t. XXII, anno 1567, p. 408

avons-nous vu l'empereur Maximilien prendre en dégoût les novateurs, pour lesquels il avait d'abord eu quelque attrait.

Toutefois, pour que l'Église romaine, en Allemagne, mît à profit les contradictions qui s'élevaient entre ses adversaires, il fallait qu'elle même se rattachât et s'unît plus étroitement à son centre, il fallait qu'elle reprît force et vie pendant qu'ils allaient se décomposant. A cette restauration de l'Église romaine, à laquelle il est temps enfin que nous assistions, trois causes concoururent : le concile de Trente et ses réformes, les Jésuites et leurs établissements, enfin et plus tard, les princes et leurs ordonnances.

Nous avons déjà vu combien le corps ecclésiastique en Allemagne avait besoin d'être réformé, et nous savons aussi que Charles-Quint tenta cette réforme sans attendre l'achèvement du concile ni tenir grand compte de son autorité. Mais ce fut en vain que, à son instigation, les évêques allemands, qu'il empêchait de se rendre à l'assemblée œcuménique convoquée à Bologne, tinrent à l'intérieur de l'Allemagne, vers 1550, divers conciles provinciaux; leurs résolutions demeurèrent stériles, la réforme impériale échoua misérablement. Il en fut autrement quand l'Église entière eut elle-même terminé, de concert avec le Saint-Siège, l'examen de ses plaies et du traitement qu'elles comportaient. Les remèdes étaient alors trouvés; restait à les appliquer, restait à surmonter la résistance qu'opposaient à leur application les membres malades. Ce fut la pensée constante, l'effort continuel et universel du Saint-Siège jusqu'à la fin du siècle et au delà. Après s'être d'avance défiée du concile, la cour de Rome, une fois les décrets rendus à Trente, employa toute son autorité et toute son habileté à les faire partout recevoir et pratiquer, et il est certain que l'attachement des diverses nations catholiques au siège de Rome, aussi bien que leurs progrès dans la vie chrétienne, eurent pour mesure leur obéissance aux résolutions communes de l'Église assemblée.

Mais que d'obstacles à cette obéissance! L'intérêt, la passion et la coutume ensemble soutenaient tous les abus contre toutes les réformes. Plus ces réformes étaient nécessaires, plus elles répugnaient invinciblement à ceux qui les devaient subir. Aussi quand on considère, d'un côté, comment elles furent délibérées et prescrites par l'Église réunie à Trente, et, de l'autre, comment de Rome elles furent introduites à travers l'Église dispersée et mises à exécution par son chef, on ne sait quelle œuvre estimer la plus difficile, la

à 410, nº 6 à 9, et t. XXIII, anno 1568, p. 71, nº 34. Sur Gaspard Franck, qu'il ne faut pas confondre avec d'autres personnages ayant porté le nom de Franck à la même époque; voyez aussi le *Dictionnaire* de Moréri, t. I, p. 1268.

plus étonnante : la délibération ou l'exécution, l'œuvre œcuménique, ou l'œuvre romaine. Pour remplir la tâche qui lui incombait, pour rétablir à travers le monde une autorité longtemps discréditée et dépourvue par elle-même de tout moyen de contrainte ; pour ranger non seulement à une croyance, mais à une discipline communes, les contrées les plus éloignées, les races les plus différentes, les États les plus opposés entre eux ; pour réformer les autres après s'être reformée elle-même et rapprocher d'elle, en les rendant meilleurs, évêques, princes et peuples, Rome rencontra, Rome suscita à son service une rare élite d'hommes également rompus à la controverse et aux affaires, politiques habiles, doctes théologiens, fervents apôtres, les premiers fruits de cette renaissance ecclésiastique qu'ils étaient destinés à propager. Parmi ces mandataires et représentants du Saint-Siège, les uns avaient grandi à son ombre avant de se répandre à travers le monde ; les autres, au contraire, étaient venus des extrémités de l'Europe chercher au centre de la chrétienté la lumière qu'ils répandaient ensuite dans leur patrie ; les plus anciens, ceux qui frayèrent la voie, s'étaient formés dans les débats du concile ou dans les négociations engagées à son sujet. Tous excellaient à se plier à la diversité des gouvernements et des mœurs, pour faire pénétrer partout Rome, son esprit et sa loi. Ainsi avons-nous déjà vu paraître, avec des succès inégaux, mais avec le même dessein, en Angleterre, Réginald Pôle ; en Suède, après les deux frères Magnus, le Lombard Possevin, Possevin que nous retrouverons en Pologne et qui alla jusqu'en Russie. Ainsi se présentaient à l'Allemagne, au nom du pape et avec le titre de légat ou de nonce, le Polonais Hosius, qui avait présidé le concile de Trente [1] ; le Vénitien Commendone [2] ; Canisius, qui était de Nimègue [3] ; un autre président du concile, qui faillit devenir pape, le Milanais Morone [4] ; puis Grapper [5], Ningnarda [6], Minucci [7].

Jadis une première série d'envoyés pontificaux avait invité les princes allemands et, en particulier, les protestants à venir ou à se faire représenter au concile. Ces premiers ambassadeurs, parmi lesquels nous trouvons déjà, à côté des cardinaux Farnèse et Contarini, Morone et Commendone, n'avaient pas été écoutés dans les

[1] Theiner, *Vetera monumenta Poloniæ et Lithuaniæ*, 1560, t. II, p. 599.

[2] Laderchi, *Annales ecclesiastici, continuatio*. t. XXII, anno 1568, nº 22, p. 60, et anno 1569, nºs 5 et 6, p. 278.

[3] Theiner, *Annales ecclesiastici, continuatio*, t. I, anno 1573, p. 83, nº 1.

[4] *Ibid.*, t. II, anno 1576, p. 153.

[5] *Ibid.*, t. II, anno 1575, p. 36 et suiv., nº 37 à 40.

[6] *Ibid.*, t. II, anno 1578, p. 351 et suiv. ; et t. III, anno 1579, p. 28 et suiv.

[7] Ranke, *les Papes romains*, liv. V, § 9.

États qu'il s'agissait alors de regagner ; leur mission n'avait guère eu d'autres résultats que de constater la ruine de l'Église jusque dans les pays catholiques[1]. Meilleur fut le succès des ambassades formées après le concile non plus pour recouvrer ce qui était perdu, mais pour conserver et vivifier ce qui ne l'était pas.

Nous avons déjà vu de quelle manière Commendone avait fait recevoir les décrets de Trente par les catholiques allemands durant la diète de 1567. C'était un premier avantage. Mais de la réception de ces décrets à leur application il y avait loin encore; et telles étaient les difficultés de l'entreprise, que l'archevêque élu de Cologne, Frédéric de Wied, après avoir pris part à la réunion tenue chez le légat, à Augsbourg, refusa d'en exécuter les résolutions à Cologne. Vainement pressé par le pape de tenir parole, il aima mieux enfin renoncer à son archevêché que d'y introduire la réforme ecclésiastique; il se démit de son siège avant d'avoir reçu la consécration épiscopale [2].

Il fallait désormais réunir des conciles provinciaux, non plus, comme sous Charles-Quint, pour se passer du concile œcuménique et en tenir lieu, mais au contraire pour lui obéir et le faire régner. Le premier concile provincial que Commendone parvint à obtenir à la suite des promesses qu'il avait reçues en 1566 fut celui de Salzbourg en 1569. Il mit en vigueur le concile de Trente en Autriche, en Styrie, en Carinthie, en Tyrol et dans une portion de la Bavière [3]. Il fut longtemps proposé en exemple à toute l'Allemagne.

En 1572, le pape Grégoire XIII exhortait encore les évêques des autres provinces à suivre cet exemple[4], et, dans cette même année, le chapitre de Spire commençait à se réformer, à l'imitation du chapitre de Salzbourg [5].

Ainsi se relevait lentement la discipline ecclésiastique. Le plus grand obstacle qu'elle rencontrait en ce pays résidait toujours dans la puissance et la richesse territoriale attachées à l'exercice de l'autorité spirituelle. On sait, en effet, que les projets de réforme adoptés à Trente roulaient avant tout sur les évêques dont le concile avait étendu les droits et précisé les devoirs. Or les princes

[1] Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, liv. IV, ch. XIV et XV; liv. XV, ch. IV, V, VIII, IX.

[2] Laderchi, *Annales eccesiastici, continuatio*, t. XXII, anno 1566, p. 156, n°s 57 et 58, et anno 1567, p. 419 et suiv., n°s 20 et suiv.

[3] *Iibld*, t. XXIII, anno 1568, p. 60, n° 22, et anno 1569, p. 278, n°s 5 et 6.

[4] Theiner, *Annales ecclesiastici, continuatio*, t. I, anno 1579, p. 20, n° 19.

[5] *Ibid.*, n° 20.

protestants n'étaient pas les seuls à convoiter les évêchés, soit pour leur maison, soit pour leur clientèle, à se les approprier comme des apanages pour leurs cadets, à y faire élire des seigneurs et non des pasteurs; sur les sièges encore catholiques aussi bien que sur les sièges déjà livrés aux luthériens, on rencontrait des administrateurs qui n'étaient pas évêques ni même prêtres, parfois des enfants qui avaient à attendre longtemps encore avant de le devenir. Le premier effort de Rome, en Allemagne, consista donc à rétablir dans les évêchés des évêques. Pour cela, il fallait d'abord n'y laisser élire que des hommes capables de recevoir la consécration épiscopale; il fallait ensuite, quand ils étaient élus, les déterminer à la recevoir en effet. A chaque vacance, c'était un poste à garder ou à conquérir; c'était une lutte que le Saint-Siège soutenait constamment, mais où il ne triomphait pas toujours. On vit les papes les plus réformateurs contraints à transiger avec les abus. Saint Pie V lui-même se laissa quelquefois fléchir; il souffrit, par exemple, malgré ses répugnances, la promotion de deux enfants aux évêchés de Fressingen et d'Halberstadt. Ces enfants appartenaient l'un à la maison de Bavière, l'autre à la maison de Brunswick [1]; et comme le disait un peu plus tard le pape Grégoire XIII : « Rien assurément n'importe davantage au Saint-Siège que le rétablissement de la discipline dans l'Église germanique; mais, pour la rétablir en ce pays, nous avons besoin des princes, nous ne pouvons nous passer de leur concours, nous ne devons pas les aliéner [2]. »

C'étaient les princes en effet qui, soit par leur droit de patronage, soit par leur crédit sur les chapitres, disposaient des évêchés et des principaux bénéfices. C'était aussi la noblesse allemande; car elle possédait, de son côté, la collation de certains bénéfices, et, de plus, elle peuplait les riches et puissants chapitres appelés à élire les évêques, et elle prenait un soin jaloux de n'en ouvrir l'entrée qu'à ses membres [3].

On comprend dès lors que, dans un mémoire dressé en 1588, le nonce Minucci, examinant quelle conduite avaient à tenir les représentants du Saint-Siège, mît au premier rang de leurs devoirs, conformément aux instructions de Grégoire XIII, le soin des princes et des nobles : non point pour recourir avec leur aide à la force ouverte, le nonce, à cette époque, en exclut formellement l'emploi,

[1] Laderchi, *Annales ecclesiastici, continuatio*, t. XXII, anno 1567, p. 419 à 428, n°s 20 à 33; et t. XXIII, anno 1568, p. 70, n° 31.

[2] Instruction donnée au nonce en 1573. Ranke, *les Papes romains*, liv. V, § 4.

[3] Témoins les règlements du chapitre de Munster en 1572. Theiner, *Annales ecclesiastici, continuatio*, t. I, anno 1272, p. 21, n° 21.

mais pour préserver par leur moyen ou relever de la ruine les évêchés encore catholiques, et même pour regagner quelques-uns de ceux auxquels les chapitres avaient donné des administrateurs protestants. Là ne devait point se borner toutefois ni la sollicitude pontificale ni le travail de la restauration catholique. Le même mémoire signale, à côté des grands personnages à cultiver et à ménager, la jeunesse des universités à instruire, à élever; il réclame enfin pour toute l'Allemagne ce qui lui a trop longtemps manqué : de bons prédicateurs.

Mais à ces œuvres de zèle ce n'étaient pas les nonces qui pouvaient suffire, ce n'était pas non plus le clergé germanique tel que l'avait trouvé ou laissé l'hérésie. Il y fallut une milice nouvelle, suscitée tout exprès, armée de toutes pièces pour combattre l'hérésie, et prête à reprendre contre elle l'offensive : il y fallut les Jésuites.

L'Allemagne, première patrie du protestantisme, fut leur premier champ de bataille. Dès le début de la Société, en 1520, le premier compagnon de saint Ignace, un Savoyard, Pierre Lefèvre, y parut. Il avait été amené de Rome à Worms, à Ratisbonne, à Nuremberg, par un ambassadeur de Charles-Quint, Pierre Opitz, qui l'emmena bientôt après en Espagne. Mais déjà, dans ce court voyage, il avait reconnu le terrain, assisté aux colloques tenus avec les hérétiques, et commencé d'attirer autour de lui et de préparer à son ordre une clientèle catholique [1]. L'année suivante, deux autres parmi les neuf ouvriers de la première heure entre qui saint Ignace partageait le monde, le Savoyard Lejay, l'Espagnol Bobadilla, reprirent les traces de Lefèvre, qui ne tarda pas à les rejoindre, et cette fois les Jésuites se mesurèrent publiquement avec les protestants et prêchèrent contre eux à Ratisbonne, à Ingolstadt, à Dillingen, à Salzbourg, à Worms, à Mayence, et surtout à Cologne, dont l'archevêque, Hermann de Wied, se préparait déjà à quitter l'Église romaine. Aussi ne permit-il pas à la nouvelle Société de fonder dans sa ville un collège, ni même d'y établir une résidence commune [2]. Cependant, à ce moment, elle venait d'enrôler précisément à Cologne l'homme destiné à devenir l'instrument de ses conquêtes en Allemagne. Pierre Canisius y était entré. Comme il était né à Nimègue, dans la partie des Pays-Bas qui touche de plus près à l'Allemagne, et qu'il appartenait au clergé de Cologne, il passa pour le premier Allemand devenu Jésuite, et bientôt les protestants, ayant appris à le redouter, l'appelèrent, en jouant sur son nom, « le chien d'Autriche », tandis

[1] Orlandinus, *Historia Societatis Jesu*, lib. IV, nº 87; et lib. V, nº 40.
[2] *Ibid.*, l. III, p. 25; l. IV, nº 27; l. V, nº 30; l. VI, nºs 54 et 55.

que les catholiques devaient le proclamer un jour le second Boniface, le nouveau conquérant chrétien de la Germanie [1].

La Compagnie de Jésus était désormais pourvue d'un apôtre allemand ; elle n'avait point encore de demeure en Allemagne. On avait vu l'ardent et infatigable Bobadilla exercer son ministère d'abord dans le camp de Charles-Quint, durant sa guerre contre les protestants, ensuite à sa cour [2]. Mais la véhémence qu'il avait mise à réprouver l'*Interim* cette transaction religieuse, dressée et imposée après la victoire, lui avait valu d'être éloigné de l'Empereur, banni même de toute l'Allemagne [3] et ce ne fut pas la maison d'Autriche, qui la première établit les Jésuites en ce pays, ce fut la maison de Bavière. C'est à l'université bavaroise d'Ingolstadt qu'ils commencèrent, en 1549, à remplir des chaires et à donner en qualité de docteurs un enseignement régulier; sous l'impulsion de Canisius, placé quelque temps à la tête de cette université, Ingolstadt devint pour toute l'Allemagne le foyer de la lumière catholique, l'antagoniste et l'émule de Wittenberg. Toutefois l'enseignement ne suffisait pas à l'apostolique ambition des Jésuites. A côté des universités, il leur fallait des collèges pour tenir la jeunesse dans leurs mains et la discipliner en même temps que l'instruire; dans toutes les villes importantes, il leur fallait des résidences d'où se répandaient leurs missionnaires.

Vers l'époque où finissait le règne de Charles-Quint, au moment où les luthériens victorieux obtenaient définitivement la reconnaissance légale de leur culte dans l'Empire, l'évêque de Laybach, confesseur de Ferdinand Ier, avait rencontré à Augsbourg le P. Lejay, et s'étant concerté avec lui sur les moyens de combattre l'hérésie dans son triomphe, il avait persuadé au successeur de Charles-Quint de fonder dans sa capitale même, au sein de l'université à demi conquise par les novateurs, un collège de Jésuites. Lejay mourut en commençant cette œuvre nouvelle, mais aussitôt Canisius vint prendre la direction du collège de Vienne et de là évangélisa l'Autriche et gouverna sa compagnie dans toute l'Allemagne [4]. Ainsi la maison de Bavière avait la première appelé les Jésuites à l'enseignement en leur confiant une université : la maison d'Autriche était la première, à son tour, en Allemagne, à leur ouvrir la carrière de l'éducation, en leur donnant un collège [5], et bientôt Ingolstadt eut, aussi bien que Vienne, son collège de Jésuites; comme l'empe-

[1] Orlandinus, *Historia*, l. VIII, n° 35.
[2] *Ibid.*, l. IX, n° 54 ; l. X, n° 99.
[3] *Ibid.*, l. XIII, n° 24. *Acta sanctorum Julii VII. De sancto Ignatio*, p. 717.
[4] *Ibid.*, lib. XVI, n° 23. Ranke, *les Papes romains*, liv. V, § 3.
[5] *Acta sanctorum Julii VII. De sancto Ignatio confessore*, n° 454-459.

reur Ferdinand, le duc Albert de Bavière l'institua pour consoler et dédommager les catholiques des concessions auxquelles il était alors contraint envers les protestants[1]. Auparavant, saint Ignace avait déjà concerté avec le cardinal Morone l'établissement d'un collège germanique à Rome même, voulant y attirer l'élite de cette nation, y préparer des chefs à son clergé et le rattacher ainsi par des liens plus étroits au centre de l'Église. Approuvé par le pape Jules III, le collège germanique de Rome s'ouvrit dès l'année 1552. Toutefois il ne fut définitivement fondé et doté qu'en 1575 par le pape Grégoire XIII[2]. Les Jésuites n'avaient pas attendu jusque-là pour se répandre par toute l'Allemagne; de tous côtés avant 1566, ils y avaient mis garnison. De Vienne ils s'étaient étendus, à travers les domaines de la maison d'Autriche, dans la Bohême, où l'empereur Ferdinand les introduisit à Prague[3]; dans la Hongrie, dont le primat Nicolas Olatus, archevêque de Gran, les fit venir à Tornau; dans la Moravie où les attira l'évêque d'Olmütz, Guillaume Prossinowski, qui les avait connus en Italie; dans le Tyrol, qui leur fut ouvert par les pieuses filles de l'empereur Maximilien, et qui les reçut à Innspruck et à Halle. D'Ingolstadt ils se poussèrent à Munich et à Wurtzbourg et pénétrèrent dans l'université de Dillingen. Les Fugger, ces banquiers plus puissants et plus magnifiques que des princes, bâtirent et dotèrent leur collège d'Augsbourg.

Les bords du Rhin ne devaient pas non plus leur être fermés. Peu de temps après que l'archevêque Hermann de Wied, ayant consommé son apostasie, eut été réduit à quitter Cologne, ils s'y établirent ouvertement[4], et de là se propagèrent à Coblentz et à Spire, à Coblentz, ou l'archevêque électeur de Trèves, Jean de Stein, les appela, parce qu'il faisait profession de préférer contre l'hérésie les moyens apostoliques aux mesures de rigueur; à Spire, d'où ils tenaient tête à l'université protestante de Heidelberg. Ce fut une conquête nouvelle de la Germanie par Rome, a dit Ranke[5]. Cette conquête s'était accomplie en vingt-cinq ans à partir de la première entrée des Jésuites en Allemagne, en dix ans à partir de la fondation de leur premier établissement, ou plutôt durant cette période ils avaient occupé les positions dont ils avaient besoin pour agir et manœuvrer. Leur tâche, en effet, n'était pas achevée le jour

[1] *Acta sanctorum Julii VII. De sancto Ignatio confessore,* n° 483-490.

[2] Orlandinus, *Historia,* lib. XVI, n° 25.

[3] Theiner, *Annales ecclesiastici, continuatio,* t. I, anno 1573, p. 84, n° 2.

[4] Orlandinus, *Historia,* lib. XVI, n° 25.

[5] Dans ce tableau de l'établissement des Jésuites en Allemagne, tout ce qui ne fait pas l'objet d'un renvoi spécial à quelque autre ouvrage, est tiré de Ranke. (*Les Papes romains,* liv. V, § 3.)

où ils prenaient pied dans une ville ou dans une province; c'est alors au contraire qu'elle commençait véritablement. C'est après l'époque où nous sommes parvenus que leurs travaux portèrent les fruits les plus abondants. C'est à ce moment, comme nous l'avons dit plus haut, que la foi catholique, ayant cessé de décliner, se releva.

Quels étaient cependant les moyens ou de conquête ou de défense de cette milice nouvelle? D'où venaient envers elle, dès qu'elle paraissait, la confiance et l'attrait des catholiques, et pourquoi les protestants la dénonçaient-ils comme leur pire ennemie, la poursuivant impitoyablement partout où ils étaient maîtres (nous l'avons vu en Angleterre et dans les Pays-Bas), et réclamant déjà son expulsion en Autriche[1] et en Hongrie, par exemple, dès qu'ils espéraient quelque complaisance d'un prince catholique. Nous avons montré les premiers Jésuites allemands assistant et conseillant l'habile cardinal Commendone, dans sa légation à la diète d'Augsbourg, en 1566. Nous avons ensuite montré leur chef Canisius parmi les nonces que le pape chargea de négocier auprès des princes de l'Empire l'acceptation du concile de Trente; Antoine Possevin remplit le même rôle en Suède, en Pologne, en Russie. Toutefois ce n'était qu'en passant et comme par accident que les Jésuites acceptaient pareil office. Recherche-t-on l'œuvre de prédilection de leur Compagnie? C'était l'éducation de la jeunesse; l'institution spéciale au moyen de laquelle elle prétendait renouveler le monde et le rendre à l'Eglise[2], c'étaient leurs collèges. Mais ce qui achevait de marquer leur caractère distinctif, c'était l'étendue même et la variété de leurs travaux, embrassant à la fois toutes les parties du ministère ecclésiastique. Il n'en était aucune vers laquelle ils ne fissent profession de tourner la vertu et les ressources de la discipline religieuse, résolus d'ailleurs à n'accepter ni dignité, ni charge, ni place fixe dans la hiérarchie; corps d'élite de soldats volontaires prêts à se porter partout où les envoyait au plus épais de la mêlée le chef suprême de l'Église, et dégagés de tout autre lien pour dépendre de lui seul. On voyait donc les membres de la même société et souvent les mêmes hommes tour à tour dans les écoles, dans les églises, à la cour des princes qui leur confiaient leurs consciences, dans les hôpitaux, jusque dans les prisons, et toujours ils revenaient vers la jeunesse de leurs collèges. Jamais, jusqu'alors, aucun ordre religieux

[1] Læmmer, *Meletematum Romanorum Mantissa,* p. 348.

[2] Moriz Ritter, *Briefe und Acten zur Geschichte des dreissigjährigen Krieges,* München, 1870. (*Lettres et actes pour servir à l'histoire de la guerre de Trente ans,* t. I, nos 340 et 344.)

n'avait été autant qu'eux présent partout à la fois[1]. Dès 1561, un nonce du pape résumait en ces termes leurs travaux en Allemagne : « Ils gagnent beaucoup d'âmes; ils servent efficacement le Saint-Siège; ils améliorent les universités; ils renouvellent l'enseignement de la jeunesse lettrée, et en même temps ils établissent des écoles de pauvres où le catéchisme de Canisius est enseigné[2]. »

Canisius, en effet, ne s'était pas contenté de prêcher le peuple; il avait écrit pour lui. A la demande de l'empereur Ferdinand, il avait composé un catéchisme bientôt traduit ou imité dans toutes les langues et multiplié par toutes les presses de l'Europe, le premier livre populaire qui ait tourné, au profit des catholiques, cette invention de l'imprimerie dont les protestants, avec leurs bibles et leurs pamphlets, avaient fait déjà un si redoutable usage[3].

Voilà donc, sous son premier aspect et dans sa première période, la renaissance catholique en Allemagne : elle s'opère par des moyens tout apostoliques. L'Église réforme sa discipline et restaure sa hiérarchie. Un ordre religieux est fondé pour regagner les âmes, et façonne, par des procédés d'éducation inconnus avant lui, la génération nouvelle. L'œuvre est entreprise ou préparée dans le moment où les princes catholiques se déclarent impuissants à extirper l'hérésie, et si leur concours est employé, ce n'est pas d'abord pour contraindre ou proscrire les dissidents, c'est pour assurer la liberté et l'intégrité du ministère ecclésiastique.

Il n'en devait pas être ainsi toujours. A cette première période en succède une autre, où les princes, au contraire, mettent eux-mêmes la main à l'œuvre pour hâter et multiplier les conversions commencées par les missionnaires. Ils imposent leur culte sur tout leur territoire, ils en bannissent les dissidents. De là, des succès moins lents et moins laborieux, mais moins solides et moins purs. De là aussi des luttes qui deviennent sanglantes; des alternatives de victoires et de revers, et des triomphes suivis de représailles. C'est à cette seconde période de la restauration catholique que nous allons maintenant assister.

IV

La foi des princes catholiques s'était ranimée en même temps que celle des peuples. Rapprochés du Saint-Siège par les nonces et leurs habiles démarches, conseillés d'abord, élevés ensuite par les Jésuites, ils ne regardaient plus d'un œil ou indifférent ou résigné

[1] *Acta sanctorum Julii VII. De sancto Ignatio Loyola*, n° 309-322.
[2] Cité par Ranke, *les Papes romains, loc. cit.*
[3] Jouvency, *Epitome*, t. II, p. 250.

l'établissement de l'hérésie. Bientôt il ne leur suffit plus qu'elle cessât de s'étendre, ils prétendirent la refouler. Le régime qui avait prévalu en Allemagne à la suite des discordes religieuses leur en conférait le pouvoir. Comme il est arrivé plus d'une fois dans les changements du droit public européen, les catholiques, après avoir d'abord subi par contrainte ce régime imposé par leurs adversaires et réprouvé par leur chef, les catholiques l'avaient ensuite accepté, et ils résolurent enfin d'en tirer parti. Il y avait longtemps que les princes protestants exerçaient leur droit de réforme, cette faculté de changer la religion des peuples qu'ils s'étaient arrogés avant que les traités l'eussent sanctionnée, il y avait longtemps que les luthériens en usaient aux dépens des catholiques, les calvinistes aux dépens des luthériens, quand on vit enfin ce même droit se retourner contre ceux qui l'avaient réclamé d'abord et profiter à l'ancien culte [1].

Le premier prince catholique qui donna cet exemple fut le duc de Bavière Albert V, en 1571. Aucune maison, à cette époque et jusqu'à la fin de la guerre de Trente ans, ne s'est montrée aussi dévouée au Saint-Siège que la maison de Bavière. Mais il faut bien convenir, au moins en ce qui concerne Albert V, que ce dévouement constant et fidèle ne fut pas désintéressé. Comme la diète de son duché lui refusait des subsides ou mettait des conditions à leur octroi, réclamant en retour des franchises politiques et des concessions religieuses en faveur des dissidents, Grégoire XIII fournit au duc le moyen de s'affranchir de cette diète ; il l'autorisa à lever des décimes sur le clergé, il lui avança des fonds tirés du trésor pontifical. En même temps il lui abandonnait la nomination aux évêchés et aux principaux bénéfices ; il lui accordait même un droit de surveillance et de contrôle sur le clergé. Enfin, en dehors de son État, il était permis à ce prince d'accumuler dans sa maison les dignités ecclésiastiques les plus élevées et les mieux dotées de l'Empire. C'est ainsi que son fils Ernest, déjà pourvu de l'évêché d'Hildesheim, put réunir à ce siège celui de Freinsich quand il avait à peine dix-huit ans [2], y joindre ceux de Münster et de Liège, prétendre plus tard à celui de Cologne et l'occuper enfin malgré le désordre de ses mœurs, que Sixte-Quint parut ignorer [3].

La maison de Bavière employa au service de l'Église la puissance

[1] Hergenröther, *l'Église catholique et l'État chrétien*, ch. XIII, n° 19.

[2] Theiner, *Annales ecclesiastici, continuatio*, t. II, anno 1573, p. 114, n°s 19 et 20.

[3] Ranke, *les Papes romains*, l. V, § 4 et 9. — Hergenröther, *Manuel de l'histoire de l'Église*, t. II, p. 522.

que, en partie du moins, elle lui devait. Le pape avait mis le duc Albert en mesure de signifier à la diète ses volontés et de les faire prévaloir. Le clergé marchait d'accord avec lui; les villes à qui il n'était plus demandé de contributions nouvelles furent gagnées sans peine à la cause de leur vieille foi, épousée par leur prince. La noblesse résista la dernière, entravant quelque temps toute délibération. Mais le duc prétendit saisir parmi ses membres un complot formé pour soutenir l'hérésie par la révolte; il trouva dans ce complot motif ou prétexte pour exclure les dissidents, et dès lors ses desseins ne rencontrèrent plus d'adversaires. Il put réserver tous les emplois publics aux seuls catholiques et contraindre les protestants de la basse Bavière à vendre leurs biens et à s'expatrier [1]. Il fit plus. Dans le temps où il ménageait les dissidents et travaillait à les ramener en les satisfaisant, il avait réclamé et non sans peine obtenu du pape la concession de la coupe pour les laïques. Cette concession n'ayant désarmé personne, ce fut lui qui voulut qu'elle fût retirée; il fit briser les coupes qu'il avait auparavant fait préparer, et, par ses ordres, aux grands applaudissements d'Hosius, on vit en même temps la foi romaine seule professée et le rit romain seul exercé dans toute la Bavière [2].

Le zèle d'Albert ne se borna pas à la Bavière. Devenu tuteur de son neveu, le jeune margrave de Bade, il bannit de la contrée, qu'il administrait à titre précaire, le culte et les ministres luthériens. Son pupille, qu'il avait pris soin de faire élever dans la religion catholique, ne devait pas le démentir. Le margrave Philippe II de Bade est, en Allemagne, le premier prince, né protestant, qui soit revenu à la religion abandonnée quarante ans auparavant par son grand-père [3].

Mais ce fut principalement en Bavière que se continua l'œuvre d'Albert V, et dans sa maison que se perpétua son esprit. Son petit-fils Maximilien, qui lui succéda en 1598, après le court règne et l'abdication de son fils Guillaume, avait été formé par les Jésuites, à l'université d'Ingolstadt. Avant d'être engagé dans la guerre de Trente ans, où il devait jouer un rôle si considérable, Maximilien avait proscrit et extirpé le protestantisme dans toute l'étendue de son duché. En même temps, il avait soumis sa noblesse à une

[1] Ranke, *les Papes romains*, l. V, § 4. — Hergenröther, *Manuel de l'histoire*, t. II, p. 522.

[2] Laderchi, *Annales ecclesiastici, continuatio*, t. XXIV, anno 1571, p. 292, nº 3.

[3] *Ibid.*, p. 293 à 296, nºs 5, 6, 7. — Ranke, *les Papes romains*, l. V, § 4 et 9.

étrange sujétion, envoyant de châteaux en châteaux des commissaires qui veillaient à l'accomplissement des devoirs religieux; et enfin, ce qui valait mieux, une nouvelle génération sacerdotale s'était élevée sous ses auspices avec le concours des Jésuites, et, remplaçant un clergé déchu, elle ramenait son peuple à la vie chrétienne [1].

Après la maison de Bavière, les princes ecclésiastiques, à leur tour, employèrent leur puissance séculière et même la force des armes au rétablissement de l'ancien culte. Il est vrai qu'aux termes des réserves stipulées par Ferdinand I[er], à la paix d'Augsbourg, le droit de réforme ne leur appartenait pas comme aux autres princes, et que la liberté de religion était promise aux nobles et aux bourgeois de leurs États. Mais ils avaient toujours refusé de reconnaître cette limite apportée à leur puissance, et quand, en effet, ils prétendirent instituer chez eux, comme ailleurs, l'unité de foi, ce fut vainement que les protestants réclamèrent devant plusieurs diètes successives, de 1575 à 1582; les catholiques avaient, à cette époque, repris l'avantage: d'ailleurs les réclamations présentées par les calvinistes n'étaient pas soutenues par les luthériens. C'est pourquoi les diètes ne ratifièrent pas les conditions posées par Ferdinand I[er], et refusèrent en définitive de les déclarer lois de l'Empire. Les princes ecclésiastiques restèrent maîtres absolus de la religion de leur État [2].

Le premier qui tenta d'user de cette puissance fut Balthazar Dernbach, abbé de Fulda, qui était né protestant. Devenu catholique, vers 1570, il provoqua et soutint sur son territoire une guerre civile pour extirper le protestantisme toléré par ses prédécesseurs. Bientôt l'archevêque électeur de Trêves le proscrivit également, mais sans rencontrer même résistance. Dans le même temps, l'archevêque de Mayence, Daniel de Hombourg, au contraire, bien que très zélé pour la foi catholique, laissa les protestants vivre à Mayence, et se contenta de les bannir sans grande violence de quelques lointaines portions de ses domaines. La proscription de l'hérésie fut consommée dans ce diocèse sous d'autres archevêques, Bischen et Schweikhard, au commencement du siècle suivant. L'évêque de Wurtzbourg, Jules Echt de Mespebronn, avait d'abord violemment combattu le belliqueux abbé de Fulda, et donné lieu de craindre que, d'accord avec l'archevêque de Cologne, Truchess, dont nous parlerons bientôt, il ne livrât son diocèse au protestantisme; plus tard, Truchess ayant échoué

[1] Charvériat, *Histoire de la guerre de Trente ans,* t. I, p. 32.
[2] *Ibid.,* t. I, p. 21 à 26.

misérablement, Mespebronn se retourna violemment de l'autre côté. Ayant entrepris, en 1584, la visite de son diocèse, il donna partout à ses sujets le choix entre la messe et l'émigration; en même temps il faisait prêcher les Jésuites. On rapporte qu'il a bâti trois cents églises et obtenu en une seule année soixante mille conversions. L'évêque de Bamberg, son voisin, les évêques de Paderborn[1] et d'Osnabrück, suivirent son exemple; l'archevêque de Salzbourg ayant employé même moyen n'en retira pas pareil succès. La plupart de ses sujets protestants abandonnèrent son territoire. Ernest de Bavière, enfin, prétendit couvrir les désordres de sa vie par l'ardeur de son zèle et paya les complaisances dont il était l'objet à Rome, en poursuivant l'hérésie, en proscrivant les hérétiques dans toute l'étendue des vastes et nombreux diocèses réunis sous son autorité[2].

La maison d'Autriche ne mit en pratique cette intolérance qu'après la maison de Bavière, et après les princes ecclésiastiques, et dans la maison d'Autriche, l'Empereur ne s'y résolut, au cœur de l'Empire, qu'après que les archiducs en avaient fait l'expérience aux extrémités, dans les provinces qui formaient leur apanage.

Deux fils cadets de Ferdinand Ier, l'archiduc Ferdinand et l'archiduc Charles, s'étaient signalés par leur zèle catholique, avaient pressé la publication du concile de Trente, institué des séminaires en Alsace, en Tyrol, en Carniole, en Styrie; et comme les protestants de Carniole et de Styrie s'agitaient pour obtenir la liberté religieuse que leurs frères possédaient alors en Autriche, l'archiduc Charles avait promis au pape Pie V de n'y jamais consentir. Il y fut pourtant réduit par ses embarras financiers et pour obtenir des subsides; puis ayant reçu à la fois les remontrances du nonce Malespina et les subventions de Grégoire XIII, il voulut revenir sur les concessions qu'il s'était un instant laissé arracher, tenta du moins de les restreindre à la seule noblesse, prétendant imposer son culte aux bourgeois et aux paysans, provoqua par là des troubles qu'il ne sut point dominer et mourut enfin, en 1596, sans avoir ni voulu tolérer ni pu détruire, chez lui, le protestantisme[3]. Le

[1] En 1604, Rommel, *Correspondance de Henri IV et de Maurice le Savant*, p. 179 et 180.

[2] Ranke, *les Papes romains*, liv. V, § 4 et 9; et liv. VII, § 5.

[3] Laderchi, *Annales ecclesiastici, continuatio*, t. XXIV, anno 1571, p. 306, nos 16 et 9, p. 30, no 19.

Theiner, *Annales ecclesiastici, continuatio*, t. II, anno 1577, p. 267, no 3 et no 8, anno 1578, p. 357, no 9, p. 367, no 19; et t. III, anno 1581, p. 259, no 16. — Ranke, *les Papes romains*, liv. V, § 9; et liv. VII, § 5.

succès de l'œuvre qu'il avait tentée et manquée était réservé à son fils. Elle marqua les débuts du prince qui devait devenir l'empereur Ferdinand II. Élevé, comme son cousin Maximilien de Bavière, par les Jésuites, à l'université d'Ingolstadt, il en était sorti résolu à vouer sa puissance et sa vie au triomphe de sa foi ; et ne doutant au fond de son âme ni de son devoir de la servir ni de son droit de l'imposer, il parvint à trouver des ressources et des forces qui avaient manqué à son père; il avait surtout une autre volonté. A peine âgé de seize ans et demi, il prit en main le gouvernement des provinces qui formaient son héritage et aussitôt il ferma les temples, chassa les pasteurs et interdit le culte protestant sous peine de mort : menace qu'il n'eut pas besoin de mettre à exécution, les dissidents disparurent sans délai. En 1596, Ferdinand avait été seul à faire ses Pâques à la cathédrale de Gratz. En 1603, dans la même ville, quarante mille habitants les faisaient avec lui [1]. Une expérience qui semblait si décisive acheva d'apprendre aux princes catholiques l'efficacité des armes remises entre leurs mains par les lois de l'Empire et notamment par la paix de Passau. Elle n'habitua que trop Ferdinand lui-même à ne point mesurer les obstacles que ses résolutions devaient rencontrer plus tard. En attendant qu'il s'engageât en des entreprises au-dessus de ses forces, il était devenu tout à coup, à l'aurore de sa jeunesse, l'espoir des catholiques et l'effroi de leurs ennemis.

Le chef même de sa maison, l'empereur Rodolphe II, était entraîné par son exemple. Déjà les protestants n'ayant pas su se contenir à Vienne, et ayant troublé une procession du Saint-Sacrement à laquelle assistait Rodolphe, il avait chassé de sa capitale leur principal prédicateur Martin Opitz, leurs ministres et leurs maîtres d'école. Mais cette mesure de rigueur était motivée par un désordre, l'Empereur en l'édictant prenait soin de le constater, et limitée au théâtre même de ce désordre. Pour l'étendre plus loin, pour l'appliquer à tout le territoire de la haute et de la basse Autriche, il fallut des années, il fallut l'étonnant succès de l'archiduc Ferdinand en Styrie [2].

Tout semblait alors favoriser l'effort des princes catholiques. Devant eux, le plus souvent, point de résistance, et si, çà et là, il s'en élevait quelqu'une, elle était promptement surmontée; on le vit successivement à Cologne, à Aix-la-Chapelle, à Donauwœrth.

[1] Hurter, *Geschichte Kaiser Ferdinand II.* (*Histoire de l'empereur Ferdinand II*), t IV, p. 48 à 59. — Ranke, *les Papes romains*, l. VII, § 5.

[2] Theiner, *Annales ecclesiastici, continuatio*, t. II, anno 1577, n° 3, p. 263, et anno 1578, p. 345 et s., n° 1 et n° 2. — Ranke, *les Papes romains*, liv. V, § 9 et liv. VII, § 5.

A Cologne, l'archevêque élu par le chapitre et confirmé par le pape, Gebhard Truchess, ne put abandonner sa foi pour épouser la belle Agnès de Mansfeld, sans être renversé de son siège. Ce fut en vain qu'il appela aux armes la noblesse protestante du voisinage, enrôla à son service le comte palatin, Jean Casimir et sa bande, et entra dans Bonn, tenant d'une main une bible et de l'autre une épée. A Cologne, les chanoines même qui l'avaient choisi et le conseil de la ville, excités par le nonce du pape, se soulevèrent; son compétiteur, Ernest de Bavière, mena contre lui une armée appuyée bientôt par les troupes espagnoles des Pays-Bas. Excommunié par le pape, il fut mis par l'Empereur au ban de l'Empire; et tandis que les puissances catholiques se liguaient ainsi contre lui, les luthériens lui refusaient secours parce qu'il s'était déclaré calviniste; les calvinistes encore faibles reculaient devant l'autorité impériale, ses propres soldats le quittèrent. Réduit à fuir et à chercher asile à Strasbourg, il effraya par sa chute tous les prélats tentés de l'imiter, et son électorat ecclésiastique, disputé entre les deux cultes depuis les premiers jours de la Réformation, demeura à jamais perdu pour le protestantisme [1].

A Aix-la-Chapelle, les calvinistes furent également abandonnés par les luthériens. Des étrangers, des réfugiés que le duc d'Albe avait poussés hors des Pays-Bas, s'étaient glissés dans le conseil de cette ville impériale, en étaient peu à peu devenus maîtres et y avaient fait régner leur culte. Un tel empiètement était contraire aux clauses de la paix d'Augsbourg, qui ne reconnaissait pas le calvinisme et avait d'ailleurs formellement réservé l'administration d'Aix-la-Chapelle aux catholiques. Les électeurs de Cologne et de Trèves, le duc de Clèves et l'évêque de Liège, furent, au nom de l'Empereur, chargés de rétablir l'ordre. Ils abolirent donc le culte calviniste laissé sans appui, restituèrent à leurs coreligionnaires le gouvernement de la cité, et enfin, en 1605, bannirent de son enceinte et du territoire qui en dépendait tous les protestants [2].

A Donauwœrth, ville impériale mixte où les protestants dominaient et où les catholiques n'avaient plus gardé que deux églises de couvent, une procession solennelle partie d'une de ces églises amena une rixe entre les deux partis, et cette rixe ayant été suivie d'une révolte populaire contre l'autorité impériale, Maximilien de

[1] Theiner, *Annales ecclesiastici, continuatio*, t. II, anno 1577, p. 273, nº 13; anno 1578, p. 370, nº 23, et 378, nº 26; t. III, anno 1579, p. 1 et s., nº 1 à 3; anno 1582, p. 320, nº 11; anno 1583, p. 396 et s., nºs 9, 10 et 11; et anno 1584, p. 475, nº 5. — Ranke, *les Papes romains*, liv. V, § 9.

[2] Charvériat, *Histoire de la guerre de Trente ans*, t. I, p. 24 et 25. — Pfeffel, *Abrégé chronologique*, t. II, p. 238 et 239.

Bavière fut commis par l'Empereur pour réduire et châtier Donauwœrth. Après avoir inutilement parlementé, il fit marcher des troupes auxquelles la ville rebelle se rendit à merci sans résistance. La tenant ainsi dans sa main, il épargna la vie et les biens des habitants, mais leur enleva et leur liberté de religion et leurs franchises municipales. Cette cité, jusqu'alors indépendante, lui demeura en gage pour prix de son expédition, et il y établit, comme dans le reste de ses États, à la fois l'unité de culte et le gouvernement absolu [1].

Ainsi dans les villes libres comme dans les États d'Autriche ou de Bavière, partout le protestantisme était refoulé. Les princes, leurs lois et leurs armes continuaient l'œuvre commencée par le concile de Trente et ses réformes par les Jésuites et leur apostolat. Assurément, cet exercice de l'autorité souveraine était conforme à la règle posée et appliquée par les protestants les premiers; et si dures que leur parussent les proscriptions qui les frappaient, ils n'avaient pas qualité pour s'en plaindre. Les historiens catholiques l'observent avec justice : les moyens employés pour combattre le nouveau culte étaient ceux mêmes qui avaient servi à l'établir. On peut ajouter que ces moyens n'étaient pas contraires non plus à l'histoire et aux traditions de la Germanie, la seule contrée de l'Europe où le christianisme eût été propagé à l'origine en vertu du droit de conquête[2].

Reste à se demander s'ils étaient également conformes à l'esprit de l'Eglise et de l'Évangile, si le bras séculier est propre, non pas seulement à préserver un peuple de l'hérésie, mais à l'en retirer, et ce que valent les conversions qu'il opère. Désormais, d'un bout à l'autre de l'Allemagne et dans les deux camps, la force parut décider de la foi, et comme le même parti ne devait pas toujours rester le plus fort, des deux côtés on fit dépendre la religion des hasards de la politique et de la guerre, et on la vit varier avec la fortune. Il importe de constater avec quelque précision cet état de choses pour expliquer la guerre de Trente ans, qui en est sortie, ses causes et ses résultats.

Les avantages remportés par les princes catholiques étaient une revanche prise sur le protestantisme et ses premiers succès; cette revanche poussée trop loin provoqua des représailles victorieuses, et à ce jeu l'Église romaine devait en définitive plus perdre que gagner en Allemagne; la suite de cette histoire le montrera.

[1] Ranke, *les Papes romains*. — Schreiber, *Maximilian I der Katholische Kurfürst von Bayer nund der dreissigjährige Krieges*. (*Maximilien Ier le catholique, électeur de Bavière, et la guerre de Trente ans*), p. 125 et 126.

[2] C'est ce que j'ai cherché à établir dans mon introduction aux luttes religieuses, § 3 et 4.

Déjà dans le moment où elle triomphait, ses adversaires, avertis par leurs revers, faisaient disparaître la principale cause de leur faiblesse. En 1608, au sortir d'une diète présidée au nom de l'Empereur par l'archiduc Ferdinand et qui avait écarté toutes leurs prétentions, les luthériens et les calvinistes s'unirent ensemble; l'imminence du péril qui partout les menaçait pareillement les uns et les autres surmonta leurs longs et aigres dissentiments. « Si les États évangéliques ne s'entendent pas tous pour résister », écrivait alors le plus belliqueux des calvinistes, le prince Christian d'Anhalt, « ils seront traités comme le sont maintenant les pays autrichiens; une oppression commune pèsera sur tout l'Empire [1]. » Par une convention arrêtée à Ahausen, en Franconie, le 4 mai 1608, et confirmée deux ans plus tard à Halle, en Souabe, les luthériens promirent donc de procurer aux calvinistes le bénéfice de la paix d'Augsbourg, et les deux partis s'engagèrent à se garantir mutuellement les domaines ecclésiastiques et les territoires envahis et possédés par eux soit avant, soit après ce traité. L'électeur palatin Frédéric IV, qui était calviniste, avait négocié cet accord où les plus puissants princes luthériens n'entrèrent pourtant pas dès cette époque; l'électeur de Saxe notamment resta fidèle à la maison d'Autriche. Quoi qu'il en soit, l'union politique des deux confessions protestantes était désormais établie en principe. Elle avait un chef, le prince même qui l'avait fondée, le palatin Frédéric; elle levait une armée de douze mille hommes, et enfin, pour contre-balancer l'infériorité de ses forces en Allemagne, elle cherchait, elle trouvait des alliances en Hollande, en Angleterre, en France, parmi les ennemis, soit de l'Église romaine, soit de la maison d'Autriche [2]. Ainsi se préparait entre les États allemands une guerre religieuse où serait mêlé l'étranger.

A vrai dire depuis les divisions que la paix de Passau avait enregistrées sans y mettre un terme, cette guerre avait toujours menacé d'éclater. Longtemps la circonspection, la timidité même des deux empereurs, Ferdinand Ier et Maximilien II, l'avait conjurée. Il n'appartenait pas à leur héritier Rodolphe II de l'éviter plus longtemps; car en même temps qu'il se rangeait dans un parti, celui des catholiques, avec une toute autre résolution que ses prédécesseurs, ce prince fantasque, énervé par la débauche et plus propre à discréditer sa cause qu'à la servir, se montrait incapable de gouverner, non seulement l'Empire mais ses domaines héréditaires et jusqu'à sa propre famille. Bientôt, pour sauver leur maison, ses parents

[1] A l'électeur palatin, octobre 1608, Maurice Ritter, *Lettres et actes pour servir à l'histoire de la guerre de Trente ans*, t. II, nº 53.
[2] Pfeffel, *Abrégé chronologique*, t. II, p. 246 et 250.

allaient être réduits à l'écarter du trône, lui et son frère Mathias, qui lui succéda quelque temps. Mais en attendant cette extrémité, les deux partis ne comptaient plus que sur eux-mêmes pour se défendre et se faire justice.

A l'union protestante, le duc de Bavière opposa une ligue catholique. Il enrôla dans cette ligue les trois électeurs ecclésiastiques et quelques autres princes pareillement d'Église, y entra pour sa part avec de bonnes finances et de bonnes troupes, deux ressources également rares à cette époque, au sein de l'Empire, se réserva le commandement de l'armée, et l'administration de la caisse commune, et enfin introduisit dans l'association le roi d'Espagne, comme les protestants avaient introduit dans leur union l'Angleterre et la Hollande[1]. Ainsi constituée, la ligue catholique pouvait ou soutenir ou contenir la maison d'Autriche, combattre avec elle les protestants, ou diriger à côté d'elle et à sa place les catholiques. En tout cas, des deux côtés, les belligérants étaient debout et en armes.

Vers 1610, comme en 1530, l'Allemagne s'acheminait à la guerre civile. Elle n'en était pas mieux préservée depuis que le protestantisme s'était établi dans son sein, qu'au temps où il travaillait à s'établir et à se faire place. Aux deux époques, cette guerre eut pour cause, d'une part, la séparation des différents États allemands entre plusieurs cultes, et, d'autre part, dans chaque État la confusion des deux puissances, la prépondérance de l'autorité civile en matière spirituelle. Aux deux époques, le sort des armes fut contraire aux catholiques. Mais entre l'un et l'autre siècle il se rencontra cette différence, qu'au seizième siècle le catholicisme dépérissait miné par un mal intérieur, sans que la puissance même d'un Charles-Quint suffît à le soutenir, et qu'au début du siècle suivant la vieille Église s'était guérie en se réformant elle-même, sous les faibles successeurs du grand Empereur; elle se relevait avec une vigueur et une fécondité nouvelles. Elle trouvait des champions plus ardents et plus fermes, et, quand ces champions étaient vaincus, elle pouvait survivre à leurs revers.

V

Dans le cours du seizième siècle, la France s'est mêlée aux luttes intérieures de l'Allemagne; elle s'est montrée du côté des protestants contre la maison d'Autriche. François Ier et Henri II avaient adhéré à la ligue de Smalkade. Nous allons voir Henri IV contri-

[1] Aretin, *Bayerns auswärtige Verhältnisse.* (*Relations extérieures de la Bavière depuis le commencement du seizième siècle*), vol. I, p. 80 et 92.

buant à former l'union d'Hall. Cet accord entre États de différents cultes ne s'est pas borné d'ailleurs à l'Allemagne. François I[er] est allé chercher secours jusqu'en Turquie. Henri IV a tendu la main à l'Angleterre et à la Hollande. Nous connaissons le motif qui a déterminé ces alliances et l'obligation qui en est résultée pour notre patrie. Le motif a été de la préserver et de préserver l'Europe avec elle d'une domination universelle : l'obligation de protéger, chez les ennemis de sa foi, ses coreligionnaires. Nous avons recherché comment Henri IV a été guidé par ce motif, et comment il a tenté de remplir cette obligation en Angleterre et en Hollande. Il ne nous reste plus maintenant qu'à le suivre en Allemagne, à y marquer sa trace entre Francois I[er], Henri II et Richelieu.

A peine avait-il conclu avec l'Espagne et par la médiation du pape la paix de Vervins, qu'il prenait soin de rassurer de tous côtés ses alliés protestants. Aux princes allemands, comme à la reine Élisabeth, il faisait dire que ses dispositions à leur égard n'étaient point changées, que cette paix ou plutôt cette trêve, motivée par l'épuisement réciproque des deux États, par la lassitude de leurs alliés, et qui laissait entre eux plusieurs questions en suspens, lui fermait sans doute jusqu'à nouvel ordre la voie des armes contre la maison d'Autriche, mais ne l'empêcherait pas de surveiller ses démarches, et au besoin de contrecarrer ses empiètements par les négociations et les conseils [1]. Elle ne l'empêchait pas non plus de prévoir une rupture, qu'il ne voulait pas hâter, son royaume et lui avaient besoin de reprendre haleine [2], et d'ailleurs sa parole était engagée ; et dans le cours de sa carrière, « il avait éprouvé, trop heureusement, combien il importe de justifier ses armes [3] ». Mais pour le jour où surviendrait cette rupture, il préparait de loin à la France une éclatante revanche. En attendant, l'antagonisme des deux maisons n'était pas terminé, il se poursuivait avec d'autres armes, « il se pratiquait en paix, mieux qu'en guerre [4] ». Tandis que l'Espagne intriguait contre nous en Savoie et ailleurs, Henri IV pressait sans relâche les princes allemands de secourir, contre l'Espagne, les Pays-Bas soulevés ; et quand ces princes, de leur côté, se retournaient vers lui, pour être mis à l'abri des troupes espagnoles et de

[1] Rommel, *Correspondance de Henri IV et de Maurice le Savant*, n° 5. Pièces concernant la négociation de Bongars après la paix de Vervins; mai 1598.

[2] Maurice Ritter, *Lettres et actes pour servir à l'histoire de la guerre de Trente ans*, t. I, n° 41.

[3] Le roi à M. de Beaumont, ambassadeur en Angleterre, 11 avril 1602.

[4] Lettre du roi à M. de Beaumont, son ambassadeur en Angleterre, 10 novembre 1602. Citée par M. Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, t. II, 2e partie, p. 843.

leurs incursions en Westphalie, Henri IV, sans les rebuter, répondait qu'avant de recourir à lui, ils devaient d'abord s'accorder entre eux, et d'ailleurs il ne s'épargnait pas pour ménager cet accord. Il ne cessait de leur dénoncer les périls que la maison d'Autriche faisait courir chez eux à « la cause publique, à la liberté de l'Empire »; il leur représentait les deux branches de cette maison, se donnant la main pour les accabler; il les avertissait constamment que, de leur côté, ils n'avaient pour résister d'autre ressource que de s'assister mutuellement [1]. Enfin, pour son propre compte, à mesure que le temps accroissait et ses forces et ses griefs, il se montrait plus disposé à rentrer en guerre, mais toujours il persistait à mettre à son concours deux conditions : l'une, que ses alliés feraient corps ensemble; l'autre, qu'ils s'engageraient contre l'ennemi commun, de façon à ne plus reculer [2].

A ces avis, à ces avances de Henri IV, les princes allemands ne répondaient point sans tergiversation ni réserve, partagés qu'ils étaient entre deux craintes contraires, redoutant l'Autriche et se méfiant de la France. Pour préserver leur indépendance, ils répugnaient à se livrer à l'étranger; et pour conserver leur culte, ils estimaient peu sûre la protection d'un souverain qui l'avait abandonné. Cette méfiance fut portée au comble, quand, pour se débarrasser des complots et des révoltes du duc de Bouillon, Henri IV vint, à la porte de l'Allemagne, mettre le siège devant Sedan. Cette forte place, capitale du prince factieux, était en même temps le plus important boulevard du protestantisme, entre Genève et Strasbourg; et Bouillon, étroitement lié avec ses coreligionnaires allemands, ne manquait pas de se donner à eux comme une victime de leur commune foi, contre laquelle le roi commençait à tourner ses armes [3]. Mais ni les appréhensions ni les supplications des étrangers

[1] Maurice Ritter, *Lettres et actes*, t. I. Henri IV à Bongars. Dépêche déjà citée du 18 avril 1599, nº 41; 6 juillet 1599, nº 61. Bongars au palatin et à son chancelier : 8 décembre 1599, nº 107. — *Correspondance de Henri IV avec Maurice le Savant*. Déclaration faite par Bongars de la part du roi au landgrave Maurice, p. 23; entretien du landgrave avec le roi, en 1602, p. 73; le roi au landgrave, 17 mars 1603, p. 106 et 28 mars 1607, p. 344.

[2] Maurice Ritter, *Lettres et actes*, t. I. Henri IV à Bongars, nº 41, 12 juin 1599; nº 260, 17 octobre 1602. Rapport du landgrave de Hesse sur son voyage en France, 17 novembre 1602, nº 262. Christian, prince d'Anhalt au landgrave de Hesse, 26 octobre 1606, nº 430; et t. II : Relation de Burvinkhausen, envoyé de Wurtemberg, sur ses négociations en France, nº 44, 26 septembre et 1er octobre 1608. — Rommel, *Correspondance de Henri IV avec Maurice le Savant*. Le roi au landgrave, 14 août 1606, nº 75, 23 décembre 1606, nº 79.

[3] Maurice Ritter, *Lettres et actes*, t. I. Bongars à Villeroy, 23 mars 1606, nº 393.

n'étaient faites pour arrêter Henri IV, quand il s'agissait pour lui de demeurer maître dans son royaume [1]. Seulement, après qu'il eut fait avancer ses troupes et que, se montrant à leur tête, il eut réduit, sans coup férir, le duc et sa ville à se rendre à discrétion, il usa de ce triomphe avec une retenue singulière. Content d'avoir obtenu soumission à son autorité souveraine, il mit dans la citadelle de Sedan un gouverneur calviniste, et laissa le duc et son culte en possession de la ville [2].

Ces ménagements étaient destinés à rassurer ses alliés d'Allemagne, à marquer sous leurs yeux la différence qui séparait sa politique de celle de la maison d'Autriche; ils attestaient ce que le roi n'avait cessé de leur déclarer : sa résolution de n'employer ses armes victorieuses qu'aux affaires d'État et non point aux affaires de religion [3].

« Mon cousin », écrivait-il à l'un de ces princes, le landgrave de Hesse, venu en France pour le sonder et qu'il n'avait pas laissé partir sans se l'être acquis, « mon cousin, vous m'avez vu, je me persuade que vous ne vous m'avez trouvé austriaque [4] ».

Quelques Allemands, pour se soustraire à la maison d'Autriche, avaient imaginé de porter Henri à l'Empire, et lui-même avait paru, durant un peu de temps, agiter ce projet; il l'avait fait débattre devant lui par ses conseillers [5]. Mais il ne s'y était jamais attaché et bientôt il le laissa tomber. Tout entier au dessein d'affaiblir la maison rivale, il prescrivit à son ambassadeur de déclarer qu'il ne prétendait rien pour lui en Allemagne. Afin que les membres de l'Empire pussent l'invoquer comme appui, il ne voulait pas qu'ils eussent à le redouter comme maître [6].

Malgré ces précautions, les princes protestants balançaient tou-

[1] Rommel, *Correspondance de Henri IV avec Maurice le Savant*. Le roi au landgrave, 28 avril 1605, n° 53; 12 octobre 1605, n° 56; 22 février 1606, n° 66.

[2] Correspondance de Du Plessis Mornay avec le roi, La Noue, de Gesvre, etc. *Mémoires*, t. X, p. 156 à 173. — De Thou, *Histoire*, l. CXXXVI.

[3] Rommel, *Correspondance de Henri IV avec Maurice le Savant*, passim. — Maurice Ritter, *Relation du voyage du prince d'Anhalt à Paris*, 1606, t. I, n° 413.

[4] Rommel, *Correspondance*. Le roi au landgrave, 28 décembre 1603, p. 149.

[5] Manuscrit cité par Ch. de Lacombe. *Henri IV et sa politique*, l. IV, ch. v. — Aretin, *Relations extérieures de la Bavière*, t. I, p. 88. Mémoire d'Ancel à Henri IV, écrit entre 1600 et 1601. Maurice Ritter, *Lettres et actes*, t. I, n° 168.

[6] Maurice Ritter, *Lettres et actes*. Henri IV à Bongars, 2 février 1600, t. I, n° 138 (en note). Christian, prince d'Anhalt, à l'électeur palatin, 7 janvier 1607, t. I, n° 441. — Rommel, *Correspondance de Henri IV avec Maurice le Savant*, p. 251.

jours à lui ouvrir l'entrée de cette union, qu'ils avaient, d'ailleurs, grande peine à former entre eux. Ils avaient à la fois besoin d'être aidés et peur d'être dirigés par lui. Ce double sentiment se fait jour, à cette époque, dans toutes les délibérations, dans tous les pourparlers, et il empêchait de rien conclure [1].

Enfin survint une question que Henri IV avait prévue, et signalée depuis longtemps, comme celle qui mettrait le feu à l'Allemagne [2] : la succession des duchés de Clèves et de Juliers s'ouvrit; le dernier duc mourut sans postérité, « laissant tout le monde son héritier », comme disait Henri IV. En effet, des lois obscures et contradictoires livraient cet héritage aux compétitions de collatéraux éloignés. C'était un petit pays, mais « fort, opulent et puissant » ; il touchait à la France et aux Provinces-Unies. Si la maison d'Autriche en disposait, la sécurité des États voisins était menacée et l'indépendance des princes de l'Empire, compromise. Si elle n'en disposait pas, elle semblerait déchue de sa suprématie [3]. Au premier aspect, la question religieuse paraissait étrangère au débat ; car les divers compétiteurs étaient protestants, aussi bien l'électeur de Saxe, soutenu par l'Empire, que l'électeur de Brandebourg et le comte palatin de Neubourg, liés avec les princes allemands. Mais les protestants redoutaient que si l'Autriche se rendait arbitre du différend, elle ne gardât pour elle l'objet du litige ; et à peine la succession ouverte, l'Autriche prit soin elle-même de confirmer leurs alarmes.

L'Empereur ayant évoqué l'affaire à son tribunal, aussitôt une armée autrichienne, conduite par l'archiduc Léopold, évêque de Passau, occupa les duchés et les mit en séquestre. Cette provocation détermina les deux prétendants à qui l'Autriche était contraire, Brandebourg et Neubourg, à suivre les conseils de la France : ils convinrent ensemble de chasser d'abord les troupes qui détenaient leur héritage, pour l'administrer en commun et le partager plus tard. L'Autriche, en tentant son brusque coup de main, ne s'était pas mise en état de le soutenir. Ses soldats furent, sans délai, expulsés du plat pays, et réduits à s'enfermer dans la place de Juliers, qu'ils ne devaient pas garder longtemps. Au signal donné par cette puissance, tous ses ennemis s'étaient rassemblés et marchaient sur elle. Les princes protestants resserraient leur union à

[1] Maurice Ritter, *Lettres et actes*, t. II, nos 7, 33, 34, 51, 64, 67, 242, 272.

[2] Instructions à Bongars en 1509, citées par Ch. de Lacombe, *Henri IV et sa politique*, l. IV, ch. v. — Rommel, *Correspondance de Henri IV avec Maurice le Savant*. Le roi au landgrave, 27 décembre 1604, n° 48, p. 210.

[3] *Économies royales de Sully*, t. VIII, ch. x. Collection Petitot, 2e série. Voy. notamment dans ce chapitre le mémoire dressé par Bongars.

Halle et la confirmaient par des conventions militaires. En même temps ils traitaient avec les Provinces-Unies, en recevaient secours, concluaient alliance avec la France, et même, oubliant enfin, quand le danger avait éclaté, leurs jalousies et leur méfiance, ils déféraient la direction de l'armée confédérée à Henri IV [1]. Celui-ci voyait donc, après une longue attente, le succès de sa politique préparer la victoire de ses armes. Il touchait au moment impatiemment souhaité par son âme guerrière, il se mesurait avec la maison d'Autriche. Ses vastes préparatifs étaient achevés. Jamais il n'avait réuni autour de lui tant d'alliés, jamais rassemblé dans sa main tant de forces et de ressources; jamais si grand coup n'avait paru si assuré. Il allait partir, quand Ravaillac l'assassina.

Cette mort soudaine suspendit la lutte. Les alliés du roi, frappés de stupeur, conclurent un accommodement précaire avec leurs adversaires [2]. Toutefois, si l'occasion de combattre était évitée, les grandes questions qui divisaient les deux partis n'étaient pas résolues. La guerre de Trente ans fut retardée de dix années. Nous verrons plus loin ce qui résulta de ce délai.

Nous avons fidèlement exposé la politique de Henri IV en Allemagne, il nous reste à l'expliquer et à l'apprécier.

Cette politique a soulevé, du côté des catholiques, les plus graves objections, les plus amères censures. Henri IV n'y a pas échappé de son vivant : « Mon père », disait-il, peu de jours avant sa mort, à un prédicateur célèbre, en ce temps-là, par la véhémence et la liberté de son langage, le Jésuite Gontery, « je m'en vais en mon armée ; ne prierez-vous pas Dieu ici pour nous ? — Hé! Sire », lui répondit Gontery, « comment pourrions-nous prier Dieu pour vous qui vous en allez en un pays plein d'hérétiques pour exterminer une petite poignée de catholiques qui y sont? » Le roi tournant la tête de l'autre côté : « C'est le zèle, dit-il en riant, qui transporte ce bon homme et le fait parler de cette façon [3]. »

Ce violent reproche si bénignement écouté, Henri IV, en effet, le méritait-il? La question se pose encore aujourd'hui. Quand François Ier, quand Henri II, s'alliaient aux protestants contre Charles-Quint, ils alléguaient du moins, pour justification ou pour excuse, la puissance de l'ennemi qu'il fallait combattre, la réunion de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Espagne, dans la même main, l'Eu-

[1] Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, t. II, 2e partie; liv. VII, ch. I, p. 866 et suiv. — Maurice Ritter, *Lettres et actes*, t. II, nos 134 et 272. Aretin, *Relations extérieures de la Bavière*, t. I, p. 89 et 90.

[2] Aretin, *Relations extérieures de la Bavière*, t. I, p. 94.

[3] Lestoile, *Registres journaux*, juin 1610. Collection Petitot, 1re série, t. XLIX, p. 80.

rope entière menacée d'appartenir à un seul maître. Mais sous Henri IV, les deux branches de la maison d'Autriche étaient séparées. L'Allemagne avait pour chef un empereur allemand, comme l'Espagne un roi espagnol, et lorsqu'on voyait ce débile empereur impuissant à commander dans l'Empire et jusque dans ses propres domaines, était-il permis de le considérer comme une menace pour l'indépendance de l'Europe ou de la France? A la tête du parti huguenot, Henri IV avait longtemps recherché et obtenu l'appui des princes protestants, comme la Ligue, celui du roi catholique ; à la tête de la France reconquise et pacifiée, le roi ne gardait-il pas trop fidèle souvenir des liaisons du chef de parti ? Il trouvait, il est vrai, l'antagonisme avec la maison d'Autriche dans les traditions de sa couronne, depuis François Ier. Mais cet antagonisme devait-il survivre à la cause qui l'avait fait naître, à savoir : l'avènement de Charles-Quint à l'Empire? Depuis l'abdication de ce prince et le partage de ses États, ce n'était plus l'Autriche qui avait offensé et menacé la France, c'était l'Espagne. En se tournant contre la branche la plus pacifique et longtemps la plus faible de la maison de Habsbourg, Henri IV n'a-t-il pas égaré ses représailles? En soutenant contre elle les protestants, n'a-t-il pas sacrifié les intérêts de la religion embrassée par lui? A quoi ? A l'intégrité, à la sécurité de son royaume? Non ; à l'ambition de dominer l'Europe.

Ces allégations que le sage et intègre Villeroy paraît avoir présentées à Henri IV même, et qui ont dû être débattues devant lui [1], ces accusations que Ravaillac a entendu proférer et qui ont poussé ce fanatique à son irréparable crime [2], ces reproches qui n'ont pas été épargnés à la mémoire du roi, ne sont pas non plus restés sans réponse. Les conseillers les mieux écoutés par ce prince [3], les histo-

[1] Sully, *Économies royales*. Collection Petitot, 2e série, t. IV, p. 32 et t. VIII, p. 54 et 69. — Fontenay-Mareuil, *Mémoires*, collection Petitot, 1re série, t. L, p. 412. Dépêches d'Aerssens aux états de Hollande, et dépêches de Pecquius aux archiducs, citées par Motley, *Vie et mort de Barneveld*, t. I, p. 107, 158, 212. — On peut se faire une idée des raisons qui ont dû être données à Henri IV par les membres de son conseil les plus dévoués à la cause catholique, en lisant le mémoire présenté dix ans plus tard au conseil de Louis XIII par le président Jeannin, sur « le sujet des troubles d'Allemagne et les moyens d'y remédier ». La plupart des considérations que Jeannin fait valoir en 1620 ont pu être présentées à Henri IV en 1610. (Collection Petitot, 2e série, t. XVI, p. 63.)

[2] M. Poirson me paraît avoir péremptoirement établi : 1° que Ravaillac n'a eu ni instigateurs, ni complices, ni même confidents de son crime ; 2° qu'il a été déterminé par les mauvais bruits et par les violents discours qui imputaient au roi l'intention de trahir l'Église et d'attaquer le pape. (*Histoire du règne de Henri IV*, t. II, 2e partie, p. 935 et suiv.)

[3] Voy. Sully, *Économies royales*, passim.

riens les plus fidèles à sa gloire [1], ont tout d'abord contesté que la sécurité de la France fût définitivement assurée, soit par la paix de Vervins, soit par la séparation de l'Espagne et de l'Empire. La paix de Vervins avait mis un terme aux incursions des Espagnols en France, mais elle avait laissé nos frontières enveloppées et resserrées de tous côtés par leurs possessions. La séparation des deux branches autrichiennes n'empêchait plus, entre elles, un étroit accord, une mutuelle assistance. Éloignées quelque temps, l'une de l'autre, par les prétentions de Philippe II à l'Empire et par son ombrageuse intolérance, elles venaient de se rapprocher par le mariage de l'archiduc Albert et de l'infante Claire-Isabelle, et par l'établissement des deux époux dans les Pays-Bas. De ce territoire devenu en quelque sorte commun aux deux branches, les troupes espagnoles pénétraient constamment en Westphalie, pour soutenir les entreprises impériales. L'ambassadeur d'Espagne, dominant à Vienne, fournissait des subsides à l'Empereur, des pensions à ses serviteurs, et se mêlait impérieusement de toutes les affaires de l'Empire. L'ambition de Philippe II avait survécu à ses revers et à sa mort même. Son incapable et présomptueux héritier, Philippe III, continuait de considérer la couronne impériale comme un bien de famille, ne permettait pas qu'on en disposât sans lui faire à lui-même une part dans les possessions autrichiennes, et réclamait tour à tour la Hongrie, la Bohême, le Tyrol ou l'Alsace [2]. Ainsi l'Espagne menaçait de s'introduire de nouveau en Allemagne, et personne en Europe n'imaginait qu'on pût lui tenir tête, sans avoir sur les bras la maison d'Autriche tout entière.

Il est vrai que cette maison avait alors à Vienne un chef incapable de rien entreprendre. Mais derrière cet Empereur faible et chancelant, il restait une famille nombreuse, unie, pleine de ressources et de vigueur : on le vit bien quand elle se concerta pour porter le jeune Ferdinand II à l'Empire, et, par cette seule résolution, se releva tout à coup et reparut formidable. Même sans tenir compte de l'alliance espagnole, la puissance impériale, tour à tour redoutée et discréditée, écrasante et fragile, la puissance impériale pouvait encore inquiéter la France et menacer l'Europe. Il suffisait pour cela qu'elle accomplît ce que Charles-Quint n'avait pas pu faire, mais ce que Ferdinand II devait bientôt vouloir et tenter : l'unité de l'Allemagne. L'Allemagne passait, à cette époque, pour avoir une

[1] Parmi ceux de notre temps, voyez notamment M. Poirson et M. de Lacombe.

[2] Charvériat d'après Gondely, *Histoire de la guerre de Trente ans*, t. I, p. 67. — Ch. Weiss, *l'Espagne depuis le règne de Philippe II jusqu'à l'avènement des Bourbons*, t. I, ch. II, p. 270 et suiv. — Motley, *Vie de Barneveld*, t. I, p. 95.

population supérieure à celle de la France et de l'Espagne ensemble[1]. Que cette population, réunie tout entière sous une seule domination, fournît des armes aux princes qui possédaient en outre la Hongrie, se faisaient jour vers la Baltique, atteignaient l'Adriatique et les Alpes, et pouvait-on mesurer jusqu'où, du centre de l'Europe occupé par eux, s'étendrait le bras de ces princes? C'est pourquoi Henri IV appréhendait l'unité de l'Allemagne. Pour l'empêcher, il se prévalait avant tout du génie propre à cette nation, de sa longue habitude de vivre divisée, et il faisait appel à l'indépendance des petits États.

A ces divisions, à cette indépendance étaient venus s'ajouter les dissentiments religieux. Henri IV pressait ses alliés « de n'en pas tenir compte et de séparer enfin les questions d'Église des questions de l'État[2] ». Sans doute, il ne trouvait pas bon, ainsi qu'il l'écrivait à Rome, que les Espagnols, « sous le manteau de la religion », tentassent « d'envahir et usurper l'héritage d'autrui », et il ne manquait pas de demander au pape « s'il y a lieu en ce fait de faire du bien à la religion catholique[3] ». Mais, comme il ne souhaitait pas voir son culte propagé et imposé par les armes autrichiennes, il n'était pas disposé non plus à le laisser abattre et proscrire par les armes protestantes; les documents les plus irréfutables attestent les précautions qu'il avait prises pour le préserver.

Avant la succession de Clèves et de Juliers, la première affaire, pour laquelle on l'avait vu s'entremettre en Allemagne, était une contestation au sujet de l'évêché de Strasbourg. Le chapitre de cette Église se trouvait divisé entre catholiques et protestants. Le siège étant devenu vacant, les chanoines protestants, qui étaient les

[1] Relation de Frédéric Badaro en 1577. — Gachard, *Relations des ambassadeurs vénitiens*, p. 11. — Cette relation porte la population de l'Allemagne à 9 000 000 d'habitants et un peu plus loin celle de l'Espagne à 3 000 000 (p. 72), ce qui laisserait environ 6 000 000 pour la France, qui ne possédait pas alors, il est vrai, la Franche-Comté, la Bresse, le Bugey, l'Alsace, la Lorraine, les Flandres, l'Artois, le Roussillon. Tous ces chiffres n'en sont pas moins singulièrement inférieurs à la réalité. Un recensement fait en 1594 donnait à l'Espagne plus de 8 000 000 d'habitants. (Ch. Weiss, *l'Espagne depuis Philippe II*, t. II, p. 72.) Le témoignage de l'ambassadeur vénitien ne me paraît pourtant pas dépourvu de valeur pour indiquer la proportion *relative* que l'on attribuait alors à la population des différents États. Cette proportion ne semblera pas invraisemblable, si l'on considère que la guerre de Trente ans a plus tard dépeuplé l'Allemagne.

[2] Relation de l'envoyé de Wurtemberg, Buwinkhausen, sur ses négociations en France, 1er octobre 1608. (Maurice Ritter, *Lettres et actes*, t. II, nº 44.)

[3] Le roi à M. de Brèves, ambassadeur à Rome, 31 août 1609. (*Lettres missives*, t. VII, p. 760.)

plus nombreux, avaient élu un administrateur protestant, le fils de l'électeur de Brandebourg, et les chanoines catholiques lui avaient opposé un cardinal de Lorraine, évêque de Metz. Déjà, malgré les défenses de l'Empereur, les deux partis prenaient les armes. Ce fut le roi de France qui les empêcha cette fois d'en venir aux mains. Invoqué de part et d'autre comme médiateur, il « composa le différend et moyenna un accord », aux termes duquel l'administrateur protestant reçut une pension, et l'évêque catholique garda le siège et exerça seul et sans trouble juridiction [1]. Voilà de quelle manière Henri IV commença d'intervenir dans les démêlés allemands. Plus tard, quand les princes cherchèrent un successeur à Rodolphe II, et que quelques-uns, pour échapper à la maison d'Autriche, songèrent à déférer l'Empire à Henri IV, il déclina, nous l'avons vu, cette ouverture pour lui-même; mais en même temps il posa en principe, il fit admettre par les protestants eux-mêmes, que l'Empereur ne pouvait être choisi dans leur religion [2]. « Si tous les princes protestants étaient d'accord de faire empereur un protestant », disait-il à Sully, « je l'empêcherais [3]. » Aussi n'excluait-il pas tous les archiducs. Il y en avait dont il agréait d'avance l'élection [4]. Toutefois, son candidat préféré, celui qu'il avait mis en avant, celui qu'à son instigation avaient paru agréer ses alliés, c'était le duc de Bavière [5]. L'élévation de ce prince était un des moyens qu'il avait imaginé pour séparer la cause des catholiques de celle de la maison d'Autriche, et pour mettre ses coreligionnaires à l'abri des coups qui allaient frapper sa rivale. Enfin, avant que les troupes de l'Union et les siennes entrassent ensemble dans les duchés, il avait réclamé et obtenu de ses alliés l'assurance que, sous la condition de ne pas attaquer les premiers, les électeurs ecclésiastiques ne seraient point attaqués eux-mêmes, que les biens de l'Église seraient respectés; et dans le traité qui déterminait les conditions de l'expédition, le maintien du culte catholique était formellement stipulé [6].

[1] *Correspondance de Henri IV avec Maurice le Savant*, nos 10, 12, 15-17, 18, p. 92, 98, 109, 114 et 115. — Maurice Ritter, *Lettres et actes*, t. I, n° 269. — Pfeffel, *Abrégé chronologique*, t. II, p. 235.

[2] *Mémoires* de Fontenay-Mareuil. Collection Petitot, 1re série, t. L, p. 27.

[3] Mathieu, *Histoire de Henri IV*, p. 803.

[4] Maurice Ritter, *Lettres et actes*, t. I, n° 168; et t. II, n° 134.

[5] Aretin, *Relations extérieures de la Bavière*, p. 68 et 69. — Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, t. II, 2e partie, p. 916 et 917, en note.

[6] Lettre du roi au jésuite Richeome, 3 mai 1610, publiée par le P. Prat. (*Recherches sur la Compagnie de Jésus, du temps du P. Coton*, t. V, p. 195.) — Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, t. II, 2e partie, p. 868. — Ch. de Lacombe, *Henri IV et sa politique*, liv. IV, chap. v. Au même moment, on se plaignait dans le conseil de l'électeur palatin que la France eût pour

Cette conduite autorisait Henri IV à représenter au nonce que son crédit sur les princes protestants était utile aux catholiques d'Allemagne [1]. Elle lui donnait le droit de se retourner vers ces catholiques et, sans renoncer à ses alliances protestantes, de réclamer leur concours, tout au moins leur neutralité. Déjà la Bavière, depuis longtemps mécontente et jalouse de l'Autriche, et séduite par les perspectives que lui ouvrait la France, la Bavière était à demi gagnée. Maximilien refusait de prêter, à Juliers, main-forte à l'Empereur [2].

Pendant que le Jésuite Gontery se défendait à Paris de prier pour le roi, un autre Jésuite, mieux informé et plus autorisé, le P. Richeome, assistant de France auprès du général de sa Compagnie, se chargeait à Rome de rassurer le pape sur les intentions de ce même roi. Il en était écouté [3] : malgré ses vœux pour la paix entre la France et l'Empire, malgré les alarmes que lui inspiraient les préparatifs protestants, le pape déclarait ne pas vouloir se mêler de l'affaire des duchés [4].

Comment, au surplus, Paul V aurait-il pu contrecarrer Henri IV en Allemagne? Il s'associait à lui en Italie. Il était prêt, à entrer dans la ligue que ce prince formait, au-delà des Alpes, contre l'Espagne, à l'imitation de celle qu'il venait d'organiser, au-delà du Rhin, contre l'Empire.

Ainsi la France marchait contre la maison d'Autriche en s'appuyant à la fois sur les protestants et sur les catholiques. C'est sous cet aspect que méritent d'être envisagées les négociations de cette époque. Une guerre destinée à changer le système politique de la chrétienté, et qui devait substituer, à la domination autrichienne, à la fois la prépondérance française et l'équilibre européen, une guerre d'État courait grand risque alors de dégénérer en guerre de religion ; en préparant la lutte politique, Henri IV s'est proposé d'écarter la lutte religieuse. Entreprise assurément hasardeuse et dont

agent à Juliers un ami, et, comme on disait là, un espion des Jésuites, nommé Badoverius. (Maurice Ritter, *Lettres et actes*, t. II, n° 342.)

[1] Le nonce Ubaldini au cardinal Borghèse, 4 août 1609. (Maurice Ritter, *Lettres et actes*, t. II, n° 159.)

[2] J'adopte ici la conclusion d'Aretin (*Relations extérieures de la Bavière*, p. 88 et 92), qui confirme, pièces en main, le sentiment antérieurement exprimé par M. de Lacombe. M. Poirson va beaucoup plus loin. D'après certains passages des *Économies royales*, il considère l'accord de la Bavière avec la France, comme pleinement conclu. (*Histoire du règne de Henri IV*, t. II, 2e partie, p. 916.)

[3] P. Prat, *Recherches sur la Compagnie de Jésus*, t. IV, p. 194.

[4] Brèves, ambassadeur de France à Rome, au roi, 22 juillet, 5 août, 29 août 1609. (Maurice Ritter, *Lettres et actes*, t. II, nos 309 et 327.)

l'issue demeure incertaine, car la mort est venue l'arrêter comme il la commençait. Peut-être aurait-il réussi. «Peut-être, a dit Ranke, son intervention aurait prévenu la collision des deux croyances qui a éclaté plus tard[1]. » Ce doute de l'historien allemand est un bel hommage à la mémoire du roi, qui a accompli en France les plus grandes choses et pourtant a péri sans avoir achevé son principal dessein, sans avoir rempli sa destinée.

Quoi qu'il en soit des conjectures sur ce qu'aurait pu Henri IV, ce qu'il a voulu est certain. Il n'a pas fait acception de culte dans la recherche et le choix de ses alliances; mais en s'associant aux protestants, il s'est tenu pour étroitement obligé de faire respecter par eux les catholiques et leur culte. Nous verrons plus tard dans quelle mesure et par qui cette condition de l'alliance a pu être méconnue ou négligée. En tous cas, une telle faute ne remonte pas jusqu'à ce prince et ne saurait s'autoriser de son exemple.

A la veille du jour où la guerre devait s'engager, l'Empereur chargea un comte Hohenzollern de porter à la cour de France des explications qui se changèrent bientôt en provocations et en menaces. Comme cet ambassadeur soutenait que son maître pouvait disposer à son gré des territoires allemands, et que Jeannin lui représentait quelle résistance allait soulever cette prétention, il s'écria : *Fiat justitia, pereat mundus.* La justice, pour l'envoyé impérial, c'était tout ensemble la ruine des protestants et la domination de l'Autriche. Jeannin répliqua : « Votre monde à vous peut périr, soit; mais non pas le nôtre, il est autrement bien construit. » Cet entretien fut recueilli comme un présage par les alliés de la France[2].

L'ouvrage, toutefois, était moins avancé que ne le disait Jeannin. La construction du monde nouveau, destiné à remplacer l'ancien, ne s'acheva que plus tard; et ce ne fut pas le roi qui inspirait à son ministre de si confiantes et fières paroles, ce ne fut pas Henri IVe qui en demeura l'architecte.

C. DE MEAUX.

La suite prochainement.

[1] *Histoire de France au seizième et au dix-septième siècle*, t. II, p. 348.

[2] Il nous a été conservé dans une dépêche de l'envoyé de Hollande, Aerssens, à l'avocat Barneveld, à la date du 7 octobre 1609. M. Motley cite cette dépêche en la traduisant en anglais, et je suis obligé de retraduire, à mon tour, de l'anglais en français la réponse de Jeannin. (*Vie de Barneveld*, t. I, p. 101.) « Your world may perish but not ours. It is much better nut together. »

LES FINANCES DE LA RÉPUBLIQUE

DEUXIÈME PARTIE

LA GESTION DES CHAMBRES

DEPUIS LE VOTE DE LA CONSTITUTION

LA PROGRESSION DES DÉPENSES. — LE CONTRÔLE LÉGISLATIF ET LE CONTRÔLE JUDICIAIRE

LE CONTRÔLE LÉGISLATIF

I

Un budget qui croît en sept années de plus d'un milliard est fait pour inspirer des préoccupations aux gens sensés, à tous les vrais patriotes; si la France avait perdu sur les derniers champs de bataille la supériorité des armes, elle avait bientôt reconquis par le travail et par l'épargne la supériorité de la richesse; la progression des dépenses commence donc à inquiéter les hommes d'État du nouveau régime, et, sauf à la tribune, où l'intolérance de la majorité oblige les orateurs à se parer d'un optimisme de commande, on ne rencontre plus de républicain qui conteste la fâcheuse situation de nos finances.

Dès 1876, M. Say, alors ministre, remettait à la commission du budget de l'exercice 1877 une note relative à l'abus en matière de dépenses du droit d'initiative parlementaire. Les règlements de nos Chambres autorisent chaque député à demander, par voie d'amendements ou de propositions particulières, des augmentations de dépenses ou des suppressions d'impôts. Les membres de la Chambre sont naturellement portés à abuser de cette prérogative. Le rapport général de la commission du budget de l'exercice 1877 constate

que les propositions de diminutions d'impôts faites par les députés dans le cours de la session de 1876 se sont élevées à la somme de 837 157 154 fr., et que des augmentations de crédit à peu près égales ont été demandées par voie d'amendements.

En Angleterre, où le régime parlementaire n'est pas une vaine apparence, de tels abus ne sauraient se produire. Le principe que l'initiative des demandes de subsides appartient exclusivement à la Couronne et que la Chambre ne peut voter d'autres crédits que ceux que la Couronne a préalablement réclamés n'est pas seulement applicable aux allocations budgétaires annuelles, mais à toute allocation pour les services publics produits à quelque époque et sous quelque forme que ce soit [1].

M. Say protestait en outre (séance du 8 décembre 1876) contre le vote des lois entraînant des dépenses dont la réalisation et même l'inscription au budget était ajournée à plusieurs années. Il aurait voulu que les règlements des Assemblées interdissent le vote prématuré de dépenses qui ne donnent pas lieu à des ouvertures de crédits immédiates. Il est certain que dans toutes les Assemblées, même dans les plus sages, les députés ont une tendance à voter des mesures populaires sous forme de projets devant entraîner de lourdes charges lorsqu'ils ont la faculté de laisser à leurs successeurs le soin désobligeant de découvrir les ressources correspondantes. Telles ont été, par exemple, les lois votées sans discussion sur les pensions des officiers de l'armée de terre et de mer. Si la Chambre s'était trouvée dès le premier jour dans la nécessité de créer les taxes que l'application de ces lois nécessitera bientôt, elle aurait reculé sans doute devant l'énormité de la dépense.

On s'est également élevé contre l'exagération des crédits supplémentaires.

Les commissions du budget, dit M. Mathieu-Bodet [2], examinant et discutant tous les crédits compris dans les projets de lois de finances arrivent péniblement à établir l'équilibre entre les dépenses et les recettes; puis, à peine les budgets sont-ils votés, quelquefois même avant le commencement de l'exercice, on voit surgir une série de demandes de crédits supplémentaires. Ces crédits nouveaux sont examinés isolément et en dehors de toute préoccupation d'ensemble. Ils sont plus facilement acceptés que s'ils avaient été présentés dans la loi de finances. Il ne suffit pas qu'un crédit soit utile pour qu'il doive être voté, il faut aussi que

[1] Note de M. Léon Say, citant les extraits du traité de sir Erskine May, sur les lois, les règlements, la procédure et les usages du Parlement anglais.

[2] *Les Finances françaises de* 1870 à 1877, par M. Mathieu-Bodet, ancien ministre des finances.

les ressources du budget soient suffisantes pour y faire face. Or c'est précisément la question des voies et moyens qui est rarement étudiée dans l'examen des demandes de crédits supplémentaires. Au lieu de déterminer les ressources affectées aux dépenses nouvelles, la loi qui accorde le crédit se borne à déclarer qu'il y sera pourvu sur les fonds généraux du budget. M. Mathieu-Bodet déplore ces habitudes; il est certain que, dans un pays où les finances sont bien réglées, on ne procède pas avec ce sans-gêne. « A mes yeux, disait M. Gladstone, dans un discours récent, le premier point pour assurer la bonne administration des finances c'est de ne jamais engager une dépense, sans avoir de quoi y faire face et même davantage. » Aussi, quelques mois après, lorsqu'il s'agissait de préparer l'expédition d'Égypte, M. Gladstone demandait un crédit pour augmenter les forces de l'Angleterre dans la Méditerranée, et proposait une modification aux impôts pour subvenir à cette dépense. M. Mathieu-Bodet désire prévenir par des mesures législatives l'exagération des crédits supplémentaires. Il veut que ces crédits ne puissent jamais dépasser le chiffre des annulations et que les commissions du budget reçoivent le mandat spécial de faire observer la règle qui serait posée par la loi.

Quant au mal, sa réalité ne saurait être mise en doute. M. Ribot publie, dans son rapport [1], un relevé des crédits supplémentaires et extraordinaires dans lequel le montant des crédits est atténué par la déduction des annulations opérées ou à opérer en fin d'exercice. Cette déduction faite, il reste pour 1878 un supplément de crédits de 375 670 903 francs, pour 1879 de 240 194 940 fr., pour 1880 de 124 890 824 francs, pour 1881 de 180 273 210: et pour 1882 l'ensemble des crédits votés ou proposés dépasse 230 millions [1]. Parmi ces dépenses, quelques-unes pouvaient être prévues et auraient dû trouver place dans le budget; les autres pouvaient être, sans inconvénient, supprimées ou tout au moins ajournées. L'abus n'est donc pas douteux, seulement le remède proposé sera-t-il efficace? Du sein de l'Assemblée nationale, des voix s'élevaient pour proposer des réductions d'impôt, d'autres voix réclamaient des augmentations de dépenses, mais l'Assemblée nationale avait un autre tempérament que nos Chambres [2]; non seulement la majorité repoussait les propositions de nature à troubler l'équilibre du budget, mais elle accueillait par un froid dédain ou des sourires

[1] Rapport sur le budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1883, page 24.

[2] On remarquera que l'Assemblée nationale avait, en matière de finances, des prérogatives bien autrement étendues que celles dont jouissent les Chambres actuelles.

moqueurs tout projet dans lequel elle découvrait une préoccupation électorale ou même un sentiment d'intérêt personnel.

Aujourd'hui l'aggravation des dépenses résulte d'une sorte d'émulation entre les ministres et les membres du Parlement. D'ailleurs, la Chambre des députés ne se contente plus des pouvoirs qui lui sont dévolus par la constitution; lorsque ses passions s'agitent, lorsque son intérêt électoral est en jeu, elle brise tous les freins, elle renverse toutes les barrières, elle se place au-dessus des règlements et des lois. La restriction du droit d'initiative, la nécessité de renfermer les crédits supplémentaires dans des limites déterminées, qu'on les inscrive dans le règlement ou dans la loi, ne sauraient produire de résultat appréciable. Les ministres, disposés à violer les règlements ou les lois, obtiennent aisément la complicité de la Chambre, pourvu qu'ils flattent ses préjugés. M. Mathieu-Bodet reconnaît lui-même que les prescriptions législatives, et notamment la loi du 16 mai 1851, qui avait édicté certaines mesures préventives contre les entraînements des ministres ou des Chambres, sont demeurées illusoires. Existe-t-il, d'ailleurs, un texte plus formel et plus précis que le suivant : « Aucune dépense ne pourra être ordonnée ni liquidée sans qu'un crédit préalable ait été ouvert par une loi... Toute dépense non créditée ou portion de dépense dépassant le crédit sera laissée à la charge personnelle du ministre contrevenant. » Cet article (9) de la loi de finances du 15 mai 1850 n'a jamais été abrogé, loin de là; il a été reproduit dans l'article 41 du règlement général du 31 mai 1862, sur la comptabilité publique. Cependant les dépenses sont aujourd'hui ordonnées, liquidées et payées en excédent des crédits ouverts. On a vu sur un seul chapitre du budget extraordinaire (Travaux d'achèvement par l'État des lignes rachetées en vertu de la loi du 18 mai 1878) 50 millions dépensés en violation de la loi du 15 mai 1850. Non seulement la Chambre n'a pas mis en accusation les ministres coupables, mais elle a couvert leur responsabilité par l'allocation de crédits supplémentaires accordés deux ans après la consommation des dépenses. Lors même que le règlement restreindrait l'initiative parlementaire, lors même que la loi renfermerait les crédits supplémentaires dans des limites plus restreintes, le torrent rompant la digue aurait bientôt repris son cours.

Depuis que la lumière s'est faite sur l'état des finances, la faction jacobine parle beaucoup des abus du régime parlementaire. Elle n'est pas loin d'attribuer à ce régime le déficit du budget, l'aggravation des dépenses et tous les maux de la situation présente; mais elle se dispense de faire une démonstration préalable qui serait pourtant nécessaire : vivons-nous réellement

sous un régime parlementaire? La constitution de 1875 nous a dotés d'un appareil gouvernemental perfectionné. La France a le bonheur de posséder un président irresponsable, des ministres responsables et deux Chambres dont les pouvoirs sont, en théorie, savamment équilibrés. Seulement, dans la pratique quotidienne, le président se dérobe, le Sénat s'annihile, et le troisième pouvoir, laissé sans contrepoids, marche à grands pas vers l'usurpation suprême. Comment le président ne se déroberait-il pas? En toute occasion, M. Grévy s'est prononcé contre l'institution de la présidence, non pas seulement en 1848, mais en 1871, en 1873, en 1875..... Aussi se borne-t-il à toucher les émoluments de son emploi; il se garde d'en assumer les charges et d'en remplir les devoirs. L'âge lui rend chaque jour plus facile cette résignation somnolente. S'agit-il de la question financière? M. Grévy voit sans s'émouvoir mettre la France au pillage; il voit avec calme le déficit se produire, c'est avec calme aussi qu'il verra s'élargir le gouffre et les catastrophes se produire. Le président laisse tout faire, ne dit mot et choisit ou accepte, pour relever les finances, MM. Magnin, Allain-Targé ou Tirard. Quant au Sénat, la Chambre, ne pouvant encore, en principe, supprimer le pouvoir budgétaire et le contrôle financier de la Chambre rivale, s'arrange, en fait, de manière à en restreindre, ou même à en empêcher l'usage; elle retarde jusqu'à la dernière heure l'envoi du budget au Sénat et lui enlève, par ce détour ingénieux, la possibilité de suffire à l'exercice de son pouvoir et de son contrôle. Quoique le procédé soit connu, puisqu'il se répète depuis six ans, il n'en réussit pas moins chaque année. Le Sénat pourrait résister, prendre son temps, examiner le budget à loisir, mais le Sénat, heureux qu'on lui permette de vivre, se borne à des protestations silencieuses et, après quelques façons de résistance, accorde invariablement son blanc-seing. La Chambre donc s'essaye à jouer le rôle d'une Convention. Les commissions tournent aux comités: elles dominent les ministres, les asservissent à leurs volontés, on peut dire même à leurs caprices. Depuis le moment où la Chambre s'est emparée de la réalité du pouvoir, elle a, par une juste réciprocité, abdiqué son droit de contrôle. Le régime parlementaire a disparu le jour où les ministres ont demandé des ordres à la Chambre, et depuis six ans les ministres demandent des ordres à la Chambre.

Les finances n'ont rien gagné à cette interversion des rôles. Les idées qui dominent dans les conseils du gouvernement dominent aussi dans la Chambre: c'est la tradition jacobine qui se révèle par les demandes réitérées de crédits, par les appels adressés au Trésor. La troisième république a mis sur tout et partout la

main de l'État; le *Contrat social* est devenu son évangile; la majorité est imbue des idées de Rousseau, elle se pénètre de ces préceptes : « Les clauses bien entendues se réduisent toutes à une seule, savoir : l'aliénation totale de chaque associé avec tous ses droits à toute la communauté[1]. » Chacun se donne « tel qu'il se trouve actuellement, lui et toutes ses forces dont les biens qu'il possède font partie... l'État, à l'égard de ses membres, est maître de tous leurs biens par le contrat social qui, dans l'État, sert de base à tous les droits. Le droit que chaque particulier a sur son propre fonds est toujours subordonné au droit que la communauté a sur tous... Les possesseurs sont considérés comme dépositaires du bien public[2] ».

Les prémisses posées, elle tire les conséquences. Le gouvernement reprend par l'impôt le quart ou la moitié des revenus qui, d'après Rousseau, lui appartiennent en propre. Il organise l'instruction primaire sur une triple base, laïcité, gratuité, obligation; triple aggravation de dépenses. Il confisque l'enfant du peuple, l'arrache aux bras de sa mère, le soustrait à l'autorité du père de famille et le livre à l'État, qui prend entièrement, exclusivement à sa charge cette partie de l'éducation publique. Il s'efforce de confisquer l'enfant des classes moyennes; par une série de mesures arbitraires, il contraint successivement tous les établissements libres à se fermer, et rétablit, de fait, le monopole le plus odieux, celui de l'enseignement, le monopole universitaire. Peu à peu l'instruction secondaire est rendue gratuite par l'augmentation du nombre des bourses, appât offert aux électeurs avec une prodigalité croissante. On ouvre ainsi un nouveau champ à la dépense. Non content de saisir l'enfant, la Chambre veut encore confisquer l'adulte, en opposant la concurrence la plus déloyale aux établissements libres d'enseignement supérieur. Ainsi s'est formé peu à peu le budget écrasant de l'instruction publique; et, notez-le bien, les plus modérés applaudissent : « Ce grand budget de l'instruction publique, dit M. Ribot[3], auquel nous avons donné une large dotation et que nous sommes heureux d'avoir si élargi depuis quelques années. » Le rapporteur pourtant demande qu'on s'arrête, mais on ne s'arrêtera pas, la logique et les radicaux le commandent. Ceux-ci applaudissent à ces entreprises sur la liberté de conscience et sur la liberté d'enseignement; ils admettent que l'État s'empare de l'enfant; mais ces gens avisés qui, dans le citoyen, dans le père de famille, jamais ne perdent de vue l'électeur, redoutent de le

[1] Rousseau, *Contrat social*, ch. VI.
[2] Rousseau, ch. IX.
[3] Discours de M. Ribot, *Journal officiel*, 4 décembre 1882.

soulever par ces mesures tyranniques. Pour cet électeur que la loi prive de ses enfants, ils réclament une indemnité qui, dans leurs mains habiles, deviendra un nouvel élément de corruption ou tout au moins d'influence [1]. Sur cette pente, la logique entraîne; il faut aller plus loin. Pour les enfants qui viennent à l'école, les radicaux exigent l'habillement et la nourriture; après l'instruction gratuite, les contribuables payeront l'habillement gratuit et la nourriture gratuite; après le droit à l'instruction, la législation jacobine consacrera le droit à l'habillement et à la nourriture. « Il ne suffira pas de dire à l'enfant : Viens à l'école, ta place est prête. Si l'enfant n'a pas de vêtements, n'a pas de chaussures; si la mère ne peut mettre dans son panier le maigre déjeuner nécessaire à sa nutrition, est-ce que la commune, est-ce que l'État, pourront punir le père coupable de misère? Est-ce que la commune, est-ce que l'État, ne seront pas obligés de se substituer à la famille impuissante et de donner à l'enfant ce que la misère empêche la famille de lui procurer? Dans les grandes villes, à Paris notamment, le cas se produit déjà plus fréquemment qu'on ne pense. Nombre d'enfants inscrits à l'école manquent la classe; et lorsqu'on s'informe, on apprend qu'ils n'ont pas pu sortir faute de souliers [2]. » Et le journal conclut que l'État doit aux enfants le vêtement et la nourriture, comme il leur doit l'instruction. Ne souriez pas dans votre orgueil et ne repondez pas dans votre aveuglement : Qu'importe ce que dit le *Radical!* Vous avez toujours fait ce que demandait le *Radical;* déjà, dans nombre d'écoles, la ville de Paris nourrit les enfants aux frais du contribuable, et l'exemple qu'elle donne est suivi dans beaucoup d'écoles de province. Le droit à la nourriture s'insinue dans la pratique avant d'être inscrit dans la loi. Pour arracher l'enfant à l'école libre, il a fallu en venir là; on compte que par ce moyen bientôt l'école laïque sera pleine; seulement ce jour-là le Trésor sera vide.

Il ne faudrait rien moins qu'une coalition d'électeurs pour mettre à la raison les députés; mais l'exagération des dépenses commence par satisfaire plus d'électeurs qu'elle n'en irrite; et d'abord, de tout temps, la France s'est piquée de payer largement ceux qui prennent soin de ses affaires de quelque condition, mérite ou qualité qu'ils soient; et puis beaucoup d'électeurs s'imaginent recueillir le bénéfice des libéralités de l'État sans en avoir à supporter les charges; la progression des dépenses n'effraye ou ne blesse que les contribuables, et combien d'électeurs ne se croient pas contribuables?

Notre pays, comme la plupart des nations civilisées, tire des

[1] A Paris et dans les grandes villes, on distribue déjà ces indemnités.
[2] Ces lignes sont extraites du journal le *Radical.*

revenus indirects ses ressources les plus abondantes ; le plus souvent l'électeur acquitte l'impôt non pas directement chez le percepteur, mais chez le débitant de boissons, chez le débitant de tabac, chez l'épicier, au guichet des chemins de fer, lorsqu'il achète du vin, de l'eau-de-vie, du tabac, du sel, du sucre, un billet de chemin de fer ; il n'a pas vu l'agent du fisc, il n'a pas reçu de quittance, dès lors il croit qu'il n'est pas contribuable. Lorsque l'électeur applaudit aux sacrifices de l'État, il ne se doute guère que c'est lui qui fait les frais de tant de largesses. Pour un peuple riche, l'impôt indirect, et surtout l'impôt de consommation, est l'impôt le plus commode et le plus avantageux ; mais dans les pays où le système électoral repose sur le suffrage universel, ce genre d'impôt offre un très grave inconvénient : l'électeur ne sent pas que lorsque le gouvernement grossit le budget, sa bourse est menacée et son avoir en jeu.

Dans un rapport présenté au nom de la commission des comptes de 1870, M. Baïhaut, abordant la question des effectifs et passant en revue les différents modes de contrôle employés depuis 1825, demande comment les Chambres de la monarchie constitutionnelle, qui représentaient un corps électoral de 80 000 ou de 200 000 électeurs, étaient mises à même d'exercer un contrôle plus efficace que celui réservé aux élus du suffrage universel. Dussé-je étonner M. Baïhaut, je dois lui dire que c'est précisément parce qu'ils représentaient l'élite ou le petit nombre que les députés de 1827 ou de 1837 se montraient, en matière de contrôle, autrement exigeants que ses honorables collègues.

Les électeurs de la monarchie qui tous étaient contribuables n'ignoraient pas que ces libéralités de l'État, ces largesses de l'État étaient en réalité leurs propres libéralités, leurs propres largesses. Ils n'auraient point toléré qu'un ministre de la guerre, par le fait d'une gestion malhonnête ou simplement maladroite, leur fît payer pour l'effectif une somme employée partiellement à d'autres usages. Si le ministre avait retenu sous les drapeaux un nombre d'hommes inférieur à celui prévu dans le budget, chaque député, aurait été contraint de voter contre le ministre, sinon, aux élections suivantes, chaque électeur aurait voté contre le député. Sous le régime du suffrage universel, parmi les douze (?) millions d'électeurs [1] qu'énumère complaisamment M. Baïhaut, combien se doutent de ce qu'est un effectif, et combien savent en quoi l'absence des revues d'effectifs et l'insuffisance du contrôle peuvent influer sur la situation de leur bourse et sur les destinées de leur pays ? Un vingtième ou

[1] *Douze millions* est le chiffre cité par M. Baïhaut.

un trentième peut-être. Et les autres? En apprenant que le ministre de la guerre multiplie les congés, les autres ne disent rien, ou s'ils disent quelque chose, ils disent que le ministre est un brave homme parce qu'il leur renvoie plus tôt leurs enfants.

« Pour acquérir l'intelligence des mots abstraits et des déductions suivies, il faut au préalable une préparation spéciale, un exercice prolongé, une pratique ancienne, outre cela, s'il s'agit de politique, le sang-froid qui, laissant à la réflexion toutes ses prises, permet à l'homme de se détacher un instant de lui-même pour considérer ses intérêts en spectateur désintéressé [1]. » Sous le régime du suffrage universel, l'immense majorité des électeurs n'a rien de tout cela; c'est pourquoi le fonctionnement même le plus régulier du suffrage universel paraît incompatible avec une bonne gestion des finances publiques.

Ainsi vous proscrivez le suffrage universel, ainsi vous regrettez le suffrage restreint!

Moi, je ne proscris rien. Je traite ici non pas une question de politique mais une question de finance. Je constate que les élus du suffrage universel ne contrôlent plus la gestion des ministres, et que les électeurs ne s'émeuvent pas de la négligence des élus. Je constate que l'insouciance des uns et l'ignorance des autres ont précipité le Trésor de la situation la plus prospère dans une situation pour le moins embarrassée. Cependant, même dans les nations les plus civilisées, la prospérité des finances n'est pas tout; elle constitue non pas la puissance, mais seulement un des éléments de la puissance. Si, à défaut d'une bonne gestion financière, le suffrage universel assurait au pays un gouvernement stable dirigé par d'habiles ministres, ayant reconstitué une armée nombreuse, disciplinée, aguerrie; si ce gouvernement s'appuyait au dehors sur des alliances qui le mettraient à même de restituer à la France et sa prééminence passée et ses provinces perdues, s'il étouffait à l'intérieur les divisions dans leur germe, s'il assurait la paix religieuse par le respect absolu de la liberté de conscience, s'il maintenait la paix sociale en domptant les fauteurs d'anarchie et les instigateurs de complots, il resterait à la nation assez d'autres éléments de puissance pour qu'elle attendît avec patience l'amélioration de la situation financière. Je n'examine pas en ce moment si la troisième république est en voie de procurer au pays tous ces avantages, mais ce qui me paraît démontré, c'est que le suffrage universel envoie à la Chambre des mandataires qui se désintéressent absolument du contrôle.

[1] Taine, *l'Ancien régime*, p. 313.

Le suffrage universel, me dit-on, ne date pas de 1875; il a fonctionné sous l'empire, il a élu en 1871 l'Assemblée nationale dont on vante à tout propos la gestion financière.

Sous l'empire, les finances ont été sauvegardées par une administration forte et par un conseil d'État éclairé et indépendant. Quant au Corps législatif, avait-il reçu des électeurs une mission de contrôle? On se rappelle dans quelles conditions fonctionnait le suffrage universel. Le gouvernement dictait ses choix aux électeurs, le ministre désignait ses propres contrôleurs. Les rôles intervertis, bientôt se produisirent les conséquences. On comptait sur de nombreux effectifs, les effectifs étaient réduits par les congés; on comptait sur des canons, il n'y avait pas de canons; on comptait sur des munitions, il n'y avait pas de munitions; on comptait sur un immense matériel, il n'y avait plus de matériel : le Mexique avait dévoré le matériel de l'armée, et le gouvernement, reculant devant des aveux nécessaires, n'avait pas osé demander de crédits pour le remplacer. Au point de vue du contrôle, il n'est pas plus désirable de voir le gouvernement mettre la main sur les Chambres que de voir une Chambre usurper le rôle et les prérogatives du gouvernement.

L'Assemblée nationale fut librement élue, et pourtant elle ne représentait pas fidèlement la majorité des électeurs. Livré à lui-même, le suffrage universel est ignorant, parce que la masse est ignorante; le suffrage universel est envieux, parce que la masse est envieuse, mais sous la pression d'événements terribles le suffrage universel fut arraché à ses instincts; subitement éclairé par des lueurs sinistres, mûri tout à coup par des catastrophes inouïes, son libre choix se porta sur les plus dignes, il désigna vraiment l'élite de la France. Les élections d'ailleurs s'accomplirent en quelques jours; la presse et les meneurs n'eurent pas le temps de persuader aux masses que celui-ci rétablirait la dîme, que celui-là était partisan de la corvée, que cet autre était l'ennemi du peuple; mais, une fois le danger disparu, la masse revint à ses instincts, à ses courtisans, à ses conseillers favoris.

Associée désormais au pouvoir exécutif dont elle usurpe à peu près tous les droits, comment la Chambre contrôlerait-elle des actes que le plus souvent elle impose? Elle s'absout aisément des abus qu'elle provoque et dont ses membres profitent. Dans cette majorité, les divers éléments se jalousent et, au besoin, se déchirent; sous l'union apparente, des divisions fermentent, des haines couvent et des discordes éclatent, de là, parfois, des révélations édifiantes, mais il n'existe aucun contrôle permanent et sérieux. Le plus souvent, d'ailleurs, on sent qu'il faut se taire devant l'élec-

teur, le scandale serait trop grand, on dissimule, on l'étouffe.

Dans la séance du 26 février 1880 (*Journal officiel* du 27 février 1880), une loi fut proposée dont je veux citer deux articles :

« Article 1er. — Le ministre des travaux publics est autorisé à entreprendre les travaux et à faire au nom de l'État les acquisitions suivantes :

« 1° Pour réunir les services du ministère de l'intérieur sur l'emplacement actuel de l'hôtel de la place Beauveau et sur l'emplacement des immeubles, rue des Saussaies, n° 11, et rue Cambacérès, nos 9, 11 et 13.

« Article 2. — Les dépenses sont évaluées pour les travaux et acquisitions ci-dessus spécifiés à la somme de :

« 1° Ministère de l'intérieur — 4 600 000 francs. »

On échangea quelques observations à la Chambre, on essuya quelques critiques au Sénat, mais le crédit fut voté.

Quelques mois à peine après le vote du crédit, le gouvernement s'aperçut qu'on s'était trompé de 1 780 000 francs sur une évaluation de 4 600 000 francs. Il demanda au Parlement de combler la différence. Depuis 1876, ces mécomptes sont devenus habituels : le crédit fut voté sans opposition à la Chambre et au Sénat. D'après les explications du gouvernement, ce sacrifice accompli, le Parlement ne devait plus entendre parler de cette affaire. Mais, sous la république, la parole d'un ministre n'engage point ses successeurs ; et, en dépit des déclarations ministérielles, le gouvernement a demandé, il y a deux mois, un nouveau crédit de 2 198 000 francs. Le gouvernement déclarait, au mois de juillet 1881, que les hôtels achetés par l'État réunissaient toutes les conditions d'hygiène et de confortable, mais en novembre 1882, lorsqu'on réclama ce crédit de 2 198 000 francs, *premier crédit* qui sera suivi de plusieurs autres, l'exposé des motifs apprenait à la Chambre que ces immeubles ont été « achetés sans avoir été examinés », qu'ils sont « exigus et obscurs, que la plupart des pièces n'ont de jour que sur des courettes, véritables cheminées pouvant servir à peine à la ventilation », que toute tentative de réparation dans ces immeubles délabrés serait une coupable imprudence, que les employés ont souffert de leur insalubrité, au point que plusieurs d'entre eux *sont tombés gravement malades*. Et la ville qui a payé à l'amiable des indemnités très élevées aux propriétaires, aux locataires de ces logements malsains ! Et le jury qui a concédé des indemnités considérables à ceux qui ne s'étaient pas entendus avec la ville ! Il faut bien confesser que le ministre a trompé la Chambre, en affirmant que ces immeubles pourraient recevoir les services du ministère de l'intérieur ou qu'il la trompe aujourd'hui, en lui déclarant

qu'il faut démolir ces bâtiments insalubres et les remplacer par de nouveaux édifices. Notons que nous ne sommes qu'au début : que les 8 578 000 francs dépensés ou réclamés n'auront servi qu'à l'acquisition et au déblaiement du terrain, qu'il faut compter encore des millions pour la construction, l'aménagement et l'ameublement des bâtiments nouveaux, que la dépense évaluée 4 600 000 francs atteindra 12 millions et peut-être 15 millions [1]. Jusqu'ici la majorité n'a soufflé mot; c'est ainsi que la Chambre actuelle exerce son droit de contrôle.

En quelques semaines, le ministère de M. Gambetta a pu multiplier les irrégularités, s'affranchir de toutes les lois et de toutes les règles. Qui donc a demandé compte de ses actes? Qui donc a fait justice des procédés financiers de M. Paul Bert? L'ami du dictateur a marqué, par un acte de favoritisme ou par un abus, chacun des jours de son ministère. Ainsi la règle est, à l'administration des cultes, qu'on n'accorde, au 1er janvier, de gratifications qu'aux employés dont les appointements ne dépassent pas 4000 francs. Or M. Paul Bert alloua quatre gratifications de 1000 francs chacune à des employés supérieurs dont le moins rétribué avait un traitement de 10 000 francs; ces 4000 francs n'existant pas au chapitre du personnel, M. Paul Bert les préleva sur un autre chapitre, au mépris de la loi qui interdit les virements. Parmi les employés favorisés, plusieurs avaient déjà reçu dans l'année des augmentations de traitement variant entre 3500 francs et 6400 francs. — M. Paul Bert, en arrivant au ministère, prit, comme chef de cabinet, un jeune professeur du lycée Louis-le-Grand, qui avait là 6000 francs de traitement; les 6000 francs du professeur lui furent conservés, et l'on y ajouta 10 000 francs pour le traitement du chef de cabinet, plus 2000 francs de gratification. — M. Paul Bert nomma directeur de l'enseignement un professeur de Douai, auquel il accorda 6000 francs pour frais de route de Douai à Paris; il accorda 3000 francs à un autre professeur pour frais de route de Niort à Paris. — M. Dumay, employé au ministère des cultes, y était entré le 1er mars 1879, comme sous-chef de bureau, à 4000 fr.; le 1er juin 1879, son traitement fut porté à 4500 francs. Le 1er juin 1880, M. Dumay fut nommé chef de bureau à 6000 francs; le 1er juin 1881, son traitement fut élevé à 6500 francs. M. Paul Bert, arrivé au ministère le 14 novembre 1881, trouva cet avancement insuffisant; il nomma, le 1er décembre 1881, M. Dumay chef de

[1] La presse assure que ces douze ou quinze millions n'auront été dépensés que pour ménager un logement au sous-secrétaire d'État de l'Intérieur (voy. l'article du *Figaro*, inséré dans le numéro du 13 janvier 1883, sous le titre : *Une fantaisie de M. Constans*).

division à 10 000 francs. Ainsi, au mépris de toutes les règles, M. Dumay en trois ans reçut trois grades et, de plus, la croix de la Légion d'honneur. — L'avancement d'un autre employé, M. Multier, n'a guère été moins rapide. Cet employé avait obtenu 2400 francs de traitement, le 1er mars 1879; 2700 francs, le 1er janvier 1880; 3000 francs, le 1er juin 1880; 4500 francs, le 1er janvier 1881. M. Paul Bert l'a porté, le 1er décembre 1881, aux appointements de 8000 francs. On pourrait multiplier ces exemples. A quoi bon? M. Paul Bert a prodigué dans sa courte carrière les actes de favoritisme; mais le favoritisme, blâmable sous un régime monarchique, est accepte comme normal sous un régime républicain; les virements qui paraissaient condamnables sous l'empire, alors qu'ils étaient autorisés par la loi, sont amnistiés sous la république, alors qu'ils sont interdits par la loi. Aussi M. Paul Bert n'a-t-il jamais rendu compte de ses virements, et ne rendra-t-il jamais compte de sa gestion. Lorsque M. Paul Bert disparut, lorsqu'il fallut éloigner du ministère ces favoris, ces directeurs, ces chefs improvisés, il n'en coûta guère moins au Trésor que lorsque M. Paul Bert les avait mandés près de lui. Non seulement les professeurs, chefs de cabinet, secrétaires, attachés, renvoyés dans leurs chaires, à Paris ou ailleurs, n'y sont rentrés qu'avec une promotion, mais ils ont été gratifiés de frais de déplacement. Tel obtint 2000 francs et tel autre, 3000, pour revenir de la rue de Grenelle à un lycée de Paris. Ce professeur de Douai, qui eut à peine le temps de s'installer à la direction de l'enseignement, fut pourvu d'une place d'inspecteur général hors cadre; l'école secondaire supérieure des filles de Sèvres a été dotée d'une chaire d'histoire de la morale, en outre de la chaire de morale déjà existante, sans nul autre motif que celui de caser un professeur de philosophie, laissé dans l'embarras par la chute de M. Paul Bert.

Pourquoi les élus du suffrage universel contrarieraient-ils M. Paul Bert? portés au ministère, ils auraient fait ce qu'il a fait ou pis encore. Sur la moralité, sur la délicatesse, le suffrage universel ne se montre pas difficile; il ne lui déplaît pas de voir la conscience de ses élus descendre au niveau le plus bas. M. Bonnet-Duverdier est accusé de légèreté à l'égard d'une souscription dont les fonds lui avaient été confiés et qui devait recevoir un emploi déterminé; il comparaît devant un jury d'honneur composé de républicains; l'accusation est prouvée jusqu'à l'évidence, le jury engage le député à donner sa démission. M. Bonnet-Duverdier refuse, il en appelle à ses électeurs; aux élections suivantes, ceux-ci lui donnent raison et lui conservent son mandat; bien plus, lorsque la Chambre est renouvelée, seul, avec M. Clémenceau, à

Paris, un républicain est nommé dans deux circonscriptions, ce républicain, c'est l'homme à la souscription. Pourquoi cette fidélité du suffrage universel? Ce député est-il un *Mirabeau*, dont le génie couvre les vices? Non, cet homme n'a marqué qu'une fois dans les réunions publiques, son éloquence n'a consisté que dans un geste meurtrier. Ce journaliste est-il un *Courier*, dont le talent fait oublier les faiblesses? Non, cet homme n'a servi sa cause ni par la parole ni par la plume; ce n'est ni un de ces propriétaires qui sont l'exemple et l'honneur de la contrée qu'ils habitent, ni un industriel dont l'usine alimente des milliers d'ouvriers, ni un savant qui honore la France par ses talents ou l'enrichit par ses découvertes. Tous ses titres à la célébrité se résument dans un acte de voleur et dans un geste d'assassin. Mais c'est un de ces courtisans qui encensent le suffrage universel, qui enchérissent sur ses erreurs et qui sont payés par une élection de leur assiduité et de leurs bassesses.

M. Bonnet-Duverdier est une exception. Vous croyez? Il y avait, à Saint-Chamond (Loire), un maire jouissant de la confiance de la démocratie locale. Ce maire avait mis les finances de la commune dans le plus complet désordre; il avait payé des sommes qui n'étaient pas dues: il avait eu recours à des virements frauduleux et à des mandats fictifs; il avait protégé un secrétaire de mairie et des employés infidèles. Au surplus, écoutez les témoins entendus dans le procès en diffamation intenté par le maire de Saint-Chamond au journal de Saint-Étienne *le Gaga*, qui incriminait sa gestion.

M. Pouget-Nathan, négociant, ancien conseiller municipal de Saint-Chamond, déclare que des travaux furent faits au collège, sans plan et sans devis, en 1877. Le conseil municipal s'y opposa et, ne pouvant faire entendre raison au maire, donna sa démission. Ce maire, ajoute le témoin, n'avait aucune ressource et dépensait des sommes considérables. Suivant le témoin, le revenu de la ville de Saint-Chamond est de 500 000 francs, et il a été détourné 50 000 francs par an; en dépit des protestations de la population et du conseil, le maire soutenait MM. Chabrillac et Poret, les employés infidèles. Un deuxième témoin déclare que Chabrillac lui avait dit être encouragé aux malversations par le maire. Un autre témoin confirme la première déposition; il déclare que les comptes municipaux étaient dans le plus grand désordre et que l'on présentait au conseil municipal des pièces fausses concernant le budget. D'autres témoins déposent dans le même sens que les deux premiers; ils rappellent que, dans le cours de cette administration républicaine, les dépôts disparaissaient de la caisse d'épargne. Un

sieur Ducher affirme que les détournements étaient commis avec l'assentiment du maire. D'autres témoins déposent que les dépenses personnelles du maire, et notamment les frais faits par lui pour son élection, étaient payés par la caisse municipale. D'après un autre témoin, un secrétaire de la mairie n'a pu commettre des détournements aussi considérables pendant quatre ans sans l'assentiment du maire. Comme il s'agissait d'un républicain, le procureur de la république n'osa point se prononcer ouvertement, mais il conseilla aux jurés de se rappeler « ces désordres administratifs, ces travaux sans adjudication, ces factures majorées, cette officine de faux, cette orgie de dilapidations », puis il leur laissa le soin de décider « si le maire de Saint-Chamond pouvait sortir de l'enceinte du tribunal avec son honneur intact ». Bien entendu, le journal fut acquitté, et, ce qui était plus significatif, le maire fut condamné aux dépens et à 500 francs de dommages-intérêts envers le journal. Quelques jours avant ces débats, un arrêté du préfet de la Loire suspendait le maire de Saint-Chamond, l'arrêté était conçu en ces termes : « Considérant que... les finances de la commune de Saint-Chamond ont été livrées au désordre le plus complet, que des sommes ont été indûment payées au moyen de mémoires fictifs; que des crédits portés au budget ont été dépassés ou que leur affectation a été illégalement changée; que de nombreux détournements de deniers ont été opérés par le secrétaire de la mairie et divers autres employés de la ville, contre lesquels l'autorité judiciaire poursuit une information; que des faux ont été commis; qu'enfin des dépenses absolument étrangères aux besoins des services municipaux ont été payées sur la caisse communale.

« Considérant que ces faits n'ont pu se produire sans que le maire ait manqué à tous ses devoirs, et qu'ils engagent au plus haut degré sa responsabilité d'administrateur... » Eh bien, ce maire de Saint-Chamond, c'est M. Chavanne, député de la circonscription, l'un des élus du suffrage universel.

Il y a en France trente-six mille maires et cinq cent cinquante-sept députés. M. Chavanne est une exception. Exception, soit. Il y avait à Sancoins (Cher), un maire qui fut déféré, par arrêté du préfet, à la Cour des comptes le 8 avril 1881, comme comptable de fait, pour rendre compte de diverses sommes qu'il avait indûment perçues et qu'il avait conservées sans autorisation légale. Par arrêté du 18 janvier 1882, le maire fut en effet déclaré comptable occulte et condamné à présenter ses comptes accompagnés d'une déclaration du conseil municipal. Ce conseil a mis plus d'un article à la charge du maire et non sans droit, car le compte du maire abondait en dépenses non justifiées. On y trouvait des sommes provenant de souscrip-

tions ou offrandes destinées aux bureaux de bienfaisance et qui n'avaient jamais passé par la caisse municipale ; des ventes faites pour le compte de la commune et dont le maire touchait et conservait le produit ; les noms de fournisseurs auxquels le maire avait délivré des mandats et qui avaient remis audit maire une partie de la somme reçue ; les noms d'ouvriers payés par la commune et qui allaient travailler au jardin du maire... Ce maire de Sancoins ne rachetait d'ailleurs point par le charme de ses manières les incorrections de ses comptes : il crut avoir à se plaindre d'un vieillard octogénaire, et, le rencontrant, il lui cracha à la figure. Il fut condamné pour ce fait à 100 francs d'amende et aux dépens, heureux toujours d'être ou d'avoir été maire républicain, car un autre ne s'en serait pas tiré à si bon compte.

Eh bien, le maire de Saucoins, M. Bellot, a été triplement l'élu du suffrage universel, au conseil municipal, au conseil général, enfin à la Chambre. Il a été chargé par le suffrage universel, avec MM. Bonnet-Duverdier et Chavanne, de veiller sur la moralité des ministres et de contrôler leur gestion financière. M. Bellot a conquis peut-être le suffrage de ses électeurs, en développant devant eux la proposition déposée par lui sur le bureau de la Chambre :

« Nul n'ignore que l'oisiveté est le fléau corrupteur qui ronge les sociétés, les dégrade, réduit les peuples à l'impuissance et les conduit à la décadence et à l'asservissement.

« L'industriel, le commerçant, concourent au bien-être général, et cependant ils payent une patente pour avoir le droit de travailler.

« L'oisif consomme sans produire et reste indemne. Ne doit-il pas une compensation à ceux qui travaillent et produisent pour lui?

« Dès lors la patente imposée à l'oisif au bénéfice de l'invalide du travail n'est que l'application d'un droit compensateur.

« Cette patente n'est donc pas seulement juste et nécessaire, dans une société démocratique elle est indispensable.

« Article 1er. — Nul n'a le droit de s'exempter du travail sans payer un droit compensateur, désigné sous le nom de patente d'oisif.

« Art. 2. — Est réputé oisif celui qui ne se trouve pas dans les conditions déterminées ci-après :

« 1° Ouvrier dans un travail quelconque;

« 2° Employé de commerce, d'industrie ou d'administration;

« 3° Homme de lettres, fonctionnaire, patentable, agriculteur et enfin infirme ou âgé de soixante ans.

« Art. 3. — Ne sont pas compris dans les motifs d'exemption :

« 1° La surveillance du propriétaire faisant valoir par régisseurs ou métayers;

« 2° Les petits travaux mécaniques, agricoles, littéraires ou autres, ayant un caractère d'agrément.

« Art. 4. — La patente d'oisif est soumise aux droits annuels suivants :

« 1° Droit fixe : 100 francs :

« 2° Droit proportionnel : 50 pour 100 sur le principal des contributions directes à la charge des patentables. »

Que peut bien être « un petit travail agricole d'agrément? » Mais je n'ai pas l'intention de faire ressortir les mérites de l'ingénieux projet. Je me borne à présenter au lecteur ce contrôleur de ministres et cet élu du suffrage universel.

Cette proposition même, cette proposition excentrique, atteste assez que M. Bellot est une exception. Exception : Soit. Je passe à un autre [1].

M. Leconte, député républicain d'Issoudun, avait sollicité un permis de circulation du directeur de la compagnie d'Orléans pour se rendre à Issoudun et pour en revenir; il substitua sur le permis le mot *madame* au mot *monsieur*, en grattant l'*r* qui suit l'*M* majuscule et en le remplaçant par ces deux lettres *me*. Ce petit travail de grattage n'a pas échappé aux investigations des employés du chemin de fer. Le député apprenant que la substitution était découverte s'empressa d'offrir à la compagnie la somme qu'il avait tenté de lui soustraire, mais l'incident fut connu et M[me] Leconte sera désormais obligée de payer sa place. Peu de temps après l'incident du permis, tombait en déconfiture un cercle parisien, le cercle de la Concorde et du Parlement, qui s'était installé princièrement, rue de Rivoli, dans une magnifique maison, louée 100 000 francs par an. Le cercle de la Concorde et du Parlement avait en quelques mois dévoré les 800 000 francs versés par de trop naïfs actionnaires. Le député Leconte, l'homme au permis, était *président du cercle*. Il était logé, nourri et blanchi au cercle même par l'administration du cercle. Un autre député, M. Boudeville, figurait dans l'administration du cercle. Leur qualité de députés républicains a sauvé MM. Boudeville et Leconte des poursuites, mais le jugement rendu par la onzième Chambre, et partiellement confirmé par la Cour, ne laisse pas d'être fâcheux pour les deux élus du suffrage universel. Deux des prévenus, administrateurs comme MM. Leconte et Boudeville, sont déclarés par le jugement (5 juillet 1882) coupables d'avoir « simulé des souscriptions, fait des publications de mauvaise foi, et créé une majorité factice dans la dernière assemblée générale de la société », le tout

[1] Le récit des malheurs de M. Leconte est emprunté en partie à un journal républicain semi-officieux, *le Siècle*, et en partie à la *Gazette des Tribunaux*.

constituant « une tentative d'escroquerie suffisamment caractérisée ». Un attendu de ce jugement donne satisfaction à Mes Loucher et Lenté, défenseurs des deux administrateurs mis en cause, lesquels défenseurs avaient protesté « contre l'*oubli* dans lequel le parquet avait laissé les vrais coupables ». Cet attendu, relatif à des paquets d'actions faussement attribués à des employés de la société, nullement souscripteurs, afin de se créer à l'assemblée générale une majorité qui votât l'émission poursuivie, déclare « que des remises d'actions ont encore eu lieu dans le même but de la part de *personnes qu'on aurait pu voir comprises dans la poursuite* [1] ». Le parquet républicain a deux poids et deux mesures: aussi pour le même fait l'administrateur fut condamné, le député fut absous. Quant aux 800 000 francs de déficit, ils seront payés par les actionnaires *de la caisse de participation financière*, très honorés d'avoir logé, nourri et blanchi M. Leconte, député de l'Indre. Pour compléter ce récit, MM. Leconte et Boudeville avaient obtenu du préfet de police l'autorisation d'ouvrir un cercle, et ils avaient apporté cette autorisation pour une valeur de 50 000 *francs* à la société véreuse. « On est en droit d'exiger, dit le *Siècle*, des représentants de la nation une moralité en quelque sorte supérieure, une intégrité absolue: c'est bien le moins qu'on attende d'eux la probité la plus vulgaire. Qu'un législateur se livre à des piperies de haute volée en trempant dans certaines entreprises financières, ou qu'il s'humilie jusqu'à user de stratagèmes méprisables pour frustrer une compagnie de chemin de fer du prix d'une place, il est, à nos yeux, également indigne de remplir les fonctions élevées auxquelles la confiance mal éclairée du suffrage universel l'a appelé. » C'est fort bien dit, mais MM. Boudeville et Leconte n'ont pas donné leur démission, pas plus que MM. Bonnet-Duverdier, Chavanne ou Bellot, et ces petites aventures n'ont pas empêché M. Leconte d'être désigné par ses collègues, ses pairs, les autres élus du suffrage universel, pour faire partie d'une commission, et par les membres de la commission, pour être chargés du rapport. M. Leconte parle au nom de la commission; et comme il s'agit d'une commission de pétitions, on peut même dire qu'il parle au nom de la Chambre. Les maires et adjoints du canton de Saint-Chaptes (Gard) ont demandé non pas seulement pour eux, mais pour tous les maires et adjoints de France: 1° une indemnité de déplacement; 2° des abonnements à prix réduits sur les lignes ferrées de leur département. La pétition a été accueillie avec faveur par la commission et renvoyée au ministre des travaux publics, renvoi qui ouvre

[1] Un des prévenus a été acquitté en appel, mais rien, dans l'arrêt de la cour, n'infirme l'*attendu* de ce jugement de la onzième Chambre.

aux contribuables des horizons nouveaux; et c'est M. Leconte, c'est l'homme au permis qui atteste qu'aucun abus ne sera possible dans l'usage des permis demandés : « Une démarche devrait être tentée par le gouvernement auprès des administrations de chemin de fer, afin d'obtenir les prix réduits que réclament les pétitionnaires. L'objection qui se présente d'abord à l'esprit *est l'abus qu'on pourrait faire de ces permis à prix réduits;* mais il serait toujours facile à la préfecture, par l'intermédiaire de laquelle se ferait la remise de ces permis, de s'assurer qu'ils ne sont délivrés et employés que pour l'intérêt de l'administration des communes ou du département. »

Exception, M. Boudeville; exception, M. Leconte; exceptions, les députés qui l'ont choisi. Exceptions, les députés républicains dont l'un gagne et dont l'autre perd dans un cercle 200 000 francs en une nuit; exception, M. Papon, député de l'Eure, qui mène à la Chambre la campagne du rachat des chemins de fer. M. Papon, dit le *Siècle*, fait partie d'un syndicat qui acheta à bas prix les chemins de fer de l'Eure, petites lignes en déconfiture, et qui désirait les repasser à l'État avec un honnête bénéfice. Jusqu'à présent, en dépit des puissants patronages qui appuient le syndicat, l'État s'est montré récalcitrant. Qu'a fait M. Papon? Il a pris le parti de déposer un projet de loi qui propose le rachat de tous les chemins de fer, afin de faire acheter du même coup ses chemins de fer de l'Eure. S'il pouvait réussir à faire adopter son projet, l'État serait ruiné, mais M. Papon et ses amis gagneraient une jolie somme. Exceptions, ces députés qui fondent à Paris des journaux sans notoriété et qui obtiennent que les annonces légales seront attribuées à ces feuilles sans lecteurs. La spéculation n'est pas mauvaise, il y a une clientèle spéciale pour ces journaux, clientèle intéressée à connaître les publications de purges légales, les ventes judiciaires, les actes de sociétés, les avis de créanciers, les avis d'opposition, les ventes de fonds de commerce, les déclarations de faillite, etc... Le public fait, bien entendu, les frais de ces privilèges. Les insertions relatives aux déclarations de faillites étaient obligatoires dans *quatre* journaux; au prix des insertions, c'était lourd pour la faillite; maintenant l'insertion est obligatoire dans *sept* journaux; les créanciers ne seront pas contents, mais on a satisfait deux ou trois députés, ministres éphémères qui entendent tirer du titre d'anciens ministres des avantages moins fragiles et plus durables que leur pouvoir.

Exceptions, ces députés présidents de société que la partialité des parquets républicains a pu sauver des poursuites, mais dans la gestion desquels la juridiction commerciale ou civile relève les

opérations, les actes et les manœuvres visés dans le jugement qui condamne le président et le directeur de l'Union générale.

Exceptions, ces députés abîmés et perdus de dettes, dont le traitement est saisi, dont le mobilier est saisi, réduits pour vivre à des expédients, redoutés dans leur circonscription des honnêtes gens de tous les partis, et dont la situation depuis longtemps connue n'a pas empêché le choix du suffrage universel.

Exceptions, les très nombreux députés que non pas leur capacité, mais leur titre a introduits dans les conseils ou parmi les fondateurs de sociétés, qui participent aux syndicats, aux émissions d'actions, aux razzias de primes. M. Leroy-Beaulieu s'inquiète [1] de voir le gouvernement tolérer un véritable brigandage de la part des sociétés anonymes, ne faire aucun effort pour arrêter les spoliations dont il est le témoin et dont le public est la victime, prendre même hautement parti pour les spoliateurs en leur prodiguant les honneurs et les décorations; il s'étonne de voir le parquet, qui poursuit sans pitié l'escroc ou le voleur vulgaire, respecter les auteurs de ces brigandages. Mais si le savant économiste continue à s'inquiéter, je crois bien qu'il ne s'étonne plus. Comment le gouvernement, placé aujourd'hui sous la main de la Chambre, n'assurerait-il pas l'impunité aux spoliateurs, lorsque tant de députés participent aux spoliations? En vérité, la corruption par l'argent n'a jamais atteint les proportions qu'elle a prises sous cette troisième république. Le mal est devenu si général, les réclamations de l'opinion sont si vives, que la Chambre a redouté un moment de voir les révélations des journaux troubler la quiétude des électeurs. A la fin de la précédente législature, quelques jours avant les élections, des projets de résolution furent déposés déclarant incompatibles les fonctions de sénateur et de député avec celles d'administrateur dans diverses catégories de sociétés anonymes; il est vrai qu'une fois les élections faites et les électeurs dupés, aucune suite n'a été donnée aux projets dont le dépôt constituait un engagement et une promesse. Depuis les élections, il n'est plus question des propositions analogues, renvoyées à des commissions qui les enterrent.

Exceptions, ces autres élus du suffrage universel, ces conseillers généraux, ces maires, ces adjoints, ces conseillers municipaux dont les scandales quotidiens défrayent les articles des journaux et remplissent les colonnes de la presse. Exception, cet adjoint de Marseille, suspendu pour deux mois par arrêté préfectoral et suspendu pour quel motif! Parce qu'une femme inscrite (on devine

[1] *De la répartition des richesses*, par M. Paul Leroy-Beaulieu, p. 566.

la cause de cette inscription) sur les registres de la police, aurait, moyennant finance, obtenu de l'adjoint la promesse de sa radiation. Exceptions, ces maires que le gouvernement maintient, en dépit des actes d'indélicatesse constatés à leur charge. Les républicains apprendront un jour, ils apprendront bientôt qu'il est dangereux de blesser les âmes probes et que, s'il veut durer, un gouvernement doit mettre de son côté la conscience humaine.

Tels sont les élus d'hier, tels sont les élus d'aujourd'hui. Veut-on savoir quels seront les élus de demain?

M. Cornil, député de l'Allier, avait donné sa démission. Convoqués pour le remplacer, les comités républicains désignèrent sans hésitation M. Mivière, notaire. Ce Mivière, maire de Jaligny, conseiller général, était, dans la circonscription, l'homme influent du parti. De mauvais bruits couraient pourtant sur son compte. Lorsque Mivière avait traité pour sa charge de notaire, les renseignements pris sur lui avaient été défavorables. A mi-voix, on se disait à Jaligny et à Moulins que Mivière était un escroc. Les mauvais bruits n'empêchèrent pas le choix des républicains de se porter sur lui, et tout taré qu'il fût, sans les magistrats et sans les gendarmes, Mivière était nommé député. Mais voici qu'un magistrat accueillit une plainte et ouvrit une instruction, et qu'en pleine période électorale, les gendarmes arrêtèrent le candidat républicain. On avait relevé contre lui des faux, faux en écritures privées, faux en écritures publiques, abus de confiance, etc. Il fut prouvé devant la cour d'assises que Mivière prenait l'argent du pauvre cultivateur, venu à son étude pour réclamer un acte notarié, puis renvoyait le cultivateur sans son acte et sans son argent. La cour d'assises a condamné Mivière, mais le suffrage universel est demeuré fidèle au républicain dans ses épreuves et se montrerait disposé à casser l'arrêt de la cour d'assises. Une foule immense accompagnait le condamné à la sortie du Palais de justice; Mivière fut reconduit à la prison aux cris répétés de : « Vive la république! vive Mivière! » Ses malheurs d'aujourd'hui serviront demain de titre à Mivière, et, quelque jour, on verra l'ex-maire de Jaligny, chargé par le suffrage universel de veiller sur la moralité des ministres et de contrôler leur gestion financière.

Les explications qui précèdent auront aidé à comprendre pourquoi le contrôle s'est affaibli entre les mains du Parlement et pourquoi, dans sa pratique quotidienne, la Chambre néglige d'user de ses droits. Aucun des exercices, depuis et y compris celui de 1871, n'a encore été réglé législativement. Cet arriéré anormal achève de rendre illusoire la responsabilité ministérielle. En cette matière, le retard prolongé dans le contrôle annule le

contrôle. Comment les Chambres reprocheraient-elles à un ministre d'avoir ouvert illégalement un crédit, d'avoir engagé mal à propos une dépense, si les Chambres ne rencontrent plus devant elles le ministre qui a présidé aux opérations et si elles se trouvent en face de son dixième successeur? Lors d'une discussion récente, la Chambre semblait disposée à incriminer un acte des ministres de 1879, quand une voix s'écria : « Qui donc était ministre en 1879? » Or on en est encore à régler les comptes des ministres de 1871.

Les retards, aujourd'hui, se prolongent de telle sorte, que le successeur du ministre mis en cause n'aurait certainement plus dans ses bureaux le personnel qui a participé à l'irrégularité commise. Le débat (s'il y a débat) s'ouvrirait dans les conditions les moins propres à le faire aboutir; on ne pourrait échanger, au sujet des faits incriminés, que des observations confuses ou de banales promesses. Telle illégalité qui, révélée plus tôt, aurait été l'objet d'un blâme parlementaire, ou même aurait pu motiver la mise en accusation d'un ministre, échapperait au châtiment qu'elle mérite parce qu'elle a été trop longtemps soustraite à la publicité. Ne peut-on voir un calcul dans les délais qui s'accumulent, et la majorité du Parlement ne serait-elle pas d'accord avec l'administration pour protéger les abus par le silence et pour ensevelir les scandales dans l'oubli? Le service de la république est parfois incommode; c'est bien le moins qu'elle couvre de son égide celui qui, pour elle, renie ses amis, abjure ses croyances, se résigne à parler contre son sentiment, à mentir sans tromper personne et qui pour elle affronte et brave l'indignation des honnêtes gens.

Pour être plus libre, d'ailleurs, de disposer à son gré des deniers de l'État, la majorité écarte les témoins indiscrets. Elle exclut systématiquement les membres de la minorité de la commission du budget, de la commission des comptes et, en général, de toutes les commissions de contrôle. « Exclus depuis six ans de la commission du budget par les arrêts de la majorité républicaine, privés ainsi d'un contrôle efficace sur les finances, dépouillés du plus important de nos droits de députés... nous croyons devoir laisser, à ceux qui l'ont préparé, la responsabilité de voter un budget dans de telles conditions de déficit. Nous déclarons devant le pays que les finances de l'État sont en péril... En mon nom et au nom d'un grand nombre de mes amis de droite, je déclare que nous ne pouvons nous associer d'aucune façon au vote du budget [1]. »

Cette déclaration a été appuyée par le vote négatif de quarante-quatre députés et l'abstention motivée de vingt autres; elle obtien-

[1] Voir au *Journal officiel*, la déclaration lue, au nom des députés de la droite, par M. de Durfort de Civrac.

dra les suffrages des libéraux et des conservateurs qui souffraient de voir leurs représentants s'associer même par un seul vote à la déplorable gestion des finances.

Une seule fois, dans la question des effectifs, la Chambre a paru disposée à remplir sa mission de contrôle; il s'agissait, il est vrai, de rechercher et de mettre en lumière une des fautes graves de l'empire.

II

« L'exacte conformité de l'effectif réalisé avec l'effectif prévu et voté par le Parlement est le fait qui importe le plus à la puissance de l'armée, par conséquent au salut du pays[1]. » Cela est parfaitement vrai, et il semble donc que la Chambre n'ait pas de mission plus essentielle que de s'assurer de cette conformité. La commission des comptes de 1870 s'est posé surtout ces questions : Qu'a fait l'empire au point de vue des effectifs? A-t-il commis des abus? Existe-t-il, au point de vue des effectifs, des lacunes dans le contrôle des Chambres? Après avoir suivi M. Baïhaut dans quelques-uns de ses développements, je voudrais examiner une autre question qui semble avoir moins préoccupé la commission, mais qui n'a pas moins d'intérêt et qui a plus d'actualité. Si des abus ont été constatés, si des lacunes sont apparues dans l'exercice du contrôle dévolu au Parlement, qu'a fait le gouvernement républicain, qu'a fait le Parlement pour réprimer ces abus, pour combler ces lacunes? L'empire a disparu depuis douze ans, et s'il peut être utile de dévoiler ses erreurs, il est encore plus nécessaire d'examiner si les abus dont la France a souffert ont été réformés sous la république, et si les fautes ne se perpétuent pas en s'aggravant.

La commission des comptes de 1870 a reconnu que le ministère de la guerre était resté dans les limites des crédits ouverts par le budget de 1870. Cela ne suffit pas pour décharger ce ministère de tout blâme; le point important est de savoir s'il a entretenu la quantité de troupes qu'il était obligé d'entretenir au moyen des crédits accordés. A ce sujet, la commission déclare que le ministère de la guerre, à l'appui des comptes concernant l'effectif de l'armée active, pendant le premier semestre de 1870, ne produit ni les feuilles de journées ni les revues d'effectifs, en un mot, se dispense d'apporter les pièces justificatives qu'il a dû dresser conformément aux dispositions des règlements et des lois[2]. Quand la com-

[1] Rapport de M. Baïhaut sur le projet de loi portant règlement définitif de l'exercice 1870.

[2] Décret du 31 mai 1862, portant règlement général de la comptabilité publique (art. 88). Les pièces justificatives sont déterminées par nature de

mission a réclamé l'exécution de ces dispositions, on lui aurait répondu « que la dépense par homme étant fixée et la somme totale payée pendant l'année pour la solde des troupes l'étant également, il suffisait de diviser ce dernier chiffre par le premier pour déterminer le nombre d'hommes qui avaient été soldés dans le cours de l'exercice ». La commission réplique que c'est par le nombre *réel* et dûment établi des troupes entretenues qu'il faut justifier la dépense et non pas conclure du chiffre de la dépense à la réalité de l'effectif; elle fait remarquer que ce mode de comptabilité est d'autant moins acceptable que, dans la note du ministre, le chiffre moyen des congés pendant le premier semestre de 1870, montant à 44 090 hommes, est déclaré comprendre les hommes en congé avec ou sans solde, de sorte que, de l'aveu même de l'administration de la guerre, la solde des hommes ne saurait présumer leur présence. La commission ajoute que le compte d'effectifs du ministère de la guerre est contredit par ses propres déclarations. En effet, le ministère a remis à la commission un tableau[1], duquel il résulte que la moyenne des hommes en congé à divers titres s'est élevée à 44 090, pendant le premier semestre de 1870, pour un effectif moyen

service dans les nomenclatures arrêtées de concert entre le ministère des finances et les ministères ordonnateurs et d'après les bases suivantes : solde, états d'effectifs, énonçant... (art. 191). Les comptes publiés par les ministres sont établis d'après leurs écritures officielles *et appuyés sur pièces justificatives.*

[1] Tableau des effectifs de l'armée active pendant les six premiers mois de 1870. — Hommes :

	PRÉSENTS DANS LE RANG, DÉTENUS, ETC.	MALADES AUX HOPITAUX.	EN CONGÉ A DIVERS TITRES.	TOTAUX.
1er janvier 1870.	351 903	10 135	102 365	464 403
1er février.	349 298	10 963	101 592	461 853
1er mars.	345 690	11 255	60 043	416 988
1er avril.	377 709	10 577	11 572	399 858
1er mai.	374 666	11 138	11 227	397 031
1er juin.	370 973	11 390	11 117	393 480
1er juillet.	370 451	10 078	10 712	391 290
Totaux.	2540 690	75 536	308 628	2924 853
Moyennes.	362 955	10 791	44 090.	417 836
Effectif moyen entretenu et soldé.	373 846 hommes.			

entretenu et soldé de 373 846 hommes; eh bien, ces chiffres paraissent en désaccord avec ceux qui sont puisés dans d'autres documents. Le maréchal Niel (séance du Corps législatif du 4 mai 1868) expliquait qu'il ne pouvait arriver, avec une moyenne de congés de 25 000 *hommes*, qu'à entretenir un effectif moyen de 375 000 *hommes :* comment le ministère de 1870 a-t-il pu arriver à entretenir le même effectif avec une moyenne de congés de 44 090 *hommes ?* Or ces déclarations du maréchal Niel ont été confirmées dans l'exposé des motifs, délibéré et arrêté en conseil d'État, que M. Vuitry, ministre président du conseil d'État, et M. le général Allard, président de section, présentèrent au Corps législatif, le 27 janvier 1869, à l'appui de la loi sur l'appel de la classe de 1868.

Cet exposé des motifs est lui-même confirmé par la situation de l'empire du 29 janvier 1869. Ces deux documents, il est vrai, s'appliquent à l'exercice 1869, aussi la commission les invoque-t-elle seulement comme preuve de l'effectif ordinaire. Quant à ce que devait être l'effectif de 1870, il est attesté par la situation de l'empire, publiée au mois de novembre 1869; il y est dit que, pour l'exercice suivant, l'armée, dans la belle saison, devait être de 434 250 hommes. Ce nombre excède de 53 821 hommes celui de 380 529 hommes, effectif du 1er juillet 1870, d'après la note ministérielle du 7 février 1877. La commission fait remarquer que sans les documents qu'elle produit, documents exceptionnels qui ne seront plus à la disposition des commissions futures, on saurait bien que la loi n'a pas été exécutée, mais on ignorerait le déficit d'effectif qui est résulté de cette infraction. A une époque où la Chambre apportait plus de suite et de sérieux dans l'exercice de sa mission de contrôle, la commission chargée de l'examen du projet de loi concernant le règlement définitif du budget de 1825 avait réclamé, au sujet des effectifs, des justifications complémentaires. Dès la session suivante, le ministre de la guerre (vicomte de Caux), faisant droit à la réclamation de la commission des comptes, répondait dans sa note préliminaire : « La manière dont se forme l'effectif moyen de l'armée a fixé particulièrement, l'année dernière, l'attention de la commission des comptes de la Chambre des députés. Après avoir examiné l'ensemble des états de journées en hommes et en chevaux, et *les tableaux d'effectifs qui en dérivent*, cette commission s'est fait *remettre pour l'année entière les revues et les feuilles de compagnies de plusieurs corps désignés par elle*... Elle a demandé que les comptes du ministère de la guerre présentassent, à l'avenir, l'effectif, *par trimestre de chacun des corps*, de manière qu'il fût toujours facile de comparer cet effectif avec les revues et les feuilles de journées correspondantes.

Je me suis empressé de déférer à ce vœu... Chacun des nombres portés dans cet état se trouve ainsi justifié par une revue de comptabilité, et comme d'ailleurs ce document ampliatif coïncide parfaitement avec les totalisations par grades qui font l'objet des anciens tableaux, il offre par conséquent la démonstration la plus complète de l'exactitude rigoureuse de cette partie essentielle et fondamentale du ministère de la guerre. »

Cette manière de compter l'effectif qui facilitait le contrôle parlementaire fut adoptée jusqu'en 1830. De 1830 à 1834, on suivit un système analogue, en supprimant le compte par trimestre, mais en indiquant plus clairement encore le nombre des journées, par grades d'officiers, de sous-officiers et de soldats.

A partir du compte définitif de 1834 jusqu'au compte de 1849, rendu en 1850, le compte a cessé d'être présenté par régiment, il l'est par armes distinctes; mais en même temps interviennent les ordonnances de 1837 et 1838, prescrivant impérieusement les revues d'effectifs qui sont le moyen de contrôle le plus efficace.

Le rapprochement entre les anciens comptes d'effectifs et les comptes d'aujourd'hui montre combien ces derniers sont insuffisants. En fait, il n'y a de contrôle possible que s'il existe des divisions et des subdivisions permettant de vérifier tel ou tel article, sans être obligé de procéder à une vérification totale. Quand il s'agit, dit M. Baïhaut, de vérifier une caisse contenant 10 millions, le caissier présente 10 paquets d'un million contenant chacun 10 paquets de 100 000 francs, lesquels contiennent chacun 10 paquets de 10 000 francs... ainsi la vérification est facile, tandis qu'en bloc elle est presque impossible et si la somme était plus élevée, finirait par devenir impraticable. Cette partie du rapport, rédigée avec une grande clarté, établit qu'en 1870, pendant le premier semestre, un déficit existait dans l'effectif; que l'importance de ce déficit n'a pu être constatée qu'au moyen d'un contrôle accidentel dont les éléments ont disparu; enfin que l'administration de la guerre se dispense d'établir ou de produire au Parlement les pièces justificatives qui doivent permettre à celui-ci de constater l'*exacte conformité* de l'effectif réalisé avec l'effectif prévu et voté par les Chambres.

Cette triple démonstration ne constituait pas précisément une découverte; on savait depuis longtemps qu'au moment de la déclaration de guerre, un déficit important existait dans l'effectif [1]. Il est certain que le Corps législatif ne s'est jamais préoccupé du con-

[1] J'avais signalé ce déficit, il y a six ans, à la commission dont je faisais partie et qui est annuellement chargée de vérifier les comptes des ministres.

trôle, négligence impardonnable, car l'ignorance du déficit n'a guère été moins fatale que le déficit même; l'empereur, s'il avait vu clair, ne se serait pas lancé si follement dans une guerre où la France a laissé deux provinces et quelque chose de son honneur. Mais ensuite? A-t-on réformé l'abus? A-t-on organisé un contrôle? L'administration républicaine, renseignée par les travaux des commissions, éclairée par la catastrophe, a-t-elle mieux agi que l'administration impériale? M. Baïhaut va nous répondre. « La comptabilité de la guerre est toujours la comptabilité de ténèbres, à laquelle revient une si large part dans nos malheurs de 1870. » Le compte de 1875 présente en bloc 334 069 hommes d'infanterie, 62 814 hommes de cavalerie, effectifs moyens d'après le nombre de journées constaté par des revues de solde que l'on ne met pas sous les yeux de la commission. Les comptes des années postérieures sont présentés en bloc, d'après le même système. Il n'y aurait dans ce cas qu'un seul contrôle possible, celui des revues d'effectifs prescrites par les ordonnances de 1837 et 1838, prescriptions répétées par les circulaires ministérielles; les relevés dressés au moyen de ces revues mettraient sous les yeux de la commission les effectifs des corps d'armée, des divisions et des régiments; mais que ces revues aient eu lieu ou qu'elles n'aient pas été faites, le ministère refuse d'en communiquer les procès-verbaux. M. Baïhaut raconte dans son rapport l'odyssée d'une commission extraparlementaire chargée de préparer pour la commission parlementaire les éléments de révision des comptes de 1870; cette commission s'est adressée au cabinet du ministre, à l'état-major général, à la direction des services administratifs, au bureau de la solde, à la direction du contrôle et de la comptabilité; elle n'a omis qu'une démarche, il est vrai que c'était la bonne; elle fonctionnait pendant la période de la dictature, à ce moment où M. Gambetta faisait et défaisait à son gré non seulement les ministres, mais les directeurs et les chefs de bureau; un mot du dictateur aurait ouvert, sans aucun doute, les cartons et les portefeuilles. Dans ces questions d'effectifs, le contrôle parlementaire est, comme le dit M. Baïhaut, d'un intérêt suprême pour l'armée comme pour la France. Mais M. Gambetta tenait-il tant à fortifier l'autorité des Chambres et le contrôle parlementaire, alors même *qu'il ne s'agissait plus d'une question politique, mais d'une question nationale sur la solution de laquelle il ne saurait y avoir de dissentiment?*

Pour conclure, la commission a refusé d'accepter le compte d'effectifs de l'exercice 1870, et pour l'avenir elle a demandé à la Chambre de prendre les décisions suivantes :

1° Lors des comptes définitifs rendus par le ministre de la

guerre, l'effectif sera établi d'après le compte des journées présenté par régiment et par grade ou position dans chaque régiment, ainsi qu'il a été procédé depuis l'exercice 1831 jusqu'à l'exercice 1833 inclusivement;

2° Les revues d'effectifs seront régulièrement passées, conformément à la loi et aux ordonnances.

Les rapports des inspecteurs généraux et des intendants militaires concernant les effectifs, ainsi que tous documents pour servir à vérifier leur exactitude, seront communiqués à la commission des comptes.

La commission du budget s'assurera que pendant l'exercice courant les dispositions légales sur les revues d'effectifs sont appliquées.

Et la Chambre? La Chambre a voté sans discussion les conclusions du rapport, elle exonère ainsi tacitement, de tout contrôle et de tout compte à rendre, les ministres républicains qui se sont succédé entre 1875 et 1882; la Chambre a la naïveté de penser que la résolution votée par elle aura plus d'efficacité que les lois, que les résolutions antérieures; la Chambre n'a point blâmé les ministres qui ont refusé de produire les documents indispensables à l'exercice de son droit de contrôle; la Chambre n'actionnera pas en indemnité et ne mettra pas en accusation les ministres qui n'ont pas entretenu le nombre d'hommes qu'ils étaient obligés d'entretenir et qui ont employé à d'autres usages une partie des crédits qui leur étaient alloués. La Chambre se soucie bien de savoir si l'effectif est au complet et si le ministre de la guerre a bien usé de l'argent des contribuables. Elle réserve ses foudres pour le ministre coupable d'avoir osé reconstruire un pavillon des Tuileries.

LE CONTRÔLE JUDICIAIRE

I

Dans la séance du 16 novembre 1882, M. Tirard, ministre des finances, a prétendu que le contrôle de la Chambre *pouvait s'exercer pleinement et rapidement*, *que la vérification de la Cour des comptes était une garantie indiscutable*, *qu'elle s'exerçait de la façon la plus minutieuse*, *que le pays pouvait être certain que ses comptes étaient vérifiés de la façon la plus complète et la plus exacte.* M. Tirard, ministre des finances, sait donc qu'il existe un double contrôle, l'un exercé directement par les Chambres, l'autre exercé par la Cour des comptes et pour le compte des Chambres.

Mais il semble ne pas se douter de la façon dont ces contrôles fonctionnent. On a vu ce que les Chambres actuelles ont fait du contrôle législatif; nous allons montrer ce que l'administration républicaine, avec la complicité du pouvoir législatif, a fait du contrôle judiciaire.

Ce qui résulte d'un simple rapprochement des dates, c'est que les déclarations de conformité et les rapports publics de la Cour des comptes ne suivent qu'à plusieurs années de distance les exercices qu'ils concernent. Au mois de juillet 1882, le rapport public concernant l'exercice 1876 était le dernier livré à la publicité [1]. « Pourquoi, disait M. Ribot (discours du 13 décembre 1882), n'avons-nous que les comptes de l'année 1877? La Cour des comptes l'explique à la première page de son rapport public. C'est qu'elle n'a reçu elle-même qu'au mois de mai 1881 le dernier compte des ministères, celui du ministère de l'instruction publique, de façon que quatre années ont été employées à la liquidation des dépenses de l'exercice 1877. Comment voulez-vous que dans de pareilles conditions le contrôle soit efficace? » Les documents nécessaires pour établir les déclarations ou rédiger les rapports ne sont, en effet, transmis à la Cour que longtemps après l'époque à laquelle ils devraient parvenir. Les garanties édictées en matière de comptabilité publique paraissent entièrement tombées en désuétude [2]. « Le compte général de l'administration des finances, la situation provisoire de l'exercice courant et tous les documents à établir au 31 décembre de chaque année doivent être publiés pendant le premier trimestre de l'année suivante [3]. » Or le dernier compte général, celui distribué en mai 1882, est le compte général de 1879. « La liquidation des dépenses, continue M. Ribot (discours du 13 décembre 1882) est devenue tellement lente, que, au moment même où je rédigeais le rapport du budget, on découvrait 5 millions d'annulations... au ministère de la guerre pour l'exercice 1879. Est-ce là une comptabilité suffisante?... On ne peut plus faire peser la responsabilité du retard... sur la guerre ou la Commune. Ce retard est devenu un fait normal... Eh bien, je demande à la Chambre... si les écritures doivent servir seulement à constater l'honnêteté des comptables et des ordonnateurs, trois ou quatre ans après qu'elles ont été passées; si elles n'ont pas

[1] Le rapport public de l'exercice 1877 n'était pas encore livré au public en septembre 1882, mais il se trouvait entre les mains du rapporteur de la commission du budget.

[2] Voy. l'article publié dans le *Français* par M. le comte de Luçay, numéro du 3 novembre 1882.

[3] Décret du 31 mai 1862, art. 156.

aussi pour but de renseigner le Parlement, jour par jour, et de lui permettre de voir clair dans nos finances. » Je crois, comme M. Ribot, que les comptes des ministres, le compte général des finances et les autres documents de comptabilité, ne sont pas uniquement destinés à éclairer les points obscurs de l'histoire. Ils doivent surtout procurer au contrôle les moyens de s'exercer utilement, et le contrôle judiciaire, comme le contrôle législatif, n'est efficace qu'autant qu'il s'exerce à une époque rapprochée des faits accomplis.

A cet inconvénient d'être tardif, le contrôle exercé par la Cour ajoute l'inconvénient d'être incomplet. Une partie des chapitres du budget est, en effet, soustraite à la connaissance de la Cour des comptes et déférée à l'examen d'une commission spéciale, instituée pour la vérification des frais de service et de négociation du Trésor. Cette partie de notre organisation financière est peu connue, et pour être compris, il devient nécessaire de ne laisser dans l'ombre aucun détail. Avant tout, il est bon de remonter aux origines de la commission et de rechercher pourquoi, en matière de frais de service et de négociation, la législation a pu déroger au principe absolu qui soumet au contrôle de la Cour des comptes l'ensemble des recettes et des dépenses publiques.

Aux termes de l'article 13 de l'ordonnance du 18 novembre 1817, le compte du caissier central du Trésor devait être soumis tout entier au contrôle de la Cour des comptes; l'ordonnance n'exceptait point les frais de service et de négociation de la règle générale. Mais dès 1818, l'ordonnance du 16 septembre divisa le compte en deux parties. Les opérations du caissier central, avec les comptables directement justiciables de la Cour, devaient rester soumises au contrôle judiciaire; l'examen de toutes les autres opérations appartenait à une commission composée de membres du conseil d'État et de la Cour des comptes. L'ordonnance de 1818 fut elle-même bientôt rapportée par celle du 8 juin 1821, qui ne laissa aucune opération en dehors du contrôle de la Cour souveraine. Mais le Trésor poursuivait à cette époque des négociations relatives à un emprunt important (la concession de 23 114 516 fr. de rentes 5 pour 100, à la maison Rothschild, porte la date du 10 juillet 1823), et comme on n'attendait pas sous la Restauration six ou sept années [1] pour procéder à l'examen des opérations des emprunts, le ministre craignit peut-être d'être entravé par un contrôle trop minutieux ou trop pressant. Tel fut, sans doute, le

[1] La commission instituée pour la vérification des frais de service et de négociation de 1869 a été instituée par décret du 7 décembre 1876.

vrai mobile d'une mesure dérogeant à ces principes d'ordre et de publicité que le gouvernement et les Chambres s'efforçaient à l'envi d'introduire dans nos finances. Les frais de service et de négociation furent de nouveau soustraits au contrôle judiciaire par l'ordonnance du 15 janvier 1823.

Les auteurs de l'ordonnance ne cherchèrent pas à s'en glorifier; longtemps on a laissé croire aux Chambres que l'ordonnance de 1821 subsistait toujours et qu'aucune opération de la comptabilité publique n'était soustraite au contrôle de la Cour des comptes; l'ordonnance ne fut ni publiée au *Moniteur* ni insérée au *Bulletin des Lois*, et l'omission fut seulement réparée en 1830. (Bulletin du 2e semestre, p. 603.) On profita d'un temps de trouble pour ouvrir cette brèche dans le système de contrôle. Cependant, en principe, l'ordonnance de 1823 ne dépouillait pas complètement la Cour souveraine, elle l'investissait même expressément de la connaissance entière des frais de négociation et de service; seulement, en fait, la Cour ne devait plus apprécier directement les frais de service et de négociation dont l'examen était réservé à une commission spéciale; la commission devait consigner dans un procès-verbal ses observations et ses critiques; le procès-verbal était ensuite transmis à la Cour qui avait le droit d'insérer dans le rapport public les observations et les critiques émanées de la commission. Jusqu'en 1881, l'ordonnance de 1823 n'ayant pas été abrogée, n'a pas cessé d'être en vigueur; le texte de l'ordonnance a été repris, au moins partiellement, par les deux règlements de la comptabilité publique. (Ordonnance du 31 mai 1838 et décret du 31 mai 1862.)

Quelle est la nature du contrôle exercé sur les frais de service et de négociation? Quelle est la sanction des critiques de la commission instituée par l'ordonnance de 1823? Quelles conséquences les observations de cette commission peuvent-elles avoir pour les ministres, pour les ordonnateurs, pour les comptables et pour tous ceux qui profitent de bénéfices irréguliers? La réponse est très simple. Ces conséquences sont nulles; on n'inquiète personne. Sous le régime de 1823, on peut commettre des abus, puis refuser les documents qui permettent de découvrir ces abus. La commission n'a aucun moyen d'obtenir les justifications que l'administration se dispense de produire. C'est ainsi qu'on a refusé à la commission instituée en 1876 la production d'un traité du 26 juin 1871, concernant une commission de 21 200 000 francs; d'un autre traité du 15 août 1871, portant sur une négociation de plus de 217 millions de valeurs, d'une convention du 12 janvier 1872 pour une remise de 120 millions en valeurs sur diverses places; d'un traité du

26 juillet 1872 passé avec un syndicat de banquiers pour la fourniture de 700 millions de francs en change étranger, et le ministère des finances, auquel la commission réclamait ces documents, répondait : « Personne n'ignore que les traités conclus à l'occasion de l'emprunt ont été autorisés par M. Thiers, et personne ne doutera que les allocations accordées n'aient pas été justement proportionnées aux services rendus », comme si l'administration entendait désormais remplacer les pièces de comptabilité et les justifications régulières par des attestations de moralité ou de capacité délivrées par elle au chef de l'État ou aux ministres [1]?

C'est ainsi que, dans le compte de 1871, le bordereau des intérêts payés à la Banque a été diminué *sans explication* de plus de 54 millions; que des justifications insuffisantes ont été produites à l'appui des commissions allouées aux comptables en raison de leur concours aux emprunts; qu'aucune explication n'a été fournie relativement à un versement de plus de 3 millions; que des bonifications de change ont été simplement appuyées de récépissés ne contenant aucun élément de décompte; qu'un payement de 1 077 559 francs, relatif à l'emprunt de 3 milliards, est inscrit au compte de 1872, sans qu'il ait été même rapporté de quittances; que deux sommes montant ensemble à 12 215 679 francs sont portées en dépenses comme provenant de pertes du change sans autres détails et sans décompte, etc., etc.

On ne sait vraiment pourquoi le ministère a refusé des pièces; dans le cas même où des pièces sont fournies, où des abus sont signalés, quelle sanction peut avoir le contrôle?

J'ai dit qu'aux termes de l'ordonnance du 15 janvier 1823, la commission constatait le résultat de sa vérification par un procès-verbal, dont une copie est adressée à la Cour des comptes qui pouvait s'emparer des observations importantes et les reproduire dans son rapport public.

Mais d'abord la convocation de la commission dépend du ministre ou plutôt du ministère dont il s'agit de contrôler la gestion. Celui-ci, en ajournant la réunion, enlève tout intérêt pratique aux observations du procès-verbal. J'ai eu bien souvent l'occasion de montrer combien il importait que le contrôle fût rapproché des faits accomplis.

Ensuite la Cour ne se saisit même plus du procès-verbal de la commission. « Depuis de longues années, dit le rapport public sur

[1] Un peu plus tard, ces pièces ont été fournies à la commission, mais il a été bien prouvé dans cette circonstance que le ministère pouvait refuser de produire à la commission des documents essentiels, sans qu'il en fût autre chose.

les comptes de 1877, les premiers présidents qui se sont succédé ont ordonné le dépôt au greffe du procès-verbal de la commission. la Cour n'en a pas été saisie. » Puisque le rapport le dit, il faut le croire. Cependant des membres de la Cour affirment que les observations insérées dans les procès-verbaux antérieurs n'offrant pas d'intérêt, c'est pour ce motif seulement que le rapport public ne les avait pas reproduites. Le rapport continue : « Ce mode de procéder a été motivé sans doute par les articles 249 du règlement du 31 mai 1838 et 295 du décret du 31 mai 1862, qui, bien que se référant à l'ordonnance royale du 15 janvier 1823, n'ont pas reproduit explicitement la disposition de cette ordonnance, en vertu de laquelle le procès-verbal de vérification de la commission spéciale devenait une véritable pièce justificative soumise à l'appréciation de la Cour, et dont elle devait, s'il y avait lieu, retenir les critiques pour les porter à la connaissance du chef de l'État. Les règlements de 1838 et de 1862 prescrivent, en effet, l'envoi de la copie du procès-verbal à la Cour, *mais ils ne spécifient pas l'usage qui doit en être fait.* Telle est encore aujourd'hui la situation. La Cour ne juge pas les dépenses faites sur les crédits affectés aux intérêts de la dette flottante, aux frais de services et de négociation du Trésor, aux frais des emprunts, des conversions et de toutes autres opérations de même nature; elle n'est pas saisie du procès-verbal de vérification de la commission administrative, elle ne peut donc apprécier ni porter à la connaissance du Parlement les observations auxquelles pourrait donner lieu l'examen de ce procès-verbal. » La théorie du rapport est celle-ci : Le décret du 31 mai 1862, portant règlement de la comptabilité publique, reproduit certaines dispositions de l'ordonnance de 1823, il ne reproduit pas les autres, donc celles-ci sont abrogées.

Dire qu'une disposition législative est implicitement abrogée parce qu'une loi postérieure ne l'a pas reproduite tout en reproduisant d'autres dispositions de la même loi, c'est déjà une théorie contre laquelle protesterait le jurisconsulte le plus novice. Aucun d'eux n'ignore qu'un article de loi ou un article de décret ne peut être rapporté que par une disposition formelle d'une loi ou d'un décret postérieur.

Mais la théorie devient encore moins acceptable lorsqu'il s'agit du décret du 31 mai 1862. Ce décret forme, en quelque sorte, un recueil d'articles concernant la comptabilité publique et tirés de lois, décrets ou ordonnances, instructions générales ou arrêtés ministériels. Si le décret reproduit un seul paragraphe, d'un seul article d'un décret qui en contient cinquante autres, les dispositions des cinquante autres articles se trouvent, s'il faut en croire le

rapport, implicitement abrogées. Les rédacteurs du règlement du 31 mai 1862 auraient abrogé de la sorte, sans le vouloir et sans le savoir, douze ou quinze cents articles de décrets ou d'ordonnances et quelques milliers d'articles d'instructions générales et d'arrêtés ministériels, et ces articles que le rapport croit abrogés, la Cour des comptes elle-même les applique tous les jours. Cette interprétation inattendue de l'article 295 du décret du 31 mai 1862 apparaît pour la première fois dans un rapport public[1]; il ne faut pas se méprendre sur sa portée; elle ensevelit dans les cartons du greffe, et frappe d'une inefficacité absolue, les travaux et les observations de la commission spéciale; elle substitue au système de l'ordonnance, qui en principe conservait du moins le contrôle, un autre régime assurément bizarre : les chapitres du budget, qui peuvent donner lieu aux irrégularités les plus choquantes et au plus grand nombre d'abus, sont précisément ceux qui désormais seront soustraits à l'appréciation de la Cour des comptes; ces chapitres sont soumis à l'examen d'une commission spéciale; cette commission consignera bien dans un procès-verbal les résultats de son examen; le procès-verbal sera bien transmis par le ministre des finances à la Cour des comptes, mais au lieu de s'emparer des observations insérées dans le procès-verbal, la Cour des comptes se gardera d'en prendre connaissance, elle laissera à son premier président le soin de recevoir le procès-verbal, de le déposer au greffe, puis elle le considérera comme non avenu.

Toutefois le rapport public a conscience que cette interprétation pourrait bien n'être pas acceptée; il laisse voir des hésitations, des doutes, on pourrait presque dire des remords. « Dans une discussion parlementaire, ajoute-t-il, la compétence de la Cour sur les émissions d'emprunt a été affirmée sans qu'elle ait été contestée; des doutes sérieux se sont élevés sur la portée de l'article 249 du règlement du 31 mai 1838 et 295 du décret du 31 mai 1862, il était donc du devoir de la Cour de sauvegarder sa responsabilité et de mettre fin à des interprétations que son silence aurait autorisées, en exposant dans ce rapport la nature et les limites de son action... » La Cour s'en est remise au Parlement pour obtenir une solution; elle attend de la Chambre des éclaircissements ou une décision. Mais dans le procès-verbal qui a soulevé ces discussions, se trouvaient révélés des irrégularités et des abus qui compromettent une administration républicaine; on sait, en pareil cas, ce que fait le Parlement de sa mission de contrôle : il se tait. Il s'est tu.

Il s'est tu, et, chose étrange, le gouvernement a parlé. Le

[1] Celui concernant l'exercice 1877.

ministre trouvait bon de laisser dans les cartons du greffe le procès-verbal de l'une des commissions, celle nommée en 1876, mais il pensait qu'on allait un peu loin et qu'on faisait trop de zèle, en déclarant que tel serait désormais le sort de tous les procès-verbaux; cette interprétation livrait à chacun de ses successeurs le maniement *sans contrôle* de sommes considérables. Or quels successeurs lui donnerait la République? La combinaison qu'il adopta ne fut pas maladroite. Laisser au greffe tous les procès-verbaux des commissions qui avaient vérifié les comptes des exercices antérieurs à 1881, et signalé des abus dans la gestion des ministres républicains; rétablir, pour 1881 et les années postérieures, une sorte de contrôle, en assurant la publicité aux travaux de la commission spéciale. Le décret du 31 décembre 1881 a donc réorganisé la commission ; voici ce qu'il dit au sujet du procès-verbal :

Art. 11. — Le procès-verbal est transmis par le ministre des finances à la Cour des comptes, en même temps que les autres documents qu'elle doit recevoir, aux termes de l'ordonnance du 9 juillet 1826, pour servir de base à la déclaration générale sur les comptes des ministres et sur la situation définitive de l'exercice expiré.

Dans le rapport qui concerne l'exercice 1878, la Cour s'exprime ainsi au sujet du décret du 31 décembre 1881 : « Ce décret sera appliqué pour la première fois aux opérations accomplies en 1881. La Cour attendra, pour apprécier la portée de ce nouveau règlement, qu'elle ait jugé les comptes de ce dernier exercice et qu'elle soit saisie des documents que le ministre des finances doit lui transmettre à la clôture des travaux de la commission; jusque-là elle ne peut que réserver son opinion[1]. » Pour les exercices antérieurs à 1881, pour ces comptes dont on redoute de voir dévoiler les irrégularités et les abus, on restera soumis au régime que je viens de décrire : les dépenses faites sur les crédits affectés aux intérêts de la dette flottante, aux frais de services de négociations et d'émissions du Trésor public, et les décomptes d'émoluments des trésoriers-payeurs généraux et receveurs particuliers des finances seront vérifiés par une commission spéciale, dont quatre membres, au moins, sur sept sont à l'entière discrétion du gouvernement; cette commission continuera à consigner le résultat de ses travaux dans un procès-verbal; ce procès-verbal sera transmis à la Cour des comptes, le premier président le déposera au greffe, et il n'en sera plus question. Quant à l'exercice 1881 et aux exer-

[1] *Rapport public sur l'exercice* 1878, p. 44.

cices postérieurs, la Cour réserve son opinion; peut-être persévérera-t-elle dans son interprétation, peut-être y renoncera-t-elle? A la vérité, le décret de 1881 fait à la Cour un devoir de se saisir du procès-verbal de la commission, mais ce devoir était également imposé par l'ordonnance de 1823, et lorsque le moment est venu de le remplir, un prétexte a permis de mettre de côté les prescriptions de l'ordonnance.

En principe, le contrôle judiciaire est suspendu pour trois chapitres du budget; en fait, est-il indifférent qu'il en soit ainsi? Les procès-verbaux déposés au greffe de la Cour ne mentionnent-ils que des irrégularités insignifiantes ou des observations dépourvues d'intérêt? M. Mathieu-Bodet, dans son récent ouvrage[1], la Cour elle-même, dans ses rapports publics, révèlent ou laissent soupçonner des irrégularités graves. La situation du Trésor, qui empire tous les jours, commande aujourd'hui de parler sans réticences. Je m'étendrai donc sur les abus commis, en 1871, 1872 et 1873, à l'occasion de l'émission des emprunts de 2 et 3 milliards.

II

Le ministre des finances était autorisé par la loi du 20 juin 1871 à faire inscrire sur le grand-livre de la dette publique et à aliéner la somme de rentes 5 pour 100, suffisante pour produire un capital de 2 milliards de francs. L'article 1er ajoutait : « L'aliénation de ces rentes, pour laquelle sera ouverte une souscription publique, se fera à l'époque, au taux et aux conditions qui concilieront le mieux les intérêts du Trésor avec la facilité des négociations. »

Les seuls points laissés à l'appréciation du ministre des finances concernaient l'époque de la réalisation de l'emprunt, le taux d'émission et ce qu'on entend habituellement par conditions, c'est-à-dire le montant des termes, leur échéance, ainsi que la fixation de l'escompte. Quant au mode même de la réalisation, il était formellement prévu par la loi; une souscription publique devait être ouverte pour l'aliénation des rentes.

Les mots souscription publique ne se trouvaient pas dans le projet primitivement présenté à l'Assemblée nationale. L'article 1er était ainsi conçu (Assemblée nationale, Impression n° 332) :

« Le ministre des finances est autorisé à contracter un emprunt dont le chiffre pourra s'élever jusqu'à 2 500 000 000 francs. Il en

[1] *Les Finances françaises de* 1870 *à* 1877, par M. Mathieu-Bodet, ancien ministre des finances.

opérera la réalisation dans la forme, au taux et aux conditions qui concilieront le mieux les intérêts du Trésor avec la facilité des négociations. »

Cette rédaction ne fut pas maintenue. Les mots *souscription publique* furent introduits dans le projet qui fut voté. Dans son rapport (Assemblée nationale, Impression n° 332), M. Casimir Périer disait formellement : « L'emprunt se fera par souscription publique, ce qui permet la suppression des intermédiaires et met plus aisément la rente à portée de tous. »

Suppression des commissions et des intermédiaires, tel avait été dès le principe le but de la souscription publique, tel était l'avantage que faisait ressortir M. Casimir Périer, tel était le système consacré, en 1871, par le vote de l'Assemblée nationale. Au surplus, les mots : *souscription publique* avaient toujours été entendus ainsi [1].

Si l'administration des finances pensait qu'il lui était utile de s'assurer le concours de sociétés de crédit, elle aurait dû réclamer l'introduction dans le projet de loi d'une clause additionnelle. Aucune disposition semblable n'a été proposée. Cependant l'administration a eu recours aux intermédiaires; des allocations considérables leur ont été payées, et ces allocations, qui étaient certainement illégales, ne semblent même pas justifiées par les services rendus. Ces commissions constituent pour la plupart des dons masqués sous des prétextes plus ou moins spécieux, dons attribués aux banquiers, aux hommes d'affaires ou aux établissements dont le gouvernement désirait s'attirer les bonnes grâces ou dont il voulait se ménager l'appui.

Cependant, si les dispositions de la loi avaient permis d'allouer des commissions, quelques-unes, celles allouées pour les souscriptions recueillies à l'étranger, auraient pu être justifiées par cette considération qu'il convenait d'étendre la base de la souscription, afin de se procurer des valeurs étrangères pour le payement de l'indemnité de guerre. Seulement il ne fallait pas se mettre à la

[1] Lors du premier emprunt qui ait été contracté par souscription publique, celui de 250 millions, autorisé au moment de la guerre de Crimée par la loi du 11 mars 1854, le ministre des finances expliquait aussi dans son rapport ce que devait être l'emprunt réalisé par voie de souscription publique : « ... De grands capitalistes, de puissantes associations financières, se sont présentés pour traiter de l'emprunt, soit exactement, soit par adjudication. Vous n'aviez qu'à choisir entre ces offres, mais vous n'avez voulu en accepter aucune; vous avez préféré vous adresser au public directement et sans intermédiaire. Vous avez voulu réserver au public tout entier le bénéfice que les capitalistes auraient réalisé sur la négociation de l'emprunt. »

discrétion des établissements auxquels on a eu recours. Les souscriptions étrangères ouvraient un droit, en effet, à une commission plus élevée que celles recueillies en France. Certaines maisons de banque recueillaient à la fois des souscriptions en France et à l'étranger. Dès lors il était facile de comprendre, dans le total des souscriptions recueillies à l'étranger, des souscriptions recueillies à Paris dans l'établissement principal. L'administration ne s'était réservée aucun contrôle; les remises de valeurs étrangères et les sommes portées au crédit des comptes courants confirmaient le fait même de la souscription; quant au lieu dans lequel cette souscription était réellement présentée et reçue, il n'en était point justifié. On s'en rapportait à l'affirmation pure et simple des parties intéressées. La presse étrangère a prétendu que des bénéfices considérables avaient été réalisés au moyen d'affirmations mensongères.

Quant à l'emprunt de 2 milliards, il a été autorisé par la loi du 15 juillet 1872. L'aliénation des rentes 5 pour 100, nécessaires pour produire un capital de 3 milliards, devait avoir lieu par *souscription publique* à l'époque, au taux et aux conditions qui concilieraient le mieux les intérêts du Trésor avec la facilité des négociations.

Les mots *souscription publique* ne se trouvaient pas dans le texte primitif.

« Le texte de ce premier article (dit M. Vitet, rapporteur) se borne à décider en quelle sorte de rente l'emprunt sera contracté; il ne règle rien quant au mode de souscription. M. le président de la république et M. le ministre des finances ont déclaré devant la commission que, sans professer une préférence absolue pour les souscriptions publiques, ils reconnaissent que l'usage s'en est, chez nous, si bien naturalisé, qu'on ne saurait aujourd'hui y renoncer impunément. La mention doit donc en être faite. Nous l'avons introduite dans un paragraphe additionnel à l'article 1er, paragraphe emprunté textuellement à la loi du 20 juin 1871, relative à l'emprunt de 2 milliards.

Des commissions considérables ont été accordées, et pour les souscriptions recueillies à l'étranger et pour les souscriptions recueillies en France. Pour les premières, l'administration s'est mise à la discrétion des maisons de banque et des établissements de crédit. Il n'a été nullement justifié de l'origine des souscriptions étrangères. On s'en est rapporté, comme pour l'emprunt précédent, à l'affirmation pure et simple des parties intéressées.

Quant aux commissions sur les souscriptions recueillies en France, elles paraissent avoir été accordées, en fin d'opération, en raison du chiffre et de l'importance de certaines souscriptions, et

constituent ainsi une infraction au principe de la souscription publique.

Il est certain qu'en rétablissant dans le texte de la loi les mots : *souscription publique*, l'Assemblée nationale entendait que tous les souscripteurs à l'emprunt de 3 milliards fussent traités de même. Discutant une proposition d'après laquelle certains avantages auraient été accordés à quiconque aurait versé intégralement le montant de sa souscription : « Le propre de la spéculation, disait le rapporteur, est de savoir profiter de tout et d'élargir incontinent la moindre fissure qu'on lui ouvre. Le mieux est de ne pas lui en ouvrir en n'accordant de faveur à personne. Point d'exception; qu'il soit bien entendu que devant le guichet de l'emprunt tous les souscripteurs petits et grands sont absolument égaux. »

Or l'administration a créé ces souscripteurs privilégiés; le payement des commissions est devenu une faveur accordée à certains établissements et à certaines éventualités, contrairement à la volonté de l'Assemblée nationale. Ainsi, tandis que, pour la masse des souscripteurs, la libération des termes de l'emprunt ne procurait d'autre avantage que le bénéfice résultant de l'escompte, certaines maisons de banque ont touché pour cette même libération une commission dont le taux variait de 1/4 à 1 0/0.

Les frais de publicité concernant l'emprunt de 3 milliards figurent en dépense pour 320 000 francs acquittés en deux payements.

Ces deux payements n'ont été justifiés par aucune quittance. On n'a même pas produit à la commission le détail des frais. Au surplus, les frais de publicité n'ont pas été mieux justifiés dans l'emprunt de 2 milliards. Il est connu aujourd'hui que les frais de publicité ont servi à distribuer des libéralités et des largesses, que des sommes importantes ont été remises à diverses personnes sans que ces personnes aient été à même de rendre aucun service.

Le total des indemnités attribuées au personnel pour les emprunts de 2 et 3 milliards dépasse 2 millions. Ce chiffre serait exorbitant, s'il s'appliquait exclusivement aux indemnités attribuées au personnel en raison des emprunts; mais il paraît certain que les crédits affectés aux emprunts auraient supporté certaines dépenses se rattachant au fonctionnement normal de l'administration, c'est-à-dire que le ministre des finances a profité des emprunts pour augmenter les crédits votés par le pouvoir législatif. Les autres ministères déversent leurs excédents de dépenses soit dans les comptes de liquidation, soit dans le budget extraordinaire; l'administration des finances reporte son excédent sur le chapitre des frais d'émission et de négociation des emprunts depuis que ce chapitre est soustrait au contrôle.

L'examen des frais de trésorerie et des frais d'émission des deux emprunts révèle encore d'autres irrégularités.

En dehors des intérêts alloués aux trésoriers généraux pour leur compte courant avec le Trésor et des commissions payées pour les services spéciaux (Légion d'honneur, Caisse des dépôts, communes et établissements publics), les receveurs des finances sont rémunérés au moyen d'émoluments budgétaires composés de traitements fixes et de commissions sur les recettes et dépenses. Le chiffre annuel des commissions dépend de l'importance des recettes et des dépenses, varie avec elle et ne peut être exactement précisé à l'avance. La dépense réelle est établie seulement par les décomptes de fin d'année. Cette dépense dans son ensemble est toujours supérieure au crédit ouvert par la loi de finances. Jusqu'en 1871, l'excédent pouvait légalement être couvert par des virements de crédits; mais depuis la loi du 16 septembre 1871, le budget est voté par chapitres, la faculté d'opérer des virements d'un chapitre à un autre a été supprimé, et les suppléments de crédits nécessaires pour subvenir à l'insuffisance des fonds affectés à ce service ne peuvent être accordés que par la loi. Cependant, en 1871, comme en 1872, les émoluments, ramenés en apparence au total du crédit voté, ont été accrus sans que l'administration ait sollicité l'allocation de crédits supplémentaires. Voici le procédé commode dont elle s'est servie. En 1871, le ministère a augmenté les ressources affectées à la dépense des émoluments, en prélevant sur les frais de l'emprunt une somme de 537 000 francs. De cette façon on a procédé par virement à une époque où les virements étaient formellement interdits. L'opération aurait été irrégulière même sous la législation antérieure. En effet, d'après l'article 38 de la loi des finances du 27 juillet 1870, « aucun virement de crédits ne pouvait être effectué sur les crédits affectés au service de la dette publique... aucun virement ne pouvait être opéré *pour augmenter les crédits votés pour les traitements du personnel* ». Mais enfin, sous la législation de l'empire, la faculté de virement existait pour d'autres chapitres; il avait disparu sous le régime créé par l'Assemblée nationale, et celle-ci avait pris soin d'interdire que le crédit relatif aux émoluments des trésoriers généraux pût être augmenté sous aucun prétexte.

« Il est bon de constater, disait M. de la Bouillerie (rapporteur du budget rectificatif de l'exercice 1871), que la retenue proposée pour le budget rectificatif de 1871, portant non seulement sur les traitements fixes, mais sur l'ensemble des avantages faits aux agents de la Trésorerie, cette retenue présente une économie sur les trésoriers généraux de 569 931 francs, sur les rece-

veurs particuliers de 211 910 francs, ensemble 781 841 francs. »

Ce fut sur cette promesse d'économie que, dans la séance du 13 septembre 1871, l'Assemblée vota sans discussion le crédit demandé.

Pour justifier le virement de 537 000 francs, l'administration a invoqué les frais extraordinaires résultant pour les comptables de la reconstitution des documents détruits par l'incendie. Sur ce point encore, l'administration se trouvait en opposition avec la volonté de l'Assemblée nationale. (Voy. le rapport de M. de la Bouillerie, 7 mars 1872.)

Dans la séance du 18 mars 1872, à l'occasion de la discussion d'un amendement proposé par un député, M. Courcelle, le rapporteur, d'une part, et, de l'autre, M. Buffet, membre de la commission du budget, déclarèrent formellement que le crédit ne serait pas dépassé. « Les observations qui viennent d'être présentées par l'honorable M. Buffet me donnent complète satisfaction, répondit M. Courcelle. Je n'avais d'autre but que de faire constater que le chiffre de 7 170 000 francs ne subirait pas d'augmentation. » Il était difficile d'être plus net. Néanmoins, quatre mois après, l'administration ne tenait aucun compte des prescriptions de l'autorité législative.

De même, en 1872, le ministre des finances a concédé en dehors du crédit de 7 170 000 francs un supplément de 122 000 francs à trois trésoriers généraux. Cette dépense, qui aurait été peut-être légitime si elle avait été imputée sur le crédit de 7 170 000 francs, a été supportée par le chapitre des frais de trésorerie.

On pourrait constater des irrégularités analogues dans les autres chapitres soustraits à l'examen de la Cour des comptes et déférés à l'appréciation de la commission spéciale.

Les intérêts payés à la Banque de France pour 1871 figuraient dans le compte pour 5 764 779 fr. 26. On avait à rechercher, au sujet de ce chiffre, si les intérêts des bons avaient été régulièrement calculés et si la portion d'intérêt excédant le taux de 3 pour 100 avait été imputée au compte d'amortissement de la dette de l'État, conformément aux prescriptions du traité avec la Banque. Mais on n'a remis à la commission aucun document et l'on n'a pu vérifier ni l'exactitude des décomptes ni le calcul des intérêts. Une somme de 54 773 883 fr. 30 a bien été portée, pour 1871, au compte d'amortissement, mais aucune justification n'a été produite à l'appui de cette imputation. La déduction à opérer sur l'amortissement aurait même dû, paraît-il, s'élever à 58 026 383 fr. 30, mais une somme de 3 252 500 francs aurait été distraite du compte d'amortissement, afin de compenser jusqu'à due concurrence

le chiffre des intérêts. Toute compensation étant interdite dans les comptes, ce mode de procéder n'était pas régulier.

Les dépenses de la délégation du ministère des finances à Tours et à Bordeaux ont été imputées, en 1870 et 1871, sur les frais de trésorerie. Il est évident tout d'abord que ces frais de personnel n'avaient aucun rapport avec les frais de trésorerie, et n'auraient pas dû trouver place dans ce chapitre. Si par les mots : « Frais divers », inscrits en tête du chapitre, on devait entendre non pas les frais divers *de trésorerie* mais les dépenses quelconques se rattachant à tous les services, le gouvernement se procurerait par ce moyen des ressources en dehors de toute spécialité budgétaire. Pour 1871, l'imputation était d'autant moins régulière que, par la loi du 6 mai 1872, un crédit spécial avait été ouvert au ministère des finances pour subvenir *aux indemnités de séjour à Bordeaux et à Versailles.*

Mais pourquoi fatiguer le lecteur par un récit monotone? Les irrégularités auraient été plus nombreuses, les abus auraient été pires, le ministre se serait approprié toutes les sommes inscrites au budget sous ces titres divers : intérêts de la dette flottante, frais de trésorerie, frais d'émission et de négociation, etc., la commission spéciale n'aurait eu, suivant le rapport public [1], d'autres droits et d'autre pouvoir que de rédiger un procès-verbal auquel aucune suite ne pouvait être donnée. Dans aucun cas, la commission ne provoque de restitution ; dans aucun cas, elle ne prononce l'application d'aucune peine. Quand il s'agit de frais de services ou de négociation, les comptables peuvent être assurés d'avance de n'être ni poursuivis ni inquiétés; les sommes mal payées ne sont jamais rendues. Un caissier du Trésor a imaginé d'inscrire en dépense le montant d'un billet de banque faux et de l'inscrire aux frais de trésorerie sous l'article *Commissions, courtages et frais divers.* Ce billet avait été reçu au Trésor par mégarde, et le remboursement en avait été refusé par la Banque de France. Or le caissier central reçoit annuellement une allocation de 15 000 francs à titre d'indemnité de responsabilité, et il aurait dû supporter cette perte. Le fait a été consigné dans un des procès-verbaux de la commission; celle-ci pensait que le caissier avait prélevé à tort, sur les frais de trésorerie, le montant du billet faux; elle le dit, mais il n'en fut autre chose; le caissier a conservé et son indemnité et le montant du billet faux.

Le procès-verbal de la commission a constaté que le ministère des finances avait irrégulièrement attribué aux trésoriers géné-

[1] Le rapport public déjà cité concernant les comptes de l'exercice 1877.

raux, en dehors de leurs émoluments budgétaires, 537 000 francs en 1871, et 122 000 francs en 1872. Malgré cette observation, les trésoriers généraux ont conservé les 537 000 francs du virement illégal de 1871, les 122 000 francs du virement illégal de 1872, et ils les auraient conservés lors même que l'observation aurait trouvé place dans le rapport public de la Cour des comptes. Les commissions payées, sous le prétexte ou à l'occasion des emprunts de 1871 et de 1872, lesquelles sont certainement illégales et ne semblent guère plus légitimes, ces commissions, quelque énorme qu'en soit le chiffre, ne seront jamais restituées. Il en eût été autrement si les frais de trésorerie et les frais de service avaient été soumis, comme les autres dépenses publiques, à l'examen direct de la Cour des comptes. La Cour souveraine aurait certainement rejeté des comptes et les virements illégaux et les commissions illégitimes. Aussi j'arrive à cette conclusion, c'est que le contrôle direct, exercé par la Cour des comptes, aurait seul quelque efficacité. Si la Cour était saisie non d'un procès-verbal, mais des comptes eux-mêmes, le forcement en recettes ou le rejet de la dépense, tel serait le moyen de coercition pour les comptables; le référé et l'insertion au rapport public, telle serait la sanction pour les ordonnateurs.

La Cour pourrait d'ailleurs apporter dans l'exercice de ce contrôle un esprit de suite qui manque à une commission dont le personnel est renouvelé chaque année. Vainement objecterait-on que les frais de service et de négociation doivent demeurer secrets. Lorsque les emprunts étaient contractés directement avec certaines maisons de banque, peut-être y avait-il intérêt à ce que les négociations ne fussent pas divulguées. Mais avec la souscription publique, quel inconvénient peut offrir la révélation des irrégularités commises? La Cour des comptes serait-elle dépourvue de tact et de prudence? Mais on a pu voir avec quelle mesure elle procède à la vérification des emprunts de la ville de Paris, dont quelques-uns égalent en importance ceux contractés par l'État en temps ordinaire; or ces emprunts sont toujours accompagnés de négociations bien autrement délicates que celles auxquelles peuvent désormais donner lieu les emprunts de l'État. Écarter le contrôle direct de la Cour et maintenir la commission, c'est accorder d'avance un blanc-seing aux ministres et mettre à leur discrétion des ressources considérables.

En outre, tant que la commission subsistera, le contrôle législatif présentera, lui aussi, une véritable lacune

Conformément à l'ordonnance du 9 juillet 1826, la Cour constate la régularité des comptes ministériels; par ses déclarations, elle atteste aux Chambres que ces documents sont conformes aux

résultats des arrêts rendus sur les comptes individuels. Dans un tableau faisant suite à chaque déclaration, elle signale, relativement à l'emploi des crédits, les irrégularités et les infractions aux lois. Or cette déclaration qui constitue pour les Chambres le plus sûr moyen d'exercer leur contrôle ne peut être prononcée pour les dépenses qui se rattachent au service de la trésorerie. Cependant le crédit affecté à ces dépenses a une destination nettement déterminée par le budget, et le payement sur ce crédit de toute dépense étrangère est absolument irrégulier. Or les irrégularités de ce genre, très rares avant 1870, sont devenues bien plus fréquentes, en raison même de la multiplicité des emprunts; et l'on doit reconnaître que la garantie des déclarations est d'autant plus nécessaire, que la dépense des emprunts est imputée sur le chapitre des frais de trésorerie. Ce chapitre arrivera peu à peu, si l'on n'y met ordre, à doter des services que le gouvernement tient à payer, sans l'avouer au pays, quelquefois avec la complicité des autres pouvoirs, mais le plus souvent contrairement à la volonté formellement exprimée par les Chambres; il offrira des occasions de corruption ou de vénalité, il fournira, au besoin, à des ministres ambitieux des ressources pour une entreprise sur les libertés publiques; il deviendra, en un mot, une annexe ou un supplément non voté des fonds secrets.

Et ce supplément n'est pas de médiocre importance, l'accessoire l'emportera de beaucoup sur le principal. Le gouvernement ne peut disposer légalement que de 2 millions de fonds secrets. Même en l'absence de tout emprunt, les fonds secrets du ministère des finances comprendront le chapitre XV (intérêts de la dette flottante du Trésor), qui, pour 1883, s'élève à 30 440 000 francs; le chapitre LIII (frais de trésorerie), qui, pour la même année, atteint 1 020 500 francs; le chapitre LIV (trésoriers généraux et receveurs des finances), qui monte à 6 816 700 francs, c'est-à-dire 38 millions.

Aux époques d'emprunts, le supplément s'accroît et, dans certaines circonstances, devient pour ainsi dire illimité. Récapitulons, par exemple, les frais d'émission des emprunts de 2 et 3 milliards.

EMPRUNT DE 2 MILLIARDS

Intérêts à 6 0/0 sur versements anticipés.	55 934 969 46
Commissions allouées à divers.	30 546 649 23
Indemnités.	916 121 83
Pertes sur négociations d'effets sur l'étranger.	25 071 648 54
Frais divers et imprimés.	5 866 437 57
Remboursements d'intérêts de retard.	148 45
	118 335 975 08

EMPRUNT DE 3 MILLIARDS

Intérêts à 6 0/0 sur versements anticipés.	75 374 204 80
Commissions allouées à divers.	42 750 402 38
Pertes sur négociations d'effets sur l'étranger.	15 052 635 44
Indemnités accordées à divers.	949 928 45
Frais divers.	1 334 124 22
Remboursements d'intérêts de retard.	1 393 58
	135 462 688 87

Le premier emprunt a donc ajouté 118 millions et le second, 135 à l'humble crédit des fonds secrets, compris dans le budget du ministère de l'intérieur.

L'abus est évident, me dit-on ; ces 253 millions sont bien des fonds secrets, puisqu'ils n'ont pas été soumis au contrôle de la Cour des comptes et que le contrôle de la commission spéciale a été annulé par l'interprétation donnée au décret du 31 mai 1862. M. Thiers a donc pu distribuer aux banquiers, à la presse, la totalité des sommes inscrites sous le titre de *Commissions*, la plus grande partie de celles portées sous la mention : *Indemnités, frais divers, etc.*, et il a pu le faire, sans que ni lui ni ses ministres ne fussent exposés à rendre des comptes. Mais ces abus, ces graves abus tenaient à des circonstances exceptionnelles, et depuis 1873 ces abus ne se sont plus reproduits.

Si quelques personnes gardent cette illusion, elles doivent la perdre. On retrouve, dans les emprunts les plus récents, des frais d'émission soustraits à tout contrôle et des abus commis à l'occasion de ces émissions.

« ... Il a été inscrit au grand-livre en rente 3 0/0 amortissable,

En 1878.	14 812 740 »
En 1879.	1 682 760 »
Total.	16 495 500 »

L'émission a eu lieu dans les circonstances ci-après. La loi n'a pas fixé le taux de l'émission. Un décret du 6 juillet 1878 a statué sur la division du capital à emprunter en séries ; il a fixé l'époque des tirages et celle du payement des arrérages, mais il a réservé, au ministre des finances seul, le droit de fixer le taux de l'émission et de le modifier s'il en était besoin. Les nouvelles rentes ont été mises à la disposition du public le 12 août 1878, et l'émission a eu lieu à des taux divers, soit par vente à la Bourse, soit par l'intermédiaire des trésoriers-payeurs et de quelques maisons de banque étrangères. Dans ces conditions, il est donc impossible, connaissant le chiffre de la rente inscrite, de déterminer le capital réalisé qui

se serait élevé à 439 846 993 fr. 10, d'après le compte de l'administration des finances (p. 701), la négociation des 16 495 500 fr. de rente ayant eu lieu au cours moyen de 79 fr. 99998. Il n'a pas été justifié à la Cour de la réalisation de ce capital; certaines pièces justificatives qui lui avaient été transmises lui ont été réclamées en décembre 1881, afin d'être soumises au contrôle de la commission de vérification des frais de service et de négociation. Nous devons donc faire, au sujet du produit de cette émission, des réserves expresses [1]. » La réalisation du capital de l'avant-dernier emprunt n'a pas été, on le voit, mieux justifiée que les précédentes; les frais d'émission restent soumis à la vérification de la commission spéciale, entièrement placée sous la dépendance du ministère dont elle doit contrôler les opérations; en admettant que ses membres aient exercé un contrôle indépendant, le procès-verbal qui constate les résultats de cet examen sera déposé au greffe, et la Cour ne sera pas saisie. Les abus qui ont signalé les émissions de 1871 et de 1872 se sont reproduits, assure-t-on, quoique sur une moindre échelle, dans l'émission de 1878; ils portent sur des chiffres plus faibles, parce que l'emprunt émis est moins élevé; mais, à l'occasion de l'émission, de véritables libéralités ont été faites; l'emprunt a servi de prétexte, mais, pour tout juge impartial, ces libéralités ne seraient point justifiées.

Passe encore pour 1878, reprend l'apologiste obstiné, on a pu commettre des abus, car on commet des abus lorsque le contrôle manque, il a pu s'en glisser encore dans les émissions de 1879 et de 1880. Mais à partir de 1881 les opérations seront régulières, sinon les abus seront dévoilés; en effet, le décret du 31 décembre 1881 fortifie la commission spéciale, remet à l'élection de deux corps indépendants le choix de la majorité de ses membres, et fixe nettement ses attributions.

Aux termes du nouveau décret, la commission se compose de sept membres : trois membres seront élus par la Cour des comptes : ceux-là seront indépendants tant que les membres de la Cour resteront inamovibles; mais l'inamovibilité de la magistrature est menacée, et c'est le gouvernement lui-même qui propose de la suspendre, c'est-à-dire de la détruire; or la Cour des comptes est une magistrature, je suppose. Trois autres membres appartiennent au conseil d'État. Le conseil d'état a été replacé sous la main du gouvernement par la constitution de 1875; on ne soutiendra pas, je pense, que le conseil d'Etat est un corps indépendant. Enfin le septième membre, l'inspecteur général des finances, est révocable

[1] Rapport public de la Cour des comptes sur les comptes de l'année 1878.

sur la proposition du ministre dont il doit contrôler la gestion. Ainsi sur sept membres, quatre, dès aujourd'hui, dépendent du ministre, les trois autres peut-être en dépendront demain; où l'on a, dites-vous, accumulé des garanties, je ne découvre que les liens d'une plus étroite dépendance.

Et lors même que, par sa composition, la commission offrirait des garanties, la Cour des comptes, et c'est là le point, se jugera-t-elle saisie par l'envoi du procès-verbal? On sait qu'elle ne s'est pas expliquée; elle se réserve de formuler une opinion à l'époque où paraîtra le rapport sur l'exercice 1881 [1], mais le rapport ne doit paraître qu'en 1885 ou 1886. Avec sa prévoyance accoutumée, le gouvernement républicain ménage à l'ambitieux qui voudra le détruire, ce redoutable engin de corruption, ce formidable instrument de tyrannie, le chiffre illimité des fonds secrets.

Les divers incidents, sobrement indiqués dans les rapports de la Cour des comptes, ont suffi pour exciter l'appréhension des hommes compétents. Ils savent que dans un système financier, lorsque sur quelque point le contrôle fait défaut, la fissure s'élargit et bientôt devient brèche, et que par cette brèche se précipite un torrent qui emporte les finances. M. Mathieu-Bodet s'est fait, dans son ouvrage [2], l'écho de ces appréhensions. Il demande qu'on revienne au plus tôt aux *sages et tutélaires* dispositions de l'ordonnance de 1821 et qu'on restitue à la Cour des comptes l'examen des frais de trésorerie et des autres chapitres du budget si malheureusement soustraits à son contrôle. Et la Chambre? La Chambre a été renseignée par les rapports de la Cour des comptes, et la Chambre s'est

[1] La question est trop grave, pour que je ne fasse pas connaître intégralement les observations insérées dans le dernier rapport public de la Cour, celui qui vient d'être publié sur les comptes de l'exercice 1878. (Voy. la p. 44.)

« Nous avons fait connaître dans notre dernier rapport (p. 41 et suiv.) la nature et les limites de l'action de la Cour relativement au contrôle des opérations concernant les emprunts et l'emploi des crédits spéciaux dont nous venons de parler. Depuis le dépôt de ce rapport, un décret, délibéré en conseil d'État et portant la date du 31 décembre 1881, a statué à nouveau sur la constitution de la commission de vérification, sur les attributions et sur la procédure à suivre pour constater et porter à la connaissance du contrôle judiciaire le résultat des vérifications opérées par cette commission. Ce décret sera appliqué pour la première fois aux opérations accomplies en 1881. La Cour attendra pour apprécier la portée de ce nouveau règlement qu'elle ait jugé les comptes de ce dernier exercice et qu'elle soit saisie des documents que le ministre des finances doit lui transmettre à la clôture des travaux de la commission; jusque-là elle ne peut que réserver son opinion. »

[2] *Les Finances françaises*, vol. I, p. 188-190.

tue. La Chambre aurait protesté si le gouvernement avait tenté d'augmenter de 100 000 francs le crédit inscrit au chapitre des fonds secrets; elle aurait craint alors de provoquer le mécontentement du suffrage universel, mais elle admet sans protester, et même sans mot dire, que M. Thiers ait prélevé, sur les frais de deux emprunts, pour en disposer à son gré, la somme de 253 millions. Elle admet que les ministres d'hier ont pu, que les ministres de demain pourront dépenser sans contrôle les crédits alloués pour frais de trésorerie, les crédits alloués pour frais d'émission des emprunts et les autres crédits soustraits à l'examen de la Cour des comptes. Cette perspective n'émeut ni les commissions des comptes ni les commissions du budget. Ces élus, qui trahissent leur mandat, comptent encore ici sur l'ignorance des électeurs; on espère que ceux-ci ne connaîtront pas ou connaîtront trop tard les dilapidations couvertes par une apparence de contrôle, les abus enveloppés de mystère. Le strict devoir des Chambres était, à défaut d'autre moyen, de provoquer une enquête parlementaire sur les émissions de 1871 et de 1872 aussi bien que sur l'émission de 1878 et les émissions postérieures : leur premier soin, après avoir ordonné l'enquête, aurait dû être de supprimer l'immunité accordée au gouvernement pour les trois chapitres et de restituer à la Cour souveraine le droit entier de juridiction sur les comptables, le droit entier de contrôle sur les ordonnateurs.

A chaque émission, de nouveaux incidents se produisent qui convient la Chambre à se prononcer sans retard. A l'occasion de la plus récente, le ministre des finances est entré dans une colossale opération de report; cette opération a été engagée, en janvier 1882, par M. Allain-Targé, et terminée en juillet par le ministre qui lui a succédé, M. Say. Les capitaux qui ont été placés se sont élevés à 162 millions [1]. M. Say a expliqué l'opération par une coïncidence malencontreuse entre la date d'un versement sur les rentes souscrites lors de l'émission de 1878 et la crise qui a marqué le commencement de 1882. Le Trésor, qui encaissait des capitaux considérables, a cru qu'il était de l'intérêt public de les rendre en partie sous forme de reports et d'interrompre momentanément les versements qu'il demandait au public. Je pense, comme M. Say, que les opérations de report sont pour le Trésor des opérations absolument anormales, et je vais plus loin que lui, je pense que jamais il ne doit les faire. Mais enfin ces opérations ont été faites, et il en faudra rendre compte. M. Say a voulu les soumettre au contrôle du Parle-

[1] J'emprunte ces détails au discours de M. Léon Say. *Journal officiel* du 20 décembre 1882.

ment, en introduisant dans la loi de finances (1883) un paragraphe aux termes duquel les produits du placement temporaire des fonds du Trésor devaient figurer en recette au budget, en atténuation des intérêts de la dette flottante. De cette façon la Chambre et la Cour auraient pu discuter les opérations de report, en vérifiant le chiffre des recettes accessoires portées à un article spécial des produits divers du budget. J'ai dit déjà que sous le régime actuel, entre le gouvernement et les Chambres les rôles étaient souvent intervertis ; c'est le ministre qui invoquait le contrôle, et c'est la Chambre qui l'a repoussé.

« ... Sans nous proposer expressément d'approuver ou de blâmer cette opération, M. le ministre a profité de l'occasion qui lui était offerte pour nous demander de trancher une question délicate, celle de savoir si les intérêts des placements du Trésor doivent figurer en recette dans les écritures de la comptabilité publique ou être portées en déduction des intérêts de la dette flottante. Il a paru à votre commission qu'il y aurait des inconvénients à régler cette question par un texte de loi, à propos d'une opération accidentelle qu'elle n'a pas d'ailleurs juridiction pour apprécier [1]. » Sans doute, la commission du budget a eu raison de ne pas approuver des reports, mais l'addition proposée à la loi de finances n'impliquait pas l'approbation de l'opération entreprise par M. Allain-Targé. Seulement pour cette opération il créait un contrôle qui aujourd'hui fait défaut. Si la situation actuelle est maintenue, les produits du report seront portés au chapitre des intérêts de la dette flottante, en atténuation des crédits. Lors même que le produit des reports serait important, avec une dette flottante qui s'élève à plusieurs milliards, le solde du chapitre ressortirait en dépense, et la Chambre ne saura même pas qu'il a été fait un report. La Cour des comptes l'ignorera aussi, puisque le décret de 1881 soustrait à son examen le chapitre des intérêts de la dette flottante. Les opérations du report les plus dangereuses pour le Trésor échapperont donc à tout contrôle, car, en vérité, dans les conditions où il fonctionne, le contrôle de la commission spéciale ne compte plus. Ainsi désormais, grâce au refus de la commission du budget, le ministre des finances pourra non seulement disposer sans contrôle des crédits alloués pour les intérêts de la dette flottante, pour les frais de Trésorerie, pour les frais d'émission et de négociation des emprunts, pour les émoluments des trésoriers généraux et des receveurs particuliers, mais encore employer comme il l'entendra les fonds libres du Trésor. Le ministre n'a demandé, pour le dernier report, d'autorisation à personne.

[1] Rapport de M. Ribot sur le budget de l'exercice 1883.

Le ministre ne demandera désormais, quand il voudra faire un report, d'autorisation à personne. Le ministre n'a rendu compte ni à la Chambre ni à la Cour des bénéfices du report et des détails de l'opération. Le ministre ne rendra compte ni à la Chambre ni à la Cour des bénéfices ou des pertes futurs, car il ne faut pas croire que ces opérations donnent toujours des bénéfices. Si la crise de janvier s'était prolongée, le Trésor aurait perdu la totalité ou au moins une partie des 162 millions qu'il avait engagés. Que se passa-t-il en 1818? — Des opérations de report causèrent un véritable désastre; elles amenèrent le Trésor, vu l'insolvabilité des détenteurs de rentes sur lesquelles il avait prêté, à conserver ces rentes à titre de propriétaire. Quelque jour, grâce à l'absence de contrôle et à l'inexpérience des ministres, la France apprendra qu'elle a dans ses caisses quelques centaines de millions de moins, remplacés par des titres de rentes dont on ne pourra, naturellement, se défaire à aucun prix. Et je suppose le ministre honnête; mais s'il prend 200 millions dans les caisses, et s'il en use dans des vues personnelles, à qui rendra-t-il des comptes, puisque, pour les chapitres où figurent ces opérations, il ne rend de compte à personne? Et si le ministre se livre à un ambitieux, se prête à un coup d'État, qui l'empêchera de disposer des fonds libres du Trésor?

Déplorable effet de la confusion des pouvoirs! Depuis que la Chambre s'associe et participe aux actes du pouvoir exécutif, il semble que le ministre ne pourra jamais faillir. Ah! je comprends que le ministre lui-même repousse comme un présent funeste un système qui lui abandonne la libre disposition de tous les encaisses, qui abaisse devant lui toutes les barrières, qui ne le sauvera plus de ses entraînements, et qui, par une réciprocité fatale, livre la gestion de l'homme le plus honnête aux soupçons outrageants, aux accusations imméritées. Je comprends que M. Tirard ait insisté pour l'adoption du paragraphe introduit par M. Say dans le projet de loi de finances. M. Tirard aurait obtenu plus de crédit auprès de la commission du budget, s'il avait révélé les défauts de notre organisation financière, s'il n'avait pas affirmé que le contrôle de nos finances était minutieux et complet. Lorsqu'il a prononcé ces paroles, M. Tirard ignorait, je suppose, l'existence de cette commission spéciale qui soustrait à l'examen de la Cour des comptes des chapitres importants du budget. En finances, il est vrai, que n'ignore pas M. Tirard?

Ainsi, à côté du contrôle législatif à peu près annulé, le contrôle judiciaire offre aussi des lacunes. Il n'en faut pas conclure que ce contrôle est inutile. En dépit de ces défectuosités [1], la

[1] On remarquera qu'il ne dépend pas de la Cour des comptes de repren-

Cour des comptes rend au pays d'incontestables services; elle en rendrait de plus grands encore si les ministères lui transmettaient aux époques prescrites, les documents qui font l'objet de ses déclaration et de ses rapports. La Cour a pourtant un vice aux yeux du gouvernement et des Chambres; elle est, pour la gestion républicaine, un témoin que l'on changera difficilement en complice; aussi n'est-elle pas en faveur; on assure même dans les régions officielles que ses jours sont comptés. Eh bien, qu'on la supprime; qu'on détruise le dernier rempart qui protège nos finances contre le flot montant de la vénalité; qu'on la remplace, comme l'exige la tradition jacobine, par un bureau de comptabilité placé sous la main de la Chambre. La France n'attendra pas longtemps les résultats de cette expérience; au bout de quelques mois, elle verra ses administrations, naguère incorruptibles, tomber, pour la moralité, au niveau des administrations turques.

H. LE TRÉSOR DE LA ROCQUE.

dre, sans l'autorisation d'une loi ou d'un règlement d'administration publique, l'examen des chapitres soustraits à sa juridiction.

M. RENAN

HIER ET AUJOURD'HUI[1]

VACANCES DE 1845. — LETTRES DE M. RENAN

I

Nous quittâmes le séminaire de Saint-Sulpice, M. Renan et moi, le 25 juillet 1845, pour prendre nos vacances, lui en Bretagne sur les bords de l'Océan, moi aux pieds des Alpes, à l'autre extrémité de la France. Je partais sous-diacre, il n'était que clerc-minoré; mais, malgré la confidence qu'il m'avait faite la veille de mon ordination, je lui dis au revoir avec une confiance que ne devait pas justifier l'avenir. Dans nos conversations les plus abandonnées, M. Renan critiquait avec une certaine liberté nos maîtres et leur méthode d'enseignement; il faisait quelquefois de fines observations sur nos condisciples; mais jamais il n'attaquait le fond des dogmes chrétiens. Je le voyais d'ailleurs se conduire en séminariste régulier, prendre part avec convenance aux exercices pieux du séminaire et aux sacrements de l'Église. Je me serais reproché, comme un jugement téméraire, le soupçon le plus léger sur la sincérité de sa foi. Il pratiquait avec tant de prudence même à l'égard de ses plus intimes amis le *posui custodiam ori meo*, que nos maîtres eux-mêmes ne purent surprendre ni dans ses paroles ni dans sa conduite rien qui fût de nature à révéler le fond de ses pensées. Ils étaient cependant sur leurs gardes en hommes avertis. Les séminaristes qui passent d'Issy à Saint-Sulpice y sont précédés d'un dossier. Celui de M. Renan contenait des réserves, dues sans doute à ses démêlés avec M. Gottofrey. M. Gosselin, qui n'avait pas en son lecteur toute la confiance que celui-ci s'attribue, prémunissait ses confrères de Paris contre certaines tendances

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 mai, 10 juin, 10 juillet et 25 décembre 1882.

d'esprit qu'il n'avait pu suffisamment définir, mais qu'il jugeait dangereuses. Il était particulièrement signalé à leur surveillance. La surveillance eut lieu, mais elle n'amena d'autre résultat que de constater que M. Renan était un séminariste régulier, répondant en classe sans se permettre la moindre hérésie, doux avec ses confrères, respectueux envers ses maîtres et sérieusement appliqué à l'étude. Il se montra même relativement humble dans un échec qu'il eut à subir. Il avait été chargé de faire le catéchisme de persévérance aux jeunes garçons de la paroisse de Saint-Sulpice. Il ne réussit pas. M. Icard, alors directeur des catéchismes, le releva de cette fonction. Il se soumit, sans se plaindre, à une décision qu'il jugea lui-même raisonnable et qui lui laissait d'ailleurs plus de temps pour l'étude de l'allemand et de l'hébreu.

Ce ne fut donc que pendant les vacances de 1845, après deux ans de théologie, que M. Renan se décida à lever le voile dont il avait couvert le travail de sa pensée intime. « J'arrivai ainsi, dit-il, aux vacances de 1845, que j'allai passer, comme les précédentes, en Bretagne. Là j'eus beaucoup plus de temps pour réfléchir. Les grains de sable de mes doutes s'agglomérèrent et devinrent un bloc... L'œuvre de la logique était finie; l'œuvre de l'honnêteté commençait. » Ces deux œuvres pouvaient-elles et devaient-elles se séparer et se faire l'une sans l'autre?

J'eus la douleur de recevoir le premier la confidence de la perte de sa foi, par une lettre datée de Tréguier, le 24 août 1845, un mois après notre séparation, et quinze jours avant celle qu'il écrivit à son directeur, le 6 septembre, et qu'il a reproduite dans la *Revue des Deux-Mondes* [1]. Cette lettre me fut remise sur mon lit où j'étais retenu par une grave maladie dont les suites ne me permirent pas de revenir à Paris avant le printemps de 1846. L'émotion qu'elle me causa était au-dessus de mes forces affaiblies par la fièvre; on me la prit des mains, et ce ne fut que plusieurs semaines après que je pus en reprendre la lecture. M. Renan a témoigné le désir de connaître cette lettre et celles qui la suivirent, et il m'a formellement autorisé à les publier en me laissant « juge de la question littéraire, c'est-à-dire de ce qu'il peut y avoir d'insignifiant pour le public dans des pages vieilles de près de quarante ans et qui n'ont pas été écrites pour la publicité [2]. » Très certainement ces lettres ne pèchent pas par l'insignifiance. Elles peignent l'état d'âme de leur auteur avec une vérité et un relief qu'il n'a pu faire revivre lui-même dans ses *Souvenirs* et que je ne pourrais à plus forte raison

[1] 1er novembre 1882.
[2] Lettre de M. Renan à l'auteur en date du 11 novembre 1882.

retrouver dans les miens. Mais il y a dans ces lettres plus que le portrait moral d'un jeune homme; il y a une question de vie ou de mort qui intéresse tout le monde, individus et sociétés; et c'est pourquoi je me détermine à les publier, en supprimant toutefois ce qui ne serait pour le public qu'un détail insignifiant.

Voici la première :

Mon cher ami,

Peu d'événements considérables, mais beaucoup de pensées et de sentiments se sont pressés pour moi depuis le jour de notre séparation. Je cède d'autant plus volontiers au besoin de vous les dire, que je n'ai personne ici à qui je les puisse confier. Sans doute je ne suis pas seul auprès de ma mère; mais que de choses que ma tendresse pour elle me commande de lui taire, et qu'après tout, elle ne pourrait comprendre...

Nul fait important n'est venu avancer la solution du grand problème qui me préoccupe à si juste titre. Je n'ai rien appris, sinon l'énormité du sacrifice que Dieu allait exiger de moi. Mille circonstances désolantes que je ne soupçonnais pas sont venues compliquer ma situation, et me prouver que le parti que ma conscience me conseillait, ouvrait devant moi un abîme de peines. Il me faudrait de longs et pénibles détails pour vous les faire comprendre : qu'il vous suffise de savoir que les obstacles dont nous avons quelquefois causé, ne sont rien en comparaison de ceux que j'ai vus tout à coup surgir devant moi. Mépriser une opinion qui sera bien sévère, traverser de longues années d'une vie pénible pour arriver à un but incertain, était déjà beaucoup, mais ne suffisait pas. Dieu me commande encore de percer de ma propre main un cœur sur lequel s'est déversée toute l'affection du mien. L'amour filial avait absorbé en moi toutes les autres affections dont j'étais capable et auxquelles Dieu ne m'a pas appelé; et puis il y avait entre ma mère et moi des liens tout spéciaux tenant à mille circonstances délicates qu'on ne peut que sentir. Eh bien! c'est là que Dieu a placé mon sacrifice le plus pénible. Je ne lui ai parlé encore que de l'Allemagne, et cela a suffi pour la désoler. O mon Dieu! que sera-ce?... Ses caresses me désolent, ses beaux rêves, dont elle me parle sans cesse et que je n'ai pas le courage de contredire, me navrent le cœur. Elle est là, à deux pas de moi, pendant que je vous écris ces lignes. Ah! si elle savait! Je lui sacrifierais tout excepté mon devoir et ma conscience. Oui, si Dieu me demandait pour lui épargner cette peine d'éteindre ma pensée, de me condamner à une vie simple et vulgaire, j'accepterais : que de fois j'ai cherché à me mentir à moi-même! Mais cela est-il au pouvoir de l'homme de croire ou de ne pas croire? Je voudrais qu'il me fût possible d'étouffer

la faculté qui en moi requiert l'examen; c'est elle qui a fait mon malheur. Heureux les enfants qui ne font toute leur vie que dormir et rêver! Je vois autour de moi des hommes purs et simples auxquels le christianisme a suffi pour les rendre vertueux et heureux; mais j'ai remarqué que nul d'entre eux n'a la faculté critique; qu'ils en bénissent Dieu!

Je suis ici choyé, caressé plus que je ne peux vous le dire; cela me désole. Ah! s'ils savaient ce qui se passe dans mon cœur! Je tremble quelquefois de voir en ma conduite une sorte d'hypocrisie; mais j'ai sérieusement raisonné là-dessus ma conscience : Dieu me garde de scandaliser ces simples!

Quand je considère dans quel inextricable filet Dieu m'a englobé tandis que je dormais, il me vient des pensées de fatalisme, et souvent j'ai pu pécher en cela; pourtant je n'ai jamais douté de mon Père qui est au ciel, ni de sa bonté. Toujours, au contraire, je l'ai remercié, jamais je ne l'avais touché de plus près que dans ces moments-là. Le cœur n'apprend que par la souffrance, et je crois, comme Kant, que Dieu ne s'apprend que par le cœur. Alors aussi j'étais chrétien et j'ai juré que je le serais toujours. Mais l'orthodoxie est-elle critique? Ah! si j'étais né protestant en Allemagne! Là était ma place. Herder a bien été évêque, et certes, il n'était que chrétien, mais dans le catholicisme, il faut être orthodoxe. C'est une barre de fer, il n'entend pas raison.

Pardonnez-moi, mon ami, un souhait comme celui que je viens d'énoncer, et que je ne fais même pas en ma partie qui croit encore sans savoir pourquoi. Vous êtes obligé pour être orthodoxe de croire que je suis en cet état par ma faute; cela est dur. Pourtant je suis bien disposé à croire qu'il y a beaucoup de ma faute. Celui qui connaît son cœur dira toujours : oui, oui, sitôt qu'on lui dira : c'est ta faute. Rien dans ma position ne m'est plus facile à admettre que cela. Je ne serai pas aussi tenace que Job sur le chapitre de mon innocence. Me croirais-je pur, je le prierais seulement d'avoir pitié de moi. Cette lecture de Job me ravit; j'y trouve tout mon cœur; là est le divin de la poésie, j'entends la haute poésie. Elle vous fait toucher ces mystères qu'on sent en son propre cœur, et qu'on cherche péniblement à se formuler.

Je continue cependant avec courage l'avancement de ma pensée. Rien ne me fera abandonner cette œuvre, dussé-je être obligé de la sacrifier en apparence à l'acquisition de mon pain matériel. Dieu, pour me soutenir, m'avait réservé pour ce moment un vrai événement intellectuel et moral. J'ai étudié l'Allemagne et j'ai cru entrer dans un temple. Tout ce que j'y ai trouvé est pur, élevé, moral, beau et touchant. O mon âme, oui c'est un trésor, c'est la continuation de

Jésus-Christ. Leur morale me transporte. Ah! qu'ils sont doux et forts! Je crois que le Christ nous viendra de là. Je considère cette apparition d'un nouvel esprit comme un fait analogue à la naissance du christianisme, sauf la différence de forme. Mais ceci importe peu; car il est sûr que quand le fait rénovateur du monde reviendra, il ne ressemblera pas pour le mode de son accomplissement à celui qui a déjà eu lieu. Je suis avec attention l'étonnant mouvement enthousiaste qui la travaille en ce moment dans le nord. M. Cousin vient de partir afin de l'étudier aussi de plus près. Je veux parler de Ronge et de Czerski dont vous avez dû entendre parler dans les journaux. Dieu me pardonne de les aimer, même quand ils ne seraient pas purs; car ce que j'aime en eux comme dans tous les autres hommes à qui je voue mon enthousiasme, c'est un certain type beau et moral que je m'en forme; c'est mon idéal que j'aime en eux. Maintenant sont-ils conformes à mon type, c'est ce qui m'importe assez peu.

Oui, cette Allemagne me ravit, moins dans sa partie scientifique, que dans son esprit moral. La morale de Kant est bien supérieure à toute sa logique ou philosophie intellectuelle, et nos Français n'en ont pas dit un mot. Cela se comprend, nos hommes du jour n'ont pas de sens moral. La France me paraît de plus en plus un pays voué à la nullité pour le grand œuvre du renouvellement de la vie dans l'humanité. On n'y trouve qu'une orthodoxie sèche, anticritique, raide, inféconde, petite : type Saint-Sulpice; ou bien un niais creux et superficiel, plein d'affectation et d'exagération : le néo-catholicisme; ou bien enfin une philosophie sèche et sans cœur, revêche et méprisante : l'Université et son esprit. Jésus-Christ n'est nulle part. J'ai été tenté de croire qu'il nous viendrait de l'Allemagne, non que j'imagine que ce soit un individu; ce sera son esprit et quand nous disons Jésus-Christ, nous entendons, sans doute, désigner plutôt un certain esprit qu'un individu : c'est l'Évangile. Non que je croie aussi que cette apparition soit un renversement ou une découverte; Jésus-Christ n'a ni renversé ni découvert. Il faut être chrétien, mais on ne peut être orthodoxe. Il faut un christianisme pur. L'archevêque[1] serait disposé à comprendre cela; il est capable de fonder le christianisme pur en France. J'imagine que l'une des suites du mouvement d'instruction et d'étude qui a lieu en France dans le clergé, sera de nous *rationaliser* un peu. D'abord, ils s'ennuieront de la scolastique; la scolastique jetée de côté, on changera la forme des idées, et puis on reconnaîtra l'impossibilité de l'explication orthodoxe de la Bible, etc., etc. Mais il y aura bataille. Car vos bonnes gens ont

[1] Mgr Affre, archevêque de Paris, l'illustre martyr des journées de juin 1848.

une verve de dogmatisme tout à fait tenace; et puis ils se donneront un certain vernis d'Athanases qui leur fera boucher les yeux et les oreilles. Mon Dieu! oui, je voudrais être là! Et je vais peut-être me couper les bras; car les prêtres feront beaucoup en ce moment; peut-être faudra-t-il être prêtre pour y pouvoir quelque chose; Ronge et Czerski étaient prêtres. J'ai lu une lettre de la mère de Czerski à son fils où elle lui rappelle les sacrifices qu'elle a faits pour son éducation cléricale, et le supplie de rester fidèle au catholicisme. Mais peut-il le servir plus sincèrement qu'en se vouant à ce qu'il croit la vérité?

Ami, pardonnez-moi ce que je viens de vous dire. Ah! si vous connaissiez ma tête et mon cœur! Ne croyez pas que tout cela ait en moi une consistance dogmatique; non, je n'exclus rien. J'admets des contradictoires, au moins provisoirement. Eh! n'y a-t-il pas des états où il faut de force que l'individu et l'humanité se posent sur l'instable. On n'y peut tenir, direz-vous, c'est une souffrance. Oui, mais qu'y faire? Il faut passer par là. Il a été nécessaire qu'à une époque on fût scientifiquement sceptique sur la morale, et pourtant à cette époque, les hommes purs étaient et pouvaient être moraux, moyennant une contradiction. Les scolastiques se moqueraient de cela et triompheraient à montrer là un défaut de logique. En vérité, beau triomphe de montrer ce qui est clair! Ils veulent un état moral où tout soit rigoureusement formulé, et ils se contenteront d'un fond misérable, pourvu qu'on leur accorde cette forme à laquelle ils tiennent tant. Ils ne connaissent ni l'homme ni l'humanité tels qu'ils existent de fait.

Oui, mon ami, je crois encore : je prie, je dis le *Pater* avec délices. J'aime beaucoup à être dans les églises, la piété pure, simple, naïve me touche beaucoup dans mes moments lucides, quand je sens l'odeur de Dieu; j'ai même des accès de dévotion, j'en aurai toujours, je crois; car la piété a une valeur, ne fût-elle que psychologique. Elle nous moralise délicieusement et nous élève au-dessus des misérables soucis de l'utile; or là où finit l'utile commence le beau, Dieu, l'infini; et l'air pur qui vient de là est la vie.

Ils me prennent ici pour un bon petit séminariste, bien pieux et bien doux. Ma foi, ce n'est pas ma faute. Cela me peine quelquefois, car je crains d'y voir quelque chose qui ne soit pas vrai et droit; mais je ne feins rien, Dieu le sait; seulement je ne dis pas tout [1]. Vaudrait-il mieux engager avec eux ces misérables controverses, où ils auraient l'avantage de soutenir le beau et le pur, et

[1] C'est la règle que s'était imposée M. Renan vis-à-vis de ses condisciples et de ses directeurs à Saint-Sulpice : il ne feignait pas, seulement il ne disait pas tout.

où j'aurais l'air de m'assimiler à ce qu'il y a de plus vil; car l'antichristianisme a, dans ce pays, une couleur si détestable, si basse, si dégoûtante, qu'en vérité il y aurait de quoi m'éloigner, ne fût-ce que par modestie naturelle. Et puis, ils n'y entendraient rien. On ne trouve pas mauvais que je ne leur parle pas allemand. D'ailleurs, je vous l'ai dit, mon ami, telle est ma position intellectuelle que je puis paraître telle chose à celui-ci, telle chose à celui-là, sans rien feindre, sans que ni l'un ni l'autre se trompe, grâce au joug de la contradiction dont je me suis débarrassé pour un temps.

Et puis savez-vous qu'il y a des moments ou j'ai été à deux doigts d'un revirement complet, et où j'ai délibéré si je ne serais pas plus agréable à Dieu en coupant net, au point où j'en suis, le fil de mon examen, et en me reculant de deux ou trois ans! C'est que je ne vois plus en progressant la possibilité d'arriver au catholicisme; chaque pas m'en éloigne de plus en plus. Quoi qu'il en soit, l'alternative s'est présentée à moi très nettement : je ne puis plus revenir au catholicisme que par une amputation d'une faculté, en stigmatisant définitivement ma raison et lui commandant pour toujours le silence respectueux, et même plus, le silence absolu. Oui, si je revenais, je cesserais ma vie d'étude et d'examen, persuadé qu'elle ne peut me mener qu'au mal, et je ne vivrais plus que de la vie mystique, telle que l'entendent les catholiques. Car, pour la vie banale, Dieu, je l'espère, m'en délivrera toujours. Le catholicisme suffit à toutes mes facultés, sauf ma raison critique; je n'espère pas pour l'avenir de satisfaction plus complète; il faut donc ou renoncer au catholicisme, ou amputer cette faculté. Cette opération est difficile et douloureuse, mais croyez bien que si ma conscience morale ne s'y opposait pas, que si Dieu venait ce soir me dire que cela lui est agréable, je le ferais. Vous ne me reconnaîtriez plus alors, je n'étudierais plus, et ne penserais plus critiquement, je serais un mystique déterminé. Croyez bien aussi qu'il faut que j'aie été rudement secoué pour m'arrêter à la possibilité d'une pareille hypothèse, qui se présente à moi plus affreuse que la mort. Mais je ne désespérerais pas d'y trouver une veine d'activité qui pût me suffire.

Et en pratique que ferai-je? C'est avec un effroi indicible que je vois approcher la fin des vacances, époque où je devrai nécessairement traduire par les actes les plus décisifs, l'état intérieur le plus indéterminé. C'est cette complication de l'extérieur et de l'intérieur qui fait tout le cruel de ma position. Tout ce souci m'ennuie, me distrait. Et puis je sens si bien que je n'entends rien à ces sortes de choses, que je n'y ferai que des sottises, que j'aurai à essuyer des risées et des rebuts. Je ne suis pas né chevalier d'industrie. Ils se moqueront de ma simplicité et me prendront pour un imbécile. Encore si j'étais sûr de

moi! Mais si j'allais perdre par leur contact la pureté de mon cœur et ma conception de la vie? s'ils venaient à m'infecter de leur positivisme? Et quand je serais sûr de moi, serais-je sûr de l'extérieur qui agit sur nous si fatalement? Et qui peut se connaître lui-même sans craindre sa faiblesse? En vérité, mon ami, n'est-il pas vrai que Dieu m'a joué un bien mauvais tour? Il semble qu'il ait déployé toutes ses voies pour m'envelopper de toutes parts; et il n'en fallait pas tant contre un pauvre enfant qui n'y voyait pas malice. N'importe, je l'aime, et je suis persuadé qu'il a tout fait pour mon bien, malgré la contradiction des faits. Il faut être optimiste pour l'individu comme pour l'humanité, malgré la perpétuelle opposition des faits isolés. C'est là qu'est le courage; il n'y a que moi qui puisse me faire du mal à moi-même.

Je pense souvent à vous, mon bon ami, vous devez être bien heureux. Un avenir favorable et déterminé s'ouvre devant vous; vous voyez le but, vous n'avez qu'à marcher vers lui... Vous aurez un avantage immense, un dogme rigoureusement formulé... Vous conserverez de la largeur; puissiez-vous ne jamais découvrir une désolante incompatibilité entre deux besoins de votre cœur et de votre esprit. Une cruelle option vous serait alors imposée. Quelque opinion que vous soyez obligé d'avoir de ma situation actuelle et de l'innocence de mon âme, conservez-moi du moins votre amitié. Des erreurs et même des fautes ne peuvent suffire pour la rompre. D'ailleurs, je le répète, j'ai confiance en votre largeur, et Dieu me garde de chercher à vous prouver qu'elle n'est pas orthodoxe, car je veux que vous la conserviez, et pourtant je veux aussi que vous soyez orthodoxe. Vous êtes presque le seul dépositaire de mes pensées les plus secrètes; au nom du ciel, montrez-moi de l'indulgence, et consentez encore à m'appeler votre frère. Quant à mon affection, mon bon ami, elle vous est acquise pour toujours...

Votre ami plein de tendresse,

E. Renan, clerc minoré.

II

Cette lettre est d'un raisonnement moins serré et d'un style moins achevé que celle où M. Renan découvrit, quinze jours plus tard, l'état de son âme à M. B., son directeur; mais elle en est un complément et un commentaire aussi sincère qu'instructif. C'est un portrait de jeunesse absolument ressemblant et d'autant plus précieux que l'original n'existe plus. M. Renan s'est souvent crayonné lui-même; car il n'a jamais soupçonné que le moi fût haïssable. Dans ces

nombreux croquis aussi différents que l'état de son esprit est variable, il ne s'est jamais peint avec plus de vérité et de relief. La complexité de sa nature s'y dessine en traits vivants : le Gascon et le Breton, le libre-penseur et le clerc-minoré s'y livrent un combat visiblement inégal, mais plein de péripéties émouvantes. Délogé de la tête, le Breton fait un dernier effort; il se retranche dans le cœur et la conscience et ne perd pas l'espoir de s'y maintenir. Vaine espérance! La citadelle est au pouvoir du Gascon, et on sent qu'il n'est pas homme à perdre ses avantages; il poursuivra ses conquêtes. Ce n'est qu'une affaire de quelques mois; forcément tout tombera au pouvoir de « la faculté critique. »

Le clerc-minoré proteste qu'il est chrétien et « jure qu'il le sera toujours ». Il abandonne le Christ historique, l'Homme-Dieu de l'orthodoxie; mais il ne s'attache que plus fortement au Christ idéal, à la morale de l'Evangile, au *christianisme pur* dont il contemple avec enthousiasme l'épanouissement merveilleux en Allemagne. Il a en effet étudié l'Allemagne; et il a cru entrer dans un temple. Tout ce qu'il y a trouvé est pur, élevé, moral, beau, touchant. « O mon âme, s'écrie-t-il, oui, c'est un trésor, c'est la continuation de Jésus-Christ. » Aussi est-il convaincu que le Christ, rénovateur du monde viendra de là. Herder, Ronge, Czerski en sont les précurseurs. Leur morale le transporte. « Oh! qu'ils sont doux et forts! » Même quand ils ne seraient pas purs, il les aimerait; car ce qu'il aime en eux « comme en tous les hommes à qui il voue son enthousiasme », c'est lui-même, c'est sa faculté critique, c'est son idéal. Là était sa place. Car là on peut être prêtre, évêque même, sans être orthodoxe. Herder était évêque, Ronge et Czerski étaient prêtres, et certes ces hommes doux et forts n'étaient pas orthodoxes. Mais ils avaient au plus haut degré, avec la libre-pensée, le sentiment religieux et le sentiment moral.

Ce double sentiment fait absolument défaut à la France. Chez les catholiques, « on ne trouve qu'une orthodoxie sèche, anticritique, roide, inféconde, petite : type Saint-Sulpice; ou bien un niais creux et superficiel, plein d'affectation et d'exagération : le néo-catholicisme. » Chez les autres on ne rencontre en haut « qu'une philosophie sèche et sans cœur, revêche et méprisante : l'Université et son esprit; » en bas « qu'un antichristianisme d'une couleur si détestable, si basse, si dégoûtante, qu'en vérité il y aurait de quoi s'éloigner, ne fût-ce que par modestie naturelle. » Son admiration enthousiaste pour l'Allemagne et pour son « christianisme pur » n'est égalée que par son mépris pour la France, y compris Saint-Sulpice qui l'a élevé et l'Université à laquelle il va demander son avenir.

Cependant quoique « la France lui paraisse de plus en plus un pays voué à la nullité pour le grand œuvre du renouvellement de la vie dans l'humanité », il lui reste assez de patriotisme pour espérer que le Christ allemand finira par forcer nos frontières, non pas en la personne d'un *individu*, mais sous la forme d'un *certain esprit*, qui est le pur esprit de l'Évangile. Son regard distingue même l'homme qui « serait disposé à comprendre cela et capable de fonder le christianisme pur en France » : c'est M. Affre, l'archevêque de Paris. Mais il aura fort à faire contre nos orthodoxes, « bonnes gens qui ont une verve de dogmatisme tout à fait tenace. » Il y aura donc bataille, et M. Renan voudrait bien être là. Malheureusement il va se couper les bras en renonçant au sacerdoce; car peut-être faudra-t-il être prêtre pour y pouvoir quelque chose... *ægri somnia!*

Evidemment, quoiqu'une sorcière ait prédit ses destinées, M. Renan n'a pas été bercé sur les genoux d'une sibylle. Ses prophéties sur l'avenir ne sont pas faites pour nous inspirer confiance en ses jugements sur le passé. L'Allemagne, il est vrai, a franchi nos frontières; mais en guise de christianisme pur, elle nous a apporté, dans l'ordre des faits, Sedan et un peu la Commune, dans l'ordre des idées, Ewald, Strauss et toutes les grandes négations dont M. Renan s'est fait le traducteur, et pour prix de ce double bienfait, nous a emporté cinq milliards et deux provinces. L'illustre archevêque de Paris ne s'est pas fait le promoteur du christianisme pur; il s'est contenté d'un rôle moins ambitieux, celui de verser son sang pour son peuple en demandant qu'il fût le dernier versé; il a eu la naïveté de croire que l'héroïsme de la charité valait mieux que la critique pour « le renouvellement de la vie dans l'humanité », et il a simplement donné sa propre vie en témoignage de sa foi.

M. Renan, qui a reçu de ce pontife *orthodoxe* et martyr la tonsure et les ordres mineurs, n'est pas tellement protestant qu'il ne reste catholique par une partie de lui-même, qui croit « sans savoir pourquoi. » Le Breton n'a pas encore tout lâché au Gascon. En attendant qu'il puisse les concilier, M. Renan accepte leurs exigences contradictoires, grâce au « joug de la contradiction dont il s'est provisoirement débarrassé. » Le cœur admet comme sentiment ce que la tête repousse comme dogme. Telle est sa position intellectuelle et morale qu'il peut paraître « telle chose à celui-ci, telle chose à celui-là, sans que ni l'un ni l'autre se trompe », absolument comme la chauve-souris du fabuliste. « Ah! si vous connaissiez mon cœur et ma tête... Je crois encore; je prie, je dis le *Pater* avec délices. J'aime beaucoup à être dans les églises; la piété pure,

simple et naïve me touche beaucoup dans mes *moments lucides*, quand je sens l'odeur de Dieu. J'ai même des accès de dévotion; *j'en aurai toujours*, je crois; car la piété a une valeur, ne fût-elle que psychologique. Elle nous moralise délicieusement et nous élève au-dessus des misérables soucis de l'utile; or là où finit l'utile commence le beau, Dieu, l'infini; et l'air pur qui vient de là est la vie. »

Prétendre séparer la piété de la foi, garder l'une et rejeter l'autre est un rêve aussi creux que la prétention de séparer la morale du dogme. Cette piété, ces accès de dévotion, cette *odeur de Dieu* sont des restes d'une foi perdue qui ne tarderont pas à se perdre comme elle. Le scepticisme qui est dans la tête séchera bientôt le cœur, n'y laissant que l'égoïsme, et la conscience elle-même, atteinte à son tour, y perdra sa sûreté et la délicatesse de son sens moral. M. Renan en a le pressentiment. « Encore, dit-il, si j'étais sûr de moi! Mais si j'allais perdre par leur contact la pureté de mon cœur et ma conception de la vie? S'ils venaient à m'infecter de leur positivisme? Et quand je serais sûr de moi, serais-je sûr de l'extérieur qui agit sur nous si fatalement, et qui peut se connaître lui-même sans craindre sa faiblesse?

Il reconnaît d'ailleurs que le catholicisme, qui le garantit contre tous ces périls, satisfait à *toutes ses facultés*, sauf sa raison critique. Pourquoi n'en fait-il pas le sacrifice? Quoique la possibilité d'un tel sacrifice lui apparaisse plus affreuse que la mort, il le ferait sans hésiter, répond-il, si sa conscience morale ne s'y opposait. Quoi! cette conscience trouve bon qu'il fasse le sacrifice de toutes ses autres facultés, qu'il s'expose au danger de perdre, avec la foi, les sentiments et les vertus dont elle est la garantie, et elle s'oppose absolument à ce qu'il *ampute* sa faculté critique. Mais quels sont donc les droits de cette faculté à la souveraineté sur toutes les autres facultés de l'homme? Serait-elle seule exempte de cette *faiblesse* dont a conscience quiconque ne s'ignore pas lui-même? Y a-t-il dans l'homme une faculté plus infaillible que l'homme avec toutes ses facultés? Infaillible ou non, répond M. Renan, c'est la critique de la raison de chacun qui forme ses convictions personnelles; or il est immoral de commander la conviction, comme le fait la foi, à la faculté qui forme la conviction. Sans doute quand cette faculté de la raison opère raisonnablement, c'est-à-dire conformément aux lois de sa nature. Mais est-il conforme aux lois de sa nature que, se sachant et devant se savoir faillible, elle rejette toute lumière qui ne lui vient pas d'elle-même, se proclame indépendante de toute autorité doctrinale, de tout enseignement, de toute tradition, de toute foi, même dans les questions qui intéres-

sent souverainement l'homme et la société! J'admets autant qu'on le voudra que la raison a toujours raison, que la science ne peut pas se tromper. Mais la raison de M. Renan n'est pas la raison; sa science n'est pas la science. Elle n'est pas souveraine et indépendante, et son premier devoir est de reconnaître ses limites et sa dépendance. Ce n'est donc pas amputer sa raison que de soumettre son jugement particulier au jugement de tous, ou à une autorité doctrinale légitime, pas plus que ce n'est abdiquer sa liberté de citoyen que de la soumettre aux lois justes de son pays. C'est au contraire la régler et la prémunir contre l'erreur.

La faculté critique de M. Renan est donc moins une faculté que l'abus d'une faculté, c'est-à-dire une passion aussi contraire à la logique qu'à la saine morale. Ce qui le démontre c'est « l'avancement de sa pensée » sous l'impulsion de cette passion implacable qui depuis quarante ans le pousse sans trêve ni repos de négation en négation jusqu'au nihilisme en doctrine et à l'égoïsme en morale. Il n'y a pas autre chose en effet dans la dernière expression de sa pensée soit à l'Académie, soit à la *Revue des Deux Mondes* [1]. Et voilà pourquoi il est aussi intéressant qu'instructif de rapprocher de ce terme final de sa faculté critique les lettres qu'il m'a écrites et qui en marquent le point de départ et l'évolution.

III

La maladie grave dont j'ai parlé ne me permit pas de répondre à la première lettre de M. Renan. Les vacances se passèrent; il revint à Paris et, ne me trouvant pas à Saint-Sulpice, il m'écrivit en date du 12 novembre la lettre suivante :

Paris, 12 novembre 1845.

Ce n'était pas sans surprise, mon cher ami, que j'avais vu se terminer les vacances sans recevoir de réponse de vous. Aussi ma première question en arrivant à Saint-Sulpice fut pour vous demander, afin d'apprendre la cause de ce silence, et plus encore afin de m'entretenir avec vous des actualités d'alors. Jugez de la peine que j'éprouvai quand j'appris qu'une maladie grave avait été la cause qui avait entravé votre correspondance. Bientôt, il est vrai, les détails que l'on me donna suffirent pour lever toutes mes inquiétudes, mais ils me laissèrent toujours le regret de voir reculer peut-être pour longtemps

[1] Voy. Réponse au discours de réception de M. Louis Pasteur. — *Revue des Deux Mondes,* du 15 novembre 1882.

l'époque où nous pourrons nous entretenir. Que de réflexions, mon bon ami, fit naître en moi cette nouvelle inattendue qui concourait avec une phase si singulière de mon existence! Croiriez-vous que j'ai envié votre sort, et que j'appelais de mes vœux une cause quelconque qui retardât pour moi mon entrée dans la tourbillon de la vie active, en prolongeant l'assoupissement de la vie domestique si calme, si insoucieuse. Vous le comprendrez, mon ami, quand je vous aurai exposé les épreuves par lesquelles j'ai dû passer, et celles qui me sont encore réservées. Je n'entreprendrai pas de vous en faire un récit détaillé, ce sera l'objet de nos futures conversations. Je vous en dirai seulement les faits principaux et ceux qui ont amené un résultat durable.

Ma résolution inébranlable en venant à Saint-Sulpice était de rompre enfin avec un passé qui n'était plus en harmonie avec mes dispositions actuelles et de quitter un extérieur qui ne pouvait plus être qu'un mensonge. Mais je voulais tout faire gravement et lentement, d'autant plus qu'une réaction dans un avenir plus ou moins éloigné ne me paraissait pas improbable. Une circonstance extérieure vint hâter, malgré moi, mes pas un peu lents. A mon arrivée à Saint-Sulpice, on m'apprend que je ne fais plus partie du séminaire, mais bien de la maison des Carmes que l'archevêque vient enfin de fonder définitivement, et l'on m'intime l'ordre d'aller dans la journée lui porter moi-même ma réponse. Jugez de mon embarras. Il redouble encore quand, quelques heures après, on m'apprend que l'archevêque est venu lui-même au séminaire, et demande à nous parler. Accepter était immoral, donner la vraie raison du refus était impossible, en donner une fausse me répugnait. J'eus recours au bon M. Carbon qui se chargea de tout et m'épargna cette fatale entrevue. Je crus devoir poursuivre dès lors ce que les circonstances avaient si bien commencé pour moi; je fis en un jour ce que je comptais faire en quelques semaines, et le soir même de mon arrivée, je ne faisais partie ni du séminaire ni de la maison des Carmes.

Que de liens, mon ami, rompus en quelques heures! J'en étais effrayé, j'eusse voulu arrêter cette marche fatale, trop rapide à mon sens; mais la nécessité me poussait en avant, et il n'y avait plus moyen de reculer. C'est alors, mon ami, que je passai les jours les plus cruels de ma vie. Figurez-vous l'isolement le plus complet, sans ami, sans conseil, sans connaissance, sans appui au milieu de personnes froides et indifférentes, moi qui venais de quitter ma mère, ma Bretagne, ma vie toute dorée, tant d'affections pures et simples. Seul maintenant dans ce monde, pour qui je suis un étranger. O maman, ma petite chambre, mes livres, mes études calmes et douces, mes promenades à côté de ma mère, adieu pour toujours! Adieu à ces

joies pures et douces où je me croyais près de Dieu; adieu à mon aimable passé, adieu à ces croyances qui m'ont si doucement bercé. Plus pour moi de bonheur pur. Plus de passé, pas encore d'avenir. Et ce monde nouveau voudra-t-il de moi? J'en quitte un autre qui m'aimait et me caressait. Et ma mère, dont la pensée autrefois était mon soulagement dans mes peines, cette fois c'était mon souvenir le plus douloureux. Je la poignardais presque. O Dieu, fallait-il me rendre le devoir si cruel? Et l'opinion qui rira de moi! Et l'avenir!... Oh! qu'il m'apparaissait pâle et décoloré. L'ambition ne pouvait soulever ce voile de tristesse et de regrets qui enveloppait mon cœur. Je maudissais ma destinée qui m'avait amené de force entre de si fatales contradictions. Et la vie matérielle qui m'apparaissait avec ses besoins grossiers et impérieux! J'enviais le sort des simples qui naissent, vivent et meurent sans bruit et sans pensée, suivant bonnement le courant qui les entraîne, adorant un Dieu qu'ils appellent leur Père. Oh! que j'en voulais à ma raison de m'avoir ravi mes rêves. Je passais une partie de mes soirées dans l'église de Saint-Sulpice, et là je cherchais à croire, mais je ne pouvais. Oh! oui, mon ami, ces jours compteront dans ma vie; s'ils n'en furent les plus décisifs, ils en furent au moins les plus pénibles. A vingt-trois ans, recommencer comme si je n'avais pas encore vécu [1]! Je me figurais au milieu d'une foule turbulente, grossièrement ambitieuse, et moi, au milieu, simple et timide; et il fallait se mêler à cette tourbe. Que de fois je fus tenté de choisir une vie simple et vulgaire que j'aurais su ennoblir par l'intérieur. J'avais perdu le besoin de savoir, de scruter, de critiquer; il me semblait qu'il m'eût suffi d'aimer et de sentir; mais pourtant je sentais bien qu'au premier jour où le cœur cesserait de battre si fort, la tête recommencerait à crier famine.

Il fallait pourtant chercher à me créer une nouvelle existence dans ce monde pour lequel j'étais si peu fait. Je vous épargne le récit de ces complications qui vous seraient aussi ennuyeuses qu'elles me furent pénibles. Figurez-vous votre pauvre ami courant des journées entières de visite en visite. J'en avais honte, mais que faire contre la nécessité? L'homme ne vit pas seulement de pain, mais il vit aussi de pain. Je n'ai pourtant pas cessé un instant de regarder le ciel.

Il suffit de vous dire que pour obéir aux conseils de M. Carbon, et pour une autre raison péremptoire dont je vous parlerai tout à l'heure, je crus devoir refuser quelques propositions assez avantageuses, pour accepter, à l'école préparatoire annexée au collège Stanislas, une petite place qui, sous plusieurs rapports, était assez bien en harmonie avec ma situation actuelle. Cette place ne m'occupait pas

[1] C'est de ces vingt-trois ans que M. Renan a vécu toute sa vie.

plus d'une heure et demie par jour et je trouvais là des cours spéciaux de mathématiques, de physique, etc., sans parler des cours préparatoires à la licence dont l'un, entre autres, fait deux fois par semaine, par M. Lenormant. J'ai été d'ailleurs surpris de la bonté cordiale et franche que j'ai trouvée en ces jeunes gens : je puis dire que je n'ai pas eu en cette maison une ombre de désagrément et que j'ai éprouvé de sincères regrets en la quittant. Mais ce que cette courte période de ma vie a eu de remarquable, ce sont certainement mes rapports avec M. Gratry, directeur du collège. Je vous en parlerai beaucoup et je suis enchanté d'avoir fait sa connaissance. C'est une miniature exacte de M. Bautain, dont il est l'élève et l'ami. Nous entrâmes, dès la première minute, en contact immédiat, et dès lors nos rapports se continuèrent sur un pied tout à fait singulier et dont je n'avais jamais trouvé l'analogue en moi. Sur plusieurs points nos idées se rencontraient merveilleusement; pour lui aussi tout est philosophie. En somme, c'est un esprit spéculatif remarquable, mais sur certains points il sonne creux.

Qu'est-ce donc, me demanderez-vous, qui m'a obligé à quitter cette position où, après tout je ne me trouvais pas si mal, et où je pouvais si facilement poursuivre mes projets actuels? Ceci est, mon ami, une des passes les plus singulières de ma vie ; j'aurais mille peines à le faire comprendre à qui que ce soit ; nul ne l'a, je pense, bien compris. C'est encore le devoir. Oui, mon ami, la même raison qui m'a obligé à quitter Saint-Sulpice, à refuser les Carmes, m'a obligé encore à quitter le collège Stanislas... M. Dupanloup et M. Manier m'entraînaient d'ailleurs en avant, je marchai en avant, et ce fut à recommencer [1]. En vérité, mon cher, il faut qu'il m'arrive toujours des aventures uniques, et je me réjouirais de celle-ci, ne fût-ce que pour les singulières positions où elle m'a placé, lesquelles m'ont fourni l'occasion d'apprendre une foule de choses.

Il me fut fort facile en sortant de Stanislas, de renouer une des négociations que j'avais rompues pour y entrer, et de suivre mon plan primitif qui était simplement de prendre dans Paris une chambre d'étudiant. Telle est, mon ami, ma position actuelle. J'ai pris une chambre comme pensionnaire libre dans une institution, près du Luxembourg, et quelques répétitions de mathématiques et de littérature dont je me suis chargé, me mettent à peu près, comme l'on dit, *au pair*. Je n'en demandais pas tant. Du reste j'ai ma journée à moi, et je peux faire à la Sorbonne et dans les bibliothèques, des séances aussi longues qu'il me plaît. Ce sont là mes vrais domiciles, et ceux

[1] Ce fut pendant son séjour au collège Stanislas que M. Renan eut avec M. l'abbé Dupanloup l'entretien qu'il raconte plus bas et qui le détermina à quitter la soutane.

où je passe les moments les plus agréables. Cette vie me serait bien douce, si de pénibles souvenirs, des inquiétudes trop bien fondées, et surtout un terrible isolement n'y mêlaient encore bien des peines. Venez donc avec moi, cher ami, et nous passerons ensemble d'agréables moment.

Je ne vous ai entretenu jusqu'ici que des faits qui ont concouru à fixer momentanément ma position dans Paris, et je ne vous ai encore rien dit des projets ultérieurs auxquels ces démarches se rattachent; car vous présumez, je pense, que je n'ai prétendu en tout ceci que me procurer une position transitoire, commode pour la continuation de mes études. C'est, en effet, vers un avenir ultérieur que se dirigent mes pensées, depuis que ma position actuelle est fixée. Nouvelles sources de peines intellectuelles excessivement vives, et auxquelles je suis actuellement en proie; car c'est pour moi un supplice de me spécialiser et, de plus, nulle spécialité ne cadre parfaitement avec les divisions de mon esprit. Et pourtant il le faut. O mon ami, qu'il est cruel d'être gêné dans son développement intellectuel par des circonstances extérieures! Jugez combien je souffre, moi surtout qui avais donné à mon esprit une si franche liberté pour suivre sa ligne de développement.

J'ai d'abord fait quelques démarches du côté des langues orientales, on m'a promis des conférences avec M. Quatremère et M. Julien, professeur de chinois au Collège de France, et le résultat a été que telle ne serait pas ma spécialité extérieure (je dis extérieure, car intérieurement je n'en aurai jamais, à moins qu'on n'appelle la philosophie une spécialité, ce qui à mon sens serait inexact). L'Université s'est alors offerte à moi : ici, vous le comprendrez, nouvelles difficultés. Le professorat proprement dit m'est à peine supportable, et en supposant qu'on n'y reste pas toujours, il faut au moins y passer longtemps. La philosophie seule me souriait, encore faudrait-il me laisser faire, et ils ne me laisseraient pas. Et puis il faudrait pour y arriver faire des années de ce que j'appelle littérature écolière[1], vers latins, discours de rhétorique, etc. Jugez quel supplice!... J'ai tellement été effrayé de cette perspective, que je fus quelque temps décidé à m'agréger à la classe des sciences; mais ce serait alors plus que jamais qu'il faudrait me spécialiser; car, enfin, dans leur littérature, ils admettent bien encore une sorte d'universalité. Et puis cela m'écarterait de mes idées chéries. Non, non, je me rapprocherai le plus possible de ce centre qui est philosophie, théologie, science, littérature, etc., *qui est Dieu*, suivant moi. Ainsi donc, mon ami, je regarde comme probable que je viserai aux lettres, afin de m'agréger à la philosophie. Ah! croyez que

[1] M. Renan est très ingrat envers cette *littérature écolière*. C'est à sa forte éducation littéraire qu'il doit son style, et sans son style il ne serait rien, pas même académicien.

tout cela est pâle pour moi, et que cet esprit universitaire m'est profondément antipathique. Mais il faut être quelque chose et j'ai dû chercher à être ce qui s'écarte le moins de mon type idéal. Et puis, qui sait, j'arriverai peut-être par là à faire jour à mes idées. Il arrive tant de choses inattendues, qui déjouent tous les calculs. Il faut donc se préparer à tout, et se tenir prêt à déployer sa voile au premier vent qui souffle...

M. Renan entre ensuite dans quelques détails sur sa préparation à l'examen d'admission à l'École normale et à la licence ès lettres. Quant à l'examen du baccalauréat qu'il n'a pas encore passé, il s'en inquiète peu. Il a eu cependant de grandes difficultés pour s'y faire admettre et ne s'en est tiré qu'en produisant un certificat d'études domestiques, malgré la répugnance que lui inspirait ce moyen obreptice. Il n'avait pas cru devoir se refuser une faculté que tout le monde s'accordait et qui semblait tolérée par la loi du monopole de l'enseignement universitaire, afin de diminuer l'odieux de sa prescription. « Quoi qu'il en soit, ajoute-t-il, je lui en veux beaucoup de m'avoir forcé à mentir; et le directeur de l'École normale qui venait, après cela, me vanter la libéralité de l'Université! »

Ce qui suit est trop important pour être analysé. Je laisse donc la parole à M. Renan.

Il faut aussi que je vous parle, mon ami, d'un fait intellectuel qui m'a beaucoup soutenu et consolé en ces moments pénibles; ce sont mes rapports avec M. Dupanloup. Je lui fis d'abord connaître par une lettre mon état intérieur et les démarches que je croyais devoir faire en conséquence. Il me comprit parfaitement et il s'en suivit entre nous une longue conférence d'une heure et demie, où pour la première fois de ma vie j'exposais à un homme le fond de mes idées et de mes doutes sur le catholicisme. Ah! j'avoue n'avoir jamais rien rencontré de plus distingué; j'ai trouvé en lui de la vraie philosophie et un esprit décidément supérieur; ce n'est que de ce moment que j'ai appris à le connaître. Nous ne nous abordâmes point de front; nous ne fîmes qu'exposer, moi, la nature de mes doutes, lui, le jugement qu'il devait en porter comme orthodoxe. Il fut extrêmement sévère et me déclara nettement : 1° qu'il n'était nullement question de *tentations* contre la foi, terme dont je m'étais servi dans ma lettre, par l'habitude que j'avais contractée de me conformer à la terminologie sulpicienne pour me faire entendre, mais bien d'une perte totale de la foi; 2° que j'étais hors de l'Église; 3° qu'en conséquence je ne pouvais approcher d'aucun sacrement, et qu'il ne m'engageait pas à pratiquer l'extérieur de la

religion; 4° que je ne pouvais sans mensonge continuer un jour de plus à paraître ecclésiastique, etc., etc. Du reste, en tout ce qui ne tenait pas à l'appréciation de mon état, il fut bon autant qu'on peut l'être... Ces messieurs de Saint-Sulpice et M. Gratry étaient bien loin d'en juger aussi rondement, et prétendaient que je devais toujours me considérer comme tenté... J'ai obéi à M. Dupanloup et le ferai toujours désormais. Pourtant je me confesse encore, et comme je n'ai plus M. B., je le fais à M. Le Hir, que j'aime à la folie. Je remarque que cela m'améliore et me console beaucoup. Je me confesserai à vous quand vous serez prêtre. — Pourtant par condescendance, comme il disait, pour le sentiment des autres, M. Dupanloup voulut qu'avant de quitter Stanislas je fisse une retraite. Cette proposition, dans sa bouche surtout, me fit d'abord éclater de rire. Je changeai de ton quand il me proposa de la faire avec M. de Ravignan. J'aurais accepté; car c'eût été finir noblement avec le catholicisme. Malheureusement M. de Ravignan ne devait être à Paris que vers le 10 novembre, et dans l'intervalle M. Dupanloup a cessé d'être supérieur du petit séminaire et moi de faire partie du collège Stanislas. La réalisation de ce projet me paraît au moins bien ajournée...

Adieu, bon et cher ami, pardonnez-moi de ne vous avoir parlé que de moi. Pour vous et pour vos amis, je vous supplie de ménager votre santé durant la convalescence et de ne point la compromettre de nouveau par un travail prématuré. Je ne demande de réponse qu'au cas où cela ne vous fatiguerait pas. La vraie réponse sera quand nous nous embrasserons. En attendant, croyez à ma bien sincère amitié.

E. Renan.

Je ne ferai que quelques courtes remarques sur cette longue lettre. Quoique M. Renan ne dise pas tout, on y voit avec quelle charité, aussi délicate qu'inépuisable, ce transfuge est soutenu et protégé par ses anciens maîtres, et particulièrement par M. Carbon et par M. Dupanloup. En quittant le séminaire pour cause d'incrédulité tout lui manque, argent, position, direction, appui et jusqu'à son premier habit laïque : tout cela lui est offert et procuré par ces maîtres dont il renie les enseignements et la foi, par ces prêtres dont il trompe si cruellement les espérances, par ce monde clérical qui l'*aimait* et le *caressait* et dont il se montrera bientôt et toute sa vie l'ennemi déclaré. Voilà, prise sur le fait, cette intolérance du clergé dont M. Renan dira finement plus tard : « Sans M. Homais (qui triomphe de son curé), nous serions tous brûlés vifs. »

L'un des défauts dont se glorifie davantage et le plus souvent M. Renan est son manque absolu d'esprit bourgeois et pratique. Il pose pour un habitant des royaumes de l'air qui ne sait pas prendre

pied sur terre, pour un malhabile aussi incapable de veiller à son pot-au-feu qu'à chauffer sa candidature de député ou de sénateur. Or cette lettre nous le montre sous un tout autre jour. A la manière dont il raisonne sur la carrière qu'il doit embrasser, aux démarches qu'il fait pour se concilier de puissantes amitiés, aux précautions qu'il prend pour ne rien compromettre et tout préparer en vue de son avenir, il n'est pas difficile de prévoir qu'il ne mourra pas sur la paille et que chez lui le Breton et le Gascon se renforcent au besoin du Normand.

Mais, pour moi, l'intérêt principal de cette seconde lettre de M. Renan est le changement qu'elle accuse dans son état intellectuel et moral depuis le 24 août, date de sa première lettre. « Je travaille courageusement, dit-il dans celle-ci, à l'avancement de ma pensée. » Ce travail n'a pas été stérile. En deux mois l'avancement s'est fait à pas de géant. Au 24 août M. Renan croyait encore, au moins par le cœur, sinon au catholicisme et à la divinité de Jésus-Christ, au moins à l'esprit et à la morale du christianisme. Il croyait en un Dieu personnel, à notre Père qui est dans les cieux, à sa Providence et aux soins qu'il prend de ses créatures. Dans *ses moments lucides* il le priait et en *sentait l'odeur*. Le 12 novembre, l'avancement de sa pensée a chassé de son cœur ces croyances qui l'ont « si doucement bercé ». Il a dit adieu à ces « joies pures et douces où il se croyait près de Dieu », où comme les âmes simples il adorait Dieu et l'appelait son père. Tous ces *rêves* de son cœur lui ont été ravis par sa raison, laquelle n'admet plus d'autre Dieu que « ce centre qui est philosophie, théologie, science, littérature, etc. » Ainsi deux mois ont suffi pour le mener de la négation du catholicisme à la négation du christianisme dogmatique, pour ébranler dans son esprit le dogme de l'existence d'un Dieu personnel, le dogme de la Providence et pour tarir dans son cœur les sources mêmes de la prière et de la reconnaissance. Avec l'amour de Dieu, tous les autres amours légitimes se débandent. Il le sent lui-même, et ce n'est pas sans un accent navré qu'il dit un éternel adieu à « tant d'affections pures et simples » qui ont caressé et charmé sa jeunesse.

Mais, ce qui est plus grave, « l'avancement de sa pensée », en desséchant son cœur, a entamé son sens moral. Le 24 août sa conscience gardait quelque inquiétude sur la légitimité de son apostasie. Elle n'osait affirmer qu'il n'y eût dans cet acte rien de coupable; elle inclinait au contraire à se laisser dire et à croire qu'un pareil naufrage dans la foi n'était pas exempt de péché.

Le 12 novembre ces craintes pusillanimes ont disparu; il s'est aguerri et il ne reste plus trace du moindre remords. M. Renan com-

mence à porter d'un cœur léger, qui sera bientôt triomphant, le poids de son passé religieux. S'il abjure sa foi, s'il afflige ses maîtres, s'il abandonne ses amis, s'il *poignarde* sa mère, s'il immole tout à la liberté de sa pensée, c'est pour obéir au devoir. Car il n'a pas seulement le droit, il a le devoir absolu de défendre la souveraineté de sa raison contre toute autorité, de ne se soumettre qu'à son propre jugement, et de n'abdiquer en faveur de rien, ni de personne, l'autonomie et la liberté de sa critique. Pour lui, désormais, la liberté de penser est le souverain bien de l'homme. La sacrifier à un sentiment, à une autorité quelconque et même à un dogme qui paraît certain, c'est du même coup sacrifier la vérité, la vertu et l'honneur de la vie humaine. *Et propter vitam vivendi perdere causas.* Ainsi la passion transformée en vertu et l'égoïsme en héroïsme, tel est et sera de plus en plus le dernier mot de sa morale, comme le scepticisme sera le but final de « l'avancement de sa pensée. »

Cette évolution logique et presque fatale du principe de la souveraineté et de la sainteté de la raison individuelle, se continue, en s'accentuant, dans les deux lettres que m'écrivit M. Renan, en 1846, et qu'il me reste à faire connaître.

IV

La maladie qui avait brusquement interrompu le cours de mes études théologiques, avait tellement affaibli mes forces que ma convalescence se prolongea pendant plusieurs mois. Je ne revins donc à Paris, que j'avais quitté au mois de juillet 1845, qu'après les vacances de Pâques 1846 pour entrer à l'École des hautes études des Carmes où m'avait appelé M. Affre. L'un de mes premiers besoins, après mon retour, fut de revoir mon ami, qui logeait alors comme pensionnaire libre, dans une institution située rue des Trois-Églises, aujourd'hui rue de l'Abbé-de-l'Epée. Nos relations conservèrent le caractère d'intimité cordiale qu'elles avaient eu au séminaire, malgré le dissentiment profond de nos esprits sur des questions qui, suivant l'expression de Pascal, sont le tout de l'homme. Nos entrevues se passaient en conversations dont les lettres, la philosophie, la théologie faisaient habituellement les frais. Par une sorte de convention tacite, nous évitions, l'un et l'autre, d'aborder de front ce qui nous séparait, ne prenant les questions que par le côté où l'accord existait ou était possible. Vaines précautions d'une amitié qui voulait démentir la définition

qu'un ancien en donne : *Idem velle, idem nolle, ea est firma amicitia;* je ne sortais jamais de ces entrevues sans constater avec tristesse que de moins en moins nous pensions et sentions de même.

Les vacances de 1846 nous séparèrent de nouveau. M. Renan resta à Paris et j'allai au bord de l'Océan respirer un air fortifiant dont ma santé avait toujours besoin. Nous reprîmes, par correspondance, nos conversations orales; j'écrivis le premier à M. Renan qui m'adressa la réponse suivante :

Paris, 5 septembre 1846.

Merci, mon cher ami, pour votre excellente lettre. Elle m'a été une grande joie et un grand secours durant ces tristes vacances que je passe dans le plus pénible isolement qui se puisse imaginer. Pas une âme humaine à qui je puisse ouvrir mon cœur, bien plus, avec qui je puisse avoir de ces conversations qui, pour être indifférentes, ne laissent pas de délasser l'esprit et de satisfaire au besoin de société. On peut être à Paris bien plus seul qu'au fond d'un désert, et je l'éprouve. Ce n'est pas de voir des hommes qui constitue la société, mais d'avoir avec eux quelques-uns de ces rapports qui rappellent qu'on n'est pas seul au monde. Quelquefois, quand l'occasion m'engage dans ces foules indifférentes qui remplissent nos rues, je me figure au milieu d'une forêt d'arbres qui marcheraient. C'est absolument la même chose. Quand je songe au bonheur si pur dont je jouissais autrefois, à pareille époque, je suis pris d'une grande tristesse, surtout quand je songe que j'ai dit à ces jours un adieu éternel. Je ne sais si vous êtes comme moi; mais il n'y a rien qui me pèse davantage que de dire même pour les choses les plus indifférentes : c'est fini, absolument fini pour toujours! Jugez donc quand il s'agit de jouissances, les seules chères à mon cœur. Mais qu'y faire, mon ami? Je ne me repens de rien, et il y a à souffrir pour son devoir une joie bien supérieure à toutes celles dont on a pu faire le sacrifice. Je bénis Dieu, mon cher, de m'avoir donné en vous quelqu'un qui sait si bien me deviner, que je n'ai pas besoin de lui exposer l'état de mon cœur; oui, c'est une de mes plus grandes peines que de songer que les personnes dont l'approbation me serait la plus chère, doivent me blâmer et me trouver coupable. Heureusement que cela ne doit pas les empêcher de me plaindre et de m'aimer.

Je ne suis pas, mon cher, de ceux qui prêchent sans cesse la tolérance aux orthodoxes; c'est là pour les esprits superficiels de l'un et de l'autre parti la cause d'innombrables sophismes. C'est faire tort au catholicisme que de l'accommoder ainsi à nos idées modernes, outre qu'on ne le fait que par des concessions verbales qui dénotent mau-

vaise foi ou frivolité. Tout ou rien, les néo-catholiques sont les plus sots de tous [1].

Non, mon ami, ne craignez pas de me dire que je suis dans cet état par ma faute, je sais que vous devez le croire. Il m'est sans doute bien pénible de songer que la moitié, peut-être, du genre humain éclairé, me dirait que je suis dans l'inimitié de Dieu, et pour parler la vieille langue chrétienne, qui est la vraie, que, si la mort venait à me surprendre, je serais damné à l'instant même. Cela est affreux, et me faisait frémir autrefois, car je ne sais pourquoi la pensée de la mort m'apparaît toujours comme très prochaine. Mais *je m'y suis aguerri*, et je ne souhaite aux orthodoxes qu'une paix d'âme égale à celle dont je jouis. Je puis dire que depuis que j'ai accompli mon sacrifice, au milieu de peines extérieures plus grandes qu'on ne saurait croire et qu'une délicatesse fausse peut-être me force de cacher à tous, j'ai goûté un calme qui m'était inconnu à des époques de ma vie en apparence plus sereines [2]. Il faut se garder, mon cher ami, de croire sur le bonheur certaines généralités très fausses, supposant toutes qu'on ne peut être heureux que *conséquemment* et avec un système intellectuel parfaitement harmonisé. A ce prix, nul ne serait heureux, ou celui-là seul le serait dont l'intelligence bornée ne pourrait s'élever à la conception du problème et du doute. Heureusement il n'en est pas ainsi; nous sommes heureux grâce à une inconséquence et à un certain tour qui nous fait prendre en patience ce qui avec un autre tour deviendrait un supplice. J'imagine que vous avez dû éprouver ceci : il se passe en nous relativement au bonheur une espèce de délibération, où, du reste, nous sommes fatalement déterminés, par laquelle nous décidons sur quel tour nous prendrons telle ou telle chose; car il n'est personne qui ne doive reconnaître qu'il porte en lui mille causes actuelles qui pourraient le rendre le plus malheureux des hommes. Il s'agit de savoir s'il leur donnera droit d'agir ou s'il en fera abstraction. Nous ne sommes heureux qu'à la dérobée, mon cher ami, mais qu'y faire? Le bonheur n'est pas quelque chose d'assez saint pour qu'il ne faille l'accepter que d'une parfaite raison [3].

Vous trouverez peut-être singulier, mon cher ami, que ne croyant pas au christianisme, je puisse me tenir en une telle assurance; sans doute, mon cher, si je doutais encore, mais, s'il faut vous tout dire, je vous avouerai que je ne doute plus guère. Expliquez-moi donc

[1] *Tout ou rien* est la maxime des esprits faux et la pratique des fanatiques. Les principes sont absolus et n'admettent pas de plus ou moins. Leur application est relative et comporte des ménagements et des atténuations dans la pratique.

[2] *Impius cum in profundum venerit, contemnit.*

[3] Ce principe peut mener loin et a, en effet, mené fort loin les gnostiques,

un peu comment vous faites pour croire. Mon pauvre ami, c'est trop tard pour vous dire : prenez garde; si vous n'étiez pas ce que vous êtes, je me jetterais à vos genoux, devant vous, pour vous demander au nom de notre amitié si vous vous sentez capable de jurer de vous-même, que vous ne changerez d'avis à aucune époque de votre existence. Songez-y, jurer de l'avenir de sa pensée!... J'ai été désolé que notre pauvre ami X*** se soit lié; je parierais mille contre un qu'il a douté ou qu'il doutera. On verra dans vingt ans [1]. Mon cher ami, je ne sais ce que je vous dis, mais je ne puis m'empêcher de désirer, comme saint Paul, *omnes fieri qualis et ego sum*, heureux de n'avoir pas à ajouter *exceptis vinculis his*. Quant à ceux qui me liaient déjà, je ne m'en repens pas; quelle est la philosophie qui ne doit dire : *Dominus pars...?* C'est la profession de la vie belle et pure, et, grâce à Dieu, j'en conserve toujours un goût très sensible. Je vous ferai une confidence, mon cher, puisque je puis vous tout dire; aussi bien *est-ce une des pensées qui me reviennent avec le plus de charme.*

Au moment où je marchais à l'autel pour recevoir la tonsure, des doutes terribles me travaillaient déjà; mais on me poussait et j'entendais dire qu'il était toujours bon d'obéir. Je marchai donc; mais je prends Dieu à témoin de la pensée intime qui m'occupait et du vœu que je fis au fond de mon cœur. Je pris pour mon partage cette vérité qui est le Dieu caché; je me consacrai à sa recherche, renonçant pour elle à tout ce qui n'est que profane, à tout ce qui peut éloigner l'homme de la fin sainte et divine à laquelle l'appelle sa nature. Ainsi je l'entendais et mon âme m'attestait que je ne me repentirais jamais de ma promesse. Et je ne m'en repens pas, mon ami, et je répète sans cesse avec bonheur ces douces et suaves paroles : *Dominus pars*... et je crois être tout aussi agréable à Dieu, tout aussi fidèle à ma promesse que celui qui croit pouvoir les prononcer avec un cœur vain et un esprit frivole. Alors seulement elles me seront un reproche quand, prostituant ma pensée à des soins vulgaires, je donnerai à ma vie un de ces mobiles grossiers qui suffisent aux hommes profanes, et préférerai les jouissances inférieures à la sainte poursuite du beau et du vrai. Jusque-là, mon ami, je me rappellerai sans regrets le jour où je les prononçai. L'homme ne peut jamais être assez sûr de sa pensée pour jurer fidélité à tel ou tel système qu'il regarde maintenant comme le vrai. Tout ce qu'il peut, c'est de se consacrer à la vérité, quelle qu'elle soit, et de disposer son cœur à la suivre partout où il croira la voir, dût-il lui en coûter les plus pénibles sacrifices.

[1] Il va sans dire que l'ami dont il est ici question, et qui occupe une très haute position dans le clergé français, a absolument trompé toutes les prévisions de M. Renan; tant il ne savait ce qu'il disait!

Je vous écris ces lignes, mon ami, à la hâte et tout préoccupé du travail, fort peu attrayant, de ma préparation à la licence... Excusez donc le désordre de mes pensées. J'attends de vous une longue lettre qui me rafraîchisse un peu au milieu de ces aridités.

Adieu, cher ami, croyez à la sincérité de mon affection et promettez-moi que la vôtre m'est pour toujours acquise.

Votre ami tout affectionné,

E. Renan.

Je répondis en effet longuement à cette lettre et je regrette aujourd'hui de ne connaître ma réponse que par celle qu'y fît M. Renan, la dernière page que j'aie conservée de notre correspondance. Avant de la produire, je noterai quelques points de la lettre précédente.

J'y remarque d'abord la théorie de M. Renan sur la certitude. Selon lui « l'homme ne peut jamais être assez sûr de sa pensée pour jurer fidélité à tel ou tel système qu'il regarde maintenant comme le vrai. » Faire une profession de foi religieuse ou philosophique, se croire capable de conserver, sa vie durant, une opinion, une conviction quelque certaine qu'elle paraisse, est une témérité, une présomption qui le fait frémir pour ses amis. A ses yeux, c'est presque un crime, à tout le moins, c'est un suicide intellectuel. « Songez-y ! jurer de l'avenir et de sa pensée ! » Tout ce que le penseur peut et doit faire, c'est de s'attacher non à telle ou telle vérité actuellement certaine pour lui, mais à la vérité en général, à la vérité qu'il ignore, de disposer son cœur à la suivre partout où il croira la voir, et s'il la voit certainement, de bien se garder de lui jurer fidélité pour le reste de sa vie.

Cela revient à dire qu'enchaîner sa raison au vrai qui paraît certain, c'est en abdiquer la liberté, c'est renoncer à être libre-penseur ; de même que soumettre sa volonté à un précepte de morale évident et déterminé, c'est renoncer à son libre arbitre, c'est se priver d'être libre *faiseur*. S'attacher à la vérité en général, se dévouer à la vertu en général, voilà tout le pouvoir et le devoir de l'homme.

On voit d'où part et où aboutit une pareille théorie. Son principe c'est qu'il n'y a jamais pour l'homme de vérité absolue. Personne ne peut jamais être assez sûr de sa pensée pour jurer que ce qu'il croit vrai aujourd'hui, il ne le jugera pas faux demain. La fin de la raison humaine n'est donc pas la possession, mais la recherche de la vérité, et l'état normal de l'intelligence n'est pas le repos dans le vrai, mais la permanence dans le doute. Ce principe une fois admis mène fatalement au scepticisme, et le scepticisme est en effet le

terme auquel a fini par aboutir la libre-pensée de M. Renan.

Ses idées sur le bonheur s'harmonisent peu avec la notion qu'en ont communément les hommes, mais elles sont en parfait accord avec sa théorie sur la certitude. On croit généralement qu'un être raisonnable n'est pas heureux dans le doute; qu'il souffre surtout quand ce doute porte sur des problèmes dont la solution pratique est nécessaire pour vivre et pour voir clair dans sa destinée. Ce sont là, dit M. Renan, des généralités très fausses, bonnes pour les esprits qui supposent, avec Jouffroy, ce désespéré de la philosophie, qu'on ne peut être heureux que *conséquemment* et avec un système intellectuel parfaitement harmonisé. Le bonheur n'est pas chose si sainte qu'on doive le demander à la raison et ne l'accepter que d'elle. De même que la contradiction est le signe de la vérité, ainsi l'inconséquence est la condition du bonheur. Chaque homme porte en lui mille causes actuelles qui pourraient le rendre le plus malheureux des hommes. Il y a un moyen bien simple de s'y soustraire : c'est l'abstraction. Vous avez perdu votre sœur, votre mère, votre fortune, votre santé, votre réputation. Ces pertes peuvent vous laisser heureux, à la condition que vous les prendrez sur *un certain tour* et que vous en ferez *abstraction*. Sans doute ce n'est être heureux qu'à la dérobée, mais on ne peut l'être autrement. Tant pis pour les âmes qui cherchent le bonheur dans la logique et en dehors de l'abstraction. Le bonheur n'est pas fait pour elles.

C'est conformément à ce système, que M. Renan trouve dans ses promesses cléricales, qui pour d'autres auraient été un souvenir pénible et une cause de remords, une des pensées qui lui reviennent avec le plus de charme. Il est vrai qu'en les prononçant il fit une restriction mentale qui, au premier abord, peut paraître un mensonge bien caractérisé. Ni M. Affre, qui reçut les promesses du séminariste prosterné à ses pieds en soutane et en surplis, ni le clergé ni les fidèles présents à la cérémonie d'ordination ne purent se douter qu'en prononçant ces paroles : *Dominus pars hereditatis meæ*... M. Renan les détournait mentalement de leur sens naturel et exigé par l'Église, afin de soustraire sa conscience à l'engagement très précis qu'elles expriment; et qu'au lieu de se consacrer au Dieu chrétien dans la cléricature catholique, il n'entendait se dévouer qu'à la recherche du Dieu caché et introuvable de la libre-pensée. Il est certain de plus que si le prélat consécrateur avait pu soupçonner l'intention secrète du lévite boursier et libre-penseur, il se fût abstenu de lui couper les cheveux et de l'introduire dans le for de l'Église. Mais, pour M. Renan, il en est de la morale comme du bonheur. On n'est vertueux, comme on n'est heureux, qu'à la dérobée. En pre-

nant les circonstances de ses promesses cléricales *sur un certain tour* et moyennant la méthode d'*abstraction*, il en est venu à se glorifier de sa restriction mentale comme d'un acte méritoire et à prendre en pitié ceux qui, à côté de lui, ont simplement et honnêtement promis ce qu'exprimait la formule consacrée de leur engagement.

Ces théories philosophiques et morales, que sans doute il professait et suivait de bonne foi, m'étonnèrent dans M. Renan. Elles me révélèrent un scepticisme qui allait plus loin que la négation du christianisme et mettait en question les principes mêmes de la religion et de la loi naturelles. Je ne le laissai pas ignorer à mon correspondant qui, mettant de côté, cette fois, les nuances habituelles de son style, m'exprima sans réticence et sans voile, presque avec dureté, sa pensée toute entière, dans la réponse suivante.

V

Paris, 11 septembre 1846.

Je voudrais pouvoir commenter, ligne par ligne, votre lettre que je viens de recevoir, il y a une heure, et vous communiquer les réflexions qu'elle a fait naître en moi en mille sens divers. Mais d'impérieux travaux m'en empêchent. Je ne puis pourtant m'empêcher de jeter à la hâte sur le papier les principaux points sur lesquels il est important que, à l'heure même, nous nous entendions.

J'ai beaucoup souffert de vous entendre dire qu'il y a désormais un abîme entre vos croyances et les miennes. Non, mon cher; nous croyons les mêmes choses, vous sous une forme, moi sous une autre. Les orthodoxes sont trop concrets, ils tiennent à des faits, à des riens, à des minuties. Rappelez-vous cette définition que donnait du christianisme ce proconsul (*ni fallor*) dont il est parlé dans les *Actes* : « Il s'agit d'un certain Jésus. Paul dit qu'il est en vie, les autres disent qu'il est mort. » Prenez garde de ramener la question à de si misérables termes. Que peut faire, je vous le demande, la croyance à tel fait, ou plutôt la manière d'apprécier et de critiquer tel fait, à la valeur morale d'un homme? O que Jésus était bien plus philosophe! Il n'a pas été dépassé; mais l'Église, de bonne foi, l'a été.

Vous me direz : Dieu veut que l'on croie ces petites choses, puisqu'il les a révélées. Prouvez-le, là est mon fort [1]. Je n'aime pas la

[1] En bonne logique, ce n'est pas au christianisme qui possède depuis dix-neuf siècles, à prouver la légitimité de sa possession. C'est à M. Renan qu'incombe l'*onus probandi*. Possession vaut titre.

méthode par objections. Mais vous n'avez pas une preuve qui tienne devant la critique psychologique ou historique. Jésus seul tient. Mais il est pour moi, comme pour vous. Pour être platonicien, fallait-il adorer Platon et croire toutes ses paroles [1] ?

Je ne trouve pas, dans la classe des hommes qui ont écrit, des gens plus sots que tous vos apologistes modernes : esprits plats, têtes sans critique. Il en est d'autres plus fins, mais ils n'abordent pas la question.

Vous me direz, comme j'entendais dire au séminaire (il est réglé qu'on dit cela, c'est caractéristique) : ne jugez pas l'intrinsèque des preuves par la petite manière dont elles sont présentées. Nous n'avons pas de vigoureux hommes, mais nous pourrions en avoir : cela ne fait rien à la vérité intrinsèque. Je réponds : 1° Une bonne preuve, surtout en critique historique, est toujours bonne, de quelque manière qu'elle soit présentée. 2° Si la cause était absolument la vraie, nous aurions de meilleurs défenseurs à classer parmi les orthodoxes :

1. Esprits vifs, non dénués de finesse, mais superficiels. Ceux-là se défendent mieux ; mais l'orthodoxie rejette leur système de défense, ils ne comptent donc plus.

2. Esprits déprimés, vieux radoteurs... Ceux-ci sont les stricts orthodoxes.

3. Ceux qui ne croient que par le cœur, comme des enfants, sans entrer dans tout cet attirail apologétique. Oh ! ceux-ci, je les aime, j'en conçois un ravissant idéal ; mais nous sommes en critique, ils ne comptent pas. En morale, je fraterniserai avec eux.

D'autres ne se définissent pas, sont incrédules sans le savoir : l'incrédulité est dans leurs principes, mais ils ne les poussent pas... D'autres croient en rhéteurs parce que les auteurs auxquels ils ont voué un culte ont été de cette opinion, sorte de religion classique, littéraire. Ils croient au christianisme comme les sophistes de la décadence croyaient au paganisme. Je regrette de n'avoir pas le temps d'achever et de mettre en ordre cette classification.

Vous vous défiez de la raison individuelle quand elle cherche à se dresser un système de vie. Fort bien ; donnez-moi mieux, j'y croirai. Je la suis, faute de mieux, et je me dépite souvent contre elle.

Quant à la position extérieure que tout cela me fera, n'importe. Je ne me classerai nulle part. Si par le fait je me trouve classé, ce sera un fait. Si j'en trouve qui voient comme moi, nous sympathiserons, sinon je serai seul. Je suis fort égoïste : retranché en moi-même, je me moque de tout. J'espère me faire de quoi vivre. Les gens qui ne

[1] L'on voit avec quel mépris la critique idéaliste de M. Renan traite les faits. C'est ramener la question de la divinité de Jésus-Christ à de misérables termes que de la prouver par le fait de sa résurrection. Jésus n'est rien, l'idée de Jésus est tout. Voilà pourquoi Jésus est pour M. Renan.

me connaîtront pas me classeront avec ceux avec qui je sympathise le moins : tant pis, ils se tromperont.

Pour avoir de l'influence, il faut arborer un drapeau et être dogmatique. Allons, tant mieux pour ceux qui en ont le cœur. Moi, j'aime mieux caresser ma petite pensée et ne pas mentir.

Que si par un retour qui n'est pas sans exemple, une telle manière devient influente, c'est bon; on viendra à moi, mais je ne me mêlerai pas à ces tourbes. J'aurais pu mettre dans la classification que je faisais tout à l'heure une catégorie de plus : ceux qui ne voient rien au-dessus de l'action et prennent le christianisme comme un moyen d'action : esprits communs [1], si on les compare au penseur. Celui-là est le Jupiter olympien, l'homme spirituel qui juge tout et n'est jugé par personne. Que les âmes simples possèdent beaucoup de vrai, oh, mon Dieu! je le crois, mais la forme sous laquelle elles le possèdent ne peut suffire à celui dont la raison est en juste proportion avec les autres facultés. Cette faculté élimine, discute, épure, et impossible de l'étouffer. Ah! si j'avais pu, je l'eusse fait. Quant au *cupio omnes fieri*, voici mon idée. Je ne l'applique qu'à ma liberté. Il faut, autant que possible, se maintenir dans une position où l'on soit prêt à virer de bord, alors que change le vent de la croyance. Et combien de fois doit-il changer dans la vie? Cela dépend de sa longueur. Or un lien n'est pas ce qu'il y a de plus propre à cela. On respecte plus la vérité en se tenant dans une position telle qu'on puisse lui dire : traîne-moi où tu voudras. Je suis prêt. Un prêtre ne peut pas dire cela commodément. Il lui faut plus que du courage pour reculer. S'il n'est pas céleste après cela, il est horrible; et cela est si vrai que je ne vois pas un seul beau type en ce genre, pas même M. de Lamennais. Il faut donc marcher et se déclarer très positivement : Je verrai toujours comme j'ai vu par le passé, et je ne verrai pas autrement. Comment vivre un instant en se disant cela?

Quant à l'affaire de M. X., en dehors de toute considération personnelle, voici mon syllogisme. On ne doit pas jurer de ce dont on n'est pas sûr. Or on n'est pas sûr de ne pas changer de croyance à l'avenir, quelque certitude qu'on ait du présent et du passé, donc... Moi, aussi, autrefois, j'aurais juré et pourtant...

Ce que vous dites des antagonistes du christianisme est très vrai. J'ai même fait incidemment sur ce point des recherches assez curieuses qui, complétées, pourraient faire une histoire assez intéressante, intitulée : *Histoire de l'incrédulité dans le christianisme*. Les résultats

[1] Esprit commun saint Vincent de Paul! Que la France en produise beaucoup de ces esprits communs, fût-ce au détriment des Jupiters olympiens de la pensée.

paraîtraient triomphants aux orthodoxes et surtout le premier, à savoir que le christianisme n'a guère été attaqué jusqu'ici qu'au nom de l'immoralité et des doctrines abjectes du matérialisme, par des polissons, en un mot. Voilà le fait et je le prouverai. Mais j'explique cela. A ces époques-là, on devait croire aux religions. C'était la loi d'alors; et ceux qui n'y ont pas cru ont été en dehors de l'ordre commun. Il est temps qu'un autre ordre commence. Je crois même qu'il a commencé, et la dernière génération de l'Allemagne en a offert d'admirables exemples : Kant, Herder, Jacobi, Gœthe même.

Mon cher ami, excusez-moi, je vous prie, de vous écrire de la sorte. Mais je fais pour vous ce que je ne fais pas pour ce que j'ai de plus cher au monde, ma sœur, par exemple, à qui hier j'ai expédié une lettre d'un quart de page, tant je suis accablé de travail. Je me délecte en songeant aux conversations que nous aurons ensemble, après mon examen surtout, car alors je prendrai mes vacances. J'aurais pourtant encore mille choses à vous dire sur ce que vous me dites de vous. Là encore, je jouerais le rôle réfutatif, à meilleur droit sans doute. Mon ami, concevoir certaines choses, c'est être appelé à les réaliser.

Adieu, mon très cher... croyez à mon affection toute sincère.

E. Renan.

M. Renan n'a jamais parlé de lui avec plus de franchise et d'abandon que dans cette lettre, écrite sans apprêt et au courant de la plume.

C'est la dernière que j'aie conservée de notre correspondance. On y voit le dénouement de la crise dont la première marque les débuts. De celle-ci à celle-là, c'est-à-dire du 24 août 1845 au 11 septembre 1846, M. Renan a vigoureusement travaillé « à l'avancement de sa pensée ». Il a fidèlement pratiqué sa maxime « qu'il faut se maintenir dans une position où l'on soit prêt à virer de bord, alors que change le vent de la croyance. » En un an, il passe du catholicisme au protestantisme, puis du protestantisme à la négation de toute religion. L'avancement moral suit « l'avancement de la pensée. » C'est en vain qu'il se trace pour programme « d'abandonner Jésus pour être son disciple, de lâcher le moins possible du christianisme et d'en garder tout ce qui peut se pratiquer sans la foi au surnaturel. » La foi disparue, la morale ne reste pas entière. Après la confession et la prière, après les vertus sulpiciennes, « celles qu'un philosophe peut approuver » disparaissent à leur suite, et le séminariste doux, pieux et modeste se transforme en un « Jupiter Olympien » méprisant et moqueur, et disant de lui-même : « Je suis fort égoïste : retranché en moi-même, je me

moque de tout ». L'égoïsme, tel sera en effet le dernier mot de sa morale, comme le scepticisme sera la dernière étape de « l'avancement de sa pensée ».

Mes relations avec M. Renan continuèrent quelque temps encore, malgré l'abîme qui séparait mes croyances de ses idées. Ce ne fut qu'en 1847 qu'elles se rompirent définitivement d'une manière dont le douloureux souvenir est demeuré profondément gravé dans ma mémoire. Dans une visite qu'il était venu me faire à la maison des Carmes où, après avoir passé mon examen de licence, j'avais été nommé maître de conférences, notre conversation s'était engagée comme de coutume sur les questions qui depuis deux ans étaient le sujet habituel de nos conversations et de nos correspondances. La discussion avait pris un tour plus vif que de coutume, lorsque M. Renan, avec une animation que je ne lui avais jamais vue, s'en prit directement à la sincérité de mes convictions religieuses en s'écriant par trois fois : « Non, non, non, vous ne croyez pas que Jésus est Dieu, vous avez trop d'esprit pour cela. » Je bondis sous le soufflet de ce compliment en comparaison duquel toutes les injures m'ont paru depuis facilement acceptables. Après avoir protesté à mon tour par trois fois de ma croyance absolue et inébranlable en la divinité de Jésus-Christ, je dis à mon interlocuteur : « Vous voyez bien, mon ami, que j'avais raison de vous écrire cette parole qui a révolté votre amitié : *chaos magnum inter te et me firmatum est*, il y a désormais entre vous et moi un abîme infranchissable. Nous ne nous tenons plus que par le cœur. Ce dernier lien ne se rompra pas, au moins de mon côté. Mais je crois sage de renoncer à des discussions aussi pénibles pour moi qu'inutiles pour vous. Disons-nous donc adieu jusqu'à ce que Dieu vous rende la vue de l'âme, si un jour vous consentez à lui dire comme l'aveugle de l'Évangile : *Domine, ut videam!*

Les relations de M. Renan avec M. Le Hir, qu'il *adorait*, cessèrent pour la même cause. « Je sentis, dit-il, que les rapports de l'homme de foi avec l'incrédule deviennent vite assez pénibles, et je m'interdis des relations qui ne pouvaient plus avoir d'agrément et de fruit que pour moi seul. » Il finit même, me dit-on, après la publication des *Études bibliques*, par ne plus reconnaître son ancien maître quand il le rencontrait dans la rue, et j'ai recueilli, à Saint-Sulpice, ce propos de M. Le Hir : « J'ai rencontré aujourd'hui M. Renan, il ne m'a pas salué. »

M. Renan est, en effet, plus sensible à la critique qu'on n'aurait droit de le supposer dans un écrivain qui en use si largement et se « moque de tout ». En sa qualité « d'homme spirituel qui juge tout et n'est jugé par personne », il ne reconnaît à qui que ce soit le droit

de le juger. J'en fis l'expérience en 1859. Pendant mon professorat au petit séminaire de Paris, j'avais recueilli les matériaux d'une thèse de doctorat ès lettres. Cette thèse devint un livre intitulé : *Clément d'Alexandrie*, et ce livre, à mon grand étonnement, fut couronné par l'Académie. Je dus cette distinction au patronage de M. Cousin et de M. Villemain, mais, si je l'obtins, ce ne fut pas la faute de M. Renan.

Je m'étais permis, à la fin de mon livre, de dire quelques mots de sa critique et de sa théologie dans des termes qui lui déplurent. Il était membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il s'en autorisa pour prétendre que l'Académie toute entière était attaquée dans l'un de ses membres, et qu'il était malséant de me couronner sur son dos.

Les écrits que M. Renan a publiés depuis ses *Études d'histoire religieuse*, n'ont fait que justifier le jugement que j'ai porté sur lui en 1859. Je n'ai donc pas à le changer, mais à le compléter. C'est ce qu'il me reste à faire brièvement pour achever cette étude et en justifier le titre.

***

La fin prochainement.

CATHERINE DE MÉDICIS

ET LA SAINT-BARTHÉLEMY

A PROPOS DE DEUX LIVRES RÉCENTS [1].

III

Ici se présente une question obscure, difficile à résoudre, et que M. Loiseleur nous semble avoir expliquée, selon toute vraisemblance, avec sa sagacité ordinaire. A ce moment précis, Catherine, en négociant ces deux mariages, pouvait-elle méditer le meurtre de l'amiral? Il est fort probable qu'elle était résolue à adopter de ces deux plans celui qui offrirait le plus de chance de réussite : « Ou régner par le calvinisme avec Coligny et Élisabeth pour appui, ou le détruire par Philippe II et les Guises. » Aussi sceptique en matière religieuse que politique, de même qu'un grand nombre des Italiens de son temps, indifférente sur les moyens, elle caressait tour à tour Coligny et les Guises, les protestants et les catholiques, prête à embrasser la cause dont le triomphe paraîtrait assuré.

Ce fut cette politique qui détermina Catherine à exiger que le mariage de sa fille eût lieu à Paris et non à Blois. Elle comprit que, si cette union avait lieu à Blois, elle perdrait toute possibilité d'empêcher l'expédition de Flandre, que c'en était fait de son autorité et que l'amiral serait désormais le maître. A Paris, au contraire, elle pouvait contenir les chefs protestants par les Guises; elle se réservait le choix entre les deux partis, elle pouvait disputer le pas à l'amiral et, suivant les événements, rester maîtresse de sa personne et de sa vie. Tels furent les projets que Catherine dut rouler dans sa tête et que M. Loiseleur nous fait si bien entrevoir.

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 janvier 1883. — Erratum : Dans le nº précédent, p. 145, ligne 38, au lieu de : le *connétable,* lisez l'*amiral.*

Quant à croire, d'après l'opinion de Clément VIII et du cardinal d'Ossat, que Charles IX, dès cette époque, ait eu la pensée arrêtée de se défaire par l'assassinat du parti protestant, c'est ce que ne permet pas de supposer une lettre du légat Alessandrino, datée de Lyon le 6 mars 1572, et qui est en contradiction formelle avec cette hypothèse.

Le jeu double et perfide que jouait Catherine n'échappait point à Charles IX; bien qu'elle eût engagé le prince d'Orange à commencer les hostilités, et qu'elle eût promis son concours à l'amiral, le jeune roi se défiait d'elle. Ce qui le prouve, c'est que ce fut à son insu qu'il remit à Coligny une somme considérable pour lever quatre mille hommes, qui, ayant à leur tête Genlis, furent envoyés à Mons, prise par Louis de Nassau et assiégée à son tour par le duc d'Albe. Genlis fut battu, fait prisonnier, mis à la torture (11 juillet 1572), et, au milieu des tourments, il avoua que c'était par ordre du roi qu'avait eu lieu l'expédition. Charles IX, indigné de l'atroce conduite du duc d'Albe, résolut de se venger. En l'absence de sa mère, et poussé par l'amiral, il leva trois mille hommes dont il donna le commandement à Villars, et promit au prince d'Orange douze mille arquebusiers et trois mille chevaux.

Au moment où il venait de prendre cette énergique décision, Charles IX s'amusait à chasser à Montpipeau.

Catherine, qui a semé de nombreux espions autour du roi son fils, est avertie sur-le-champ du danger et accourt en toute hâte. Si la guerre éclate, si elle réussit, elle comprend que c'en est fait sans retour de son pouvoir. Aussi avec quelle habileté elle s'efforce d'arracher son fils à l'influence de l'amiral! Elle conjure, elle menace, elle va jusqu'à pleurer. Elle essaye de lui démontrer qu'il est aussi dangereux de s'attaquer à la puissance invincible de Philippe que de se livrer aux huguenots, qui ne veulent cette guerre que pour asservir le roi et la France. Puisque Coligny est désormais *le deuxième roy*, elle le laissera gouverner. Quant à elle, pour ne pas assister à une telle humiliation, elle retournera à Florence, avec son fils le duc d'Anjou, afin que ni lui ni elle ne tombent sous les coups des dangereux ennemis qu'ils se sont faits.

« Cette harangue artificieuse, dit Gaspard de Saulx Tavannes dans ses Mémoires, esmeut, estonne, espouvante le roy, qui s'esmerveille de ses conseils révellez, les avoue, demande pardon, promet obéissance. » A partir de ce jour, Catherine, qui croit avoir repris tous son ascendant sur le roi, entre en lutte ouverte avec Coligny. On peut juger de l'extrême embarras où Charles IX se trouva à l'égard de l'amiral. Pour se dégager, il lui propose de soumettre à un conseil le projet d'intervention en Hollande, et il

va sans dire que le conseil est unanime à le rejeter. L'amiral, ainsi joué, laissa échapper, dit-on, des paroles de menaces, dont les huguenots essayèrent d'atténuer le sens, mais qui effrayèrent tellement Catherine, qu'à partir de ce jour elle prit la résolution d'en finir avec lui. Ce qui la confirma de plus en plus dans ce sinistre dessein ce fut la nouvelle que son fils Charles IX était retombé secrètement sous l'influence de Coligny. Bientôt, las d'être tenu en laisse par sa mère et par son frère, ce prince rentra dans la politique du chef des huguenots. D'après ses conseils, il sollicita le concours actif de la reine d'Angleterre, et il ordonna à Biron, grand maître de l'artillerie, dévoué aux calvinistes, de dresser un état des canons et des munitions en dépôt dans les arsenaux (13 août). Le lendemain, il se rendait à Paris pour assister aux noces de sa sœur Marguerite; afin de prévenir toute collision entre les Guises et les huguenots, il exigea des deux partis le serment de ne pas en venir aux mains; et, prévenu que les Guises arrivaient avec une nombreuse suite, il fit venir douze cents arquebusiers pour protéger l'ordre et en même temps la vie de Coligny. La sincérité de ses sentiments pour l'amiral et son entière bonne foi semblent jusqu'à ce moment-là hors de doute. Il n'ignorait pas la haine profonde que sa mère et son frère d'Anjou portaient à Coligny. Un jour, au moment où l'amiral venait de quitter Charles IX, ce prince, ayant aperçu son frère qui entrait, porta aussitôt la main à sa dague, et se promena à grands pas, réprimant à peine sa colère. D'Anjou, profitant d'un moment où son frère lui tournait le dos, parvint à gagner la porte et courut tout tremblant raconter à sa mère le danger qui le menaçait. Catherine n'hésita plus. Il est fort probable qu'elle fut confirmée dans sa résolution, comme le croit non sans motif M. Loiseleur, par la lecture d'une lettre du nonce apostolique près de Philippe au cardinal Côme, secrétaire de Grégoire XIII. Dans cette lettre, datée du 5 août 1572, le roi d'Espagne conseillait le meurtre de l'amiral et offrait son concours à Charles IX, afin de l'aider à purger son royaume de ses ennemis, non par un massacre, mais, loyalement, les armes à la main.

Ici apparaît dans toute sa noirceur le génie machiavélique de Catherine. Elle sait qu'il existe une femme, une autre Italienne, qui ne désire pas moins ardemment qu'elle la mort de l'amiral. C'est la duchesse de Nemours, de la maison d'Este, la veuve du grand Guise, assassiné par Poltrot, mais, suivant la duchesse, à l'instigation de Coligny. Catherine, pour se mettre à couvert, pour écarter de sa tête tout soupçon et pour faire croire à une vengeance privée, va trouver secrètement la duchesse et la pousse en avant.

Le meurtre de l'amiral est résolu et l'exécution en est confiée à Maurevel, qui l'a manqué une première fois et qui a dagué à sa place un brave gentilhomme, M. de Mouy. Henri de Guise est par sa mère initié au complot, et il est plus que probable qu'il y prêta les mains. Ce qui est certain, c'est que le coup d'arquebuse qui blessa l'amiral partit d'une maison, proche du Louvre, qui appartenait à la famille de Guise, et que le meurtrier s'enfuit sur un cheval qui sortait des écuries de Henri de Guise. En se baissant, par hasard, Coligny avait échappé à la mort, mais il avait reçu au bras droit une grave blessure, et l'un des doigts de sa main gauche avait été emporté par la balle. Charles IX, à la nouvelle de cette criminelle tentative, entra dans une violente colère; il était loin de se douter que sa mère fût le chef du complot. Tous ses soupçons portèrent sur Henri de Guise, et il n'eût pas manqué de le faire arrêter sur-le-champ, si celui-ci n'eût eu la précaution de se cacher. Il lança Téligny, le gendre de l'amiral, sur les traces de l'assassin; il nomma une commission d'enquête dans laquelle il fit entrer quelques protestants; il fit occuper la rue, près du Louvre, où demeurait Coligny, par un détachement de ses gardes et placer deux postes de vingt-cinq hommes près de son hôtel; il offrit un asile aux gentilshommes réformés autour de l'hôtel de l'amiral; enfin il voulut rendre visite en personne à l'illustre blessé, lui donna des gages non équivoques de son affection, de la peine que lui causait sa blessure, et s'entretint à voix basse avec lui.

La tentative de meurtre sur Coligny avait eu lieu dans la journée du 22 août, et ce qui est certain c'est qu'à cette date Catherine ne songeait nullement au massacre des huguenots. Si elle eût eu cette pensée, pourquoi se serait-elle exposée, par la mort isolée de l'amiral, à mettre en fuite des hommes qu'elle aurait voulu faire égorger? Une tentative individuelle sur l'amiral n'eût-elle pas été une imprudence inexplicable, qui eût donné l'éveil et découvert ce que l'on aurait eu tant d'intérêt à cacher?

Le 23, dans la matinée, Catherine et le duc d'Anjou, s'il faut s'en rapporter à celui-ci, n'avaient qu'une seule pensée, se défaire de l'amiral à tout prix, et arracher au roi son consentement. Mais comment s'y prendre? Catherine essaya de justifier devant lui la tentative d'assassinat par le duc de Guise, en faisant valoir que c'était en justes représailles de la mort de son père. Mais Charles IX, loin d'être satisfait de cette explication, jura, s'emporta, envoya de nouveau des gentilshommes au blessé pour prendre de ses nouvelles, et lui promettre justice exemplaire. L'amiral et son gendre Téligny étaient si confiants dans cette promesse, qu'ils écrivirent sur-le-champ à leurs amis des provinces, pour les engager à rester

calmes. Les protestants se conformèrent-ils à ces pacifiques conseils? Catherine, qui avait tout à craindre des révélations du duc de Guise, s'il était arrêté, avait un immense intérêt à étouffer l'affaire, même dans des flots de sang et sans perdre une minute. A tort ou à raison, elle accusa les huguenots de préparer un vaste soulèvement pour venger la tentative d'assassinat sur leur chef, et dans une conférence tenue, l'après-midi du 23, en présence de Charles IX, du duc d'Anjou, du maréchal de Tavannes, et de trois Italiens, le garde des sceaux Biragne, Ludovic de Gonzague, duc de Nevers, et Albert de Gondi, maréchal de Retz, elle exposa le plan de cette conjuration, afin d'ouvrir un prétexte plausible au massacre des protestants. Elle prétendit que les chefs huguenots levaient dix mille reîtres et dix mille Suisses, qu'ils étaient sur le point de prendre les armes et que, de leur côté, les catholiques, ne pouvant compter sur le roi, étaient résolus à faire entre eux une ligue offensive et défensive.

Les protestants tinrent-ils compte des ordres formels que leur avait donnés l'amiral de ne pas prendre les armes, ou résolurent-ils de le venger malgré lui? Les uns, favorables à Catherine et à ses fils, soutiennent énergiquement qu'il y eut complot; d'autres, partisans des réformés, soutiennent non moins vivement qu'il n'y eut pas l'ombre de complot.

Trois jours après la Saint-Barthélemy, un ardent catholique écrivait à Florence[1] que les huguenots avaient fait dire à leurs coreligionnaires de se tenir prêts pour le 26, et qu'ils comptaient réunir à Paris quatre mille cavaliers; que leur intention était de s'emparer du Louvre, ce qui leur serait facile, grâce aux quatre-vingts gentilshommes protestants attachés au service du roi de Navarre et de Condé, et qu'une fois maîtres du palais, ils égorgeraient non seulement tous ceux que l'on soupçonnait de la tentative de meurtre sur l'amiral, mais qu'ils feraient de nouvelles vêpres siciliennes, dans lesquelles le sang royal lui-même ne serait pas épargné.

Selon Michieli, l'ambassadeur vénitien, qui précise mieux, un gentilhomme picard, nommé Bonchavannes, aurait, dans la journée du 23, révélé à la cour le complot aux délibérations duquel il venait d'assister. D'après le récit de ce dernier, l'ordre était donné aux huguenots de rassembler à Meaux toutes leurs forces pour le 25 septembre, afin d'obtenir justice, par la force, des assassins de Coligny[2]. Tel est le point essentiel du récit de Bonchavannes, et on

[1] *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane,* t. III, p. 844.
[2] *Mémoires de l'État de la France dans les Archives curieuses,* t. VII, p. 112.

serait tenté de croire qu'il contient quelque chose de vrai, à en juger par l'exécration que les historiens protestants ont vouée à sa mémoire. Mais ce point est démenti par deux témoignages considérables et qui concordent entre eux, celui de Tavannes et celui du nonce Salviati, mieux informés, sans doute, que les autres ambassadeurs italiens. Tous deux attribuent la fatale décision de Catherine aux propos arrogants et aux folles menaces, auxquels se livrèrent en sa présence quelques seigneurs huguenots et qui remplirent son âme d'une terreur profonde. Pendant cette journée du 23, les plus exaltés d'entre eux passèrent devant l'hôtel de Guise, en brandissant leurs épées et en poussant des cris de mort. Ils étaient même sur le point d'aller jusque dans l'appartement du roi pour y massacrer le jeune duc de Guise qu'ils y croyaient réfugié, lorsqu'ils en furent dissuadés par Bricquemont. A ce meurtre, selon toute apparence, se bornait le complot; il était loin d'atteindre les vastes proportions qu'on lui donna après coup. Que le duc de Guise eût été dagué par les huguenots, Catherine n'eût pas mieux demandé : c'était un témoin et un ennemi de moins. Mais ce qui l'épouvanta et lui fit prendre une résolution soudaine, ce fut la menace d'un procès fait au même duc de Guise et qui pouvait la perdre sans retour. Le soir, à son souper, Pardaillan dit devant elle à haute voix que si le roi ne faisait justice, elle serait faite sans lui; et le capitaine Piles ajouta, d'un ton plein de bravade, « que si l'amiral perdait un bras, il en restait une infinité d'autres qui feraient perdre la vie à tant de gens, que les rivières du royaume rouleraient des flots de sang[1] ». M. Alfred Maury n'hésite point à reconnaître que « ces provocations ont certainement poussé Catherine, le duc d'Anjou et leurs familiers, à frapper les chefs huguenots; qu'ils voulurent ainsi prévenir, dans Paris, un mouvement des protestants, qui n'aurait pu être arrêté... que par la punition exemplaire de l'attentat dirigé contre Coligny, châtiment auquel la part qu'ils avaient prise dans le crime les rendait fort opposés[2] ». M. Loiseleur va plus loin et conclut que la peur qui s'empara de Catherine à la pensée que sa complicité dans ce crime pouvait être révélée est la véritable explication de la Saint-Barthélemy. Il serait impossible d'arriver à une démonstration plus complète que la sienne.

Il ne restait plus à Catherine, pour sauver sa tête d'un péril imminent et sa réputation d'une honte accablante, qu'un seul parti à prendre : ce fut de tout avouer au roi son fils. Mais comment oser,

[1] Lettres d'un anonyme à François de Médicis, 26 août 1572, dans *Négociations de la France avec la Toscane.*

[2] *Journal des savants,* septembre 1871.

de sa propre bouche, lui faire un tel aveu. Sur les neuf ou dix heures du soir, elle lui dépêcha l'homme en qui il avait le plus de confiance, son ancien gouverneur et professeur d'immoralité, Albert de Gondi, le célèbre maréchal de Retz. C'est ce que nous apprend, dans ses *Mémoires*, Marguerite de Valois.

Ainsi, d'après tous les témoignages qui précèdent, Charles IX, jusqu'à ce dernier moment, ignorait le crime dont sa mère s'était rendue coupable, et ce fut pour jeter un voile sur ce crime, que, sans prendre le temps de la réflexion, il donna le signal du plus grand crime qui ait souillé les annales d'une nation. Ce fut par un mouvement de piété filiale mal entendu que le malheureux prince ordonna le massacre.

M. Loiseleur a jeté une vive lumière sur les événements et les circonstances qui précédèrent cette sauvage tuerie, ainsi que sur les terribles combats auxquels fut livrée l'âme de Charles IX. Il ne céda qu'à la contrainte, à la nécessité, aux reproches, aux menaces et aux insultes de sa mère. Il se trouvait placé entre deux extrémités également dangereuses. Poursuivre le châtiment des Guises, c'était soulever contre lui toutes les colères et les représailles du parti catholique; c'était de plus dévoiler à la face du monde le crime de sa propre mère, dont les Guises, pour se sauver, n'auraient pas manqué de révéler la complicité.

D'un autre côté, enfoncer le poignard dans le cœur de l'amiral qu'il appelait son père, et vers lequel il se sentait attiré par un profond sentiment d'admiration et de vraies sympathies, quel abominable crime! quelle perfidie! Et comme punition d'un tel crime, quelle déchéance, à quels rêves d'ambition ne fallait-il pas renoncer! quelle humiliation de retomber sous le joug des Guises et de voir triompher le système politique du duc d'Anjou! Enfin, quel plus légitime prétexte à un soulèvement général des huguenots!

Le malheureux prince finit par céder aux violentes pressions de tous ceux qui l'entouraient. D'après le récit de Tavannes, témoin oculaire, et de Marguerite de Valois, d'accord avec lui, Charles IX résista jusqu'au dernier moment aux obsessions de sa mère, et il persistait à vouloir venger sur les Guises l'attentat qu'ils avaient commis contre l'amiral. Ce ne fut qu'à dix heures du soir, lorsqu'il connut la culpabilité de sa mère, par le maréchal de Retz, qu'il céda aux instances de celui-ci, pour sauver l'honneur de Catherine. L'horrible conseiller, vrai héros de Machiavel, engagea même son ancien élève, pour ne pas faire les choses à demi, à n'épargner personne, pas même le roi de Navarre et le prince de Condé. Ces deux princes ne durent la vie qu'à l'énergique intervention de Tavannes en leur faveur. Michelet, qui, lorsqu'il ne se trompe pas,

a des intuitions surprenantes, est convaincu que les faits se sont passés ainsi.

D'après la version du duc d'Anjou, qui avait le plus grand intérêt à détourner de la tête de sa mère et de la sienne la responsabilité et à la faire peser tout entière sur celle du roi, celui-ci se serait décidé brusquement « par une soudaine mutation, une merveilleuse et étrange métamorphose ». Il y a plus : il peint son frère comme pris d'un accès de fureur et prononçant des paroles exécrables, qui n'ont pas plus de vraisemblance que la soudaineté de sa fureur; enfin il prétend, ce qui est absolument faux, que Charles IX avait déjà pris son parti dans la matinée du 23 août. Tavannes et Marguerite sont absolument muets sur cette prétendue fièvre chaude du roi. D'après de Thou, en proie aux plus violents remords en pensant au sort qui attendait l'amiral, Charles IX, sur le coup de minuit, voulut retirer sa parole, mais Catherine lui dit qu'il était trop tard, le traita de lâche et finit par l'emporter.

Une fois sa résolution irrévocablement prise, il alla jusqu'au bout sans plus hésiter. Il manda le prévôt des marchands Le Charron, lui fit part de la prétendue conspiration des huguenots, lui ordonna d'appeler sous les armes, dans les carrefours, les capitaines et les bourgeois des quartiers, afin d'y attendre ses ordres, de disposer l'artillerie urbaine sur la place de Grève, pour protéger l'Hôtel de Ville; et, afin de préserver le Louvre d'une attaque, il lui enjoignit de fermer les portes et de faire attacher à la rive droite de la Seine tous les bateaux de la rive gauche. Il était minuit passé, quand il donna ces ordres qui, selon toute apparence, furent purement défensifs.

Quant à Catherine et au duc d'Anjou, n'ayant aucune confiance dans la garde bourgeoise, pour exécuter cette œuvre de sang, ils s'étaient secrètement abouchés avec l'ancien prévôt des marchands, nommé Marcel, qui avait conservé une profonde influence sur la populace, sur les *hommes de Paris*, comme il les appelait lui-même, gens de sac et de corde, prêts à tous les excès et à tous les crimes. Ce furent ces corps francs du pillage et du meurtre qui, les premiers et simultanément, il faut bien le dire, avec les troupes royales, mirent la main à la besogne. On se défiait si fort des bourgeois, qu'on n'en appela sous les armes qu'un petit nombre; encore en manqua-t-il la moitié. Lorsque le duc de Guise arriva sur la place de Grève pour les haranguer au nom du roi, il fut surpris de les trouver aussi peu nombreux et si tièdes à l'appel qu'il leur faisait de prendre part au massacre. Il ne paraît pas, en effet, que cette milice s'en soit mêlée; et un savant historien protestant, M. Soldan, déclare lui-même que « le premier acte de la

Saint-Barthélemy n'a rien à faire ni avec les passions de l'Hôtel de Ville ni avec l'effervescence des masses catholiques ». La cour ne parut demander qu'une seule chose aux bourgeois, ce fut de rester en armes devant l'Hôtel de Ville, afin qu'on pût avoir recours à eux en cas de nécessité. L'adjonction des bandits de Marcel aux troupes royales avait été jugée indispensable, ces troupes s'élevant à peine à quatre mille hommes, tandis que les huguenots, s'ils eussent été prévenus à temps, sans compter mille à douze cents gentilshommes de la suite de Coligny, de Henri de Navarre et de Condé, auraient pu faire appel à huit mille de leurs coreligionnaires rentrés à Paris depuis l'édit de pacification.

Catherine a souvent répété qu'elle ne prenait sur sa conscience que cinq ou six morts, et Tavannes, qui avait le même intérêt qu'elle à se disculper, a prétendu que le massacre devait se borner aux chefs huguenots. Mais alors pourquoi armer tant d'hommes pour n'en tuer que cinq ou six? Catherine, il est vrai, pour conserver son autorité, n'avait pas besoin d'un massacre général. Si l'amiral avait été tué sur le coup par Maurevel, elle n'eût pas demandé d'autre tête, car il est fort probable que les protestants se fussent hâtés de quitter Paris et de lui laisser le champ libre. Ce furent leurs menaces qui la mirent dans la nécessité d'en finir avec leur parti par une sanglante exécution. Telle était l'opinion qu'exprimait le nonce Salviati, le jour même du massacre, et ce qu'il affirma de nouveau dans une lettre chiffrée du 22 septembre suivant. Il est impossible de croire que ce ne fût que pour égorger un petit nombre de gentilshommes protestants que l'on déchaîna les bandes de Marcel, qu'on les munît d'armes et de torches et que l'on mît sur pied toutes les troupes royales disponibles. C'est donc vainement que Tavannes proteste que « la résolution de tuer les chefs seulement fût enfreinte, le roi et ses conseillers ne pouvant retenir les armes qu'ils avaient débridées ». Ce qui pouvait être vrai des égorgeurs de Marcel, ne pouvait l'être pour des troupes régulières qu'eût arrêtées sur-le-champ un ordre de leur lieutenant général, le duc d'Anjou.

Or rien ne nous prouve que cet ordre ait jamais été donné. Henri III, lui-même, dans le récit de la Saint-Barthélemy qu'on lui attribue, et dont M. Loiseleur a parfaitement démontré l'authenticité, ne laisse aucun doute sur l'ordre exprès qui fut donné par sa mère, son frère et par lui-même pour un massacre général. Peu d'instants après avoir donné l'horrible signal, s'il faut l'en croire, pris d'un soudain remords, ils envoyèrent un gentilhomme au duc de Guise pour lui ordonner « de ne rien entreprendre sur l'amiral, ce seul commandement faisant cesser tout le reste, parce qu'il avait été

arrêté que, en aucun lieu de la ville, il ne s'entreprendrait rien, *qu'au préalable l'amiral n'eût été tué* ». Mais bientôt le gentilhomme revient au Louvre et leur apprend qu'il est trop tard, que l'amiral vient d'être jeté par la fenêtre, et que le massacre s'étend à toute la ville. « Ainsi, poursuit Henri III, retournâmes à notre première délibération, et peu après nous laissâmes suivre le fil et le cours de l'entreprise. » C'est en vain qu'on s'efforcerait de donner à un pareil texte un autre sens que celui qui saute aux yeux. Ce ne fut que dans la journée du 23 août que le massacre fut conçu et prémédité par la reine et par le duc d'Anjou, et c'est principalement sur leur tête que doit en peser toute la responsabilité. Quant à Charles IX, nous avons vu comment son frère et sa mère Catherine ne lui laissèrent pas le temps de la préméditation.

Dans une deuxième étude sur la Saint-Barthélemy, publiée à la suite de la première, M. Loiseleur examine à fond, mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'à lui, la fameuse légende de Charles IX arquebusant les protestants d'une fenêtre ou d'un balcon du Louvre, et il démontre jusqu'à l'évidence que cette légende ne repose absolument sur aucune preuve certaine.

On a longtemps soutenu que le balcon d'où la tradition prétendait que Charles IX avait tiré sur les huguenots n'existait pas encore à l'époque de la Saint-Barthélemy. Mais, d'après les plans publiés, il y a quelques années, par M. Burty, dans sa *Topographie du vieux Paris*, et la dissertation qui les accompagne, il est démontré que la chambre occupée par Charles IX se trouvait dans le gros pavillon d'angle, dit pavillon du roi, qui avait été achevé, en 1556, sous Henri II, et que des deux fenêtres de cette chambre faisant face à la Seine, il pouvait voir les protestants fuyant sur la rive gauche. M. Burty ajoute, sans se prononcer toutefois sur le fond de la question, que si Charles IX ne tira pas des fenêtres de sa chambre, il avait pu le faire en se plaçant à l'extrémité de la petite galerie, qui était déjà bâtie de son temps, qui avait la même largeur que de nos jours « et présentait la grande baie en avant-corps au-devant de laquelle est placé le célèbre balcon. » M. Burty ne discute que la question de possibilité, et, bien qu'il l'ait pleinement résolue, il n'ose naturellement conclure que, si le fait a pu avoir lieu, il ait eu nécessairement lieu.

Deux versions sont en présence depuis trois siècles, l'une qui ne repose que sur une vague tradition, l'autre qui a été mise en avant par des chroniqueurs ou pamphlétaires contemporains.

M. Loiseleur constate d'abord, ce qui nous semble d'une autorité décisive dans la question, que l'intervention directe de Charles IX

dans le massacre n'est relatée dans aucune des dépêches officielles de l'époque, mises au jour de notre temps, qu'il n'en est question ni dans celles du nonce Salviati, du commandeur Petrucci, ambassadeur du grand-duc de Toscane, Cosme Ier, ni dans celles de Giovanni Michel, envoyé extraordinaire de la république de Venise, et de Sigismondo Cavalli, ambassadeur ordinaire de cette même république près la cour de France. Pas un mot sur les prétendues arquebusades, qu'ils n'eussent pas manqué de vanter comme une action héroïque, s'ils en eussent eu la moindre connaissance. Comment d'ailleurs n'eussent-ils pas été instruits d'une circonstance si importante, si caractéristique, et qui se serait produite si publiquement? Rien non plus sur ce prétendu fait dans les témoignages de satisfaction que donna au roi Grégoire XIII, rien dans les compliments que lui adressa le sénat de Venise, rien dans la relation aussi exacte que détaillée qu'a écrite Cavriana, de la Saint-Barthélemy. Enfin, ce qui est encore bien plus caractéristique, il n'en est pas dit un mot dans les dépêches du duc d'Albe, qui n'eût pas manqué de féliciter Charles IX sur un haut fait dont, pour sa part, il se fût glorifié, non plus que dans la relation du massacre écrite par don Gabriel de Zayos, secrétaire d'État de Philippe II, relation écrite sous la dictée de Juan de Olargui, envoyé de Paris en Espagne, le 27 août, par don Diego de Zuniga, ambassadeur près la cour de France et dont il était le secrétaire.

Pas la moindre trace d'un fait si important, pas la moindre allusion dans tous les documents découverts jusqu'à ce jour.

C'est dans un récit protestant de la Saint-Barthélemy que la légende fait son apparition pour la première fois, dans le *Réveil-Matin des Français et de leurs voisins*, dont la première édition, sous un autre titre, avait paru à Basle en 1573, six mois après le massacre. M. Loiseleur prouve de la manière la plus évidente que l'auteur anonyme de ce libelle n'est pas le protestant Hugues Doneau, auquel l'avait attribué Cujas, mais un autre protestant, Nicolas Barnaud, né à Crest en Dauphiné, médecin de profession ou plutôt alchimiste, la plupart de ses écrits roulant sur la philosophie hermétique. Deux rigides protestants, Prosper Marchand et le bibliographe Burkhardt Gotthelf Struve, sont d'accord sur ces deux points, que Barnaud est l'auteur du *Réveil-Matin*, et que le seigneur de la Fin, un de ses coreligionnaires, trouvant que son pamphlet était si infecté de mensonges et de calomnies, lui appliqua publiquement un soufflet à Basle, dans la rue Fromentière. Dans son libelle, rempli d'inventions et d'exagérations, dont M. Loiseleur a relevé les principales, Barnaud, qui ne recule devant rien, ne donne le crime de Charles IX d'avoir tiré sur les huguenots

que comme *un bruit;* il ne se porte pas pour garant du fait qu'il avance. Voici le texte de son récit : « Encore, m'a-t-on dit, que le roy prenant une harquebouse de chasse entre ses mains, en reniant Dieu, dit : Tirons, mort Dieu, ils s'enfuyent. » Comme on le voit, il ne présente pas le fait comme certain, c'est un *on dit*, un simple bruit qu'il a recueilli parmi les huguenots au moment de la Saint-Barthélemy, à laquelle il a assisté. Il est même présumable que la légende prit naissance, le jour même du massacre, dans l'imagination indignée de quelques protestants. M. Loiseleur fait observer avec beaucoup de justesse que, si Charles IX avait arquebusé les seigneurs huguenots fuyant sur l'autre rive de la Seine, ceux-ci n'auraient pu manquer de l'apercevoir et de le reconnaître, car la rivière en cet endroit a tout au plus 200 mètres de largeur. Le seigneur de la Fin était parmi eux, et c'est parce qu'il savait à quoi s'en tenir sur la fausseté du récit de Barnaud qu'il lui administra un châtiment public. Quelques mois après la Saint-Barthélemy, les chefs protestants, qui avaient entamé des négociations avec la cour pour conclure avec elle un traité de paix, étaient les premiers à condamner les pamphlets de leurs coreligionnaires, aussi contraires à la vérité que nuisibles à un arrangement. L'année même où Barnaud avait publié son libelle, un autre, réfugié à Genève, Simon Goulart, dans ses *Mémoires de l'Estat de France*, reproduisait, à peu près dans les mêmes termes, la même accusation, mais avec la même réserve : « Encore, *dit-on*, que le roi, prenant une harquebouze, etc. » Il ne faisait que copier Barnaud.

En 1579, parut à Reims, sous le titre de *Tocsin contre les auteurs du massacre de France*, une troisième relation protestante de la Saint-Barthélemy, où l'auteur anonyme, sans épargner aucun de ses auteurs, non seulement n'accuse pas Charles IX d'avoir arquebusé les huguenots, mais le disculpe même en termes très clairs de cette accusation… « Le roy, de son côté, dit-il, ne s'y espargnoit point (au carnage); *non pas qu'il y mist les mains*, mais parce qu'estant au Louvre, à mesure qu'on massacroit par la ville, il commandoit qu'on lui apportât les noms des occis ou des prisonniers, afin qu'on deliberast sur ceux qui estoient à garder ou à défaire. »

Comme on le voit, cette relation est en contradiction avec celle de Barnaud, et n'admet pas même d'une manière dubitative la participation personnelle du roi au massacre.

Un seul écrivain, qui n'avait de catholique que le nom, et qui était au fond un des esprits les plus sceptiques de son siècle, Brantôme, admet sans hésiter et sans la moindre restriction cette même légende. Notons qu'il n'était pas à Paris lors de la Saint-

Barthélemy et qu'il ne composa ses *Grands capitaines français*, où le fait est mentionné, qu'en 1595, c'est-à-dire vingt-trois ans après l'événement. « Lorsque le jeu se jouait, dit-il d'un ton fort dégagé, en faisant allusion à la tuerie, et qu'il fit jour, et qu'il (le roi) mit la tête à la fenêtre de sa chambre, et qu'il voyait aucuns dans les faubourgs de Saint-Germain, qui se remuaient et se sauvaient, il prit une grande harquebuse de chasse qu'il avait, et en tira tout plein de coups à eux, *mais en vain*, car l'harquebuse ne tirait si loin. Incessamment, il criait : Tuez ! tuez ! C'est évidemment la légende qui courait et qu'avait recueillie Barnaud, que Brantôme avait lue dans son pamphlet, ou qu'il avait apprise de la bouche de quelque huguenot de ses amis. Peu lui importait qu'elle fût vraie ou fausse ; sans blâme, sans discussion, il l'ajoutait à ses autres contes, à unique fin d'amuser ses lecteurs.

A côté de la version de Barnaud, sur laquelle sont évidemment greffées celles de Goulart et de Brantôme, il s'en est produit une autre, à la même époque, celle d'Agrippa d'Aubigné, version tout à fait différente, et qui, pour être plus vraisemblable à première vue, au fond n'en est pas plus vraie. Croire à la loyauté et à la sincérité historique de l'auteur de la *Confession de Sancy* et des *Tragiques*, ce serait n'avoir aucune idée de son fanatisme et des violences de plume et de langage auxquelles il se livrait avec une verve implacable qui n'a jamais été dépassée. C'est dans les *Tragiques*, dans ce poème tout enflammé de haine et de colère, que d'Aubigné pour la première fois accuse Charles IX d'avoir arquebusé les huguenots. Suivant Barnaud, Goulart et Brantôme, le roi aurait fait feu sur les huguenots fuyant sur la rive gauche de la Seine, c'est-à-dire hors de portée de son harquebuse de chasse.

Dans le récit de d'Aubigné, l'action de Charles IX a une toute autre gravité. Ce n'est plus sur des fuyards hors d'atteinte qu'il tire, mais sur les malheureux protestants qui ont été jetés à l'eau et dont plusieurs, emportés par le courant, essayent de se sauver à la nage. Et ceux-là ne sont pas hors de portée, car ils ne sont pas à plus de cinquante pas du Louvre.

Par une abominable fiction, le poète montre Charles IX entouré de filles, jurant, blasphémant et leur faisant admirer la justesse de son tir.

. . . . Sa valeur estonnée
Fut, au lieu de conseils, de p..... entournée,
Ce roy, non juste roy, mais juste harquebusier,
Giboyoit aux passants trop tardifs à noyer.
Vantant ses coups heureux, il déteste, il renie,
Pour se faire vanter en telle compagnie.

Dans son *Histoire universelle*, il n'ose reproduire ces licences poétiques, et il se borne à dire que les lettres dans lesquelles il rejetait sur les Guises la responsabilité de la Saint-Barthélemy, « estoient signées de la mesme main de laquelle ce prince giboyoit de la fenestre du Louvre aux corps passants [1] ».

Suivant la légende accréditée par Barnaud et ses copistes, le roi arquebuse les huguenots à une telle distance qu'il ne peut les atteindre, et c'est sans doute pour corriger ce qu'il y a d'absurde dans cette tradition erronée que d'Aubigné invente une nouvelle version pour rendre le crime vraisemblable. Il est le premier qui se soit avisé de faire ce changement, car on n'en trouve absolument aucune trace avant lui.

Mais, parmi les historiens, pendant plus de deux siècles, ce n'est pas la version d'Agrippa d'Aubigné qui a été adoptée, mais bien celle de Barnaud et de Brantôme, accueillie par Mézeray [2], et empruntée à ce dernier par Bossuet, puis par Voltaire. C'est ainsi que cette légende, grâce à ces historiens, finit par être considérée comme une vérité même par des historiens de nos jours (entre autres par M. H. Martin, qui, nous l'avons dit, n'admet pas la préméditation de la Saint-Barthélemy), jusqu'au moment où elle fut sapée par la base par le savant M. Loiseleur et d'autres érudits.

Tout dans cette lugubre histoire de la Saint-Barthélemy est semé de problèmes et de mystères. Par exemple, ce serait une étrange erreur de croire qu'il n'y eût de massacrés que les protestants. La populace saccageait indistinctement toutes les riches maisons sans se soucier des opinions religieuses de ceux qui les habitaient. « C'était être huguenot, dit Mézeray, que d'avoir de l'argent, ou des charges enviées, ou des héritiers affamés. »

On n'est pas fixé non plus sur le nombre des morts à Paris et dans les provinces : les divers historiens qui en ont parlé le font varier de deux mille à cent mille. Ranke, pour Paris, l'évalue à deux mille. Plus grande encore est l'incertitude qui règne sur le nombre des huguenots massacrés dans le reste de la France.

Ce fut en vain que Charles IX, effrayé de toutes ces tueries, ordonna par un édit d'y mettre fin et à la garde bourgeoise de protéger les maisons des réformés; il ne fut point obéi, et les massacres continuèrent à Paris jusqu'à la fin de septembre.

Un fait tout à fait digne de remarque et qui semble écarter le soupçon de préméditation jusqu'au 24 août, en ce qui touche les provinces, c'est que les exécutions, au lieu d'avoir été faites simul-

[1] *Hist. univ.*, l. Ier, ch. IX, col. 551.

[2] Dans son *Abrégé chronologique de l'Histoire de France.*

tanément et le même jour, s'il y avait eu un mot d'ordre, n'eurent lieu que par intervalles et par intermittences. C'est ce que fait observer M. White, un historien protestant. Quant aux ordres donnés par Charles IX à quelques-uns de ses gouverneurs et lieutenants de province d'imiter l'exemple de Paris, il n'y a pas à en douter. Le fanatisme populaire les seconda puissamment dans cette sanglante mission et prit même souvent l'initiative. Notons que M. Alfred Maury ne croit pas plus à la préméditation de la Saint-Barthélemy en province qu'à Paris.

Une fois le crime accompli, Catherine se vanta de l'avoir prémédité; c'est ce qu'atteste une lettre de l'ambassadeur vénitien au doge Mocenigo. Mais cette atroce prétention de Catherine est démentie par une dépêche du nonce Salviati, en date du 27 août, trois jours après le massacre, et dans laquelle il assure que Catherine, dans ses entretiens avec lui, lui a parlé du dessein qu'elle avait de rétablir la religion catholique par l'abolition du traité de paix de 1570, et de mettre à mort l'amiral et quelques autres personnages protestants d'importance. Mais loin de parler d'un massacre général, et d'en avoir été prévenu par Catherine, il disait dans une autre lettre, écrite le jour même de la Saint-Barthélemy : « Je ne croyais pas à la dixième partie de ce que je vois présentement de mes propres yeux. » Cette phrase prouve jusqu'à l'évidence, non seulement qu'il ignorait qu'il dût y avoir un massacre général, mais encore, implicitement, que le massacre ne fût pas prémédité, car si quelqu'un devait le savoir d'avance plutôt que tout autre, c'était à coup sûr lui, Salviati, le nonce du pape. Jamais, dans sa correspondance antérieure à la Saint-Barthélemy, Salviati ne fait la moindre allusion à un tel projet, et comme il était de son devoir d'ambassadeur de le révéler sur-le-champ à la cour de Rome, son silence prouve que ce projet n'existait pas. Tout prouve donc aussi que la cour de Rome fut tout à fait étrangère à la Saint-Barthélemy, et qu'il n'y eut aucune entente préalable à ce sujet entre elle et la cour de France. M. Gachard, le savant directeur général des archives de Belgique, a fourni sur ce point des documents qui ne laissent aucun doute, et M. Henri Martin s'est tout à fait rangé à cette opinion.

Bien différentes furent les explications que la cour de France donna aux princes étrangers, suivant qu'ils étaient protestants ou catholiques. A Elisabeth, le roi faisait dire, par la Mothe-Fénelon, que, pour se garantir d'une conspiration calviniste, il « avait été contraint de lâcher la main à MM. de Guise, qui, avec quelque petit nombre de soldats, avaient tué l'amiral et quelques autres gentilshommes de sa faction ». Quant au massacre général, Charles IX le

mettait sur le compte du peuple, « qui avait fait tout le reste, disait Fénelon, au grand regret de Sa Majesté ».

Tout autre était le langage que l'on tenait aux cours de Rome et de Madrid, auxquelles on présentait le massacre comme un acte à la fois politique et religieux, depuis longtemps médité, et dont le complot des protestants avait fourni l'occasion et le prétexte. Philippe II fut si transporté de joie de ce changement imprévu de la part de Charles IX, de ce coup de vigueur, qu'il engagea le duc d'Albe à imiter cet exemple dans les Pays-Bas. Mais la profonde indignation que laissa éclater Élisabeth obligea bientôt la cour de France à changer de langage et à se retrancher uniquement derrière la thèse du prétendu complot des huguenots.

Quelle fut l'attitude du pape Grégoire XIII, quels furent ses véritables sentiments, lorsqu'il apprit la nouvelle de la Saint-Barthélemy? Suivant Ranke, ce n'était point un homme ami des violences, « et il témoignait même sa désapprobation pour un certain genre outré de sévérité. Jurisconsulte distingué, il partait toujours du point de vue d'une idée absolue du droit ». Le pape, au milieu des dires les plus contradictoires, était trop bien renseigné pour croire à la préméditation de la Saint-Barthélemy; mais les agents de Charles IX firent si bien sur son esprit, qu'il crut fermement au complot des protestants. Suivant Maffei, son principal annaliste, auquel Ranke accorde toute confiance, Grégoire, en apprenant « par le cardinal de Lorraine que Charles IX, pour la sûreté de sa personne et de son royaume, avait fait ôter la vie à l'amiral Coligny », n'en fit paraître qu'une joie tempérée. Fermement convaincu, d'après des témoignages qu'il avait lieu de ne pas croire suspects, par le duc de Montpensier, par Beauvilliers, envoyé extraordinaire de Charles IX, par les déclarations du roi lui-même, par les poursuites ordonnées par le Parlement de Paris contre les conspirateurs, qu'il y avait eu certainement une conjuration des huguenots, il pensa que le roi en les prévenant n'avait fait qu'user du droit de légitime défense. C'est ce que M. Maury, qui n'est pas non plus suspect, reconnaît fort bien lui-même. Aussi rien ne doit nous surprendre, si le pape, dupe de faux renseignements, fit célébrer à Rome une messe d'actions de grâces et s'il envoya à Charles IX un légat pour le féliciter d'avoir échappé à ses ennemis et à une mort presque certaine. A la nouvelle de l'envoyé de l'arrivée de Grégoire XIII, porteur de telles félicitations qu'ils méritaient si peu, Catherine et Charles IX, n'osant soutenir plus longtemps l'imposture qu'ils avaient mise en avant pour couvrir leur crime, furent sur le point de donner ordre au légat de rebrousser chemin. Ils ne savaient quel parti prendre, craignant à la fois de mécontenter la

cour de Rome et d'irriter de plus en plus les puissances protestantes, en recevant publiquement des félicitations du légat sur la Saint-Barthélemy. Pour ne pas donner trop d'importance à son arrivée, ils s'absentèrent de Paris le jour où il y fit son entrée, et lorsqu'enfin on lui donna audience, il lui fut répondu : « Que le jeune roi désavouait le massacre, affirmait qu'il ne l'avait pas ordonné en haine du protestantisme, mais pour sa propre défense, et se montrait très fâché que les autres villes du royaume eussent suivi l'exemple de Paris. » La veille, Catherine s'était faussement vantée de la préméditation comme d'une œuvre pie ; maintenant elle la repoussait avec horreur.

En résumé, comme l'a très bien dit Tavannes, la Saint-Barthélemy ne fut point préméditée : ce fut « une résolution de nécessité, un conseil né de l'occasion ». Il n'y eut de préméditée que la mort de l'amiral et de cinq ou six des autres chefs protestants, encore, suivant quelques-uns, la préméditation ne précéda-t-elle que de bien peu le coup d'arquebuse de Maurevel.

M. Loiseleur, pleinement d'accord sur la question essentielle, c'est-à-dire sur la non-préméditation de la Saint-Barthélemy, avec un très érudit protestant, M. Soldan, et tous ceux qui, depuis, ont défendu sa thèse, n'est pas de la même opinion que lui en ce qui touche les circonstances qui précédèrent la mort de Coligny.

Suivant M. Loiseleur, on découvre dans certains faits qui précédèrent l'assassinat de Coligny, comme des jalons pour le préparer ou le rendre possible. Depuis nombre d'années, Catherine nourrissait une haine profonde contre l'amiral, et cette haine était devenue intraitable depuis qu'il s'était rendu maître de l'esprit de Charles IX. Le louche traité de 1570 et l'insistance que mit Catherine à ce que le mariage de sa fille avec Henri de Béarn fût célébré à Paris plutôt qu'ailleurs cachaient évidemment un piège, l'arrière-pensée d'avoir sous la main, au milieu d'une populace fanatique, Coligny et ses principaux lieutenants. Soutenir que Catherine médita constamment sa mort, ce serait ne pas connaître ce caractère versatile et changeant s'il en fut, qui ne réglait sa conduite que d'après les événements. Mais il est plus que probable que, si elle ne pouvait faire à l'occasion une étroite alliance avec l'amiral, et se servir de lui à son gré contre les Guises, elle se réservait tous les moyens de se débarrasser de lui. « C'était, dit fort bien M. Loiseleur, une prémédita-tion sous condition suspensive. »

Le dessein formel, la vraie préméditation ne prit naissance qu'après l'entrevue de Catherine avec Charles IX à Montpipeau, et lorsque le roi eut manqué aux promesses qu'il avait faites à sa mère. Ce fut alors que Catherine, bien convaincue que son influence et son

pouvoir seraient perdus sans retour, prit la ferme résolution de se défaire de son redoutable rival. « Si l'amiral fût mort du premier coup qu'on lui porta, écrivait à Grégoire XIII son légat Salviati, parfaitement renseigné, il n'y eût pas eu d'autres victimes ; *le massacre a été motivé par les menaces des huguenots*, on l'a ordonné pour détourner de plus grands périls. » En y réfléchissant bien, on comprend en effet que Catherine n'aurait pas eu besoin et n'aurait pas voulu d'autres meurtres que celui de Coligny et de ses lieutenants. Les huguenots, dans la crainte d'un massacre général, auraient soudain quitté Paris. Catherine eût facilement détourné Charles IX, en lui révélant son secret, de l'instruction qu'il voulait entamer contre les Guises, elle l'eût ainsi enseveli dans la tombe de l'amiral, et la Saint-Barthélemy n'aurait eu aucune raison d'être et n'aurait pas eu lieu. C'est ce qu'a parfaitement démontré, mieux que ne l'avaient fait les historiens ses devanciers, M. Loiseleur, par une étude plus attentive des conseils tenus dans la journée du 23 août. Si, avant la tentative de Maurevel, elle avait médité l'extermination des huguenots, elle n'eût pas manqué d'envelopper l'amiral dans le massacre général, car le meurtre isolé de Coligny eût dû nécessairement leur donner l'éveil, les tenir en garde contre les projets de la cour, et ce meurtre eût été la plus inexplicable des imprudences.

Pourquoi, en effet, comme le dit fort bien M. Loiseleur, se serait-on exposé à mettre en fuite ceux qu'on aurait voulu perdre? Pourquoi éveiller leur méfiance, lorsque l'on aurait eu tout intérêt à l'endormir? L'amiral n'ayant été que blessé, les protestants se firent un devoir d'honneur de ne pas l'abandonner et s'emportèrent imprudemment en dangereuses menaces. L'attitude de Charles IX, qui paraissait résolu à venger l'amiral et à poursuivre les Guises à outrance, parut encore plus redoutable à Catherine, et, en proie à la crainte d'être découverte, elle résolut de noyer son secret dans le sang des huguenots. Quant à Charles IX, il ne céda qu'à la dernière heure, à la dernière extrémité, aux obsessions de sa mère, et uniquement pour jeter un voile sur son crime. Quelques jours après la Saint-Barthélemy, don Diego de Zuniga écrivait à Philippe II (6 septembre 1572) : « La mort de l'amiral fut préméditée, celle des autres fut subite. » Ce qui ne paraîtra pas moins étrange et moins surprenant, c'est de voir l'ambassadeur du roi d'Espagne, près la cour de Rome, aussi bien renseigné sur ce point capital. Voici ce qu'écrivait don Juan, à son maître, le 8 septembre : « Bien que les Français veuillent donner à entendre que leur roi méditait ce coup depuis qu'il fit la paix avec les huguenots et lui prêtent des stratagèmes *qui ne paraissent pas permis*

même envers des hérétiques et des rebelles, je tiens pour certain que si l'arquebusade donnée à l'amiral fut chose projetée quelques jours auparavant et autorisée par le roi, tout le reste fut inspiré par les circonstances [1]. » A part le fait avancé par don Juan que Charles IX donna son consentement au meurtre de l'amiral, tout ce qu'il dit est l'expression même de la vérité, et doit être le dernier mot de l'histoire sur la Saint-Barthélemy.

Ainsi donc, comme on l'a cru pendant longtemps, ce ne fut pas le fanatisme religieux qui fut la cause de ce grand forfait. Catherine, nous l'avons dit déjà, avait rapporté d'Italie et inspiré à ses enfants ce sentiment profond d'indifférence pour la religion catholique, qui est le caractère distinctif de la plupart des princes italiens du quinzième et du seizième siècle, et qui était un des résultats les plus évidents de l'esprit païen de la Renaissance. D'un autre côté, Catherine n'appartenait pas impunément à cette race des Médicis, à l'un desquels était dédié, comme un hommage tout naturel, le livre du *Prince*. Elle était tout imbue de la lecture des maximes de Machiavel. Elle savait mieux que personne comment César Borgia s'était défait de ses ennemis à Sinigaglia ; et les trois principaux conseillers de la Saint-Barthélemy, trois Italiens comme elle, les Birague, les Gonzague et les Gondi, n'ignoraient pas non plus comment, dans leur pays d'origine, on se délivrait de ses ennemis par le fer et le poison. La Saint-Barthélemy, par le caractère qu'elle emprunte à ses auteurs, est donc un crime à l'italienne plutôt qu'à la française : les massacres de la nuit du 24 août sont de nouvelles vêpres siciliennes. Ce fut l'ambition de Catherine qui dirigea l'arquebuse de Maurevel, ce fut la peur qui lui fit donner le signal de la Saint-Barthélemy. C'est donc principalement sur sa tête que doit peser à jamais la responsabilité de cet énorme forfait [2].

R. CHANTELAUZE.

[1] Gachard, *Particularités inédites sur la Saint-Barthélemy*.

[2] Nous ne pouvons passer sous silence un intéressant chapitre que M. le vicomte de Meaux a consacré à la Saint-Barthélemy dans son excellent ouvrage : *Les luttes religieuses en France au seizième siècle* (un volume in-8°, chez Plon, Paris, 1879). Par de savantes recherches personnelles et, plus d'une fois, à l'aide de documents inédits, M. de Meaux arrive aux mêmes conclusions que certains des historiens qui l'ont précédé et qui l'ont suivi, et qui ont fait remonter principalement à Catherine de Médicis toute la responsabilité de la Saint-Barthélemy. Ajoutons, pour en finir, que Prosper Mérimée, malgré son hostilité pour tout ce qui, de loin ou de près, touchait au catholicisme, écarte, dans la préface de sa *Chronique de Charles IX*, toute idée de préméditation dans le massacre de la nuit du 24 août.

TATIANA

HISTOIRE VRAIE

I

L'ARRIVÉE

La princesse Tcherkansky était une femme impérieuse et altière. Descendante d'une race illustre qui comptait plus d'un héros parmi ses ancêtres, elle considérait les avantages que donne la noblesse du sang comme supérieurs à tous les autres. Elle eût certainement préféré de commettre un péché mortel qu'une mésalliance. Aussi avait-elle épousé fort tard le prince Tcherkansky, seul survivant d'un nom gravé au livre d'or de la noblesse russe et héritier d'une fortune de plusieurs millions. Un fils était né de cette union tardive. Objet d'ambition plus encore que d'adoration, l'enfant avait grandi au milieu des rêves orgueilleux dont le berçait sa mère. Pour lui, nulle alliance ne paraissait trop élevée, nul mariage trop brillant, à cette femme dédaigneuse, au cœur de pierre, à l'âme glacée, qui faisait des pèlerinages à tous les autels, des prières à tous les saints du paradis pour obtenir un jour la réalisation de ses rêves ambitieux.

A l'époque où commence ce récit, Serge venait d'entrer dans sa vingtième année. Il avait quitté depuis deux ans le corps des pages et était devenu un des plus brillants officiers des chevaliers-gardes. Grand, mince, beau comme un héros de roman, il avait des yeux noirs et profonds, tour à tour chargés d'électricité ou voilés de mélancolie, des traits réguliers, le nez grec. Une fine moustache, aux reflets fauves, ombrageait ses lèvres rouges et fraîches, et cachait à demi des dents éblouissantes. Spirituel,

franc, généreux, enthousiaste, il était brave comme son épée, poète à ses heures, gai jusqu'à la folie, simple, bon, dévoué; adoré de ses camarades, enfant gâté des salons aristocratiques de Pétersbourg, c'était un être séduisant, irrésistible, un cœur d'or.

En ce moment, le charmant garçon, le nez rouge, les jolies moustaches défrisées, grelottait au fond de son traîneau, malgré les fourrures précieuses, les peaux de castor et d'astrakan amoncelées sur lui. Il voyageait depuis cinq jours et cinq nuits pour se rendre chez ses parents, perdus, dans leur terre de Yerskoff, tout au fond de la steppe, loin, bien loin de Saint-Pétersbourg, aux confins de l'Ukraine.

Décembre étendait son manteau glacé sur la terre couverte d'une neige épaisse et dure; les grands sapins, raides comme des soldats prussiens et semblables à des spectres gigantesques recouverts de linceuls, tendaient leurs bras innombrables comme pour saisir au passage le voyageur assez hardi pour troubler leur morne solitude. Le froid était intense, la nuit tombait; quelques étoiles scintillaient au ciel; au loin, des lumières piquaient l'obscurité de points brillants, de même qu'une note gaie éclatant au milieu d'une marche funèbre. On approchait du château splendidement éclairé pour fêter l'arrivée du fils chéri, et célébrer la solennité de la nuit de Noël, si chère aux Russes, grands et petits, riches et pauvres. C'était le 24 décembre 18...

Le prince et la princesse Tcherkansky ne quittaient plus guère leur magnifique résidence depuis que l'éducation de Serge était terminée. Quant à lui, il y avait dix ans qu'il n'était venu « au pays », ainsi qu'il l'appelait en riant. Il avait hâte d'arriver, de réchauffer son cœur au foyer de la famille, de revoir ses parents, les nombreux voisins conviés à lui souhaiter la bienvenue, tous ces bons et fidèles serviteurs, dévoués comme seuls le sont les serviteurs russes, et sa vieille nourrice Prascovia, qui tous avaient fait de chaque jour de son enfance un jour de fête. Il allait contempler ces lieux pleins d'heureux souvenirs, où devaient résonner encore les éclats de sa gaieté. Nul souci, nul regret n'assombrissait sa vie, qui s'ouvrait devant lui toute pleine d'espérances, de promesses, comme une fleur fraîche qui n'a rien perdu encore de son éclat et de son parfum. Et il encourageait de la voix et du geste le cocher qui cinglait les chevaux; et les clochettes tintaient en joyeuse harmonie avec ses pensées riantes.

II

L'ARBRE DE NOEL

L'arbre de Noël, un vigoureux sapin coupé dans la forêt et dont la cime touchait le plafond de la grande salle des fêtes, resplendissait dans toute sa gloire. Couvert de centaines de bougies en cire de couleur, enrubanné et empanaché, orné de guirlandes de perles, de fleurs, de joujoux, de noix dorées, de fruits confits, de bonbons, de mille riens charmants suspendus à des faveurs roses et bleues, il s'élevait majestueux et brillant, répandant autour de lui une atmosphère de bien-être et d'allégresse. Le prêtre l'avait béni. Tout autour, sur de petites tables, se trouvaient les présents destinés à la famille, aux amis, aux serviteurs de la maison et de la propriété. Une petite étiquette indiquait l'heureux destinataire de chaque objet. Toute la domesticité se tenait debout, dans une attitude respectueuse, au fond de la pièce, attendant en silence l'entrée des maîtres.

Bientôt la porte s'ouvrit à deux battants, la princesse parut, radieuse au bras de son fils, suivie d'un groupe nombreux d'invités. Le prince Tcherkansky, vieux et paralytique, ne sortait plus de sa chambre.

— Serge, dit la princesse, distribue les cadeaux aux serviteurs, je me charge de nos amis.

Serge s'avança vivement et se mit aussitôt à l'œuvre. Domestiques, femmes de chambre, la vieille Prascovia, servantes, serfs (il y en avait encore à cette époque), s'approchèrent avec un pieux empressement, pour recevoir de sa main le don de Noël. Il l'offrait avec grâce, doublant sa valeur d'une parole affectueuse, d'un souvenir d'autrefois, d'un sourire.

Le serviteur russe est une espèce totalement inconnue dans nos climats. Doux, patient, résigné, dévoué jusqu'à la mort, il s'attache et s'identifie à tel point à son maître, qu'il finit par oublier complètement sa propre individualité, pour ne plus souffrir que de ses douleurs et ne se réjouir que de son bonheur. Trésor rare et précieux, qui donne à ce pays soi-disant barbare une incontestable supériorité sur nos sociétés soi-disant civilisées.

Serge avait dégarni toutes les tables : à l'un il avait donné une belle peau de mouton frisée, blanche et soyeuse ; à un autre, l'image du saint dont il portait le nom (ces images byzantines sont en grande vénération parmi le peuple russe et atteignent souvent une

grande valeur); au troisième, un bonnet fourré, objet de luxe et de convoitise, et ainsi de suite. Aux femmes, il avait distribué de bons châles tricotés, des gants fourrés, des manchons, des boas. Tous et toutes, avec ce regard doux et reconnaissant du chien de Terre-Neuve qui lèche la main de son maître, avaient baisé la main de Serge avec ferveur, se prosternant presque devant lui. Il ne restait plus qu'un fichu de soie rose, couleur aurore, aux reflets d'argent; l'étiquette, sans doute, avait glissé. Nulle n'était venue le réclamer, et le jeune homme regardait de tous côtés, cherchant à qui pourrait convenir le gracieux objet, lorsqu'il aperçut, au bout de la grande salle, une toute jeune fille, vêtue du gracieux costume de paysanne russe, que les expositions parisiennes nous ont appris à connaître. La chemise blanche comme de la neige, aux manches courtes et bouffantes; le kakoshnick, ce diadème qui transforme toutes les femmes en reines, placé sur la tête; la jupe rouge, ample, aux plis droits et modestes, ornée dans le bas d'un beau galon à fond d'or, tissé à Kazan; le petit tablier garni de dentelle de fil, tout cet ensemble composait un tableau charmant.

— Viens ici, dit Serge, en faisant signe à l'enfant d'approcher.

Timide et rougissante, elle s'avança en tremblant. Elle était blonde comme les blés, gracieuse, fraîche comme un bouton de rose prêt à éclore.

— Comment t'appelle-tu?

— Tatiana.

— Où sont tes parents? Quel est leur nom?

— Mon père est bûcheron dans la forêt. C'est Paramon, le serf. Ma mère est morte.

— Quel âge as-tu?

— Seize ans, seigneur!

Elle leva sur lui ses beaux yeux bleus, doux et caressants comme un rayon de lune, aussi purs et innocents que le regard d'un enfant. De la rencontre des prunelles noires de Serge et des yeux couleur de bleuet de l'esclave, jaillit une étincelle: ce fut un choc d'où naquit une de ces forces, qui, semblables à la foudre, brûlent et détruisent tout ce qui leur fait obstacle. Ce fut au tour de Serge à rester interdit. Ce n'était point cette impression physique que ressentent bien des hommes en présence de cette merveille de la création qui s'appelle la femme, « l'éternel féminin », ou la commotion que produit pour la première fois la vue d'une beauté éblouissante. Non, Serge, quoique bien jeune encore, connaissait la vie et ses enchantements. Recherché par les femmes les plus élégantes de Saint-Pétersbourg, il avait plus d'une fois plongé ses yeux dans des yeux bleus ou bruns, pressé des mains fines et

blanches dont les doigts aristocratiques serraient les siens avec non moins de ferveur. Il avait rencontré des femmes belles, séduisantes, des charmeresses et des sirènes, mais jamais, non jamais, il n'avait ressenti en face d'aucune d'elles l'impression pénétrante, le charme puissant, irrésistible, fatal, qui envahit soudainement tout son être.

Et Tatiana restait là, devant lui, muette, immobile, tremblante, pâlissant et rougissant tour à tour, tandis que son cœur battait à tout rompre. Elle croyait voir un saint descendu du ciel. Ne ressemblait-il pas, ce jeune seigneur, au beau guerrier saint Georges, qui, debout sur ses étriers, terrasse le dragon d'un coup hardi de sa lance? Elle était toute prête à tomber à genoux, en adoration, devant le jeune homme qui la regardait avec des yeux si tendres, si passionnés.

— Viens-tu? s'écria la princesse, qui, elle aussi, avait terminé sa distribution.

Serge jeta avec précipitation le fichu de soie rose sur le cou de la jeune fille, lui dit : A demain, et, courant vers sa mère, lui offrit le bras pour rentrer au salon.

III

L'ENLÈVEMENT

Un mois s'était écoulé. La passion de Serge ne connaissait plus de bornes. Fou d'amour, il ne dormait plus, ne mangeait plus. Sa vie se passait dans la cabane du bûcheron, aux pieds de Tatiana éperdue.

Le serf Paramon, mis dans la confidence des amoureux, ne savait à quel saint du paradis se vouer. Il sentait sa vie en danger : s'opposer aux projets de Serge était chose impossible; y consentir, affronter le courroux de la princesse Tcherkansky, c'était le knout, c'était la mort.

Serge, de son côté, n'écoutant que les entraînements de son fol amour, faisait tous les préparatifs d'un mariage secret et d'une fuite à l'étranger. Son père lui avait fait don, avant sa majorité, d'une partie de sa fortune, le reste lui reviendrait un jour. Il avait donc les ressources nécessaires à une vie large pendant quelques années. Il avait demandé et obtenu, grâce à de puissantes protections, un congé illimité. Enfin, il espérait vaincre, à la longue, les résistances de sa mère, qui finirait certainement par céder devant l'implacable autorité du fait accompli.

La princesse avait d'abord traité à la légère ce qu'elle appelait

« l'amourette » de son fils, puis, craignant une folie, un coup de tête, elle avait passé à la colère, à la menace, à la malédiction. Serge était resté inébranlable, il avait juré sa foi à Tatiana, jamais il ne l'abandonnerait. Elle serait sa femme devant Dieu et devant les hommes. Son plan était arrêté : Paramon les conduirait dans le traîneau du prince jusqu'au village de K***, éloigné d'une trentaine de verstes[1]; là, le pope, gagné à prix d'or, bénirait le jeune couple en grand secret; le diacre et Paramon serviraient de témoins. Aussitôt après la cérémonie, le serf accompagnerait les mariés jusqu'au premier relai de poste, d'où ceux-ci continueraient le plus rapidement possible leur route vers la frontière.

Tout était prêt pour l'exécution de ce projet combiné dans le plus profond mystère. Le 30 janvier, à cinq heures du soir, Serge entra pour la dernière fois dans la cabane du bûcheron. Il jeta sur les épaules de Tatiana une pelisse d'impératrice et, la prenant dans ses bras comme un enfant, la porta jusqu'au traîneau, arrêté à quelques pas. Paramon, assis sur le siège, les bras tendus, le corps rejeté en arrière, secoua les rênes; les trois chevaux attelés de front partirent au galop. La forêt était sombre. Il faisait 24 degrés de froid. Bientôt on atteignit la steppe. La lune radieuse et sereine répandait à flots ses lueurs argentées sur l'immense nappe de neige, transformée en un lac de diamants. On eût dit que les étoiles étaient tombées du ciel pour illuminer la route des fiancés. Le firmament, d'un bleu de saphir, avait cette profondeur dont nul ne peut avoir idée s'il n'a visité les pays de l'extrême nord, et contemplé ces nuits d'une beauté féerique, d'une poésie incomparable.

Pour Tatiana, c'était bien la réalisation d'un conte de fées. Pelotonnée sur le cœur de son prince charmant, elle ne savait plus où commençait le rêve, où finissait la réalité. Lui, murmurait de douces paroles à son oreille. Il lui disait son bonheur, ses transports, ses aspirations : ils quitteraient la Russie, ce climat où tout était froid, le soleil lui-même, et jusqu'au cœur d'une mère. Ils iraient loin, bien loin, là-bas, là-bas, au pays où fleurit l'oranger, et leur vie serait une suite d'enchantements sans cesse renouvelés. Et elle, frissonnante d'espérance et d'amour, se serrait contre lui plus près encore et soupirait de bonheur : « Je t'aime, je t'aime, tu es beau, tu es grand, tu es noble, tu es un héros. Je t'adore. » Et l'amour les berçait sur ses ailes. Paramon, pendant ce temps, faisait dévorer l'espace à ses trotteurs. Mais son cœur était glacé d'appréhension, et ses membres transis tremblaient la fièvre.

[1] 9 lieues.

A minuit le traîneau s'arrêta devant la petite église de K***. Tout dormait au village, mais le pope veillait. Les cierges étaient allumés. La cérémonie fut courte, bien que solennelle dans sa touchante simplicité. Les époux burent dans la même coupe, emblème des épreuves qu'il faudra partager. Paramon et le diacre tinrent au-dessus de leurs têtes les couronnes de fleurs blanches. Puis le prêtre les bénit et ils s'embrassèrent. Serge voulait emmener Paramon avec lui, mais le vieux serf refusa énergiquement.

— Je ne veux pas tenter Dieu, dit-il. Il a voulu que ma fille soit princesse, mais je dois rester esclave pour me faire pardonner son bonheur. Je prierai pour vous deux. C'était une bonne fille, douce et sage, ce sera une femme aimante et dévouée. Que Dieu vous bénisse et vous protège!

Ils partirent. Paramon retourna chez lui. Deux jours plus tard, des paysans trouvaient sur la route de Yerskoff le corps de l'infortuné bûcheron. Le froid l'avait saisi, la fatigue avait amené un engourdissement fatal. Il s'était couché sur la neige et s'était endormi de l'éternel sommeil. L'un des acteurs de ce drame mystérieux avait disparu pour toujours.

IV

LE LAC DE CÔME

Bien des années ont glissé sur Serge et sur Tatiana, pendant lesquelles ils ont abrité leur bonheur dans une des plus délicieuses villas du lac de Côme. Ils s'adorent toujours. Le prince s'est occupé avec intelligence et succès de l'éducation de sa jeune femme. Il lui a donné lui-même des leçons, puis des professeurs distingués ont achevé l'œuvre de perfectionnement. L'amour, ce maître tout-puissant a fait, une fois de plus, des miracles. Tatiana est instruite, elle parle plusieurs langues avec pureté. Des artistes célèbres lui ont appris à chanter. Elle a un talent admirable, et lorsque, le soir, accompagnée au piano par son mari, sa voix expressive et vibrante s'élève dans la nuit, les promeneurs attardés qui voguent sur le lac s'arrêtent charmés, et reviennent le lendemain dans l'espoir de l'entendre encore. Ils ont visité toute l'Italie. La vue des merveilles que renferment les palais, les églises, les galeries, a formé le goût de la belle Tatiana. Car elle est belle, plus belle que jamais, et cette beauté radieuse que donne, à la femme qui aime, la certitude de l'amour rendu. Deux enfants adorables complètent

leur bonheur. Un fils et une fille. L'un, blond comme un chérubin, possède de grands yeux de velours, ils sont noirs et frangés de cils invraisemblables; l'autre est brune comme Serge, mais elle a les yeux enchanteurs de sa mère. Nulle ombre à ce tableau fait de soleil, de fleurs, d'amour et de bonheur.

Pourtant il y en a une. L'orage gronde à l'horizon. La malédiction de la princesse Tcherkansky pèse sur son fils. En vain il lui a écrit lettres sur lettres, suppliantes, soumises, tendres, implorant le pardon de son bonheur. Elle est restée muette, indignée, implacable. A la mort du vieux prince, elle l'a forcé à déshériter Serge. Elle a puni son fils plus cruellement encore. Lorsqu'après sa fuite, elle eut découvert l'église où le mariage fut célébré, elle fit inscrire sur le registre le nom de Tatiana à côté de celui d'un paysan, serf comme elle. Serge avait négligé la formalité des signatures dans la précipitation de l'enlèvement. Poursuivant de sa haine le pope qui avait béni l'union clandestine, la princesse l'avait dénoncé à son évêque, fait destituer et exiler dans un monastère pour y expier sa participation au crime. Le pauvre homme n'avait point survécu à cette disgrâce, il était mort de privations et de chagrin. Enfin, après quinze ans de rancunes inassouvies, la princesse venait de mourir en déshéritant son fils des biens immenses qui devaient lui appartenir et qui passaient à des collatéraux. Sa dernière parole fut une suprême malédiction pour l'enfant de ses entrailles.

Cette nouvelle fut un coup de foudre pour Serge. L'anathème maternel, la perte d'une fortune sur laquelle il comptait pour assurer l'avenir de ses enfants, l'effondrement de ses rêves, le plongèrent dans un abattement profond. Une légère insolation, jointe aux émotions qui brisaient son existence, provoqua un transport au cerveau. Dévoré par une fièvre ardente, en proie au délire, il ne reconnaissait plus sa femme ni ses enfants. Il voulait se tuer, il voulait les étrangler. Les premiers médecins de l'Italie furent appelés en consultation. Toutes les ressources de la science furent mises en œuvre et prouvèrent, comme plus d'une fois déjà, leur impuissance en face des décrets mystérieux de la Providence.

Le mal empirait, implacable lui aussi. Le neuvième jour, Serge expirait dans les bras de sa femme. Il avait recouvré la raison, il bénissait sa compagne chérie et les deux anges agenouillés, tout en larmes, au pied de son lit. Il mourut, ses lèvres glacées pressées sur la main de Tatiana, exhalant sa vie dans un dernier baiser à celle qu'il avait si passionnément, si uniquement aimée. . . .

. . . .

. . . .

Il est impossible de peindre la douleur, le désespoir de la princesse. Douée d'une fermeté d'âme peu commune, elle sut imposer silence aux cris de révolte, aux tortures infernales qui déchiraient son cœur. Elle lutta contre des souffrances indicibles, elle dévora ses larmes, elle subit le plus atroce supplice qu'il soit donné à la créature humaine de supporter. En cette cruelle épreuve, elle ne fut soutenue que par sa foi en Dieu, et par l'amour qu'elle portait à ses enfants, souvenirs vivants d'un mari adoré.

Son cœur fut brisé, mais le corps, obéissant à la volonté, résista. Ses cheveux étaient devenus blancs dans la nuit où elle avait perdu tout espoir de sauver le malade. Mais, parmi les devoirs que lui imposait son courage, il en était un qu'elle avait à tâche de remplir. Après une année de deuil profond, passé dans la retraite, la prière et le recueillement, la veuve se mit en route pour la Russie avec les deux orphelins. Elle s'était donné la mission de reconquérir l'héritage et la légitimité de ses enfants.

V

DÉNOUEMENT

Après un long et pénible voyage, Tatiana avait atteint le terme de ses pérégrinations. Elle s'était fixée, avec ses enfants, dans la ville la plus proche du château de Yerskoff, et avait tenté, jusqu'ici inutilement, de se faire restituer la fortune des Tcherkansky. Démarches, sollicitations, prières, tout avait échoué devant l'infernale combinaison de la princesse. Le registre portait, à côté de la date du mariage, le nom de Tatiana et celui d'un serf, inconnu du reste, mort peut-être. Le nom du prince n'était point inscrit. Nul témoin de la bénédiction nuptiale n'aurait pu certifier de l'identité des conjoints. Serge n'était plus; Paramon était mort; le pope avait succombé. La tombe gardait son secret. Nul espoir ne restait à Tatiana.

Cependant, ses malheurs, sa jeunesse (elle avait trente et un ans), sa beauté, encore rehaussée par l'étrangeté de sa chevelure, avaient inspiré un tendre intérêt à l'un des avocats qu'elle avait consultés dans sa détresse. Il résolut de la sauver ou, du moins, de tenter, dans ce but, un suprême effort.

Après s'être fait expliquer pour la centième fois (il ne se lassait jamais de la voir ni de l'entendre) tous les détails du

mariage et de la fuite, il avoua son amour à la belle veuve et lui demanda de lui accorder sa main s'il parvenait à lui faire rendre sa fortune et ses droits. Après une lutte terrible dans le cœur de Tatiana, l'amour maternel l'emporta; le désir de voir ses enfants en possession légitime du nom et des millions des Tcherkansky triompha de ses scrupules. Elle accepta.

L'avocat, M. M***, se mit aussitôt en campagne. Il entreprit de retrouver le diacre, qui, lui aussi, avait assisté à la cérémonie, et qui, s'il vivait encore, pouvait seul fournir quelques renseignements sur ce drame palpitant. Après beaucoup de démarches infructueuses, de fausses pistes et de recherches minutieuses, il finit par découvrir, aux environs du village de K***, un vieux paysan à barbe blanche, ivrogne de son métier, qui, d'après des calculs dignes d'Edgard de Poë, devait avoir assisté au mariage de Serge et de Tatiana, dans la nuit du 30 janvier, en qualité de sacristain. Mais comment lui arracher l'aveu de sa présence?

M. M***, après avoir engagé familièrement la conversation avec le moujik, l'invita à venir au cabaret. L'offre fut vite acceptée. L'apparition d'une bouteille de rodka [1], son absorption surtout, délièrent la langue du paysan. Grâce à des questions habilement posées, grâce à l'ivresse qui gagnait rapidement le buveur, plaidant le faux pour savoir le vrai, M. M*** acquit bientôt la certitude de son identité. Il se fit raconter dans tous les détails l'arrivée des fiancés, la bénédiction secrète, le départ. Puis il reconduisit le vieux à sa cabane, lui promettant de revenir bientôt.

Le premier point était gagné; il fallait maintenant à tout prix s'emparer du registre. Le surlendemain M. M*** reparut muni d'une bouteille d'eau-de-vie. A force de cajoleries, de promesses d'argent et de petits verres, il obtint que le paysan allât chercher le fameux livre qui se trouvait dans la sacristie de l'église de K***. Dès qu'il fut en possession du précieux document, il versa la liqueur à pleins bords, doubla encore la dose, et tandis que le paysan ivre-mort roulait sous la table, l'avocat, feuilletant d'une main fiévreuse le registre, découvrait la date fatale, le nom de Tatania, celui de son époux fictif, le serf Ivan Ivanowitch. M***, saisissant alors son canif, gratta le nom du paysan, trempa sa plume dans un petit encrier dont il s'était muni et d'une main qui ne tremblait plus, il écrivit. . . . .

. . . .

Quel nom, croyez-vous, cher lecteur, qu'il écrivit?... Il écrivit *le même nom* qu'il avait effacé?... Et le paysan ronflait toujours!

[1] Rodka, eau-de-vie de grain.

ÉPILOGUE

Le procès fut jugé. Il fut aisé de prouver que le nom du prince Tcherkansky avait été effacé par une main sacrilège, soudoyée par la défunte princesse, pour y substituer criminellement celui du serf Ivan, afin de faire perdre à Tatiana et à ses enfants tous leurs droits au nom, aux titres et à la fortune des Tcherkansky. La fraude était évidente. Les collatéraux restituèrent, non sans regrets, les millions. Tatiana, fière de son sacrifice, épousa M. M***. On fut étonné de ce mariage. On en parla quelque temps, puis on n'y pensa plus. Les nouveaux époux s'établirent à Pétersbourg, où, grâce à la fortune de sa femme, à son intelligence personnelle, M*** atteignit aux plus hautes dignités. Sa tendresse pour les enfants du prince Serge acheva de lui gagner le cœur encore meurtri mais reconnaissant de Tatiana.

***.



SOUVENIRS D'UN VOYAGE EN HONGRIE

VESZPREM

La route de Füred à Veszprem est une des plus agréables qui se puissent concevoir, si l'on ne craint pas le soleil un peu vif, il faut l'avouer, qui rayonne sans obstacles au fond des ravins tout aussi bien qu'au sommet des collines. Ce qui s'entend naturellement de l'été : car l'hiver est fort rude aux bords du Balaton et dans les bois de Bakony, peu fréquentés du reste en pareille saison, si ce n'est par les pêcheurs du lac et les quelques habitants de la forêt, bûcherons ou laboureurs, depuis qu'il n'y a plus de bandits comme au bon vieux temps des *bétyars* et des *pauvres garçons*. Mes compagnons et moi, nous n'avons pas peur du soleil; et, si nous partons avec le secret désir de trouver l'ombre dans la forêt, nous sommes d'avance résignés à tout ce que la route nous réserve de poussière et de chaleur. Il est dix heures : à midi nous serons à Veszprem, et le dîner qui nous attend à l'hôtel de la Couronne nous reposera de notre courte fatigue. En route donc, et adieu Füred!

Après avoir gravi la colline, le chemin tourne à droite et se dirige, parallèlement aux rives du lac, vers un petit village, que l'on aperçoit blotti dans un pli de terrain à une assez grande distance. La route est bonne mais accidentée au gré de tous les mouvements du sol : elle monte et descend avec une parfaite insouciance du qu'en dira-t-on, comptant sans doute sur le charme incessamment renouvelé des aspects pour se faire pardonner le sans-gêne de son tracé. Il est vrai de dire qu'elle est ravissante, avec ses changements de décors aussi nombreux que ceux d'une féerie, dont le soleil d'Orient serait le peintre et l'ordonnateur. Il y a, tout au début, un tableau qui vaudrait, à lui seul, le voyage

de Veszprem à Füred. C'est au coin du mur de l'établissement agricole de Szeretethaz, un peu au-dessus de l'humble cimetière où dorment les défunts de la colonie. A l'horizon légèrement brumeux, les plages basses du lac qui resplendit sous le soleil comme un miroir d'argent irisé de nuances délicates et fugitives. Plus près, les pentes couvertes de vignes aboutissant aux lisières de roseaux et de joncs, dans lesquelles vient mourir le flot devenu vert et transparent comme une émeraude. Au premier plan, parmi les grandes herbes, semées au hasard d'un caprice inexplicable, des tombes que rien ne protège et que couvre parfois comme d'un voile transparent l'ombre d'un bouleau ou d'un pin bizarrement tordu par les rafales du lac. Le silence le plus profond règne partout aux alentours et saisit l'âme d'une émotion où elle se reconnaît difficilement. Ce n'est pas de la tristesse : et pourtant il semble tout naturel à ce moment de faire accueil aux pensées graves et de réveiller le souvenir des affections parties. Les jolis vers de Pœtofi reviennent d'eux-mêmes à la mémoire : « L'arbre s'agite à peine, à peine les fleurs se balancent. Plongés dans le silence, arbres et fleurs semblent écouter attentivement les bruits de la terre et du ciel. Peut-être rêvent-ils? Peut-être le sommeil respire-t-il tout bas autour d'eux? Moi aussi, je sens le souffle d'un rêve sur mon cœur... Allez, allez, mes souvenirs [1]!... »

Mes souvenirs allaient, en effet, vers un autre cimetière, posté comme celui-ci au penchant d'un rocher dont les pieds se baignent dans les flots tranquilles et transparents comme ceux du Balaton. La brise qui souffle du large fait frissonner les grands arbres et balance les rosiers de toute nuance qui ont valu son nom de *Rosais* à cet humble champ des morts. Le soleil rit aux roses dans l'ombre claire des pins, et les croix blanches semblent des âmes qui ouvrent leurs ailes pour s'envoler dans le ciel. Rien de triste en ce lieu, dont on aime à franchir la porte, et dont on sort en disant : « J'aimerais bien de reposer ici! » Mes plus doux rêves de jeunesse ont franchi ce petit mur pour se perdre dans les brumes dorées de la mer, ou sont revenus s'abattre comme des colombes fatiguées au pied de ces rosiers. La Bretagne ressemble en ceci à la Hongrie : la mort y est douce à rencontrer et personne ne songe à l'écarter du voisinage des vivants. Que le lecteur me le pardonne : je ne puis passer près du cimetière sans y arrêter un instant ma pensée et réciter une prière, avec l'espoir qu'un jour un autre passant me la rendra.

Mais nous voilà loin de la mer hongroise, et quelle sotte manie

[1] Pœtofi, *l'Oubli*.

de divaguer ainsi à tout propos! En voyage il me semble bon de ne pas aller ni trop vite ni trop droit. Je suis tout à fait de l'avis de Victor Hugo, qu'il convient le plus qu'on peut de convertir le voyage en promenade. « On part, on s'arrête; on repart, rien ne gêne, rien ne retient. On va et on rêve devant soi. La marche berce la rêverie; la rêverie voile la fatigue. La beauté du paysage cache la longueur du chemin. On ne voyage pas, on erre. A chaque pas qu'on fait, il vous vient une idée. Il semble qu'on sente des essains éclore et bourdonner dans son cerveau [1] ». Ainsi faisons-nous, quand nous pouvons, mes compagnons et moi, encore que nous n'allions pas toujours à pied, comme le conseille l'illustre voyageur : il faut bien quelquefois économiser le temps.

Pour épargner celui du lecteur, nous nous remettons en marche, après avoir donné un coup d'œil à l'établissement de charité que nous allons laisser derrière nous. Il est le seul du même genre dans toute la Hongrie. C'est une sorte d'orphelinat agricole, fondé, il y a une trentaine d'années environ, et dans lequel sont élevés cinquante enfants de langue et de religion différentes. Conformément aux idées qui prévalent aujourd'hui en Hongrie et que je ne prétends justifier en aucune façon, la question religieuse est réservée, mais pas dans le sens où le veulent nos libres-penseurs : il n'y a pas de libres-penseurs en Hongrie. L'enfant doit accomplir les devoirs de son culte, et reçoit toute facilité d'y vaquer : les catholiques ont tous, dans leur case au vestiaire, un crucifix suspendu à côté du petit miroir règlementaire. L'instruction religieuse est donnée à chacun suivant sa foi : catholiques, protestants et juifs ont la même obligation d'apprendre la doctrine qui correspond à leur origine. Dans le cas où un enfant voudrait passer de l'hérésie ou du judaïsme à l'Église, il le peut, après épreuve faite de sa résolution et avec le consentement de ceux dont il dépend. Le caractère général de l'établissement est cependant catholique, et une grande croix dressée dans le jardin, au-dessus de la route de Veszprem, semble en donner l'assurance à tout venant.

Où le règlement se montre plus absolu, c'est à propos de la langue, qui doit être la même pour tous les élèves. Jadis les empereurs allemands avaient entrepris d'imposer à tous les peuples de leur empire la langue qui se parlait à Vienne. On a retourné la prétention contre eux : les Hongrois ne veulent plus d'autre langue officielle que le magyar, et tous les enfants des écoles doivent l'apprendre, quelle que soit leur langue maternelle. Ici, la mesure est appliquée avec un tel soin que certains enfants ne savent plus l'alle-

[1] V. Hugo, *le Rhin*, lettre xxe.

mand ou le patois qu'ils parlaient à leur entrée dans la maison. Le but de cette mesure est de fortifier l'esprit national et d'accentuer de plus en plus la séparation entre les Hongrois et les Allemands. « Nous sommes trop peu nombreux, disent les Magyars, pour n'avoir pas besoin de nous serrer, si nous voulons opposer une résistance victorieuse à l'effort des Allemands et des Slaves qui nous pressent de toute part : et la langue nationale est le lien sur lequel nous comptons pour empêcher l'émiettement de nos forces. »

Conformément à cette conviction, ils ont prescrit, par la loi du 21 mai 1879, l'enseignement de la langue hongroise dans toutes les écoles primaires, — abrogeant ainsi la loi de 1868, qui permettait l'enseignement primaire dans la langue que les enfants parlaient généralement dans la commune. La partie serbe et roumaine de la population a été froissée de cette mesure, en raison surtout du motif qui la dictait. Une autre partie a fait remarquer, non sans justesse, que tout le monde parlant déjà l'allemand, les enfants se trouvaient ainsi forcés d'apprendre plusieurs langues, — et les instituteurs réduits à devenir écoliers, puisque la plupart d'entre eux ne savait pas le hongrois. A la Chambre haute, les évêques roumains et serbes ont protesté contre la manie de tout magyariser quand même, au risque de tomber dans le ridicule odieux dont Joseph II s'était couvert en voulant tout germaniser. Le parlement a passé outre. L'enseignement est donné dans les écoles primaires en hongrois, et les instituteurs sont obligés à suivre, pendant les mois de vacances, des cours gratuits de langue hongroise dans les villes les plus voisines de leur résidence. C'est surtout parmi les calvinistes que cette ardeur de magyarisme se manifeste : tout récemment, le conseil d'enseignement de leurs écoles proposait de supprimer l'enseignement obligatoire de la langue allemande dans les collèges. « Divers organes de la presse sincèrement magyare n'ont pas hésité à blâmer hautement cette décision. La littérature hongroise n'est pas assez développée, les traductions des chefs-d'œuvre des littératures étrangères ne sont pas assez nombreuses, pour que les étudiants puissent se dispenser de recourir aux ouvrages écrits en allemand. Pour l'enseignement supérieur surtout, il est indispensable que les étudiants soient familiarisés avec la langue allemande; et en privant la jeunesse hongroise de cet auxiliaire, on mettrait un obstacle sérieux à son développement intellectuel [1]. »

Quoi qu'il en soit, si le magyar est la seule langue officiellement enseignée dans les écoles primaires, comme nous le voyons à l'orphelinat de Füred, la langue parlée est plus ordinairement l'alle-

[1] E. Marbeau, *l'Instruction publique en Hongrie*, p. 15.

mand : ce qui donne un peu au magyar des allures de langue savante et le fait ressembler au provençal de *Mireio* et au celtique du *Barzaz-Breiz*. Peut-être faudra-t-il encore bien des années avant que l'usage courant du hongrois soit un fait accompli : s'il doit être le gage de l'indépendance et de la prospérité nationales, je souhaite de toute mon âme que rien ne retarde la réalisation d'un si légitime désir.

Les élèves de l'orphelinat de Füred apprennent divers métiers, qui les rendent capables de profiter à l'établissement lui-même, avant d'aller au dehors chercher fortune pour leur propre compte. Le directeur, qui nous accueillit avec beaucoup de bonne grâce, se louait des résultats obtenus, en regrettant que le peu de ressources assurées ne permît pas de donner à l'œuvre les développements désirables. L'entreprise, en effet, ne repose sur aucun fondement certain : elle dépend de générosités qui paraissent se lasser, de sorte que l'avenir, loin d'être rassurant, inspire plutôt des inquiétudes et presque du découragement. Le caractère éclectique de l'œuvre en éloigne les catholiques dont elle avait eu d'abord les sympathies. Un comité, placé sous la présidence de M. Maurice Jokaï, réussit tant bien que mal à la faire vivre. Les enfants que nous pûmes voir nous parurent bien portants, bien tenus, polis et travailleurs. Un jeune surveillant, élevé dans la maison, nous en fit les honneurs avec beaucoup d'intelligence et de tact : quand l'œuvre ne produirait, chaque année, qu'un homme de cette valeur, elle serait encore digne du plus vif intérêt.

Après avoir dépassé l'orphelinat agricole, la route descend, remonte à travers un premier village d'où l'on aperçoit une dernière fois l'abbaye de Tihany sur son promontoire, puis on arrive à un gros bourg, de l'apparence la plus gaie et la plus pittoresque. Les maisons, très propres, indiquent de l'aisance et respirent la paix : les tirades plus ou moins persuasives sur le bonheur de la vie des champs sont ici tout à fait de saison. Les constructions, peu élevées en général, se développent sur une assez grande étendue, en arrière d'une cour entourée d'un petit mur ou d'une haie qui s'ouvre sur le chemin. Une galerie couverte, quelquefois d'un très bon style, avec des réminiscences gothiques ou orientales, précède la porte à travers laquelle on peut entrevoir l'intérieur tenu avec beaucoup de soin, pour ne pas dire avec luxe, bien que le mot convienne à l'entassement de choses relativement précieuses dont le paysan hongrois aime à parer sa maison. Lits de bois sculpté recouverts de draperies aux couleurs vives, faïences peintes sur les dressoirs où brillent également les cuivres polis, nattes de tissus variés sur le sol carrelé, images saintes appendues

au mur et garnies de fleurs, tout cela rit à l'œil et épanouit le cœur. Les habitants de ces jolies demeures ne déparent pas le tableau, les hommes avec leur visage mâle et bruni par le soleil, les femmes avec leur démarche élégante, les enfants, avec leur mine éveillée et curieuse, qui suivent le passant d'un regard bienveillant et semblent lui souhaiter bon voyage. Pas de misère apparente : une activité calme qui paraît sûre d'elle-même et de ses résultats. Il est vrai de dire que nous traversons un pays favorisé de toute manière par la Providence, et que nos conclusions perdraient peut-être de leur justesse à se trop généraliser. Le vin et le blé abondent ici et dans toute la région qui mène de Füred à Buda-Pest, par Veszprem et Szekes-Fejervar. La pierre et le bois se trouvent partout sous la main du maçon et du charpentier, le chanvre et le lin sous la main de la fileuse et du tisserand. Les chevaux, les bœufs, les moutons, les porcs, les chèvres, les oies, se promènent en nombreuses troupes : les ruisseaux sont peuplés de truites et d'écrevisses, et le gibier foisonne dans les bois et les roseaux. Mais ce coin de paradis terrestre ne doit pas nous faire oublier que nous avons traversé d'autres parties du pays moins heureuses : la Hongrie, comme la France, a bien des aspects divers et ne pourrait s'apprécier exactement d'après le district que nous visitons en ce moment.

Au sortir du village, nous entrons dans la forêt, par un chemin tracé au bord d'un ruisseau profondément encaissé entre deux collines de granit recouvertes par ci par là d'une végétation chétive et tourmentée. Bien qu'on n'ait plus à craindre les bandits, la physionomie de ces lieux n'a rien de rassurant : et, je l'avoue, je préfère avoir franchi en plein jour cette espèce de défilé, quel que puisse en être le charme saisissant par un beau clair de lune. Des bûcherons qui sortaient du bois faisaient assez bien figure de *bétyars*, non de ceux que M. Tissot a tirés des romans de Jokaï, mais de ceux que l'on pendait jadis haut et court pour leurs exploits sur les chemins. Honnêtes gens sans doute (je parle de nos bûcherons), qui ne se doutaient guère du jugement sévère dont ils étaient l'objet! Ils nous saluèrent en passant, suivant la coutume du pays, où nous avons retrouvé tant de fois les traces de la fraternelle égalité qui rapprochait autrefois les hommes par tout le monde chrétien. Clergé, noblesse, peuple, vivent ici dans une sorte de familiarité qui n'exclue pas le respect, mais empêche le mépris d'une part et l'envie de l'autre.

« La Hongrie, dit M. E. Marbeau, a eu soin, il y a quinze ans, de ne pas laisser à l'écart les anciennes familles de magnats : elle leur a rendu la situation qu'elles tenaient des vieilles constitutions

du pays. Les prérogatives dont elles jouissent n'excitent pas la jalousie des masses, et le magyar le plus pauvre est fier de leur splendeur »[1].

« Large d'idées, libérale, la noblesse hongroise, ajoute M. Tissot, n'a rien de la morgue réactionnaire et de la suffisance hautaine de la noblesse allemande. Un noble magyar s'entretient familièrement avec un paysan, et il a sur lui cette autorité morale des *gentlemen farmer* anglais. L'aristocratie hongroise est restée une classe dirigeante, parce qu'elle se mêle au peuple, qui accepte sa direction et ses conseils, et que c'est parmi elle que la liberté a toujours compté ses plus vaillants et ses plus chevaleresques défenseurs. En 1840, la noblesse vota la *loi de la langue*, qui remplaça le latin par le magyar : elle restreignit elle-même ses privilèges et se condamna à l'impôt dont elle était exempte ; d'un commun accord avec le clergé, elle vota, en 1848, l'abolition de la corvée et de la dîme, la liberté de la presse, et l'établissement du jury[2]. »

Il est vrai de dire que la noblesse est ici le partage d'une part considérable de la nation. Jadis des villages entiers furent anoblis, en raison des services rendus à la cause nationale dans la guerre contre les Tartares, les Allemands ou les Turcs. Du reste, tout homme libre était noble, c'est-à-dire privilégié. De là cette race de gentilshommes campagnards, que l'on rencontre encore dans les rues de Buda-Pest, vêtus de peaux de mouton, chaussés de sandales, assez semblables à ces *épées de fer* de la vieille noblesse bretonne, dont Mme de Sévigné nous a laissé, dans ses lettres, un si piquant portrait. Dure et fière race, qui n'allait point demander à Versailles le droit de substituer une couronne de marquis ou de comte au casque dont elle cimait ses armes, mais tira si énergiquement de son fourreau de fer l'épée qui fit, en 1793, rebrousser chemin à la Révolution. Aujourd'hui, la petite noblesse hongroise n'a plus de privilèges, au lieu que les magnats conservent le droit de constituer la Chambre haute du parlement : mais du passé il reste entre tous les enfants de la famille magyare une habitude de relations fraternelles qui se remarque du premier coup d'œil : « La réciprocité des égards, la politesse est même poussée si loin chez ce peuple, dit M. Tissot, que des hommes qui se voient pour la première fois se disent entre eux, en causant : « mon frère aîné (*bacsiam*) ou « mon frère cadet (*ocsem*) ». Sont-ils du même âge, ils se donnent le titre de « Votre Grâce[3] ». Nous en avons

[1] E. Marbeau, *Slaves et Teutons*, ch. XXVIII.
[2] V. Tissot, *Voyage au pays des Tziganes*, c. XVII.
[3] *Ibid.*, c. XII.

fait souvent l'expérience dans nos rapports avec des gens que nous n'avions jamais vus et que rien n'obligeait à ces prévenances. C'est, dit-on, affaire de tempérament national : je me permets de croire que le baptême n'y a pas nui.

Pendant que nous philosophons nos chevaux vont toujours leur même train et nous voici en pleine forêt, mais sans ombre, au beau milieu d'une large route, bien tracée, bien égale, pas trop poudreuse, l'idéal d'une route pour les dames qui se défendent du soleil à grand renfort de voiles verts et de parasols. A droite et à gauche, la végétation est vivace, mais non pas puissante : ce ne sont pas les grands chênes ou les fiers sapins de nos forêts françaises. De temps à autre des clairières de date récente accusent les cessions faites par le chapitre de Veszprem, propriétaire d'une partie de la forêt. C'est, pour les chanoines, une manière d'augmenter leurs revenus ou de créer des prébendes qui menace de déboiser une surface considérable de terrain et ne paraît pas à tout le monde exempte d'inconvénients. N'ayant point à prendre parti dans la querelle, nous nous bornons à constater que ce procédé a servi merveilleusement un brave curé dont on nous montre la dotation taillée en pleine forêt, d'un horizon à l'autre, et faisant déjà les plus belles promesses. La moisson s'achève, et de toute part les ouvriers apportent les gerbes autour du logis bien bâti au sommet d'une petite éminence, d'où l'on a vue sur les déclivités de la forêt et les montagnes de l'arrière-plan. Une haute croix de pierre se dresse entre la route et la maison, à une distance qui permet de mesurer cette part du domaine. C'est vraiment un beau domaine, et dont on nous dit qu'il fructifie pour le bien public autant que pour le bien particulier de son titulaire actuel.

De l'autre côté de la route, dans un pli de terrain qui permet à peine de l'apercevoir, s'est fondé un gros village allemand, sorte de *douar* isolé par les habitudes et les intérêts plus encore que par la situation au milieu d'une population peu sympathique pour ne pas dire hostile. Ces gens-là se marient entre eux et continuent ainsi de génération en génération l'isolement de leur première installation. Ils sont industrieux, économes, sobres et pacifiques : ce qui revient à dire qu'ils sont bien plus prospères que leurs voisins, et doivent augmenter de jour en jour cette prospérité aux dépens de ceux qui les jalousent sans les imiter. Les esprits sérieux voient avec une certaine inquiétude ces colonies allemandes s'établir et se développer sur la terre hongroise. Sans doute, le fait n'est pas nouveau; mais il n'en mérite que plus d'attention, surtout dans les temps actuels. Il ne manque pas, à

Buda-Pest, de gens qui regardent du côté de Berlin pour ne pas avoir à regarder du côté de Vienne : mais les gens sensés, les plus nombreux fort heureusement, se rappellent l'avis du bon la Fontaine, accommodé au temps présent :

Laissez-leur prendre un pied chez vous;
Ils en auront bientôt pris quatre [1].

La Hongrie a dû souvent recourir aux voisins pour combler les vides faits dans sa population par les guerres intestines et étrangères : Saxons, Bohèmes, Slovaques, Serbes, Roumains, Grecs, sont venus prendre part au banquet, de bon appétit et de meilleur espoir encore. Elle y a gagné d'être une sorte de Babel, non seulement au point de vue des langues, mais à celui des religions, des lois et des mœurs. L'unité hongroise est un peu factice, il faut bien le reconnaître; et si le *coin allemand*, comme on dit là-bas, pénètre dans les interstices, il est à craindre qu'il ne disjoigne pour longtemps, et à son profit seulement, les ais de la barrière élevée entre le pangermanisme et le panslavisme.

Mais il me semble que nous tombons dans la politique ; ce qui serait vraiment dommage par ce beau soleil et devant ce gai paysage. Nous sortons de la forêt que nous laissons à gauche, et nous débouchons sur un vaste plateau, à l'extrémité duquel se montrent les premières maisons de Veszprem, en allemand Weisbrunn, la fontaine blanche, la ville de Sainte-Gisèle, comme Szekes-Fejervar est la ville de Saint-Étienne.

Vue du côté par lequel nous arrivons, Veszprem n'a rien de séduisant. C'est la physionomie d'une petite ville de province, d'un chef-lieu de canton auquel le marché hebdomadaire donne seul un peu de vie et de mouvement. Mais à mesure qu'on avance, l'aspect se transforme au grand étonnement du voyageur. Nous avions cru entrer dans une ville bâtie en plaine ou sur le bord d'un plateau : nous étions loin de compte. Il nous fallut mettre pied à terre, pour ne pas courir le risque de nous casser le cou dans les descentes rapides où la voiture aurait pu s'aventurer à la rigueur, mais sans aucun avantage. Les constructions s'étendent en éventail sur les flancs et au pied d'un promontoire à double étage, qui justifie le mot de M. Tissot : « Voici Vesprim agenouillée au pied de la petite colline qui porte le château du prince-évêque [2]. » C'est en réalité l'effet que la partie basse de la cité produit, vue de la route qui mène

[1] Fables, l. II, 7 : *la Lice et sa compagne.*
[2] *Voyage au pays des Tziganes,* ch. XX.

à la gare, en contournant le ravin au delà duquel est bâti le palais épiscopal. Mais le château est lui-même dominé par la partie haute de la ville, celle que nous traversions à notre arrivée et qui se terminait pour nous à l'hôtel de la Couronne.

Le dîner fut vite expédié, et nous prîmes aussitôt le chemin du palais épiscopal où nous attendait le secrétaire de l'évêque, M. l'abbé Révay Lajos, dont nous avions fait la connaissance à Füred. Le palais est le centre d'une ville à part, moitié citadelle, moitié couvent, habitée seulement par le gouverneur, l'évêque, les chanoines et les clercs des écoles piaristes. Le plus grand silence règne dans les rues, où du reste nous ne rencontrons qu'une escouade de forçats allant à la fontaine de l'évêché, sous la conduite d'un soldat à mine débonnaire. Tout ce monde nous salue au passage, avec un air de bienveillante curiosité qui ne manque pas de piquant. J'avais déjà pu voir avec quelle sérénité les forçats italiens portent le fardeau léger de leurs chaînes : mais je ne m'attendais pas à revoir le même spectacle sur les terres soumises au sceptre des Hapsbourg. Il est vrai que nous sommes déjà loin de Silvio Pellico et que le Spielberg ne s'élève pas sur les bords du Danube.

Nous arrivons à la porte du palais, vaste édifice dans le style du dix-huitième siècle, sans grande physionomie à l'extérieur. Le vestibule, où nous pénétrons sans obstacle, est absolument désert, et il nous faut chercher dans les vastes corridors un introducteur qui ne se hâte pas de paraître. On dirait du château de la Belle au bois dormant. Mgr Kovacs, le prince-évêque, est parti pour les bains de Carlsbad, et les gens de sa maison, qu'il n'a point emmenés avec lui, se sont probablement donné congé. Les hussards aux vestes soutachées, les grands laquais à perruque poudrée, qui font le service ordinaire, sont en villégiature ou font la sieste, faiblesse fort pardonnable par la chaleur de 36 degrés dont nous sommes favorisés. Enfin une sorte de concierge paraît, prend notre carte et nous introduit bientôt auprès de l'aimable secrétaire, qui nous attendait et nous accueille avec le plus gracieux empressement. Après les compliments d'usage, il nous faut faire honneur au vin de l'évêché, célèbre dans toute la Hongrie et dont la réputation n'est vraiment pas surfaite. L'évêque possède beaucoup de vignes soit dans les environs de la ville, soit aux bords du lac Balaton, aux alentours d'une magnifique maison de plaisance qui domine la route de Füred. C'est un des éléments de son revenu, très considérable, bien qu'il soit inférieur à celui de quelques autres évêques. Le siège de Veszprem est, en effet, plus riche d'honneurs que d'argent : son titulaire est chancelier-né

de la reine et c'est à lui que revient le droit de la couronner, comme il appartient au primat de couronner le roi. Ces prérogatives viennent de la préférence marquée de la sainte reine Gisèle pour la ville de Veszprem, où elle passa presque toute sa vie et fixa son tombeau. Saint-Etienne l'habitait avant de monter sur le trône ducal, et c'est là qu'il amena tout d'abord sen épouse, la sœur du saint empereur Henri d'Allemagne, la digne héritière de la popularité qui avait entouré sa belle-mère Charlotte, la *Beleghnini* des légendes magyares.

La position de Veszprem avait sans doute déterminé le choix du jeune prince. Le duc Geyza résidait plus volontiers à Esztergom ou à Bude; mais il avait intérêt à faire surveiller de près les populations de la rive orientale du Balaton encore païennes ou du moins fort mal christianisées et toujours prêtes à la révolte contre l'héritier légitime des Arpads. C'est pourquoi il avait donné pour séjour habituel à l'héritier de la couronne la place forte de Veszprem d'où il lui était facile, suivant les circonstances, de se porter au devant des rebelles ou de repousser leurs attaques, s'ils arrivaient jusque-là. L'événement prouva qu'il avait bien jugé.

Lui-même avait dû comprimer des mouvements séditieux auxquels sa mort donna une nouvelle audace avec des espérances plus fondées de succès. Le duc Étienne avait à peine recueilli l'héritage paternel qu'il se le vit disputer par les Allemands. Profitant de la diversion opérée par l'étranger, les païens du comitat de Somogy se soulevèrent, et conduits par Koppa, comte de Szegszard, ils vinrent mettre le siège devant Veszprem, où le duc s'était renfermé. Ils avaient dévasté tout le pays d'alentour et se promettaient de livrer bientôt la cité ducale au pillage et à l'incendie. Etienne ne désespéra pas. Il fit déployer à la tête de ses troupes les bannières de Saint-Martin et de Saint-Georges, sous la protection desquels il avait placé son droit et son espoir. Le choc fut terrible, le succès foudroyant. Ce qui ne périt pas sous le glaive des Hongrois fidèles fut fait prisonnier et traîné aux pieds du vainqueur. Koppa gisait sanglant sous un monceau de cadavres, triste victime d'une rébellion doublement criminelle, puisqu'elle avait joint aux malheurs de la guerre civile la honte d'une alliance avec l'étranger.

Etienne se montra reconnaissant envers le saint pontife dont il avait invoqué l'assistance. Il fit reprendre et achever les travaux que son père avait commencés à Martinsberg pour la restauration de l'abbaye bénédictine. Puis, l'église dédiée et l'abbé solennellement installé, il fit don à Saint-Martin de toutes les dîmes à percevoir sur les terres des vaincus, même celle du sang, puisqu'il

consacra au service du monastère le dixième enfant de toute famille établie dans les pays soumis à cet hommage [1].

Il ne s'en tint pas là. Instruit par l'événement, il pensa tout de suite à défendre le passage du lac Balaton contre tout retour offensif, et Tihany devint naturellement le lieu d'un poste à la fois militaire et religieux. Il fallait en effet joindre à la force des armes celle de l'apostolat, pour assurer la marche de la civilisation chrétienne au milieu de ces tribus que l'épée toute seule ne soumettrait jamais entièrement. Ce fut l'origine de l'abbaye bénédictine, dont nous avons parlé dans un récent article du *Correspondant* [2], forteresse et monastère, également célèbre dans l'histoire de la Hongrie par les travaux des moines et la vaillance des soldats.

Etienne ne put à son gré surveiller le développement de Veszprem et de Tihany : ce fut à son épouse Gisèle qu'il dut confier le soin de le conduire à bonne fin. Aussitôt que le pape Sylvestre II eut accordé au jeune duc le titre et les insignes de la royauté, la nouvelle reine jeta les fondements de la cathédrale destinée au premier évêque de Veszprem. De cette noble construction il reste seulement une chapelle basse, entre le palais épiscopal et la nouvelle cathédrale, désignée sous le nom d'*Oratoire de Sainte-Giselle* parce que, dit-on, la reine aimait à s'y retirer pour prier. C'est une sorte de réduit, laissé à l'abandon, après avoir été l'objet de restaurations inintelligentes qui en ont altéré le caractère primitif au point de le rendre presque méconnaissable. Il serait digne du prince-évêque de rendre leur éclat à ces nobles débris témoins des premiers succès de la foi catholique en Hongrie, d'autant plus qu'il y faudrait peu de dépense et peu d'effort.

C'est sans doute à Veszprem que fut brodé par les mains de Giselle le manteau qui sert encore aujourd'hui au couronnement des rois apostoliques et ne peut-être réparé que par des mains royales. C'est une chape ou *pluvial* de couleur bleue et de forme ronde, à col relevé sans chaperon, de style byzantin, avec une profusion de figures de prophètes, d'apôtres, de papes, d'anges et de saints que domine le Souverain Juge assis sur un trône, le sceptre et le globe dans les mains. Le dessin en est agréable et correct, l'exécution fine et patiente, l'effet vraiment riche et gracieux. Cette relique se conserve avec la sainte couronne, la croix, le sceptre, l'épée et le globe, au palais de Bude, dans une armoire de fer scellée des sceaux du Palatin et du Primat, sous la garde

[1] *Légende de saint Etienne* et diplômes du même saint : archives de Martinsberg.

[2] Numéro du 25 novembre 1882 : *l'Abbaye de Tihany.*

de sentinelles et de commissaires qui se relèvent de manière à ne jamais perdre de vue leur précieux dépôt. Le 8 juin 1867, François-Joseph s'en revêtit pour le couronnement à Buda-Pest : et jamais le noble manteau n'avait été à plus belle fête depuis le jour où il avait couvert les épaules du premier roi. Puisse-t-il souvent consacrer l'aurore de règnes semblables à ceux de Ladislas-le-Saint, de Louis-le-Grand, de Matthias Corvin, et ne jamais plus tomber aux mains d'un Jean Szapolyai ou d'un Joseph II !

Au souvenir de la sainte reine Gisèle se rattache la mémoire de la bienheureuse Marguerite, son arrière-petite-fille, la fondatrice du couvent de l'Ile-Marguerite, à Buda-Pest. C'est d'elle que M. Tissot a écrit les étranges paroles que voici : « Au temps jadis, la fille d'un roi qui avait beaucoup aimé, s'y retira pour y beaucoup prier. Elle s'appelait Marguerite et laissa son nom à l'île. Elle y fonda même un couvent. Le monastère a disparu pour faire place à un hôtel-restaurant : et c'est ainsi que les filles du diable remplacent aujourd'hui les filles du ciel [1]. » Il est permis de trouver un peu légère cette façon d'écrire l'histoire, et ce n'est pas sans raison qu'un proverbe latin recommandait d'apprendre avant de parler : « *Ante loquaris disce.* »

Marguerite était fille de Béla IV et de Marie Lascaris. Née en Dalmatie, où ses parents avaient dû chercher un asile contre les Tartares, elle fut présentée à l'âge de quatre ans, au couvent des Dominicaines de Veszprem, en exécution d'un vœu fait par le roi fugitif à Dieu et à saint Dominique. Le nom du grand apôtre était déjà populaire en Hongrie, grâce aux prédications de ses disciples, saint Hyacinthe et le bienheureux Ceslas, qui avaient fondé en terre magyare plusieurs couvents de Frères-Prêcheurs. Un monastère de sœurs de cet ordre existait à Veszprem et garda la royale novice au nombre de ses habitants jusqu'au moment où Béla fit bâtir pour elle un couvent, tout près de son palais de Bude, dans l'île qui devait prendre son nom. Lorsqu'elle y entra, à l'âge de dix ans, il y en avait déjà trois qu'elle portait le voile de son plein gré, à la grande édification des religieuses. La maturité avait en elle devancé l'âge, de telle sorte que le vénérable Humbert de Romans, cinquième général des Frères-Prêcheurs, ne put se refuser à recevoir ses vœux solennels, deux ans après son entrée au couvent de Margit-Sziget. En vain les rois de Pologne et de Sicile demandèrent sa main pour leurs fils ; le roi de Bohême ne fut pas plus heureux, et, pour couper court à ces poursuites, l'illustre recluse, après avoir sollicité l'approbation du Souverain Pontife,

[1] *Voyage au pays des Tziganes,* ch. XVI.

renouvela son sacrifice, entre les mains du Primat, devant l'autel dédié à sa tante, cette chère sainte Elisabeth, dont Montalembert nous a laissé l'histoire.

Après une courte vie pleine de mortifications, de prières et de services rendus à ceux qui l'entouraient, Marguerite remit aux mains de Dieu son âme très pure et les miracles commencèrent à illustrer son tombeau. Saint Antonin écrivit son panégyrique : la Hongrie lui rendit un culte public, et les Souverains Pontifes permirent aux Frères-Prêcheurs de célébrer son office. Pour dérober ses reliques aux insultes des musulmans, on les transporta, je ne sais à quelle époque, à Presbourg, où elles sont encore offertes à la vénération des fidèles. On peut voir dans les bois de Margit-Sziget quelques restes du monastère où vécut la digne héritière des Giselle et des Elisabeth; et, pour le dire en passant, l'archiduc Joseph aurait peut-être bien fait de ne pas tant oublier la sainte patronne des lieux, où il a mérité plus que de raison l'éloge de M. Tissot : « Les filles du diable y remplacent aujourd'hui les filles du ciel. » Marie-Thérèse, j'en suis sûr, eût suivi d'autres inspirations.

L'oratoire de Sainte-Giselle avait droit à notre première visite. Au sortir de cette chapelle, ou mieux de cette crypte, nous pénétrons avec notre aimable guide dans les appartements du prince-évêque, vastes pièces dans le goût du dix-huitième siècle, meublées avec un luxe relatif et qui nous laissent parfaitement indifférents. La seule chose remarquable c'est une série de portraits, d'ailleurs médiocres, des évêques de Veszprem dont plusieurs appartiennent à l'histoire nationale. Mais M. le secrétaire a ouvert une porte vitrée et nous voici sur un vaste balcon, d'où l'on domine toute la ville basse. Le spectacle est féérique et défie toute description. Le palais, la ville, le paysage, tout change d'aspect. Nous sommes bien dans un château-fort dominant au loin la plaine et, à ses pieds, les maisons pressées comme les alvéoles d'une ruche. Un ruisseau rapide, la Weisbrunn ou fontaine blanche, déroule son ruban d'argent à travers les jardins et disparaît après avoir fait tourner les roues de plusieurs moulins, dont le gai tic-tac monte jusqu'à nous. Des sources, qui jaillissent aux flancs du ravin, forment des bassins où se baignent les enfants, avec des cris de joie et de bruyants appels aux passants. Dans la vallée, le chemin de fer de Gratz à Buda-Pesth, trace sa ligne noire, au-delà de laquelle se relèvent les pentes qui vont aboutir à la forêt de Bakony, dans la direction de Martinsberg. Le palais appuie ses premières assises sur un rocher coupé à pic au-dessous de notre balcon, mais qui se continue en promontoire à notre

gauche au-dessus de la ville basse. On dirait d'une coulée de lave sortie d'un cratère aux bords duquel une puissance formidable l'aurait subitement figée. Une sorte d'oratoire ou de santon, car il est difficile d'en préciser le caractère et l'origine, domine l'extrémité de ce promontoire dont les flancs recèlent, dit-on, des cavernes. Un forçat s'est persuadé, le matin même, d'y chercher un asile ; mais il n'a pas su trouver l'entrée, et la pente lui paraissant trop raide pour descendre, il a trouvé meilleur de se remettre entre les mains de la police lancée à sa poursuite. Tout s'est passé à l'amiable, et nulle émotion n'a troublé la quiétude des citoyens de Veszprem, pour qui le fait est déjà tombé dans l'oubli.

Nous quittons l'évêché pour entrer à la cathédrale, dont la visite est bientôt terminée. C'est un monument sans caractère, de proportions restreintes, remarquable seulement par les étendards suspendus à la voûte et qui rappellent les batailles livrées contre les Turcs. Veszprem est, en effet, une des villes que la guerre a le plus éprouvées. Presque aussitôt après la triste journée de Mohacs, elle vit les Turcs camper sous ses murs, et Jean Szapolyai aller à Szekes-Fejervar, recevoir, des mains de l'évêque de Nitra, la couronne que les Turcs lui abandonnaient. Prise et reprise par les Turcs et les Allemands, elle finit par rester au pouvoir des pachas de Bude, qui la conservèrent pendant près d'un siècle en leur dépendance. Puis les vicissitudes recommencèrent, pour finir en 1702, le plus tristement du monde, par la destruction totale de ces remparts qui avaient subi tant d'assauts et n'étaient plus que des ruines. Depuis lors, la vieille forteresse est une paisible ville de province, chef-lieu d'un comitat qui ne compte pas tout à fait deux cent mille habitants. M. Tissot en fait un portrait assez ressemblant et qui mérite d'être cité : « Bien que située au cœur d'une des contrées les plus fertiles de la Hongrie, Veszprem semble languir dans un cruel abandon. Ses grandes maisons ont une tristesse de mausolée ; l'herbe pousse dans quelques-unes de ses rues, pavées de cailloux tranchants sur lesquels les fiacres cahotent et les roues de bois des lourds attelages rustiques crient miséricorde. La vie agricole coudoie ici la vie mondaine ; des femmes passent pieds nus à côté de messieurs chaussés de bottes vernies et gantés de gants blancs ; des chariots de blé conduits par des bœufs... croisent des voitures de place et des équipages seigneuriaux ; des bouchers étalent en plein air leurs quartiers de viandes sanglants ; des portes basses des magasins s'échappent une odeur moite et fade de renfermé, des émanations d'huile de pétrole, de tabac humide et de vieilles chandelles rances. Les

enseignes de ces boutiques sont d'un drôlatique achevé : au-dessus d'une épicerie, un éléphant se balance avec un pain de sucre sous la queue. Et partout flottent des drapeaux ornés du nom des candidats qui se présentent au suffrage des électeurs [1]. »

Je dois avouer que je n'ai pas vu l'éléphant non plus que les affiches électorales; mais ce n'était pas le temps des élections et je n'ai pas visité toutes les rues de Veszprem. A cela près, la description est aussi vraie que pittoresque. Nous sommes loin des temps où Béla III fondait à Veszprem, sous le nom de *Studium generale*, la première académie hongroise, qui ne conférait pas de grades et envoyait ses écoliers à Paris pour l'achèvement de leurs études [2]. La vie alors surabondait, et il se faisait, de ce centre intellectuel aux autres villes du royaume un mouvement continuel qui fournissait aux bandits légendaires de Bakony l'occasion d'excellents coups de main. Aujourd'hui la vie s'est retirée et les bandits n'existent plus que dans les contes de bonne femme. Il reste toutefois à Veszprem une école supérieure dont je ne puis rien dire, sinon qu'elle ne fait pas beaucoup parler d'elle. Buda-Pesth, Eger, Kolosvar, ont accaparé la renommée et rejeté dans l'ombre les villes qui ne pouvaient disposer de ressources suffisantes. Tel a été le sort de Tyrnau, berceau de l'université de Pesth, et de Fünf-Kirchen, où florissait jadis une des plus anciennes écoles de la Hongrie. C'est ainsi que, chez nous, Bourges n'a plus que le souvenir de ses gloires universitaires et que Montpellier voit diminuer, au profit de Paris, le nombre de ses étudiants.

Il reste à Veszprem un chapitre presque aussi célèbre que celui d'Esztergom. Nous n'avons guère en France l'idée de ce que peut être un chanoine en Hongrie, et ce titre, chez nous, ne répond en rien à ce qu'il représente dans les pays qu'arrosent la Theiss et le Danube. Pour s'en convaincre, il suffit de visiter quelqu'une de ces villes sacerdotales, si je puis ainsi parler, Gran, Erlau, Veszprem, qui reportent la pensée à plusieurs siècles en arrière, au temps où les maisons canoniales groupées, autour de la cathédrale, formaient un quartier considérable au milieu de la cité. La place qui précède le palais épiscopal est entourée de jolis hôtels où demeurent les chanoines, véritables prélats dont les revenus feraient envie à bien des évêques. A la porte d'un de ces hôtels, stationne une calèche à deux chevaux qui attend le maître pour sa promenade quotidienne. Ces habitudes n'étonnent ici personne, pas plus qu'elles ne

[1] *Voyages au pays des Tziganes*, ch. XX.

[2] E. Marbeau, *l'Instruction publique en Hongrie*. — E. Léger, *Histoire de l'Autriche-Hongrie*, ch. VI.

choquaient chez nous autrefois les gens réfléchis. Les chanoines sont en général des hommes estimés, quelquefois des hommes remarquables par leurs talents, toujours d'ardents patriotes, dont la bourse et l'influence sont à la disposition de qui veut servir la cause nationale. Aussi haut que l'on remonte dans l'histoire du clergé hongrois, il est impossible de le trouver en faute au point de vue du patriotisme : tout au contraire, les annales magyares sont pleines des sacrifices faits surtout par le haut clergé, évêques et chanoines, à la gloire de la patrie. Notre siècle comme les précédents les a vus à l'épreuve : Harvath et Haynald en exil, — Lenovics, Bemer, Rudnyansky emprisonnés et condamnés à mort, — Jekelfalusy, chassé de son siège, — le Primat lui-même dépossédé. Puis, quand les jours sont devenus meilleurs, c'est à eux encore que la Hongrie a dû l'initiative des plus généreux sacrifices au profit de l'instruction à tous les degrés. « Le clergé, pour qui toute nation comme tout individu a une mission providentielle à remplir, se montre partout le gardien des anciennes traditions... Écraser la grande aristocratie et tuer l'influence du clergé sont les deux premiers articles de tout programme tendant à détruire l'esprit national [1]. » On n'y songe guère en Hongrie fort heureusement.

« Maintenant, écrivait Xavier Marmier en 1859, les évêques sont dispensés de monter à cheval et de commander des escadrons, mais ils emploient leurs revenus à entretenir des écoles, à payer les frais d'éducation des jeunes gens pauvres, à fonder des établissements d'une utilité générale. Le voyageur anglais Townson, qui parcourut la Hongrie à la fin du siècle dernier, s'extasie malgré son protestantisme devant les travaux exécutés par l'archevêque d'Erlau. L'archevêque de Gran, le plus riche de tous les prélats hongrois, est aussi celui qui a entrepris les plus grandes choses. Quand le prince-primat actuel (le prédécesseur de Mgr Simor qui mérite les mêmes éloges), vint prendre possession de son siège, la ville n'avait pour traverser le Danube qu'un misérable pont volant. Il employa aussitôt 200 000 francs à faire construire un pont de bateaux. Maintenant il occupe, avec la construction de sa cathédrale, toute la population pauvre de Gran et des environs... ; chaque année, une quantité de vieillards, de malades, d'orphelins vivent de ses dons, et chaque année, il consacre à son édifice des centaines de mille francs [2]. »

L'opinion plus récente de M. Tissot est la même sur ces prélats de Hongrie qui rappellent si bien nos évêques de l'ancienne France : elle est curieuse à recueillir.

[1] E. Marbeau, *Slaves et Teutons,* ch. XXVIII

[2] *Voyage en Allemagne,* ch. XVII, p. 385.

« Les évêques prennent l'initiative de toutes les œuvres patriotiques de bienfaisance et de charité. Leur budget entretient les écoles, les hôpitaux, les orphelinats; ils envoient, à leurs frais, les étudiants pauvres étudier dans les universités étrangères; ils subventionnent les sociétés savantes, établissent même des ponts et construisent des routes. Ils sont partout les premiers dès qu'il s'agit d'instruire, d'éclairer ou de soulager le peuple. Le cardinal Haynald, depuis dix ans qu'il occupe le siège de l'archevêché de Kalosza, a dépensé plus de 3 millions rien que pour fonder des écoles et des hôpitaux. Ce vrai type du prélat hongrois a réuni dans les galeries de sa résidence le plus magnifique herbier que l'on connaisse et son observatoire de Kalosza est le plus célèbre de la Hongrie. Dernièrement il dirigeait les fêtes jubilaires données à Pesth en l'honneur de Liszt; et à l'occasion des noces d'argent de l'empereur, il envoyait une somme de 70 000 francs au comité de bienfaisance [1]. »

Est-il donc étonnant que la fortune semble bien placée en pareilles mains, et que les dissidents eux-mêmes, loin de s'associer aux déclamations de nos révolutionnaires, se révoltent à la pensée de porter atteinte au patrimoine de l'Église? « Que les ennemis du catholicisme, conclut Xavier Marmier, se plaignent de voir le clergé catholique hongrois conserver ses anciens privilèges et une partie de ses anciens revenus, pour moi, je sais que, quand je passais dans les rues de Gran avec le jeune prêtre (M. Lipovnicky, bibliothécaire de la primatiale), les paysans venaient avec leur religieux salut : *Gelobt sei Jesus Christus!* lui baiser respectueusement la main. Je sais que le peuple hongrois ne parle de son clergé catholique qu'avec amour et vénération, et je dois me dire que des prêtres qui excitent de tels sentiments font un noble emploi de leur pouvoir et de leurs richesses [2]. »

Les chapitres ne sont pas indignes des évêques. Il nous serait facile d'en citer plus d'un exemple, rien qu'en compulsant les annales de ce siècle, avant et après la renaissance politique de la Hongrie. Mais ce sera pour une occasion meilleure et qui viendra bientôt, s'il plaît à Dieu.

Ce sont aussi d'aimables gens que les chanoines de Veszprem. Nous en avons déjà pu juger par le vicaire général, dont nous avons fait la connaissance à Füred et qui a chargé le secrétaire de nous faire les honneurs de l'évêché. M. l'abbé Gustave de Janossy parle fort bien notre langue, sait notre histoire, se tient au courant

[1] *Voyage au pays des Tziganes,* ch. XXIII.
[2] *Voyage en Allemagne,* ch. XVII, p. 386.

de nos publications littéraires, et met à grand profit, dans sa conversation, les voyages qu'il a faits en France, en observateur tout autant qu'en touriste. Le secrétaire veut nous présenter à l'un des chanoines, vieillard respectable, qui professe pour les Français une bienveillance particulière. Nous sommes dans un milieu tout à fait sympathique, et nous pourrions nous croire les hôtes de quelque confrère français, si nous ne devions recourir au latin pour la plus grande facilité de nos rapports.

Cependant le temps passe et l'heure arrive où il faudra songer à gagner la station du chemin de fer. On vient nous avertir que la voiture attend, et nous échangeons avec notre complaisant cicerone des adieux fraternels et la promesse de nous revoir. Puis nous partons à fond de train, cahotant sur les pavés inégaux des rues, pour remonter la pente après laquelle nous redescendrons vers la station. Après avoir contourné le ravin, nous revoyons Veszprem dans toute sa beauté, le palais sur ses fières assises, la cathédrale qui semble d'ici un monument, les murs troués par les boulets turcs, le promontoire prêt à s'écrouler sur les maisons blotties à ses pieds, et toujours au fond la masse sombre de la forêt de Bakony. Nos deux chevaux nous emportent dans une course vertigineuse, au milieu de flots de poussière, sous un soleil écrasant. Les nuages s'accumulent au-dessus de la forêt, et des rafales multipliées balaient la route; un orage est imminent, non pas un de ces orages mitigés comme on en voit dans nos pays tempérés, mais un ouragan véritable, tel qu'il convient à ces contrées ardentes et tourmentées. A peine sommes-nous en wagon que la tempête éclate avec des souffles et des cris de tigre en furie. Le vent soulève des trombes de poussière, qui passent sur les villages comme des nuages où ils disparaissent un instant, pendant que les nuées du ciel surbaissées se traînent sur les flancs des collines. Les roseaux des marais se choquent avec un cliquetis d'épées, et les flots soulevés semblent prêts à envahir la plaine, d'où ils se sont jadis retirés à la suite de quelque tremblement de terre. Enfin la pluie tombe à torrents, mêlée d'une grêle qui hache les moissons d'une façon terrible. La température, tout à l'heure brûlante, devient presque glaciale. C'est un bouleversement universel, dans l'obscurité duquel nous pouvons à peine apercevoir la station de Palota et la ville de Szekes-Fejervar, l'Albe royale de Saint-Étienne, avec les deux clochers de sa cathédrale et les coupoles bulbeuses de sa synagogue. Tout ce que nous pouvons deviner, c'est que nous traversons une vallée qui fut autrefois un lac, dont les bords sont encore très nettement dessinés par des collines coupées à pic et séparées entre elles par

des ravins où couraient, sans doute, des torrents. Nous entrevoyons aussi des villages qui paraissent florissants et de belles maisons de campagne. « A qui ces champs? ces étangs? ces châteaux? » notre question reçoit toujours la même réponse : « C'est aux Esterhazy. » Le marquis de Carabas n'était pas plus grand propriétaire. Il est vrai que tout le pays n'appartient pas à un seulement de ces nobles seigneurs : ils sont plusieurs, même beaucoup, si nombreux qu'on a fait le dicton : « Il y a en Hongrie presque autant d'Esterhazy que de lapins! » Et Dieu sait quelles légions de lapins broutent le thym et le serpolet dans les campagnes et les bois du pays magyar! Plaisanterie à part, la famille des Esterhazy est nombreuse, c'est vrai, mais plus encore honorable; et s'il faut regretter pour l'arbre la multiplication des branches, c'est que chaque rejeton reçoit une moindre part de la sève qui débordait jadis en flots d'or comme en flots de sang, dans les sillons où germait l'honneur national. Les dernières luttes pour la liberté hongroise ont bien affaibli cette puissante race; puisse-t-elle retrouver dans l'avenir la vigueur et la puissance qu'admirèrent nos devanciers!

La nuit est venue, la tempête s'apaise, et quand nous arrivons aux bords du Danube, le ciel est tout brillant d'étoiles. Mais la fraîcheur du soir nous fait abandonner notre projet de remonter le Danube, de Promontor à Buda-Pest, petite promenade fort agréable en été, qui est comme la contre-partie de la visite à l'île Marguerite. Un instant après, nous passons près des sources de l'*Huniady-Janos*, une des richesses de la contrée; puis, après avoir franchi le tunnel creusé sous le Blocksberg, nous allons débarquer à la gare de Bude. Notre excursion est terminée. Ainsi tout finit sur la terre, les meilleurs jours comme les plus tristes; mais il faut bien le reconnaître, si les heures pénibles se traînent avec une lenteur qui double leur durée, les heures joyeuses semblent avoir des ailes pour fuir plus vite. C'est que le bonheur n'est jamais ici-bas que de passage; il se hâte de regagner le ciel, sa patrie et la nôtre, où il nous attend pour ne plus nous quitter.

Fr. Marie-Joseph OLLIVIER, des Frères-Prêcheurs.

LA VIE RURALE

DANS L'ANCIENNE FRANCE [1].

Ce n'est pas aux lecteurs du *Correspondant* qu'il est besoin de présenter M. A Babeau : ils savent tous ce qu'il y a dans ces œuvres d'érudition sûre, d'intérêt puissant et d'impartialité vraie. Les principaux chapitres même du volume que nous annonçons aujourd'hui ont paru d'abord dans ce Recueil et l'on a pu voir à l'aide de quelles recherches patientes et multipliées — les notes qui couvrent les pages en font foi — l'auteur était arrivé à reconstituer la physionomie de la vie morale avant 1789.

« Généralement, dit-il, on juge du sort des paysans de l'ancienne France d'après quelques textes : cinq ou six citations de la Bruyère, de Saint-Simon, de René d'Argenson, de Massillon suffisent pour les représenter comme les plus misérables des hommes. » La critique moderne ne se contente pas de ces à peu près ; elle dépouille les archives, elle fouille les minutes des notaires, elle déchiffre les inventaires et les testaments, elle examine à la loupe les estampes populaires et par cette étude approfondie elle réussit à substituer l'histoire à la légende, la vérité pure aux déclamations de rhétorique, le tableau exact au portrait de convention. A. de Tocqueville et L. de Lavergne ont commencé cette restitution pour l'ancienne France ; bien d'autres ont suivi depuis, et parmi ces persévérants pionniers, M. Babeau est assurément l'un des plus consciencieux, des plus convaincus et des plus convaincants, quoique l'un des plus modestes. Il n'est ni un détracteur ni un apologiste ; il n'a qu'un souci et qu'un but : être vrai. « La vérité, dit-il, n'est ni dans l'idylle ni dans le drame, et la vie des paysans d'autrefois n'est pas telle à coup sûr que l'ont présentée beaucoup d'écrivains, sous l'empire de sentiments étrangers à la critique historique. La diatribe est aussi blâmable que le panégyrique. On peut même ajouter

[1] *La vie rurale dans l'ancienne France*, par Albert Babeau. — Un vol. in-8°, Paris, Didier, 1883.

que ceux qui ravalent le passé dans le but politique d'exalter le présent ressemblent à ces fils mal appris qui se complaisent à mettre en relief les défauts de leurs pères, afin de mieux faire valoir leurs propres qualités. N'éprouverait-on pas un sentiment plus fier et plus patriotique à penser que les hommes de la vieille France n'étaient pas irrémédiablement voués à la servitude et à la misère et qu'ils ont eu, dans des proportions notables, leur part d'aisance, d'indépendance et de bonheur? »

La vérité est que la condition des habitants de la campagne s'était améliorée successivement. Les époques de crise et de misère coïncidaient avec les grandes guerres, soit civiles, soit étrangères. Lorsque la paix se faisait, le progrès reprenait sa marche en avant et le bien-être reparaissait. M. Siméon Luce nous l'a montré sous le règne de Charles V, pareille aisance se retrouve sous Louis XII, sous Henri IV, sous le gouvernement du cardinal de Fleury. Il y a même eu alors une période, de 1725 à 1750, où la moyenne de la vie humaine paraît avoir été supérieure à celle de nos jours. Aux approches de la révolution — Tocqueville l'avait déjà remarqué — une réelle prospérité régnait en France, quoi qu'aient pu dire les doléances des cahiers des bailliages, naturellement disposés à se plaindre. Le paysan était devenu propriétaire; la terre était morcelée, trop morcelée même; les économistes le déploraient, et Arthur Young y voyait une cause de souffrance et d'infériorité pour l'agriculture française. Cependant cette agriculture avait fait d'étonnants progrès : la vigne s'était multipliée; le sol était généralement bien cultivé. Un Anglais qui traversait la France du nord au sud, le docteur Rigby, en était frappé : « Quel pays, s'écriait-il; quel sol fertile! Quel peuple industrieux! Quel charmant climat! » Les froments de la Flandre lui paraissaient supérieurs à ceux de l'Angleterre; en Picardie, même enthousiasme : « La culture de ce pays, écrivait-il, est réellement incroyable; nous n'avons pas vu un pouce de terre qui ne fût cultivé et fertile. » Et après avoir parcouru l'Allemagne et la Hollande, il ne pouvait s'empêcher de s'écrier : « Combien les pays et les peuples que nous avons vus depuis que nous avons quitté la France, perdent à être comparés avec ce pays plein de vie! »

Voltaire, qui n'est pas suspect, écrivait de son côté : « Les plaintes, qu'on a de tout temps fait éclater sur la misère des campagnes, ont cessé d'être fondées... Il n'y a guère de royaume dans l'univers où le cultivateur, le fermier soit plus à l'aise que dans quelques provinces de France, et l'Angleterre seule peut lui disputer cet avantage. » — « Voyagez, disait-il encore, et vous verrez si vous serez ailleurs mieux nourris, mieux abreuvés, mieux logés, mieux habillés et mieux voiturés. » Et il ajoutait ironiquement, après avoir énuméré les produits

exquis que l'agriculture française fournissait aux gourmets : « C'est un grand plaisir que de se plaindre et de censurer... Il est doux de plaindre, dans une digestion un peu laborieuse, le sort des campagnes qui ont fourni toutes ces délicatesses. » Le marquis de Mirabeau, l'*ami des hommes*, si enclin pourtant à la critique, ne parlait pas sur ce point, autrement que Voltaire.

Les chiffres, d'ailleurs, si éloquents dans leur brutalité, confirment le jugement des voyageurs et des écrivains. Dans le Maine, en 1780, une ferme de 40 arpents comptait ordinairement 6 bœufs de travail, 6 vaches laitières, 6 génisses, 6 taureaux de un à trois ans, 2 juments poulinières, 5 à 6 porcs, et un certain nombre de moutons, parfois jusqu'à 70. Trouverait-on aujourd'hui beaucoup de fermes offrant, sur une pareille étendue, une telle quantité de têtes de bétail? En Champagne — et la Champagne cependant ne passait pas pour un pays bien cultivé — l'inventaire d'une ferme dépendant de l'abbaye de Larrivon, nous donne une proportion analogue. Il est vrai qu'alors les fermiers des abbayes étaient regardés comme les plus heureux et les plus prospères, les Bénédictins en particulier avaient la réputation de ne pas épargner la dépense pour des travaux d'art ou des améliorations utiles. « Il est passé en proverbe, dit le marquis de Mirabeau, qu'ils mettent cent sur leurs terres pour leur faire produire un. »

Ce serait d'ailleurs une erreur de croire que le paysan fût confiné dans sa classe sans en pouvoir sortir. L'ancien régime n'était pas aussi exclusif qu'on se le figure généralement ; la plupart des carrières libérales étaient ouvertes à tous, pourvu qu'ils y montrassent quelque aptitude, et la noblesse même était très loin d'être un corps fermé. Bien des nobles avaient eu pour pères des bourgeois, pour grands-pères des paysans. Dans les campagnes, les charges de notaires, d'huissiers, les places des curés, d'instituteurs, étaient remplies par des campagnards et fils de campagnards, les hommes de loi y pullulaient, redoutés parfois, raillés souvent, mais en somme respectés et écoutés. On peut voir dans les Mémoires du comte Beugnot combien leur influence fut prépondérante dans les assemblées de bailliages, en 1789; ils entrèrent même en si grand nombre aux états généraux que Burke s'en alarmait et déplorait ce qu'il nommait la « domination de la chicane ».

Les plus malheureux à la campagne, ce n'étaient pas toujours les paysans, c'étaient souvent les gentilshommes, trop fiers de leur noblesse pour travailler, mais trop pauvres pour en soutenir l'éclat. Ils vivaient misérablement dans leur maison en ruines, relevant, quand la récolte était bonne, une tourelle qui s'écroulait, entourés de nombreux domestiques, qu'ils ne pouvaient parfois ni nourrir ni habiller, tenus à un certain décorum et réduits aux expédients pour payer

un banquet obligatoire et éviter, ou du moins ajourner, la visite de l'huissier. Nous avons retrouvé dans les pièces d'un procès porté devant le tribunal d'honneur des maréchaux de France, une lettre où un gentilhomme campagnard reprochait à un de ses voisins de n'inviter les gens à dîner chez lui que pour les faire mourir de faim. Triste situation, bien connue d'ailleurs et qui était presque passée en proverbe :

Gentilhomme de Beauce,
Qui reste au lit pendant qu'on raccommode ses chausses,

disait un vieux dicton populaire ; et, s'il faut en croire Clambry, la noblesse de Bretagne n'était pas beaucoup mieux équipée que la noblesse de Beauce. L'aristocratie de cour, d'ailleurs si brillante au dehors et si dédaigneuse des gentilshommes ruraux, était souvent aussi gênée qu'eux ; les riches pensions qu'elle recevait, ne suffisaient pas, la plupart du temps, à payer les dettes qu'elle avait généreusement contractées au service du pays, dans l'armée ou dans les ambassades. Du moins la noblesse de campagne avait-elle, dans bien des provinces, conservé une influence et des sympathies, qui, pendant la révolution, devaient se traduire par d'héroïques dévouements.

Assurément il y avait des réformes à faire ; les cahiers de bailliage les réclamaient, et M. Babeau est loin de le contester : les intéressés eux-mêmes y consentaient. Mais il fallait améliorer, il ne fallait pas détruire. Le germe du bien à opérer était contenu dans ce qui existait alors, et les progrès acquis garantissaient les progrès à réaliser. Des pamphlétaires seuls, comme M. Paul Bert, peuvent représenter sous des couleurs aussi noires le sort des campagnes en 1789, l'histoire est bien différente du pamphlet. Le paysan a gagné depuis lors, mais n'a-t-il pas perdu aussi ?

« Depuis cent ans, dit M. Babeau, le paysan a vu, sous bien des rapports, améliorer sa condition matérielle, tout en restant aujourd'hui ce qu'il était autrefois, attaché à la terre qu'il cultive, menant une vie dure, et poursuivant un labeur souvent ingrat. En France, depuis la révolution, sa propriété s'est affranchie et s'est dégagée de redevances et d'impôts onéreux : il a acquis des droits politiques qu'il n'avait pas ; mais au point de vue de la liberté individuelle et de la liberté du travail, le service militaire qui lui prend les plus belles années de sa jeunesse et le met, jusqu'à quarante ans, sous le coup d'appels prévus ou imprévus, n'est-il pas pour lui plus lourd que la milice et les corvées réunies ?..... En somme, d'incontestables progrès ont été accomplis depuis un siècle et surtout depuis un demi-siècle : le paysan a une plus large part de la richesse et des idées générales ; mais on peut se demander s'il a toujours conservé la gaîté franche,

les fortes vertus de famille, les sincères sentiments religieux qui distinguaient ces pères. On peut se demander si ce qu'il a gagné compense toujours ce qu'il a perdu. »

Et l'éminent publiciste termine par cette belle page, si religieuse et si française que nous croyons devoir reproduire en entier : citer de telles choses n'est-ce pas faire le meilleur éloge d'un livre?

« Tous les progrès matériels sont vains, si les progrès moraux ne marchent pas de pair avec eux. Rome pauvre et vertueuse a conquis le monde; riche et amollie, elle est devenue la proie des barbares. Le paysan d'autrefois a vu s'améliorer lentement son sort pendant des siècles, depuis la renaissance qui l'a affranchi du servage, jusqu'à la révolution qui lui a conféré des droits politiques, il a dirigé ses affaires communales et privées avec une liberté entière; il a acquis le sentiment de la responsabilité, sans perdre celui du respect. Le respect, on ne saurait trop le dire, est la meilleure garantie de la liberté; il est la condition nécessaire des progrès de la démocratie. Si les races britanniques ont étendu leur puissance sur les cinq parties du monde, c'est qu'elles ont su rester maîtresses d'elle-mêmes en se donnant un frein moral par le respect du dimanche et le respect de la femme. Que nos races de paysans conservent de même le respect de la religion et des fortes traditions de la famille! Le jour où les églises seraient fermées dans les campagnes, où aucune croyance spiritualiste ne viendrait relever les cœurs et faire redresser les têtes, où le ciel comme le passé serait vide, ce jour-là le paysan serait accablé plus que jamais sous la dure loi de la nécessité, et cessant de croire aux vérités morales, il deviendrait fatalement le jouet et la victime des forces matérielles dont il se serait fait des idoles. »

M. DE LA ROCHETERIE.

REVUE CRITIQUE

I. *Essai sur le théâtre espagnol,* par M. Louis de Viel-Castel. 2 vol. — II. *Histoire de Charles VII,* par M. G. Dufresne de Beaucourt. 2 vol. — III. *L'électricité et ses applications,* par M. Henri de Parville. 1 vol. — IV. *Corbeilles de légendes et d'histoires,* par un aumônier de communauté. 3 vol. — V. *Instruction morale. Dieu, la conscience, le devoir,* par M. l'abbé de Broglie. 1 vol.

I

« Il n'y a plus de Pyrénées », dit Louis XIV, le jour où son petit-fils fut reconnu roi d'Espagne. Cela pouvait être vrai alors, en politique; mais ce ne l'était pas, ou ce ne l'était plus à d'autres égards, en littérature notamment. Les communications intellectuelles entre l'Espagne et la France avaient été plus nombreuses et plus étendues, un siècle auparavant. Sous Henri IV, sous Louis XIII, la langue castillane était à la mode chez nous, on la parlait couramment dans le grand monde; les écrivains espagnols y étaient lus en original, et plusieurs de leurs ouvrages couraient, en traduction, dans toutes les mains : témoins non seulement le *Don Quichotte*, devenu populaire en deçà comme au-delà des Pyrénées, mais *Don Buscon*, un des plus vieux romans picaresques, dont nous avons vu, dans notre enfance, des exemplaires très usés chez de bons bourgeois de Bourgogne et de Franche-Comté. Mais c'est le théâtre espagnol qui avait été surtout, goûté, chez nous, à l'époque dont nous parlons, tant dans le genre héroïque que dans l'autre. Corneille s'y était inspiré dans plus d'un de ses chefs-d'œuvre. Son frère Thomas, Scarron, Rotrou et d'autres en avaient traduit ou imité des pièces; nos troupes ambulantes, si vivement dépeintes dans le *Roman comique*, s'étaient, de leur côté, modelées, sur les bandes d'acteurs girovagues qui promenaient en si grand nombre leurs oripeaux dramatiques à travers les bourgs de la Castille et de l'Aragon et dont M. de Puibusque nous a fait, dans son *Histoire comparée des littératures espagnole et française* de si pitto-

resques et si amusants tableaux. Au moment où la France donnait à l'Espagne un roi, elle n'avait plus rien à lui emprunter en littérature : l'héroïque péninsule était épuisée de tout point. Mais quelle fécondité avait été la sienne, dans les lettres aux deux siècles précédents.

Cette puissante et originale fécondité, que l'on connaît trop peu, s'était manifestée surtout dans le théâtre. Nulle part ailleurs, et en aussi peu de temps, la littérature dramatique n'a produit tant d'œuvres remarquables par la force de conception, la grandeur du sentiment, la hauteur de l'idéal et la saisissante empreinte du caractère national. Jusqu'au milieu du dix-septième siècle, notre théâtre, à nous, en eut, comme nous l'avons dit, un vif et puissant reflet; il ne se dégagea complètement de cette influence qu'avec Racine et Molière; Boileau d'un trait moqueur consomma la rupture :

> Un rimeur, sans péril, delà les Pyrénées,
> Sur la scène, en un jour, renferme des années.

Rien n'était, en effet, plus étranger aux procédés classiques qui prévalaient sur la scène française que ceux des dramaturges espagnols. Aussi, la faiblesse des derniers d'entre eux ajoutant encore au discrédit de leur école, cessâmes-nous de nous en inspirer, dans la seconde partie du dix-septième siècle; et, à partir de cette époque, le théâtre espagnol fut comme non avenu; la gloire même de ses deux grands maîtres, Caldéron et Lope de Véga, ne fut admise que sous bénéfice d'inventaire, et l'inventaire ne se fit même pas : la critique du temps ne s'en occupa point.

Ce n'est que vers le milieu de ce siècle-ci qu'on sembla découvrir, en France, que l'Espagne avait eu, un jour, sa place dans la littérature dramatique des peuples modernes, et qu'on s'en enquit sérieusement. Les études passionnées dont alors le théâtre espagnol devint l'objet, l'émerveillement qu'il excita parmi la jeunesse, et les polémiques qu'il suscita entre les classiques et les romantiques ne seraient pas le moins curieux épisode de l'histoire littéraire de notre temps. Un écrivain connu par un grand et important travail d'histoire politique, M. le comte Louis de Viel-Castel, qui, dans le cours de sa carrière diplomatique, avait habité l'Espagne et en avait étudié de près la littérature, jeta sur ce débat une large et pénétrante lumière, dans une série d'articles publiées par la *Revue des Deux Mondes*, de 1840 à 1846, et dont le souvenir est resté chez tous les survivants de leurs nombreux lecteurs d'alors. Aussi, nous qui sommes du nombre, applaudissons-nous avec empressement aux démarches qu'ont faites auprès de l'auteur quelques-uns de ses vieux amis pour en obtenir la réim-

pression, et sommes-nous heureux d'annoncer la publication qui vient d'en être faite [1].

L'*Essai sur le théâtre espagnol* — tel est le titre modeste de cet ouvrage — est de tous les travaux dont cette branche maîtresse de la littérature de l'Espagne a été l'objet le plus propre, selon nous, à en donner aujourd'hui une juste idée et à en expliquer le succès au dedans et le retentissement au dehors. Ce n'est pas une œuvre d'histoire et moins encore d'érudition; l'auteur ne remonte pas aux origines religieuses et populaires du théâtre; il ne l'examine point dans ses débuts, sous la forme de *Mystères*, qu'il prit là comme ailleurs, au commencement, ni dans ses tentatives d'un moment pour se mettre à la classique allure de la Renaissance; il le prend à son âge adulte, quand, débarrassé de ses langes et rejetant son costume d'emprunt, il entre, avec Lope de Véga, dans l'indépendante et nationale voie où il se maintiendra durant un siècle, sans rien perdre de sa grandeur et de sa fécondité merveilleuse, mais au terme duquel il défaillira subitement. C'est une œuvre de critique, mais où l'histoire à une large part; car, pour faire apprécier, dans toute leur valeur les productions du théâtre espagnol, pour préparer les esprits à ses hardiesses, à ses étrangetés, à ses bizarreries, et les amener à comprendre l'idéal si différent du nôtre auquel il lui fallait viser pour arriver au succès auprès des populations transpyrénéennes, il était indispensable de remonter à leurs origines, de dire de quel sang elles sortaient, de quel mélange de races elles avaient été formées, au milieu de quelles circonstances elles avaient grandi, de quelles idées religieuses morales et politiques elles étaient imbues, de quelles passions et de quels préjugés elles étaient animées; quel était, en un mot, leur état politique et social. Or tout cela avait, en grande partie, sa raison et son explication dans le passé. Ce passé, il fallait donc le rappeler, au moins sommairement, pour l'intelligence de l'ensemble, et plus particulièrement pour certains sujets.

C'est ce qu'a fait M. L. de Viel-Castel au commencement de son ouvrage, dans quelques pages d'une substantielle sobriété. « Pour que le tableau que nous voulons tracer de la physionomie des poètes qui ont illustré le théâtre espagnol ne soit pas trop imparfait, pour qu'il soit seulement intelligible, nous serons conduit, dit-il, à donner, sur la situation politique et littéraire du pays, à diverses époques, sur ses mœurs et ses habitudes, sur les vicissitudes du goût, des détails plus ou moins étendus. On sait que ce sont là, aujourd'hui, autant d'éléments de la véritable critique, en tant surtout qu'elle s'applique aux œuvres théâtrales. » Suit un résumé de l'histoire du théâtre en

[1] *Essai sur le théâtre espagnol,* par Louis de Viel-Castel, de l'Académie française. 2 vol. in-12. Charpentier, éditeur.

Espagne avant Lope de Véga, et un aperçu rapide mais très intéressant de l'état social et littéraire de l'Espagne au moment où ce brillant et fécond génie aborda et « asservit la scène espagnole », comme dit M. de Viel-Castel, c'est-à-dire dans les dernières années du seizième siècle. « L'Espagne, remarque l'auteur, tenait encore, à cette époque, le premier rang parmi les puissances. Déjà cependant, à la fin du règne de Philippe II, l'heure de son abaissement approchait, mais ce changement n'était pas aussi sensible aux yeux des contemporains qu'il nous le paraît aujourd'hui, lorsque nous examinons de sang-froid et avec la connaissance des événements subséquents, les éléments d'une telle situation. » Toutefois, et malgré tous les symptômes de décadence que présentait la grande monarchie, jamais il n'y avait eu de situation plus favorable au développement de l'art dramatique, puisque, sans cesser d'être la vraie et sincère expression du pays et du temps, il pouvait présenter ces tableaux extraordinaires, ces scènes romanesques, ces traits vigoureux et originaux dont l'effet est si puissant sur les imaginations, même aux époques où ce ne sont plus que des souvenirs et des fictions. Lope de Véga était l'homme qui répondait le mieux à la situation et en qui s'incarnait le plus complètement le génie de la nation, élevée, en ce moment, à sa plus haute puissance et arrivée à son plus large développement. Sa fécondité miraculeuse et qu'il serait impossible d'admettre, si elle n'était prouvée, de la manière la plus irréfragable, par le témoignage de ses contemporains, son incomparable supériorité sur tous ceux qui l'ont précédé, comme sur presque tous ses contemporains, lui conquirent bientôt une position dont l'histoire littéraire n'offre pas peut-être un autre exemple. Il devint le roi de la scène, où son ascendant assura le triomphe des divers genres de drames qu'il y porta.

Ces genres sont de deux sortes, qu'on n'a pas toujours appréciés comme il convient et qui sont, au point de vue de l'art dramatique, d'importance très différente : les comédies héroïques et les comédies de *cape et d'épée* — *comédies* est la dénomination générique de toutes les pièces de théâtre en Espagne. — N'en déplaise aux Espagnols d'aujourd'hui, les drames de la première sorte, tout étranges qu'ils soient, ont une bien autre valeur que ceux de la seconde, et l'admiration enthousiaste qu'ils excitèrent à leur apparition était bien méritée. C'est par eux, surtout que le théâtre espagnol gardera la place brillante qu'il occupe à part dans l'histoire des lettres. « La raison en est simple et facile à concevoir, dit M. de Viel-Castel. Les situations tragiques que présentent les *comédies héroïques*, les idées générales, les sentiments élevés qu'elles expriment dans un style habituellement pompeux et soutenu, sont de tous les pays, et peuvent être traduits et sentis dans toutes les langues. L'agrément des *comédies de cape et d'épée* consiste,

au contraire, presque exclusivement dans la peinture de mœurs et d'habitudes locales, dans l'aisance et la grâce du dialogue, dans la finesse des allusions, le sel des plaisanteries : toutes circonstances dont on ne peut se rendre compte qu'à l'aide d'une connaissance approfondie de l'Espagne et du magnifique idiome castillan que la version la plus habilement faite ne laisserait pas même entrevoir. »

La création de l'un et de l'autre genre appartient, nous le répétons, à Lope de Véga, qui, du premier coup, leur imprima leur caractère et les porta tous deux à leur perfection. Il y fut également fécond et y déploya une variété de moyens dramatiques également prodigieuse. Il peut manquer à ces pièces beaucoup de choses, au point de vue de l'art ; ce qui ne leur manque jamais, c'est, aux premières, la grandeur, la noblesse, l'intérêt saisissant ; aux secondes, la richesse des combinaisons, l'agencement habile des incidents, l'entrain de l'action, la verve et l'esprit du dialogue.

Dans l'immense trésor des œuvres de Lope de Véga, M. de Viel-Castel a choisi celles des comédies de chaque genre qui lui ont semblé les plus caractéristiques, et il en a donné d'amples analyses avec de larges citations. Nous avons ainsi tous les grands traits du théâtre de Lope de Véga, qui occupe à lui seul plus de la moitié du premier volume.

A côté de ce père du théâtre espagnol, surgit tout à coup comme une moisson d'écrivains dramatiques éminents, qu'il devance de trop peu pour qu'on puisse les dire ses fils, et qui, du reste, atteignirent à sa hauteur et quelquefois le dépassèrent : Guilen de Castro, dont le poème dramatique fournit à Corneille le sujet du *Cid ;* Tirso de Molina, le plus original peut-être de toute la pléiade, aussi supérieur dans la comédie de caractère que dans le drame historique et religieux ; Alarcon, de la vie de qui l'on ne sait rien, mais dont les nombreux ouvrages se distinguent toujours de ceux de ses contemporains par une grande délicatesse d'idées et par une rare élégance de langage ; Caldéron de la Barca, dont le nom a retenti le plus loin par-dessus les Pyrénées, le plus espagnol peut-être des poètes de l'Espagne, « dont la jalousie, sous toutes les formes, dit M. de Viel-Castel, jalousie d'amour, jalousie d'honneur, jalousie d'orgueil — jalousie de religion, ajouterons-nous — est l'inspiration dominante, le sentiment de prédilection et dont il a le mieux peint les implacables exigences » ; Moreto qui, à la fécondité près, don commun à tous les autres et qui lui manqua, paraît-il, mérite de prendre place entre les plus grands. Tous passent ainsi sous nos yeux comme une splendide galerie de portraits remarquables par un grand air de famille, mais avec des nuances de physionomie personnelles très accentuées.

Ce qui la frappe toutefois, c'est moins encore leur ressemblance que

leur coexistence, si nous osons ainsi dire, et le court espace de temps dans lequel nous les voyons surgir. Le théâtre, en Espagne n'eut, en effet, qu'une saison; le même siècle le vit briller et s'éteindre. « La même génération qui l'avait vu à son plus haut point d'éclat fut témoin de sa chute complète », dit M. de Viel-Castel. Cette chute rapide, parallèle à celle de la monarchie espagnole et sa conséquence, eut, comme l'observe du reste l'auteur de cet intéressant et curieux tableau, la même cause : une croissance trop rapide et l'abus des forces qui, d'ordinaire, en est la suite.

II

Il y a des hommes pour qui la justice est plus boiteuse que pour d'autres, des disgraciés de l'histoire, sur le compte desquels la lumière est lente à se faire — quand elle se fait. Le roi Charles VII est de ce nombre. Depuis quatre cents ans, malgré beaucoup de témoignages et de jugements favorables, sa mémoire, toujours controversée, reste, en somme, compromise, et il passe encore généralement pour avoir été plus spectateur qu'acteur dans le drame national qui se joua en France durant son règne, et pour en avoir recueilli le bénéfice avec plus d'empressement que de reconnaissance.

En ce moment où l'étude du passé recommence à nouveau sur toute la ligne, et où tant de problèmes historiques sont repris sur nouveaux frais, celui du rôle de Charles VII dans la crise que traversa la nationalité française, il y a quatre siècles, devait trouver place un des premiers dans cette grande enquête. L'autorité d'historiens tels que le P. Daniel et Mézerai, pour n'en pas citer d'autres, qui ont professé hautement leur estime pour ce prince, si généralement maltraité, invitait particulièrement à aborder, à l'aide des ressources nouvelles qui nous sont aujourd'hui offertes, la révision sérieuse de son procès. Les anciens lecteurs du *Correspondant* savent que cette patriotique entreprise est, depuis près de vingt ans, l'objet des investigations assidues d'un ancien élève de notre École des chartes, M. Dufresne de Beaucourt, qui en a donné ici même la première esquisse.

Ce long et savant travail est aujourd'hui à peu près achevé, et la première moitié a paru en deux volumes, dont le second vient d'être publié [1]. Il témoigne à la fois d'un noble sentiment national, d'une grande puissance d'étude, d'une prodigieuse richesse d'informations, et (qualité rare dans l'espèce) d'une critique exempte de toute pré-

[1] *Histoire de Charles VII*, par G. Dufresne de Beaucourt, t. I (1403-1422), t. II (1422-1435). Librairie de la *Société bibliographique*.

vention. M. de Beaucourt s'est constitué juge rapporteur, plutôt qu'avocat. Il procède à la façon du magistrat chargé d'informer, lequel instruit et donne ses conclusions, sans chercher à les imposer, et laisse au tribunal à prononcer pour ou contre. — Le tribunal, pour lui, c'est le lecteur.

« Nous avons consacré, dit-il, à ce livre toute notre jeunesse et une bonne partie de notre âge mûr ; nous n'avons rien négligé pour lui donner le caractère d'une œuvre historique sérieuse, impartiale, approfondie. Nous avons la conscience de n'avoir apporté à sa rédaction ni ces « passions royalistes », ni ces partis pris de réhabilitations royales qu'on nous reprochait si vivement au début de notre carrière. Nous pouvons répéter ici ce que nous écrivions alors : l'histoire n'est pour nous ni un plaidoyer ni une apologie : c'est un jugement. Et nous ajouterons que ce jugement, il n'appartient pas seulement à l'auteur de le formuler : c'est au lecteur à se constituer lui-même juge, de telle façon que la voix de l'histoire ne soit, en quelque sorte, que l'écho du sentiment public, et que la conclusion se dégage d'elle-même vivante, irrésistible de la marche du récit et de l'enchaînement des faits. »

En face du travail énorme et manifestement consciencieux qu'accusent ces deux volumes, un tel désintéressement et un si confiant abandon à l'équité du lecteur est plus fait pour le gagner que ne le serait un habile mouvement oratoire. C'est vraiment ici, comme eût dit Montaigne, une œuvre de bonne foi.

Quoique M. de Beaucourt n'ait pas entendu se constituer l'avocat de Charles VII et se soit défendu de faire un plaidoyer en sa faveur, il n'a pu cependant se dispenser de rappeler les reproches qui lui sont faits et d'en examiner sommairement la valeur. C'est d'abord l'objet d'une introduction où il passe en revue les principaux historiens des fils de Charles VI et leurs divers jugements. Après avoir franchement reconnu que, pour la plupart, ces jugements lui sont défavorables il reprend, pièces en main à l'aide d'un dossier bien fourni, et sans engager autrement de polémique, l'étude jusqu'ici trop peu approfondie des faits. Si ces faits sont connus dans leur ensemble, ils sont loin de l'être dans leurs détails, et ces détails, que l'investigation d'un grand nombre de documents nouveaux nous a révélés, en changent souvent la physionomie et la signification. M. de Beaucourt n'a pas appris pour rien à déchiffrer les vieux parchemins. Ces textes mystérieux, jadis gardés jalousement dans l'obscurité des archives et que la plupart des gouvernements mettent aujourd'hui libéralement à la disposition des explorateurs, ont été curieusement recherchés par lui, en France comme à l'étranger, et ne l'ont pas été en vain ; les lumières qu'il en a tirées sont nombreuses, généralement importantes, piquan-

tes souvent. La connaissance des faits politiques s'y est largement éclairée, mais plus encore celle des mœurs du temps.

C'est par ce côté principalement qu'intéressent les deux volumes aujourd'hui publiés de l'*Histoire de Charles VII*. Ces volumes, en effet, embrassent la période où la vie intime du roi est l'objet de plus d'accusations et de controverses; ils vont jusqu'au traité d'Arras, nous montrant successivement, dans Charles VII, le comte de Ponthieu, le Dauphin, le régent, le roi de Bourges. Tels sont les noms qu'il porta l'un après l'autre et les conditions par lesquelles il passa, pendant les trente premières années de sa vie. Ces années sont les moins connues et les plus chargés d'accusations; on peut même ajouter, pour les premières, qu'elles sont tout à fait ignorées. Les historiens n'en ont rien dit, les chroniqueurs eux-mêmes en ont à peine parlé : quel intérêt pouvait inspirer ce dernier fils d'Isabeau de Bavière, qui avait deux frères entre le pauvre fou, son père, et le trône de France, et qui, fiancé de bonne heure, s'enfuit en Anjou, dans la famille à laquelle on l'a uni et y disparaît même un moment. Cette partie de sa vie est, de la part de M. de Beaucourt, une véritable restitution. On en peut dire, à bien des égards, autant de la période qui suit immédiatement, où la mort de son oncle, le duc de Berry, le met, en nom, à la tête des affaires, et où celle de son dernier frère le fait inopinément Dauphin, à l'âge de quinze ans tout au plus. Là commence une énorme complication d'événements, où les invasions de l'étranger, les luttes des factions, les crises intérieures du gouvernement jettent une confusion qui en a toujours rendu l'étude très laborieuse. L'un des grands mérites du livre de M. de Beaucourt sera d'abord d'y avoir introduit l'ordre et la clarté. Grâce au soin avec lequel il a relevé la date des faits et à l'espèce d'itinéraire qu'il a tracé des marches et contremarches du prince, ce chaos se coordonne et fait peu à peu tableau. L'auteur nous fait suivre ainsi le Dauphin pas à pas, de sa sortie de Paris jusqu'à l'événement du pont de Montereau, puis de l'assassinat de Montereau à sa retraite sur Bourges et à son séjour dans le beau château de Mehun-sur-Yèvre. Ce séjour ne fut pas aussi inactif qu'on l'a prétendu; Charles n'abandonna là aucun de ses desseins; il y poursuivit avec persévérance ses entreprises et ses négociations. Ces négociations sont, à notre jugement, le côté le plus neuf de cette très neuve histoire d'un prince trop généralement accusé d'indolence et d'inertie; nous le voyons ici cherchant partout des appuis et des secours en Europe et ramenant à lui la cour de Rome, dont il obtient l'intervention puissante. Un autre ordre de soucis dont on n'avait pas cru jusqu'ici Charles VII bien préoccupé, ce sont ceux de l'administration. Aussi est-on singulièrement surpris, quand on voit, dans le livre de M. de Beaucourt, tout ce que le malheureux roi de Bourges,

dans sa position réduite, imagina et réalisa, à cet égard, malgré les difficultés de sa situation. Nous avons vu, de nos jours, un autre gouvernement réfugié aussi au-delà de la Loire : il est curieux de comparer ce qu'a fait ce dernier avec ce que fit, dans de bien plus mauvaises conditions, le gouvernement de Charles VII.

Nous disons « le gouvernement de Charles VII », pour ne pas enlever à ses conseillers et à ses ministres la part qui leur revient dans les mesures et les actes de ces temps douloureux, mais non pour frustrer le roi de celle à laquelle il a droit, et dans l'initiative et dans l'exécution. Le travail de son nouvel historien est, sinon dans la forme qui reste généralement narrative, mais dans les conclusions qui s'en dégagent d'elles-mêmes, une protestation contre le rôle effacé, qu'on lui a attribué. Aussi, quel vif intérêt inspire, à ce point de vue, tout le second volume, consacré à l'arbitraire gouvernement du connétable de Richemont, à la providentielle et surnaturelle apparition de Jeanne d'Arc, dont le roi passe pour avoir eu aussi peu le sentiment que la reconnaissance, et ce détestable ministère de la Trémoille que l'histoire n'a cru pouvoir qualifier autrement que du nom de *règne*. Que de problèmes ont ici, à l'aide des faits plus largement et plus impartialement exposés, leur solution définitive. Il nous en coûte de ne pouvoir en résumer au moins la discussion, de nous voir forcé de passer, en particulier, sur cette légende d'Agnès Sorel, qu'on met en scène, dès 1428, à la cour, où elle ne parut qu'en 1444; sur la déplorable rivalité de Richemont et de la Trémoille, qui lia les bras au roi et fut la cause principale de l'inertie qu'on lui reproche; sur la diplomatie singulièrement remarquable de ce règne, que nous n'avons pu qu'indiquer et dont M. de Beaumont a, le premier, fait la complète histoire. Mais, au fait, à un ouvrage de cette importance, qui rappelle tant de souvenirs en rapport avec la triste histoire de notre temps, ne suffit-il pas d'être signalé à ce qui reste, chez nous, d'esprits exempts de préventions et amis des fortes études.

III

Notre siècle ne sera pas appelé en vain, nous l'espérons, « le siècle des lumières ». On peut contester les progrès qu'il a fait faire à celles de l'ordre immatériel; mais il n'en est pas ainsi de celles de l'autre ordre. Les becs de gaz éclairent mieux que les chandelles de nos pères, et l'électricité promet de mieux faire encore que le gaz. L'électricité! voilà le grand sujet des études scientifiques aujourd'hui. Notre collaborateur, M. de Parville, s'est occupé, lui aussi, et naturellement un des premiers, parmi les interprètes de la science, de cette actuelle et uti-

litaire question. Au point de vue de son caractère ratique, et à raison de son antériorité, son livre : *l'Electricité et ses applications*[1], aurait dû trouver place ici, avec, sinon avant ceux dont nous avons parlé le mois dernier, à l'occasion des publications pittoresques du jour de l'an; mais l'auteur, étant de la maison, il ne convenait pas de lui donner la priorité. Du reste, M. de Parville s'est proposé un but plus spécial que M. A. Guillemin, et a poussé plus avant dans son sujet que M. Georges Dary, dont nous avons signalé les ouvrages; c'est dans son emploi, comme auxiliaire de l'homme, qu'il étudie exclusivement l'électricité et examine les essais que l'on est en train d'en faire, à ce point de vue. Il n'y a donc point ici un traité scientifique de la matière; toutefois, pour être compris, ces essais, très nombreux et très divers, demandent quelques notions préliminaires. « Sans doute, dit M. de Parville, la science électrique, devenue fort complexe de nos jours, exige des années d'études; mais, ajoute-t-il, pour avoir une idée d'ensemble sur l'électricité, pour pénétrer le jeu des forces électriques qui excitent à un si haut point la curiosité du public, il suffit, en définitive, d'avoir présentes à la mémoire quelques notions fondamentales très simples. Mais ces notions sont indispensables, on ne saurait trop le répéter; sans elles, toute explication serait superflue : avant de pouvoir lire, il est indispensable d'apprendre à épeler. »

C'est par ces notions, qu'il appelle spirituellement « l'alphabet électrique », — alphabet un peu raide ! — que débute M. de Parville, et il les expose avec la brièveté et la clarté ingénieuse dont il fait périodiquement preuve ici. Il y a là bien des choses qui surprendront, à commencer par cette idée de l'électricité : « Nous faisons chaque jour et à tout moment de l'électricité, sans le savoir, comme M. Jourdain faisait de la prose. Il est impossible de lever le doigt, de toucher à un corps sans engendrer de l'électricité. En effet, nous poserons immédiatement un principe essentiel démontré par l'expérience : toute modification dans l'état physique et, à plus forte raison, dans l'état chimique d'un corps a pour conséquence la production de l'électricité; il est impossible de changer l'état moléculaire d'une substance et son état chimique sans donner naissance à de l'électricité. Lorsqu'on frappe une substance, on change l'équilibre de ses molécules constitutives, on fait de l'électricité. Quand on tord un fil électrique, on en modifie l'équilibre moléculaire, on fait de l'électricité. Quand on brise une pierre, quand on casse un morceau de sucre, quand on fait jaillir un jet d'eau, on change l'équilibre de la matière, on fait de l'électricité. Bref, il ne s'opère pas un déplacement de matière dans la nature morte, un acte volontaire ou inconscient dans la nature vivante, sans

[1] 1 vol in-12 avec 187 gravures dans le texte, G. Masson, éditeur.

qu'il y ait production d'électricité, en rapport direct avec l'énergie du travail dépensé. »

Les violents phénomènes de l'électricité ont frappé les hommes de très bonne heure, mais la connaissance de leur cause et des moyens de les éviter ou d'en détourner les effets est venue fort tard ; à cette heure même, on est peu avancé à cet égard. Quant au parti à en tirer, à l'usage qu'on en peut faire, c'est de nos jours seulement qu'on s'en est avisé. L'histoire des procédés qu'on a imaginés et des entreprises qu'on a tentées de ce côté jusqu'à ce moment, est l'objet spécial de l'ouvrage de M. de Parville. Rien n'est, en vérité, plus curieux, plus saisissant ; ces investigations hardies dans le domaine secret de la nature, ces recherches faites par les savants, d'après de simples soupçons et souvent au péril de leur vie, ont quelque chose de l'intérêt qu'offrent les explorations des voyageurs aventureux. Avant de nous assujettir l'électricité, de la *domestiquer*, si nous osons ainsi dire, il a fallu trouver les moyens de la reconnaître, de la produire, de l'emmagasiner, de la transmettre, et créer pour tout cela les instruments nécessaires. La description de cet outillage est faite, par M. de Parville, avec une admirable clarté.

Nous n'en sommes pas encore à tout faire par l'électricité, comme l'a dit un savant, en prenant ses espérances pour des réalités, mais nombreux déjà sont les emplois que nous en faisons effectivement et plus nombreuses les applications que nous sommes fondés à en attendre, pour les transmissions du mouvement, celles du son, de la parole et des signes graphiques ; pour la production et la distribution de la lumière. L'historique de ces conquêtes merveilleuses faites sur la nature est ici complète ; aucune des conceptions de la science n'est omise dans ce tableau, celles qui ont échoué, comme celles qui ont réussi ; les plus fantastiques, en apparence, comme les meuneries et les métallurgies électriques, tout aussi bien que les plus réelles passées désormais en usage et devenues populaires. L'auteur n'a pas, pour autant, constatons-le, l'engouement exalté du vulgaire ébloui ; il ne croit pas au changement total des organes et des ressources de la vie humaine, mais il croit à la conquête par l'homme d'un nombre indéfini de découvertes destinées à améliorer son existence physique, sans préjudicier au développement de son existence intellectuelle et morale, et, dans cet esprit, il adopte volontiers la devise américaine : *Go ahead!*

IV

Nous avons, le mois dernier, parlé de beaucoup de livres d'histoires, de contes et de légendes, destinés aux enfants, et nous sommes loin

d'avoir signalé tout ce qui a paru, dans ces derniers temps, en ce genre. Si nous nous en croyions, nous ne reviendrions pas sur ce sujet, car il nous semble qu'on fait un peu abus de ces récits tant réels que fictifs. Mais c'est un goût trop prononcé, à l'étranger comme chez nous, pour qu'il y ait chance d'en triompher. Le mieux est de chercher à le diriger, en indiquant aux parents et aux maîtres les ouvrages où ils pourront puiser avec le plus de sécurité. A ce titre se recommande un recueil où, en fait de récits, il y en a à prendre à pleines mains, — que disons-nous ? — à pleines corbeilles. *Corbeille* est en effet le nom dont l'auteur lui-même appelle les recueils qu'il en a faits [1]. Ces récits ne sont pas tous œuvre d'imagination ; la plupart reposent sur des faits réels ou sur ces traditions nationales et provinciales dont s'alimentaient naguère encore les soirées d'hiver, dans les familles chrétiennes. Ils ne sont pas non plus détachés et rangés sans lien à la suite l'un de l'autre ; chacun, le plus souvent, a son cadre et vient à l'appui de quelque enseignement soit de religion, soit de morale, auquel il sert de texte ou de conclusion. « Ces histoires et ces légendes, dit l'auteur, ont pour but de faire ressortir ce qu'il y a de noble et de grand dans la vertu, de la faire aimer de tous et d'en faciliter la pratique. Mais, ajoute-t-il excellemment, il faut les appuyer sur le terrain des vérités de la religion et des devoirs de la vie chrétienne. En procédant autrement on risquerait de donner à ces esprits et à ces cœurs, plus de religiosité que de religion, plus de sentimentalité que de sentiments profonds, plus d'impressions que de convictions durables. » Voilà la raison non seulement de la nature et du choix de ces récits, mais de l'ordre et de l'arrangement où ils se présentent. La rédaction n'est pas toujours de l'auteur, qui a fait de nombreux emprunts, mais elle est toujours dans la note catholique. C'est ce qui a valu aux *Corbeilles de légendes et d'histoires* l'approbation de plusieurs prélats, parmi lesquelles se distingue, par sa double autorité littéraire et religieuse, celle de Mgr l'évêque d'Autun.

V

Le gouvernement a, par un décret en date du 2 janvier 1881, institué, dans les écoles normales primaires, un cours d'enseignement moral, dont le programme très détaillé fait partie intégrale des examens officiels et obligatoires des instituteurs. Les prôneurs du ministère qui l'a prescrit en ont fait grand bruit, le présentant comme

[1] *Corbeilles de légendes et d'histoires,* à l'usage des directeurs de catéchismes et des maisons d'éducation, par un aumônier de communauté. 3 vol. in-8°. Librairie Victor Lecoffre.

une nouveauté salutaire dont les gouvernements précédents n'avaient pas eu l'idée, ou qu'ils n'avaient pas aussi magistralement formulé. Ces apologistes officieux oubliaient qu'en joignant, dans la législation sur les écoles primaires, l'enseignement moral à l'enseignement religieux, les anciens gouvernements prescrivaient l'enseignement du catéchisme, qui est, chez les protestants comme chez les catholiques, un livre fort complet aussi et qui a bien également sa valeur, comme livre doctrinal. Il n'y avait donc pas à crier à la nouveauté; l'enseignement de la morale n'était pas plus omis dans l'ancienne législation des écoles que dans celle d'aujourd'hui; seulement le programme en était différent. Qu'il fût préférable à celui d'aujourd'hui, cela serait facile à démontrer; mais là n'est pas la question dont il faut s'occuper en ce moment, chez les catholiques; ce qui importe, ce qui presse, c'est de préparer les personnes qui se disposent à passer les examens exigés pour l'obtention du diplôme d'enseignement primaire, à répondre convenablement sur ce point et à se mettre, de ce côté, à l'abri d'un refus.

C'est dans ce but que M. l'abbé de Broglie vient d'écrire et de publier, en conformité du programme officiel, un manuel d'instruction morale pratique, que nous nous empressons d'annoncer. Ce court et méthodique ouvrage a pour titre : *Dieu, la conscience, le devoir. Psychologie élémentaire, morale, théologique et pratique*[1]. Ce titre répond, dans ses termes, et point par point, à la phraséologie quelque peu prétentieuse de l'arrêté ministériel, qui divise en trois chapitres les questions à adresser aux candidats : *Notions élémentaires de psychologie. — Morale théorique : principes. — Morale pratique : applications.* Ce cours officiel de morale est, comme on le pressent, tout rationnel et n'a que des bases philosophiques. Mais ce n'est pas une raison pour que des chrétiens s'en scandalisent et le rejettent absolument. « Rien dans la doctrine catholique, dit M. l'abbé de Broglie, ne s'oppose à l'enseignement d'une morale fondée sur des bases rationnelles. La loi du devoir se confond, en dernière analyse, avec la volonté de Dieu; mais cette volonté n'est point arbitraire : elle est, dans ses prescriptions fondamentales, nécessaire, éternelle et ne diffère pas de la nature immuable de l'Être souverainement bon. » Les aspirants catholiques au brevet d'enseignement primaire, peuvent donc étudier ce programme en toute sûreté de conscience; il n'a rien de contraire à la foi; la méthode rationnelle « peut même être très salutaire pour des chrétiens, ajoute M. l'abbé de Broglie; ils y reconnaîtront, en effet, que, sur bien des points, la conscience impose des obligations aussi rigoureuses que l'Évangile et seront portés à remercier Dieu de leur

[1] 1 vol. in-12. Putois-Cretté, libraire-éditeur.

avoir donné dans la grâce et les sacrements les secours nécessaires pour obéir à une loi à laquelle ils ne peuvent se soustraire, et dont cependant la volonté se sent souvent impuissante à accomplir les prescriptions. »

Mais si la religion accepte la morale philosophique, la morale philosophique, de son côté, doit accepter la religion. Toute morale, en effet, qui exclurait l'idée de Dieu, de la vie future, des récompenses et des peines, serait une morale fausse et sans bases. A quoi servirait à l'homme de constater que sa conscience l'oblige, s'il ne sait pas pourquoi elle l'oblige; d'avoir une exacte notion de ses devoirs, s'il n'en connaît pas le fondement, s'il ne se rend pas compte de la conséquence de ses actes? Ce serait une morale vaine. Que ce soit là celle dont le décret du 22 janvier 1881 trace le programme, rien n'est plus évident. En tant que rationnelle, on ne saurait la dire fausse; seulement elle est incomplète et partant impuissante. C'est aux chrétiens, aux catholiques surtout, à lui donner ce qui lui manque de fondement et de vie. L'étude, même telle qu'elle est formulée dans le programme ministériel, sans danger, en soi, comme l'a dit M. l'abbé de Broglie, peut, il le faut reconnaître, en être, sur certains points, avantageuse pour ceux à qui elle est imposée. Le petit livre que nous annonçons la facilitera beaucoup, surtout à ceux auxquels la forme qu'elle revêt pourra sembler nouvelle et bien métaphysique. Ce manuel est sorti d'une plume exercée aux questions scientifiques et philosophiques, qui s'entend à les résumer comme à les développer. En condescendant à écrire ce simple précis, l'ancien et brillant élève de l'École polytechnique, devenu prêtre, prédicateur et théologien distingué, a donné un exemple que nous voudrions voir suivi par toutes les sommités catholiques. Combien n'y gagneraient pas les livres élémentaires de nos écoles!

P. Douhaire.

SOUVENIRS D'UN VIEUX CRITIQUE

DEUXIÈME SÉRIE

Par Armand de Pontmartin [1].

Le mardi 29 juin 1830, le général Philippe de Ségur, auteur de l'*Histoire de Napoléon et de la Grande-Armée en* 1812, et M. de Pongerville, traducteur de Lucrèce, venaient prendre séance à l'Académie française, à la place du duc de Lévis et de M. de Lally-Tollendal. Les deux académiciens chargés de répondre aux récipiendaires étaient

[1] Un vol. in-18. Calmann Lévy, éditeur. 1882.

M. Arnault et M. de Jouy. Du marquis de Lally-Tollendal et du duc de Lévis, il fut question aussi peu que possible; mais en revanche les quatre orateurs s'acharnèrent sur le romantisme naissant et lui dirent longuement son fait. M. de Jouy, en particulier, dénonça les romantiques comme des *Erostrates* et des *Iconoclastes*, comparant la nouvelle école à une *nouvelle coalition étrangère*. Ni les *Odes et Ballades* de Victor Hugo, ni les *Harmonies poétiques et religieuses* de Lamartine ne trouvèrent grâce devant l'*Hermite de la Chaussée d'Antin*, lequel déclara bravement que « les Chansons de Béranger valaient toutes les *Odes* et toutes les *Harmonies du monde* ». Le soir même, un petit article était jeté dans la boîte du *Correspondant*, qui paraissait alors deux fois par semaine et dont le bureau était rue Saint-Thomas-d'Enfer, n° 5. Bien qu'il ne fût pas signé, comme il était alerte et piquant, vif et spirituel, le directeur, M. Edmond de Cazalès, n'hésita pas à l'insérer. Les classiques de l'Académie n'y étaient guère ménagés; mais quelle meilleure marque de respect pouvait-on donner aux grands poètes du siècle de Louis XIV que de se refuser à voir dans MM. de Pongerville, Arnault et Jouy les successeurs de Boileau, de Racine et de Corneille? L'article parut dans le *Correspondant* du 2 juillet. J'en citerai quelques lignes :

« Cette voix si douce, cette voix qui s'allie si mal avec le sarcasme, grossit tout à coup, et notre vaillant général (M. Philippe de Ségur) tombe, sans leur donner le temps de se reconnaître, sur les malheureux romantiques, innocents ennemis qui ne pouvaient se défendre ni même se plaindre, comme les Russes et les Autrichiens. Les infortunés! S'ils devaient bien dans cette journée s'attendre à quelque malencontre, du moins ils espéraient être ménagés par l'avant-garde de cette formidable armée.

« Mais, grand Dieu! dès les premières phrases de M. Arnault, on s'aperçoit bien que l'Académie n'a pas épuisé ses forces du premier coup. A peine l'orateur s'est-il évertué cinq minutes à prononcer quelques noms moscovites le plus congrument possible, que le voilà sabrant à droite et à gauche sur la pauvre école nouvelle; le voilà tout entier dans les bons mots; et quels bons mots! M. Arnault ne choisit pas; il fait argent de toute monnaie; il prend jusque dans la poche de M. Étienne, son voisin, qui, certes, ne devait pas s'attendre à une seconde édition, et qui a dû le remercier après la séance. Mais en vérité, au milieu de tout cela, M. Arnault avait l'air d'un homme si content, il semblait jouir si vivement de sa vengeance, que Joseph Delorme lui-même n'aurait pu lui envier cette consolation de vieillard, si innocente du reste.

« Que dira de plus M. de Pongerville? Que reste-t-il à M. de Jouy? se disaient les honnêtes spectateurs qui commençaient à se lasser de cette scène de famille. Au premier mot de M. de Pongerville, on voit qu'il

prend une autre route, et qu'il se jette dans le pastoral; il prononce d'une voix mielleuse et perlée un petit discours de vingt minutes sur les avantages d'être correct et de ne pas inventer; ce qui veut dire peut-être qu'un bon traducteur vaut mieux qu'un mauvais inventeur ; mais non pas, j'espère, qu'un bon inventeur ne vaut pas un mauvais traducteur; c'était là cependant la proposition que, dans l'intérêt de sa gloire, M. de Pongerville aurait dû développer.

« Reste M. de Jouy ; mais M. de Jouy est un de ces appétits robustes qui s'attachent aux miettes tombées de la table du riche. Ces pauvres gens que M. de Ségur a ébranlés, que M. Arnault a renversés, M. de Jouy les écrase; les sarcasmes abondent, les bons mots pleuvent. Puis le ton de l'orateur s'anime; des railleries il passe aux reproches, des reproches aux invectives, et termine sa fulminante philippique par le mot *immortalité*, — ce qui fait voir à tout le monde que M. de Jouy est hors de lui-même [1]. »

L'auteur de cet article était un tout jeune homme, sorti la veille des bancs du collège Saint-Louis, tout chargé des couronnes du concours général, et qui, bien longtemps après, évoquant ce souvenir, écrivait, dans des pages émues, consacrées à la mémoire du comte Louis de Carné, l'un des fondateurs du *Correspondant* :

« Moi-même, à un demi-siècle de distance, je ne puis oublier avec quel battement de cœur je jetai dans la boîte du *Correspondant* le premier en date de mes innombrables articles, et quelle fut ma joie, trois jours après, en me voyant imprimé tout vif sur la même page que mes aînés, Louis de Carné et Edmond de Cazalès. Ce sont là de ces impressions de jeunesse qui s'effacent et que l'on croit mortes, tant que la vie semble avoir quelque chose à donner. Mais quand tout manque à la fois, quand la nuit se fait au dedans et au dehors, quand on n'a plus devant soi que deuil et que ténèbres, on se retourne et l'on aperçoit bien loin, à l'extrémité de l'horizon, une pâle et faible lueur. C'est le fugitif rayon de la vingtième année, l'adieu furtif du premier rêve à la dernière réalité [2] ! »

Depuis le jour où il débutait ainsi dans le *Correspondant*, M. de Pontmartin, — sans préjudice de quinze volumes de romans et de nouvelles, dont quelques-unes sont de véritables chefs-d'œuvre, — n'a pas publié moins de trente et un volumes de causeries littéraires. Celui que nous avons sous les yeux et qui forme la deuxième série des *Souvenirs d'un vieux critique* est en tous points digne de ses aînés. On y trouve la même variété et le même agrément. Voici, du reste, la table des chapitres : *Paul de Saint-Victor; Lettres de Mme de Rémusat;*

[1] *Correspondant* du 2 juillet 1830.
[2] Armand de Pontmartin, *Nouveaux Samedis*, t. XIII, p. 352.

Souvenirs de Mme C. Jaubert; Prosper Mérimée, Lettres à Panizzi; Les Compagnons de Royal Cibot (*épisode de* 1815); *M. Octave Feuillet; la Littérature et le Crime; l'abbé Galiani; Albert Delpit; le comte de Montlosier et le gallicanisme; Sainte-Beuve; Lamartine; Encore un souvenir du vieux critique; Paul Féval; Albéric Second; Jules Claretie; M. Ferdinand Fabre; Serge Panine, par M. Georges Ohnet; Louise de la Vallière et la jeunesse de Louis XIV; Gustave Flaubert; François Coppée et Paul Déroulède; Berlioz; Lamennais et son école; Ludovic Halévy* (*l'abbé Constantin*).

Comme on le voit par ce sommaire, le nouveau volume de M. de Pontmartin tient à la fois de la critique littéraire et des Mémoires, et l'auteur aurait pu, à bon droit, lui donner pour épigraphe cette pensée de Bayle : « Combien y a-t-il de gens d'esprit qui s'ennuient à la lecture d'un ouvrage qui resserre leur imagination en la tenant toujours appliquée à un même sujet! Qui n'aime la diversité? »

En regard de l'article du 2 juillet 1830, du *maiden speech* de M. de Pontmartin, j'aurais aimé à mettre quelques-unes des belles pages des *Souvenirs d'un vieux critique*. Mais comment faire un choix parmi tant de choses charmantes, tant de chapitres faits de main d'ouvrier? M. de Pontmartin est aujourd'hui, en dehors de l'Académie, le premier de nos écrivains; harmonieux et clair, étincelant et limpide, son style semble le jet naturel du plus facile génie.

En dehors de l'Académie,... ai-je dit tout à l'heure. Je sais bien ce que l'on pourra me répondre, que pour voir s'ouvrir devant soi la porte de l'Académie, encore y faut-il frapper; que l'auteur des *Nouveaux Samedis* est insaisissable; qu'il a le mauvais goût de préférer le séjour de la province à celui de Paris, les rives du Rhône au quai Malaquais, et à l'ombre de la coupole du palais Mazarin l'ombre de ces vieux marronniers qui faisaient dire un jour au directeur d'une Revue célèbre, en villégiature chez M. de Pontmartin : « Comment, lorsqu'on a de si beaux marronniers, peut-on faire payer ses articles? »

« Je ne sors point, si ce n'est pour aller un peu à l'Académie, afin que cela m'amuse », disait la Fontaine. S'il est vrai que M. de Pontmartin ne veuille plus quitter sa retraite, même pour aller à l'Académie, qu'il continue du moins à nous envoyer chaque année un volume de causeries, « afin que cela nous amuse »; qu'il ne tarde pas surtout à nous donner ici même la suite, si impatiemment attendue, de ses *Mémoires*.

Edmond Biré.

QUINZAINE POLITIQUE

24 janvier 1883.

Le silence a commencé à peine sur la tombe de M. Gambetta, dans ce cimetière de Nice où ses restes reposent maintenant. Quel bruit dans la Chambre et comme l'ombre de M. Gambetta peut, à son gré, se réjouir ou s'attrister des funérailles que lui célèbrent là les Floquet et les Ballue! Le prince Napoléon enfermé à la Conciergerie; les princes de la Maison de France menacés d'être exilés ou d'être dépossédés du droit le plus simple et le plus noble qui soit en France, celui de porter une épée et de servir la patrie; la loi de la presse amendée durement; les nouveaux Jacobins régentant la majorité; le Parlement en proie à une panique; la république effrayée par des complots imaginaires et doutant d'elle-même; les sages impuissants à réfréner des violences qu'ils déplorent et qui les alarment; le ministère divisé et qui aura failli s'écrouler, à l'heure où les ministres sont attendus dans les bureaux de la Chambre, pour être consultés sur une de leurs propres capitulations qu'on juge insuffisante; une crise qui travaille tout l'État; l'opinion publique oubliant tout le reste pour ces querelles subites; toutes les valeurs dépréciées à la Bourse; l'armée inquiétée; le pays agité; la France sentant le premier trouble d'une politique révolutionnaire : voilà, certainement, à la mort de M. Gambetta un lendemain tragique qui a on ne sait quoi de plus sombre et de plus prompt qu'aucun prophète n'avait pu l'annoncer. Quel que soit l'effort qu'on veuille faire pour se rassurer, ce spectacle d'événements qui roulent en grondant et avec tant de précipitation vers un avenir si obscur, émeut d'autant plus qu'on y aperçoit, dans toute sa fatalité, la logique des folles passions auxquelles la république a livré la direction de ses forces. Un accident, une aventure, suffit à tout mettre dans cet ébranlement, dans ce désordre. Que sera-ce si, comme il paraît vraisemblable, l'aveugle parti qui prend ou qui va prendre possession

de la république est libre dans sa domination? Que sera devenue la France dans quelques mois, dans un an, pendant cette seconde ou troisième ère de la république? Et quel est, à gauche plus qu'à droite, l'homme clairvoyant qui peut croire à la longue durée d'un état de choses où tout est si instable et si fortuit, où tout se désorganise si vite et si profondément, où tout va multipliant et aggravant de jour en jour le mal de la société et le malheur de la patrie?

Le 17 janvier, dans la matinée, une proclamation du prince Napoléon était affichée sur les murailles de Paris, çà et là; le *Figaro* la publiait en même temps. Le prince y incriminait véhémentement la république de tout ce qu'elle a fait au détriment de nos finances, contre la paix religieuse, au mépris de la sécurité sociale et de l'ordre civil, au péril de notre puissance militaire et de l'honneur national; il l'incriminait, en dépit du suffrage même que naguère, député de la Corse, il lui avait donné si solennellement et si gratuitement. En outre, il affirmait hardiment qu'il était le chef unique de son parti et de sa famille. Il invoquait comme un droit dynastique les plébiscites intermittents que les Napoléons avaient provoqués en leur faveur, et il accusait la république d'être un gouvernement illégitime, parce qu'elle n'a pas osé demander au peuple sa consécration selon le mode plébiscitaire. Fallait-il que la république prît l'épouvante devant ce manifeste? Le prince Napoléon n'a aucune popularité, sinon en Italie, du moins en France. De ceux qui n'ont pas oublié le désastre de Sedan personne ne lui pardonne d'avoir conseillé la passivité complaisante à laquelle l'Allemagne a dû son triomphe de Sadowa. Quant à ceux qui se rappellent la ferveur irréligieuse avec laquelle il applaudissait, il y a deux ans, aux décrets de M. Jules Ferry, personne ne lui pardonne les encouragements qu'il a prodigués à cet « athéisme persécuteur » dont il gémit maintenant avec une piété si déclamatoire et si fausse. Parmi les conservateurs, le prince Napoléon n'a donc ni autorité ni crédit. Les impérialistes le dédaignent, le haïssent, le méprisent : même sous l'apparence du martyre, il n'obtient pas leur respect, il ne reconquiert pas leur amour. Sa prétendance étant si peu sérieuse, il eût été habile à la république de fermer les yeux, d'un air inattentif et, si l'on veut, d'un air superbe et moqueur, sur ce manifeste que presque tout le monde avait d'abord considéré comme un document élaboré par un mystificateur. Le ministère a préféré paraître alarmé, courir aux armes, appeler sa police, arrêter le prince Napoléon et l'interner à la Conciergerie. De quel droit? La république a pour principe le dogme démocratique de la souveraineté populaire; c'est

celui de l'empire lui-même : or cette souveraineté changeante est un arbitre auquel le prince Napoléon, aussi bien que M. Barodet ou M. de Rochefort, est absolument libre de recourir. La république a une Constitution revisable : le prince Napoléon est libre, absolument libre, de demander, aussi bien que M. Clémenceau ou M. Andrieux, la revision du pacte constitutionnel de la république et de la France. La loi de la presse, telle que la république l'a promulguée en 1881, ne punit aucun délit d'opinions en matière de métaphysique gouvernementale; or le prince Napoléon n'a ni brandi son glaive césarien ni dressé la plus petite pierre en guise de barricade, à la porte de l'Élysée; point d'attentat dont il soit coupable. On a, par conséquent, commis un acte illégal en l'incarcérant, et, de plus, on a maladroitement accru par un acte grave l'importance d'un prétendant dénué de toute puissance et de toute gloire. M. Duclerc a-t-il voulu monter au Capitole et rendre grâce à ses dieux et à M. Camescasse d'avoir sauvé la république? M. Floquet et ses amis ont-ils voulu feindre que la république fût en danger pour mieux essayer leur politique audacieuse et saisir âprement la succession de M. Gambetta? Si M. Duclerc et les ministres n'ont eu qu'une faiblesse vaniteuse, leur impéritie a été bien grande; s'ils ont tremblé, non devant le prince Napoléon, mais devant M. Floquet, ils auront bien expié leur pusillanimité. M. Floquet s'est hâté de poser à la tribune une question particulière qui est devenue une question ministérielle; il a demandé, pour le châtiment du prince Napoléon, une loi d'exil qui atteint tous les princes; il a sciemment excité des fureurs et suscité des injustices au milieu desquelles ce ministère, qui n'avait eu aussitôt ni le courage de contenir les unes, ni l'honnêteté de réprimer les autres, a succombé, victime d'une condescendance et d'une résistance également pleines de discordes.

M. Floquet avait son dessein, le jour où le prince Napoléon a mis dans un tel péril, par l'affichage nocturne de son manifeste, la fortune et la vie de la république : il rêvait depuis quelque temps, sans doute, à la gloire d'expulser de France les princes d'Orléans; ce coup d'ostracisme devait illustrer, aux yeux du peuple de Paris, sa foi républicaine et son génie démocratique; il est de ceux qui pensent que, pour être enfin libre, enfin bienheureuse, enfin calme et forte dans le travail de ses réformes et de son perpétuel renouvellement, il faut que la république n'ait pas plus de princes sur son territoire que d'aristocrates sur son forum. Ah! M. Floquet est bien de la race des Jacobins : reconnaissez-le à sa mine, à ses mœurs, à son langage; apportez-lui le gilet de Robespierre, le chapeau de Saint-Just, l'écharpe de Couthon; vous verrez qu'il en revêtira le personnage.

Il a commencé bruyamment son sublime métier d'ennemi de rois sous l'empire, devant le tzar. Il le continue, sous la république, devant les Bourbons comme devant les Napoléons. Un homme qui a insulté si fièrement un prince étranger ne saurait avoir un scrupule, une hésitation, en face de princes qui sont français : il les bannit; au besoin, il les guillotinerait pour le salut de la république, selon le procédé familier des gens de 1793. Voilà pourquoi, vers l'heure même où l'on emmenait le prince Napoléon à la Conciergerie, M. Floquet est venu, sans délai, sans ambages, sans fard ni masque, dicter sommairement, du haut de la tribune, à une majorité hurlante de colère et de peur, à des ministres tremblants de débonnaireté et d'effarement, un édit de proscription immédiate et complète. Hors la patrie les princes! Et ces mêmes princes dont les pères, par un infatigable et victorieux labeur de treize siècles, ont fait la grandeur de la France! Et ceux qui ont défait de leurs mains téméraires, à Waterloo, à Sedan, cette grandeur si longtemps croissante de la France! Hors la patrie tous ces princes ensemble! Qu'on reconduise à la frontière ceux qui vivaient ici, en pleine lumière, sous le regard même de la république, citoyens paisibles et soldats loyaux! Et, sur cette frontière tracée hier par l'épée de M. de Moltke en deçà de la frontière jadis tracée par l'épée de Condé ou de Turenne, qu'on ferme la porte de la France à cet autre prince qui attend au loin, dans la majesté de sa patience sereine, l'appel de la France et l'ordre de Dieu!

M. Floquet ne craint pas l'odieux d'un régime terroriste; sa loi est brutale et ne plaît qu'aux révolutionnaires. Pour les hommes sensés, sagaces et honnêtes de tous les partis, elle est inique : elle frappe des princes contre lesquels ni hier ni aujourd'hui les plus farouches gardiens et les sbires les plus subtils de la république n'ont pu élever une accusation; elle les frappe comme prétendants, comme conspirateurs, sans que M. Floquet, pas plus que M. Camescasse, puisse produire contre eux une seule preuve qui soit autre chose qu'un soupçon injustifiable, le soupçon d'une imagination en travail ou en délire; elle les frappe après dix ans d'une liberté dont ils n'ont pas plus mésusé ou abusé la dixième année que la première. Elle est inégale jusque dans sa sévérité hâtive et implacable : elle sévit contre des princes qui ne sont pas plus solidaires du prince Napoléon que responsables du délit qu'on lui reproche. Elle est arbitraire : elle rejette hors du droit commun des princes qui s'y étaient mis en s'y astreignant à toutes les obligations de l'État, de la patrie et de la société, avec un respect fidèle et même généreux; elle établit dans le droit

commun une sorte de droit exceptionnel, qui n'a rien de républicain en soi, sous le gouvernement de la souveraineté nationale, et qui est un principe de tyrannie autant que d'ostracisme, dont le règne pourra s'étendre d'une classe à l'autre, selon la fureur et le caprice du jour. Elle forme un illogisme violent et cruel dans l'histoire de la troisième république : elle fait succéder un décret d'exil qui étonne la France à un décret d'amnistie qui a étonné l'Europe, étonné le monde; elle bannit des princes qui n'ont commis d'autre crime que de naître, par un des hasards de la condition humaine, les petits-fils de saint Louis et de Charles le Sage, de Henri IV et de Louis XIV; elle épargne cependant les incendiaires et les assassins de la Commune, oui ces mêmes scélérats qui sont revenus sans regret, sans pardon, et qui, prétendants cyniques, conspirateurs acharnés d'une nouvelle Commune, déclarent bien haut, dans nos assemblées et dans leurs clubs, dans les rues et dans les cours d'assises, vouloir une révolution et préparer leur revanche. Elle viole les traditions et les promesses libérales du parti républicain. Elle dément la doctrine de ces patriotes et de ces politiques qui se plaisaient à répéter ce vers de Victor Hugo comme une des maximes de leur république future, de la « vraie » république :

Oh! n'exilons personne! Oh! l'exil est impie!

Elle abroge une loi sans nécessité. Elle est impolitique enfin : elle trouble la nation, elle émeut l'armée; elle laisse croire à la foule que la république n'est plus maîtresse de sa destinée; qu'elle a cessé d'avoir la sûreté du présent et sa certitude de l'avenir; qu'elle a des princes à craindre et qu'elle les redoute; qu'elle a fourni à ses ennemis, par ses fautes, par ses erreurs, des griefs valables, des raisons suffisantes, et que l'heure commence à leur paraître propice pour tenter de la détruire dans la confiance provisoire de la France...

Il s'en faut que les républicains n'aient vu et senti tout le danger, tout le mal de cet édit de M. Floquet. Mais, une loi si chère à ces Jacobins qui oublient avec tant de joie féroce dans leurs fonctions de proscripteurs les tristesses de leurs proscrits et les vicissitudes de la proscription, comment la corriger sans les irriter? Et comment affronter la colère de cette secte qui règle, par la peur qu'elle inspire, toutes les volontés de ce timide gouvernement? Un républicain ingénieux, M. Joseph Fabre, naguère professeur de philosophie et disciple de ce Platon qui n'excluait de sa république idéale que les poètes, en les couronnant de fleurs, a proposé une loi moins dure, sans savoir peut-être qu'elle était plus

dégradante. M. Floquet bannit les princes; il les traite comme des adversaires puissants et menaçants dont il faut délivrer la république. M. Joseph Fabre tolère qu'ils demeurent en France, comme des étrangers; il les soumet à la même surveillance que ces socialistes allemands, ces nihilistes russes, ces anarchistes italiens, ces vagabonds et ces espions de tout pays qu'on expulse à volonté; il est d'avis que cette loi que nos révolutionnaires jugent trop rigoureuse pour les cosmopolites de leur faction sera bien assez équitable et assez douce pour des princes dont la glorieuse famille est la plus française de la France et dont le nom, ce nom de Maison de France si fier sous sa simplicité, est le plus vieux titre inscrit par notre race dans l'histoire de l'Europe. Ainsi M. Joseph Fabre dirait, ou plutôt la république dirait par sa bouche à M. le comte de Chambord : « Vous serez un Français pour l'étranger, vous serez un étranger pour les Français. Vous pourrez habiter Metz ou habiter Strasbourg. Libre aux conquérants de l'Alsace-Lorraine de vous reconnaître et de vous saluer, sur leur passage, comme le premier des Français! Libre à eux de vous estimer tel par votre origine, par votre cœur, par tous ces souvenirs éclatants dont vous portez l'auréole! Mais, si vous passez les Vosges, nous vous mettrons la main au collet comme à un étranger qui se trompe de patrie... » Et, de même, la république dirait avec M. Joseph Fabre à M. le comte de Paris, à tous les princes d'Orléans : « Vous avez beau aimer la France jusqu'à l'adoration, avec une tendresse infinie, avec un patriotisme presque fanatique; vous n'êtes ni nos nationaux ici, ni par delà la frontière. Vous quitterez, comme des étrangers, au premier signe de M. Clément, ce pays dont vous ne pouvez pas parcourir une seule province, sans vous rappeler que vos aïeux ont transporté vaillamment de l'une à l'autre les limites de la France! Vous ne séjournerez que comme des étrangers entre ces murs de Paris que votre père a élevés pour la défense de la patrie et qui furent, en 1870, le dernier boulevard de la France!... »

En vérité, le sérieux, sinon l'ironie, manquait à cette loi de M. Joseph Fabre. Les ministres n'ont pas plus osé se l'approprier que celle de M. Floquet. Ils se sont évertués, dans leur esprit de transaction, à en inventer une qui fût moins absolue et qui parût plus exacte, tout en s'accommodant à la vindicte de l'un et en servant la défiance de l'autre. M. Fallières est venu, samedi, offrir à la Chambre la loi honteuse que voici : « Art. 1er. Un décret du Président de la république, rendu en conseil des ministres, pourra enjoindre à tout membre d'une des familles qui ont régné en France, et dont la présence serait de nature à compromettre la

sûreté de l'État, de sortir immédiatement du territoire de la république. Art. 2. Toute personne énoncée à l'article précédent, qui, après avoir été conduite à la frontière et être sortie de France par suite des mesures susdites, y serait rentrée sans autorisation du gouvernement, sera traduite devant les tribunaux correctionnels et condamnée à un emprisonnement d'un an à cinq ans. Après l'expiration de sa peine, elle sera reconduite à la frontière. » M. Floquet exile les princes sans pitié, sans retard; M. Joseph Fabre les expulse à volonté, selon l'occurrence; M. Fallières les tient à sa merci, il les chassera selon son bon plaisir. Pour M. Floquet, les princes sont des traîtres; pour M. Joseph Fabre, des étrangers; pour M. Fallières, des suspects. Quelle différence y aura-t-il dans le sentiment du législateur? Aucune. Quelle différence dans le traitement? Une seule et qui consistera dans la mesure du temps, dans le choix du prétexte. M. Floquet dit : Hors la patrie! M. Joseph Fabre dit : Hors la nation! M. Fallières dit : Hors la loi! Mais c'est pour dire tour à tour demain, après-demain : Hors la nation! Hors la patrie! La loi de M. Fallières ne sera que plus hypocrite, elle ne sera ni moins despotique ni moins violente. On espère qu'elle apaisera tous les partis en trompant chacun d'eux dans cette majorité qu'on veut se concilier. On murmure, ici, que c'est une loi qu'on n'emploiera pas; on insinue, là, que c'est une loi qu'on emploiera bientôt. Quelle imprévoyance dans cette pauvre ruse! Quoi! On ne sait pas que ce pouvoir tant disputé passe de main en main avec une rapidité, avec une soudaineté même, qui déjoue tous les calculs! On ne se souvient plus que, dans l'année 1882, trois ministères ont changé trois fois le gouvernement de la république! On ne veut pas voir M. Floquet, M. Clémenceau, marchant déjà dans l'ombre de M. Duclerc! On ne se demande pas comment le successeur qu'on aura, quel qu'il soit, pourra mieux résister aux Jacobins armés de cette loi qu'on n'a pu soi-même résister aux Jacobins qui vous ont obligé de la forger! Mais, à supposer que M. Duclerc et ses collègues continuent de gouverner la république, quelle vie pénible ou misérable ils auront à vivre, forcés de livrer malgré eux à la vengeance des dénonciateurs, tantôt un prince, tantôt un autre, ou forcés eux-mêmes de se retirer et d'abdiquer! La Chambre sera devenue un club où, à chaque nouvelle d'un événement désagréable ou néfaste pour la république, les Jacobins, selon l'usage de leurs devanciers, voudront la sauver par un exploit de leur énergie, par un coup de leur terreur, par un exemple. Quelles luttes! Quels tumultes! Et comment donc M. Fallières, étourdi de leurs clameurs, pressé par leurs exigences, assailli par leurs menaces, s'abstiendra-t-il mieux

de bannir un prince d'Orléans, au nom de la loi, qu'il n'a pu s'abstenir d'arrêter le prince Napoléon, sans loi aucune?

Ce n'est pas tout. M. le général Billot, stimulé par M. Lockroy, a bien voulu, lui aussi, édicter sa loi contre les princes : le gouvernement possédera, de par un article 3, le droit exceptionnel et discrétionnaire de mettre en disponibilité, à sa convenance et à son heure, les princes « qui font partie de l'armée ». Hors l'armée! ce cri de guerre complète bien les autres. M. le général Billot, il est vrai, se réserve héroïquement dans le for de sa conscience le droit de ne pas recourir à son droit. Mais il n'est pas invincible, hélas! et déjà M. Ballue, ce Floquet militaire, propose une loi qui ôterait immédiatement leurs grades à M. le duc de Chartres, à M. le duc d'Alençon et à M. le duc de Penthièvre. Pourquoi? Faut-il croire qu'ils ne soient pas des « soldats », comme l'assurent les pamphlétaires dont M. Ballue est le porte-parole? Ce serait injurier nos ministres, surtout M. le général Billot, que de leur prêter le tort d'une ignorance si peu française. Ils sont les petits-fils, on le sait, d'une race de rois qui tous ont tenu l'épée sur des champs de bataille, tous, sauf un qui a paru sur un échafaud pour y verser tout son sang. Ils sont les fils de princes que l'étranger lui-même a proclamés « tous braves » et qui ont suivi noblement, sous le feu, le drapeau de la France à Anvers, dans les défilés ou à travers les sables de l'Algérie, sur les côtes du Mexique et du Maroc. Ils connaissent leur devoir, on le sait aussi : ils sont venus en volontaires, dès notre première défaite, implorer l'honneur de se battre pour la France, à n'importe quel rang, et, sous le nom légendaire de Robert-le-Fort, l'un d'eux sabrait les cavaliers prussiens dans la vallée de l'Andelle, tandis qu'un autre se mêlait aux défenseurs d'Orléans, dans la batterie qui tonna la dernière contre l'ennemi. Faudra-t-il croire qu'ils pratiquent mal leur métier? Unanimement leurs chefs attestent leurs mérites. Faudra-t-il croire qu'ils conspirent sous les armes? Ces princes conspirant soit dans des casernes et parmi des manœuvres, soit sur le pont d'un vaisseau qui s'éloigne de la France et parcourt l'Océan, soit au camp de Châlons ou même à l'Académie, pendant la lecture d'un récit nouveau de la victoire de Rocroy, il faut être au moins naïf pour le croire; il faut surtout avoir une notion bien fausse de l'état des troupes organisées par la loi de 1873. Une conspiration! oui, ces princes en ont tramé une au service de la France, sous ce règne de la république. Il y a treize siècles que les soldats de leur famille, Bourbon et d'Orléans, ont, sous un étendard, l'habitude de conspirer contre les puissances, contre celles qui ont empiété

quelque chose sur ce territoire de la France que Dieu nous a dessiné de la mer au Rhin, aux Alpes, aux Pyrénées. Ce fut contre l'Angleterre; ce fut contre l'Autriche et l'Espagne; ce fut même, un jour, contre l'Europe entière... Que, depuis dix ans, ils aient conspiré au soleil, avec toute notre armée, contre un vainqueur de la France, contre la fortune et pour la victoire de l'avenir, oh! certes, ils l'ont pu comme ils l'ont dû. Mais sera-ce pour cette conspiration sacrée de leur patriotisme et du nôtre que M. le général Billot les punira et que la république leur arrachera leurs épaulettes?...

Que si on leur reprend leur épée avant de leur ravir leurs droits de citoyens et de Français, avant de les bannir, il sera tristement prouvé, devant l'Europe, que la république n'aura eu ni le souci ni le soin d'unir tous les courages, toutes les forces de la France, pour les combats suprêmes où sa nationalité blessée aura demain peut-être à se défendre. Ces princes, l'armée les aura vus, pendant dix ans, prêts à marcher comme les plus humbles soldats partout où le clairon pouvait sonner. Puis, en 1883, un démagogue, un député, aura déclaré qu'ils s'étaient attribué ou qu'on leur avait concédé un droit qui ne leur appartenait pas, oui, qu'ils avaient usurpé le droit de mourir pour leur patrie; et il se sera trouvé un ministre de la guerre pour reconnaître qu'ils avaient abusivement fait leur devoir; ce ministre reconnaîtra même qu'ils n'avaient nulle qualité pour commander sur la frontière ou ailleurs, pas plus que pour juger le maréchal Bazaine! L'Europe ne l'apprendra pas sans une curiosité moqueuse. L'armée l'apprendra-t-elle sans une douloureuse stupéfaction, sans amertume, sans découragement? Il sera dit que la propriété d'un grade n'est plus rien et qu'on peut en dépouiller tout officier, prince ou non, qui sera un suspect. Il sera dit que, sans plainte, sans accusation, sans interrogation et sans enquête, on pourra congédier un officier dont le nom ou le titre déplaira à une tourbe de démocrates; on pourra, quels que soient ses services, le renvoyer dans ses foyers comme un serviteur inutile ou indigne, s'il n'exhibe pas le certificat de civisme requis par un Ballue quelconque. Ce sera la politique expropriant ou avilissant, expulsant ou terrorisant les officiers. Ce sera la politique introduisant la délation dans l'armée. On aura commencé par créer des catégories de princes, puis d'aristocrates, parmi les soldats; on y créera des catégories de « bourgeois. » On aura mis hors des rangs les « prétendants » d'abord, leurs complices ensuite; puis leurs amis, leurs partisans. Il y aura des proscriptions militaires, pour peu que la loi de Floquet exerce tout son empire; des commissaires, ornés de la ceinture rouge, vien-

dront questionner les généraux et scruter les opinions des officiers : on épurera, on décimera. Il faudra jurer qu'on est républicain, il faudra prêter serment à la république... Sinon, on sera condamné... Heureux encore ceux qui, n'étant pas princes fatalement, ne seront point passibles de la peine d'exil, par surcroît!

De toutes ces raisons plus d'une a paru juste, dès le premier jour, à M. Duclerc et à trois ou quatre de ses collègues; ce n'est pas sans quelque regret qu'ils auront donné leur approbation à la loi de M. Fallières : les petites annales de la république le raconteront tôt ou tard. Au contraire, ceux des ministres que leurs origines et leurs souvenirs rattachaient au parti radical, n'ont cessé de favoriser, sinon de leurs votes déjà, au moins de leurs vœux, les lois proposées par M. Floquet et par M. Ballue. Pourquoi et comment ce dissentiment plus ou moins secret a-t-il éclaté, à la dernière heure? Ceux-ci ont-ils voulu forcer ceux-là à une concession nouvelle? Seraient-ce seulement leurs déclarations, leurs discours, que les uns et les autres n'auraient pu concerter? Est-ce qu'un décret occulte aurait décidé, dans tel ou tel conciliabule, de briser enfin l'accord fragile de ce ministère? Quelles ambitions impatientes auraient préparé la rupture? La volonté de M. Grévy, une volonté plus ou moins dissimulée dans son inertie béate, aurait-elle agi sourdement? Tout ce qu'on sait exactement, c'est que les ministres n'ont pas paru dans les bureaux de la Chambre où ils devaient être interrogés sur la loi de M. Fallières, avant l'élection des commissaires qui l'examineront. Ce qui n'est pas moins certain, c'est que, parmi les commissaires nommés ainsi dans l'absence des ministres, six ont promis leurs votes aux lois de M. Floquet et de M. Ballue, six sont hostiles à celle du gouvernement. Enfin, ce qui est sûr aussi, c'est que deux fois, sous la présidence de M. Duclerc et ensuite sous celle de M. Grévy, les ministres ont délibéré hier sans pouvoir s'entendre. On a même affirmé que quatre d'entre eux, MM. de Mahy, Duvaux, Hérisson et P. Legrand, avaient voulu se démettre de leurs fonctions. Ce matin, le ministère subsiste encore. Survivra-t-il demain? Survivra-t-il longtemps? On en doute. Mais, qu'un règne si précaire dure ou non quelques semaines de plus qu'on ne l'aurait prophétisé, sa politique le destine à une fin qui sera sans consolation. Il n'a pas voulu reconnaître qu'il fallait gouverner autrement qu'avec la crainte des furieux et des fous de l'extrême gauche, autrement qu'avec le désir de les ménager ou de les satisfaire; il n'a pas eu la sagesse ou le courage de former autour de soi une majorité de républicains modérés; et, s'il en a senti l'impossibilité, il n'a pas eu non plus la sagesse et le courage de renoncer à un pouvoir si

misérable, si vain et si funeste. En outre, il y a une vérité qui lui est restée étrangère : c'est que, dans la série des violences qui inaugurent un régime révolutionnaire, il faut arrêter la première, énergiquement, immédiatement, pour peu qu'on veuille empêcher les autres. A ces deux fautes il succombe; à ces deux fautes succomberont de plus en plus vite tous ceux de ses successeurs qui seront ses imitateurs.

Qu'on mande à l'Élysée les plus déliés et les plus souples, les plus éloquents et les plus doctes de tous ces républicains habitués par faiblesse à transiger continuellement avec les chimériques et avec les sectaires du parti radical, ils auront le sort de M. Duclerc, et l'année 1883 sera plus dramatique encore que l'année 1882 : ce ne seront plus seulement trois ministères qui se remplaceront en un an; c'est la république qui ruinera son gouvernement, de ministère en ministère, et qui précipitera sa fin. On aura beau accumuler les lois d'exception, les décrets d'expulsion ou même de confiscation; on aura beau étendre les catégories de proscrits, multiplier et enrichir les listes de suspects. On ne refera pas plus aisément ainsi une bonne armée, une bonne administration, de bonnes finances; on ne rendra pas plus confiante la nation, plus paisible la société, plus prospère le pays, plus grande la patrie. Les sévérités les plus draconiennes ne réprimeront pas toujours l'indignation de la France, quand, déçue, dégoûtée, fatiguée, elle aura pris résolument en haine cette république qui n'aura pas su comprendre qu'un mauvais gouvernement, fût-il cent fois maître de tout courber sous sa terreur, ne supprime aucune prétendance par le mal qu'il fait et qu'il cause. Non, la république ne se sauvera point par l'ostracisme, si elle ne se préserve pas par les services, par les bienfaits et par l'honneur. Non elle ne se sauvera pas, et, comme la France n'est encore, Dieu merci, ni la république athénienne ni l'empire romain des temps de la décadence, elle ne se laissera pas périr : où que soient les princes de la Maison de France, par delà la frontière, elle saura bien tourner vers eux sa dernière espérance, leur adresser son dernier appel et leur remettre le dernier soin de sa fortune et de sa gloire.

Auguste Boucher.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 5, PLACE DU PANTHÉON.

LA FRANCE

DANS LES LUTTES RELIGIEUSES DE L'EUROPE[1]

LA POLOGNE

I

A côté de l'Allemagne il est un autre pays que le protestantisme a disputé à la foi catholique, mais n'a pu lui ravir, qui a fait, avant la France, l'expérience de la liberté de religion, et chez qui cette expérience a tourné contre les novateurs : c'est la Pologne. Cette nation est la seule dont le régime en matière religieuse ait, à quelques égards, ressemblé au nôtre; et de plus nous avons été mêlés à ses affaires, soit au seizième siècle, quand elle a choisi pour roi Henri de Valois, soit durant la guerre de Trente ans, quand la médiation de Richelieu a détourné d'elle les armes suédoises pour les rejeter sur l'Allemagne. La Pologne doit donc trouver place dans le tableau que nous présentons ici.

Lorsqu'on recherche dans le caractère et l'histoire de ce peuple quelles dispositions natives donnaient, chez lui, ouverture au protestantisme, on remarque d'abord son amour d'indépendance. Cette indépendance ne s'était pas exercée seulement contre l'autorité séculière. Sans remonter aux querelles sanglantes du moyen âge entre les rois, les seigneurs et les évêques, on voit l'Église de Pologne conserver, jusqu'aux approches du seizième siècle, sa liturgie esclavonne, comme un héritage national, à côté de la liturgie romaine introduite, sous les auspices de l'empereur Othon Ier, par les moines allemands. Quand cette dernière liturgie, préférée par le Saint-Siège, eut prévalu dans tout le clergé, il se conserva néanmoins parmi le peuple des débris des anciens chants et des

[1] Voyez le *Correspondant* des 25 février, 10 mars, 10 mai, 25 juin, 25 août 1882 et 25 janvier 1883.

anciennes prières que les protestants paraissent avoir recueillis pour en faire leurs cantiques [1].

Avant les protestants, les hussites s'étaient propagés de Bohême en Pologne, mettant à profit la rivalité jalouse des deux peuples contre l'Allemagne; et si leur culte n'était pas devenu le culte national de la Pologne, comme il fut celui de la Bohême; si le roi et les diètes le condamnaient aussi bien que les évêques et les synodes, il se rencontrait néanmoins beaucoup de familles considérables pour l'embrasser et le soutenir. La femme de Ladislas Jagellon, la reine Sophie, le favorisait; la noblesse polonaise avait pris parti pour Jean Huss, au concile de Constance [2]; et, à la diète de 1459, un grand seigneur, qui était en même temps un savant homme, Jean Ostorogh, avait présenté un projet de réforme ecclésiastique et politique qui débutait ainsi : « Bien que la Pologne puisse être recommandée au pape comme pays catholique, il ne convient pas qu'elle professe envers lui une obéissance illimitée. Le roi de Pologne n'est sujet de personne et n'a pour supérieur que Dieu... Le Christ n'a pas soumis les affaires temporelles au siège apostolique. » Dans cet écrit polonais du quinzième siècle, ne croirait-on pas déjà lire le premier article de la déclaration gallicane de 1682? Ostorogh allait plus loin : il ajoutait que « si les fonctions du clergé étaient purement spirituelles, si les affaires temporelles étaient entièrement séparées des devoirs ecclésiastiques, on pourrait contester à l'autorité civile le droit de donner des chefs à l'Église; mais la coutume ayant assigné un autre rôle aux évêques, il était nécessaire qu'ils fussent choisis par le roi pour prévenir par leur savoir et par leur douceur les haines mutuelles entre les laïques et le clergé ». La noblesse polonaise, plus puissante dans ce royaume que la royauté, ne se contenta pas cependant de cette prérogative revendiquée, exercée par le prince: elle trouva un moyen plus efficace d'éviter toute rivalité entre elle et l'Église. Un édit de 1505, confirmé en 1523 par le synode de Lenczyca,

[1] Count Valerian Krasinski, *Historical Sketch of the Rise, Progress and Decline of the Reformation in Poland*. London, 1838. t. Ier, part. 1re, p. 9 à 24. (*Esquisse historique sur la naissance, le progrès et le déclin de la Réformation en Pologne.*) Même auteur, *Histoire religieuse des peuples slaves*. Paris, 1853, p. 114. Le comte Krasinski, qui a écrit tour à tour en anglais, en allemand et en français, est un Polonais non moins dévoué au protestantisme qu'à sa patrie. Il a cherché avec ardeur dans l'histoire les moyens de servir à la fois deux causes rarement associées ensemble. Ici, à l'appui de ses allégations sur les anciennes liturgies nationales, il invoque le témoignage d'écrivains catholiques et même ecclésiastiques.

[2] Krasinski, *Esquisse historique*, t. Ier, 1re partie, p. 57 et suiv.

exclut de l'épiscopat quiconque n'était pas né noble[1]. Nous avons vu une loi semblable contribuer au succès du protestantisme en Danemark et en Suède. Livrées aux convoitises mondaines de l'aristocratie, les dignités ecclésiastiques étaient occupées par des hommes plus avides de richesses et de puissance que soucieux de la vraie doctrine. On pouvait entendre un évêque dire publiquement dans une réunion de la noblesse : « Que chacun croie ce qu'il voudra, pourvu que mes revenus soient intacts [2]. » Ce n'était pas tout encore : dès le quinzième siècle, les griefs qui devaient, au siècle suivant, soulever l'Allemagne étaient allégués contre Rome, en Pologne. Ostorogh dénonçait avec amertume, comme autant de causes d'appauvrissement pour sa patrie, les contributions levées par le Saint-Siège au profit des Italiens, le trafic des sacrements et des indulgences, les monastères peuplés de moines ignorants et oisifs[3].

De tels abus, d'un côté, de telles récriminations, de l'autre, étaient singulièrement propres à frayer passage aux hussites d'abord, aux luthériens ensuite.

Aussi dès 1525, l'évêque de Breslau signalait au pape le progrès de ces derniers, venus de Saxe dans son diocèse, et le complot formé par eux pour brûler sa demeure et une portion de la ville [4].

Vers cette époque, un intérêt politique sembla lier la Pologne à la cause protestante. Après ses longues et sanglantes guerres contre l'ordre teutonique, elle traita avec le grand maître Albert de Brandebourg, dans le moment où celui-ci se séparait de l'Église romaine. Pour s'assurer, aux dépens de son ordre, la possession héréditaire du duché de Prusse, il livra ce territoire ecclésiastique, comme il se livrait lui-même, à Luther; en même temps, afin que la possession ne lui en fût pas disputée, il consentit à se reconnaître vassal de son ancien ennemi le roi de Pologne [5].

Ainsi la Pologne a sanctionné la première sécularisation qui se soit accomplie en Allemagne. Elle a protégé, en 1528, la naissance de cet État protestant, dont la grandeur devait lui devenir si funeste, et plus tard encore, en 1570, quand le pape Pie V la pressa de rendre à ce qui restait de chevaliers teutoniques leur

[1] Krasinski, *Esquisse historique*, t. Ier, 2me partie, p. 108.

[2] C'est ce qui a été constaté au synode catholique de Lowvicz, tenu, en 1556, en présence du nonce du pape Lippomani. Voyez les actes de ce synode, cités par Krasinski. (*Esquisse historique*, 2me partie, chap. VI, p. 299.)

[3] Krasinski, *Esquisse historique*, t. Ier, 1re partie, p. 92 à 98.

[4] Theiner, *Vetera monumenta Poloniæ et Lithuaniæ*, t. II, p. 432, nº 449.

[5] *Ibid.*, *id.*, *id.*, nº 449. Lelevel, *Histoire de Pologne*, t. Ier, nº 117. Pfeffel, *Abrégé chronologique*, t. II, p. 136.

ancien domaine, la nation entière, y compris le clergé, refusa de s'amoindrir par cette restitution de la Prusse [1].

Enfin, proche du trône, la Réformation trouva d'autres appuis. Une Italienne, intrigante et belle, ambitieuse et corrompue, Bone Sforza, fille du duc de Milan, épousée en secondes noces par le roi Sigismond, avait amené d'Italie un confesseur secrètement imbu des nouvelles doctrines, Limanini, et elle avait trouvé un amant, Jean Firley, né pour devenir chef de parti, et qui les professait ouvertement. Le confesseur de la reine faisait donc venir de l'étranger les écrits des novateurs et leur gagnait des adeptes que l'amant de la reine, maréchal de la cour et l'un des seigneurs les plus qualifiés du royaume, mettait à l'abri des poursuites. Quant au roi, il laissait faire tout ce qui plaisait à sa femme. Au grand détriment de l'État comme de l'Église, elle avait entièrement subjugué le vieux mari qu'elle trahissait [2].

Sigismond, prince brave, généreux et faible, n'avait, d'ailleurs, jamais eu l'humeur persécutrice. Quand un docteur catholique, Jean Eck, en lui dédiant un livre dirigé contre Luther, s'était avisé de lui citer l'exemple de Henri VIII d'Angleterre qui réfutait alors et proscrivait les doctrines luthériennes, il avait répondu : « Que le roi Henri écrive, s'il le veut, contre les luthériens, mais, pour moi, permettez que je sois le roi des boucs et des brebis ensemble [3]. »

Ce n'est pas que, à l'exemple de ses prédécesseurs et de ses voisins, à la prière du clergé, il n'eût rendu des édits rigoureux contre les hérétiques. Mais, en réalité, il ne sévit qu'une fois et bien plutôt pour cause de rébellion que pour cause d'hérésie. Dans la ville de Dantzig, qui dépendait de lui en se gouvernant elle-même, cinq églises avaient été livrées aux protestants. Une révolte ayant éclaté néanmoins pour chasser des autres églises le culte catholique, auquel beaucoup d'habitants demeuraient fidèles, pour fermer les couvents et saisir leurs biens, et cette révolte ayant renversé par violence le conseil de la ville, le roi dut la réduire et la châtier. En vertu des sentences de la diète, les chefs de ce soulèvement « aussi illégal qu'injuste », de l'aveu même de leurs coreligionnaires, furent mis hors la loi, punis de mort ou bannis, et les choses rétablies dans leur ancien état. Nulle part ailleurs, sous le règne de Sigismond Ier, les protestants ne furent inquiétés [4].

La vérité est que, en matière d'hérésie, la législation du reste de

[1] Laderchi, *Annales ecclesiastici, continuatio*, t. III, anno 1570, p. 128, nos 14 et 15.

[2] Krasinski, *Esquisse historique*, t. Ier, 2me partie, chap. Ier, p. 136 et suiv.

[3] *Ibid.*, p. 134 et suiv.

[4] *Id.*, *Histoire religieuse des peuples slaves*, chap. VI, p. 119.

l'Europe était commune à la Pologne, mais que les coutumes particulières à la Pologne, en matière de liberté individuelle, empêchaient de l'appliquer. C'est ainsi qu'en dépit des diètes qui avaient adopté les lois de l'empereur Frédéric II sur l'inquisition, en dépit des bûchers allumés, du sang répandu partout autour du territoire polonais par les deux partis contraires, au temps des hussites on n'en vit brûler quelques-uns qu'une seule fois sur ce territoire, et encore ce supplice infligé à cinq prédicants, à la suite d'un siège qu'avait entrepris un belliqueux évêque, parut-il plutôt un acte de guerre que l'exécution d'un jugement régulier. Dès 1450 il était établi que nul Polonais ne devait être retenu en prison s'il n'était convaincu en justice, et quand les évêques, quand les tribunaux ecclésiastiques condamnaient, quand ils excommuniaient quelque citoyen, les tribunaux séculiers refusaient, le plus souvent, de leur prêter main-forte, la sentence demeurait sans effet civil [1].

Interdit en droit, le protestantisme était donc libre en fait, quand mourut, en 1548, Sigismond Ier. Les efforts tentés sous le règne suivant pour le réprimer ne servirent qu'à manifester d'abord, à consacrer ensuite cet état de choses. En 1555, l'évêque de Cracovie ayant cité à son tribunal un seigneur qui refusait de payer la dîme et qui professait les nouvelles doctrines, celui-ci comparut accompagné de quelques nobles de même opinion; condamné à la peine de confiscation et de mort pour n'avoir point voulu renoncer à sa foi, il ne put être ni décapité ni dépouillé; la noblesse tout entière se souleva contre un jugement ecclésiastique frappant l'un des siens, et le roi ne le fit pas exécuter [2]. Il en fut de même quelques années plus tard, quand un seigneur, Olesniski, fut traduit devant le tribunal ecclésiastique de Cracovie pour avoir chassé les moines d'un couvent de sa ville, abattu les images saintes et livré une église catholique aux calvinistes. Il se présenta entouré d'un tel cortège de clients et d'amis, que le tribunal n'osa siéger. La cause ayant été déférée par le clergé au roi, celui-ci, à son tour, n'osa sévir, et en définitive la violence d'Olesniski demeura impunie [3].

Malgré les résolutions et les réclamations de leurs synodes [4], les évêques ne pouvaient atteindre la noblesse. Ils voulurent du moins exercer leur justice sur le corps qui dépendait d'eux, extirper

[1] Krasinski, *Esquisse historique*, t. Ier, Ire partie, p. 66 et 67 et partie 2me, chap. II, p. 109.

[2] *Ibid.*, 2me partie, chap. II, p. 164.

[3] *Ibid.*, p. 166 à 171.

[4] *Ibid.*, chap. II et III, p. 172 et 188.

l'hérésie du clergé. On rapporte qu'un curé de Kuron périt secrètement par leurs ordres en prison. Mais il est la seule victime de cette sorte qu'aient à citer les historiens protestants [1]. Un autre curé, ayant été condamné pour avoir apostasié en se mariant, en appela à la diète et fit reconnaître par elle solennellement ce qui passait déjà en usage, que les sentences ecclésiastiques ne devaient point entraîner peine temporelle [2]. Un autre encore ne put même être jugé. A l'exemple des nobles accusés avant lui, il se présenta entouré d'un tel cortège de partisans, qui tous portaient une bible à la main, que le tribunal épiscopal fit fermer les portes de la salle où le procès devait se débattre, et ne le poursuivit pas [3].

Pour qu'une accusation religieuse pût aboutir publiquement en ce pays à une exécution capitale, il fallut qu'une haine de race vînt envenimer l'horreur causée par un sacrilège. En 1556, des juifs déclarés coupables d'avoir profané dans leur synagogue une hostie consacrée furent brûlés vifs et avec eux la malheureuse femme qui leur avait vendu cette hostie [4].

L'année 1556 est précisément celle où la diète reconnut formellement à tous les nobles le droit d'introduire dans leurs maisons tel culte qu'ils jugeaient bon, pourvu que ce culte reposât sur les saintes Écritures [5]. Cette liberté de croyance, pratiquée d'abord et sanctionnée ensuite comme l'apanage de la noblesse polonaise, précipita bientôt le protestantisme à ses dernières extrémités. Rien ne le contenait dans un pays où il n'était pas la doctrine d'État. Il se divisa donc plus qu'ailleurs, et la témérité naturelle à l'esprit slave inclina vite vers les négations qu'avaient enfantées le scepticisme à demi païen de quelques lettrés d'Italie. Après avoir formé en secret dans leur patrie quelques conventicules où, pour la première fois depuis Arius, la divinité de Jésus-Christ était attaquée, Lelio et Faust Socin, Bernard Ochin, errèrent à travers toute l'Europe, repoussés par les protestants comme par les catholiques, et ce fut en Pologne seulement que leurs doctrines purent enfin être exposées au grand jour, rencontrèrent de nombreux disciples et furent professées par des églises publiquement instituées.

Cet excès d'audace porta préjudice à la cause protestante, qui semblait à ce moment approcher du triomphe [6]. La liberté de religion, concédée d'abord à la seule noblesse, avait été étendue à

[1] Krasinski, *Esquisse historique*, t. Ier, 2me partie, chap. II, p. 174 et suiv.
[2] *Ibid.*, chap. III, p. 182 et suiv.
[3] *Ibid.*, chap. VI, p. 303.
[4] *Ibid.*, chap. VI, p. 304 et suiv.
[5] *Ibid.*, p. 285 et 295.
[6] *Ibid.*, chap. VIII.

plusieurs villes, surtout dans la Pologne prussienne, et nombre de bourgeois pratiquaient le nouveau culte[1]. Le roi Sigismond-Auguste, plus tolérant encore et plus indolent que son père[2], accordait les premières dignités de l'État aux ennemis de l'Église romaine, des évêchés même à des hommes d'une foi suspecte ; aussi le pape Paul IV l'accusait non seulement de supporter mais de favoriser l'hérésie[3]. A partir du moment où les sociniens se furent établis, les novateurs se disputèrent entre eux, se condamnèrent les uns les autres dans leurs synodes[4], au lieu de se tourner tous contre la vieille croyance, et leurs excès ramenèrent vers elle un peuple violemment tenté de l'abandonner.

Vers l'époque où ces déchirements éclataient, le concile de Trente achevait de réformer l'Église romaine et d'en resserrer l'unité. Ses décrets furent portés en Pologne par le légat du pape, préposé à tous les royaumes du Nord, le grand Commendone, et par un évêque polonais, d'origine germanique, Hosen ou, selon la forme latine donnée à son nom, Hosius, qui avait eu l'honneur de présider le concile quelque temps au nom du Saint-Siège : Hosius, que nous avons déjà rencontré en Allemagne et que nous retrouvons en Pologne, comme le lien vivant de Rome avec sa patrie. A sa suite il amenait les nouveaux soldats du Saint-Siège, qui venaient d'entreprendre la conquête de la Germanie : les Jésuites. Déjà l'un des premiers compagnons de saint Ignace, Salmeron, en 1555, et Canisius, en 1558, avaient poussé une reconnaissance jusque sur les bords de la Vistule[5]. Mais ce fut seulement à partir de 1566 que leur compagnie y mit garnison, qu'elle y établit des collèges et des résidences[6]; et devant elle, devant Hosius, le protestantisme déjà divisé recula[7]. Non pas que les légats du Saint-Siège aient, à cette époque, obtenu de la diète tout ce qu'ils avaient charge de réclamer, à savoir : la réception officielle du concile de Trente et l'interdiction de toute doctrine contraire.

[1] Krasinski, *Esquisse historique*, t. Ier, 2me partie, chap. VII, p. 332 et suiv.

[2] Ranke, *les Papes romains*, t. II, l. V, p. 6. Relation de l'évêque Camerino, citée en note.

[3] Voyez la lettre de Paul IV à Sigismond-Auguste, citée par Krasinski (*Esquisse historique*, p. 289).

[4] Krasinski, *Esquisse historique*, t. Ier, 2me partie, chap. VIII, p. 350 et suiv. et chap. IX. — Le fameux accord de *Sandomir*, *Consensus Sandiromensis*, entre les diverses confessions protestantes de Bohême et de Pologne, était tout entier dirigé contre les antitrinitaires.

[5] Jouvency, *Epitome*, t. II, p. 26.

[6] *Ibid.*, p. 140.

[7] C'est ce que reconnaissent les historiens protestants. (Krasinski, *Esquisse historique*, t. Ier, 2me partie, chap. X; et t. II, chap. II.)

Le clergé seul, après quelque hésitation, accepta authentiquement les décrets du concile; parmi les autres ordres de l'État, les véhémentes instances d'Hosius soulevèrent de telles animosités, qu'il fut traité d'étranger en sa qualité de cardinal et dut quelque temps s'éloigner d'un pays dont il était la gloire [1]. Quant à la proscription des hérétiques, elle ne fut portée que contre les prédicants venus du dehors pour contester la divinité de Jésus-Christ, contre les antitrinitaires, les sociniens. Toute autre croyance demeura libre : mesure qui ne satisfit guère Hosius, car il comptait sur les disputes de ses adversaires pour les affaiblir; et ne pouvant fermer la bouche à tous, il aurait préféré les entendre tous parler les uns contre les autres [2].

Mais le bras séculier lui faisant défaut, l'Église polonaise commença de se relever elle-même : exhortée qu'elle était de loin par saint Pie V [3], dirigée de près par Hosius, et constamment surveillée par la légation pontificale qu'avait inaugurée et instituée Commendone. La prédication, et surtout l'éducation des Jésuites, ramenait à l'antique croyance les héritiers des puissantes familles qui l'avaient abandonnée à l'aurore de la Réformation. Ainsi lui revinrent le frère, longtemps dissident, du cardinal Hosius [4], le fils de Firley, le chef des protestants [5], et tous les enfants de Radzivill le Noir, qui avait été leur plus redoutable appui [6]. Le parti demeurait donc debout, mais ébranlé; une génération nouvelle, plus fidèle à l'antique foi, grandissait au sein de l'aristocratie, quand mourut, le 7 juillet 1572, le roi Sigismond-Auguste. Avec lui s'éteignit la descendance mâle des Jagellone.

II

Cette mort et la fin de cette illustre race remettait tout en question. La Pologne était rejetée, malgré elle, dans les embarras d'une élection royale, embarras évités jusqu'alors par sa fidélité

[1] Laderchi, *Annales, continuatio*, t. I[er], anno 1566, p. 196, n° 6 à 12, et p. 208 à 209, n° 21 à 24. Krasinski, *Esquisse historique*, t. I[er], 2[me] partie, chap. VI, p. 318.

[2] Laderchi, *Annales, continuatio*, anno 1566, t. I[er], p. 192, n° 1 à 3. — Krasinski, *Esquisse historique*, t. I[er], 2[me] partie, chap. VII, p. 321 et suiv.

[3] Theiner, *Vetera monumenta Poloniæ*, t. II, annis 1566, 1568, 1569, p. 723, 724, et 733 à 737, n[os] 755, 756 et 775 à 779.

[4] Jouvency, *Epitome*, t. II, p. 141.

[5] Lettres du jésuite Scarga, en 1582. Theiner, *Annales*, t. II, p. 338.

[6] Krasinski, *Histoire religieuse des peuples slaves*, chap. VII, p. 147.

au sang des Jagellons. En même temps qu'elle avait à se choisir un chef, soit chez elle, à travers l'ombrageuse jalousie de ses grandes familles, soit au dehors, à travers les rivalités de ses voisins, il fallait qu'elle réglât à la fois et comment ce chef serait élu, car les anciennes formes longtemps employées pour confirmer l'hérédité ne suffisaient plus dans une conjoncture si nouvelle, et comment il régnerait, car ni les compétiteurs rivaux ne semblaient disposés à marchander les promesses, ni les électeurs à leur épargner les conditions.

L'antagonisme des deux cultes souleva plus de débats que tout le reste. Non que les catholiques prétendissent alors retirer aux dissidents la liberté de religion. Pie V, lui-même, écrivant à Sigismond-Auguste, avait reconnu qu'envers les hérétiques de Pologne, il convenait d'user de douceur [1]. Le coadjuteur d'Hosius, Cromer, admettait la justice et la nécessité de la paix à travers la diversité de croyance [2]. La noblesse polonaise avait, à cette époque, pour modèle et pour type, et reconnaissait pour chef un homme à la fois lettré, politique et guerrier, et, par-dessus tout, patriote et chrétien : Jean Zamoyski. On a retenu de lui cette parole : « Je donnerais la moitié de ma vie pour voir revenir au catholicisme ceux qui l'ont abandonné; mais je la donnerais tout entière, plutôt que de les y voir contraints par violence [3]. » Ce n'est donc pas tandis que Zamoyski dirigeait les affaires de Pologne que la persécution pouvait s'introduire en ce pays. Aussi, dans les explications souvent orageuses que les catholiques échangèrent alors avec les protestants, ils déclaraient ne « vouloir troubler la paix et repos du royaume ni consentir à l'effusion du sang chrétien en Pologne [4] ».

De leur côté, les protestants n'avaient pas de candidat qui leur fût propre. Les deux compétiteurs qui portaient jusque sur ce lointain théâtre la rivalité des maisons de France et d'Autriche, le duc d'Anjou et l'archiduc Ernest, étaient tous deux soutenus par les catholiques. La Porte, d'une part, avec qui la Pologne avait besoin de paix ou, du moins, de trêve, et qui était notre alliée, les princes protestants, d'autre part, également nos alliés, avaient été pressés, il est vrai, de se prononcer pour le duc d'Anjou, mais n'en avaient rien fait. La Porte redoutait sur ses frontières tou-

[1] Theiner, *Vetera monumenta Poloniæ*, t. II, p. 724, nº 757.

[2] Marquis de Noailles, *Henri de Valois et la Pologne en 1572*, t. II, chap. XXVI, p. 101.

[3] Marquis de Noailles, *loc. cit.*

[4] Theiner, *Annales, continuatio*, t. III, anno 1573, p. 136, nº 42. — Marquis de Noailles, *Henri de Valois et la Pologne*, t. III. Documents, p. 254 et suiv.

jours disputées un si puissant voisin et lui préférait un Polonais [1], les princes protestants ne lui pardonnaient pas la Saint-Barthélemy et lui préféraient un Allemand [2]. Ce n'était donc pas à l'étranger, c'était en Pologne même que les ambassadeurs du duc d'Anjou devaient lui recruter des partisans. Ils les trouvaient en plus grand nombre dans la petite noblesse. Elle venait d'être appelée par Zamoyski à donner tout entière son suffrage direct et personnel dans la diète d'élection au même titre que ses chefs et ses députés, les sénateurs et les nonces qui formaient les deux Chambres des diètes ordinaires [3], et pour consacrer cette égalité de suffrage, l'élection dut avoir lieu dans la contrée où cette petite noblesse se trouvait la plus nombreuse, dans la province de Mazovie, à Varsovie, sa capitale. Or, de toutes les classes de la nation, de toutes les provinces du royaume, il n'en était pas qui fût demeurée plus à l'abri des nouveautés et parût alors plus catholique [4]. Enfin, le chef de parti qui décida tout, Zamoyski, commençait à se montrer alors ce qu'il devait demeurer toute sa vie, fidèle à l'Église romaine, contraire à la maison d'Autriche. Les desseins et la puissance de cette maison menaçaient à ses yeux l'indépendance de sa patrie; c'est pourquoi il se tournait de loin vers la maison rivale et offrait la Pologne à un fils de France.

L'antagonisme des Polonais contre leurs voisins d'Allemagne semblait donc déterminer leur choix. Zamoyski, se souvenant d'avoir étudié à l'Université de Paris [5], aidait les ambassadeurs de France à persuader à ses compatriotes qu'il « n'y avait point de nation en tout le monde si conforme en toute chose que la Française et la Polaque [6] ». Le légat Commendone, qui avait d'abord appuyé l'archiduc Ernest, désespérant de son élection [7], se ralliait et ralliait le clergé au duc d'Anjou [8]. Les protestants, n'ayant personne à présenter, se bornaient, sous la direction de Firley, à mettre des conditions à leur suffrage, et l'on put croire un instant que

[1] Marquis de Noailles, *Henri de Valois et la Pologne*, t. II, chap. XXXI, p. 240.

[2] *Ibid.*, p. 250.

[3] Lelevel, *Histoire de Pologne*, t. Ier, no 139. — Krasinski, *Esquisse historique*, t. II, chap. Ier, p. 25.

[4] Marquis de Noailles, *Henri de Valois et la Pologne*, t. II, chap, XXIX, p. 196.

[5] De Thou, *Histoire*, l. CXXXIV.

[6] Discours de Montluc à la diète de Pologne. Piquerre, *Histoire de mon temps*, l. II, chap. XIV et XV.

[7] Theiner, *Annales, continuatio*, t. Ier, anno 1572, p. 39 et 40, no 22 à 24.

[8] Marquis de Noailles, *Henri de Valois et la Pologne*, t. II, chap. XXXI, p. 259 et 260.

ces conditions seraient acceptées sans conteste, car elles avaient été réglées par des commissaires choisis dans les deux religions [1]. Néanmoins, à l'ouverture de la diète, quand les électeurs eurent à jurer entre eux ce pacte de paix, afin de l'imposer ensuite à leur élu, les évêques, à l'instigation des légats, le repoussèrent [2]. Le primat qui présidait la diète, Uchanski, ancienne créature de la reine Bone Sforza, prélat longtemps suspect aux catholiques, mais prêt alors à racheter ses tergiversations par son intolérance [3], le primat allait proclamer brusquement le nouveau roi, en laissant de côté les stipulations préparées. Il fallut pour les maintenir que les protestants, conduits par Firley, quittassent la diète et Varsovie et se retirassent en armes dans le village de Grochow. Ils formèrent une de ces confédérations qui ne devaient tenir plus tard que trop de place dans l'histoire de Pologne, s'engageant par serment à ne reconnaître le roi élu que s'il leur donnait satisfaction [4]. Cette fois, la guerre civile fut conjurée; des médiateurs s'interposèrent entre Varsovie et Grochow; malgré les protestations des évêques, le duc d'Anjou, déjà choisi par le plus grand nombre des catholiques, fut proclamé aux conditions que réclamaient les protestants [5].

Quelles étaient donc ces conditions? Admises par les catholiques laïques, pourquoi étaient-elles réprouvées par leur clergé? A cette époque, nous l'avons vu, personne en Pologne ne songeait à proscrire les protestants et leur culte. Les seigneurs étaient reconnus maîtres en matière de religion comme en toute autre dans leurs domaines [6]. Mais cette tolérance de l'erreur prati-

[1] Marquis de Noailles, *Henri de Valois et la Pologne*, t. II, chap. xxx, p. 208 à 214.

[2] Theiner, *Annales ecclesiastici*, t. Ier, p. 137, anno 1573, nº 43.

[3] Sur cet archevêque de Gnesen, voyez la lettre d'Hosius à Rome, 1562. Prié par le roi et par Uchanski lui-même, alors évêque de Breslau, de le recommander pour le siège de Gnesen, Hosius déclare avoir reçu l'assurance que le prélat a changé, qu'il n'est plus tel qu'il était, et d'ailleurs paraît ne vouloir rien prendre sur lui au sujet d'un homme dont évidemment il se méfiait. (Theiner, *Vetera monumenta*, t. II, p. 646, nº 719. Conf. marquis de Noailles, *Henri de Valois et la Pologne*, t. II, chap. xxi, p. 18 et 19.)

[4] Marquis de Noailles, *Henri de Valois*, t. II, chap. xxx, p. 215.

[5] *Ibid*, chap. xxxv.

[6] Selon le comte Krasinski, les articles de Varsovie attribuaient la liberté de religion seulement aux seigneurs; selon le marquis de Noailles, à tout le peuple. Les deux écrivains ne sont pas d'accord sur l'interprétation des termes latins d'un de ces articles. Mais en dehors de cette discussion de texte, il semble difficile d'imaginer que les seigneurs polonais accordassent plus de libertés à leurs serfs que n'en accordaient sur leurs terres les seigneurs allemands; et, en effet, comme les catholiques objectaient à leurs

quée en fait, il répugnait encore aux hommes d'Église de l'inscrire en droit parmi les obligations d'une royauté chrétienne. De plus, les articles convenus à Varsovie semblaient assurer aux dissidents non seulement la tolérance, mais l'égalité, par conséquent le libre accès aux emplois et aux honneurs dont le roi disposait. Or c'était là un avantage que les défenseurs de l'ancien culte ne se résignaient point encore à abandonner à leurs adversaires. Telle paraît avoir été, autant qu'on peut s'en rendre compte à distance, à travers des explications confuses et contradictoires, la portée réelle du litige [1].

Cependant l'ambassadeur à qui Catherine de Médicis avait confié les intérêts du duc d'Anjou, Jean de Montluc, évêque apostat et négociateur habile autant que dépourvu de scrupules, avait tout promis, tout signé [2]. Les articles qui resserraient dans les bornes les plus étroites l'autorité de la couronne ne l'avaient pas plus fait reculer que ceux qui garantissaient la liberté de religion. Il avait même engagé la main de Henri de Valois à la fille, à la sœur déjà quinquagénaire des anciens rois : Anne Jagellon. Les nouvelles de la journée de la Saint-Barthélemy lui étaient arrivées au moment où il était en route pour son ambassade, et comme il n'avait pas encore passé la frontière de Lorraine et qu'on le traitait de huguenot, il avait failli être atteint par des compagnies qui lui couraient sus et recevoir à son tour une arquebusade. Lorsqu'il parvint en Pologne, les récits du massacre l'avaient devancé et étaient « le plus grand empêchement à sa mission, tant ils faisaient détester de la plupart le nom des Français ». Assailli par toutes sortes d'écrits et de peintures qui en représentaient le duc d'Anjou comme l'instigateur, il n'avait épargné à son tour aucune explication, ni même aucun mensonge pour disculper son prince [3]. Dans sa harangue à la diète, qui fut répandue à profusion parmi les électeurs, aussitôt après avoir été prononcée, il avait allégué que le duc d'Anjou

adversaires les désordres que pourraient entraîner les dissidences religieuses et citaient en exemple la guerre des paysans en Allemagne dont le souvenir était encore récent, les protestants déclaraient « ne vouloir déroger en rien au droit que les supérieurs ont sur leurs sujets ». Ce sont les propres termes cités par le marquis de Noailles, *Henri de Valois et la Pologne*, t. III, documents, p. 253. Sur la question débattue, voyez le même auteur, t. II, p. 218 et suiv.

[1] Voyez, dans les documents publiés par le marquis de Noailles, le texte des articles de la confédération de Varsovie et des protestations élevées contre elle. (*Henri de Valois et la Pologne*, t. III, p. 251 et suiv.)

[2] Marquis de Noailles, *Henri de Valois et la Pologne*, t. II, chap XXXV.

[3] Choinin, *Mémoires*. Collection Petitot, 1re série, t. XXXVIII, p. 33, 43, 75, 82 et 83.

« aurait réputé à déshonneur, s'il avait été d'avis de faire mourir hors la guerre ceux qu'il avait tant de fois défaits et rompus en bataille [1] »; et enfin, il souscrivit avec serment à toutes les conditions qu'il plut aux protestants d'imposer, non seulement pour la Pologne, mais pour la France : car ces protestants polonais, en donnant un royaume à un prince français, ne se contentaient pas de se garantir eux-mêmes; ils prétendaient de plus affranchir au loin leurs frères persécutés [2].

Tout n'était pas terminé. Les résolutions arrêtées à Varsovie devaient être acceptées en France. Les envoyés de la diète à Paris étonnèrent la ville par leur cortège pompeux et barbare et la cour par leur facilité à parler diverses langues [3], mais ils ne composaient pas seulement une ambassade d'apparat. Ils avaient à obtenir la ratification des engagements pris par Montluc. Ces engagements étaient de trois sortes. Les uns limitaient l'autorité royale; les autres assuraient la liberté de religion; les derniers enfin déterminaient les conditions de l'alliance entre la Pologne et la France; et parmi ces conditions, les plus importantes avaient pour objet de mettre un terme à la proscription des huguenots français et même de leur procurer réparation. L'acte qui contenait les stipulations particulières à Henri de Valois et à la France était intitulé : *Pacta conventa*. Les prescriptions politiques ou religieuses destinées à entrer à titre définitif dans la constitution de la Pologne étaient appelées : *Articuli Henriciani*, du nom du prince dont l'avènement y donnait occasion. En cas de refus, soit des *Pacta conventa*, soit des *Articuli Henriciani*, les ambassadeurs de la diète avaient ordre formel de tenir l'élection même pour nulle et non avenue [4].

Cependant les contestations élevées à Varsovie contre les *Articuli Henriciani* se renouvelèrent entre Polonais à Paris. Parmi les envoyés, l'évêque de Posen porta le débat jusqu'au duc d'Anjou, fort disposé à en profiter pour se dispenser de toute promesse. Mais d'autres envoyés catholiques, des laïques, déclarèrent « qu'ils aimeraient mieux la mort que s'écarter de l'épaisseur d'un cheveu des prescriptions de l'Eglise romaine, et pourtant qu'ils ne pouvaient non plus manquer aux prescriptions de la diète et abandonner une garantie d'où dépendait la paix publique ». Ce fut alors qu'un envoyé protestant dit, en face au prince, ces mots restés célèbres :

[1] Piguerre, *Histoire de mon temps*, l. II, chap. xv.

[2] Marquis de Noailles, *Henri de Valois et la Pologne*, t. III, documents, p. 409 et 412.

[3] De Thou, *Histoire*, l. LVI.

[4] Voyez le texte de leurs instructions (Marquis de Noailles, *Henri de Valois et la Pologne*, t. III, documents, p. 427 et suiv.).

Jurabis aut non regnabis [1]. Le prince jura. Après une messe solennelle dite par l'évêque de Paris, le double serment de respecter les libertés politiques de la Pologne et la liberté de religion des dissidents fut prêté à Notre-Dame, au pied de l'autel, sur les Évangiles, par le frère de Charles IX, par le futur Henri III [2].

Des diverses clauses apportées par les ambassadeurs de la diète, celles qui concernaient le régime intérieur de la France furent seules laissées de côté. Il n'appartenait ni aux Polonais de les stipuler, ni au duc d'Anjou de les imposer au roi son frère; et bien que Charles IX, effrayé des conséquences de la Saint-Barthélemy, fût à ce moment disposé à traiter avec les huguenots, il écarta par des réponses évasives la demande venue de l'étranger [3].

Cependant, à l'instigation du pape Grégoire XIII [4], les évêques polonais persistaient dans leur opposition, et des scènes analogues à celles de Paris se renouvelèrent encore en Pologne. A Paris, à Notre-Dame, l'évêque de Posen avait proféré une protestation contre le nouveau serment, au moment où il était prononcé, mais à voix basse, de peur de soulever les huguenots et de provoquer quelque tumulte [5]. A Cracovie, dans la cathédrale, à la solennité du couronnement, le primat Uchanski tenta de changer la formule de ce serment que le roi devait prêter encore, et de passer sous silence les garanties stipulées à la diète d'élection. Mais aussitôt le grand maréchal Firley, placé près du roi et de l'archevêque, s'aperçoit du changement, arrête la cérémonie et somme le prince de jurer ce qui est convenu. Autour de l'autel, quelques évêques et quelques seigneurs s'élèvent contre Firley, d'autres palatins le soutiennent; la noblesse protestante, qui remplit une portion de l'église, pousse des cris menaçants. Le roi, à genoux dans le sanctuaire et fort troublé de ce désordre, hésite quelque temps, puis se décide à achever son serment. A peine a-t-il prononcé les paroles contestées : *Pacem inter dissidentes et de religione tuebo et manu tenebo*, le grand maréchal élève sa forte voix, en disant, conformément à l'usage : « Sénateurs et nonces, le roi a juré, voulez-vous qu'il soit couronné? — A-t-il juré selon le nouveau serment? demandent une foule de seigneurs. — Il l'a fait, répond

[1] Marquis de Noailles, *Henri de Valois et la Pologne*, t. II, chap. XXXVI, p. 360 à 363.

[2] Theiner, *Annales ecclesiastici*, t. Ier, anno 1573, p. 159, n° 65.

[3] Marquis de Noailles, t. II, chap. XXXVI, p. 367 à 372.

[4] Theiner, *Annales ecclesiastici*, t. Ier, p. 155 et 161, anno 1573, n° 59 à 62 et n° 73.

[5] Theiner, *Ibid.*, n° 65, p. 159. Marquis de Noailles, *Henri de Valois*, t. III. Documents, p. 465 à 467.

Firley. » Alors la noblesse, d'un cri unanime : « Qu'il soit couronné, nous le voulons. » Et le primat pose sur la tête d'Henri l'antique couronne des rois de Pologne [1].

Comment devaient être tenues des promesses ainsi arrachées? Dès la première diète qui suivit le couronnement, Henri chercha à les éluder. De leur côté, les deux Chambres n'étaient plus d'accord entre elles pour en réclamer l'application. On se sépara donc sans avoir rien conclu : les questions que soulevait la liberté de religion furent renvoyées à la diète suivante. Quand la diète suivante s'ouvrit, Henri avait fui la Pologne pour aller régner en France [2]. Derrière lui, il laissait tout en suspens. Mais déjà dans ce règne si court, il avait donné sa mesure. Incapable de résoudre en Pologne les difficultés qui naissaient de l'antagonisme des deux cultes, il devait se montrer plus tristement incapable encore de les résoudre en France. A la Pologne, il fallait, dès cette époque, un chef à la fois fermement catholique et franchement tolérant. La tolérance était entrée dans les mœurs et dans les sentiments de ce peuple, avant même d'avoir pénétré dans ses lois. La foi catholique n'était jamais sortie de son âme et, quelque temps ébranlée, elle se raffermissait à travers la contradiction. Jean Zamoyski avait cherché au loin un roi qui répondît à ce double sentiment, et qui de plus tînt tête à l'Autriche et fît respecter la Pologne par ses deux autres voisines, la Porte et la Russie. Il avait demandé à la maison de France un prince tel que devait être plus tard Henri IV. Il ne le trouva pas dans Henri III.

III

Il le trouva dans le soldat de fortune qu'il donna pour successeur au fils de France dégénéré. En épousant en même temps la fille des rois, Anne Jagellon, et leur royaume, Étienne Bathori n'apporta pas seulement en dot à la Pologne la province qui l'avait antérieurement choisi pour chef : la Transylvanie; il lui procura de plus la paix et l'ordre à l'intérieur, au dehors, l'indépendance, la force et la gloire. Avec lui les *Articuli Henriciani* entrèrent définitivement dans la constitution de l'État. Il les souscrivit, il les jura sans difficulté. La liberté politique de la noblesse fut assurée; la liberté de religion, garantie; et, chose remarquable, c'est à ce règne que les historiens catholiques ou

[1] Theiner, *Annales*, t. Ier, p. 275, anno 1574, nº 49. — Marquis de Noailles, *Henri de Valois*, t. II, chap. XXXVIII, p. 416 et 417.

[2] Marquis de Noailles, *Henri de Valois et la Pologne*, t. II, chap. XXXIX.

protestants font remonter, d'un commun accord, la restauration et la prépondérance du catholicisme en Pologne.

Sur la foi d'un manuscrit contemporain, on a prétendu que Bathori était protestant quand il fut élu roi, et qu'il s'était fait tout à coup catholique en venant occuper le trône[1]. Ce serait une ressemblance de plus avec notre Henri IV. Mais une lettre écrite par le pape Grégoire XIII à Bathori, quand il n'était encore que voïvode de Transylvanie, contredit formellement cette assertion[2], et constate que, dès cette époque, il se montrait favorable aux Jésuites. Ce qui est vrai, c'est que le pape tarda à reconnaître son élection, d'abord parce qu'Henri de Valois n'avait pas abdiqué en retournant en France, et qu'il prétendit quelque temps garder les deux couronnes ; ensuite parce que le Saint-Siège et son légat s'étaient prononcés, contre le Transylvain, pour l'empereur Maximilien et avaient des engagements avec la maison d'Autriche. Mais la mort de Maximilien dégagea bientôt la cour de Rome, et dès lors elle n'hésita pas plus à féliciter Bathori de son avènement que celui-ci à faire envers elle acte d'obédience [3].

En le félicitant, le pape exhortait le nouveau roi à soutenir de plus en plus la religion catholique. Bathori le voulut et le fit, mais sans manquer à ses engagements envers les dissidents. Il se conduisit en matière de religion comme en matière d'État. Dans l'État, son autorité était fort resserrée, il s'en plaignait souvent, et pourtant il mourut sans avoir entrepris de l'agrandir[4]; mais telle qu'elle était, il l'employa tout entière et sans relâche. A son couronnement, il avait dit à la noblesse : « J'aime ma liberté et je la conserverai, Dieu aidant. Je suis venu ici à votre appel, vous m'avez élu ; je suis votre roi et non en poterie ou en peinture, je

[1] Krasinski, *Esquisse historique*, t. II, chap. II, p. 47.

[2] Le trône de Pologne fut déclaré vacant le 12 mai 1575. Bathori fut élu, avec Anne Jagellon, le 14 novembre de la même année, et couronné le 1er mai 1576. Or la lettre du pape au voïvode de Transylvanie est du 20 février 1575. Le pape répond à la demande que lui faisait le voïvode de donner un évêque suffragant à la Transylvanie, propose d'instituer un titulaire, loue la foi et la piété de Bathori, déjà connues et d'ailleurs attestées, par cette demande, déclare son zèle pour l'Église catholique et la gloire du Christ digne non seulement d'un particulier mais d'un prince, et enfin encourage ce prince à appeler les Jésuites comme il en a annoncé l'intention. (Theiner, *Annales*, t. II, p. 87, nº 68.)

[3] Theiner, *Annales ecclesiastici*, t. II, anno 1575, p. 90, nº 71 ; anno 1576, p. 204, nº 47, p. 206, nºs 53, 54, 55, et p. 209, nº 57.

[4] C'est ce que constate un historien peu favorable à Bathori, Lelevel, en lui imputant le projet d'agrandir cette autorité plus tard. (*Histoire de Pologne*, t. Ier, nº 148.)

veux régner et commander; je ne vous laisserai point devenir mes pédagogues. Vous êtes les gardiens de vos propres libertés. Gardez-les donc, mais de telle sorte qu'elles ne dégénèrent point en abus[1]. » Bathori tint parole. Durant un règne de dix ans, rempli par de brillantes campagnes et troublé par quelques complots, il trouva encore assez de temps et de puissance pour instituer une armée et une justice régulières[2].

De même en religion, le seul acte de rigueur qui se puisse citer en cette matière durant son règne est l'expulsion d'un ministre socinien étranger, Christian Francken. Elle fut prononcée en vertu d'une loi rendue, en 1564, sous Sigismond-Auguste. Quelque temps après, un imprimeur socinien ayant été mis en prison, le roi le fit relâcher, en disant : « Je donnerais mon sang pour que la foi catholique romaine fût seule professée par tous. Mais puisqu'en ces malheureux temps surtout, cela ne se peut si Dieu lui-même n'apporte le remède, jamais je ne souffrirai ni effusion de sang ni aucune persécution pour ce motif, les consciences des hommes ne peuvent être forcées[3]. » C'était le même langage que tenait Zamoyski. Ces deux grands hommes, dont l'un avait donné la couronne à l'autre, et qui partagèrent constamment entre eux, sans jalousie ni ombrage, le gouvernement de l'État, étaient d'accord en cela comme en tout le reste. Non seulement donc les dissidents n'étaient pas proscrits, mais ils n'étaient pas exclus des fonctions publiques; le roi distribuait les emplois civils ou militaires sans faire acception de croyances[4].

Mais en même temps le roi se montrait, pour son propre compte, fidèle observateur de la religion catholique et, dans les bornes assignées à sa puissance, toujours appliqué à la servir[5]. Pour la première fois en ce pays et durant ce règne, la tolérance envers les hérétiques se trouva nettement distinguée de la connivence avec l'hérésie. Aussitôt amis et ennemis s'étonnent de voir refleurir l'Église romaine. Les germes jetés par le concile de Trente se développent. Les évêques tiennent des synodes pour mettre en vigueur ses décrets réformateurs[6]; une profession de foi con-

[1] Theiner, *Annales ecclesiastici*, t. Ier, p. 209, anno 1576, n° 56.
[2] Lelevel, *Histoire de Pologne*, t. I, nos 142 et 143. — Krasinski, *Esquisse historique*, t. II, chap. II, p. 50.
[3] Krasinski, *Esquisse historique*, t. II, chap. II, p. 60.
[4] Ranke, *les Papes romains*, t. II. — Krasinski, t. II, chap. II, p. 53.
[5] Theiner, *Annales ecclesiastici*, t. III, anno 1579, n° 49, p. 60; et n° 59, p. 68. — Sacchini, *Historia Societatis Jesu*, anno 1579.
[6] Theiner, *Annales ecclesiastici*, t. II, p. 309 à 315, anno 1577, n° 42 à 45.

forme au concile est exigée des membres du clergé; toute confusion, toute promiscuité cesse entre les deux croyances. Si l'accès des dignités séculières est ouvert aux dissidents, la porte des dignités ecclésiastiques se ferme désormais à tout homme de doctrine suspecte[1]. Si chacun est libre de professer le nouveau culte, les fidèles s'écartent chaque jour davantage de ceux qui le professent. Les évêques polonais avaient longtemps autorisé les mariages mixtes, qui mettaient en péril la foi des familles, le Saint-Siège parvient à les interdire; et l'on voit le grand Zamoyski s'excuser avec une docile candeur d'avoir marié sa sœur à un jeune Djalinski, encore protestant, mais disposé à devenir catholique. Il ne l'aurait pas fait, écrit-il à son ami, l'évêque de Ploczko, s'il avait su manquer aux lois de l'Église[2].

Le principal instrument de la restauration religieuse était, là comme ailleurs, la Compagnie de Jésus; et le principal mérite de Bathori envers l'Eglise catholique est d'avoir répandu et enraciné à travers toute la Pologne cet ordre nouveau qu'il y trouvait planté seulement en quelques endroits. Depuis longtemps la reine Anne Jagellon était dévouée aux Jésuites. Le roi fut attiré vers eux par leur savoir autant que par leur zèle[3]. Jusqu'alors la jeunesse polonaise était allée se faire instruire dans les universités allemandes, et elle en rapportait des opinions hétérodoxes et des mœurs étrangères[4]. Voulant lui procurer une éducation à la fois catholique et nationale, Bathori fonda l'université de Vilna, et la confia à l'ordre qui était alors le plus renommé de la chrétienté pour ses procédés d'enseignement, et qui venait de former le meilleur orateur sacré de la Pologne, le P. Skarga[5]. Par cette université, par les collèges qui se multipliaient autour d'elle et où les dissidents étaient librement admis, les Jésuites, déjà introduits dans la confiance des plus grandes familles, s'emparèrent peu à peu de la jeunesse lettrée[6], non sans lutte, toutefois, ni sans trouble. A Cracovie, dont le temple luthérien avait été déjà pillé en 1574 et le cimetière dévasté en 1575, à Vilna, siège de l'université nouvelle, il y eut rixe, en 1577, entre les réformés et les

[1] Ranke, *les Papes romains*, t. II, *loc. cit.*

[2] Theiner, *Annales*, t. III, anno 1580. p. 171 à 173, n° 46 à 48.

[3] Krasinski, *Histoire religieuse des peuples slaves*, chap. IX, p. 178; et chap. X, p. 181 et suiv.

[4] *Ibid.*, chap. VI, p. 123. — Jouvency, *Epitome*, t. II, p. 142.

[5] Krasinski, *Esquisse historique*, t. II, p. 101.

[6] Jouvency, *Epitome*, t. II, p. 140 et suiv. — Lelevel, *Histoire de Pologne*, t. II, n° 115. — Krasinski, *Esquisse historique*, t. II, p. 52; et *Histoire religieuse des peuples slaves*, chap. X, p. 184 et suiv.

élèves des Jésuites ; des prédicants furent menacés, des cadavres et des cortèges funèbres, insultés par les catholiques; un monastère et son église, ravagés par les protestants. Mais le roi réprima et châtia sévèrement le désordre d'où qu'il vînt; les deux confessions furent mises également à l'abri de la violence [1].

Cependant, en même temps qu'il rendait la Pologne paisible à l'intérieur, il repoussait loin d'elle son ennemi, le Moscovite. L'épée à la main, avec son inséparable compagnon, Zamoyski, il reculait les frontières de la Pologne, il agrandissait son territoire, et du même coup il ouvrait une province, la Livonie, à l'Eglise romaine. Quand l'expédition avait dû commencer, il ne s'était pas contenté de réclamer les prières des évêques de ses États, il avait, de loin, particulièrement sollicité celles de saint Charles Borromée [2]. Tant qu'elle dura, Bathori et Zamoyski tinrent le pape au courant de leurs combats et de leurs victoires [3]. Dès qu'elle fut terminée, le premier soin des deux vainqueurs fut de rendre une église au culte catholique, dans la capitale de la province conquise, à Riga, et de plus Bathori y installa les Jésuites [4]. Les luthériens ne supportèrent pas paisiblement ce voisinage. Bien que leur culte fût laissé libre et même en possession de la plupart des édifices religieux, ils se soulevèrent à deux reprises pour chasser les Jésuites, les forcèrent à fuir, menacèrent de mort leur supérieur et enfin massacrèrent quelques magistrats municipaux soupçonnés de les protéger. Bathori était occupé à châtier et à réprimer ce désordre, quand tout à coup il mourut. Le désordre se perpétua après sa mort; et sous un gouvernement moins impartial que le sien envers les dissidents, mais moins fort et moins obéi, la querelle aboutit enfin, d'abord, à l'expulsion des Jésuites, ensuite à la prise de Riga par les Suédois [5].

Cependant, quelques semaines avant de mourir, Bathori victorieux avait conclu la paix avec la Russie. Cette paix était l'œuvre d'un Jésuite, Antoine Possevin, envoyé par le pape Grégoire XIII, en qualité de médiateur, et elle a été amèrement reprochée par les patriotes polonais, soit à la Compagnie de Jésus, soit au Saint-Siège. Elle est signalée par les adversaires de l'Église romaine comme un des plus frappants exemples de son pernicieux empire sur un

[1] Theiner, *Annales ecclesiastici*, t. II, anno 1577, p. 309, n° 40. — Krasinski, *Esquisse historique*, t. II, chap. II, p. 54 à 59.
[2] Theiner, *Annales*, t. III, anno 1579, p. 69, n° 60.
[3] *Ibid.*, p. 70, n° 62.
[4] *Ibid.*, t. III, anno 1582, p. 335 à 339, n° 35 à 37.
[5] *Id.*, *Vetera monumenta Poloniæ et Lithuaniæ*, t. III, p. 100, n° 73. — Krasinski, *Esquisse historique*, t. II, p. 61 et 205.

peuple fidèle. Dans le cours du seizième siècle, Rome avait beaucoup souhaité et quelque peu espéré s'ouvrir la Russie, se dédommager par une conquête sur le schisme grec des pertes que lui infligeait l'hérésie. Pie IV avait invité le grand-duc Ivan à se faire représenter au concile de Trente [1]. Pie V avait adressé au même prince une lettre qui, d'ailleurs, ne lui parvint jamais, pour le convier à la ligue chrétienne contre le Turc [2]. Il aurait même voulu envoyer un nonce à Moscou. De son côté, la Pologne avait toujours envisagé avec une méfiance jalouse cette disposition de son chef spirituel à traiter avec son ennemi, et toujours cherché à la décourager. Sigismond-Auguste avait écrit à Rome qu'un grec était plus difficile à convertir qu'un juif même, et que faire des avances à la Russie, quand on avait pour amie la Pologne, ce serait imiter le chien de la fable, lâcher la foi pour l'ombre. Il est très vrai que nul souverain n'était plus éloigné de se convertir, et plus impropre à convertir ses sujets que le féroce Ivan : Pie V, apprenant enfin les massacres, les débauches et toutes les horreurs de son règne, avait renoncé, selon ses propres paroles, « à entrer en relation avec une nation si cruelle et si barbare [3] ». Mais quand Ivan se vit terrassé par Bathori, il se ressouvint des visées du Saint-Siège sur le peuple russe, et, avec une ruse de sauvage, il imagina d'en profiter sans les satisfaire. C'était sa dernière ressource. Il envoya donc à Rome un ambassadeur pour obtenir que le pape s'interposât entre lui et le vainqueur, promettant en retour non pas d'embrasser la foi romaine, mais de la laisser libre. Grégoire XIII, accueillant cet espoir, ne repoussa pas cette demande [4]. A sa prière, à la voix de Possevin, Bathori surmonta les rancunes et les défiances que lui avaient léguées ses prédécesseurs, déposa ses propres griefs [5], fit taire l'inimitié de son peuple et arrêta ses armes triomphantes. En vertu du traité conclu à Kiverova-Gorka, la Livonie, qu'il venait de regagner, lui demeura, mais la Russie, qu'il allait envahir, fut préservée [6].

Quand Possevin apporta la paix à Moscou, il fut reçu avec magnificence et comblé d'honneurs, mais environné, lui et ses compagnons, d'une étroite surveillance. Bientôt il dut repartir, sans

[1] 13 avril 1561. Theiner, *Vetera monumenta Poloniæ et Lithuaniæ*, t. II, p. 635, nº 700.

[2] Theiner, *Ibid.*, *id.*, p. 748, nº 797.

[3] P. Pierling, S. J., *Pie V et Ivan le Terrible. Une mystification diplomatique au XVIe siècle.* (*Revue des questions historiques*, numéro d'avril, p. 571 et suiv. et d'octobre 1882 p. 592 et suiv.)

[4] Theiner, *Annales*, t. III, p. 283 à 285, anno 1581, nºs 39 et 40.

[5] *Ibid.*, t. III, p. 176 et 177, anno 1580, nºs 53 et 54.

[6] *Ibid.*, p. 335, anno 1582, nº 24.

avoir rien obtenu pour son culte. La Russie restait fermée à l'Église romaine, et la Pologne avait perdu l'occasion d'écraser l'ennemi qui devait l'écraser plus tard. Sous le poids de leur infortune, les Polonais, regardant en arrière et remontant le cours de leur histoire, se sont donc repentis d'avoir, un jour, par déférence pour le Saint-Siège et son légat, ménagé les Russes. Est-il juste, toutefois, de condamner en cette conjecture la médiation pontificale? Elle a empêché la Pologne de pousser jusqu'au bout sa victoire. Mais il est rare que cette façon d'agir profite longtemps aux victorieux. Elle a tenté de conjurer entre les deux rameaux de la race slave, entre les deux frères ennemis, une lutte à mort, et comment? D'une part, en rattachant à l'unité et à la civilisation chrétienne le plus barbare des deux; d'autre part, en les poussant l'un et l'autre ensemble avec toutes leurs forces réunies sur l'ennemi commun, le Turc. Car la ligue et la guerre contre le sultan était une condition, devait être un des résultats de la paix de Gorka [1]. Il est vrai que le Saint-Siège a été déçu et même a paru avoir été joué par la Russie. Mais, après tout, qui peut dire que, pour la Pologne comme pour la Russie et pour l'Europe entière, la politique qu'il prétendait inaugurer, les desseins qu'il poursuivait, n'étaient pas les meilleurs? Ce qu'il convient de déplorer, ce n'est pas qu'il ait formé de tels desseins, c'est qu'il n'ait pas pu les accomplir.

IV

Étienne Bathori était mort le 13 décembre 1586, à cinquante-trois ans. En lui, la Pologne avait perdu son Henri IV, mais un Henri IV qui n'avait pas eu d'ancêtres et ne laissait pas de postérité. Il manquait à ce peuple une dynastie nationale en qui sa destinée se perpétuât.

Bathori mort, les partis qu'il avait contenus non sans peine se changèrent en factions, et l'une de ces fonctions se tourna violemment contre le grand citoyen qui avait pris l'habitude de disposer de l'État, Zamoyski. En même temps, à la faveur des compétitions pour le trône, la Pologne fut convoitée par ses voisins, non point alors par la Russie, trop faible et trop occupée chez elle, mais par l'Autriche et par la Suède. Les dissentiments religieux envenimèrent cette querelle politique. Au dedans, les protestants se tournèrent contre l'autorité royale; au dehors, ils devaient bientôt appeler, ils poussèrent en ce pays Gustave-Adolphe et son armée.

La Pologne, sans renoncer à son régime d'élection royale, s'était

[1] Theiner, *Annales*, t. III, anno 1582, p. 349, nº 39, et p. 353, nº 43.

pourtant efforcée d'en atténuer le péril. Tant qu'avaient subsisté les Jagellons, son suffrage était demeuré fidèle à leur sang. Leur descendance mâle éteinte, elle avait emprunté d'abord à la première maison de la chrétienté un prince étranger; ce prince lui ayant fait promptement défaut, elle avait élu, en commun avec Bathori, une fille des Jagellons : après la mort de Bathori, elle choisit le fils d'une autre Jagellon, s'approchant ainsi, autant qu'elle pouvait, de l'hérédité.

L'artisan de cette dernière élection, comme des deux précédentes, était Jean Zamoyski, et, toujours dans le même but : il voulait garder son pays séparé de l'Autriche. C'était pour l'opposer à un archiduc qu'il avait été chercher Henri de Valois. Henri de Valois parti, Étienne Bathori avait eu pour compétiteur l'empereur en personne et il l'avait écarté l'épée à la main. Bathori mort, c'était Zamoyski même qui avait battu et pris un autre archiduc et fait respecter ainsi son ouvrage : l'élection de Sigismond III, prince de Suède, fils de Catherine Jagellon.

Unies sous le même roi, la Pologne et la Suède devaient demeurer indépendantes; elles semblaient d'égale force. Toutefois cette union ne devait porter bonheur ni à l'une ni à l'autre. Nous avons vu précédemment quels en avaient été les résultats pour la Suède.

De son côté, la Pologne, royaume électif de Sigismond, se plaignit et souffrit de la lutte dans laquelle ce prince l'engagea contre son royaume héréditaire. Cette guerre, dont nous avons déjà parlé, avait pour objet de rendre la Suède à Sigismond et à l'Église romaine. Guerre dynastique au profit d'un roi élu, elle ne répondait point à l'intérêt national de la Pologne ; guerre de religion, elle était contraire aux antécédents de ce peuple qui, durant le cours entier du seizième siècle, avait su rester catholique sans se mêler à cette sorte de querelle. De plus, pour poursuivre son entreprise suédoise, Sigismond se rapprocha de la maison d'Autriche, à l'encontre de laquelle la Pologne l'avait élu. Deux alliances avec cette maison, où il épousa successivement deux filles de l'archiduc Charles de Styrie, deux sœurs de l'empereur Ferdinand II, manifestèrent et entretinrent ses inclinations germaniques. De là contre lui d'amers mécomptes et de violents griefs. Tant que vécut Zamoyski, mécomptes et griefs se firent jour seulement dans les libres débats des diètes, où ils trouvèrent dans Zamoyski même le plus éloquent et le plus véhément organe [1]. Mais aussitôt après la mort du grand patriote, le mécontentement dégénéra en guerre civile.

[1] Lelevel, *Histoire de Pologne,* t. Ier, n° 157

Dans ce soulèvement, les protestants tinrent la principale place. C'étaient eux surtout qui s'estimaient maltraités, non que la liberté de religion leur eût été retirée, mais ils avaient perdu l'égalité avec les catholiques. Les litiges, par exemple, qui s'élevaient entre les deux cultes au sujet des propriétés ecclésiastiques, leur semblaient constamment tranchés contre eux sous le nouveau règne : les emplois publics à la nomination du roi ne leur étaient plus confiés; ils disparaissaient du Sénat. Toutefois, ni ces griefs n'auraient suffi à provoquer la révolte, ni les protestants à la soutenir. Des catholiques se liguèrent avec eux pour motifs politiques; et quand, malgré ce renfort, le roi l'eut emporté, quand la ligue formée contre lui fut réduite à se dissoudre, le régime religieux de la Pologne ne changea pas : à côté du catholicisme de plus en plus prépondérant, le protestantisme demeura libre, tant cette liberté était enracinée dans les mœurs et l'esprit de ce peuple [1].

Elle s'étendait à l'Église grecque; vers la fin du seizième siècle, dans un synode tenu à Brzesc, en Lithuanie, une partie de cette Église s'unit à l'Église romaine. De là, entre les grecs unis et les grecs non unis, de mortelles inimitiés et des violences réciproques. De là l'alliance des grecs non unis avec les protestants, quand ceux-ci se soulevèrent contre Sigismond III, et plus tard, en 1723, le meurtre de l'évêque de Polotzk, Josaphat Koucewitz, massacré par les habitants de Witespk, à l'instigation de leur prêtre schismatique, et honoré, comme martyr, par l'Église romaine. Néanmoins, malgré ces excès, les grecs non unis obtinrent et gardèrent des garanties pour leur culte et continuèrent de l'exercer [2].

Les diètes de 1607, 1609, 1632, 1650, confirmèrent solennellement les franchises des divers dissidents [3]. Il faut dépasser la première moitié du dix-septième siècle pour rencontrer dans la législation polonaise quelque chose de l'intolérance commune alors à tous les États européens; pour assister, en 1660, au bannissement des sociniens, répudiés par les autres protestants [4], et pour voir, en 1669, ces autres protestants atteints à leur tour. Non seulement alors la diète statua formellement que le roi de Pologne devrait toujours appartenir à la religion catho-

[1] Krasinski, *Esquisse historique,* t. II, chap. VII. — Lelevel, *Histoire de Pologne,* t. Ier, n° 158.

[2] Theiner, *Vetera monumenta,* t. III, p. 399, n° 336.

[3] Krasinski, *Esquisse historique,* t. II, chap, X. — Theiner, *Vetera monumenta,* t. III, p. 462, n° 438.

[4] Krasinski, *Esquisse historique,* t. II, chap. XIV.

lique. Cette loi ne faisait autre chose que sanctionner la résolution prise par le clergé au synode de Gnesen, quatre-vingts ans auparavant, et confirmée à cette époque par une bulle de Sixte V [1]. Elle consacrait une coutume constante; mais de plus, à la suite d'une nouvelle invasion suédoise que les protestants étaient accusés d'avoir favorisée, défense fut faite à aucun catholique, sous peine de mort ou de bannissement, d'abjurer sa foi; et les protestants ne purent garder celle qu'ils professaient sans perdre leurs droits politiques, c'est-à-dire sans être exclus du sénat et des diètes. Après tout, même alors, ils restaient plus libres en Pologne que les catholiques ne l'étaient dans aucun pays protestant de l'Europe [2], puisque s'il leur était interdit de propager leur culte, ils continuaient de l'exercer, et qu'à défaut de droits politiques, à défaut de toute participation à la souveraineté, ils conservaient du moins leurs droits civils, ils occupaient encore de nombreuses et importantes fonctions [3].

Quand on compare donc la législation et l'histoire de la Pologne à la législation et à l'histoire des autres peuples, cette nation doit être estimée la plus tolérante de l'Europe. Elle n'a pas eu à traverser, comme la France, des guerres de religion pour adopter ce régime de la liberté religieuse; elle a inauguré ce régime chez elle, près d'un demi-siècle avant la promulgation de notre édit de Nantes; elle l'a conservé, en partie du moins, après sa révocation. Elle a eu, au sujet du culte, comme en toute autre matière, des querelles et des rixes parfois violentes. Mais elle n'a connu la persécution légale que le jour où, subjuguée par un ennemi de sa foi, elle est devenue martyre. Et ce peuple tolérant entre tous est aussi, envers et contre tous, demeuré catholique.

Le grand citoyen qui avait commencé sa carrière en protestant qu'il aimerait mieux perdre la vie que de voir qui que ce fût embrasser sa religion par contrainte, Zamoyski, avait laissé dans son testament cet avis suprême à son fils : « Restez fidèle à l'Église catholique, mère commune des rois et des saints; mieux vaudrait pour vous n'être pas né que mourir hors de cette Église [4]. »

La recommandation de Zamoyski a été entendue, non pas seulement par sa race, mais par sa patrie. Les ennemis de la Pologne

[1] Krasinski, *Esquisse historique*, t. II, chap. IV, p. 96.

[2] C'est la juste remarque de l'historien catholique allemand Janssen, dans un écrit publié en 1865 : *la Russie et la Pologne, il y a cent ans.* (*Russland und Polen vor hundert Jahren.*)

[3] Krasinski, *Esquisse historique*, t. II, chap. XV; et même auteur, *Histoire religieuse des peuples slaves*, chap. XII, p. 221.

[4] De Thou, *Histoire*, l. CXXXIV.

ne s'y sont pas trompés. Durant la guerre de Trente ans, nous verrons Gustave-Adolphe et ses Suédois la combattre à titre de puissance catholique, et plus tard, c'était aussi le catholicisme que devaient poursuivre, chez elle, Catherine II et la Russie, mais sans l'extirper. Les discordes et l'anarchie politique de ce malheureux pays l'ont livré à ses voisins. Ils ont pu déchirer leur proie et se partager ses membres sanglants, mais non lui ravir l'âme. Ayant résisté à la contradiction, sa foi a survécu à la persécution.

Voilà donc encore un pays circonvenu, assailli, entamé même par le protestantisme et qui l'a repoussé par un libre choix et par un libre effort; voilà encore une lutte entre les deux cultes terminée par le triomphe de l'ancienne croyance. L'expérience faite en Pologne confirme celle de la France, des Pays-Bas, de l'Allemagne catholique : quand l'Église romaine se défend, elle n'est pas vaincue; quand elle se réforme, elle est victorieuse. Ce n'est pas tout : la Pologne nous montre l'Église romaine capable de résister non pas seulement à l'attaque violente, mais aussi à la liberté permanente d'une autre croyance. Cette dernière expérience est particulière à la Pologne et à la France. Elles l'ont tentée : la Pologne, pour prévenir, et la France, pour terminer la guerre civile. La liberté de religion, en ce siècle, n'a été introduite que dans ces deux États, tous deux catholiques, et dans l'un et l'autre, elle a tourné à l'avantage du catholicisme. Aucun État protestant, jusqu'à notre siècle, n'a essayé pareil régime, n'a affronté pareille épreuve.

C. DE MEAUX.

CORPORATIONS D'AUTREFOIS

SYNDICATS PROFESSIONNELS D'AUJOURD'HUI

Turgot, dans le préambule de l'édit royal de février 1776, portant suppression de tous les corps et communautés de marchands et artisans, ainsi que des maîtrises et jurandes, formulait la doctrine suivante :

La source du mal est dans la faculté même accordée aux artisans d'un même métier de *s'assembler* et de *se réunir en corps*.

Le droit de réunion et, par suite, il faut bien le reconnaître, le droit d'association était ainsi formellement dénié aux artisans d'un même métier, c'est-à-dire à ceux auxquels il est le plus nécessaires, et l'on doit dire indispensable. Dans un autre passage du même préambule, Turgot repousse justement cette fausse maxime, que *le droit de travailler est un droit royal*, et il fait la déclaration qui suit, devenue désormais célèbre :

Dieu, en donnant à l'homme des besoins, en lui rendant nécessaire la source du travail, a fait du droit de travailler *la propriété* de tout homme, et cette propriété est la première, la plus sacrée et la plus imprescriptible de toutes.

Ces deux déclarations sont difficiles à concilier dans la pratique. Le droit de travailler étant la propriété de tout artisan, il faut que celui-ci puisse en user; l'artisan-ouvrier a besoin de trouver du travail : or, pour cela, il faut qu'il en cherche lui-même, il faut qu'il se concerte ou puisse se concerter, le cas échéant, avec les personnes de sa profession déjà occupées et celles qui ne le sont point encore. L'artisan-ouvrier qui a du travail veut le conserver, il veut maintenir et améliorer, s'il est possible, la rémunération de son labeur : or, pour cela, il est nécessaire qu'il se concerte ou puisse se concerter avec ses collègues dans l'œuvre, il faut que tous puissent se réunir paisiblement, le cas échéant. Le droit de réunion, ainsi défini est donc indispensable à l'ouvrier pour mettre en pratique son droit de travailler; lui refuser le premier alors qu'on pro-

clame solennellement le second, ainsi que faisait l'édit de février 1776, c'est retirer d'une main ce qui est donné de l'autre.

Après la magnifique déclaration de Turgot sur le droit de travailler, on peut, croyons-nous, invoquer un autre motif, lequel est étranger à l'aiguillon du besoin et dérive du devoir même du travail. En effet, pour tous les hommes sans aucune exception, et à toutes les heures de leur vie, il est une loi divine qui leur impose ce devoir : or le premier des droits de l'homme, c'est d'accomplir toutes les lois de Dieu, et, parmi celles-ci, la loi universelle du travail.

Le droit de travailler, présenté ainsi comme conséquence nécessaire d'un devoir divin, devient pour l'homme un droit imprescriptible. Or, d'autre part, l'homme a été créé libre : le sens intime l'apprend, le témoignage du genre humain l'atteste, la foi le confirme; d'où il suit que le droit de travailler, mis en présence du fait philosophique de la liberté de l'homme, engendre logiquement et nécessairement le grand principe de la liberté du travail.

L'ouvrier-artisan, le patron-artisan, les seuls dont nous nous occupions ici, ont tous les deux le droit de travailler comme ils l'entendent, et sous leur propre responsabilité, car s'il n'y avait pas liberté il n'y aurait pas droit efficace. Tous les deux, afin d'organiser ou de maintenir leur travail, ont donc le droit de se concerter, de se réunir, de s'associer avec des ouvriers ou patrons faisant la même œuvre, sous la double condition de respecter la liberté d'autrui et de ne pas troubler la paix publique, et, par suite, en obéissant à la loi positive de leur pays, laquelle assure ces deux choses.

Ainsi défini, le droit de réunion et d'association entre ouvriers et patrons d'un même corps de métier est un véritable droit naturel; or le vrai progrès du droit positif, c'est de se rapprocher de plus en plus du droit naturel, qui en est le principe et le type. « Le droit écrit ou positif, disait le procureur général Renouard, à la rentrée de la Cour de cassation du 3 novembre 1874, n'est juste et vrai qu'à la condition de fidèlement *traduire le droit naturel*, supérieur aux lois, parce qu'il n'est pas, comme elles, l'œuvre de l'homme. » (*Journal officiel* du 5 novembre 1874.) Un droit positif opposé au droit naturel ne saurait durer, il ne tiendrait pas contre la conscience humaine, et c'est en ce sens que Bossuet a pu dire cemot célèbre, rappelé par le jurisconsulte Dalloz : « Il n'y a pas de droit contre le droit. » La défense faite aux artisans du même métier de s'assembler et de s'associer, prononcée par Turgot dans le préambule de l'édit de février 1776, et affirmée à nouveau par la Constituante, dans la loi du 17 juin 1791, violait manifestement le droit naturel;

elle n'a pas pu durer, ou tout au moins elle n'a pas été obéie. Un siècle ne s'est pas écoulé encore, depuis l'œuvre de la Constituante, c'est peu dans la vie des nations, et nous assistons à la renaissance des associations d'artisans; bien plus, une loi est en discussion à l'heure présente, devant le Parlement, pour consacrer et régulariser cette renaissance.

Turgot, qui fut le précurseur de l'Assemblée constituante dans l'œuvre de suppression des corps de métiers, avait cependant appris de l'histoire combien il est difficile aux pouvoirs les plus forts d'anéantir les associations d'artisans. Les *collèges ouvriers* de l'ancienne Rome, devanciers des corporations du moyen âge, fournissent à cet égard un exemple manifeste; il y a lieu de le rappeler, à l'heure présente. On sait que l'origine des corporations ouvrières ou collèges de Rome se confond, en quelque sorte, avec celle de la célèbre cité : les historiens la font remonter jusqu'à Servius Tullius et Numa. La loi des Douze Tables contient, au sujet de ces institutions, un passage cité par M. l'ingénieur en chef Choisy (*l'Art de bâtir chez les Romains*), qui témoigne d'une réserve plus libérale que celle de l'Assemblée constituante vis-à-vis des anciennes corporations de la France. « Aux corporations, disait la législation décemvirale, le pouvoir est laissé de faire telle organisation qu'elles voudront, pourvu qu'elles n'altèrent en rien la paix publique. » Plus tard, dans les derniers temps de la république et sous les premiers empereurs, les collèges d'ouvriers eurent à subir de cruelles vicissitudes; à cet égard, M. Choisy signale les faits suivants, intervenus dans un espace de deux siècles environ, depuis le consulat de Cicéron (63 avant J.-C.) jusqu'à la mort de l'empereur Hadrien (138 après J.-C.) :

Les collèges ouvriers sont supprimés sous la gestion de Cicéron;

Ils sont rétablis par Clodius;

Jules César les supprime;

Un édit d'Auguste et un autre de Claude viennent confirmer l'interdiction;

Néron se fait nommer prêtre de toutes les corporations tolérées à Rome;

Trajan essaye, mais vainement, de faire revivre les anciennes interdictions;

Enfin Hadrien abandonne l'idée de supprimer les collèges ouvriers; il les organise autoritairement comme institutions officielles, et cette organisation subsiste jusqu'à la chute de l'empire romain, au cinquième siècle.

Ces faits démontrent la puissante vitalité des corporations ouvrières.

Tout a été dit sur les abus des anciens corps de métiers de la France; il semblerait même que depuis un siècle on n'ait pas vu autre chose dans ces associations. Voici, en effet, comment s'exprimait, le 18 avril 1869, à l'assemblée de la Société de secours mutuels du quartier de la Sorbonne, un homme d'État lettré, M. Drouyn de Lhuys (*Journal officiel* du 22 avril 1869) :

Vous souvient-il de ces corporations d'autrefois organisées, comme la vôtre, dans un but de confraternité, mais fondées sur le monopole? Dans le sein de chaque confrérie l'harmonie régnait, je le veux bien, mais que de sujets de désaccord et de procès entre les diverses corporations! Voici, par exemple, les chapeliers : les uns pouvaient seulement faire des chapeaux de coton, les autres, des chapeaux de feutre. Les savetiers avaient le droit de raccommoder les souliers aux deux tiers, pas plus, car au delà ils auraient empiété sur le privilège des cordonniers. Que d'abus, messieurs, quelles entraves à la liberté du travail, au développement de l'industrie et à la bonne intelligence des ouvriers entre eux!

M. Drouyn de Lhuys n'avait pas à faire l'histoire des corporations dans une assemblée de société de secours mutuels, mais puisqu'il mentionnait comparativement des institutions qui ont régi la France ouvrière pendant six siècles, il semble qu'il y avait autre chose à dire que les deux histoires souvent répétées des chapeaux de feutre et des souliers raccommodés. Oui, sans doute, il existe, à la date du 12 mars 1375, une sentence du Châtelet, citée par M. Desmaze (*les Métiers de Paris*), portant que « les savetiers peuvent faire souliers, les deux tiers en cuir vieil et la tierce partie en cuir neuf. » Il existe encore un arrêt du Parlement, cité aussi par M. Desmaze, à la date du 11 avril 1562, permettant aux savetiers d'employer un tiers de cuir neuf. Mais ces deux décisions et d'autres analogues, qu'on pourrait mentionner, prouvent-elles que les corporations des savetiers et celles des cordonniers n'ont pas eu leur raison d'être?

M. Drouyn de Lhuys reconnaissait que « dans le sein de chaque confrérie l'harmonie régnait ». Or n'est-ce point une grande et belle chose que l'harmonie au sein des diverses associations ouvrières d'un grand pays? Puis il ajoutait cette restriction : « Mais que de sujets de désaccord et de procès entre les diverses corporations! » Nous ne nions point ces désaccords ni ces procès, qui ont leur histoire. Il y a aussi des désaccords et des procès entre les familles; cela empêche-t-il que l'harmonie intérieure de chaque famille ne soit un grand bien social? Or les anciennes corporations de la France furent de véritables familles pour les artisans du

même corps d'état ; la chose est établie par des documents certains ; nous le rappellerons dans l'analyse qui va suivre.

Nous avons dit que les anciens collèges d'ouvriers étaient tombés avec l'empire romain, au cinquième siècle, sous l'invasion des barbares : mais l'empire disparu, le christianisme restait, le christianisme qui soumit les envahisseurs. Si l'antiquité païenne avait tenu le travail en mépris, tout autre fut la doctrine prêchée par les pêcheurs de Judée. A ce sujet, qu'il nous soit permis de citer les paroles suivantes, tombées d'une bouche auguste :

Le travail a été méprisé, et il l'est encore là où le christianisme n'étend par son bienfaisant empire. Aristote le proclamait illibéral ; Platon lui infligeait la même épithète. Les ouvriers, qui furent toujours de la part de l'Église l'objet de sollicitudes si affectueuses, n'étaient même pas regardés par les Grecs comme dignes du nom de citoyen ; ils étaient relégués presque au rang des esclaves. L'homme libre en possession de tous les droits ne travaille pas, il est dégoûté même des beaux-arts ; il doit se montrer tel dans les théâtres, dans les correspondances, et faire étalage de son éloquence et de son oisiveté dans les assemblées. A ces mœurs de la Grèce ressemblent beaucoup celles des Romains. Ce grave philosophe et cet orateur qui fut Cicéron méprisait le travail à tel point, qu'il considérait les travailleurs et les manouvriers comme des barbares et des gens de rien. Térence, qui est un bon témoin des idées qui étaient reçues et qui avaient cours à Rome de son temps, fait comprendre que pour être respecté et honoré il fallait mener une vie oisive et ne pas être obligé de travailler pour vivre. Juvénal nous enseigne quelle était l'occupation la plus chère aux Romains libres : ramper ou être insolent avec les riches, pour en obtenir du pain et des amusements sanguinaires. (*Extrait de la lettre pastorale pour le Carême de* 1867, de Mgr Pecci, archevêque de Pérouse, aujourd'hui Sa Sainteté Léon XIII.)

Le christianisme maintenait et prêchait les anciennes maximes de nos livres saints : « L'homme est né pour le travail comme l'oiseau pour voler » (Job, v, 7) ; « l'homme sage se gardera de la paresse » (Eccli., xviii, 27) ; « tout paresseux est toujours pauvre » (Prov., xxi, 5). A ces maximes il en joignait de nouvelles, parmi lesquelles nous citerons la suivante, qui est un appel au travail par le motif sublime de la charité : « Que celui qui dérobait ne dérobe plus, mais qu'il s'occupe, en travaillant des mains, à quelque ouvrage bon et utile, pour avoir de quoi donner à ceux qui sont dans l'indigence » (Ephés., iv, 28). Voilà ce que prêchait l'apôtre saint Paul, qui avait dit ailleurs : « Celui qui ne veut point travailler ne doit pas manger » (II Thess., iii, 10). La religion nouvelle joi-

gnait l'exemple au précepte; le travail manuel, sanctifié à Nazareth, fut pratiqué par les apôtres, imitateurs du divin Maître. Saint Paul, malgré les charges immenses de son ministère apostolique, travaillait des mains jusque pendant la nuit.

Dans la rude époque qui s'étend du cinquième au dixième siècle, les moines, ces pionniers du christianisme, pratiquèrent aux yeux de tous le travail manuel; ils donnèrent au monde la plus sublime leçon, en ennoblissant cette œuvre réservée aux esclaves dans le monde antique. « Ce fut l'Église, a dit M. Levasseur, qui en proclamant que Jésus-Christ était le fils d'un charpentier et que les apôtres étaient de simples ouvriers, fit connaître au monde que le travail est nécessaire à l'homme. Ce furent les moines qui le prouvèrent par leur exemple, et contribuèrent à donner aux artisans la considération et la dignité que leur avait toujours refusées la société laïque. » (*Histoire des classes ouvrières en France.*)

Mais comment, lorsqu'on parle du travail monastique, ne pas s'appuyer sur le grand historien des moines? Citons donc les passages suivants de son livre célèbre.

Au milieu des populations abâtardies par le joug impérial, les moines représentèrent la liberté, la dignité, l'activité et le travail... Quand nous disons que les innombrables églises monastiques répandues sur la surface de l'Europe entière furent construites par des moines, il faut entendre l'assertion dans le sens littéral; ils furent, en effet, non seulement les architectes, mais encore les maçons de leurs édifices... Disons ici que cette branche de l'art monastique (l'orfèvrerie et la fabrication des émaux) doit être placée sous la tutelle de deux saints moines, l'un et l'autre orfèvres et émailleurs: saint Éloi et saint Théon, esclave saxon, racheté par Éloi, et dont ce dernier avait fait son élève. Le lecteur n'ignore point que des moines et des abbés figurèrent longtemps à la tête de la grande école d'orfèvrerie et d'émaillerie fondée en Limousin par les deux saints abbés de Solignac, et remise en honneur de nos jours, grâce à la science modeste et solide de M. l'abbé Texier... L'industrie des toiles et draps a été partout perfectionnée par les moines. A Saint-Florent-les-Saumur, au dixième siècle, ils créèrent une manufacture de tapisseries importante. Dans la Normandie, ce sont eux qui introduisirent les procédés à l'aide desquels les peaux étaient préparées pour la tannerie, et l'on sait que cette industrie fait encore la richesse de Saint-Pierre-sur-Dives. En Lombardie, la fabrique de draps et de soieries, dont l'une nourrissait, au douzième siècle, soixante mille âmes, et l'autre, quarante mille âmes, avaient été toutes deux créées par l'ordre bénédictin des *Humiliés*, dont saint Bernard s'était fait le propagateur. En Poméranie, en Prusse, les Cisterciens

furent les premiers à introduire le tissage des draps. Ce sont quelques monastères de filles qui ont doté la Belgique de ces fameuses fabriques de dentelles qui, sous les noms de malines, valenciennes, bruxelles, ont tant contribué à enrichir ce pays. (De Montalembert, *les Moines d'Occident*, t. VI.)

Quelque nombreux que fussent les moines-ouvriers dans la période du cinquième au dixième siècle, et quoiqu'on puisse dire qu'ils organisèrent le travail libre, comme les moines érudits conservèrent le dépôt des lettres et des sciences, on doit ajouter néanmoins, bien que la chose soit surabondante, que tous les artisans d'alors ne vécurent point dans les monastères. Quel fut leur sort, au dehors, à cette époque? Une seule chose est à répondre : ils furent esclaves ou serfs.

Du onzième au treizième siècle, le sort des artisans se modifia en France d'une manière heureuse. La nécessité de s'associer pour se défendre contre les violences et les exactions des seigneurs fit naître, tout à la fois, les communes et les corporations d'artisans; les dates historiques en font foi. Ainsi, quoiqu'on puisse citer quelques établissements de communes antérieurs à la première croisade (le Mans, 1072; Cambrai, 1076), c'est néanmoins au douzième siècle, sous Louis le Gros, Louis VII et Philippe-Auguste, que se développa surtout ce mouvement communal, où l'on vit les communes et la royauté se prêter un appui réciproque (Noyon, 1108; Laon, 1128; Soissons, 1131; Reims, 1138; Mantes, 1150; Chaumont, 1182; etc.). D'autre part, les corporations de métiers existaient en France antérieurement à saint Louis et à Étienne Boileau, l'auteur du *Livre des Métiers*, dont il sera parlé tout à l'heure, et l'on peut dire que les premières associations d'artisans naquirent au onzième et au douzième siècle. M. Levasseur, dans son *Histoire des classes ouvrières en France*, mentionne, à ce sujet, les origines suivantes : 1061, date des statuts des chandeliers de Paris; 1160, concession par Louis le Jeune de la grande maîtrise des cinq métiers antérieurement organisés, savetiers, baudroiers, sueurs, mégissiers et boursiers. De son côté, M. Desmaze, dans *les Métiers de Paris*, observe qu'une ordonnance de Louis VII, datée de 1162, fait mention des *anciennes coutumes* des bouchers de Paris, et qu'une charte de 1134, donnée par Louis le Gros, indique les étaux qu'ils avaient derrière le Châtelet comme déjà *très anciens*. Les drapiers formaient également une confrérie dès le douzième siècle, et par suite on peut admettre qu'ils reconnurent, avec les boulangers et les bouchers, Philippe-Auguste comme législateur. (Desmaze, *les Métiers de Paris*.) A Lyon, les corpora-

tions ouvrières signalent leur apparition, du onzième au treizième siècle : M. Rougier (*les Associations ouvrières*) mentionne, à ce sujet, la lutte qui éclata, en 1195, contre l'archevêque, suivie du traité de 1208, où les corporations apparaissent tout organisées, et cet auteur formule à bon droit l'assertion suivante : « En moins de deux siècles, la population lyonnaise avait subi la transformation la plus heureuse. *Esclaves* sous les invasions, *serfs* sous le régime féodal, les artisans de Lyon avaient enfin conquis, par l'association, la libre jouissance du fruit de leur travail, l'indépendance de leurs personnes et l'affranchissement de leur cité. »

La coïncidence du mouvement communal et de l'organisation des corporations ouvrières avec l'époque des croisades ne fut point un fait fortuit. D'une part, le besoin d'argent qui se faisait particulièrement sentir aux seigneurs, soit pour préparer ces expéditions lointaines, soit pour en solder les frais, les disposa presque forcément à transiger, moyennant des taxes précises, avec les communes et avec les corps de métiers dont ils reconnurent l'existence. D'autre part, les croisades, en développant le commerce et la vie industrielle, fournirent aux artisans la faculté d'acquitter la sanction seigneuriale de leurs corporations. Le commerce lyonnais, en particulier, en profita largement; et M. Rougier rappelle, à ce sujet, que deux flottes, annuellement expédiées à Alexandrie, rapportaient en France des marchandises qui remontaient le Rhône, séjournaient dans la ville de Lyon, et y donnaient lieu à des transactions fructueuses, par le moyen desquelles elles se répandaient dans les provinces du Nord et jusqu'en Hollande. Pour ce qui est du parallélisme du mouvement communal et de l'organisation des anciens corps de métiers, il y a une cause dominante justement signalée par M. Levasseur (*Histoire des classes ouvrières en France*), c'est qu'à l'époque du mouvement communal, la bourgeoisie et les gens de métier ne faisaient qu'un. Rappelons enfin que le fait de ce parallélisme a été admis dans le préambule de l'édit de février 1776, supprimant les jurandes, où Turgot faisait la déclaration suivante :

Il paraît que lorsque les villes commencèrent à s'affranchir de la servitude féodale et à se former en communes, la facilité de classer les citoyens par le moyen de leurs professions introduisit cet usage inconnu jusqu'alors. Les différentes professions devinrent comme autant de communautés particulières dont la communauté générale était composée; les confréries religieuses, en resserrant encore les liens qui unissaient entre elles les personnes d'une même profession, leur donnèrent des occasions plus fréquentes de s'assembler et de s'oc-

cuper, dans ces assemblées, de l'intérêt commun des membres de la société particulière.

Le nom de saint Louis est resté associé au fait économique de l'organisation des anciens corps de métiers. A cet égard, l'œuvre réelle du roi grand justicier fut la suivante : Après son retour de la septième croisade, Louis IX, reconnaissant que la police de Paris était mal faite en raison du fermage de la prévôté, sentit la nécessité de reconstituer cette première magistrature de la cité. Le roi abolit la ferme et choisit, en 1258, pour prévôt de Paris un homme recommandable, Étienne Boileau, bourgeois notable et un véritable prud'homme, suivant le langage du temps. (Depping, *Introduction au Livre des Métiers* de Boileau.) Le nouveau prévôt ouvrit, au Châtelet, une véritable enquête, où comparurent les corporations d'artisans, représentées par leurs maîtres-jurés ou prud'hommes, pour déclarer et faire enregistrer les coutumes pratiquées dans chacune d'elles. Étienne Boileau ne fut donc point le législateur de ces corporations, mais il eut, ainsi que l'a dit Depping, « le mérite incontestable de rassembler les us et coutumes des métiers tels qu'on les suivait à Paris et tels qu'ils lui étaient déclarés par les notables de la communauté. Il donna un corps, une existence matérielle à des règles qui n'avaient jamais été recueillies, et dont plusieurs n'avaient peut-être jamais été écrites ». Le *Livre des Métiers* d'Étienne Boileau a donc une importance économique de premier ordre : c'est le document le plus complet qu'on possède sur les corporations du moyen âge, non pas seulement en France, mais peut-être dans l'Europe entière. Saint Louis donnait à Étienne Boileau des témoignages publics de son estime, et l'histoire nous apprend qu'il venait quelquefois s'asseoir à ses côtés, quand le prévôt rendait la justice au Châtelet, prouvant ainsi combien il honorait les fonctions dont celui-ci était revêtu. (Depping.)

La corporation du moyen âge comprenait trois sortes de personnes : les maîtres, les ouvriers, appelés aussi valets au treizième siècle, et les apprentis. D'autre part, pour l'administration de la communauté, il y avait dans chaque corps de métier des maîtres-gardes, syndics ou prud'hommes, appelés aussi consuls dans quelques villes du Midi. Chargés de faire observer les règlements et de défendre les intérêts de la communauté, ils avaient le droit de faire des visites, à toute heure, chez les membres de la corporation. Les ressources des communautés d'artisans se composaient : 1° des droits de confrérie ou cotisations annuelles, lesquelles étaient généralement, à Lyon, de 2 ou 3 livres par membre; 2° des droits perçus pour l'admission des apprentis, des ouvriers

et des maîtres; 3° des amendes; 4° des donations et legs (Rougier). M. Levasseur a donc pu dire à bon droit que le corps de métier ainsi constitué était lui-même une commune au petit pied, ayant ses lois, ses privilèges, ses revenus. (*Histoire des classes ouvrières en France.*) Nous irons plus loin et nous dirons qu'il était, pour tous les membres de la corporation, maîtres, ouvriers et apprentis, une véritable famille : les faits suivants vont l'établir.

Dans l'apprentissage notamment, la corporation faisait véritablement œuvre de famille. Tout d'abord les maîtres-gardes étaient chargés de s'assurer préalablement des facultés, de la capacité et de la moralité du patron : « Ils doivent regarder se li mestres est souffisant d'avoir et de sens pour apprentiz prendre. » (*Livre des Métiers* d'Étienne Boileau, statuts des drapiers : titre L, des toisseranz de lange, § 17.) Le nombre des apprentis qu'un maître pouvait prendre était fixé par les statuts du métier. Quant au contrat d'apprentissage, il était passé devant les maîtres-gardes, et ceux-ci avaient pour mission de surveiller l'exécution des engagements réciproques qu'il contenait. Dans les corporations lyonnaises, M. Rougier (*les Associations ouvrières*) observe qu'il était généralement permis aux maîtres de n'avoir qu'un seul apprenti sur la conduite duquel ils avaient l'obligation de veiller. Afin que la surveillance fût plus efficace, ils ne pouvaient recevoir d'apprentis que si leur atelier était établi dans leur domicile (statuts des doreurs et des ciriers), et quelquefois même ils devaient les loger et les nourrir. Comme particularité à cet égard, M. Rougier rappelle que, à Lyon, les statuts des pâtissiers défendaient d'employer les apprentis à vendre et à débiter des marchandises par la ville, « parce que c'est la perdition des dits apprentis qui ne peuvent apprendre leur métier, et ne peuvent à la fin du temps être ouvriers du dit état, *ce qui est une grande charge de conscience aux dits maîtres* ». A Paris, le règlement des drapiers, inséré dans le *Livre des Métiers* d'Étienne Boileau et très justement cité par M. Levasseur, donnait à l'apprenti des garanties sérieuses contre les mauvais traitements du maître, ainsi qu'il résulte de l'article suivant : « Se li aprentiz s'en va d'entour son mestre par la défaute de son mestre, il au si ami doivent venir au mestre des toisseranz, et li doivent moustrer, et li mestres des toisseranz doit mander li mestres de l'aprentiz devant soi, et lui blasmer, et dire li que il tiengne l'aprentiz honorablement come filz de preudoume, de vestir et de chaucier, de boivre et de mangier et de toutes autres choses dedenz quinzaine; et s'il ne fait, on querra à l'aprentiz j autre mestre. » (Statuts des drapiers, titre L, des toisseranz de lange, § 13.)

Il y avait, d'autre part, de lourdes charges pour les apprentis.

La durée de l'apprentissage, fixée par les statuts, était fort longue : dans les corporations lyonnaises, elle était le plus souvent de cinq années. A Paris, d'après le *Livre des Métiers* d'Étienne Boileau, le temps de l'apprentissage variait depuis quatre ans, chez les cordiers, jusqu'à douze ans, chez les patenôtriers de corail et de coquilles. En outre, il y avait un droit de réception à payer, fixé par les statuts et fort variable suivant les corps de métiers. Dans les corporations lyonnaises, ce droit variait, dit M. Rougier, de 10 à 20 et même 30 livres. Malgré toutes ces charges, on est fondé à maintenir que les corporations d'autrefois constituaient pour l'apprenti une véritable famille.

L'apprenti devenu ouvrier ou valet continuait à être protégé dans la communauté. Les maîtres-gardes du corps de métier veillaient à l'exécution réciproque de son engagement. Le valet ne pouvait pas être congédié sans raison, et M. Levasseur cite un règlement des fourbisseurs de 1290, portant qu'il fallait que les motifs de son renvoi fussent agréés par deux valets et par les quatre maîtres-gardes du métier. Disons aussi, au sujet de ces maîtres-gardes ou prud'hommes, qu'ils avaient la mission de donner des secours aux artisans pauvres du métier, sur les fonds de la communauté.

Telle était sommairement la condition faite aux apprentis et aux ouvriers ou valets par la corporation. La protection dont les uns et les autres étaient entourés est notoire; c'est donc à très bon droit que M. Levasseur, faisant l'analyse du *Livre des Métiers* d'Étienne Boileau, a formulé la déclaration suivante : « Ces règlements sur les apprentis et les ouvriers sont loin d'être à dédaigner pour l'historien et pour l'économiste. Ils ne sont pas l'œuvre d'un siècle barbare. »

Après l'expiration d'un certain laps de temps, l'ouvrier pouvait devenir maître. Dans les corporations lyonnaises, il fallait, dit M. Rougier (*les Associations ouvrières*), remplir les conditions suivantes : 1° appartenir à la religion catholique, et n'avoir encouru aucune condamnation et justifier de sa bonne conduite; 2° présenter, avec les brevets d'apprentissage et de compagnonnage, les quittances des maîtres; 3° prouver son aptitude à exercer le métier, suivant les épreuves imposées par les statuts, c'est-à-dire par l'exécution d'un *chef-d'œuvre* ou par un examen; 4° payer un droit de réception, qui variait de 100 à 300 livres; 5° se soumettre aux obligations particulières du métier et prêter serment de les accomplir consciencieusement. Les maîtres étaient soumis à la visite des prud'hommes ou maîtres-gardes qui veillaient à ce que les règlements fussent observés, à ce qu'aucun travail ne fût mal fait, et à l'exécution stricte de cette prescription qu'on trouve dans la

plupart des statuts des corporations lyonnaises : *Chacun fera son métier, et rien que son métier, afin de le bien faire et de ne tromper personne.* (Rougier.) Ajoutons, comme fait économique, que les produits fabriqués par les corporations d'autrefois, qui sont parvenus jusqu'à nous, témoignent d'une conscience professionnelle à laquelle la *Société des arts appliqués à l'industrie* rendait justice, il y a quelques années, dans les termes suivants : « Nous nous étonnons parfois, disait un de ses rapporteurs, M. René Ménard, de voir que, dans certaines époques privilégiées, tous les objets fabriqués portent le même cachet de solidité et d'élégance, et qu'on n'y trouve rien qui rappelle ce que nous nommons aujourd'hui la pacotille; mais nous oublions que la corporation, jalouse de l'honneur du métier, et usant despotiquement de ses privilèges, n'aurait pas toléré la mise en vente d'un objet mal fabriqué. » (*Journal officiel* du 25 octobre 1874.) Le travail de nuit qui pouvait favoriser les procédés déloyaux de fabrication était interdit, et M. Rougier mentionne, au sujet de la surveillance publique et mutuelle des maîtres, cette coutume ancienne de Lyon, quoique non écrite dans les statuts, que les marchands travaillaient au grand jour, près de la fenêtre du rez-de-chaussée, et, en quelque sorte, sous les yeux du public.

Les orphelins, fils de maîtres, étaient l'objet d'une protection particulière, pour l'obtention de la maîtrise. Les filles et les veuves des maîtres jouissaient aussi de faveurs exceptionnelles à cet égard. L'ensemble de ces dispositions resserrait les liens de la famille, au logis de chaque maître; il engageait les fils à suivre la carrière de leur père; il fortifiait enfin l'autorité paternelle dans tout le monde des artisans, en même temps qu'il favorisait l'esprit d'union entre les membres de la communauté. Signalons aussi, au point de vue de la morale, cette circonstance que, dans la plupart des statuts des métiers lyonnais, on trouve la défense de travailler le dimanche, de jouer, de blasphémer, de s'attrouper sur la voie publique, et de s'enlever mutuellement les apprentis ou compagnons. (Rougier.)

D'après tout ce qui précède, on est fondé à conclure que les corporations du moyen âge furent de véritables familles pour les maîtres, les ouvriers et les apprentis; elles établirent une solidarité étroite entre personnes ayant les mêmes vues, les mêmes intérêts, le même souci de l'honneur commun. Surveillance mutuelle, protection mutuelle, assistance mutuelle, ce fut l'œuvre triple des membres de chacune de ces corporations, et cette œuvre était opérée dans l'intérêt du métier, intérêt qui était la chose commune, dominant tout le reste.

Ces corporations furent sans doute des sociétés de secours réci-

proques, mais elles furent, par essence, des associations de défense pour les intérêts du métier. C'était là leur but principal, comme la défense des salaires forme le but dominant des *Trade-Unions* de l'Angleterre contemporaine.

De saint Louis à Louis XVI, les corporations de métiers subirent toutes les épreuves et les vicissitudes de la patrie française : elles permirent à l'industrie nationale d'en sortir victorieusement.

Au quatorzième et au quinzième siècle, pendant la guerre de Cent ans, les artisans se serrèrent autour du métier, qui fut leur appui pendant cette période de misère. L'honneur du métier était un des principaux soucis des corporations d'autrefois : si un maître venait à y manquer, les syndics ou gardes-maîtres de la communauté en poursuivaient la répression, parfois jusqu'à la cruauté. En voici un exemple cité par M. Desmaze (*les Métiers de Paris*), lequel se rapporte précisément à cette rude époque de la guerre de Cent ans.

Le 22 juin 1351, Jacques Tondeur, inspecteur assermenté, chargé de la surveillance de la boucherie, saisit de la viande suspecte dans la boutique de Bardel, maître boucher, rue Baudet-Saint-Antoine, au *Tocquet des Espousseurs*. Procès-verbal de cette contravention est dressé et transmis au syndic de la corporation qui, après enquête, acquiert la certitude que le contrevenant est coutumier du fait, et réclame, au nom de la corporation outragée par l'infamie d'un de ses membres, la dégradation de Pierre Bardel, lequel, assimilé à un empoisonneur, est condamné à être conduit au pilori des halles et à y mourir de la main du bourreau. Le jour de l'exécution, les cent vingt-sept bouchers de Paris se rendent aux halles et assistent, tête nue, à l'exécution de leur confrère. (V. Lazare, *Histoire de l'administration municipale de Paris.* — Duplès-Ager, *Registre criminel du Châtelet de Paris.*)

On doit le dire : la répression du quatorzième siècle était cruelle ; mais ne pourrait-on pas trouver, à l'extrême opposé, qu'en 1883, la sanction est un peu bénigne pour les falsifications de boissons et denrées alimentaires constatées par le laboratoire municipal de la ville de Paris ?

Un fait économique particulier doit être signalé vers cette époque, c'est le développement des *Sociétés de compagnonnage*, qui subsistent encore aujourd'hui. La difficulté d'arriver à la maîtrise était devenue plus grande qu'aux siècles précédents : les apprentis et les compagnons se séparèrent de plus en plus des maîtres ; ils formèrent entre eux des associations distinctes du corps de métier, qui leur permettaient d'aller de ville en ville chercher du travail et,

de faire, en un mot, leur *tour de France*. Parmi les ouvriers des différents métiers, il en est qui sont particulièrement forcés de voyager vers les lieux où l'ouvrage existe, ce sont les maçons. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que ces associations spéciales aient eu parmi les ouvriers maçons une vitalité particulière : c'est ce qui arriva pour la *franc-maçonnerie*, dont les historiens spéciaux attribuent l'origine aux ouvriers qui bâtirent, vers la fin des croisades, les cathédrales de Strasbourg et de Cologne. Lyon fut une des villes où le compagnonnage se développa le plus promptement, et où il a encore aujourd'hui la plus grande extension : Ce fut au concours des francs-maçons que l'église métropolitaine de Saint-Jean dut son achèvement au treizième siècle. (Rougier.) La franc-maçonnerie, dont il est ici question, c'est, on le comprend, l'association industrielle du moyen âge, la maçonnerie primitive, et non point l'association transformée, portant le même nom, dont il n'y a pas lieu de s'occuper dans cette étude.

Dans la deuxième moitié du quinzième siècle, Louis XI favorisa les corporations par de nombreuses ordonnances, confirmant ou établissant leurs statuts, mais il s'en occupa aussi au point de vue fiscal. S'appuyant sur un usage plus ou moins avéré, il créa, l'occasion de son avènement, une maîtrise dans chaque métier du royaume, avec dispense des épreuves et des droits à payer aux corporations d'après leurs statuts. Ces lettres royales de maîtrise n'étaient pas délivrées gratuitement : souvent les corporations les rachetèrent elles-mêmes, sauf à s'endetter, et cette création, imitée, comme expédient financier, par les successeurs de Louis XI, devint la source d'innombrables abus.

Henri III, par son ordonnance de décembre 1581, donna aux corporations la vie et l'étendue d'une institution nationale. Voici comment s'exprimait, à ce sujet, Turgot dans le préambule de l'édit de février 1776 : « Henri III donna, par son édit de décembre 1581, à cette institution, l'étendue et la forme d'une loi générale, il établit les arts et métiers en corps et communautés dans toutes les villes et lieux du royaume; il assujettit à la maîtrise et à la jurande tous les artisans. » En réalité, l'ordonnance de 1581 rendit plus facile l'admission à la maîtrise, et prétendit régler tous les corps de métiers sur un plan uniforme. Elle abaissa, sauf pour Paris, les barrières qui séparaient les villes de leurs faubourgs, au point de vue des privilèges des corps de métiers; d'autre part, elle autorisa, chose fort louable, tout artisan à se faire admettre à la fois dans deux métiers du même genre, en faisant deux chefs-d'œuvre. Le caractère libéral de cette ordonnance ne saurait être nié : elle fut un progrès réel, et il est peut-être à regretter qu'elle

n'ait point fait un pas plus marqué dans la voie de la liberté du travail.

Henri IV, par son ordonnance de 1597, continua l'œuvre d'Henri III. Ce souverain mit fin à la turbulence des artisans, soumit les marchands aux mêmes obligations que ceux-ci, et préleva un droit royal sur toutes les maîtrises.

Des plaintes furent formées contre les corporations, sous la forme de doléances, par les états généraux de 1614, mais le premier ministre qui vint à gouverner la France peu de temps après fut Richelieu. La difficulté des temps ne permettait guère d'expérimenter, pour les corps de métiers, un régime de liberté; quoi qu'il en soit, Richelieu favorisa l'industrie française à sa manière : il lui donna la sécurité.

Sous Louis XIV, le contrôleur général des finances, de 1661 à 1683, fut le grand Colbert, fils laborieux d'un marchand drapier de Reims, à l'enseigne *du long vètu*. Ministre d'un roi autoritaire, Colbert protégea l'industrie et la marine avec une despotique grandeur. Pour juger Colbert avec équité, il faut se reporter aux idées admises et aux règles en vigueur à son époque; c'est ainsi qu'il est bon de rappeler, à cette occasion, une ordonnance rendue un an avant son ministère, laquelle dépeint les coutumes despotiques acceptées alors en matière de réglementation. Cette ordonnance, en date du 12 octobre 1660, porte défense à toutes personnes d'entreprendre aucuns bâtiments, tant dans Paris qu'à dix lieues à la ronde, sans la permission de Sa Majesté, et ce, pour achever les bâtiments du Louvre et du palais des Tuileries. (Desmaze, *les Métiers de Paris.*) Avant de formuler de nouveaux règlements sur les corps de métiers, Colbert envoya des commissaires dans les provinces : or, il faut bien le dire, les maires, les intendants, les prévôts des marchands et même les représentants des corporations demandaient des règlements sévères. Les quatre ordonnances de 1669 réglementèrent la fabrication des tissus; elles réglèrent, dans toute l'étendue de la France, la juridiction, la fabrication des étoffes, la teinture des draps et celle des fils. L'arrêt tristement célèbre que fit rendre Colbert le 24 septembre 1670, lequel condamnait à deux heures de carcan des industriels dont tout le crime consistait à fabriquer des étoffes conformes aux goûts des acheteurs était barbare : c'est la seule chose à en dire. Les ordonnances de 1669 ne concernaient que les tissus : l'édit de 1673, que Turgot qualifie d'édit purement bursal, contraignit un grand nombre de métiers à s'organiser en jurandes et à se donner des statuts, ce qui fut un moyen de procurer au Trésor de nouvelles taxes; ce but fut clairement manifesté par un édit du 6 mars 1675, annonçant

que, quinze jours après sa publication, les receveurs et les maires seraient contraints solidairement au payement des taxes. Après la mort de Colbert, un édit fiscal du 14 mars 1691 imposa aux corps de métiers des jurés en titre d'office, au lieu et place des jurés électifs; ainsi se trouvent justifiées ces paroles du préambule de l'édit de février 1776 : « La finance a cherché de plus en plus à étendre les ressources qu'elle trouvait dans les corps de métiers. » Un autre édit de décembre 1691 imposa des syndics pourvus d'offices héréditaires aux métiers qui n'avaient ni maîtrises ni jurandes : les corporations les acquirent, mais pour leur ruine. La conséquence de toutes ces mesures fut qu'à la mort du grand roi, la détresse financière atteignait tous les corps de métiers du royaume. Avant de terminer sur le siècle si autoritaire de Louis XIV, citons un fait de sollicitude touchante témoigné par des lettres patentes du 26 avril 1656, renouvelées en 1659. Ces lettres patentes, signalées par M. Édouard Drumond (*Journal officiel* du 24 octobre 1877), portent que « les compagnons de toute sorte d'arts et métiers qui auront fait leur apprentissage dans la ville et faubourgs de Paris, et qui épouseront des filles orphelines qui auront été élevées en l'hôpital de Notre-Dame de la Miséricorde, seront reçus maîtres des arts et métiers qu'ils auront appris, en rapportant leur brevet d'apprentissage en bonne forme et l'extrait de l'acte de célébration de leur mariage, sans être tenus de faire aucun chef-d'œuvre, ni payer banquets, droit de confrérie, ni autres droits accoutumés ».

La détresse financière des corps de métiers à la mort de Louis XIV a été déjà signalée. En 1716, le gouvernement nomma une commission pour examiner les comptes des communautés et vérifier leurs dettes. Une nouvelle commission était nommée en 1740; une autre le fut en 1759, et la liquidation ne se termina point. Il y a lieu néanmoins de mentionner un arrêt d'une grande importance doctrinale, rendu vers cette époque, c'est celui du 7 janvier 1739, portant qu'à l'avenir les comptes des communautés d'arts et métiers passeraient tous les ans sous les yeux du procureur du roi. Louis XV vendit des lettres de maîtrise, comme avaient fait ses prédécesseurs : il créa aussi de nouveaux offices par besoin d'argent. Comme fait économique se rapportant à cette époque, on doit signaler encore le règlement royal du 19 juin 1744 sur la fabrique des soieries de Lyon, véritable code qui ne put être appliqué qu'avec l'aide de la force armée.

D'autre part, au dix-huitième siècle, les idées libérales, hostiles aux privilèges des corporations, propagées par l'école des économistes, gagnaient chaque jour du terrain dans l'opinion publique. Louis XVI sembla leur rendre hommage en appelant Turgot au

ministère, en 1774. Chargé d'abord du ministère de la marine, et nommé un mois après au contrôle général des finances, le ministre économiste et philosophe, fils d'un prévôt des marchands et ancien intendant lui-même, avait désormais tout pouvoir vis-à-vis des corps de métiers dont il connaissait l'organisation et l'histoire : il en usa largement dans l'édit célèbre de février 1776.

L'article 1er proclamait, dans les termes suivants qu'il faut textuellement citer, la liberté du travail et la suppression des corps de métiers.

Article 1er. Il sera libre à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, même à tous étrangers encore qu'ils n'eussent point obtenu de nous des lettres de naturalité, d'embrasser et d'exercer dans notre royaume, et nommément dans notre bonne ville de Paris, telle espèce de commerce et telle profession d'arts et métiers que bon leur semblera, même d'en réunir plusieurs : à l'effet de quoi nous avons éteint et supprimé, *nous éteignons et supprimons* tous les corps et communautés de marchands et d'artisans ainsi que les maîtrises et jurandes. Abrogeons tous privilèges, statuts et règlements donnés aux dits corps et communautés, pour raison desquels nul de nos sujets ne pourra être troublé dans l'exercice de son commerce et de sa profession, pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce soit.

Les assemblées et associations étaient désormais interdites aux maîtres, compagnons, ouvriers et apprentis, d'une façon absolue, par les articles 13 et 14, ainsi conçus :

Article 13. Défendons expressément aux gardes-jurés, aux officiers en charge des corps et communautés de faire désormais aucunes visites, inspections, saisies; d'intenter aucune action au nom desdites communautés; *de convoquer aucune assemblée* ou d'y assister sous quelque motif que ce puisse être, même sous prétexte d'actes de confréries dont nous abrogeons l'usage; et généralement de faire aucune fonction en ladite qualité de gardes-jurés, et notamment d'exiger ou de recevoir des membres de leurs communautés aucune somme, sous quelque prétexte que ce soit, à peine de concussion; à l'exception néanmoins de celles qui pourront être dues pour les impositions des membres desdits corps et communautés, et dont le recouvrement, tant pour l'année courante que pour ce qui reste à recouvrer des précédentes années, sera par eux fait et suivi dans la forme ordinaire, jusqu'à parfait payement.

Article 14. *Défendons pareillement à tous maîtres, compagnons, ouvriers et apprentifs desdits corps et communautés de former aucune association*

et assemblée entre eux sous quelque prétexte que ce puisse être. En conséquence, nous avons éteint et supprimé, éteignons et supprimons toutes les confréries qui peuvent avoir été établies tant par les maîtres que par les compagnons et ouvriers des arts et métiers, quoique érigées par les statuts dudit corps et communautés ou par tout autre titre particulier, même par lettres patentes de nous ou de nos prédécesseurs.

L'article 17 déclarait éteints tous les procès existants entre les corps et communautés. Les articles 19, 20, 21, 22 et 23 réglementaient la liquidation financière des anciennes corporations. Cette liquidation spécifiée par l'édit avait le tort, il faut le dire hautement, de ne point stipuler une indemnité équitable pour les particuliers qui avaient régulièrement acheté des maîtrises au pouvoir établi. La justice le commandait cependant, comme le reconnut, à l'Assemblée constituante, le rapporteur de la loi du 17 mars 1791. A ce sujet, Turgot s'était borné à dire dans le préambule de l'édit : « Les maîtres qui composent aujourd'hui les communautés, en perdant le privilège exclusif qu'ils ont comme vendeurs, y gagneront comme acheteurs à la suppression des privilèges exclusifs de toutes les autres communautés. » Il est permis de trouver spécieux et presque dérisoire le mode d'indemnité indiqué ici par ce préambule pour dédommagement d'une propriété anéantie.

L'édit de février 1776 avait supprimé les anciennes corporations de métiers et défendu qu'on pût mettre à leur place de nouvelles associations professionnelles, sous quelque motif ou prétexte que ce pût être : les associations de ce genre semblaient donc mortes à tout jamais dans le présent et dans l'avenir. Mais le droit d'association est vivace, surtout pour les œuvres professionnelles. Turgot, en défendant aux artisans, « à tous maîtres, compagnons, ouvriers et apprentis, » de former désormais aucune association ni assemblée entre eux sous quelque prétexte que ce fût, violait audacieusement, il faut le dire, le droit naturel des artisans de se réunir et de s'associer pour affaires de leur métier, alors qu'ils respectent la liberté d'autrui et ne troublent pas la paix publique. Turgot survécut cinq ans à l'édit de février 1776 : il assista, avant de mourir, au rétablissement des corporations.

Oui, sans doute, les corporations fermées et despotiques de l'ancien régime violaient le principe de la liberté du travail : tout a été dit sur leur monopole, la longueur et les charges de l'apprentissage, la difficulté d'arriver à la maîtrise, la gêne apportée par elles au développement de l'industrie, leur réglementation tyrannique et leurs procès. Une réforme fondamentale s'imposait donc

à l'époque de Turgot : bien plus, à cause de la détresse financière des communautés existantes, il fallait, pour opérer une réforme efficace et durable, supprimer d'une part ces communautés, en liquidant leurs dettes et après équitable indemnité envers ceux qui avaient payé les maîtrises; il fallait autoriser d'autre part la formation future de corporations ouvertes. Au gouvernement, qui avait battu monnaie pendant des siècles avec les corps de métiers, incombait évidemment la charge de leur liquidation financière. Solder, après liquidation finale, les dettes des corporations en déficit et distribuer aux membres des autres communautés l'excédent constaté, c'était pour le gouvernement un minimum insuffisant de justice à rendre. L'édit de février 1776 s'en tint à ce minimum sans rien faire pour dédommager les particuliers qui avaient acheté des maîtrises : en cela, il violait la justice. On ne doit pas oublier, en effet, que le privilège dont jouissaient les possesseurs de maîtrises dans les corporations de l'ancien régime avait été acheté par eux au pouvoir régulier existant, et constituait une propriété dont la suppression méritait indemnité. C'est ici le lieu de rappeler les paroles suivantes prononcées par l'économiste Léonce de Lavergne, à l'Académie des sciences morales et politiques, dans la séance du 13 janvier 1877 : « Quant aux maîtrises, Turgot, en les abolissant, accomplit une grande et belle réforme qu'il motiva en termes sublimes; mais ici encore il dépassait la mesure en détruisant, sans compensation, une propriété après tout respectable, puisqu'elle avait été payée. » (*Journal officiel* du 20 janvier 1877.)

Au point de vue de l'intérêt général, il y a, croyons-nous, un reproche dominant à faire à Turgot, c'est d'avoir supprimé les corporations anciennes sans rien mettre à leur place. Alors qu'il faisait disparaître les anciens corps de métiers fondés sur le privilège, son devoir strict d'homme d'État économiste était de tolérer désormais et de permettre des corporations ouvertes fondées sur le régime de la liberté. La devise des corporations nouvelles devait être celle-ci : Liberté à l'intérieur pour chaque membre de se retirer de l'association à tout instant, et nonobstant toute clause contraire, sauf le droit pour l'association de réclamer la cotisation annuelle; liberté à l'extérieur pour tout artisan de travailler isolé, ou bien d'entrer dans une association rivale. La charité régnait dans les corporations d'autrefois, il y manquait la liberté : au ministre économiste et philosophe il appartenait de l'introduire dans les corporations nouvelles; c'eût été pour la France un grand bien et pour la mémoire du ministre une gloire impérissable. L'œuvre était difficile sans doute : il devait du moins la tenter. Turgot, en déniant à l'ouvrier le droit de travailler à sa guise, c'est-à-dire,

avec la faculté de s'associer, pour les intérêts de son labeur, à d'autres ouvriers de sa profession, péchait par une sorte d'inconséquence : il violait, en effet, dans un de ses attributs, le grand principe de la liberté du travail, au nom duquel il avait supprimé les corporations.

L'œuvre de Turgot fut précaire. Le 12 mai 1776 il quitta le ministère, et trois mois s'étaient à peine écoulés lorsque parut l'édit d'août 1776, rétablissant les corporations. L'intitulé de cet acte royal était conçu comme il suit : « Édit du roi, par lequel Sa Majesté, en créant de nouveau six corps de marchands et quarante-quatre communautés d'arts et métiers, conserve libres certains genres de métiers ou de commerce, réunit les professions qui ont de l'analogie entre elles, et établit, à l'avenir, des règles dans le régime des dits corps et communautés. »

L'article 1er de l'édit d'août 1776, lequel comprenait 51 articles, était conçu comme il suit :

Article 1er. Les marchands et artisans de notre bonne ville de Paris seront classés et réunis selon le genre de leur commerce, profession ou métier ; à l'effet de quoi, *nous avons rétabli et rétablissons*, et, en tant que besoin est, créons et érigeons à nouveau six corps de marchands, y compris celui des orfèvres et quarante-quatre communautés d'arts et métiers ; voulons que lesdits corps et communautés jouissent, exclusivement à tous autres, du droit et faculté d'exercer les commerces, métiers et professions qui leur sont attribués en l'état arrêté en notre conseil, lequel demeurera annexé à notre présent édit.

Les personnes voulant être admises dans les six corps de métiers et les quarante-quatre communautés rétablis par l'article 1er devaient, aux termes de l'article 6, payer des droits réglés par un tarif joint à l'édit, et très inférieurs aux droits anciens. Ainsi dans les six corps de métiers (drapiers, épiciers, orfèvres, etc.), ces droits, qui variaient précédemment de 4940 à 800 livres, étaient compris désormais entre 1000 et 600 livres; pour les quarante-quatre communautés d'arts et métiers (bouchers, boulangers, pâtissiers, etc.), les anciens droits, variant de 3942 à 475 livres, devaient être compris désormais entre 800 et 100 livres. L'article 2 permettait à toutes personnes, à la charge seulement d'en faire préalablement la déclaration au lieutenant de police, d'exercer les commerces, métiers et professions d'une liste annexée à l'édit, comprenant vingt et une professions (fripiers-brocanteurs achetant et vendant dans les rues, jardiniers, savetiers, tisserands, etc.). L'article 9 permettait aux maîtres et maîtresses de communautés de cumuler deux ou plusieurs commerces ou professions dépendant

de différents corps ou communautés. L'article 13, concernant les étrangers, était conçu comme il suit : « Les étrangers pourront être admis dans les dits corps et communautés aux conditions énoncées aux articles précédents; et, dans ce cas, voulons qu'ils soient affranchis du droit d'aubaine pour leurs immeubles fictifs seulement ». Les articles 18 à 31 réglementaient l'administration intérieure de ces associations. L'article 32 stipulait que les contestations concernant les communautés continueraient d'être portées, en première instance, aux audiences de police du Châtelet, sauf l'appel au Parlement.

L'article 25 portait que, sur les droits de maîtrise, un quart serait réservé pour les dépenses de la communauté, sauf déduction d'un cinquième du dit quart pour les honoraires des gardes et syndics. Les trois autres quarts devaient être employés, aux termes de l'article 26, avec le produit de la vente faite ou à faire du mobilier et des immeubles des anciens corps et communautés, à l'extinction et à l'acquittement des dettes et rentes qu'ils pouvaient avoir contractées, tant envers le roi qu'envers des particuliers, aussi bien qu'au *payement des indemnités qui pourraient être dues, à quelque titre que ce soit, à cause de la suppression des dits corps et communautés*, et enfin à l'acquittement des pensions, à titre d'aumônes, que quelques-unes des anciennes corporations étaient autorisées à faire à leurs pauvres maîtres et à leurs veuves. La combinaison de l'article 26, avec les articles 41 et 42 relatifs à la liquidation des anciennes corporations, accomplissait la promesse faite par le préambule de l'édit dans les termes suivants : « Nous nous chargerons de payer les dettes que les dits corps et communautés avaient contractées; et jusqu'à ce qu'elles soient entièrement acquittées, leurs créanciers conserveront leurs droits, privilèges et hypothèques. *Nous pourvoirons aussi au payement des indemnités qui pourraient être dues à cause de la suppression des corps et communautés.* » Les dispositions financières spécifiées par l'édit d'août 1776 étaient, on doit le déclarer, plus équitables et plus réparatrices que celles de l'édit de Turgot, au point de vue de l'indemnité due aux maîtres des anciennes corporations.

L'article 43 portait défense d'établir ou de renouveler les confréries des communautés. L'article 44 déclarait éteints les procès existants entre les communautés de Paris. L'artícle 50 réservait au roi la faculté d'étendre les dispositions du nouvel édit aux corps et communautes des différentes villes du royaume.

En résumé, le régime nouveau, inauguré par l'édit d'août 1776, était bien supérieur, au point de vue de la liberté, à celui des

corporations antérieures; néanmoins, il péchait par la base, ne s'appuyant pas sur un principe fermement établi. Pour certaines industries, l'édit admettait le régime de la liberté, tandis que pour d'autres, pour les plus importantes, il rétablissait les corporations fermées : conséquemment, il ne satisfit personne.

Dans la période qui s'écoula de 1776 à l'ouverture des états généraux, bornons-nous à signaler un incident de cette dernière phase de la vie des corporations. Lorsque survint la guerre d'Amérique, les cinquante corps de métiers ou communautés de Paris offrirent une somme de 1 500 000 livres pour la construction d'un vaisseau : un arrêt d'août 1782 accorda aux corporations l'autorisation d'emprunter la somme nécessaire et de relever les droits de maîtrise pour pourvoir au remboursement de la dette. La fiscalité faisait ainsi renaître les anciens abus.

1789 arrive : les communautés d'arts et métiers avaient tenu dans la vie de la nation une grande place; les états généraux devaient forcément s'en occuper. Les cahiers des trois ordres demandaient l'abolition des maîtrises et jurandes. Dans la célèbre nuit du 4 août 1789, un membre de l'Assemblée fit, au sujet des corporations, une motion que le procès-verbal inséré au *Moniteur universel* relate dans les termes suivants : « Le député de Beaujolais se rapproche du bureau pour stipuler *la réforme des lois relatives aux corporations d'arts et métiers, dans lesquelles les maîtrises sont établies, et leur perfectionnement et réduction aux termes de la justice et du droit commun.* » On le voit, il était ici question de réforme, mais non pas de suppression. L'Assemblée nationale ne décréta point, dans cette nuit, la suppression des jurandes; en effet, dans la nomenclature des quatorze articles arrêtés à la fin de cette mémorable séance, il y a lieu d'en signaler un, le dernier, lequel est ainsi conçu : « *Réformation des jurandes.* » Réformer n'est pas détruire sans rien mettre à la place : on est donc fondé à penser qu'en 1789, l'intention intime, quoique non exprimée, de l'Assemblée nationale aurait été de substituer aux anciens corps de métiers des corporations réformées. Ce qui tendrait à confirmer cette supposition, c'est que l'Assemblée laissa s'écouler près de deux ans sans porter atteinte aux corps de métiers.

Un pas décisif fut fait par la loi des 2-17 mars 1791, portant suppression des droits d'aides, des maîtrises et jurandes, et établissement de patentes. L'article 7 de la loi s'exprimait comme il suit :

Article 7. A compter du 1er avril prochain, il sera libre à toute personne de faire tel négoce, ou d'exercer telle profession, art ou

métier qu'elle trouvera bon; mais elle sera tenue de se pourvoir auparavant d'une patente, d'en acquitter le prix suivant les taux ci-après déterminés, et de se conformer aux règlements de police qui sont ou pourront être faits...

Les indemnités à payer aux membres des anciennes corporations étaient réglées de la manière suivante par les articles 3 et 4 ainsi conçus :

Article 3. *Les particuliers qui ont obtenu des maîtrises et jurandes*, ceux qui exercent des professions en vertu de privilèges ou brevets, remettront au commissaire chargé de la liquidation de la dette publique leurs titres, brevets et quittances de finance, pour être procédé à la liquidation des indemnités qui leur sont dues, *lesquelles indemnités seront réglées sur le pied des fixations de l'édit du mois d'août* 1776, et autres subséquents, et à raison seulement des sommes versées au Trésor public, de la manière ci-après déterminée.

Article 4. Les particuliers reçus dans les maîtrises et jurandes depuis le 4 août 1789 seront remboursés de la totalité des sommes versées au Trésor public.

A l'égard de ceux dont la réception est antérieure à l'époque du 4 août 1789, il leur sera fait déduction d'un trentième par année de jouissance : cette déduction néanmoins ne pourra s'étendre au-delà des deux tiers du prix total; et ceux qui jouissent depuis vingt ans et plus recevront le tiers des sommes fixées par l'édit d'août 1776 et autres subséquents.

Les remboursements ci-dessus énoncés seront faits par la caisse de l'extraordinaire : mais ils n'auront point lieu pour les particuliers qui auraient renoncé à leur commerce depuis plus de deux ans.

Quant aux *particuliers aspirant à la maîtrise*, qui justifieront avoir payé des sommes à compte sur le prix de la maîtrise qu'ils voulaient obtenir, et qui, à la faveur de ces payements, ont joui de la faculté d'exercer leur profession, ils seront remboursés de ces avances, dans les proportions ci-dessus fixées pour les maîtres qui ont payé en entier le prix de la maîtrise.

Ces articles posent et appliquent le principe de l'indemnité due aux titulaires des anciennes maîtrises que Turgot s'était borné à supprimer : ils rendent hommage, en cette matière, à l'édit d'août 1776, auquel l'article 3 se réfère; ils ont une importance doctrinale qui mérite d'être signalée. Ces articles sont l'accomplissement de la promesse faite par les paroles suivantes du rapporteur Dallarde : « En supprimant les jurandes, maîtrises et communautés, la justice de l'Assemblée nationale veut que l'Etat se

charge de leurs dettes, *et que les particuliers qui ont acheté des maîtrises soient dédommagés.* » Dans le mode d'indemnité adopté à cet égard, le législateur de 1791 considérait l'avance du capital pour le droit de maîtrise comme un placement viager devant profiter pendant trente années. Ce terme dépasse l'estimation habituelle de la vie probable d'un homme en âge d'être maître, et comme, d'autre part, la déduction d'un trentième par année de jouissance ne devait plus avoir lieu au-dessus de vingt ans d'exercice, le rapporteur ajoutait ces nobles paroles, dignes de n'être point oubliées : « Votre comité a cru que, s'il fallait qu'il y eût une perte légère, c'était à l'État à la supporter, *et que le particulier ne devait jamais être lésé.* » Les intentions de la Constituante étaient excellentes pour le payement des indemnités de droits de maîtrise et la liquidation des anciennes communautés, mais, il faut bien le dire, elles ne furent point confirmées par les faits. « On paya d'abord, dit M. Levasseur, et sans suivre l'ordre d'inscription, ceux qui s'enrôlaient volontairement dans les armées (décret du 16 septembre 1792); mais le reste de l'opération traîna en longueur et finit par se confondre avec la triste histoire des assignats. » (*Histoire des classes ouvrières en France.*)

Un second pas fut fait par l'Assemblée nationale dans la guerre à outrance contre les associations d'artisans, par la loi des 14-17 juin 1791. Cette loi célèbre, qui n'a pas été encore officiellement et explicitement abrogée, mérite d'être citée tout entière. Elle comprend 8 articles conçus comme il suit :

Article 1er. L'anéantissement de toutes espèces de corporations de citoyens du même état et profession étant une des bases fondamentales de la Constitution française, il est défendu de les rétablir de fait, sous quelque prétexte et sous quelque forme que ce soit.

Article 2. Les citoyens d'un même état ou profession, les entrepreneurs, ceux qui ont boutique ouverte, les ouvriers et compagnons d'un art quelconque ne pourront, lorsqu'ils se trouveront ensemble, se nommer ni présidents, ni secrétaires, ni syndics, tenir des registres, prendre des arrêtés ou délibérations, former des règlements sur leurs prétendus intérêts communs.

Article 3. Il est interdit à tous corps administratifs ou municipaux de recevoir aucunes adresses ou pétitions sous la dénomination d'un état ou profession, d'y faire aucune réponse; et il leur est enjoint de déclarer nulles les délibérations qui pourraient être prises de cette manière, et de veiller soigneusement à ce qu'il ne leur soit donné aucune suite ni exécution.

Article 4. Si contre les principes de la liberté et de la Constitu-

tion, des citoyens attachés aux mêmes professions, arts et métiers prenaient des délibérations, ou faisaient entre eux des conventions tendant à refuser de concert, ou à n'accorder qu'à un prix déterminé les secours de leur industrie ou de leurs travaux, les dites délibérations et conventions, accompagnées ou non du serment, sont déclarées inconstitutionnelles, attentatoires à la liberté et à la déclaration des Droits de l'homme, et de nul effet; les corps administratifs et municipaux seront tenus de les déclarer telles. Les auteurs, chefs et instigateurs qui les auront provoquées, rédigées ou présidées, seront cités devant le tribunal de police, à la requête du procureur de la commune, condamnés chacun en 500 livres d'amende, et suspendus pendant un an de l'exercice de tous droits de citoyens actifs, et de l'entrée dans les assemblées primaires.

Article 5. Il est défendu à tous corps administratifs et municipaux, à peine par leurs membres d'en répondre en leur propre nom, d'employer, d'admettre ou souffrir qu'on admette aux ouvrages de leurs professions, dans aucuns travaux publics, ceux des entrepreneurs, ouvriers et compagnons qui provoqueraient ou signeraient les dites délibérations ou conventions, si ce n'est dans le cas où, de leur propre mouvement, ils se seraient présentés au greffe du tribunal de police pour les rétracter ou les désavouer.

Article 6. Si lesdites délibérations ou convocations affichées, apposées, lettres circulaires, contenaient quelques menaces contre les entrepreneurs, artisans, ouvriers ou journaliers étrangers qui viendraient travailler dans le lieu, ou contre ceux qui se contenteraient d'un salaire inférieur, tous auteurs, instigateurs et signataires des actes ou écrits seront punis d'une amende de 1000 livres chacun et de trois mois de prison.

Article 7. Ceux qui useraient de menaces ou de violences contre les ouvriers usant de la liberté accordée par les lois constitutionnelles au travail et à l'industrie, seront poursuivis par la voie criminelle, et punis suivant la rigueur des lois comme perturbateurs du repos public.

Article 8. Tous attroupements composés d'artisans, ouvriers, compagnons, journaliers, ou excités par eux contre le libre exercice de l'industrie et du travail, appartenant à toutes sortes de personnes et sous toute espèce de conditions convenues de gré à gré, ou contre l'action de la police, et l'exécution des jugements rendus en cette matière, ainsi que contre les enchères et adjudications publiques de diverses entreprises, seront tenus pour attroupements séditieux, et comme tels ils seront dissipés par les dépositaires de la force publique, sur les réquisitions légales qui leur en seront faites, et punis selon toute la rigueur des lois, sur les auteurs, instigateurs et chefs des

dits attroupements, et sur tous ceux qui auront commis des voies de fait et des actes de violence.

Le texte de la loi du 17 juin 1791 ne suffirait pas à en faire connaître complètement l'esprit. Les citations suivantes extraites du rapport fait le 14 juin, à l'Assemblée, par le député Le Chapelier, y pourvoiront :

Plusieurs personnes ont cherché à recréer les corporations anéanties en formant des assemblées d'arts et métiers, dans lesquelles il a été nommé des syndics et autres officiers. *Le but de ces assemblées qui se propagent dans tout le royaume, et qui ont déjà établi entre elles des correspondances, est de forcer les entrepreneurs de travaux, les ci-devant maîtres, à augmenter le prix de la journée de travail*... Les premiers ouvriers qui se sont assemblés en ont obtenu la permission de la municipalité de Paris. A cet égard, la municipalité paraît avoir commis une faute. *Il doit sans doute être permis à tous les citoyens de s'assembler, mais il ne doit pas être permis aux citoyens de certaines professions de s'assembler pour leurs prétendus intérêts communs.* Il n'y a plus de corporations dans l'État; *il n'y a plus que l'intérêt particulier de chaque individu et l'intérêt général.* Il n'est permis à personne d'inspirer aux citoyens un *intérêt intermédiaire*, de les séparer de la chose publique par un esprit de corporation.

Les assemblées dont il s'agit ont présenté, pour obtenir l'autorisation de la municipalité, *des motifs spécieux;* elles se sont dites destinées à procurer des secours aux ouvriers de la même profession, malades ou sans travail. Ces caisses de secours ont paru utiles; mais qu'on ne se méprenne pas sur cette assertion : *c'est à la nation, c'est aux officiers publics, en son nom, à fournir des travaux à ceux qui en ont besoin pour leur existence, et des secours aux infirmes.* Les distributions particulières de secours, lorsqu'elles ne sont pas dangereuses par leur mauvaise administration, tendent au moins à faire renaître les corporations...

Telle est, commentée par les paroles du rapporteur, la loi du 17 juin 1791, relative aux assemblées d'ouvriers et artisans de même état et profession. Le rapporteur niait l'existence d'intérêts communs aux ouvriers ou artisans d'une même profession : erreur économique du même ordre que serait la négation de l'attraction en astronomie! Et que dire encore de l'interdiction faite aux ouvriers sans ouvrage de chercher du travail par l'association, pour imposer à la nation l'obligation de fournir du travail à ceux qui en manquent? La législation de 1791 faisait un délit de l'association entre ouvriers ou artisans d'une même profession; cette

proscription d'un fait qui est dans la nature et la logique des choses ne pouvait pas être obéie dans la pratique : elle ne le fut point. La loi du 17 juin 1791 avait un mérite, un seul : elle était égale pour les entrepreneurs et pour les ouvriers et compagnons.

La législation de l'Assemblée constituante, en ce qui concerne la proscription des associations professionnelles, n'est que la conclusion logique des principes posés par Turgot dans l'édit de février 1776. Le texte seul de cette loi en est la preuve : ajoutons du reste que la chose semble admise par le rapporteur de la loi du 17 mars, Dallarde, lequel désignait Turgot en ces termes, « *le ministre philosophe qui avait devancé quelques-unes des idées de l'Assemblée* », et déclarait que l'édit de février 1776 fut « un des plus beaux qui eussent honoré le commencement du règne du roi ». Il y aurait donc lieu de répéter ici tout ce qui a été dit de l'œuvre de Turgot dans l'édit de février 1776, et nous y renvoyons : il faudrait l'affirmer avec plus de force encore, car une loi peut plus qu'un édit ou un décret. Là où une ordonnance royale pouvait échouer en 1776, alors qu'il fallait, tout à la fois, supprimer les anciens corps de métiers et permettre pour l'avenir des corporations libres, une loi pouvait réussir en 1791. En tout cas, le devoir de tenter cette épreuve incombait impérieusement à l'Assemblée délibérante la plus puissante de notre histoire.

La Constitution française promulguée le 14 septembre 1791, conformément au décret de l'Assemblée nationale du 3 septembre, contenait le passage suivant : « Il n'y a plus ni jurandes ni corporations de professions arts et métiers. » Cela est écrit dans le préambule de la Constitution, faisant suite à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Un dernier pas restait à faire à la Constituante, dans cette guerre à outrance contre les corporations d'artisans ou de commerçants : s'attaquer aux *chambres de commerce*. On sait ce que sont ces réunions de personnes exerçant ou ayant exercé l'industrie ou le commerce, qui donnent des avis et renseignements sur les intérêts industriels et commerciaux. Inoffensives et néanmoins fort utiles, les chambres de commerce étaient déjà anciennes en France. Celle de Marseille datait du 3 novembre 1650; celle de Dunkerque, de 1700; celle de Lyon, de 1702 ; celles de Rouen et Toulouse, de 1703, etc. Les chambres de commerce comprenaient, à l'inverse des corporations, des industriels et des négociants de professions différentes, mais elles s'assemblaient « pour leurs prétendus intérêts communs »; c'en fut assez pour les détruire, au jugement de l'Assemblée constituante, qui rendit, le 27 septembre 1791, trois jours avant de se dissoudre, un décret ainsi conçu :

Article 1er. Toutes les chambres de commerce qui existent dans le royaume sous quelque titre et dénomination qu'elles aient été créées ou formées, sont supprimées à compter de la publication du présent décret.

Un pareil décret, il faut le dire, allait jusqu'à l'aberration. Ce fut le dernier acte d'hostilité de la Constituante contre les associations d'artisans et commerçants.

La Constitution de l'an III, rédigée par la Convention, vint proclamer à nouveau les principes de la loi de 1791, dans un article ainsi conçu (art. 355) :

Il n'y a ni privilège, ni maîtrise, ni jurande, ni limitation à la liberté de la presse, du commerce et à l'exercice de l'industrie et des arts de toute espèce.

Toute loi prohibitive en ce genre, quand les circonstances la rendent nécessaire, est essentiellement provisoire, et n'a d'effet que pendant un an, à moins qu'elle ne soit formellement renouvelée.

La révolution avait terminé son œuvre de destruction des associations professionnelles : étudions maintenant les faits économiques intervenus depuis lors à ce sujet.

Le compagnonnage n'avait pas été épargné en principe par l'Assemblée constituante, dans la loi du 17 juin 1791. Les articles 2 et 5 de cette loi s'appliquent aux ouvriers et *compagnons* nominativement désignés aussi bien qu'aux entrepreneurs. En fait, ce fut autre chose : les associations ouvrières connues sous le nom de compagnonnages subsistèrent malgré la législation de 1791 et elles existent encore aujourd'hui. Les rivalités, les rixes entre compagnons de *devoirs* différents, ont été fréquentes dans notre siècle. Il y en eut à Lunel en 1816 ; Lyon, où le compagnonnage a toujours été fort développé, fut, en 1820, le théâtre d'un terrible conflit. D'autres rixes entre compagnons eurent lieu à Blois, en 1827 ; à Maisons-Laffitte, en 1842 ; à Nantes, en 1845, etc. Depuis 1848, une période d'apaisement a commencé, mais les compagnonnages subsistent toujours.

Le 19 vendémiaire an X, un arrêté consulaire vint réglementer la profession de boulanger ; celle des bouchers de Paris le fut par un arrêté du 8 vendémiaire an XI. La limitation du nombre des boulangers et des bouchers était formellement spécifiée, ce qui était un retour au principal abus des anciennes corporations. Les décrets du 24 février 1858 sur la boucherie et du 22 juin 1863 sur la boulangerie ont depuis lors replacé ces deux métiers sous le régime du droit commun.

Les chambres de commerce, abusivement supprimées par le décret du 27 septembre 1791, furent rétablies dans plusieurs villes par l'arrêté consulaire du 3 nivôse an XI, lequel dérogeait solennellement, pour des associations de patrons, à l'interdiction générale prononcée par la loi du 17 juin 1791. Depuis lors, il est intervenu sur les chambres de commerce de nombreux actes administratifs, parmi lesquels nous citerons seulement le décret du 3 septembre 1851. Tous les gouvernements qui se sont succédé en France, pendant ce siècle, se sont accordés à reconnaître les services multiples et éminents rendus par ces institutions en matière de législation commerciale, douanes, transports et tous objets intéressant le commerce et l'industrie. Dans la grosse question économique des tarifs de chemins de fer, qui est une des plus importantes de l'époque actuelle, les chambres de commerce, dont l'avis est obligatoire (circulaire ministérielle du 11 septembre 1875), sont devenues un véritable intermédiaire administratif. Ainsi le préfet, lorsqu'il communique aux chambres de commerce un projet de tarif, doit se faire délivrer un récépissé dont une circulaire règle la forme (9 octobre 1878), et, pour accélérer les choses, une circulaire du 21 mai 1878 recommande aux membres de la chambre de commerce d'adresser directement au ministre des travaux publics leurs observations sur les projets de tarifs de chemins de fer. Les faits les plus notoires, disons-le en terminant, ont donc justifié et justifient tous les jours cette résurrection des chambres de commerce, que la loi du 17 juin 1791 condamnait en principe et que le décret du 27 septembre de la même année avait supprimées en fait.

Les chambres consultatives de manufactures, fabriques, arts et métiers fournissent encore un exemple d'associations de patrons, officiellement et légalement organisées postérieurement à la loi du 17 juin 1791 et contrairement à son esprit. L'arrêté consulaire du 10 thermidor an XI, qui les a constituées, date de la même année que celui qui a rétabli les chambres de commerce. Plusieurs ordonnances et décrets sont intervenus depuis lors pour réorganiser ces chambres consultatives lesquelles, à défaut de chambres de commerce, peuvent être consultées sur divers points de la compétence de celles-ci.

Les corporations d'autrefois exerçaient, soit en vertu de leurs statuts, soit par le fait de la coutume, une véritable juridiction intérieure pour certaines affaires, et pour la police des ateliers, sur les membres de chaque communauté. Après la suppression des corps de métiers, la loi du 22 germinal an XI avait attribué cette juridiction au préfet de police à Paris, aux commissaires généraux de police dans les villes où il y en aurait d'établis et aux maires

et adjoints dans tous les autres lieux. Une loi plus libérale, celle du 18 mars 1806, portant établissement d'un *conseil de prud'hommes* à Lyon, fit disparaître la juridiction spéciale du 22 germinal an XI, pour donner la compétence, en certaines matières, à un conseil mixte formé de patrons et de chefs d'ateliers. Des conseils de prud'hommes, furent successivement créés dans de nombreuses villes de France et y constituèrent ce que M. Desmaze a justement appelé un *tribunal de famille*. Les conseils de prud'hommes peuvent donc être cités, à un certain point de vue, comme des associations mixtes de patrons et d'ouvriers ayant hérité d'une partie des attributions contentieuses des corporations d'autrefois.

La liste serait fort longue des associations de patrons tolérées ou autorisées depuis 1791, en dehors des syndicats professionnels. Bornons-nous à citer, pour une industrie que nous connaissons spécialement, *le Comité des maîtres de forges*, *les Comités des houillères* et les *associations locales ou régionales de propriétaires de chaudières à vapeur*. Ces dernières associations méritent une mention particulière, en raison de ce qu'un décret du 30 avril 1880, rendu en forme de règlement d'administration publique, leur a donné des prérogatives officielles d'une importance réelle, en ce qui concerne l'épreuve légale des appareils à vapeur.

Arrivons maintenant aux syndicats professionnels. A Paris, dès l'année 1809, les entrepreneurs constituèrent un *bureau*, qui était un véritable *syndicat de patrons*, sans en porter le nom, et dont les statuts furent approuvés par le préfet de police.

Le Code pénal, décrété et promulgué en février 1810, ne devait pas aider au développement des associations professionnelles. L'article 291, toujours debout, interdisait toute formation d'une association de plus de vingt personnes ayant pour but de se réunir périodiquement, opérée sans l'agrément du gouvernement. Les articles 414, 415, 416 du Code pénal sur les coalitions, dans la rédaction de 1810, quoiqu'ils fussent moins sévères pour les patrons que pour les ouvriers, contrairement à l'équité, ne pouvaient pas aider au développement des associations de patrons. En effet, toute coalition était punissable s'il y avait eu commencement d'exécution, alors même qu'il n'y aurait eu qu'une coalition paisible, sans violences, sans voies de faits, sans manœuvres frauduleuses.

L'association professionnelle, constituée à Paris en 1809, sous le nom de *bureau*, par les entrepreneurs de maçonnerie, continua néanmoins d'exister; il en fut de même d'une association fondée quelques années plus tard dans l'industrie des tissus, à l'exemple de celle du bâtiment.

L'année 1834 vit se produire un fait économique important, signalé par M. Desportes. (*Société d'économie charitable.*) Les entrepreneurs de maçonnerie de Paris demandaient que leur bureau professionnel fût reconnu comme établissement d'utilité publique. Le préfet de police, M. Gisquet, tout en tolérant l'existence de l'association et ses réunions comme par le passé, refusa d'accéder à la demande des entrepreneurs, en invoquant la loi du 17 juin 1791. Ceux-ci renoncèrent dès lors au patronage officiel, ils transformèrent leur bureau en *chambre syndicale* et se donnèrent de nouveaux statuts. Depuis cette époque, des *chambres syndicales patronales*, favorisées ou tolérées par l'administration, se formèrent dans presque toutes les industries.

A une époque où il y avait en France, selon l'expression de M. Jules Simon, un grand souffle de liberté philosophique, la Constitution de 1848 parut; elle proclama le droit d'association dans la déclaration suivante, formant le texte de l'article 8, lequel mérite d'être cité et signalé :

Les citoyens ont le droit de *s'associer*, de *s'assembler paisiblement* et sans armes, de pétitionner, de manifester leurs pensées par la voie de la presse ou autrement.

L'exercice de ces droits n'a pour limites que les droits ou la liberté d'autrui et la sécurité publique.

La presse ne peut en aucun cas être soumise à la censure.

Le droit de s'associer et de s'assembler paisiblement ne pouvait être proclamé d'une façon plus solennelle. Espérons que l'esprit de cette proclamation ne mourra point en France, et qu'un jour prochain viendra où il sera entendu, où il sera appliqué à ces hautes associations des âmes envers lesquelles on a été si dur! Pour revenir aux associations professionnelles, objet de la présente étude, disons que la déclaration écrite dans la Constitution de 1848, qui est restée dans nos mœurs malgré les événements politiques survenus depuis cette époque, aida beaucoup au développement de ces institutions.

La loi des 11 octobre, 17 et 27 novembre 1849 vint modifier les articles 414, 415 et 416 du Code pénal de 1810 sur les coalitions. Elle avait un mérite au point de vue de l'équité, établissant pour les patrons et pour les ouvriers une pénalité égale; elle n'a pas eu d'influence économique sur les associations professionnelles, parce que, comme le Code pénal de 1810, elle punissait toutes les coalitions avec tentative ou commencement d'exécution, alors même qu'il n'y avait ni violences, ni voies de fait, ni menaces, ni manœuvres frauduleuses.

En 1862, beaucoup d'ouvriers français se rendirent à Londres,

soit comme délégués par le gouvernement, soit qu'ils fussent envoyés par les municipalités des centres industriels ou par des chefs d'industries. Ils virent et envièrent l'organisation des *Trade-Unions*, comme corps de résistance dans les questions de salaires. C'est ainsi que l'Exposition universelle de Londres fut un fait économique important dans l'histoire des associations professionnelles d'ouvriers français. M. Desportes, en signalant cet événement considérable, ajoute : « Les délégués laissèrent à Londres les germes de l'*internationale* et rapportèrent à Paris le premier manifeste qui ait été rédigé par les ouvriers eux-mêmes. (*Compte rendu de l'enquête ouverte sur les associations syndicales par la Société d'économie charitable.*) Un fait avéré, c'est qu'en 1864 se fonda *l'association nationale des travailleurs*, contre laquelle, il faut le mentionner, le gouvernement impérial n'exerça pas de poursuites pendant les deux premières années. (*Séance du Sénat du 12 juillet* 1882 : M. Béranger ; M. Tolain.) Deux mots seulement me paraissent devoir être dits ici sur cette association : d'une part, la loi du 23 mars 1872, loi salutaire et indispensable pour la paix sociale de la France, interdirait à elle seule de s'en occuper; d'autre part, elle est étrangère par son essence et sa dénomination même aux associations professionnelles françaises, les seules envisagées dans cette étude.

Deux ans seulement après l'Exposition de Londres, et au milieu du mouvement d'idées qui se produisait sur les associations ouvrières, la loi du 25 mai 1864 intervint. Il existe entre la question des syndicats professionnels et cette dernière loi une connexion telle, qu'il est nécessaire d'en reproduire ici le texte intégral. La loi comprend deux articles ainsi conçus :

Article 1er. Les articles 414, 415 et 416 du Code pénal sont abrogés, ils sont remplacés par les articles suivants :

Art. 414. Sera puni d'un emprisonnement de six jours à trois ans et d'une amende de 16 francs à 3000 francs, ou de l'une de ces peines seulement, quiconque, à l'aide de violences, voies de fait, menaces ou manœuvres frauduleuses, aura amené ou maintenu, tenté d'amener ou maintenir une cessation concertée de travail, dans le but de forcer la hausse ou la baisse des salaires ou de porter atteinte au libre exercice de l'industrie et du travail.

Art 415. Lorsque les faits punis par l'article précédent auront été commis par suite d'un plan concerté, les coupables pourront être mis, par l'arrêt ou le jugement, sous la surveillance de la haute police pendant deux ans au moins et cinq ans au plus.

Art. 416. Seront punis d'un emprisonnement de six jours à trois

mois et d'une amende de 16 francs à 300 francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, tous ouvriers, patrons et entrepreneurs d'ouvrages, qui, à l'aide d'amendes, défenses, proscriptions, interdictions prononcées par suite d'un plan concerté, auront porté atteinte au libre exercice de l'industrie et du travail.

Art. 2. Les articles 414, 415 et 416 et ci-dessus sont applicables aux propriétaires et fermiers ainsi qu'aux moissonneurs, domestiques et ouvriers de la campagne.

Les articles 19 et 20 du titre II de la loi des 28 septembre, 6 octobre 1791 sont abrogés.

Cette loi très libérale, il faut le reconnaître, fut un grand fait dans l'histoire des associations professionnelles. D'après l'article 414, les individus prenant part à des coalitions ou opérant de toute autre manière n'étaient punis que dans le cas de violences, voies de fait, menaces ou manœuvres frauduleuses. L'article 415 aggravait la peine, lorsque les faits précédents avaient été commis par suite d'un plan concerté. Enfin l'article 416 punissait tous les individus sans exception, coalisés, associés ou agissant autrement, qui, par suite d'un plan concerté, portaient atteinte au libre exercice de l'industrie et du travail par des amendes, défenses, proscriptions et interdictions. On peut donc admettre qu'hormis les cas ainsi définis, la loi du 25 mai 1864 permettait ou du moins tolérait implicitement les coalitions, c'est-à-dire, selon la définition de M. Jules Simon, « les associations de patrons ou d'ouvriers tendant à amener ou à empêcher le rehaussement des salaires ». (*Rapport au Sénat, au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de loi de M. Dufaure sur le droit d'association.*)

Sans doute, les coalitions ne sont qu'une espèce, une variété d'associations professionnelles, mais comme les articles 415 et 416 parlaient de « plan concerté », on doit en conclure que l'article 416 de la loi de 1864 reconnaissait virtuellement aux patrons et aux ouvriers le droit de se concerter pour la défense de leurs intérêts communs en matière de salaires, conformément à un plan arrêté d'avance, pourvu qu'il n'y eût ni amendes, ni défenses, ni proscriptions, ni interdictions. De là à s'associer d'une manière permanente, il n'y avait qu'un pas; aussi le public comprit-il que la loi du 25 mai 1864 tolérait et permettait tacitement, contrairement aux prescriptions de la loi du 17 juin 1791 et de l'article 291 du Code pénal, les associations et réunions professionnelles, même de plus de vingt personnes, alors que ces associations ou réunions s'abstenaient de violences, voies de fait, menaces, manœuvres frauduleuses, amendes, défenses, proscriptions et interdictions.

La loi de 1864 ne se bornait pas à tolérer, elle punissait. L'article 414 punit les atteintes au libre exercice de l'industrie et du travail par violences, voies de fait, menaces ou manœuvres frauduleuses. L'article 415 aggrave la peine pour ces mêmes actes, lorsqu'ils ont été commis par suite d'un plan concerté. Enfin l'article 416 punit de peines moins sévères les atteintes moins graves portées au libre exercice de l'industrie et du travail à l'aide d'amendes, défenses, proscriptions ou interdictions. Mais ce dernier article n'a pas, en principe et en fait, une importance moindre que les précédents, attendu qu'il défend contre l'oppression possible d'une association professionnelle les membres mêmes de cette association et les individus qui lui sont étrangers. Les peines portées par ces trois articles véritablement solidaires sont, aussi bien les unes que les autres, le correctif obligé de l'autorisation implicite accordée pour les coalitions et associations paisibles qui s'abstiennent des faits condamnés par ces articles. Ceux-ci forment, au point de vue de la pénalité, un faisceau qui ne saurait être brisé sous peine d'organiser la guerre sociale dans les ateliers et de conduire à ce résultat déplorable, l'écrasement de l'individu par la violence du nombre. Cette pénalité doit être maintenue, soit qu'on laisse vivre, comme aujourd'hui, les syndicats professionnels sous le régime précaire de la tolérance, soit qu'on fasse, ce qui vaudra mieux, une loi nouvelle pour leur donner une existence régulière. Ajoutons même que, dans ce dernier cas, la pénalité stipulée par le faisceau collectif de ces trois articles est plus que jamais nécessaire, en raison de la puissance dominante qu'acquerront désormais les associations professionnelles vis-à-vis de l'individu isolé.

La loi de 1864 devait aider au développement des syndicats de patrons et d'ouvriers : c'est ce qui eut lieu en effet, et principalement pour les associations d'ouvriers. La chose devint évidente au moment de l'Exposition universelle de 1867. Des *commissions ouvrières* furent organisées à cette exposition par le gouvernement, sous la présidence de M. Devinck. D'autre part, des conférences eurent lieu entre les délégués des ouvriers, dans une salle de l'école du passage Raoul, mise à leur disposition par le maire du onzième arrondissement, et cette commission centrale, dont les comptes rendus furent imprimés, concluait à demander l'autorisation de fonder des *chambres syndicales d'ouvriers*, à l'exemple des *chambres syndicales de patrons* déjà existantes. M. Devinck, chargé de transmettre au gouvernement les vœux de la commission centrale, appuyait cette demande. Le ministre du commerce, M. Forcade de la Roquette, adoptait cet avis, et s'exprimait comme il suit dans son rapport à l'Empereur :

L'administration est restée étrangère à la formation et au développement des chambres syndicales ; mais il est arrivé que le tribunal de commerce leur a confié la mission de donner des avis sur des affaires contentieuses ou de les régler par la voie amiable.

Les raisons de justice et d'égalité invoquées par les *délégations ouvrières* pour former à leur tour des réunions analogues à celles des patrons ont paru dignes d'être prises en considération, et, conformément aux ordres de Votre Majesté, des ouvriers de plusieurs professions ont pu se réunir librement et discuter les conditions de leurs syndicats.

En adoptant les mêmes règles pour les ouvriers que pour les patrons, l'administration n'aura pas à intervenir dans la formation des chambres syndicales.....

La date de 1867, dans l'histoire des associations ouvrières professionnelles, est mentionnée, ainsi qu'il suit, dans l'exposé des motifs d'une proposition de loi présentée, le 4 juillet 1876, par MM. Lockroy et vingt et un autres députés pour la reconnaissance légale des chambres syndicales patronales et ouvrières : « Elles (les chambres syndicales ouvrières) ne commencèrent à se constituer sérieusement et à jouir de la tolérance administrative que vers 1867. »

Le rapport de M. le ministre Forcade de la Roquette constate qu'à l'époque de l'Exposition universelle de 1867, la formation des *chambres syndicales libres de patrons* était entrée depuis un certain nombre d'années dans les usages de l'industrie parisienne ; que le nombre en avait beaucoup augmenté depuis plusieurs années, et qu'il était alors de plus de quatre-vingts à Paris. L'approbation donnée par le gouvernement à la formation de *chambres syndicales ouvrières* ne fit qu'accélérer leur développement en 1868 et 1869, pendant que les chambres syndicales de patrons continuaient à se multiplier de leur côté. C'était dès lors vers les *syndicats professionnels* que se tournaient tout à la fois les aspirations des ouvriers et celles des patrons. Les sociétés de secours mutuels, excellentes à d'autres égards, ne leur fournissaient point, à elles seules, la satisfaction de leurs intérêts professionnels. On serait donc en droit de dire qu'un ancien ministre de l'Empire, M. Drouyn de Lhuys, se faisait une grande illusion lorsqu'il s'exprimait comme il suit, le 18 avril 1869, à l'assemblée de la Société de secours mutuels du quartier de la Sorbonne : « La neutralité est la forme que l'esprit d'association tend à revêtir de nos jours. Elle ne demande rien à l'État; comme son nom l'indique, elle repose sur l'individualisme. Elle ne provoque pas de scission entre les divers corps de métiers, ainsi que les corporations d'autrefois. » (*Journal officiel* du 22 avril 1869.)

Pour ce qui est des attributions exercées par les associations professionnelles de patrons et d'ouvriers et de leur développement, voici quelques indications sommaires.

Les principaux buts des chambres syndicales de patrons sont de concilier les différends d'un caractère professionnel s'élevant entre leurs membres, de donner les avis qui leur seraient demandés sur des différends et sur des questions de leur spécialité, et de s'occuper enfin de tous les intérêts professionnels.

En avril 1874, M. Leroy-Beaulieu exposait que les chambres syndicales de l'industrie parisienne avaient groupé trente mille patrons dans les liens d'une fédération permanente. (*Économiste français.*)

Au 4 juillet 1876, l'exposé des motifs de la proposition d'un projet de loi, déposé ce jour même par MM. Lockroy et vingt et un autres députés, constatait que les chambres syndicales patronales, dont Paris est le grand centre, y étaient au nombre de cent vingt, formant deux groupes distincts, *le groupe de l'union nationale*, qui est une fédération, et *le groupe de la Sainte-Chapelle.*

M. le sénateur Marcel Barthe, dans un remarquable rapport déposé le 24 juin 1882, expose qu'à Paris. chaque *syndicat de patrons* a dans son sein une *chambre syndicale* de douze membres au moins. Les syndicats de patrons se sont unis et ont formé une association portant le nom d'*Union nationale du commerce et de l'industrie;* cette institution, dont les statuts remontent à 1866, et qui fonctionne depuis vingt-trois ans, a environ 8500 adhérents, dont 1500 étrangers à Paris; elle comprend 192 chambres syndicales; elle a son siège à Paris, 10, rue de Lancry. Cette association a acquis une assez grande importance pour faire bâtir un édifice portant le nom d'*hôtel des chambres syndicales.* Elle a dans son sein un *syndicat général* chargé de la direction de l'association et de l'exécution des statuts. Elle a un service de publicité comprenant un Journal paraissant toutes les semaines et un Annuaire des chambres syndicales. Elle a rendu des services réels, soit en venant en aide aux tribunaux appelés à juger des contestations sur des questions spéciales, soit en fournissant des renseignements précieux aux commissions parlementaires ou extra-parlementaires et au gouvernement lui-même. Le président du syndicat général de l'Union Nationale, M. Hiélard, dans un discours prononcé en assemblée générale, au mois d'avril 1878, prononçait les paroles suivantes, qui expriment parfaitement l'état réel des choses au sujet de *l'idée syndicale*, et qui ont été justement rappelées dans le rapport de M. Marcel Barthe :

Le pouvoir la tolère, les mœurs la protègent et l'encouragent, mais

la loi la condamne. Il faut que, loin de trouver un obstacle à son développement et à ses manifestations, le principe en reçoive la part de garantie et de protection réservée par le droit commun à chacun des organismes qui constituent la société.

Les *chambres syndicales d'ouvriers* ont pour buts principaux de s'occuper du placement des ouvriers sans travail; de surveiller les contrats d'apprentissage; de donner les avis qui leur seraient demandés; d'entrer en rapport avec les syndicats de patrons pour les salaires et les heures de travail, sauf à soutenir, en cas de désaccord, les intérêts ouvriers, au besoin, par la grève, au moyen d'une caisse alimentée par des cotisations : enfin elles cherchent à créer des sociétés coopératives.

Dans l'exposé des motifs de la proposition de loi, déjà mentionnée, qui fut déposée le 4 juillet 1876 à la chambre des députés par vingt-deux députés, il est dit ce qui suit : « Les chambres syndicales ouvrières n'ont pas l'importance et l'autorité des chambres syndicales patronales. Elles sont à Paris au nombre de quarante-cinq, mais on en compte beaucoup encore à Lyon, à Marseille, à Limoges, à Bordeaux, à Aix, etc. »

Le rapport de M. le sénateur Marcel Barthe, déposé dans la séance du 24 juin 1882, désigne, parmi les chambres syndicales d'ouvriers, celle des selliers de Paris, dont les statuts ont été imprimés en 1872; celle des layetiers, coffretiers, emballeurs, dont les statuts ont été approuvés en 1873 ; celle des mégissiers, fondée en 1875 ; celles des plâtriers de Bordeaux, des cordonniers de Limoges et des boulangers de Marseille. En fait d'associations de chambres syndicales d'ouvriers, le rapport signale la *Fédération Générale* et les *Fédérations Régionales* des ouvriers socialistes et révolutionnaires. L'Union Nationale des patrons a un syndicat général; de même, la Fédération Générale, composée d'un certain nombre d'ouvriers socialistes, a un *Comité national exécutif*, chargé de la direction de l'association et de l'exécution des statuts. Comme la première, elle a son Journal publié chaque samedi, un *Bulletin officiel de la fédération*, contenant les décisions du comité national exécutif et les délibérations des *congrès nationaux* et des *congrès régionaux*. Le rapport de M. le sénateur Marcel Barthe donne le règlement de la *Fédération du parti des travailleurs socialistes de France*, lequel divise le pays en six régions; il cite aussi les principaux passages d'un rapport adopté en assemblée générale, précisant le but que veut atteindre la Fédération Générale, où l'on remarque les déclarations suivantes :

La propriété est, à notre avis, la seule question sociale. . . . .

. . . .

Considérant que le système individuel qui régit actuellement la propriété est contraire aux *droits égalitaires qui doivent être l'expression de la société future;*

Considérant qu'il est injuste et inhumain que les uns possèdent tout, les autres rien; et que ce soit justement ces derniers qui possèdent toutes les richesses, toutes les jouissances ainsi que tous les privilèges;

Considérant que cet état de choses ne cessera point par la bonne volonté de ceux qui ont tout intérêt à le faire exister, et ceci par les raisons données plus haut.

La 7e commission vous propose d'adopter comme but la collectivité du sol, sous-sol, instruments de travail, matières premières, données à tous et rendus inaliénables par la société à qui ils doivent retourner.

Comme moyens, en accord avec la sixième commission, nous proposons la formation d'un parti ouvrier dont l'organisation doit *se faire par la fédération des chambres syndicales*, des groupes d'études sociales, de consommation et de production, *à la condition qu'ils soient exclusivement ouvriers.*

Terminons sur l'ensemble des faits actuels concernant les syndicats professionnels de la France, en disant qu'il existe aussi quelques *Chambres syndicales mixtes de patrons et d'ouvriers.* Tel est le Conseil syndical mixte de la papeterie, constitué le 7 janv. 1874. (*Économiste français* du 28 février 1874.)

Avant de dire où en est devant le Parlement la question des syndicats professionnels, je crois devoir signaler l'étude importante qui en a été faite par une société libre, la *Société d'économie charitable.* Cette Société a ouvert, sur les associations syndicales, une enquête qui a duré une année, du 5 mars 1873 au 27 mars 1874; elle a organisé en outre, sur cette importante question sociale, un congrès qui s'est tenu les 15, 16 et 17 février 1875. Le *Compte rendu de l'enquête*, rédigé par M. Fernand Desportes, docteur en droit, avocat à la Cour de Paris, a été imprimé, et constitue un livre contenant des documents économiques du plus haut intérêt. L'œuvre se termine par le texte des *résolutions proposées par la Commission d'enquête*, dont le président était M. le vicomte de Melun. C'est ce texte que nous croyons devoir reproduire ici, comme un hommage rendu à l'œuvre importante d'une société libre.

La Société d'économie charitable,

Considérant qu'il est démontré par l'enquête à laquelle elle a procédé qu'il existe actuellement dans l'industrie française de nombreuses asso-

ciations dites syndicales, formées soit par des patrons, soit par des ouvriers;

Considérant que ces associations ont pour objet spécial du côté des *patrons :* 1° De fournir des arbitres et des experts pour l'examen des questions litigieuses et d'intervenir dans l'élection des juges consulaires; 2° de créer des centres d'action et d'information, pour veiller aux intérêts généraux et les sauvegarder; 3° d'étudier et de préparer les réformes économiques ou législatives dont l'expérience révèle la nécessité;

Du côté des *ouvriers :* 1° de déterminer le taux du salaire et les conditions de la main-d'œuvre, sans recourir à l'expédient désastreux des grèves; 2° de concourir à la nomination des prud'hommes, de leur fournir des experts, et de diminuer, au moyen de l'arbitrage volontaire, le nombre des litiges qui leur sont soumis; 3° de protéger les apprentis et de surveiller leur éducation professionnelle; 4° de pourvoir aux intérêts moraux et matériels des ouvriers, à l'aide de cours, de bibliothèques, de bureaux de placement; 5° de leur faciliter l'épargne, en créant des institutions de prévoyance et de crédit, et en substituant le travail coopératif au travail salarié;

Considérant que non seulement ces associations sont appelées à rendre d'importants services à ceux qui les forment, mais qu'elles peuvent aussi, par les rapports qui s'établiront entre elles, concourir puissamment à rétablir la bonne harmonie dans le monde industriel;

Considérant que, dans ces conditions, il est juste et nécessaire de reconnaître leur existence et de permettre leur développement;

Considérant que le système de la *simple tolérance*, ni même celui de l'*autorisation*, ne sauraient atteindre ce résultat par le peu de sécurité qu'ils inspirent;

Considérant que le régime de la *liberté légale* peut seul convenir aux associations syndicales; qu'il importe qu'une loi intervienne d'une part pour consacrer leur existence, et d'autre part pour en déterminer les conditions par rapport à l'ordre public, c'est-à-dire, pour réserver au gouvernement le droit qui lui appartient de constater officiellement leur établissement et de poursuivre leurs délits devant la justice ordinaire avec d'autant plus de rigueur que leurs droits seront plus étendus;

Emet le vœu qu'une loi consacre et règle, dans cette mesure, l'institution des associations syndicales.

Subsidiairement, et pour le cas où ce vœu ne serait pas dès à présent accueilli,

Elle est d'avis :

1° Que les articles 1 et 2 de la loi du 17 juin 1791 soient formellement abrogés;

2° Qu'une loi générale accorde dès à présent à toutes les associations régulièrement autorisées la personnalité civile, à la charge par elles de se conformer aux règles de publicité prescrites aux sociétés commerciales et d'annoncer par la même voie leur dissolution, en cas où elle viendrait à se produire ;

3° Que l'effectif des conseils de prud'hommes soit augmenté, de manière à répondre plus efficacement aux nécessités de leur service, et qu'ils soient autorisés à statuer comme arbitres amiables compositeurs sur toutes les questions qui pourraient leur être déférées par leurs justiciables en dehors de leur compétence.

Voici maintenant quelle a été l'œuvre du Parlement.

Dans la séance de la Chambre des députés du 4 juillet 1876, une proposition de loi relative à la reconnaissance légale, à l'organisation et au fonctionnement des chambres syndicales patronales et ouvrières, fut présentée par M. Lockroy et vingt et un de ses collègues députés. La proposition de loi comprenait six articles conçus comme il suit :

Art. 1er. La loi du 17 juin 1791 est abrogée.

Art. 2. Les associations de patrons et d'ouvriers exerçant le même métier, et dénommées syndicats professionnels, pourront se constituer, sans autorisation du gouvernement, lors même qu'elles comprendraient plus de vingt personnes.

Art. 3. Les syndicats professionnels ont pour objet la défense des intérêts industriels communs à leurs membres. Ils pourront, toutefois, s'occuper de la création de caisses de secours mutuels, dans les cas de chômage ou de maladie; de caisses de retraites; de l'établissement d'ateliers de refuge; de magasins pour la vente et la réparation des outils et de l'organisation de sociétés coopératives.

Art. 4. Les syndicats d'une même industrie, composés, l'un de patrons, l'autre d'ouvriers, pourront conclure entre eux des conventions ayant pour objet de régler les rapports professionnels des membres d'un syndicat avec ceux de l'autre.

Ces conventions auront force de contrat et engageront tous les membres des sociétés contractantes pour la durée stipulée.

Les dites conventions ne pourront être établies que pour une durée maxima de cinq ans.

Art. 5. Tout syndicat professionnel de patrons ou d'ouvriers devra faire, au moment de sa fondation, dans les départements, entre les mains du maire de la ville où se trouve le siège principal du syndicat; à Paris, entre les mains de M. le préfet de police; et, enfin, au parquet de MM. les procureurs de la république, une déclaration

contenant : ses statuts, le nombre de ses membres, ainsi que leurs noms et adresses.

Cette déclaration devra être renouvelée le 1er janvier de chaque année.

Art. 6. A défaut de déclaration ou d'infraction aux statuts, les membres du conseil syndical seront passibles d'une amende de 16 francs à 200 francs.

Le 10 août 1876, un rapport concluant à prendre en considération la proposition de loi ci-dessus fut fait au nom de la quatrième commission d'initiative parlementaire par M. Martin Feuillée, député : la chambre n'a pas statué sur les conclusions de ce rapport.

Le 22 novembre 1880, M. Jules Cazot, garde des sceaux, ministre de la justice, et M. Tirard, ministre de l'agriculture et du commerce, présentaient à la Chambre des députés, au nom de M. Grévy, président de la république française, un projet de loi relatif à la création des *syndicats professionnels* conçu comme il suit :

Art. 1er. Des syndicats professionnels composés de plus de vingt personnes exerçant la même profession ou le même métier pourront se constituer, sans l'autorisation préalable du gouvernement, aux conditions prescrites par les articles suivants :

Art 2. Les syndicats professionnels ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des intérêts professionnels, économiques, industriels et commerciaux communs à tous leurs membres.

Art. 3. Quinze jours avant le fonctionnement d'un syndicat professionnel, ses fondateurs devront déposer les statuts du syndicat et les noms et adresses de tous les membres qui le composent avec indication spéciale de ceux qui, sous un titre quelconque, seront chargés de l'administration ou de la direction.

Ce dépôt aura lieu pour le département de la Seine à la Préfecture de police, et pour les autres départements à la mairie de la localité où le syndicat est établi.

Ce dépôt devra être renouvelé le 1er janvier de chaque année, et à chaque changement des administrateurs ou des statuts.

Art. 4. Les syndicats professionnels ne pourront être formés qu'entre Français jouissant de leurs droits civils.

Art. 5. Le défaut de déclaration sera puni d'une amende de 16 à 200 francs. En cas de fausse déclaration, l'amende pourra être portée à 500 francs.

En cas d'infraction aux statuts ou aux prescriptions des articles 2 et 4, les tribunaux pourront prononcer la dissolution des syndicats professionnels.

Art. 6. Les dispositions antérieures qui sont contraires à la présente loi sont abrogées.

Après une double délibération, la Chambre des députés a adopté, à la date du 9 juin 1881, le projet de loi suivant :

Art. 1er. Sont abrogés : la loi des 14-27 juin 1791 et l'article 416 du Code pénal.

Les articles 291, 292, 293, 294 du Code pénal, la loi du 10 avril 1834 et l'article 2 du décret des 25 mars et 2 avril 1852 ne sont pas applicables aux syndicats professionnels.

Art. 2. Les syndicats professionnels, ou associations, même de plus de vingt personnes exerçant la même profession ou des métiers similaires, pourront se constituer librement sans l'autorisation du gouvernement.

Art. 3. Les syndicats professionnels ont pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels et commerciaux communs à tous leurs membres et des intérêts généraux de leurs professions et métiers.

Art. 4. Des unions entre les syndicats professionnels régulièrement constitués, pourront se former en vue de la protection de communs intérêts industriels et commerciaux.

Art. 5. Les fondateurs de tout syndicat professionnel qui voudra jouir des droits définis dans l'article suivant, devront déposer les statuts et les noms de ceux qui, à un titre quelconque, seront chargés de l'administration ou de la direction.

Ce dépôt aura lieu à la mairie de la localité où le syndicat est établi, et à Paris, à la Préfecture de la Seine.

Ce dépôt sera renouvelé à chaque changement de la direction ou des statuts.

Les membres de tout syndicat professionnel chargés de l'administration ou de la direction de ce syndicat devront être Français.

Art. 6. Les syndicats professionnels qui auront accompli les formalités imposées par l'article 5 de la présente loi, auront le droit d'ester en justice.

Ils pourront employer les sommes provenant des cotisations. Toutefois ils ne pourront acquérir d'autres immeubles que ceux qui seront nécessaires à leurs réunions, à des bibliothèques et à des cours d'instruction professionnelle.

Ils pourront, sans autorisation, constituer entre leurs membres des caisses de secours mutuels et de retraite.

Ils pourront créer et administrer des offices de renseignements pour les offres et les demandes de travail.

Ils pourront être consultés sur tous différends et toutes questions se rattachant à leur spécialité.

Tout membre d'un syndicat professionnel peut se retirer, à tout instant, de l'association, nonobstant toute clause contraire, mais sans préjudice du droit pour le syndicat de réclamer la cotisation de l'année courante.

Enfin le Sénat, auquel le projet de loi voté par la Chambre avait été transmis, a adopté, après double lecture, dans sa séance du 1[er] août 1882, le projet de loi sur les syndicats professionnels en y apportant des modifications. Le projet de loi voté par le Sénat, qui a été présenté, au nom du gouvernement, à la Chambre des députés, conformément au décret du 11 décembre 1882, par M. Paul Devès, garde des sceaux, ministre de la justice, et par M. Pierre Legrand, ministre du commerce, est conçu comme il suit :

Art. 1[er]. Les syndicats ou associations professionnelles, même de plus de vingt personnes, exerçant la même profession ou des métiers similaires, pourront se constituer librement, sans l'autorisation du gouvernement.

Art. 2. Les syndicats professionnels ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels et commerciaux.

Art. 3. Les fondateurs de tout syndicat professionnel devront déposer les statuts et les noms de ceux qui, à un titre quelconque, seront chargés de l'administration ou de la direction.

Ce dépôt aura lieu à la mairie de la localité où le syndicat est établi, et à Paris, à la Préfecture de la Seine.

Ce dépôt sera renouvelé à chaque changement de la direction ou des statuts.

Communication des statuts devra être donnée par le maire ou le préfet de la Seine au procureur de la république.

Les membres de tout syndicat professionnel, chargés de l'administration ou de la direction de ce syndicat, devront être Français et jouir de leurs droits civils.

Art. 4 Les syndicats professionnels de patrons ou d'ouvriers auront le droit d'ester en justice.

Il leur est interdit de recevoir des dons et d'acquérir autrement qu'à titre onéreux; ils peuvent employer les sommes provenant des cotisations.

Toutefois, ils ne pourront acquérir d'autres immeubles que ceux qui seront nécessaires à leurs réunions, à des bibliothèques et à des cours d'instruction professionnelle.

Ils pourront, sans autorisation, mais en se conformant aux autres

dispositions de la loi, constituer entre leurs membres des caisses spéciales de secours mutuels et de retraite.

Ils pourront créer et administrer des offices de renseignements pour les offres et les demandes de travail.

Ils pourront être consultés sur tous les différents et toutes les questions se rattachant à leur spécialité.

Dans les affaires contentieuses, les avis du syndicat seront tenus à la disposition des parties qui pourront en prendre communication et copie.

Tout membre d'un syndicat professionnel peut se retirer à tout instant de l'association, nonobstant toute clause contraire, mais sans préjudice du droit pour le syndicat de réclamer la cotisation de l'année courante.

Art. 5. Toute donation et tout legs d'immeubles à un syndicat professionnel sont nuls; la nullité en sera prononcée par les tribunaux, sur la demande des parties intéressées ou sur la réquisition du procureur de la république.

Les immeubles donnés ou légués feront retour aux donateurs, aux héritiers ou ayants cause des donateurs ou testateurs.

Les immeubles acquis en violation du paragraphe 3 de l'article 4 et ceux qui perdraient la destination prévue au dit paragraphe seront vendus.

Le prix en sera versé à la caisse de l'association.

Art. 6. Les infractions aux dispositions des articles 1, 2, 3 et 4 de la présente loi seront poursuivies contre les directeurs ou administrateurs des syndicats et punies d'une amende de 16 à 200 francs.

Les tribunaux pourront, en outre, prononcer la dissolution des syndicats, la nullité des donations ou legs et ordonner la vente, à la diligence du procureur de la république, des immeubles acquis en violation des dispositions de l'article 4.

En cas de fausse déclaration relative aux statuts et aux noms et qualités des administrateurs ou directeurs, l'amende pourra être portée à 500 francs.

Les articles 23 et 24 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, relatifs à la provocation de crimes ou délits, sont applicables aux provocations commises dans les réunions d'une association syndicale, que ces réunions soient publiques ou privées.

Art. 7. Est abrogée la loi des 14-17 juin 1791.

Les articles 291, 292, 293, 294 du Code pénal et la loi du 10 avril 1834 ne sont pas applicables aux syndicats professionnels.

Le lecteur a sous les yeux le texte adopté par la Chambre des députés et celui du Sénat : il peut comparer et juger.

Vouloir que les patrons et les ouvriers trouvent, dans une loi

nouvelle, une juste satisfaction donnée au droit de travailler et à la liberté du travail par la reconnaissance explicite des syndicats professionnels; vouloir que les ouvriers particulièrement ne soient point rejetés dans les sociétés secrètes par l'absence d'une pareille loi; mais vouloir, d'autre part, que les syndicats professionnels s'occupent exclusivement de l'étude et de la défense des intérêts économiques, industriels et commerciaux et non point de celle des intérêts généraux qui les ferait verser dans la politique; vouloir que les syndicats ne puissent pas se fédérer de manière à constituer un État dans l'Etat, en lutte ouverte ou latente contre le gouvernement, contre la société et la propriété, comme quelques-uns l'ont rêvé; vouloir que les statuts de tous les syndicats, sans exception, soient connus et déposés à la mairie, et, à Paris, à la Préfecture de la Seine; vouloir que l'administration ou la direction des syndicats ne puisse être opérée que par des Français offrant les garanties désirables, c'est-à-dire jouissant de leurs droits civils; vouloir que lorsque les syndicats seront consultés dans les affaires contentieuses leurs avis soient tenus à la disposition des parties; vouloir, d'autre part, que la loi nouvelle, qui donnera aux syndicats professionnels une existence régulière ait une sanction, et qu'elle punisse les directeurs ou administrateurs qui en violeraient les dispositions, tout en réservant aux tribunaux la faculté de prononcer la dissolution des syndicats en contravention; vouloir que les syndicats ne puissent pas impunément imposer, par un plan concerté, des amendes et interdictions portant atteinte au libre exercice de l'industrie et du travail; vouloir enfin que les provocations aux crimes et délits commises dans les réunions publiques ou privées d'une association syndicale ne demeurent pas impunies : c'est déclarer, tout à la fois, qu'une loi nouvelle est nécessaire pour reconnaître l'existence des syndicats professionnels et affirmer clairement, d'autre part, sa préférence pour le texte adopté par le Sénat.

Turgot, en 1776, et l'Assemblée constituante, en 1791, avaient manifestement violé le droit naturel qu'a tout ouvrier ou patron de s'associer à ses collègues de la même profession, alors qu'il respecte la liberté d'autrui et ne trouble pas la paix publique; la loi en préparation sur les syndicats professionnels réparera cette faute : il y a lieu d'espérer qu'elle sera votée. Mais la loi nouvelle, juste et nécessaire, aura pour effet, il faut le reconnaître, de rendre très puissantes contre l'individu isolé les associations de patrons et d'ouvriers. Le despotisme possible de ces associations doit être prévu et regardé en face; la loi sur les syndicats imposera donc, il faut le prévoir et le déclarer, une tâche difficile aux autorités judi-

ciaires, celle de défendre l'individu contre le nombre. Cette tâche sera glorieuse à remplir, parce que si le nombre est toujours la force, il n'est pas toujours le droit.

L'ouvrier, comme le patron, a lui aussi le droit de travailler en restant en dehors de tout syndicat professionnel. C'est pour lui un droit naturel que devront sauvegarder les magistrats. Or faudra-t-il attendre, pour défendre l'individu contre des syndicats oppresseurs, qu'il ait subi un de ces attentats mentionnés par M. Leroy-Beaulieu, à l'occasion des *Trade-Unions* (*la Question ouvrière au dix-neuvième siècle*), celui, par exemple, de faire sauter à coups de pouce les yeux de ceux qui entravent l'action des unions, *to gouge the eyes out?* La simple menace est punie par les articles 414 et 415 du Code pénal, cela est vrai; d'autres oppressions sont prévues et punies par l'article 416, mais l'application effective de ces trois articles, difficile dès aujourd'hui, le deviendra plus encore avec la loi nouvelle. Les provocations aux crimes et délits commises dans les réunions d'une association syndicale, que ces réunions soient publiques ou privées, sont prévues et punies, d'après l'article 6 de la loi projetée, conformément aux prescriptions des articles 23 et 24 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse : mais là encore, il y aura une œuvre difficile pour le magistrat. Enfin, ce n'est pas seulement hors des syndicats, rappelons-le, mais dans leur sein même que les justes droits de l'individu doivent être protégés; la loi projetée le fait en théorie : d'une part, en effet, elle laisse subsister l'article 416 du Code pénal, et, d'autre part, elle proclame, à son article 4, « le droit, pour tout membre d'un syndicat professionnel, de se retirer à tout instant de l'association nonobstant toute clause contraire, mais sans préjudice du droit pour le syndicat de réclamer la cotisation de l'année courante ». Il incombera aux magistrats de défendre dans la pratique ces droits des membres associés contre les syndicats eux-mêmes, et ce ne sera pas la partie la plus aisée de leur haute mission.

La loi projetée sur les syndicats professionnels imposera une tâche énorme à la magistrature française, pour le maintien de la paix sociale dans l'industrie et le commerce. Le corollaire obligé de cette loi, d'une application difficile mais nécessaire, c'est la déclaration suivante : il faut garder à la France une magistrature indépendante et stable à la hauteur de son œuvre; il nous faut, pour parler avec la franche clarté de notre langue nationale, une magistrature inamovible en droit et en fait. Telle sera notre conclusion.

Étienne Dupont,
Inspecteur général des mines.

LES ALMANACHS POLITIQUES

SOUS LA RÉVOLUTION

L'almanach est essentiellement le livre du peuple, tant par les connaissances et les divers renseignements qu'il présente sous une forme succincte que par les distractions qu'il offre aux plus simples imaginations. Le premier almanach ou *armenac* connu en France est celui de maistre Jehan de Wisalia, médecin, présenté en 1431 au duc Philippe III, dit le Bon. Viennent ensuite le *grand Compost ou Calendrier des bergers*, et ceux qu'on peut considérer comme les pères des innombrables almanachs de tout genre et de tout pays, l'*Almanach liégeois*, l'*Almanach de Mathieu Laensberg* et l'*Almanach de Franklin*, célèbre sous le nom du *Bonhomme Richard*. Enfin, parmi ces opuscules, les plus en faveur au dix-huitième siècle jusqu'à la Révolution sont : l'*Almanach de l'Observatoire*, l'*Almanach historial* et l'*Almanach encyclopédique*. Mais voici que le temps approche où le peuple ne se contente plus de prédictions astrologiques ni de préceptes de morale ou d'hygiène; il réclame des almanachs politiques et Dieu sait s'il va être entendu et exaucé!...

Ce sont ces petits livres, dont l'intérêt historique ne peut échapper à personne, que nous avons surtout consultés. Ils représentent fort bien les opinions de l'époque en même temps que leurs nombreuses et étranges fluctuations : aux conseils, aux recettes, aux pronostics ils font succéder les prédictions menaçantes des partis, la satire des choses et des individus, le récit et l'appréciation humoristiques des principaux événements de l'année. Les almanachs des ouvriers, des cultivateurs et des bergers se sont transformés pour la plupart en manuels civiques, en abécédaires républicains ou en catéchismes royalistes, cherchant les uns et les autres à propager parmi les masses des sentiments d'affection ou de haine pour la République ou pour la Royauté. Ils méritent donc une place parmi les innombrables publications de la Révolution française : ils méritent aussi une courte étude.

I

Le premier qui eut l'idée de composer un almanach politique est un assez curieux personnage : Silvain Maréchal. Enfant de Paris, avocat de titre seulement, et mettant au service des lettres une certaine facilité de style mêlée de quelque érudition, il avait voulu arriver, de bonheur et à tout prix, à une renommée quelconque. Il débuta par des essais de poésie légère, puis par des odes érotiques et par un dictionnaire d'amour, œuvres frivoles qu'il signa du pseudonyme galant : le berger Sylvain. Il avait obtenu, en 1781, la place de sous-bibliothécaire du collège Mazarin, mais il la perdit quelques années plus tard pour avoir publié une parodie de la Bible, intitulée *le Livre échappé du déluge.* Cette fois le scandale avait attiré l'attention sur l'auteur. Décidé à profiter de l'aubaine, Sylvain Maréchal écrivit, en 1788, l'*Almanach des honnêtes gens.* Cet almanach était daté prétentieusement de l'an premier du règne de la Raison. L'année commençait au mois de mars qui prenait le nom de *Princeps.* Avril devait s'appeler *alter*, mai *ter*, juin *quartile*, juillet *quintile*, août *sextile;* septembre, octobre, novembre, décembre conservaient leurs noms. Quant à janvier et à février, ils recevaient la lourde dénomination de undécembre et duodécembre. Mais ce qui faisait surtout la nouveauté piquante de cet almanach, c'était la substitution « d'honnêtes gens », aux saints et saintes du calendrier grégorien. A la place de saint Basile, sainte Geneviève, saint Gabriel, sainte Emilie, etc., on voyait apparaître Martial, Dupleix, Saladin, Santerre, Eudoxie, La Vallière, Agnès Sorel... Il faut reconnaître cependant que le 3 avril avait été généreusement réservé à Jésus-Christ et que le 21 octobre, ancien jour de sainte Ursule, célébrait « la fête du père du rédacteur ». Enfin chaque mois était divisé en trois décades et les cinq ou six jours excédant les trois cent soixante-cinq jours de l'année, s'appelaient jours épagomènes, consacrés aux fêtes de l'Amour, de l'Hyménée, de la Reconnaissance, de l'Amitié et des Grands Hommes. On voit que l'almanach de Sylvain Maréchal est le premier qui ait inspiré l'idée du calendrier révolutionnaire.

Le tapage que souleva cet opuscule, dès son apparition, fut assez grand pour que le Parlement rendît à son sujet un arrêt de condamnation, le 7 janvier 1788. Maître Antoine-Louis Séguier, avocat du roi, déclara qu'il venait de prendre communication de l'imprimé que la cour lui avait fait remettre et sur lequel elle lui demandait des conclusions. Il commença par critiquer l'audace du titre : « Almanach des honnêtes gens, qui ne contient que la nomencla-

ture des gens honnêtes!... » Il qualifia d'odieuse la collection des noms du nécrologe où l'auteur, dans un amalgame bizarre, avait réuni à la fois des noms respectables et des noms dignes de mépris. « On est indigné, disait-il, de voir Moïse rangé dans la même classe que Mahomet. Hobbes, Spinoza, Voltaire et Fréret sont surpris d'être honorés comme Bossuet, Pascal, Fénelon et Bourdaloue. Socrate et Platon ne sont pas plus recommandables qu'Epicure et Démocrite. Spartacus est égal à Cicéron. Caton n'est pas plus vertueux que l'assassin de Jules César. Vespasien ressemble à Marc Aurèle. Titus est mis en parallèle avec Cromwell, et Julien se trouve à côté de l'empereur Trajan. Quelle idée l'auteur s'est-il donc fait de ce qu'on peut appeler un honnête homme? Quel blasphème d'associer le nom de notre divin Sauveur à une multitude d'idolâtres et même de scélérats?... » Maître Séguier attaquait aussi la date de l'ouvrage : « Peut-on lire sans indignation, s'écriait-il, que cet almanach est donné pour l'an premier du règne de la raison, comme si la raison ne pouvait dater son empire que de l'époque qu'un vil troupeau d'incrédules veut bien lui assigner; comme si le monde avait été jusqu'à présent dans les ténèbres?... » Il terminait en requérant que cet écrit fût livré aux flammes, afin d'attester publiquement que l'auteur était un homme impie et blasphémateur. L'arrêt suivant fut alors rendu : « Vu l'imprimé commençant par ces mots : Almanach des honnêtes gens, etc... La Cour ordonne que le dit imprimé sera lacéré et brûlé dans la cour du Palais, au pied du grand escalier par l'exécuteur de la haute justice comme impie, sacrilège, blasphématoire et tendant à détruire la religion... » L'exécution eut lieu le 9 janvier, en présence de l'écuyer Étienne-Timoléon Ysabeau, greffier de la Grand'Chambre, assisté de deux huissiers de la Cour. Défense formelle fut faite aux libraires, colporteurs et autres de vendre l'almanach, tandis que Sylvain Maréchal était condamné à être appréhendé au corps et constitué prisonnier à la Conciergerie du Palais pour être ouï et interrogé par le conseiller-rapporteur, sous peine de confiscation de ses biens. Les amis de l'auteur crurent qu'en sollicitant contre lui une lettre de cachet, ils pourraient rendre nulles les poursuites du Parlement, mais l'erreur d'un commis fit expédier la lettre pour Saint-Lazare, prison réservée, comme on le sait, aux gens de mauvaises mœurs. Sylvain Maréchal y demeura quatre mois, et son biographe, Lalande, a la bonté de nous apprendre que « cette réclusion lui fit le plus grand tort dans le monde ». Sylvain Maréchal se vengea à sa manière de cette condamnation, en reproduisant son almanach avec commentaires en 1789, 1791, 1792 et 1793, puis en écrivant, en 1794, une pièce immonde, le *Jugement dernier des rois*, et en publiant, à la fin de

sa vie, le ridicule Dictionnaire des athées où, fidèle à sa méthode, il mêla aux noms d'athées connus, les noms de Jésus-Christ, de saint Augustin, de Pascal, de Bossuet, de Leibnitz, etc. [1]. La renommée que cet écrivain médiocre avait tant recherchée ne fut que du scandale. Que reste-t-il aujourd'hui du berger Sylvain?

Mais Maréchal avait donné le branle, et son almanach qui eut une vogue extraordinaire, grâce à l'arrêt solennel du 7 janvier, en inspira d'autres. C'est alors qu'on voit de toutes parts surgir ces petits livres politiques avec des titres flamboyants : *le Portefeuille des Patriotes*, *les Étrennes des Patriotes*, *les Etrennes à la Vérité*, *le Tableau sentimental de la France révolutionnaire*, *le Triomphe de la Liberté et de l'Egalité*... La satire s'en mêle et ce ne sont que couplets railleurs dirigés contre les nouveaux députés, les ministres, le clergé, la noblesse, le tiers état.

Celui-ci, dans *le Croquis des Croqueurs*, daube en vers, assez mal faits d'ailleurs, Mirabeau, d'Éprémesnil, le duc d'Orléans, l'abbé Maury, le cardinal de Rohan, Barnave, Guillotin, Target, Bailly. Il a l'intention d'être désagréable à nosseigneurs des treize Parlements, aux intendants, aux fermiers généraux et en général à tous ceux qu'il appelle les supprimés ou les menacés de l'être. Celui-là qui veut donner aux Français un précis des révolutions de 1789, essaye de concilier en une phrase à effet la royauté et la liberté : « Embrassons la Constitution, soyons unis, restons armés, payons les impôts, adorons notre roi, et l'État est sauvé. » Il se plaît aussi à enseigner aux citoyens les nouveaux commandements de la patrie. Ils commencent ainsi :

Avec ardeur tu défendras
Ta liberté dès à présent;
Du clergé tu supprimeras
La moitié nécessairement...

Les autres commandements, écrits dans cette forme et sur ce diapason, prescrivent aux Français de purger leur pays des moines, de leur reprendre les biens volés, de couper les ongles aux financiers, de chercher à connaître la cause et l'emploi des impôts, de

[1] On jugera de la valeur de ce dictionnaire par ce court extrait : « Si plusieurs des athées revenoient au monde, que ne feroit-on pas pour être admis à leur intimité, partager leur bonheur facile et sans remords?... Lequel d'entre nous regretteroit sa journée, s'il en avoit passé les premières heures à l'école de Pythagore ou d'Aristote; puis, acceptant l'hospitalité chez Anacréon, Lucrèce ou Chaulieu, et après s'être promené dans les jardins d'Épicure ou d'Helvétius, *se laisseroit surprendre par la nuit entre Aspasie et Ninon?...* »

n'en jamais consentir pour engraisser les fainéants, de n'accorder l'estime qu'à la vertu, de faire de bonnes lois simples et franches, d'accorder les dignités aux gens de bien seulement et de punir indistinctement les pervers. N'est-ce pas ainsi qu'on détruira les abus et que le peuple deviendra

Heureux et libre assurément?

Le même dresse la liste des revenus du clergé. Il l'évalue à 122 millions et il s'écrie, fier de sa découverte : « En supprimant les êtres inutiles de cette liste et en salariant les autres, l'État doit gagner 60 millions. » Il propose la confiscation des biens ecclésiastiques et il s'applaudit de sa modération.

Ce ne sont pas seulement les derniers ministres comme Terray, Maupeou, Calonne et Brienne, qui encourent les moqueries ou les insultes de la part des faiseurs d'almanachs, mais encore Richelieu et Mazarin. Les reproches adressés à Richelieu ont une certaine originalité : « On dit que Richelieu avait le modèle de deux forts, la Bastille et Vincennes, et qu'après avoir joué avec de petits chats comme avec des emblèmes de perfidie, il se délectoit à voir en abrégé la résidence de ses victimes ! » L'écrivain qui en veut décidément aux ministres en général, déclare qu'il a trouvé l'anagramme de leur nom : « Ministre veut dire : tu mens ! *Mentiris.* » Nous ne sommes qu'en 1790, et voilà qu'au milieu de ses railleries un aveu significatif du malaise qui règne déjà à Paris échappe à l'auteur de l'*almanach des Douze Ministres :* « Le carnaval se passera tristement cette année, écrit-il. Quand il y a peu de farine, il y a peu de son. »

Un autre, qui marche sur les traces de Sylvain Maréchal, veut réformer le calendrier, parce qu'il offre des monuments d'une religion fausse et d'un culte vrai. » On y voit, dit-il indigné, la fête de saint Jacques et de saint Philippe en tête d'un mois auquel président Castor et Pollux et l'on rencontre dans la même page le nom de Vénus donné à une planète et celui d'une jeune vierge morte avec son innocence !... » Aussi le rédacteur du *Nostradamus moderne*, afin de donner satisfaction à la pudeur publique, consacre-t-il les mois à Voltaire, à Montesquieu, à Turenne, à Jean-Jacques Rousseau, à Jeanne d'Arc, à Corneille, à Louis XVI, à Henri IV, à Eustache de Saint-Pierre, à Bayard, à Fénelon et à Sully. Ce n'est pas tout : il convient aussi de modifier l'ancien Zodiaque qui offense la raison. On remplacera le Bélier par le vicomte de Mirabeau, le Taureau par Foucault, les Gémeaux par Lally-Tollendal et Mounier, l'Écrevisse par Malouet, la Vierge par

le cardinal de Rohan, etc. Enfin, à chaque nom de saint, il faut substituer un nom de député. On lit à celui de Guillotin : « Ce brave docteur ne suit point du tout la route ordinaire des médecins. Il a inventé une machine ingénieuse pour ôter proprement la vie aux criminels. » C'est dans ce même almanach que se trouve ce curieux billet d'enterrement du clergé : « Vous êtes prié d'assister aux convoi, service et enterrement de Très-Haut, Très-Puissant et Très-Magnifique Seigneur le Clergé de France, décédé à l'Assemblée nationale, le jour des morts de l'an 1789. Son corps sera porté au trésor royal ou caisse nationale, par MM. le comte de Mirabeau, Chapelier, Thouret et Alexandre de Lameth. Il passera devant la Bourse et la caisse d'Escompte qui lui jetteront de l'eau bénite. MM. l'abbé Maury et d'Eymar suivront en grandes pleureuses... »

Un autre écrivain appelle son almanach *le Fléau des Aristocrates* et représente en une série de tableaux émouvants le roi et la reine avec un bandeau qui les empêche de voir les déprédations de leurs courtisans ; puis les prodigalités de la reine, les aristocrates forgeant des armes et fabriquant des poisons pour le peuple, le roi rendant à Necker son portefeuille, Camille Desmoulins au Palais-Royal, et enfin le retour de Louis XVI à Paris, et le triomphe de la Constitution. Aussi, comme on comprend que l'auteur, enivré de son œuvre, se soit écrié en vers lyriques.

Fille de la philosophie,
Sublime constitution,
Déesse de Philadelphie,
Viens éclairer ma nation !...

Les royalistes répondent à ces publications républicaines par des almanachs qu'ils intitulent hardiment l'*Abeille aristocrate*, l'*Almanach des aristocrates*, les *Étrennes aux douze cents* et qu'ils datent, les uns de l'année de la Barnavocratie, les autres de l'an dernier de la Jacobinocratie. Ils lancent contre leurs adversaires de petits couplets aiguisés où ils disent, entre autres, que les décrets de l'Assemblée sont inimitables, ses orateurs incroyables et les assignats... impayables. Ils attaquent sans trêve ceux qu'ils appellent les apôtres de l'Assemblée, Mirabeau, d'Aiguillon, Duport, Pétion, La Borde, Lameth, Barnave et Robespierre. Ces législateurs se disent les pères du peuple. La belle affaire !

Ne vous en vantez pas, messieurs, en vérité,
Car votre enfant est bien mal élevé !

Ils raillent Guillotin, médecin politique et sa terrible machine, Liancourt qui se bat comme il écrit, maître Target qui dogmatise

dans le fauteuil académique, catéchise dans le fauteuil patriotique et finalement est chassé de l'un par le bon goût, de l'autre par le bon sens ; M. de Robespierre, qui vient de courir le hasard d'être pendu en Artois et le sera tôt ou tard. Ils font ainsi le portrait de Rœderer : « C'est un animal aristo-robino-démocratique. Il a la tête d'un démocrate, le cœur d'un aristocrate et les griffes d'un robinocrate »; et celui de Mirabeau : « Tout-puissant à détruire, il est inhabile à réédifier. C'est le démon des orages ! » Ils reprochent à l'Assemblée de bouleverser tout en France et ils lui jettent cette menace :

Lassant bientôt la patience
Vous serez traités par la France
Du haut en bas !

Ils imaginent une sorte de guide national humoristique, nouvel almanach des adresses politiques à l'usage des honnêtes gens. Ils placent le ci-devant roi de France en prison aux Tuileries, l'Assemblée nationale rue de la Grenouillère, les agents du clergé rue de l'Hôpital, la noblesse rue du Chat-qui-Dort, les maréchaux de France au Garde-Meuble, les électeurs de Paris rue des Frondeurs et les payeurs de rente rue d'Argencourt...

Les républicains irrités opposent satires à satires. Ils font le tarif des députés et de leur valeur actuelle. Ils estiment entre autres l'abbé Maury, une pipe et trois louis dix sols; Faucigny, vingt coups de plat de sabre; Mirabeau cadet, un tonneau de vin de Suresne; Alexandre de Beauharnais, une femme aimable ! Si le père Gérard doit naturellement avoir pour valeur la bonhomie et la franchise, Barnave, au contraire, ne vaut plus un denier. Après les députés, ils s'en prennent aux hommes de lettres connus. Voici quelques traits piquants du *Portefeuille du bonhomme* contre Beaumarchais : « Naître obscur, se faire chasser par son insolence de chez une princesse, dans la maison de laquelle on avait été porté par l'intrigue, épouser des femmes pour en hériter, séduire celles d'autrui pour les commercer, être flétri à jamais par le blâme dans toute la force d'un arrêt d'un tribunal supérieur, être condamné à recevoir les étrivières à Saint-Lazare, se faire à Londres l'espion et l'agent industrieux d'une catin pour y traiter d'un libelle diffamatoire, être à Versailles, pour de l'argent, le plat bouffon d'un ministre octogénaire, être alternativement banquier, agioteur, marchand, imprimeur, libraire, sans jamais cesser d'être escroc et tout ce qu'on ne peut pas écrire; afficher dans ses propos, dans ses écrits, dans sa conduite, une licence effrénée; à travers une chaîne de travaux, de voyages, de lésines, de friponneries, d'usures,

de bassesses, trouver le moyen de se faire avec rien deux cent mille livres de rente; toucher à tout, corrompre tout, tout braver, tout garder, voilà de ces phénomènes trop rares pour ne point les citer! »... Ce portrait figure au mot « Audace », et certes il en fallait pour traiter de la sorte ce railleur de génie qui s'appelle Beaumarchais. Le *Nostradamus de* 1791 le surnomme dans un style moins incisif : « Beaumarchais le roué, usurier de profession, intrigant, faux et traître à la patrie... » et le place sur une liste de suspects, la première de cette époque. L'auteur, démagogue enragé, demande qu'on chasse les fermiers généraux et les traitants, qu'on extermine les évêques et les moines, afin d'assurer, dit-il, le bonheur de la nation. Le *père Duchesne ou le prophète Sac-à-Diable* élève à son tour la voix. Il dresse des listes de suspects où il fait figurer les traîtres la Fayette, Bailly et Mirabeau. Il les met en compagnie d'une foule de citoyens j... f..... actifs, éligibles et volontaires bleus et d'une quantité de f...... coquines de la capitale. Il dénonce les infâmes calotins, les vendeurs d'argent, les ci-devant nobles qu'il faudrait envoyer au pilori, aux galères, à la lanterne!...

Le fougueux père Duchesne nous amène par contraste au doux père Gérard. Ce personnage qui prêta son nom au célèbre almanach de Collot d'Herbois, était un honnête cultivateur, appelé Michel Gérard, né à Saint-Martin de Rennes en 1737. Il fut choisi, en 1789, par les électeurs du canton de Pont-Saint-Martin, pour les représenter aux états généraux, et il s'y rendit avec le costume des paysans bretons. C'était un brave homme, sans grande instruction, qui, ne connaissant ni détours ni intrigues, allait toujours droit à son but et donnait son opinion avec une franchise parfois brutale. Le *Moniteur* du 12 décembre 1789 signale ainsi ses débuts : « M. Gérard, député de Rennes, ce laboureur estimable, dont l'esprit naturel est généralement reconnu, a parlé pour la première fois, mais avec assurance et fermeté. Il a fait une motion pour la suppression des droits de bétail et la répartition de leur produit sur toute la province, sans distinction, par un autre impôt représentatif. La motion de M. Gérard a été applaudie et ajournée. » Ces applaudissements encouragèrent le père Gérard à prendre part à plusieurs discussions. Le 22 juin 1790, il se laissa aller à demander la privation de tout traitement pour les députés absents, et le 4 novembre, voyant que l'Assemblée ne se décidait pas à voter la Constitution, il proposa tout simplement de suspendre le payement des députés, à partir de l'année suivante. Cette proposition fut applaudie et appuyée par le côté droit, mais Chapelier et Lameth, ayant fait observer que ce serait provoquer indirectement la dissolution de l'Assemblée, l'ordre du jour eut la priorité. Le

père Gérard se permettait quelquefois de vives répliques. Ainsi, à l'un de ses collègues qui lui demandait un jour, en petit comité, ce qu'il pensait de son entourage parlementaire : « Je pense, répondit-il, qu'il y a beaucoup de coquins parmi nous. » Il reproduisait cette même pensée sous une forme plus adoucie dans une lettre à l'un de ses amis : « Que puis-je faire, écrivait-il, au milieu d'une foule d'avocats et de petits patriciens qui croient tout savoir, qui se regardent comme membres du Haut-Tiers, quoique la majeure partie d'entre eux ne possèdent pas un pouce de terre sous le soleil et qui ne peuvent que gagner à la subversion totale de la France?... »

C'est le nom de ce curieux personnage, dont il convenait d'esquisser préalablement la physionomie, que Collot d'Herbois prit, pour titre de son almanach populaire. Ce comédien ambitieux et remuant, qui devait jouer un si exécrable rôle dans la Révolution, commença sa fortune politique avec ce petit livre, où il vantait alors les avantages du régime constitutionnel. La Société des Amis de la Constitution, siégeant aux Jacobins, avait proposé, le 20 septembre 1791, un prix de 25 louis pour le meilleur almanach patriotique. Quarante-deux ouvrages furent envoyés au concours. Les juges étaient Condorcet, Grégoire, Polverel, Clavière, Lanthenas et Dussaulx. Parmi les concurrents figurait un garçon cordonnier. « Et pourquoi non? disait le rapporteur Dussaulx; n'est-il pas homme et citoyen comme nous, ce garçon cordonnier? Si la loi l'a privé, pour quelque temps, d'une partie de son activité, ne lui a-t-elle pas ouvert une nouvelle carrière, où lui et ses enfants pourront quelque jour précéder les superbes rejetons de ceux qui nous ont si longtemps opprimés, si longtemps avilis? O le brave, ô le bon citoyen!... » Mais Collot d'Herbois n'avait rien à envier aux éloges décernés au garçon cordonnier. « Ce bon, ce digne et ingénieux citoyen, disait Dussaulx en parlant du comédien, vous l'aimez tous; vous chérissez son zèle, ses talents et son éloquence, son éloquence mâle et toujours prête à défendre les droits de ses semblables. Sa présence dans cette séance solennelle et sa modestie me défendent d'en dire davantage... Je m'aperçois, messieurs, de votre juste impatience; il est temps de la satisfaire et de procurer enfin à notre président le plaisir si doux d'embrasser au milieu des acclamations un citoyen satisfait et qui, par le bel emploi de ses talents, a si bien mérité de la patrie!... » Ce n'était pas encore assez pour le triomphe de Collot d'Herbois. Il lui fallait, outre les embrassements du président de la Société des Amis de la Constitution, les félicitations publiques du président de l'Assemblée législative. Le 18 décembre,

il fut introduit à la barre et présenta cette pétition : « Législateurs, je viens vous faire hommage d'un écrit que j'ai composé spécialement pour les habitants des campagnes. C'est l'*Almanach du père Gérard.* (*On applaudit à plusieurs reprises.*) Je vous l'offre modeste, humble, simple comme celui qui fut son modèle, tel qu'il sera parmi les hommes vertueux. Si c'est là sa destinée, en le plaçant sur votre bureau, elle se trouve déjà remplie... « Collot d'Herbois rappelait qu'une société, célèbre par son patriotisme, avait décerné le prix à son ouvrage comme le plus utile aux campagnes et que l'estime publique encourageait ses efforts. En couronnant son almanach, la Société des Amis de la Constitution avait rendu hommage aux sentiments du père Gérard » dont Mirabeau lui-même avait dit, non sans emphase : « Son cœur bouillonne, ses yeux étincellent, son courage est intrépide et sa tête touche aux cieux... » Un des futurs censeurs de l'Empire, Lemontey, qui présidait la séance, répondit à Collot d'Herbois : « Présenter à l'Assemblée un ouvrage utile au peuple, qui lui apprenne à aimer la Constitution en la connaissant, c'est mériter la reconnaissance de la patrie. L'Assemblée vous invite à sa séance. »

Le comédien, gonflé d'orgueil, traversa la salle au milieu de nombreux applaudissements, tandis que l'Assemblée décrétait l'insertion de son discours au procès-verbal et le renvoi de l'ouvrage au comité de l'instruction publique. Collot d'Herbois n'était pas homme à s'endormir sur ce succès. Il profitait de la publicité du *Moniteur* pour y faire insérer une forte réclame en faveur de son almanach. Il se plaisait à apprendre au public qu'il avait généreusement disposé des 25 louis, montant du prix obtenu, moitié en faveur d'une caisse de secours pour les citoyens malheureux affiliés à la société des Jacobins et moitié en faveur des Suisses de Chateauvieux. Enivré par le succès de son livre et se croyant tout à coup apte aux premiers emplois de l'État, il s'était écrié, si l'on en croit son ami Prudhomme : « Louis XVI n'est pas patriote. S'il l'était, n'aurait-il pas dû me nommer ministre de la justice?... » Persuadé qu'il n'avait rien à espérer de la cour, il avait saisi l'occasion de se déclarer contre elle en prenant parti pour les insurgés de Nancy. « Ils sont, écrivait-il, toujours détenus aux galères de Brest, malgré le cri de l'humanité et le vœu de la France entière. » Il allait bientôt obtenir leur délivrance et les ramener à Paris sous des arcs de triomphe, scandale qui devait arracher à André Chénier un superbe cri d'indignation et révéler son génie de poète.

L'*Almanach du père Gérard* était livré au public en deux éditions, la première à 6 sols, la seconde à 12 sols; celle-ci, accompagnée de gravures, était tirée sur un plus beau papier. Il convient de cons-

tater que cet opuscule eut une vogue extraordinaire et qu'il fut traduit en anglais, en allemand, en hollandais.

Si l'on étudie de près le travail de Collot d'Herbois, on y remarque une modération surprenante, quand on songe à quelles folies furieuses va se livrer un peu plus tard le même homme. Il y vante, dans un style compassé, les avantages du régime constitutionnel et il ne fait encore aucune allusion, même la plus détournée, au régime révolutionnaire. Le début en est innocent comme celui d'une idylle : « Vous connoissez tous le père Gérard, ce vieillard vénérable, ce paysan bas-breton, député à l'Assemblée nationale en 1789. C'est un homme d'un bon sens exquis : il a la droiture du cœur des anciens patriarches. A la fin de la session, il est retourné dans ses foyers au milieu de sa famille, dans un village du département de l'Ille-et-Vilaine. Vous pensez bien qu'il y fût accueilli avec joie ; chacun le bénissoit, car on bénit toujours ceux qui ont rempli loyalement les fonctions qui leur ont été confiées par le peuple. Figurez-vous donc le voir entouré de ses frères, de ses amis, caressé et surtout questionné. Je vous dirai ce qu'il a pu leur répondre... » Collot d'Herbois prévient ses lecteurs qu'il n'aura pas toujours les naïves expressions du député laboureur, mais qu'il s'efforcera de reproduire les intentions, l'esprit et les principes de ce bon vieillard. Il en compose douze entretiens qui serviront d'utile almanach aux campagnes. Ces entretiens portent sur la Constitution, la Nation, la Loi, le Roi, la Propriété, la Religion, les Contributions, les Tribunaux, la Force armée, les Droits des citoyens, la Prospérité publique et le Bonheur domestique.

« O la bonne constitution que la constitution française, ne cesse de s'écrier le père Gérard devant de nombreux villageois accourus pour l'entendre. Elle assure notre bonheur et celui de nos enfants. » Ici un paysan s'approche de l'orateur, en se grattant l'oreille. « Père Gérard, dit-il, je ne suis pas en gêne de savoir ce que c'est que la chose que vous nommez Constitution. Nous l'aimons bien, la chose, mais ce mot-là m'embarrasse. Pourquoi appelle-t-on tout le bien que nous a fait l'Assemblée nationale, CONSTITUTION ? » — LE PÈRE GÉRARD : « Mes amis, Constitution nous dit et signifie un corps dont toutes les parties s'accordent bien entre elles, où tout est à sa place et va bien ensemble. » Il prend, pour exemple, un de ses auditeurs, Nicolas, gaillard de bonne mine, qui a l'appétit robuste, la tête saine, les bras et les jambes solides, et dit que ce vigoureux paysan est l'image de la Constitution. Il explique ensuite aux villageois ébahis que la nation c'est la totalité des citoyens, et que dans cette totalité réside le pouvoir souverain ; que les meilleures lois sont les lois les plus conformes à la déclaration des droits de l'homme ; que le roi

n'est plus roi de France, mais roi des Français, parce que le premier titre semblait indiquer que la France était sa propriété, tandis que le second montre seulement qu'il tient son pouvoir de la volonté nationale. Enfin, il n'y a plus de sujets : les Français le sont seulement de la loi. Le père Gérard, arrivé au chapitre de la religion, met en présence le curé et le ministre protestant et leur prête sérieusement ce dialogue :

« Le Ministre (*au curé*). — Voilà ma femme, voilà mes enfants ! Quel bonheur ! Et vous en êtes privé ?

« Le Curé. — Je ne suis pas encore assez éclairé là-dessus pour me décider.

« Le Ministre. — Écoutez la Nature... le conseil d'une alliance chaste et vertueuse est le meilleur qu'elle puisse donner à un honnête homme. »

Ici le curé et le ministre, les paysans catholiques et protestants, les petits enfants des deux religions s'embrassent. Puis le père Gérard, se tournant vers les femmes qui l'écoutent :

« La prospérité existe, dit-il, lorsque la population est abondante et va toujours en croissant. »

Et toutes les femmes convaincues de s'écrier : « Bien bon signe que cela, père Gérard ! »

En résumé, ces entretiens forment un petit cours de morale et de politique sur les droits, les intérêts et les devoirs des citoyens, où les paysans apprennent qu'ils concourent à faire la loi par leurs représentants, que le roi est un citoyen comme un autre, etc., etc. Après les douze leçons qui se terminent par cette invitation : « Si vous voulez, mes amis, contribuer à mon bonheur, venez me voir souvent ; songez que le père Gérard sera toujours votre bon concitoyen, votre tendre frère, votre fidèle ami..., » les paysans ravis, se donnent la main, forment une ronde et chantent à tue-tête, sur l'air du *Ça ira* :

Oh ! çà tiendra, çà tiendra, çà tiendra,
Notre union si fermement posée !

N'est-ce pas le tableau de l'âge d'or ?

Pour combattre cet almanach constitutionnel, les royalistes publient deux opuscules satiriques intitulés : *les Entretiens de la mère Gérard* et l'*Almanach de l'abbé Maury*. L'auteur du premier fait observer qu'il n'a pas remporté de prix aux Jacobins, mais qu'il en propose un de 100 000 francs à qui exterminera la gent jacobite. Naturellement, la mère Gérard commence ainsi ses entretiens : « O la mauvaise Constitution que mon homme et tant d'autres ont faite sans y comprendre une lettre ! Elle assure notre

malheur et celui de nos enfants... » Après une parodie des divers conseils du père Gérard, elle achève ses leçons de cette manière : « Si vous voulez, mes bonnes voisines, contribuer à ma félicité, venez me voir souvent. Nous parlerons de notre bon roi, de notre bonne reine; nous chanterons leurs louanges jusqu'au jour heureux qui, remettant chacun à sa place, ramènera pour toujours la prospérité et l'abondance. »

L'écrivain qui prend le nom de l'abbé Maury, date son écrit de Coblentz et attaque tout d'abord Collot d'Herbois. « Une espèce d'auteur nommé Collot, dit-il, membre de la horde des soi-disant amis de la Constitution, lequel, — soit dit par parenthèse — conserve inconstitutionnellement le surnom d'Herbois, s'est avisé de faire, sur cette merveilleuse Constitution, un prône assez plat à l'usage des gens des campagnes. » Quant à lui, il explique immédiatement son but : « Je supposerai à la place du père Gérard un homme sage, retiré dans la même campagne que ce vieillard, y vivant en solitaire et méritant par sa bienfaisance autant que par ses lumières, l'admiration et l'attachement des villageois. Comme il parle d'après les principes de l'abbé Maury, mon almanach porte le nom de ce législateur éclairé. » Il ajoute qu'il n'a pas travaillé, comme Collot, pour gagner 25 louis et faire annoncer ensuite dans les mille et un journaux, avec une jactance ridicule, qu'il a fait don de cet argent à des malheureux. « Le plaisir secret de démasquer un perfide et un ignorant présomptueux, ajoute-t-il, me suffit. » Le début montre bien qu'il a voulu faire de son almanach la contre-partie de celui du père Gérard. « O la bonne Constitution que la Constitution française! s'écrie un citoyen. — Je n'en ai pas si bonne opinion, moi. Je prétends qu'elle causerait la ruine de la France, si elle subsistait. « Et phrase par phrase, mot par mot, il réfute les arguments de son adversaire en faveur de la Constitution et des droits du citoyen.

Ce n'est pas assez d'attaquer la Constitution en se raillant de l'almanach de Collot d'Herbois, les royalistes, mettant à profit le mot de Beaumarchais : « En France, tout finit par des chansons », offrent tantôt au beau sexe, tantôt à messieurs les émigrés, sous forme d'almanach, la Constitution en vaudevilles, affirmant qu'on préfèrera celle qui fait rire à celle qui fait pleurer. Ce sont alors force plaisanteries versifiées qu'on chante sur les airs : *Vive le vin, vive l'amour!... Triste raison, j'abjure ton empire... Un jour Colinette au bois s'en alla...* Elles tournent en ridicule l'égalité par laquelle sensés ou nigauds, Français, Anglais, Hurons ou Suisses ont les mêmes vices et les mêmes passions; la suppression des cordons qui cependant serviront un jour — on l'espère — à pendre Gorsas

et plusieurs autres démocrates. L'impossibilité à tout homme d'aller, de rester, de partir sans être soumis à mille interrogatoires, est assez finement dépeinte; le peu de liberté accordée alors aux journaux se constate dans ce petit couplet :

On peut tout faire et tout dire,
Tout imprimer, tout écrire,
Car nous l'avons décrété.
Mais de notre pétaudière,
Qu'un détracteur trop sévère
Veuille nous jeter la pierre,
Soudain il est arrêté.

Le serment civique, la souveraineté du peuple, l'inviolabilité des députés, tout est matière à railleries. C'est le règne de la folie. « Il faut rire, disent encore les auteurs de l'*Almanach des Folies nationales*, et cependant on n'a jamais si peu ri qu'à présent. Il est vrai que les circonstances ne sont pas riantes, mais qu'importe? Nous voulons rendre les Français à leur ancien caractère. « Leurs plaisanteries sont, il est vrai, peu cruelles; on en jugera par ce seul exemple : « On dit qu'à Beaune l'épouse du maire accoucha le même jour que son mari fut élevé à la mairie et qu'un bel esprit Beaunois fit, à ce sujet, le distique suivant :

Notre choix l'a fait maire, et l'amour le fait père;
Quel triomphe pour nous de le voir père et maire!...

L'*Almanach historique et critique des députés* est plus méchant que les précédents. Dans ses portraits de législateurs, nous prenons au hasard celui de Lacépède : « Excellent naturaliste. Il a fait une histoire des animaux. On prétend qu'il travaille à celle des membres de l'Assemblée. » Les *Almanachs des Emigrants, de l'Ami du roi et des Lubies d'un aristocrate* rivalisent de satires contre les républicains et le nouveau régime. L'un présente l'image d'un hôtel en feu, pillé par Brissot et ses amis; l'autre adresse ainsi ses souhaits de départ à l'Assemblée :

Fichez-nous le camp,
Plus de dix-huit francs !...

Celui-ci fait une nouvelle parodie de la Constitution et écrit au chapitre des Droits de la femme et de la citoyenne : « Art. IX. Tout amant ou mari qui ne peut pas remplir convenablement ses droits n'a point de Constitution. » Celui-là envoie un salut à son roi, se déclare son sujet fidèle et jure de lui rendre l'amour d'un peuple égaré. La

fameuse romance d'un troubadour béarnais, dont une copie, surprise chez Mme Du Barry, fut une des pièces à conviction de son procès [1], est naturellement offerte au lecteur, avec son naïf et douloureux refrain :

Louis, le fils de Henry,
Est prisonnier dans Paris.

Parmi les députés, Condorcet, Chabot, Bazire, Lacroix, Merlin, Isnard, Fauchet, sont les plus maltraités. Certains couplets sur la manière de décréter à 18 livres par jour, seraient chose piquante à citer; mais ils nous semblent un peu trop libres pour être mis sous les yeux du lecteur. Enfin l'*Almanach de Coblentz*, dont nous avons pu consulter un exemplaire, découvert par les policiers de la section de la Fidélité, chez un sieur Le Tronne, père du célèbre critique Jean-Antoine Le Tronne, fut un de ceux qui excitèrent le plus l'indignation des démocrates. Cet opuscule n'avait-il pas l'audace de se dire « le plus joli des recueils catholiques, apostoliques et français, à l'usage de la belle jeunesse émigrée, émigrante et à émigrer? » Aussi la gravure qui représente le roi, la reine et le dauphin, a-t-elle été, dans notre exemplaire, criblée de traits par les bons citoyens qui ont dénoncé Le Tronne comme suspect. La constance et l'intrépidité des royalistes qui répandent partout des écrits, où se lisent ces trois mots, leur *Credo* politique : « Vive le roi! » effrayent à tel point les patriotes, qu'ils cherchent un moyen de combattre avec succès ces œuvres contre-révolutionnaires, inspirées, disent-ils, par le fanatisme. Ils croient l'avoir trouvé en partie dans la réforme du calendrier.

II

Parmi les motifs invoqués, en 1793, pour remplacer le calendrier grégorien, nous trouvons la nécessité de créer une nouvelle mesure de la durée, dégagée des erreurs transmises depuis des siècles par une routine superstitieuse, de consacrer l'ère nouvelle de la France et de constituer en même temps un calendrier purement civil qui convînt également à tous les citoyens sans distinction de culte. Le comité d'instruction publique de la Convention fut chargé de cette importante besogne, et parmi ceux qui y travaillèrent, on remarque Romme, Lagrange, Monge, Dupuis, Guyton de Morveau et Lalande.

[1] Voy. notre ouvrage sur *les Bijoux de Mme Du Barry*.

Gilbert Romme, représentant du Puy-de-Dôme, que Mercier appelle dans son *Tableau de la Révolution*, « le mulet d'Auvergne » à cause de son entêtement et de sa laideur, s'était inspiré des plans de l'astronome Lalande pour le nouveau calendrier. Il présenta son rapport à la Convention le 20 septembre 1793. Suivant lui, le travail du comité de l'instruction publique était une des réformes les plus nécessaires au progrès des arts et de l'esprit humain, réforme qui ne pouvait réussir que dans un temps de révolution. « L'ère vulgaire, disait-il, fut l'ère de la cruauté, du mensonge, de la perfidie et de l'esclavage ; elle a fini avec la royauté, source de tous nos maux... Le temps ouvre un nouveau livre à l'histoire et dans sa marche nouvelle, majestueuse et simple comme l'égalité, il doit graver d'un burin neuf et vigoureux les annales de la France régénérée ! » Après avoir proposé de compter l'ère républicaine à partir du 22 septembre 1792, jour où le soleil était arrivé à l'équinoxe d'automne, Romme donnait aux mois les noms de la République, de l'Unité, de la Fraternité, de la Liberté, de la Justice, de l'Egalité, de la Régénération, de la Réunion, du Jeu de Paume, de la Bastille, du Peuple et de la Montagne. Chaque mois, calqué sur les mois grecs, était divisé en trois décades. Les jours de chaque décade devaient s'intituler : jours du Niveau, du Bonnet, de la Cocarde, de la Pique, de la Charrue, du Compas, du Faisceau, du Canon, du Chêne et du Repos [1]. Les mois étant égaux, en vertu du principe égalitaire qui brisait tout privilège, il restait cinq jours pour les années ordinaires et six pour les années bissextiles que Romme offrait de nommer comme Sylvain Maréchal, jours épagomènes, en les consacrant à l'Adoption, à l'Industrie, aux Récompenses, à la Fraternité, à la Vieillesse, par imitation des fêtes maçonniques. Le sixième jour intercalaire était le jour olympique et la réunion de quatre années républicaines formait une Franciade. Enfin le 10 vendémiaire de chaque année était réservé à la fête de l'Être suprême et de la Nature.

La discussion de cette réforme eut lieu à la Convention nationale,

[1] C'est dans les mêmes sentiments que la section des Arcis proposait à la Convention, le 14 brumaire an II, de faire pour le peuple un cours de morale muet, en appliquant aux places et aux rues, les noms de toutes les vertus. L'orateur de la députation, Chamouleau, demandait que le Palais national s'appelât Centre du républicanisme, la place du Parvis-Notre-Dame place de l'Humanité républicaine, la Halle, place de la Frugalité républicaine. Les rues adjacentes devaient prendre les noms de la Générosité, *de la Sensibilité*, de la Tempérance, de la Sobriété, etc. L'Assemblée applaudit cette étrange pétition et en ordonna le renvoi au comité de l'instruction publique.

le 5 octobre 1793, sous la présidence de Charlier. Les quatre premiers articles du décret relatifs à la nouvelle ère des Français, à l'abolition de l'ère vulgaire, au commencement de chaque année, furent adoptés sans difficulté. Mais lorsqu'on arriva au changement des subdivisions du temps et à leurs nouvelles dénominations, Bentabole fit observer que c'était là une innovation inutile et même dangereuse. « Lorsque Mahomet, conquérant et législateur, dit-il, donna une autre ère aux peuples soumis à sa puissance, son but fut de les séparer du reste des hommes et de leur inspirer un respect superstitieux pour le culte qu'il leur prescrivait. Notre but est contraire à celui de cet imposteur : nous voulons unir tous les peuples par la fraternité; ainsi, loin de rompre nos communications avec eux, nous devons, s'il se peut, les multiplier encore. Je demande qu'on ajourne le reste du projet. » Lebon combattit l'ajournement, parce que si le fanatisme avait cru par ce moyen affermir son empire, pourquoi négligerait-on maintenant de l'employer pour affermir la liberté? La proposition de Bentabole fut écartée.

Le rapporteur présenta ensuite les dénonciations morales qu'il convenait de donner aux mois, aux décades et aux jours, telles que *la république*, *le niveau*, *le bonnet*, etc. » Citoyen, s'écria Duhem, la révolution française n'a point encore touché au terme marqué par la philosophie et déjà cependant elle a présenté des époques mémorables qu'il serait doux au législateur de consacrer : mais qui peut leur répondre que ce qu'ils inscriront sera ce qu'elle aura produit de plus grand? Ne faisons pas comme le pape de Rome : il remplit son calendrier de saints et quand il en survient de nouveaux, il ne sait plus où les placer. » Duhem proposait, en conséquence, de s'en tenir à la dénomination ordinale qui paraissait la plus simple : c'était ainsi que le calendrier philosophique pouvait devenir la base de la république universelle. « Mais vous n'imprimerez pas à votre calendrier, répondit Romme, le cachet moral et révolutionnaire qui le fera passer aux siècles à venir?...

« — Il est vrai, répliquait Duhem, qu'il ne présentera pas un tableau moral, mais êtes-vous sûr que ce tableau serait jugé tel par notre postérité?... Êtes-vous sûr qu'il ne servirait pas un jour de canevas aux sottises que les prêtres civiques et inciviques pourraient y attacher? N'avez-vous pas vu déjà les prêtres constitutionnels vouloir religionner notre révolution?

« — Si vous laissez la nomenclature en blanc, observa Fourcroy, les aristocrates et les fanatiques la rempliront à leur manière. »

Après cet échange d'observations, l'Assemblée ferma la discussion et adopta les dénominations morales. Ici nous ne pouvons mieux faire que de citer encore quelques lignes du procès-verbal :

« ROMME. — Le premier jour est celui des époux.

« ALBITTE. — Tous les jours sont les jours des époux. (*On applaudit.*)

« LEBON. — Cette dénomination doit vous faire sentir le ridicule de quelques-unes de ces dénominations et vous déterminer à les abandonner toutes. »

L'Assemblée rapporta immédiatement son premier décret et se détermina par la dénomination ordinaire des mois, des décades et des jours. Ce fut alors que Fabre d'Eglantine fit la motion qu'on devait adopter un peu plus tard : « Je propose, dit-il, de donner à chaque jour le nom des plantes que produit alors la nature et des animaux utiles. Ce serait un moyen d'instruction publique. » Sur l'opposition de Duhem, qui reproduisit ses précédentes objections, l'Assemblée repoussa la motion de Fabre d'Églantine.

Mais l'emploi exclusif de la dénomination ordinale fit naître bientôt une confusion extraordinaire. Comment en effet se reconnaître dans ces indications : *le cinquième jour de la deuxième décade du troisième mois de la deuxième année ?...* Après vingt et un jours d'essai, les mathématiciens revinrent au poète pour les tirer d'embarras, et Fabre d'Eglantine fut chargé de préparer un rapport dont les conclusions pussent donner à l'âme populaire, par une dénomination caractéristique, quelque chose de moins abstrait que les termes secs et scientifiques de Romme et de Lalande.

L'ancien comédien de province, l'auteur de l'*Intrigue épistolaire* et du *Philinte de Molière*, lut son poétique rapport à la Convention, le 24 octobre 1793. « La régénération du peuple Français, disait-il dans le style pompeux et déclamatoire de l'époque, l'établissement de la république, ont entraîné nécessairement la réforme de l'ère vulgaire. » Suivaient les éternels et indispensables clichés sur l'oppression des tyrans, les préjugés du trône et de l'Église, les mensonges qui souillaient l'ancien calendrier, etc. Il était donc nécessaire de substituer à ces visions de l'ignorance, les réalités de la Raison et au prestige sacerdotal la vérité de la Nature. Il fallait en outre saisir l'heureuse occasion de ramener les Français au goût de l'agriculture par le calendrier, le livre le plus usuel de tous. L'agriculture, n'était-ce pas l'élément d'un peuple que la terre, le ciel et la nature regardaient avec tant d'amour et de prédilection? Il convenait d'employer les images de la Nature pour frapper l'imagination populaire; les prêtres d'ailleurs ne s'y étaient pas trompés. » Instituoient-ils *la Commémoration des morts*, déclamait le poète, c'étoit pour nous inspirer du dégoût pour les richesses terrestres et mondaines, afin d'en jouir plus abondamment eux-mêmes; c'étoit pour nous mettre dans leur dépendance

par la fable et les images du Purgatoire... Ce n'est point sur un théâtre, riant de fraîcheur et de gaieté, qui nous eût fait chérir la vie et ses délices, qu'ils jouoient cette farce, c'est le second de novembre qu'ils nous amenoient sur le tombeau de nos pères; c'est lorsque le départ des beaux jours, un ciel triste et grisâtre, la décoloration de la terre et la chute des feuilles remplissoient notre âme de mélancolie et de tristesse, c'est à cette époque que, profitant des adieux de la Nature, ils s'emparoient de nous pour nous promener à travers l'Avent et leurs prétendues fêtes multipliées, sur tout ce que leur impudence avoit imaginé de mystique pour les prédestinés, c'est-à-dire les imbéciles, et de terrible pour le pécheur, c'est-à-dire le clairvoyant!... » Il fallait donc en finir avec l'habileté sacerdotale, frapper à son tour l'imagination du peuple par de poétiques dénominations et l'instruire par la nature et par la variété des images.

« Nous avons imaginé, continuait Fabre d'Eglantine, de donner à chacun des mois un nom caractéristique qui exprimât la température qui lui est propre, le genre de productions actuelles de la terre et qui tout à la fois fit sentir le genre de saison où il se trouve. » Ce dernier effet lui semblait obtenu par quatre différences affectées chacune à trois mois consécutifs et qui faisaient harmonie imitative. On avait choisi un son grave et une mesure moyenne pour l'automne : Vendémiaire, Brumaire, Frimaire; un son lourd et une mesure longue pour l'hiver : Nivôse, Pluviôse, Ventôse; un son gai et une mesure brève pour le printemps : Germinal, Floréal, Prairial; enfin un son sonore et une mesure large pour l'été : Messidor, Thermidor Fructidor. Les jours de la décade s'appelaient primidi, duodi, tridi, quartidi, etc. Le calendrier étant un livre auquel on avait souvent recours, il fallait profiter de la fréquence de l'usage, disait le rapporteur, pour glisser parmi le peuple les notions rurales élémentaires. « Nous avons pensé, ajoutait-il, que la nation, après avoir chassé cette foule de canonisés de son calendrier, doit y retrouver en place tous les objets qui composent la véritable richesse nationale, les dignes objets sinon de son culte, du moins de sa culture, les utiles productions de la terre; les instruments dont nous nous servons pour la cultiver, et les animaux domestiques, nos fidèles serviteurs dans ces travaux, animaux bien plus précieux sans doute aux yeux de la Raison, que les squelettes béatifiés tirés des catacombes de Rome!... » Il rangeait donc par ordre, dans la colonne de chaque mois, les noms des trésors de l'économie rurale. A chaque quintidi était inscrit un animal domestique. Chaque décadi était marqué par le nom d'un instrument aratoire : « Idée touchante, s'écriait le poète ému, qui

ne peut qu'attendrir vos nourriciers et leurs maîtres, et leur montrer enfin qu'avec la république est venu le temps où un laboureur est plus estimé que tous les rois de la terre ensemble !... »

Restaient les jours complémentaires qu'il appelait sans-culottides. On n'apprendra pas, sans curiosité, l'origine attribuée par Fabre d'Eglantine à cette expression : « Il nous a paru possible et surtout juste de consacrer par un mot nouveau l'expression de *sans-culotte* qui en seroit l'étymologie... Dès la plus haute antiquité les Gaulois, nos aïeux, s'étoient fait honneur de cette dénomination. L'histoire nous apprend qu'une partie de la Gaule, dite ensuite Lyonnaise, était appelée la Gaule culottée, *Gallia braccata*. Par conséquent, le reste des Gaules jusqu'aux bords du Rhin était la Gaule non culottée. Nos pères étaient donc des sans-culottes[1] !... » Les sans-culottides devaient être consacrées aux fêtes du Génie, du Travail, des bonnes Actions, des Récompenses et de l'Opinion.

Après lecture du rapport, la Convention revint sur l'article 9 du décret du 14 brumaire et décréta que la nomenclature, les dénominations et les dispositions du calendrier seraient conformes au tableau dressé par le comité d'instruction publique. Le décret du 4 frimaire an II, consacra définitivement l'ère nouvelle et il fut suivi d'une instruction qui se terminait ainsi : « C'est aux bons citoyens, aux sociétés populaires, aux soldats de la patrie qui se montrent les ennemis implacables de tous les préjugés, à donner l'exemple dans leurs correspondances publiques ou privées et à répandre l'instruction qui peut faire sentir les avantages de cette loi salutaire. C'est au peuple français tout entier à se montrer digne de lui-même en comptant désormais ses travaux, ses plaisirs, ses fêtes civiques sur une division du temps créée pour la liberté et l'égalité, créée par la révolution même qui doit honorer la France dans tous les siècles ! »

S'il n'en coûte rien d'admettre que les noms des mois républicains étaient heureusement trouvés et se présentaient sous une forme à la fois ingénieuse et charmante, on ne peut en dire autant des jours qui, à la place du nom des saints adoptés par la foi ou par l'usage, mettaient des mots tels que : « Échalotte, Chiendent, Vache, Rhubarbe, Canard, Concombre, Truffe, Bouillon blanc, Écrevisse, Topinambour, Bitume, Raiponce, Chat, Pissenlit, Bouc, Cochon, etc., etc. » Ces dénominations prêtèrent immédiatement au ridicule, malgré le zèle de certains fanatiques qui, comme le représentant Milhaud ou le général Peyron, prirent le premier

[1] C'était avec la même fierté qu'Anacharsis Clootz s'écriait un jour : « Gallophile de tout temps, mon cœur est sans fard et mon âme est sans-culotte !... »

le prénom de Cumin et le second celui de Myrte. Quand on remarque qu'entre autres, Prosper correspondait à Concombre, Frédéric à Champignon, Simon à Asperge et Pascal à Civette, on comprend pourquoi ces prénoms baroques n'eurent pas de succès. Dans une pièce jouée plus tard au Vaudeville et intitulée : *Un violon pour tout le monde*, un couplet raillait assez malicieusement cette méthode qui, changeant les anciennes coutumes, avait fait de nos saints des légumes, des arrosoirs, des rateaux et jusqu'à des animaux.

> Jugez de ma surprise extrême,
> Lorsque cherchant saint Nicodème
> Qu'on m'avait donné pour patron,
> Je trouve que je suis... Dindon !

En outre, deux modifications dans les habitudes populaires ne firent pas accueillir avec enthousiasme la nouvelle réforme. La première fut la suppression des étrennes, qu'on déclara d'inutilité publique, et qui porta au négoce de détail un coup terrible. La seconde, plus grave encore, et qui excita souvent des troubles sérieux fut la substitution du décadi au dimanche, avec défense formelle de célébrer l'ancien jour de fête et obligation de chômer le dixième jour. On murmurait déjà de n'avoir plus que trente-six jours de repos dans l'année, au lieu de cinquante-deux; mais les réclamations furent plus vives quand on voulut empêcher la publicité du culte. Il est vrai qu'à ces réclamations succéda bientôt le silence de la Terreur. Les chrétiens qui fêtaient le dimanche furent emprisonnés; on regarda même comme suspects ceux qui portaient ce jour-là un vêtement plus soigné ou une parure plus riche qu'à l'ordinaire. « On n'oubliera pas, écrit La Harpe, comment Lebon et presque tous les commissaires dans les départements traitoient les pauvres gens qui osoient s'endimancher, qui ne célébroient pas la décade. La tyrannie fut poussée au point que, quand les habitants de la campagne venoient, les jours ordinaires de marché, apporter leurs denrées dans les villes, ils étoient chassés outrageusement par les autorités constituées et menacés de la prison et de la confiscation de leurs denrées, s'ils ne revenoient pas au jour marqué par la décade, surtout si ce jour étoit un dimanche..... [1]. » La Harpe s'étonnait de voir des politiques, des philosophes, tourmentés d'une belle haine contre le dimanche, s'ingénier à l'abolir et croire qu'il leur suffirait pour cela de subs-

[1] Voy. *Du fanatisme dans la langue révolutionnaire*. Il convient de mentionner ici que Robespierre proposa un jour au Comité de salut public l'ajournement indéfini du décret sur le calendrier.

tituer la division décennale à la division septennaire. Quelle étrange pensée que d'essayer de faire une sorte de religion du nombre dix?..... Il n'était pas plus donné à l'homme de changer les idées qui forment la représentation intellectuelle des objets que d'en changer la nature même. Pouvait-on songer sérieusement à constituer des fêtes de calendrier?...

Sous le Directoire, trois lois, celle des 17 thermidor, 13 et 23 fructidor an VI, prescrivirent des mesures sévères pour coordonner les jours de repos avec le calendrier républicain et pour imposer la stricte célébration du décadi. Le gouvernement voulait supprimer l'observance des dimanches et des fêtes catholiques ou tout au moins les transférer au décadi, mais les évêques s'y refusèrent formellement; de nombreuses protestations se renouvelèrent contre ce jour qui froissait d'anciennes habitudes et des usages sacrés. Une lettre d'un campagnard du Nord au conseil des Cinq-Cents leur rappela ces paroles de Fénelon à Louis XIV : « Quand les souverains s'accoutument à ne connaître d'autres lois que leurs volontés absolues, ils sapent les fondements de leur puissance. » Les citoyens Armand Gouffé et Rouhier-Deschamps essayèrent de concilier les croyants et les incrédules en faisant représenter leur *Nicodème à Paris, ou la décade et le dimanche.* Dans cette comédie, Nicodème revient de la lune et découvre qu'il y a quelque chose à reprendre dans le gouvernement de la France. « Par exemple, dit-il, c'est aujourd'hui dimanche. Je choisis ce jour-là pour rentrer dans Paris, parce que je pense trouver tout le monde dans la joie. Pas du tout : une moitié des boutiques est fermée, une partie est ouverte, comme tous les jours. Je demande pourquoi..... » On lui apprend que le dimanche est aboli et que le décadi l'a remplacé. On se querelle partout sur cette question de calendrier. Le bon Nicodème réconcilie le républicain Delaune et la dévote Barbe, brouillés sur ce point, en leur faisant admettre que le dimanche on mettra son habit du décadi, et le décadi, son habit du dimanche. C'est le moyen-terme qu'avait proposé également un petit pamphlet intitulé : *Dispute du diable avec le bon Dieu...* Mais les tentatives de paix et de raccommodement que nous venons de constater n'aboutirent pas. Aucune mesure d'ailleurs ne fut efficace; ainsi, d'après des documents inédits, récemment découverts par nous aux Archives nationales, nous avons constaté qu'en 1798 le Directoire faisait dresser des procès-verbaux contre les marchands d'Orléans qui refusaient de fermer leurs boutiques le décadi, défendait aux imprimeurs de l'Allier, du Cher, du Bas-Rhin, de la Lys et de l'Yonne, de publier des almanachs où figurait le calendrier grégorien, adressait d'amères

remontrances aux curés qui ne consentaient pas à transférer leurs cérémonies dominicales au décadi, allait jusqu'à interdire les danses du dimanche sur les places publiques et chassait les pauvres violoneux suspects de malveillance et de fanatisme..... Ici, il faut citer intégralement la réponse du ministre de l'intérieur, François de Neufchâteau, au commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale du canton de Lorris (Loiret) :

« Paris, 20 fructidor, an VI.

« Citoyen, j'ai reçu votre lettre du 13 messidor, par laquelle vous me demandez un moyen d'empêcher les ménestriers de la commune de Lorris de se réunir le dimanche dans les places publiques et d'y faire danser le peuple, sous le ridicule prétexte que l'arrêté du Directoire du 14 germinal, en ordonnant la clôture des lieux d'amusements ouverts au public les ci-devant dimanches et fêtes, n'a entendu parler que des salles de danse et non d'une place publique, qui n'est pas susceptible d'être close. J'ai lieu d'être surpris que vous n'ayez pas reconnu dans une pareille objection les subterfuges de la malveillance et que l'administration municipale ait hésité un moment à réprimer des mercenaires qui, en luttant contre le prononcé de l'article 12 de l'arrêté du Directoire, favorisent les vœux du fanatisme et profitent de l'aveugle soumission des citoyens égarés. Au surplus, si vous aviez besoin d'être éclairé en pareille circonstance, il fallait en écrire sur-le-champ à l'administration centrale qui eût levé vos doutes. Salut et fraternité [1]. »

Qu'aurait dit à cette lecture le célèbre auteur de la pétition pour les villageois d'Azai, que l'on empêchait de danser ?... Aucune mesure d'ailleurs ne fut efficace, et le dimanche reprit peu à peu son empire jusqu'au moment où le premier Consul lui rendit officiellement ses droits.

Quant au calendrier républicain, il fut moins contesté et dura jusqu'au 11 nivôse an XIV. Tout du reste avait été mis en œuvre pour le rendre populaire et parmi les diverses manifestations auxquelles il donna lieu, nous tenons à relever un ballet et un poème. Lors des sans-culottides de l'an II, le théâtre de Bordeaux représenta un ballet intitulé *le Calendrier républicain*. Sur la scène était dressé un temple devant lequel défilaient les douze nouveaux mois : Vendémaire, vêtu d'un pantalon couleur chair et

[1] Archives nationales.

d'un habit de gaze garni de pampres, paraissait le premier, suivi de vendangeurs. On voyait ensuite Brumaire, habillé de gaze grise imitant les brouillards et escorté de nuées et de vapeurs; Frimaire couvert de peaux de bêtes féroces; Nivôse tout en blanc, tenant un réchaud à la main; Pluviôse sous la forme d'une naïade, entourée de vieux et de vieilles portant des parapluies; Ventôse habillé en Éole et suivi de quatre vents *vêtus comme Borée* (sic); Germinal couvert de fleurs; Floréal costumé en Flore marchant au milieu de petits Zéphyrs; Prairial avec une ceinture de violettes et entouré d'enfants portant des arrosoirs; Messidor couronnés d'épis; Thermidor presque nu, un large soleil sur la poitrine, le visage couvert de sueur, tenant à la main des flambeaux allumés et suivi de paysans « qui s'essuient le visage »; enfin Fructidor vêtu comme Pomone, avec une corne d'abondance. Les cinq sans-culottides étaient représentées par la Vertu qui avait eu soin d'inscrire son nom sur son front : par le Génie en chair et en gaze blanche, portant sur la tête une couronne d'où sortait une flamme légère; par le Travail, paysan robuste, la bêche sur l'épaule; par l'Opinion habillée aux trois couleurs et suivie du peuple sans-culotte; par la Récompense tenant d'une main des couronnes civiques et de l'autre un petit obélisque. Après ces différents personnages arrivaient la Liberté portée par quatre sans-culottes à bonnet rouge; l'Égalité soutenue par un laboureur, un riche, un maure et un mulâtre; la Fraternité représentée par deux femmes blanches ayant une noire entre elles; la Surveillance avec un œil au milieu du front; la Victoire en Clorinde et la Raison écrasant les préjugés sous les roues de son char. On célébrait alors une adoption et un hymen civiques, puis la joie d'une aussi belle fête se manifestait par une farandole générale.

Après le ballet, le poème. Le chevalier de Cubières, qui signa quelque temps ses écrits du nom de Palmezeaux, pour s'appeler définitivement Dorat-Cubières, lut à l'assemblée publique du Lycée des Arts, le 10 frimaire an II, un poème sur le calendrier républicain. Le poète de la Révolution, — car il s'était donné lui-même ce titre — faisait observer que l'existence de la République tenait en partie à l'existence de son calendrier. « Quel est, disait-il dans la préface de son poème, et quel est encore l'ennemi le plus redoutable de la République? Le fanatisme!... Et quel contre-poison le fanatisme a-t-il le plus à redouter? Le calendrier. » Aussi Cubières voulait-il chanter cette heureuse réforme « dans un de ces poèmes négligés qui, semblables à l'indolent berger, ne parent le corset de leur bergère que des fleurs qui leur tombent sous la main! » Voyons son début :

Il faut, mes chers amis, qu'aujourd'hui je m'applique
A vous parler un peu d'instruction publique ;
Que ma muse, oubliant ses légères chansons,
Sur le calendrier vous donne des leçons...

Et le voilà parti sur ce ton pédantesque!... Il met en vers épais le discours du Président du comité d'instruction publique ; il insulte en passant les religieux et les prêtres ; il fait de Romme un Damon, de Lalande un Ergaste, de Guyton-Morveau un Valcour, de Fabre d'Eglantine un Alcandre et de Dupuis un Théophile. Enchérissant sur les éloges adressés aux mois républicains, il fait dire à un membre de la Convention, *jeune et sensible encore :*

Germinal me verra caresser ma Lisette,
Floréal de bouquets orner sa collerette,
Prairial la mener sur de riants gazons,
Messidor avec elle achever nos moissons,
Thermidor près des eaux détacher sa ceinture...

Mais n'allons pas plus loin et laissons de côté le poème ridicule d'un homme dont M[me] Roland elle-même a écrit : « Cubières prêche le sans-culottisme comme il chantait les Grâces, fait des vers à Marat comme il en faisait à Iris et, sanguinaire sans fureur comme il fut apparemment amoureux sans tendresse, il se prosterne humblement devant l'idole du jour, fût-ce Tantale ou Vénus?... » Il ne pouvait rien rester de ce poète fécond, médiocre et prétentieux qui disait avoir prouvé son amour pour la Révolution « comme un amant se pare ordinairement des couleurs de sa maîtresse. » Les vers de Cubières se rappelleront seulement à la mémoire des lettrés par le distique brutal qu'ils inspirèrent à Rivarol sous forme de charade, et qu'on nous pardonnera de reproduire :

Avant qu'en mon dernier le tout se laisse choir,
Ses vers à mon premier serviront de mouchoir.

Henri WELSCHINGER.

La fin prochainement.

LE BOIS DE LA BOULAYE

I

LA TERRE DE MON NOM

— Mon cher Dubois, dit un jour le baron Durand à son régisseur qui se présentait chaque matin dans son cabinet, si vous écoutez toutes ces demandes des sœurs, du curé, du maire, du bureau de bienfaisance, de l'orphéon, des pompiers, de la fanfare, de la société de secours mutuels, de l'école primaire, que sais-je encore? car j'en oublie, et c'est toujours à recommencer, nous n'en aurons jamais fini, et toute ma fortune y passera.

— Monsieur le baron, répondit M. Dubois, c'est un peu mon métier d'écouter ces demandes. Préférez-vous les recevoir vous-même?

— Non certes, je les renvoie toutes à mon régisseur.

— Alors que voulez-vous que je fasse?

— Parbleu! les repousser, en expliquant que j'en ai déjà fait bien assez pour la commune. Qu'on s'adresse à d'autres!

— A d'autres? Vous savez bien qu'il n'y a pas une fortune qui approche de la vôtre.

— Qui est-ce qui la connaît, ma fortune? J'espère que vous n'en avez dit le chiffre à personne.

— A personne, assurément, monsieur le baron. Mais on voit que vous possédez la plus belle terre du pays...

— Cela ne prouve rien, au contraire. Une grosse terre n'est qu'une grosse charge. Je m'en aperçois trop, depuis deux mois que j'ai eu la sottise de m'établir ici, pour complaire à ma fille, qui s'est imaginé tout à coup qu'elle adorait la campagne. Je ne me doutais pas de ce que cela coûte. J'aurais dû le comprendre par l'exemple de mon prédécesseur, M. Samuel Meyer, qui s'est ruiné à bâtir ce château, et cependant il passait pour savoir compter.

— Aussi vous ne risquez pas de vous ruiner à le rebâtir, puisqu'il est tout neuf, et vous avez eu l'habileté de profiter des folies d'autrui.

— C'est à quoi l'on doit toujours viser en affaires. Voyez-vous, mon cher ami, les affaires sont comme une bataille, la victoire est aux plus habiles, et tant pis pour les maladroits qui se laissent battre et dépouiller. Il n'y a pas six mois, il m'éclaboussait avec son luxe et ses équipages, M. Samuel Meyer, moi qui allais à pied ou en omnibus; et les toilettes de sa femme étaient insolentes, quand je me promenais aux Champs-Élysées, le dimanche, avec Pépita, qui, Dieu merci, est restée modeste. Hé! hé! il ne se doutait pas que ce serait moi qui viendrais coucher dans son lit!...

Ici le baron Durand eut un rire bruyant qui ne lui était pas habituel, empreint d'une médiocre bienveillance pour M. Samuel Meyer. Il ne tarda pas à reprendre sa gravité, en ajoutant :

— C'est égal, on a beau n'y pas mettre d'ostentation, cela coûte encore trop cher d'entretien, de charges de toute nature, et vous avez eu tort de ne pas m'avertir.

— Oh! monsieur le baron, reprit le régisseur, vous n'êtes pas juste, et je vous avais averti. Souvenez-vous que lorsque nous avons visité ensemble la propriété, je vous ai dit : à 600 000 francs, c'est très bon marché, une très belle affaire, mais ne vous flattez pas d'en tirer un revenu. Quand vous aurez déduit, du montant des fermages et des coupes de bois, les impôts, les réparations, les gages des jardiniers et des gardes, et les journées des ouvriers, et les appointements de votre régisseur...

— Vous ne vous oubliez pas, mon cher Dubois.

— Il faut bien que tout le monde vive, monsieur le baron. Et ce que vous énumériez si bien, le curé, le maire, les sœurs...

— Ah! oui, vous veniez encore me parler des sœurs, ces bonnes filles demandent toujours.

— Ce n'est pas pour elles. Je vous disais donc que quand vous aurez additionné toutes ces dépenses, plus le chapitre des fantaisies de propriétaires...

— Oh! je n'ai pas de fantaisies, moi.

— Pardon, vous en avez ou vous en aurez, il ne restera pas grand'chose du produit.

— 600 000 francs qui ne produisent rien, mais c'est épouvantable, mon cher Dubois, tandis que dans les affaires je retirais 15 ou 20 pour 100 de mon argent. Comment donc peut-on acheter une terre?

— C'est la réflexion que vous auriez dû faire plus tôt. On achète une terre pour en jouir, apparemment, pour en retirer,

en agréments, un genre de revenus qui ne s'apprécie pas en argent. Quand on achète des chevaux de prix, on les paye très cher, et ils coûtent en outre très cher à soigner et à nourrir, plus la chance des accidents. Quel revenu en tire-t-on? Aucun.

— Aussi je n'achète pas de chevaux de prix.

— Parce que ce n'est pas votre goût. Et une loge à l'Opéra, que rapporte-t-elle?

— Aussi je n'en ai pas eu de loge à l'Opéra.

— Parce que ce n'est pas encore votre goût. Une terre est de même un luxe. D'ailleurs, je ne serais pas embarrassé de vous dresser un budget d'après lequel votre terre de Chauvry vous rapporterait plus de 5 pour 100.

— Comment cela? J'en serais enchanté.

— Il y a deux moyens. L'un est de considérer tous les frais quelconques comme des dépenses de votre maison. Les produits bruts deviennent alors des revenus. J'ai connu un original qui procédait ainsi. Par exemple, les gages de ses jardiniers étaient des dépenses de sa maison, comme ceux de ses domestiques, et de même les engrais, les graines, les plantations, etc. Les fruits et les légumes étaient en conséquence un produit qu'il estimait en argent, et il se faisait acheter en outre par sa cuisinière ses œufs, ses volailles, son lait, son beurre, ses faisans et ses lapins. Joignez le chauffage, joignez l'avoine et le foin des chevaux, et l'herbe des vaches; joignez les fermages bruts, et vous arrivez à un revenu très satisfaisant.

— Mais c'est une détestable comptabilité, mon cher Dubois.

— Pas si mauvaise, si la campagne est votre plaisir et votre luxe. Les autres luxes ne rapportent rien.

— Et quel est votre second moyen?

— Il est encore plus simple et réclame moins de chiffres. Il consiste à estimer à tant pour 100 chacun des divers avantages de la campagne. Est-ce trop de réputer qu'on y gagne 2 pour 100 en santé?

— Il est de fait que je ne me suis jamais aussi bien porté qu'ici, et j'en dis autant de ma fille.

— Vous voyez, et vous économisez, en argent, les mémoires des médecins et des apothicaires, ainsi que les voyages si dispendieux aux eaux.

— C'est assez juste, mon cher Dubois, je n'avais pas réfléchi à cela. Et ensuite?

— Ensuite la chasse vaut bien 1 pour 100, et c'est même peu.

— Comme vous y allez! Pour ceux qui chassent peut-être, et encore la chasse leur coûte bien plus qu'elle ne leur rapporte.

— Prenez garde, c'est le premier calcul, il ne s'agit que de comprendre les frais dans votre dépense de maison.

— Mais vous savez bien que je ne chasse pas, cela coûte trop cher.

— Vous avez tort, monsieur le baron, et vous chasserez, si vous suivez mes conseils, dès l'automne prochain. D'abord, la chasse fait partie de l'hygiène et entretient la santé !

— Vous croyez?

— Rien de mieux prouvé! c'est le grand air et l'exercice forcé. Puis une belle chasse, et il dépend de vous d'en avoir une fort belle, est la plus grande séduction connue pour attirer chez soi ses voisins.

— Je ne tiens pas à les attirer, mon cher Dubois, je n'aime pas les parasites. Il faudrait avoir toujours table ouverte, et cela coûte trop cher.

— Bah! monsieur le baron, c'est encore la dépense de maison. A la campagne, les voisins ne sont pas des parasites, ils invitent à leur tour, et il est indispensable de voisiner. Vous ne pouvez pas vous séquestrer indéfiniment, comme si vous étiez d'humeur sauvage... ni séquestrer Mlle Pépita, qui est si bonne à montrer. Vous devez lui faire voir du monde.

— Je n'en aperçois pas la nécessité. Elle n'en voyait pas à Paris. Est-ce qu'elle s'ennuie? Elle a ce qu'elle a voulu, puisqu'elle aime tant la campagne. Puis elle a la société de Mme Dubois... et la mienne.

— Sans doute, et ma femme est bien heureuse de l'amitié que lui témoigne Mlle Pépita, mais ce n'est pas assez pour une jeune fille, qui arrive à l'âge où il faudra bien que vous songiez à la marier.

— A la marier! monsieur Dubois, et vous me parlez de cela, l'année où j'ai acheté une terre? C'est cela qui coûte trop cher, plus que tout le reste.

— Dépense de maison, monsieur le baron.

— Taisez-vous sur ce chapitre, je vous prie, et mêlez-vous de vos affaires.

— Je suis payé pour me mêler des vôtres.

— Pas de celles-là, je vous en supplie. D'ailleurs, je ne suis pas d'avis que les filles se marient.

— Vous ne permettez peut-être le mariage qu'aux garçons?

— Cela ne me regarde pas, puisque je n'ai pas de fils. J'espère bien que Mme Dubois ne parle pas de mariage à Pépita?

— Ma foi, je n'en sais rien, monsieur le baron, je ne suis pas en tiers dans leurs conversations, mais Mlle Pépita est fille d'Ève,

et je serais bien surpris si elle ne rêvait pas..... à ce à quoi rêvent toutes les jeunes filles.

— Vous ne la connaissez pas, monsieur Dubois, Pépita est une exception.

M. Dubois jugea prudent de laisser, pour le moment, le baron à son illusion que Pépita était une exception dans la nature, et de ne pas insister sur un sujet scabreux qu'il avait osé aborder pour la première fois. C'était un jalon posé, les occasions ne manqueraient pas d'en poser un second, et il se félicitait de ce que M. Durand, quoique paraissant un peu ému, n'eût pas témoigné une mauvaise humeur encore plus accentuée. Il avait redouté un éclat.

— Où en étions-nous? reprit le régisseur. Ah! oui, à la chasse. Je parie que vous n'avez pas réfléchi à une économie d'argent que vous en retirez déjà.

— Laquelle, s'il vous plaît?

— Monsieur le baron, votre régisseur ne se contenterait pas de ses appointements assez chétifs....

— Est-ce que vous allez me demander de l'augmentation? interrompit le baron inquiet.

— Certainement, je vous en demanderais si vous ne me permettiez pas de satisfaire mon goût pour la chasse, tout en approvisionnant votre table. Deux économies à la fois.

Le baron sembla soulagé. M. Dubois continua :

— Je vous disais donc tout à l'heure que si vous me chargiez de soigner davantage votre chasse, qui pourrait être magnifique, ce serait un moyen infaillible de recevoir familièrement, amicalement, tout ce qu'il y a de mieux dans le voisinage..., par exemple, le marquis de Périgny.

— Le marquis de Périgny? répéta M. Durand. Un noble, entêté de préjugés, le représentant de la plus vieille famille et des anciens seigneurs du pays. Cette terre appartenait autrefois à ses ancêtres. Il est irrité de la voir en ma possession, et jamais son orgueil ne consentira seulement à saluer M. Durand, un ancien négociant, qui est pour lui un usurpateur et un intrus.

— Il est chasseur, monsieur le baron, et il n'a pas de gibier. Une belle chasse est bien attrayante. Essayez-en.

— Mon prédécesseur avait essayé. Est-ce que M. le marquis de Périgny a jamais daigné le saluer?

— Ne comparez pas. M. Samuel Meyer était de la tribu d'Israël, on ne le voyait pas à l'église, il n'attirait ici que des financiers de Paris, il étalait un luxe tapageur, insolent, que vous n'étalez pas...

— Et qui l'a mené où vous savez. Il est allé à la ruine, à quatre chevaux. Non certes, je ne ferai pas comme lui. Mais pour M. le marquis de Périgny je serai toujours M. Durand, ancien négociant.

— M. le baron Durand de Chauvry, qu'on commence à s'habituer à nommer ainsi, que bientôt on ne nommera que le baron de Chauvry, pour abréger.

— Vous croyez? s'écria M. Durand, dont les yeux, d'ordinaire fort ternes, s'illuminèrent tout à coup, tandis qu'un sourire épanoui contractait sa face en s'immobilisant sur ses lèvres largement ouvertes.

M. Dubois connaissait bien le châtelain. Il tira silencieusement de son portefeuille quelques lettres arrivées par la poste, et les lui présenta. Elles portaient pour suscription :

A M. Dubois, régisseur de M. le baron Durand de Chauvry.

M. Durand eut un éblouissement. Il avait la conscience de n'avoir rien fait pour provoquer cet honneur, et il ne s'avisait pas de soupçonner que c'était tout simplement M. Dubois qui le lui avait décerné, en donnant ainsi sa propre adresse. Il n'en faut pas davantage. Les fournisseurs du château se seraient bien gardés de rien omettre, et la poste devient de cette manière la complice de toutes les usurpations de noms et de titres, ce qui est particulièrement facile lorsqu'on change de résidence.

Voyant l'effet produit par sa communication, M. Dubois l'augmenta encore, en disant négligemment :

— Le marquis de Périgny, c'est une aristocratie qui finit. Le baron de Chauvry, une aristocratie qui commence. Il n'y a pas d'autre différence, et toutes ont commencé.

— C'est évident, répondit vivement M. Durand.

— Et il vaut mieux commencer que finir, reprit M. Dubois.

Après une pause qui fut remplie de sa béatitude, M. Durand fit l'observation, d'une justesse incontestable, que, pour l'euphonie, le nom de baron de Chauvry sonnerait en effet bien mieux que celui de baron de Durand, dont certains flatteurs, ses débiteurs peut-être, l'avaient affublé à Paris. Il ajouta d'un ton modeste :

— C'est très heureux que M. le marquis de Périgny ne porte pas ce nom. Vous êtes bien sûr qu'il ne pourrait pas réclamer devant les tribunaux?

— Personne ne le porte dans sa famille, il n'a qu'un fils, il n'aurait aucun droit de réclamer, et il n'y songera même pas, si vous l'invitez à de belles chasses.

— Ah! oui, vous revenez toujours à votre faiblesse. Je n'ai pas de faiblesses, moi. Nous en recauserons. Ainsi, vous estimez que la chasse vaut bien un revenu de 1 pour 100. Avec la santé, cela ne

fait que du 3 pour 100, et pas très consolidé, mon cher Dubois.

M. Durand avait été mis en humeur joviale, et il rit encore de bon cœur de son jeu de mots financier.

— Charmant, monsieur le baron, dit M. Dubois. Mais pour combien compterez-vous la baronnie de Chauvry? A elle toute seule, je l'évalue 2 pour 100, et vous voilà du 5 pour 100, non sujet à conversion.

— Ah! la conversion, répéta M. Durand plus grave, une bien vilaine chose que vous rappelez là. C'est ennuyeux d'être toujours sous cette menace. On ne sait plus ce qu'on a de revenu, quand on a du 5 pour 100, et c'est ce qui oblige d'être économe, lorsqu'on ne veut pas se ruiner.

M. Dubois regretta d'avoir eu aussi la tentation d'un jeu de mots, et jugea une diversion opportune.

— J'ai d'excellentes nouvelles du Nord, monsieur le baron, dit-il. Vos charbonnages continuent leur mouvement ascensionnel.

— Ah! vraiment, répondit M. Durand très excité. Que valent les actions?

— Environ 20 000 francs. On n'en trouverait pas aisément à ce prix.

— J'en ai cent, qui m'ont coûté 5000 francs en moyenne. Si je calcule bien, c'est un million et demi que je gagne sur cette seule affaire?

— Vous calculez parfaitement.

— Vous ne le direz à personne, au moins?

— Soyez tranquille. Je suis discret comme un poisson.

— Convenez que j'ai eu là une bonne inspiration. La difficulté est de saisir juste le moment de revendre, avant la baisse, car voyez-vous, mon cher Dubois, vendre au plus haut, et acheter au plus bas, c'est tout le secret des affaires.

— Ce n'est, en effet, pas plus difficile que cela.

— Et quelles nouvelles de mes terrains de Passy?

— Vous les avez achetés au plus bas, quand personne n'en voulait. La spéculation s'y porte, et vous quintuplerez au moins vos capitaux.

— En attendant, j'aurai perdu bien des intérêts. Cela ne rapporte rien, des terrains, pas même en santé ni en chasse, monsieur le plaisant.

— Allons, monsieur le baron, vous n'êtes pas à plaindre. Vous n'avez fait toute votre vie que de bonnes affaires. Cette terre même de Chauvry, vous l'avez eue presque pour rien.

— Pour rien, monsieur Dubois! 600 000 francs et les frais, vous appelez cela rien!

— Je vous offre de la revendre, quand vous voudrez, avec un beau bénéfice.

— Y songez-vous? s'écria M. Durand, presque d'un ton d'indignation, et en se rengorgeant. Ce n'est plus possible.

Il parut hésiter un instant, mais la parole qu'il aurait souhaité de retenir devant un témoin, pour ne se la dire qu'à lui-même, avait jailli du fond de son cœur et faisait irruption sur ses lèvres. Il compléta donc sa phrase, en ajoutant :

— Vendre la terre de mon nom! Pour qui me prenez-vous?

II

L'HISTOIRE DU BARON DURAND

Ce que M. Dubois eut, lui, de la peine à retenir, ce fut un accès de fou rire. Il constatait le ravage qu'avait produit en si peu de temps, sur l'imagination ordinairement calme de M. Durand, la simple communication de quelques adresses timbrées par la poste. De son côté, M. Durand, troublé de l'écho de sa dernière parole, sentait une vive rougeur lui monter aux joues. Les deux interlocuteurs n'osaient pas se regarder. Par bonheur on entendit résonner bruyamment le second coup de la cloche du déjeuner, et tous deux se levèrent à la fois, comme mus par un ressort.

La conversation durait depuis une heure, elle avait pris une tournure générale, et les questions spéciales qu'était venu traiter le régisseur s'étaient trouvées écartées. On n'avait seulement pas résolu celle de la demande des bonnes sœurs. C'était donc un entretien à reprendre. Avant d'en raconter la suite, il convient de dire ce qu'était le passé du baron Durand de Chauvry.

Désiré Durand était un humble enfant de l'Auvergne, dont l'éducation littéraire n'avait pas été poussée au-delà de l'école primaire. Il y avait eu des succès. Tout jeune, doué d'une belle écriture et sachant passablement l'orthographe, il était venu de Saint-Flour à Paris, mandé par un oncle de son nom. C'était la belle écriture de Désiré, plus encore que son style, qui avait séduit l'oncle Durand, à qui Désiré adressait régulièrement, aux approches du 1er janvier, une lettre respectueuse de bonne année. J'engage les jeunes bacheliers qui cherchent une voie et assiègent la porte des bureaux à bien se pénétrer de cette vérité, qu'une belle écriture est une meilleure recommandation que leurs diplômes. Que peut-on demander, pour des emplois administratifs, à des adolescents, frais sortis de la Sorbonne? On ne leur demandera pas de l'expérience, ni du latin, qu'ils savent si peu, ni du grec, qu'ils

épellent à peine, ni de la philosophie, quoique sur ce point je les reconnaisse en état de divaguer aussi bien que leurs maîtres. On leur demandera de l'écriture. L'oncle Durand fut donc émerveillé de la calligraphie de Désiré. Il fut de plus disposé à la bienveillance par cette assiduité polie à lui exprimer, suivant un usage qui semble bien banal, des souhaits de bonne année. La chose du monde qui coûte le moins et qui rapporte le plus est la politesse. Ceci est encore une maxime que je voudrais inculquer aux jeunes gens. Il y en a, malheureusement, à qui la politesse paraît coûter beaucoup, et qui contesteraient, pour ce motif, la maxime.

Il est certain que Désiré Durand, dont l'ambition, à quatorze ans, était d'être instituteur de village au fond de l'Auvergne, dut à son écriture et à sa politesse de devenir le baron Durand de Chauvry, en possession d'un nombre de millions qu'il supputait, dans la solitude, avec une joie de thésaurisateur, en s'inquiétant d'avoir son régisseur pour confident. Il y fallut du temps, de l'âpreté au travail, de la conduite, et assurément aussi, par surcroît, de la chance. A la loterie de la vie, rien ne dispense de la chance. La politesse, même jointe à la calligraphie, n'atteint pas toujours les sommets qu'atteignit Désiré Durand.

Ce fut une chance que l'oncle Durand n'eût pas de fils. Il reçut paternellement dans sa maison son neveu, auquel il s'attacha d'autant plus qu'il trouva bientôt en lui un précieux auxiliaire.

Il y a des races laborieuses, comme il y en a de paresseuses et d'indolentes. On a souvent remarqué de quelle puissance de travail, en même temps que de quelle aptitude au négoce et aux affaires financières, est douée, dans tous les pays, la race juive. On a constaté qu'en France les protestants viennent au second rang, après les israélites, dans l'ordre des aptitudes au négoce. On a cherché à ce phénomène des raisons de doctrine ou d'ethnologie. La raison est surtout traditionnelle et historique. Dispersés au sein des nations sans s'incorporer à aucune, repoussés par l'opinion et les institutions, les juifs ont été, pendant une longue suite de siècles, exclus de toutes les professions, autres que de celle du négoce. Où auraient-ils pris l'esprit patriotique, quand ils n'avaient pas de patrie? l'esprit chevaleresque ou militaire, quand il leur était interdit de porter l'épée? l'esprit des possesseurs du sol, quand ils ne possédaient aucun sol? l'esprit municipal, quand ils n'appartenaient pas à la cité; l'esprit légiste, quand ils ne pouvaient être ni magistrats, ni avocats, ni tabellions, ni procureurs? Ils n'avaient que la ressource du trafic; ils y ont excellé, comme l'aveugle excelle dans les sens qui ne lui sont pas fermés; ils ont formé des générations de trafiquants, où les influences perpétuées du foyer, de

l'exemple, du milieu, sont presque devenues des influences du sang. Les protestants ont présenté le même phénomène, et par la même cause. Les proscrits de la révolution française avaient commencé de le présenter. Si l'émigration avait duré plus longtemps, nos gentilshommes français, sous l'aiguillon de la nécessité, en dépit de tous leurs préjugés et de leurs répugnances traditionnelles, auraient fait, à l'étranger, souche de négociants.

Depuis que les juifs ont conquis chez nous l'égalité sociale, les influences de la race, encore très visibles, s'effacent cependant graduellement. Il n'est plus trop rare, il le sera de moins en moins, de voir les beaux fils de la tribu dissiper oisivement ce qu'ont amassé leurs pères, jouir au lieu de travailler, chasser, monter des chevaux de prix, protéger des danseuses, parier aux courses et se ruiner au jeu, pour trancher du gentilhomme. Ainsi fit le très élégant Samuel Meyer, qui avait passé à Chauvry, comme un météore.

L'Auvergne produit une race d'hommes laborieuse. L'oncle Durand, qui en était sorti apprenti chaudronnier, s'était élevé successivement à la dignité de patron, puis, ses affaires s'étendant sans cesse et prospérant progressivement, à celle d'exportateur. Il eut des correspondants en Amérique. Il était fort peu lettré, ce qui le gênait. Désiré lui apportait précisément ce qui lui manquait, un secrétaire intelligent et sûr. Désiré eut et mérita toute la confiance de l'oncle Durand. L'exportation ne se limite pas longtemps à un seul genre de marchandises. Les correspondants d'outre-mer ont d'autres besoins et adressent des commandes diverses qu'il faut bien s'efforcer de satisfaire, sous peine de mécontenter et d'éloigner la clientèle. Insensiblement, l'ancien chaudronnier, qui avait cédé son fonds de fabrication, aidé du savoir-faire de Désiré, lequel avait l'avantage d'être moins spécialiste, eut à expédier des étoffes, des confections, des liqueurs et de la parfumerie, des parapluies, de la librairie, des articles de mode, des chapeaux et des bottines de femme. On ne se figure pas les mille détails du commerce d'une maison d'exportation, dont le chef semble devoir être un expert universel, ni ce que Paris envoie particulièrement de bottines de femme sur tous les points du monde. Il se trouva que c'était à Lima que l'oncle Durand faisait le plus d'envois, à un compatriote de Saint-Flour, qui s'y était établi. L'Auvergnat du Pérou vint à mourir, devant une grosse somme à l'oncle Durand et laissant des affaires embarrassées, faute d'un successeur pour en diriger la suite. Beaucoup de commandes restaient en outre à exécuter. L'oncle Durand, inquiet, prit un grand parti. Il exécuta les commandes, mais en les confiant à Désiré, expédié lui-même

au Pérou avec de pleins pouvoirs, et autorisé même à y résider. L'oncle Durand ne se séparait pas de lui sans chagrin. La conjoncture était grave, il pouvait plus aisément se passer de lui à Paris, où d'autres collaborateurs s'étaient formés et où lui-même avait acquis cette pratique de la commission universelle.

Voilà donc Désiré Durand s'établissant à Lima. Il n'eut pas trop de peine à régler, à l'entière satisfaction de son oncle, les affaires de l'Auvergnat défunt, dont il prit la suite en les agrandissant encore. Il continua de procurer des modes de Paris et des bottines à toutes les Péruviennes. Il avait vingt-cinq ans, il était agréable de sa personne, chef d'une maison riche, et l'on ne se troublait pas, à Lima, de l'humilité de la condition des parents de Saint-Flour. Il ne tarda pas à toucher le cœur d'une de ses jolies clientes, doña Pépita Brazos y Corrientes, qui était de pur sang castillan, du moins on le disait autour d'elle. Peut-être pensait-elle complaisamment que Désiré était aussi du plus pur sang auvergnat. Après avoir mis, pendant six mois, aux pieds de la belle Péruvienne, des hommages et des bottines, il put lui passer au doigt un anneau et au bras un bijou qui étaient aussi des articles d'exportation de Paris, mais dont il se dispensa de présenter la facture.

Il eut une fille unique, qui fut nommée Pépita, comme sa mère, cette même Pépita Durand qui, vingt ans après, rêvait dans les bois de Chauvry, en société de la femme du régisseur.

Pendant douze ans, l'existence de Désiré Durand fut véritablement une des plus heureuses de la terre. Il devait à son travail persévérant une aisance toujours croissante; sa femme, douce et belle, appartenait à une famille notable du pays; il se trouva, par elle, en relations avec les fonctionnaires les plus distingués de la république, et s'il n'allait pas à la cour, c'était uniquement par la raison suffisante qu'il n'y avait pas de cour. Dans ces villes commerciales d'outre-mer, un négociant riche et estimé acquiert, d'ailleurs, par lui-même une grande considération. Désiré Durand devint le personnage le plus important de la colonie française; il voyait familièrement le chargé d'affaires de France et les autres membres du corps diplomatique; il les recevait à sa table, ainsi que les amiraux qui commandaient les stations navales; il était à son tour l'objet de nombreuses invitations.

Il restait, par tempérament auvergnat, fort économe. La belle doña Pépita l'était moins, et avait acquis sur lui beaucoup d'empire. Elle l'entraîna sans trop d'effort à quelque ostentation, lui-même reconnaissant, en bon négociant, qu'un peu de dépense était utile à l'agrandissement de sa considération, par suite à celui

de son crédit et de ses affaires. Il y eut donc de sa part, pour dompter le naturel, à la fois condescendance et calcul. Le résultat fut qu'il eut une excellente maison, à laquelle présidait, avec infiniment de grâce, de cette grâce communicative des Espagnoles, la belle doña Pépita.

Mais quelle est l'existence qui s'écoule longtemps sans être visitée par le chagrin et le deuil! Désiré Durand perdit sa femme, emportée par une maladie aiguë, quand sa fille avait à peine douze ans. Ce fut la première affliction de sa vie, une affliction profonde. C'était, en outre, une perturbation qui l'obligeait à réfléchir sur une résolution à prendre. Il s'était habitué à la pensée de se faire du Pérou une patrie d'adoption, suivant l'adage, peu patriotique, qui est à l'usage de tous les émigrants : *Ubi bene, ibi patria.* Il n'avait pas d'aspirations vers Paris, et la vérité est qu'il n'en avait guère davantage vers Saint-Flour. Le lien puissant qui le retenait à Lima étant rompu, il sentit que rien ne l'y attachait désormais. Il éprouvait plutôt l'impatience de s'éloigner des lieux, des hommes, des objets dont l'aspect lui était douloureux, et de se réfugier en France. C'est par cette blessure cruelle que l'amour du pays rentra dans son cœur, pour être bientôt le mal du pays. Le pays, abandonné depuis plus de douze ans, lui apparaissait dans le lointain comme un apaisement et un asile, sinon comme un consolateur. En même temps, il découvrait qu'il désirait compléter en France l'éducation de sa fille, et qu'il désirait la marier en France, pour qu'elle fût bien Française. C'était la confirmation réfléchie, raisonnée, de l'élan de son aspiration personnelle. A cette époque, il accueillait sans hésitation la pensée de marier la petite Pépita. Tous les pères pensent à marier leur fille lorsqu'elle est encore enfant. Quand elle est devenue jeune fille, quelques-uns y pensent moins, ou n'y pensent qu'avec effroi.

Désiré Durand fit à la hâte ses préparatifs, remit le soin de ses affaires à un mandataire de confiance, et, emmenant Pépita, il s'embarqua sans esprit de retour, moins d'un mois après l'événement qui avait brisé sa vie.

Il fut reçu à bras ouverts par l'oncle Durand, qui voulut absolument lui offrir, comme autrefois, une hospitalité permanente. Pépita étant mise au couvent, Désiré restait bien triste et bien seul. Il n'avait aucune tentation de choisir ni de meubler un appartement où il redoutait l'horreur de l'isolement; il s'apercevait déjà que c'était une assez pauvre consolation, qui ne lui tiendrait pas compagnie, que de respirer l'air de la France. Il accepta donc avec reconnaissance le bienfait de l'offre de son oncle, d'abord à titre provisoire; mais, ainsi que beaucoup de provisoires, celui-ci

dura longtemps. Il n'y avait aucun motif déterminant de changer, une semaine plutôt qu'une autre, au moins jusqu'à ce que Pépita fût retirée du couvent, une combinaison qui convenait à tous, et c'est la raison négative qui prolonge les provisoires. L'oncle Durand n'avait pas d'enfants, Mme Durand était une excellente femme, tous deux ne tardèrent pas à prendre en passion la petite-nièce péruvienne, qui était une enfant charmante. Ils avaient aussi une chambre pour elle, les jours de sortie et pendant les vacances.

J'ajoute que le veuvage avait produit sur Désiré l'effet de réveiller ses instincts de parcimonie, en leur donnant une intensité croissante. Il ne subissait plus l'ascendant de doña Pépita, et ce n'était pas à Paris que son crédit demandait d'être aidé par un peu de représentation. Ni la condescendance ni le calcul ne combattant désormais le naturel, Désiré s'y livra sans résistance. Sous ce rapport encore, l'hospitalité de l'oncle Durand, qui supprimait presque toutes dépenses, était un bienfait très apprécié.

Le traité d'association fut renouvelé entre l'oncle et le neveu, qui décidèrent, d'un commun accord, de liquider la maison de Lima. Désiré ne voulant plus se séparer de sa fille ni se montrer au Pérou, il était à propos d'y envoyer un agent sûr pour procéder à cette liquidation. Parmi les employés de la maison Durand oncle et neveu était un jeune homme très intelligent qui exerçait les fonctions de secrétaire. On le nommait Ernest Dubois. Il était infiniment plus lettré que l'ancien chaudronnier et même que Désiré. Il avait été surpris, plusieurs fois, interrompant les correspondances d'affaires pour lire un volume nouveau, et, ce qui était plus grave, pour se livrer à quelques essais personnels de littérature, voire pour rimer des vers. Les chefs de maisons commerciales, n'eussent-ils pas débuté dans la chaudronnerie, n'aiment pas découvrir ces vocations parmi leurs jeunes commis et excusent plus volontiers des incartades de conduite. Ils hochent la tête et conçoivent des préventions qui ne se dissipent pas aisément.

Ernest Dubois avait donc subi des remontrances paternelles. Mais quand il s'appliquait à une besogne, il s'en acquittait si bien, il avait des manières si gracieuses et une physionomie si sympathique, que l'oncle Durand, tout en l'avertissant d'être plus sage, lui conservait une extrême bienveillance. La présence de Désiré faisait moins sentir à l'oncle Durand le besoin d'un secrétaire. Tous deux jugèrent que si Ernest Dubois n'avait qu'un avenir douteux dans la commission, il était l'homme qui, avec des instructions, remplirait le mieux une mission lointaine, laquelle fournirait un aliment et un intérêt à son intelligence.

Ernest Dubois. fut enchanté de ce témoignage de confiance et

partit enthousiasmé de la pensée d'un si beau voyage. Il était muni de lettres chaleureuses de recommandation de Désiré. Il ne passa que six mois à Lima, et s'acquitta de sa mission à merveille. Il eut un autre succès qui n'était pas dans ses instructions, et il ne revint pas seul. Il s'était trouvé naturellement introduit parmi les plus intimes relations de la famille de doña Pépita. Si la France politique a malheureusement perdu de son prestige à l'étranger, la défaveur n'atteint pas les jeunes Français qui ont des séductions personnelles, et Ernest Dubois en possédait certainement plus que n'en avait eues Désiré Durand. Il y eut encore une jolie Péruvienne qui ne fut pas insensible. Ernest Dubois ne s'enflamma pas moins vite pour les yeux noirs de la charmante Inez Rodriguez y Etcheveria; ce fut un roman rapide, dont le dénouement fut brusqué. Aux séductions d'Ernest s'ajoutait celle de Paris, dont la puissance d'attraction est si grande, et s'ajoutait, par surcroît, un autre attrait : la joie de revoir Pépita, qu'affectionnait tendrement la belle Inez, et près de qui elle ne se sentirait pas trop dépaysée.

On comprend maintenant pourquoi Pépita Durand trouvait tant de charme à se promener sous les grands arbres de Chauvry, dans la société assidue de Mme Dubois.

III

LE PREMIER RUBAN

Il s'était encore écoulé huit années, et il faut bien que j'explique comment Ernest Dubois était devenu le régisseur du comte Durand.

Quinze jours après son arrivée en France, Désiré Durand fut salué de la nouvelle la plus inattendue, à laquelle il refusa de croire jusqu'à ce qu'on lui exhibât le décret inséré au *Journal officiel.* C'était Ernest Dubois qui apportait en triomphe un numéro du journal. L'oncle Durand et tous les employés du bureau félicitaient Désiré sur sa nomination de chevalier de la Légion d'honneur. Le chargé d'affaires de France à Lima, afin de le remercier de ses bons dîners, avait sollicité pour lui cette faveur. Le décret, signé sur la proposition du ministre des affaires étrangères, ne mentionnait pas, à la vérité, ce motif. Il s'appuyait sur les *services exceptionnels* rendus au commerce français dans la capitale du Pérou. C'est la formule consacrée, et les services sont toujours exceptionnels. Le contraire serait l'exception.

Il faut accorder à Désiré une double justice. Sa première impression fut celle d'une sorte de confusion modeste. Il n'avait pas bien la conscience des services exceptionnels qu'il avait rendus au

commerce français, sinon en sa propre personne et en celle de l'oncle Durand, et il ne comprenait pas que ce fût un titre suffisant à la décoration. Sa seconde pensée, presque simultanée, se reporta vers doña Pépita, qui aurait été si fière d'être la femme d'un chevalier, et Désiré attendri s'essuya les yeux.

De la combinaison des deux pensées résulta ceci, qu'il ne se pressait pas d'arborer à sa boutonnière le signe de sa dignité nouvelle. Il avait comme besoin de s'y habituer, il voulait attendre que son deuil fût moins récent, attendre au moins d'être mis en possession de l'ampliation du décret qui devait voyager sur la route de Lima. Mais l'oncle Durand était insistant. L'honneur lui semblait rejaillir sur son nom et sur sa maison. Déjà il commandait au graveur des factures et des têtes de lettres, où les mots *Durand oncle et neveu* étaient suivis du bienheureux emblème, qu'il unissait aussi à ses initiales sur la marque de ses colis. Dans son ardeur, il proposait de plus une circulaire, qu'aurait rédigée Ernest Dubois, à l'adresse de tous ses correspondants. Point n'était nécessaire d'attendre le retour de l'ampliation puisque l'*Officiel* avait parlé. Enfin, on démontrait à Désiré que l'expansion à l'étranger des pots de pommade, des modes de Paris, des ustensiles de ménage et des bottines de femme était bien un service exceptionnel rendu à l'industrie française.

La bonne tante Durand, gagnée à l'enthousiasme, ajoutait un puissant argument sentimental, en disant à Désiré de penser à la petite Pépita, qui serait si heureuse à sa prochaine sortie d'embrasser un père enrubanné. Il était difficile que Désiré résistât longtemps.

J'ai connu un digne homme qui fut décoré par erreur, en récompense d'une belle action dont il était innocent. Il en fut d'abord déconcerté, se jurant bien, et le déclarant tout haut, qu'il ne porterait jamais le signe d'un honneur usurpé. Il eut à subir aussi les influences de son entourage, sans préjudice des secrètes suggestions d'un conseiller plus intime. N'était-ce pas un devoir de faire plaisir à sa femme, que son abnégation rendait chagrine? Et puis, après tout, s'il y avait quelque erreur fortuite dans le motif exprimé, n'avait-il pas, par ailleurs, plus amplement mérité cette distinction que tant de gens qu'il en voyait pourvus? C'est ce que lui dit un ami complaisant, et il fut frappé de la justesse de l'observation. Il ne fut donc pas trop obstiné, et, en bon mari, il obtempéra aux vœux de sa tendre épouse. Plus tard, le temps aidant, il en vint insensiblement à se persuader que ses souvenirs avaient manqué de sûreté... autrefois, et qu'il était bien l'auteur de la belle action officiellement constatée.

Désiré Durand avait à se faire une moindre violence. Un jour,

errant dans les galeries du Palais-Royal, il s'arrêta fasciné devant la vitrine d'une boutique où s'étalaient les plaques, les décorations et les rubans. Il regardait sa boutonnière, et remarqua tout à coup que ses vêtements, qui avaient accompli la traversée, manquaient trop de fraîcheur pour qu'il fût convenable d'y coudre un ruban dans l'éclat de sa nouveauté. Une sorte de pudeur et de respect de l'institution lui semblait exiger des habits neufs. Il s'arracha, sous cette impression, à sa contemplation, pour réfléchir. Ce fut la première escarmouche de la lutte qui s'engageait entre la parcimonie et la vanité, lutte qui devait être le drame du reste de sa vie. La vanité fut victorieuse. Désiré prit la résolution de s'acheter des habits neufs, résolution d'autant plus héroïque qu'on était en hiver et qu'il fallait un double vêtement. Les commanderait-il à un tailleur? Ce serait bien long, et ce serait bien cher. Ce fut la seconde escarmouche, et cette fois la parcimonie eut sa revanche. Peut-être, cependant, l'empressement d'entrer dans la boutique séduisante fut-il une considération supérieure à celle de l'économie, en sorte que, si celle-ci avait à rédiger le bulletin du combat, elle pourrait avoir tort de s'attribuer la victoire.

Quoi qu'il en soit de cette question controversée, comme sont controversés tant d'autres bulletins, Désiré Durand courut à *la Belle Jardinière* et y fut lestement habillé tout de neuf, non sans trouver que c'était encore bien cher. Il regagna le Palais-Royal, et ouvrit la porte de la boutique. Il balbutiait, il rougissait en demandant des rubans de chevalier. Les marchandes de ces officines de la vanité sont physionomistes, et elles sont placées dans un merveilleux observatoire de psychologie. Elles pourraient écrire d'assez intéressants mémoires. Celle à qui s'adressait Désiré discerna du premier coup d'œil qu'elle était en présence d'un néophyte et d'un naïf. Elle fut onctueusement affable. Ce n'est pas chose aussi simple qu'on serait porté à le croire, pour un décoré de la veille, que d'acheter un ruban de dix sous cousu à un bouton. Il y a bien des variétés de développement et de largeur qui correspondent à autant de nuances de la vanité, depuis le mince liséré qui semble se cacher modestement sous les saules, comme la bergère coquette de Virgile... *et se cupit ante videri*, jusqu'à la pivoine éclatante. L'hiver, il y a, en outre, à distinguer entre deux classes très caractérisées de décorés : ceux qui n'ornent du ruban que leur redingote, et ceux qui l'arborent aussi sur leur pardessus. Les premiers paraissent assurément les plus modestes. Pourtant, ne vous est-il pas arrivé, dans les lieux publics, de les voir écarter négligemment leur pardessus d'un côté? Le hasard veut que ce soit toujours du même.

Désiré Durand laissa diriger son inexpérience par l'onctueuse marchande, qui l'affubla... de deux pivoines. Il sortit triomphant, transfiguré. Il lui semblait que tous les passants le regardaient. C'était lui qui se regardait dans les glaces, qui abaissait aussi à chaque instant ses yeux sur les pivoines. Quand il rentra au logis, il fut bruyamment acclamé par l'oncle Durand, et la bonne tante eut, en l'embrassant, des transports d'effusion. Le lendemain, il alla visiter Pépita au parloir. L'enfant eut aussi des élans d'allégresse, et Désiré acheva de s'absoudre, en goûtant de pures joies paternelles. Il ne doutait plus qu'il n'eût rendu des services exceptionnels à sa patrie.

A deux mois environ de là, il commençait à se regarder un peu moins, pas beaucoup moins, dans les glaces, quand il reçut un courrier du Pérou. Parmi diverses lettres d'affaires, on lui remit un pli énorme, scellé d'un épais cachet de cire, où une couronne et des armoiries avaient un relief de médaille, et qui portait pour suscription ces mots, tracés d'une large et ferme écriture : *Monsieur le baron Durand, chevalier de la Légion d'honneur.* Désiré eut un éblouissement. Il oublia ou différa d'ouvrir le surplus de sa correspondance. Il tournait et retournait l'enveloppe magique. L'adresse était bien exactement celle de sa maison de commerce, et la qualification de chevalier, qu'il s'étonnait de voir déjà connue à Lima, ne pouvait s'appliquer qu'à lui, mais il relisait avec stupéfaction LE BARON DURAND ! Il examinait le cachet qui avait une exergue, et lut distinctement, en une langue étrangère que je ne veux pas désigner et dont il ne lui fut pas difficile de traduire ces quelques paroles : « Légation de S. M. le roi de... au Pérou. » Le représentant de cette puissance à Lima était de ses relations familières, ce qui lui causa une nouvelle excitation, et confirmait que le pli lui était destiné. A la fin, s'armant d'une paire de ciseaux, il contourna d'une main tremblante le circuit du cachet qu'il se serait bien gardé de rompre, et l'enveloppe mystérieuse put révéler ses secrets.

Il en sortit une lettre en français, commencée par les mots : *Monsieur lë baron.* Le personnage qui l'avait écrite complimentait affectueusement Désiré, et se félicitait lui-même d'avoir obtenu de son souverain, pour un ami si cher, le titre de baron. Il en sortit aussi un parchemin, qui était le brevet en bonne forme de la haute dignité conférée à Désiré Durand, brevet orné de sceaux magnifiques et de plusieurs signatures, dont une était royale.

Le personnage qui avait obtenu cette faveur était le représentant besoigneux d'une cour un peu besoigneuse elle-même; il avait, indépendamment des bons dîners auxquels il ne manquait jamais,

reçu de Désiré Durand quelques services exceptionnels qu'on pouvait réputer encore rendus à l'industrie française, puisqu'il s'agissait des importations de Paris, dont il s'approvisionnait amplement dans les magasins de Désiré, en négligeant de payer les factures, qui s'amoncelaient. Sa reconnaissance avait trouvé plus commode de s'acquitter en sollicitant pour son créancier, demeuré son ami, un titre dont sa cour était assez prodigue. En sorte qu'on peut dire que Désiré Durand fut chevalier parce qu'il donnait de bons dîners à un diplomate, et baron parce qu'il faisait crédit à un autre.

A Lima, en effet, Désiré n'avait pas osé être trop pressant vis-à-vis d'un si aimable convive. N'ayant plus, depuis son retour, à garder les mêmes ménagements, il venait, par le dernier courrier, de lui adresser une note d'un caractère assez péremptoire, presque un ultimatum, et cette dépêche, qu'il eût bien souhaité de rappeler, ne fût-ce que pour l'ajourner et en adoucir le ton, s'était croisée avec le parchemin.

Désiré regretta de ne pouvoir échapper à une association d'idées entre son brevet de baron et le solde de ses factures. Il sentait bien que le sort de sa créance était plus compromis que jamais, et qu'en bonne comptabilité il serait sage de la passer par profits et pertes, non point à la colonne des profits. Mais il relisait, il contemplait le parchemin qui lui restait; il relisait aussi l'enveloppe, il se disait que dorénavant toutes ses lettres pourraient lui être ainsi adressées, que lui-même aurait le droit de signer le baron Durand, et de se faire graver des cartes qui porteraient : le baron Durand, chevalier de la Légion d'honneur! Il pensait qu'après tout, peu de mauvais débiteurs ont la faculté d'attribuer à un créancier privilégié un pareil dividende de faillite.

Ce fut la troisième escarmouche de la lutte des deux passions qui divisaient le cœur de Désiré Durand, et je crois bien que la vanité put encore inscrire une victoire sur son bulletin.

Désiré était si troublé, qu'il ne songeait pas à ouvrir ses autres lettres, et qu'il tardait de se présenter, à l'heure accoutumée, devant son oncle; celui-ci, le visage épanoui comme d'habitude, fit irruption dans le cabinet de Désiré.

— Hé bien, dit-il, quelles nouvelles de nos affaires de Lima?

— Je ne sais pas encore, balbutia Désiré déconcerté.

— Comment, tu ne sais pas encore? Il y a plus d'une heure que le courrier est distribué et que je t'attends.

Désiré agitait les lettres qui étaient sur sa table, et se mettait en devoir de les décacheter.

— Et qu'est-ce que c'est que cette grande pancarte? ajouta

l'oncle Durand en saisissant le parchemin. Ce n'est pas en français, je n'y comprends rien.

Désiré tendit en silence la dépêche explicative du diplomate, ainsi que son enveloppe, et observa son oncle avec anxiété.

— Quelle farce! s'écria l'oncle Durand, dont, en dépit de ce mot, la physionomie était devenue grave; tu serais baron, maintenant?

— Je vous jure, mon oncle, que je ne l'ai pas sollicité.

— Il ne manquerait plus que cela! Un Durand, de Saint-Flour, solliciter un titre de noblesse! Je te renierais pour mon neveu. Cela n'a aucune valeur dans une république.

— Vous croyez, mon oncle?

— Tiens, voilà le cas que je fais de ces fanfreluches.

L'oncle Durand eut le geste de déchirer le parchemin, dont, heureusement, le tissu était résistant, autant qu'un préjugé. L'enveloppe, au large cachet blasonné, courut de plus gros risques; Désiré se précipita, éperdu, sur ses papiers en les ressaisissant; l'enveloppe fut froissée, et elle devait conserver toujours, aussi bien que Désiré, la trace indélébile de cette offense.

— Garde tes paperasses, reprit l'oncle Durand, à la condition de les cacher et de ne m'en plus parler, si tu ne veux pas que je me moque de toi. Moi, je ne veux pas, entends-tu, être l'oncle ni l'associé d'un baron. Et maintenant revenons aux choses sérieuses et voyons où en sont nos affaires.

Désiré ne répliqua pas. Il était habitué à la déférence envers son oncle, et il s'était mis trop manifestement dans son tort par sa négligence d'associé. Mais ce fut une douche bien froide et bien déplaisante jetée sur son enthousiasme incandescent pour la couronne de baron. Son souvenir se reporta sur sa créance, et il pensa qu'une couronne qu'il devrait cacher n'était, vraiment, que monnaie de faillite. En ce moment, il eût préféré un remboursement en espèces sonnantes et ayant cours. Son souvenir se reporta aussi, avec attendrissement, vers doña Pépita. S'il avait eu près de lui sa femme si sincèrement regrettée, il lui aurait offert de s'expatrier de nouveau, afin qu'elle rentrât dans son beau pays du Pérou, et que loin des railleries dédaigneuses de l'oncle Durand, elle y rentrât baronne.

IV

LA TERRE DE CHAUVRY

Comment l'oncle Durand, si enflammé pour une décoration, était-il si méprisant pour un titre? Comment, après avoir témoigné tant

de joie de voir son neveu chevalier, ce qui est aussi un titre, témoignait-il tant de déplaisir de le voir baron? C'est la question qu'il faudrait poser à tous nos démocrates.

Il me semble que la logique de la démocratie devrait proscrire pareillement l'une et l'autre distinction. La Légion d'honneur, avec sa hiérarchie de grades, de chevaliers, d'officiers, de commandeurs, ne blesse pas moins le saint dogme de l'égalité que des dénominations de simple courtoisie qui ne confèrent aucun privilège. Je dirai même qu'elle le blesse davantage, à cause de sa hiérarchie d'abord, qui est beaucoup plus rigoureuse, et à cause de ses signes extérieurs. Dans les lieux publics, rien ne distingue un homme titré du commun des mortels, tandis que les décorés s'affichent avec une ostentation souvent impertinente. Mais les préjugés ne s'embarrassent guère de la logique. Peut-être la raison de la différence est-elle que les titres rappellent l'ancien régime, et que la Légion d'honneur rappelle encore la fin de la légende de la révolution? Peut-être la raison est-elle plus profonde et tient-elle à ce que les titres sont héréditaires et les décorations personnelles? Or la démocratie moderne, qui a toutes les ambitions et toutes les vanités individuelles, semble se complaire à être viagère, c'est-à-dire égoïste, et elle a une sorte d'horreur insensée de l'hérédité.

L'oncle Durand affectait de professer des opinions très démocratiques. Les hommes sortis du sein des classes laborieuses, de ce qu'on a nommé les nouvelles couches sociales, comme si elles étaient nouvelles, comme si elles n'avaient pas existé et ne devaient pas exister toujours, les parvenus qui, par le travail, l'intelligence et la chance, ont atteint une grosse fortune, se divisent en deux classes : les uns sont de féroces conservateurs; c'était le cas de Désiré; les autres gardent en théorie et servent effectivement de leur argent les opinions de leur jeunesse ardente. Pour un grand nombre, c'est ambition et brigue; ils songent au suffrage et ils le caressent. Pour plusieurs, c'est pusillanimité. Ils espèrent échapper à la pointe du glaive, en se mettant du côté du manche; éloigner de leur maison les partageux, en les dirigeant vers la maison d'autrui. Pour quelques-uns, c'est habitude d'esprit, étroitesse d'idées, influence persévérante du milieu, ou seulement lecture assidue du même journal. L'oncle Durand était de ces derniers. Il croyait à son journal; il croyait à la légende révolutionnaire; il croyait à la gloire des vainqueurs de la Bastille; et, avec ces idées, il faut s'étonner de tout ce qu'il avait conservé de correction dans sa conduite, de bienveillance, d'esprit de famille et de rigide loyauté.

La divergence des opinions et la crise du parchemin auraient

pu jeter un trouble considérable dans ses relations avec Désiré, et même provoquer l'éclat d'une séparation. Il n'en fut rien; l'intérêt de tous deux domina les difficultés de la situation. Désiré était souple et doux, il avait le précieux talent de savoir se taire. La tante Durand, à qui son mari permettait d'être un peu dévote, était, pour l'intérieur, un lien puissant. Elle eût été désolée de perdre la société de Désiré, avec qui elle faisait, le soir, d'interminables parties de piquet à un demi-centime le point. La petite Pépita, dont l'enjouement était plein de charme, et qui avait été prise en passion par le vieux ménage, se trouvait un lien plus puissant encore. Enfin Désiré comptait! Les profits de l'association croissaient sans cesse, on établissait des inventaires annuels magnifiques. Désiré n'avait à supporter aucune dépense. Il épargnait toujours, il faisait des placements heureux, il entassait.

Plusieurs années se passèrent sans autre incident remarquable que le retour d'Ernest Dubois, ramenant la belle Inez, qui, si elle n'était pas l'or du Pérou, en était bien la fleur. Ce fut encore un lien. Quand Désiré, seul dans son cabinet, avait quelques loisirs, il se livrait à deux contemplations, alternatives ou simultanées, et s'y absorbait. Il tenait avec autant de soin la comptabilité de sa fortune privée que celle de la maison de commerce. Au fond d'un tiroir dont la clef ne le quittait jamais, gisait un registre dont il avait lui-même fourni le modèle, et qui était bien un modèle du genre. C'était son inventaire. Une colonne indiquait ses placements successifs, par ordre de dates; deux autres, la valeur de ses titres, au 31 juin et au 31 décembre de chaque année; plusieurs, les revenus. Il totalisait, à l'encre, deux fois par an, plus souvent au crayon. Quand la hausse de ses valeurs fut rapide, il en vint à totaliser tous les mois; c'est la volupté de l'avare moderne. L'avare antique, l'enfouisseur, ne connaissait pas cette joie de voir son trésor se doubler, se tripler pendant son sommeil, et il avait l'appréhension constante de ne plus le retrouver. On croit que les avares de la comédie n'existent plus; ils sont plus nombreux que jamais, seulement ils ont changé de procédés. Ils n'entassent que des papiers, au lieu de sacs d'or. Ils sont plus savants en finances, et connaissent la puissance des intérêts composés.

Désiré eut une des plus vives joies de sa vie, quand son total atteignit le chiffre de un million. Il demeura fasciné devant ce chiffre, le regard fixe et ardent, comme le chien d'arrêt devant la touffe de bruyère où le gibier a cru s'abriter. Il eut bientôt une seconde joie, non moins vive. Il possédait cinq obligations, pas davantage, de la Ville de Paris. C'était d'un bien maigre revenu, mais il pensait qu'on doit toujours laisser à la fortune une porte entr'ou-

verte. Il gagna un gros lot. Il s'en cacha et ne le dit à personne. Il eut cependant deux mouvements de générosité, il donna un petit bijou à Pépita, et il porta discrètement, sans se nommer, quinze francs au bureau de bienfaisance de son quartier. Pourquoi ce chiffre de quinze francs? Il avait hésité entre dix et vingt.

Lorsque Désiré avait suffisamment revu ses additions, il retirait de la même cassette, en y replaçant le registre, l'enveloppe froissée du diplomate et le parchemin. Il avait le sentiment qu'il convenait de ne se parer de son titre qu'en même temps qu'il cesserait de travailler activement aux choses de son commerce. Il ne voulait pas déroger, il ne voulait pas rencontrer encore les railleries ni l'opposition de son oncle. Alors il se posait la question de savoir à quelle époque ou dans quelles circonstances il prendrait de si graves résolutions. Ce sera quand je marierai ma fille, se disait-il d'abord. Mais à mesure que grandissait Pépita, il s'attachait de moins en moins à la perspective de cette échéance. Puis il se dit : « Ce sera quand j'aurai deux millions. » Les deux millions vinrent vite, et il jugea qu'il serait insensé de s'arrêter en si beau chemin. Ce sera quand j'aurai trois millions, quand j'en aurai cinq..... et comme les joueurs continuent de jouer sans s'arrêter aux bornes qu'ils se sont prescrites, Désiré continuait de travailler.

Parfois, avant de refermer la cassette, Désiré, allumant une bougie, tirait à la cire quelques empreintes d'un cachet qu'il avait fait graver, avec sa couronne de baron et les armoiries que lui conférait le brevet. Enfin, il réintégrait dans le tiroir le registre, le parchemin, le cachet et les empreintes, donnait deux tours de clef... et s'occupait d'expédier à ses correspondants des pots de pommade et des bottines de femmes, en signant ses lettres, non point *baron Durand*, mais *Durand oncle et neveu.*

Il eut cependant, un jour, une distraction. Il y a un apothicaire d'outre-mer qui a eu la malice de conserver une facture signée *baron Durand*, pour une fourniture d'instruments perfectionnés de sa profession.

Il advint, avec le cours du temps, que l'oncle Durand fit une maladie et resta fort affaibli. Il commença de sentir le besoin du repos et de se persuader que l'air natal pourrait seul lui rendre les forces perdues. Les médecins, impuissants à les rétablir, entretinrent et flattèrent cette douce illusion. On envoie un vieillard respirer l'air natal, comme on envoie un adulte aux eaux ou à Nice. La tante Durand, demeurée plus vaillante, était une Baucis très dévouée à son Philémon. Elle n'eut pas d'objection, malgré les regrets qu'elle donnait à ses habitudes et surtout à Pépita. Elle espérait bien retrouver à Saint-Flour la partie de piquet. Elle y

trouverait aussi un choix de petites nièces dont l'empressement n'était pas douteux, et Désiré lui promettait une visite avec Pépita. On annonça donc la dissolution de l'association commerciale, et la séparation prochaine. Ce fut une crise terrible dans le cœur de Désiré, non plus certes une escarmouche, mais la lutte suprême. Allait-il continuer seul les affaires de la maison Durand oncle et neveu? Où allait-il se reposer aussi, en arborant son titre de baron? Le tiroir mystérieux fut souvent consulté. Tout ce qu'il contenait apportait le même conseil. L'addition du registre venait de dépasser cinq millions! Cependant il était bien dur de se résigner à ne plus gagner d'argent.

Désiré hésitait encore, quand il reçut une proposition qui fut déterminante. Un de ses concurrents lui demandait la cession de la clientèle et la suite des affaires de la maison, en lui offrant une somme ronde. Désiré, qui gagnait de l'argent en travaillant, pouvait en gagner en cessant de travailler. C'était le ciel ouvert.

— Allons, monsieur le baron, décidez-vous, dit le tentateur, qui n'ignorait pas le point faible de la citadelle.

— Taisez-vous donc, s'écria Désiré tout rougissant.

— Pourquoi me taire, monsieur le baron? reprit l'interlocuteur. Malgré votre modestie exagérée, on sait ce qu'on sait.

La citadelle était bien ébranlée. Désiré, en bon négociant, marchanda, connaissant par expérience qu'on ne prononce jamais d'abord son dernier mot. Il parla de 50 000 francs de plus, le tentateur se hâta d'accepter, et le baron Durand se trouva pris.

Il était stupéfait. « J'aurais pu obtenir 100 000 francs de plus, » se dit-il aussitôt, et il eut un chagrin poignant de sa maladresse. Il eut vite une autre amertume. Dans son trouble, il n'avait pas réfléchi qu'il devait loyalement offrir à l'oncle Durand la moitié du prix de la cession. En y pensant, il eut besoin, pour se consoler d'une double déception, d'aller se remettre en présence du brillant registre et de l'éblouissant parchemin.

Mais l'oncle Durand fut grand. Quand Désiré, qui craignait encore un blâme et des reproches, vint, bien timidement, lui annoncer sa résolution de se retirer des affaires, en s'empressant, pour se faire pardonner, de lui offrir la moitié du prix de la cession, l'oncle Durand refusa nettement.

— Cela ne m'appartient pas, mon cher ami, dit-il. Je ne pouvais plus travailler, moi, et je te laissais ma part sans te la vendre. Tu es bien libre d'en faire ce que tu veux. D'ailleurs, si j'y avais quelques droits, ce sera le commencement de la dot de Pépita.

Le mot de dot ne sonnait déjà plus agréablement à l'oreille de Désiré; sauf cette impression un peu fâcheuse, il fut enchanté du

résultat inespéré de la conférence. L'oncle Durand avait été affectueux et n'avait témoigné aucune mauvaise humeur. Aucune allusion au titre de baron n'avait été risquée, et Désiré pouvait garder sans scrupule le prix entier de son marché. Il attribuait cet excès de débonnaireté à l'affaiblissement des facultés de son oncle. Il ne devinait pas ce qui se passait dans l'âme du malin vieillard. L'oncle Durand avait son orgueil de négociant, et, à sa manière, l'orgueil de son nom, s'il n'avait pas les vanités de Désiré. Il lui plaisait que la maison Durand disparût quand il ne serait plus là pour la diriger. Le commerce peut avoir tant de vicissitudes! Il ne lui déplaisait même plus que, lorsqu'il serait retiré à Saint-Flour, Désiré se parât d'un titre à Paris. Il ne doutait pas que ce ne fût la pensée de Désiré, et se serait bien gardé de l'en détourner. Peut-être, à son insu et malgré ses principes, n'était-il pas insensible au reflet d'honneur qui en rejaillirait sur lui, lorsqu'on lui parlerait à Saint-Flour de son neveu le baron Durand. Ce qui est plus certain, c'est qu'il se sentirait mieux à l'aise pour la distribution de sa fortune, que ses neveux d'Auvergne étaient nombreux, n'étaient ni riches ni titrés, et qu'il venait de faire, à bon marché, la part de la dot de Pépita. C'était un genre de perspective que le baron Durand, suffisamment agité, oubliait d'approfondir. Une mère eût été plus clairvoyante ou plus ombrageuse.

Il y eut une suite d'arrangements amiables, auxquels l'oncle Durand apporta d'autant plus de bienveillance et de générosité qu'il entendait se réserver plus de liberté testamentaire. C'est ainsi qu'il abandonna jusqu'à la fin de son bail, c'est-à-dire pendant deux ans, la jouissance de son appartement et de son mobilier à Désiré, sous le prétexte qu'il ne renonçait pas à revoir Paris. Ne pas payer de loyer, être dispensé d'acheter un mobilier, ce fut pour Désiré une bien vive allégresse. Enfin la séparation eut lieu, non sans quelques scènes attendries. Désiré retira sa fille du couvent pour qu'elle lui tînt compagnie, et il put enfin se commander des cartes de visite qui portaient, sous une couronne, *le baron Durand, chevalier de la Légion d'honneur*.

Il était plus difficile de faire usage de ces cartes, attendu que le baron Durand vivait obscurément, et, en dehors du ménage Dubois, n'avait de relations de société avec personne. C'est le moment de reparler d'Ernest Dubois, et de la charmante Péruvienne qu'il avait ramenée de Lima.

Ernest Dubois avait conservé son emploi dans la maison Durand oncle et neveu, et, sur la recommandation de Désiré, l'avait encore conservé auprès de leurs successeurs, mais ce ne pouvait plus être la même confiance de rapports, et d'ailleurs il n'avait aucun

penchant pour les affaires commerciales, qui lui inspiraient plutôt de la répugnance. Il avait d'autres aspirations. On a vu qu'il avait des goûts littéraires. Il ne se corrigeait pas d'écrire de la prose et des vers; il s'était même risqué à publier deux ou trois romans, non sans succès; et la belle Inez, qui collaborait un peu avec lui, était très encourageante pour cette vocation. Il éprouvait en outre pour la chasse une véritable passion, qu'il n'avait que bien rarement l'occasion de satisfaire. Il se détachait donc de plus en plus de ses travaux de bureau, au lieu de voir un avenir dans l'expédition des pots de pommade et des bottines de femme. Grâce à la tendresse de sa femme pour Pépita, il continuait de voir familièrement le baron Durand, et celui-ci était enchanté des distractions que l'aimable ménage apportait dans son intérieur austère, en entretenant la vive gaieté de Pépita. Quand approcha la fin du bail, que le propriétaire refusait de renouveler, le baron Durand devint particulièrement soucieux. Il lui fallait adopter un parti, chercher un appartement, payer un loyer, et, qui pis est, acheter un mobilier! C'était dur. Il eût préféré acheter une maison, parce qu'une maison rapporte des loyers, et qu'un propriétaire peut s'imaginer y être logé gratis. Le baron Durand eût pris au sérieux la plaisanterie que, lorsqu'on n'a pas les moyens de payer son terme, on doit avoir une maison à soi. Mais acheter une maison ne dispensait pas d'acheter un mobilier, ce qui troublait le plus le baron. Puis il était effrayé de la pensée d'avoir des appartements vacants, ou d'être entouré de locataires qui lui demanderaient tous des réparations!

Sur ces entrefaites éclata la déconfiture de Samuel Meyer, et des affiches annoncèrent la mise en vente du château nouvellement construit et nouvellement meublé de Chauvry. L'annonce était très alléchante. Ernest Dubois, sa femme et Pépita, réunissant leurs instances, entraînèrent M. Durand à visiter le château de Chauvry. Par un beau jour de printemps, ce serait au moins une charmante promenade. Les trois premiers furent enthousiasmés, et ils remarquèrent avec joie que le baron se laissait gagner aux séductions de la terre de Chauvry.

Elle était située à une dizaine de lieues de Paris. On sut qu'il venait peu de visiteurs. Ernest Dubois déclara judicieusement qu'il n'y aurait guère de concurrence et qu'on aurait la terre pour la moitié de ce qu'elle avait coûté à Samuel Meyer. Le baron Durand dressait l'oreille, affriandé par la pensée d'une bonne affaire. C'était, en effet, trop loin de Paris pour les financiers. Ils ne veulent pas, ils ne peuvent pas s'éloigner autant de leurs comptoirs, des agents de change et de la Bourse. C'était trop près pour les anciennes familles qui ont toutes leurs attaches dans leurs pro-

vinces; cela ne convenait qu'à un homme riche, retiré des affaires actives, mais désireux de venir souvent à Paris, afin d'y soigner ses intérêts, précisément ce qu'était le baron Durand.

Au cours de la visite intérieure, Ernest Dubois avait remarqué une bibliothèque bien garnie. Au dehors, il vit avec émotion courir quelques lièvres et s'envoler quelques faisans. Il avisa une coquette maison de régisseur. L'idée s'empara de lui d'offrir en cette qualité ses services, et de s'établir là, partagé entre des occupations peu assujettissantes, la chasse et la littérature, libre d'écrire à son aise en suivant ce qu'il croyait sa vocation, libre d'aller en quelques heures à Paris faire des recherches ou voir ses éditeurs. Aucune autre situation ne pouvait lui présenter de pareils avantages. Il avait une aisance modeste, suffisante pour qu'il se contentât des émoluments que lui accorderait le baron Durand, et qu'il savait devoir être chiches. Il se promettait d'avoir un cheval, ce qui était encore une ambition qu'il n'eût jamais satisfaite à Paris. Il était habitué aux manies du baron, qui le traitait en ami et le consultait déjà pour ses placements. Enfin, il avait deux très jeunes enfants, un peu étiolés dans l'épaisse atmosphère de Paris, et à qui l'air de la campagne serait si salutaire!

Ernest Dubois se passionna pour son idée, et prit à part sa femme, afin de la lui communiquer.

— J'y songeais! s'écria-t-elle.

Elle aussi étouffait dans son quatrième étage. Elle aussi, en aspirant à pleins poumons cet air salubre, devant les splendeurs de la nature, devant les bois verdissants et les pâquerettes, pensait à ses enfants, aux miasmes des rues et à la poussière des Champs-Élysées. Elle pensait aux goûts de son mari, et de plus elle aimait tant Pépita! Pépita, qui était l'irradiation du soleil de son beau pays! Quels regrets pouvait-elle laisser à Paris! Inez s'enflamma donc à son tour et prit à part Pépita. Ce fut un nouveau transport, une nouvelle explosion. On visita, sous cette impression, la maison du régisseur, d'où l'on avait une vue charmante, et un complot à trois se trouva formé pour vaincre, s'il était besoin, toutes les hésitations du baron Durand.

Était-il besoin de beaucoup d'efforts? Non, parce que sa vanité était déjà du complot. Des aperçus nouveaux traversaient son esprit. Il n'avait qu'un mot à prononcer pour être le possesseur de toutes ces belles choses! Il tressaillait à la pensée de devenir le châtelain de Chauvry, le seigneur du village. Le baron Durand aurait une terre, des fermiers, j'allais dire des vassaux, qui l'appelleraient, chapeau bas, monsieur le baron! Et il ferait une bonne affaire, et il profiterait des folies de Samuel Meyer, et il ne payerait

pas de loyer, et il n'achèterait pas de mobilier, et il comblerait de joie Pépita, — qui ne serait pas pressée de se marier ! Il se troublait seulement en réfléchissant que ce serait une solitude un peu triste, s'il perdait la société de ses bons amis Dubois, et se proposait de les inviter souvent. On était à la fenêtre de la petite maison coquette. Pépita, toute radieuse, s'écria :

— N'est-ce pas, mon père, que M. Dubois serait bien ici?

— En qualité de régisseur de monsieur le baron, ajouta Ernest Dubois.

— Vraiment, mon ami, dit Désiré, vous consentiriez?...

— Avec bonheur et gratitude, reprit Ernest Dubois, si vous continuez de m'appeler votre ami.

— Plus que jamais, répliqua le baron.

Il y eut des embrassements. Le baron était plus impatient que les trois complices. Pendant le retour en chemin de fer, il ne fut question que de projets. Ernest Dubois obtint l'ultimatum de M. Durand pour le prix, et dès le lendemain matin attaqua la négociation. Samuel Meyer était très pressé. Ernest Dubois revint triomphant, en annonçant qu'il avait traité, à 50 000 francs de moins que sa limite, et que le baron Durand était propriétaire de la terre de Chauvry. Le baron, dont l'excitation durait encore et qui n'avait pas dormi, eut un double transport d'allégresse. Il croyait avoir gagné 50 000 francs.

Quinze jours après, le baron Durand et Pépita s'établissaient au château de Chauvry, pendant qu'Ernest Dubois et sa femme prenaient possession du joli chalet du régisseur.

Quoique cela n'eût pas été stipulé dans les conventions, il arriva que la famille d'Ernest Dubois était, au château, de tous les repas. L'habitude en avait été prise au commencement de l'installation, et se continua sans que Pepita eût à le demander. Le baron se disait bien, intérieurement, que c'était une augmentation de la dépense de table, mais il se serait trouvé un peu seul, en tête à tête avec Pépita, dans cette vaste salle à manger, pour passer ensuite dans un salon plus vaste encore. Il avait sans cesse besoin de parler à M. Dubois; les enfants l'amusaient par leur gentillesse, et il avait laissé la belle Inez conquérir sur lui une partie de l'empire qu'avait eu doña Pépita. Il ne murmurait donc pas trop en acceptant cette charge de sa situation nouvelle de châtelain. Il avait même réfléchi qu'il pouvait y voir une économie. Pépita était bien peu expérimentée pour présider à la direction d'une grande maison, et elle montrait des dispositions assez dépensières; le baron Durand n'y entendait rien et craignait d'être volé. Inez avait tenu avec beaucoup d'ordre un ménage modeste, ce qui était une garantie. A l'instigation de

Pépita, qui ne faisait que seconder sa propre pensée, le baron Durand ne tarda pas à confier à Mme Dubois la direction de toute la maison et des domestiques. Comme il n'offrait aucun traitement pour cette fonction, il avait même calculé que le surcroît de la dépense de table serait plus que compensé par cette combinaison, et qu'il n'en serait que mieux à l'abri d'une demande d'augmentation de son régisseur, lequel s'était contenté, sans discussion, de forts maigres appointements. Un certain instinct de justice achevait d'apaiser l'âme du baron Durand.

En remarquant qu'il y avait au château tant de chambres vides et en pensant que ceci ne lui coûterait rien, il en vint même, un soir qu'il pleuvait à verse, à être touché d'un nouveau sentiment de bienveillance et à offrir le logement; mais Ernest Dubois refusa péremptoirement, afin de garder un peu d'indépendance.

Il y a, entre époux, bien des débats à l'occasion de la dépense de maison; il y en eut entre Inez et le baron. Mme Dubois avait l'éloquence persuasive, avec le don d'une imperturbable bonne humeur, et le baron, au fond, était débonnaire. Elle savait opposer la vanité à la parcimonie, et gagnait d'ordinaire ses procès, non sans quelques transactions. Afin de rendre ces débats plus rares, elle négocia un traité de paix générale après le premier mois d'expérience, en offrant de se charger, à forfait, du ménage, moyennant un subside mensuel. Elle jurait de ne pas y gagner; elle ajoutait, en riant, qu'elle ne jurait pas de ne pas y perdre. Le mot plut au baron, qui aimait assez la combinaison, et se défendit vaillamment, pas à pas, sur le chiffre du subside. Mme Dubois enleva enfin un accord qui fut un de ses succès les plus méritoires. Si le baron continuait de tenir lui-même et de contempler souvent son registre caché, c'était Ernest Dubois qui tenait la caisse. Inès n'aurait qu'à demander, chaque mois, à son mari le montant du subside pour lequel un crédit lui était ouvert, et elle se trouvait dispensée de rendre des comptes détaillés. C'était un grand bienfait. Elle n'échappa cependant pas à des litiges sur les articles que comprenait le forfait, et le baron n'échappa pas lui-même au chagrin des demandes de crédits supplémentaires. Quel est le budget si bien établi qui soit garanti de ces appendices, et quel est le traité qui soit à l'abri des litiges? La plupart des procès naissent d'une convention, comme la plupart des guerres, d'un traité de paix diversement interprété, et, apparemment, les querelles de ménage ne naissent aussi que de l'accord préalable d'un mariage. Les conventions n'en sont pas moins la base nécessaire de la vie sociale.

Alfred DE COURCY.

La suite prochainement.

LA MARQUISE DE CRÉQUY

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

Il est une femme du dix-huitième siècle, dont le nom est plus connu que la vie, qui a exercé sur quelques esprits d'élite une influence intime et discrète, mais qui a pourtant laissé la trace d'une belle âme, et dont l'histoire, à plus d'un titre, est caractéristique et exemplaire. Sans avoir occupé une place très importante dans la vie de Jean-Jacques Rousseau, elle eut de longues relations avec lui; et, dans ses correspondances et ses *Confessions*, il n'a jamais parlé d'elle qu'avec estime et respect, tout en ne laissant pas de la gourmander, de la quereller et de la bouder à l'occasion. C'est Renée-Caroline de Froullay, marquise de Créquy-Hémond, née le 19 octobre 1714, au château de Montflaux, dans le bas Maine, fille d'un lieutenant général, morte âgée de quatre-vingt-huit ans et quelques mois, après avoir été mariée, à vingt-trois ans, au marquis Louis-Marie de Créquy-Hémond, lieutenant général, mort le 24 février 1741 [1], veuve à l'âge de vingt-six ans. Elle a traversé la plus grande partie du dix-huitième siècle, avec sa raison virile, trop virile peut-être, avec une religion solide, regardant tout de sang-froid, et sentant que le mépris des choses du monde et de l'opinion, que l'idée de l'éternité et le soin du salut sont le meilleur refuge des âmes blessées, l'unique dignité et l'unique consolation des retraites précoces. La sienne avait commencé, pour ainsi dire, dès qu'elle eut toute sa force de penser et de sentir, et aucune des épreuves de l'épouse, de

[1] Il avait laissé un livre en manuscrit sur le maréchal de Catinat, qui fut publié par son fils, en 1775, in-12.

la veuve, de la mère, ne devaient lui être épargnées. Honnête, pieuse et sérieuse, elle ressemblait, comme on le voit, fort peu à la plupart des femmes de son temps. Pourtant, par un contraste piquant, elle eut pour ami intime Sénac de Meilhan, un grand homme frivole, avec lequel elle échangea des lettres remarquables qui ont été publiées [1]. Sénac de Meilhan, du moins, bien qu'il ait écrit les *Mémoires apocryphes d'Anne de Gonzague*, princesse palatine, avait trop de tact et trop de goût pour mettre son amie en scène dans ses ouvrages. Il s'est borné à tracer d'elle, sous un nom supposé, un portrait ressemblant, qu'elle seule avait la modestie de trouver flatté [2]. Mais il était réservé à la mémoire de la marquise de subir un affront que, vivante, elle n'eût pas souffert, et de servir innocemment de complice à la supercherie la plus impudente et à la spéculation la plus abusive dont les annales littéraires fassent mention. On sent que nous voulons parler de ce recueil de médisances et même de calomnies, chronique scandaleuse du siècle, contée avec malignité et avec esprit, que l'aventurier de lettres, Cousen de Saint-Malo, qui s'affublait du titre de comte de Courchant, eut l'audace de placer sous le patronage d'un nom respecté, en laissant croire que ces prétendus *Mémoires* de la marquise de Créquy, où pas un mot n'est d'elle, étaient de la noble douairière, ainsi transformée, sans façon, en caillette de l'Œil de Bœuf. L'usurpation a été démasquée, la contrefaçon déjouée et flétrie bien des fois; car ces prétendus Mémoires fourmillent d'erreurs, d'anachronismes et ne sont pas moins contraires au caractère et au style de la marquise, qui sont connus, qu'à la vérité historique. Mais il ne nous a pas semblé inutile de prendre part à la réfutation, en insistant sur ces preuves morales de la falsification qui résultent de tout ce qu'on sait de la vie de la marquise, et en appuyant cette étude de quelques documents nouveaux empruntés à sa correspondance inédite.

Elle n'avait point eu, elle n'avait jamais voulu avoir de salon à la mode, mais elle cultivait une société d'élite dont il est facile de reconstituer le tableau avec ses lettres et les mémoires du temps. Ses amis furent d'abord d'Alembert, Jean-Jacques Rousseau, quand il était l'ami de quelqu'un; l'abbé Roubaud, l'homme aux synonymes (elle aimait avec passion le jeu des synonymes qui, à une certaine époque, fut fort à la mode, et l'on croit même être

[1] *Lettres inédites de la marquise de Créquy à Sénac de Meilhan* (1782-1789), publiées par Édouard Fournier, et précédées d'une étude par Sainte-Beuve. Paris, Potier, 1856, in-18.

[2] *Portrait d'Arsène* (1784). Il est imprimé à la suite des *Lettres* de la marquise.

certain que l'article *Gratitude* et *Reconnaissance*, dans le livre de Roubaud, est de la marquise); le maréchal de Mouchy, l'archevêque de Vienne, Lefranc de Pompignan, la duchesse douairière de Chaulnes, devenue, par un coup de tête, Mme de Giac; le chevalier d'Aydé, la comtesse de Noailles, qui fut mère de la duchesse de Duras; la marquise d'Aligre, Anne-Catherine-Louise Baudrey de Villènes, veuve de M. de Beauvarlet; Mme de Tessé, la maréchale de Beauvau, la duchesse de Lauzun-Biron, l'abbé Lenfant, l'abbé Delille, M. de Monthyon, Letourneur, M. et Mme Necker et l'aveugle Charles Pougens [1], qui a écrit sur elle des lettres pleines de charme et en parle excellemment.

Pour refaire sa fortune, lors de son veuvage, un peu déshérité par les prodigalités de son mari, elle s'était, quelque temps, retirée à la communauté de la Doctrine chrétienne, rue du Pot-de-Fer. Vers l'âge de quarante-trois à quarante-quatre ans, elle prit le grand parti de la dévotion, en femme qui sait ce qu'elle fait et qui ne veut pas qu'on l'ignore. Elle en parla à Jean-Jacques, et celui-ci lui répondit, le 13 octobre 1758 : « Je comprends, par le commencement de votre lettre, que vous voilà tout à fait dans la dévotion. Je ne sais s'il faut vous en féliciter ou vous en plaindre. La dévotion est un état très doux, mais il faut des dispositions pour la goûter. Je ne vous crois pas l'âme assez tendre pour être dévote avec extase, et vous devez vous ennuyer durant l'oraison. Pour moi, j'aimerais encore mieux être dévot que philosophe; mais je m'en tiens à croire en Dieu. » Et cinq ans après, il lui écrit encore, avec ce respect dont il ne pouvait se départir envers un caractère aussi net et aussi élevé : « Je reconnais avec joie toutes vos anciennes bontés pour moi dans les vœux que vous daignez faire pour ma conversion. Mais, quoique je sois trop bon chrétien pour être jamais catholique, je ne m'en crois pas moins de la même religion que vous; car la bonne religion consiste beaucoup moins dans ce qu'on croit que dans ce qu'on fait. »

« Il y a, écrivait-elle à M. de Meilhan, trois personnes qui raisonnent différemment : l'homme du monde, le philosophe et le chrétien. Le premier croit que ceci dure; le second, que c'est quelque chose, mais qui passe; et le chrétien (le voit), comme quelque chose déjà passé. J'y jette des fleurs, mais, n'y espérant rien, je tâche de ne pas m'échauffer [2]. »

Or, ces fleurs, je les cherche, et ne les trouve ni dans sa pensée, ni dans son style. Tout en elle accuse la force de l'esprit, l'aus-

[1] Il était devenu aveugle à Rome, et son goût pour les voyages n'en avait pas diminué.

[2] *Lettres*, p. 132, mai 1788.

térité des mœurs; rien, le charme et la grâce. Elle a quelque chose de bref, de sec, de brusque, de tranchant. Sa visée est une placidité constante; elle ne s'échauffe jamais. Dans l'intimité où elle pense tout haut, elle est à elle-même le grand khan, le grand knès, comme elle disait en s'écriant au comte de Schouwalov [1]; elle pourfend d'un trait les hommes et les idées. Dans l'orgueil de sa conscience et de l'autorité de son âge, elle est le dernier mot en chaque chose. Mais toujours grande dame, elle porte en tout commerce ce savoir-vivre exquis, cet esprit de modération et de ménagement extérieur qui lui ont concilié la déférence des gens de lettres et, parmi les gens du monde, assuré de graves et fidèles amitiés. Ses affections n'ont ni enthousiasmes ni orages; elles se passent d'épanchements, et n'ont pas non plus d'égoïsme. « L'intérêt ou la tendresse, dit-elle, sont deux, et on les confond souvent, ainsi que bien d'autres choses [2]. »

« Je crois sans doute, dit-elle encore à M. de Meilhan, qui lui a envoyé son *Dialogue sur l'amitié*, je crois qu'il y a de tout ce que vous dites dans l'amitié; mais ce que je vois de plus certain, c'est qu'il y entre beaucoup d'amour de domination et beaucoup de désir d'avoir le sentiment qu'on étale. Or l'amitié telle que je l'ai éprouvée (pour son digne oncle le bailli de Froullay qu'elle avait beaucoup pratiqué, et dont elle a écrit la vie encore inédite) n'étale rien, et, satisfaite de ce qu'elle a, elle n'a besoin ni d'ostentation ni de confidents pour être satisfaite [3]. » Mais son sang-froid dans ses affections la tient toujours en éveil contre ses amis même; elle épie leurs défauts, persuadée qu'elle est que chacun a probablement son coin de charlatanisme. Il lui prend aussi de rudes boutades de misanthropie dans ses épanchements intimes. « J'ai eu, dit-elle, une destinée singulière : j'ai voulu être lettrée, et les lettrés m'ont paru ignorants; femme du monde, et outre la bêtise des gens du monde, c'est qu'ils ne savent pas vivre. Enfin, je ne trouve pas qu'on puisse subsister avec les hommes habituellement.

[1] Le *grand knès*, le grand prince ou grand-duc de Moscovie. L'éditeur du *Francion* de Sorel, édition de Jeannet, p. 187, s'est trompé sur la signification de ce mot. Le fanfaron et pédant Hortensius s'écrie : « S'estime qui voudra le roi des beaux esprits, mais qu'il sache que c'est moi qui suis le grand knès, le prêtre Jean, le sultan, le sophy, le sériffe et le grand mogol des beaux esprits, non seulement de l'Europe, mais de tout le monde. » L'éditeur met sur ce mot, le *grand knès*, la note suivante : Knès, dieu égyptien, le premier des trois dieux suprêmes. Knef n'est point *Knès*, le dieu est *Knef*, et l'annotateur a fait confusion. Knès est un mot russe qui veut dire *prince*.

[2] *Lettres*, p. 40, 41.

[3] *Ibid.*, p. 26-27.

Depuis, je me suis mise dans l'administration, encore pis : ils n'en ont pas, je dis, ceux qui en parlent le plus, la première notion, et le résultat de tout, c'est qu'ils sont séditieux et intéressés, bavards et poltrons, et surtout ennuyés. » Est-on bien sympathique, malgré le ton et la courtoisie du grand monde, avec de pareilles humeurs. Elle dit sans cesse qu'elle s'ennuie; elle dirait plus juste, si elle disait qu'elle s'impatiente.

Elle savait discourir, causer, s'entretenir, allant au fait et raisonnant toujours. Par ce dernier côté, ce côté seul, c'est un esprit quelque peu parent de celui de Mme de Maintenon; toutefois, nous l'avons dit, sans grâce native ou acquise, et avec moins d'abondance, je ne dis pas d'ampleur, car Mme de Maintenon a trop peu de franchise, trop de réserve, de calcul et de défiance pour avoir de l'ampleur. Sévère et en même temps de parole incisive et originale, l'esprit porté aux maximes, Mme de Créquy a le jugement prompt, droit et inexorable, sans jamais descendre aux caquetages et minuties de la poupée inventée par le Courchant : la vie lui apparaît de plus haut. La banqueroute royale du prince de Guéménée [1], le procès du cardinal de Rohan, éclatent, elle ne se réfugie pas derrière les créquiers de son blason, pour se rire des taches de l'écu des Rohan; elle plaint les coupables, elle plaint les victimes : « la tête lui en fend [2]? »

Elle voit juste dans l'affaire du collier et dans l'intrigue de la comtesse de Lamotte, intrigue si indignement retournée, de son temps et du nôtre, contre Marie-Antoinette, par ses calomniateurs et ceux qui font écho avec eux.

Elle avait écrit à Sénac de Meilhan, quelques jours auparavant : « Je ne vous puis parler que de mes réflexions sur le malheur d'appartenir à quelqu'un, il y a longtemps que j'en suis pénétrée; cependant, comme la philosophie n'est pas le lot de bien des gens, on se désespère d'être isolé, et on se fait des liens, quand Dieu nous en préserve, souvent avec aussi peu de succès que si c'étaient des enfants de notre chair. Recevons ce qui nous est donné, et tenons-nous-en là. Quand je considère l'état de la maison de Rohan, et tout ce qu'elle perd depuis trois ans [3], et bien plus cette inconsidération très méritée, je m'écrie : O obscurité ! tu es la sauvegarde du repos et par conséquent du bonheur, car qui peut dire ce qu'on serait en voulant des places, des biens, des titres, des rangs au-dessus des autres, où on arrive par l'intrigue, où on se maintient par la bassesse, et dont on sort avec confusion souvent,

[1] *Lettres*, p. 225.
[2] La banqueroute de Guéménée avait eu lieu en 1782.
[3] *Lettres*, p. 42.

et toujours avec douleur? Mais il faut, pour être sage, pouvoir durer avec soi-même (car l'ennui est la source de tous les écarts); donner à la vie la connaissance qu'elle a, qui est bien peu de chose. Et si tous ces calculs ne font pas rire, ils empêchent souvent de pleurer[1]. »

Elle pour qui la vocation de la femme était la famille, le foyer domestique, l'accomplissement des devoirs intimes, elle avait trouvé dans son fils un cœur sec, froid, ingrat, qui avait méconnu sa tendresse, et cette déception cruelle avait augmenté sa propre sécheresse et son désabusement. « Quand on a calculé la vie, disait-elle avec amertume, on trouve que son inventaire se réduit à ce que dit Young : *des peines à supporter et des biens à laisser.* Depuis vingt ans que je compte ce que je pouvais avoir d'agrément, et à quelle perspective j'avais tant sacrifié, et que j'ai vu à quoi cela était réduit, j'ai senti qu'il fallait se pendre ou se consoler. J'ai pris le dernier parti et m'en trouve bien. Je sens aussi que si j'avais réussi comme je devais l'espérer, j'aurais essuyé sûrement des bourrasques que je n'aurais pas digérées, et j'en suis à croire que c'est dans l'obscurité que le bonheur se fonde[2]. »

Le sérieux, mais aussi la sérénité sont pour elle les conditions de la vie. Et cependant cette sérénité qu'elle vante n'est ni dans le caractère de son génie ni dans celui de sa religion. Néanmoins elle s'en prend à qui ne la possède pas, elle qui n'a guère que la sérénité des nuits d'Young. Elle écrit à M. de Meilhan ces paroles un peu obscures : « Je ne regrette point Pascal, ses lumières étaient aussi étendues que sa société était triste ; c'était l'absinthe qu'il répandait dans ses communications, et je trouve que la religion et la vraie philosophie, qui apprécient tout, donnent, sinon de la gaieté, du moins de la sérénité. Mais chacun a son caractère et on le porte dans chaque position[3]. »

Dans ce siècle des égarements, elle était de celles qui ne s'étaient point égarées. Elle avait marché droit vers l'étoile d'Orient; et plus tard, quand elle avait cherché asile dans la religion pratique, elle n'avait eu à refaire sa vie ni sa réputation. Le cœur, qui n'a chez elle aucune fibre attendrie, la laisse toujours en paix. Une seule chose la trouble, l'esprit de critique lui pétille dans les veines, elle a un fond de caustique qui ne demande qu'à sortir[4]. Ce caustique, elle le contient par raison et politesse; mais parfois l'humeur déborde et s'échappe comme en cette lettre : « Les Salm

[1] *Lettres*, p. 43-44.
[2] *Ibid.*, p. 115-116.
[3] *Ibid.*, p. 136.
[4] *Ibid.*, p. 271.

sont ici toujours cherchant à tout vendre et à piaffer. Le baron de Breteuil soutient qu'il n'en a pas pour deux ans et que l'hôpital sera sa fin. Sa sœur, Hohenzollern, a un coureur, trois laquais, trois femmes et un carrosse à elle, sans que le prince, son époux, y contribue, comme de raison; j'en suis d'une fatigue incroyable, et toujours des mensonges sans fin. J'admire le goût que ces femmes-là ont pour Paris, c'est-à-dire la sœur, se jetant dans un carrosse sans aucun dessein, mal reçue partout et ennuyée autant qu'elle y est ennuyeuse. Je crains ces connaissances, je deviens sauvage. Les femmes surtout m'assomment : elles parlent de tout et ne savent rien, et n'ont jamais réfléchi[1]. » Et plus loin, elle ajoute : « Ce temps-ci me paraît détestable, chaud et froid. Il n'y a que les conversations qui soient pires. Je ne sais plus ni parler ni penser; je suis abrutie; mon esprit est obstrué et mon cœur meurt de faim... Mme de Genlis vient de donner un livre qui annonce une fureur de dévotion[2]. Si vous en êtes curieux, envoyez-le chercher. Cela prête aux remarques sur le siècle[3]. » Avec la netteté de ses pieux sentiments, la marquise ne pouvait ressentir aucune sorte de sympathie pour une femme telle que Mme de Genlis, qui, à de réelles facultés et à des talents variés dont elle aurait pu faire un si bon usage, associait un furieux charlatanisme de religion, saturée de roman que dissimulait mal une conduite équivoque. Mme de Créquy redoutait plus l'ennui en compagnie que toute seule, « parce qu'elle avait ses moments de solidité[4] », savait se condamner à l'exil du cœur, comme dit l'*Imitation*[5], et « durer avec elle-même[6]? » Mais elle veut « se tenir au courant de toutes les lectures, et surtout elle écrit à tour de bras, afin d'empêcher son esprit de baisser[7] ». Elle avait, en effet, beaucoup écrit : extraits de livres, lettres, réflexions; mais, par testament, elle prescrivit que tout fût brûlé sans exception, et l'ordre fut religieusement observé par son exécuteur testamentaire, à l'exception de la vie de son oncle, le bailly de Froullay, qui existe en manuscrit, sans que rien en ait été communiqué à personne. La réputation de femme savante et de femme auteur lui semblait odieuse. Elle voulait la femme instruite, mais pour elle et pour les siens; toute pleine de bons livres, de

[1] *Lettres inédites*, p. 59-61.
[2] *La Religion, considérée comme l'unique base du bonheur et de la véritable philosophie*, 1787.
[3] *Lettres*, p. 75-76.
[4] *Ibid.*, p. 10.
[5] *Ibid.*, p. 247.
[6] *Ibid.*, p. 103.
[7] *Ibid.*, p. 103.

bonnes doctrines, de bonnes lettres, mais pour l'usage du foyer, seulement pour se mieux connaître, seulement pour devenir meilleure, non pour faire montre de son savoir, sous quelque forme que ce fût, au grand théâtre du monde.

Un jour, elle tomba sur ce passage de l'*Apologie* de Mlle de Gournay, la fille adoptive de Montaigne, qui n'écrivit guère ce livre que pour s'excuser d'être femme auteur : « Parmy nostre vulgaire, on fagote à fantaisie l'image des femmes de lettres, c'est-à-dire on compose d'elles une fricassée d'extravagances et de chimères; et, dit-on, en général et sans s'amuser aux exceptions, qu'elles sont jetées en ce moule. » Et elle poursuit sur ce ton et ajoute : « Vrayment, puisqu'ils taillent en plein drap, sans aultre esgard que de iapper en iappant, ils ont raison de trouuer en ce subject leurs morsures complettes..... » « A la bonne heure, dit Mme de Créquy, en posant l'*Apologie*, mais de bons livres seraient de meilleurs arguments. La bonne et digne fille ne sent pas assez que toute sa réputation lui vient de son culte pour Montaigne. Est-il rien de plus assommant que son *Promenoir*, rien de plus fade que son *Bouquet de Pinde*, composé de fleurs diverses? Qui lit cela? Qui le pourrait lire? »

Ainsi nourrie à forte lecture, très cultivée, très réfléchie, pleine de foi en elle-même, elle a sa muse, mais elle ne la suit pas, elle la conduit, elle la domine, elle est plus sage qu'elle. Dans son vif sentiment de religion sans faste, dans sa modération naturelle et encore plus acquise, elle était parfaitement tolérante, car elle tolérait le déiste Jean-Jacques, elle tolérait l'épicurien et sceptique Sénac. Il y a en elle, avec sa roideur et sa sécheresse, je ne sais quelle froideur de tête rassise, je ne sais quelle splendeur interne qui vient de la raison; il y a le grand et beau flegme d'un esprit d'acier trempé dans les grandes eaux de la solitude et de la foi.

Un tel caractère donné, et c'est le caractère historique de la réelle marquise de Créquy, croyez donc au travestissement pomponné qu'a mis sous son nom aristocratique la supercherie de Courchant! Mais il est une foule de choses qui, une fois dites, se répètent sans cesse, et ces mémoires impossibles, tout remplis, comme nous le disions plus haut, d'anachronismes de temps, de lieu, de ton, de langage, prenant à chaque pas le contre-pied du naturel de la vraie marquise, transfigurant une fine médaille d'or en une caricature souvent adroite, mais apocryphe toujours, usurpent l'autorité par le succès.

Ce Courchant, qui avait fait tous les métiers, hormis un bon; de mœurs équivoques, affublé de coiffes comme une vieille femme, dont il avait les goûts et la plume, et qui est allé mourir chez les

frères de Saint-Jean de Dieu, rue Plumet, aujourd'hui rue Oudinot, est un Sandraz des Courtils, écrivant dans le *XIX*[e] *Siècle*. Grand curieux de confidences intimes et de lettres autographes (il en supposait quand il n'en avait pas), homme de bonnes manières, fort avant dans le commerce de l'ancienne noblesse, de la société du noble faubourg, il avait écouté aux portes de plusieurs générations de douairières, surtout de la comtesse de Genlis, et s'était amassé un trésor d'anecdotes, de malices politiques, de commérages, de chroniques scandaleuses du grand monde. Il saupoudra ce pot-pourri des paillettes de son bel esprit à cornettes et lança quelques premières feuilles comme ballon d'essai, pour les faire passer; il s'était affublé d'abord d'un nom de duchesse, celui de la femme du Coigny de Gentil Bernard :

> J'ai vu Coigny, Bellone et la Victoire :
> Ma faible voix n'a pu chanter la gloire.

Mais la famille, encore existante, intervint et déjoua la fraude. Alors il se rejeta sur la marquise de Créquy, dont la maison venait de finir en sa personne, son fils l'ayant devancée dans la tombe. La notoriété de cette longue et grande existence, la juste réputation d'esprit de la marquise, étaient une bonne fortune pour le malin fabricateur. Il en tira le parti qu'on sait, et la mystification a fait son chemin.

Les lettres que l'on possède de la véritable marquise, à l'exception d'une lettre sur les *Veillées du château*, par M[me] de Genlis, et d'une autre, à l'abbé Lenfant, sur *Adèle et Théodore*, de la même, ne sont guère que des billets, et encore ces billets sont-ils peu nombreux; mais ils sont vivants et vigoureux, et valent mieux que les dix volumes des prétendus Souvenirs qu'ils contredisent presque constamment dans les portraits et les caractères. La marquise a, sur les gens de lettres qui l'approchent ou qu'elle rencontre, des jugements frappés à l'emporte-pièce. Personne n'est plus antipathique qu'elle au convenu, à l'esprit tout fait, au faux atticisme qui débordait de toute part, comme de nos jours, le carton-pierre. D'un mot, elle caractérisait tout cela et tournait le dos : « Je suis si frivole, disait-elle, que j'aime le style, et si bête que j'aime la justesse [1]. » Et voilà pourquoi elle se sent des indulgences pour Voltaire, et il lui semble absurde de nier qu'il ait, avec Montesquieu, donné le ton à son siècle. Ce n'est pas qu'elle partage ce préjugé si fort répandu en notre pays, où celui qui dit avec le plus d'esprit ses raisons bonnes ou mauvaises, est celui qui a raison :

[1] *Lettres*, p. 95.

elle méprise Voltaire de haut comme caractère, mais estime en lui le goût, le tour, le naturel exquis.

« J'ai vu la correspondance de Voltaire, écrit-elle à Meilhan, et comme je lis *moralistement*, elle me fait beaucoup de plaisir. Un homme tel que lui, si vil par gloriole, est un spectacle pour des yeux observateurs. Ne croyez pas qu'il fût dupe des dieux qu'il encensait, mais il voulait être encensé, prôné et couru. Il l'a été, et certainement, sans cette manigance honteuse, il n'aurait pas été aussi célèbre avec le même mérite. J'y ai souvent réfléchi; les vicieux sont plus célébrés et plus aimables que les vertueux modestes. La raison ni les principes n'arrêtent jamais les premiers: ils se permettent tout et ils obtiennent tout. On les craint, on les désire, on s'en vante, et le talent modeste est seulement estimé et souvent oublié [1]. »

L'ampoule, l'enthousiasme à froid, l'écœurent et la révoltent. « M. Dupaty, écrit-elle à Meilhan, vient de donner deux volumes de lettres sur l'Italie. Il y joue Montesquieu, comme le singe joue l'homme. Des éloges de M. Necker, ah! Mais ce qui me charme, c'est qu'il n'a trouvé nulle part une bonne jurisprudence, mais un prince admirable : c'est le grand-duc; et, partout des sensations, des émotions; tout le contraire de votre paralysie. Il faut cependant voir cela, afin d'accroître, s'il se peut, son mépris sur les réputations; car cela réussit. »

« On me dit M. de Richelieu mort à quatre-vingt-treize ans. Voyez donc à vous démener si vous avez envie de le remplacer [2]; mais Dupaty l'emportera pour dire tout de travers, et puis Garat, et puis Fontanes, qui a fait une traduction de l'*Homme*, de Pope, avec une préface très irréligieuse [3]. Mme de Créquy voulait voir M. de Meilhan à l'Académie. Un jour, le 5 novembre 1788, elle lui écrit : « Retirez-vous, polisson, M. Necker s'avance. On m'a dit qu'il désirait succéder au chevalier de Chastellux, et si cela est, il est sûr d'obtenir. » M. Necker ne se présenta pas. M. de Chastellux fut remplacé, en 1789, par M. de Nicolaï. Meilhan ne fut point de l'Académie. Il s'était mis sur les rangs en 1786, à la mort de Thomas, qui eut pour successeur M. de Guibert.

Meilhan était au mieux avec la comtesse de Tessé, une femme d'élite, dont tout le monde sentait la supériorité de caractère. Il faisait avec elle de petites débauches de poésie que Mme de Créquy

[1] *Lettres*, p. 251-252.
[2] Le maréchal de Richelieu, entré à l'Académie en 1720, mort en 1789, fut remplacé par M. d'Harcourt.
[3] *Lettres*, p. 157.
[4] A l'Académie française.

n'approuvait pas. « J'ai envoyé à Mme de Tessé, écrit-elle à Meilhan, votre *Éloge* de son cuisinier; je l'ai lu et non approuvé. C'est une débauche d'esprit; il y a un meilleur usage à en faire. D'ailleurs, je suis dans un moment de solidité qui m'empêche de sentir le prix de ces gentillesses. Je trouve très bon que vous supprimiez Raynal; je ne connais que sa conversation très fatigante et ses prétentions très satisfaites. Mon âme est naturellement chrétienne, et tout ce qui me ferait perdre ce sentiment, si cela était possible, il m'est facile de m'en abstenir [1]. »

Nous ne pouvons nous empêcher de regretter l'injuste dédain qu'elle jette à l'abbé Barthélemy, à ce moment même où il vient de publier son livre savant et ingénieux, trop peu lu, du *Jeune Anacharsis* (1788). Cet homme lui paraît fort tombé : « J'ai le malheur, ajoute-t-elle, de deviner toujours juste; cela me donne des vues très désagréables [2]. » Avait-elle deviné juste? Non, pas plus que le baron de Grimm, d'ordinaire sagace, n'a su pressentir les destinées littéraires de Beaumarchais.

Dans tous les cas, sa perspicacité sera bientôt en défaut. Elle prise M. Necker, pour qui elle a bien encore de temps à autre quelqu'une de ses mordantes épigrammes; elle prise également Mme Necker, dont le tour d'esprit raisonnant va au sien. Malheureusement, il lui manque la *sérénité*, et la marquise la trouve triste, languissante, mais toute pleine d'espérances. Quant à la fille, dont la puissance littéraire commence à se révéler et qui valait mieux encore par le cœur, c'est un de ses antipodes. L'ardeur d'esprit de la jeune femme offusque le sang-froid de la marquise, qui ne prend pas la peine de percer au delà. « Mme de Staël, dit-elle, a fait imprimer ses lettres avec augmentation [3] : je ne les achèterai pas. Les enthousiastes ne sont pas mon fait et j'ai remarqué que leur chaleur cache très peu d'esprit, c'est une nouvelle découverte pour moi [4]. »

Paraissent, en 1788, les *Extraits de la correspondance de la mère du Régent;* elle retrouve, pour les mettre à leur place, sa justice et sa justesse. À ses yeux, cela est détestable, « et se fait lire parce qu'on croit toujours qu'il va venir quelque chose, et que tous ces détails sur la cour de Louis XIV sont toujours chers ». — « Elle n'a jamais passé pour avoir de l'esprit » (sur ce point, Saint-Simon était moins sévère), « mais on disait, à ce que m'ont dit mes grand'-mères, qu'elle écrivait bien, et rien n'est moins prouvé. C'était une

[1] *Lettres* de la marquise, p. 9-10-11.
[2] *Ibid.*, p. 238.
[3] *Lettres sur le caractère et les ouvrages de Jean-Jacques Rousseau*, 1789.
[4] *Lettres* de la marquise de Créquy, p. 238-239.

commère ; mais cela n'empêchait pas, car j'ai remarqué qu'il faut un peu de commérage pour s'occuper de ces riens qui font les lettres[1]. »

En revanche, elle goûte assez le comte de Rivarol. En vain, Meilhan, qui, dans plus d'une dispute de salon, avait été ébloui par l'éclat de la parole du comte et avait reculé devant l'abondance et la richesse de ses vues, le critique et le diminue, la marquise ne nie rien de ce qu'il reprend en cet écrivain ; mais, « vu la misère des temps, elle le trouve bon » ; elle lui reconnaît une sorte d'originalité dans le style et des aperçus qui ne sont que trop justes, mais dont il faut se distraire[2]. » Et de fait, il y a, dans son ouvrage inachevé de la *Théorie des corps politiques*, des morceaux de première force, et dans son *Journal politique national*, dans les *Actes des apôtres*, des pages où sa plume burinait l'histoire et devançait, par la puissance des prévisions sociales, le génie de Burke.

Un jour qu'elle fait un examen de conscience sur ses lectures, les noms de Grotius, de Pufendorf et de Barbeyrac tombent sous sa plume. « Je les ai lus anciennement, dit-elle à Meilhan : mon ami, ils n'ont pas une pensée, et délayent en douze pages ce qui peut tenir en dix lignes. Le droit naturel me paraît être le sentiment de la droite raison que Dieu a gravé dans notre cœur. Ensuite il faut voir ses rapports dans nos actions, les devoirs qui en dérivent. On pourrait faire cinquante bonnes pages sur tout cela ; mais il leur faut des trente volumes in-8°, car c'est le format à la mode[3]. »

Je crains que la marquise n'ait été, ici, dans la forme comme dans le fond, trahie par sa mémoire. Le jugement qu'elle prononce est, ce semble, un peu bien sommaire et superficiel, et l'on y retrouve trop la femme amoureuse de la forme et du style. Qu'elle ait peu goûté le traducteur et commentateur Barbeyrac, homme de grand fonds et de grand sens assurément, mais compilateur incorrect et sans grâce, raisonneur sec et point pratique, à la bonne heure. Qu'un homme solide et tout d'une pièce, mais aussi peu pratique que Barbeyrac, tel que Pufendorf, lâche, diffus, procédant lourdement, par théorèmes et par corollaires, l'ait affadée, je le comprends encore. Mais Grotius est un très grand personnage, un des grands hommes de son temps ; publiciste élevé, qui fut l'ami de Barneveldt et le défenseur vigoureux des libertés de son pays ; en même temps théologien, poète et bel esprit : une étude profonde, un immense savoir le rendent respectable. A la faveur de la langue latine

[1] *Lettres*, p. 138-139.
[2] *Ibid.*, p. 74.
[3] *Ibid.*, p. 224.

dont il a pris le manteau, langue un peu rude peut-être sous sa plume, mais bien autrement dure et bavarde sous celle de Pufendorf, il a introduit des nouveautés hardies. Il a revendiqué les droits de l'humanité, les droits des nations; il a fait parler pour tous la vérité qui déplaisait et la loi qui gêne. Qu'il n'ait pas accompli cette tâche d'une manière aussi complète qu'on a su le faire au dix-neuvième siècle; qu'on rencontre, chez Pufendorf surtout, un fatras prétentieux où l'on trouve plus de savoir que de principes, plus de pédantesque érudition que de vraie philosophie, à la bonne heure. Mais il faut considérer qu'on ne fonde pas en cinquante pages une science neuve où tout est à faire, comme tel était le cas, au temps d'Hugues de Groot, pour la science des droits de la nature et des gens. Si l'on se place au point de vue du siècle de Grotius, on se rappellera que, si l'on n'était plus au temps des Barthole et des Balde, qui « se débordaient en torrent en l'explication du droit », comme dit Pasquier, on était encore au siècle de l'érudition et qu'il fallait employer l'érudition pour se faire écouter. Grotius et Pufendorf sont venus à propos et dans leur temps. Le second, le premier lui-même, seront, si l'on veut, des savants, des jurisconsultes plutôt que des générateurs d'idées. Ils méritent pourtant plus de ménagements, car ce sont eux qui ont substitué le raisonnement, sinon toujours la raison, aux formules barbares de l'école, alors que le droit ecclésiastique absorbait le droit public de l'Europe jusqu'après le seizième siècle. S'ils n'ont pas, de première lutte, pénétré assez avant dans les entrailles de la nature et du génie pour faire reluire en dictées immortelles les droits primitifs et les devoirs de l'homme, les droits internationaux, ils ont ouvert fermement la voie, ils ont débrouillé, fondé la science, ils ont éveillé les peuples, ils ont semé : le pain était dans leur sillon. Rendons-leur le respect qui est dû aux pionniers, aux initiateurs, et reconnaissons enfin que leurs livres sont la trame sur laquelle l'aiguille fragile de nos raisonneurs brode depuis deux cents ans. Hélas! cette science du droit de la nature et des gens que Mme de Créquy trouvait si facile et si simple et dont elle aurait donné l'élixir en cinquante pages, on fait mieux de nos jours, on la devine et l'on s'en passe. Le niveau s'abaisse ou s'élève, comme on le voudra prendre : les fortes études s'en vont et l'écolier est passé maître avant sa majorité. La diplomatie elle-même, dont cette science devrait être, ainsi qu'aux bons temps, le premier flambeau, n'est plus généralement regardée que comme un instinct et un art, tandis qu'il se pourrait qu'elle fût une science. Demandez aux maîtres.

Nous connaissons une lettre où la marquise de Créquy s'attaque

à une réputation d'un tout autre ordre, demeurée chère à jamais aux gens de goût : Mme de Sévigné. Sa tête froide n'avait pu goûter, à travers les ardeurs de Mme de Staël, toute la portée de ce grand esprit; sa nature positive, sans charme et sans grâce, ne pouvait goûter toutes les séductions du délicieux écrivain qui ne fut point auteur. Voici la lettre qui est adressée par elle à M. Guys, secrétaire du roi, membre de l'académie de Marseille [1].

J'ai reçu, monsieur, avec plaisir et reconnaissance, l'éloge de Mme de Sévigné; M. de Resseguier a, non seulement acquitté sa parolle, mais il m'a fait passer ma commission d'une manière qui adjoute infiniment au bienfait. Recevez-en, s'il vous plaît, tous deux, mes remerciements.

Je ne connois point Mme Brisson, ni n'ai envie de la connoistre; elle s'est battu les flancs pour sentir, et elle a perdu sa peine. Il faut avouer que le sujet est mauvais : Mme de Sévigné avait une jolie plume, mais une petite tête. Bourgeoise de qualité, s'honorant d'un regard que *César par hasard avait lancé sur elle*, nulle philosophie, par conséquent nulle appréciation juste. Dévote du bel air et femme de parti pour être, car d'ailleurs elle étoit douce et asservie au public, ces défauts tiennent à l'envie qu'on a de primer dans l'opinion d'autrui, et le public ingrat ne se doute pas du malheureux qu'il fait.

Mon fils est toujours à la cour, moi, toujours à Paris. Je lui demanderai l'éloge du pauvre M. du Muy [2], mais je n'ai pas voulu différer à vous remercier, monsieur, et à vous assurer que j'ay l'honneur d'estre vostre très humble et très obéissante servante.

FROULLAY DE CRÉQUY, douairière.

A Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain [3].

[1] Cet ancien négociant, qui avait beaucoup résidé en Orient, était fort lettré et s'était fait connaître par une brochure pleine de sens et de vigueur, intitulée : *Lettre à M. Bourlat de Montredon*. C'était une réfutation fort spirituelle de la critique étourdie envoyée au *Journal encyclopédique* par le baron de Tott, contre la véracité des lettres de milady Wortley de Montague. « Guys, dit la *Correspondance de Grimm*, t. V, p. 403, dans sa lettre aussi solide que polie, prouve qu'on ne peut rien ajouter à la présomption, à la témérité, à la précipitation et à l'ignorance avec laquelle M. de Tott a jugé les lettres de milady Montague, M. Guys a longtemps résidé à Constantinople, il a plus de jugement dans son petit doigt que M. de Tott dans tout son crâne. Aussi je m'en tiens au jugement de M. Guys, et donne quittance à M. de Tott de l'ouvrage qu'il nous promet sur le gouvernement et les mœurs des Turcs. »

[2] Il en avait épousé la fille.

[3] Dans l'hôtel placé tout à fait vis-à-vis de la rue des Saints-Pères, et qui a été celui de la mairie du dixième arrondissement. Il a tout à fait disparu aujourd'hui.

Ce 11 mars.

Vos discours sur l'influence du commerce sur les mœurs, etc., est fortement écrit; je l'ai acheté, je désirerois savoir combien il y a de recueils de votre académie et le prix, car il y a certainement d'excellentes choses.

M. le baron de Resseguier m'avoit recommandé monsieur votre fils, j'en ai parlé au mien, qui est très disposé à faire tout ce qui dépendra de lui pour obliger le père et le fils.

Je possède une autre lettre inédite de la marquise, déjà fort âgée. Cette lettre porte un jugement rapide sur Rousseau, dont elle regrettait avec amertume les déplorables écarts. Cette lettre est adressée au célèbre avocat général de Grenoble, Joseph-Michel-Antoine Servan, dont les ouvrages avaient inspiré de l'estime à la marquise.

Me pardonnerez-vous, monsieur, de vous importuner? Je l'espère, parce que tous vos ouvrages m'assurent de votre indulgence et même de votre patience acquise. Je dis acquise, parce qu'il n'est pas fort naturel d'être supérieur aux autres et de posséder cette vertu. J'ay acquis depuis peu votre dernier ouvrage sur Jean-Jacques [1], que j'ay tant aimé, tant connu, et dont j'avois tant rabattu, les dernières années de sa vie. Je lui écrivis un billet pour le prier de ne pas venir de la semaine, parce que j'avois des affaires et que je serois désespérée de ne pouvoir pas le recevoir, si ses pas le portoient dans mon quartier. Huit jours après, il m'écrivit la lettre dont je vous envoie copie et qui assurément est le prodige de l'extravagance [2]; puisque c'étoit une

[1] *Réflexions sur les Confessions de Jean-Jacques Rousseau, sur le caractère et le génie de cet écrivain*. Paris, 1783.

[2] Voici le billet de Rousseau, qu'il n'avait pas voulu confier à la poste et qu'il avait porté lui-même :

« Rousseau peut *assurer* madame la marquise de Créquy que tant qu'il croira trouver chez elle les sentiments qu'il y porte et dont le retour lui est dû, loin de compter et regretter ses pas pour avoir l'honneur de la voir, il se croira bien dédommagé de cent courses inutiles sur le succès d'une seule. Mais, en tout autre cas, il déclare qu'il regarderait un seul pas comme indignement perdu, et ses visites reçues comme une fraude et un vol, puisque l'estime réciproque est la condition sacrée et indispensable dans laquelle, hors la nécessité des affaires, il est bien déterminé à n'en honorer volontairement qui que ce soit.

« Je reçois chez moi, j'en conviens, des gens pour qui je n'ay nulle estime, mais je les reçois par force, je ne leur cache point mon dédain. Et comme ils sont accommodants, ils le supportent pour aller à leur fin. Pour moi, qui ne veux tromper ni trahir personne, quand je fais tant que d'aller chez quelqu'un, c'est pour l'honorer et en être honoré. Je lui témoigne mon

politesse excessive de ma part qui ne méritoit pas une pareille incartade. Depuis ce temps-là, je ne l'ay point vu, comme vous jugez bien. Ce n'est pas que je luy aie fait fermer ma porte et qu'il n'y ait passé très souvent ; mais il n'y a pas voulu entrer. Je crois que son mécontentement étoit un prétexte, qu'il étoit honteux de m'avoir lu ses *Confessions*, et plus honteux encore, à ce que je crois, de m'avoir vu verser des larmes à l'article du vol, des enfants mis à l'hôpital [1] et des horreurs débitées sur des femmes que je ne connois pas, mais qui sont sur le pied des autres, et dont enfin il devoit respecter les faiblesses. Voilà, monsieur, mon histoire avec l'homme que vous avez si bien dépeint, mais ce n'est pas l'objet principal de ma lettre et c'est simplement pour vous amuser que je vous fais tout ce récit, ou plutôt pour fournir à vos réflexions philosophiques dans votre château, où certainement vous pensez beaucoup.

J'ay votre ouvrage sur les mœurs, le plaidoyer de Suze, la cause de la femme protestante, la jurisprudence criminelle [2], et enfin les réflexions sur Jean-Jacques ; mais on m'a dit qu'il y avoit beaucoup d'autres ouvrages et, entre autres, un discours qui a remporté le prix à l'académie de Lyon [3]. Vous jugez bien qu'avec le goût que j'ay pour tout ce qui vient de vous, je veux faire en sorte de me les procurer, et, pour en savoir le détail, je ne puis m'adresser qu'à vous. Je ne crois pas que cette liberté soit déplacée, et elle peut vous importuner, mais elle ne peut vous déplaire. Il est impossible d'aimer les mœurs et la vérité sans désirer de connoître tout ce qui sort d'une plume qui paroît consacrée à la vertu.

Je vous demande mille pardons, monsieur, de ne pas vous écrire de ma main. Je me suis cassé le bras droit, il y a deux ans, et je ne m'en sers qu'avec beaucoup de peine, surtout par la chaleur qu'il fait.

estime en y allant, il me témoigne la sienne en me recevant. S'il a le malheur de me la refuser, et qu'il ait de la droiture, il sera bientôt désabusé ou bientôt délivré de moi. Voilà mes sentiments, s'ils s'accordent avec ceux de madame la marquise de Créquy, j'en serai comblé de joie ; s'ils en diffèrent, j'espère qu'elle voudra me dire en quoy ; si elle aime mieux ne me rien dire, ce sera parler très clairement. Je la supplie d'agréer mes salutations et mes respects. »

[1] Mme de Créquy n'est pas la seule de son temps qui ait eu horreur de la conduite de Rousseau envers ses enfants. Mme de Boufflers en fut si indignée, qu'elle en écrivit en Suède avec une singulière amertume.

[2] Discours sur la cause d'une *femme* protestante. Grenoble, 1767. — Discours d'un ancien avocat général dans la cause du comte de (Suze) et de la demoiselle (Bon), chanteuse de l'Opéra, à Lyon, 1772. — Discours sur les mœurs, prononcé à la rentrée du parlement de Grenoble, Lyon, 1772. — Discours sur l'administration criminelle, Grenoble, 1780.

[3] *Discours sur les progrès des connaissances humaines en général et de la législation en particulier, lu à l'Académie de Lyon, en* 1781.

La marquise continue de sa main :

Vous ne doutez pas davantage de tous les sentiments dont je suis pénétrée pour vous, monsieur, et avec lesquels j'ay l'honneur d'estre vostre très humble et très obéissante servante.

FROULLAY DE CRÉQUY, douairière.

A Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, ce 7 août 1783.

Mme de Créquy, comme le fait observer Sainte-Beuve, est de ces femmes qui ne nous apparaissent que vieilles et qu'on ne saurait se figurer autrement. L'imagination ne l'égara point. Elle n'a jamais connu ni santé, ni jeunesse, ni beauté; nul regain ne la distrait. « Le temps d'être dans le monde, dit-elle elle-même, n'est jamais venu pour moi. En revanche, celui de m'y montrer est absolument passé [1]. » Elle n'avait qu'un an quand mourut le grand roi. Confiée dès l'âge de trois ans à Mme des Claux, sa grand'mère maternelle, qui l'éleva et auprès de laquelle elle demeura jusqu'à l'époque de son mariage, qui fut, comme nous l'avons vu, de courte durée, mais paraît avoir été heureux, sa jeunesse eut les oreilles rebattues de tous les échos du grand siècle et de ceux de la régence. Elle a traversé tout le règne de Louis XV, tout le règne de Louis XVI, tous les orages de la grande révolution française. Son extérieur se faisait remarquer par une grosse tête avec un nez de perroquet très prononcé, mais une peau blanche et des yeux étincelants auxquels l'âge ne fit rien perdre, enfin une petite taille bien prise. Vieille, elle portait un petit bonnet à bec et était montée sur des mules à talons fort élevés, ce qui ne manquait pas d'un certain caractère. Jamais elle ne songea à émigrer. Arrêtée, comme elle s'y attendait, en 1793, elle fut jetée au couvent des *Oiseaux*, converti en prison. Elle y passa assez tranquillement les mois de sa captivité, et en sortit le 9 thermidor. Elle se refit une société avec quelques anciens amis et des parents, et mourut le 2 février 1807. A force de mesure et de tact, de bonheur aussi, elle réussit à échapper, malgré son nom et sa vertu, au couteau qui continuait à faire tomber ce qui avait été grand sur la terre; et sa main aristocratique avait eu la condescendance de signer, en des lettres que j'ai sous les yeux, *la citoyenne Créquy*, par une résignation à la nécessité, qui gardait le discret courage de l'ironie.

F. FEUILLET DE CONCHES.

[1] *Lettres inédites*, p. 133.

LES SAINTS DANSANTS[1]

Elle est de Michelet[2], qui voyait juste cette fois, la parole suivante :

« Le Christ est encore sur la croix... La passion dure et durera. Le monde a la sienne, et l'humanité dans sa longue vie historique, et chaque cœur d'homme dans ce peu d'instants qu'il bat. A chacun sa croix et ses stigmates. »

Oui, l'humanité pleure... Que de fois déjà, dans une vie qui n'est pas encore bien longue pourtant, j'ai vu l'humanité pleurer !

C'était à Guingamp, dans cette nuit étoilée du premier juillet, où des milliers de pèlerins, revenants d'un autre âge aux costumes étranges, parcourent, chaque année, les rues de la cité bretonne, en chantant sur un mode douloureux le cantique de Notre-Dame du Halgouët, la Vierge de Bon-Secours, « Madame Marie, la plus belle étoile du firmament ! »

C'était dans le vaste cirque des grèves du Mont-Saint-Michel, à la base de ces *pierres vives* dont l'essor ogival semble vouloir porter au ciel les supplications de la terre, tandis qu'au loin, en vagues profondes, l'Océan roule sa plainte inconsolée.

C'était dans les Pyrénées, en face des cimes rayonnantes et froides, sur le bord de ce gave où, dix-huit fois, la Vierge blanche au rosier d'or a daigné poser ses pieds divins.

C'était, au mois d'août, à l'anniversaire de nos batailles lorraines, dans la cathédrale de Metz... Les grandes orgues désolées rhythmaient, pour le repos des morts, le *De profundis* des survivants captifs.

C'était à Trèves, dans l'église Saint-Paulin, où le Christ de la voûte, de quelque côté qu'on le regarde, — touchante image d'un dogme consolant, — a les pieds tournés vers le spectateur...

[1] Cf. l'ouvrage que l'abbé J. Bern. Krier a publié à Luxembourg, sous ce titre : *Die Springprocession und die Wallfahrt zum Grabe des hl. Willibrord in Echternach.*

[2] *Histoire de France,* t. III. Éclaircissements.

De pauvres gens, en gros souliers, en gros habits, et tout couverts de poussière, priaient, les bras en croix, et pleuraient.

C'était, surtout, à Echternach, où j'ai vu « les Saints Dansants », et où moi-même j'ai pleuré.

Qu'est-ce donc qu'Echternach? et qu'est-ce que « les Saints Dansants? »

Echternach est une ville du Grand-Duché, d'importance médiocre, à 7 ou 8 lieues de Luxembourg, à 4 lieues de Trèves, sur le bord d'une rivière aux claires eaux, la Sure, entre des collines qui cachent mal sous de vertes ramées leurs arêtes granitiques. La vieille cité groupe ses maisons blanches aux alentours de quelques monuments qui ne datent pas d'hier. — Savez-vous qu'après les hôtels-Dieu de Lyon [1] et de Paris [2], l'hôpital d'Echternach est le plus ancien d'Europe? — L'église paroissiale, où se mêlent tous les styles, depuis le roman jusqu'à la renaissance, a des parties du treizième siècle. L'abbatiale remonte au commencement du onzième, malgré les tours gothiques du portail qui furent ajoutées au quatorzième et les deux chapelles latérales qui accusent le seizième. L'une et l'autre, si l'on fouillait leurs soubassements, témoigneraient d'une antiquité plus vénérable encore; car toutes les deux sont contemporaines des origines mêmes d'Echternach. Écoutez cette histoire, telle que je l'ai lue en un vélin couleur du temps; sur les marges s'épanouissent en tons de pourpre et d'azur de printanières floraisons.

A la fin du septième siècle, âge d'or entre deux âges de fer, comme n'a pas craint de l'appeler l'un de nos plus graves historiens [3], un évêque-missionnaire, de l'ordre de Saint-Benoît, Anglais d'origine, Willibrord, arrive de Rome à Trèves, les mains humides encore, pour ainsi parler, de l'onction pontificale. Il visite, en son couvent d'Oeren [4], Irmine, la fille de Dagobert II, dernier roi d'Austrasie. La sainte abbesse possède, à quelques lieues de Trèves, dans une solitude propice au recueillement et à la prière, des champs, des bois, des pâturages et des vignes, un *monasteriolum* et deux chapelles [5]. Sur le conseil de Leotwin et

[1] 549.
[2] 660.
[3] Mabillon. « Jucundior apparet rerum facies... AUREUM VERE SAECULUM. » (*Acta SS. ordin. S. Benedicti. Saecul. II, praef.*, n. 1.)
[4] *Ad Horrea.*
[5] Dans l'acte de donation, les deux chapelles portent le nom de basiliques.

de Basin, évêques de Trèves, Irmine en fait don à Willibrord. Il fondera là un couvent bénédictin. Les prêtres qui évangéliseront ces parages logeront au monastère, et l'on donnera l'hospitalité aux pèlerins pauvres qui s'en iraient à pied aux sanctuaires célèbres, à Rome, par exemple, ou ailleurs.

Grâce à la renommée chaque jour grandissante des vertus et des miracles de Willibrord, le petit couvent devint bientôt une vaste abbaye, où fleurissaient ensemble les sciences divines et les connaissances humaines, — cette abbaye d'Echternach, si fameuse dans tout le moyen âge. Attirés par les splendeurs du culte et, aussi, gagnés par la charité des moines, les habitants des villages voisins, de Beren entre autres, quittèrent leurs chaumières et vinrent, avec leurs pauvres et leurs malades, s'abriter à l'ombre du couvent, comme en hiver les enfants se pressent autour du paternel foyer.

Telle est l'origine d'Echternach.

Ai-je besoin de le dire? Après sa mort [1], on se souvint de Willibrord, — le peuple chrétien a la mémoire reconnaissante et fidèle, — non pas seulement à Echternach, ni dans les contrées environnantes, mais partout où le saint missionnaire avait prêché l'Évangile, partout où ses miracles avaient dissipé les ténèbres et converti les foules. On lui éleva des statues, des autels, des églises. Echternach, surtout, devint le foyer de son culte.

J'imagine qu'au soir, après le travail, les vieillards aimaient à raconter la vie de leur glorieux patron, par exemple, sa naissance miraculeuse. — Depuis longtemps mariés et sans enfants, Wilgis et Mena adressaient à Dieu, comme saint Joachim et sainte Anne, d'ardentes supplications. Un jour, Mena eut un songe. Le croissant lui apparut au ciel, mince et pâle d'abord, puis bientôt grossissant. Lorsqu'il eut atteint son plein et radieux éclat, et tandis que la voyante méditait sur la vision mystérieuse, l'astre, soudainement, se détacha du ciel, glissa dans sa bouche et l'inonda d'une clarté surnaturelle : « Vous aurez un fils, répondit un pieux solitaire à Mena qui l'interrogeait sur le sens de ce prodige, vous aurez un fils, qui chassera les ombres malsaines du paganisme et fera rayonner au loin la lumière de la vraie foi. »

L'une, dédiée aux saints apôtres Pierre et Paul, était sise en un monticule, sur l'emplacement de l'église paroissiale actuelle; l'autre, l'abbatiale, que l'on appelle encore la basilique, consacrée à la très sainte Trinité et à la bienheureuse Vierge Marie, était située un peu plus à l'ouest, à l'endroit où se trouve aujourd'hui l'église souterraine.

[1] Le 7 novembre 739.

Plus d'un trait, dans cette poétique légende, dut frapper les imaginations populaires... Willibrord rencontre sur sa route douze mendiants. Leurs figures, amaigries et souffrantes, lui inspirent une tendre commisération. — C'est toujours l'histoire du Sauveur Jésus : *Misereor super turbam.* — Il tire de sa besace une bouteille de vin, sa provision de voyage, et il leur donne à boire. Tous burent à satiété un généreux cordial, et... la bouteille ne désemplit pas.

Une autre fois, traversant les forêts de l'Ardenne, l'évêque-apôtre fit une halte à Wilwerwitz [1], pour réciter ses prières. Sa monture broutait l'herbe, au bord d'un champ. Le propriétaire l'aperçoit, il accourt, furieux : « Calmez-vous, mon ami, lui répondit le saint, je vais vous payer. » Et il enfonce son bâton dans le sol... A l'instant, jaillit une source abondante.

A Echternach même [2], coule une fontaine que le puissant thaumaturge a fait sortir de terre. Les personnes pieuses y puisent de préférence pour les besoins de leur ménage et s'y désaltèrent volontiers.

Je pourrais multiplier les miracles ; mais tel n'est point le but de ces pages. Je me reprocherais pourtant d'omettre les prodiges de la dernière heure.

Un jeune disciple du pieux Bénédictin, au moment de l'agonie, a vu l'âme, escortée d'anges, monter au ciel sous une forme lumineuse.

Quand les moines ont voulu déposer le corps de leur père dans le tombeau de marbre blanc qu'ils lui avaient préparé, le tombeau s'est trouvé trop petit. Déjà ils s'abandonnaient à leur douleur, lorsque soudain le marbre s'allonge [3].

Ce glorieux tombeau devint un de ces foyers d'où irradièrent sur le moyen âge les plus beaux rayons de la civilisation chrétienne. On s'y rendait en foule, au témoignage du docte abbé Thiofrid [4] non pas seulement des contrées avoisinantes, mais de

[1] Wilwerwitz est l'abréviation de Willibrord-Wiltz. — A quelques lieues de la Haye, à l'une des embouchures du Rhin, à Katwyk, tout près de l'endroit où Willibrord débarqua quand il vint évangéliser la Frise, les pères jésuites ont bâti un collège dont l'église est dédiée au saint missionnaire.

[2] Elle sort de dessous la crypte de la basilique.

[3] Ce miraculeux cercueil repose sous le maître-autel dans une châsse du style renaissance. — A l'entrée du sanctuaire, du côté gauche, on voit, dans une armoire en bois à portes vitrées, le cilice que portait le saint. Il est de couleur brune, tissé de poils de chameau et bordé d'un ruban de soie jaune.

[4] 1078-1110.

toute la France, de la Belgique et de l'Allemagne. Thiofrid a vu les ex-voto suspendus au vestibule de l'église, chaînes brisées, béquilles, membres de cire et de métal, « si nombreux, dit-il naïvement, que deux bœufs suffiraient à peine pour traîner le chariot qui en serait chargé ». Et le vénérable abbé ajoute : « Pendant l'octave de la Pentecôte, *d'après un rit perpétuel*, et selon une tradition qui s'est transmise d'âge en âge, les pèlerins, plus nombreux que jamais, venaient avec des offrandes, priant et chantant... » Déjà, près de trois cents ans auparavant, le premier biographe de saint Willibrord, Alcuin, rendait le même témoignage. Au douzième siècle, Lothaire Ier [1], l'empereur Conrad [2] et, plus tard, l'empereur Maximilien [3], les évêques, les princes-électeurs, se prosternèrent à leur tour devant les saintes reliques.

Les annales de l'abbaye font mention de différentes dévotions plus ou moins extraordinaires qui se pratiquaient en l'honneur du patron d'Echternach. La plupart se sont perdues au courant des siècles. Cependant, il en est une, singulière entre toutes et qui a survécu aux moqueries de l'impiété, comme à toutes les indignations et à tous les mépris ; nous voulons parler de la procession des « Saints Dansants [4]. »

Chaque année, le mardi de la Pentecôte, a lieu cet étrange *Mystère*. Je l'ai vu de mes yeux, il y a deux ans ; ce jour-là, j'ai été transporté en plein moyen âge.

Déjà la veille au soir, et le mardi dès l'aube, arrivent de tous côtés, par familles, par villages, ou même, avec leur curé, par paroisses, récitant le chapelet ou chantant des cantiques, de longues files de pèlerins aux costumes pittoresques... La petite ville est trop étroite pour contenir la foule immense... Tout ce monde se presse sur la rive gauche de la Sure, près d'une croix de pierre, autour d'une chaire improvisée en plein air.

Vers huit heures du matin, à la volée des cloches, le clergé sort de l'église, précédé de la croix. *Veni, creator Spiritus*... A mesure que les paroles de l'hymne montent vers le ciel, tombe le sourd bourdon-

[1] L'an 1131.

[2] L'an 1145.

[3] L'an 1512. — On voit encore aujourd'hui dans l'église paroissiale un tableau peint en 1553, et qui figure la danse exécutée en présence de l'empereur Maximilien, en 1512. Saint Willibrord, assis sur un fauteuil, bénit la foule.

[4] Personne n'ignore qu'aux premiers temps de l'Église et aussi pendant le moyen âge, le mot *saint* était souvent employé comme synonyme de *chrétien*. Ainsi cette expression consacrée : les « Saints dansants », veut dire : les « Chrétiens dansants ».

nement de la multitude, vous savez bien : ce profond murmure qui ressemble au bruit de la mer lointaine.

Un prêtre se détache des rangs et monte en chaire. Dix mille têtes le regardent... Il y en aurait vingt mille, si les rives de la Sure et le vaste pont tout à coup pouvaient s'élargir.

L'orateur rappelle en quelques mots la vie de saint Willibrord; puis il essaye de raconter les origines de la procession. Je dis qu'il essaye, car elles sont mystérieuses.

En 1348, la peste noire, nul ne l'ignore, sévissait dans presque toute l'Europe. Plus d'un, et avec juste raison, voulut voir dans ce fléau la main de Dieu. On faisait pénitence, on se convertissait. Quelques fanatiques outrepassèrent les règles de la prudence : ils s'en allaient à travers les villes et les villages, à moitié nus, ensanglantés, se flagellant les uns les autres. Ces grotesques n'ont rien de commun avec les « Saints Dansants »; le pape les excommunia.

Quelques années plus tard[1], cette effroyable maladie, que l'on nomme « la danse de Saint-Guy », éclata dans les pays limitrophes d'Echternach, en Belgique, dans l'Eifel[2], aux bords du Rhin. Les malades avaient des crispations de nerfs, et tout à coup, comme pris de vertige, ils sautaient et dansaient, jusqu'à ce que, finalement, ils tombaient épuisés et, quelquefois, roides morts. Encore bien qu'entre les « Saints Dansants » et les personnes atteintes de ce mal affreux, il y ait quelques traits de ressemblance, la danse de Saint-Guy n'est pour rien dans les origines de la procession.

Vraisemblablement, la danse d'Echternach remonte à saint Willibrord lui-même. Vers la fin du septième siècle, en effet, vivait à l'abbaye de Malmesbury, en Angleterre, un moine prêcheur, du nom d'Aldhelme. Telle était, raconte son biographe, la popularité du saint, que, au retour de ses missions, il voyait accourir au-devant de lui, non seulement la longue procession de ses religieux avec leurs chants et leurs encensoirs, mais encore une foule de simples fidèles qui se livraient en son honneur à une sorte de « saltation rhythmée... » Comme Aldhelme mourut en 709, Willibrord et ses disciples ont pu connaître ce singulier usage. Pourquoi ne l'auraient-ils pas transplanté à Echternach? Cette conjecture est d'autant moins chimérique que l'abbé Thiofrid, dont nous avons déjà invoqué le témoignage, raconte qu'au retour de ses voyages

[1] En 1374.

[2] L'auteur de ces pages publiera prochainement, sous ce titre : *Au pays des Volcans*, le récit d'une excursion qu'il a faite dans l'Eifel, ce coin de la Prusse rhénane, si pittoresque et si peu connu.

apostoliques, Willibrord était accueilli en son abbaye « avec un enthousiasme universel et frénétique ». Ces démonstrations de joie, une fois importées et passées en habitude, auront été continuées après sa mort. Cet usage était, du reste, facile à introduire à cette époque, les danses païennes étant encore à la mode. On sait que l'Église, mère habile et sage, fait l'éducation des peuples avec une prudence véritablement divine. Pour ne pas étouffer le germe du bien qu'elle découvre en eux, elle sait ménager jusqu'à leurs caprices d'enfants. Au siècle dernier, le célèbre P. Schmid, de la Compagnie de Jésus, ne suivit-il pas la même méthode dans son évangélisation du Pérou? Il avait vu, en Espagne, à Séville, des enfants exécuter, pendant la procession de la Fête-Dieu, une danse fort gracieuse devant le saint Sacrement, en souvenir de David dansant devant l'Arche. Désireux de convertir les naïves peuplades indiennes, il leur laissa la danse, à laquelle elles étaient profondément attachées, mais en l'ennoblissant, en la purifiant, en la faisant servir à la gloire de Dieu.

De cette même manière, probablement, commença la danse d'Echternach. La renommée de saint Willibrord, les miracles opérés à son tombeau, et les relations si nombreuses que l'abbaye s'était créées au moyen âge, amenèrent bientôt en pèlerinage cette multitude dont nous parlent Alcuin, Thiofrid et les autres chroniqueurs. Originairement, la procession dansante n'est donc pas autre chose qu'une manifestation singulière de la foi et de la piété chrétiennes. Maintenant que, par la suite, les calamités qui éprouvaient si souvent les peuples au moyen âge, les guerres, les inondations, les famines, les maladies contagieuses, surtout la peste noire, puis dans les contrées avoisinantes d'Echternach, la danse de Saint-Guy, que toutes ces calamités, dis-je, aient donné une nouvelle et forte impulsion au pèlerinage, nous n'avons aucune raison d'y contredire. Aujourd'hui encore, il est notoire que la plupart des « Saints Dansants » demandent, soit pour eux-mêmes, soit pour leurs proches, la guérison de quelque affreuse maladie, plus particulièrement le mal caduc, la danse de Saint-Guy, en un mot, toute attaque convulsive et nerveuse.

Le prédicateur a fait ses dernières recommandations : « Souvenez-vous, dit-il aux pèlerins, que vous portez le nom des premiers chrétiens : on vous appelle des *saints!* Édifiez donc, par votre bonne tenue, votre foi et votre piété, les milliers de curieux qui, de toutes parts, sont accourus aujourd'hui à Echternach... »

Et la procession commence.

Le clergé et les chantres ouvrent la marche, je ne dis pas la

danse; ils ne danseront pas. On entonne les litanies du saint :

Heiliche Willibrord, bitt für uns [1]...

et presque en même temps retentit, bruyant et sautillant, l'air populaire [2] qui depuis des siècles accompagne « les Saints Dansants ».

Les voici, au nombre de dix mille, derrière le corps principal des musiciens.

Ce sont d'abord les enfants d'Echternach. Regardez! pas un ne rit; mais tous ont sur les lèvres ce frais sourire qui fait penser à l'ouverture des roses au printemps. Ils se tiennent par la main et sautent; ils sautent plutôt qu'ils ne dansent. Malgré tout, rien n'est gracieux comme ces ondulations de petites vagues qui précèdent le grand flot.

Les jeunes gens viennent ensuite, véritablement beaux dans leur gravité douce. La vie n'a pas encore creusé sur leur front son pli douloureux, et le long chemin qui leur reste à parcourir se déploie devant leurs regards comme une belle voie spacieuse, bordée d'arbres verts et de blés mûrissants. Quel riche sujet d'étude pour le peintre ou le statuaire! A défaut de Phidias, je pensais à Guillaume, à Puvis de Chavannes à défaut de Raphaël.

Et ces jeunes filles qui se balancent avec une grâce si modeste, le chapelet à la main, ne vous font-elles pas songer aux vierges du *Paradis dominicain*, dans l'œuvre de Fra Angelico?

La foule proprement dite, les vrais « Saints Dansants », hommes et femmes, en rangs de trois, quatre, cinq ou six personnes, se tiennent par des mouchoirs noués ensemble qui forment chaîne, ou par des bâtons, ou même, — j'en ai vu plusieurs, — par des... parapluies. Tous font trois pas en avant et deux en arrière, ou

[1] Saint Willibrord, priez pour nous.

[2] Il nous a semblé curieux de noter, pour les lecteurs de la Revue, l'air de la danse. Le voici, tel que je l'ai copié dans le carnet d'un de mes amis : — Les lettres majuscules représentent des noires; les lettres ordinaires, des croches; les lettres italiques, des doubles croches. L'air se compte à quatre temps et se joue vite. Il est dans le ton du sol majeur et compris dans une seule octave, du *sol* (2e ligne) au *fa* dièze (5e ligne), sauf un *fa* de l'octave inférieure, marqué par un astérique au-dessous, et le *sol* de l'octave supérieure, marqué par un astérique au-dessus, dans la première reprise.

*sol**, *fa*, *sol*, *la*, *si*, *la*, *si*, *do*,	ré, ré, RÉ,	mi, *mi*, *fa*, sol*, mi,	mi, ré, RÉ
sol, *fa**, *sol*, *la*, *si*, *la*, *si*, *do*,	ré, ré, RÉ,	mi, *mi*, *fa*, sol*, mi,	mi, ré, RÉ	
do, **do*, *do*, si, *si*, *si*,	la, *la*, *la*, sol, la,	do, *do*, *do*, si, *si*, *si*,	la, sol, SOL
do, *do*, *do*, si, *si*, *si*,	la, *la*, *la*, sol, la,	do, *do*, *do*, si, *si*, *si*,	la, sol, SOL	
On recommence toujours.

bien cinq en avant et trois à reculons, suivant la cadence. Les musiciens sont échelonnés, çà et là, dans les groupes. Je ne surprendrai personne, quand je dirai que la cadence n'est pas toujours très régulière. Cependant les danseurs les plus rapprochés des instruments observent assez bien le rhythme. Aux quatre premières mesures de l'air consacré, ils font les cinq pas en avant et les trois en arrière; un pas à chaque temps de la mesure. On répète ces quatre mesures, et c'est la première reprise. A la seconde reprise, laquelle se compose également de huit mesures, les danseurs avancent de trois pas et reculent d'un pas; un pas pour chaque temps de la mesure. Quelques-uns ne font qu'effleurer le pavé; le plus grand nombre saute et cabriole.

Étrange spectacle! Je disais bien tout à l'heure : c'est un fleuve. Chaque rue où passent les « Saints Dansants » a l'air de couler. C'est un fleuve dont chaque flot est une tête humaine; mieux encore, c'est un flux et un reflux, une mer vivante.

Essayerai-je de vous décrire les impressions que je reçois? Je regarde, je m'étonne, je m'agite, j'ai le vertige comme au bord des grandes eaux, je ferme les yeux, je les rouvre, j'essuie une larme, puis une autre, je pleure.

N'est-elle pas attendrissante, en vérité, cette pauvre femme qui danse, avec un petit moribond dans ses bras? De quel regard elle le couvre! et, de temps en temps, de quels baisers! Pourvu, semble-t-elle espérer, pourvu qu'il arrive vivant au tombeau du saint, il guérira... Eh! pourquoi voulez-vous qu'il ne guérisse pas? Pourquoi interdire l'espérance à cette femme?.. C'est vrai, les médecins lui ont dit, en termes voilés, mais qu'elle a trop compris, hélas! que l'enfant était perdu..., perdu, c'est-à-dire qu'il allait mourir... Mais, tant qu'il y a dans une poitrine humaine, fût-ce une poitrine d'enfant, un souffle vital et que Dieu est au ciel, rien n'est perdu pour les mères. — « Dieu, là-haut; l'espoir, ici-bas[1]! » — Elle le sait tout aussi bien que le poète, — et elle danse de tout son cœur, la pauvre mère!...

[1] Quand j'ai traversé la vallée,
Un oiseau chantait sur son nid.
Ses petits, sa chère couvée,
Venaient de mourir dans la nuit.
Cependant il chantait l'aurore;
O ma Muse, ne pleurez pas :
A qui perd tout, Dieu reste encore,
Dieu, là-haut; l'espoir, ici-bas!

A. de Musset. (*La Nuit d'août.*)

De tout son cœur aussi, mais joyeusement, ce brave ménétrier égrène, dans le bruit profond des pas et le grondement des tambours lointains, les notes de sa flûte, menues comme des trilles de loriot, d'alouette ou de rossignol. Comme on danse bien aux entours de la petite flûte! et qu'il est fier le vieux ménétrier!...

Et lentement, la colonne avance, puis recule et avance encore.

Pourquoi saute-t-il si tristement, ce paysan au visage rugueux? Il tient par la main sa fille déjà fatiguée de la danse et de la marche aussi peut-être. On est venu de loin à la procession de saint Willibrord. On a marché toute la nuit... La mère est malade sans doute, et l'on a fait vœu pour sa guérison de danser pendant les deux longues heures que dure la cérémonie.

Celui-ci qui, fait des bonds prodigieux, saute en actions de grâces, assurément : — le froment a été bon, l'été dernier, et, tout l'hiver, à la grange, on l'a battu à lourds fléaux... Dansez, dansez gaiement, brave homme! assez d'autres pleurent...

Remarquez ce jeune couple... Ils se tiennent par la main et douloureusement font les trois pas... Oh! oui, bien tristement...

Soventes feiz lor veit grand dol mener
E de lor oilz molt tendrement plorer[1]...

Que sont-ils donc venus demander au saint?.. Peut-être se souviennent-ils de sa naissance miraculeuse...

Voyez-vous cette jeune fille aux cheveux noirs, aux traits pâles, aux yeux largement ouverts et baignés comme d'une lueur d'extase?... Si j'étais peintre, je lui mettrais un voile sur la tête et j'en ferais une sainte Thérèse.

Et la marche dansante avance encore, lentement, mais toujours.

De place en place je vois des hommes en manches de chemise sortir des maisons, un verre dans une main, une carafe dans l'autre; ils invitent les pèlerins fatigués à se rafraîchir un peu. Il fait chaud sous le clair soleil... On boit à la hâte, et l'on rentre en danse.

Quelques pauvres femmes, deux ou trois vieillards, quittent les rangs, n'en pouvant plus. Des enfants les abordent; on échange quelques mots; une bourse de cuir se dénoue, et, moyennant

[1] Souventes fois on les a vus grand deuil mener
Et de leurs yeux moult tendrement pleurer...

La Vie de saint Alexis, poème du onzième siècle, publié par Gaston Paris et L. Pannier.

quelques *pfennings*, les enfants se chargent d'accomplir le vœu... Les voici sautant, graves et doux.

Moi-même, j'ai été abordé par de jolis bambins aux joues roses, et ils ont dansé en l'honneur de saint Willibrord, « pour moi, pour mes parents, mes amis, et toute la maisonnée ».

Mais quel est donc ce bruissement plaintif?... On dirait une psalmodie monotone et lente.

Derrière les danseurs, plusieurs centaines de personnes, deux mille au moins, presque tous vieux ou infirmes, prient à haute voix...

Heiliche Willibrord, bitt für uns...

Et ils s'unissent de cœur et d'espérance aux « Saints » plus dispos et plus alertes. Et toute la foule des curieux regarde en silence et tête nue.

C'est le poème vivant de la douleur humaine. Oui, voilà bien les humbles, les pauvres, les petits, les déshérités, le centurion et la cananéenne, la veuve de Naïm, Marthe et Marie, les membres souffrants, les bien-aimés du Christ!... Et la pensée de Michelet me revient en mémoire : « La passion dure et durera. Le monde a la sienne, et l'humanité dans sa longue vie historique, et chaque cœur d'homme dans ce peu d'instants qu'il bat. A chacun sa croix et ses stigmates. »

Je me glisse le long des maisons, et, par un détour, j'arrive à l'esplanade où est située l'église paroissiale. De là, ma vue plonge sur le haut et roide escalier [1] que les pèlerins gravissent, encore et toujours en dansant.

Je me mêle à l'armée sainte.

Je pénètre dans l'église.

On y danse.

On y danse avec un redoublement de ferveur, semble-t-il.

Les instruments de musique eux-mêmes retentissent plus sonores sous les voûtes du vieux temple.

On fait le tour du chœur en dansant.

On danse autour du glorieux tombeau. On se jette sur la châsse, on l'embrasse avec transport.

On danse en descendant la nef.

On sort de l'église en dansant ; puis, trois fois, toujours en dansant, on fait le tour de la croix qui se trouve au cimetière, et — le vœu est accompli [2].

Jean Vaudon.

[1] L'escalier a soixante-quatre marches.

[2] Tout le parcours, du pont de la Sure à l'église paroissiale, est d'environ 1250 mètres, et le pèlerin met deux heures de danse à accomplir son vœu.

LA PREMIÈRE
EXPOSITION DES BEAUX-ARTS
A ROME

Le 21 janvier 1883 a été inaugurée solennellement, par le roi Humbert, la première exposition internationale des beaux-arts qui se soit ouverte à Rome. Le palais assez irrégulier, mais très vaste, dû à l'architecte Piacentini, a été construit, à frais communs, par le gouvernement, la province et la commune de Rome. Il comprend, en réalité, deux palais, l'un pour la sculpture, l'autre pour la peinture, réunis par des galeries encore inachevées. A l'étage supérieur sont amoncelés meubles, glaces, étoffes, majoliques, bronzes, mosaïques; c'est une exposition un peu confuse des industries artistiques italiennes. Quelques salles sont consacrées à une revue rétrospective de l'art dans la péninsule depuis le commencement du siècle; mais cette partie de l'exposition, d'ailleurs incomplètement installée, est maladroitement conçue et mérite peu qu'on s'y arrête. Le véritable intérêt réside dans les œuvres contemporaines, qui permettent de se rendre un compte assez exact de l'état présent des arts en Italie.

La peinture compte, à elle seule, quatorze cents numéros. Cependant tous les artistes italiens n'ont pas exposé; Maccari n'a rien envoyé, les deux Italiens de Paris, MM. de Nittis et Pasini se sont également abstenus. En sculpture, j'ai remarqué l'absence des deux noms les plus connus du public français, Monteverde et Gemito. Quant à être internationale, l'exposition de Rome ne saurait sérieusement revendiquer ce titre. On rencontre à peine quelques noms anglais ou allemands; deux sculpteurs polonais, résidant à Rome, MM. Brodzki et Sosnowski, ont chacun une statue de *Copernic*. Je dois noter encore Mateiko, avec son *Albert de Russie rendant hommage au roi Sigismond;* un grand plafond de Siémiradjki, une mauvaise copie du beau tableau de Louis Gallait, qui est au musée de Tournay, *les Honneurs funèbres rendus aux*

comtes d'Egmont et de Hoon; enfin de bonnes réductions de trois tableaux antiques d'Alma Taddena, appartenant à un amateur de Nice. Les artistes français se sont généralement abstenus, soit qu'ils aient craint que l'exposition ne fût pas assez sérieuse, soit pour des raisons touchant à la politique. La villa Médicis elle-même n'est pas représentée. Parmi les peintres, je ne trouve guère, comme noms français, que MM. Aublet (avec deux tableaux déjà vus au Salon), Moutte et René Gilbert. Ajoutons un nom qui ne paraît plus dans nos expositions parisiennes : Rosa Bonheur; l'éminente artiste a ici deux belles toiles : une tête d'âne, vue de face et le tableau des *Sangliers*, daté de 1876. Je ne vois qu'un seul sculpteur français, le comte d'Astanières, mais son marbre est un des meilleurs de l'exposition; il est intitulé *l'Espiègle;* c'est un bel adolescent assis, au visage mutin et expressif, qui va lancer un caillou; la simplicité et la sincérité de l'exécution le font remarquer au milieu des œuvres contournées et théâtrales des Italiens.

Il faut se garder de croire, en entrant dans la salle de sculpture, qu'on va trouver dix ou quinze compositions qui s'imposeront à la discussion, à l'admiration même, comme on les rencontre, chaque année, au palais des Champs-Élysées. Il n'y a aucune comparaison possible entre notre belle école présente de sculpture française, si consciencieuse et si largement idéaliste, et les sculpteurs italiens d'aujourd'hui, qui visent seulement à l'effet, à frapper les yeux par des conceptions bizarres, à les étonner par des habiletés de métier. Pour ces habiletés ils sont passés maîtres, et la main-d'œuvre n'a plus de secrets pour eux. Ils n'ont pas d'égaux pour lacer les bottines d'une petite fille de marbre, grandeur nature, pour faire jouer de beaux angoras sur les joncs tressés d'une corbeille à ouvrage, toujours grandeur nature. De tels sujets se comptent par douzaines, et ce sont eux qui donnent l'impression exacte de l'exposition de sculpture. Les Italiens ont un goût spécial pour les *bébés*, qu'ils rendent fort agréablement; mais ils en abusent en les plaçant dans les positions les plus étranges et en multipliant autour d'eux des accessoires traités avec tant de scrupule, que l'attention, au lieu de se concentrer, s'éparpille sur des niaiseries. M. Ugo Zannoni fait, en marbre, une jolie fillette qui lit tout en tricotant des bas; ce n'est rien d'avoir rendu minutieusement les mailles et les aspérités de la laine : les deux pages du livre ouvert sont recouvertes par deux vraies pages imprimées, et rien n'empêche de s'approcher pour faire, avec l'enfant, une édifiante lecture dans la *Scienza del buon Riccardo di Benjamino Franklin.* Le prix du genre me paraît pourtant dû à un Florentin, Alfonso Camei, qui habille de brocart et de dentelles une petite fille tenant de la main gauche un médaillon qui pend à son cou. Ici triomphe l'art des robes et des bottines; mais

le plus curieux est l'ombrelle sur l'épaule de l'enfant : le marbre s'est soumis à rendre les piqûres, les plis de la soie tendue, et quand le soleil donne, la transparence qui se produit excite l'admiration enthousiaste des visiteurs. Ce n'est pas la seule ombrelle de l'exposition, j'en ai trouvé deux autres tout auprès. Les anciens avaient plus de respect pour le marbre; ils s'en servaient pour les images des dieux ou pour les nobles représentations de l'humanité; s'ils avaient eu à faire des ombrelles, j'imagine qu'ils eussent trouvé la terre cuite assez bonne pour cela.

C'est aux terres cuites qu'éclate le mieux le talent des Italiens; ils sont là dans leur vrai milieu et peuvent satisfaire sans ridicule leur goût pour la perfection matérielle. Le *Départ* et le *Retour du conscrit*, de Barbella, seront bientôt aussi populaires que ses autres groupes. Dante Sodini a modelé une tête de petit gamin de campagne, la face épanouie d'un gros rire sans pensée; elle est d'une vérité étonnante et fait presque autant d'honneur à l'artiste florentin que son *Aveugle à genoux* de la salle des plâtres. Au même genre devrait se rattacher un curieux enfant de chœur, qui s'est brûlé les doigts aux charbons de l'encensoir; la grimace est des plus drôles; malheureusement, c'est un plâtre destiné à devenir marbre. Notons encore les petits bronzes napolitains; ils ont à peine la valeur d'un croquis : aucune pensée, aucune idée vraiment sculpturale. D'un style un peu plus élevé sont deux bronzes : un enfant, d'Emilio Marsili, une partition dans la main et chantant à plein gosier, intitulé *Vocazione;* et un autre enfant, de Maccagnani, qui va mettre le pied dans l'eau pour se baigner et sent le froid; le torse est mal construit, mais il y a dans les jambes une sensation bien indiquée. La statue de *Victor-Emmanuel*, du même Maccagnani, montre une préoccupation de vérité fort estimable; cependant les pieds trop gros, le ventre saillant au-dessus de la ceinture, le rendent peu agréable à regarder. Les bustes sont en général consciencieusement traités. Je signalerai ceux de *Verdi* et de *Cantie*, par Fumeo; celui de *Léon XIII*, par Galli; et une quantité innombrable de bustes de Garibaldi. A la seconde douzaine, je n'ai plus compté; le meilleur est peut-être celui de Rossetti, et le plus ridicule, celui qui représente le héros de Caprera, sortant d'un faisceau de drapeaux avec une étoile au-dessus du front.

Si nous arrivons aux œuvres où se fait jour une idée supérieure, nous aurons peu de chose à signaler, et les meilleures seraient, à nos expositions, des œuvres de second rang. J'accepte la *Fede* de Giacomo Ginotti, l'œuvre capitale de l'exposition, un beau vieillard à genoux sur une dalle d'église, le bâton de pèlerin près de lui, les bras ouverts pour prier. Je n'insisterai pas sur le mérite de l'exécution et sur le goût sobre avec lequel on a su tirer parti de la redingote moderne;

mais l'impression qui se dégage est profonde, et je ne serais point étonné que l'artiste eût voulu mettre dans le regard douloureux, en même temps que résigné et confiant, de son vieillard en prière, les sentiments des catholiques de l'Italie présente. Après la *Fede* et dans un tout autre genre, je ferai remarquer une cire perdue parmi les terres cuites et signée de Michel La Spina; c'est une simple ébauche, un petit faune qui construit une *syrinx* et essaye successivement le son des différents tuyaux; les lèvres seules sont terminées, mais elles font penser aux esquisses de Michel-Ange. Fronceschi a envoyé de Naples un plâtre énergique, *Ad bestias :* l'épouvante se peint puissamment sur la face du condamné, qui, les mains liées, voit courir à lui, dans l'amphithéâtre les bêtes lâchées. J'aime moins le pendant que l'artiste a voulu donner à son *Eulalie martyre* de l'exposition de Turin; c'est le tombeau de la jeune vierge, sur lequel le *Fossor* grave le titre glorieux du martyre; mais il y a une idée, à coup sûr, et le cas est trop rare pour ne pas le signaler. L'auteur de la *Fede* expose un *Euclide enfant*, grêle corps accroupi, visage méditatif, déjà creusé des sillons de la pensée. Indiquons encore une *Cléopâtre sur un lion*, de Masini; un *Moine*, de Carnielo; et un *Ecce homo* trop admiré, de Vela. Quant au *César mourant* d'Ettore Ximénès, étendu sur le pavé de la curie, la tête heurtée sur sa chaise renversée, c'est un morceau qui, en France, chercherait trop l'effet pour le produire; les Italiens ne sont pas du même avis, et un enthousiaste a écrit sur le dossier de la chaise : *Stupendo! caro Ximenes.*

Il est singulier que la peinture italienne ne mérite pas les mêmes reproches que la sculpture. Elle offre, rarement, il est vrai, l'exécution parfaite de celle-ci, mais la conception nous paraît, le plus souvent, ingénieuse et intéressante. Les Italiens ont l'imagination pittoresque; on le sent, surtout, dans leurs tableaux d'histoire, où ils voient l'histoire par le côté anecdotique, mais d'une manière juste et jamais banale. Un tableau de l'exposition, d'ailleurs mal peint, représente *Socrate buvant la ciguë;* le peintre a trouvé le moyen de rajeunir, par le groupement et l'attitude des disciples, ce sujet tant rebattu. Beaucoup de toiles méritent qu'on s'y arrête, car presque toutes cherchent à exprimer une idée. Pourrions-nous dire de même de nos Salons?

Les principales salles rayonnent autour d'une rotonde centrale, et, comme les plus grandes toiles sont exposées au fond de chaque salle, on peut embrasser d'ensemble tous les tableaux qui, par leurs dimensions et leur sujet, sollicitent d'abord l'attention. Le plus intéressant est le *Vœu*, de Michetti; il est inachevé, et la couleur encore papillonnante de l'ébauche le rend, au premier regard, désagréable. J'ai bien peur que ce défaut ne persiste dans le tableau terminé; mais l'œuvre n'en sera pas moins remarquable de composition et de relief. C'est

une scène de dévotion tout italienne, un intérieur d'église dans les Abruzzes; devant l'autel est posée, à terre, entre des cierges, la tête d'argent de saint Dominique, et paysans et paysannes viennent l'embrasser, l'un après l'autre, en se traînant à plat ventre sur le pavé. Les études d'après nature, exposées à côté du tableau, indiquent la conscience avec laquelle le peintre l'a préparé. Deux grandes toiles, plus remarquables par le sujet que par l'exécution, ont été inspirées de l'époque barbare. Celle de M. Talloni représente une *Procession dans Rome sous Alaric*. Des chrétiens transportent les reliquaires et les objets précieux du culte, qu'ils ont obtenu l'autorisation de mettre en lieu sûr; les Visigoths les escortent, étonnés eux-mêmes de suspendre le pillage, et leurs yeux brillent de convoitise devant l'or et les pierreries sacrées. Dans le *Christus imperat*, de M. Lacetti, des clercs et des évêques s'avancent au milieu des ruines d'une ville païenne; on voit s'écrouler des temples dans le lointain, et des barbares, chrétiens d'hier, précèdent la procession, la torche et la hache à la main, brûlant et fracassant les statues des faux dieux. Beaucoup de visiteurs préfèrent les *Trois Marie revenant du Golgotha*, de Ferrari, d'une couleur très originale et d'une composition saisissante; mais on lui reproche aussi d'avoir donné trop de précision aux accessoires, en appliquant le même système que Bida; il aurait fait, dit-on, comme préparation à son tableau, le voyage de Palestine. Les autres grandes toiles de l'exposition, en exceptant la *Bataille de San Martino*, par Cammarano, que le patriotisme italien peut seul admirer, sont tirés de l'histoire moderne; M. Aldi met en scène les *Derniers jours de la liberté siennoise*, pendant le douloureux siège de 1555; et M. Vanni, la *Peste de Florence*, d'après les premières pages du *Décaméron*. Ces deux tableaux, le second surtout, manquent d'air et de lumière; on en trouve, au contraire, beaucoup dans la *Fuite du pape Eugène IV*, par Pio Jorris : une pauvre barque emporte le pontife chassé de Rome par la révolte; elle descend le Tibre, poursuivie par les flèches d'une autre barque qui la suit de près; les bateliers sont d'un beau mouvement. Ce tableau offre un nouvel exemple de la manière dont les Italiens conçoivent et expriment la partie pittoresque de l'histoire. J'en dirai autant de la *Mort de Virginie*, par Camille Miola, et du tableau d'un artiste milanais, Alex. Tinaldi, qui nous montre *Michel-Ange mourant*, se faisant porter sur les hauteurs du Janicule pour apercevoir une dernière fois les travaux de la basilique de Saint-Pierre.

Les meilleurs paysages de l'exposition sont peut-être ceux d'un tout jeune homme, M. Guido Boggiani : un *Sous bois* et la *Route de Pouzzoles*, avec le cap Misène dans le fond. Nommons aussi MM. Vertunni et Formis, et M. Cortese, pour ses *Temples de Pæstum*. M[me] Ant. Brandeis expose des vues vénitiennes aussi minutieuses que celles de

Favrette sont largement traitées. M. Carcano applique les procédés de Fortuny, et il n'est pas le seul. Le paysage napolitain est bien représenté par les toiles ensoleillées de MM. F. Lojacono et E. Dalbono; les *Pêcheurs raccommodant leurs filets* sur la plage, de Mergellino, sont d'une lumière toute méridionale. Quant aux scènes de genre, elles abondent et ne sont pas toutes à dédaigner : je ne veux nommer que les tableautins d'Eugenio Prati, avec leurs cadres imitant la laque chinoise, et une entrée de maison avec une fontaine et un pavé mouillé, de M. Luigi Monteverde. Parmi les meilleurs portraits figurent le *roi Humbert*, par Ang. Volpe, et le *P. Secchi*, par Ugolini. M. Raff Faccioli a peint *Leopardi mourant ;* le poète est seul dans sa bibliothèque, sur sa chaise de malade; il écrit; les rayons de la lampe filtrent à peine vers le spectateur à travers une pile de livres; mais elle éclaire le malade et son visage pâle, doucement triste; c'est moins un portrait qu'une composition simple et touchante.

La salle des aquarelles mérite une étude spéciale. Peut-être y a-t-il autant de talent dans cette salle que dans tout le reste de l'exposition de peinture. Ce genre, où le détail, l'observation fine, l'habileté de main, jouent les principaux rôles, convient aussi bien que la terre cuite au génie italien. La Société des aquarellistes romains ne le cède en rien à la nôtre, et les noms seraient nombreux à citer. Je préfère indiquer au hasard quelques-unes des œuvres les plus originales : une *Femme d'Orient*, d'Ed. Navone, où les tons des bras rendent à s'y méprendre les plus puissants effets de la peinture à l'huile; un *Intérieur de sacristie*, scène curieuse de réalité et de gaieté, par Corelli; trois jeunes filles chantant dans un chemin de lande, avec la mer dans le fond, par Leopoldina Bozzino; une locomotive lancée la nuit sur une voie ferrée, étude remarquable de Cavi; enfin une excellente collection de *vues de Pompéi*, par Luigi Bazzoni.

Telle est l'exposition romaine. On voit que le *forestiere,* même en sortant du Vatican, lui doit au moins une visite. Si elle met trop en évidence les défauts de l'art italien contemporain, elle montre aussi des qualités natives indiscutables que ce peuple, malgré sa décadence, n'est point parvenu à perdre; on y trouve l'originalité, la vivacité des impressions, la prodigieuse habileté technique, plus sensible encore en sculpture qu'en peinture. L'exposition, nous dit-on, aura lieu désormais tous les ans, comme à Paris; nous ne pouvons qu'en féliciter les Italiens; ils s'y instruiront et y gagneront; ils verront surtout que ce que les étrangers apprécient le plus, ce ne sont pas les œuvres futiles ou déclamatoires, où ils se plaisent trop souvent, mais les œuvres simples et solides, l'art mis au service de la pensée.

P. N.

REVUE DES SCIENCES

Médecine : Le traitement de la fièvre typhoïde. La méthode des bains froids. — Une méthode qui guérit en Allemagne et à Lyon, et qui paraît peu efficace à Paris. — Discussion à l'Académie de médecine. — Une statistique erronée. — Le traitement par le sulfate de quinine. — Conclusions de M. le professeur Germain Sée. — Expériences à poursuivre. — Prévision du temps. — Le baromètre en 1882. — De la nécessité d'apprendre à interpréter ses indications. — Le baromètre n'indique pas les mêmes variations au rez-de-chaussée et au cinquième étage d'une maison. — Mauvaise graduation de l'instrument. — Échelles fausses. — Méthode de correction. — Comment il faut étudier l'instrument pour pronostiquer le temps. — Magnétisme terrestre : Les taches du soleil et les perturbations atmosphériques. — Physique : Moyen de saisir les bruits du fond d'un cours d'eau. — Bruit des galets roulés par le Rhône. — Histoire naturelle : Les parasites de la mouche. — Les crapauds enfermés dans des blocs de plâtre. — Fable ou réalité.

Il vient de se faire certain bruit à l'Académie de médecine autour d'une communication de M. Frantz Glénard, sur le traitement de la fièvre typhoïde par la méthode hydrothérapique de Brandt. Presque tous les médecins des hôpitaux de Lyon sont d'avis, comme M. Glénard, que la méthode de Brandt donne des résultats supérieurs aux autres modes de traitement. M. Glénard avait pu étudier, pendant la guerre, en 1871, alors qu'il était prisonnier, la méthode des bains froids tels que s'en servait le docteur Brandt, et sous les yeux même du promoteur. Il l'a appliquée strictement à Lyon ; on en a généralisé l'emploi, et on a obtenu d'excellents résultats. M. Glénard, en comparant la statistique allemande à la statistique des malades militaires français, a trouvé une différence énorme en faveur du traitement par les bains froids. La fièvre typhoïde tuerait en France 4 soldats, quand elle n'en tue que 1 en Allemagne. On ne perdrait de l'autre côté du Rhin que 150 hommes, quand nous en laissons mourir 1600 par an. Il va de soi que cette communication souleva immédiatement de vives récriminations dans le corps médical militaire français. Quoi ! les médecins français en seraient encore à ignorer qu'on peut sauver autant d'hommes par an, en appliquant un procédé de réfrigération aussi simple ! M. Vulpian, à l'Académie des sciences, M. Colin, à l'Académie de médecine, protestèrent énergiquement contre les conclusions de M. Glénard. M. Vulpian affirma que la méthode de Brandt avait été

essayée à Paris et en France sans grand succès, et qu'elle était parfaitement connue de nos médecins militaires ou civils. M. Colin, au nom d'une commission nommée par l'Académie de médecine, a fait justice des chiffres donnés par M. Glénard.

M. Glénard s'est mépris sur la statistique, et, à vrai dire, ce n'est pas de sa faute. La *statistique médicale de l'armée* est un document administratif sur lequel on a fait figurer, pour simplifier le mécanisme des entrées et sorties de l'hôpital, sous la rubrique *fièvres continues*, des malades qui n'ont pas toujours eu la fièvre typhoïde; en sorte que tous les chiffres sont entachés d'erreur. Il faudra évidemment établir la statistique du Bulletin officiel sur d'autres bases. Ces inexactitudes ont singulièrement grossi la mortalité par fièvre typhoïde dans l'armée, et faussé l'argumentation de M. Glénard. D'autre part, en Allemagne, on classe sous le nom générique de fièvres typhoïdes des maladies à diagnostic incertain; quand il y a doute, dès les premiers jours, on traite par les bains froids, et voilà une guérison rapide d'une affection bénigne qui vient grossir la statistique des fièvres typhoïdes guéries par la méthode de Brandt. De même on opère aussi un peu à Lyon, ce qui expliquerait l'excellence des résultats obtenus, 7 à 9 0/0 de guérisons. On voit qu'en France, on a grossi la mortalité; en Allemagne, on l'a abaissée; si bien qu'on peut, en estimant bien les choses, arriver à peu près au même taux de guérisons par les diverses méthodes employées.

La statistique, ici comme bien souvent, a induit en erreur; il faudrait reprendre la question de beaucoup plus près pour se faire une idée définitive de la valeur des différents traitements. Bien que les médecins de Paris ne semblent pas favorables au procédé de Brandt, il nous semble qu'il y aurait au moins imprudence à le rejeter définitivement avant de nouvelles et méthodiques observations. A Lyon, bien qu'on puisse contester les résultats annoncés, la méthode bien conduite a paru satisfaisante. Elle semble logique. Au fond, on a observé que la fièvre typhoïde était d'autant plus bénigne que l'on marchait vers le nord; elle est méchante dans le Midi. Si l'on admet qu'il y a aussi un microbe pour la fièvre typhoïde, il paraîtrait que ce microbe ne se développe pas ou mal à basse température. De même que pour le microbe du choléra des poules, le microbe typhoïdique ne vivrait pas au-dessous d'une certaine température. On sait que M. Pasteur met les poules à l'abri du choléra, en les baignant dans de l'eau à 15 ou 20°, de façon à refroidir leur sang de 42° à 38°. Pourquoi de même ne guérirait-on pas de la fièvre typhoïde, en abaissant la température du sang de 39° à 38° par des bains froids ou tièdes répétés. L'analogie semble permise et le traitement par l'hydrothérapie paraît rationnelle. Aussi, répéterons-nous que si les conclusions de M. Glé-

nard peuvent être fausses au point de vue statistique, il n'est pas permis d'en inférer qu'il se trompe au point de vue thérapeutique. Quel est le médecin qui oserait affirmer aujourd'hui avec certitude que la méthode de Brandt est mauvaise? Donc, évitons les conclusions absolues de part et d'autre, et étudions sans parti pris.

M. Germain Sée a fait sur le traitement de la fièvre typhoïde une lecture qui a empli une grande partie de trois séances consécutives de l'Académie de médecine. Il a communiqué de même, à l'Académie des sciences en son nom et en celui de son chef de laboratoire à l'Hôtel-Dieu, M. Bochefontaine, une note relative à l'action physiologique du sulfate de quinine. M. Germain Sée est avant tout partisan du traitement au sulfate de quinine et à l'alcool. Le sulfate de quinine ralentit le pouls, abaisse la pression, diminue les oxydations et abaisse légèrement la température. Le savant professeur dit explicitement : « Le sulfate de quinine conserve seul la force du cœur et l'augmente; il fait plus, comme il diminue la chaleur fébrile directement sans augmenter au préalable les combustions ainsi que le font les bains froids, il fait cesser le dicrotisme, et la tension artérielle qui était considérablement diminuée reprend son taux normal. » Bref, on le voit, l'opinion n'est pas faite sur le meilleur traitement à adopter. L'étude devra porter désormais sur l'action du sulfate de quinine ou sur l'action des bains froids. Les deux méthodes ont chacune des partisans éminents ou autorisés. C'est à l'expérience à décider, et à nous renseigner définitivement à cet égard.

Cette année, où il a plu à peu près tous les jours, le baromètre a perdu beaucoup dans l'esprit d'un grand nombre de personnes. On entend dire de tous côtés : « On ne peut plus rien en tirer. Ses indications sont fausses. » Pauvre baromètre! A peine a-t-il monté, que le vent tourne à la pluie; il se met à baisser, et vite le soleil luit. Il est affolé, répète-t-on, et il n'y a plus à s'en occuper.

Toujours la paille dans l'œil du voisin! Le coupable n'est pas le baromètre, mais bien l'observateur, qui ne sait pas interpréter les variations de l'instrument. Le baromètre est, au contraire, un instrument précieux, mais il faut savoir s'en servir. On s'imagine qu'il suffit de voir quand l'aiguille est sur l'indication *pluie* ou *beau*, pour en déduire qu'il fera mauvais ou sec; c'est vraiment un peu simple. La faute, à vrai dire, en est plutôt aux constructeurs qu'au public; ils ont pris la mauvaise habitude de placer sur leur appareil une graduation qui peut bien séduire l'œil, mais qui conduit aux plus graves erreurs : *Pluie*, *variable*, *beau*, *etc.*, sont des indications qui trompent, car il peut pleuvoir quand l'aiguille est au *beau* et faire beau quand l'aiguille est au-dessous de *variable*. Et cela pour deux raisons : la graduation

peut être mauvaise pour le lieu d'observation, et, en réalité, le mauvais temps peut venir par indication de beau ou de variable.

La graduation peut être vicieuse. En effet, l'instrument fabriqué à Paris porte *variable* au-dessus de la pression 760 millimètres; *pluie*, en face de la pression 750; *beau*, en face de la pression 770. Pourquoi? Parce qu'à Paris, l'expérience a montré que lorsque le baromètre marque une pression supérieure à 760 millimètres, *généralement* le temps est au beau. De même, quand il descend au-dessous de 760, le temps se met à la pluie. Mais supposons-nous à Lyon, à Clermont-Ferrand, où l'altitude au-dessus du niveau de la mer n'est plus la même qu'à Paris; la pression atmosphérique sera diminuée de tout le poids de l'air qui existe entre le niveau de la mer et la hauteur où l'on se trouve, et naturellement les pressions barométriques seront plus faibles. Cela est vrai, non seulement pour des villes différentes, mais encore pour des quartiers différents d'une même ville et même pour les divers étages d'une maison. On compte, à peu près, sur une diminution de 1 millimètre par 10 mètres d'élévation. Aussi le baromètre ne peut indiquer la même pression sur les quais de Paris et sur les hauteurs du Panthéon, sur le boulevard des Italiens et sur la butte Montmartre. Une maison de Paris peut avoir 20 mètres de hauteur; donc, entre le baromètre du rez-de-chaussée et le baromètre du sixième étage, il peut exister un désaccord de 2 millimètres.

Pour une ville située à 500 mètres au-dessus de la mer, quand le baromètre marquera *variable*, 760 millimètres, à Paris, il indiquera à cette hauteur environ 40 millimètres de moins, soit 720 millimètres. L'aiguille s'arrêtera à *grande pluie*, et l'instrument oscillera sans cesse entre *tempête* et *pluie*, alors que le soleil sera radieux. Il faut donc absolument modifier la graduation selon l'altitude.

On peut faire cette correction facilement quand il s'agit du baromètre anéroïde; il suffit, à l'aide d'un tourne-vis, d'agir sur la vis qui se trouve derrière l'instrument et d'avancer ou de retarder l'aiguille, de façon qu'elle s'arrête au *variable* quand, en réalité, on est au variable dans la station considérée. Mais si l'on a ainsi rectifié l'échelle, on laisse néanmoins subsister l'erreur en ce qui concerne la graduation en millimètres. Il faut avoir soin de se souvenir que, dans ce cas, l'instrument marque la pression comme si l'on se trouvait au bord de la mer.

En dehors de cette erreur corrigeable, il en existe une autre qui ne l'est pas, à moins qu'on fasse une échelle pour chaque station. L'amplitude des variations n'est pas la même partout; à mesure qu'on monte, elle diminue. A Paris, le baromètre peut osciller entre 730 et 780, soit 50 millimètres de variation. A Clermont, l'amplitude de l'oscillation n'est plus guère que de 40 millimètres. Par conséquent, entre les points extrêmes, *tempête* et *beau fixe*, l'échelle de Clermont devrait être plus

courte que l'échelle de Paris. De ce chef, il subsiste toujours une petite inexactitude.

Voilà pour les erreurs de graduation que les constructeurs pourraient assurément très bien atténuer si on leur donnait les éléments de correction qui conviennent à chaque lieu d'observation. Maintenant il n'en est pas moins certain que le baromètre peut très bien indiquer encore le beau temps alors qu'il pleut. C'est qu'on a le tort de se guider sur les indications d'une échelle qui, en définitive, reste très sujette à caution; ce n'est pas, en effet, sur la pression absolue qu'il faut se fonder pour pronostiquer le temps, mais bien sur le mode de variation de la pression. Le baromètre peut être au-dessus de *variable*, au-dessus de 760 millimètres, comme c'est arrivé très souvent cette année, et la pluie fort bien tomber à torrents. C'est assez rare, mais enfin cela se voit. Si, au lieu de regarder simplement la pression marquée, l'observateur s'était enquis de la façon dont l'aiguille s'est déplacée depuis la veille, il aurait pu prévoir que le temps n'en était pas moins malade malgré la pression élevée. Les règles sont simples et, avec un peu d'habitude, on parvient à bien comprendre l'instrument.

Lorsque le baromètre baisse brusquement, le mauvais temps vient, mais le beau temps persiste pendant la baisse et souvent la pluie ne tombe qu'à la montée. Réciproquement, l'instrument monte et la pluie persiste encore pendant quelques heures. Toute variation brusque signale une perturbation voisine mais courte; une variation lente pronostique une perturbation grave et de longue durée. Lorsque le baromètre remonte après la pluie, ce n'est pas du tout un signe absolu de beau temps; s'il remonte brusquement, c'est une accalmie, un jour, deux jours de beau; puis le mauvais temps revient brusquement et l'instrument descend de nouveau. De la durée de la descente ou de la montée du baromètre, on peut inférer assez exactement la persistance du mauvais ou du beau temps. Enfin, à l'observation du baromètre, il convient, pour donner plus de valeur aux pronostics, de joindre un examen attentif de la marche des nuages. Il faut, en définitive, apprendre l'art de consulter le baromètre. Il ne suffit pas d'acheter un instrument et de se contenter de regarder les divisions devant lesquelles s'arrête l'aiguille; on ne peut ainsi qu'obtenir des résultats erronés. Malheureusement, presque tout le monde s'imagine qu'il n'y a qu'à lire pour être renseigné. Il est tout naturel qu'on se renseigne mal ainsi, mais, encore une fois, ce n'est pas la faute de l'instrument, c'est bien celle des observateurs. On ne saurait donc trop recommander, aux amateurs de pronostics, d'apprendre à consulter le baromètre et à interpréter convenablement ses variations [1].

[1] M. Plumandon, météorologiste-adjoint à l'observatoire du Puy-de-Dôme, vient de résumer, dans un petit livre très concis, les principales règles

Il semble décidément qu'il y ait un certain rapport entre les perturbations magnétiques, les aurores polaires et les taches du soleil. On sait que nous traversons en ce moment un maximum de taches; aux environs du 17 novembre dernier, du 10 au 17, le nombre des taches à la surface du soleil a été s'accentuant. Le 16, on avait noté l'apparition d'une tache énorme; le 17, la tache s'était agrandie encore; elle était parfaitement visible à l'œil nu. Or, le 17 novembre, se montrait une aurore boréale des plus brillantes, une des plus remarquables qu'on ait observées depuis l'aurore de 1872. Elle a été vue dans toute l'Europe, en Suède, Danemark, Angleterre, France, Belgique, Allemagne, Italie. Vue aussi aux États-Unis. En même temps des perturbations magnétiques intenses agissaient sur les boussoles et les fils télégraphiques. Ces perturbations, d'après M. Renou, peuvent être partagées en trois périodes. La première va du 11 au 12 novembre; la deuxième, de beaucoup la plus importante, débute brusquement le 17 et se continue jusqu'au 19. La troisième est survenue le 20. Toujours pendant que la surface solaire paraissait en effervescence. Une communication de M. Mascart, à l'Académie des sciences, fait savoir que la mission scientifique envoyée au cap Horn, pour observer le passage de Vénus, a été frappée de la même coïncidence. Au cap Horn, le 17 novembre, on notait, comme en Europe, des perturbations magnétiques violentes. Le phénomène a donc été général; il s'est montré à la fois dans les deux hémisphères. C'est, du reste, un fait connu, que les orages magnétiques surviennent à peu près simultanément aux deux pôles terrestres. Quoi qu'il en soit, tempêtes à la surface du soleil, taches énormes et mouvements électriques atmosphériques sur terre. Coïncidence ou relation de cause à effet, le fait n'en est pas moins utile à relever.

Un très joli exemple de la conductibilité du son par les corps solides, transmis au journal *Nature*, par M. Gobin, ingénieur en chef des Ponts et chaussées, à Lyon. Qu'on se promene en bateau sur le Rhône, et il est clair qu'on n'entendra rien de ce qui se passe au fond de l'eau, mais plongez une canne dans l'eau et appuyez l'oreille contre l'autre extrémité, et immédiatement vous entendrez un crépitement analogue au bruit produit par une friture et en même temps une série de chocs plus nets et plus aigus. D'où vient ce bruit insolite?

C'est le bruit produit par les galets qui sont entraînés par le courant et qui cheminent sur le fond du lit du fleuve; les gros galets s'entrechoquent et donnent des sons plus aigus. Il est curieux de pouvoir percevoir ces bruits au bout d'une simple canne, qui fait comme office

à suivre pour bien interpréter les oscillations barométriques : *le Baromètre appliqué à la prévision du temps.* Clermont-Ferrand.

de téléphone. L'expérience réussit même quand la profondeur de l'eau est considérable, pourvu que la vitesse du courant soit suffisante pour imprimer un déplacement un peu rapide aux pierres du fond de l'eau.

Qui n'a pas son parasite en ce monde? Un curieux observa au microscope une mouche dont les pattes paraissaient enflées et déformées. Le microscope montra que les déformations apparentes étaient dues à une série de petits scorpions parfaitement vivants qui montaient le long des membres et même du corselet de la mouche. Vérification faite, on s'aperçut qu'un très grand nombre de mouches étaient dans le même cas, envahies par deux, trois, quatre scorpions microscopiques.

Ces scorpions minuscules ont été signalés par Pouchet; c'est la *Pince* de Geoffroy (*Chelifer*). Mais ces parasites de la mouche étaient déjà connus du temps d'Aristote, qui les décrit. Les pinces appartiennent à l'ordre des scorpionides; elles se mettent dans les herbiers; elles sont communes dans les pays du Midi. La mouche a d'autres parasites que la pince; elle a aussi plusieurs parasites de l'ordre des acariens et peut-être d'autres encore qui sont moins connus. La mouche devient ainsi un agent de transport incommode et indiscret; elle peut répandre de toutes parts des parasites dont nous nous passerions très volontiers. C'est encore une raison de plus pour éviter le voisinage des mouches et les empêcher le plus possible de s'arrêter sur notre peau, sur le visage et sur les mains.

Que de fois on a demandé si vraiment il était exact qu'on eût rencontré des crapauds vivants au milieu de pierres ou de corps solides. Les esprits forts répondaient invariablement: « le fait est impossible. » On souriait au récit des paysans qui affirmaient la survie extraordinaire d'animaux enfermés dans des souches d'arbres ou dans des blocs de plâtre. Cependant les expériences de Williams Edwards avaient, en 1824, déjà très bien montré que ce que l'on avait traité de fable était au contraire une réalité. Tout doute sera aujourd'hui dissipé après les expériences de deux jeunes physiologistes, MM. Richet et Blondeau.

Dès 1779, Hubert avait envoyé à l'Académie des sciences la relation d'un cas authentique. Des bûcherons avaient découvert un crapaud vivant dans l'intérieur du bois d'un orme; on délivra l'animal en fendant le bois. M. Sagne signala de même à l'Académie un cas analogue, seulement au lieu d'être un orme, c'était un chêne qui servait de logement au crapaud. Le chêne était fort gros, il avait près d'un siècle. Il en résulterait que l'animal devait vivre enfermé dans sa prison depuis environ cent ans. Ce qui prouverait évidemment que le crapaud a une existence bien longue.

Edwards, pour trancher la question, mura des crapauds, des grenouilles, des salamandres dans du plâtre, et reconnut que la vie dans ces conditions pouvait se prolonger dix-neuf à vingt jours. Et en effet l'air passe parfaitement à travers le plâtre. L'air passe partout, même à travers la brique, à travers des pierres de 2 mètres d'épaisseur. Tous les ingénieurs et les constructeurs savent cela. Edwards pensa que les animaux qu'il avait murés respiraient tout simplement par la peau, les mouvements d'inspiration et d'expiration pulmonaires étant arrêtés par l'obstacle solide.

MM. Richet et Blondeau choisirent pour recommencer l'expérience non plus des grenouilles à peau fine et perméable, mais des tortues à peau écailleuse trop épaisse pour que l'oxygène la puisse traverser en quantités appréciables. Cependant une tortue, dont la tête et les pattes antérieures avaient été scellées dans le plâtre, vécut quatre-vingts jours. On scella ensuite tout l'animal dans le plâtre et l'asphyxie ne s'est pas produite, malgré l'immobilisation des pattes antérieures et postérieures qui concourent à déterminer les aspirations et les expirations pulmonaires. Il est une tortue ainsi enveloppée depuis plus de cent cinquante jours et qui se porte bien.

La tortue n'est pas cependant en état léthargique, comme les reptiles pendant leur hivernation naturelle. L'expérience a suivi son cours pendant les mois les plus chauds de l'été dernier; il faut donc bien en conclure qu'un animal entièrement immobilisé, soumis à une diète absolue, peut se contenter, pour continuer à respirer, de la ration d'oxygène insignifiante qui lui arrive sans aspiration sensible à travers les porosités d'une couche épaisse de matière solide.

Ce qu'il y a d'assez curieux aussi dans les expériences de MM. Richet et Blondeau, c'est que les tortues ainsi emprisonnées semblent se mieux porter que les tortues à l'air libre. Les expérimentateurs en avaient acheté six en juillet dernier. Sur les quatre enfermées dans le plâtre, trois paraissent très bien aller, une est morte. Mais deux autres laissées libres sont mortes au bout de quelques semaines. Sans exagérer la portée de cette remarque, concluons au moins que certains animaux, tels que grenouilles, crapauds, salamandres, tortues, peuvent très bien vivre, quoi qu'on en ait dit, au milieu de masses solides. On ne nous trompait pas quand on assurait avoir trouvé un crapaud dans l'intérieur d'un arbre ou même d'un pan de mur qu'on venait de démolir. Ne rions pas trop des préjugés populaires. Avant d'être définitivement rejetés, ils méritent d'être examinés de très près. Il est rare qu'ils ne renferment pas un fonds de vérité.

Henri de Parville.

MÉLANGES

LE SÉNAT DE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE

Par P. Willems, professeur à l'université de Louvain [1].

Le Sénat est le grand ressort de la Constitution romaine pendant la longue période qui précède l'Empire. Bien qu'il ne soit qu'un corps simplement consultatif, en fait c'est de lui que tout dépend : il intervient partout, dans la confection des lois, dans les élections, dans l'administration des finances et des travaux publics, dans les relations internationales en temps de paix ou en temps de guerre, dans la répartition des provinces entre les magistrats, dans les opérations militaires, dans les questions intéressant le culte, la police, le salut de l'État. L'histoire du Sénat sous la république, c'est, pendant cinq siècles, l'histoire de Rome même.

Si tel a été le rôle du Sénat romain, il semble que tout ce qui concerne son recrutement et ses attributions doive avoir été étudié et éclairci. Il n'en est rien pourtant; il suffit pour s'en convaincre de jeter un coup d'œil sur ce qu'ont écrit, relativement à ces questions, les historiens les plus réputés : les divergences, les doutes, les obscurités abondent. Voyant cette lacune, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a mis dernièrement au concours le sujet du Sénat romain : elle n'a pas précisément obtenu ce qu'elle désirait[2]. M. Willems, l'éminent professeur de Louvain, bien connu en France par ses travaux sur le droit public romain, nous apporte aujourd'hui deux volumes qui satisferont les plus difficiles, véritable monument d'érudition qui a demandé à son auteur de longues années de travail et auquel on regrette de ne pouvoir consacrer ici qu'un sommaire compte rendu.

[1] Tome Ier : *la Composition du Sénat*. Louvain (Peeters) et Paris (Durand et Pedone-Lauriel), 1878. — Tome II : *les Attributions du Sénat*. Louvain (Peeters), 1883.

[2] Voy. *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions* 1879, p. 236. — Elle a toutefois récompensé un mémoire distingué, dont l'auteur a publié depuis un livre intéressant que connaît et cite M. Willems : *les Institutions politiques des Romains*, par J.-B. Mispoulet. Paris, 1882.

La composition du Sénat, tel est l'objet du premier volume. C'était à l'origine, comme le mot l'indique, un conseil des anciens, choisi parmi les chefs des familles patriciennes, par le roi d'abord, plus tard par les consuls ou par les magistrats suprêmes nommés extraordinairement pour remplacer les consuls (dictateurs, décemvirs, tribuns consulaires). Y eut-il, dès le commencement de la république, des sénateurs plébéiens ? C'est l'opinion commune ; M. Willems la réfute et démontre que, pendant longtemps encore, le Sénat resta exclusivement patricien. C'est seulement après que la plèbe eut été admise aux magistratures curules, vers le milieu du cinquième siècle avant notre ère, qu'elle eut entrée au Sénat : en effet, quiconque avait géré une de ces magistratures jouissait du *jus sententiæ in senatu dicendæ* jusqu'à la prochaine révision de la liste sénatoriale, et il devait, lors de cette révision, être inscrit comme sénateur effectif par le magistrat chargé de la *lectio*, à moins que quelque motif grave ne déterminât son exclusion (*præteritio*).

Le plébiscite Ovinien transféra aux censeurs le recrutement du Sénat et limita leur liberté : tandis qu'autrefois les magistrats suprêmes pouvaient choisir les plus dignes entre tous les citoyens, les censeurs durent prendre les sénateurs parmi les magistrats sortis de charge, curules ou autres, dont le nombre était au bout de chaque lustre, époque normale de la *lectio*, bien supérieur à celui des places vacantes au Sénat. Depuis ce plébiscite jusqu'aux derniers siècles de l'Empire, le Sénat fut essentiellement une assemblée d'anciens magistrats. Dès lors le vrai électeur du Sénat, ce fut le peuple, puisque c'était le vote du peuple qui élevait aux honneurs. Le rôle des censeurs se bornait à contrôler le choix populaire et à éliminer les moins dignes.

Dès le troisième siècle, l'élément plébéien l'emporte ; mais le Sénat reste toujours conservateur : ses membres même plébéiens appartiennent aux grandes familles. En face s'élève et grandit le gouvernement des tribuns appuyé sur la faction démocratique. Quand les deux partis eurent pour chefs des hommes de guerre, la lutte politique se changea en guerre civile. Le Sénat prit fait et cause pour Sylla contre Marius, pour Pompée contre César. Alors commença sa décadence : aujourd'hui décimé par les proscriptions, recruté le lendemain par énormes fournées parmi les amis du maître du jour, sans aucun respect des règles anciennement établies, il perdit toute indépendance et toute dignité. Auguste ne put pas sans peine rendre quelque prestige à cette assemblée confuse et avilie [1].

Quand on connaît la composition du Sénat pendant les premiers siècles de la république, on s'explique l'importance des attributions

[1] *Deformis et incondita turba.* (Suétone, *Aug.*, 35.)

qu'il a exercées, l'autorité morale dont il a longtemps joui. Comment le peuple et les magistrats en exercice n'auraient-ils pas consulté avec respect, avant toute décision importante, un corps dont tous les membres avaient rendu à l'État les plus éminents services? « Pour défendre la patrie, ils avaient porté les armes pendant de longues années et acquis à l'école de la guerre une connaissance approfondie de l'art militaire. Les magistratures qu'ils géraient ensuite, à Rome ou hors de Rome, les avaient rompus à tous les détails de l'administration. Comme questeurs, ils avaient géré les finances ; comme préteurs, ils avaient rendu la justice; comme consuls, ils avaient administré l'État; comme légats, préteurs ou propréteurs, consuls ou proconsuls, ils avaient commandé les armées. Les délibérations du Sénat et les missions officielles à l'étranger les avaient initiés à toutes les finesses de la diplomatie. Capitaines, administrateurs, diplomates, aucune spécialité ne manquait au Sénat, ou plutôt les sénateurs des rangs supérieurs les réunissaient toutes [1]. »

M. Willems passe en revue, dans son second volume, les attributions du Sénat. Il nous le montre chargé à l'origine de la tutelle du peuple dont les votes ne sont valables que moyennant la *patrum auctoritas ;* plus tard discutant les projets de lois et les candidats aux magistratures et pouvant empêcher les uns et les autres de se présenter devant les comices. Son autorité l'emporte alors sur le pouvoir du peuple : c'est de cette époque que date la célèbre formule *Senatus populusque Romanus.* Enfin, aux derniers siècles, l'influence du Sénat sur la législation et sur les élections ne subsiste que fort amoindrie : les plébiscites depuis la loi Hortensia, et les décisions des assemblées tributes sont obligatoires pour tous sans autorisation préalable des *patres.*

En revanche, le rôle du Sénat vis-à-vis des magistrats ne fit que grandir. C'est un principe chez les Romains que toute mesure importante doit avant l'exécution être discutée en conseil. Pour les magistrats, ce conseil auquel, en vertu d'un usage qui remonte aux origines mêmes de Rome (*mos majorum*), ils soumettaient les questions administratives ou politiques d'intérêt général, c'était le Sénat. Si nous pouvions suivre l'auteur dans les études qu'il consacre à chacun des départements de l'administration romaine, intérieur, justice, culte, travaux publics, finances, guerre, affaires étrangères, colonies et provinces, nous verrions se développer peu à peu l'influence du Sénat et s'établir la règle qu'aucune résolution grave ressortissant à l'un de ces départements, principalement aux cinq derniers, ne devait être prise sans l'assentiment de la haute assemblée. Elle doit ce pouvoir, suivant M. Willems, non à des lois dont on ne trouve aucune trace, mais

[1] T. I, p. 369 et 370.

plutôt à l'accroissement de l'autorité dont ses membres jouissaient. De fait elle ne disposait d'aucun moyen de contrainte directe contre les magistrats qui se seraient refusés à reconnaître ses prérogatives. Mais il était bien dangereux, pour un consul ou pour un préteur, d'engager la lutte avec un corps composé de personnages considérables et puissants : après être sorti de charge, il se serait vu noté par les censeurs pour infraction au *mos majorum*, ou poursuivi devant le peuple, devant lequel il était responsable de ses actes, ou privé des commandements militaires et des gouvernements provinciaux que le Sénat accordait aux anciens consuls et aux anciens préteurs. C'est là le secret de la rareté des conflits du Sénat avec le pouvoir exécutif, et de l'influence que ce corps simplement consultatif a exercée pendant des siècles.

On admirera dans ces deux volumes la prodigieuse érudition qui permet à l'auteur de reconstituer, par exemple, les Sénats des années 179 et 55 avant Jésus-Christ, en nous donnant des détails biographiques sur chacun de leurs membres, au nombre de plusieurs centaines, ou encore de nous présenter, avec une clarté lumineuse, le budget de la république, établi par recettes et dépenses, sans oublier aucun de ses innombrables articles. Tous les auteurs anciens ont été dépouillés; toutes les inscriptions intéressantes sont utilisées; tout ce que les savants modernes de toutes les nations ont écrit sur le sujet est connu. Et jamais, sous cette masse de matériaux, au milieu de ces citations sans nombre, la pensée de l'auteur ne disparaît ou ne s'obscurcit seulement; on suit constamment sa discussion avec la plus grande facilité.

Nous n'exprimerons qu'un regret : il manque une préface à ce livre. Quelques pages où l'auteur aurait dès l'abord indiqué ce qu'on avait fait avant lui, expliqué ce qu'il voulait faire, exposé son plan, résumé ses conclusions, n'auraient pas été inutiles. Par là aussi nous saurions si M. Willems entend borner ses études au Sénat de la république, ou s'il se propose, ce dont la science lui saurait gré et ce que nul mieux que lui ne peut faire, de suivre sous les empereurs et jusqu'au bout une institution dont on peut dire ce que Montesquieu dit de l'empire romain, qu'elle finit « comme le Rhin qui n'est plus qu'un ruisseau lorsqu'il se perd dans l'Océan [1] ».

Ch. Lescœur.

[1] *Grandeur et décadence des Romains,* ch. XXIII.

En 1853, au moment où la question d'Orient, de nouveau soulevée, ramenait vers la terre sainte les regards de la France, quelques catholiques songèrent à mettre à profit la facilité et la rapidité des voyages modernes, pour organiser non un train de plaisir, mais un pèlerinage. A la tête de ces pèlerins, se plaça un membre du conseil général de la société de Saint-Vincent de Paul, M. le comte de Guinaumont; parmi eux figuraient le futur archevêque de Reims, M. l'abbé Langénieux, l'éminent curé de la Madeleine, M. l'abbé Le Rebours, et l'un de nos anciens collaborateurs que je me reprocherais de ne pas nommer ici, car il fut l'aimable, intelligent et modeste organisateur de l'entreprise, M. Henri Bettencourt. La France alors était ou paraissait puissante et prospère. Ce premier pèlerinage venant, au milieu de la foule des schismatiques russes, rechercher les traces effacées des anciens croisés, se composait de quarante Français; quelques autres pareils se succédèrent d'année en année. Aujourd'hui, la France est abattue et malheureuse. Le besoin d'intercéder, d'expier et de mériter pour elle, s'impose davantage aux âmes généreusement chrétiennes, et voilà que, le 27 avril dernier, mille pèlerins, conduits par le R. P. Picard et remplissant deux navires, partaient ensemble de Marseille pour Jérusalem. Dans une assemblée présidée par Mgr l'archevêque de Tours, l'un de ces pèlerins, M. le comte Henri de l'Espinois, a rendu compte de leur pieux voyage [1]. Il aurait pu, mieux que bien d'autres, décrire la terre sainte en archéologue, en érudit, en historien; il n'a voulu laisser parler que son cœur et sa foi, et son discours ému, éloquent, associe de loin non pas seulement ceux qui l'ont entendu, mais ceux qui le lisent, à la ferveur des pèlerins. Ce qui frappe tout d'abord dans leurs sentiments si vivement et si fidèlement retracés, c'est, à côté de leur piété, leur patriotisme. Ils sont partis dans l'intention de prier pour la France. Ils sont entrés à Jérusalem, en faisant flotter devant eux la bannière de la croix et le drapeau français. Ils reviennent avec l'espoir que leur passage en nombre inaccoutumé, à travers des lieux où le nom de Franc se confond avec le nom de chrétien, a fait honneur à notre pays et lui deviendra profitable. On assure qu'un nouveau pèlerinage se prépare. Puissent de telles manifestations détourner le regard de Dieu et des hommes des manifestations impies qui souillent notre territoire.

C. M.

[1] *Un pèlerinage de pénitence à Jérusalem,* par le comte Henri de l'Espinois. — Société générale de librairie catholique, Paris et Bruxelles.

Les amateurs seront heureux d'apprendre que le *Théâtre de Molière*, dont ils réclamaient depuis longtemps la publication, est en cours de publication dans la *Nouvelle bibliothèque classique*, à 3 francs le volume, publiée par la Librairie des Bibliophiles, rue Saint-Honoré, 338. — Le texte, réimprimé avec le plus grand soin par M. Jouaust sur les éditions originales, est accompagné de notes dans lesquelles, sans chercher à faire montre d'érudition, on a tenu à donner au lecteur toutes les explications désirables. L'éditeur a eu aussi l'heureuse idée de reproduire la préface de 1682, pour laquelle M. Georges Monval a écrit des notes très étendues qui viennent l'expliquer ou la compléter, et en font vraiment une œuvre nouvelle. Le *Théâtre de Molière* formera 8 volumes. Le cinquième vient d'être mis en vente, et les autres auront paru vers la fin de janvier.

La *Nouvelle bibliothèque classique*, qui joint le luxe au bon marché, donne, pour un prix très ordinaire, des volumes exécutés dans les plus belles conditions typographiques, et met ainsi les éditions de bibliophiles à la portée d'un plus grand nombre d'amateurs. — Cette collection, qui s'attache à ne publier que des textes authentiques, conservés dans leur physionomie originale par le maintien de l'orthographe du temps, et élucidés par les notes les plus indispensables, comprendra toutes les œuvres classiques qui doivent aujourd'hui former la bibliothèque d'un lettré. Elle est imprimée avec les nouveaux caractères elzéviriens de D. Jouaust, qui, outre l'élégance de la forme, ont encore le mérite de ne pas fatiguer la vue, et se publie dans le format in-16, en même temps format de poche et format de bibliothèque.

QUINZAINE POLITIQUE

9 février 1883.

La république a donc son premier édit de proscription. Ce n'est pas en vain que M. Floquet aura demandé si véhémentement, si arrogamment, la peine de l'exil contre tous les citoyens coupables d'être nés princes, fussent-ils innocents d'aucun autre crime. A la vérité, on a mitigé la sentence un peu jacobine de M. Floquet; d'autre part, on a renforcé avec une sorte de violence tortueuse la loi préparée par M. Fallières : pour cette tâche que les proscripteurs ont eu l'insolence de nommer « une transaction », il s'est trouvé un jeune philosophe, un petit sophiste, M. Joseph Fabre, beaucoup moins digne d'avoir sa place dans l'Université de France que dans cette vieille Université de Paris où un maître Jean Petit savait justifier avec une si docte éloquence l'assassinat d'un duc d'Orléans. Grâce à cet accord, grâce à un complot ministériel où l'intrigue et la lâcheté ont conspiré avec la peur, M. Floquet n'a pas perdu toute sa peine et la Chambre a voté ce mémorable édit de proscription facultative et graduelle, qui permet à la république de proscrire tour à tour les princes de tout comice électoral, des rangs de l'armée et du territoire de la patrie : « Article 1er. Les membres des familles ayant régné en France ne peuvent remplir aucun mandat électif, ni aucun emploi civil ou militaire. Les bulletins portant le nom des personnes ci-dessus désignées n'entreront pas en compte dans le dépouillement du scrutin. — Article 2. Un décret du Président de la république, rendu en conseil des ministres, pourra enjoindre à tout membre d'une des familles ayant régné en France et dont la présence serait de nature à compromettre la sûreté de l'État, de sortir immédiatement du territoire de la république. — Article 3. Toute personne énoncée à l'article précédent qui, après avoir été conduite à la frontière et être sortie de France par suite des mesures susdites, y serait rentrée sans autorisation du gouvernement, sera traduite devant les tribunaux correctionnels et condamnée à un emprisonnement de un an à cinq ans. Après l'expiration de sa peine, elle sera reconduite à la

frontière. » Il ne manque plus à cet édit que la sanction du Sénat pour légitimer l'injustice et achever l'iniquité!

La peur ou la haine des princes n'ont pas été les seuls mobiles des proscripteurs. On n'ignore plus aujourd'hui leurs calculs clandestins. On a vu, d'un côté, une majorité régentée par des radicaux impatients d'essayer leur force et de diriger dans un nouveau sens, vers l'extrême gauche, la politique du gouvernement. D'un autre côté, un ministère impuissant à maîtriser cette secte et incapable d'aucune sorte de courage, d'aucun genre de résistance. Le ministère a cru se refaire une majorité. La majorité a défait le ministère, sans le savoir ou sans le vouloir. Il n'est pas moins certain qu'il y avait dans l'ombre de l'Élysée un ministre du lendemain qui a facilité à la majorité les moyens de se concilier et au ministère les moyens de subsister provisoirement, sans les trois ministres qui lui manquaient. C'était M. Jules Ferry : il attendait, pour reprendre son règne et, dit-on, pour saisir le sceptre de M. Gambetta avec l'aide de M. Waldeck-Rousseau et l'agrément de M. Ranc, il attendait que toute responsabilité fût assumée, toute honte bue par ces ministres misérables qui étaient en proie, les uns au mal de l'incapacité, les autres à la maladie. M. Duclerc, cloué sur son lit et indigné de la transaction qu'on négociait à son insu, avait donné sa démission. De même M. le général Billot et M. l'amiral Jauréguiberry, qui n'avaient pas voulu se déshonorer et trahir les intérêts militaires de la France en signant le traité de M. Fabre et de M. Fallières, en souscrivant à cette loi de proscription perfide et tyrannique. M. Jules Ferry a maintenu M. Fallières, sous le triple poids de deux ministères et de la présidence du Conseil. C'est même lui, le louche artisan de l'article 7, qui a trouvé un ministre de la guerre, M. le général Thibaudin, parmi tant de généraux à qui une pareille besogne répugnait. C'est lui qui l'a escorté à la Chambre. C'est lui qui a couvert de son patronage ce général célèbre seulement pour s'être parjuré en Allemagne, dans sa captivité de Mayence, et pour avoir assisté M. le général Farre dans toutes les œuvres néfastes de son ministère. Le 1er février, tout a été fini, en une séance de huit heures qui n'a été qu'un long tumulte. La discussion, qui avait duré deux journées déjà, était presque inutile. Aux vifs applaudissements qui avaient accueilli M. Viette, M. Floquet, M. Madier de Montjau, dans leurs philippiques, autant que M. Fallières lui-même, dans la harangue qu'il avait balbutiée, on avait pu sentir la violence et la force de la majorité, de cette Convention novice et ardente; on avait sans peine deviné son grand nombre. Rien ni personne n'a pu fléchir sa volonté ou rompre son pacte. Ni à droite, M. de Mun, qui, sans démentir en

rien sa réputation d'orateur élégant et correct, a su parler avec tant de sens politique, avec tant de justesse et de sagacité ; ni M. le prince de Léon, avec sa protestation chaleureuse ; ni M. Paul de Cassagnac, avec ses sarcasmes courageux. Ni, à gauche, M. Ribot, qui a démasqué si vigoureusement les nouveaux Jacobins ; ni M. Léon Renault, malgré sa dialectique pressante et son ingénieuse argumentation, malgré tout l'art de son langage et l'adresse de ses répliques, malgré tant de raisons émouvantes et persuasives, malgré une éloquence qui a été parfois de premier ordre ; ni M. Andrieux, avec tant de crânerie et d'esprit ; ni M. Mézières, avec le témoignage qu'il empruntait à Victor Hugo. La loi a eu 355 approbateurs. Parmi les 142 opposants, on comptait 53 républicains, dont une douzaine sont des radicaux qui, les uns par prévoyance et les autres par un certain libéralisme, redoutent la proscription pour leur parti ou l'abhorrent à cause de son pouvoir despotique et en souvenir d'anciennes souffrances.

Il était difficile de faire une loi plus irrégulière et plus inconséquente, une loi plus extraordinaire dans l'amas bizarre de ses exceptions. Celle de M. Floquet, si brutale qu'elle fût, avait au moins un esprit de suite, sa franchise et sa logique. La loi de M. Fabre et de M. Fallières traite les princes en suspects, en étrangers, en parias tout ensemble, sans leur laisser ni une qualité distincte ni un droit intact. Ils sont encore électeurs ; ils ne seront plus éligibles. On leur accorde la permission de voter ; mais on les met au ban de ce suffrage universel dans lequel leur liberté aura sa part de règne et d'exercice ; on dit à cette souveraineté populaire qu'on prétend toute-puissante : « Tu ne pourras pas les élire. Tu les a rappelés ; mais, qu'il te plaise ou non de répéter tes choix pour leur garder leur droit de Français, je les expulserai sans te consulter, sans t'écouter. » Ils ne sont donc plus que des demi-citoyens, qui, tout en demeurant contribuables, n'auront aucun droit de surveiller ou de contrôler dans une fonction quelconque, fût-ce comme conseillers généraux ou municipaux, la distribution de ces deniers publics auxquels ils apporteront leur tribut, sous peine d'amende. Français, leurs enfants seront soldats ; mais ni les pères ne pourront rester officiers, ni les fils devenir caporaux ; pour corriger même cette inégalité, le général Thibaudin estime que les fils, tout Français qu'ils sont, ne devront pas servir. Le jour où, sur l'avis d'un délateur plus ou moins sérieux, la république supposera dangereuse pour sa sûreté « la présence » des princes, on les expulsera sans procédure aucune, sans jugement aucun ; on n'aura besoin que d'un décret qui sera comme une lettre de cachet ; on ne les traduira même pas

devant un tribunal politique, devant un comité quelconque de Salut public. Que s'ils rentrent, il y aura procédure, il y aura jugement, pour les incarcérer un an ou cinq ans; ils pourront respirer l'air du pays dans une des bastilles de la république! En attendant, ils vivront dans la crainte de l'arbitraire, sous l'œil d'une police qui n'aura d'autre règle que le caprice d'un ministre subordonné lui-même au caprice d'un député ou d'un journaliste. Ainsi les communards amnistiés seront des citoyens libres, électeurs, éligibles, dans ce Paris où les ruines enfumées des monuments qu'ils ont détruits sont encore éparses çà et là. On ne peut plus les expulser. Pour tous leurs actes, ils ont des juges. M. Ranc vote la loi de proscription; il a le plaisir de bannir légalement, en 1883, pendant la paix, ce même prince de Joinville que, pendant la guerre, il chassait des champs de bataille de la patrie, en 1870. M. Roques de Filhol est député, lui aussi. M. Amouroux est conseiller municipal de Paris, M. Barrière représente la France, sur les bords du Danube. M. G. Naquet est un de nos consuls. Et les princes, dans cette France à laquelle ils n'ont donné que des marques d'amour et de respect, n'auront pas même un seul de ces droits recouvrés par les bandits de la Commune!

Militaires, la loi de proscription n'est pas moins inique pour les princes. S'ils ont conspiré, il faut les traduire devant un conseil de guerre; sinon, on ne saurait les dégrader plus légitimement qu'aucun autre officier. Si le titre d'officiers que l'Assemblée nationale leur a reconnu n'est pas valable, il faut, en le leur retirant, l'ôter du même coup à trois mille officiers, serviteurs du gouvernement de la Défense nationale, qui n'ont pas d'autre titre légal que celui de M. le duc de Chartres, de M. le duc d'Alençon et de M. le duc de Penthièvre. Ce titre, l'ont-ils justifié par leurs mérites? Tous les généraux qui ont été leurs chefs, aussi bien que tous les officiers qui sont leurs camarades, l'attestent unanimement : ce sont des soldats irréprochables, M. le général Billot l'a déclaré devant les commissaires de la loi; « ils servent fort honorablement », a dit dans un bureau du Sénat un général qui se résigne pourtant à les expulser, M. le général Faidherbe. Il faut donc qu'on les congédie, parce qu'ils sont princes, sans être conspirateurs; il faut qu'on les exile des postes qu'ils occupent, parce qu'ils se sont volontairement et généreusement voués, sous la république et bien que princes, à un devoir où la mort ne fait point de distinction parmi les Français, devant l'ennemi. Soit. Mais encore cette loi si dure est-elle au moins claire? Elle les prive de leur « emploi ». Est-ce les priver de leur grade? Non, s'il faut en croire M. le général Thibaudin, qui affirme, avec toute l'argutie d'une conscience facile, que mettre un

officier « en disponibilité perpétuelle », ce n'est pas le déposséder de son grade à jamais. S'il en est ainsi, pourquoi prêter à la loi un langage équivoque? Pourquoi ne pas spécifier ce qu'elle veut? Pourquoi ne pas substituer au mot « d'emploi » celui de « grade », ou un autre, ou plusieurs autres, selon la pensée véritable du législateur? Il y a là, dans le vague et dans l'hypocrisie, un jeu odieux auquel personne ne se sera trompé, parmi l'armée ou la nation. Reprenez-leur donc ces commandements dont ils se sont montrés si dignes, ce drapeau confié à leur garde, cette épée qu'ils portaient avec une fierté si simplement française. Mais sachez les leur enlever sans fourberie ou sans ironie, militairement. C'est déjà bien assez de toutes les satisfactions que vous donnez, du haut de la tribune, à M. le prince de Hohenlohe, et, par delà les Vosges, à M. de Moltke et à M. de Bismarck, témoins avides et intéressés de tout ce que vous faites à l'envi pour désorganiser la défense nationale et pour en affaiblir le sentiment, à force d'en abaisser l'idée sacrée et d'en rapetisser la sublime obligation.....

Quel crime de lèse-république les princes avaient-ils commis pour mériter qu'on fît cette loi contre eux? Aucun. Ils vivaient depuis douze ans sous ce gouvernement variable; ils s'acquittaient du devoir commun et ils usaient du droit commun, en citoyens loyaux. Nul doute que, coupables d'un délit quelconque comme le prince Napoléon, on les eût punis avec autant de promptitude et de vigueur. Ils ne troublent point la paix du pays : M. Fallières constate que « la sécurité est complète » ; il reconnaît que ni eux ni leurs amis ne complotent; il avoue même que toutes les histoires de conspirations sont des romans, des fables. Pourquoi donc cette loi? On se défend par une loi contre des actes, non pas contre des imaginations. On reproche aux princes de n'être pas venus, humblement, soit aux pieds de M. Grévy ou de M. Gambetta, soit pardevant le peuple souverain, jurer à la république amour et fidélité. Quelle loi les y obligeait? Et qui leur a demandé un tel serment? Et quel républicain les aurait crus, alors qu'on suspecte encore comme « orléanistes » des députés ou des sénateurs qui, devenus passionnément républicains, proclament très haut qu'ils le sont et qu'au surplus, depuis 1873, il n'y a plus d' « orléanistes »? On accuse bien les princes, dans les petits journaux, de vouloir séduire et corrompre tout le monde : ils distribuent du gibier, même dans les hôpitaux: ils reçoivent à Chantilly, même des républicains honnêtes qui aiment les arts et les lettres; ils assistent aux manœuvres du camp de Châlons, même en compagnie de généraux dont le républicanisme a sa bruyante réputation. Vraiment, ces griefs sont peu sérieux : M. Fallières a dû, décemment, les négliger; il n'est pas

jusqu'à M. Floquet qui n'ait craint un peu de ridicule, s'il arguait de raisons si puériles en faveur d'une loi si grave. Il n'a pas semblé davantage à M. Fallières et à M. Floquet que le titre de « monseigneur » donné aux princes par les gens polis de tous les partis fût le signe d'une prétendance menaçante. Non, pour M. Fallières, leur crime réel, c'est leur « silence ». Mais quelle est donc cette justice qui emprisonne un prince, parce qu'il parle, et qui veut exiler les autres, parce qu'ils se taisent? Quant à M. Floquet, leur crime inexpiable, c'est, à son avis, le vice originel de leur antique et grand nom; c'est leur tort et leur malheur d'être nés dans cette maison de France déjà treize fois séculaire; c'est d'avoir des parchemins ineffaçables que notre race française ne peut pas plus détruire que sa propre gloire. Ah! si seulement ils avaient dans leurs veines le sang plébéien d'un général Eudes, d'un Félix Pyat, d'une Louise Michel! Comme M. Floquet déclarerait, de par leur nativité qu'ils sont incapables de conspirer! Comme il tonnerait vertueusement contre quiconque aurait l'audace impie de les séparer de la nation et de les bannir de la patrie!... Bref, on fait une loi pour expulser les princes comme des personnages dangereux de naissance, sans avoir pu prouver que par un seul de leurs gestes ni de leurs discours, ni par leur présence même, ils aient mis la république en danger. Logique admirable, si toutefois il était nécessaire aux proscripteurs d'avoir une autre logique que celle de leur vindicte et leur terreur!

Si, sachant, comme Mme de Staël, que « l'exil est quelquefois un supplice beaucoup plus cruel que la mort », les proscripteurs ont voulu frapper au cœur ces princes si Français, il faut, certes, louer la barbarie raffinée autant qu'impitoyable de leur génie. Oh! ces princes aiment de toute leur âme la patrie, le sol, l'air, le soleil de la France! Ils aiment la France, non seulement comme nous tous qui avons là et nos berceaux et les tombes de nos pères, et ces mille choses qui attachent l'homme au pays, à ce pays tant favorisé par Dieu, à ce pays si tendrement préféré par ses enfants. Ils l'aiment encore comme des exilés d'hier, qui pensent avec une tristesse amère à l'exil de demain, à l'isolement et aux oublis de l'exil. Ils croyaient être revenus pour avoir la douceur de vivre le reste de leur vie dans cette France d'où une fortune imméritée les avait éloignés vingt-trois ans. Ils se sentaient heureux et comme à l'aise parmi tous ces charmes et ces bienfaits de la France, parmi tous ces trésors d'esprit et de grâce, parmi ces chefs-d'œuvre innombrables et féconds, parmi tout cet éclat et cette flamme de l'activité française qui rendent la France aimable et chère à l'étranger lui-même. Ils avaient mis leurs fils dans nos

écoles; ils se réjouissaient de les élever dans cette lumière de la France qui a on ne sait quoi de plus rayonnant et de plus subtil pour l'intelligence elle-même. Ils avaient pris un plaisir austère et noble à rentrer, en simples citoyens, dans cette France malheureuse, où ils voyaient en débris une grandeur édifiée si glorieusement par la main infatigable de leurs aïeux et où ils n'ambitionnaient que l'honneur d'aider quiconque la relèverait à la face du monde. Ils aimaient les armes de la France, ses œuvres militaires, son vieux renom guerrier, ses espérances héroïques. Ils avaient pris chacun une place sous le drapeau. Ne plus porter l'épée sur d'autres champs de bataille! Etre là, de droit et au grand jour, sous leur propre nom, servant ou commandant devant l'ennemi, quand il viendrait! Avoir sa part librement et légalement au dur travail de l'armée française! Attendre parmi des soldats la réparation de la France! N'être plus contraint de passer furtivement la frontière, comme des inconnus et des suspects, pour défendre sa patrie! C'était leur consolation, leur orgueil, leur joie... Oui, M. Fabre, M. Floquet et leurs complices peuvent se féliciter : leur loi de proscription est atroce pour des princes qui ont de la France un amour si profond et si pur. Mais quoi! le patriotisme de nos Jacobins a-t-il donc des titres si sûrs et des droits si hauts qu'ils puissent ainsi à volonté, sans vergogne, sans hésitation, chasser de la France des princes si patriotes après leur avoir arraché leurs épaulettes? Où, quand et comment les proscripteurs ont-ils attesté à la France, dans ses malheurs, la supériorité de leur patriotisme? Eux-mêmes, qui sont-ils? Qu'ont-ils fait? Et qui nous dira ce qu'à telle ou telle heure, ils pourront faire de plus que les proscrits, pour la France en péril?...

Tout bas, quelques ministres ont laissé entendre qu'on ne se servirait pas de la loi ou qu'on s'en servirait seulement contre le prince Napoléon. Vaine espérance, promesse illusoire! Ceux qui commencèrent la Terreur n'ont d'abord ni voulu la continuer ni su comment elle finirait; on fit ce qu'on n'aurait jamais cru ni pouvoir ni devoir faire; il n'avait fallu par degré qu'une erreur, un entraînement, une exigence, pour donner de jour en jour à un crime nouveau l'apparence d'une dernière nécessité : la haine alla s'allumant; la souffrance prétendit se venger par n'importe quoi et sur n'importe qui; la délation haletante devint insatiable; la peur activa la cruauté. Eh bien! c'est une science que la tradition du parti révolutionnaire enseigne rapidement, pour peu que les événements lui fournissent des facilités. Les héros de la Commune sont là. On peut déjà voir à la Chambre se former une autre Plaine et on lit déjà dans un journal qui n'est pas le

plus cynique cette maxime d'une justice bonne à tout et capable de tout : « La sécurité absolue du peuple est la loi suprême. » Vous ne voulez pas, murmurez-vous, user de ce droit de dégrader et de proscrire que vous aurez demandé comme « une précaution ». Mais on excitera les électeurs et la plèbe hurlera dans ses clubs; les conseils municipaux, comme ceux de Paris et de Marseille, vous adresseront des sommations; la tribune de la Chambre retentira de dénonciations; M. Floquet ou M. Clémenceau vous succèdera. On inventera des griefs; on imaginera des complots. « Est-il vrai que?... » Cette formule, jadis familière aux Jacobins, suffira encore une fois à toutes les condamnations, comme si, simplement, nettement, elle signifiait : « Il est vrai que... » On vous déclarera qu'il faut agir; on vous prouvera que, faute d'autre chose, on doit punir « l'intention », selon le mot d'un député radical, M. Fréry; on stimulera votre lenteur; on vous accusera de complaisance et peut-être de complicité. Voyez le sort de M. Ribot et de M. Léon Renault : sur plusieurs bancs de la Chambre, on les traitait d' « Orléanistes », pendant leurs discours. Les pamphlétaires qualifient d' « Orléanistes » le général Billot lui-même, le général de Galliffet lui-même. L'énergie de vos auxiliaires s'enfle déjà et leur langage s'accentue : M. Joseph Fabre prononce allègrement le mot sinistre d' « échafaud »; M. Camille Pelletan menace d'expulser les financiers qui s'alarment trop à la Bourse. Un démagogue souhaite « un feu de peloton » qui « débarrasse » la république « de cinquante généraux ». On invite le ministre de la guerre à changer dans la garnison de Paris certains généraux, certains colonels, coupables de connaître les princes; et le ministre de la guerre y consent déjà, paraît-il. Un autre démagogue voudrait qu'on reprît aux princes, par une seconde confiscation, les biens qu'on leur avait restitués; et déjà, dans un groupe de l'extrême gauche, des juristes et des casuistes s'apprêtent à proposer au gouvernement cet autre rapt. On aura expulsé cette congrégation de princes, si autorisée qu'elle fût; il ne faudra pas tarder à sévir contre leurs amis; car les amis d'un prince sont-ils donc des « citoyens »? Déjà, dans un des bureaux de la Chambre, M. Waldeck-Rousseau et M. Marion ont avisé la république qu'il serait bienséant et utile de « compléter » la loi par un décret de ce genre. Non, on ne limite pas aisément l'empire d'une loi de suspicion et de proscription. Les suspects se multiplient, les proscrits se suivent. Vous rappelez-vous cette époque de la guerre de Cent ans où, pour tuer, pour dépouiller, pour emprisonner et rançonner un homme qui déplaisait, on n'avait qu'à dire : « C'est un Armagnac »? Quand la foule eut pris le goût de la violence et du crime, il fut impossible à ses chefs eux-

mêmes de la calmer et de l'assouvir. Elle se ruait aux portes des prisons en s'écriant : « La ville et les bourgeois n'auront jamais de repos, tant qu'il restera un Armagnac. » Le prévôt de Paris, qui n'osait pas résister à cette rage, répondait : « Faites ce qui vous plaira »; et la foule massacrait. Plus ou moins hardie et licencieuse selon les temps, c'est toujours avec une mesure plus ou moins différente la même logique, une logique dont les modérés ne sont pas les maîtres...

Quels sont, en vérité, les bénéfices de cette loi pour la république? Le peu qu'on voit et qu'on entend déjà en est un témoignage bien suffisant : elle n'aura fait que nuire au gouvernement républicain, au parti républicain. Le ministère s'est divisé, avant le vote même de la Chambre; il ne subsistera plus, après le vote du Sénat : nouvel exemple de la fragilité des pouvoirs et de leur instabilité sous la république. Le parti républicain se divise, ou plutôt il accroît ses divisions : on se sépare dans le vote; on proteste les uns contre les autres; la république s'aliène ces modérés qu'elle avait eu tant de peine à s'attacher, elle doute d'eux et ils doutent d'elle; quelques-uns mêmes renoncent aux fonctions et aux dignités dont elle avait récompensé leurs services. Il y a plus : cette loi irrite toute une foule de neutres; elle blesse leur cœur; elle les inquiète; elle les force à craindre et à haïr le régime de cette république devenue oppressive et persécutrice; elle les oblige à se battre pour se défendre. La loi de proscription aggrave donc, au détriment de la république, ici la défiance, là l'inimitié. Elle émeut dans le pays une querelle de plus, elle y suscite une agitation de plus. Elle met en train une politique toute révolutionnaire qu'on sera de plus en plus impuissant à réfréner. Elle rend une importance à la personnalité sectaire et policière des Ranc, des Challemel-Lacour, des Floquet. Elle encourage contre le Sénat les desseins des « intransigeants. » Elle est la cause d'une crise gouvernementale et l'occasion d'une crise constitutionnelle : double crise où la république s'affaiblit et où, d'accident en accident, elle pourrait périr, par ce temps d'événements extraordinaires et soudains. Elle détourne des questions posées l'attention publique; elle l'habitue au spectacle de l'imprévu et de l'excès; elle enfièvre l'opinion. Elle rend le Parlement lui-même incapable de sa besogne régulière. Elle amoindrit, à l'extérieur le crédit de la république, et, à l'intérieur, son autorité : ce crédit, parce que la république semble obéir désormais à la violence qui l'intimide; cette autorité, parce que la république semble avoir peur et trembler déjà pour sa destinée, après tant de prophéties superbes. Enfin, cette loi empire le triste état de nos affaires financières et commerciales. En un mot, elle aura plutôt

diminué pour la république sa raison d'être et augmenté pour la monarchie sa raison de renaître. Etait-ce là le vœu des imprndents Jacobins qui ont dicté cette loi à la Chambre et qui voudraient la dicter au Sénat?

C'est maintenant au Sénat de parler et de voter. Les menaces hautaines des Challemel-Lacour et des journalistes jacobins ne l'ont pas trop effrayé. Il a élu sept commissaires hostiles à la loi et un seul favorable, M. Testelin. Les commissaires ont à leur tour choisi comme rapporteur M. Allou, qui n'accepte pas plus l'article 2 que l'article 1er de la loi. Une telle loi est inutile, elle est maladroite, elle est inique, elle est arbitraire et usurpatrice, elle est dangereuse, elle est antipatriotique : MM. Bardoux, Jules Simon, Léon Say, de Saint-Vallier, Waddington, Cordier, Wallon, Jouin, Marcel Barthe et Meynadier l'ont déclaré, démontré, dans les bureaux du Sénat. M. Barthélemy Saint-Hilaire a défini cette loi « une loi révolutionnaire», et M. Bérenger a résumé l'opinion de ses amis dans cette phrase qu'il ne faudrait plus oublier : « Ou le droit commun ou rien! » Ce sentiment du Sénat, les discours de M. Devès et de M. le général Thibaudin, entendus mercredi par la Commission, ne l'auront pas changé; au contraire. Le Sénat, si souvent pusillanime et faible, s'aperçoit enfin qu'il faut résister, ou bien il amoindrirait son autorité et il avilirait son nom sans sauver la république, sans même sauver un ministère. Ce n'est pas seulement sa dignité qui se révolte; c'est son libéralisme qui s'indigne; c'est sa clairvoyance qui se réveille; c'est aussi son patriotisme qui s'attriste et s'alarme. Nous nous plaisons donc à croire qu'il restera ferme dans sa résolution. S'il y a une agitation dans la république, il sait pertinemment qu'elle n'est due qu'aux politiciens, aux sectaires et aux factieux qui se sont unis pour faire cette loi de proscription. Que le Sénat ne craigne pas ces agitateurs; qu'il leur tienne tête : il a derrière lui, dans ce débat, la majorité des bons citoyens et des bons Français, la vraie nation et l'armée. A lui aussi on lui offrira tel ou tel moyen de transaction; il n'y en a pas pour son honneur, il n'y en a pas pour le droit, il n'y en a pas pour l'intérêt de la paix publique et pour celui de la justice nationale; tout ce qu'il concèdera ne sera qu'un encouragement donné à cette manie de la suspicion et à cette fureur de la proscription qui règnent dans les républiques devenues démagogiques; il a devant lui une de ces questions qu'on ne peut ni diviser ni ajourner; il faut tout accorder ou tout refuser, sans retard, sans atermoiement. Qu'il ne se laisse pas induire non plus à tel ou tel dessein d'une loi générale qui protégerait la sécurité de la république contre tout le monde : sous la main des ministres que M. Floquet et

M. Clémenceau terrorisent, cette loi deviendrait une arme particulière qui frapperait en même temps que les princes tous les amis des princes; ce serait élargir la violence et redoubler les coups; ce serait faire de la proscription même une sorte de droit commun. Quant au conflit dont on veut que le Sénat s'épouvante, n'est-ce pas toujours le même sujet de terreur qu'on emploie pour l'asservir? Est-il libre, oui ou non, d'accomplir son devoir constitutionnel? Si, pour tyranniser le Sénat, on lui imprime la peur perpétuelle du conflit, à quoi bon un Sénat condamné à s'annuler? Et si, pour se venger d'un Sénat qui corrige une faute de la Chambre, il y a des républicains prêts à réviser la Constitution, à détruire le Sénat, à troubler toute la république, qui donc aura devant la France la responsabilité du désordre et de la convulsion où la république aura ainsi commencé de se ruiner?

La république nous a pris bien des libertés : celle de prier et d'étudier ensemble dans un monastère; celle d'avoir pour nos enfants des maîtres qui respectent nos consciences; celle de garder dans nos écoles le nom même de Dieu et le crucifix. Aujourd'hui il s'agit de savoir si la république nous laissera au moins la liberté de la patrie. La patrie! Nos hommes d'État républicains en ont-ils donc le souci le plus léger? Et qu'est-elle devenue sous leur gouvernement ? Tandis qu'un général infidèle et traître à sa parole de soldat prend devant l'Europe la charge et le soin de notre honneur militaire, le ministère des affaires étrangères est comme en déshérence : personne, pas même un commis, pour traiter avec les ambassadeurs ou pour instruire nos représentants; M. Fallières, enveloppé ou non dans sa robe de malade, ignore tout; ceux qui, au palais d'Orsay, possédaient la tradition et avaient quelque science diplomatique, ont été expulsés par les devanciers de ce fantôme de ministre. Cependant nos intérêts nationaux sont en souffrance, et dans la Tunisie où notre occupation se prolonge sans qu'on y puisse rien organiser, et dans cette Égypte où l'Angleterre occupe tout et organise tout à son gré. L'isolement de la France est complet et les compensations mêmes que la république s'évertue à s'assurer au Tonkin, à Madagascar, au Congo, sont de jour en jour plus douteuses. Lord Granville règle à l'amiable avec toute l'Europe l'affaire égyptienne comme une affaire toute anglaise. M. de Bismarck renouvelle et corrobore le traité qui allie ou plutôt qui lie l'Autriche à l'Allemagne. M. de Giers voyage à travers l'Europe et séjourne à Vienne où il est reçu avec une amabilité significative. Avons-nous des ministres pour épier ces démarches, pour étudier ces rapports des puissances? En avons-nous pour interroger ces mystères? En avons-nous pour chercher dans toutes ces

combinaisons la place de notre vieille et pauvre France? Voici qu'une conférence a lieu à Londres, pour déterminer les droits et arranger les prétentions des peuples riverains du bas Danube. La commission internationale du Danube, créée en 1858, continuera-t-elle son office? Continuera-t-elle de surveiller la navigation de Galatz à la mer Noire, selon le traité de Berlin? Comment sera composée la commission mixte qui doit surveiller la navigation de Galatz aux Portes-de-Fer, à la frontière autrichienne? L'Autriche aura-t-elle dans cette commission un siège permanent et même la présidence, en dépit de la Roumanie qui prétend qu'on livrerait ainsi à la police et à la domination de l'Autriche le cours du Danube, depuis Orsova jusqu'à Galatz? Faut-il, comme l'a proposé le délégué français, M. Barrère, donner à l'Autriche le siège permanent qu'elle demande et lui ménager pour six mois la présidence de la commission, en l'en munissant, à tour de rôle, elle et les autres puissances? Quelle raison supérieure, quelle raison suprême la république française a-t-elle de blesser et de léser ainsi la Roumanie? La Russie pourra-t-elle ouvrir librement, sans contrôle de la commission, la bouche de Kilia, qui forme la limite de son territoire dans la Bessarabie? Enfin, admettra-t-on à la conférence de Londres les délégués de la Serbie et de la Bulgarie? Chacune de ces questions implique en soi toutes les questions vitales de l'Europe; le sort de la France elle-même s'y cache. Car tout se décidera, dans cette conférence de Londres, selon les plans secrets qu'on s'est tracés pour tel ou tel partage de l'Orient, pour telle ou telle appropriation des biens qui sont en litige entre les grands empires de l'Europe. Les tendances de ceux qui sont les arbitres de l'Europe s'y marqueront et s'y reconnaîtront pour un avenir plus ou moins prochain. Les hommes d'État de la république s'en préoccupent-ils? s'en occupent-ils? Non, ce semble. Et pourquoi donc porteraient-ils de ce côté leur regard, quand ils ont des princes à expulser de l'armée, à bannir de la France? Le loisir leur manque, le goût aussi et même la notion. Du Danube que leur importe? Pour être d'heureux ministres, ne leur suffit-il pas, vraiment, de connaître, grâce à leur piano, ce « beau Danube bleu » chanté par la musique de Strauss?

Auguste Boucher.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 5, PLACE DU PANTHÉON.

M. DE BISMARCK

ÉTUDE BIOGRAPHIQUE ET POLITIQUE

L'homme d'État s'est trop révélé par ses actes pour nous laisser beaucoup à apprendre sur ses idées, ses capacités et ses aptitudes. Nous avons fait de tout cela une expérience que notre pays n'oubliera de longtemps. L'homme proprement dit nous est moins connu, et tout ce qui touche à la biographie d'un politique qui a changé la face de l'Europe ne peut être sans intérêt pour nous. On ne connaît bien, en France, que les résultats de sa politique. On ne sait pas ou l'on sait mal par quels moyens et par quels procédés il les a obtenus. On ignore jusqu'à quel point l'homme de fer est aussi un homme de nerfs. On ne sait pas tout ce que le joueur heureux a fait pour assurer le plus de chances possibles à l'exécution de ses desseins, combien il a montré de patience dans l'audace, de réflexion dans l'initiative, de bon sens dans l'ambition, de calme et de sang-froid dans l'ardeur de la lutte, de prudence dans l'ivresse de la victoire. Une étude biographique a été publiée en 1874, sous le nom de Wilhelm Görlach. Elle a circulé dans toute l'Allemagne. M. de Bismarck y fait trop bonne figure pour qu'il y ait lieu de supposer qu'il fût indifférent à cette publication. L'auteur est un esprit grave, judicieux, approuvant et admirant à peu près tout dans un homme qui prête plus à l'admiration qu'à la sympathie. Il est partial comme tout patriote prussien et même allemand doit l'être ; mais il n'a rien des allures d'un écrivain à gages. Son livre est bien fait, très sérieux, intéressant à tous égards. Il a été répandu en Angleterre par une traduction. En attendant qu'il trouve un interprète en France, si toutefois il n'en a pas encore rencontré, nous croyons utile de le faire connaître. Ce qui importe le plus dans cette biographie, ce ne sont pas les jugements souvent justes, d'ailleurs, de l'historien sur les grands mérites de son héros : ce sont les traits réels et parfois saisissants de cette forte et originale personnalité, telle que la montre une correspondance qui occupe une large place dans ce livre. L'étude

que nous livrons au public a été faite sur la traduction anglaise qu'une plume intelligente a mise en fort bon français pour notre usage.

I

Qui eût deviné le chancelier de fer dans ce doux et timide enfant, si difficile à consoler, quand, à l'âge de six ans, il lui fallut quitter la famille pour l'école? Un de ses maîtres a dépeint avec grâce la séduction qu'exerçait sur lui ce gentil écolier, de charmant visage, de physionomie anxieuse, qu'animaient des yeux si vifs et si brillants. Otto de Bismarck entra comme pensionnaire chez cet honnête professeur qui n'a, dit-il, jamais rencontré d'élève plus docile, d'humeur plus accommodante et plus agréable. Une intelligence prompte à saisir les choses, une remarquable facilité à retenir les mots facilita au jeune Otto l'étude des langues et de l'histoire. Son biographe nous le représente sédentaire, modeste, réservé et réfléchi, mais se plaisant à deviser le soir avec la femme de son professeur sur ces mille incidents quotidiens de la vie domestique qui ont toujours excité son intérêt, même aux époques les plus agitées et les plus critiques de sa vie publique. On pouvait voir déjà qu'il n'y aurait en cet homme rien du rêveur abstrait.

Toute l'énergie morale et physique, cachée sous les dehors frêles et gracieux de l'enfance et de l'adolescence, se révéla brusquement dès l'entrée d'Otto à l'université de Gœttingue. Il se fit recevoir membre du célèbre club *hanovrien*, et usa largement de cette indépendance orageuse et un peu sauvage qui fait le caractère propre de l'étudiant tudesque. Déjà observateur et peu communicatif jusque dans la dissipation, il ne se fit l'ami que d'un petit nombre de compagnons auxquels il est resté fidèle. Sans être querelleur, il mettait volontiers l'épée à la main dans les affaires d'honneur où il se trouvait engagé. C'est à Gœttingue qu'il fit presque toutes ses études. Il ne fit guère que traverser l'université de Berlin, où il entra à l'école pratique de législation, en y remplissant les fonctions d'*auscultator*. Il dut mettre en toute étude une certaine passion. Son historien ne nous dit pas s'il fut un étudiant bien régulier. Il nous fait remarquer qu'à cette époque se laissa déjà voir le caractère dominateur du futur homme d'État. Otto de Bismarck fut, en 1836, attaché comme référendaire au département administratif d'Aix-la-Chapelle. Ce n'était déjà point un fonctionnaire ordinaire. Il quitta plusieurs fois son poste pour visiter en joyeuse compagnie la France, la Belgique, les bords du Rhin, auxquels il trouvait un charme irrésistible. Plus tard, en 1850, il écrivait à sa femme : « Avant-hier, je suis allé à Wiesbaden, et

j'ai contemplé avec un mélange de tristesse et de tardive sagesse le théâtre de mes anciennes folies. Ah! s'il plaisait à Dieu de remplir à cette heure d'un vin clair et généreux le vase dans lequel le vin de Champagne de la vingtième année a moussé pour moi avec si peu d'utilité! que de compagnons de mes plaisirs reposent déjà sous le sol que je foule encore! que de changements se sont succédé depuis quatorze ans dans ma manière de juger et de sentir!... combien j'estime ce que j'ai dédaigné!... S'il est donné à notre génération de vivre encore durant le même laps de temps, quelle végétation abondante et vigoureuse peut sortir de nous! Elle étendra au loin son ombrage; elle frémira au passage de la brise; puis nous la verrons se faner et se dessécher comme celle qui l'aura précédée. » Et il finit sa lettre par une profession de foi religieuse à laquelle se mêlent les sentiments de famille. « Ah! je sens que s'il me fallait vivre maintenant privé de la pensée de Dieu, privé de votre affection, de celle des enfants, je pourrais être tenté de rejeter l'existence, comme l'on rejette une chemise sale, et cependant beaucoup de ceux que je connais se résignent à végéter ainsi sans amour et sans espoir. »

Sur l'ordre de son père, Otto de Bismarck quitta Aix-la-Chapelle pour aller prendre la direction des domaines patrimoniaux dans une localité de la Poméranie. Il y mena de 1839 à 1845 la vie du parfait gentilhomme campagnard. Cavalier infatigable, chasseur ardent, buveur invincible, agriculteur habile, propriétaire vigilant, M. de Bismarck anima tout autour de lui par sa féconde activité. On ne ferait pas connaître le vrai Bismarck, si l'on oubliait de dire que le démon de la politique était déjà celui qui l'agitait le plus. Il en parlait à tout propos et en toute occasion, avec une telle intempérance d'esprit et d'imagination que ses voisins de campagne n'avaient qu'un mot sur lui : « Ce fou de Bismarck. » Ce fut aussi le mot de Napoléon III, sous l'impression, de ses entretiens avec cet homme qu'il jugeait si mal. Il faut ajouter que les voisins ne le prenaient pas pour un fou vulgaire, puisqu'ils éprouvaient pour lui de l'admiration et du respect. Et avec de telles ambitions d'un rôle politique, il avait encore l'esprit assez libre et l'humeur assez gaie pour écrire à sa sœur : « Il faut que je me contienne pour ne pas remplir ma lettre de lamentations agriculturales, tandis que John détonne d'une façon remarquable, en sifflant de toutes ses forces un air écossais. Je n'aurai point la cruauté de l'interrompre, le pauvre diable employant ce moyen pour chasser de son souvenir sa malheureuse affaire d'amour. L'idéal de ses rêves l'a refusé pour épouser un charron. Par Jupiter! j'aperçois clairement que, moi aussi, je tends au mariage. Je suis si seul, si abandonné,

quand mon père me quitte! Et puis, s'il faut tout vous dire, le temps humide me rend mélancolique et me prédispose à former de tendres souhaits. » Tête froide et tempérament nerveux : voilà l'explication des grandes supériorités et des singulières faiblesses de cet homme extraordinaire.

Au milieu de ses occupations de propriétaire, le hobereau poméranien se ménageait le temps de reprendre ses études historiques, pour lesquelles il avait toujours eu un goût particulier. Il lut aussi beaucoup de livres de théologie et de philosophie. Il était trop sincèrement chrétien à cette époque pour rester indifférent à la première de ces sciences, et il n'y a pas lieu de croire qu'il y ait vu, comme le prince de Talleyrand, une excellente préparation à la carrière diplomatique. Mais que pouvait-il faire de la métaphysique, surtout de la métaphysique de Spinosa qu'il paraît s'être appliqué à comprendre? Ce n'était pas au grand Tout qu'il pouvait adresser sa prière, à moins de prendre à la lettre l'enthousiasme de Schleiermacher pour *saint* Spinosa. C'était plutôt, sans doute, la politique absolutiste du célèbre métaphysicien qui devait lui plaire. Son biographe ne nous dit point que la philosophie de Kant l'ait attiré. Le droit y était trop en honneur pour qu'il ait dû avoir un grand goût pour cette philosophie de l'idéal. Nous sommes étonné que l'homme auquel on a prêté le mot : *la force prime le droit*, n'ait point particulièrement goûté la philosophie de Hegel, qu'il avait dû trouver encore en faveur dans sa jeunesse.

Le biographe nous apprend qu'il ne rentra dans l'administration que sur les instances de ses amis qui s'affligeaient de voir tant de facultés s'appliquer uniquement à la direction des affaires privées. On peut croire que son démon intérieur était pour quelque chose dans cette détermination. M. de Bismarck est un de ces hommes doués des aptitudes les plus diverses qui font sérieusement tout ce qu'ils font, mais qui n'en ont pas moins une passion et une vocation particulière. Cette vocation fut plus d'une fois contrariée par le tempérament du gentilhomme campagnard. Son orgueil de caractère encore plus que de race refusait de se plier au rôle d'un employé subalterne. C'était un fonctionnaire peu patient. Un jour qu'on l'avait laissé s'ennuyer dans une pièce d'attente, il dit au chef qui avait paru oublier l'impérieux solliciciteur : « J'étais venu pour demander un congé; à cette heure, c'est ma démission que je vous prie d'accepter. » Il était fait pour un rôle où l'on n'attend pas, et où l'on fait attendre les autres. Il retourna planter ses choux en Poméranie, et fut nommé officier dans la milice à cheval des propriétaires de son canton. C'est à

cette époque qu'il sauva, au péril de sa vie, un de ses grooms qu'entraînait un courant rapide. Il porta, sans jamais la quitter, la médaille de sauvetage, disant à ceux qui lui en demandaient l'origine : « C'est ma coutume de sauver de temps à autre la vie à un de mes semblables. » Ce mot, un peu fanfaron, est assez curieux dans la bouche d'un homme dont la politique a fait tant de veuves et d'orphelins.

II

Nous retrouvons, en 1845, M. de Bismarck député aux assemblées de sa province. C'est en cette qualité qu'il apparut, pour la première fois, en 1849, à la tribune de l'Assemblée générale prussienne. On n'a point oublié avec quelle attitude, quel accent, quelles paroles, le fier et impétueux hobereau combattit les libéraux, en invoquant, à leur exemple, les souvenirs de 1813. Aux adversaires qui lui reprochaient d'oser s'ériger en juge d'événements dont il n'avait pas été le témoin, il répondait : « Je ne puis me glorifier d'avoir pris part au mouvement qui a relevé mon pays, et ce sera pour moi un sujet de regret éternel. J'avoue cependant que ce regret a été affaibli par les explications que l'on s'est cru obligé de me donner. J'avais pensé jusqu'à présent que notre soulèvement national avait été provoqué par la tyrannie de l'étranger. On vient de m'apprendre qu'il a eu pour cause le despotisme établi au cœur du pays. Je confesse que je ne puis être reconnaissant de la rectification. »

Faut-il attribuer, au moins en partie, à l'influence de la femme distinguée qu'il épousa en 1849, la recrudescence de ses sentiments chrétiens? Il est certain que, depuis ce moment, son langage n'est pas seulement celui d'un époux et d'un père. Le sentiment religieux s'y mêle constamment aux affections de famille. Sa foi en une Providence qui voit et fait tout en ce monde éclate dans sa correspondance. Peut-être, lui aussi, croit-il, comme son maître l'empereur Guillaume, avoir été l'instrument de Dieu, dans cette œuvre sanglante qui a fait de l'Allemagne, au dire des Allemands, la reine des nations pour le salut et la gloire de l'humanité. « Un tel malheur, écrit-il à son beau-frère d'Arnim, qui venait de perdre un enfant, excède le pouvoir des consolations humaines. Et cependant il nous est si naturel de nous rendre auprès de ceux que nous aimons, quand ils souffrent, ne serait-ce que pour pleurer avec eux! On ne pouvait vous imposer une plus cruelle épreuve. Être privé ainsi d'un être si aimable, ensevelir avec lui toutes les

espérances que vous aviez le droit de concevoir, et dont la réalisation aurait assuré le repos et le bonheur de votre vieillesse, ah! c'est une douleur sur laquelle le temps n'aura point de pouvoir! Faibles et ignorants que nous sommes, nous dépendons d'un Dieu puissant, et de lui seul nous pouvons attendre un secours efficace. Nous n'avons qu'à nous soumettre humblement à sa volonté. Il est le maître de nous reprendre ce qu'il nous a donné, maître de nous laisser dans le deuil et la solitude!... Le nombre des êtres aimés commence à diminuer. Que de deuils nous aurons encore à porter peut-être, s'il nous est permis de rester ici-bas assez longtemps pour nous voir revivre dans nos petits-enfants! Ce n'est plus à notre âge que l'on remplace les amis qui nous sont enlevés. Serrons-nous donc les uns contre les autres avec un redoublement de tendresse? Qui sait si notre séparation ne sera point prochaine. » C'est la résignation chrétienne, dans le langage de la plus stricte orthodoxie. Nous espérons bien, pour la sincérité des sentiments de M. de Bismarck, que ce beau-frère auquel il adresse ces touchantes paroles n'est point parent du comte d'Arnim qu'il a si cruellement traité plus tard.

Quand on suit de près la politique de M. de Bismarck, on voit que le tempérament finit toujours par céder à la raison d'État. C'est ce qui fait qu'on est tenté de ne voir en cet homme que le chancelier de fer. Sa correspondance nous le montre sous un tout autre jour. Après avoir causé avec Napoléon III, à Biarritz, des destinées de l'Europe, il écrit à sa femme au mois d'août 1862 : « Je me trouve coupable de regarder sans vous de si belles choses. » Dans le compte rendu d'une journée toute livrée aux affaires, il notera qu'il vient de recevoir des lettres *délicieuses* de Jeanne et de ses enfants. Il avait adressé, quelques années auparavant, à sa sœur, cette épître, où l'humeur d'un vrai bonhomme ne parlerait guère autrement : « Représentez-vous, ma chère petite, un infortuné *paterfamilias* assis au milieu des vêtements qui sèchent, des biberons qui se remplissent, ayant à sa droite un garçon qui crie en ton majeur, à sa gauche une fille qui crie sur le mode mineur, et derrière lui deux nourrices qui accompagnent en faux-bourdon. Quelle défense j'ai faite avant d'arriver à cette extrémité! Mais que voulez-vous? Il m'a bien fallu céder. J'avais contre moi toutes les tantes et toutes les mères de la famille. Elles avaient décidé que l'air et l'eau de la mer sauveraient la pauvre petite Maria. J'ai faibli pour éviter que tous les rhumes futurs de ma fille fussent attribués à mon avarice et à ma cruauté paternelle. »

On a eu, en Allemagne et en Europe, la naïveté de croire M. de Bismarck converti aux idées libérales, progressives, humanitaires

de notre démocratie moderne, parce qu'il a déclaré la guerre à l'Église catholique de son pays, et proposé des projets de réforme économique et sociale. Il vient de montrer, dans ces derniers temps, qu'il est toujours l'autoritaire obstiné, l'homme du droit traditionnel et divin, l'adversaire du libéralisme qui place la souveraineté dans le Parlement, l'ennemi de la révolution contre laquelle il organise à cette heure la croisade des gouvernements monarchiques. A travers les rôles qu'il a pris pour mener au dénouement final la grande pièce qu'il joue et qu'il jouera jusqu'à sa mort, il est resté, au fond, le gentilhomme campagnard, avec ses préjugés, ses croyances, ses passions de conservateur, le député au Parlement de Berlin, le conseiller à la diète de Francfort. Ce fils cadet de la noblesse territoriale en a fait souvent l'aveu : « Je suis fier d'être un *yunker* prussien. Je prends cette qualité pour un titre d'honneur. » Si l'on se donne la peine de rapprocher ses derniers discours, où il élève le droit monarchique si fort au-dessus des droits parlementaires, des premiers discours prononcés avant son extraordinaire fortune politique, on reconnaîtra que c'est toujours la même doctrine et le même langage. En s'élevant, dans une séance du mois de septembre 1849, contre ceux qui voulaient qu'on s'inspirât de la constitution anglaise, il s'écriait : « Donnez-nous alors tout ce qui nous manque pour devenir de véritables Anglais. Donnez-nous leur crainte de Dieu, leur respect de la loi. Donnez-nous leurs institutions tout entières. Placez-nous dans la situation si particulière où se trouvent les propriétaires territoriaux de la Grande-Bretagne; donnez-nous leurs richesses; donnez-nous leur esprit politique, et proposez-nous alors d'être régis par les mêmes lois gouvernementales. La royauté prussienne ne peut consentir à se laisser placer dans la situation impuissante de la royauté anglaise. Celle-ci paraît être devenue, dans la Grande-Bretagne, la couronne qui surmonte l'édifice. Celle-là est restée le pilier central qui soutient tout le monument. »

L'homme d'État, éclairé par l'expérience, mûri par la pratique des affaires, plus exposé qne tout autre à l'infatuation du succès, à cause de sa prodigieuse fortune, est encore aujourd'hui dans les mêmes sentiments, et pour les mêmes raisons. Ce ministre, si fécond en expédients, si habile à tout faire servir à ses desseins, si prompt à changer de moyens, même d'idées, dès qu'il s'aperçoit que ces moyens ne vont pas à son but, que ces idées heurtent de front les faits, n'a pas plus varié dans ses doctrines de gouvernement que dans ses patriotiques ambitions. « Ce n'est point de la volonté du peuple, dit-il, dans un de ses derniers discours, mais de la grâce de Dieu, que les monarques prussiens tirent la

possession d'un pouvoir qu'il leur appartient d'exercer dans toute son intégrité, mais que, exemple rare dans l'histoire, ils ont volontairement diminué pour en accorder une partie à leurs sujets. » En France, nos monarchistes, en grande majorité, ont abandonné cette doctrine. Qui pourrait assurer qu'en Allemagne, même à cette heure, elle a fait aussi son temps?

M. de Bismarck, qui refusait à la révolution de 1848 tout sentiment noble et patriotique, n'assista point aux meetings orageux de Francfort et de Berlin. Il apparut de nouveau dans la diète de 1849, plus ardent que jamais à la défense des vieilles doctrines. Il attaqua avec opiniâtreté l'idée de l'union que soutenait le parti révolutionnaire. Son patriotisme prussien refusait de consentir à l'absorption de son cher pays par la patrie allemande. Il ne voyait alors que le triomphe de la révolution dans cette politique nouvelle, et c'est ce qui lui rendait précieuse l'alliance des deux grandes puissances allemandes, même au prix de la suprématie traditionnelle de l'Autriche. Il faut l'entendre dans les débats de l'assemblée où se discutait cette grande question : « Notre armée n'a pas d'enthousiasme pour les trois couleurs. Non plus que le reste du peuple prussien, elle n'éprouve le besoin d'une régénération nationale. Ses bataillons suivent, non le drapeau tricolore, mais les bannières blanches et noires sous lesquelles ils meurent avec joie pour la patrie... J'attends de la grâce divine que nous restions Prussiens encore longtemps après que ce morceau de papier (la constitution impériale) qu'on nous présente aura eu le sort d'une fleur desséchée en automne. »

Comment M. de Bismarck fut-il amené à changer de langage et de conduite? Son biographe nous l'expliquera plus tard. Quand toutes les tentatives d'union allemande eurent échoué, et qu'il fut visible qu'une guerre entre la Prusse et l'Autriche ne pouvait être évitée que par la ratification du traité d'Olmütz, le conseiller prussien eut le courage, non sans quelque amertume patriotique peut-être, de parler en faveur du traité. Si la Prusse avait été battue par l'Autriche dans leur querelle particulière, elle avait triomphé avec elle de la révolution qui les menaçait toutes deux. Ce n'est donc point à partir de ce jour que s'opéra la conversion de M. de Bismarck à l'unité allemande. Ce changement eut lieu pendant son long séjour à cette école diplomatique qui s'appelait la diète de Francfort. Il y représenta la Prusse avec l'aisance et la tenue d'un diplomate consommé. Son sang-froid, la justesse de ses réflexions, la promptitude de ses reparties, sans doute aussi la forte originalité de son esprit et de son caractère lui firent une place à part en ce cénacle de sages un peu vieillis dans la routine des affaires, où

il exerçait les fonctions de secrétaire. « Je fais d'effrayants progrès, écrivait-il, dans l'art de ne dire absolument rien en beaucoup de mots. J'écris de grandes pages de rapports dans le style coulant des articles de fond; mais, si Manteuffel, après les avoir lus, peut se rendre compte de ce qu'elles contiennent, il est plus perspicace que votre serviteur. Chacun de nous se conduit comme s'il était persuadé que son voisin est bourré d'idées et de projets. Et cependant aucun de nous ne possède un atome d'instruction supérieure à celle de son prochain, concernant le sort futur de l'Allemagne. » M. de Bismarck n'était juste ni pour lui ni même pour la diète. Il oubliait qu'il y avait pour collègue M. de Beust, et d'autres encore. On raconte que, lorsqu'il présidait son premier ministère, en sa qualité de président de la république, Napoléon III s'amusait à faire des cocottes de papier, sans entendre un mot des graves discussions de cabinet entre des hommes qui s'appelaient de Falloux, de Tocqueville, Passy, Odilon Barrot. Il ruminait déjà en ce moment le coup d'État qui était toute sa politique. Nous soupçonnons que M. de Bismarck, sans rien perdre de ce qui se disait à la diète, y rêvait aussi sa grande aventure.

III

C'est un esprit trop libre pour s'asservir à une tradition, si conservateur qu'il fût d'ailleurs. L'échec de la politique de transaction et d'accommodement à la diète le fit réfléchir à une chose que sa haine violente de la révolution l'avait empêché de regarder jusqu'alors : c'est l'impuissance radicale de son pays condamné à perpétuité par la constitution de la confédération germanique à une obéissance passive aux petits États. La Prusse n'avait aucune liberté d'action, engrenée qu'elle était dans cette lourde machine. Avant de songer au premier rôle pour son pays, en Allemagne, il dut penser à conquérir l'indépendance et l'autonomie pour cette puissance de petite étendue, mais de grande ambition et de virile énergie, dont la loi fédérale mettait les forces très respectables à la discrétion des petits États. Son sort était d'obéir toujours, sans jamais commander. Grâce à l'audacieuse initiative de son grand ministre, la Prusse n'est pas seulement devenue libre chez elle; elle est, à cette heure, la maîtresse de l'Allemagne partout, dans l'armée, dans l'administration, dans les transactions commerciales, dans les actes diplomatiques; elle est l'arbitre de l'Europe, où il ne se tire pas un coup de canon sans sa permission. Il n'est même

pas sûr qu'on en tire ailleurs, en Tunisie, en Égypte, par exemple, avant d'avoir obtenu son agrément.

Mais n'anticipons pas sur le cours des événements qu'il faut suivre pas à pas pour bien comprendre comment M. de Bismarck est arrivé à ces grands résultats. Il n'obtint, sur l'entrevue de Tœplitz, au mois de juillet 1860, que des renseignements incomplets, de source purement officielle, ou recueillis dans quelques journaux et quelques correspondances. L'annonce d'un traité de garanties entre la Prusse et l'Autriche l'inquiétait beaucoup. Il craignait que l'Autriche, après avoir obtenu de la Prusse qu'elle lui garantît la possession de Venise, n'entrât en lutte contre la France, entraînant la Prusse à sa suite. Il n'avait pas encore abandonné l'espoir d'une entente cordiale mais pacifique entre les deux pays, qui ne deviendrait une alliance réelle et militaire qu'au cas où les deux puissances auraient à lutter contre la révolution dont il demeurait l'implacable ennemi. Il fut donc heureux d'apprendre que la Prusse n'avait pas fait de promesse positive à Tœplitz, et qu'elle avait fait dépendre ses offres du concours aussi *effectif* que bienveillant que l'Autriche prêterait à son alliée, dans le champ de la politique allemande. « Une main lave l'autre, disait-il, et dès que nous verrons mousser le savon viennois, nous rendrons joyeusement ce que l'on nous aura donné. » Il paraît que c'est un dicton allemand dont nous autres Français avons quelque peine à sentir le sel.

Comme le maintien de la prépondérance autrichienne avait été élevé par la diète fédérale au rang d'un devoir national, et que M. de Bismarck repoussait cette prétention, en suivant encore plus l'instinct de son patriotisme prussien que les prudentes instructions de son gouvernement, il fut dénoncé par l'esprit de parti qui le jugeait l'ennemi de la cause allemande. On ajouta à cette accusation celle plus grave d'être un partisan de la France, un vrai transfuge conspirant avec les ennemis de l'Allemagne. La nécessité de se défendre contre de pareilles attaques, l'ouverture d'esprit qu'il acquit durant son séjour dans un pays nouveau pour lui, modifièrent sa manière de comprendre les intérêts de son pays. C'est à Saint-Pétersbourg où il fut envoyé comme ambassadeur que dut se faire cette évolution psychologique de la politique de M. de Bismarck. Tandis que son esprit s'ouvrait à une conception plus large des intérêts de la Prusse, son âme prussienne se laissait pénétrer par un sentiment nouveau, l'amour de la patrie allemande. Il sentit enfin que la meilleure et la plus grande manière de servir sa chère Prusse était de relever cette vieille Allemagne, dont la confédération germanique énervait l'initiative et paralysait le génie.

Dès lors il se voua à l'œuvre dont le prodigieux succès devait plus tard fermer la bouche à ses détracteurs.

La correspondance datée de Saint-Pétersbourg fournit la preuve du progrès politique qui s'opérait dans son esprit. C'est aussi durant son séjour en Russie qu'il eut ces *conférences privées*, qu'il reçut ces lettres intimes auxquelles il est fait allusion dans sa circulaire du 29 juillet 1870, où lui furent révélées les tentatives du gouvernement français, visant la possession de la Belgique et des bords du Rhin. Il inspirait alors tant de défiance à ses compatriotes qu'on ne peut s'étonner ni des appréhensions et des colères allemandes, ni des démarches que fit la diplomatie française pour s'entendre avec lui sur un but commun à poursuivre, à savoir : l'agrandissement de la France, combiné avec l'agrandissement de la Prusse, aux dépens de la Belgique et de l'Allemagne elle-même. Est-il bien sûr que le chancelier de fer, aussi souple devant la nécessité que dur dans la fortune, n'ait pas accepté d'abord cette condition peut-être nécessaire de l'accomplissement de ses grands desseins, qui révoltait le patriotisme allemand? Ce mot qu'on lui a prêté : « Ce que la petite Prusse cédera à la France, la grande Prusse le lui reprendra », est-il de pure invention? Ce qui est probable, c'est qu'il a dû laisser entrevoir cette perspective à l'ambition rêveuse de Napoléon III. Qui veut la fin veut les moyens : c'est la devise de tout vrai politique. Le patriote pouvait bien céder quelques portions de terrain allemand à l'ennemi héréditaire, comme le conservateur devait faire le sacrifice de quelques-uns de ses préjugés à ce libéralisme pour lequel il n'avait que haine et mépris.

M. de Bismarck était bien en cour. On n'y oubliait point le défenseur si courageux des droits de la royauté, l'ennemi implacable de la révolution. On y parlait souvent de ses services et de ses talents, et on le désignait comme un des futurs ministres dirigeants. Durant l'été de 1861, il eut avec le roi, à Baden-Baden, une conversation à la suite de laquelle il fut engagé à développer, à préciser ses idées et ses projets dans de nouveaux entretiens, et à en rédiger le résumé. Il écrivit aussi, à cette époque, une lettre adressée de Stolpmünde à un ami politique, dans laquelle on peut trouver la substance du *Memorandum* qu'il préparait alors pour le roi. Il y avoue nettement le changement graduel qui s'est fait dans ses idées politiques, et qu'il faut attribuer aux enseignements que cet esprit si libre, si sagace, si ouvert aux leçons de l'expérience, savait tirer des événements qui se produisaient à l'horizon politique. Les aspirations du parti libéral d'accord avec le parti national, les vrais intérêts des conservateurs, les vraies destinées du peuple prussien, les relations devenues difficiles de l'Autriche

et de la Prusse, les ambitions de la France napoléonienne, les espérances de l'Italie en ce qui regardait son indépendance et son unité, tous ces faits, toutes ces aspirations se groupèrent dans la pensée de M. de Bismarck, et en firent promptement sortir un dessein aussi pratique qu'audacieux, qu'il devait poursuivre avec une activité aussi constante dans son but que mobile et variée dans ses moyens. L'alliance entre la Prusse et l'Autriche, qui lui avait paru si naturelle et si nécessaire pour les intérêts conservateurs des deux pays, perdit de son importance aux yeux du patriote prussien qui, discernant plus nettement les obstacles que la politique traditionnelle de Vienne devait lui susciter dans l'accomplissement de ses nouveaux desseins, cessa dès lors de regarder le parti révolutionnaire comme le premier des ennemis qu'il aurait à combattre. Il se promit de s'en servir jusqu'au jour où le plein succès de son entreprise lui permettrait de reprendre la guerre qu'il lui avait jurée.

Il s'exprime ainsi, dans la lettre écrite de Stolpmünde, en 1860 : « Nous avons deux choses diverses à faire. Nous devons déclarer franchement que l'immutabilité de la constitution fédérale n'est point notre idéal, que nous agirons ouvertement et légalement en vue d'obtenir les changements que nous jugeons nécessaires, et que nous ne dépasserons point les limites fixées pour la sécurité et la prospérité de tous. Une consolidation de la puissance défensive de l'Allemagne nous est aussi indispensable que notre pain quotidien. Nous avons, en outre, un besoin aussi indispensable d'introduire des rouages nouveaux et plus flexibles dans le mécanisme de l'organisation douanière, et de créer un supplément d'institutions préservant nos intérêts matériels des désavantages qui résultent de la configuration arbitraire de nos frontières intérieures allemandes. Je ne comprends pas non plus pourquoi nous nous laisserions si facilement effrayer par l'idée d'une représentation nationale, prît-elle corps par la confédération ou par une espèce de parlement douanier. Nous ne pouvons rejeter comme révolutionnaire une institution qui a reçu la sanction légale de tous les États allemands, et dont nous, conservateurs, nous ne voudrions point nous passer en Prusse. Les concessions, même les plus modérées, seraient très appréciées venant d'une source nationale. On pourrait obtenir un parlement entièrement conservateur, et mériter en même temps la reconnaissance des libéraux. »

En soumettant ses projets au roi, M. de Bismarck ne pouvait compter, par avance, sur un entier acquiescement. Quand Guillaume avait été couronné à Kœnigsberg, il avait publié une proclamation exactement semblable à celle que son frère avait faite

lors de son avènement. Pour lui également, les droits de la couronne qu'il prenait « sur la table du Seigneur » émanaient d'une volonté divine. Mais son esprit tout pratique, son caractère viril, les habitudes militaires qu'il avait contractées dans ses fonctions de chef d'armée et dans les luttes sanglantes qu'il avait dû soutenir contre l'insurrection révolutionnaire, le préservaient des illusions romanesques qui avaient hanté la vive et mobile imagination de Frédéric-Guillaume IV, dont la nature était plutôt méditative qu'active. Le roi, auquel M. de Bismarck avait affaire, avait peu d'imagination, mais beaucoup de jugement et de prudence. Il n'avait pas le goût des aventures; il pensait à la grandeur de la Prusse, mais sans jamais rêver. Il la voulait par les moyens sûrs et lents, avec le concours des puissances voisines, l'Autriche comprise. Il voulait rendre à la Prusse la situation que la politique de Schwarzenberg lui avait fait perdre en Allemagne et en Europe. Il voulait, surtout et avant tout, maintenir la libre et forte initiative de la couronne contre les prétentions croissantes de la puissance parlementaire. Là-dessus, il trouvait un énergique concours chez le ministre qui n'a jamais hésité quand il s'est agi de défendre l'indépendance et la prépondérance du pouvoir royal. Sur le chapitre de la politique extérieure, M. de Bismarck dut avoir beaucoup à faire pour amener le roi à ses vues, si pratiques qu'elles parussent dans leur grandeur. Il lui fallut bien de la patience, et une singulière adresse pour ouvrir à ses grandes perspectives cet esprit un peu étroit, sinon fermé, qui n'avait probablement jamais fait de tels rêves.

Il est un point sur lequel le monarque et le conseiller se trouvaient d'accord : c'est qu'il fallait compter sur l'armée bien plus que sur le Parlement, pour assurer l'ordre à l'intérieur et relever le pays à l'extérieur. Sur les voies et moyens, le roi n'entrait qu'avec hésitation dans la politique hardie, même révolutionnaire, de l'homme dont il commençait à apprécier la promptitude d'esprit et la puissance de conception. Il avait compris assez vite que cet audacieux était, en même temps, un politique très positif. Mais il avait une répugnance qu'on eût pu croire invincible pour les idées libérales et même nationales qui avaient cours à ce moment. C'était un roi prussien qu'on eût bien étonné, peut-être même troublé, si on lui eût dit qu'il serait un jour un empereur allemand. Si M. de Bismarck y songeait déjà, ce qui est douteux, il se gardait bien d'en souffler mot à l'auguste personnage. Il fallait notre épouvantable désastre pour faire proclamer l'empire d'Allemagne dans le palais de Versailles, en présence de tous les rois et princes allemands. Quant au libéralisme, ce mot portait sur les

nerfs du monarque; il sonnait, pour lui, la révolution. M. de Bismarck écrivait, le 2 octobre 1861, qu'il était allé, avec le roi, à Coblentz et à Berlin, « redoublant, non sans succès, d'efforts en faveur de sa politique allemande ». Il finit, en effet, par obtenir du roi des concessions libérales dont l'acceptation devait déterminer plus tard son entrée au ministère.

IV

Tel était le plan qu'on avait arrêté, de concert, au printemps de 1862. Pourquoi M. de Bismarck se déroba-t-il, à ce moment, aux responsabilités de la présidence du conseil? On ne l'a pas su positivement. Cela montre qu'il était plus désireux alors de faire accepter sa politique au roi que pressé de la pratiquer en personne. D'ailleurs, n'avait-il pas encore quelque chose à faire d'un autre côté, avant de prendre la direction des affaires? Le 23 mai 1862, il partit pour Paris, où il venait d'être nommé ambassadeur. « Dieu seul peut savoir si j'y séjournerai plusieurs mois ou plusieurs semaines, disait-il à ses amis; j'ai plutôt l'air de m'enfuir que de changer de résidence. » Il s'était formé une sorte de conspiration pour le retenir à Berlin. Il ne devait pas être délivré aussi promptement qu'il s'y était attendu de l'incertitude de sa situation politique. Il écrivait à sa sœur le 16 juin : « Mon baromètre est toujours au variable; il y a longtemps qu'il s'est fixé à ce point, et je suppose qu'il y restera encore. C'est dans la tombe que nous trouverons le repos; je l'espère, du moins. » A la fin de l'été, il se rendit à Trouville; puis il visita l'Espagne, en passant par Bordeaux, Bayonne, Saint-Sébastien, et en revenant par Biarritz et Toulouse. Pendant six semaines, oublieux du monde, dit-il, il erra dans les bois et sur les montagnes. Pas si oublieux du monde, le politique qui rêvait déjà l'unité allemande et le remaniement de la carte d'Europe! Il faut bien le croire quand il nous parle de son amour passionné de la nature; mais il nous permettra de penser qu'il avait une passion encore plus forte que celle-là dans la tête et dans le cœur. A Biarritz, il rencontra Napoléon III, qui s'y trouvait alors. Voilà une de ces rencontres qu'on a peine à croire fortuites. N'était-ce pas là le meilleur chemin à suivre pour un diplomate qui ne devait point avoir trop l'air de chercher l'homme qu'il voulait *tenter? Les longues vagues de l'Atlantique*, comme dit le biographe de M. de Bismarck, ont-elles englouti les paroles qui furent échangées entre l'empereur des Français et son méphistophélique interlocuteur? Ce sont de ces secrets qu'on est d'autant plus désireux de connaître qu'il est plus difficile de les deviner.

L'histoire de l'année 1866 permet à peine de douter que la Prusse ne pût se croire assurée de l'amicale neutralité du gouvernement français. Seulement, les lettres privées qui ont été publiées depuis cette époque donnent à penser qu'à Biarritz on n'arrêta aucun arrangement sérieux. C'est tout ce que voulait M. de Bismarck. Quelques paroles en l'air n'engageaient à rien, tout en produisant leur effet sur une imagination dont la pensée fixe était la possession des bords du Rhin. Une promesse positive n'eût pas été bien accueillie par le monarque prussien, alors même qu'on eût obtenu les plus larges compensations.

M. de Bismarck n'a jamais caché sa patriotique ambition; ce qu'il a toujours mis un grand soin à cacher, c'est sa personnalité. Son biographe ne la voit pas, ou ne veut pas la voir. Que cet homme si nerveux ait eu, dans sa carrière diplomatique et politique, des accès d'impatience, de colère ou de découragement, il n'est pas besoin de croire qu'il ait toujours joué la comédie. Mais M. de Bismarck n'est pas de cette race infiniment rare de politiques qui s'oublient entièrement pour la cause qu'ils servent. Aussi ne faut-il pas attribuer à un sentiment d'abnégation personnelle ses démissions ou ses menaces de démissions. Ses nerfs y ont grande part, quand ce n'est point un simple calcul. Le 12 septembre de la même année, il annonçait sa démission d'ambassadeur; peut-être même l'a-t-il envoyée. Quand il reçut, quelques jours après, l'ordre de revenir à Berlin, sa satisfaction n'aurait point été sans mélange, si l'on en croit sa correspondance. Il avait écrit à sa femme, un mois auparavant : « Si mes adversaires savaient quel service ils me rendraient en remportant la victoire, et avec quelle sincérité je désire leur triomphe! Vous ne pouvez pas redouter plus que je ne le fais le *Wilhelmstrasse*, et à moins que je ne sois parfaitement convaincu que j'obéis à la nécessité, je n'y entrerai pas. Mais je trouverais lâche et déloyal de me servir de ma maladie comme d'un prétexte pour planter là le roi. Si cela ne doit pas être, les chercheurs trouveront bien quelqu'un qui consentira à être le couvercle du pot. Si cela doit être, alors en avant, comme disait notre cocher quand il prenait les rênes. » Ainsi fit-il. Placé, le 8 octobre, à la tête du gouvernement, en qualité de président du ministère et de ministre des affaires étrangères, il put mettre à exécution les projets qu'il avait eu le temps de mûrir dans sa carrière diplomatique.

Il entrait comme ministre dans cette arène parlementaire où il avait figuré comme chef de parti. Il était homme de combat, dans le gouvernement comme dans l'opposition. Il savait que sa nomination pourrait être prise comme une déclaration de guerre par l'assemblée représentative du pays. Et, en effet, il n'y a qu'un

mot sur cet acte de la volonté royale : *Bismarck est le coup d'Etat.* La réorganisation de l'armée devait être la première œuvre d'un souverain dont l'armée était le premier souci. La majorité libérale du Parlement n'était point favorable à une réforme qui avait déjà reçu un commencement d'exécution. Cette résistance avait été un obstacle invincible pour les ministres libéraux auxquels M. de Bismarck succédait. Choisi pour continuer leur œuvre, il ne pouvait être accueilli comme un messager de paix. En rappelant les souvenirs que lui a laissé cette époque de sa vie, il a écrit : « Les circonstances exigeaient que nous eussions à notre disposition une grande force militaire. Mais l'opposition se refusait à reconnaître cette nécessité pourtant si évidente. Je ne pouvais hésiter; ma naissance, mon éducation, m'avaient fait avant tout l'*homme du roi*, et le roi tenait aussi fermement à cette réorganisation de l'armée qu'à sa couronne; car, lui aussi, sentait dans son cœur et dans son âme qu'elle était indispensable. Sur ce point, personne n'aurait pu obtenir de lui la moindre concession. »

La défiance qu'éprouvaient les libéraux du Parlement de Berlin à l'égard de M. de Bismarck avait pour cause non seulement son passé parlementaire, mais encore sa conduite diplomatique, qui, à Francfort comme ailleurs, n'était nullement en harmonie avec les principes de l'opposition libérale. La difficulté de traiter à l'amiable les questions en litige semblait grandir journellement, avant même que la discussion fût ouverte entre le ministre des affaires étrangères et ses adversaires politiques. M. de Bismarck, il faut le reconnaître, comprit la situation, et prit d'abord, en face de l'opposition une attitude qu'on n'aurait point attendue du fougueux député qui avait mis tant d'énergie et d'audace à soutenir les prérogatives de la couronne. Le ministre avait à ménager les passions et les intérêts de tous. Les partis ennemis ou amis devenaient à ses yeux des forces dont il devait tenir compte pour s'en servir au besoin. Il pratiqua autant que possible la politique des compromis. Il alla jusqu'à subordonner, en théorie, la volonté royale aux principes constitutionnels, tout en l'y faisant entrer, pour une large part, dans la pratique des grandes affaires. Cette part même était telle, que le souverain devenait maître finalement de toutes les résistances. « Un grand Etat, disait-il, ne peut être gouverné par l'influence d'un seul parti. Tous ceux qui existent dans le royaume doivent être pesés dans la balance, et c'est après avoir calculé toutes ces forces respectives qu'un gouvernement tel que le nôtre peut arrêter son plan de conduite. » Il ne cessait de répéter que le gouvernement constitutionnel n'est qu'une suite de transactions.

Tout cela montre que M. de Bismarck, quand il le fallait, était un sage politique, malgré la fougue de son tempérament. Mais il y aurait quelque naïveté à retrouver dans cette habile conduite un ami de ce gouvernement parlementaire qui laisse la direction des affaires aux chefs de la majorité. Le chancelier allemand veut qu'on fasse à chaque parti sa part dans le gouvernement. Mais qui fera cette part, sinon le roi? Que devient alors le droit des majorités? Sous prétexte qu'elles peuvent abuser du pouvoir, M. de Bismarck le leur retire pour le laisser tout entier au roi. C'est donc le roi seul qui gouverne. Seulement il devra gouverner pour tous, et non pour quelques-uns. Il n'est pas surprenant qu'avec ces principes le premier ministre n'ait pu s'entendre avec le Parlement. Avec le roi, il voulait obstinément une chose que ce Parlement était décidé à lui refuser, une forte armée de guerre pour des projets dont il ne faisait point mystère. « La royauté prussienne n'a pas encore accompli sa mission. Il ne saurait lui convenir de figurer comme un vain ornement dans l'édifice parlementaire que vous songez à fonder. »

Le conflit dura quatre ans. La Chambre des députés fut dissoute, et durant l'interrègne parlementaire, ce fut l'État seul qui se chargea des affaires du pays. Les séances parlementaires devenaient de plus en plus orageuses. L'homme de combat s'y retrouve tout entier, rendant coup pour coup, répondant aux injures par des invectives, mêlant l'ironie et le sarcasme aux brutales personnalités. Parfois, dans la passion de la lutte, sa parole eut des accents tragiques. « Il peut arriver telle circonstance que la mort sur un échafaud soit aussi honorable que la mort sur un champ de bataille... Je puis pressentir une mort plus cruelle que celle que me donnerait l'exécuteur. » Il ne faut pas connaître l'homme pour ne voir dans tout cela que des phrases à effet. M. de Bismarck a toujours eu cette sensibilité nerveuse qui fait oublier la mesure en toute chose. Il est possible que les menaces de mort adressées au ministre n'aient pas été aussi sérieuses que paraît le croire son biographe. Mais on peut croire que l'âme de M. de Bismarck s'en soit émue outre mesure. Quand il gardait son sang-froid, il n'était pas commode pour ses adversaires : « C'est une dangereuse erreur de penser qu'un amateur politique peut découvrir par l'intuition ce qui ne peut être discerné par le pur sens commun. » A l'un d'eux qui lui reprochait les variations de sa conduite, il répliquait : « La science politique ne fait point partie des sciences exactes. Quand les circonstances changent, nous devons changer notre manière d'agir. »

V

En prenant le pouvoir, M. de Bismarck avait nettement indiqué à l'Autriche le programme qu'il s'était tracé. Il lui avait déclaré hardiment qu'elle ne devait plus compter sur l'appui de la Prusse dans ses relations avec les autres États européens. Il avait ajouté qu'une puissance qui lui était hostile était entrée dans l'alliance de la Prusse. Il offrit toutefois encore à l'Autriche de choisir entre sa politique antiprussienne, soutenue par les petits États, et une alliance honorable avec le gouvernement du roi Guillaume. Il exprima combien il serait heureux que l'Autriche adoptât ce dernier parti. Il changea de ton quand le comte Karolyi lui représenta que la maison impériale ne pouvait abandonner le patronage traditionnel qu'elle exerçait sur les États inférieurs. Il répondit que cette prétendue tradition ne remontait pas au-delà du ministère Schwarzenberg. C'est depuis cette époque seulement que l'Autriche avait rendu la situation de la Prusse difficile et désagréable dans la confédération germanique, et l'avait en quelque sorte contrainte de chercher ailleurs une alliance secourable. Puis arrive la menace. « Désormais le gouvernement prussien, qui prend fort à cœur les intérêts de la couronne et les intérêts du peuple, se fera un devoir de démontrer la fausseté de cette supposition qui nous attribue tant de longanimité. *Il le prouvera par des actes, si ses assurances verbales restent sans effets.* »

C'était le langage d'un gouvernement qui montre sa confiance en sa force, en laissant percer ses desseins. De ce jour M. de Bismarck, fort de l'assentiment de son roi, avait pris son parti. Il ne restait plus qu'à ménager les scrupules de la conscience royale, en cherchant à donner à tous ses actes agressifs l'apparence de mesures de défense. Quant à l'opinion de l'Europe, il s'en souciait médiocrement, étant sûr de la neutralité de la France et de la protection de la Russie. Il ne se serait pas contenté du rétablissement de l'état de choses existant avant 1848. L'indépendance de la Prusse ne lui suffisait plus. Il voulait pouvoir donner enfin libre essor à la puissance qui sentait le besoin d'essayer ses ailes. Il trouva promptement l'occasion de réviser les relations fédérales. L'Autriche avait répondu à une demande de réforme constitutionnelle par des propositions qu'inspirait sa politique traditionnelle. La Prusse les rejeta, et M. de Bismarck put se plaindre de l'hostilité que les petits États inféodés à l'Autriche montraient au gouvernement du roi. Avant les événements de

1848, on n'aurait point osé saisir la diète d'une question de quelque importance, sans avoir demandé l'assentiment des deux grandes puissances allemandes. Maintenant, non seulement l'intervention de la Prusse n'était plus jugée nécessaire; mais on n'en tenait aucun compte quand elle voulait se produire. Peu de jours après, la majorité de la diète ayant fait adopter une mesure qui semblait devoir préparer la dissolution, M. de Bismarck vit de nouveau l'ambassadeur autrichien, et lui notifia que, si la majorité persistait à violer le privilège constitutionnel, la Prusse regarderait cet acte comme une infraction du contrat fédéral, et que, de son côté, elle agirait en conséquence.

La rupture fut pourtant ajournée. M. de Bismarck sentait qu'il n'avait pas encore amené les choses au point où la guerre dût paraître inévitable au roi toujours hésitant, au Parlement irrité, à la nation inquiète, à la diète fédérale mécontente, à l'Europe étonnée. Il se contenta de ne point participer au congrès des princes, provoqué par l'Autriche. Le but que poursuivait cette puissance était d'assurer sa prépondérance par la réunion d'une assemblée nationale de délégués envoyés par les différentes diètes. M. de Bismarck, saisissant la balle au bond, riposta par la proposition d'une autre assemblée, composée de membres élus, dont le nombre serait proportionné à la population des divers États. C'était annuler le projet conservateur de l'Autriche par un projet d'un caractère révolutionnaire. Ce ne fut là point un coup de tête provoqué par l'initiative de l'Autriche, comme on a pu le croire, puisque ce projet s'est réalisé plus tard par le Parlement allemand. Il fallut seulement que le ministre rassurât son roi sur les conséquences que pouvait amener la convocation d'une assemblée procédant du suffrage universel. Cette concession faite aux partis avancés, cet affranchissement de ses devoirs fédéraux facilité à la Prusse marquait, dans sa politique extérieure, une évolution dont la portée n'a point été comprise avant les graves événements qui l'ont mise en pleine lumière.

Si ces luttes diplomatiques et parlementaires ne fatiguaient point cet athlète infatigable, elles surexcitaient ses nerfs qu'une correspondance de famille pouvait seule calmer, au milieu même de ses épreuves. 9 octobre 1862. « Je vous écris, dit-il à sa femme, à la Chambre même et de ma place, en face de la tribune où un orateur débite des niaiseries à mon adresse, entre une explication que je viens de donner et une explication que je vais donner. J'ai le temps tout juste de vous dire que ma santé est bonne. Beaucoup de travail, un peu de fatigue, un sommeil insuffisant. Mais les débuts sont toujours pénibles. Avec l'aide de Dieu, cela

s'améliorera. Si je n'avais pas Roon et ma jument alezane, je me sentirais un peu isolé, quoique je ne sois jamais seul. » Il lui écrit encore le 28 juillet, anniversaire de son mariage : « Il y a juste seize ans aujourd'hui qu'un rayon de soleil est venu égayer ma sauvage existence de célibataire. Le même effet vient de se produire sous mes yeux, quand notre vallée s'est éclairée des premiers feux du matin. J'ai fait une promenade charmante. La vie est supportable par ce beau temps; mais j'aimerais tant n'avoir rien à faire et être libre d'errer sur les hauteurs, de fumer et de me reposer sur des bancs ensoleillés, tout en contemplant à travers ma lorgnette les pics ébréchés et couverts de neige. » Une autre fois, il raconte qu'il s'est promené dans les champs jusqu'à minuit, par un merveilleux clair de lune, sans pouvoir, hélas! chasser de sa tête le souvenir des affaires.

Les Chambres venaient de se réunir, quand un incident, qui devint un gros événement, ouvrit une voie nouvelle à la politique de M. de Bismarck. Il s'y engagea résolument, malgré les résistances du parti de l'opposition fédérale au Parlement. On avait appris que le roi Frédéric VII de Danemark était mort le 14 novembre. La question du Schleswig-Holstein a été, depuis la révolution de 1848, le symptôme le plus caractéristique de l'état général de l'Allemagne. Elle a reproduit les luttes populaires, l'incapacité de la Confédération et la politique personnelle des grands États. Elle a mis à une sérieuse épreuve les talents diplomatiques de M. de Bismarck, et lui a fourni de puissants moyens pour l'accomplissement de ses grands desseins. On n'a vu que le petit côté des choses dans la conduite de M. de Bismarck en cette affaire. Sans doute, il dut saisir avidement l'occasion de donner satisfaction, par l'adjonction des duchés, à l'ambition conquérante de la politique prussienne. Mais il vit bien autre chose dans une question où il devait montrer toutes les ressources d'une diplomatie aussi prudente que hardie. Il voulait l'unité de l'Allemagne par l'union de tous les petits États, dans l'hégémonie de la Prusse. Quel était le grand obstacle? Cette lourde machine de la Confédération qui paralysait l'initiative du plus jeune et du plus vivace des États allemands, au seul profit de la vieille Autriche, qui s'en servait pour peser de tout son poids sur l'Allemagne. C'était donc cet obstacle qu'il fallait faire disparaître, du moment qu'il était démontré que la confédération ne serait jamais un instrument pour les ambitieux desseins de la politique prussienne. La question des duchés fut l'occasion qui s'offrit de l'annuler, en attendant qu'on pût la supprimer. M. de Bismarck vit tout de suite que la Prusse ne pouvait songer à régler cette question à elle toute seule. Il lui

fallait à tout prix le concours de l'Autriche, qui n'avait qu'une médiocre envie de s'en mêler, mais qui ne pouvait, en sa qualité de grande puissance allemande, en laisser tout l'honneur à la Prusse. Elle eût certainement mieux aimé que la Confédération se chargeât elle-même de cette besogne, en fixant les contingents qu'il serait nécessaire d'envoyer dans les duchés, si les moyens diplomatiques ne suffisaient point à résoudre le problème. Mais c'est précisément ce dont M. de Bismarck ne voulait point entendre parler. Il fit tant et si bien qu'il arriva à convaincre l'Autriche qu'il fallait régler cette affaire à deux, entre amis, sans que la Confédération eût à s'en mêler. Autrement, elle gâterait tout et laisserait à l'Europe l'occasion et le temps de s'en occuper. L'Autriche entra dans l'action commune. La guerre s'ensuivit entre le faible Danemark et les puissants alliés, et on sait le reste. L'Autriche avait aidé à tirer les marrons du feu. Ce fut la Prusse qui les croqua. Les duchés finirent par lui rester, après les plus savantes manœuvres diplomatiques du ministre prussien. Il y mit le temps, laissant toujours espérer à l'Autriche, à la Confédération, à l'Europe que la couronne ducale était réservée au duc d'Augustembourg.

Quand M. de Bismarck veut une chose, il ne commence point par la prendre ni même la demander. Il fait une série de propositions, de moins en moins acceptables, et quand il croit le moment venu, il ne demande pas, il prend. C'est l'histoire des duchés. Tout en laissant mettre en avant le duc d'Augustembourg par la diète et l'Autriche, il introduit dans la question de l'organisation des duchés des difficultés qu'il sait insolubles, des prétentions qu'il sait inadmissibles; puis, se plaignant qu'on refuse toujours ce qu'il propose, il prend tout à coup son parti, sans plus s'inquiéter de l'avis des intéressés. « Après le refus que l'on a opposé aux demandes modérées de la Prusse, qui s'inspiraient des intérêts bien entendus de l'Allemagne, il est dans la nature des choses que l'idée d'une annexion se réveille et se propage. Si l'on persiste à ne point admettre nos justes demandes, elles prendront bientôt une importance que notre modestie actuelle se refuse encore à imposer. » Déjà il voyait l'Autriche de plus en plus empêtrée dans son dualisme austro-hongrois, et, de plus, forcée de regarder du côté de Venise. S'il ne mit pas encore la main sur sa conquête, il défendit aux voisins d'y toucher. C'était bien, en effet, sa conquête, l'Autriche n'ayant guère paru dans cette guerre danoise que comme une espèce de figurante résignée à laisser jouer la pièce à peu près tout entière sans elle, sans même en retirer la leçon du fusil à aiguille qui faisait

merveille sous les yeux de ses soldats. La brigade de Gablentz eut l'humiliation d'évacuer le pays conquis devant l'attitude de plus en plus menaçante de la Prusse, qui aurait dit volontiers, comme le personnage de Molière :

La maison est à moi : c'est à vous d'en sortir.

La Prusse ne devait prendre les duchés qu'après Sadowa.

Toute cette stratégie diplomatique du ministre prussien est un chef-d'œuvre de l'art. Il a fait de plus grandes choses. Il n'en a point fait de plus difficiles. Il faut suivre, dans le livre de son biographe, toutes les phases de cette longue et laborieuse négociation pour se faire une juste idée du génie diplomatique de M. de Bismarck, joignant la patience à l'activité, la réserve à l'initiative, la prudence à l'audace. Il ne servirait à rien de le nier; notre grand ennemi est un homme complet.

VI

Le 15 septembre 1865, le roi Guillaume avait donné à son ministre un témoignage de satisfaction, en l'élevant à la dignité de comte. En Allemagne, on ne trouve pas de philosophe comme Royer-Collard répondant à l'envoyé de Louis XVIII, le comte Beugnot, qui lui offrait ce titre : « Comte vous-même, monsieur. » M. de Bismarck était un très dévoué sujet du roi, qui reçut cet honneur avec une véritable reconnaissance. Avec ses succès croissaient ses labeurs et ses responsabilités. Ses plaintes devinrent de plus en plus fréquentes. « Je mène la vie de Leporello, plus de repos ni jour ni nuit. Je n'ai rien à ma portée qui me procure quelques plaisirs... Le peuple me regarde comme il regarderait un nouvel hippopotame introduit dans le jardin zoologique. Il y a tant d'*il le faut* dans mon existence, que souvent je me sens à peine capable de faire tout ce que je dois. La meule tourne sans cesse, et je puis me comparer au cheval harassé qui la fait mouvoir en se traînant dans son cercle, sans avancer d'un pas. Je regarde de ma table l'Erzgebirge tout illuminé par la splendeur du soleil couchant, mais je me sens vieux et desséché. »

Nous arrivons à l'épreuve la plus difficile et la plus redoutable de la politique extérieure de M. de Bismarck. Il était seul à vouloir la guerre avec l'Autriche. Ni le roi ni le Parlement, ni la Confédération ni l'Europe, ne la voulaient, sauf l'Italie, qui avait promis son concours à la Prusse, et la France, qui comptait bien tirer quelque avantage de sa bienveillante neutralité. Il avait donc encore beaucoup à faire pour amener tout le monde à considérer cette

guerre comme une inéluctable nécessité. Il ne s'y épargna point. Il savait parfaitement qu'il ne réussirait pas à maintenir l'Autriche dans la ligue politique tracée par la convention de Gastein. C'est ce qu'il désirait. L'Autriche ne se crut pas obligée de travailler pour sa rivale dans le Holstein. M. de Bismarck se plaignait qu'elle laissât le duc et ses sujets agir selon leur bon plaisir, tandis que la Prusse recevait avec indifférence les déclarations de ses amis. Il protesta, le 26 janvier 1866, contre la tolérance scandaleuse de l'Autriche envers les intrigues des radicaux du duché. Les réclamations se renouvelèrent de plus en plus menaçantes. Les relations devinrent si difficiles entre les deux grands États, que l'Autriche crut de son droit de commencer dès le mois de mars ses préparatifs de défense. C'est ce qu'attendait la Prusse déjà prête à l'attaque. Chacune des deux puissances sollicita l'appui des petits États. M. de Bismarck espérait parvenir à isoler l'Autriche. Mais la haine et la défiance qu'inspiraient les prétentions de la Prusse resserrèrent les liens qui n'avaient jamais été rompus entre l'Autriche et ses alliés fédéraux. M. de Bismarck eut beau faire un dernier appel au patriotisme allemand dans une circulaire datée du 24 mars 1866, où il s'efforçait de montrer que la situation géographique de la Prusse et de l'Allemagne rendait leurs intérêts identiques. « Si nous ne sommes pas sûrs de l'Allemagne, ajoutait-il, aucun État de l'Europe n'aura une situation aussi dangereuse que la nôtre; mais le sort de la Prusse deviendra fatalement celui de l'Allemagne, et nous ne doutons pas que notre défaite ne la fasse descendre au rôle d'un État sans influence dans les conseils de l'Europe. Les puissances allemandes devraient donc croire qu'elles rempliraient un devoir sacré en entrant dans l'alliance de la Prusse, qui sera peut-être la seule sauvegarde de la patrie commune. »

Ces représentations étant restées sans effet sur la diète, M. de Bismarck recourut à son plan de réforme fédérale, pour donner une satisfaction aux sentiments populaires. Le 9 avril, il fit, dans la diète générale, une motion qui tendait à la convocation d'un parlement, auquel on aurait confié la révision constitutionnelle. Cet appel resta sans écho. Le peuple allemand détestait le ministre prussien. Il voyait en lui l'implacable ennemi des libertés publiques bien plus que le défenseur de l'indépendance nationale. On allait même jusqu'à le regarder comme le coupable instigateur de cette espèce de guerre civile contre laquelle protestaient tous les cœurs allemands. Si, d'après l'orgueilleuse affirmation de M. de Bismarck, le roi Guillaume pouvait compter sur le dévouement absolu de ses sujets prussiens, les souverains des petits États ne semblaient pas moins sûrs de la fidélité de leurs sujets allemands. Peuples et gou-

vernements se rangeaient donc avec confiance sous les drapeaux de l'Autriche. Et dans cette Prusse elle-même, combien de patriotes qui en voulaient à cet aventureux politique de déchirer le sein de la grande patrie, pour en faire sortir peut-être la ruine de son pays et l'affaiblissement de l'Allemagne au profit de l'étranger!

L'opposition que M. de Bismarck trouvait dans le Parlement et dans la diète n'était pas le plus grand obstacle à ses desseins. C'était dans l'intérieur de la maison royale que le premier ministre avait besoin de toutes les ressources de sa diplomatie. Le roi ne pouvait se décider à rompre avec un aussi ancien allié que l'Autriche, et tout son entourage partageait et entretenait sa répugnance. Depuis le mois d'août 1863, M. de Bismarck se plaignait des influences de famille, des amitiés qui agissaient sur le roi et qu'il avait journellement à combattre. La veille de la guerre, il disait à l'éditeur d'un journal opposé à la guerre et qu'il désirait gagner : « Je vous prie seulement de croire que, si vous connaissiez les terribles batailles que j'ai dû livrer pour amener le roi à cette conviction que la guerre est indispensable, vous comprendriez que je n'ai fait qu'obéir à la loi de fer de la nécessité. » A quoi le journaliste aurait pu lui répondre : « Je ne vois d'autre nécessité que l'irrésistible passion qui vous fait mettre l'Allemagne entière à feu et à sang pour le triomphe de votre politique. »

C'est ici le cas de répéter : A quoi tient la destinée des empires? La résistance, jusqu'alors indomptable du roi, fut vaincue tout à coup par un événement imprévu. Dans l'après-midi du 7 mai 1866, M. de Bismarck fut assailli dans la rue par un fanatique qui se faisait l'interprète de l'irritation populaire. Il tira cinq coups de revolver sur le ministre, qui ne reçut que deux légères atteintes à l'épaule et dans une côte. Sans s'émouvoir, M. de Bismarck se jeta sur l'assassin et le maintint, d'une main vigoureuse, jusqu'à l'arrivée de quelques soldats auxquels il le remit. Si le crime n'eût pas été commis, qui peut affirmer que le roi se fût enfin décidé? Et s'il eût réussi, qui peut assurer que l'homme de la politique de fer et de sang ayant aussi brusquement disparu de la scène, ses desseins eussent reçu leur exécution immédiate? L'épée de M. de Moltke était là sans doute, avec le fusil à aiguille de l'excellente armée que le roi Guillaume avait tant contribué à former; mais la tête manquant, l'entreprise eût-elle été poursuivie quand même devant l'opposition du Parlement et devant l'indignation de l'Allemagne tout entière? Il est à croire que le roi et l'armée eussent reculé devant une telle responsabilité et une telle tâche. On n'aurait peut-être vu ni Sadowa ni Sedan, hélas! plus tard. Ce qui ne veut pas dire que le génie d'un homme ait tout fait. D'autres facteurs ont travaillé à

l'œuvre qui a changé la face de l'Europe. mais c'est le génie d'un homme qui a fait concourir tous ces facteurs au résultat final. Tel est le rôle des grands hommes dans l'histoire, et voilà pourquoi il est juste qu'ils aient la gloire de l'œuvre où d'autres ont mis la main.

M. de Bismarck se rendit à son hôtel, où l'attendaient déjà les invités qui devaient dîner avec lui, à l'heure allemande. Il traversa la pièce où les convives étaient réunis, pour leur souhaiter la bienvenue, entra dans son cabinet, et fit sur-le-champ son rapport au roi, pour l'instruire de la tentative d'assassinat dont il avait failli être victime. Puis il reparut dans son salon, l'air joyeux, en s'excusant d'être en retard. Au moment où toute la compagnie passait dans la salle à manger, M. de Bismarck embrassa sur le front sa femme qu'il avait retenue, et lui dit : « Mon enfant, on a tiré sur moi, mais, vous le voyez, sans résultat. » Avant la fin du repas, toute la famille royale et de nombreux amis accoururent pour témoigner leur indignation et offrir leurs félicitations. Il est permis de supposer que l'esprit religieux de Guillaume jugea que l'intervention divine n'était pas étrangère au salut de son ministre. Quoi qu'il en fût, soit qu'il vît la main de la Providence en cette affaire, soit qu'il cédât simplement à une sympathique émotion du danger couru par son premier ministre, sa confiance en M. de Bismarck s'en accrut, et il donna enfin l'ordre de préparer l'armée au combat.

Les négociations poursuivies jusqu'à ce moment entre l'Autriche et la Prusse avaient échoué, à la vive mais discrète satisfaction de M. de Bismarck. Le 18 avril, la nouvelle que les deux puissances s'étaient entendues pour désarmer avait réveillé l'espoir des amis de la paix. « Tout manqua, nous dit l'excellent biographe se faisant l'écho du chancelier de fer, par le refus de l'Autriche de suspendre ses préparatifs contre l'Italie. » Singulière façon d'expliquer le dénouement de la crise diplomatique! L'Autriche ne demandait qu'à dormir tranquille sur l'oreiller du *statu quo*, qui n'était déjà pas si doux pour elle. Elle ne voulait abandonner ni ce qui lui restait de ses possessions en Italie, après la campagne de 1860, ni la position dans la Confédération germanique, que lui avaient garantie les traités de 1815. N'était-ce pas son droit? Et quand ce droit était contesté, et qu'on se mettait en mesure de lui arracher par la force ce qu'elle refusait de céder aux sommations diplomatiques, était-on bien venu à lui dire qu'elle était l'agresseur, parce qu'elle ne voulait pas désarmer? Il est vrai qu'elle refusa également l'arbitrage d'un congrès, où les réclamations de l'Italie et de la Prusse eussent été appuyées par la voix alors prépondérante de la France. Elle ne voulut point se laisser dépouiller sans se défendre. Voilà son tort. On peut dire que ce droit était bien vieux,

qu'il gênait l'ambition de jeunes puissances qui aspiraient à briser enfin l'obstacle d'une légalité surannée. L'Italie pouvait invoquer le droit national. La Prusse ne pouvait faire valoir que le droit de la force, que la fortune des armes seule peut changer en la force du droit. On peut admirer le talent, même le génie de grands patriotes comme M. Cavour et M. de Bismarck, qui ont poussé l'art de la diplomatie révolutionnaire jusqu'à donner à leur agression l'apparence d'une simple défense. Mais ici la naïveté de notre intelligent biographe est difficile à expliquer autrement que par une grande complaisance tout au moins pour l'homme qui a tant fait pour la puissance et la gloire de son pays. C'est parler la langue de M. de Bismarck que de dire : « Les gouvernements de Florence et de Berlin, impatients de changer à leur profit la situation que l'histoire avait faite à l'Autriche, s'étaient unis contre elle. » Ils signèrent, à la fin d'avril, un traité longuement médité et travaillé. En cas de victoire des alliés, le traité assurait à l'Italie la possession de Venise, et à la Prusse le pouvoir suprême en Allemagne, sans toutefois garantir aucun agrandissement territorial. C'est la fortune qui devait en décider.

Tout n'était pas dit. Restait un puissant voisin, qu'il importait d'autant plus de ménager qu'il pouvait tout faire manquer au dernier moment. L'empereur Napoléon désirait entrer dans l'alliance italo-prussienne, espérant recueillir de la rupture entre les deux puissances allemandes les mêmes avantages qu'il avait retirés de la campagne d'Italie. M. de Bismarck ne se souciait pas du tout des services d'un protecteur aussi intéressé. Quand son biographe nous dit que les avances de ce troisième allié furent reçues avec indifférence, comme toutes celles qui lui avaient été faites, il peut entrer dans la pensée intime de M. de Bismarck, mais il n'entre pas dans son jeu. En un moment aussi critique, le diplomate consommé dut employer toutes les habiletés de langage qui, sans faire de promesse positive, permettaient d'espérer quelque satisfaction aux rêves d'annexion de cet embarrassant voisin. Aussi s'empressa-t-il, de concert avec son allié italien, d'accepter la médiation du congrès proposé par Napoléon. L'Italie avait beaucoup à espérer de ce congrès, où elle eût trouvé certainement de l'écho pour ses revendications. La Prusse y tenait moins, comptant plus sur son épée; mais enfin elle était sûre d'y voir la France appuyer ses prétentions à l'hégémonie. Restait le point très scabreux des compensations à offrir à Napoléon. Le dernier projet français présenté à M. de Bismarck comprenait, outre un plan d'agrandissement de la Prusse aux dépens des petits États, l'esquisse d'un traité d'alliance italo-prussienne. Napoléon promettait une armée de secours

de 300 000 hommes, en échange de la rive gauche du Rhin. M. de Bismarck croyait n'avoir nul besoin d'une pareille intervention, mais il ne pouvait le dire nettement à son défiant voisin. Il eut la bonne fortune que l'Autriche refusât un arbitrage qu'elle ne pouvait accepter, et que la Prusse elle-même n'acceptait que pour ne point indisposer l'arbitre. Cela lui fit gagner le temps nécessaire pour faire ses derniers préparatifs de guerre. Il reçut de nombreuses dépêches, pressantes d'abord, puis presque menaçantes, de Paris, auxquelles il répondait de la façon la plus aimable et la plus évasive, quand il ne pouvait pas s'en tenir à des déclarations verbales à l'ambassadeur de France.

M. de Bismarck jouait une grande partie, où il avait mis le plus d'atouts possible dans son jeu. Il avait, pour le succès, l'alliance de l'Italie, la protection active au besoin de la Russie, la neutralité complaisante de la France, l'anarchie de l'organisation fédérale, enfin les embarras et même les dangers de l'Autriche qui trouvait dans son propre sein des amis et des auxiliaires de la Prusse. Il pouvait compter, après une campagne diplomatique si habilement conduite, sur la forte armée du roi et sur la savante stratégie de M. de Moltke. Il n'en jouait pas moins une terrible partie. Vaincre l'Autriche avec tous les moyens de succès dont il disposait, il avait toute raison de l'espérer. Mais il ne fallait pas seulement la vaincre; il fallait l'abattre sous des coups aussi rapides que foudroyants. Si cette guerre traînait en longueur, même avec des succès marqués pour la Prusse, ce n'était pas seulement la Confédération tout entière qui pouvait se lever contre le perturbateur de la paix germanique, c'était surtout le puissant voisin de plus en plus inquiet des progrès d'une puissance qui n'assurait à la France aucune compensation. M. de Bismarck savait que l'empereur Napoléon était plus homme de rêve que d'action. Mais qui lui répondait qu'il ne se réveillerait pas tout à coup sous l'aiguillon de l'opinion publique, et ne jetterait point brusquement l'armée de la France dans la mêlée? Il dut avoir de cruelles angoisses patriotiques, tant qu'il ne vit pas l'Autriche abattue à ses pieds. Et même encore alors, si l'empereur eût pris l'initiative de tendre d'une main à la Prusse un traité à signer pour la cession des bords du Rhin et de l'autre à l'Autriche un traité à signer pour la cession de Venise, et que, pour faire signer plus vite l'un et l'autre des deux combattants, il eût mobilisé tout de suite cette armée de secours dont il avait parlé, quelle eût été la situation de la Prusse? Heureusement pour elle que l'esprit irrésolu du souverain français rêvait encore, quand l'épée de M. de Moltke eut frappé ses grands coups. Tout était fini, et le traité de paix conclu, lorsque Napoléon III songea à intervenir.

L'honnête biographe du grand chancelier veut bien reconnaître que sa politique a pu s'inspirer d'autres raisons que les droits d'une juste défense, bien qu'elle eût eu l'adresse de rejeter sur l'Autriche la responsabilité de la rupture. Il avoue qu'en tranchant avec l'épée le nœud de la question allemande, M. de Bismarck suivait l'exemple de Frédéric II. C'était, en effet, mettre en jeu cet élément guerrier si prédominant dans la constitution du caractère prussien. Ce ne fut qu'après les premiers succès que M. de Bismarck apprit qu'il avait touché juste, en s'adressant à l'ancien instinct militaire de sa nation. Tandis qu'il regardait la foule qui se pressait sous ses fenêtres pour le voir, l'entendre et lui rendre hommage, un orage éclata. Il interrompit son discours pour s'écrier : « Les cieux eux-mêmes nous envoient leurs saluts. » Le lendemain de cette ovation populaire, il paraissait avec le roi sur le théâtre de la guerre. A leur entrée sur le territoire ennemi, ils rencontrèrent déjà des milliers de prisonniers autrichiens. Ils trouvèrent le champ de bataille de Gitschin jonché d'armes et de cadavres. En racontant cette scène à sa femme, M. de Bismarck ajoutait : « Envoyez-moi un roman, mais un seul à la fois. Que Dieu vous bénisse ! » Prendre plaisir à de pareilles lectures quand on a les pieds dans le sang, voilà une fermeté d'âme peu commune. L'homme qui pouvait se donner cette distraction en un si terrible moment était bien le chancelier de fer.

A Sadowa, ce fut M. de Bismarck qui, à l'aide de sa lunette, découvrit le premier l'armée de secours si ardemment désirée. Il écrit à sa femme, le 9 juillet, après la bataille : « Vous rappelez-vous, mon cher cœur, qu'il y a dix-neuf ans nous avons traversé cet endroit, en nous rendant par le chemin de fer de Prague à Vienne. Nous n'avions alors aucun miroir magique dans lequel nous pussions lire l'avenir... Notre position est bonne, si nous n'exagérons pas nos droits, et si nous ne nous flattons pas d'avoir conquis l'univers. Nous obtiendrons une paix digne de nos efforts; mais nous sommes aussi prompts à nous exalter qu'à nous abattre. (Est-ce bien à des Prussiens que s'adresse cette réflexion?) J'ai la tâche ingrate de verser de l'eau sur notre vin fumant, et de rappeler à ma nation que, loin d'être isolée en Europe, elle possède trois voisins. J'ai eu envie d'embrasser nos soldats. Ils ont été si braves devant la mort, si calmes, si obéissants, si disciplinés avec des estomacs vides, des vêtements mouillés, des bottes percées ! Ils ont montré tant d'humanité, ne pillant, ne brûlant rien, payant autant qu'ils le pouvaient, et mangeant sans se plaindre leur pain moisi. Il faut qu'il y ait un grand fonds de religion dans nos classes inférieures; on ne peut expliquer autrement les qualités nobles qui

les distinguent. Le roi s'est beaucoup exposé dans la journée du 3. Il est heureux que je fusse auprès de lui, car tous les avertissements qu'il recevait de son entourage étaient dédaignés. Nul autre que moi n'eût osé lui parler comme j'ai pris sur moi de le faire, après qu'un groupe de dix cuirassiers et de quinze chevaux eût été foudroyé auprès de nous, et lorsque les obus sifflaient autour de la tête du roi. »

Voilà une fort belle lettre, où M. de Bismarck n'oublie personne dans ses éloges. Le roi a été superbe de sang-froid, l'armée admirable de bravoure et de discipline, le ministre modeste et généreux. L'équitable histoire jugera si, après la campagne de France, elle peut lui donner un nouveau témoignage de la modération et de la justice du ministre de Guillaume, un nouveau témoignage aussi de la discipline scrupuleuse et désintéressée des troupes allemandes. Elle jugera en se souvenant de cette politique qui nous a coûté 5 milliards et deux belles provinces, dont le cœur nous reste avec le droit imprescriptible d'en réclamer un jour la légitime propriété. Il est vrai que M. de Bismarck était dans un pays ennemi dont le maître insensé avait tiré l'épée le premier. Il est vrai aussi que, s'il n'a exigé ni provinces ni contributions de guerre de l'Autriche, c'est qu'il était dans un pays ami, auquel il avait cherché la plus méchante querelle d'Allemand qu'on ait vue depuis Frédéric. Et puis, en ménageant l'Autriche, n'avait-il pas déjà en vue cette réconciliation et cette alliance qui lui cause une telle sécurité en ce moment? Quoi qu'il en soit, nous serions curieux de savoir ce qu'il a écrit à la princesse, à la fin de la guerre de France.

VII

Le biographe dont nous avons l'œuvre sous les yeux ne s'arrête pas à Sadowa. Il accompagne son héros jusqu'en 1874, à travers les étapes d'une marche triomphale pour laquelle son admiration va jusqu'à l'enthousiasme. Nous ne le suivrons pas aussi loin. Le lecteur nous permettra de nous arrêter au désastre de l'Autriche, prélude du nôtre. Il ne nous faudra pas répéter les vers du poète :

> Infandum, regina, jubes renovare dolorem.

Espérons que cette lamentable page n'entrera dans notre histoire qu'après le jour où une plume française pourra raconter en même temps comment la France s'est relevée de sa déchéance. D'ailleurs, l'étude que nous voulions faire est terminée. Il serait inutile de la pousser plus loin. S'il y a quelque intérêt à voir comment l'enfant est devenu l'homme, comment l'homme est devenu le puissant

homme d'État dont l'œuvre a révélé le génie, il n'y en aurait aucun à redire avec le biographe ce que, vaincus ou vainqueurs, tout le monde sait. Ce génie n'a point éclaté tout d'un coup. L'homme a montré de bonne heure une originalité qui le marquait pour un premier rôle. Entouré d'hommes d'État, de diplomates qui ont fait parler d'eux en Europe, dans ces derniers temps, il n'a connu qu'un égal. Il n'avait ni les longs services, dans la carrière, d'un de Giers ou d'un Haymerlé, ni le goût et la grâce d'un de Beust, ni l'érudition diplomatique d'un Gortchakoff, ni la haute allure d'un Andrassy, ni l'expérience consommée d'un lord Granville, ni la finesse d'un Cavour, ni l'esprit d'un Thiers, qui l'appelait un sauvage de génie, sous l'impression de ces luttes de Versailles où il disputait à sa rude énergie les lambeaux de notre France mutilée. Mais il a la force, cette force d'intelligence qui lui fait voir, en toute question, promptement et clairement, le fond des choses et le meilleur parti à prendre, cette force de caractère qui le soutient dans les plus terribles épreuves, cette force de tempérament qui résiste à toutes les fatigues. Nul n'a conçu une œuvre plus hardie et plus difficile, et ne l'a plus heureusement accomplie.

Un seul homme d'État a eu ce génie et cette gloire, l'illustre Cavour. Nous entendons souvent faire, à la manière de Plutarque, le parallèle de ces deux grands ministres, et élever l'un au-dessus de l'autre, selon qu'on a plus de goût pour tel genre d'esprit ou telle méthode de gouvernement. Un parlementaire italien, M. Ruggiero Bonghi, l'a fait avec beaucoup de finesse et un peu de partialité, en montrant pour son illustre compatriote une préférence qui ne nous déplaît pas, et qu'il justifie à bien des égards. Nous pensons qu'il ne peut se rencontrer deux hommes plus opposés d'esprit, de caractère, de tempérament, qui aient travaillé dans des milieux plus divers, en se servant de moyens plus différents, mais également appropriés à l'exécution de leurs projets. Cavour, c'est l'Italien du Piémont, la province qui fut le nerf de l'Italie, dans l'œuvre de la délivrance. Nul n'était plus fin, plus adroit, plus insinuant, cachant mieux son habileté diplomatique sous la simplicité familière de sa parole et sous la rondeur naturelle de ses manières. On lui trouvait la tenue d'un notaire plutôt que d'un gentilhomme. Mais si l'homme d'affaires consommé se montrait dans les techniques discussions d'intérêts, l'homme d'État se retrouvait toujours dans les grands débats de la politique nationale. Les hommes de son temps ne se souviennent que de sa belle et parfois joviale humeur. Ils ne lui ont jamais vu le visage sombre, la mine renfrognée, l'air hautain, la parole dure ou brutale. Il eut la même œuvre à faire que M. de Bismarck : conquérir l'indépendance de sa patrie et fonder son

unité. Il la fit à sa manière, avec ses qualités et ses aptitudes personnelles. Il était sûr du concours de son peuple, de son roi et de son Parlement, dans l'entreprise qu'il poursuivait. Il n'eut pas même besoin de gagner Victor-Emmanuel à sa cause; il le trouvait plus ardent que lui-même. Il eut plus de peine, non à entraîner le Parlement toujours prêt à le suivre, mais à lui faire comprendre les conditions du succès, la sagesse, la patience et l'union des partis. Mais tout cela était loin de suffire au succès de l'œuvre entreprise en commun. On avait affaire à une puissance militaire de premier ordre, contre laquelle il fallait une autre force que la petite et médiocre armée dont on disposait. Et ce peuple italien lui-même, si intelligent, si politique, si pratique dans son enthousiasme, ne montrait point, dans ses masses un peu molles et insouciantes, l'héroïque ardeur de ses martyrs et de ses aventuriers. C'est son incomparable diplomatie qui donna à Cavour cette force nécessaire à l'exécution de ses grands desseins. Il lui fallut aller la chercher en France, chez un chef d'État qui en disposait souverainement. Il eut facilement l'oreille du monarque, et gagna sa confiance à tel point, que Napoléon III ne fit guère que suivre, sans s'en douter, la direction du ministre étranger, dans les affaires d'Italie. L'empereur ne vit pas qu'il aidait de ses propres mains le renversement de ce pouvoir temporel dix fois séculaire qu'il voulait conserver. Il ne vit pas davantage qu'il préparait cette unité et, par suite, cette puissance nationale avec laquelle il faudrait compter un jour. Il ne vit que l'appât que lui tendait l'ambition résignée de Cavour, l'annexion de deux provinces. Et c'est encore cette même politique du grand ministre italien qui plus tard, après sa mort, trouve en Allemagne la force dont elle a besoin pour achever son œuvre. Après cette campagne d'Italie dont le brusque dénouement avait désolé Cavour, ne s'est-il pas retourné vers l'Angleterre, en disant : « C'est à son tour maintenant de faire quelque chose pour nous »? Et l'Angleterre, en effet, lui prêta ses bons offices pour l'annulation du traité de Villafranca.

M. de Bismarck est un hobereau allemand de la Prusse, cet autre Piémont de l'Allemagne, qui fut également le nerf de l'œuvre entreprise par le grand chancelier. Lui aussi avait à conquérir l'indépendance de sa petite patrie et à fonder l'unité de la grande. Il eut, comme on l'a vu, tout le monde contre lui, le Parlement, la diète fédérale, la nation, le roi lui-même au début, dans cette œuvre encore plus difficile à mener à bout. Il n'a jamais dû gagner personne, ni par les grâces de sa parole, ni par la bonhomie de son humeur, ni par l'aménité de ses manières. S'il était un

diplomate aussi habile que Cavour, avec des qualités bien différentes, il n'était pas un parlementaire de sa force. Il a dit une fois en plein Parlement, non sans ironie pour ses adversaires : « Je ne suis pas un orateur. Je suis incapable de jouer avec vos sentiments, de dénaturer les faits en combinant avec art mes paroles. Quand je parle, c'est simplement et clairement. » Il voulait dire que sa parole n'avait rien du rhéteur. Car il a montré qu'il était orateur à ses moments. Si même il fallait en croire l'admiration de son biographe, on ne voit pas trop ce qui lui aurait manqué pour compter parmi les grands orateurs. « Malgré quelque difficultés à discipliner ses périodes réfractaires, nous dit ce biographe, il parvient toujours à les amener à une triomphante conclusion. Mais c'est quand il abandonne l'accent solennel, peu fait pour son éloquence prime-sautière, pour reprendre le ton vif d'une conversation familière, qu'il est orateur à sa façon. Sa parole alors devient nette, substantielle, animée, persuasive. Il s'empare de l'attention de tous ses auditeurs. Il prodigue les citations, les images, les épigrammes. Ses comparaisons sont naturelles, justes, neuves, spontanées, inspirées par le vif sentiment des réalités de la vie familière. Sa puissante mémoire est toujours prompte à servir sa vive imagination. Quand il est parvenu à vaincre l'hésitation qui le paralyse au début, il devient maître de résumer toute sa pensée dans une de ces phrases puissantes qui font sur ses adversaires l'effet du coup de grâce qu'assène le lutteur victorieux. Ses idées s'échappent alors à l'aide de ces paroles ailées que célèbre le poète, qui, agiles et pénétrantes, sont douées de cette vertu imagée qui fait les proverbes populaires. » L'admiration est toujours plus ou moins lyrique et se laisse emporter parfois jusqu'à l'hyperbole. Notre biographe ne refuse rien à son héros de ce qui fait l'éloquence, pas même la rhétorique, dont il sait au besoin employer les artifices quand il veut aller jusqu'au cœur de ses auditeurs. Pour ramener le talent oratoire de M. de Bismarck à sa juste mesure, il est bon de rappeler l'impression un peu différente que ses discours parlementaires ont laissée dans la mémoire de ses auditeurs habituels. « Il n'a ni charme ni ampleur, dit l'un d'eux, dans sa manière de s'énoncer. Le don de séduire ses auditeurs lui a été refusé. Sa voix est claire et pénétrante, mais elle est en revanche sèche et monotone. Il s'interrompt, reste en suspend, et balbutie quelquefois, comme si sa langue lui refusait obéissance. Il lutte péniblement pour trouver l'expression correspondante à sa pensée. Mais quand il s'anime, il parvient à surmonter tous ces obstacles. Il réussit enfin à rendre sa pensée avec une fidélité saisissante, et il sait orner sa péroraison d'invectives dont on est tenté souvent de regretter la puissance et l'abondance. »

Aujourd'hui la parole originale de M. de Bismarck produit plus d'effet sur le Parlement qu'au début de sa carrière parlementaire, parce qu'elle a le prestige des grandes choses qu'il a faites; mais ce n'est pas à son éloquence qu'il doit sa prodigieuse fortune politique. S'il a fini par vaincre tous les obstacles et dominer tous les partis, c'est par l'indomptable énergie de son caractère, par l'étonnante activité de son esprit, par la vigueur persévérante de son initiative. La diplomatie lui a donné, à lui aussi, des auxiliaires étrangers pour l'accomplissement de son œuvre. Mais il n'eut point à chercher ailleurs la force qui devait briser tous les obstacles qu'une force contraire lui opposait. Il trouvait, sans sortir de l'Allemagne, une armée faite tout exprès pour l'exécution de ses desseins, un grand chef militaire, un peuple viril et discipliné qui, malgré sa répugnance pour l'homme qui le jetait brusquement dans son aventure, marchait au combat sans discuter ni se plaindre. Il joua certainement la partie avec plus de témérité que Cavour, dont la diplomatie mettait encore plus en avant les forces étrangères que les forces nationales. Si la politique du ministre italien eût été vaincue à Solférino avec Napoléon, il lui eût fallu ajourner son grand dessein. Mais ce n'eût été que partie remise. L'Europe n'eût pas souffert que l'Autriche abusât de sa victoire. Cavour eût pu rentrer à Turin sans crainte d'y rencontrer l'indignation de ses concitoyens. Si la politique de M. de Bismarck eût été vaincue à Sadowa, il savait qu'il ne pouvait survivre à sa défaite. Les mères de Berlin, il l'a dit lui-même, eussent fait de leurs propres mains justice de son ambition malheureuse. Ce n'était pas le présent seulement, c'était l'avenir de la Prusse qu'il jouait alors. La Prusse redevenait la petite puissance d'Iéna, et l'Allemagne retombait sous le protectorat plus ou moins déguisé d'un Napoléon. M. de Bismarck jouait donc plus gros jeu que Cavour. Mais on doit reconnaître qu'il ne pouvait le jouer que par une guerre où la défaite était la ruine. Sa diplomatie pouvait préparer le succès de son entreprise; seule, elle ne pouvait l'assurer. Il y fallait la politique de fer et de sang. Les politiques n'ont guère l'âme chevaleresque. Le comte de Cavour, avec son air de notaire avisé, ne faisait pas plus l'effet d'un gentilhomme que le prince de Bismarck, avec sa brusque allure de hobereau poméranien. Mais ce n'est pas ce ministre si parlementaire qu'on eût jamais appelé le chancelier de fer. Devant l'ironique et hautaine figure de l'homme d'Etat allemand qui nous a fait tant de mal, combien nous apparaît plus douce et plus sympathique celle de l'homme d'Etat italien qui se fût peut-être souvenu plus tard de nos services!

Étienne Vacherot.

L'ARMÉE DU SALUT

ET LE SEPTIÈME CENTENAIRE DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

Jusqu'à la fin de l'année dernière, le singulier mouvement religieux et populaire qui se produit en Angleterre a attiré fort peu d'attention en France. Et cependant lorsque tant d'efforts sont employés partout pour propager l'incrédulité dans le peuple, toute tentative en sens contraire, en quelque lieu et sous quelque forme que ce soit, me semble digne d'intérêt. Depuis peu, il est vrai, cet intérêt a été réveillé; d'abord, par le succès du roman d'un écrivain célèbre dont le public (à tort peut-être) a cru que l'*armée du salut* avait fourni le sujet; puis par l'apparition de l'armée elle-même (ou, du moins, de quelques-unsde ses membres) à Paris et en Suisse, où ses procédés excentriques attirent en ce moment l'attention publique et la rendent l'objet d'une poursuite qui semble, du reste, s'adresser encore plus au but qu'elle se propose qu'aux moyens qu'elle emploie.

A côté de tout cela, cependant, il me semble qu'il reste quelque chose de sérieux à dire sur ce fait et sur ce qu'il signifie. Je me hasarde donc à faire ici quelques-unes des réflexions qu'il me suggère, en parlant d'abord des singuliers missionnaires qui se sont donné la tâche de combattre à leur façon l'impiété, l'ivrognerie et tous les vices qui en sont la suite.

Encouragés par certains succès obtenus en Angleterre, l'*armée du salut* avait cru pouvoir venir tenter une *campagne de France*, laquelle, nous devons commencer par le dire, nous semble assurée d'échouer. Tous ceux, sans aucune exception, qui dans notre pays ont conservé des croyances chrétiennes trouveront les formes de cet étrange apostolat extravagantes, répulsives et presque sacrilèges. Quant aux foules incrédules et démoralisées, auxquelles surtout s'adressent les vérités qu'il proclame, elles leur sembleront moins acceptables encore. C'est précisément pour ne point les entendre qu'elles abjurent le catholicisme et renient jusqu'au nom de Dieu, et non assurément parce que les enseignements qu'elles rejettent

ne sont point assez explicites et assez purs, ou bien parce qu'ils ne sont pas encore parvenus jusqu'à eux.

Il faudrait donc que toute logique s'éteignît dans l'esprit des Français, pour que le réveil de la foi dans leurs âmes les conduisît à s'enrôler dans les rangs de « l'armée du salut ». Les vérités renfermées dans sa prédication ne lui appartiennent point en propre, et les pénitents sincères qui éprouveraient parmi nous un besoin exceptionnel de dévouement trouveraient autour d'eux, sous une forme plus simple et plus pratique, le moyen de satisfaire ce noble et légitime désir.

Quoi qu'il en soit, le mouvement en question est un curieux phénomène, dont il est intéressant de connaître les détails. Je veux donc d'abord entreprendre de faire ici le récit succinct des faits tels qu'ils ont été racontés par son initiateur William Booth, ministre méthodiste, au début de sa carrière, mais qui, en raison de la situation qu'il occupe aujourd'hui à la tête de l'armée en question, s'est décerné à lui-même le titre de général. Ce titre est, d'ailleurs, accepté par les foules qu'il a incorporées ou plutôt *enrégimentées* dans des *corps d'armée*, ayant de nombreux officiers occupés à desservir les *six mille deux cents offices religieux* célébrés en Angleterre par « l'armée » *chaque semaine*, et rassemblant dans chaque ville un nombre assez considérable d'assistants pour que (aucun édifice ne pouvant les contenir) ils aient été au début le plus souvent obligés de se réunir sous des tentes.

Laissons maintenant parler le général et que son œuvre soit jugée, dans son fort, qui est la portion d'éternelle vérité qu'elle contient; et dans son faible, qu'il sera facile de découvrir sans qu'il soit nécessaire de le signaler d'avance.

Il y a dix-sept ans, dit-il, que j'arrivai à Londres, tout à fait étranger à sa vaste population d'artisans. Je m'aperçus bientôt que Dieu n'existait pas pour eux, et je commençai à m'occuper de leur salut. J'avais une certaine expérience, acquise pendant seize années d'exercice de mes fonctions de ministre méthodiste. J'avais été témoin mille fois de la puissance que possède le vieil Évangile pour dompter les cœurs, et j'étais convaincu que si on parvenait à le répandre parmi ces masses égarées, sa puissance se ferait sentir, même aux pires d'entre eux. Mais comment les atteindre? C'était là la question. Et cette question, qu'on le comprenne bien, nous sommes simplement occupés à la résoudre, car tous les succès que nous avons obtenus ne servent qu'à nous pousser à en obtenir davantage et à nous enseigner les moyens d'y parvenir.

Depuis ce début, dix-sept années se sont écoulées, et le général

déclare que « le vieil Évangile a porté ses anciens fruits ». Les foules railleuses d'abord se sont peu à peu montrées attentives, le nombre s'en est chaque année accru, et l'armée a atteint aujourd'hui les proportions que j'ai signalées plus haut, en se recrutant principalement, sinon uniquement, dans les quartiers les plus misérables et les plus mal famés de toutes les villes où elle opère.

On pourrait croire que le but de ces nouveaux réformateurs étant d'arracher cette population à l'abrutissement du vice, ils se borneraient à leur inculquer quelques-uns de ces principes d'honnêteté et de respect d'eux-mêmes, accompagnés d'une notion plus ou moins positive de l'existence de Dieu, qui constitue aujourd'hui le fond d'un grand nombre d'exhortations religieuses fort en renom en Angleterre. Mais il fut loin d'en être ainsi.

Quant à nos doctrines, poursuit le général Booth, hâtons-nous de dire que nous n'avons jamais imaginé qu'il y eût quelque chose de nouveau à apprendre, ni que nous nous attendions à ce que rien de nouveau nous soit jamais appris. *La parole du Seigneur vit et demeure à jamais*, nous n'avons pas l'ombre de sympathie pour ceux qui cherchent à affaiblir l'Évangile du Christ et à l'adapter, en aucune façon, aux fantaisies du dix-neuvième siècle.

Ce que nous prêchons donc, c'est l'Évangile de tous les temps, qui nous enseigne que l'homme est mauvais et sous la puissance du démon; que les iniquités les plus cachées seront révélées dans la lumière du trône de Dieu; l'Évangile qui réprouve le péché sans pitié, et avertit les hommes de l'éternelle colère qui les menace s'ils ne se repentent pas et s'ils n'ont point foi en Jésus-Christ, leur unique Sauveur; l'Évangile, qui n'est pas prêché intégralement si on en supprime tout, hormis les douces paroles qu'il contient, et si on ne le proclame pas hautement dans sa totalité; l'Évangile enfin d'un Sauveur crucifié qui a véritablement versé tout son sang pour sauver les hommes d'une véritable souillure, d'un véritable enfer, et qui vit toujours pour accorder un véritable pardon aux véritables pénitents, et délivrer de leurs péchés tous ceux qui, véritablement, se donnent à lui de tout leur cœur : tel est l'Évangile que prêche l'armée du salut!

Jusque-là, malgré la rudesse avec laquelle est exposée la doctrine évangélique et le soin avec lequel ces singuliers apôtres semblent se complaire à mettre en lumière le côté de la justice, de préférence à celui de la miséricorde, on ne peut cependant les taxer d'erreur. Le cardinal Manning, archevêque de Westminster, dans un article important consacré à l'armée du salut [1], après avoir remarqué

[1] *Contemporary Review*, septembre 1882.

qu'elle n'eût jamais eu aucune raison d'exister sans la « désolation spirituelle » à laquelle avaient été livrés certains quartiers de l'immense ville de Londres, poursuit en ces termes :

... Au milieu d'une population vivant dans l'oubli de la foi et en proie à tous les vices de l'humanité, une voix, se faisant entendre comme un cri d'avertissement dans les ténèbres, trouve au fond d'un grand nombre d'âmes une voix qui lui répond. La conscience est dans l'homme le vers qui ne meurt pas, et qui témoigne, même au fond des cœurs les plus depravés, contre les fautes et les péchés de leur vie; les paroles *mort*, *jugement*, *ciel*, *enfer*, ne sont pas pour eux des sons vides de sens. Beaucoup espèrent en une vie meilleure que celle-ci; beaucoup pensent que cette vie sera heureuse ou le contraire, suivant que la vie de chacun, ici-bas, aura été bonne ou mauvaise. Ce fut là la force de Wesley au siècle passé, c'est la force de William Booth dans celui-ci. Depuis dix-sept ans, lui et les siens appellent les hommes à se repentir et à revenir à Dieu. Il y a dans cet appel une portion de vérité divine, et, comme la semence portée par le vent ou jetée au loin par les oiseaux du ciel pénètre là où elle tombe, le bon grain peut germer et croître, quelle que soit la main qui le sème. C'est là ce que voulait dire saint Paul, lorsqu'il écrivait : *Il est vrai que quelques-uns prêchent Jésus-Christ par un esprit d'envie et de contention, d'autres le font avec une intention droite... Mais qu'importe? Pourvu que Jésus-Christ soit annoncé, de quelque manière que ce puisse être, soit par occasion, soit par un vrai zèle, je m'en réjouis et je continuerai de m'en réjouir* [1].

Saint Paul n'a pas ici l'intention, assurément, de sanctionner la prédication d'apôtres sans mission, et encore bien moins les imperfections et les défauts de cette prédication. Mais *en tant qu'elle proclame le nom et annonce la venue du Christ*, elle est pour lui une source de joie [2].

C'est dans cette mesure que le cardinal archevêque témoigne aussi lui-même une sorte de sympathie au but que se propose le mouvement excentrique qu'il observe, ainsi qu'à quelques-unes des doctrines qu'il propage, doctrines que nous laisserons exposer à William Booth lui-même :

Nous croyons aux trois symboles de l'Église [3], nous proclamons la colère de Dieu contre les pécheurs, comme des gens qui croient que ces choses sont vraies. On nous reproche souvent de trop parler de ce qu'on nomme les vérités *sombres*, au lieu de joindre nos voix au chœur de ceux qui cherchent des excuses pour toutes les iniquités,

[1] Philip. chap. Ier, XV, XVIII.
[2] The salvation army by cardinal Manning. *Contemporary Review*, sept. 1882.
[3] Symbole des Apôtres, de Nicée, de saint Athanase.

et qui prêchent l'amour et la douceur pour tout et pour tous; mais il nous semble que ce que nous pouvons faire de plus charitable vis-à-vis d'un homme qui fait le mal et s'achemine vers l'enfer, c'est de l'en avertir dans le langage le plus clair et le plus simple qu'il nous soit possible d'employer. Une fois qu'il se sera arrêté sur cette pente mauvaise, il découvrira bien vite, à lui tout seul, tous les attraits du salut.

Nous apprenons aux pécheurs à espérer le salut, dès que, renonçant à leurs péchés, ils se tournent vers Dieu avec confiance pour obtenir son pardon.

Nous enseignons que le péché est le péché, quel que soit celui qui le commet, et digne d'un châtiment qui ne sera épargné à personne. Mais nous enseignons, en même temps, qu'il existe pour eux un moyen réel, constant et parfait, obtenu par Notre-Seigneur Jésus-Christ, d'être délivré de leurs péchés et que chacun peut accepter ce moyen ou le rejeter.

Nous apprenons à tous, hommes, femmes ou enfants, que du moment qu'ils ont choisi la voie du salut, ils doivent être prêts à donner leur vie pour le salut des autres; qu'être les disciples du Christ, cela signifie sacrifier toutes ses possessions, toutes ses jouissances, tous ses intérêts propres, consacrer, en somme, sa vie tout entière pour sauver un monde rebelle, et que quiconque ne porte pas ainsi la croix ne doit pas s'attendre à recevoir la couronne [1].

Nous devons expliquer ici que l'organisation militaire à laquelle s'est arrêté le chef de l'armée n'a été adoptée, nous dit-il, qu'après avoir essayé de gouverner par des comités et par d'autres procédés démocratiques, mais qu'ayant observé *que ceux qui parlent ne travaillent pas et que ceux qui travaillent ne songent pas à parler*, William Booth a résolu d'adopter les deux principes très simples de l'autorité et de l'obéissance [2]. Son système est donc absolument militaire, et ses officiers et ses soldats sont sans cesse envoyés d'un lieu à un autre, afin qu'ils ne s'attachent particulièrement à aucune localité ni à aucune personne. Et « l'armée » se croit préservée du danger d'enrôler dans ses rangs des gens ayant des vues intéressées, ou bien des paresseux, les premiers devant être rebutés par les grands sacrifices qu'il faut faire pour y être admis, et les autres, plus encore, par le travail accablant qu'entraîne l'obligation de réunir de 19 à 25 meetings dans la semaine (ce qui occupe 30 ou

[1] William Booth. *Contemporary Review*, août 1882.

[2] Un de ceux qui ont écrit sur ce sujet dit : « Que le titre de général a probablement été suggéré à William Booth plutôt par le souvenir des Jésuites et des Dominicains que par celui du général Wolseley ou du général Wood. » (J.-P. Cobl. *Contemporary Review*, août 1882).

35 heures du temps de chacun); auxquels s'ajoutent dans la même semaine 18 heures qui doivent être consacrées à visiter les pauvres.

Enfin M. Booth déclare que l'armée du salut ne doit jamais devenir une secte, et puisqu'il cite l'exemple de John Wesley comme celui d'un homme qui a *échoué* dans cette même tentative, il faut croire que son but, à lui, serait de prêcher à chacun le retour individuel à la religion, sans en préciser aucune forme, et surtout sans entrer dans aucune controverse.

Ajoutons à tout ce que nous venons de dire et plaçons même au premier rang que la condition imposée à tous les membres de l'armée, avant leur admission, c'est celle d'adopter le *Pledge* de tempérance, c'est-à-dire les insignes qui sont le gage et la promesse d'une abstention *complète de tout breuvage pouvant produire l'ivresse.*

Nous rappelons à ceux qui l'ont oublié, que ce fut en Irlande, il y a quarante ou quarante-cinq ans, que ce qu'on nomme le « mouvement de tempérance » fut inauguré par le R. P. Mathew, qui apporta toute l'ardeur de son zèle à combattre chez ses compatriotes le vice de l'ivrognerie, et qui eut le premier l'idée de leur proposer ce serment d'*abstention totale*. Serment plus facile à tenir, à ce qu'il paraît, que celui d'user modérément des liqueurs dont on a l'habitude et le goût. Toujours est-il que, par l'éloquence entraînante de l'apôtre, le serment fut prêté, des milliers d'hommes et de *femmes* reçurent de lui la médaille qui le consacrait, et chose surprenante, dans une immense proportion, ce serment fut tenu. Le vice dont la population irlandaise avait été jusqu'alors notoirement entaché cessa, depuis lors, non pas d'exister chez quelques individus, mais d'être, comme auparavant, un trait caractéristique de la nation.

L'exemple donné en Irlande fut suivi en Angleterre, où le besoin ne s'en faisait pas moins sentir. Le *Pledge* [1] y fut proposé et propagé avec zèle; et quoique ses bons résultats soient lents à se produire, le courage de ses promoteurs ne se dément pas. On rencontre dans toutes les classes, dans tous les rangs, et dans toutes les positions sociales, des adhérents au serment, qui prêchent la tempérance, en donnant l'exemple de l'abstention totale de tout breuvage, hormis l'eau, le thé et le café. Il s'en trouve dans le peuple, comme dans les membres de la plus haute aristocratie, parmi les catholiques, comme parmi les protestants, dans le clergé comme parmi les laïques. Le cardinal Manning lui-même est un des membres les plus illustres de cette association et en observe rigidement les conditions [2]. C'est, sans doute, là une des circonstances

[1] Une médaille attachée par un ruban bleu.

[2] Je rapporte ici un petit fait que j'ai entendu raconter à S. Em. le car-

qui l'inclinent à une certaine indulgence pour « l'armée du salut », car malgré toutes les excentricités dangereuses qu'il signalera tout à l'heure avec sévérité, on ne peut nier que sur le point de la tempérance le succès de ce mouvement n'ait été au delà de ce qu'il était permis d'en attendre.

Mais venons-en aux moyens employés jusqu'à ce jour pour étendre cet apostolat. C'est là où le bon sens s'arrête et où le burlesque commence.

La première chose à faire, pensait le chef de l'armée, en entrant en campagne, c'était, par tous les moyens possibles, d'attirer sur elle l'attention publique. Avant tout, il fallait se faire entendre, et pour se faire entendre, le meilleur moyen c'était de faire du bruit. « Il y a des cloches, sans doute, disait-il, et elles sonnent assurément aux clochers de toutes les églises, mais une grande partie de ceux qui devraient les entendre ne les écoutent pas. Il faut donc les forcer, par tous les moyens possibles, à prêter l'oreille. » En conséquence, ce fut au son du tambour et du fifre, et au bruit des cymbales que les soldats de « l'armée du salut » se présentèrent d'abord dans les villages et dans les villes, choisissant dans celles-ci les quartiers les plus adonnés à l'ivrognerie et aux vices de toutes espèces. Dans un document intitulé : *Ordre et règlements pour l'armée du salut*, publié par le général Booth, les *officiers commandants* sont requis en outre de ne rien négliger pour attirer sur eux l'attention des journaux *aussi souvent que possible, et de quelque façon que ce soit.* Eux-mêmes eurent bientôt fondé deux journaux dont les seuls titres indiquent l'esprit, ce fut d'abord *le Cri de guerre* (*The War cry*) et puis le *Petit soldat*, dont nous dirons quelque chose de plus tout à l'heure.

Que l'attention ait été naturellement éveillée par ces moyens, cela est indubitable et n'est peut-être pas surprenant. Ce qui l'est davantage, c'est que l'armée se soit formée, grossie, qu'elle

dinal lui-même. Un jour que (selon les habitudes de sa charité) il allait visiter des pauvres dans un des plus misérables quartiers de Londres, il vit passer près de lui un pauvre ouvrier qui se découvrit respectueusement en l'apercevant. Le cardinal s'arrêta : « Vous êtes donc catholique, mon brave homme? — Oui, Votre Révérence, je suis Irlandais. — Vous êtes un bon catholique, j'espère? — Oui, comme je peux. — Eh bien, dites-moi, mon ami, avez-vous reçu le *Pledge?* — Non, Votre Révérence. — Et pourquoi cela? — Mon confesseur m'a dit que cela n'était pas nécessaire parce que je n'en avais pas besoin pour ne pas boire. — N'importe, n'importe, reprit le cardinal, cela ne vous fera pas de mal. Prenez-le, allez, je vous le conseille. Tenez, je le porte bien, moi. — Votre Révérence en avait donc besoin? lui répondit son interlocuteur, en souriant, avec la promptitude narquoise qui caractérise les Irlandais. » Le cardinal se mit à rire aussi, et lui donna sa bénédiction sans insister davantage.

augmente encore et qu'elle soit à l'heure qu'il est dans une voie qui ne semble pas encore être celle du déclin. On s'imagine bien cependant que lorsque ces prédications eurent commencé à produire quelque effet, lorsque, en particulier, les cabaretiers dans chaque localité s'aperçurent que le mouvement était dirigé directement contre eux et qu'à mesure qu'augmentait le nombre des enrôlés dans l'armée du salut, le nombre de leurs pratiques diminuait, ils ne furent pas lents à se défendre. Leurs adversaires furent attaqués à coups de pierre, à coups de poing et à coups de bâton; en divers lieux il y eut des rixes sérieuses. D'autre part, le clergé anglican de toutes les nuances, bien que fort tolérant pour toutes les formes de dissidences qui se produisent dans le sein de l'Église anglicane, commença à s'inquiéter de ces prédications (dont Mme Booth se chargeait non moins souvent que son mari) aussi bien que, du bruit infernal d'instruments, tout autres que religieux, dont étaient accompagnés des cantiques tels que celui dont voici le refrain :

Élie était un bon vieux gaillard qui partit
Pour le ciel dans un wagon de feu!

Lequel refrain était répété avec un élan frénétique par la foule :

Soyons tous de bons vieux gaillards,
Et partons pour le ciel dans des wagons de feu [1].

En conséquence, les ministres anglicans et quelques-uns des évêques trouvèrent qu'il y avait lieu à exercer leur surveillance, déclarèrent que ces nouveaux prédicants s'écartaient des limites permises et portaient par trop loin la trivialité et l'irrévérence. Enfin, le lendemain d'une rencontre entre « l'armée » et ses ennemis, où il y avait eu bon nombre de blessés (quelques-uns grièvement), une partie de la presse, à son tour, dénonça le mouvement, comme attentatoire à la paix publique.

« L'armée » se défendit dans le *Cri de guerre*. Son journal, fut appuyé par quelques autres organes de la presse et elle trouva moyen de ne point ralentir sa marche, mais de la poursuivre, au contraire, avec assez de succès pour pouvoir tenir des séances non plus en plein air ni sous des tentes, mais dans des salles qui furent bientôt assez fréquentées, grâce aux contributions de leurs partisans, pour devenir leur propriété. Par le fait, au bout de quelque temps, il se produisit un revirement en leur faveur. Il y eut tant de cabarets fermés, tant de victoires remportées, par ces singuliers représentants de l'ordre et de la tempérance, sur les partisans du désordre et de l'ivrognerie,

[1] « Elijah was a jolly old man,
« And was carried up to Heaven, in a fiery van. »

que la presse tout entière finit par prendre leur défense, « Au bout du compte, disait-on, les griefs des cabaretiers n'ont rien d'intéressant... l'ivrognerie est la honte de la nation. C'est une plaie sociale. Quiconque la combat fait une œuvre utile. Qu'importe que les moyens soient grotesques, s'ils réussissent; — nous devons soutenir ceux qui les emploient, et non ceux qui leur résistent. »

Ce qui, pour nous, est plus surprenant que le reste, c'est que les mêmes arguments plaidèrent la cause des nouveaux apôtres vis-à-vis d'une certaine portion du clergé. En raison du mal qu'ils combattaient et des succès qu'ils obtenaient, on ferma les yeux sur les côtés faibles de leurs doctrines, sur le danger de leurs méthodes, sur la vulgarité et l'inconvenance de leur langage. L'argent et l'approbation qu'ils n'avaient d'abord recueillis qu'en bas commencèrent à leur être donnés d'en haut, et le premier à leur accorder une légère subvention fut l'archevêque de Cantorbéry, primat d'Angleterre. A propos d'une acquisition pour laquelle (on ne sait trop pourquoi) sa sanction était nécessaire, le chapelain de l'archevêque écrit au général Booth :

« Que Sa Grâce approuve sans hésitation l'achat qu'il projette d'un local, appliqué jusqu'à ce jour à un usage fort différent, et quoique sa contribution ne soit à peu près que nominale [1], Sa Grâce désire placer son nom parmi celui des souscripteurs. »

L'évêque de Londres, lord Cairns grand chancelier, le lord maire alors en exercice, et son prédécesseur, le chambellan de la Cité, et autres personnages non moins considérables envoyèrent leurs souscriptions, et exprimèrent à leur tour leur sympathie. Le local fut acquis, ainsi qu'un autre, plus considérable encore, avec tout le terrain qui les environnait.

Ce qui devenait ainsi la propriété de l'armée du salut, c'était la vaste taverne *de l'Aigle* et le *Théâtre-Grec*, lieux de réunion et de divertissement aussi fréquentés que dangereux, que le général Booth se proposait de transformer en lieux de prières.

Nous avons acquis, écrit-il en triomphe, ces terrains et les bâtiments trop connus qui les occupent, pour la somme de 16 750 livres sterling (418 750 fr.). Plusieurs de nos convertis, qui y ont dansé et péché pendant les sombres années de leur vie passée, nous assurent qu'un plus grand nombre de jeunes âmes se sont perdues dans ces lieux de distraction et de plaisir que dans aucun autre de ceux qui se trouvent dans la ville de Londres. Située au milieu d'une vaste agglomération de population ouvrière et connue de tous comme elle l'est, nous aurons une facilité plus grande pour y appeler à nous des milliers

[1] Il envoyait 5 livres sterlings (125 francs).

des plus mauvais et pervertis d'entre eux, et nous espérons que bientôt on verra un grand nombre de ceux qui jadis couraient en dansant à leur perte se retrouver dans le même lieu, pour se réjouir dans le Seigneur, et pour appeler à lui ceux qui en sont encore loin.

Si l'on peut en croire les rapports de l'armée, ces résultats ont été obtenus et dépassés, car dans le dernier discours prononcé par le général, pendant un meeting qui eut lieu le 10 janvier de cette année, au *quartier général de l'armée* (101, Queen-Victoria street), après avoir affirmé qu'ils sont plus puissants que jamais, qu'ils ont des adhérents nombreux et fervents dans toute l'Angleterre, et que, chaque dimanche, les édifices où ils se rassemblent sont de plus en plus insuffisants pour contenir ceux qui s'y pressent, il parle d'une procession composée de quatre cents personnes provenant de l'ancienne taverne de « l'Aigle » *où elles s'étaient converties*, et parmi ces convertis se trouvaient, dit-il, « bon nombre de voleurs repentants, d'incrédules convaincus, d'ivrognes corrigés, de criminels de toutes sortes réformés, et enfin de *Bradlaughistes* ramenés!... »

Il dit enfin que le revenu qu'il administre se monte cette année à 120 000 livres sterlings (3 millions), ce qui ne l'empêche pas de demander qu'on l'aide encore, leurs travaux et leurs succès s'étendent maintenant, à Paris (où il leur apprend qu'il se trouve *un bon corps de combattants*, lequel rassemble des foules d'assistants à ses réunions), et qu'il en est de même en Suisse, en Suède, à la Nouvelle-Zélande, au Canada, aux États-Unis, aux Indes (où un éminent maharadjah a déclaré que *si l'armée du salut ne convertit pas les Indiens, rien ne les convertira jamais*). Il dit qu'aujourd'hui l'armée s'est accrue, qu'elle compte quatre cent cinquante-cinq corps et mille quatre-vingt-quinze officiers. Enfin il conclut en demandant des subsides.

Comme l'un des observateurs les plus attentifs de ce mouvement nous fait remarquer que William Booth, confiant dans l'axiome que *rien ne réussit mieux que le succès*, a pour système de placer toujours la longue énumération de ses conquêtes sur la première page de ses divers journaux et de les faire retentir le plus haut possible, il faut peut-être en rabattre quelque peu; et en voyant surtout figurer Paris dans cette dernière énumération des progrès de l'armée, il est permis de croire qu'il y a quelque exagération dans le langage de son chef. Toutefois, tels qu'ils sont, les résultats obtenus sont surprenants, et, pour ne rien omettre sur ce point, nous citerons encore ici le témoignage suivant de l'effet de son action dans certaines localités.

Newcastle-upon-Fine, 1881.

Nous, soussignés, quoique fort peu disposés à nous identifier avec « l'armée du salut » et surtout à défendre tous les moyens qu'elle emploie pour ramener la partie la plus mauvaise de la population à des habitudes de moralité, de tempérance et de religion, nous devons toutefois attester qu'elle a réussi, dans cette ville et ses environs, non seulement à réunir à ses services religieux des assistances telles, que jamais on n'en avait vu à aucune autre, mais à obtenir un changement notoire et indubitable dans la conduite de ceux qui étaient les plus scandaleux. Nous sommes donc d'avis que leurs services religieux ne doivent point être abandonnés à la merci de turbulents perturbateurs, mais qu'on leur doit au contraire la plus entière protection.

Ce document est signé par le maire, le shériff, quatre membres du Parlement, douze magistrats résidents, et loin d'être isolé, le même témoignage est apporté d'une foule d'autres lieux et par un nombre infini d'individus, parmi lesquels il se trouve des agents de police, aussi bien que des ministres anglicans. L'un de ces derniers déclare « qu'il existait dans sa paroisse deux rues qui étaient *de vrais repaires de voleurs*, et dont la population est devenue paisible et presque respectable, depuis que les *salvationistes* ont dirigé sur eux le feu de leurs batteries. »

Il y aurait, ce nous semble, dans ces résultats de quoi faire réfléchir utilement le clergé anglican, chargé du soin d'évangéliser ces masses populaires. Peut-on, en effet, s'imaginer qu'un peuple si accessible encore à l'émotion religieuse n'ait pas pu être conduit à écouter plus tôt des paroles de salut, si on les eût fait parvenir jusqu'à lui dans leur simple vérité, et accompagnées de cet exemple d'abandon total et volontaire de toutes choses pour l'amour de Dieu, qui, pour les pauvres foules, forcées par la nécessité de subir ces privations, est assurément la plus utile et la plus éloquente des prédications!

Peut-on croire que, pour les rassembler, il ne se trouve pas de meilleurs moyens que ceux que nous avons énumérés? et pas d'autres pour les toucher et les instruire, que ceux dont nous allons maintenant parler brièvement? Il semble, en effet, suffisant de les indiquer pour en faire comprendre les erreurs et les dangers, et par suite la chance à peu près certaine de la durée éphémère des résultats que nous venons de reconnaître.

Voici donc à peu près ce qui se passe aux réunions présidées par le général, et la même méthode prévaut dans toutes celles que ses officiers rassemblent et président en tous lieux.

Les tambours, les fifres et les cymbales, employés comme nous l'avons dit, ont produit leur effet. La foule qu'on appelle est réunie, d'abord sous des tentes, ensuite dans des salles, enfin dans les vastes édifices où se rassemble maintenant l'armée. La prédication commence. Le général s'en charge, mais sa femme en prend sa part, et son éloquence ne semble pas la moindre, peut-être même, est-elle la plus entraînante des deux. Leur langage surprend et rend les auditeurs attentifs par sa chaleur, son étrangeté, parfois sa trivialité qui n'est égalée que par celle des cantiques dont elle est accompagnée. On a pu en juger par celui que nous avons cité plus haut. Toutefois, quand une première secousse a été donnée à l'auditoire par la parole des orateurs, et qu'une foule de mille ou douze cents personnes a chanté ensemble à tue-tête :

Partons tous pour le ciel dans un wagon de feu,

ce refrain a beau être burlesque, il produit son effet. Plus d'un de ceux qui sont entrés, attirés seulement par le bruit ou par simple curiosité, éprouvent une sorte de commotion électrique. Bientôt un individu, homme, femme ou même enfant, se lève dans l'auditoire et déclare *qu'il est converti.* On l'envoie à l'instant s'agenouiller sur le *banc de pénitence*, où il se reconnaît pécheur, se proclame repentant et *sauvé*, alors on lui attache au collet un grand « S », on lui met à la main un numéro du *Cri de guerre*, et on l'envoie *porter témoignage* au dehors.

Porter ainsi témoignage, cela signifie qu'il doit prêcher, c'est-à-dire proclamer tout haut ce qu'il vient d'entendre et ce qu'il vient d'éprouver. Il faut croire sur parole ce qu'on ne saurait comprendre et, en présence des résultats indéniables, supposer que l'assertion est vraie; mais tous les officiers de l'armée prétendent que ces apôtres improvisés non seulement se font écouter des autres, mais que leur propre conviction s'accroît par le seul fait de la manifester hautement et sans peur. Ils ajoutent que ce n'est pas pour vendre un numéro du *Cri de guerre* qu'on les transforme en colporteurs, mais pour les accoutumer à se montrer en public portant les insignes de l'armée. « On ne peut se figurer, » dit l'un d'eux, « ce que peut une heure passée ainsi au coin d'une rue pour transformer un homme timide et le rendre courageux pour la vie. »

Tous ces modes de conversion et de régénération sont suffisamment étranges, pour ne pas dire autre chose, mais parmi ceux que nous venons d'énumérer, le plus sujet à caution est celui qui regarde les enfants. C'est à ceux-ci, en particulier, que s'adresse *Le Petit soldat* (*the Little Soldier*), journal qu'ils lisent, colportent, et

auquel les jeunes convertis adressent des lettres qu'il n'est pas inutile de citer. Une petite fille qui signe : May, *âgée de huit ans*, écrit :

Je veux combattre jusqu'au bout et donner tous les jours de ma vie à Jésus... Mon père et ma mère ne sont pas sauvés encore. J'espère que ma lettre trouvera place dans le *Petit soldat*. Ma tante dit qu'elle voudrait aussi écrire une lettre.

Une autre s'exprime ainsi :

Dieu merci, je suis sauvée et en chemin pour le ciel. Mes deux frères, Georges et Jeddy, sont aussi sauvés ainsi que Baby. Je suis fâchée de dire que mon père et ma mère ne sont pas sauvés. J'espère qu'ils le seront bientôt. Ma mère aime beaucoup à lire des romans à mon père le soir. Priez, s'il vous plaît, pour qu'ils se sauvent ; et, s'il vous plaît aussi, priez pour moi, car j'ai un mauvais caractère et je tourmente ma mère quelquefois.

Signé : Ada, âgée de dix ans.

On ne sait si on a envie de rire ou s'il faut s'indigner de cette profanation naïve et inconsciente de tant de choses saintes, et on comprend sans peine l'irritation causée par la lecture de cette correspondance juvénile à l'auteur d'un récent article, qui, après l'avoir lue tout entière, écrit :

« La seule consolation qui me reste après avoir parcouru ces effusions ridicules et pédantes, c'est d'en trouver une signée : « *la malheureuse Sarah* », dont le malheur consiste à ne pouvoir obtenir de son père la permission d'aller aux réunions de l'armée pour se *faire convertir*. » Le père se montrait raisonnable, il faut espérer qu'il n'est pas le seul. On comprendra bien aussi que ces grandes agglomérations formées de gens de tous métiers, de tout âge, de tout sexe, pour la plupart appartenant à la classe la plus misérablement dénuée de toute idée morale ou religieuse, doit avoir parfois de graves inconvénients. On ne peut donc pas être surpris de trouver, à côté de tant d'opinions favorables à « l'armée du salut », le témoignage discordant d'un ministre anglican, actif et dévoué, qu'il faut placer ici en regard des autres.

Peu de districts ont été moins touchés que celui-ci par l'action des *salvationistes*. Notre population se compose de la classe la plus misérable à tous égards, et d'après ce que j'ai observé, le mal produit directement ou indirectement dépasse ici de beaucoup le bien. Les parents se plaignent du relâchement de tout lien d'obéissance chez

leurs enfants... et ces meetings tumultueux, où tant de jeunes garçons et de jeunes filles sont confondus ensemble, produisent souvent des résultats dont la morale n'a pas à s'applaudir.

Rien de moins surprenant à coup sûr. Ce qui l'est davantage, c'est que, dans l'ensemble de tous ces témoignages divers, le bien semble jusqu'à présent l'emporter décidément sur le mal. Il est facile de comprendre, néanmoins, que le cardinal archevêque de Westminster, tout en observant avec intérêt cette œuvre, étrangère à l'Église, et en appréciant les bonnes intentions de ses promoteurs, et surtout en applaudissant au succès relatif de leurs efforts contre l'ivrognerie, s'élève cependant avec une juste sévérité contre tous les vices de la méthode qu'ils emploient. Parmi ceux-ci, il signale surtout : 1° L'impulsion soudaine considérée comme un signe de conversion applicable à tous. 2° L'aveu public superficiel et dérisoire de ses fautes, immédiatement regardé comme une preuve de salut. 3° Le passage subit du néophyte à la mission d'apôtre. 4° L'enthousiasme voulu, cherché et accepté comme une preuve de conversion. 5° Le grand bruit qui les accompagne et les entoure, non moins que celui avec lequel ils publient ce qu'ils éprouvent individuellement. Tout cela lui semble aussi éloigné de la saine doctrine que de la saine raison. Il désigne enfin comme un véritable danger le langage qu'ils adoptent pour parler des sujets les plus sacrés :

Il n'est pas, dit-il, d'erreur plus grande que celle de parler de Dieu et des choses divines d'une façon triviale et vulgaire, dans le but de rendre la vérité accessible à l'esprit et au cœur des pauvres et de ceux qui sont dénués d'éducation. Aucun langage n'est plus élevé et en même temps plus intelligible pour la multitude que celui de l'Évangile. Les paroles triviales font naître des pensées qui ne le sont pas moins. L'absence de respect dans le langage anéantit la notion du respect dans l'âme elle-même, et lorsque l'homme cesse de respecter, il cesse d'adorer. . . . .
Le *Cri de guerre* et le *Petit soldat* ne sont ni l'un ni l'autre exempts de cette tache, et le dernier a des inconvénients plus graves encore... Dans tout ceci, l'armée du salut dément déplorablement tout ce qu'elle promettait au début.

Il ne nous reste rien à ajouter à des critiques si fondées et formulées par une autorité aussi grave. Rien, si ce ne sont les paroles remplies de charité et d'espérance par lesquelles le cardinal Manning termine l'article auquel nous avons emprunté ses citations précédentes :

Quoi qu'il en soit, le désir et la prière la plus ardente de notre cœur, c'est que ceux qui propagent avec tant de zèle et de ferveur les vérités qu'ils connaissent parviennent enfin à la plénitude de la foi, et obtiennent eux-mêmes l'éternelle récompense qu'ils se montrent si prêts à procurer aux autres, au prix de tous les sacrifices, et jusqu'à celui de leur vie elle-même.

Ce vœu charitable trouvera assurément un écho chez tous ceux qui jugent cet étrange ensemble de bonnes intentions et de moyens extravagant avec méfiance mais sans animosité, et beaucoup d'entre eux peut-être seront non moins d'accord avec l'auteur d'un très remarquable article sur l'*avenir religieux du monde*, qui disait récemment :

Tandis que j'écris, dit-il, j'entends (de loin heureusement) les chants discordants des « salvationistes ». Je ne suis assurément pas un grand admirateur de ces bruyants religionnaires... Mais quand je réfléchis à la vie misérable de ceux que le général Booth et son armée vont chercher et qu'ils essayent de sauver, je suis forcé de reconnaître que ces sectaires, ignorants et fanatiques font, après tout, une œuvre plus noble, et plus pratiquement utile, que tous les professeurs de physique du monde, réunis ensemble [1] !

II

Assurément, ce ne sont pas les catholiques qui peuvent être surpris de manifestations du genre de celles dont nous venons de parler. Les Américains leur ont donné le nom de *Revivals*, ce qui signifie « réveil de vie », et cette parole exprime à merveille un phénomène que l'Église catholique, avant toute autre, a vu naître, et dont elle a toujours aidé le développement. Sous quelque forme, en effet, que le mal ait apparu, depuis qu'elle existe, elle a toujours porté dans son sein des âmes pures et indomptables, vouées à le combattre par des méthodes applicables aux besoins spéciaux de chaque époque, mais ayant toutes en commun les moyens sans lesquels tous les autres sont insuffisants : le dévouement, le renoncement complet aux joies et aux biens de ce monde, l'humilité et l'obéissance. Ce fut l'histoire de tous les grands ordres religieux. Au début, tous furent, soit une protestation ardente et vivante contre les désordres et les abus de leur temps, soit un puissant effort pour en embrasser et en

[1] W. S. Lilly, *l'Avenir religieux du monde* (*the Religions Future of the World*). — *Contemporary Review*, février 1883.

alléger les misères ou pour en satisfaire les besoins; et tous aussi, d'abord, revêtirent une forme qui sembla étrange aux yeux de leurs contemporains. Ils parvinrent toutefois à faire sentir leur action non seulement à leur siècle, mais à ceux qui les suivirent. Je ne vais pas raconter ici quelles furent les œuvres des Dominicains, des Franciscains et des Jésuites, pour ne parler que de ceux-là. Ce que je veux seulement remarquer, c'est que si, dans la sincérité impétueuse de leur zèle, leurs fondateurs ne le cédèrent à aucun *revivaliste* des sectes modernes, ils leur furent absolument dissemblables par leur obéissance à l'Église qui, sans ralentir ce zèle, en tempéra l'ardeur. Et que, en retour, l'autorité qui leur imposa la mesure assura à leurs efforts non seulement le succès, mais l'ordre et la durée. Après avoir converti les grands, consolé les petits et transformé l'aspect de la société de leur temps, ils laissèrent après eux des « armées » de disciples qui poursuivirent leur œuvre et qui la poursuivent encore.

L'Église à laquelle appartiennent les *salvationistes* ne peut se vanter de même de la soumission de leurs chefs, et elle a bien quelque droit de se plaindre d'eux et de s'inquiéter de leur action indépendante. Mais les salvationistes, à leur tour, n'ont-ils pas le droit de lui demander quelle place elle a réservée dans son sein à ceux qui se sentent pressés du désir de briser les liens du monde et d'aller vivre pauvres avec les pauvres, pour les ramener à Dieu? — A ceux qui lisent dans l'Évangile quelques paroles qui dépassent les préceptes de la vertu ordinaire, et ne semblent pas s'adresser à tous, mais seulement à ceux qui se sentent appelés à les réaliser, en quittant pour l'amour de Jésus-Christ, père, mère, frères, amis, et biens de la terre?... Ceux-là, le protestantisme en tous pays les a maudits, les a bannis, a détruit leurs demeures ou bien s'en est emparé pour les transformer en habitations séculières. Pendant deux siècles, il n'a pas souflert leur présence. Ses historiens ont travesti leur mémoire, et le ridicule non moins que la calomnie les a poursuivis...

Mais il y a une flamme qu'aucune eau ne peut éteindre, qu'aucune main ne peut étouffer!... Plusieurs fois déjà, cette flamme a brisé la glace de l'anglicanisme et a embrasé quelques cœurs du désir d'aller rallumer la foi, lorsqu'elle semblait s'éteindre dans le monde. Malheureusement ils devenaient, dès lors, les chefs de sectes plus ferventes, et morcelaient l'Église où ils étaient nés, au lieu d'être contenus, dirigés et bénis par elle.

Un écrivain anglais, grand ennemi de l'Église catholique, mais qui, usant loyalement de sa rare perspicacité, a su toutefois lui rendre un témoignage célèbre, Macaulay, après avoir parlé, dans

des termes mille fois cités, de la merveilleuse durée de l'Église, dont il ne prévoyait pas la fin, s'efforce d'en rechercher les causes HUMAINES. Parmi celles-ci, il remarque qu'elle seule, tout en laissant à l'enthousiasme un libre essor, sait le guider et le contenir dans une mesure qui en fait une force pour elle-même, tandis que, dans les autres Églises, la séparation semble être un effet immédiat de toute expansion de ferveur. « Si sainte Thérèse, dit-il, eût été protestante, elle fût devenue une sectaire ; si, au contraire, Mme Fry (célèbre et pieuse méthodiste) eût été catholique, elle eût été probablement approuvée et bénie, comme la fondatrice d'un nouvel ordre religieux, et nous verrions aujourd'hui sa statue à Rome, parmi celles des grands fondateurs d'ordres qui entourent la nef de Saint-Pierre. » Qui sait s'il n'aurait pas pu en être de même pour William Booth?

Cette impuissance de l'Église anglicane est pour elle, comme pour les sectes qui s'en séparent, une grande cause de faiblesse ; et à celle-là, il faut aujourd'hui en ajouter d'autres plus graves, qui, à dire la vérité, ne lui laissent plus qu'une existence apparente et précaire. Deux grands courants la menacent. L'un d'eux, il est vrai, lui ramène au cœur une ardente vie religieuse, mais c'est une vie puisée tout entière dans le catholicisme, et l'Église établie la repousse, parce qu'elle est, logiquement, sa mort. L'autre courant entraîne pêle-mêle loin d'elle les dissidents et les incroyants, ces derniers se séparant vite des autres pour former à eux seuls le torrent destructeur où toutes les vérités divines vont s'anéantir, ainsi que toutes les notions surnaturelles, jusqu'à celle de l'âme humaine se reconnaissant elle-même et reconnaissant son Dieu!..

Parmi ceux qui suivent le premier de ces deux courants, aucun adversaire des ordres religieux ne se trouverait plus aujourd'hui sans doute. On n'y rencontre plus au contraire que des admirateurs de leurs œuvres, des imitateurs de leurs exemples. Il ne manque à ceux-là pour leur ressembler qu'une seule chose : l'obéissance, qu'ils refusent à l'Église, qu'ils imitent, aussi bien qu'à celle à laquelle ils appartiennent.

Et cependant en présence de tout ce qui se passe dans le monde, le vœu qui devrait être unanime dans tous les cœurs voués à la défense des vérités chrétiennes ne devrait-il pas être celui qu'aucune force ne soit perdue? Les ennemis sont nombreux et puissants. Beaucoup de gens s'écrient que jamais pareils scandales ne se sont vus, que jamais les adversaires n'ont été aussi audacieux, que jamais Dieu lui-même n'a été ainsi bravé! Quant au catholicisme, il est menacé de toutes parts. Il s'écroule, dit-on. Les rois ont cessé de le protéger, les peuples sont indifférents ou hostiles. Tout cela est vrai. La gravité de l'heure présente ne se peut exagérer, c'est

l'une des plus critiques de l'histoire ; car en aucun temps, ni en aucun lieu, il ne s'est vu une nation, sans foi, sans culte, sans Dieu. L'humanité n'est jamais encore descendue jusque-là. Et c'est bien cependant jusqu'à cet abaissement que le pouvoir, aux mains de la haine, cherche à conduire le peuple de France !...

Certes, cela fait frémir, et, on ne peut le nier, une vision désespérante traverse parfois l'imagination et glace le cœur, mais cette épouvante est passagère. D'autres visions plus consolantes viennent dissiper celle-là.

Lorsque, il y a huit cents ans, saint François d'Assise se leva dans la puissance de son brûlant amour, et que, tout embrasé de pitié pour les petits et de charité pour les grands, il se dévoua, dépouillé de tout et presque seul, au salut des âmes, le monde n'offrait pas non plus alors un spectacle consolant. Dieu n'était point nié, il est vrai, mais il était outragé par le débordement de toutes les passions humaines, et les moins coupables n'étaient pas ceux de qui le peuple attendait l'exemple. La tâche de l'apôtre n'en était pas plus facile. S'il faut du courage pour aller jusqu'au fond des masses populaires prêcher la résignation et la paix, il en faut encore davantage peut-être pour prêcher aux grands de ce monde le dépouillement et l'abnégation. Saint François osa le tenter cependant, et, avec l'aide de Dieu, il réussit.....

Oui, il réussit. Ce fut « un réveil » tel qu'on n'en avait jamais vu. Dans cette « armée » qui alors se leva à sa voix s'enrôlèrent les grands et les riches, et en nombre plus grand encore que les pauvres... L'humble saint François sut non seulement émouvoir et guérir les âmes, il sut aussi stimuler les intelligences. Il fut un ardent promoteur de civilisation et de progrès. La poésie et l'art lui sont redevables du plus noble mouvement qui ait honoré l'esprit humain ; et il inaugura pour l'Italie un siècle mémorable de gloire et de liberté. Mais, avant tout, il aima le peuple et fut le plus grand ami des pauvres qui ait vécu. Il se fit leur semblable et embrassa pour lui-même la pauvreté avec passion. Il la nomma « sa dame », il l'épousa et lui demeura fidèle toute sa vie. C'est un moyen dont les démocrates de nos jours ne songent pas à s'aviser ; mais plût au ciel que ceux qui ne renient pas comme eux les leçons du passé prissent le soin de bien approfondir le sens de celle-là, et, l'ayant comprise, de l'appliquer chacun selon ses forces !...

La pauvreté volontaire unie à l'amour donne au disciple une ressemblance parfaite avec le maître et produit une puissance qui est le reflet de la sienne. Saint François l'exerça non seulement sur tous les hommes de son temps, mais sur toute la nature. Les animaux des champs, les oiseaux de l'air, entrèrent en communica-

tion avec lui, et on eût dit que tout, dans la création animée ou inanimée, avait entendu, dans ce cœur brûlant, l'écho de la langue mystérieuse dans laquelle toutes les créatures glorifient le Créateur!...

Avec le temps d'autres maux succédèrent à ceux que saint François avait combattus, et fit naître de nouveaux remèdes. Mais l'une des particularités de l'Église catholique, c'est que les institutions qui prennent racine sur sa terre féconde ne meurent plus. Les nécessités auxquelles elles s'appliquent à leur naissance peuvent varier avec le temps; le dévouement, la pauvreté volontaire, ne cessent jamais d'être les seuls moyens de guérir les peuples; et les ordres nouveaux, en les adoptant à leur tour, ne cessent jamais, non plus, d'en manifester la durable efficacité, quels que soient le changement de leur forme et l'objet spécial de leur vocation.

Le grand ordre de Saint-Dominique seconda donc celui de Saint-François d'Assise, dont il était contemporain, et d'autres lui succédèrent, mais aucun ne songea à le faire oublier ni disparaître. Il demeura universellement populaire, parce que, d'un côté, il appartenait essentiellement au peuple, dont il s'était dévoué à partager et à soulager la misère; de l'autre, parce que l'appel adressé à tous ayant été entendu, à côté des monastères franciscains s'était formé partout ce tiers ordre fameux, qui peu à peu reçut dans son sein tout ce qu'il y eut de plus illustre dans ce monde, par le rang ou par l'intelligence, non seulement au treizième siècle, mais dans les siècles suivants.

Les générations se sont écoulées, les mœurs, les coutumes de tous les peuples ont changé. Le moyen âge est loin, et la renaissance aussi (bien que de celle-ci nous n'ayons peut-être pas vu encore se développer les dernières conséquences). Il ne reste plus de trace de l'état social dont saint François et saint Dominique furent tour à tour appelés à guérir les plaies. Il n'en demeure pas davantage de celui qui vit surgir, au seizième siècle, saint Philippe de Néri et saint Charles Borromée, ardents promoteurs au dedans de la réforme légitime et bienfaisante (qui fut, elle aussi, un grand *réveil*), tandis qu'au dehors saint Ignace de Loyola et ses premiers compagnons combattaient la réforme fausse et dévastatrice, mère de toutes les négations qui, se succédant l'une à l'autre, en sont arrivées enfin de nos jours à celle où s'anéantit l'idée même de Dieu!

Mais entre toutes ces choses passées, toutes ces transformations sociales et politiques, tout ce bouleversement des événements humains, si l'œil cherche ce qui a résisté aux flots impétueux du temps, ce qui est demeuré debout, avec la même pensée immuable, et jusqu'à la même forme extérieure, on trouvera l'Eglise catholique et ce qu'elle a touché de sa main. On trouvera les grands

ordres bénis par elle, on trouvera enfin, actif et vivant encore aujourd'hui, celui qui naquit, au début du treizième siècle, de l'amour de saint François d'Assise pour la pauvreté et pour Dieu!

Cette assertion surprendra ceux qui pensent, avec une certaine raison peut-être, que les ordres mendiants ne sont plus de notre temps. Il est probable, en effet, qu'aucun ordre nouveau n'adoptera cette forme. Toutefois la sève qui fut déposée dans celui-ci, il y a huit siècles, circule encore active et puissante, aux jours où nous sommes, et s'il fallait en donner une preuve, on en trouverait une non moins imprévue que saisissante dans l'élan universel avec lequel a été célébré en Italie, au mois de septembre dernier (1882), le *septième centenaire* de la naissance du saint patriarche d'Assise.

Qui jamais s'y serait attendu? Qui se serait imaginé que cette Italie de nos jours, qui nous apparaît sous les traits d'une ennemie de l'Église, cette Italie, qui permet à ses représentants officiels de fouler aux pieds toutes ses traditions, de renier publiquement son grand passé catholique, qui nous eût dit qu'à l'approche de ce centenaire nous la verrions s'émouvoir tout entière, comme si la voix du glorieux saint se faisait entendre de nouveau et retentissait dans tous les cœurs!

Pour qu'une grande manifestation eût lieu, il suffisait au surplus que tous les catholiques sincères y prissent part. Car ils sont encore, quoi qu'on en dise, l'immense majorité du pays. Mais ils n'ont pas été les seuls. En cette circonstance, l'Italie moderne s'est alliée à l'Italie du passé, et dans ce pieux et public hommage la religion, le patriotisme et l'art se sont, pour un jour, trouvés d'accord. Miracle de concorde, bien digne de l'âme glorifiée qui l'opéra, et de cette charité brûlante dont huit siècles n'ont point éteint la puissance!

Il peut être intéressant de savoir, et même utile de faire connaître en France, où, pour l'heure, l'ingratitude et l'ignorance se donnent la main pour verser l'injure et le mépris sur nos traditions nationales, en quels termes s'exprimait, au sujet de saint François d'Assise, un journal italien, unitaire et libéral, qui ne saurait être soupçonné de cléricalisme, même par ceux qui appliquent ce terme au plus léger semblant de croyance.

Il serait puéril et coupable, écrivait la *Gazzetta d'Italia*, le 2 septembre 1882, de refuser aujourd'hui le tribut de notre reconnaissance au pauvre d'Assise, qui, sans autre arme que son immense amour pour l'humanité, renouvela la société au milieu de laquelle il vécut, obligea le pape, d'abord hésitant, à bénir son action, et jeta les fondements d'une institution qui fut un rayon lumineux au milieu d'épaisses

ténèbres, une école de civilisation, et l'initiatrice première de nos franchises et de notre liberté!

Cette institution, si humble en apparence, ébranla la féodalité sans verser une goutte de sang. Elle devint un signe de paix et de concorde, au milieu des factions qui dévastaient nos terres et se déchaînaient dans nos murs. Par la régénération des serfs attachés à la glèbe, elle ouvrit la voie à nos libertés communales. Elle a été révolutionnaire sans le paraître, de même que le christianisme lui-même a été une révolution. La pauvreté rendit égaux tous ceux qu'elle appela, et, du monastère, où la cellule du prince était semblable à celle du paysan, cet esprit d'égalité s'étendit à toute l'humanité. Par la pureté de ses mœurs, elle contraignit le clergé à réformer les siennes. Par son humilité et son esprit de sacrifice, elle secourut le peuple asservi, et lui rendit le sentiment de la dignité humaine et chrétienne. C'est à cette institution que nous devons les premiers essais de société fraternelle et de secours mutuels, et cette sorte de communisme volontaire, que les économistes modernes avec toutes leurs études et les tribuns avec toutes leurs vociférations ne réaliseront jamais!

C'est donc avec justice qu'on lui élève en ce jour un monument à Assise, et la seule chose regrettable, ce serait de voir un seul Italien refuser d'apporter son tribut de reconnaissance au modeste frère qui fut, après tout, une de nos gloires nationales les plus éclatantes! Une de ces gloires que la dent des siècles est impuissante à entamer, et qui demeurent inattaquables à travers toutes les transformations des choses humaines. Au surplus, le plus impérissable monument qui eût jamais pu être élevé à cette grande mémoire l'a été par le poète illustre entre tous, qui a consacré le onzième chant du *Paradis* aux actes et à la mission du pauvre d'Assise, *dont la vie merveilleuse serait plus facile à raconter au ciel que sur la terre*[1]!...

Le monument mentionné dans les lignes que l'on vient de lire est l'œuvre du célèbre sculpteur florentin Dupré. Il y avait travaillé jusqu'à sa dernière heure et le laissa inachevé. La statue, toutefois, est digne, telle qu'elle est, du grand artiste et du grand saint. Elle fut solennellement inaugurée au milieu d'un immense concours de peuple, le 22 septembre 1882, dans le lieu sanctifié et parfumé à jamais par la mémoire de celui qui l'illustra.

Hélas! cette mémoire sacrée n'a pas toujours été assez puissante cependant, pour défendre le sanctuaire d'Assise contre les attentats des initiateurs de l'unité italienne!... Puisse, du moins, l'accord qui

[1] ... la cui mirabil vita
Meglio in gloria del Ciel si canterebbe.
(Dante, *Paradis*, ch. XI.)

vient de se produire pour lui rendre un public hommage être quelque chose de plus qu'un acte passager de justice et de réparation!...

Mais ce n'est pas à Assise seulement que fut célébrée cette fète, dans le même esprit de glorification religieuse et de reconnaissance nationale, et nous dirons ici quelques mots de ce qui se passa, à cet égard, à Naples, car il s'y rattache le souvenir d'un fils de Saint-François, dont pour faire un éloge, auquel il n'y a rien à ajouter, il faut dire simplement qu'il est digne de ce bienheureux père...

Quiconque, en effet, a approché le P. Ludovico da Casoria a compris auprès de lui ce que pouvaient être le cœur, l'âme, l'intelligence et aussi les miracles de saint François lui-même. Pour dire le vrai, j'hésite à écrire son nom là où le temps et l'espace me manquent pour parler comme il le faudrait d'un homme qui appartient déjà à l'histoire de l'Église et à celle de son pays. Peut-être me sera-t-il donné d'en dire un jour davantage, mais il importe peu que le temps d'accomplir cette noble tâche me soit accordé ou refusé. Longue vie est assurée à la mémoire de Frà Ludovico. Les témoins de son action sur ses concitoyens et de son ascendant sur les âmes, aussi bien que les coopérateurs de ses travaux, sont là pour recueillir les faits et préparer les annales d'une vie qui sera bienfaisante jusqu'au dernier jour de son activité terrestre, et le sera plus encore, sans doute, lorsque le bienheureux patriarche d'Assise aura embrassé son fils dans l'éternité!

Ce peu de mots suffit, cependant, pour faire comprendre que Frà Ludovico ne dut demeurer indifférent au grand anniversaire qu'on se préparait à célébrer en Italie. Mais il ne put pas non plus se contenter d'y participer personnellement comme membre de l'illustre famille franciscaine, il voulut encore que son cher peuple napolitain y apportât un concours direct.

Ceux qui connaissent les habitudes ordinaires de la piété méridionale s'imagineront sans doute qu'il songeait seulement à leur proposer une solennité religieuse, où le panégyrique de saint François serait prononcé par un grand orateur, après quoi un beau feu d'artifice terminerait la journée. Tout cela devait être, tout cela fut, et, en particulier, l'orateur, réellement grand qu'il fallait à une telle fête, ne lui fit pas défaut. Mais il y eut encore autre chose, et nous ajouterons, aux traits rapides par lesquels nous venons d'esquisser la rare individualité dont il s'agit, le récit suivant [1] :

C'était en 1878. Un soir d'hiver, notre bien-aimé P. Ludovico da

[1] Préface du récit de l'inauguration du monument de saint François à Naples.

Casoria, conversant avec les siens, entendit dire pour la première fois que l'on songeait à célébrer en 1882, avec un éclat inusité, le septième centenaire de la naissance de saint François; et, entre autres, qu'à Assise, sa terre natale, on se proposait de lui élever un monument. Il dit alors sur-le-champ : « Et pourquoi n'en ferions-nous pas autant ici? Oui », poursuivit-il, comme si une idée soudaine se formulait dans son esprit avec la clarté d'une chose accomplie, oui..., « un monument à saint François... *et au tiers ordre laïque franciscain!*... Pour cela, il faut placer près de lui trois tertiaires... et voici ceux que je propose : Giotto, Dante, Colomb!... » Notre bon père semblait en ce moment voir de ses yeux son séraphique fondateur, entouré de ces trois hommes qui sont l'honneur de l'humanité, non moins que celui de l'Italie... Au bout d'un moment, il reprit : « Oui! au milieu de toutes ces œuvres d'art dont on parle, nous élèverons aussi à Naples notre monument chrétien au pauvre d'Assise, et nous ne demanderons pour cela ni or ni argent. Nous irons de porte en porte demander aux pauvres comme aux riches de nous donner chacun un sou. Ce sera le monument des pauvres. »

Il est bon de savoir que le pauvre Franciscain qui voulait associer ainsi trois noms *laïques* à celui de son saint fondateur, et qui désignait pour cela trois des plus grands qui aient honoré l'art, la poésie et l'histoire, né lui-même dans la plus humble condition, parlant à peine correctement l'italien, et s'exprimant habituellement dans le dialecte napolitain, avait fort peu étudié les lettres, les arts ou l'histoire, mais sa facilité à comprendre les choses, les hommes, et les temps, semblait être un privilège surnaturel accordé à cette charité sans limites, qui, littéralement, embrasse dans son cœur tout ce qui est humain et tout ce qui est divin... Il savait vaguement qu'on avait osé accuser l'Église d'affaisser les intelligences et de nuire au progrès humain. A ceux-là, il jetait, sans colère, ces trois noms, comme une réponse sans réplique.

Le futur biographe du P. Ludovico aura beaucoup à dire sur cette faculté extraordinaire, qui seule explique l'empire étrange qu'il sut exercer sur ses contemporains, et comment, sans aucun bruit de paroles, sans aucune plainte, sans aucune exigeance, il sut, dans des temps troublés par tant de discordes, aigris par tant de haines religieuses, non seulement conserver l'estime et le respect de tous, sans distinction de parti, mais si souvent se *faire obéir*. On ne le vit pas s'effrayer outre mesure des persécutions, ni même s'en indigner beaucoup, sa charité, impossible à lasser, s'exerçant de préférence sur les plus malheureux, c'est-à-dire sur les plus coupables. Du reste, il attendait fermement de grands biens futurs,

de l'épreuve présente patiemment soufferte, et jamais on ne vit sa joyeuse sérénité altérée. Seulement, s'il se présentait une occasion où il lui semblait nécessaire d'intervenir et de protester, il s'en allait tout simplement (soit à Naples, soit ailleurs) à la porte du palais où se trouvait Victor-Emmanuel. On lui demandait ce qu'il venait faire là et qui il demandait? Il répondait : « Je viens voir le roi, voulez-vous lui dire, s'il vous plaît, que Frà Ludovico est là et voudrait lui parler. » Il était rarement renvoyé, et s'en allait plus rarement encore sans avoir obtenu ce qu'il venait demander.

Mais revenons-en au monument de saint François à Naples. L'idée émise par le P. Ludovico fut réalisée de point en point. L'œuvre (exécutée par le sculpteur napolitain Stanislas Lista) fut payée par les aumônes recueillies par lui de porte en porte pendant les cinq années suivantes. Enfin, le 26 septembre 1882, la statue du bienheureux patriarche d'Assise, entourée de ses trois grands tertiaires, fut dévoilée aux yeux d'une foule immense, réunie à Pausilippe, dans un lieu où la beauté de la nature rend grâce au Créateur, dans cette langue comprise par saint François, et révélée par lui à la terre!

Un grand orateur, un écrivain illustre, un archevêque vénéré [1], fut chargé ce jour-là de résumer tous les souvenirs réveillés par le monument qu'on inaugurait. S'il fut à la hauteur de cette tâche, cela est superflu à dire pour quiconque a entendu sa parole. Aux autres, il faudrait pouvoir faire connaître le discours tout entier, mais ne pouvant en citer qu'un seul passage, nous choisissons celui qui le termine, car les vérités qu'il adresse à l'Italie sont bien loin, hélas ! de ne convenir qu'à elle.

Nous croyons avoir suffisamment démontré que Giotto, Dante et Christophe Colomb ont chacun, à leur manière, secondé la civilisation humaine, et que cette civilisation fut en même temps essentiellement chrétienne. Le temps a marché. Colomb est mort en 1506. Trois siècles et demi nous séparent donc de celui de ces trois grands hommes qui mourut le dernier. Depuis ce jour, quelles tempêtes ont ébranlé les nations! quels changements! que de lumières! et aussi que de ténèbres nouvelles! Et cependant non seulement ces quatre noms : *François*, *Giotto*, *Dante* et *Colomb*, brillent toujours du même éclat, mais la civilisation inaugurée ou secondée par eux n'a point cessé de vivre. Oui, assurément. Elle vit! mais, hélas! il faut le dire, outrageusement attaquée et combattue, et dans ce combat ce qu'on veut lui arracher, c'est la lumière, la vigueur et la beauté qu'elle tient de la beauté infinie d'où elle naquit! On veut qu'elle se contente de ce qui

[1] Mgr Capecelatro, archevêque de Capoue.

finit, qu'elle soit son unique but à elle-même. On veut enfin qu'elle se résigne à déposer sa couronne. Eh bien, elle résiste à ce déshonneur! elle combat, et, ainsi que nous le croyons, elle résistera et combattra de même jusqu'à la fin des siècles! Catholiques! ne vous plaignez pas de cette lutte au milieu de laquelle le Seigneur vous oblige à vivre : Incroyants! ne nous maudissez pas, parce que nous refusons de déposer les armes et que vous nous voyez décidés à combattre virilement... Que voulez-vous? cette beauté des choses naturelles et celle de l'homme lui-même, que Dieu a marqué d'un rayon de la splendeur de sa face, ne peuvent être séparées dans nos âmes de la beauté infinie, sans que peu à peu tout cet éclat terrestre ne s'avilisse et ne tende à son déclin. Toute la beauté de l'univers ne fait pas disparaître la douleur, et toute celle de l'homme ne l'empêche pas d'être ainsi fait, que les désirs de son cœur ne peuvent être apaisés ni par ce qui lui est inférieur, ni par ce qui lui est égal, ni par lui-même. Si donc votre incrédulité, qui peut beaucoup, ne peut pas changer le cœur de l'homme, ne vous en prenez pas à nous. Votre tentative pour déchristianiser le monde est gigantesque, mais, croyez-moi, elle ne réussira pas. Nous portons dans nos âmes une forte et puissante espérance. Ne cherchez pas à nous la ravir. Notre espérance, ou plutôt notre foi, c'est que Dieu a rendu guérissables les nations chrétiennes par les mêmes moyens par lesquels les hommes aussi guérissent de leurs maux. Toute guérison est ordinairement précédée de grandes souffrances; et c'est surtout par elles que se guérissent les maladies morales. Il en est de même pour les nations malades et pécheresses. La souffrance leur fait comprendre le vide des biens terrestres, lorsqu'ils sont séparés des biens durables; elle leur donne l'intelligence de l'amour, et les rend capables de ces sacrifices qui produisent dans l'homme la vigueur, la noblesse, la grandeur véritable. La souffrance enfin les rapproche de cette infinie beauté, qui, malgré toutes les négations des incrédules, demeure à jamais la source noble, salutaire et féconde de cette vie que la mort ne peut atteindre [1]!

Nous n'ajouterons rien à ces nobles paroles. Disons seulement en terminant qu'il nous semble improbable que dans huit cents ans on célèbre avec autant d'enthousiasme la naissance du général William Booth, et encore beaucoup davantage que, au nombre des enrôlés dans l'*armée du salut*, il se trouve trois noms assez illustres pour faire oublier ceux des trois grands tertiaires de saint François d'Assise.

Mme A. Craven.

[1] Discorso di Alfonso Capecelatro Arcivescovo di Capua.

LA FRANCE EN AFRIQUE[1]

II. SÉNÉGAL ET DÉPENDANCES

I

Après avoir étudié en Algérie les conditions de développement d'une colonie de peuplement, c'est-à-dire où l'on peut employer la main-d'œuvre européenne, il est intéressant d'examiner au Sénégal une colonie d'exploitation, où le climat ne permet à l'Européen que les travaux d'administration et de surveillance; pour la culture du sol, il y faut recourir à des races plus résistantes, soit indigènes, soit importées du dehors.

Découvert dès 1360 par des navigateurs dieppois, le fleuve du Sénégal vit naître sur ses rives la plus ancienne colonie française; mais ce ne fut jamais qu'un groupe de comptoirs exploités successivement par plusieurs compagnies commerciales; les affaires qui s'y traitaient n'étaient pas des plus régulières, et la bonne foi présidait rarement à ces transactions: la traite des nègres en était la base. A partir de 1783, des gouverneurs royaux furent institués; mais les guerres maritimes et les révolutions politiques de la métropole entravèrent leur administration. En 1822, on fit une tentative de colonisation, en prodiguant les encouragement aux grandes plantations; mal conçue, plus mal dirigée, cette entreprise échoua misérablement et fut abandonnée dès 1830. Nos possessions du Sénégal végétaient de nouveau, quand un homme d'un rare mérite, comme militaire et comme administrateur, fut placé à leur tête. De 1854 à 1865, le colonel du génie Faidherbe, depuis général,

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 janvier 1883.

organisa la colonie et la fit parvenir à un degré de prospérité inconnu jusqu'alors. Telle est la force d'impulsion de ces douze années d'énergique et habile politique, qu'aujourd'hui encore on en recueille les fruits.

Les contrées placées sous la domination, le protectorat ou simplement l'influence indirecte de la France s'étendent de la côte au Niger supérieur, sur une profondeur d'environ 10 degrés en longitude et des rives du Sénégal à la colonie anglaise de Sierra-Leone, sur une hauteur en latitude de 7 degrés environ. Toutefois, cette vaste région est loin de former un ensemble homogène et compact. Le fleuve Gambie, dont l'embouchure est située à peu près à mi-distance entre celle du Sénégal et Sierra-Leone, est exclusivement anglais. Parmi les nombreux cours d'eau qui, plus au sud, descendent des hauts plateaux du Fouta-Djallon, plusieurs sont commandés par des postes portugais, et la France ne possède sur les autres que des comptoirs isolés au milieu de peuplades indépendantes. Le Portugal est aussi maître de l'important archipel des Bissagos. Mais il convient de remarquer que l'influence française s'étend rapidement dans l'intérieur, enserrant de plus en plus étroitement les établissements anglais et portugais; à Sainte-Marie de Bathurst même, le poste le plus important de la Gambie, le commerce appartient en grande partie à des maisons de Marseille. Aussi le gouvernement britannique avait-il paru disposé, dans ces derniers temps, à nous céder ses comptoirs les plus voisins du Sénégal, en échange des factoreries que nous possédons encore sur la côte de la Guinée. Le gouvernement français a sagement agi en faisant à ces propositions un accueil très réservé; au premier abord, il peut sembler avantageux d'acquérir des enclaves gênantes au prix de quelques anciens postes à peu près abandonnés. Mais les comptoirs de la Côte-d'Or peuvent, d'un moment à l'autre, acquérir une certaine importance commerciale; ce sont des jalons plantés en vue d'une extension possible de nos relations avec les riches contrées de l'intérieur. L'Angleterre a sans doute ses raisons pour renoncer à son occupation de la Gambie, dont les dépenses sont supérieures aux revenus; nous n'en avons aucune pour abandonner des droits qui nous ne coûtent rien.

Dans ces régions, dont la vie commerciale consiste en un échange entre les marchandises européennes importées par mer et les produits naturels du sol, toute l'activité se porte sur les cours d'eau; ce sont des routes à la fois commerciales et stratégiques. Aussi la colonie dont l'étude nous occupe s'identifie-t-elle avec le beau fleuve dont elle porte le nom. Le Sénégal décrit une vaste courbe, depuis le plateau de Fouta-Djallon, où il prend sa source, jusqu'à la ville de Saint-Louis, située

à son embouchure. Dans la première moitié de son cours, il s'appelle Ba-Fing et se dirige du sud au nord ; grossi des eaux du Ba-Khoy et du Tarakolé, affluents de droite, ainsi que de la Falémé, affluent de gauche, il incline sa route vers l'ouest. Peu après, il se divise en deux bras qui enserrent l'île A-Morfil, longue et fertile. Sa direction devient ensuite le sud-ouest ; il communique alors avec le lac Guier, qui lui sert de déversoir, forme un petit delta et se jette à la mer après l'avoir longée parallèlement l'espace de quelques milles. Son cours total est d'environ 400 lieues.

Ainsi développé, le Sénégal est une magnifique voie de communication vers l'intérieur ; malheureusement, son embouchure est obstruée par une barre mobile qui se forme à la rencontre de son courant avec les vagues de l'océan Atlantique. Souvent la mer brise avec fureur sur cette barrière de sable et les navires attendent parfois des mois entiers avant de pouvoir la franchir ; les communications s'établissent alors avec la terre au moyen de pirogues légères que les nègres conduisent avec adresse ; si ces barques chavirent, leurs équipages les redressent aussitôt, sans se soucier des requins qui abondent dans ces parages. Une fois la barre franchie, les bâtiments calant 4 mètres au plus, peuvent remonter, en toute saison, jusqu'à 70 lieues, et une partie de l'année, jusqu'à Médine, à 250 lieues de l'embouchure. En ce point, les chutes du Félou arrêtent toute navigation.

Le chef-lieu de la colonie, Saint-Louis, est construit sur une petite île du delta, que des ponts relient à la terre ferme ; c'est la plus jolie ville de l'Afrique occidentale. Dans les villages qui lui servent de faubourgs, grouille une population de commerçants indigènes, affairée autour des caravanes arrivant de l'intérieur. Saint-Louis est aussi le chef-lieu du premier arrondissement colonial, qui comprend toute la rive gauche du Sénégal où s'échelonnent les postes fortifiés de Richard-Toll, Dagana, Podor, Aéré, Saldé, Matham, Bakel, Médine, Bafoulabé.

Le second arrondissement est formé du littoral de l'océan Atlantique, depuis Saint-Louis jusqu'à la Gambie ; son chef-lieu est Dakar, ville nouvelle et de grand avenir, située sur une rade magnifique qu'abritent le cap Vert et la petite île de Gorée. Deux jetées forment un port très sûr, où font escale les paquebots des Messageries maritimes, ligne du Brésil ; trois beaux phares éclairent les atterrissages. Gorée n'est qu'un rocher fortifié, mais son importance stratégique est considérable ; c'est la clef de la rade de Dakar.

Au sud de la Gambie, qui prend sa source non loin de la Falémé et court directement de l'est à l'ouest, descendent des plateaux du Fouta-Djallon une série de petits fleuves dont l'importance com-

merciale s'accroît de jour en jour : ce sont, du nord au sud, la Cazamance, dominée par les postes français de Carabane et de Sédhiou; les Rios Cacheo, Bissao, Grande et Cassini, où dominent les Portugais; le Rio-Nuñez, le Rio-Pongo et la Mellacorée, à la France; enfin, les deux Scarcies, à l'Angleterre.

Ces contrées sont peuplées de races très diverses qu'il importe de bien connaître, pour déterminer la politique à suivre et les mesures à prendre en vue d'un rapide développement de la colonisation.

Le Sénégal, dans la partie inférieure de son cours, sert de ligne de démarcation entre deux familles humaines d'origines et de mœurs bien différentes : les Maures et les Nègres. Les premiers, divisés en trois tribus principales, les Trarzas, les Braknas et les Douïchs, faisaient jadis de fréquentes incursions sur la rive gauche du fleuve pour s'y livrer à des razzias d'esclaves et de bestiaux. Le gouverneur Faidherbe les a refoulés dans le Nord; et, depuis lors, ils s'y cantonnent, vivant à l'état nomade, s'enfonçant dans le désert pendant la saison des pluies, afin d'éviter le voisinage malsain du Sénégal, et revenant vers le fleuve dès que la saison sèche les force à y rechercher des pâturages suffisants pour leurs nombreux troupeaux. Comme les indigènes de l'Algérie, ces Maures sont Berbères ou Arabes; mais ici les deux races se sont fondues de telle sorte, qu'il est difficile de les distinguer; impropres à tout travail agricole, ils doivent être soigneusement maintenus en dehors des territoires de colonisation où ils ne pourraient apporter que le trouble et la ruine. Ils n'ont eu déjà que trop de relations avec leurs voisins nègres, puisqu'ils ont pu leur inoculer le malfaisant virus de l'islamisme.

Les peuplades répandues sur la rive gauche du Sénégal et entre ce fleuve et le Niger sont divisées, par le général Faidherbe, en trois grandes races : les *Peuls*, *Pouls*, *Foulahs*, *Foulans*, *Fellahs*, *Fellatahs*, *Fellans*, ou *Fellatins;* les *Malinkés*, auxquels se rattachent les *Soninkés;* enfin, la race *Ouolof*, dont les *Sérers* forment un rameau.

Les Peuls se distinguent par un teint brun rougeâtre, des traits presque européens, une intelligence assez développée et susceptible de culture. Ils tiennent le milieu entre les Maures et les nègres proprement dits. De leurs mélanges avec les Ouolofs est née une race mixte, les *Toucouleurs*, dont les caractères moraux sont sensiblement les mêmes que ceux des Peuls. Tous sont mahométans fanatiques et jouent volontiers, dans la Sénégambie et le Soudan occidental, le rôle néfaste de convertisseurs à main armée; aussi sont-ils aussi redoutés que détestés des nègres fétichistes. Les ethnologistes les croient originaires du nord de l'Afrique; et, en effet, une de leurs nombreuses dénominations porterait à les iden-

tifier avec les fellahs d'Egypte. Quoi qu'il en soit, leur supériorité intellectuelle sur les autres peuplades nègres est incontestable; grâce à elle, ils ont réussi à fonder de puissants empires : le Haoussa, entre le bas Niger et le lac Tchad ; le Macina, sur le haut Niger; le Fouta Sénégalais et le Bondou, en Sénégambie; enfin le Fouta Djallon, au sud de la Gambie. Le général Faidherbe eut une longue lutte à soutenir contre un de leurs plus redoutables chefs, le marabout Al-Hadji-Omar, qui était parvenu à conquérir toute la région comprise entre le Niger et la Falémé, et menaçait les territoires soumis au protectorat de la France. Après de sanglants combats, le gouverneur le rejeta définitivement au-delà du Ba-Fing. Son fils Ahmadou règne aujourd'hui à Ségou-Sikhoro, et son autorité s'étend encore nominalement entre les deux fleuves; ses frères et ses lieutenants se sont taillé de véritables fiefs dans ces vastes domaines; mais le lien qui les relie entre eux se relâche de jour en jour, et les populations tyrannisées et ruinées par les Toucouleurs n'attendent qu'une occasion favorable pour secouer un joug détesté; le grand empire d'Al-Hadji-Omar ne peut manquer de s'effondrer prochainement, et c'est une éventualité en vue de laquelle il faut nous tenir prêts. La France n'a aucun intérêt à étayer une puissance musulmane, dévastatrice, impopulaire dans tout le Soudan occidental, et qui croule sous le poids de ses propres excès; en manœuvrant habilement, elle doit, au contraire, tirer profit de l'ouverture de sa succession.

L'état peul du Fouta Sénégalais ne nous est guère moins hostile. Situé entre la Falémé et le bas Sénégal, il prend en flanc nos postes de la rive gauche du fleuve et pourrait leur faire courir de grands dangers. Le sultan ou *almamy*, élu à vie, est actuellement Abdoul-Boubakar; c'est un homme intelligent et rusé; il se livre à un trafic important avec les traitants de Saint-Louis, et les intérêts seuls de son commerce peuvent l'engager à la neutralité. Mais c'est là une garantie bien précaire, ainsi que l'ont prouvé de récents événements. Il y a deux ans, Abdoul-Boubakar voulut profiter de ce que toutes les troupes de la colonie étaient un peu témérairement engagées sur le haut Sénégal pour leur couper la retraite. La situation était des plus critiques; ce furent les traitants de Saint-Louis qui sauvèrent la situation en faisant comprendre au turbulent almamy que, par son attitude inconsidérée, il allait tarir la source de ses bénéfices commerciaux et tuer la poule aux œufs d'or. Ce peuple pasteur et cultivateur n'a, en effet, d'autre débouché pour ses produits que les comptoirs du Sénégal.

Quant au Fouta-Djallon, situé au sud de la Gambie, il est, jusqu'à ce jour, resté en dehors des vicissitudes de notre politique

coloniale. Il occupe un vaste plateau, où prennent naissance tous les fleuves et rivières dont nous avons parlé et, en outre, le Tankissa, affluent du Niger supérieur. Son gouvernement est des plus singuliers : deux almamys, nommés à vie par les marabouts, occupent alternativement le trône pendant un an ; tandis que l'un règne, l'autre se repose dans la retraite. A chaque changement de souverain, tous les fonctionnaires sont renouvelés; on voit que les démocraties européennes n'ont pas le monopole de l'instabilité de l'administration ; cet admirable système a, d'ailleurs, la raison d'être au Fouta-Djallon : chaque fonctionnaire exige de ses subordonnés de copieux cadeaux pour fêter son investiture, ce qui remplace avantageusement pour lui les impôts directs ou indirects.

On conçoit que le Fouta-Djallon, en raison de son heureuse situation, ait été l'objet de bien des convoitises. Les Anglais y ont pénétré par la Gambie et se sont efforcés de conclure des traités avantageux avec les souverains de ce pays; mais c'est l'influence française qui paraît y dominer en ce moment. Deux de nos compatriotes, MM. Aimé Olivier, vicomte de Sanderval, et le docteur Bayol l'ont récemment exploré avec succès. Le premier voyageait à ses frais et n'ambitionnait rien moins que d'obtenir de l'almamy régnant la concession d'un chemin de fer partant du poste français de Boké, sur le Rio-Nunez et aboutissant au Tankissa, après avoir touché à Timbo, capitale du Fouta-Djallon. Il ne réussit qu'en partie : les marabouts, assemblés en conseil, furent d'avis que le gouvernement de l'almamy pouvait sans inconvénient autoriser la construction d'une voie ferrée de la côte à Timbo, mais ils s'opposèrent à sa prolongation jusqu'au Tankissa. D'après eux, les Français ne cherchaient à gagner le Niger que pour atteindre la Mecque, ce qu'il fallait empêcher à tout prix. M. Aimé Olivier assure que le Fouta-Djallon est un pays très riche et très sain, et que son chemin de fer serait très facile à construire. Ces affirmations sont difficiles à concilier avec son récit des souffrances qu'il a endurées pendant tout son voyage; nous le voyons revenir à la côte, presque mort de fièvre et de faim. En outre, l'inspection de sa carte suffit pour montrer que le pays est très accidenté et que la voie ferrée projetée aurait à franchir de nombreux cours d'eau. En suivant cette route, la distance de la côte au Niger est plus courte que par le Sénégal et ses affluents; mais cet avantage est compensé par de nombreux inconvénients dont le moindre est l'ignorance absolue où nous sommes au sujet de la navigabilité du Tankissa.

Le docteur Bayol avait une mission officielle, et son voyage a été très fructueux au point de vue politique. Après avoir obtenu du gouvernement de l'almamy une adhésion formelle au protectorat

de la France, il est revenu à Paris avec deux des principaux personnages du pays, accrédités pour conclure un traité dans ce sens. Mais il convient de remarquer que l'almamy régnant a stipulé expressément qu'il ne serait construit aucun chemin de fer dans ses États, ce qui paraît infirmer la concession dont se prévaut M. Aimé Olivier. Quoi qu'il en soit, les avantages obtenus par le docteur Bayol ne sont nullement à dédaigner; on pourra, dans un avenir plus ou moins prochain, songer à en tirer parti; mais il ne semble pas que ce soit vers le Fouta-Djallon que le gouvernement français doive, pour le moment, diriger ses efforts : d'autres entreprises suffisent à ses préoccupations [1].

Les Malinkés et les Soninkés, plus connus sous le nom de *Mandingues*, forment plusieurs États pour la plupart indépendants et situés entre la Falémé et le Niger. Ce sont des nègres de haute taille, bien découplés, aux cheveux crépus, s'adonnant volontiers à la culture et au commerce, mais d'un tempérament assez belliqueux. Ils ne reconnaissent généralement d'autre dieu que l'or, qu'ils trouvent dans le Bouré, sur le haut Niger et dans le Bambouk, entre la Falémé et le Ba-Fing. C'est à cette race qu'appartiennent les Sarakhollés, fervents mahométans, qui sont les plus actifs commerçants du Soudan occidental.

Les Ouolofs et les Sérères peuplent les États du Oualo, du Cayor, du Djolof, du Baol et du Siné, lesquels, échelonnés le long des côtes de l'océan Atlantique, entre le Sénégal et la Gambie, sont plus ou moins directement soumis à la domination française. Ce sont de vrais nègres, mais les plus beaux et les plus grands de l'Afrique occidentale; ils sont doux, apathiques, puérilement vains, et d'une grande bravoure; c'est parmi eux que se recrutent les tirailleurs et les laptots ou matelots au service de la France. Ils s'adonnent à la culture et à la pêche; musulmans de fraîche date, ils n'en sont pas moins d'incorrigibles ivrognes. En somme, c'est la race la plus malléable de ces contrées, et, par suite, celle dont nous devons favoriser le développement dans l'intérêt de la colonisation.

C'est probablement d'un croisement des Ouolofs avec les Peuls que proviennent les *Bambaras*, bien que leurs caractères moraux soient très différents; sobres, économes, industrieux, ils ne se livrent à aucun acte extérieur de religion. On les rencontre disséminés entre le Ba-Fing et le Niger, pêle-mêle avec des Peuls, des Malinkés et des Soninkés. Ils ont beaucoup souffert de la tyrannie des Toucouleurs, qui ont vainement tenté de les réduire et de les

[1] Nous apprenons qu'en ce moment même une expédition privée se dispose à quitter Bordeaux, pour aller exploiter les ressources du Fouta-Djallon. On ne peut que lui souhaiter un succès complet.

convertir à l'islamisme. Bien que ce peuple soit encore peu connu et que nos relations avec lui n'aient pas été jusqu'à ce jour des plus cordiales, tout porte à croire qu'il serait facile d'en faire de précieux auxiliaires pour notre politique de pénétration dans le Soudan. Il suffirait, sans doute, d'exploiter habilement leur haine contre les Toucouleurs et de leur assurer la paix et la sécurité qu'ils désirent ardemment.

En résumé, au Sénégal, comme sur presque toute la surface de l'Afrique, les différences d'origine, de religion, de mœurs des divers peuples engendrent des haines de races et des guerres continuelles; l'état normal de ces sociétés primitives est le désordre et l'anarchie; leurs convoitises sans frein les poussent à se piller l'une l'autre, volant les bestiaux, réduisant les femmes et les enfants en esclavage. Tous souffrent cruellement de cet état de choses, tous appellent la paix de tous leurs vœux. Qu'un homme ou un gouvernement parvienne à leur procurer ce bienfait suprême par l'ascendant de son autorité morale, et son prestige sera immense; toutes ou presque toutes les populations se soumettront avec dévouement à ses lois. Là est le secret de la civilisation de l'Afrique barbare : substituer aux sanglantes dévastations de la guerre les pacifiques travaux de l'agriculture et du commerce.

II

La colonie du Sénégal n'a jamais été, sauf la malheureuse tentative de colonisation dont nous avons parlé, qu'un groupe de comptoirs, où les indigènes viennent échanger les produits naturels du pays contre des marchandises européennes à leur usage. Les agents des maisons de commerce françaises s'établissent généralement sous la protection des postes fortifiés échelonnés le long des fleuves ou rivières et sur la côte; chaque agence comporte des magasins pour les denrées venant de l'intérieur, des boutiques où sont étalées les marchandises de traite, et les logements du personnel; des chemins de fer Decauville circulent au milieu de ces constructions et les mettent en communication avec les jetées d'embarquement où accostent navires et chalands[1]. Le plus souvent, les agents ou leurs employés se portent au-devant des caravanes, à l'époque où ils savent qu'elles se mettent en route, et les amènent aux comptoirs, tout en discutant les prix d'achat. Dès leur arrivée, les chefs sont entourés de prévenances et hébergés convenablement; le lende-

[1] Nous tenons les renseignements qui suivent de M. le comte de Bourmont, lieutenant de vaisseau, actuellement en service au Sénégal.

main, sans perte de temps, les denrées sont pesées et payées, et les noirs se répandent dans les boutiques pour y acheter les objets à leur convenance. Il y a donc simultanément double opération commerciale et, par suite, double source de profits; en même temps que les agents français achètent aux meilleures conditions possibles le chargement de la caravane, ils s'efforcent de vendre fort cher les marchandises envoyées d'Europe : c'est presque l'échange direct. Pour fixer les idées, supposons qu'un négociant achète pour 300 000 francs d'arachides [1] au prix moyen de 200 francs la tonne, auxquels il faut ajouter 40 francs de fret; il revendra sa marchandise 270 francs sur le quai de Marseille, soit 30 francs de bénéfice par tonne, ou 45 000 francs pour les 300 000 déboursés. Mais sur ces 300 000 francs qu'il a payés au chef de la caravane, il lui en rentre bien 250 000 contre marchandises diverses, valant réellement 100 000 francs, soit encore, de ce côté, un bénéfice de 150 000 francs. En chiffre rond, il aura gagné, sur l'ensemble de l'opération, 200 000 francs pour un débours de 400 000, ou 50 pour 100, ce qui est un taux très modéré dans le pays; beaucoup de négociants ne s'en contentent pas et réalisent 100 et même 150 pour 100. On peut évaluer à 15 millions le total des bénéfices faits dans les comptoirs du Sénégal, ce qui accuse un mouvement d'affaires d'environ 30 millions. Est-il possible d'accroître ce chiffre, déjà très respectable? Non, si l'on s'en tient aux errements actuels; oui, si le système d'exploitation se transforme dans le sens de la colonisation.

Les marchandises d'exportation sont, pour moitié, les arachides; pour un quart, les gommes; enfin, pour le dernier quart, les peaux de bœufs, les plumes d'oiseaux, l'huile de palme, le coton, le café, le caoutchouc, l'or, l'ivoire, etc. Or, il est à remarquer que ces denrées sont presque toutes de provenance agricole, et il est facile de se convaincre, en considérant l'étendue des terres non cultivées et l'imperfection des méthodes de culture, que cette production pourrait facilement être centuplée. Ce ne sera jamais de l'Européen que viendra l'obstacle à ce développement, si considérable qu'il puisse être; pour lui, les débouchés sont assurés et pour ainsi dire sans limites; il a, d'ailleurs, tout intérêt à élargir la base de ses opérations, puisque la plus grande partie de ses dépenses d'achat lui rentre immédiatement par une vente de marchandises sur laquelle il réalise d'énormes bénéfices. Mais on ne pourrait en dire autant de l'indigène; à la fois producteur et consommateur, il

[1] L'arachide ou pistache de terre est le fruit d'une plante rampante; on en extrait une huile excellente, pour la fabrication du chocolat et surtout pour la savonnerie.

limite naturellement ses offres au maximum de ses besoins, en sorte que la production se maintient stationnaire, sauf les fluctuations accidentelles causées par les guerres ou les mauvaises récoltes. Sans doute, on ne peut demander aux indigènes d'employer des méthodes perfectionnées peu en rapport avec la portée de leur intelligence, mais la simple mise en culture des terres inexploitées accroîtrait dans une proportion considérable les revenus de la colonie. De tous côtés on voit des villages, et même des peuplades entières, abandonner leurs champs pour en défricher d'autres, et se déplacer sans autres motifs que le caprice du moment. Ces migrations ne peuvent avoir pour cause un assolement nécessaire, car presque partout le sol est recouvert d'alluvions d'une inépuisable fécondité que les inondations annuelles renouvellent sans cesse. Pendant les trois ou quatre mois de saison des pluies, les régions que l'eau ne recouvre pas se revêtent d'une herbe haute et drue qu'il faut défricher à nouveau chaque année; les bas-fonds immergés s'exploitent en rizières. Dès que les pluies cessent, il faut se hâter de récolter, car bientôt la terre durcit et se fend, herbes et plantes se couchent desséchées sur le sol; les baobabs, les palmiers nains, les arbustes aux ramures épineuses et tourmentées restent seuls debout, mais perdent leurs feuilles jusqu'à la saison suivante. La campagne prend un aspect de désolation morne, sauf dans les régions où un cours d'eau, un marais, une irrigation artificielle, entretiennent un peu d'humidité; là les arbres et les buissons gardent leur parure verdoyante, les fleurs s'épanouissent, les légumes eux-mêmes, arrosés deux fois par jour, poussent toute l'année. Il est facile de se rendre compte que, d'une part, de grandes superficies, aujourd'hui incultes, ne demandent qu'à produire abondamment ; et que, en outre, sur bien des points, on peut obtenir double récolte par des procédés très simples d'aménagement des eaux. La couche aquifère se trouve, en effet, partout à une profondeur variant de 0^{m},50 à 10 mètres. Il suffirait donc, pour rendre possibles les cultures estivales, d'établir, de distance en distance, comme en Lombardie, en Chine, en Égypte, des norias à moulins ou à manèges de chevaux; dans les grandes propriétés, il serait, sans doute, avantageux d'employer les pompes rotatives à vapeur qui fonctionnent avec succès et économie aux environs de Montevideo. La pente uniformément douce du sol facilite l'établissement d'un réseau de petits canaux à ciel ouvert qui répandraient de toutes parts la fécondité et la vie aux époques de sécheresse.

Diverses cultures seraient à encourager plus ou moins suivant les besoins du commerce, les frais d'exploitation, la situation des terres. Nous placerons en premier rang l'arachide, plante annuelle origi-

naire d'Amérique, récemment importée en Afrique, où elle réussit à merveille; Marseille en fait une grande consommation dans ses fabriques de savon. La production est de 200 boisseaux par hectare, valant de 20 à 25 centimes le kilogramme au quai d'embarquement; après avoir supporté 4 centimes de fret, le kilogramme se vend 35 centimes à Marseille. Vient ensuite le caoutchouc, de plus en plus demandé en Europe pour la construction des lignes télégraphiques sous-marines et souterraines; il vaut de 3 à 6 francs le kilogramme, suivant sa qualité; chaque arbre donne, dès l'âge de six ans, 250 grammes de liqueur par mois, soit 3 kilogrammes par saison; en déduisant 35 pour 100 d'eau, on a encore 2 kilogrammes par arbre et par saison, c'est-à-dire un revenu d'au moins 6 francs, qui augmente chaque année jusqu'à la limite de 24 francs pour 8 kilogrammes, et se maintient à ce taux pendant plusieurs années. De nombreux essais ont prouvé qu'on peut planter jusqu'à mille arbres à caoutchouc par 2 hectares, loués au prix de 2 francs l'hectare; déduction faite des frais de culture et de récolte qui atteignent un millier de francs, le bénéfice assuré s'élèverait donc progressivement de 5000 à 23 000 francs pour 2 hectares. Les palmiers à huile offrent l'avantage de n'exiger aucune culture et de prospérer dans tous les terrains: ils se plantent à raison de 100 par hectare et donnent 5 francs de revenu par pied. La gomme, dont le Sénégal a exporté pour 5 millions de francs, en 1870, à raison de 1 fr. 60 le kilogramme, serait susceptible d'une production beaucoup plus étendue. Le café, qualité Nunez, vaut 2 fr. 50 le kilogramme au quai d'embarquement; les comptoirs du Rio-Pongo en exportent seulement trois ou quatre tonneaux et pourraient en produire des chargements entiers. MM. Verdier ont une plantation de caféiers qui rapportent actuellement 50 000 francs et en préparent une autre à Assinie (Côte-d'Or), dont ils espèrent un revenu de 250 000 francs net. Le tabac, récolté à Podor et à Richard-Toll, est de bonne qualité. Le bétail est très beau sur le haut Sénégal et pourrait s'améliorer encore sans les guerres incessantes qui entravent l'élevage; les peaux de bœufs, pesant en moyenne une dizaine de kilogrammes, se vendent 12 francs.

Pour le développement de ces riches cultures, la main-d'œuvre ne manque pas; la population indigène y suffirait si elle voulait s'y prêter; mais, avec le régime commercial actuel, elle n'a aucun intérêt à augmenter sa production. Le nègre propriétaire possède un certain nombre d'esclaves qui piochent, sèment, récoltent, conduisent les denrées aux comptoirs européens sous sa direction, mais il participe seul au bénéfice de la vente et, comme nous l'avons vu, en consacre sur place les deux tiers environ à des achats en rap-

port avec ses goûts; s'il est musulman, il aime la guerre et les femmes, et achète dans la boutique du comptoir des armes de traite, de la poudre, des colliers de perles fausses, des gris-gris en cuir et en cuivre, quelques grandes chemises appelées boubous, des verroteries de toutes sortes. De retour dans son pays, il se procure des esclaves et quelques femmes au prix moyen de 500 francs par tête, brûle sa poudre en guerre, en chasses, et surtout en fantasias, se pare orgueilleusement de ses boubous et de ses gris-gris, et séduit le beau sexe en lui prodiguant les cadeaux. S'il lui reste quelque argent, il retourne à la factorerie jusqu'à ce que sa bourse soit vide; mais il arrive vite à la pleine satisfaction de ses fantaisies. Quant aux esclaves, ils doivent se contenter pour tout salaire journalier d'une ration de vivres valant 0 fr. 50 environ. Les fétichistes ajoutent aux mêmes dépenses la consommation du *Sangara*, liqueur composée dans les comptoirs de la façon suivante : on fait infuser ou bouillir ensemble dans 8 litres d'eau des feuilles de tabac, une poignée de poivre en grains, quelques piments rouges, et l'on ajoute à cette décoction 2 litres d'alcool de qualité très inférieure. Les bénéfices que réalisent les négociants sur la vente de cette boisson sont énormes, et il s'en consomme des quantités prodigieuses. Mais, quelle que soit la capacité d'ingestion des nègres, elle a une limite qui ne se peut dépasser, et quand ils sont tous ivres, hommes, femmes et enfants, le maximum de consommation est atteint. D'ailleurs, le vice de l'ivrognerie contribuant avec les guerres continuelles à dépeupler le pays, on ne saurait l'encourager sans nuire au développement de la colonisation.

Entre ces deux éléments de population, l'un musulman, l'autre fétichiste, la supériorité semble appartenir sans conteste au premier, puisqu'il est astreint par les préceptes du Coran à une morale plus épurée et à une sobriété absolue; c'est sans doute ce qui a porté presque tous les gouverneurs à une excessive tolérance envers les sectateurs de l'islamisme. Une telle politique est cependant absolument contraire aux véritables intérêts de la France. Le Coran, que prêchent les marabouts, proscrit toute compromission avec notre civilisation, toute imitation de nos mœurs et de nos usages; encourageant la vie nomade, il réprouve les maisons de pierres et de briques, et, tout récemment, un malheureux indigène a été empoisonné à Dakar, parce qu'il s'était fait bâtir une habitation à l'européenne. Les objets de luxe, tels que voitures, tableaux, instruments de musique, sont également interdits. Le travail manuel, réservé aux seuls esclaves, est considéré comme infamant pour les hommes libres.

Cette question de l'esclavage est, d'ailleurs, des plus délicates

et a suscité bien des embarras à l'administration coloniale. On sait qu'une loi, inspirée par une philanthropie des plus respectables, déclare libre de droit tout esclave qui pénètre sur le territoire français; il en résulte naturellement que les postes où flotte le drapeau tricolore sont devenus des lieux de refuge inviolables pour les nègres en rupture de servage, et cette hospitalité accordée aux fugitifs est le sujet de réclamations parfois menaçantes de la part des chefs indépendants ou même placés sous le protectorat de la France. Il y a là un danger permanent pour nos possessions et un sujet de très juste préoccupation pour les gouverneurs, partagés entre le désir de rester en relations pacifiques avec les États voisins et l'obligation d'imposer le respect de la loi.

Si la solution de ces problèmes semble si difficile à trouver, c'est qu'on s'obstine à fermer les yeux pour ne pas voir la lumière : qui peut nier, en effet, que le grand principe de l'émancipation des esclaves ne soit une des bases du christianisme qui, le premier, proclama que tous les hommes sont frères? Et l'histoire des peuples ne montre-t-elle pas que la prospérité agricole, industrielle et commerciale, est l'apanage des sociétés à base chrétienne, tandis que l'on voit tous les pays musulmans, de la Perse au Sénégal, voués fatalement à la misère, à la paresse, à la décadence matérielle et morale? C'est par l'instruction, mais par une instruction résolument chrétienne, qu'il faut réformer les populations sénégalaises, dans l'intérêt même du développement commercial. Il existait jadis, à Saint-Louis, une école, dite des otages, où, à la suite des expéditions militaires, étaient détenus des fils de chefs que l'on s'efforçait d'initier aux bienfaits de la civilisation; les résultats obtenus étaient très sensibles, et il n'est pas douteux qu'ils eussent été bien plus durables, si l'on s'était attaché à déraciner l'islamisme de ces jeunes âmes. On compte, au Sénégal, dix esclaves pour un homme libre; émancipez tous ces malheureux au nom du Christ, et vous ferez non seulement une bonne action, mais encore une bonne affaire. Les nègres affranchis s'empresseront d'acheter des vêtements pour couvrir leur complète nudité : ils travailleront pour se procurer d'abord le nécessaire, puis ensuite le superflu; peu à peu se répandra le goût des habitations confortables, des meubles, des vins, des chevaux, des voitures, des montres, des bijoux, etc. La femme, s'élevant du rôle de bête de somme ou de grossière courtisane à celui de mère de famille honorée, dépensera plus pour elle-même et mettra son amour-propre à la bonne tenue et même au luxe de sa maison.

Telle est la voie que nous n'hésitons pas à recommander de préférence à toute autre : émancipation des populations nègres par la

conversion au christianisme. Nous ne nous dissimulons pas qu'aucun gouverneur n'osera la suivre dans les temps de libre pensée et de défiance contre les missionnaires que nous traversons ; et cependant il n'est pas difficile d'entrevoir l'avenir qu'ouvrirait à la colonie une politique vraiment moralisatrice et libérale : tout un peuple de propriétaires et d'ouvriers également producteurs et consommateurs se formerait; l'extension de la culture provoquerait la création d'industries variées et notamment l'exploitation des riches mines de l'intérieur; la stabilité naîtrait dans les familles et la paix publique dans les États; le niveau moral et intellectuel s'élevant graduellement produirait un accroissement constant des besoins de bien-être et de luxe, et l'on verrait se resserrer de plus en plus les liens commerciaux qui unissent la colonie à la métropole. Les hommes qui président à nos destinées n'auraient pour s'en rendre compte qu'à étudier les procédés de nos voisins les Anglais; ils verraient que ces maîtres colonisateurs ne dédaignent pas les services de leurs missionnaires, et que ceux-ci, puissamment aidés et appuyés, sont d'admirables apôtres de l'influence anglaise en même temps que de la Bible. Nos prêtres catholiques ont-ils moins de patriotisme? Leur attitude dans le Levant, en Chine, au Tong-King, à Madagascar, en Tunisie, malgré les déboires qui ne leur sont pas épargnés, répond victorieusement. L'ingratitude dont ils sont l'objet n'est pas une des infamies les moins révoltantes de notre époque.

Mais, du moins, en attendant que la France revienne à sa glorieuse et séculaire tradition de fille aînée de l'Église, il est une besogne préparatoire devant laquelle nos gouvernants n'ont aucune raison, même mauvaise, pour reculer; il s'agit, en effet, de combattre une religion notoirement hostile à nos intérêts matériels. L'islamisme est de trop récente importation sur les rives du Sénégal pour qu'il soit bien difficile d'arrêter ses progrès incessants, et même de le faire reculer; l'extrême mobilité du caractère nègre favorise cette entreprise pour laquelle on pourrait s'appuyer sur les Mandingues, Bambarras et autres qui ont, jusqu'à ce jour, énergiquement résisté à la propagande musulmane. Il faut agir avec décision, énergie, persévérance, et profiter de chaque insurrection pour déporter dans une autre colonie, la Guyane, par exemple, tout marabout coupable d'excitation à la révolte; du reste, il n'y a pas à s'y tromper, tous sont dans ce cas et prêchent ouvertement sans cesse la guerre sainte. Actuellement, en pleine paix, ils lancent contre nous le roi de Cayor, qui nous doit son trône; ils empêchent, même par la force, les indigènes de se rapprocher de nous; ils entretiennent, enfin, une hostilité sourde et constante, qui tom-

berait promptement d'elle-même si l'on purgeait le pays de ces incorrigibles agitateurs. La lutte à mort contre l'islamisme nous paraît inévitable, quel que soit le système de colonisation auquel on s'arrête.

L'exploitation du sol par les indigènes émancipés et moralisés nous paraît le seul digne de la France, parce qu'il est équitable et libéral; malheureusement on paraît aujourd'hui préférer une autre combinaison, qui a pour elle une plus prompte mise en œuvre des ressources du pays, mais qui soulève de nombreuses objections : l'action combinée de propriétaires européens et d'une main-d'œuvre nécessairement importée; on ne peut, en effet, compter sur les indigènes s'ils ne sont stimulés par la perspective de jouir directement du bénéfice de leur travail. Il faudrait alors aller chercher au-delà des mers, en Chine sans doute, les ouvriers nécessaires à l'exploitation coloniale. Ici se pose une première question : les fils du Céleste Empire s'acclimateraient-ils au Sénégal? Il est permis d'en douter, admettons-les cependant et voyons comment fonctionnera ce système.

L'expérience acquise en Californie et dans d'autres pays envahis par les Chinois nous fait prévoir que les premiers convois d'immigrants se répandront dans les villes, accaparant tous les petits métiers, ruinant les marchands européens et métis; puis, par suite d'arrivages incessants, le trop-plein débordera dans les campagnes, refoulant les Africains vers le Soudan, prenant leur place au soleil, travaillant plus et mieux qu'eux, c'est incontestable. Mais, d'autre part, ils consommeront moins encore, vivront le plus économiquement possible, et draineront l'argent de la colonie pour l'emporter en Chine, où ils retourneront jouir des mystérieux plaisirs que notre civilisation ne peut leur faire oublier. Cette dépossession brutale du nègre par le Chinois, il faudra non seulement la consacrer, mais encore l'appuyer par des forces militaires imposantes; car, plus une cause est injuste, plus il faut d'efforts pour la faire triompher. Le Sénégal deviendra, dès lors, le théâtre de scènes analogues à celles qui ont assombri, au dernier siècle, l'histoire des colonies anglaises et espagnoles. Est-ce digne de cette civilisation moderne dont nous sommes si fiers?

On peut objecter que, dans notre étude sur la colonisation de l'Algérie, nous n'avons pas hésité à conseiller le refoulement des Arabes vers le Sahara. La contradiction n'est qu'apparente : dans le Tell algérien, l'Arabe n'a pas droit de cité; c'est un conquérant oppresseur qui, loin de féconder le sol en l'envahissant, n'a semé autour de lui que la ruine et la mort. Les propriétaires légitimes sont les Berbères, race autochthone qu'il s'agit de favoriser et de remettre en possession de ses antiques libertés; quant au nomade

improductif et dévastateur, exigeons simplement qu'il se plie aux lois françaises sur un territoire français. C'est en vertu du même principe que nous demandons à soustraire au joug de l'islamisme, éternel ennemi de la civilisation, les populations laborieuses de l'Afrique occidentale. Nous réclamons l'expulsion impitoyable des marabouts et des musulmans fanatiques et militants, le respect de la classe agricole, la suppression du travail servile, le relèvement moral et matériel des esclaves affranchis. Le système que nous combattons créerait une véritable oligarchie de grands propriétaires dépensant en France avec prodigalité l'argent tiré de la colonie, déversant comme un engrais humain des milliers de Chinois sur les champs arrachés sans motifs à leurs légitimes possesseurs. Ceux-ci ont-ils refusé de cultiver le sol, de se soumettre à vos lois? Pourquoi ne pas même essayer, comme en Algérie, la constitution de l'état civil, de la propriété individuelle et des communes indigènes? Sans doute, l'œuvre ainsi comprise exige de la persévérance, de la ténacité, et ne produirait ses fruits qu'à la longue et progressivement, mais combien n'est-elle pas plus équitable, plus libérale, plus démocratique même!

III

Si l'on applique au Sénégal le système de colonisation par les indigènes, une armée peu nombreuse suffira pour maintenir l'ordre dans le pays purgé des fauteurs de guerres religieuses; un millier de tirailleurs indigènes et deux cents spahis armés à la légère peuvent tenir en respect toute la contrée située entre le Ba-Fing et la mer; mais il importe, pour l'instruction de cette poignée d'hommes, de rompre complètement avec les principes de la stratégie européenne; elle devrait être armée à la légère et organisée de manière à se porter très promptement sur les points où quelque agitation serait signalée. Si l'on se décide à occuper le plateau qui s'étend du Sénégal au Niger, il faudrait pour cela cinq cents hommes de plus. Ces troupes s'appuieraient sur le cordon de postes fortifiés, très judicieusement échelonnés par le gouverneur Faidherbe le long du Sénégal, et prolongés récemment par les forts de Bafoulabé, Kita, Bamakou, mais elles seraient le moins possible immobilisées dans ces garnisons.

Armés de fusils à répétition, habillés de laine avec une toile imperméable pour s'envelopper la nuit, les soldats ne porteraient jamais sur eux plus de 100 kilogrammes, armes et munitions comprises. Les vivres de campagne se composeraient de biscuit, de quelques conserves, d'eau et de café; les troupeaux de l'ennemi

pourraient fournir un supplément de nourriture, mais il ne serait pas emporté de cuisines. Ainsi équipée, cette petite armée ferait de rapides incursions à l'improviste, ayant soin de profiter de toutes les occasions pour enlever aux rebelles les moyens de transport rapide, mais en évitant de détruire les récoltes et le bétail, et en respectant les populations laborieuses et pacifiques.

Sur les cours d'eau, il serait bon d'organiser une sorte de corps amphibie, à la fois marin et soldat, pourvu de canots à vapeur et d'embarcations de toutes dimensions. Il est bien entendu que, pour la composition de ces divers corps, on aurait largement recours à l'élément indigène, ainsi, d'ailleurs, qu'on le fait actuellement avec succès; mais il faut que les cadres soient en grande partie formés d'Européens très largement payés. Dans l'organisation des troupes coloniales, on ne doit pas perdre de vue qu'il est économique d'avoir peu de soldats, mais bien acclimatés, bien armés, rompus à la fatigue; aucun sacrifice pécuniaire ne doit être épargné pour les retenir dans les rangs.

Les postes fortifiés actuellement existants sont très bien situés et suffisent pour tenir les populations en respect. Il n'en est pas de même de la capitale, dont l'emplacement est défectueux au double point de vue commercial et sanitaire. Il est vrai que la barre du fleuve forme une excellente défense contre une attaque par mer; mais les grandes guerres maritimes paraissent devoir être de plus en plus rares, et la position de Dakar, si avantageuse en temps de paix, peut être facilement fortifiée. Le rocher de Gorée est une position stratégique excellente, et il suffirait de construire quelques ouvrages sur la terre ferme; dès lors, cette magnifique rade deviendrait un précieux point de ravitaillement pour nos croiseurs de l'océan Atlantique. C'est donc là et non à l'embouchure du fleuve que devrait être placé le chef-lieu de nos possessions sénégalaises [1].

Il ne manque à Dakar pour devenir la plus importante place de la côte occidentale d'Afrique qu'une ligne télégraphique la mettant en communication avec la France et un chemin de fer la reliant à l'embouchure du Sénégal. Ces deux utiles entreprises sont en voie d'exécution. Un câble sous-marin doit prochainement être immergé entre le cap de Bonne-Espérance et l'Europe ; un embranchement se détachera des îles du Cap-Vert pour aboutir à Dakar. Le chemin

[1] Le contre-amiral baron Grivel, commandant en chef la station de l'Atlantique sud, a fait sur la mise en état de défense de la rade de Dakar un remarquable rapport au ministère de la marine. Nous avons la douleur d'apprendre que cet officier général distingué vient de mourir à son bord sur la côte d'Afrique. La *Revue* perd en lui un collaborateur et un ami dévoué.

de fer de cette ville à Saint-Louis est concédé à la Société des Batignolles. Son exécution ne présente pas de difficulté; le pays à traverser a peu de relief et n'est coupé par aucun cours d'eau important. L'utilité de cette ligne n'est pas contestable : les dangers et les retards de la barre du Sénégal grèvent les marchandises d'une assurance de 25 pour 100 *ad valorem;* d'autre part, le transport à dos de chameaux de Saint-Louis à Dakar ne coûte pas moins de 2 fr. 50 par tonne kilométrique; il est donc évident que le tarif de 0 fr. 044, prélevé par le chemin de fer, sera encore très avantageux pour le commerce, tout en donnant à la compagnie un fort beau bénéfice sur le transport des 80 000 tonnes de marchandises qui constituent le total actuel du transit actuel par le fleuve.

Cependant un obstacle imprévu retarde en ce moment la construction de ce chemin de fer. Le tracé est en grande partie compris dans le Cayor, dont le souverain se refuse à laisser commencer les travaux. Ce royaume avait été conquis par le colonel Faidherbe, qui l'avait annexé aux possessions françaises; mais un de ses successeurs eut la malencontreuse idée de replacer sur son trône l'ancien roi ou *damel* Lat-Dior, qu'il croyait dévoué à la France. Menacé par un prêcheur de guerre sainte, le potentat nègre fut secouru et sauvé par les troupes françaises.

Lat-Dior était indigne de tant de bienfaits; quoique musulman, il s'adonnait à l'ivrognerie et se laissait dominer par les marabouts et par la caste guerrière des *tiedos*, fort hostile à l'influence française; mais, en somme, on avait assez facilement raison de ses velléités de rébellion, en lui fournissant de quoi s'enivrer à son aise; c'est même par ce procédé qu'on avait obtenu son adhésion à la construction du chemin de fer. L'incident paraissait vidé, lorsque Lat-Dior, sans égard pour la parole donnée, se ravisa et déclara insolemment que si les Français faisaient passer chez lui leurs *navires à roulettes*, il incendierait ses villages et se retirerait dans l'intérieur avec tout son peuple. Sans doute, on pourrait encore apaiser cette belle fureur avec quelques barils de sangara, ce qui serait moins dispendieux qu'une expédition militaire; mais tout porte à croire que l'astucieux damel, encouragé par le succès de sa manœuvre, ne manquerait pas de la renouveler indéfiniment. Il vaut donc mieux en finir une bonne fois avec cet incorrigible ivrogne; cet acte d'énergie est d'autant plus opportun, que les habitants du Cayor ne paraissent nullement partager les préventions de leur souverain et ne demandent qu'à être débarrassés de la tyrannie des tiedos.

Une autre entreprise, aussi profitable au commerce que le chemin de fer de Dakar à Saint-Louis, serait la canalisation du Sénégal

jusqu'au poste de Médine, en amont du confluent de la Falémé; cette rivière pourrait aussi être rendue navigable sur une certaine partie de son cours. Actuellement, les navires, dont le tirant d'eau ne dépasse pas 8 pieds, peuvent remonter en toutes saisons jusqu'à Mafou, c'est-à-dire à 300 kilomètres de l'embouchure du fleuve; du 15 juillet au 15 novembre, ils atteignent Bakel, et du 1er août au 1er octobre, Médine, mais seulement dans les années favorables. Entre Mafou et Bakel, pendant la saison sèche, quarante barrages obstruent complètement le lit du Sénégal, qui ne présente plus qu'une succession de bassins communiquant ensemble par de petits ruisseaux dont plusieurs n'ont pas plus de 15 à 20 centimètres de profondeur. Cependant les chalands de traite, bateaux plats d'un tirant d'eau de 30 centimètres à vide, montent jusqu'à Bakel, vers la fin du mois de mars, mais en déchargeant leurs marchandises à à chaque barrage et en se faisant haler par les riverains. La baisse des eaux est souvent très brusque, en sorte que les navires sont obligés à une grande prudence pour ne pas se laisser surprendre et rester échoués toute une saison. Le télégraphe pourrait rendre de très grands services et permettre la circulation jusqu'à la dernière limite, en signalant instantanément les baisses qui se produisent dans le haut du fleuve; mais, pour que ces indications fussent efficaces, il faudrait que l'on eût fait préalablement de rigoureuses observations sur la concordance des variations de niveau aux diverses hauteurs.

L'administration s'est préoccupée à plusieurs reprises de prolonger la navigabilité du Sénégal, en supprimant les barrages; en 1862, des études sommaires furent faites et aboutirent à des conclusions peu encourageantes : il était à craindre, disait-on, qu'en creusant des canaux larges et profonds entre les bassins successifs du haut fleuve, on provoquât son complet assèchement, en raison de l'alimentation insuffisante des sources pendant la saison sèche et de la pente rapide que l'on supposait exister entre Médine et Saint-Louis. D'après M. le lieutenant de vaisseau Dorlodot des Essarts, ces appréhensions ne sont pas fondées; la pente est très peu accusée, ainsi que le démontrent la faiblesse du courant sur les barrages et l'ascension de la marée jusqu'à 440 kilomètres de Saint-Louis. Rien n'empêcherait donc de draguer les barrages, presque tous sablonneux, de manière à créer un chenal praticable en toutes saisons pour les chalands et les petits vapeurs; une ou deux dragues suffiraient à ce travail, et des nègres pourraient très bien diriger ces appareils d'une grande simplicité; on prendrait le combustible dans les forêts qui bordent le fleuve; dans ces conditions, l'opération serait peu dispendieuse. Peut-être, cependant. faudrait-il deux ou

trois écluses pour maintenir le plan d'eau à une hauteur convenable; mais rien n'est moins certain. Il serait possible également de supprimer, à peu de frais, quelques boucles du fleuve qui forcent à des détours considérables; on n'aurait pour cela qu'à couper les isthmes, en creusant pendant la saison sèche des rigoles étroites et peu profondes; au retour des pluies, les eaux torrentueuses se chargeraient d'élargir et d'approfondir ces canaux, le sol n'étant formé que d'une argile sans consistance.

Il est bien entendu que ces travaux ne devraient être entrepris qu'après une étude préalable; et, s'il était prouvé que la canalisation du Sénégal ne peut être menée à bonne fin qu'au prix de dépenses excessives, il faudrait en revenir au projet de chemin de fer longeant la vallée à distance suffisante du fleuve pour rester en dehors des inondations annuelles. Une chose est indiscutable : il y a lieu de créer entre Saint-Louis ou Daker et le haut Sénégal une voie de communication plus avantageuse que celle actuellement existante; deux systèmes sont en présence: qu'on détermine sans délai lequel est le moins dispendieux, tout en donnant une satisfaction suffisante aux besoins du commerce, et que les travaux soient entrepris aussitôt cette question résolue.

Tels sont les besoins actuels de nos possessions sénégalaises et les conditions dans lesquelles leur prospérité peut se développer sans sortir des limites où s'est tenu jusqu'à ce jour le commerce français. Mais toute colonie douée de vitalité et se sentant appelée à un avenir prospère doit avoir des ambitions plus hautes; il est naturel qu'elle aspire à étendre ses frontières, ou tout au moins le champ de son influence prépondérante et de son trafic : pour l'Algérie, ce sont les oasis du Sahara; pour la Cochinchine, le Tong-King; pour la Nouvelle-Calédonie, l'archipel des Nouvelles-Hébrides, qui sont les objectifs de leurs légitimes convoitises. Le Sénégal, limité à l'ouest par l'Océan, au nord par les sables du désert, au sud par les possessions anglaises, ne peut progresser que vers l'est; dans cette direction, les perspectives d'avenir sont pour ainsi dire sans bornes : c'est le vaste bassin du Niger, le plus beau fleuve de l'Afrique, après le Nil et le Congo. En contemplant sur la carte cette magnifique artère décrivant un large demi-cercle à travers le Soudan, on s'étonne que les peuples civilisés n'aient songé que depuis peu à l'utiliser; il est vrai que les abords n'en sont pas faciles; les sources sont défendues par la superstition de peuplades inhospitalières. MM. Zweifel et Moustier, agents de la puissante maison Verminck de Marseille, ont dû se contenter, il y a deux ans, de s'en approcher d'assez près pour déterminer leur position géographique, mais n'ont pu vaincre la résistance obstinée de leurs

gardiens. Les embouchures, situées au fond du golfe de Bénin, sont plus abordables, mais extrêmement malsaines. Depuis quelques années, les Anglais y ont établi des comptoirs et montent avec leurs canonnières jusqu'au confluent de la rivière Bénué, par laquelle ils s'enfoncent assez avant vers l'est. A quelques milles en amont, le Niger est barré par une cataracte encore peu connue, mais que l'on dit absolument infranchissable. A moins qu'on ne parvienne à tourner cet obstacle au moyen d'un canal latéral, le bas Niger ne pourra donc servir à pénétrer dans le Soudan occidental. Les Anglais ne se bornent pas à exploiter les bouches du fleuve; par la Gambie et par Sierra-Leone, ils s'efforcent d'en atteindre le cours supérieur, mais, de ce côté, leurs tentatives n'ont pas réussi, et nous avons quelques chances de les devancer, ou du moins nos traités de protectorat avec le Fouta-Djallon et le sultan de Ségou nous permettent de l'espérer. Avec la ténacité qui les caractérise, nos rivaux préparent de longue main une autre entreprise plus audacieuse encore. Établis près du cap Juby, au sud du Maroc, ils avaient projeté de faire pénétrer l'Océan dans la partie occidentale du Sahara, que l'on prétendait sensiblement au-dessous du niveau de la mer; c'était, en somme, un plagiat du projet Roudaire; mais le docteur Lenz, qui a réussi récemment à gagner Timbouctou par cette voie, assure que la dénivellation supposée n'existe pas. Sans se décourager, les Anglais profitent de l'influence prépondérante qu'ils ont su prendre au Maroc, pour solliciter du sultan de ce pays la concession de l'importante vallée du Draa, qui débouche un peu au nord de leur établissement du cap Juby; ils seraient ainsi maîtres d'une des principales routes de caravanes vers Timbouctou; sans doute, ils relieraient alors l'océan Atlantique au coude nord du Niger au moyen d'un petit chemin de fer jeté à travers les sables du Sahara.

Ces efforts de l'Angleterre par plusieurs points à la fois justifient pleinement ceux que nous faisons de notre côté pour porter notre pavillon sur le grand fleuve soudanien. Déjà le colonel Faidherbe avait jeté de ce côté ses regards ambitieux : peu de temps après la mort du redoutable El-Hadjï-Omar, fondateur de l'empire Toucouleur, il envoyait le lieutenant de vaisseau Mage à Ségou-Sikhoro, près de son successeur Ahmadou. Le soupçonneux souverain garda longtemps l'officier français prisonnier dans sa capitale, et le renvoya ensuite au Sénégal sans lui avoir donné aucune satisfaction. Ce fut seulement en 1880 que l'idée de l'éminent gouverneur fut reprise : une mission nombreuse, commandée par le capitaine Gallieni, de l'infanterie de marine, se dirigea vers Ségou. Chemin faisant, elle s'efforçait de reconnaître le terrain en vue de la construction d'une voie ferrée du Sénégal au Niger, et de faire accepter

aux populations traversées le protectorat de la France. Tout alla bien jusqu'au pays des Bambaras; ceux-ci étaient alors fort irrités contre les Toucouleurs. La vue des cadeaux que les Français portaient à leur plus cruel ennemi les exaspéra; ils se ruèrent sur la petite troupe au moment où elle franchissait un passage difficile, tuèrent ou blessèrent plusieurs hommes de l'escorte et pillèrent les bagages. Le capitaine Gallieni s'estima heureux de pouvoir, par une marche précipitée, gagner et franchir le Niger aux environs de la ville de Bammakou. Dès lors, les voyageurs se trouvaient dans les États d'Ahmadou et pouvaient se croire en sécurité. Cependant ils n'étaient pas au bout de leurs tribulations; le sultan, toujours défiant, leur interdit l'accès de sa capitale et les interna dans un village des environs, où ils restèrent dix mois sans provisions et sans médicaments, éprouvés par la fatigue, les maladies, les privations, et ne sachant s'il leur serait jamais donné de recouvrer leur liberté. Le capitaine Gallieni, cependant, ne perdit pas courage et ne cessa de parlementer. Enfin, vers la fin de mars 1881, il parvint à obtenir d'Ahmadou un traité qui reconnaissait à la France le droit exclusif de naviguer sur le Niger dans les limites des États Toucouleurs; les conditions auxquelles était subordonnée cette importante concession ne pouvaient aucunement gêner l'accomplissement des projets de la France, et devaient calmer les susceptibilités du sultan. En somme, ce traité doit être considéré comme très avantageux puisqu'il fait rentrer tout le cours supérieur du Niger dans la sphère d'influence de notre colonie.

Pendant que le capitaine Gallieni négociait auprès du sultan de Ségou, le lieutenant-colonel Borgnis-Desbordes créait le poste fortifié de Bafoulabé au confluent du Ba-Fing et du Ba-Khoy, et jetait les fondements de celui de Kita, à moins de 200 kilomètres du Niger, et à 1350 kilomètres de Saint-Louis. Le succès de cette importante campagne fut un moment compromis. L'almamy du Fouta Sénégalais essaya de couper les communications de la colonne expéditionnaire avec sa base d'opérations; un combat sanglant fut livré, et les vivres destinés à nos troupes seraient tombés entre les mains de l'ennemi sans le dévouement de l'escadron de spahis dont trois officiers sur quatre se firent tuer héroïquement pour le salut de tous. L'émotion fut grande à Saint-Louis, où l'on crut perdues et la mission Gallieni et les troupes du colonel Desbordes, sans pouvoir leur porter secours. Nous avons dit plus haut comment les traitants de la capitale parvinrent à conjurer le danger qui menaçait la colonie entière.

La campagne de 1882 fut très brillante, mais aussi plus téméraire encore. Le colonel Desbordes rentra dans Kita, le 7 janvier,

après avoir brûlé un village dont les habitants avaient pillé une caravane quelques jours avant; il fit réparer le fort qui, construit trop hâtivement l'année précédente, avait beaucoup souffert des intempéries de l'hivernage, et il eut la satisfaction de constater que déjà les Malinkés rentraient dans leurs foyers abrités par le drapeau français et reprenaient leurs travaux qu'avaient interrompus les persécutions des Toucouleurs. C'est là qu'il reçut un pressant appel des habitants de Kéniéra, ville située au-delà du Niger, qu'assiégeait alors un certain Samory. Saisissant avec empressement cette occasion de relever le prestige de la France un peu compromis par le pillage et la retraite précipitée de la mission Gallieni chez les Bambaras, l'énergique officier partit aussitôt avec sa petite troupe; mais quelque rapide que fût sa course, il arriva trop tard. Kéniéra venait de succomber; ses défenseurs, exténués par les privations, avaient été brûlés vifs, les femmes et les enfants emmenés en esclavage. Le colonel Desbordes se contenta de disperser les bandes de Samory, puis il repassa le Niger, suivi de près par la cavalerie ennemie qui réussit à lui tuer un officier et un soldat, et incendia tous les villages jusqu'à sept journées de Kita.

On voit à quelle anarchie est livré ce malheureux pays; le gouvernement espère y mettre fin en établissant un nouveau poste fortifié à Bamakou, sur le grand fleuve soudanien. Tel est l'objectif de la troisième campagne du colonel Desbordes; en même temps, un nombreux personnel est parti pour Bafoulabé, afin de commencer les travaux du chemin de fer qui doit relier les deux fleuves. Dès que le poste de Bamakou sera terminé, on y entreprendra la construction de petits navires qui, munis de machines à vapeur envoyées de France, devront, l'année prochaine, promener le pavillon français sur les eaux du Niger. En même temps, le docteur Bayol, déjà connu par son exploration du Fouta-Djallon, se dirige, sans escorte, sur Ségou par le Kaarta, afin de préparer les Toucouleurs à laisser passer sur leur territoire la colonne Desbordes. Nous attendons avec impatience, et non sans une certaine appréhension, des nouvelles de ces diverses expéditions; la mission Bayol, en particulier, nous paraît bien exposée, et nous craignons que l'intrépide explorateur n'ait à payer cher l'honneur de marcher seul en véritable précurseur de la civilisation vers les rives du Niger. La situation des constructeurs du chemin de fer est aussi très délicate; les difficultés techniques ne leur manqueront pas, sans compter les dangers d'un climat malsain et les éventualités de retour offensif toujours à craindre avec des populations mal soumises. La direction des travaux a été confiée à M. Jacquier, ingénieur des ponts et chaussées; outre quatre-vingts ouvriers français, il dispose de six

cents ouvriers marocains, d'un égal nombre d'indigènes et de trois cents *Kroumen* ou nègres de la côte de Guinée. On assure que ce personnel trouvera, en arrivant sur le haut Sénégal, des magasins bien organisés et des abris solidement construits.

Nous n'avons pas hésité à reconnaître que la pensée d'étendre jusqu'aux rives du Niger les relations commerciales de nos possessions du Sénégal était juste et pouvait être féconde. Nous ajouterons que l'emplacement de Bamakou nous paraît heureusement choisi pour y établir un poste fortifié ; un peu en aval se trouve le barrage rocheux de Sotuba, qui coupe le fleuve en deux bassins distincts : l'un descend vers Ségou, Timbouctou et, probablement, jusqu'aux cataractes de Boussa sans autre obstacle ; l'autre monte vers le Bouré, le pays des Mandingues et, par la rivière Tankissa, vers le Fouta-Djallon. De Bamakou, on peut donc commander tout le Soudan occidental ; c'est la clef du haut et moyen Niger. Ceci admis, rien de plus rationnel que de relier ce poste avancé à nos établissements du Sénégal par une ligne de fortins ; nous serions encore d'avis qu'une ligne ferrée serait utile entre ces divers postes, pour assurer leur ravitaillement et leur permettre de se prêter un mutuel appui. Mais cette idée simple et pratique a été transformée en une véritable folie, et l'on se demande comment un plan aussi déraisonnable que celui du chemin de fer du haut Sénégal a pû être approuvé par deux Chambres, où se trouvent cependant quelques hommes sensés et compétents. De sang-froid, sans hésiter, on entreprend de jeter à travers un pays à peine connu, au milieu de populations en partie hostiles, une voie ferrée semblable à celles qui sillonnent la France ! On choisit pour tête de ligne le petit village de Kayes, situé à quelques kilomètres en aval de Médine, que les plus petits vapeurs ne peuvent atteindre que pendant trois mois de l'année dans les circonstances les plus favorables ! Se figure-t-on les lourdes locomotives traînées sur des chalands de traite qu'il faut haler à la cordelle et décharger au passage de chaque barrage ? Et qu'on ne s'imagine pas qu'une fois l'énorme matériel transporté, il suffira de poser les rails ; le plateau qui s'étend entre le Ba-Fing et le Niger est loin d'être uni, il faudra beaucoup de remblais, de tranchées, de ponts pour franchir de nombreux et larges cours d'eau. Le chemin de fer, que l'on veut établir selon toutes les règles de l'art, sera interminable à construire, engloutira des sommes colossales, dévorera des vies humaines par milliers, et, quand il sera terminé, suivant l'expression pittoresque d'un Sénégalais, la forêt aura le temps de reprendre possession de la voie avant que l'on ait pu former un seul train de marchandises.

Pourquoi ne pas procéder avec mesure et progressivement, cana-

liser d'abord le Sénégal le plus haut possible, comme nous l'avons indiqué, puis, du point où la navigation cesserait d'être praticable pendant la plus grande partie de l'année, faire partir une petite voie portative Decauville? On éviterait les travaux d'art coûteux, les remblais, les tranchées, et l'on se contenterait de ponts en bois rustiquement établis; les courbes et les pentes seraient ensuite adoucies à mesure que le transit se développerait par l'extension des relations commerciales. On aurait ainsi le double avantage de construire très vite et à peu de frais; en outre, les parties détruites par les tribus hostiles seraient facilement réparées, et aucun accident grave ne serait à redouter. Une ligne ainsi établie se prêterait très bien au transport d'une trentaine de tonnes par jour, ce qui serait, sans doute, largement suffisant pendant les dix premières années. Peu à peu le commerce s'habituerait à prendre la nouvelle route; des études complémentaires pour les rectifications de tracé pourraient se faire à loisir. Les mœurs des populations mieux surveillées s'adouciraient et, trouvant un débouché assuré pour les produits de leurs champs, elles augmenteraient leurs cultures. Alors seulement pourrait se faire sentir le besoin d'une voie à plus large section, à traction plus rapide, et construite avec plus de soin; mais à cette époque, les difficultés actuelles seraient en grande partie aplanies, le petit chemin de fer servirait à transporter le matériel du grand, et l'on serait, d'ailleurs, assuré d'un revenu rémunérateur. Ce qui n'est aujourd'hui qu'une ruineuse aberration deviendrait alors une nécessité en même temps qu'une fructueuse opération.

Dans de telles conditions, avec ces débuts modestes, le succès final ne nous paraîtrait pas douteux. Les territoires à traverser sont fertiles, et si, dans ces derniers temps, les avis à ce sujet ont été partagés parmi les officiers des troupes expéditionnaires, c'est que plusieurs n'ont vu le pays que pendant la saison sèche, alors que toute végétation languit et meurt; il faut aussi se rappeler que cette malheureuse région est dévastée depuis plusieurs années par les guerres incessantes entre Bambaras et Toucouleurs. Nous croyons fermement que l'apparition de bateaux à vapeur sur le Niger et l'existence d'une voie commerciale bien protégée transformeraient avant peu les conditions sociales et politiques des populations indigènes, mettraient fin à leurs luttes désastreuses, et stimuleraient les aptitudes du plus grand nombre pour la culture et le commerce.

IV

Notre conclusion sera que le Sénégal peut devenir un riche et vaste empire colonial s'il est administré avec sagesse et fermeté; mais il ne faut pas se dissimuler qu'il subit en ce moment une crise très grave et dans laquelle sa fortune peut sombrer à tout jamais. On s'est lancé depuis peu dans des entreprises très hasardeuses, pleines de séductions, mais exigeant beaucoup de sagesse, de sang-froid et des connaissances spéciales, qualités qui ne brillent pas chez nos gouvernants.

L'affaire du chemin de fer entre le Sénégal et le Niger est mal conduite. Sans doute, on a choisi avec grand soin dans le corps très distingué des Ponts et chaussées l'ingénieur auquel on a confié la direction de cette très difficile entreprise; s'il s'agissait de jeter une voie ferrée à travers les plaines de la Beauce ou même les massifs des Alpes, sa compétence serait parfaite; mais saura-t-il lutter contre les difficultés météorologiques et politiques du pays? De longues années s'écouleront avant qu'il en ait pu triompher, et, pendant ce temps, les communications des postes de Kita et de Bamakou ne seront pas assurées. Qu'un soulèvement général éclate sur le haut Sénégal,et les petites garnisons de ces forts, livrées à elles-mêmes, privées de ravitaillements, décimées par les privations et les maladies, se trouveront vouées à une destruction totale. Un tel désastre serait fatal à notre influence dans l'Afrique occidentale et, ce qui est plus grave encore, jetterait un discrédit durable sur les entreprises coloniales, quelles qu'elles soient; impressionnable comme il l'est, le peuple français s'en dégoûterait pour longtemps, et l'on verrait reparaître cet absurde adage, qui commençait à passer de mode : *Le Français n'est pas colonisateur.*

Nous ne voulons pas insister sur les accusations graves qui ont été portées contre certains agissements de l'administration coloniale. On a parlé de transactions scandaleuses dont les entreprises du haut Sénégal auraient été le prétexte, et les brusques démissions de deux gouverneurs sont attribuées à leur refus de s'y associer. Le dernier, M. le capitaine de vaisseau Vallon, a sollicité, pour dégager sa responsabilité, une enquête officielle dont les conclusions ne paraissent pas de nature à rassurer l'opinion publique disposée à s'alarmer du silence officiel dont on a enveloppé ces affaires. Il est évident que, tout au moins, les ressorts de l'autorité coloniale sont relâchés, sans doute, par suite de son excessive instabilité; une certaine anarchie administrative, reflet de celle dont nous sommes témoins dans la

métropole, règne dans nos possessions sénégalaises, qui n'ont jamais eu plus grand besoin d'être gouvernées avec fermeté. Cette situation critique ne saurait se prolonger sans faire courir à la domination française les plus grands dangers.

On ne saurait conseiller au gouvernement une politique de recul; rien n'est plus périlleux que de battre en retraite devant des populations barbares; et, puisque le drapeau de la France s'est engagé jusqu'au Niger, il importe de l'y maintenir au prix même des plus grands sacrifices; mais il faut couper court aux entreprises ruineuses, non justifiées et mal contrôlées, qui compromettent la sécurité et l'honneur de la colonie. En profitant habilement des rivalités et des haines qui divisent les races disséminées entre les deux fleuves, on peut préparer un rôle honorable à l'influence française. Qu'on n'hésite pas à prendre un parti; en cherchant à ménager les uns et les autres, on n'arrive qu'à mécontenter tout le monde. Actuellement deux éléments contraires sont en présence dans le Soudan occidental : les Toucouleurs, d'un côté; les Bambaras et les Mandingues, de l'autre. Les premiers ont réussi jadis à fonder un grand empire sous l'énergique impulsion d'un prophète ambitieux; mais leur puissance, basée sur le fanatisme, la terreur et la dévastation, est déjà très ébranlée; elle ne tardera pas à s'effondrer sous les coups des populations opprimées, si nous l'abandonnons à ses propres forces. Musulmans militants, ils ne peuvent être que nos irréconciliables ennemis; alors même qu'ils solliciteraient notre alliance, il n'y a que fourberie et duplicité à en attendre. La conduite de leur sultan Ahmadou à l'égard de Mage et du capitaine Gallieni ne doit nous laisser aucun doute sur leurs véritables dispositions. Leur intelligence, leur bravoure, peuvent faire illusion et séduire des esprits généreux et superficiels; mais, qu'on y prenne garde, la fausse civilisation du Coran ne peut porter d'autres fruits que l'esclavage, la guerre et la ruine. Mieux vaut cent fois la grossière barbarie des nègres fétichistes; ceux-ci, du moins, ne demandent qu'à vivre en paix et à cultiver leurs champs sous la tutelle d'un protecteur puissant et paternel. Ils ont cru trouver en nous des libérateurs, et grande a été leur déception lorsqu'ils ont vu nos émissaires chargés de cadeaux traverser leurs territoires pour aller traiter avec leur cruel ennemi; ne comprenant rien aux finesses de notre diplomatie, ils se sont tournés contre nous. Rien n'est perdu encore, et il est temps pour la France de prendre avec sa générosité traditionnelle la défense du droit opprimé. Elle trouvera chez ces peuples simples et naturellement pacifiques de bons agriculteurs et de loyaux serviteurs, sur lesquels elle pourra prendre un solide point d'appui pour refouler l'islamisme envahissant. Elle rentrera dès lors

dans sa mission providentielle et civilisatrice, pourvu qu'elle apporte à ses nouveaux protégés, en échange de leurs services, autre chose que des cotonnades et de l'eau-de-vie frelatée. Elle est tenue à les moraliser en les instruisant ; et c'est le cas de ne pas oublier que la morale est illusoire et l'instruction périlleuse, si la religion n'en est pas le principe absolu. Comment pourrait-on amener ces natures naïves à pratiquer les vertus domestiques et sociales sans la perspective des récompenses ou des châtiments éternels? Ce n'est pas avec les principes de la morale civique, selon M. Paul Bert, que l'on pourra lutter en Afrique contre les séductions du paradis de Mahomet. Comme partout, la question religieuse est aux colonies une question vitale, et la France ne peut être forte qu'à la condition d'être catholique; sinon, retournant elle-même à la barbarie, elle sera sans action sur les peuples sauvages.

Ce n'est pas tout de connaître les véritables principes, il faut encore savoir les appliquer avec l'esprit de suite qui nous a constamment fait défaut, même aux plus beaux jours de notre prospérité coloniale. La versatilité est, il faut bien le reconnaître, un des plus fâcheux côtés de notre caractère national, mais les peuples, comme les individus, peuvent et doivent se corriger de leurs défauts. Malheureusement les Français sont loin d'être en progrès sous ce rapport; jamais peut-être l'instabilité n'a porté de plus déplorables fruits qu'à notre malheureuse époque. Si la métropole souffre de ce mal aigu, les colonies en agonisent, et plus que toute autre le Sénégal qui, en vingt mois, a changé cinq fois de gouverneur. Il est facile de comprendre que rien de sérieux et de durable ne peut se fonder dans ces conditions. Des fonctionnaires aussi mobiles ne peuvent avoir qu'une ambition : signaler leur court passage dans la colonie par quelque combat heureux qui leur procure un avancement et un peu de gloire facilement acquise; cela fait, ils ne cherchent plus qu'à gagner sans tracas et dans une douce oisiveté la fin de leur ennuyeuse corvée. Quant à développer les ressources et la prospérité commerciale du pays dont l'administration leur est confiée, quant à créer de nouveaux débouchés, à encourager des cultures nouvelles, à moraliser les indigènes, ce sont là des préoccupations dont ils ne se soucient guère : à quoi bon ces longs et patients efforts, si l'on ne doit plus être là pour en voir mûrir et en recueillir les fruits? Un gouvernement de colonie, c'est, pour le militaire, un grade nouveau à conquérir; pour le civil, une lucrative sinécure accordée en récompense de quelque service politique plus ou moins avouable ; de l'intérêt public, nul n'a cure.

Que voyons-nous, au contraire, dans cette magnifique gerbe de

colonies anglaises et hollandaises qui s'appellent l'Indoustan, le Canada, l'Australie, l'Afrique australe, les Indes néolandaises? Leur prospérité est due, non à une persistance aveugle et irréfléchie, mais à une recherche patiente et continue du meilleur parti que l'on puisse tirer des ressources naturelles du pays, quelque pauvre qu'il soit. L'Angleterre et la Hollande se sont constamment efforcées de fixer sur place les fonctionnaires de tout ordre par des soldes élevées et des situations brillantes, de telle sorte qu'il n'est pas rare de voir parvenir gouverneur ou vice-roi opulent d'une colonie tel personnage qui jadis y était débarqué petit employé sans aucune fortune. On leur accorde des congés fréquents, aussi nécessaires pour rétablir les santés ébranlées par des climats débilitants que pour régler dans la métropole certaines affaires importantes; ils ne les prolongent pas à plaisir, car il leur tarde bientôt d'aller retrouver au-delà des mers l'indépendance, les honneurs quasi-royaux, les intérêts de toutes sortes qui les sollicitent. Sans doute, la tâche n'est pas toujours aisée; il y a parfois de grandes luttes à soutenir, de graves échecs à réparer : on en a vu de nombreux exemples dans l'Inde, dans l'Afrique australe, à Sumatra, au pays des Achantis; mais, par une habile politique, plus encore que par la force des armes, les deux grands peuples colonisateurs ont su sortir affermis, même de leurs revers.

Vicomte H. de Bizemont.

LES ALMANACHS POLITIQUES

SOUS LA RÉVOLUTION[1]

III

En même temps que le calendrier officiel, paraissent d'autres calendriers républicains avec des dénominations morales et des noms d'hommes célèbres mis à la place du nom des saints. Le premier que nous rencontrons est une nouvelle œuvre de Sylvain Maréchal, qui, grisé par le succès de l'*Almanach des honnêtes gens*, veut faire mieux encore avec l'*Almanach des Républicains*. Il appellera janvier, la Loi; février, le Peuple; mars, les Pères; avril, les Époux; mai, les Amants, etc. Chaque jour prendra le nom d'un personnage fameux ou d'un événement important, comme Spartacus ou comme l'Invention de l'imprimerie. Mais ce qui donne un prix singulier à ces curieuses innovations, ce sont les commentaires dont Sylvain Maréchal les a gravement ornées. Nous ne pouvons résister au plaisir d'en citer quelques-uns. Voici ce que l'auteur dit de Fénelon : « Oublions qu'il était prêtre et, qui pis est, archevêque. Mais il avait de si belles mœurs, une âme si douce!... » Tite Live lui paraît un historien laborieux. « Il nous faut de ces hommes-là, remarque-t-il, moins crédules cependant. » Molière est un poète de valeur : « Aujourd'hui on jouera son *Tartufe*, quand on aura changé le plat dénouement de ce chef-d'œuvre dramatique. » Voltaire a rendu des services qui méritent de la reconnaissance. Jugez-en : « Il goguenarda les rois, il pinça les prêtres, il turlupina les nobles, il émancipa le peuple et lui inocula la raison. » Moïse a droit à une place d'honneur dans le calendrier, parce que « ce grand homme possédait à fond la théorie des insurrections ». Jésus-Christ lui-même n'est pas oublié. On le fêtera le 25 mars, et Sylvain Maréchal veut bien se donner la peine d'en exposer les raisons :

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 février 1883.

« Ce Juif fut condamné au gibet par les aristocrates et les calotins, pour avoir tenté une sainte insurrection parmi les sans-culottes de Jérusalem. Au reste, il donna lieu au proverbe : nul n'est prophète impunément dans sa vie. » Il est vrai que pour se faire pardonner cette audace, l'auteur présente, le 23 juillet, à la vénération des sans-culottes... Ninon de l'Enclos. « Citoyens, dit-il, nous vous demandons grâce pour cette femme. C'était une républicaine en amour, et un homme en affaires!... » Cet almanach abonde en explications amusantes données, nous le répétons, avec le plus grand sérieux. Ainsi le capitaine Cook a été tué par les sauvages, parce qu'il a enfreint le droit des gens ; Aristote mérite des éloges, mais ce n'est pas pour avoir fait l'éducation d'Alexandre ; Pascal est un homme de génie né trop tôt ; Chaulieu a chanté le plaisir et l'amitié sur les genoux de la philosophie. Il faut pardonner à Virgile ses vers à Auguste, parce qu'il a bien décrit la nature et les mœurs rurales... « Si nous osions, ajoute l'écrivain, nous lui associerons Horace... mais!... » C'est au moment où la Terreur règne et commet ses actes les plus sanguinaires que Sylvain Maréchal s'écrie, en invitant les citoyens à fêter Théocrite : « Tâchons de trouver un moment pour aller lire deux ou trois de ses idylles à l'ombre d'un saule, sur le bord d'un ruisseau frais!... » Aussi le procureur de la Commune propose-t-il, le 7 octobre 1793, d'accepter le calendrier du citoyen Maréchal, afin qu'on ne célèbre plus d'autres fêtes qu'en l'honneur de la liberté et de l'égalité. Il faut, en effet, « effacer jusqu'à la dernière trace du fanatisme! »

Rousseau-Jaquin et Étienne Dupin adoptent la méthode de Sylvain Maréchal. Avec leur *Almanach du Républicain*, ils offrent aux citoyens une galerie philosophique des hommes les plus célèbres : Lycurgue, Zoroastre, Harmodius, Aristogiton, Miltiade, les Horaces, Phocion, etc. « Dénichons les saints, disait-il, c'est le meilleur moyen de dénicher les prêtres. » Une société de philosophes arrive à son tour, apportant le « Calendrier du peuple franc ». Elle appelle janvier le mois des frimas ; février, le mois du serment ; mars, le mois de la liberté ; avril, le mois des fleurs ; etc. Elle offre au culte des sans-culottes les noms de Zaleucus, Charondas, Cléobis, Biton, Aristide, Guillaume Tell, Lepelletier, Franklin, Lucrèce, Mme Dacier, Adrienne Lecouvreur et autres. « Nous abjurons solennellement, déclare la société des philosophes, le patronage des demi-dieux romains. La liberté, voilà notre idole ; ses défenseurs, voilà nos héros, voilà nos saints! » Nous ne savons où et comment Mme Dacier et Adrienne Lecouvreur ont défendu la liberté.

H. Blanc et Xavier Bouchard dédient à tous les amis de la Révolution un almanach républicain dans lequel ils ont substitué, eux

aussi, le nom d'hommes célèbres à celui des ci-devant martyrs, vierges et confesseurs. C'est encore un défilé baroque de Régulus, de Gutenberg, de Triptolème, de Copernic, de Fabius, de Coligny, et *tutti quanti*. Ils mettent les mois en chansons. Voici un couplet spécimen sur Frimaire :

Chacun auprès de son tison
Se console avec sa bergère...
L'amour adoucit la saison,
Et fait oublier le frimaire.

Les sans-culottides sont fêtées à leur tour. Une chanson patriotique en l'honneur des sans-culottes invoque, comme leur ancêtre, Adam lui-même. S'il faut croire, dit-elle, au paradis dont parlent les prêtres, on sait que dans l'Éden charmant :

Adam fut sans-culotte! (*bis*)

La grande préoccupation de Sylvain Maréchal, de Jaquin, de Dupin, de Blanc, de Bouchard et de Fabre d'Églantine, c'est de détruire, par leurs calendriers, le fanatisme religieux. Leurs petits livres secondaient bien les énergumènes qui, sous la Terreur, hurlaient dans les carrefours et à toutes les tribunes : « Guerre au fanatisme! » c'est-à-dire guerre à la religion! Il ne fallait pas laisser libres les prêtres factieux, dont le devoir pourtant était d'enseigner aux hommes une morale revêtue d'une sanction divine, et les jacobins avaient ouvertement manifesté leur dessein de renverser toute morale religieuse. De ces excitations, de ces paroles, de ces livres, de ces almanachs sortirent les plus détestables effets, et les malheureux ministres du culte se virent bientôt traqués, poursuivis, égorgés... C'était ce qu'on appelait alors dans un langage détourné de son véritable sens : « Renoncer aux préjugés, abjurer le fanatisme et instaurer le règne de la philosophie! » La raison pure devait succéder à la superstition des prêtres, et c'est ce que crut comprendre Ésope Desloges, sourd et muet, habitant la maison nationale de Bicêtre, en publiant, en l'an II, son *Almanach de la Raison*. Il saluait l'avènement de cette nouvelle religion et son triomphe récent à Notre-Dame. Il écrivait, plein d'enthousiasme, ces vers étranges :

Voûte si longtemps profanée
Par le plain-chant du calotin,
Tu ne seras plus parfumée
Que par l'encens républicain!

C'était un homme pourtant bien doux que cet Ésope Desloges. Il avait commenté le nouveau calendrier d'une façon quelque peu poétique. Ne disait-il pas à propos des travaux champêtres de Floréal : « Le cultivateur soulage d'un poids devenu inutile le docile animal dont la toison nous préserve des injures de l'air et nous tient chaud la nuit. » Et à propos de Fructidor : « La nature bienfaisante récompense par des fruits rafraîchissants les peines de l'homme, et lui donne le noyau dont le jus exprimé éclairera ses longues soirées d'hiver. » Il offrait à ses lecteurs un abrégé du catéchisme de politique et de morale pour l'instruction républicaine. En voici un extrait :

D. — Es-tu Français?

R. — Oui, grâce à l'Être suprême et à l'insurrection du 14 juillet.

D. — Qu'est-ce qu'un Français?

R. — Un Français est tout citoyen qui, étant né ou naturalisé en France, croit et fait profession de la Constitution républicaine française, décrétée par la Convention nationale.

D. — Ceux qui, étant nés ou naturalisés en France, n'adoptent point la Constitution républicaine sont-ils Français?

R. — Non, ce sont des brutes!...

Il y a de nombreuses fautes d'orthographe et plusieurs erreurs historiques dans cet almanach, mais le citoyen Ésope Desloges nous prie de l'excuser, parce qu'il est, dit-il lui-même, « sourd et muet et ne doit son éducation qu'à la Nature!... »

Les poursuites et les violences dont souffraient les prêtres étaient naturellement dirigées contre tout suspect de contre-révolution. Les royalistes cherchent alors à défendre et leur foi et leurs convictions politiques. Dans l'*Almanach des honnêtes gens* de 1793, ils donnent, pour frapper l'esprit du peuple, les détails les plus émouvants sur les journées de Septembre, avec la liste des personnes massacrées dans les différentes prisons. Ils y ajoutent des gravures où l'on voit des maisons en flammes, des hommes assassinés, des femmes en pleurs, et la Vérité, la Justice et la Pitié qui remontent au ciel, emportant dans leurs bras le sceptre et la croix. Ils supposent un dialogue entre deux morts fameux, Mirabeau et le duc de la Rochefoucauld. Le comte de Mirabeau s'étonne de voir arriver sitôt aux enfers le noble duc. Quant à lui-même, sa mort rapide n'avait rien de surprenant. « Je menais les plaisirs, dit-il, comme les affaires : criant, disputant, écrivant la moitié de la journée, ivre l'autre moitié, libertin à l'excès; un tel genre de vie a avancé mon voyage de quelques années. » Mais le duc

n'était-il pas un petit Caton? Qu'est-il arrivé? Ce n'est donc pas sa belle mort qui l'amène parmi les ombres?... La Rochefoucauld apprend au tribun qu'il vient d'être assassiné, coupé par morceaux. « Qui vous a égorgé?... Quel est ce monstre-là, s'écrie Mirabeau. — Vous, répond le duc »; et il lui montre de l'autre côté du Styx une foule innombrable de spectres qui appellent le funèbre batelier. Ce sont des princes et des princesses, ce sont messieurs du clergé de France, ce sont des magistrats, des gens de lettres, des ministres, des administrateurs, des juges de paix, des intendants, qui, d'une même voix, crient en désignant l'ancien tribun épouvanté : « Le monstre qui nous a égorgés, c'est toi, Mirabeau!... » — Et ma gloire? demande tout à coup Mirabeau inquiet. Vient-on toujours au Panthéon jeter des couronnes sur ma tombe? — A l'heure où je vous parle, lui répond le duc, vos cendres vont être exhumées et jetées au vent comme celles d'un vil coquin!... » Et désespoir! ce ne sont pas les aristocrates qui sont coupables d'un tel forfait, ce sont ses anciens amis et courtisans.

Après ce piquant dialogue, apparaissent des prophéties attribuées à saint Césaire, où l'on annonce que les autels et les temples seront détruits, les pasteurs chassés de leur siège, l'Église dépouillée de ses biens temporels, mais que la fin de ces misères va venir, qu'un roi captif reprendra la couronne des lis et détruira les enfants de Brutus... A ces railleries et à ces prédictions, un écrivain jacobin, Salles, oppose l'*Évangile des républicains;* et s'adressant au peuple français : « Je t'annonce, dit-il, un Évangile nouveau, le seul qui convienne à l'homme libre, l'Évangile des républicains. Sa morale est douce, pure et bienfaisante, comme la Nature, qui en est la source éternelle. Elle te trace tes devoirs, t'assure tes droits, te garantit irrévocablement ta souveraineté. » La tirade connue sur la disparition du despotisme et de la superstition devant la raison et la philosophie revient comme une vulgaire rengaine. Cette douce morale dont Salles se plaît à louer les charmes peut se résumer en quelques mots : « Plus de rois, plus de prêtres, la liberté, l'égalité, la république une et indivisible, ou la mort! Voilà ton Évangile et le mien. Salut!... » La gravure qui accompagne cet almanach est significative. Elle représente Hercule couronnant de lauriers la République, qui tient à la main les tables de la loi et les Droits de l'homme. A ses pieds sont enchaînés les rois, les magistrats, les évêques et les hydres de la tyrannie. Çà et là sont épars des débris de mitres, de crosses et de sceptres. Un couplet en l'honneur de Marat et de Lepelletier nous éclairera davantage sur la douceur de l'Evangile annoncé par Salles. Il invoque les martyrs de la patrie, et s'écrie :

N'attendez point d'encens, de larmes
D'un peuple de républicains;
Vos honneurs sont dans vos destins,
Votre vengeance est dans nos armes.
Vengeance, citoyens, victimes trop de fois,
Frappons nos assassins, les prêtres et les rois!...

Un certain Timoléon, prédicateur du même genre, offre des *Étrennes aux sans-culottes*, en ayant soin de faire cette réflexion préalable : « Les hommes éclairés ne trouveront dans cet almanach rien de saillant, rien de neuf; ce n'est pas précisément pour eux que j'écris. » En effet, ce sont des entretiens très familiers sur la politique et divers autres sujets entre Bastien, Roche, Claude et Timoléon. Ce dernier leur parle d'hommes vraiment libres qui ne connaissent plus de despote que la loi, et il leur fait le plus grand éloge des sans-culottes. Bastien, ému, lui répond :

C'est une belle chose que la justice qui est enfin rendue à l'humanité tout entière, et c'est d'autant plus beau que c'est aux sans-culottes qu'on la devra!

Jérome. — Bien dit cela. Aussi le nom de sans-culotte est-il immortel?

Bastien. — Toutes les oreilles ne se font pas encore à ce nom, mais on les y accoutumera.

Il termine l'entretien par une glorification du sans-culotte qui est prêt à soutenir « tout nud, s'il le faut! » la liberté et l'égalité.

Aux *Étrennes des sans-culottes* répliquent les *Étrennes en vaudevilles législatifs* des royalistes. Ici se présente l'amusante histoire des chemises du célèbre Gorsas. Dans le *Courrier des* 83 *départements* du 9 février 1791, ce journaliste avait critiqué le départ de Mesdames Adélaïde et Victoire pour l'étranger, et leur reprochant d'emporter des sommes considérables et de nombreux effets : « Tout ce que vous possédez, écrivait-il, depuis votre château de Bellevue jusqu'à vos dentelles, jusqu'à vos jupes, jusqu'à vos chemises (pardonnez-moi le mot), ne vous appartient en aucune façon. Toutes ces choses appartiennent à la nation. » Le chansonnier Marchant, l'auteur des *Sabats jacobites*, trouvant ce reproche grotesque, supposa que Mesdames avaient été arrêtées à Arnay-le-Duc par une municipalité trop zélée. Les patriotes qui la composaient, croyant que les tantes du roi emportaient les chemises du journaliste, demandaient à visiter leurs bagages, et un officier municipal leur chantait ce couplet :

Donnez-nous les chemises
A Gorsas!

Donnez-nous les chemises!
Nous savons, à n'en douter pas,
Que vous les avez prises.
Donnez-nous les chemises
A Gorsas!

Mme Adélaïde répondait, étonnée :

Cherchez, messieurs les magistrats,
Cherchez dans nos valises;
Je n'ai point les chemises
A Gorsas,
Je n'ai point les chemises!

Et Mme Victoire ajoutait en zézayant :

Avait-il des zemises,
Gorsas?
Avait-il des zemises?

La municipalité, ne trouvant rien, faisait force excuses à Mesdames et leur rendait la liberté. Ce qu'il y eut de moins comique dans cette affaire, c'est que Gorsas, conduit plus tard à l'échafaud comme girondin et contre-révolutionnaire, entendit des voix s'élever du milieu de la foule et lui crier ironiquement :

Rendez-nous les chemises,
O Gorsas,
Rendez-nous les chemises!...

Après cette historiette, viennent des railleries sur la Constitution, sur le peu de liberté dont jouissaient alors les Français. Ainsi un pauvre citoyen raconte qu'avant la Révolution il était heureux, tranquille; qu'il gagnait force écus et que sa maison ne manquait de rien. Avec le nouveau régime, tout a changé; il est pauvre, il est persécuté, dénoncé, menacé de mort. Il est vrai que, pour se consoler, il peut chanter :

Mais, messieurs, j'ai la liberté! (*bis*)

Ce n'est pas seulement la Constitution, c'est la république elle-même qui est mise en vaudevilles. Les droits de l'homme, le mariage civil, les nouveaux costumes, l'interdiction des pièces royalistes, tout est le sujet de nombreuses plaisanteries. L'auteur donne une liste amusante du vocabulaire qu'il faut nécessairement employer dans tous les discours afin de se mettre à la hauteur des circonstances. En voici les termes les plus en vogue : « Despote, pudeur, esclavage, patriotisme, patriote, salut du peuple,

démocratie, commune, liberté, sans-culotte, fraternité, serment, tyran, veto, rebelle, fédéré, bien public, fanatisme, etc. »

Le *Portefeuille d'un émigré* publie une parodie de la *Marseillaise*, dont le refrain connu commence ainsi :

A table, citoyens; videz tous les flacons!

mais dont le tout forme une satire bien innocente.

Le même almanach trace de cette façon amphigourique le portrait de Necker : « Vrai Prométhée, c'est lui qui a fait tomber dans notre malheureuse France la boîte infernale des maux qui nous dévorent!... » Voilà Necker comparé en quelques lignes à Prométhée et à Pandore, et dans quel style!...

Le *Chansonnier de la Montagne* essaye de faire justice des flons-flons royalistes. Au nombre des chansons qui célèbrent la fête de Marat et de Lepelletier, la reddition de Lyon, le blocus de Valenciennes, etc., nous trouvons le couplet suivant, qui fut chanté à la barre de la Convention, le 5 juillet 1793, par Chénard et Narbonne, de la Comédie-Italienne, sur l'*air des Marseillais :*

Citoyens, chers à la patrie,
Nous venons vous offrir nos cœurs;
Montagne, Montagne chérie,
Du peuple les vrais défenseurs ;
Par vos travaux, la république
Reçoit sa constitution.
Notre libre acceptation
Vous sert de couronne civique!
Victoire, citoyens, gloire aux législateurs!
Chantons, leurs noms chéris sont les noms des vainqueurs!

La Convention décréta gravement l'impression et l'envoi de ce couplet aux départements. Il faut reconnaître que si Chénard et Narbonne étaient de bons chanteurs, ils venaient de se montrer détestables poètes, car les vers de ce couplet étaient de leur composition... Ce n'étaient pas seulement des acteurs que la Convention admettait à la barre, mais parfois encore des individus, revêtus de chapes et d'ornements sacerdotaux, pris aux églises, qui venaient se pavaner devant les représentants, pérorer et dire force insanités aux applaudissements des tribunes [1]. Un jour, ce sont les artistes de la musique de la garde nationale qui se présentent pour jouer l'*hymne à la Liberté* de Marie-Joseph Chénier, mis en musique par le citoyen Gossec, qu'on surnommait le Tyrtée

[1] Voyez, entre autres, les séances de brumaire an II.

de la révolution ; après eux, ce sont leurs élèves qui exécutent une symphonie et l'air : *Ça ira!* Un autre jour, c'est la déesse Raison, portée par quatre sans-culottes, qui s'avance solennellement dans la salle des séances. Les applaudissements éclatent, les cris de toute sorte retentissent, on agite en l'air les chapeaux et les bonnets, la musique fait entendre des accords civiques, et la déesse, « une belle femme, dit le compte rendu », est conduite au président, qui lui donne le baiser fraternel... Tantôt ce sont des pièces de vers, tantôt des chansons que débitent les premiers patriotes venus, gens que l'assemblée est forcée de féliciter et d'inviter aux honneurs de la séance. Si le *Moniteur* ne constatait pas officiellement ces faits, on n'oserait y ajouter aucune croyance.

Saint-Just voulut rivaliser avec le *Chansonnier de la Montagne*, en publiant un almanach chantant dédié au peuple français qui sait combattre, vaincre et chanter ses victoires. Ce recueil contient le *Ça ira*, la *Marseillaise*, la *Gamelle*, le *Bonnet de la liberté*, la *Carmagnole*, le *Veillons au salut de l'empire* et l'*hymne à la Liberté* dont nous venons de parler, hymne qui fut chanté à Notre-Dame, le 20 brumaire an II.

Tous ces almanachs avaient un but politique, et il importe de constater qu'à cette époque ils servirent en grande partie de manuels d'éducation civique. Un des plus curieux opuscules de ce genre est le *Décadaire républicain ou le Calendrier des vertus*, écrit par le citoyen Desforges, homme de lettres. Desforges avait eu l'idée d'offrir aux Français le dénombrement de leurs ressources contre l'erreur, la faiblesse, le vice, le crime et le malheur. Il plaçait à chaque jour le nom d'une vertu à pratiquer et il s'écriait : « L'homme va pouvoir compter tous ses jours par toutes les vertus dont il est susceptible... » Les définitions de ces vertus sont parfois intéressantes à relever. Nous en donnerons quelques exemples. L'amitié était qualifiée de sentiment céleste, charme le plus pur de la vie; l'amour, de sentiment précieux qui fait tour à tour le bonheur ou le malheur des hommes; le civisme, de première vertu du citoyen, laquelle change tous les devoirs en passion; l'innocence, de vertu de tous les âges que l'on peut conserver jusqu'au terme de sa vie; et le plaisir, d'état de bonheur qui ne mérite ce nom que quand il est pur!...

Chose curieuse à noter une fois de plus : c'est au moment même où se commettent les actes les plus sauvages qu'on parle le plus de sensibilité! N'est-ce pas à l'heure où Fouché fait mitrailler les Lyonnais, coupables de s'être défendus contre un ramas de cruels despotes, qu'il invoque la tendresse de son cœur? N'est-ce pas à l'un de ses amis qu'il écrit à ce propos : « La Terreur, la salutaire

Terreur est ici à l'ordre du jour. Elle comprime tous les efforts des méchants. Exerçons la justice à l'exemple de la nature ; vengeons-nous en peuple et frappons comme la foudre, et que la cendre même de nos ennemis disparaisse du sol de sa liberté ! Adieu, mon ami, les larmes de joie coulent de mes yeux ; elles inondent mon âme !

« *P.-S.* — Nous n'avons qu'une manière de célébrer la victoire : nous envoyons ce soir deux cent seize rebelles sous le feu de la foudre. »

C'est ce que Collot-d'Herbois appelait sérieusement au club des Jacobins, le 23 décembre 1793, montrer une « marque de sensibilité !... »

D'autres almanachs renferment l'alphabet des sans-culottes et les premiers éléments de l'éducation républicaine, ou se chargent d'enseigner aux générations nouvelles les plus belles pensées de Rousseau. Ceux-ci racontent la vie et la mort républicaines du petit Émilien, ceux-là enseignent la morale des sans-culottes de tous les âges et de tous les sexes, les épîtres et les évangiles du républicain, et des pensées civiques pour tous les jours de l'année. Rouy l'aîné, dans son *Catéchisme historique et révolutionnaire*, donne le récit des actions d'éclat, des traits de courage et d'héroïsme qui se sont présentés jour par jour dans les armées et à la Convention. On peut juger de l'esprit de l'ouvrage, quand on voit dans le frontispice un sans-culotte qui force, à grands coups de sabre, un prêtre et un noble à passer sous le niveau égalitaire que tient une forte femme, aux pieds de laquelle est placée la devise : Liberté, égalité ou la mort !... Ce catéchisme est destiné à la jeunesse. Elle pouvait y apprendre les actions d'éclat de l'histoire contemporaine, en lisant, par exemple, ces détails sur l'exécution de Louis XVI : « Les citoyens, ne sachant comment exprimer leur joie de se voir pour jamais délivrés du fléau de la royauté, s'embrassèrent tous avec l'épanchement de la plus douce union et de la plus heureuse fraternité ; après quoi ils chantèrent des hymnes à la liberté en formant des ronds de danse à l'entour de l'échafaud et sur toute la place de la Révolution ! » Il est vrai qu'on lira plus tard les mêmes détails sur « la réjouissance des hommes libres », lors des exécutions des girondins, des dantonistes, de Robespierre et de ses amis.

Surgissant tout à coup au milieu de cette nuée d'abécédaires et de catéchismes révolutionnaires, l'*Almanach de Mathieu Laensberg* osa prédire, en 1794, la chute du gouvernement. Il fut naturellement saisi et détruit. On ne dit pas si l'on décréta l'arrestation de Mathieu Laensberg (qui vivait vers l'an 1600), mais il est bien

permis de croire, vu les précédents, que quelques fougueux jacobins la réclamèrent. Qu'on se rappelle seulement l'interrogatoire d'André Chénier par les commissaires Gennot, Cramoisin, Boudgoust et Duchesne, où ces farouches questionneurs prennent « la maison à côté » pour la maison « *Au citoyen Cottée!...* » Ce n'était pas d'ailleurs la première fois que les jacobins confondaient le Pirée avec un homme, et Mathieu Laensberg l'a échappé belle.

IV

Nous arrivons au Directoire : ici les almanachs appartiennent presque tous au parti de la réaction. A part les almanachs du citoyen André, d'Aristide et des sans-culottes et l'Annuaire du citoyen Romme qui va, dans quelques jours, se poignarder devant la commission militaire chargée de juger les fauteurs de l'insurrection de prairial, ce ne sont que d'amers pamphlets sur les jacobins. Clameurs de vengeance et de colère contre Carrier, Fouquier-Tinville, Collot-d'Herbois, Billaud-Varenne, Amar, Barère, Vouland, Lebon et toute leur séquelle; satires, libelles, appels de mort, retentissent de toutes parts. Les colporteurs de brochures et d'almanachs se répandent par la ville, en criant ces titres sonores : « A bas les brigands et les buveurs de sang! A bas les fripons, les dilapidateurs, les exacteurs et les tortionnaires! A bas les bêtes féroces de la Révolution! Coupez les griffes au parti féroce! Tremblez, vil troupeau d'égorgeurs! Guerre aux factieux et aux scélérats! Faisons rentrer les monstres dans la poussière! Aux cabanons de Bicêtre les jacobins! A bas Carrier Cacus! A bas le tigre Fouquier! A bas le caméléon Barère! A bas l'indécrassable Louchet! A bas le monstrueux Vadier! A bas le lubrique Lebon! Qui veut lire les douze épitaphes des douze apôtres de Robespierre?... » Et ce sont les mêmes hommes qui hurlaient hier les fournées de l'échafaud qui se plaisent aujourd'hui à proclamer l'arrestation ou la mise en jugement des bourreaux! Ce ne sont partout que des récits de la cruauté ou de la bêtise des anciens tyrans, dont le petit nombre épouvantait, quelques jours auparavant, la foule qui s'en amuse et s'en venge maintenant avec délire. On vocifère dans les rues, les carrefours et les places publiques, le *Réveil du peuple* de Souriguères, et cette strophe revient à chaque instant aux oreilles des jacobins :

Quelle est cette lenteur barbare?
Hâte-toi, peuple souverain,
De rendre aux monstres du Ténare
Tous ces buveurs de sang humain!

L'*Almanach des gens de bien* de 1795 commence ainsi : « Salut aux gens de bien ! C'est à eux que j'offre ces étrennes; c'est d'eux seuls que j'ambitionne les suffrages. Sous le règne du tyran Robespierre, les gens de bien étoient dans l'oppression, ils pleuroient sur leur patrie, ils n'osoient fixer les yeux sur l'avenir. Qu'ils reprennent aujourd'hui courage, qu'ils sèchent leurs pleurs, qu'ils ouvrent leurs cœurs à l'espérance : le tigre n'est plus, tout va changer de face... » Et cet almanach rapporte plusieurs anecdotes, pour servir à l'histoire des hommes et des événements des derniers temps. C'est ainsi qu'il assure avoir trouvé à la mairie de la Ferté-Alais la pièce suivante : « Aujourd'hui, quintidi *Dindon*, décade *Herse*, je nous sommes transporté chez ledit Robert détenu en la maison de détention; avons trouvé les scellés tels qu'ils étaient; j'avons fait monter la gouvernante, et après la vérification de toutes les pièces, ladite gouvernante a signé avec nous, après qu'elle nous a déclaré ne savoir écrire ni signer. » Le *Mathieu Laensberg anti-jacobite* reparaît et, reproduisant le calendrier grégorien proscrit depuis deux ans, déclare dès le préambule : « Nous jouissons de la liberté des opinions; on ne trouvera pas mauvais que j'en use en fait d'astronomie. » Il explique donc à sa manière les signes du Zodiaque. Voilà quelques-unes de ses prédictions : « *Le Bélier :* un grand troupeau fatigué, appauvri, dévasté, demande enfin à grands cris un autre chef et de nouveaux conducteurs. — *Le Taureau* : Il chasse à grands coups de corne les pasteurs infidelles. — *L'Écrevisse :* marche actuelle des usurpateurs. — *Le Lion :* Il est jeune encore, mais il fera bientôt l'essai de ses forces. — *La Balance :* Thémis va reprendre la sienne, mais elle n'oubliera pas son glaive. » Il paraît, suivant Mathieu Laensberg, que la Terreur a non seulement sévi sur les hommes, mais encore sur les animaux. On nous donne ainsi les dernières nouvelles du Muséum d'histoire naturelle, en 1795 : « Les animaux des pays lointains que les rois avaient rassemblés des trois parties du monde n'ont pu résister au débordement des barbares. Soit qu'ils aient été mal soignés et mal nourris, soit que ces bêtes nommées féroces aient éprouvé une douleur secrète en voyant dévaster le palais de leurs maîtres, ces bêtes féroces ont, pour ainsi dire, donné une leçon de vertu et de reconnaissance et ont offert des modèles de sensibilité : la plupart sont mortes de faim ou de langueur. Le rhinocéros a péri, l'éléphant a succombé, le tigre et le léopard n'ont pu résister à la calamité publique; le dromadaire vient de mourir comme les autres... »

Les chansons pleuvent aussi sur les jacobins. Nous en prenons une, qui eut un grand succès, intitulée : *la Jacobinière*, et dont le

refrain se termine par chacune des voyelles : A. E. I. O. U.

De la Jacobinière
Voici l'heure dernière!
La mort de Robespierre
Les met hors de combat.
A. A. A. A.

En vain, elle s'agite
Cette troupe maudite,
Le coup qu'elle médite
Est un coup avorté.
E. E. E. E.

Par cette politique
Robespierre et sa clique
Tuaient la République,
En tuant ses amis.
I. I. I. I.

Puisque la hache est prête
Qu'on leur tranche la tête;
Ce petit trouble-fête
Leur paraîtra nouveau.
O. O. O. O.

Supprimez la cohorte
Qui leur prête main-forte,
Et traitez-la de sorte,
Que l'on n'en parle plus!
U. U. U. U.

Un autre écrivain royaliste, Villiers, auteur du *Portefeuille d'un Chouan*, prend pour épigraphe cette phrase significative : « Périssent à jamais les cannibales qui règnent encore sur nous! » Entre autres satires, il écrit que Mme Tallien a voulu mettre la première à la mode les perruques blondes. Il en avertit ses lectrices et leur fait répondre aussitôt :

Cela suffit, monsieur, pour nous en dégoûter!

Ailleurs il suppose ce petit dialogue entre un citoyen et un garçon du café de Foy.

Le citoyen. — Dites-moi, garçon, les jacobins osent-ils venir encore ici?

Le garçon. — Oh! mon Dieu! oui.

Le citoyen. — Prennent-ils quelque chose au café?

Le garçon. — Oui, monsieur. Il y en a un, l'autre jour, qui a pris... six cuillers d'argent.

Les députés, avec leurs nouveaux chapeaux à plumes, prêtent également à la raillerie. Il ne faut cependant pas blâmer leur costume :

> Car il leur convient fort. Tout ce qui porte plume,
> Comme chacun le sait, est sujet à voler.

Marie-Joseph Chénier n'échappe pas non plus à la vengeance de Villiers et du parti royaliste. Rappelant une phrase pompeuse par laquelle le poète avait déclaré qu'il s'envelopperait dans sa vertu, l'auteur s'écrie malicieusement :

> Parbleu ! monsieur Chénier, voilà ce qui s'appelle
> Être légèrement vêtu !

De son côté, Bailleul ne veut pas demeurer au-dessous des plaisanteries de Villiers, et dans son *Almanach des bizarreries humaines* il réunit force anecdotes piquantes sur la Révolution pour instruire les grands et petits enfants. C'est ainsi qu'il affirme avoir lu sur les registres de la prison des Madelonnettes un écrou motivé de la sorte : « Arrêté comme prévenu d'être suspect et comme ayant une figure trop joviale pour pouvoir aimer la Révolution. » Il rappelle qu'un orateur de carrefour proposait sérieusement à ses auditeurs une mesure efficace, suivant lui, pour détruire la noblesse héréditaire : c'était de défendre aux nobles d'avoir à l'avenir des enfants mâles. Enfin, il reproduit l'adresse de félicitations au rapporteur du projet sur la fonte des cloches :

> Din don, din don, din don,
> Vos très humbles et très obéissantes servantes,
> Les cloches de France.

Le rédacteur du *Journal général* publie à son tour un *almanach des gens de bien*, où il raconte l'historiette que voici à propos de l'emprunt forcé. Un spectateur, sortant de l'Opéra, était transporté d'enthousiasme, ne songeant qu'à Vénus, qu'à Psyché, qu'à l'Amour, lorsqu'un filou lui déroba sa montre :

> Je le saisis... Coquin, tu m'as volé?
> — Non, citoyen. C'est un emprunt forcé.

Voici quel est, d'après lui, les indications que doit porter à ce moment le baromètre politique français : « Les jacobins à la tempête; les Cinq-Cents à l'orage; les Anciens au tempéré; le Direc-

toire au variable; les Assignats au vent; le Peuple au très sec et le Patriotisme à la glace. »

Un autre *almanach des gens de bien* débute par une gravure qui représente la Révolution sous la forme d'une furie, tenant un poignard d'une main, une torche de l'autre, la tête et le col entourés de serpents, et couverte d'une robe où figurent des crânes et des tibias. Elle foule aux pieds les tables de la loi, des croix, des sceptres, des mitres et une tiare. Derrière elle l'incendie dévore les temples, et l'échafaud abat de nombreuses victimes. Après cette gravure, paraît la liste des conventionnels qui ont voté la mort de Louis XVI, avec une notice curieuse sur le sort de chacun d'eux. Les jacobins reçoivent aussi de nombreux horions. On en jugera par le premier couplet d'une litanie qui fut bientôt en vogue :

O vous qui gouvernez la France,
Délivrez-nous des jacobins!
On ne craint autre chose en France
Que le retour des jacobins!
Chacun sait ce qu'étoit la France
Sous le règne des jacobins!
Aussi chacun répète en France
Délivrez-nous des jacobins!

L'auteur de l'*Évangile républicain*, qui, en 1794, avait demandé le massacre des prêtres et des rois, devient tout à coup réactionnaire et publie un *almanach des honnêtes gens*, où il se réjouit de l'événement qui a délivré la France de l'infâme Robespierre. Il nous donne en quatre vers le tableau exact de Paris sous le Directoire :

On accapare, on crie, on se mutine,
Les citoyens ont ordre de marcher;
On joue, on vole, on danse, on assassine,
Le jour finit et l'on va se coucher.

Le patriote Salles, qui a horreur maintenant des hommes de sang, suppose ce dialogue véhément entre Charette et Carrier aux enfers :

CARRIER. — Allons plus de rancune, monsieur Charette, nous voici dans un nouveau monde où les haines des partis n'existent plus. C'est ici le pays de la parfaite égalité.

CHARETTE. — Scélérat! Ta bouche ose encore profaner mon nom? Il t'appartient bien de philosopher sur les malheurs de la vie, toi, l'horreur de ton pays et l'exécration de tout le genre humain!...

Carrier se défend alors à sa manière et accuse les Vendéens de fanatisme.

Charette. — Oui, nous étions fanatiques, mais de cette liberté que vos décemvirs ont tant célébrée, tant promise et qu'ils n'ont jamais donnée. Pourquoi donc avons-nous pris les armes, si ce n'est pour défendre nos foyers, nos propriétés, nos familles?...

Puis, rappelant les crimes de Carrier, il l'envoie à tous les diables.

La guerre des Vendéens et des chouans auxquels Salles vient de faire allusion engagea le comte Joseph de Puisaye à composer, en 1795, un *almanach royaliste*, dédié à Monsieur, régent de France, au comte d'Artois, aux armées catholiques et à tous les Français qu'enflammait le désir de combattre sous leurs drapeaux. Ce document rarissime, que nous avons pu consulter, grâce à l'obligeance extrême de M. de la Sicotière, son heureux possesseur, contient des renseignements sur les chouans.

On sait que le comte de Puisaye, après la défaite des fédéralistes de l'Eure, s'était réfugié en Bretagne, en 1793, pour y réorganiser la chouannerie. Agent du comte d'Artois, il était un de ceux qui avaient le plus poussé les Bretons à se réunir aux Vendéens et à faire succéder aux grandes rencontres les escarmouches incessantes de la guerre de partisans. Il eut l'idée de seconder et d'accentuer le mouvement royaliste, catholique et contre-révolutionnaire, par un opuscule dont chaque page, chaque mot, étaient destinés à réveiller et à exciter le zèle des paysans. « Braves Bretons, leur dit-il, bons chrétiens, bons sujets, bons parents, bons amis, vous ne pouvez pas être républicains françois, car un républicain françois n'est rien de tout cela... » Il leur démontre que Louis XVI aimait seul la France, que seul il voulait et pouvait la rendre heureuse. Ce sont les députés « petits avocats, misérables procureurs, ignorants médecins », qui lui ont ôté le trône et lui ont coupé le cou comme à un malfaiteur, ce sont eux qui ont désolé le pays et commis les plus grands crimes contre les grands et les petits. « Pour la moindre faute, ajoute-t-il, ils vous ont massacrés. Il n'y en a pas un de vous qui n'ait un voisin, un ami, un parent à pleurer. Voilà la liberté, l'égalité et le bonheur qu'ils vous annoncent depuis quatre ans! Vous êtes pauvres, les choses les plus nécessaires à la vie vous manquent; vous les payez cinq ou six fois plus cher que sous votre bon roi et vous ne pouvez pas même les avoir pour votre argent, tandis que vos représentants gagnent 36 francs par jour, qui ne leur suffisent pas pour le train qu'ils mènent. » Puisaye accuse les députés d'agioter et de se payer des chevaux, des carrosses, des hôtels, des tables somptueuses, des maîtresses! Au lieu d'un roi, les Français ont maintenant huit cents rois et les courti-

sans de ces huit cents rois à nourrir. Aussi la dépense de l'État est-elle vingt-sept fois plus considérable aujourd'hui que sous le bon Louis XVI. « Bretons, s'écrie Puisaye, restez unis et armés. Gardez vos bleds et vos chefs. Aimez Dieu, servez-le constamment. N'écoutez que les prêtres qui n'ont pas juré; les autres sont des apostats. Demeurez fidèles au roi. Ceux qui mourront dans ces sentiments sont sûrs de mourir martyrs et d'aller droit au ciel. » Enfin, il leur offre ainsi son almanach : « Acceptez ce petit présent. Au moyen de leurs décades vous ne savez plus comment vous vivez. C'est pour vous que j'ai fait ce petit almanach chrétien. Vous y trouverez des prières courtes, mais ferventes, et il servira à vous rappeler vos malheurs et vos devoirs. Dieu vous ait dans sa sainte garde!... » Après cet exorde, habilement fait, — on en conviendra, — vient la lettre pastorale de l'évêque de Dôle aux ecclésiastiques non assermentés de son diocèse, attachés aux fonctions du saint ministère près l'armée catholique et royale de Bretagne. L'évêque y fait l'éloge des prêtres qui ont sacrifié leurs biens et leur vie pour la défense de la religion, ainsi que l'éloge des Bretons qui, en se battant pour une aussi belle cause, sont assurés d'une récompense dans la patrie céleste.

Les mois sont ensuite consacrés à Louis XVI martyr, à la Rochejaquelein martyr, au général Delbecq martyr, au général de Bonchamp martyr, au général de Lescure martyr, à l'aide de camp Focard martyr, au général de la Trémouille martyr, au général Cathelineau martyr, à Marie-Antoinette martyre, au curé Gaultier martyr, à l'aumônier Crosson martyr. A chaque mois est consacrée une prière. Voici celle qu'on adressait à Dieu pour le roi Louis XVI : « Seigneur, ne nous imputez pas la mort de ce roi innocent et équitable que des sacrilèges et des impies ont conduit à l'échafaud. Nous n'avons pu lui sauver la vie, mais nous espérons, aidés du secours de votre bras, Seigneur, remettre sur la tête du fils la couronne arrachée au père. » Les autres prières invoquent la nécessité de la pénitence, le triomphe de l'armée catholique, la restauration du culte, la sanctification du dimanche, le dévouement au pape, seul chef de l'Église, la clémence divine pour les vexations faites à la famille royale et la cessation du schisme et de l'hérésie. Après les prières viennent des chansons sur la mort du roi, sur l'appel aux armes et sur les douleurs de la France. On y retrouve des chants guerriers populaires avec ce refrain naïf :

Soldats de la religion,
Oui, nous détruirons la Constitution,
Ou nous mourrons!

et cet autre sur l'air de la *Marseillaise* :

Aux armes, compagnons, le ciel combat pour nous,
Frappez, un Dieu vengeur, un Dieu conduit vos coups!

Enfin, l'almanach royaliste se termine par des proclamations des généraux et chefs de l'armée catholique de Bretagne aux Français, où ils déclarent qu'ils se sont levés pour rétablir la religion catholique, maintenir la monarchie, libérer le peuple et lui rendre la paix, l'ordre et la tranquillité. Les mêmes engagent les généraux, officiers et soldats des armées républicaines à se ranger sous les drapeaux du roi, avec promesse du maintien de leur solde, grades et dignités. En dernier lieu, les éphémérides, choisies avec soin, relatent la mort glorieuse du roi, la mort subite de l'évêque constitutionnel Saives, le massacre de quatorze prêtres non assermentés, le fouet donné à des femmes pieuses, la fin héroïque de la Rochejaquelein, la mort affreuse des assassins du roi, etc. On voit que tout était adroitement combiné dans cet ingénieux ouvrage pour frapper l'imagination, pour exciter ou pour redoubler la foi politique et religieuse des insurgés, et faire naître ou augmenter les sentiments de vengeance des chouans contre ceux qui les avaient atteints dans les objets si respectables de leur fidélité ou de leur culte. Ce document précieux jette une vive lumière sur la manière dont les chefs de l'armée bretonne inspiraient ou dirigeaient leurs soldats, et nous avons dû, au point de vue de l'histoire, nous y arrêter un peu.

Devant l'inertie ou le silence de leurs adversaires, les royalistes redoublent d'audace. Il font paraître en 1796, chez tous les libraires de Paris, l'*Almanach des vrais royalistes français*, avec ce sous-titre : « Deuxième année du règne de Louis XVIII » ; et cette épigraphe : « Une foi, une loi, un roi! » En 1797, ils publient les « Adieux de Marie-Thérèse-Charlotte de Bourbon, » fille de Louis XVI, avec la description de sa prison, l'histoire des négociations relatives à l'échange de cette illustre captive, et le récit de son départ. A ces détails s'ajoutent des romances touchantes intitulées : *les Soupirs d'une jeune prisonnière* et *les Plaintes d'une jeune infortunée*. Après avoir attiré l'attention publique sur la famille royale, ils cherchent à discréditer les nouvelles institutions. Celui-ci, dans un autre Almanach des gens de bien, se moque ouvertement, en 1797, du conseil des Cinq-Cents, par une chanson sur « le marchand de bois des Tuileries ». Nous n'en donnerons qu'un couplet assez mordant :

On dit que dans les Tuileries
Est un chantier fort apparent,

Où cinq cents bûches choisies
Sont à livrer en ce moment.
Le vendeur dit à qui l'aborde :
Cinq cents bûches pour un louis,
Mais bien entendu, mes amis,
Qu'on ne les livre qu'à la corde!...

Celui-là raconte les principaux événements écoulés depuis huit ans et se complaît au récit des noyades, des fusillades, des massacres de tout genre. Il a soin d'intituler son almanach *Souvenez-vous-en ou Étrennes de Madagascar* pour l'année 1798, et le dédie ainsi aux Français : « Peuple innocent, il te faut des almanachs? Eh bien, lis... Celui que je t'offre est écrit avec ton sang. » Un autre, A.-F. Denis, sous ce titre alléchant, *les Vautours du dix-huitième siècle ou les Crésus modernes au tribunal de l'opinion publique*, stigmatise les agioteurs et prédit à la république du Directoire une chute prochaine. Il suppose que le peuple demande le retour de l'abondance et de la paix et il lui fait répondre par le Directoire :

Tous les ans en réjouissance
Dans la crotte tu danseras,
Mais pour la paix et l'abondance
Ça n' se peut pas! (*bis*)

Aussi à de telles satires, à de telles menaces répond le coup d'État du 18 fructidor. Les almanachs, qui osent donner un précis historique sur cette journée, font des allusions déguisées à la tyrannie du gouvernement. Le premier, qui s'appelle l'*Almanach Violet*, suppose un dialogue entre Robespierre et Cromwell, où le dictateur anglais dit à l'ancien maître de la Convention : « Cours rejoindre Marat, Carrier, Joseph Le Bon. Ta place est pour une éternité parmi les monstres de cette espèce! » L'abbé Aimé Guillon de Montléon, le même qui écrivit l'histoire du siège de Lyon, publie une pièce historique sur les causes, les manœuvres et les résultats du 18 fructidor, avec ce titre : *Étrennes aux amis du Dix-Huit!* Il le dédie à Polichinelle, « directeur des Marionnettes, s'entend, car on sait bien qu'il n'y a pas plus de Polichinelle que de Scapin ni de Paillasse... au directoire de la république ».

Mais quelqu'un dont ni Denis, ni Guillon, ni d'autres n'osent encore se railler, c'est le général Bonaparte. Son étoile point à l'horizon, et c'est un auteur d'almanachs qui appelle gravement le futur empereur le favori de Mars et de Vénus!

A peine la Constitution du 18 brumaire an VIII est-elle pro-

clamée, que le courtisan Villiers la met en vaudevilles et la dédie galamment à Mme Buonaparte, née Beauharnais, avec ces vers :

On peut la chanter sans la lire ;
Puisse-t-elle vous récréer,
Madame, et vous faire autant rire
Que les autres ont fait pleurer !

Villiers a eu soin de placer en tête de son opuscule une femme portant précieusement la nouvelle Constitution dans un ridicule et foulant aux pieds les Constitutions de 1791, de 1793 et de l'an III. Les éloges, les flatteries commencent à pleuvoir déjà sur le premier Consul. On célèbre son pouvoir et l'on dit de Cambacérès et de Lebrun :

Les autres consuls ont le titre
Qu'ont les avocats consultants...
De plus, ils signent un registre
Pour prouver qu'ils étoient présents !...

L'*Almanach du dix-neuvième siècle* clôt la série des almanachs de la Révolution, en annonçant la vente par licitation, « après le décès du gouvernement révolutionnaire, de 75 000 quintaux de loix provenant des archives du Comité de salut public, de sureté générale et des bureaux du Directoire... » C'est le dernier almanach politique. Le moment est arrivé où la censure consulaire va mettre fin à toutes les manifestations de l'opinion, qu'elles proviennent des journaux, des livres ou des almanachs.

Henri WELSCHINGER.

LE BOIS DE LA BOULAYE[1]

V

UN PROPOS D'ENFANT TERRIBLE

Maintenant je vais pouvoir reprendre le récit de cette histoire au point où il a été interrompu, quand le baron Durand de Chauvry, écartant, indigné, la pensée de revendre la terre de son nom, se rendit, avec son régisseur, à l'appel de la cloche du déjeuner.

Le baron Durand trouva, au salon, Pépita, qui poussait un éclat de rire. Cela lui arrivait souvent. Elle était rieuse et paraissait heureuse d'être au monde. Elle l'était certainement de la vie qu'elle menait depuis deux mois. Quels regrets pouvait lui avoir laissés un troisième étage du quartier du Temple, puisqu'elle avait attiré auprès d'elle la seule famille qui lui fût chère? Elle ne s'était pas trompée dans ses inspirations instinctives vers la campagne, où tout lui devenait jouissance. Son âme s'ouvrait à la compréhension de la nature et se dilatait. A la vérité, on était au mois de juillet. Pépita n'avait encore vu la nature que parée de verdure et de fleurs, inondée de soleil, égayée par les concerts des oiseaux. Il faut les brouillards et les pluies de novembre, les gémissements du vent dans les arbres dépouillés, puis le linceul de neige, il faut l'hiver pour éprouver les goûts véritables de la campagne.

Mme Dubois déposait son ombrelle et son chapeau de paille, après avoir découvert aussi les têtes charmantes de ses deux enfants, Paul et Pauline, qu'on aurait appelés des chérubins, s'il n'était réputé que ces bienheureux doivent être blonds. Or le sang espagnol était visible dans les yeux et les cheveux des enfants de la belle Inez. Il l'était davantage encore dans ceux de Pépita. Celle-ci courut à la rencontre de son père, en lui présentant

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 février 1883.

à baiser son beau front, qu'encadraient, sans le cacher, d'épaisses boucles d'un noir de jais. Heureusement, elle n'avait pas adopté l'affreuse mode, renouvelée du Directoire, avec exagération de laideur, qui rabat jusqu'aux sourcils la chevelure plaquée de tant de jeunes Françaises de nos jours, en cachant l'auguste siège de la pensée. Je suis tenté de supposer que les femmes que je vois exagérer cette mode ne pensent pas, ou bien qu'elles rougiraient de ce qu'elles pensent. Le baron Durand entrait lui-même assez épanoui.

— Qu'as-tu donc, demanda-t-il, ma chère enfant, à rire de si bon cœur?

— Il vaut mieux rire que pleurer, n'est-ce pas, mon père? répondit Pépita, et vous êtes si bon pour moi que je n'ai pas sujet de verser des larmes. La petite Pauline est vraiment trop avancée pour son âge. Figurez-vous qu'elle vient de me dire qu'elle m'a trouvé un mari!

Le baron Durand n'eut pas envie de rire et sa physionomie se rembrunit.

— Ces petites filles, dit-il, n'ont pas le sens commun. A force de marier leurs poupées, elles se remplissent la tête de sottes idées. Toi aussi, tu mariais tes poupées, avant d'avoir l'âge de raison.

— Il me semble que Pépita, interrompit Mme Dubois, a bien l'âge de raison aujourd'hui.

— Aussi elle est raisonnable, reprit le baron Durand un peu sèchement.

— Et ce n'est pas une poupée, continua Pépita, que me propose la petite Pauline; c'est un beau cavalier, en chair et en os, qu'elle a vu, et que je regrette de n'avoir pas vu moi-même, pour savoir comment est fait mon mari.

— Que signifie cette folie? s'écria M. Durand inquiet. Viens ici, Pauline, ajouta le baron, qui donna une légère tape sur la joue de l'enfant. Où as-tu vu un beau cavalier?

— Au bois de la Boulaye, répondit l'enfant, et il est descendu de cheval pour m'embrasser.

La petite Pauline avait six ans. Elle abaissa ses grands yeux noirs et rougit comme si elle en avait seize; seulement, si elle en avait eu seize, il est douteux qu'elle eût été aussi communicative, et je pense aussi que le beau cavalier aurait été moins entreprenant.

— Qu'allais-tu donc faire au bois de la Boulaye? demanda le baron d'un ton d'assez mauvaise humeur. Tu sais bien que ce n'est pas chez moi.

L'enfant aurait été pardonnable de ne pas connaître les limites cadastrales de la propriété, mais ne songea pas à présenter cette excuse.

— J'allais, dit-elle, cueillir pour maman un bouquet de bruyères. On n'en trouve en fleurs qu'à la Boulaye.

— Je crois bien, c'est un si mauvais bois, on n'y voit guère que de la bruyère. Et avec qui étais-tu?

— J'étais seule avec Paul. Le monsieur m'a aidée à faire mon bouquet, et m'a montré un endroit où il y avait des bruyères blanches qu'il mêlait à celles qui sont roses.

— Et voici, dit Pépita, le bouquet que vient de m'offrir Inez. Regardez-le, il est magnifique. Je le mettrai sur la table de ma chambre et le conserverai. J'aime bien ces fleurs, ce sont les plus durables.

La jeune fille saisit en effet et plaça sous les yeux de son père un charmant bouquet de bruyères roses et blanches assez artistement composé, que liait un jonc. Le baron Durand n'était pas d'humeur à l'admirer beaucoup.

— Vous permettez à vos enfants, dit-il en s'adressant à Mme Dubois, de courir ainsi seuls et de sortir de mes limites pour rencontrer des inconnus?

— Je ne le permets pas du tout, répondit Inez de sa voix la plus douce, mais ce sont de vrais poulains échappés... Je les ai un peu grondés. Pas bien fort, c'était pour me cueillir un bouquet.

— Il fallait le garder, alors, votre bouquet.

— Vous allez me reprocher de l'avoir offert à Pépita? Les enfants n'auront pas de peine à m'en cueillir un autre, maintenant qu'ils connaissent les bons endroits.

— Je défends qu'ils retournent à la Boulaye. Ce n'est pas chez moi.

— Ce sera difficile. Voulez-vous que je leur défende de jouer dans l'avenue? Ils n'ont qu'un pas à faire pour être chez le voisin.

— Maudit bois de la Boulaye! C'est trop vrai, il est à ma porte, et c'est ce qui m'empêche de prolonger mon avenue jusqu'à la grande route.....

Ici l'on annonça que M. le baron était servi, et M. le baron ne sut pas en quels termes exprès la petite Pauline avait proposé un mari à Pépita, mais il ne put éviter la vue fâcheuse du bouquet de bruyères que Pépita mit dans un vase et déposa au beau milieu de la table de la salle à manger, tout juste en face de son père, puisque c'était en face d'elle-même.

Ernest Dubois n'avait pas pris part au colloque qui vient d'être

rapporté. Il souriait intérieurement. Il réfléchissait qu'un second jalon, aux indications bien plus précises que le premier, n'avait pas tardé à être planté fortuitement, sans qu'il eût chargé de ce soin la petite Pauline, et que les enfants terribles peuvent avoir leur utilité. Il jugea que c'était assez et qu'il convenait de détourner l'entretien de ce fatal bois de la Boulaye, où un beau cavalier avait mis pied à terre pour aider la petite Pauline à cueillir un bouquet que Pépita se proposait de conserver. On a déjà vu qu'il n'était pas gêné à la parole. Il ne lui fut pas difficile d'aborder d'autres sujets, Inez et Pépita avaient, de leur côté, l'esprit vif et l'élocution prompte, en sorte que la conversation ne languit pas. Il était interdit aux enfants de jaser à table, sans quoi on eût couru le risque que la petite Pauline interpellât de nouveau Pépita sur le mari qu'elle lui avait découvert. Le baron Durand se remit peu à peu de son trouble, seulement il eut encore la physionomie sérieuse quand, à la fin du déjeuner, Pépita, en rentrant au salon, n'oublia pas de rapporter son bouquet.

Le temps était beau et assez couvert pour permettre une promenade sans qu'on eût à souffrir des ardeurs du soleil. La promenade se trouva naturellement dirigée, comme tous les jours, vers l'avenue qui était une fort belle allée à quatre rangées d'arbres, mais d'arbres nouvellement plantés par Samuel Meyer. Le prédécesseur de celui-ci avait, comme l'on dit, joué du haut bois, et débité en traverses de chemin de fer de vieux chênes qui étaient jadis l'ornement de la propriété. Au surplus, l'ancienne avenue, qui n'avait que deux rangées d'arbres, aurait été jugée trop étroite et trop courte par Samuel Meyer, et aussi par l'architecte-paysagiste (c'est le nom d'une profession ignorée de nos grands-pères), qui avait été appelé à dessiner les alentours du château. En outre, la grande route avait subi une rectification qui commandait elle-même une direction nouvelle. M. Eugène Buhler, un des membres les plus habiles de la savante corporation des paysagistes, avait eu carte blanche et présidé à l'exécution de ses plans.

Par malheur, Samuel Meyer avait commis une double légèreté, celle de ne pas s'assurer d'abord la possession du bois de la Boulaye, qui bordait la grande route, et celle de ne pas signaler cette enclave au dessinateur. Il en résulta que l'orientation du château fut mise dans la dépendance de la route que l'avenue devait rejoindre d'équerre, en se terminant par une belle grille de fer forgé. Le château était construit, l'avenue ouverte et la grille livrée, quand on s'aperçut de la méprise. C'était un peu tard. Samuel Meyer était habitué à compter sur la puissance de l'argent. Il espéra pouvoir acquérir ce bois si incommode de la Boulaye, en le couvrant

de billets de banque. Il est parfois plus difficile à un financier d'acheter une enclave qu'une conscience. On rencontra la résistance indomptable du marquis de Périgny, à qui appartenait le bois convoité, et qui repoussa toute négociation avec hauteur. A aucun prix il ne voulait céder une parcelle de ce qui lui restait de la terre de ses aïeux. La grille demeura emmagasinée dans une grange, en attendant des temps meilleurs.

Ce fut un des premiers chagrins de Samuel Meyer, à qui tout avait réussi jusqu'alors. Il devait en avoir d'autres, qui purent lui faire oublier le bois de la Boulaye. C'était déjà le chagrin du baron Durand.

La promenade se trouva donc se heurter à cette funeste barrière. L'avenue s'arrêtait là, se continuant par un chemin qui contournait le bois de la Boulaye pour gagner la route. Ce n'en était pas moins l'accès ordinaire et presque nécessaire du château, le village et la station étant à proximité.

Le baron Durand aurait voulu revenir sur ses pas avant d'atteindre les limites de son domaine, mais les enfants, qui couraient à l'avant-garde, les avaient dépassées. Inez et Pépita suivaient, le baron et son régisseur, qui formaient l'arrière-garde, suivaient aussi. L'habitude était d'ailleurs d'aller jusqu'à la route. Il est à remarquer que, lorsqu'elle n'est pas éloignée de la résidence, c'est presque toujours vers elle qu'à la campagne se dirige une promenade à pied. Si amant que l'on soit de la solitude, des sites agrestes et des ombrages, on n'est pas fâché de voir des humains. On se lasse plus vite d'une belle perspective que de cette voie banale où passent des voitures et des piétons, des charrettes et des bestiaux accompagnés. Les jours de marché, particulièrement, on se porte d'instinct au-devant du mouvement et de l'activité de la vie rurale, comme à Paris on se porte aux Champs-Élysées, les jours des courses de Longchamps, pour assister au défilé. On reconnaît les voitures de ses voisins, on devine, on commente où ils vont, on échange des saluts ou quelques paroles, et il y a là, pour la famille, matière à jaserie. On cause avec des fermiers, et faute de mieux avec le cantonnier. L'homme est un être sociable qui recherche l'homme, alors même qu'il a cru le fuir, pour qui l'homme est encore un spectacle quand il n'est pas une compagnie. Regarder passer la malle-poste ou la diligence, c'était autrefois une des distractions de la campagne. On était heureux d'avoir l'imprévu d'une chaise de poste, c'était un événement! Aujourd'hui, malgré l'extrême vulgarité de la chose, on regarde passer chaque train de chemin de fer. Les cultivateurs, avertis par le bruit, se redressent, interrompent un

moment leurs travaux, lèvent les yeux. Qu'ont-ils à voir de nouveau? Rien. Ils regardent passer le train.

Les promeneurs un peu dispersés de Chauvry se retrouvèrent groupés sur le bord du grand chemin. Il était désert. Privée de tout spectacle, la petite Pauline se rabattit sur celui des bruyères du bois de la Boulaye.

— C'est là, dit-elle en s'adressant au baron Durand, que sont les jolies bruyères blanches, et que le monsieur est entré avec nous pour en cueillir. Je vais en cueillir d'autres.

Et elle s'élança en escaladant la clôture peu redoutable du bois, qui, en cet endroit, n'était guère en réalité qu'un tapis de bruyères parsemé de quelques maigres bouleaux.

— Reviens vite, cria le baron. Je t'ai défendu d'aller là.

— C'est pour vous faire un bouquet, reprit l'enfant qui ne se hâtait pas de revenir.

En d'autres circonstances, M. Durand aurait pu être touché de l'attention, mais il était assez médiocrement disposé à l'attendrissement.

— Veux-tu bien revenir? cria-t-il plus fort. Je t'ai déjà dit que ce n'est pas chez moi, et que tu n'as pas le droit de cueillir ces fleurs.

Bien qu'avancée pour son âge, la petite Pauline était excusable de n'avoir pas des notions très étendues sur le principe et les droits de la propriété. Elle comprenait mal quel crime c'était de ramasser, afin de les offrir au châtelain de Chauvry, quelques-unes de ces fleurettes qu'étalait la nature avec tant de profusion. Bien des gens parvenus à la maturité paraissent avoir sur la propriété des notions encore plus confuses que celles de Pauline. Elle comprit mieux le ton grondeur et péremptoire de l'appel, et s'y rendit, non sans avoir commencé son pillage et en présentant à M. Durand quelques brins de butin. Le baron les saisit et fit le geste de les rejeter. Il s'arrêta. L'enfant poussa un cri, elle avait une moue à désarmer toutes les colères, et M. Durand fut honteux de la sienne. Il fit plus. La petite Pauline était si jolie, en fixant sur lui ses grands yeux mouillés et suppliants, qu'il se baissa pour l'embrasser sur les deux joues, comme avait fait le beau cavalier, et l'enfant, aussitôt consolée, bondit d'allégresse. M. Durand ne tarda pas à regretter le mouvement auquel il avait cédé. Qui n'a connu plusieurs fois dans sa vie cette tentation malsaine, cette triste et perfide épreuve, le repentir d'une bonne action?

On s'ébranlait pour rentrer au château, quand on entendit un bruit de galop, puis, à un détour de la route, parut un cavalier dans un tourbillon de poussière. Il était bien naturel qu'on attendît

le passage de cet unique incident, et l'on attendit sans avoir besoin de se concerter. Ce ne fut pas long. En une minute le cavalier avait atteint le groupe des promeneurs et passait en saluant profondément. Le petit Paul cria : Bonjour!

Pauline s'observait déjà davantage envers un jeune homme qui l'avait embrassé.

— Quel est ce cavalier? demanda Pépita.

— C'est le mari que je t'ai trouvé ce matin, dit Pauline.

— Te tairas-tu? s'exclama M. Durand d'une voix stridente et le visage en courroux.

Cette fois il rejeta violemment les innocentes fleurettes qu'il tenait à la main. Cette fois aussi Pauline pleura tout de bon, et elle se cacha derrière sa mère. C'est toujours là, que, d'instinct, l'enfant, comme le poussin, cherche le refuge.

On se mit en route, dans un silence morne. M. Durand n'avait jamais montré une pareille irritation. Des réclamations auraient pu l'exciter davantage. Le silence le calma peu à peu. Ce n'était pas le repentir d'une bonne action qui le troublait. Il se reprochait ce mouvement de colère contre une enfant, et, ajoutait-il intérieurement, en tâchant de s'apaiser sous un autre rapport, pour un enfantillage auquel il eût été plus sage de ne pas attacher d'importance. Peut-être il avait eu plus qu'un tort, une maladresse. S'il avait osé, il serait retourné au bord du grand chemin, pour relever les pauvres fleurettes.

Dans l'avenue, le groupe s'espaça de nouveau, non pas tout à fait dans l'ordre précédent. M. Dubois resta cependant près du baron Durand, et, par une habile diversion, l'intéressa vivement aux brillantes perspectives d'avenir des charbonnages du Nord et des terrains de Passy. Ce fut encore pour M. Durand une occasion de s'enflammer, mais non plus de colère. Mme Dubois avait pris Pauline par la main, et, dans un entretien solennel, sous menace de ne pas dîner dorénavant au château, lui faisait promettre de ne plus jamais parler de mari à Pépita, ni du bois de la Boulaye à M. Durand. Le petit Paul, qui avait quatre ans, lançait des cailloux et ne pensait à rien. Pépita marchait seule, la tête baissée, et pensait bien à quelque chose.

A quoi pensait-elle! Elle avait ri aux éclats de la première boutade de l'enfant. Elle ne riait pas de la récidive si violemment soulignée par le courroux de M. Durand. Il n'y avait plus à en douter, son père ne voulait pas la marier. Jusqu'à ce jour, c'est à peine si, malgré les tirades paradoxales et les déclarations de principes de M. Durand, elle s'en était aperçue, et la gaieté dont elle était douée l'avait empêchée d'en souffrir. Et puis il n'y avait pas

de temps perdu. Elle venait d'avoir vingt ans. Elle n'allait pas au bal, elle ne voyait pas de jeunes gens ni de jeunes filles avec qui converser... de l'idéal des jeunes filles. Je ne prétendrai certes pas que l'étroite clôture où son père l'avait tenue fût un bon moyen de préserver son imagination des atteintes de la rêverie. La société a, comme la nature, des lois qu'il n'est pas prudent d'enfreindre, et la solitude est parfois plus dangereuse que le monde. D'ailleurs, il n'y a pas clôture si étroite qui n'ait des issues. De même que l'huile suinte à travers les moindres fissures du vase, la rêverie, si on lui ferme la fenêtre, pénètre par les fentes de la porte et par le trou de la serrure. Je suis plutôt d'avis de lui ouvrir la fenêtre, seulement on peut retarder l'invasion, sauf à la rendre plus redoutable, et il se rencontrait qu'en fait elle n'avait pas encore ravagé l'imagination de Pépita.

Depuis deux mois la rêverie avait eu un objet déterminé, assez vaste pour occuper son âme, sinon pour la remplir tout entière : la campagne. Pépita y avait trouvé d'ineffables jouissances, sur lesquelles elle était loin de se blaser; mais la campagne, c'est par excellence la nature. Parmi les concerts de la nature, il y a des voix qui s'appellent et des échos qui se répondent. Il arrivait à Pépita de se surprendre attentive, prêtant l'oreille à un écho qu'elle avait cru entendre et qui n'avait résonné que dans son cœur. Quand elle voyait s'envoler, devant elle, des ramiers effarouchés, ils étaient toujours deux, à moins que l'un ne gardât le nid, et la jeune fille cherchait le nid. C'était même devenu, pour elle, une recherche favorite. On la voyait souvent, quand elle se promenait seule dans le parc, écarter avec précaution les feuilles des buissons et des sapins. Certes, ce n'était pas pour se livrer au plaisir barbare de l'âge sans pitié! Elle était miséricordieuse, ou plutôt respectueuse et sympathique; elle avait ses nids, qu'elle ne montrait à personne, qu'elle visitait discrètement, et l'œil inquiet de la couveuse se rencontrait souvent, dans une mutuelle contemplation, avec l'œil ardent de la jeune fille.

Elle avait la précieuse amitié d'Inez. L'amitié ne suffit pas non plus à remplir une âme, et elle présentait aussi des spectacles dangereux. Inez paraissait si heureuse! Ernest Dubois avait une amabilité constamment attrayante, et les enfants étaient charmants. Le joli chalet du régisseur, n'était-ce pas encore un nid contemplé? Pépita rentrait dans le vaste château pour n'y trouver que la gravité de son père; elle passait devant des chambres inoccupées qui lui parlaient un mystérieux langage, devant des chambres d'enfants et des berceaux qui étaient vides.

En cheminant le long de l'avenue, Pépita pensait donc à quelque

chose. Si, de plus, elle pensait à quelqu'un, ce n'était vraiment pas sa faute. C'était la faute de la petite Pauline, c'était aussi celle de la colère de M. Durand. Sans cela, elle n'eût assurément pas pensé longtemps au beau cavalier qui avait disparu dans un nuage de poussière.

La promenade achevée, on se dispersa. Inez avait à s'occuper des leçons des enfants. Ernest Dubois, emportant quelques livres de la bibliothèque, alla jouir des loisirs qu'il s'était promis, en continuant un travail littéraire. Le baron était pressé de s'enfermer dans son cabinet et d'ouvrir le tiroir secret. Le parchemin ne s'y cachait plus; le brevet, épanoui dans un cadre d'or, ornait, si l'on peut dire que ce fût un ornement, les parois de sa chambre, en faisant pendant au brevet de chevalier, au-dessus des photographies moins aristocratiques de l'oncle et de la tante Durand. Mais le bienheureux registre, qui récapitulait d'autres titres à la considération publique, ne s'étalait pas sur les murs. Il était bien là, sous clef, et le baron était dévoré de l'impatience de réviser ses additions, par suite des révélations reçues de M. Dubois, au sujet des charbonnages du Nord et des terrains de Passy.

En pareille occurrence, la solitude n'était pas pour lui une souffrance, bien au contraire. En posant le nouveau total, il éprouva une de ses joies les plus vives, celle de dépasser le précédent chiffre de millions. A la vérité, cette joie fut aussitôt troublée par l'âcre désir d'atteindre l'unité supérieure. *Quò non ascendam?* « Où ne monterai-je pas? » C'est la devise de tous les ambitieux, et l'avarice est une ambition. Le baron aurait pu passer là plusieurs heures avant de connaître l'ennui. Il y a des passions plus nobles que la sienne, et il y en a aussi de plus coupables. Toutes, innocentes ou criminelles, se ressemblent en ceci, que, lorsqu'on peut s'y livrer, on est préservé de l'ennui. Je plains les hommes qui ne se passionnent pour rien. Ils composent la triste espèce des ennuyés.

Pépita s'aperçut qu'elle était restée seule, sans occupations définies et sans devoirs. Cela lui arrivait tous les jours, elle n'y songeait pas. Si l'on avait été au mois de mai, je crois qu'elle aurait cherché ses nids: mais, au milieu de juillet, les petits oiseaux sont envolés; ils ont déjà oublié leurs mères. Pépita voulut d'abord se rabattre sur les papillons et alla prendre ses engins. Pourquoi la jeune fille, si tendre pour les oiseaux, était-elle impitoyable pour les lépidoptères? On peut dire encore qu'elle n'y avait pas songé. On trouverait aisément plusieurs raisons de la différence. Les papillons souffrent sans se plaindre: ils n'ont pas ces accents déchirants qu'arrache aux oiseaux la douleur physique, et ce que j'oserai appeler la douleur morale, la douleur maternelle. Puis Pépita col-

lectionnait, ce qui est encore une passion. Cette fois, il lui sembla que c'était un jeu d'enfant, qui n'était plus de son âge; elle regarda ses épingles, et il lui sembla aussi que c'était un jeu cruel. Elle déposa ses engins. Elle ouvrit son piano et essaya de chanter: elle n'était pas en voix. Agitée, elle remit son chapeau de paille et sortit. Par des sentiers, à travers les bois, — qui n'étaient pas le bois de la Boulaye, elle l'évitait à dessein, — elle se rendit au village. Elle allait voir les bonnes sœurs et tâcher de secourir quelques misères. La charité est une ressource toujours prête. Les occasions de l'exercer ne manquent malheureusement jamais, et les bonnes sœurs ne s'ennuient pas.

A la porte de la maison des religieuses, un cheval tout sellé était retenu par la bride. Pépita crut reconnaître la couleur; elle n'osa pas entrer et s'en revint précipitamment au château. Alors elle saisit un livre et ne lut pas sans distractions.

Au dîner, et pendant la soirée qui le suivit, chacun était sur ses gardes, et il ne se passa rien qui mérite d'être particulièrement mentionné, si ce n'est que le baron Durand eut encore une petite joie. En jouant aux cartes avec Inez, comme autrefois avec la bonne tante Durand, il gagna la somme énorme de 3 fr. 50. Mais au moment où il prenait, avec un contentement qui frisait l'orgueil, les petites pièces blanches de son adversaire :

— Ne soyez pas si triomphant, dit Inez en riant; cela vous coûtera cher!...

— Comment cela? demanda M. Durand déjà inquiet.

— C'est mon secret, reprit Inès. Chaque fois qu'un homme gagne une femme, il lui donne le droit de se venger d'un autre côté. Je vous répète que cela vous coûtera cher.

La répétition d'une parole si malsonnante troubla un peu le baron.

— Eh bien, dit-il, reprenez votre argent. Je vous le laisse pour vos bonnes œuvres.

— Du tout, répondit Inez. Faites vos aumônes vous-même. J'ai perdu, je dois payer. C'est à un autre jeu que j'aurai ma revanche, et que vous payerez aussi.., une grosse somme, qui ne sera pas de 3 fr. 50.

— Vous plaisantez, Inez.

— Oui et non. Du reste, rassurez-vous, tout le monde sera content, et vous le premier.

— On n'est jamais content de payer, observa judicieusement le baron.

— Je vous promets que vous le serez, reprit Inez, et que vous me ferez un cadeau par-dessus le marché, pour me remercier. Je

ne vous en dirai pas davantage aujourd'hui, ne m'interrogez pas.

Ceci rassura M. Durand, qui se résigna facilement à prendre les piécettes.

La journée avait eu pour M. Durand bien des émotions diverses. Il se les remémorait en rentrant dans sa chambre, et il eut de la peine à s'endormir. Il pensait qu'on commençait à l'appeler le baron de Chauvry! Il pensait à son précieux registre, et au nouveau million posé. Malheureusement, il pensait aussi au bois de la Boulaye, aux indiscrétions ridicules de la petite Pauline, au beau cavalier disparu dans la poussière, et au trait de Parthe d'Inez, à cette mystérieuse menace d'une revanche qui coûterait si cher!

Pépita, en s'endormant, ne pensait certainement pas à la baronnie de Chauvry ni aux millions. Avant de se coucher, elle était redescendue furtivement, en pantoufles et sur la pointe du pied, pour aller chercher au salon son bouquet de bruyères qu'elle n'avait pas osé emporter devant son père, et elle rêva peut-être au beau cavalier.

VI

OU LE BARON DEVIENT FASTUEUX

Le lendemain matin, M. Dubois, à l'heure accoutumée, entra dans le cabinet du baron, et lui montra négligemment une enveloppe de lettre adressée au régisseur du baron D. de Chauvry. On voit que les transitions étaient rapides. A la vérité, il s'agissait d'une demande d'emprunt, et M. Durand était comme la fourmi. Aussi n'y avait-il de sérieux que l'enveloppe. Elle parut produire son effet, non point quant à la réponse à faire, laquelle ne se discutait même pas. Elle produisit deux effets, elle suggéra l'idée à M. Durand d'avoir un second registre particulier où se totaliseraient les demandes d'emprunts et de secours de toutes sortes, dont il n'aurait pas tenu compte autrement que sur le papier. Plus tard, quand il eut donné suite à son idée lumineuse et que le total commença d'atteindre un chiffre respectable, il puisa de nouvelles jouissances dans cette comptabilité idéale. Les sollicitations ne l'importunaient plus, au contraire, il les eût volontiers provoquées, afin d'avoir le plaisir de les inscrire. C'était une gloire pour lui qu'on lui eût demandé tant d'argent, et c'était une excellente excuse pour sa surdité d'oreille, ce qui lui procurait à la fois deux pures satisfactions. Un jour, un gros solliciteur, ayant réussi à se faufiler auprès de lui, exposait avec émotion une situation navrante que pouvait sauver un prêt de 50 000 francs. Le baron Durand, très calme, tira son registre, moins bien caché que le premier.

— 50 000 francs ? dit-il.

— Ou moins, balbutia le visiteur anxieux.

— Non, non, pas moins, reprit M. Durand. J'aime à faire les choses complètement.

Il inscrivit lentement, de sa plus belle écriture d'ancien négociant, le chiffre de 50 000 francs, traça un trait, posa l'addition, qui dépassait un million, et la mit sous les yeux du solliciteur ébloui.

— Ah ! monsieur le baron, s'écria celui-ci, quelle générosité ! Vous sauvez mon honneur et ma famille, ma reconnaissance n'aura pas de bornes...

— Permettez, dit M. Durand en interrompant l'éloquente effusion de la gratitude. Nous ne nous entendons pas. Ce sont les sommes qui m'ont été demandées, et vous voyez bien que je me serais ruiné si j'avais eu l'imprudence d'écouter de semblables demandes. Je donne souvent, monsieur, mais je ne prête jamais, à moins que ce ne soit sur première hypothèque. C'est un de mes principes, et c'est celui de la sagesse.

Il se vantait encore. Vu la nature de la sollicitation, il savait ne pas se compromettre en se vantant de donner souvent.

Le registre qui avait de tels avantages n'existait pas quand M. Dubois profita de l'heureuse impression qu'avait déterminée l'enveloppe sur l'esprit du baron D. de Chauvry pour introduire une communication plus douloureuse. Le jardinier réclamait de l'augmentation, ou menaçait de se retirer.

— De l'augmentation, mon cher Ernest ! s'écria M. Durand consterné. Qu'il s'en aille, j'aime bien mieux cela. S'il s'imagine que je tiens à lui !

— Prenez garde, monsieur le baron, dit M. Dubois. C'est le meilleur jardinier du pays, il travaille comme deux hommes, et vous ne trouverez pas à le remplacer sans payer plus cher, pour avoir moins bien.

— Je me passerai plutôt de jardinier. A quoi cela sert-il?

— A cultiver un jardin, je suppose, pour avoir des fruits et des légumes.

— Des fruits? Je n'en mange pas. Et d'ailleurs, est-ce qu'on a jamais des fruits dans son jardin ? Il y a toujours une raison. C'est la gelée ou c'est la pluie, c'est le brouillard ou c'est le soleil, et les loirs et les chenilles, et les guêpes et les oiseaux, et la maladie, que sais-je encore? Le résultat est qu'on a des poiriers sans poires, des pêchers sans pêches et des treilles sans raisins.

— Il y a du vrai, dit M. Dubois en souriant. Mais vous avez au moins des légumes ?

— Quand il n'y a pas de vers blancs, de mulots ni de limaces.

Pour quelques carottes, quelques choux, ou quelques artichaux que je déteste, c'est bien la peine de payer des jardiniers, qui sont d'autres rongeurs, et de payer des engrais et des châssis, et des espaliers et des outils, et des graines et des boutures, et des arrosoirs, car on n'en a jamais fini.

— C'est encore assez vrai, reprit M. Dubois en continuant de sourire.

— Je ne peux pas rencontrer mon jardinier sans qu'il ait une dépense à me proposer, et je ne connais pas de profession plus importune. C'est au point que, lorsque je le vois, je l'évite, et que je ne vais jamais au potager, de peur qu'il ne s'attache à mes flancs comme une sangsue. Ma foi, qu'il s'en aille, et bon voyage. Inez saura bien nous acheter des légumes au marché.

— Ce n'est pas dans ses conditions! monsieur le baron, elle ne fournit pas les légumes, et c'est elle qui sera obligée de vous demander de l'augmentation.

Le baron fut frappé de cette observation qu'il n'avait pas prévue. Ce n'est pas dans ses conditions. L'ancien négociant correct ne pouvait pas méconnaître la justesse de l'argument.

— Hé bien, dit-il, on lui donnera une petite augmentation, cela me coûtera toujours moins cher qu'un jardinier et ses aides, et toute sa queue de suppléments de dépenses et de suppléments de suppléments.

— Oh! pour cela, reprit M. Dubois, je vous l'accorde. Mais est-ce qu'il est possible, monsieur le baron, d'habiter le château de Chauvry sans avoir au moins des allées ratissées, des massifs d'arbustes et des corbeilles de fleurs? Voulez-vous laisser les bruyères envahir le parc et fleurir jusque sous vos fenêtres?

— Je n'aime pas les bruyères... dit vivement le baron Durand, qui s'interrompit, tandis qu'un nouveau nuage passait sur son front.

M. Dubois s'aperçut qu'il avait parlé trop vite, sans réfléchir au bouquet de la petite Pauline. Il s'empressa d'ajouter :

— Noblesse oblige, monsieur le baron, et un jardinier vous est un vassal absolument indispensable. Ou bien retournez habiter Paris, et achetez vos légumes à la Halle, après avoir revendu, comme je vous le proposais hier, la terre de Chauvry avec bénéfice.

— Ne me parlez plus de cela, mon cher Ernest, répliqua le baron en se rengorgeant. Vous savez que c'est impossible.

Et jamais un Montmorency obéré à qui l'on aurait offert un gros prix du castel de ses pères n'eût repoussé la tentation avec plus de hauteur.

— Alors, reprit M. Dubois, il faut en prendre votre parti. Entre

nous, j'ai deviné que Baptiste n'a qu'un désir, c'est que vous lui refusiez son augmentation.

— C'est bien facile de le satisfaire.

— Oui, et vous perdrez un excellent jardinier, qui retournera aussitôt auprès de son ancien maître, le marquis de Périgny.

— Il était au service du marquis?

— Très longtemps. Il a été élevé dans la maison. Le marquis est un homme brusque, assez violent même, mais très bon au fond, et ses gens s'attachent à lui. Il disait un jour à un de ses domestiques : « Si je te chasse jamais dans un moment de colère, tu reviendras le lendemain, entends-tu? » Il aura eu quelque emportement avec Baptiste, qui a envie de lui revenir, voilà tout, et que vous serez sage de retenir, en lui accordant son augmentation.

— Voyons, mon cher Ernest, il y a peut-être moyen de s'arranger. Un jardinier est toujours en situation de se faire des profits sur les fruits, sur les légumes... J'aimerais mieux fermer les yeux...

— Une mauvaise leçon à donner à un régisseur, monsieur le baron.

— Chut, n'écoutez pas, je me parlais à moi-même.

— Je n'ai rien entendu.

— C'est très bien. Et puis, mon cher Ernest, vous n'êtes pas un régisseur ordinaire, vous êtes un ami.

— Merci, monsieur le baron. Hé bien, suivez mon conseil d'ami. Baptiste est un honnête homme, point exigeant, point gâcheur, qui se déplaisait auprès de M. Meyer, et est habitué à servir la vieille noblesse.

— C'est beaucoup!

— Je vous assure que vous ferez une économie en lui accordant ses 200 francs.

— Vous croyez?

— J'en suis certain, et je vais lui annoncer que c'est consenti.

— Attendez. Est-ce que vous ne pourriez pas transiger pour 100 francs?

— Mais non, monsieur le baron, puisqu'il ne cherche qu'un prétexte pour s'en aller.

— C'est juste, dit M. Durand, se rendant enfin, en exhalant un profond soupir. J'espère au moins, ajouta-t-il, que vous ne m'apportez pas d'autres demandes d'argent?

— Pardon, monsieur le baron, nous n'avons pas terminé hier l'affaire des bonnes sœurs.

— Ah! les sœurs, pas bonnes pour ma bourse, elles demandent toujours. Qu'est-ce qu'elles veulent encore?

— Elles vont avoir leur distribution des prix, et naturellement elles comptent sur vous.

— Elles ont tort.

— Et sur le marquis de Périgny.

— Ah! oui, et sur le marquis. Et qu'est-ce qu'il fait, le marquis?

— Il donne les livres tous les ans.

— Alors les sœurs n'ont plus besoin de rien?

— L'année dernière, M. Samuel Meyer, quoique de la tribu d'Israël, les a un peu gâtées. Il a donné des livrets de la caisse d'épargne.

— Mais je n'entends pas me ruiner comme Samuel Meyer.

— Ce n'est pas cela qui l'a ruiné.

— Des livrets de la caisse d'épargne, grand Dieu! c'est beaucoup d'argent.

— Autant ou aussi peu que l'on veut.

— Qu'est-ce que cela signifie, des livrets de la caisse d'épargne? et à qui cela se donne-t-il?

— Aux petites filles qui ont eu le plus de succès. Cela vaut mieux que des livres, n'est-il pas vrai? Cela ne se déchire pas, c'est un commencement d'économies, un commencement de dot...

— Des dots, vous savez que je n'aime pas les dots.

— Je l'oubliais. Et comme ces petites filles sont mineures encore pour longtemps et ne peuvent pas retirer le dépôt, vous comprenez que les livrets restent dans la famille et perpétuent le souvenir du bienfaiteur.

— Dont on inscrit le nom sur le livret?

— Sans doute.

Il y eut une pause. Le baron Durand était plongé dans ses réflexions.

— Ce n'est pas une mauvaise idée, dit-il d'un accent pompeux, et je regrette de ne l'avoir pas eue le premier. C'est par l'épargne que les familles s'élèvent et que les nations se moralisent. J'ai envie de fonder deux grands prix pour ces enfants, et, afin que cela serve d'exemple, on gravera en tête du livret : prix fondé par le baron Durand, avec mes armes, ma couronne et ma devise. Pensez-vous, mon cher Ernest... que je puisse ajouter... le baron Durand de Chauvry?

— Moyennant une simple virgule monsieur le baron, personne n'y trouvera rien à redire, et même sans virgule, ce ne sont pas les petites filles ni les sœurs qui réclameront.

— J'aimerais mieux sans virgule.

— Comme il vous plaira. Et quel sera le montant de la somme?

— C'est ce qui m'embarrasse. Il me semble que 20 francs par livret seraient un chiffre convenable.

— Sans l'inscription, peut-être. Mais avec votre titre et votre blason...

— Eh bien, j'irai jusqu'à 25 francs.

— La gravure risquera de coûter plus cher que le dépôt.

— La gravure servira tous les ans, mon cher Ernest, si mes affaires me permettent de continuer la fondation, car je ne m'engage à rien.

— C'est très prudent. Aussi vous pourriez augmenter la somme, en faisant l'économie de la gravure.

— Non, mon cher Ernest. Il faut que les hautes classes ne craignent pas de se montrer, en donnant l'exemple de la générosité. C'est un intérêt de conservation sociale. Et ma devise est tout un enseignement pour une école : *Labor omnia vincit.*

— Il est dommage que ces petites filles ne sachent pas le latin.

— On le leur traduira. Je n'ai pas ajouté *improbus;* on a eu beau m'expliquer que, dans le texte, cela ne signifie pas improbe, je crains les mauvais plaisants et les mauvaises langues. On a tant de jaloux quand on est arrivé à quelque chose! Et la probité des Durand a toujours été au-dessus du soupçon, mon cher Ernest. La France le sait!

— Et le Pérou, monsieur le baron.

— Vous avez raison, et le Pérou. Voilà qui est entendu, vous répondrez aux sœurs que, sans m'engager pour l'avenir, je donne deux livrets d'ensemble 40 francs.

— Vous aviez dit 50 francs.

— Vous croyez? Va pour 50 francs. J'irai à Paris, où j'ai des dividendes à toucher, et je me charge moi-même de la gravure. Ah çà, mon cher Ernest, après tant de sacrifices, il n'est pas interdit de penser un peu à soi. Où en êtes-vous avec mon fermier pour le renouvellement de son bail? Vous savez que j'exige une forte augmentation.

— Plus forte que celle du jardinier, monsieur le baron?

— Cela ne se compare pas. Un fermier est une espèce de négociant avec qui on discute un marché, et ses terres ne sont pas à leur valeur.

— Ce n'est pas son avis, et l'agriculture ne va guère en ce moment. J'ai rendez-vous avec lui, et je vous dirai ce que je croirai possible d'obtenir.

— Si vous obtenez une forte augmentation, je pourrai faire une surprise aux sœurs, et mettre 60 francs pour les deux livrets. Et vous n'avez rien de neuf au sujet de ce maudit bois de la Boulaye?

— Que puis-je avoir de neuf, tant que vous ne voudrez pas en offrir un gros prix de convenance? Le marquis de Périgny ne consentira pas, pour le plaisir de vous être agréable, à démembrer sa propriété patrimoniale.

— Un méchant taillis de 30 arpents, presque enclavé dans mes bois, qui gêne la chasse, et qui m'empêche de prolonger mon avenue. C'est insupportable. Le sol est pierreux, la végétation rabougrie. Il ne pousse que de mauvais bouleaux qui ne sont bons à rien... et de vilaines bruyères. Cela ne vaut pas 5000 francs.

— Essayez d'en offrir 50 000, et nous verrons.

— 50 000 francs, monsieur Dubois! Pour qui me prenez-vous? Vous perdez la tête de me donner un pareil conseil.

— Je ne donne aucun conseil, monsieur le baron. Je dis seulement que le bois n'étant pas à vous et n'étant pas en vente, il faut bien vous résigner à vous en passer ou à le payer beaucoup plus cher qu'il ne vaut. Le marquis en a refusé 40 000 francs à M. Samuel Meyer.

— Quelle folie... des deux côtés. Je m'en passerai ou j'attendrai. Il devrait y avoir des lois d'expropriation, dans de pareils cas, pour l'utilité du voisin, car enfin réunir les parcelles et arrondir les domaines, c'est bien une utilité publique.

— Le roi de Prusse n'avait pas pu exproprier le moulin de Sans-Souci.

— C'est de l'histoire ancienne, mon cher Ernest, et nous avons fait des progrès depuis ce temps-là. Après 89, il est étrange qu'un hobereau qui n'a rendu aucun service à son pays, qui ne s'est donné que la peine de naître, ait ici le privilège de me narguer.

— Vous appelez cela un privilège, de garder ce qui lui appartient légitimement?

— Sans doute, quand cela m'incommode. Mais j'aurai mon tour, et je n'attendrai peut-être pas bien longtemps. Ce marquis, à force de faire le généreux, pour me narguer encore, et le grand seigneur, aura besoin d'argent et ne sera pas toujours aussi fier. Rira bien qui rira le dernier. Qu'est-ce qu'on lui connaît au soleil? Deux ou trois petites fermes autour de son manoir délabré, qu'il n'a seulement pas les moyens de réparer, et qui lui tombera sur la tête un de ces matins. Et l'agriculture va si mal que ce n'est pas avec des fermiers...

— Et vous voulez que j'exige du vôtre une forte augmentation, monsieur le baron?

— Vous m'impatientez avec vos observations, mon cher Dubois. C'est bien différent. Croyez-vous que le marquis n'ait pas déjà d'hypothèques sur sa bicoque?

— Je suis certain qu'il n'en a pas. Vous savez que je l'ai vérifié par votre ordre.

— C'est très fâcheux.

— Pas pour lui.

— Chacun pense à soi. Je ne demande pas au marquis de s'intéresser à la prospérité de mes affaires. — Ainsi, mon cher Ernest, mes charbonnages du Nord et mes terrains de Passy continuent de monter!

— Je vous l'ai dit hier, et n'ai rien appris de nouveau. Ce n'est pas du jour au lendemain...

— J'oubliais que c'était hier. C'est que, voyez-vous, si mes charbonnages montaient encore... beaucoup, je pourrais me laisser aller à vous dire d'entrer en négociation avec le marquis, pour son maudit bois de la Boulaye.

— Je vous répète qu'il faudra le payer cher.

— Songez-y donc, mon avenue que je pourrais prolonger jusqu'à la grande route! Et cette belle grille, qui se rouille dans une grange. Je pourrais la dresser à l'entrée de l'avenue, et à la place des chiffres de Samuel Meyer, je mettrais mes armes et ma couronne, et ma devise. Quel grand air cela aurait pour les passants! Sans compter que la propriété acquerrait plus de valeur!

— C'est très juste.

— Il n'y a que ce maudit bois qui est l'obstacle à tout.

— Alors couvrez-le de billets de banque.

— Mais non, je ne veux pas faire des folies, et acheter les choses plus qu'elles ne valent.

M. Dubois parut réfléchir, puis se pencha vers l'oreille du baron Durand et dit à voix basse :

— Je saurais bien un moyen d'acheter à bon marché le bois de la Boulaye, et même de l'avoir sans qu'il vous en coutât rien...

— Sans qu'il m'en coûtât rien? s'écria M. Durand, dont les yeux s'enflammèrent, un moyen honnête?

— Très honnête, je n'en propose pas d'autres.

— Dites-le bien vite, votre moyen.

— J'entends qu'il ne vous coûterait pas d'argent. Il vous en coûterait peut-être... quelque chose de plus précieux.

— Puisque le moyen est honnête, qu'y a-t-il de plus précieux que l'argent?

En ce moment, on entendit frapper à la porte, si légèrement d'abord qu'on n'y prit pas garde, puis un peu plus fort, et Pépita se montra.

— Ma chère enfant, dit le baron visiblement contrarié, un peu plus tard, je suis en affaires.

— Non, mademoiselle, entrez, au contraire, vous arrivez très à propos, dit M. Dubois, et c'est moi qui me retire. Je ne regardais pas la pendule, et le fermier doit m'attendre depuis une demi-heure. Je cours le rejoindre.

— Vous n'oublierez pas l'augmentation, reprit M. Durand, que l'émotion n'empêchait pas de penser aux affaires sérieuses.

— Je ferai de mon mieux.

— Et votre moyen, qui m'intrigue tant, je le saurai après le déjeuner?

— Pas aujourd'hui, monsieur le baron, j'ai besoin de quelques jours de réflexion pour mûrir mon idée et dresser mes plans. J'ai même besoin de les concerter avec Inez...

— Avec Inez, des plans pour acquérir la Boulaye?

— Oui, monsieur le baron, c'est une négociation pour laquelle on ne peut pas se passer de femmes. Mais ne m'interrogez plus et soyez tranquille. Vous ne perdrez pas pour attendre.

Là-dessus M. Dubois sortit à la hâte, laissant le baron Durand seul avec Pépita.

Alfred de Courcy.

La suite prochainement.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

COURRIER DU THÉATRE, DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS

Triste fin et lugubre commencement d'année. M. Gambetta et le général Chanzy, — la tête et le bras de la Défense nationale. Le grain de sable de Cromwell. Coup de foudre et coup de théâtre. Les éliminations de la Providence. Un roman politique à faire. — Clésinger. Gustave Doré : le dessinateur, le peintre, le sculpteur. — Les préfaces du Salon : exposition des aquarellistes, des cercles de la rue Volney et de la place Vendôme, de l'Union des femmes. Exposition posthume d'Henri Lehmann. — Théâtres. Ambigu : *la Glu*, par M. Richepin. Odéon : *le Nom*, par M. Émile Bergerat. Gymnase : *Monsieur le ministre*, par M. Jules Claretie.

I

Se rappelle-t-on encore, après ce long espace de six semaines à deux mois, — *longum ævi spatium*, — la fin tragique de l'an 1882, suivie des tragiques débuts de l'an 1883? Nous avions eu coup sur coup, en une semaine, le suicide de l'ambassadeur d'Autriche à Paris, en plein jour, en pleine rue, dans une vespasienne; la mort de Gambetta, à la suite d'une blessure insignifiante et d'une maladie vulgaire, lorsque le dernier bulletin, publié dans la journée même par ses médecins, portait en toutes lettres : *État général satisfaisant;* la mort beaucoup plus imprévue et plus foudroyante encore de Chanzy, trouvé sans vie par son valet de chambre dans son lit, avant même que Gambetta ne fût enterré, lui le général de la défense nationale dont Gambetta avait été le chef, le bras dont il avait été la tête, l'incarnation militaire de cette désastreuse campagne dont il avait été l'incarnation politique; le seul homme de guerre que les événements eussent révélé, le seul à peu près qui n'eût point perdu la tête devant les foules énormes de paysans mal

instruits, mal disciplinés, mal vêtus, mal nourris, mal armés, produites par la levée en masse.

Chanzy avait témoigné d'une ténacité, d'un sang-froid, d'une énergie, d'une intelligence admirables dans la série de combats livrés par lui à l'armée allemande avec des éléments d'une telle insuffisance. Il avait infligé plus d'un échec partiel à l'ennemi, mais surtout il le tint en respect et lui disputa trois mois la proie sur laquelle il croyait n'avoir plus qu'à étendre la main. La défaite ne le troublait pas. Battu, il reformait ses troupes en arrière. Il tenait dans sa main cette cohue dont chaque revers semblait devoir se changer en déroute. Sa retraite du Mans passe pour un chef-d'œuvre aux yeux des juges compétents.

Il y avait en lui quelque chose d'un Turenne. La France aime et recherche de préférence des qualités plus éclatantes, plus fougueuses, plus en dehors. Aussi le général n'était-il pas populaire, au sens ordinaire du mot. La popularité, pour cette campagne de 1870-1871, était allée à l'homme qui avait surtout prodigué les paroles sonores et les proclamations enflammées. Le caractère comme les talents du général inspiraient plus d'estime que d'attrait. Mais l'estime publique, si elle porte des fruits moins hâtifs et moins brillants que la popularité, en porte souvent de plus solides. Une heure pouvait sonner où le sentiment public serait entraîné vers l'homme que beaucoup d'esprits sérieux ne perdaient pas de vue. C'était une réserve pour l'avenir. Elle disparaît à son tour.

Voici trois années de suite que le premier jour de l'an se signale par ses coups funèbres : en 1881, c'était la mort de Blanqui ; en 1882, la mort de M. Hérold, préfet de la Seine ; cette année, la mort de l'homme qui avait fait le plus de bruit depuis les dernières années de l'Empire, en qui s'était incarnée la république, et qui, bien que son étoile se fût voilée depuis quelque temps, semblait promis aux plus hautes, ou du moins aux plus retentissantes destinées.

Ce qui faisait la force de M. Gambetta, c'était, quand même et malgré tout, le souvenir de 1870. La masse oubliait les folies, les actes de présomption, d'ignorance ou d'incapacité, pour ne voir que l'activité prodigieuse, l'esprit de ressources, l'optimisme indomptable, le patriotisme orgueilleux qui n'avait pas voulu désespérer de la France et qui a permis à celle-ci de dire à la fin, comme François Ier après Pavie : « Tout est perdu, sauf l'honneur. » Il avait trouvé de belles phrases, des formules sonores et qui étaient allées droit à l'âme du pays, pour stimuler la résistance à l'envahisseur. Nous sommes restés un peuple très sensible aux belles phrases, comme du temps de César. *Rem militarem et*

argute loqui, il réunissait dans sa carrière et dans sa personnalité ces deux points qui, selon l'auteur des *Commentaires*, représentaient les deux grands amours des Gaulois. Ce fut un Mirabeau en sous-ordre et un Carnot qui organisa la défaite avec une opiniâtreté sans pareille.

La grandeur de M. Gambetta ressortait de la petitesse des hommes de son parti. Il ne semblait un colosse que parce qu'ils étaient des nains. Dans le royaume des aveugles, dit un proverbe qui semble avoir été fait tout exprès pour lui, les borgnes sont rois. Aussi rien ne saurait-il rendre l'effarement et l'affolement qui se sont emparés de ces mirmidons, essayant de se partager l'héritage d'Alexandre. Parmi cette multitude qui s'était attachée à la fortune de Gambetta, qui l'avait pris pour chef de file, qui vivait de lui et sur lui, si je puis ainsi dire, ses collaborateurs, ses auxiliaires, ses séides, ses parasites et les innombrables créatures dont il avait peuplé l'administration, il s'est produit un désarroi à peu près semblable à celui du parti impérialiste après la mort du jeune prince.

Toutes sortes de rapprochements et d'images viennent à l'esprit pour traduire l'impression saisissante de cette mort : la statue d'airain aux pieds d'argile qu'un caillou tombant de la montagne suffit à renverser; le météore qui s'éteint tout à coup, après avoir jeté une lueur éclatante; la trombe qui passe, entraînant tout sur son passage, puis crève et s'abat soudain. Et que de citations aussi! Le *transivi et ecce non erat* de la Bible; et la phrase de Pascal : « Cromwell allait ravager toute la chrétienté, la famille royale était perdue et la sienne à jamais puissante, sans un petit grain de sable qui se mit dans son urèthre. » Il ne faut qu'un grain de sable à la Providence, ou une vulgaire maladie d'intestin, un abcès dans le bas-ventre, pour changer la face des choses et abattre la superbe de ceux qui se sont dressés contre elle.

Ceux qui n'ont pas voulu voir dans cette mort un coup de foudre y ont vu tout au moins un grand coup de théâtre. Les augures de la politique s'étaient beaucoup exercées depuis quelque temps, d'après les signes qui se multipliaient, à vaticiner sur M. Gambetta. Mais de tous les dénouements qu'on avait prévus pour lui, celui-là était le seul auquel on n'eût pas songé sérieusement. Dans ses calculs, la mort n'était jamais entrée en ligne de compte. Il avait tout prévu, excepté cela. Comment prévoir qu'il mourrait à 44 ans, dans la pleine vigueur de son développement physique et intellectuel, avant Bismarck, le feld-maréchal de Moltke, et l'empereur Guillaume, qu'il a combattus, et dont le premier a bientôt 69 ans, le deuxième en a 80 passés, le troisième va en avoir 86; avant le

maréchal Mac-Mahon, qu'il amenait à se soumettre et à se démettre, et qui en a 74; avant M. Jules Grévy, qui en a 75, et qu'il avait porté à l'Élysée pour lui tenir la place chaude en l'attendant? Comment prévoir que tant de projets, tant de combinaisons, tant d'intrigues, tant de travaux au grand jour et dans l'ombre, tant de ruses et tant d'audace, tant de longs espoirs et de vastes pensées iraient s'engloutir si vite dans un compartiment du caveau funèbre de Mme Gambetta, épicière, à Nice?

Depuis la réunion orageuse de la rue Saint-Blaise, ou plutôt depuis le voyage de Cahors, une mauvaise *série*, comme disent les joueurs superstitieux, avait commencé pour M. Gambetta et se poursuivait sans désemparer. Il avait subi échecs sur échecs, et la Chambre elle-même, la Chambre qui semblait sa chose, avait culbuté son ministère en un tour de main. Les réunions publiques retentissaient des aboiements d'une meute acharnée contre lui. Il affectait de les mépriser, mais il en était troublé profondément. Pour la radicaille intransigeante, qu'il avait vainement essayé de désarmer et de séduire par sa guerre brutale à ce qu'il appelait le cléricalisme, mais qui éprouvait contre lui la haine instinctive de la *vile multitude* contre l'homme arrivé et l'homme de gouvernement, Gambetta n'était qu'un *ventre putride*, un *cochon gras* et bon à tuer. Il semblerait vraiment, pour peu qu'on fût superstitieux, que ce soit cette haine féroce qui l'ait foudroyé à distance, comme une décharge électrique; que la terrible Louise Michel lui ait jeté le mauvais œil; que le citoyen comte Henri de Rochefort ait eu raison de lui comme de l'empire, à force de lui enfoncer chaque jour dans le corps ces crocs pointus et empoisonnés qui ne lâchent point leur proie; enfin que ses ennemis lui aient porté malheur pendant sa maladie, à force de répéter, en dépit de toutes les informations officielles et sans trop le croire eux-mêmes, qu'elle était très grave, qu'elle était mortelle. Ne dirait-on pas de quelque mystérieuse opération d'envoûtement, semblable à celles qu'on pratiqua jadis contre les rois Charles IX de France et Henri VI d'Angleterre! Néanmoins sa puissance avait gardé de fortes racines encore; son retour, que tant d'éléments préparaient, n'était qu'une question de temps, et chacun devinait en lui, avec effroi ou avec espoir, le chef futur de la république. Il ne manquait même pas de bons bourgeois pour le considérer comme le dernier rempart possible contre l'anarchie, et l'insurrection violente des bas-fonds démagogiques contre lui n'avait fait que les confirmer dans leur opinion. Ils se flattaient de l'illusion que la rupture était désormais complète : ce n'était pas Gambetta qui avait coupé sa queue, c'était la queue qui avait coupé Gambetta.

Sa mort a démontré tout ce qui restait de force et de prestige à son nom, et sa popularité s'est réveillée, ou a été réveillée, tout entière autour de son cercueil. Les obsèques de M. Thiers n'étaient qu'un enterrement de sous-préfecture en comparaison de celles qu'on a organisées avec tant de savoir-faire à M. Gambetta. Jamais grand homme authentique, jamais prince, jamais général cent fois victorieux, jamais sauveur de la patrie, jamais roi issu d'une race dix fois séculaire n'entraîna à la suite de sa dépouille funèbre un tel cortège de députations, de bannières et de fleurs, de personnages officiels et de foule anonyme. On eût cru que la république avait voulu organiser ses propres funérailles dans la pompe théâtrale et païenne de cette cérémonie pleine de démonstrations et vide d'émotions, qui rappelait les funérailles, *nationales* aussi, des Lazowski, des Lepelletier, des Marat, sous la première révolution.

Les conséquences de cette mort, ce n'est pas à moi de les dire, mais il est facile d'en conjecturer quelques-unes et on a déjà commencé à les voir. Quelles qu'elles puissent être, ce qui est incontestable du moins, c'est qu'elle a profondément dérangé l'échiquier politique. Sa disparition subite, suivie de celle du général Chanzy, déblaye singulièrement le terrain et simplifie la situation. On dirait que les éléments divers de la grande et redoutable partie qui se joue sont successivement éliminés par le doigt de Dieu, afin de réduire le problème à sa plus simple expression, à ses deux termes extrêmes et opposés : ordre ou désordre, anarchie ou monarchie.

On connaît le dernier livre de lord Beaconsfield : *Endymion*, où il a retracé, dans un cadre romanesque et sous des noms supposés, dont on peut soulever assez facilement le voile, le tableau de l'Angleterre politique et parlementaire, diplomatique, ecclésiastique et bureaucratique pendant la période qui correspond aux dernières années de la Restauration et au règne de Louis-Philippe. Si nous avions en France un Benjamin Disraëli, à la fois homme d'État et romancier, ayant vu de près les coulisses de la politique, ayant connu et pratiqué tout le personnel de la fin de l'empire et de la troisième république, et capable de les mettre en scène dans une œuvre d'imagination qui, sans rien enlever à la vérité des choses, leur donnerait l'attrait de la fiction, le relief mordant de la comédie ou du drame, et permettrait à la fantaisie de se faire l'auxiliaire du réel, dans cette mesure puissante et discrète, grâce à laquelle le roman peut devenir plus vrai que l'histoire, quel magnifique thème lui fournirait cette courte existence, dans ses péripéties incroyables et ses brusques alternatives! Quelle variété de figures en une seule : l'étudiant tel que nous le peignent tous les souvenirs des amis d'alors, emplissant les estaminets des éclats de sa faconde

méridionale, le stagiaire débraillé, l'avocat, l'orateur, le tribun, le chef d'opposition, le chef de gouvernement, le dictateur! Quel riche sujet d'études que cette nature qui, avec tous les dehors d'une franchise impétueuse et brutale, avait des dessous complexes et compliqués, — rabelaisien et machiavélique, tonitruant et rusé, Gaulois et Génois ! Quel portrait à peindre dans son mélange d'ombres et de lumières, avec son intelligence ouverte et pénétrante, sa chaleur d'esprit, les qualités qui le mettaient si haut et les défauts qui le rejetaient si bas, son audacieux aplomb, son infatuation sans bornes, sa confiance orgueilleuse et obstinée en lui-même, cet amour de l'action joint au goût des jouissances, cette alliance du lutteur et du sybarite, ce manque d'éducation première que rien n'eût jamais pu réparer et qui trahissait sans cesse, à la trivialité de la tenue ou du geste, à l'accent de la voix, à un mot douteux ou grossier jusque dans les mouvements les plus élevés de son éloquence, la tache originelle de l'homme d'État grandi dans les brasseries du quartier latin ; ses accointances compromettantes, ce mélange de princes, d'ambassadeurs, de généraux et d'anciens amis d'estaminet ou d'anciens membres de la Commune se pressant autour de lui, et la composition bizarre de cet entourage intime qui a livré ses derniers jours à des inconnus, satellites obscurs de ce Roi-soleil de la démocratie! Mais pour peindre un tel tableau, il faudrait un talent d'une autre nature que celui de M. Disraëli, une touche moins fine et moins vague, des traits plus nets, des tons plus vigoureux et plus éclatants, se rapprochant plutôt de ceux de *Numa Roumestan* ou de *Rabagas* que de ceux d'*Endymion*.

II

Quatre ou cinq jours après Gambetta et le lendemain du général Chanzy, la mort frappait Clésinger, une gloire déchue, mais non oubliée. Il avait fait grand bruit vers la fin du gouvernement de Juillet et sous la deuxième république! Comme il avait traversé l'art avec des allures gasconnes et conquérantes ! Son nom sonnait à la façon d'une fanfare ; sa gloire tapageuse portait un panache. Puis l'oubli était venu peu à peu, rompu de temps à autre par un violent effort de l'artiste pour reprendre possession du public, par une rentrée subite et bruyante, bientôt suivie d'une nouvelle retraite.

C'est au Salon de 1847, où il avait envoyé la *Femme piquée par un serpent*, que remontait la célébrité de Clésinger, comme celle de Couture, qui exposait la même année ses *Romains de la déca-*

dence, et dont la destinée devait être assez semblable à la sienne. On peut dire de lui qu'il entrait dans la renommée avec effraction. Le naturalisme audacieux de ce morceau fit à la fois sensation et scandale; l'art chaste et froid de la sculpture en fut un moment tout révolutionné. Gustave Planche se montra sévère pour l'artiste, qu'il ne goûta jamais : s'appuyant sur l'infériorité des autres œuvres qu'il exposait en même temps, car Clésinger, même en sa meilleure époque, était inégal, il l'accusa d'avoir triché, en moulant sa statue sur nature. Mais la plupart des autres critiques en vue entonnèrent des dithyrambes. Théophile Thoré surtout consacra à Clésinger tout un feuilleton, où il disait entre autres choses : « Je ne crois pas que, depuis les Coustou, on ait mieux fait palpiter le marbre... Il est de la famille de Coysevox l'infatigable, et allié de loin, — par les femmes, — à Rubens. » C'est lui qui l'a appelé pour la première fois de ce surnom si souvent répété depuis : le Murat de la statuaire. Mais, même au milieu de ces éloges excessifs, il avait tout au moins indiqué discrètement, pour qui sait lire entre les lignes, les côtés faibles et les lacunes de ce talent fougueux et superficiel, tout d'improvisation : « Il y a plus de bonheur aventureux que de combinaison profonde dans ses succès... Clésinger est très propre à sculpter les images frémissantes, les agitations extérieures, l'exubérance de la vie sensuelle, les splendeurs de la beauté physique. Peut-être serait-il embarrassé de pénétrer dans ces caractères intimes et calmes qui appartiennent à certains types sublimes de la nature humaine. Il ferait mieux Aspasie que Platon, Ninon de l'Enclos que Molière. »

Avec sa confiance en lui, Clésinger ne devait accepter que les louanges, sans accepter les réserves qui, tout en le couronnant de fleurs, semblaient le confiner dans une sphère peu noble et peu élevée. Mais tous les efforts qu'il put faire pour en démontrer le peu de fondement n'aboutirent qu'à les justifier. Il a jeté, dispersé sa fougue en statues du caractère le plus varié; il a subi des influences diverses; il a touché à tous les genres. Tour à tour, et quelquefois en même temps, on l'a vu faire des œuvres allégoriques, sans en excepter l'allégorie politique : la *Liberté*, la *Fraternité*, la *République*, la *France*, la *Tragédie;* des statues mythologiques, comme son *Faune* et sa *Diane au repos;* des statues historiques, comme la *Louise de Savoie* du Luxembourg, *François I*er, *Napoléon I*er, *César;* des statues poétiques, si je puis ainsi dire, comme ses deux *Sapho* et *Cornélie avec ses enfants;* des statues religieuses même, comme sa *Pietà* et sa *Tête de Christ*. Tout cela, ou peu s'en faut, est l'œuvre d'un talent dévoyé et fourvoyé, qui ne s'élève pas au-dessus du médiocre et souvent tombe dans le faux, le

maniéré, le convulsif. Où a-t-il le mieux réussi, sans toutefois retrouver jamais complètement son succès de 1847? Dans ses bustes, où il n'avait qu'à rendre le modèle vivant avec la souplesse ordinaire de son ciseau , et dans l'*Andromède*, l'*Enlèvement de Déjanire*, la *Bacchante*, la *Phryné devant ses juges*, voire dans la *Cléopâtre devant César*, une statue, où le système polychromique, poussé à l'excès, opprime le travail du sculpteur sous celui de l'orfèvre et du joaillier, mais qui n'en a pas moins une grâce bizarre et troublante. Son domaine c'est la vie, non la vie simple et franche, tranquille, grave et méditative, mais la vie fiévreuse, remuante, tourmentée; non la vie de la pensée, mais la vie de la chair. C'est pour cet accent de vie frémissante, exubérante et criante, si je puis ainsi dire, qu'Alexandre Dumas l'aimait tant, et qu'il fut le sculpteur favori d'Émile de Girardin, qui n'entendait rien à l'art véritable.

Clésinger avait le rêve et l'ambition du grand, beaucoup plus qu'il n'en avait l'aptitude. Il le poursuivait jusque dans l'énorme. Aucun des survivants de 1848 n'a oublié la *Fraternité* colossale qu'il avait improvisée en quelques jours pour la fête de la Concorde, au Champ de Mars. Plus tard il conçut le projet et dessina le plan d'un monument gigantesque, haut de 65 mètres, qui devait couronner le Trocadéro. Il avait aussi le rêve de la sculpture héroïque, qui, en dépit de certaines apparences, n'était point du tout l'affaire de ce *naturaliste*. Il n'y réussit pas mieux avec *Napoléon Ier* et *César*, qu'il n'y avait réussi avec le *François Ier* exposé en 1856 dans la cour du Louvre.

Cette malencontreuse statue du roi-chevalier peut être considérée comme marquant la limite extrême du règne éphémère de l'artiste. Commencé en 1847, continué sous la république, grâce à des influences qui tenaient plus à la politique qu'à l'art, il était déjà bien ébranlé au commencement de l'empire. Ce *François Ier* l'acheva, avec ses airs de capitan Matamore, sa raideur théâtrale, son luxe de panaches et de pompons, son lourd cheval qui faisait vaguement songer à un mastodonte : « Ça, François Ier, dit Préault, mais c'est Mélingue! » On répéta le mot. « C'est le sire de Framboisy », dit un autre. Et la statue fut tuée. Clésinger furieux se retira sous sa tente et partit pour Rome. On n'entendit plus parler de lui pendant trois ans. Puis, tout à coup, au Salon de 1859, on le vit reparaître avec une énorme cargaison : huit statues, auxquelles il en adjoignit ensuite trois autres, qui ne sont point inscrites au livret, et trois tableaux : une *Ève tentée* et deux paysages. Évidemment, il avait voulu frapper un grand coup. Les tableaux étaient d'une touche sèche et dure. Parmi les statues, d'un mérite très inégal et très discutable, on remarqua surtout son buste de

Transtevérine et son *Taureau romain*, tous deux d'un travail large et d'une exécution ferme. La même supériorité se montre dans son *Combat de taureaux*, exposé en 1864 : la facture est pleine de vérité et d'énergie; les deux animaux sont admirablement modelés; leurs flancs frémissent de vie. Le gauche et massif *César* qu'il avait envoyé avec ce morceau superbe en paraissait d'autant plus disgracieux. Clésinger se perdait en visant au grand style et se retrouvait en copiant la nature.

De 1864 à 1869 il disparaît encore, sans même faire acte de présence à l'Exposition universelle de 1867; et, sauf un envoi unique en 1869, comme pour tâter de nouveau le public et la critique, dont il ne fut pas sans doute entièrement satisfait, cette nouvelle bouderie dura jusqu'en 1876. A partir de ce moment, il semble repris d'une fougue de production toute juvénile, mais sans parvenir à ramener l'attention publique sur son talent épuisé. Dans les derniers temps de sa vie, il avait obtenu la commande de quatre statues équestres, Hoche, Marceau, Kléber, Carnot, pour décorer la façade de l'École militaire. Il se remit à l'œuvre avec la bravoure et la passion qui ne l'avaient guère quitté durant sa vie de lutteur, souvent vaincu et se relevant toujours. On a pu voir le *Marceau* longtemps exposé devant l'une des portes du Palais de l'industrie. Les défauts du *François Ier* s'y retrouvent en partie, mais atténués, notamment la lourdeur du cheval. L'auteur s'est borné à la physionomie extérieure, sans aller jusqu'à la physionomie morale. Lorsqu'il est parti, Clésinger avait dit depuis longtemps tout ce qu'il avait à dire.

Il n'en était pas ainsi de Gustave Doré, que la mort frappait quelques jours plus tard en pleine activité créatrice, dans toute la force de l'âge, lorsqu'il venait à peine d'accomplir sa cinquante et unième année. Doré était, dans sa personne comme dans son talent, l'image même de la vie; et ce nouveau deuil, survenu sans aucune préparation, appris inopinément à l'ouverture de quelque journal par les amis les plus intimes du grand artiste, frappa d'une stupeur douloureuse tous ceux qui connaissaient ce nom éclatant, dont la réputation populaire avait depuis longtemps passé non seulement la Manche mais l'Océan.

Comment résumer en quelques pages cette prodigieuse carrière, qui en un demi-siècle a fait tenir trente-cinq années et plus de production incessante? Doré publiait ses deux premières lithographies à onze ans; il avait débuté à seize ans dans les journaux illustrés, et à dix-huit il était célèbre. Né en 1832, il exposait deux compositions à la plume au Salon de 1848, et publiait la même année des albums qui furent remarqués. Ses premiers dessins ont

déjà le caractère et la tournure qui les feraient reconnaître entre des milliers aux personnes les plus dénuées de tout sens artistique. Dans l'histoire de l'art, Doré est un cas exceptionnel, à peu près unique, un vrai phénomène de génération spontanée : il n'a jamais eu de maître, pas plus, d'ailleurs, qu'il n'a formé d'élèves : il demeure isolé, unique de son espèce dans notre école, comme un pic solitaire voisin d'une chaîne de montagnes, mais que n'y rattache aucun lien visible.

Le talent de Gustave Doré a plusieurs faces, et il nous faut envisager successivement en lui le dessinateur, le peintre et le sculpteur. C'est comme dessinateur qu'il s'est produit avec le plus d'éclat, d'abondance et d'originalité, avec la supériorité la plus incontestable et la plus universellement reconnue. Le sculpteur ne s'est fait connaître qu'en 1877 pour la première fois. Le peintre est presque contemporain du dessinateur, car dès le Salon de 1849, ce qu'on ignore généralement, il ne cessa d'exposer des tableaux : mais ces toiles, scènes de genre ou paysage, qui étaient loin alors d'avoir l'importance de celles qu'il exposa plus tard, passèrent à peu près inaperçues.

C'est en 1854 qu'il illustra son premier livre : une édition populaire de Rabelais, tirée sur du papier à chandelle. Malgré la pauvreté du cadre et les conditions défectueuses du tirage, Doré avait déployé dans cette œuvre de la vingtième année tant de verve *horrifique* ou bouffonne, que tous ceux qui ne le connaissaient pas encore en furent frappés comme d'une révélation. Rabelais était un auteur à souhait pour son talent, parce que, réunissant le côté épique au côté grotesque, et l'imagination fantastique à l'observation réaliste, il sollicitait et satisfaisait toutes ses aptitudes. Le jeune artiste pouvait déployer dans ce vaste champ toute la variété des dons qui constituaient sa riche personnalité. Dix-huit ans après, il a repris cette première et large ébauche comme un canevas pour y broder son illustration définitive.

Il y avait, alors surtout, dans l'imagination juvénile de G. Doré quelque chose d'excessif et de pantagruélique, une veine de gaieté énorme et de caricature violente, un entrain diabolique, une exubérance de fantaisie, qui avaient besoin de jeter leur gourme. Il lâcha encore la bonde à ce débordement de verve que rien n'arrêtait dans l'illustration des *Contes drôlatiques*, de Balzac, et les *Aventures du baron de Münchausen*. Le sens fantastique, si prononcé dans cette imagination pleine de fougue, revêt aussi bien sous son crayon la forme burlesque que la forme grandiose : ce sont deux faces de la même faculté. Le courant du *Rabelais* et des *Contes drôlatiques* traversa jusqu'au bout l'œuvre du dessinateur,

mais en se réglant et en se purifiant, et y demeura visible comme le Rhône au milieu du lac de Genève. Vous le retrouverez, débarrassé de la bourbe qu'il roulait d'abord, dans beaucoup d'autres publications, en particulier dans le *Roi des montagnes* et l'*Intrépide capitaine Castagnette*, et aussi, mais noyé en un lit plus large et plus puissant auquel il se contente d'apporter son tribut, suivant les proportions indiquées par l'œuvre originale, dans les *Contes* de Perrault, le *don Quichotte* et le *Roland furieux*.

Le *Rabelais* de 1854 avait été le premier anneau de la longue chaîne qui s'est prolongée jusqu'à nos jours. La *Légende du Juif errant* en fut le deuxième. Le *Juif errant* de Doré produisit une impression saisissante. On sentit tout de suite un maître du fantastique. Il prenait possession de la profonde légende populaire comme il l'avait fait du livre de *haulte gresse*, et montrait par un témoignage éclatant que ses facultés poétiques et dramatiques égalaient pour le moins sa puissance de bouffonnerie.

On ne s'attend pas à ce que j'étudie les unes après les autres toutes les illustrations de Gustave Doré. L'œuvre est immense et eût suffi à la réputation de dix artistes. Combien de volumes a-t-il enrichis de ses dessins? Il n'est pas aussi facile qu'on pourrait croire d'en dresser la liste. En dehors de ses grands in-folio comme la Bible, Dante, la Fontaine, l'*Atala*, de Chateaubriand, les *Croisades*, de Michaud, et les autres que j'ai déjà nommés; en dehors des in-quarto, comme l'*Espagne*, du baron Davillier, *Londres*, de M. Louis Énault, le *Capitaine Fracasse*, de Th. Gautier, il y a les simples in-octavo, tels que le *Voyage aux Pyrénées*, de M. Taine, le *Roi des Montagnes*, de M. About, le *Chemin des écoliers* et la *Mythologie du Rhin*, de Saintine, sans parler de tant d'autres que ses publications monumentales ont fait oublier. Connaissez-vous son illustration des *Aventures du chevalier Jaufre* et de *Fier-à-Bras?* Et celle du *Nouveau Paris*, de M. Em. de la Bédollière? Et celle de la *Légende de Croquemitaine?* Non, sans doute. Ce sont là des productions tout à fait subalternes dans son œuvre immense. Il n'y a pas moins jeté des perles sans compter. Peut-être connaissez-vous son merveilleux commentaire pittoresque de la *Légende du vieux marin*, par Coleridge, et les magnifiques dessins dont il a accompagné les poèmes de Tennyson : *Élaine*, *Viviane*, *Énide*, *Geneviève*, dont on a publié des éditions françaises. Mais vous ne connaissez point son *Paradis perdu*, qui n'a paru qu'en Angleterre. Comptez : en voici déjà trente-deux, parmi lesquels beaucoup, comme la Bible, la *Divine comédie*, Cervantes, Rabelais, remplissent chacun deux volumes in-folio. Et j'en oublie. Et je laisse forcément de côté les dessins qu'il a semés par milliers

dans le *Journal pour rire*, dans le *Musée franco-anglais*, dans le *Journal pour tous*, dans le *Tour du Monde*, dans une multitude d'albums comiques ou sérieux, de magazines ou de livraisons illustrés, dessins dont il n'est pas un seul qui ne porte son cachet, et dont un grand nombre, enfouis pour toujours au milieu de publications oubliées, ont une tournure, un accent, une saveur, une poésie, qui ne s'effacent plus de la mémoire lorsqu'on les a une fois entrevus. Et je ne parle non plus ni de ses dessins isolés, comme ceux qu'il mit en vente à l'hôtel Drouot, en 1875, ni de ses centaines, je devrais peut-être dire de ses milliers d'aquarelles.

La fécondité de ce prodigieux improvisateur touche à la magie. On la lui a parfois reprochée, comme si elle n'eût pas été l'une des conditions de son tempérament artistique. Il est emporté par son imagination fougueuse, comme Mazeppa par son cheval. Il produit comme ces terres des pays heureux qui ne se reposent jamais. Avec une prodigalité que rien n'épuise, il fait largesse de ses dons à pleines mains. Si les pièces qu'il frappe dans son atelier ne sont pas toutes sans alliage, aucune du moins n'est sans valeur, et s'il se glisse quelquefois du strass parmi ses diamants, il faut un œil vigilant et exercé pour le découvrir dans ce ruissellement de rubis, de topazes et d'émeraudes, qui coule comme un fleuve. Vous y pourrez découvrir des négligences et des incorrections, jamais une banalité ; des réminiscences involontaires, mais que recouvre et qu'efface une personnalité artistique, une originalité de nature absolument indélébile ; des formules qui se répètent, des types, des expressions, des attitudes qui reparaissent, mais toujours une souplesse de moyens, une richesse de détails, une variété pittoresque, dans la composition simple ou touffue et dans l'effet gracieux ou terrible, séduisant comme le songe d'une nuit d'été ou accablant comme un cauchemar, qui n'appartiennent qu'à lui.

G. Doré a, au plus haut point, le sens du grand, du gigantesque, du fourmillant, du tumultueux, la science instinctive des masses, qu'il manie avec une aisance souveraine, qu'il groupe, qu'il étage, qu'il équilibre, qu'il anime et soulève comme les flots de la mer. Personne ne sait à son égal encadrer une scène fantastique dans une architecture babylonienne et un paysage vertigineux. Il y a en lui du Martinn et du Piranèse. A chaque pas, il nous ouvre les portes d'or ou d'airain du pays des rêves ; et dans l'ombre lumineuse, dans l'abîme qu'un rayon éblouissant traverse comme une flèche d'or, ce magicien nous fait entrevoir les mystérieux fantômes que nul œil humain n'avait jamais aperçus. Avant tout, c'est un visionnaire et un évocateur. Ne craignez pas qu'il s'astreigne à copier servilement la nature. Sa force, quelquefois sa faiblesse,

est de n'avoir pu à aucun moment de sa carrière, même lorsqu'il croit faire un portrait, — tentative très rare et toujours malheureuse dans son œuvre, — même lorsqu'il veut reproduire quelque vue d'Écosse, de Suisse ou des Pyrénées, s'enfermer dans cette tâche trop étroite pour son imagination tyrannique. Il voit les hommes et les choses sous un aspect particulier; il les transforme et les idéalise en les reproduisant. La nature n'est pour lui qu'un point de départ et un point d'appui. Il faut s'entendre toutefois et ne pas franchir la juste limite, même dans cette remarque essentielle pour l'intelligence de son génie. On a dit qu'il travaillait sans modèle, qu'il faisait ses figures et ses paysages de *chic*, pour employer l'argot de rapin. Il est bien vrai que je n'ai jamais vu de modèle dans son atelier. Mais combien n'ai-je pas vu dans ses portefeuilles d'études et de croquis rapportés de toutes ses excursions! Il aimait les voyages et n'en faisait pas un sans récolter une ample moisson de figures, de costumes, de vues, de scènes fixés au vol par son alerte crayon, et qui lui fournissaient les éléments de ses compositions. C'est bien là aussi travailler d'après nature. Doré était l'homme du mouvement et de l'action. Il ne se servait pas du modèle d'atelier, immobile, figé dans sa pose de statue; il se servait du modèle vivant, surpris dans la vérité de sa physionomie et la liberté de son allure.

Son rôle a été de créer des formes correspondant à des idées et à des sensations, de traduire en images matérielles les visions de l'esprit. Ses illustrations des chefs-d'œuvre ne sont pas de simples annotations pittoresques écrites en marge du livre, comme celles que l'on connaissait avant lui, ce sont de vraies créations. Il ne se borne même pas à traduire le poème; il en écrit un nouveau sur le même thème, mais dans une autre langue. Il fait une œuvre équivalente à celle de l'auteur. On peut dire le *Don Quichotte* et le *Roland furieux* de Gustave Doré, comme de Cervantes et de l'Arioste. Ses dessins sont, dans toute la force du terme, des tableaux. Avec cette gamme restreinte qui ne se compose que de deux notes fondamentales, le noir et le blanc, reliées entre elles par les nuances intermédiaires, il se compose la plus opulente et la plus variée de toutes les palettes. Il atteint à des résultats étonnants par l'habile distribution de l'ombre et de la lumière, par l'emploi du clair-obscur, par la dégradation des objets dans les lointains de la perspective, par la combinaison des tons et des valeurs, par la verve chaleureuse de l'exécution, et par l'invention d'effets nouveaux auxquels il a dressé ses interprètes, et qui ont agrandi le domaine de la gravure sur bois. Si ce n'est pas lui qui a introduit la couleur dans le dessin, on peut dire du moins qu'il

l'y a fait entrer plus avant que personne, et que nul n'a mieux montré à quel point la science de l'artiste peut suppléer à l'insuffisance des instruments, ou plutôt se créer ses instruments à elle-même.

M. G. Doré présente même ce phénomène bizarre d'un peintre beaucoup plus complet avec le crayon qu'avec le pinceau; rivalisant, sans palette, avec les plus chauds effets des Rubens, des Véronèse et des Rembrandt, et ne devenant un coloriste incomplet que lorsqu'il prend en main l'arme même du coloris. Soit insuffisance des études premières, soit déplacement et transposition de ses facultés artistiques, il n'a jamais pu, avec des tableaux, atteindre à la force et à la variété des résultats qu'il montre dans ses dessins, ni réaliser, en employant toutes les ressources de l'art, la moitié des effets qu'il produit en se restreignant aux moyens les plus élémentaires.

Il est juste, néanmoins, de reconnaître les progrès considérables qu'il avait faits dans la peinture depuis ses débuts. Avec une ténacité indomptable, soutenu par l'orgueil de sa force, rempli d'amertume, mais non découragé par le mauvais accueil de la critique, qui faisait payer au peintre tous les triomphes du dessinateur, il nourrit, jusqu'au bout, le désir et l'espoir de la convaincre d'erreur ou d'injustice par quelque ouvrage éclatant qui forcerait tous les suffrages. Depuis plusieurs années, il avait même renoncé à peu près complètement au crayon, pour ne plus se servir que de la brosse et de l'ébauchoir. Sa dernière illustration date de 1878; les dessins lui fatiguaient les yeux, disaient-ils. Cette fatigue était peut-être pour moins dans sa résolution que la lassitude de triomphes trop sûrs et trop faciles, et le désir de les remplacer par d'autres, enlevés de haute lutte, dans un art plus complet. Mais ses paysages, à peu près seuls, obtenaient grâce, et ce succès restreint l'irritait davantage encore, parce qu'il y voyait une nouvelle preuve du parti pris de lui barrer le passage sur le chemin de la grande peinture, objet de son ardente ambition, en lui concédant tout le reste, comme sans conséquence.

L'effort de Gustave Doré pour arriver à s'imposer comme peintre a été d'une vigueur et d'une persistance singulières. Il n'a pas envoyé moins de soixante tableaux aux expositions depuis 1849, sans préjudice de ses dessins et de ses statues, et il en eût exposé bien davantage, si le chiffre des envois n'eût été strictement limité à partir de 1863. De ce nombre beaucoup étaient de dimensions colossales; plusieurs, dans des genres fort divers, attirèrent assez vivement l'attention publique, alors même que la critique leur tenait encore rigueur : le *Tapis vert*, le *Néophyte*, les *Martyrs chrétiens*, *etc.*

Doré y reprenait souvent les sujets de ses dessins, surtout de la Bible et de Dante. Au Salon de 1863, il exposa en même temps, sans parler d'une *Danse de gitanos à Grenade*, son *Déluge* et sa *Françoise de Rimini*, — car il ne reculait devant aucun sujet ni aucun rapprochement, — l'un, enveloppé d'une harmonie de tons sourds et lugubres, et où les plus difficiles remarquèrent, sur le rocher où elle s'est réfugiée à côté d'une mère, une tigresse avec son petit dans sa gueule, digne d'E. Delacroix; l'autre, d'une poésie expressive et d'une grâce douloureuse qui lui méritent une place un peu au-dessous du chef-d'œuvre d'Ary Scheffer; *Virgile et Dante traversant le Styx*, — *au neuvième cercle*, — *visitant la septième enceinte*, la *Chute des anges rebelles*, *Moïse devant Pharaon*, le *Massacre des Innocents*, l'*Entrée du Christ à Jérusalem*, les *Ténèbres* et plusieurs autres scènes de la Passion. Mais la critique s'obstinait généralement à n'y voir que des vignettes agrandies; elle en blâmait surtout la couleur, tantôt molle et sans ressort, tantôt arbitraire et fausse, ne voulant tenir aucun compte des riches qualités d'invention et d'ordonnance qui compensaient largement ces défauts, et plus sévère pour lui que pour les grands peintres du temps passé, qu'on juge d'après leurs beautés et non d'après leurs lacunes.

Gustave Doré avait trouvé une compensation, malheureusement insuffisante, à cet injurieux dédain d'une grande partie de la critique et d'une moins grande partie du public français pour sa peinture, dans l'enthousiasme qu'elle excitait en Angleterre et même en Amérique. On avait établi à Londres une *Doré-Gallery* en permanence, qu'il alimentait sans cesse et que nos voisins ne se lassaient pas de visiter. Londres était sa seconde patrie : il allait s'y reposer des luttes de Paris, s'y retremper dans une admiration sans mélange. Nos voisins aimaient son talent sous toutes ses formes; les éditeurs anglais eussent voulu l'accaparer, et non contents du *Paradis perdu* et des *Idylles du roi*, lui faire illustrer tous leurs poètes, depuis Chaucer et Spencer jusqu'à Wordsworth et lord Byron. Le couronnement de son œuvre d'illustrateur devait être un Shakspeare, dont ses amis ont vu bien des dessins détachés, mais qu'il poursuivait avec lenteur et qu'il n'a pas eu le temps de finir. Quel Dickens il eût pu faire !

Mais, pour en revenir à ses tableaux, les tons arbitraires et chimériques qu'il était enclin à leur donner, sous l'influence d'une imagination naturellement féerique, ne choquaient pas les Anglais, auxquels manque le sentiment de la justesse du coloris et qui en ont vu bien d'autres dans les tableaux de leur école nationale. D'autre part, ils étaient charmés par ses qualités de peintre poète

et penseur, par son amour de l'allégorie et par ses goûts bibliques. En dehors de ses paysages, Doré en était venu, vers la fin de sa vie, à ne plus traiter pour ainsi dire que des sujets religieux. Les *Calvaire*, les *Ecce homo*, les *Christ au prétoire ou sortant du prétoire*, le *Christ ressuscité*, la *Vision de Calpurnie* (la femme de Ponce-Pilate), le *Triomphe du christianisme*, recouvraient les murs de son atelier de la rue Bayard. La Bible satisfaisait à la fois son instinct du grand et l'élan continuel de son esprit vers un monde où il ne se sentait point borné par la réalité mesquine et plate. L'une des dernières toiles que j'ai vues sur le chevalet, longue de 40 pieds, haute de 25, et où, tandis qu'il causait, sa main faisait presque à chaque phrase éclore un nouveau personnage en cinq ou six coups de pinceau, lui avait été inspirée peut-être par le populaire *Voyage du pèlerin*, de Bunyan : dans une gorge escarpée, que bordent des montagnes d'une désolation sinistre, se presse une foule suppliante où se trouvent réunies toutes les conditions sociales, ceux qui souffrent de la misère et ceux qui souffrent de la richesse, la mère en deuil, l'ascète desséché par le jeûne, le philosophe ravagé par le doute, le soldat las de tuer, le roi accablé du poids de sa couronne, l'artiste et le poète que leur génie dévore et que l'envie insulte, les délaissés, les opprimés, les victimes de l'ingratitude et de l'injustice. La douloureuse *théorie* de la *Vallée de Misère* se déroule en longues files, suppliante, les bras levés, les yeux pleins de prières. La nature impassible ne répond à ce long cri d'angoisse de l'humanité que par un silence lugubre, des images de désolation et de ruine. Mais là-bas, sur la cime, regardez cette vision lumineuse qui se lève comme une aurore après la nuit : c'est le Christ consolateur, montrant la croix avec laquelle il a racheté le monde, transformé la souffrance en joie et fait de l'humiliation une gloire.

Un homme qui trouvait, et sans cesse, des sujets pareils, qui les traitait largement et vaillamment sur de vastes surfaces, était un grand artiste, malgré les défaillances de l'exécution. Il a manqué à Gustave Doré, je l'accorde volontiers, une première éducation de peintre assez solide, assez sérieuse, assez prolongée pour lui livrer tous les secrets d'une facture savante. Mais peut-être aussi ce long apprentissage n'était-il pas compatible avec sa nature ardente et spontanée, avec l'impatience et la flamme d'une énergie créatrice qui ne pouvait se contenir, qui se fût plus fatiguée à attendre qu'à produire, et qu'on n'eût réussi à transformer qu'en la dénaturant.

Il faut prendre le génie tel qu'il est. Quoi qu'il en soit, il est permis de préférer encore cet inépuisable inventeur, dont les ten-

tatives restent grandes même lorsqu'elles avortent; toujours neuf, original et vigoureux jusqu'en ses défaillances, toujours prêt à jeter les splendeurs de la forme sur les données de la poésie, de la légende ou de l'histoire, sur les fantaisies d'une imagination prodigieuse dont l'activité féconde n'eut jamais sa pareille, à la fois ingénieux et puissant, abondant sans banalité et élevé sans emphase, joignant à la nouveauté et à la richesse de l'idée une science archéologique et ethnographique qui ressemble à de l'intuition, il est permis de le préférer à ces peintres de *morceaux*, laborieusement stériles, cantonnés dans un étroit domaine, qui passent leur vie entière à copier des torses et des biceps, à représenter des chaudrons ou des harengs saurs, à retourner de face, de profil ou de trois quarts, tantôt assis et tantôt debout, le même homme fumant sa pipe, ou la même femme mettant sa jarretière.

Gustave Doré n'aborda la sculpture que beaucoup plus tard, et sur ce nouveau terrain, sans arriver à conquérir entièrement la critique, il n'a pourtant pas rencontré la même résistance acharnée que sur le précédent. L'effet de surprise fut grand, quoique rien ne dût plus étonner de la part de cet artiste universel, lorsqu'on vit paraître la *Parque et l'Amour*. Le groupe avait ses défauts et on s'ingénia à lui en trouver, mais il tranchait, par sa conception ingénieuse et sa physionomie mouvementée, sur le caractère général des autres statues, et il ne pouvait passer inaperçu. L'année suivante, Doré envoya à la fois à l'Exposition universelle le grand vase de *la Vigne*, d'une richesse et d'un goût décoratifs qui firent l'admiration générale, avec ses groupes de petits Amours se jouant en mille charmants ébats, au milieu des pampres et des raisins, sur le col, sur le socle et sur les flancs, — et au Salon, ce groupe de la *Gloire*, auquel nous ne pouvons songer aujourd'hui sans y voir un symbole prophétique de sa propre destinée : la Gloire présente au monde le génie triomphant; mais, tandis qu'elle le couronne d'une main, de l'autre elle lui enfonce un poignard dans le cœur. Puis vinrent l'*Effroi*, la *Madone*, tenant entre ses genoux son divin fils qui, en un geste enfantin où se pressent le Calvaire, étend ses deux petits bras en croix; le beau groupe intitulé : *Christianisme*, — une religieuse emportant un malade pendant le bombardement de Paris. Il mettait une idée dans chacune de ses statues, comme dans ses autres œuvres, et le sculpteur faisait preuve de la même fécondité que le dessinateur et le peintre. Encore n'ai-je rien dit des petits bronzes commerciaux, vives et spirituelles *bluettes* qu'il envoyait, dans l'intervalle des Salons, aux expositions des cercles artistiques.

Au moment de sa mort, Doré venait d'achever une statue

d'Alexandre Dumas, actuellement chez le fondeur, qui doit s'élever bientôt sur la place Malesherbes. J'ai vu dix fois cette statue, vivante et joyeuse comme le modèle, drapée dans un vêtement d'intérieur tout familier, mais aux plis souples et larges, avec sa tête expressive et sa pose cueillie au vol. Le bas-relief du piédestal est une trouvaille. Qu'y fallait-il représenter? L'Histoire? Dumas l'a traitée bien cavalièrement. Le Roman ou le Drame? Mais drame et roman ne forment chacun qu'une partie de son œuvre, et d'ailleurs ce sont là des allégories bien solennelles. Doré imagina d'y représenter la *Lecture*, et ce groupe de la jeune femme et du jeune homme qui dévorent *Monte-Cristo* ou les *Mousquetaires*, tandis qu'un forgeron aux bras musculeux, son marteau encore à la main, s'approche pour écouter, achève sa statue de la façon la plus heureuse. Au revers du piédestal, d'Artagnan semble veiller sur la gloire de son historien. Ce fut sa dernière joie que le choix du comité de souscription qui le chargeait du monument de Dumas. Il se mit à l'œuvre avec une ardeur et une allégresse qui ne se ralentirent pas une minute. Il aimait cet improvisateur, dont la verve et l'activité d'esprit n'étaient pas sans rapports avec sa propre nature. Mais surtout il était heureux d'avoir une de ses œuvres publiquement installée dans l'un des quartiers les plus riches et les plus élégants de Paris, comme une sorte d'appel direct et constant au public contre l'injustice des coteries.

G. Doré avait deux ateliers : celui de son appartement de la rue Saint-Dominique, pour les dessins et les aquarelles; celui de la rue Bayard, pour les tableaux et les statues. Ce dernier, l'ancien gymnase Amoros, si je ne me trompe, semblait mesuré à la taille d'un Titan. Assurément, la grandeur dans l'art ne se mesure pas à l'aune, mais il est rare pourtant que l'instinct du grand n'entraîne pas un penchant au colossal : les exemples abonderaient pour le prouver. La hauteur et l'étendue de l'immense salle, le nombre des toiles accrochées aux murs ou installées sur des chevalets, les dimensions de celle à laquelle il était toujours en train de travailler, les échelles formidables comme des machines de guerre, l'arsenal de tubes, de godets, de fioles, de brosses, de palettes alignés sur les tables, plongeaient le visiteur dans la stupéfaction. Le cerbère chargé de veiller à la porte ne laissait passer qu'à bon escient. On trouvait toujours Doré le crayon ou le pinceau à la main. Un piano était ouvert dans un coin, un violon traînait sur un canapé, un trapèze pendait là-bas, rappelant les autres passions de l'artiste : la gymnastique et la musique. G. Doré, taillé en vigueur, avait accompli dans sa jeunesse des tours de

force et d'agilité qui eussent fait honneur à Léotard, et qu'il aimait à raconter dans ses moments de belle humeur. Il avait joué du violon dans les soirées de Rossini, dont il savait toutes les partitions par cœur. Mais depuis plusieurs années le trapèze avait disparu et le violon restait muet. Doré s'était un peu alourdi et beaucoup assombri dans ces derniers temps. Nature indépendante, loyale et fière, mais caractère inégal et très personnel, il n'était ni un homme du monde aux façons aimables et correctes, ni un brillant et séduisant causeur. Il n'avait rien de romantique en sa personne trapue, et sa conversation heurtée, brusque, familière, presque abrupte, ne répondait pas davantage, bien qu'elle eût des boutades originales et de vives saillies, à l'idéal qu'on eût pu se faire de lui. La mort récente de sa mère, qu'il n'avait jamais quittée, et la solitude où il vivait depuis lors, avaient accentué une sorte de misanthropie dont ses amis pouvaient suivre les progrès année par année. Comme il arrive souvent, cet homme envié pour son bonheur était profondément malheureux. Il ne voyait pas ce qu'il avait conquis, il ne voyait que ce qu'il voulait conquérir encore et ce qu'on lui refusait. Si grande et si haute que fût la place qu'il occupait dans l'art, ses ambitions superbes allaient bien au delà. Il eût voulu avoir des palais à revêtir de fresques et à peupler de statues. Il était convaincu d'un parti pris d'hostilité, d'une conspiration tout au moins tacite formée pour lui barrer le passage, dans le domaine de la peinture et de la sculpture.

— N'exposerez-vous pas ce tableau à Paris avant de l'envoyer à Londres? lui demandais-je un jour devant une immense toile religieuse, d'une conception et d'une composition également magistrales.

— L'exposer à Paris! me répondit-il avec amertume. Pour qu'il arrive là-bas couvert de boue et déchiqueté par la critique! Tenez, vous voyez bien celui-ci. Il m'a été acheté par un Américain qui veut, je crois, le promener de ville en ville. Mais il a eu soin de stipuler d'avance que je ne l'exposerais pas au Salon auparavant, de peur qu'on ne lui diminuât, à force d'*éreintements*, la valeur de sa marchandise. Voilà où j'en suis.

Dans sa carrière si longue, quoique si courte, il ne s'était blasé ni sur les éloges ni, moins encore, sur les critiques. Il souffrait de se voir renvoyé sans cesse à ses dessins, dont la gloire lui fut certainement plus d'une fois importune. Il souffrait non pas seulement de ses échecs répétés dans la grande peinture, mais des succès qu'on ne lui refusait pas dans l'aquarelle et dans le paysage, qui n'étaient pour lui que des amusements, ou tout au moins des travaux d'ordre inférieur, et ce contraste lui paraissait

une nouvelle preuve d'un calcul machiavélique qui, sous de beaux semblants d'équité et en s'efforçant de justifier des critiques injustes par des éloges sans portée, le reléguait dans un genre où il n'était dangereux pour personne, en lui fermant celui où il était véritablement à craindre. Il souffrait d'être en Angleterre un homme de génie dont on commentait les œuvres et dont d'illustres prédicateurs prenaient parfois les toiles pour thèmes de leurs sermons, — et de n'être en France, pour une critique hargneuse et pédante, qu'un ambitieux touche-à-tout. Il souffrait de n'avoir jamais eu qu'une mention honorable aux salons, de ne figurer au Luxembourg que par une petite toile, de ne jamais recevoir une commande de l'administration, de voir revenir tous ses tableaux et toutes ses statues dans son atelier, même ce vase merveilleux qu'il avait fait couler en bronze à grands frais, dans l'espoir de mieux décider à l'achat, et qui eût si admirablement décoré l'un de nos jardins publics. Il souffrait qu'on n'eût jamais songé à lui pour la décoration d'un monument, pas plus d'une chapelle, d'une mairie, d'une école, que du Panthéon, alors qu'on s'adressait aux artistes le moins désignés par leurs travaux antérieurs pour la peinture décorative. Ceux qui ont reçu les confidences de ces douleurs soigneusement cachées aux camaraderies de rencontre n'en oublieront jamais l'accent profond et poignant, et ils se demandent si elles n'ont été pour rien dans cette mort si précoce et si imprévue.

Combien de fois avons-nous dit qu'il ne manquait à Gustave Doré pour être mis à son vrai rang, au premier, que d'être étranger ou mort! Il ne lui manque plus rien maintenant. Théophile Gautier, qui l'admirait sans réserve, a écrit de lui : « C'est un *portentum*, selon le mot des anciens, — une force, un miracle de la nature. » Dans l'effacement général de l'art, il est toujours resté lui et toujours debout. Au milieu des courtisans de la mode, à la piste des caprices du jour, afin de flatter les goûts futiles et sensuels de la foule, d'instinct il cherche les sujets élevés, et s'il lui arrive de toucher encore au grotesque, il le grandit en lui donnant du style. En face d'un réalisme abject ou frivole, cet idéaliste obstiné ne peint que les plus nobles visions de l'esprit et de l'âme. Il élargit l'horizon que les autres referment ; il entr'ouvre les cieux ; Dieu et la patrie, les plus majestueux aspects de la nature et les plus éclatantes conceptions de la poésie, tel est le domaine où il se meut. En ses grands tableaux comme en ses paysages, il reste invariablement le peintre des sommets. Quand chacun s'interne dans son petit compartiment, dans ces étroites fabriques d'art industriel où la division du travail est poussée aussi loin que dans les ateliers de serrurerie, lui, comme les grands artistes de la

Renaissance, aborde avec la même aisance tous les genres comme toutes les formes, et se sert de tous les instruments, plume ou crayon, brosse, ébauchoir ou burin, pour donner un corps vivant à ses idées et à ses rêves. C'est un poète épique égaré parmi des chroniqueurs et des chansonniers.

III

G. Doré était membre de la Société des aquarellistes, dont l'exposition est, chaque année, à pareille époque, l'un des rendez-vous favoris du monde parisien. Nous l'y retrouvons, tout d'abord dans le couloir d'entrée, avec quelques-uns des grands dessins où il a retracé l'histoire du siège de Paris, et aussi dans la salle du premier étage où ses amis ont recueilli pieusement plusieurs de ses dernières aquarelles, en particulier celles qui lui ont été inspirées par les féeries de Shakespeare.

Ni M. Henri Baron, ni M. Gustave Jacquet, qui s'est retiré après son algarade de l'an dernier, ne figurent à l'exposition actuelle. En revanche, la Société a recruté M. de Neuville, qui expose, avec M. Detaille, les études de son panorama de Champigny; M. Tissot, qui a prodigué ses compositions archaïques, d'un cachet si personnel et si reconnaissable, mais où la recherche de l'originalité est véritablement trop visible et parfois un peu laborieuse; enfin, MM. Bastien-Lepage, dont les coups d'essai ne sont pas des coups de maître et font tache dans ce charmant et coquet ensemble. Son *Colporteur* est un fantôme indécis, sans ossature et sans corps, une espèce de *chiffe* informe qui se détache à peine des terrains, restés eux-mêmes à l'état de chaos inconsistant. Avec leurs tons de viande crue, les fonds de son *Soleil couchant* ressemblent à un étal de boucher. Quant à ses petites marines, est-ce une gageure? Il en est une surtout qui ressemble à une feuille de papier gris. Le ciel se confond avec la mer, et tous deux se confondent avec le papier. Il faut un œil perçant et une attention soutenue pour y discerner quatre légères taches de dimensions et de couleurs également imperceptibles, qui représentent des voiles. Nous croirions que le talent de M. Bastien-Lepage tombe en décomposition, s'il n'était préférable de penser qu'il n'a pas encore le maniement des couleurs à l'eau. Mais il aurait été plus respectueux pour le public et pour la Société des aquarellistes d'attendre qu'il eût terminé son apprentissage.

Les gouaches si montées de ton et si laborieusement spirituelles ou égrillardes de M. Vibert comptent toujours parmi les favo-

rites de la plus grande partie du public, ainsi que les grisettes de M. de Beaumont. Mme de Rothschild et Mme Madeleine Lemaire se sont surpassées toutes deux. Sans se mettre en frais d'invention, M. Heilbuth est toujours d'une finesse et d'un charme exquis. Les aquarelles de M. Louis Leloir, sa Femme versant à boire à un musicien, ses frontispices de Molière et du *Roman comique* ont cette verve délicate et cette piquante saveur auxquelles il nous a habitués. Les paysages de M. Harpignies ne manquent pas d'une poésie particulière et l'air y circule largement; ceux de M. Français sont touchés d'une main moins légère, mais très magistrale et très sûre : il y a là quelque chose du style de Ruysdaël. M. J. Le Blant grandit d'année en année : on ne saurait mettre plus de justesse et d'accent que dans son *Duel au pistolet*, plus de vérité et de saveur locales à la fois que dans son *Sorcier breton* et dans son *Prisonnier*, une scène de genre qui est un tableau d'histoire.

Enfin, pour me borner là, je voudrais bien féliciter pour la vingtième fois M. Eugène Lambert sur ses matous, mais franchement je n'en ai plus le courage. A une époque où la plupart des artistes vont restreignant et localisant leur genre à l'excès, M. Lambert a trouvé moyen de dépasser les spécialistes les plus exclusifs. Jadis il lui arrivait encore quelquefois de faire des chiens, des lapins, voire des renards; mais depuis dix-huit ans, il ne fait plus que des chats, rien que des chats, encore des chats, toujours des chats : chats à l'Exposition universelle, chats aux Salons, chats à l'Exposition des aquarellistes. Il en a mis sur pied plus qu'il n'en faudrait pour faire le siège de la ville de Ratopolis. Trop de chats, vraiment, trop de chats! M. Eugène Lambert ne pourrait-il revenir, pendant quelques années, aux épagneuls, ou même aux simples lapins? Je sais bien qu'un joli chat, souple, gracieux, fin, ondoyant et soyeux, a son prix, et surtout que mieux vaut un chat peint de main de maître qu'un homme peint de main d'écolier. Mais en toutes choses il est une limite qu'il ne faut point franchir, et tel qui raffolait jadis des chats de M. Lambert, comme du pâté d'anguilles, aujourd'hui serait homme à en faire des civets pour ne les plus voir. Je ne vais pas aussi loin, et me borne à dire que la seule raison justificative de peindre des chats avec une persistance aussi impitoyable, c'est non seulement de les bien peindre, mais de les peindre de mieux en mieux. M. Lambert les peint toujours bien, mais il ne les peint pas mieux. Alors ce n'est pas la peine de recommencer.

En passant des aquarellistes à l'exposition posthume de M. Henri Lehmann, nous passons de la foule à la solitude. M. Lehmann ne fut jamais ce qu'on appelle un peintre à la mode, quoiqu'il ait été

un portraitiste des plus recherchés. Il n'exposait plus depuis longtemps et s'était consacré tout entier à son enseignement de l'Ecole des beaux-arts. Bien qu'il eût des dons de coloriste, visibles surtout dans ses ébauches, il était de cette école d'Ingres qui considérait le dessin comme la probité de l'art, et se tenait en garde contre les séductions de la palette, comme Ulysse contre le chant des sirènes. Ce respect pour la pierre angulaire de la peinture, sa préoccupation constante du style, du goût et de l'idée, devraient suffire à le protéger contre les injurieux dédains de quelques critiques, qui reprochent à ses figures, même dans ses portraits, d'être veules, plates, insuffisamment construites; à ses carnations de manquer de vie, à toute son œuvre de manquer de flamme, de tempérament, de passion, d'accent personnel. J'accorderai volontiers, après avoir vu le *Jérémie*, l'*Assomption*, la *Nativité*, *Au pied de la croix*, la *Flagellation*, — et malgré l'*Adoration des bergers*, l'*Adoration des mages*, les jolies vignettes du *Départ* et du *Mariage de Tobie*, — que M. Lehmann était un peintre religieux, médiocre et froidement inspiré; mais je ne saurais admettre que le peintre du *Repos* ne fût pas capable de construire solidement une figure, et que le peintre des *Océanides* et de *Prométhée*, du *Pêcheur*, de l'*Idylle*, du *Rêve d'Érigone*, fût un artiste dépourvu de poésie et de style.

La partie la plus intéressante peut-être de l'exposition comprenait les esquisses des travaux exécutés par M. Lehmann, au Palais de Justice et à l'Hôtel de Ville. Au Palais de Justice, il a décoré la chambre des appels de police correctionnelle de belles et nobles compositions qui ont la majesté du lieu et dont la principale : la *Vindicte poursuivant le crime*, est d'une conception à la fois sévère et dramatique. A l'Hôtel de Ville, il a peint entre les arcades de la galerie des Fêtes une soixantaine de sujets personnifiant, avec beaucoup de souplesse, d'aisance et de variété, sans s'astreindre à une régularité méthodique que ne comportaient ni la nature du lieu, ni la forme gênante des surfaces qu'il avait à recouvrir, les travaux de l'homme, ses conquêtes sur la nature, ses progrès dans l'industrie, les sciences et les arts. Cette œuvre considérable, traitée d'une façon à la fois ingénieuse et large, bien que gênée à chaque pas dans ses développements pittoresques, a été détruite avec tant d'autres dans le sauvage incendie allumé par la Commune, et on ne peut plus la juger aujourd'hui que d'après ces esquisses et d'après les gravures.

C'est une préface qui a presque l'importance d'un livre que l'Exposition du cercle de la rue Volney. Ce salon en miniature gagnerait toutefois à se montrer un peu moins hospitalier : les

talents délicats et les ouvrages distingués n'y manquent pas, mais ils s'y trouvent, il faut le dire, en compagnie trop mêlée. Nous y signalerons surtout quelques beaux paysages, en particulier l'étude très sincère et très exacte d'une *Ville morte*, c'est-à-dire d'une ville en train de se coucher et de s'endormir, par M. Cazin, qui se pose de plus en plus en peintre attitré des crépuscules et des nuits, — et un plus grand nombre de portraits vigoureux ou charmants, tels que le gentil *Horseback* de Paul Baudry, la *Lauretta* de Henner, l'*Yvonne* de Jules Lefebvre, — une mignonne affublée d'une immense capote rouge, que le peintre a croquée de son pinceau le plus léger et le plus délicat; la *Femme à l'éventail* de M. Wencker, dont le visage est habilement étudié dans la lumière diffuse du plein jour; enfin le général Mellinet, par M. Delaunay, dont le grand mérite est celui d'une sincérité absolue.

Il nous semble que M. Carolus-Duran se pacifie, à en juger du moins par les deux portraits d'hommes qu'il expose, l'un rue Volney et l'autre place Vendôme. Cette dernière exposition contient à peine quelques numéros de moins que la première, et il nous a semblé, autant qu'on pouvait s'en rendre compte au milieu de la cohue des curieux, qu'il y avait là moins de morceaux sans valeur et sans intérêt. C'est d'ailleurs à peu près le même personnel de peintres mondains et à la mode qui se retrouve dans les deux endroits; mais le cercle de la place Vendôme a, parmi nos illustres, quelques fidèles qui se réservent à lui seul : tels sont M. Cabanel, M. Gérôme, dont le portrait est médiocre, mais devant le petit tableau duquel on s'écrase; M. Detaille, dont les deux scènes militaires ne sont pourtant cette fois, à vrai dire, ni du premier, ni peut-être même tout à fait du second ordre. C'est une étude très spirituelle, en même temps très fine et très serrée, que le *Spadassin* de M. Lucien Leloir. D'ailleurs, ici comme là-bas, le portrait domine et attire à lui la meilleure part de l'attention. Si la rue Volney a Henner et Baudry, la place Vendôme a Gustave Jacquet, Gervex et Jalabert, Émile Lévy et Saintin, Tony Robert Fleury et M. Chartran, qui a envoyé un ferme et fier portrait de M. Febvre dans le rôle de don Salluste.

Mais il me suffit d'avoir désigné ce petit Salon à mes lecteurs, sans m'attarder à en dresser l'aride nomenclature. Moins encore m'arrêterai-je à celle de l'exposition organisée dans deux salles du Palais de l'Industrie par l'Union des femmes peintres et sculpteurs. Elle est des plus agréables à voir et se maintient à un bon niveau moyen. C'est de l'art honnête, dans tous les sens du mot. Vous n'y rencontrerez ni Rosa Bonheur, ni même Mmes Henriette Brown, Nélie Jacquemart, Madeleine Lemaire; mais vous y verrez, parmi les sta-

tuaires, Mme Léon Bertaux, Mlle Dubois-Davesne, Mme Claude Vignon; parmi les peintres, Mmes Félicie Schneider, Laure de Châtillon, Leleux, Demont-Breton, Delphine de Cool, qui cultive à la fois l'émail, l'aquarelle et la peinture à l'huile, — bien d'autres encore qui, sans s'élever aux premiers rangs, ont conquis une honorable notoriété dans cette grande mêlée annuelle, si confuse et si tumultueuse, du palais des Champs-Élysées.

IV

Le théâtre a produit peu de nouveau depuis deux mois. A l'Ambigu, *régénéré* par Mme Sarah Bernhardt, *la Glu*, de M. Jean Richepin, a succédé aux *Mères ennemies*, de M. Catulle Mendès. Nous voici loin, cette fois, du monde épique et des grandes luttes pour la patrie : *la Glu* n'est qu'un mélodrame, le tableau d'un amour vulgaire, d'une passion vile et bestiale, une peinture aux tons crus et violents, due à un jeune écrivain qui s'est fait une spécialité et qui a conquis sa réputation dans le genre audacieux. Le titre de la pièce est le sobriquet décerné à une créature du demi-quart de monde pour exprimer la ténacité des attachements qu'elle inspire, et l'œuvre tourne dans un cercle monotone jusqu'à ce qu'elle se termine brutalement par un coup de hache. L'auteur, M. Jean Richepin, le poète de la *Chanson des gueux*, a beaucoup à faire pour acquérir la science du théâtre, l'art de nouer une action et de tracer des caractères. Il y supplée jusqu'à un certain point par la façon dont il tient la curiosité en haleine et par le piment prodigué dans le dialogue; il rachète la monotonie du fond par la variété du détail pittoresque et coloré. Mais ce ne sont pas encore des œuvres comme celle-là qui transformeront le théâtre, ni même l'Ambigu.

Il y a un effort plus haut dans *le Nom*, de M. Émile Bergerat, représenté à l'Odéon. Par malheur, M. Bergerat n'a pas su dégager assez nettement l'idée mère de son ouvrage, ou elle s'est effacée dans les remaniements imposés par les répétitions, de sorte qu'il se produit, entre le fond de l'action et certaines scènes où apparaissent de plus hautes visées, un désaccord et une disproportion qui déroutent le spectateur. En définitive, il s'agit simplement de savoir si Mlle Hélène d'Argeville, préférant son amour aux traditions dans lesquelles elle a été élevée et qu'elle respecte, épousera le roturier Philippe Blondel, dont la passion, mais aussi la fierté, ne sont pas moindres que les siennes. Qui triomphera dans cette lutte de l'amour et de l'orgueil? Le sujet suffit parfaitement à alimenter

un drame, mais il ne saurait se vanter d'être neuf. L'auteur s'est efforcé de le renouveler et de l'agrandir en y mêlant des questions plus élevées : question sociale et question morale; question de politique et question de conscience.

La noble maison d'Argeville est près de s'éteindre. Il n'en reste que le vieux duc Honoré, célibataire; le marquis son frère, qui s'est fait prêtre, et une jeune orpheline, fille d'un troisième frère décédé, élevé par le duc son oncle. La grande préoccupation de celui-ci, c'est la perpétuité de sa race : il voudrait transmettre un nom et un titre qui ont brillé d'un si vif éclat dans l'histoire de France.

En face de ce premier camp, si je puis ainsi dire, en voici un autre : celui de Blondel, le riche et honnête cultivateur normand. Blondel est veuf; il a deux jumeaux, un fils et une fille, qu'il adore et qu'il a fait élever comme deux enfants de bonne maison. Philippe est allé achever ses études à Cambridge : à l'occasion de son retour, on donne une fête à la ferme, et c'est le moyen que l'auteur a choisi pour mettre en rapports les personnages entre lesquels l'action va s'engager.

A peine les jeunes gens se sont-ils vus qu'ils s'aiment, vous le devinez. Le duc ne tarde pas à s'en apercevoir, quoique l'altière jeune fille lui cache et s'efforce de se cacher à elle-même un entraînement qu'elle est bien résolue à combattre. Un hasard lui apprend que Philippe et Isole ne sont pas les enfants de Blondel : la femme que celui-ci a épousée avait commis une faute avant son mariage; il l'aimait, il a passé outre, et il a toujours traité comme ses fils les deux innocents, bien que, — détail essentiel, mais qui n'est pas clairement justifié, — il ait négligé de les reconnaître dans son acte de mariage.

La mère de Philippe avait été jadis, à une époque qui correspond parfaitement à la naissance du jeune homme, l'une des victimes du duc Honoré, un ancien lovelace en retraite. Plus de doute : Philippe est son fils. Il va le reconnaître et lui donner sa nièce : le nom des d'Argeville ne périra pas. Mais il lui faut des preuves. Trois personnes seulement connaissent le mot du secret : Blondel le fermier, — celui-là ne dira rien; son frère, vieux rebouteur ivrogne, — une figure assez originale, — qui meurt au cours de la pièce et ne peut plus rien dire; enfin le marquis devenu curé, qui a reçu la confession *in extremis* de la mère. Il est prêtre, mais aussi il est marquis d'Argeville, et les intérêts du nom lui sont chers : impossible qu'il ne réponde pas à une question de cette importance pour la famille, surtout lorsque sa pénitente est morte depuis si longtemps et que cette révélation ne peut lui porter

aucune atteinte, car le nom du père ne change rien à la nature de sa faute, qui n'est pas en doute. Mais, au premier mot sérieux, le prêtre, qui avait d'abord feint de ne pas comprendre et répondu sur un ton de plaisanterie aimable, se lève et, plaçant son crucifix sur la table entre le duc et lui : « On ne passe pas », lui dit-il, comme eût pu répondre un des vieux preux de sa race à un soldat de Mahom. En vain le duc insiste, le crucifix monte toujours sa faction, et des lèvres du prêtre s'échappe l'inébranlable : *Non possumus*.

Obligé de battre en retraite sur ce point, le duc revient à la charge sur un autre. Le jour de la majorité, qu'attendait le père Blondel pour adopter Philippe et Isole, est enfin venu. Il prépare, de son côté, un acte de reconnaissance. Les deux pièces sont sur la table; c'est à Philippe de choisir. La bourgeoisie et l'aristocratie, la révolution et l'ancien régime se livrent un assaut suprême, à cette occasion, par-devant les spectateurs un peu abasourdis de voir intervenir si souvent les principes de 89 dans un drame qui pour eux n'est qu'un drame d'amour, faute d'avoir été dessiné et maintenu dans les proportions rêvées par l'auteur. Philippe est un moment ébranlé par son amour, mais enfin il reste fidèle à 89, en signant le papier de son père adoptif, et c'est la fille des croisés qui, cédant tout à coup bien vite après une résistance si obstinée, l'en récompense en se jetant dans ses bras.

Cette œuvre, un peu incohérente et à laquelle surtout manquent le charme et l'attrait, est un singulier mélange de belles scènes et de scènes puériles, de situations sans nouveauté et d'idées ou de mots originaux, de hardiesse et d'indécision. On y sent partout un défaut d'équilibre. Il est possible que ces échappées politiques et sociales, qui font aujourd'hui l'effet de hors-d'œuvre ambitieux, fussent à leur place et à leur plan dans l'œuvre originelle; mais nous ne pouvons juger que celle qu'on nous a donnée. Les maladresses et les inexpériences n'y manquent pas; les mêmes situations reparaissent, les mêmes scènes recommencent. Rien de plus fantastique, au fond, que cette jeune fille de grande famille qui, passant à cheval devant une ferme où elle entend le bruit d'une fête, entre dans la maison et va se mêler à la danse, après avoir revêtu le costume d'une paysanne bretonne; qu'on voit ensuite se promener, comme au temps où elle vivait au château, sous la robe et le voile d'une novice carmélite, qu'elle échange ensuite, en manière de passe-temps, dans la chambre d'Isole, contre ses anciens atours d'opéra-comique.

Ce n'est pas sans répugnance que nous avons vu ainsi montrer sur la scène la robe de la carmélite et la soutane ecclésiastique.

Ni le prêtre ni la religieuse ne sont des personnages de théâtre. Rendons du moins cette justice à l'auteur, qu'il a fait de l'abbé d'Argeville un personnage non seulement original et sympathique, mais digne de tous les respects. Sauf en quelques mots qui dépassent un peu la mesure, il a réussi à montrer en lui, avec un mélange de dignité et de belle humeur, la fusion de l'homme du monde et du prêtre, gardant sous l'habit sacerdotal la bonne grâce aisée de manières et de langage qu'il tient de sa naissance, et confondant en quelque sorte, dans la plus belle scène de l'ouvrage, l'honneur du gentilhomme avec celui du confesseur pour en faire son *non possumus*. M. Porel a composé avec un art remarquable ce personnage à la fois un et complexe, dont il a su faire sentir toutes les nuances. A côté de lui, le comédien le plus naturel et le plus vrai de Paris, M. Dupuis, joue Blondel avec sa supériorité ordinaire; à eux deux ils soutiennent presque tout le poids de cette pièce inégale, incomplète et peu claire, qui a du moins le mérite de n'être banale ni dans la conception ni dans le style.

Le succès du *Nom* est resté fort douteux : le public n'y comprend pas grand'chose et surtout ne s'y intéresse pas. Celui de *Monsieur le ministre*, tiré par M. Jules Claretie d'un roman qui a dépassé la cinquantième édition, — avec la collaboration non avouée sur l'affiche, mais connue de tous et hautement proclamée par l'auteur, de M. Alexandre Dumas, a été fort décisif, au contraire. Ce succès, la pièce le doit surtout à l'agrément des détails, à l'esprit et à la verve du dialogue, aux mots piquants et parfois acérés dont elle est pleine, à la variété et au mouvement des personnages, enfin à son actualité vivante et aux applications qui se font, pour ainsi dire, d'elles-mêmes. Le roman de *Monsieur le ministre* est, avec le *Nabab* et les *Rois en exil*, l'un de ceux à propos desquels on a fait courir le plus de clefs : on a voulu voir des portraits dans la plupart des personnages et on a écrit des noms propres sous la plupart de ces portraits. Mais, même en ne les prenant que comme des types, et sans recourir à des personnalités indiscrètes qui risquent de dénaturer les intentions de l'ouvrage et d'en rabaisser la portée par des interprétations étroites, l'actualité en demeure assez frappante pour expliquer à elle seule le succès de curiosité qui a accueilli la comédie après le livre. Je suis persuadé que le Vaudrey de M. Claretie ne s'appelle, en réalité, ni Ricard, ni Bardoux; mais c'est un ministre de ce régime parlementaire et républicain où les hommes d'État s'improvisent et où l'on renverse un cabinet chaque trimestre, — et tous les politiciens qui s'agitent autour de lui appartiennent aux nouvelles couches.

Le sujet de *Monsieur le ministre* peut se résumer en quelques

lignes, car la pièce est tout entière en épisodes, et l'action prise en elle-même n'aurait pu suffire à remplir cinq actes. Sulpice Vaudrey, un avocat de Grenoble, élu député par sa ville natale à cause de ses triomphes de barreau, est subitement porté au pouvoir à la suite de je ne sais quelle interpellation qui a amené la chute du cabinet Pichereau. Cet aigle de province est un honnête homme, plein d'intentions droites et généreuses, mais n'ayant, quoi qu'il en puisse croire, qu'une expérience fort incomplète et fort superficielle de la vie politique, surtout ayant l'inexpérience absolue de la vie parisienne. C'est sur ce dernier terrain, d'un abord plus facile et plus agréable que l'autre, que l'auteur a établi sa comédie : Peindre les modifications produites par l'influence du pouvoir sur un esprit honnête, mais ingénu; les illusions, les ivresses, les désenchantements d'une âme naïve et faible contre laquelle se coalisent les jouissances de l'amour-propre, les entraînements de l'autorité, les caresses et les mensonges de la flatterie, également incapable de déjouer les intrigues des courtisans ou des parasites qui l'exploitent et des ennemis qui cherchent à le renverser, inférieur à sa fortune, victime de sa faiblesse plus encore que des machinations ourdies contre lui, réduit à l'impuissance, garrotté par la routine, compromis par son entourage, forcé à des accointances qu'il méprise et à des compromis qui l'écœurent, entouré, obsédé, opprimé par de prétendus hommes politiques qui ne songent qu'à leurs intérêts propres et ne sont, au fond, que des hommes d'affaires sans désintéressement comme sans scrupules, ne pouvant jamais faire le bien qu'il rêve, poussé sans cesse au mal qu'il a en horreur, glissant enfin peu à peu au niveau de ceux qu'il méprisait, telle est l'étude complexe et d'un vif intérêt qu'il pouvait entreprendre, à la condition de lui donner la forme dramatique. Il l'a tentée dans son roman, au moins en partie, la menant de front avec l'étude du provincial victime de la vie parisienne. Mais c'est vers cette dernière qu'il a porté l'effort de sa comédie; l'autre est refoulée au second plan et se trouve indiquée seulement dans quelques scènes ingénieuses plutôt qu'approfondies.

Toute l'action de *Monsieur le ministre* se trouve concentrée dans le drame conjugal, qui n'est pas sans rapports sensibles avec celui de *Numa Roumestan*. Le mari de la douce et aimante Mme Vaudrey, objet des séductions savantes de Marianne Kayser, devient bientôt l'esclave et le jouet de cette créature perverse. Un jour, Mme Vaudrey, longtemps abusée et aveugle, découvre tout, grâce à un article de journal aux allusions transparentes qu'on a eu soin de faire passer sous ses yeux. Dans le transport de sa douleur et de son indignation, elle chasse Mlle Kayser de son salon,

en pleine soirée ministérielle. Le duc de Rosas, qui adore celle-ci depuis longtemps et à qui elle jure que cette accusation est une calomnie, lui offre son bras, — en attendant sa main, — et sort avec elle, tête haute. Le lendemain, Monsieur le ministre, qui a tous les malheurs, reçoit un maître coup d'épée. Sa femme, qui avait déjà fait ses malles, demeure pour le soigner, mais en annonçant la résolution inflexible de partir dès qu'il sera guéri, au grand désespoir du pauvre homme, qui n'a jamais cessé de l'aimer au fond, à ce qu'il paraît, et qui l'aime dix fois plus maintenant. Heureusement que le stoïcisme de Mme Vaudrey n'est pas plus inébranlable que le sien. Au moment du départ, elle apprend tout à coup que son mari avait souscrit des billets pour payer l'hôtel et les dettes de Marianne, et la voilà qui passe de l'excès de la douleur aux transports de la joie la plus pure, vous ne devineriez jamais pourquoi : « Mais alors, s'il la payait, il ne pouvait l'estimer! Il ne l'aimait donc pas! Ah! que je suis heureuse »! Et elle tombe, pâmée de bonheur, dans les bras de son mari. Moyen peu économique peut-être, mais commode et, à coup sûr, imprévu de ne pas offenser sa femme tout en trahissant à son aise la fidélité conjugale. Ce dénouement me paraît hardi dans sa simplicité, et si j'avais l'honneur de connaître d'*honnêtes dames* de Grenoble, — mais pas au sens où l'entend Brantôme, — je leur demanderais ce qu'elles en pensent.

Et Marianne Kayser? Eh bien, Marianne Kayser est devenue duchesse de Rosas : c'est ainsi que la vertu trouve toujours sa récompense. Au moins, dans le roman, son mari, qui découvrait la vérité en pleine lune de miel, l'emmenait dans un de ses farouches châteaux en Espagne, pour y vivre en recluse sous sa garde jusqu'à la mort. La nécessité d'émonder et de rogner le livre pour le faire tenir dans le drame a contraint sans doute M. Claretie de couper cette *moralité* finale : qu'il me permette de la regretter.

Mais, en dépit de l'action que je viens d'analyser, le véritable intérêt, j'allais dire le véritable sujet de la pièce reste quand même la peinture du monde politique de la fourmilière stérilement affairée, des mouches du coche, des comparses, des importants, des intrigants, des nullités bouffies, des êtres tarés, véreux ou simplement ridicules qui s'agitent autour du ministre. La disposition d'esprit du public fait de cet accessoire le principal et reporte au premier plan une peinture qui ne tient dans l'ouvrage qu'une place épisodique et subalterne, mais à peu près continue. Le plus grand plaisir qu'il éprouve est d'entendre dire son fait, sous toutes les formes et sur tous les tons, à cette politique bruyante et creuse, sans conviction, sans consistance, sans patriotisme, qui épuise le

pays en compétitions mesquines et en agitations stériles, et c'est avec un soulagement véritable, quoique bien insuffisant, qu'il s'associe par ses rires ou ses bravos à ce feu roulant d'épigrammes, ou aux tirades chaudes et généreuses, mais un peu tardives, du ministre, indigné d'avoir entendu, pendant son passage aux affaires, toute sorte de gens venir lui parler de toute sorte de choses, excepté de la France. La verve comique de l'auteur a un peu grossi les traits ou forcé la note dans quelques figures et quelques scènes, comme celles de M[me] Malurel, la femme du sous-secrétaire d'État, et de ses deux filles, celle aussi du député Gerson qui touche à la caricature, mais qui est une caricature bien amusante et bien spirituelle. Partout ailleurs, l'observation, même lorsqu'elle n'est pas très profonde, est du moins juste, fine, mordante et prise sur le vif.

La pièce a une trentaine de personnages : c'est beaucoup ! L'action se morcelle et s'émiette à l'extrême. Elle est à la fois trop touffue et trop maigre. L'art dramatique doit être par excellence celui de la concentration. Il eût fallu élaguer encore et fondre plusieurs rôles en un seul. *Monsieur le ministre* est d'ailleurs mis en scène avec une grande habileté et parfaitement joué par MM. Marais, Saint-Germain, Landrol, à qui l'on confie des créations de tous les genres, et qui les rend toutes avec la même supériorité égale et sûre, voire par M[lle] Magnier, qui s'est mise à comprendre, elle aussi, que la beauté, les diamants et les robes à sensation ne suffisent pas pour faire une comédienne, et qui joue avec une intelligence à laquelle manque seulement parfois un peu de mesure et de charme.

Monsieur le ministre a déjà enterré le ministère Fallières; il est capable d'enterrer encore le ministère Ferry.

Victor Fournel.

REVUE CRITIQUE

I. *Histoire du sentiment de la nature. Prolégomènes,* par M. de Laprade. 1 vol. — II. *Histoire de l'éducation des femmes en France,* par M. Rousselot. 2 vol. — III. *La Femme française dans les temps modernes,* par Mme Clarisse Bader. 1 vol. — IV. *Études sur la liste civile en France,* par M. Alphonse Gautier. 1 vol. — V. *A travers les États-Unis,* notes et impressions, par M. le vicomte d'Haussonville. 1 vol. — VI. *L'Imitation de Jésus-Christ,* traduction nouvelle, par M. l'abbé Roulin. — VII. *Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris.*

I

M. de Laprade achève aujourd'hui, par la publication d'un troisième volume, l'*Histoire du sentiment de la nature*[1], dont les deux autres ont paru il y a déjà quelques années. Ce dernier volume devait logiquement en être le premier; des raisons d'un ordre commercial ont forcé l'auteur à procéder autrement : « les nécessités de la librairie interdisaient, dit-il, à l'éditeur de donner simultanément au public trois tomes d'une œuvre de ce genre. Le public, nous le savons, n'est pas toujours bien disposé pour les travaux de l'ordre spéculatif ; mais, dans la circonstance, nous croyons qu'on s'est à tort défié de lui ; le succès de ces deux premiers volumes l'a prouvé. M. de Laprade n'en conserve pas moins un peu d'inquiétude pour celui-ci ; il craint « qu'on ne le trouve un peu trop *bourré* de philosophie ». C'est une erreur, ce nous semble ; il diffère un peu des précédents, à la vérité ; la métaphysique y a plus de place, les idées y dominent, les abstractions y règnent davantage ; la loi des faits antérieurement exposés en est uniquement l'objet ; mais le sujet le voulait, car non seulement il comporte les hautes spéculations, mais il y conduit. Rien ne rentre plus directement dans la philosophie que la perception et l'explication des harmonies de la nature avec nos facultés intellectuelles et morales ; et nous ne connaissons pas de jouissance plus délicate et plus pure que celle de

[1] *Histoire du sentiment de la nature. Prolégomènes.* — 1 vol. in-12, Didier et Ce, édit.

les rechercher et de les contempler dans les œuvres où elles se sont produites. La génération actuelle, il faut en convenir, n'aime pas la métaphysique; mais c'est une disposition fâcheuse qu'il faut combattre plutôt qu'encourager par condescendance. Elle serait aussi funeste aux arts qu'à la morale. M. de Laprade le démontre éloquemment dans les pages préliminaires de ce volume et déplore les préventions qui règnent en ce moment partout, à cet égard, même un peu dans l'Église. Le retour aux études de cette nature lui paraît donc nécessaire, pour opposer une digue au matérialisme qui nous envahit de tous côtés, et qui devient chaque jour plus sensible dans la littérature et dans les arts. Relever ces deux branches supérieures du travail intellectuel est le but qu'il s'est proposé. « On ne saurait prendre de trop haut la question littéraire, dit-il; en rapprochant les arts de leur berceau, en démontrant leur filiation dans l'histoire, leurs origines religieuses et leurs racines dans la métaphysique, on les éclaire sur leurs règles invariables et leur but éternel. Il est aujourd'hui plus que jamais utile aux lettres, comme à la morale, de chercher les principes des arts divers par la philosophie, d'établir la relation des systèmes littéraires avec les systèmes religieux. »

C'est la conviction où il est de cette utilité qui a conduit M. de Laprade à compléter l'histoire qu'il a faite, en deux parties, du sentiment de la nature avant le christianisme et dans les temps modernes, par le profond et large programme qu'il en trace aujourd'hui avec la plume du poète et celle du philosophe. Le regret qu'il témoigne quelque part de n'avoir pas eu la liberté de commencer par où les circonstances le forcent de finir n'est pas aussi fondé qu'il le croit. Il nous semble que la connaissance des faits en fera mieux comprendre la théorie, et que, après les avoir vus se produire, on saisira mieux la loi à laquelle ils ont obéi.

Cette loi du développement, chez l'homme, du sentiment de la nature et de son action sur les lettres et les arts est magistralement traitée dans le présent volume. L'exposer, même dans les proportions d'une esquisse restreinte, nous serait impossible; la place nous manquerait, et ce serait la compromettre que d'en rompre, par une abréviation maladroite, le tissu brillant et serré. Bornons-nous à dire que des hauteurs métaphysiques du sujet, où l'auteur s'élève au début, il descend à ses rapports les plus voisins de nous. Après avoir considéré la nature en elle-même et dans ses relations avec l'être absolu, il l'envisage dans ses rapports avec l'homme : rapports matériels d'où naît, par la nécessité de la lutte et de la conservation, l'industrie; rapports intellectuels, d'où provient la science, généralisation et déduction de la perception des faits particuliers; rapports moraux, qui sont l'origine de l'art et la source de la vie morale et de la poésie. La poésie! c'est le terrain favori de M. de Laprade, son domaine légitime, du reste. Il

l'explore à fond avec ivresse; il en montre la richesse, la beauté, la puissance, la supériorité sur l'art et la science. « La science considère les objets dans leurs lois abstraites, indépendamment de la vie; elle ne réagit pas sur la partie vitale de l'homme, sur le cœur. La vue du beau ou celle du bien a un effet plus immédiat sur la volonté; l'âme ne peut contempler le beau sans aspirer à s'unir à lui : elle ne peut avoir la notion du bien sans un désir de la posséder. A son degré le plus éminent, l'aspiration vers le bien, vers l'état de sainteté, c'est l'extase; l'aspiration vers le beau, la poésie, c'est l'enthousiasme... L'enthousiasme pénètre l'homme par plusieurs voies; il se produit en nous sans intermédiaire avec la révélation de la beauté morale, il nous vient de l'extérienr avec le spectacle de l'homme ou celui de la nature. Dieu nous parle directement dans la conscience, il nous parle à travers l'humanité, il nous parle à travers la création. Il y a donc une triple source de poésie. » C'est la dernière de ces sources qui, comme le titre l'indique, fait l'objet du livre de M. de Laprade.

Le langage de la nature, dont l'intelligence et l'attrait sont si nécessaires au poète, a pourtant ses dangers; il peut prévaloir, il peut étouffer toute autre parole. M. de Laprade l'a dit lui-même en parlant des poètes contemporains de sa jeunesse : « L'abus de la couleur rendait leur style tout matériel; à force de vouloir parler aux yeux, leur langage menaçait de ne plus rien dire à l'intelligence. » Ce mal n'a-t-il pas déplorablement grandi depuis! Le *réalisme* ne règne-t-il pas, ou ne menace-t-il point de dominer bientôt partout, aussi bien dans l'art que dans la littérature! C'est pour réagir contre cette contagion que l'auteur de *Psyché* et des *Symphonies*, qui en a de près connu les périls et a su s'en garder, a écrit, au milieu de ses souffrances, le livre qu'il vient de publier : adjuration trop éloquente et de trop d'autorité pour ne pas porter, nous le croyons, ses fruits.

II

Jusqu'à notre siècle, les gouvernements se sont moins occupés de la direction de l'éducation des femmes que de celle des hommes. Était-ce bien leur affaire, en effet? La première, la Révolution le crut et se mit à légiférer sur ce point, comme sur tant d'autres et naturellement dans le même esprit et le même but. Mais, sauf ses beaux décrets, elle ne fit rien à cet égard — faute de temps, disent ses amis : faute d'instruments capables, croyons-nous. L'Empire n'y pensa pas : il ne demandait aux femmes que de lui faire des soldats. Sous la Restauration, on édicta quelques réglementations importantes pour ce qui

existait, mais on ne créa rien. Le gouvernement de Juillet ne prit, sur ce point, aucune initiative jusqu'à 1842, époque où furent créées plusieurs écoles normales d'institutrices et où des conditions nouvelles furent faites aux établissements privés de tous degrés, depuis les institutions jusqu'aux ouvroirs. L'intervention impérative de l'État, c'est-à-dire l'obligation d'écoles spéciales pour les filles, dans toutes les communes d'un nombre déterminé d'habitants, date seulement de la république de 1848 et de l'Empire, qui lui succéda. La république de 1870 a poussé plus avant de ce côté, dans l'intention et l'esprit que nous savons, par des mesures plus tracassières et plus impérieuses, surtout, par la création nouvelle des collèges de filles. C'est l'une des œuvres dont elle se fait particulièrement gloire et sur laquelle elle compte le plus pour l'avenir social qu'elle rêve et dont elle compte doter la France.

Du moins est-ce là ce que proclame, à la louange du gouvernement actuel, l'auteur d'une histoire qui vient de paraître de l'*Education des femmes en France*[1]. Le livre est savant, curieux, et ne manque pas de qualités littéraires, mais il a le défaut d'être une thèse. Lorsqu'on commence un récit avec la pensée bien arrêtée de le conduire à une démonstration, est-on bien sûr de pouvoir rester l'indépendant et loyal rapporteur des faits? M. Rousselot n'a-t-il pas dit lui-même que, « de nos jours, dans la crainte de trop concéder au récit, on est enclin à verser dans le plaidoyer, et que c'est là une mauvaise condition pour l'historien, en général, et, en particulier, pour l'historien de la pédagogie? » Naturellement il se flatte d'avoir été assez maître de lui-même « pour ne pas perdre, même inconsciemment, au milieu de nos dissentiments passionnés, la notion exacte de la réalité ». Ce qui nous donne, à nous, des doutes à cet égard, c'est de le trouver partout sous l'obsession de cette idée, que les germes de la *laïcisation* actuelle des esprits se montrent de bonne heure, dans les fruits de l'étude, chez les femmes, qu'ils s'y manifestent plus sensiblement à mesure que les temps approchent, et que si c'est de nos jours seulement qu'a sonné l'heure où « l'éducation de la femme, qui n'a guère été faite encore que par la religion, doit l'être désormais principalement par la science », cette heure s'est annoncée longtemps à l'avance. « On a vu naître, dès le douzième siècle, écrit l'auteur, résumant lui-même son livre, un courant mondain parallèle au grand courant religieux, et coïncidant avec le premier et timide réveil de l'indépendance philosophique. C'est la première apparition de l'esprit séculier dans l'éducation féminine; il devient tout à fait l'esprit laïc, sous le

[1] *Histoire de l'Éducation des femmes en France,* par Paul Rousselot, ancien professeur de philosophie, inspecteur d'académie. 2 vol. in-12. Librairie Didier.

souffle de la Renaissance, au point de n'avoir jamais été plus maître de l'éducation, même au dix-huitième siècle. Enfin le travail de sécularisation de la pensée est achevé par le cartésianisme, qui pénètre de ses principes tout le mouvement intellectuel du dix-septième siècle, et se fait sentir jusque dans l'éducation des femmes. Mais, en même temps, une puissante renaissance chrétienne restaure l'esprit religieux; l'éducation monastique brille d'un dernier éclat, qui va s'éteignant dans la période suivante; la science, la philosophie, l'incrédulité, prennent possession du dix-huitième siècle... La Révolution détruit les écoles existantes et n'a pas le temps d'en réédifier de nouvelles. Le dix-neuvième siècle, à son aurore, assiste à une nouvelle floraison du sentiment religieux; l'Église ressaisit l'éducation des femmes, mais la science, car c'est la forme que revêt, dès lors, l'esprit de la société, la science la lui dispute avec une persévérance que ne décourage pas la défaite, et qui paraît, aujourd'hui, sur le point de triompher. »

Triompher! Oui, peut-être, « aujourd'hui », grâce à l'oppression, à la violence, à l'interdiction ou aux procédés équivalents, que nous voyons mettre de plus en plus en œuvre. M. Rousselot les trouverait-il, par hasard, « scientifiques », ces procédés, et serait-il disposé, en sa qualité de haut fonctionnaire du gouvernement, à les appliquer lui-même, pour hâter le triomphe qu'il voit poindre? Nous aimons à en douter. C'est pourquoi, si son espoir ne se fonde que sur l'action de la science, nous n'avons pas lieu, ce nous semble, de désespérer. Du reste, la perspective qu'il croit voir s'ouvrir nous alarme moins que lui. Ce prophète du règne imminent de la science laïque, qui a épluché tout le moyen âge et les temps modernes, pour nous en montrer les infiltrations continues dans l'éducation des femmes, se montre plein de souci à l'endroit des effets qu'elle peut avoir sur l'éducation de la femme, quand elle y sera en première ligne et écartera toute concurrence. La science, c'est bien pour l'individu; mais il faut autre chose à l'homme pour la vie sociale, à la femme surtout. « Sans doute, dit M. Rousselot, la science prépare les voies à la vertu autant qu'à la vérité, en affranchissant les âmes du joug de l'erreur, du préjugé, de la superstition, en faisant obstacle aux excès de l'imagination et du sentiment : c'est même rendre aux femmes un service encore plus précieux qu'aux hommes, puisqu'elles versent plus facilement de ce côté. Mais, prenez garde, s'écrie-t-il aussitôt, prenez garde que ce bienfait n'aille au-delà du but, que l'imagination et le sentiment ne soient réglés au point d'être éteints, que l'affranchissement ne soit si absolu qu'il entraîne dans une ruine complète les vérités éternelles, éternellement nécessaires à l'âme humaine, et dont l'âme féminine a deux fois besoin. Prenez garde, en un mot, que les femmes, selon une ingénieuse antithèse de M. Legouvé, ne perdent « leurs croyances » en même temps

que « leurs crédulités ». Or il n'y a d'autre moyen de prévenir ce péril, l'auteur est bien forcé de le reconnaître, que d'appeler la religion au secours de la science ; mais comme il ne veut l'appeler qu'après la science, qu'après la philosophie, « les droits réservés de la raison étant inséparables de ceux de la société moderne », n'est-il pas à craindre en ce cas qu'elle n'arrive, comme certains carabiniers bien connus, en retard? Et puis, à cet auxiliaire indispensable, le gouvernement de la république, dont l'auteur est un fonctionnaire de quelque autorité, lui ouvre-t-il seulement la porte de ses écoles et y permet-il « l'office de l'aumônier », comme on disait à Saint-Cyr? Nous ne parlons pas des autres craintes de M. Rousselot, toutes fondées qu'elles soient. Le mal sera grand, mais ne durera pas; l'Église le réparera. La responsabilité des ruines qu'il aura faites sera à ceux qui en auront répandu la semence.

III

Cette question de l'éducation des femmes en France avait naturellement sa place indiquée dans le volume que Mme Clarisse Bader vient d'ajouter à la série déjà longue de ceux qu'elle a consacrés à l'étude de la condition et de la vie des femmes dans les temps anciens. Ce volume termine cette galerie de tableaux, sans la compléter : il en est le dernier, mais l'avant-dernier reste à faire. Il a pour sujet *la Femme française dans les temps modernes*[1] ; mais avant le rôle qu'elle a joué dans les trois derniers siècles, la femme, en France, en a également rempli un très considérable dans l'époque précédente du moyen âge, qu'on peut d'autant moins omettre, qu'il est presque indispensable pour l'explication du suivant. Mme Bader a eu, sans doute, de graves motifs pour en ajourner l'examen ; mais, quels qu'ils aient pu être, nous regrettons qu'elle y ait cédé. L'actualité que peuvent donner à son volume d'aujourd'hui les innovations que les républicains introduisent d'autorité dans l'enseignement féminin, n'en excuse qu'à moitié, pour nous, la rédaction évidemment hâtive et l'ordonnance un peu confuse. L'auteur distingue deux périodes, dans l'époque moderne, à l'égard de la position qu'y a eue la femme. Or il y en a manifestement trois : la Renaissance, le dix-septième siècle et le dix-huitième, où l'éducation et la conduite des femmes ont été, dans l'ensemble, très différentes. Or ces différences ne sont pas, au moins pour la dernière période, assez nettement accusées. Puis, nous aurions mieux aimé qu'au lieu de prendre la femme à ses âges successifs et dans ses divers états, de jeune fille (pourquoi pas d'enfant?), de fiancée, de mère, de veuve, etc., pour nous peindre ensuite, dans

[1] Un vol. in-8°. Librairie Didier.

un chapitre à part, son influence intellectuelle, l'auteur nous la montrât tout entière et tout d'un coup dans l'action multiple qu'elle exerça, aux trois dates en question, dans la sphère où elle vivait. La sphère où Mme Bader a étudié la femme en France est celle du grand monde, celle de l'aristocratie et de la cour; la bourgeoisie n'a pas attiré ses regards, le peuple moins encore; ce n'est qu'en passant, à l'occasion de quelques fondations de bienfaisance, qu'il en est question. Il n'y a, du reste, rien de précisement nouveau dans les groupes qui passent ici sous nos yeux; le monde que nous y trouvons est connu. Toutefois, au point de vue de l'art, ces groupes sont bien ordonnés; du fond, rempli de figures portant la commune empreinte du temps, se détachent des personnages en pied plus soigneusement traités, quelques-unes même, ceux de la reine de Navarre et de Mme Roland, par exemple, avec une prédilection qui peut étonner, car Mme Bader partage, touchant l'idéal de la femme moderne, toutes les idées de Fénelon et de M. Dupanloup. Mais l'indulgence a une grande part dans les appréciations morales. Par ce que nous venons de dire de l'estime que Mme Bader professe pour les livres de l'archevêque de Cambrai et de l'évêque d'Orléans sur l'éducation des femmes, on peut deviner qu'elle est loin d'applaudir aux programmes qu'on dresse en ce moment pour elles; elle en fait spécialement, vers la fin de son volume, une critique très sensée, qui pourrait toutefois être plus vive. Ne s'abuse-t-elle pas d'ailleurs quand elle espère que les promoteurs de la loi du 21 décembre 1880 reviendront à résipiscence, et que les subordonnés universitaires chargés de la mettre à exécution reculeront devant leur tâche? Elle présume trop bien, nous le craignons, de l'intelligence ou de l'indépendance de la gent administrative d'aujourd'hui.

IV

Les conditions d'existence personnelle de nos rois, sous l'ancienne monarchie, avaient quelque chose de plus digne que celles que l'on a faites, depuis 1789, aux différents souverains qui ont régné en France. Ces derniers, en effet, n'ont plus disposé, comme autrefois, en toute indépendance du domaine et des finances de l'État, et, par le traitement qu'on leur a alloué, sous le titre de *liste civile*, sont entrés dans la catégorie des fonctionnaires appointés, où ils ont seulement tenu le premier rang.

L'historique de cette institution de la liste civile et les modifications qu'elle a subies, sous chaque règne, sont choses peu connues aujourd'hui, malgré le bruit qu'elles ont fait, à certains moments, dans les débats des Chambres et dans la polémique des journaux. Le fils de l'empereur Napoléon III, avant de partir pour la campagne fatale d'où

il ne devait pas revenir, ayant entendu parler de la liquidation de la liste civile de son père, qui venait d'être à la fin réglée, exprima le désir d'être renseigné sur ce sujet, et s'adressa, dans ce but, à un ancien conseiller d'État de l'Empire, M. Alphonse Gautier, qui avait été secrétaire général du ministère de la maison de l'empereur et liquidateur, avec M. Vavin, de la liste civile du roi Louis-Philippe. Il ne pouvait frapper à meilleure porte. M. Gautier rédigea pour le jeune prince un mémoire où il exposait l'origine de cette attribution particulière des finances publiques et racontait de quelle manière le règlement s'en était fait sous chaque règne, entrant, à cet égard, dans des développements très précis et des particularités très curieuses. Mais l'aventureux jeune homme pour qui ce travail avait été écrit tomba en soldat, à 3000 lieues de son pays, avant d'avoir pu le lire. M. Gautier voulait, dit-il, laisser tomber dans l'oubli ces études qui dès lors n'avaient plus leur destinée ; mais quelques personnes, qui en avaient eu connaissance et avaient apprécié la valeur des renseignements et des documents qu'elles offraient sur l'établissement et le fonctionnement à peu près ignorés d'une branche importante du régime constitutionnel en France, furent d'un avis différent et décidèrent l'auteur à les publier.

Ce travail, paru depuis quelques mois, sous le titre d'*Etudes sur la liste civile*[1], intéresse de très près l'histoire politique et administrative de notre temps. De quelles déclamations dans le parlement, de quelles clameurs dans la presse, la liste civile n'a-t-elle pas été le sujet ? A quels pamphlets n'a-t-elle pas fourni matière, sous la Restauration et la monarchie de Juillet ? Or combien y en avait-il, parmi ceux qui se passionnaient pour cette question des honoraires de la royauté moderne, qui en connussent l'origine et l'économie ? Mais c'est pour la majorité des lecteurs d'aujourd'hui, que le livre de M. Gautier sera un chapitre d'histoire vraiment neuf. Il leur apprendra comment Louis XVI, ayant volontairement et par concession à l'esprit du jour, renoncé à toutes les prérogatives de l'ancienne royauté, à l'endroit de la propriété du territoire national et des revenus publics, l'Assemblée constituante lui fit, sous la dénomination de *liste civile*, ce que, en termes bourgeois, on appellerait un état de maison, comprenant une pension mensuelle et à vie de 25 millions, et la jouissance d'un certain nombre de palais et de propriétés domaniales, dont l'entretien et les contributions restaient à sa charge. Ce contrat, conclu d'abord par acclamation entre le souverain et les représentants de la nation, ne fut pas mené à terme sans de longues et tristes chicanes, et la nouvelle institution avait à peine commencé de fonctionner, que de tous

[1] Un vol. in-8°. E. Plon, éditeur.

ses palais le roi n'eut pour demeure que la tour du Temple, et que sa mort entraîna, avec la suppression de la royauté, celle de la liste civile elle-même.

La constitution de l'empire en amena le rétablissement (18 mai 1804) sur le même pied qu'elle avait été instituée pour Louis XVI. Mais Napoléon n'était pas homme à se contenter de ce qui eût suffi à ce pacifique et modeste prince; la liste civile du conquérant dont l'épée reculait chaque jour les limites de la France devait s'étendre, dit M. Gautier, comme s'étendait le territoire de l'empire. Ainsi en fut-il en effet, et c'est un curieux tableau que celui des accroissements qu'elle prit, tant à l'intérieur que par le fait des annexions du dehors; car, à la liste civile pécuniaire s'ajoute la *dotation de la couronne*, établie en 1791, et que Napoléon restaure, décuple et affranchit dans de larges proportions; puis le tout s'augmente du *domaine privé*, qui n'avait guère été que nominal sous Louis XVI, et qui devient une réalité, libéré du vieux retour féodal appelé *droit de dévolution*.

Quelle était l'étendue des ressources provenant de cette triple origine? Comment étaient-elles administrées, et quel emploi en faisait l'empereur? C'est ce qu'expose, documents en mains, M. Gautier dans un chapitre qui se recommande à quiconque s'occupe d'études administratives.

La Restauration, en acceptant le principe de la monarchie représentative, admit, par suite, celui de la liste civile pour le souverain. Les Chambres en eurent l'initiative, et la loi qui la fixa fut votée publiquement à l'unanimité, mais non, paraît-il, sans avoir été préalablement discutée avec âpreté dans les commissions. Elle était conçue dans l'esprit de celle de l'Assemblée constituante et restaurait la vieille doctrine du droit de dévolution qu'avait aboli l'Empire. M. Gautier en énumère les produits et les charges en chiffres précis et instructifs, et il repousse généreusement, puisqu'il n'appartient pas à l'opinion légitimiste, les accusations qui, après la révolution de Juillet, furent portées contre l'emploi qui en avait été fait, tant sous le règne de Louis XVIII que sous celui de Charles X. « Quand on lit aujourd'hui de sang-froid, dit M. Gautier rappelant tous les abus, tous les méfaits qui furent imputés à ces deux princes, au dernier surtout, on se demande comment le ressentiment politique peut à ce point aveugler les esprits les plus honnêtes. Ainsi, devant cette Chambre (celle de 1831) qui connaissait alors toutes les dépenses de la liste civile de Charles X, un orateur respectable et respecté, M. Dupont (de l'Eure), s'élevait avec indignation contre « ces traitements patents ou secrets « payés à une multitude d'agents de corruption et d'espionnage, dont « sans doute nos rois citoyens ne voudront pas accepter les honteux « services. » Or, observe M. Gautier, quels étaient ces traitements par-

tiels ou secrets? Des pensions nominatives accordées à douze mille familles malheureuses et ne dépassant pas en moyenne 500 francs par an! Quant à l'administration des Beaux-Arts, un orateur, appartenant à la droite et ordinairement très modéré, M. Thouvenel, la traitait tout simplement « d'absurde ». Cependant, ajoute M. Gautier, si les encouragements de la couronne et de l'État peuvent servir à faire naître les talents, les génies, à leur donner l'essor, il nous semble que la Restauration avait accompli sa tâche avec un rare bonheur. »

C'est dans l'étude consacrée à la liste civile de Louis-Philippe, que l'auteur prend ainsi, avec désintéressement, la défense des deux derniers rois de la branche aînée des Bourbons. Longue est l'histoire des luttes, souvent renouvelées, auxquelles donna lieu cette liste civile du « roi citoyen », comme disait Dupont (de l'Eure), liste élastique que le bénéficiaire allongeait, tous les ans, et pour laquelle il demandait, non moins souvent, un dégrèvement quelconque. Parmi les avantages que la nouvelle royauté remporta, se place le retour à la doctrine du sénatus-consulte de 1810, à savoir l'annulation du vieux principe de la dévolution, ou du retour à l'État des biens du roi régnant.

Ces discussions passionnées sont trop près de nous et n'appartiennent pas encore assez à l'histoire, pour qu'il soit convenable de s'y arrêter et de s'y faire une opinion. Il ne conviendrait pas non plus, à plus forte raison, de chercher, dans le chapitre consacré par l'auteur à la liste civile de Napoléon III, autre chose que l'histoire de son établissement, des différences ou des ressemblances qu'elle offre avec celle des règnes précédents, des modifications qui y furent introduites, en un mot, ce qu'on peut obtenir de lumière de ce côté, pour l'intelligence des événements du règne. En ce qui touche à l'usage qui fut fait de la large part que le pays faisait de sa richesse à son souverain, la loyauté que l'auteur a montrée dans sa défense des Bourbons nous est un motif de le croire sur parole, quand il nous dit en terminant que, entre les mains de Napoléon III, pas plus qu'entre celles des princes qui ont régné avant lui, « la liste civile n'a jamais été, comme on l'a répété si souvent, un instrument de corruption ni un moyen d'enrichissement pour les familles régnantes; qu'au contraire, tous les souverains qui ont occupé le trône, empereurs ou rois, ont, dans la gestion de leur liste civile, sauf quelques actes isolés, dépensé généreusement, dignement les revenus de la couronne ».

V

On croirait, après tout ce qui a été écrit sur les États-Unis d'Amérique, qu'il n'y a plus rien de neuf à en dire. C'est une erreur; ce singulier pays réserve toujours quelque surprise à ceux qui le visitent,

si bien renseignés qu'ils puissent être d'ailleurs à son sujet. Nous en avons une preuve dans le journal que vient de publier M. le vicomte d'Haussonville du voyage qu'il y a fait à l'occasion du centenaire de la victoire des colonies anglaises sur leur métropole, le 19 octobre 1781[1]. Deux raisons ont décidé l'auteur de ces notes à les publier. « Ayant eu, dit-il, l'avantage de faire parti du petit groupe de Français qui ont assisté aux fêtes données par le gouvernement américain pour célébrer le centenaire de la capitulation d'York-Town, j'ai pensé qu'il y avait peut-être lieu à raconter l'accueil que nous ont valu les souvenirs d'un passé cependant bien ancien : notre pauvre pays n'est pas, ce me semble, tellement accoutumé à la reconnaissance, que les témoignages d'une gratitude, tirant de si loin son origine, lui doivent être indifférents. Et puis, s'il faut tout dire, j'espère que dans un temps où l'opinion des gens de bonne foi est des plus incertaines sur l'état intérieur de ce curieux pays, il y a place encore, entre l'enthousiasme des uns et le dénigrement des autres, pour quelques impressions, à coup sûr très superficielles, mais qui ont du moins le mérite de s'être formées sur les lieux mêmes, au jour le jour, et sans parti pris. »

Donc les fêtes du centenaire d'abord; mais le récit n'en a plus guère d'intérêt pour nous aujourd'hui, l'effet en ayant un peu manqué, on s'en souvient, quant aux manifestations en faveur de la France, par suite de la part maladroitement exagérée faite dans le programme, à l'Allemagne. D'ailleurs de New-York à York-Town, où la solennité devait avoir lieu, il y a une certaine distance et, sur le chemin, bien des choses curieuses à observer. A New-York même, où il trouve moins de singularité américaine qu'il ne s'attendait à en voir, M. d'Haussonville est arrêté par une foule de choses intéressantes, notamment la quantité extraordinaire d'églises de toutes communions, et, en particulier, la maison des Jésuites, maison d'apparence modeste, mais qui donne accès à une église qui sera une des plus spacieuses de la ville. Elle est construite en pierres magnifiques de granit gris et rouge au-dessus d'une crypte d'égales dimensions, et destinée à remplacer une chapelle devenue insuffisante. « Cette magnifique construction constate une fois de plus la vitalité prodigieuse de l'institut de saint Ignace qui survit à toutes les épreuves et qui lui fait regagner ici le terrain perdu ailleurs, dit M. d'Haussonville. Il est vrai, ajoute-t-il, que la législation de l'État de New-York favorise singulièrement son développement. Que sept individus, dont il suffit que deux soient Américains, annoncent l'intention de former une société, en déposant entre les mains du secrétaire de l'État un extrait de leurs statuts; que ces statuts n'indiquent pas un but contraire à l'ordre public et aux

[1] *A travers les États-Unis*, notes et impressions, par le vicomte d'Haussonville, ancien député. 1 volume in-12, Calmann Lévy, éditeur.

bonnes mœurs : voilà la société légalement constituée à l'état de personne civile, ayant droit de posséder et de recevoir. Il y a loin de cette législation à la nôtre (sans parler même des événements récents), et cette différence nous fournit les éléments d'une comparaison entre le libéralisme des deux républiques, qui n'est pas tout à fait à l'avantage de notre pays. » Et ce n'est pas, grâce à Dieu, dans l'État de New-York seulement que ce libéral esprit existe et se maintient. « En Amérique, dit plus loin l'auteur, les partis portent les mêmes noms que chez nous, mais ne représentent pas les mêmes opinions; tout le monde est à la fois conservateur et radical, car tout le monde (ou presque tout le monde) a des idées saines sur la constitution des sociétés, et tout le monde est accoutumé à des institutions que plus d'un radical n'oserait peut-être même pas mettre en pratique chez nous. Enfin, ce qui vaut mieux, tout le monde est libéral, car personne n'a l'idée de refuser la liberté à ses adversaires politiques, après l'avoir réclamée pour soi-même et s'en être fait un panache. »

D'ailleurs, nul symptôme d'altération dans ces dispositions de l'esprit public ne se manifeste encore là, le mal politique dont l'Amérique du Nord est atteinte est d'ordre tout matériel : c'est la corruption. « La corruption! s'écrie M. d'Haussonville, avec l'ancien président des États-Unis, M. Winthrop, est la maladie qui infecte tous les services civils, jusque dans les rangs les plus élevés, et qui fait couler du poison dans les veines mêmes de la nation. » C'est là un vice grossier et déshonorant pour un peuple, mais moins odieux et moins dangereux, en somme, que l'hypocrite oppression exercée, chez d'autres, au nom de la liberté, — d'autant que celui-ci n'exclut pas l'autre, comme nous en avons de plus en plus souvent la preuve sous les yeux. Cette lèpre de la corruption administrative se guérira-t-elle, comme l'espère M. d'Haussonville, plus facilement qu'un autre mal aussi développé, le *spoils system*, c'est-à-dire l'usage aujourd'hui régnant de changer tous les fonctionnaires, à tous les changements de présidence? Nous avons peine à le croire, car les deux systèmes ont le même principe au fond, la cupidité, cet amour du dollar si fort attaché aux entrailles de l'Américain, et dont la contagion passée chez nous y produit déjà les mêmes effets, à chaque révolution ministérielle.

Nous n'entendons pas contester pourtant que les Américains ne soient plus disposés que d'autres à s'éclairer et à se réformer, nonobstant leur confiance en eux-mêmes et leurs préventions en faveur de leurs usages et de leurs institutions. Le livre de M. d'Haussonville témoigne à tout moment de cette bonne volonté, chez eux, et c'est même par là surtout que ce livre nous intéresse ; il dit, sur ce grand pays des États-Unis, toujours en marche, les derniers pas qu'il a faits dans un sens comme dans l'autre. Ainsi, par exemple, à l'occasion de ce grave sujet de la neutralité

religieuse de l'enseignement que tout le monde a réclamée d'abord, les catholiques eux-mêmes, M. d'Haussonville nous apprend qu'après l'entrain unanime avec lequel on a supprimé, non par esprit irréligieux, mais par intérêt de secte et d'Église, l'enseignement de la religion dans les écoles de l'État, on est assez prêt à en revenir aujourd'hui. « Des craintes s'élèvent sur les résultats que cette mesure produit, et commencent même à s'exprimer hautement. Des hommes qui, à Boston (la ville la plus universitaire), ne sont pas les premiers venus, ont même soutenu que ces résultats étaient tout simplement déplorables, et ils ont donné pour preuve que les femmes de mauvaise vie de New-York et de Boston sortaient en grande majorité des écoles publiques. Au point de vue moral, l'expérience qui se poursuit de l'autre côté de l'Atlantique est donc loin d'être concluante. Plaise à Dieu! ajoute M. d'Haussonville, que celle que nous sommes à la veille de tenter n'apporte pas dans le sens le plus fâcheux des arguments trop décisifs. »

Les lecteurs du journal de M. d'Haussonville verront, sur plus d'un autre point, ces serrements de frein, ces temps d'arrêt, ces dispositions à renverser la vapeur d'un train lancé avec trop de confiance sur la voie hasardeuse des nouveautés. A cet égard, ainsi que par rapport à l'aspect sous lequel les institutions et la vie américaines y sont présentées — et elles le sont manifestement, de bonne foi et sans parti pris, comme l'a dit l'auteur — l'effet de cette lecture, agréable par la vivacité et l'allure dégagée du récit, sera, nous le croyons, de dissiper les ombres inquiétantes que d'autres visiteurs ont jetées sur l'avenir de ce monde nouveau et de montrer ce que, sur bien des points, l'ancien peut gagner à son étude et à sa fréquentation.

VI

Si la reine Élisabeth d'Angleterre n'a pas été mariée et s'appelle dans son pays « la vierge-reine, » ce n'est pas, on le pense bien, que sa main n'ait été fort demandée. Jamais princesse ne fut recherchée davantage et plus longtemps. C'est toute une histoire que celle de ces recherches en mariage et des négociations qui remplirent, à cet égard, presque tout son règne; car, soit coquetterie ou autre motif, elle ne désespéra jamais un poursuivant que pour en encourager un autre. Cette histoire vient d'être contée dans tous ses détails, la plupart très curieux et assez peu connus, par un écrivain à qui nous devons déjà des recherches originales et précieuses sur les rapports de l'Angleterre avec la France, M. le comte de la Ferrière.

C'est nous qu'intéresse surtout ce nouveau volume du spirituel érudit : *Les projets de mariage de la reine Elisabeth*[1], car les demandes

[1] 1 vol. in-12. Calmann Lévy, éditeur.

les plus persévérantes et les plus souvent renouvelées, vinrent du côté de la France. Catherine de Médicis avait, sur la Grande-Bretagne, des vues qu'elle n'abandonna jamais. Après avoir échoué dans ses desseins du côté de l'Écosse par la mort de son fils aîné, François II, époux de Marie Stuart, elle les reprit du côté de l'Angleterre, en proposant successivement en mariage, ses trois autres fils à Élisabeth.

Ils ne furent pas toutefois des premiers, dans l'ordre chronologique des prétendants ; avant qu'elle régnât et du vivant de sa sœur Marie, Élisabeth avait été demandée en mariage par le duc de Savoie, par les rois de Suède et de Danemark, sans compter, après la mort de Marie Tudor, par le roi d'Espagne, son beau-frère, et Jacques de Savoie, duc de Nemours. Elle avait trente ans passés et était vivement sollicitée du côté de l'Allemagne en faveur de l'archiduc Charles, fils cadet de l'empereur Ferdinand, quand Catherine de Médicis, à la suggestion de Condé, mit en avant le jeune Charles IX, âgé seulement alors de quatorze ans à peine. L'idée était singulière, mais elle flattait la vanité d'Élisabeth, « toujours satisfaite, dit M. de la Ferrière, quand on lui faisait des propositions de mariage. » Aussi se prêta-t-elle aux pourparlers qui furent longs et en partie conduits par Leicester, dont la permanente faveur est ici incidemment expliquée par d'autres raisons encore que celles qu'en donne la chronique scandaleuse du temps. Mais les négociations aboutirent à un refus : « Votre roi est trop grand et trop petit », répondit enfin Élisabeth à l'ambassadeur de France. Il n'y avait eu là, de sa part, qu'un jeu de coquetterie. Ses intimes le savaient bien, et, au rapport d'une lettre inédite de La Forest, un des envoyés de Catherine de Médicis, Leicester et Cécil l'en auraient averti assez franchement, riant de ceux qui prenaient au sérieux les projets de mariage de leur souveraine. » Depuis huit à dix ans, elle nous a assez fait connaître, disaient-ils, comment elle veut vivre et passer le reste de ses jours. Ladite dame pense qu'il est expédient d'avoir toujours quelqu'un sur les rangs ; elle s'aime tant et se connaît si grande, qu'elle se persuade qu'elle est recherchée de tous les princes de la chrétienté qui sont à marier, et que le moindre mot mis en avant est un leurre pour les faire incontinent venir. »

Toute leurrée qu'elle était, Catherine, qui craignait toujours et bien à tort, qu'Élisabeth ne finît par épouser le second fils de l'empereur d'Allemagne, ne se tint pas pour battue et mit en avant son troisième fils, pour lequel elle avait pensé précédemment à une princesse de Portugal. Les circonstances étaient devenues favorables ; la reine d'Angleterre qui venait d'apprendre que Charles IX, qu'elle venait de refuser, allait épouser une fille de l'empereur Maximilien, en était profondément mortifiée ; elle se sentait vieillir et se reprochait de ne pas s'être mariée jeune. « Je suis déjà bien vieille, disait-elle à notre ambassadeur,

Lamothe-Fénelon, et, sans la considération de laisser des héritiers, j'aurais honte de parler d'un mari, étant déjà de celles dont on veut bien épouser le royaume, mais non la personne. » Cependant le duc d'Anjou (qui fut plus tard Henri III) était « le prince le plus accompli qui fût alors à marier », et sa bonne grâce et sa réputation de galanterie n'étaient pas pour laisser indifférente la femme sur laquelle le beau Leicester avait eu tant d'empire. Aussi Élisabeth prit-elle sur le prince français toutes les informations imaginables, relativement à sa personne surtout; quant à ses sentiments religieux, elle cherchait à se flatter de l'espoir de l'amener à la Réforme, parce que c'était le cardinal renégat de Châtillon qui l'avait présenté. Il y eut donc un moment où, à la cour d'Angleterre comme à celle de France, la question fut sérieusement engagée. Élisabeth s'était fort éprise du duc sur son portrait et sa réputation d'empressement auprès des dames, qui le lui faisait à la fois désirer et redouter. La question de religion rompit tout; ne pouvant obtenir pour lui et les siens le plein et libre exercice du culte catholique, le duc d'Anjou se retira. Élisabeth en fut profondément blessée. « Jusque-là, dit M. de la Ferrière, elle s'était habituée à se jouer de ces prétendants princiers dont les demandes réitérées satisfaisaient sa vanité; mais être refusée à son tour, elle se révoltait à la pensée d'un pareil dédain. »

Chose étrange pourtant, nulle brouillerie, nul ressentiment ne s'en suivit entre Élisabeth et Catherine, et celle-ci ayant fait offrir son dernier fils, le duc d'Alençon, la proposition n'en fut pas repoussée. L'opinion qu'on avait, ou qu'on faisait courir, du penchant de ce jeune ambitieux pour les protestants, semblait propre à lever le principal obstacle. Élisabeth, qui négociait alors une alliance avec la France contre l'Espagne, et qui avait pour le mariage ce désir de vieille fille dont parle le poète, une fois les informations prises sur le physique du prétendant, moins séduisant que son frère, sans doute, mais fort acceptable encore, se prêta aux négociations, entravées mille fois par l'humeur aventurière du prétendant, avec une bonne volonté singulière; elle l'encouragea, lui écrivit de sa main « une tendre lettre », l'invita à la venir voir dans son île, le reçut « toute prise et vaincue d'amour », avec une intimité des plus compromettantes, signa avec lui les articles préliminaires de son mariage et enfin lui passa, devant toute la cour, son anneau royal au doigt, et dit le soir, en se déshabillant, à ses demoiselles d'honneur : « J'ai un mari : vous autres, pourvoyez-vous, si vous voulez. » Mais, effrayée par la désolation qui se manifesta autour d'elle et par le soulèvement de l'opinion publique, elle revint tout à coup sur ses promesses, rompit ses engagements et se débarrassa du prince en l'aidant de sa bourse à partir pour sa fatale expédition de Flandre. La reine l'avait éloigné, mais la femme lui restait

attachée. Elle ne cessa pas de le suivre par la pensée dans tous les incidents de son entreprise jusqu'à sa mort prématurée, qu'elle pleura, ainsi que l'atteste une de ses lettres jusqu'ici inédite et des plus curieuses. Aussi ne croyons-nous pas que tout ce qu'Élisabeth fit alors fût manège de coquette, et qu'en allant si loin avec ce jeune homme, elle n'ait cherché qu'une dernière jouissance de galanterie. L'étude psychologique autant qu'historique de M. de la Ferrière autorise à voir là, ce nous semble, l'effet d'un retour de jeunesse contenu par la prudence plutôt qu'une de ces machiavéliques manœuvres de politique dont tout le seizième siècle est suspect. Ce fut du reste, croyons-nous, le dernier des projets de mariage de la vierge reine : elle avait alors cinquante et un ans.

P. Douhaire.

ESSAIS D'HISTOIRE ET DE CRITIQUE

Par Albert Sorel [1].

M. Albert Sorel s'est créé, quoique jeune encore, une compétence et une autorité particulières dans les questions de droit politique et les sujets d'histoire diplomatique dont il a fait l'étude de toute sa vie. Attaché pendant plusieurs années au ministère des affaires étrangères, professeur à l'École des sciences politiques, placé aujourd'hui, auprès d'une de nos deux assemblées parlementaires, dans un poste des plus favorables à l'observation des hommes et des choses, il ajoute les ressources de l'expérience du présent à la connaissance approfondie du passé. Il parle des matières qu'il a étudiées aux sources, qu'un long commerce et de particulières aptitudes d'esprit lui ont rendues familières; il en parle avec une érudition solide, une grande variété d'aperçus et une remarquable sûreté de jugement; avec ces lumières intimes que fournissent seules la fréquentation des archives et la conversation des maîtres (il en a eu plus d'une, par exemple, avec M. Guizot, dont on retrouve la trace discrète dans ses appréciations); enfin avec ce respect du document authentique, qui est la probité de l'historien, et avec ce patriotisme élevé, qui est la religion de la patrie, mais sans superstition et sans fanatisme.

C'est ainsi qu'il a écrit et publié successivement, avant de se vouer exclusivement au grand ouvrage (dont la *Revue historique* a publié des fragments) sur l'histoire diplomatique de la révolution française qui consacrera sa réputation, divers travaux sur l'*Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande*, sur *la Question d'Orient au dix-huitième*

[1] Paris, E. Plon et Cie, 1883, in-18.

siècle et les origines de la triple alliance, sur *le Traité de Paris du 20 novembre 1815*, sur le *Droit des gens* (avec M. Funck-Brentano), tous marqués à ce coin d'élégante gravité et de raison piquante qui lui ont constitué une sorte d'originalité dans le genre peut-être qui le comporte le moins, l'historien diplomatique semblant condamné, par la nature même du sujet, à l'impersonnalité. Le livre que nous voulons analyser aujourd'hui témoigne surabondamment que si l'auteur, justement épris de la clarté et de la correction trop rares chez ses devanciers, s'est refusé les luxes de style inutiles, il ne s'est pas refusé le moins du monde ce luxe de l'esprit, de la finesse, et parfois même de la malice, qui, en France, où un écrivain digne de ce nom se pique d'être lu à la fois avec plaisir et avec profit, fera toujours partie du nécessaire.

C'est donc d'un esprit très avisé et très aiguisé qu'a été conçu et écrit ce livre intitulé modestement *Essais d'histoire et de critique*. Il se compose d'études consacrées à des sujets divers, que relient entre elles, à défaut d'un lien logique absolu, cette unité philosophique, tenant plus aux idées qu'aux faits, et cette unité patriotique, fondée sur le désir de rendre utiles à l'avenir et même au présent les leçons du passé, qui n'échappent point à l'esprit du lecteur attentif.

« J'ai tenté, dit l'auteur, de dégager les traits essentiels des crises qui ont suivi dans notre histoire la guerre de Sept ans, la chute de Napoléon, la guerre de 1866. Je n'apporte pas un récit de ces grandes affaires, je n'entre pas dans le détail technique des négociations; je me propose de déterminer les causes des événements, de définir surtout le caractère des personnages, leurs intentions, le rôle qu'ils ont joué, l'action qu'ils ont exercée. Ce sont les hommes qui ont fait l'histoire, l'historien cherche à les faire revivre. S'il y réussit, il tire de l'histoire la principale leçon, le conseil le plus fortifiant qu'elle donne à ceux qui lui demandent une lumière et un soutien : c'est qu'il n'y a pour les grandes entreprises de conditions de succès, lors des grands périls, de conditions de salut, que dans la connaissance des hommes, la pratique des affaires, la clarté des vues, la suite des desseins, la constance des volontés et la fermeté des caractères. En dehors de cela, il n'y a plus à compter que sur le hasard; et le hasard, qui n'est le plus souvent que l'œuvre des brouillons, ne profite presque jamais qu'aux hommes supérieurs. »

Ces conditions de la sagesse politique et du succès diplomatique, que consacre l'expérience du passé, les progrès de la science moderne et ses conquêtes, non moins dangereuses que merveilleuses, sur l'espace et le temps, les confirment aujourd'hui en y ajoutant le caractère d'une inexorable nécessité. C'est à ce point de vue qu'il est intéressant de lire les considérations qu'on pourrait intituler : de l'influence de

l'électricité sur la diplomatie, qui animent l'Étude que M. Sorel a plus simplement intitulée la *Diplomatie et le progrès*, qu'il a placées à la fin de son volume et que nous plaçons en tête de notre examen critique, car elles résument la moralité, la leçon d'application au temps présent de tous les autres chapitres du livre.

« La télégraphie, dit avec raison M. Sorel, a modifié aussi profondément les rapports politiques des nations que les chemins de fer en ont modifié les rapports économiques. C'est dans le domaine de la diplomatie une révolution véritable. »

Cette révolution a ses avantages, mais elle a aussi ses inconvénients, qui peuvent devenir de véritables dangers. Ces dangers tiennent surtout « à ce qu'elle a multiplié tout d'un coup, sans préparation et sans transition aucune dans les rapports des États, un élément que jusque-là tout l'art des chancelleries s'était efforcé d'en bannir : la passion ».

Toute cette thèse est développée sans la moindre complaisance pour le paradoxe, avec un bonheur parfois saisissant d'arguments et d'expressions.

« Lorsque les diplomates entrent en conflit, ce sont les principales choses du monde qui se trouvent en litige, c'est l'humanité qui paye les frais du procès, et c'est dans le sang des nations que se trouve la sanction du jugement. On ne doit point risquer de tels trésors sur un coup de partie. La colère devient criminelle chez ceux qui ont charge d'âmes et charge de nations. Il n'y a pourtant pas d'homme qui soit à l'abri de la colère quand on anime en lui les passions les plus ardentes et les plus essentielles ; il n'y a point de tête qui soit à l'abri du vertige quand on la transporte à ces hauteurs où l'œil plonge sur les royaumes de la terre. Il faut des écrans et des garde-fous. On en avait d'à peu près suffisants dans la diplomatie, sa procédure et ses procéduriers. C'était une justice très boiteuse ; elle avait les qualités de ses défauts. Elle était lente, elle ne s'emportait point, elle stationnait et sommeillait volontiers ; mais ses mules, qui avaient quelque chose de la dignité des mules épiscopales, ne prenaient pas le mors aux dents. »

Dans la plupart de ces grandes affaires des peuples, la réflexion est le salut. C'est le salut pour celui qui est provoqué et trouve dans les atermoiements la force et le loisir de se contenir. C'est le salut du plus faible, de l'innocent qu'on accuse de troubler l'eau où il n'a même pas bu, c'est le salut aussi parfois pour le loup qui peut manquer sa proie, mais échapper au chasseur. Or on était bien obligé de réfléchir, quand le courrier mettait cinq jours pour se rendre de Paris à Londres, quand il fallait deux semaines pour porter une réponse à un argument venu de Vienne, et quand on devait attendre presque un mois pour savoir comment en jugeait à Pétersbourg ce qui se passait

en Turquie. Les courriers aujourd'hui prennent le train rapide et sont en quarante-huit heures d'un bout de l'Europe à l'autre. « Rapprochez un almanach des postes, vieux d'un demi-siècle, du livret des chemins de fer paru le mois passé, comparez les délais et vous aurez la mesure exacte de la supériorité d'esprit et de caractère que nos gouvernants doivent avoir sur leurs devanciers. Il n'est point d'homme d'État subalterne ou de mince plénipotentiaire à qui il ne faille aujourd'hui, rien que pour éviter les fautes lourdes et les sottises funestes, dix fois plus de prudence que n'en avait Mazarin, et plus d'empire sur lui-même que n'en possédait Talleyrand. »

Ce n'est pas tout : la voie ferrée n'est plus aujourd'hui que le minimum de la facilité des communications humaines. Il y a le télégraphe, moyen de communication d'une bien autre rapidité, puisque l'électricité y permet la conversation à toute distance, et la conversation non mesurée, calculée, chef-d'œuvre de l'art de parler pour ne rien dire, qui est souvent la conversation diplomatique, mais la conversation condensée, réduite en formules aussi courtes, aussi promptes, aussi intenses que l'étincelle électrique, éclairs dangereux qui peuvent aussi allumer la foudre. « On discute sans se voir, on se parle sans s'écouter, il ne reste plus rien des garanties que le respect de soi-même et d'autrui, l'élévation du rang, la haute courtoisie du monde, donnent aux nations dont les destinées se débattent dans les conférences des ministres et les entrevues des souverains. Dans ces discussions sans voix, sans regard et sans gestes, le caractère n'a plus d'action et le génie plus de prestige..... Il est désormais donné au premier venu de briser de loin les porcelaines de Campo-Formio. » Que si, au lieu de la conversation télégraphique, qui exige encore une certaine réflexion, une certaine condensation en formules, dont une sorte de convention tacite émousse d'ailleurs les brutalités, vous supposez un dialogue télégraphique qui permet tous les développements, et ajoute à l'effet de la pensée celui de la parole, de l'accent, au lieu de la conversation sourde et muette du télégraphe qui n'intéresse que les yeux, vous aurez une idée des conséquences de ces duels à armes de précision où la blessure n'est plus amortie par l'espace et où la distance ne conjure rien, où tout coup porte et où on échange des mots irréparables.

Mais ce n'est pas tout encore. Ces communications télégraphiques comportent le mystère, sont couvertes par la religion du secret professionnel. Mais est-il aujourd'hui un mystère possible, un secret durable en diplomatie, avec nos habitudes et nos besoins de publicité à outrance, les mille oreilles du reportage européen, les mille voix de la tribune? « Dans les gouvernements démocratiques, les querelles des hommes d'État deviennent du premier coup les querelles des nations, la dignité du peuple est engagée publiquement. Les passions collec-

tives s'irritent et s'exaspèrent de leur propre fièvre, et cette fièvre est contagieuse. Une assemblée emportée ne s'arrête plus. Toute l'éloquence d'un Thiers n'a pu, en 1870, gagner une heure de discussion qui aurait peut-être sauvé la France. »

Qui ne se souvient de la terrible leçon de juillet 1870, de l'électricité parlementaire et de l'électricité populaire, s'unissant pour précipiter, avant les éclaircissements indispensables sur des nouvelles ambiguës dont la forme télégraphique rendait la blessure plus irritante et envenimait l'affront, pour précipiter l'irréparable déclaration qui intervertissait les rôles et nous donnait les torts de la provocation? En 1840, le même danger avait pu être évité, grâce à la sagesse du gouvernement. En 1866, la patience de M. de Moustier, ministre aussi expérimenté et aussi sagace que M. de Gramont l'était peu, avait, à propos de l'affaire du Luxembourg, prévenu toute publicité intempestive, toute discussion dangereuse, gagné le temps de faire appel à la médiation européenne et détourné et peu à peu dégonflé le nuage qui allait crever sur nous. La leçon des imprudences et des infatuations de juillet 1870, qui nous ont coûté si cher, n'est pas seulement dans le prix dont nous les avons payées, elle est surtout, pour augmenter nos regrets, dans le succès de cette négociation, lors de l'affaire du Luxembourg, où la première tentative de M. de Bismarck, la première embûche tendue à la France par l'ambition prussienne, furent non militairement mais diplomatiquement déjouées.

M. Sorel a consacré deux chapitres à l'étude de ces prolégomènes de la guerre de 1870, d'après les révélations si nettement et si douloureusement instructives de M. Rothan, qui nous ont guéri de nos illusions dernières non avec de consolants et dangereux palliatifs, mais avec d'inexorables mais salutaires caustiques. Il résulte du livre de M. Rothan, sur les *Origines de la guerre de* 1870, *la politique française en* 1866, que « jusqu'à la veille de la guerre (de 1866) il n'eût dépendu que de nous de nous assurer, comme prix de notre neutralité et de l'alliance italienne, la Belgique, le Luxembourg, le Palatinat, et peut-être même à certains moments le pays de la Moselle ». Ces combinaisons, qui eussent guéri l'amour-propre national des blessures anciennes, qui devaient aboutir à lui en faire de nouvelles, échouèrent parce que le gouvernement de Napoléon III laissa passer l'heure de l'occasion, se trouva trop faible pour agir à l'heure de l'action, et par une erreur trop commune aux politiques de hasard et non de principes, se flatta jusqu'au bout de gagner à attendre, la fortune devant, selon lui, faire ce qu'il désirait et rendre l'Autriche victorieuse. C'est le contraire qui arriva, et, après avoir éludé narquoisement les offres qu'elle avait faites obséquieusement, l'Allemagne triomphante, à qui nos tergiversations avaient révélé notre faiblesse politique, que notre

inaction à ce moment décisif avait éclairée sur l'infériorité de notre organisation militaire, chercha à occuper définitivement le Luxembourg qu'en juillet 1866, de l'aveu même de M. Servais, ancien ministre d'État du duché, elle avait presque évacué, dégarnissant, dans le mouvement de recul qu'elle faisait en vue d'un accord avec nous, jusqu'à la ville de Trèves et à la forteresse de Sarrelouis.

Dans un second ouvrage dont M. Sorel a analysé supérieurement les détails et non moins habilement dégagé la synthèse, M. Rothan a complété le premier. Nous avons eu ainsi l'histoire entière, par un témoin aussi perspicace que bien informé, de la crise qui a précédé et suivi Sadowa. « Le lien, en effet. dit avec raison M. Sorel, est intime entre les événements qui ont amené le traité de Prague et ceux qui ont amené le traité de Francfort. On y suit les conséquences progressives des mêmes fautes initiales. La politique de 1866 avait creusé l'abîme sous les pieds de la France, la politique de 1870 l'y précipita. »

Les limites restreintes de notre cadre d'examen sommaire ne nous permettent pas d'y faire entrer l'analyse des chapitres qui nous écartent d'actualités douloureuses pour nous ramener, dans le passé, à des sujets ne se rattachant qu'indirectement au présent et à l'avenir; soit que l'auteur étudie, à la lumière des documents nouveaux si brillamment mis en œuvre par M. le duc de Broglie, ce roman de notre histoire qu'on appelle *la Diplomatie secrète de Louis XV;* soit qu'il retrace le rôle de la Russie vis-à-vis de la France, sous le règne d'Élisabeth, sous le règne de Catherine et sous le règne de Nicolas Ier, et sa conduite politique en face de la monarchie de 1757, de la Révolution et de la Restauration; soit enfin qu'il nous montre le cardinal de Bernis aux prises, dans des conditions d'habileté bien inégales, avec ce joueur politique de premier ordre qu'on appelle Frédéric; soit enfin que, dans cette curieuse étude intitulée : *les Colonies prussiennes*, il recherche, dans la constitution même de la Prusse et sa colonisation progressive de l'Allemagne, la loi de ses développements ultérieurs, le secret du succès jusqu'à ce jour et peut-être de l'échec futur de la politique de pangermanisme, partout nous retrouvons les mêmes qualités d'intérêt substantiel dans l'exposition des faits, de raison piquante dans les déductions et les moralités que l'auteur en dégage.

Mais là où il fait preuve d'un talent tout à fait remarquable, tant il emploie habilement et naturellement les procédés critiques d'un Mérimée et d'un Sainte-Beuve, sachant à fond la politique et la diplomatie, c'est dans ces deux portraits de Metternich et de Talleyrand, jugés magistraux par les juges les plus compétents, et qui ouvrent le volume. Là abondent, grâce à une connaissance parfaite du sujet, fécondée chez l'auteur par ses conversations avec les hommes d'Etat de ce temps, qui

avaient vu à l'œuvre ces deux patriarches de la diplomatie moderne, les vues ingénieuses, les traits neufs et décisifs. Jamais on n'a mieux défini, malgré la précaution qu'il prend dans ses *Mémoires* de ne se peindre qu'en buste, le caractère de l'homme et les défauts de ses qualités qui font que le plus habile politique de l'Europe n'est parfois qu'un Kaunitz, élevé à la première puissance, un Kaunitz sublime. Jamais on n'a mieux analysé son jeu, mieux fait comprendre pourquoi il battit en politique, par les procédés traditionnels et classiques, ce Napoléon, qui avait si bien battu les archiduc Charles et tous les tacticiens de l'ancienne école.

Le secret de ce succès de Metternich, de son triomphe comme négociateur de la coalition sur un homme auquel il était si inférieur par tant d'autres côtés, c'est que Napoléon n'était qu'un grand capitaine, n'ayant sur tout le reste que des échappées de génie, obscurcies souvent par d'étranges aveuglements, de fatales obstinations, tandis que Metternich était et n'était qu'un grand diplomate. Voilà pourquoi aussi, s'il parvint à vaincre diplomatiquement Napoléon, il fut vaincu, en somme, dès que la partie politique changea, par suite de la substitution des gouvernements parlementaires aux gouvernements absolus, et pour tout dire en un mot, dès l'entrée, sur la scène diplomatique, de la participation au jeu, non plus des intérêts de souverain à souverain, de cabinet à cabinet, mais des intérêts de nation à nation. Ce jour-là, Metternich sentit que son heure était passée, que son œuvre était finie, qu'une politique nouvelle était née devant laquelle la politique ancienne n'avait qu'à abdiquer. Alors, dit M. Sorel, la cause « même de ses succès devint la cause de ses revers : il n'était qu'un diplomate. Mais il était un diplomate de premier ordre, hors de pair en son temps et en son genre, et qui mérita de gouverner l'Europe tant que l'Europe mérita d'être gouvernée par la diplomatie. Sous ce rapport, tout est intéressant en lui. Le praticien est sans rival. L'empirisme politique n'a jamais exercé ce prestige, atteint cette gravité. Nul ne s'est drapé avec plus d'ampleur dans un costume plus imposant. Metternich reste, par la grâce extérieure, l'excellence du ton, la perfection des attitudes et la science raffinée des conventions, un maître incomparable. La grande comédie du monde, l'intrigue supérieure de la scène européenne, n'ont jamais rencontré un auteur si fertile et un acteur si consommé ».

Talleyrand était un autre homme, d'une autre trempe, d'une autre souplesse, aussi Français que celui que certains lui ont opposé comme un rival, que d'autres mêmes lui ont trouvé supérieur, était Allemand, c'est-à-dire d'une habileté souvent un peu roide et qui avait par là ses gaucheries. Talleyrand avait d'abord sur Metternich la supériorité de l'esprit, du tact et du goût. Il a été, dans cette tactique diplomatique qui

n'a pas sans motif considéré la langue française comme se prêtant le mieux à son escrime, à ses évolutions, à ses finesses, un maître consommé. Son jeu est admirable. Son scepticisme le gardait de l'illusion; son expérience le préservait de l'infatuation. En dehors des fugues de ce qu'on appelait « son libertinage politique », il a laissé, dans sa correspondance du congrès de Vienne récemment publiée, un chef-d'œuvre classique de l'art de mener la plus difficile des négociations et de l'art de l'exposer. Et à ce moment-là, il ne fut pas seulement un joueur habile et heureux, au point de contre-balancer à lui seul l'inégalité que lui créaient nos revers, il fut aussi un patriote. Il eut les vues d'avenir qui firent trop souvent défaut à Metternich. Il avait sur lui aussi cette supériorité de comprendre la révolution française, par la raison qu'il avait contribué à la faire. Metternich ne la comprit jamais. Il n'avait jamais vu que les rois dans son jeu. Talleyrand y faisait entrer les peuples. « Les affaires, disait l'un, ce sont les hommes. » Il n'était qu'un diplomate. « Les affaires, pensait Talleyrand, ce sont aussi les idées. » Et il fut par moments un grand homme d'État. Il l'était à Vienne le jour de cette scène caractéristique du congrès le 8 octobre 1814. On délibérait chez M. de Metternich sur le protocole du congrès. Talleyrand demanda qu'on ajoutât à la déclaration d'ouverture du congrès ces mots : « Elle sera faite conformément aux principes du droit public. » Cette proposition souleva une tempête. « Non, monsieur, disait Hardenberg, debout, les poings fermés, presque menaçant. Non monsieur! Le droit public, c'est inutile. » M. de Humboldt criait : « Que fait ici le droit public? — Il fait que vous y êtes, répliqua Talleyrand. » Les deux envoyés prussiens se calmèrent. Tout le monde parut décontenancé. Cette réplique foudroyante, cornélienne, de Talleyrand suffirait à le relever à nos yeux. C'est son mot héroïque. C'est ce mot qui fait sa supériorité sur Metternich. C'est ce mot qui, en dépit de tant de côtés par lequel il fut trop de son temps, le met du notre. Metternich n'est qu'un ancêtre de la diplomatie de l'ancien régime. Talleyrand, par ce mot, a mérité de demeurer un des maîtres de la diplomatie moderne. Ce sont là les conclusions de M. Sorel. Nous les reproduisons, en regrettant de ne pouvoir y ajouter la citation des pages, dignes d'un historien et d'un écrivain politique de premier mérite, par lesquelles il les justifie.

M. de Lescure.

CHRONIQUE POLITIQUE

24 février 1883.

Le prince Napoléon libéré, en vertu d'une ordonnance de non-lieu, et courant aussitôt saluer l'impératrice en Angleterre, pour la remercier de la miséricorde qu'elle a daigné lui témoigner, pendant qu'il était en prison; le parti bonapartiste prêt à se reconstituer derrière le « prétendant » que la république a bien voulu lui déguiser en martyr et que M. Rouher a fait reconnaître, sous cette apparence, comme le chef légitime de la famille impériale : voilà le premier profit que la république aura dû définitivement à la politique de ses inhabiles Jacobins. Leur loi de proscription elle-même changeant de forme ou de nom, pour tempérer plus ou moins l'odieux de sa violence, et, parmi tous ces changements, rejetée du Sénat à la Chambre, de la Chambre au Sénat, puis encore du Sénat à la Chambre, jusqu'à ce que, dans le conflit où elle est ainsi ballottée, elle finisse par disparaître tout entière : voilà le second bénéfice dont la république peut se féliciter avec eux. Quant au troisième des avantages que cette politique lui aura valus, il a quelque chose de problématique encore, nous ne saurions le nier : la loi de proscription a été mortelle au ministère de M. Duclerc et nous avons, sous la présidence de M. Jules Ferry, un ministère nouveau auquel il ne manque que l'ombre de M. Gambetta pour mériter le titre de « grand ministère »; mais, quelle que soit de ce ministère la destinée certaine et dût M. Jules Ferry avoir un règne aussi long qu'heureux, en sera-t-il moins vrai que la république a été, durant un mois de trouble ou de crise, sans gouvernement réel, et qu'elle est, actuellement, dans un état d'anarchie où tous ses pouvoirs se trouvent affaiblis et une partie de sa propre confiance infirmée? On peut donc maintenant douter avec quelque raison que M. Floquet, en voulant expulser les princes pour débarrasser la république des périls d'une conspiration imaginaire, lui ait rendu un service dont elle lui doive la moindre reconnaissance.

Le Sénat avait à décider, le 10 janvier, s'il accepterait ou non la loi de M. Fabre. On pouvait prédire que, s'il ne se désistait pas des doctrines et des sentiments qui lui avaient dicté le choix de ses commissaires, il refuserait absolument à cette loi la sanction de son vote. M. Challemel-Lacour, celui de tous nos rhéteurs qu

professe le plus élégamment au Sénat le jacobinisme, monte à la tribune : il s'évertue surtout à inspirer aux sénateurs républicains la peur d'un conflit des deux Chambres ; çà et là il essaye de leur souffler sa haine des princes et d'alarmer la république en affirmant que les princes et leurs amis complotent, doivent comploter ou comploteront contre elle. M. Barthélemy déclare fictifs les complots dont M. Challemel-Lacour s'épouvante; rien, à son avis et selon l'aveu même de M. Fallières, ne menace la sûreté de l'État ; il adjure la république de ne pas édicter une loi d'ostracisme, aujourd'hui inutile à sa sécurité, demain dangereuse à sa liberté. Le garde des sceaux, M. Devès, lui réplique : il veut, lui aussi, effrayer le Sénat ; il lui cite des harangues prononcées, après boire, dans des banquets ; il lui cite même, après tels ou tels mots d'imprécation et tels ou tels cris de guerre des journaux royalistes, une diatribe du *Journal de Granville*, laquelle diatribe pourtant n'était pas de ce journal, mais du *Figaro*, où la subtile police de M. Devès avait omis de la discerner. Le Sénat ne s'effraye pas ; il rit. M. Allou, dans un discours vingt fois interrompu par les clameurs des Jacobins, prouve que la loi de proscription est non seulement inique, non seulement contraire à toutes les promesses de la république et nuisible à ses intérêts, mais vaine et impuissante en soi. La noble et chaleureuse éloquence de M. Allou émeut le Sénat. Mais il est tard et M. Tolain veut parler ; on ajourne au surlendemain la fin de la discussion. Le 12, M. Tolain débite sa harangue : il reproche à M. Allou de ne vouloir qu'une république bourgeoise, où « les classes moyennes » régneraient et gouverneraient toujours ; il incrimine les princes d'Orléans ; à l'entendre, ils n'ont pas cessé de conspirer en faveur de la monarchie, depuis 1871 ; ils ne sont dignes que d'être traités en suspects. L'amiral Jauréguiberry les défend avec une loyale et virile simplicité : il atteste leurs vertus patriotiques, leurs services et leurs mérites militaires ; il invoque le souvenir de tout ce que leurs pères et eux ont fait pour la grandeur de la France ; la loi d'exception qui les proscrirait est une loi honteuse autant qu'injuste et tyrannique. M. Bardoux, à son tour, critique cette loi, au nom du droit civil comme au nom du droit politique ; il ne veut pas qu'on frappe les personnes pour punir en elles, non leurs actes, mais leur individualité. Puis M. Clamageran s'efforce de démontrer, avec beaucoup de fatras juridique et historique, qu'il faut mettre les princes en dehors du droit commun, et le Sénat commence à voter. Voici l'heure de la surprise.

Un sénateur républicain, nommé Barbey, qui se croit un homme de conciliation, a proposé une loi de proscription ainsi rédigée : « Art. 1er. — Un décret du président de la république, rendu en Conseil des ministres, pourra enjoindre à tout membre

d'une des familles ayant régné en France, et dont les manifestations ou les actes seraient de nature à compromettre la sûreté de l'État, de sortir immédiatement du territoire de la république. Art 2. — Toute personne énoncée à l'article précédent qui, après avoir été conduite à la frontière et être sortie de France par suite des mesures susdites, y serait rentrée sans autorisation du Gouvernement, sera traduite devant les tribunaux correctionnels et condamnée à un emprisonnement de un à cinq ans. Après l'expiration de sa peine, elle serait reconduite à la frontière. Art 3. — Celles des personnes énoncées aux articles précédents qui font partie de l'armée, peuvent, quelle que soit l'arme à laquelle elles appartiennent, être placées dans la position de disponibilité prévue par la loi du 19 mai 1834. » M. Barbey a substitué ou surajouté quelques mots à ceux de M. Fabre. En somme, la loi de celui-là est la loi de celui-ci : même arbitraire, même licence et même latitude du pouvoir discrétionnaire. M. Henri Martin a beau recommander la loi de M. Barbey comme une loi de précaution qui satisfera la Chambre, si elle satisfait le Sénat. M. Barbey lui-même a beau supplier les « modérés » de ne pas diviser la majorité républicaine et de « sauver la république » sous son égide. M. Léon Say les exhorte, lui, à rejeter une loi qui sévirait contre des accusés comme contre des coupables, sans jugement. Pour M. Allou, la loi de M. Barbey a le même vice que la loi de M. Fabre; c'est une loi qui viole la liberté individuelle et qui enfreint le droit commun. Il le persuade au Sénat, en dépit de M. Devès, et, successivement, le Sénat repousse la loi Barbey et la loi Fabre, dès le premier article de chacune. Mais M. Léon Say a sa loi de proscription et, pour cette loi, le suffrage de M. Waddington, le suffrage même de M. Cordier. Tous trois sont commissaires de la loi, comme M. Barthélemy Saint-Hilaire, M. Bérenger et M. Allou. Tous trois ont, dans le centre gauche, un certain nombre d'amis qui conformeront leur opinion à la leur. La majorité qui devait résister tout entière aux proscripteurs et qui se déclarait naguère hostile, obstinément hostile, à toute espèce de loi de proscription, va donc se fractionner. Quoi! M. Léon Say n'avait-il pas promis lui-même, dans les bureaux du Sénat qu'il s'opposerait énergiquement à n'importe quelle loi d'exception, sous quelque formule que le légiste jacobin présentât son édit d'exil? Oui; mais, pendant ces derniers jours, l'héroïsme de M. Léon Say a faibli et maintenant il a, lui aussi, par esprit de transaction, une loi mixte à offrir aux timorés et aux complaisants.

Que M. Léon Say pût trahir ainsi sa première parole, les gens sagaces s'en étonnaient moins qu'ils ne s'en attristaient. M. Léon Say n'a foi en rien et personne ne saurait avoir foi en lui. Est-il

plus versatile que perfide, ou plus trompeur que changeant? Est-ce amusement d'une duplicité naturelle, qui n'a que des caprices? Ou bien est-ce exercice d'une habileté ambitieuse, qui n'a que des calculs et qui, selon ses besoins, les varie au jour le jour, avec une indifférence sereine? Nous laissons le soin d'en juger aux moralistes qui en ont le loisir. Quant à nous, il y a longtemps que ce qu'il jure égale dans notre créance ce qu'il ne jure pas. La promesse de M. Léon Say nous paraît ressembler à l'anneau que le doge jetait dans l'Adriatique, en signe du mariage de Venise et de la mer. La seule différence, c'est que, l'anneau disparu sous l'onde, le serment et le vœu de la Sérénissime République ne lui en restaient pas moins sacrés, tandis que, l'anneau à peine immergé, la promesse de M. Léon Say ne subsiste plus pour lui : dès qu'il ne voit plus l'un, il ne garde plus l'autre. Quoi qu'il en soit de son honneur et du courroux qu'il provoque, M. Léon Say propose cette loi : « Tout membre d'une famille ayant régné en France qui fera publiquement acte de prétendant ou une manifestation ayant pour but d'attenter à la sûreté de l'État sera puni de bannissement. La personne ci-dessus désignée sera traduite soit devant la Cour d'assises, soit devant le Sénat constitué en Cour de justice. » La loi de M. Léon Say reconnaît et consacre le principe de proscription; il admet pour la république, comme M. Floquet, comme M. Devès, l'idée d'un péril; il suspecte les princes : c'est démentir tout ce qu'il a dit d'abord. Sa loi ne précise pas mieux le grief que celle de M. Fabre ou de M. Barbey : à volonté, les proscripteurs s'empareront de ce vague prétexte; à volonté, ils se serviront d'un moyen d'accusation si facile. De plus, la peine du bannissement est infamante; elle dégrade le citoyen, elle le dépouille de tous ses droits : M. Léon Say aggrave ainsi celle de la proscription. Et puis, cette loi fournit au juge une raison de chercher des complices parmi les amis ou les serviteurs du prince qu'il bannit : M. Léon Say étend, sans le vouloir, la portée de cette loi de proscription dont il a pensé corriger l'inquiète iniquité. Enfin, la loi de M. Léon Say institue une juridiction incertaine. M. Allou et M. Devès lui-même en avertissent le Sénat. Objections inutiles. M. Léon Say a son groupe, son parti, dans le centre gauche, et le reste de la gauche, qui aime mieux bannir que rester inactive et désarmée dans sa fureur de proscription, se rallie à M. Léon Say. La loi de bannissement est votée.

La Chambre, enhardie par cette première concession du Sénat, n'a pas voulu se contenter de la loi Say. Pour simuler néanmoins un peu de sagesse et de bienveillance, elle reprendra la loi Barbey, dont on aura, au préalable, retranché le dernier article; sa commission paraîtra implacable et prétendra imposer au Sénat loi

Floquet ; il faudra donc que le Sénat sache gré à la Chambre d'avoir préféré à la loi Floquet la loi Barbey ; il faudra qu'il ratifie lui-même une loi qui a si bien le caractère d'une transaction. Tel est le dessein, et tel est l'artifice des parlementaires qui dirigent la majorité ministérielle d'hier ou de demain, à la Chambre, et qui (ô miracle de leur modération !) ne veulent être encore qu'à demi des Jacobins. A la Chambre, leur espoir ne sera pas déçu. M. Marcou, qui est redevenu le rapporteur de la loi de proscription, propose, dans la séance du 15 février, la loi Floquet, légèrement refaite par M. Madier de Montjau. Or M. Floquet, oui, le féroce et fastueux proscripteur que tout le monde connaissait intègre comme un Robespierre et inflexible comme un Saint-Just, vient annoncer, d'un air modeste, qu'il laisse là sa propre loi, si amoureux que son jacobinisme en soit toujours, et il recommande lui-même, avec son stoïcisme habituel, la loi Barbey. M. Mézières veut démontrer que la loi Say est incomparablement plus raisonnable, sinon plus rationnelle ; on ne l'écoute pas. La loi Floquet a pour champion M. Madier de Montjau, un pur et intrépide Jacobin qui croirait honteux de régler sa véhémence ou d'adoucir sa violence : c'est toute une philippique qu'il déclame contre « l'orléanisme du Sénat », et il finira par s'écrier, comme s'il était dans la rue et qu'il conduisît le populaire au palais du Luxembourg, pour l'envahir et en expulser les sénateurs : « Sus au Sénat ! » Avec M. Girault, qui balbutie une tirade également jacobine, M. Camille Pelletan prête à M. Madier de Montjau l'assistance de sa parole saccadée et tranchante. Mais les politiques du parti, ceux qui se sont instruits à l'école de M. Gambetta, les Antonin Proust et les Martin-Feuillée, tiennent aujourd'hui sous leur empire la majorité ; ils lui vantent la loi Barbey. Un vif discours de M. Janvier de la Motte ne peut que retarder le vote. La majorité adopte la loi Barbey. Le Sénat délibère le lendemain. M. Allou, au nom de la commission presque tout entière, demande sommairement que le Sénat rejette la loi Barbey. Le Sénat aura-t-il ce courage ? Affrontera-t-il fermement la menace de M. Madier de Montjau ? Aura-t-il de sa dignité un sentiment assez fier pour ne pas se déjuger ? Il se rassemble de nouveau, le 17, et la discussion n'est pas longue, dans cette séance. C'est un acte que le Sénat fatigué, indigné, veut accomplir. M. Challemel-Lacour, moins compassé cette fois dans son emportement oratoire, et M. Devès, toujours prolixe dans son avocasserie, invoquent, en faveur de la loi Barbey, celui-ci le « droit de légitime défense » et celui-là une sorte de fatalité qui condamnerait, dès leur naissance, les princes, devenus de simples citoyens, au métier du conspirateur et au sort du proscrit. M. Allou, qui déclare avec une généreuse émotion avoir rêvé une république plus juste et plus sage ;

M. Léon Say, fidèle enfin à lui-même, et M. Waddington, qui n'assiste qu'avec « une profonde tristesse », dit-il, à ces confus essais de lois arbitraires et révolutionnaires, décident les hésitants. Des seize sénateurs républicains qui avaient repoussé antérieurement la loi Barbey, plusieurs s'abstiennent, un seul se joint aux proscripteurs, la plupart persévèrent dans leur premier vote. D'un côté, 142 voix ; de l'autre, 137. Le Sénat a rejeté la loi Barbey ; il n'y a plus de loi de proscription ! Le Sénat a fait son devoir constitutionnel ; il a fait son devoir patriotique ; il l'a fait pour la liberté ; il l'a fait pour la république elle-même. Tout ce qu'il y a de sensé, de vaillant et de perspicace dans la nation, applaudit au Sénat...

Pendant toute cette période, les orateurs de la droite ont été silencieux, au Sénat. Il y avait parmi eux plus d'une voix vibrante, prête à crier éloquemment à l'injustice, mais que la discipline a forcée de se taire. On a dû laisser aux orateurs du centre gauche tout l'honneur du débat, parce qu'on a voulu leur laisser tout le pouvoir de leur crédit et de leur autorité. A la tribune de la Chambre seulement, il s'est élevé une protestation, brève, pathétique et que les proscripteurs n'ont pu démentir. Contre leur loi un Alsacien, Mgr Freppel, a protesté, au nom de l'Alsace-Lorraine. C'est vrai. L'Alsace-Lorraine, si vous exilez la postérité des rois qui la firent française, protestera en gémissant, parmi les titres de sa nationalité en deuil. Peut-être dira-t-elle qu'il est plus que cruel de chasser du sol de la patrie des princes qui, en quittant la France il y a trente-cinq ans, laissaient un pays prospère, une nation munie d'une armée puissante, un peuple abrité derrière une frontière solide, tandis qu'on les contraindrait à quitter maintenant, avec un cœur bien plus déchiré encore, une France vaincue, mutilée, isolée, presque réduite à n'être plus rien en Europe et dans le monde. Mais l'Alsace-Lorraine se dira certainement que cette république, qui prétendait rendre à la patrie sa vieille unité, commence, malheureusement, par troubler dans son armée l'union de ses citoyens, l'union de ses soldats ; elle se dira que cette république rapetisse indignement la cause de la Franee. Il eût été si beau, si doux, à ceux qui attendent sur les cimes des Vosges, de voir venir pour la délivrance, mêlés par un même amour et serrés sous le même drapeau, les petits-fils d'Henri IV avec les arrière-neveux d'un Kléber ou d'un Ney ! C'est hélas ! deux fois que ces petits-fils d'Henri IV, à qui la république ôte si jalousement le droit de mourir pour la patrie aussi bien que celui de vivre dans la patrie, auraient à pleurer la France, les débris de la France, à Metz ou à Strasbourg, s'ils traversaient l'une ou l'autre de ces deux villes en prenant la route de l'exil. L'Alsace-Lorraine n'a pas seulement ses exilés, en-deçà de la frontière nouvelle ; elle est captive et ne peut

pas même offrir ou assurer son hospitalité, sous la surveillance de M. de Manteuffel, aux princes que M. Floquet aurait proscrits. Il ne leur resterait même pas, sur la rive du Rhin, la ressource de l'illusion patriotique qu'aux jours de la Terreur, un proscrit y trouva pour charmer et tromper un peu sa tristesse. Il avait voulu demeurer si près de sa patrie qu'il fût libre de la toucher encore et de l'apercevoir toujours. Il habitait avec sa famille une barque sur le Rhin; quelques coups de rame, et, la nuit, il était en France. « Quand on le chassait d'un rivage, raconte Chateaubriand, il passait sans se plaindre à l'autre bord; souvent poursuivi sur les deux rives, il était obligé de jeter l'ancre au milieu du fleuve... Cette famille n'avait pas sur le globe un seul coin de terre où elle osât mettre le pied; toute sa consolation était, en errant dans le voisinage de la France, de respirer quelquefois un air qui avait passé sur son pays. » Il était certes plus heureux que ne le seraient là, demain, les proscrits qui voudraient l'imiter : le Rhin n'a plus de rive qui soit française; on n'y respire plus, de l'est à l'ouest, qu'un air qui a passé sur une terre occupée par une armée allemande!...

Plus que jamais il faut, vraiment, admirer en France les jeux de la fortune, les hasards du sort, les changements des hommes et les variations de leurs opinions. Ceux qui, comme M. Cochery et M. Eugène Pelletan, demandaient par leurs votes, en 1870, qu'on restituât aux princes d'Orléans le droit de vivre dans la patrie, demandent, en 1883, qu'on le leur arrache! Il en est d'autres qui venaient fidèlement, sous l'Empire, consoler par leurs hommages et par leurs souvenirs les princes d'Orléans, sur la terre étrangère; or ceux-là font aujourd'hui des lois pour permettre qu'on bannisse ces mêmes princes, maintenant qu'ils sont en France! Voyez, d'autre part, avec quelle fatalité s'exercerait la proscription. En 1871, un officier inconnu, un volontaire qui s'appelait Robert Lefort, était choisi, pendant l'armistice, par le général Dargent pour tracer en Normandie la frontière de l'armée française et de l'armée allemande, leur ligne de démarcation; c'était M. le duc de Chartres; il délimitait là, étouffant sa douleur et cachant ses larmes, ce qui restait d'intact à la France dans cette vieille province conquise par ses ancêtres. M. le duc d'Aumale, à son tour, était choisi pour juger un maréchal de France qui avait livré à l'ennemi notre boulevard de Metz ; il avait à dire solennellement à l'histoire comment la France avait perdu sa frontière lorraine. Et les princes qui furent ainsi forcés, dans toute l'amertume de leur devoir patriotique, à regarder alors avec tant d'amour et à considérer avec un tel regret la frontière ensanglantée que l'Allemagne devait respecter ou que la France aurait dû garder, seront condamnés à la repasser, cette frontière de la France! M. le duc de Chartres ira chercher un asile sur ces bords

de la Tamise où repose, anéanti sous la malédiction de la France, celui qui prescrivit la capitulation de Sedan, et où s'élève, non loin, la statue du prince impérial! M. le duc d'Aumale ira chercher un asile à Madrid, dans les murs où vit le traître, le transfuge, qui signa la capitulation de Metz! Certes, elle est bien grande, l'ironie qui donne cette dureté de plus à l'injustice des proscripteurs. Il faut plaindre un peuple chez lequel l'idée de la patrie devient si peu sacrée chez les uns, si peu sérieuse chez les autres. Il faut plaindre un peuple que l'idée de la patrie ne sait plus rendre équitable pour des princes dont les pères, en créant sa nationalité, lui ont les premiers mis dans l'âme le sentiment même de son patriotisme en lui mettant dans l'esprit la notion d'une France supérieure à l'Ile-de-France!

Avant d'expulser les princes, la loi de proscription aura eu la vertu d'anéantir un ministère, et, prudemment, on n'a osé le remplacer qu'une fois émis le vote définitif du Sénat. Il y avait dans la responsabilité de cette loi une honte que M. Jules Ferry, M. de Freycinet, qui se disputaient chacun l'honneur d'un troisième règne, ont à l'envi voulu s'épargner. Des deux, M. Jules Ferry, que la secte de M. Gambetta saluait d'avance comme l'héritier du « grand ministre », a été choisi de préférence à M. de Freycinet qui, pourtant, avec son amour doucereux du laisser-faire et du laisser-dire, plaisait davantage au génie nonchalant de M. Grévy comme au génie actif de M. Wilson. A la faveur mystérieuse de quelle arrière-pensée M. de Freycinet s'est-il retiré si vite, dans cette compétition? Pourquoi, à l'Élysée, ses protecteurs se sont-ils si aisément résignés à remettre le pouvoir qu'ils lui destinaient entre les mains impérieuses de M. Jules Ferry? On le saura plus tard. Voici donc M. Jules Ferry redevenu premier ministre. Qu'il ait plus de vigueur et de ténacité que M. de Freycinet, qu'il soit capable de tenir tête plus volontiers aux anarchistes dans la Chambre et dans le pays, qu'il puisse résister un peu plus de temps aux partis désorganisateurs qui au sein de la république désorganisent la patrie et la société elles-mêmes, soit. Mais M. Jules Ferry a formé un ministère qui sera plus autoritaire qu'il n'aura d'autorité. Il a pris comme collaborateurs émérites des hommes qui sont de cœur et d'esprit des Jacobins, M. Challemel-Lacour avec une rage froide, M. Waldeck-Rousseau avec un orgueil cassant, tous deux doués d'une éloquence hautaine et correcte. C'est hier que, parlant devant le Sénat, M. Challemel-Lacour raillait avec une superbe si méprisante « le mysticisme libéral » des républicains modérés; c'est hier qu'il professait, avec une franchise si dure, non seulement qu'il faut reconnaître la loi d'une sorte de fatalisme politique, mais qu'il y a, selon lui, « une part d'arbitraire » indis-

pensable dans « l'exercice du pouvoir » et jusque dans « l'administration de la justice ». Quant à M. Waldeck-Rousseau, il n'est ni moins doctrinaire, ni moins radical dans son républicanisme; on n'a pas oublié, dans la Chambre, quel maître sévère et hardi il affectait d'être, à côté de M. Gambetta. Avec eux et avec M. Martin-Feuillée, garde des sceaux, avec M. Raynal, ministre des travaux publics, avec M. Charles Brun, ministre de la marine, et avec le général Thibaudin, ministre de la guerre, c'est le parti gambettiste qui domine le gouvernement et qui régente M. Jules Ferry lui-même, leur coopérateur plutôt que leur chef. Prenons garde à nos derniers droits! Que la république prenne garde elle-même au libéralisme idéal et traditionnel de ses rêveurs et de ses apôtres! Ce ministère est fait pour être un comité de salut public plus ou moins parlementaire plutôt qu'un ministère libéral : il préservera péniblement l'ordre; il ne ménagera point la liberté, il la respectera peu. Quelle autorité morale aura-t-il pourtant, dans le monde diplomatique, avec M. Challamel-Lacour, pris comme ministre des affaires étrangères malgré la légende de son ambassade de Londres et quelques jours après avoir prononcé, dans le Sénat, des paroles si imprudentes contre toutes les grandes chancelleries de l'Europe? Quelle autorité morale aura-t-il, dans le monde militaire, avec ce général Thibaudin, gardé comme ministre de la guerre malgré le parjure qui l'a déshonoré devant l'ennemi et devant notre armée, mais gardé cyniquement pour l'exécution d'un attentat auquel la conscience de tous nos généraux a répugné, oui, gardé pour arracher à M. le duc de Chartres et à M. le duc d'Alençon leurs épaulettes en mésusant de la loi du 19 mai 1834? Ce coup, le seul qu'on avoue méditer et préparer, la déclaration des nouveaux ministres l'annonce formellement, parmi toutes sortes de promesses sonores et banales comme celles qui sont familières depuis trois ans à nos gouvernants républicains. La loi de proscription a donc sa part d'empire, son enjeu, son gage, dans la politique de ce ministère, et ce sont les principaux patrons ou avocats de cette loi qui en sont les véritables maîtres. Quel sera le répit de cette loi? Combien de temps aura duré la victoire du Sénat? Et à quelles autres luttes faut-il déjà nous disposer?

Les problèmes sont graves, les difficultés multiples et profondes, devant ce ministère. Les périls que la république s'est créés elle-même avec cette loi de proscription dont elle ne savait comment mesurer la violence et mitiger l'injustice, sous tant de formes diverses et de noms passagers, sont plus redoutables pour ce ministère, assurément, que les périls dont elle s'imaginait être menacée par les « prétendants ». Tout a été irrégulier, anormal, dans les actes du ministère incomplet qui, sans crédit, sans force

et même sans titre, a régi au hasard les affaires de la France et celles de la république durant un mois : il faut rétablir dans toute sa vérité ce gouvernement parlementaire que le parti républicain se targuait d'avoir si bien constitué. Tout, dans le Parlement, est déréglé ou à l'abandon, confusément. On a demandé au Sénat une loi qu'on estimait nécessaire, une loi que rien ne suppléait dans les lois existantes. Il la refuse. Alors on déclare que, le Sénat refusant la loi qu'on a sollicitée, on emploiera un décret. Comme, si substituer au régime des lois celui des décrets, ce n'était pas faire une république de droit divin et de bon plaisir! Comme si ce n'était pas annihiler le Sénat et violer ainsi la Constitution! Et comme si, mettre despotiquement, arrogamment le pouvoir ministériel du gouvernement au-dessus du pouvoir législatif du Sénat, aujourd'hui, ce n'était pas s'autoriser à le mettre, demain, au-dessus du pouvoir législatif de la Chambre elle-même! Il y a là un abus dont il faudra que la nation s'inquiète et des conflits dont il faudra que le ministère se préoccupe. Le Sénat a la cause même de la liberté à défendre pour la nation, en défendant la cause de la légalité contre le ministère, contre ses Thibaudin et ses Challemel-Lacour. A la Chambre, le travail a été presque interrompu durant un mois : on ne vaquait plus qu'aux soins passionnés de sa vindicte; on ne siègeait plus; un jour, c'était parce que les proscripteurs avaient au Sénat leur âme tout entière et parce qu'ils désertaient le Palais-Bourbon pour remplir le palais du Luxembourg; un autre jour, parce que les ministres manquaient à la Chambre, ou parce qu'ils manquaient dans le ministère lui-même. Des interpellations attendent les nouveaux ministres; ceux des Jacobins dont les espérances personnelles ont été fustrées dans le partage des portefeuilles distribués, les harcelleront de leurs reproches impatients, s'ils laissent tant soit peu languir paresseusement leur office de proscripteurs. Et combien de questions! Et celle de la mairie centrale à instituer, et celle de la Constitution à reviser, et celle des anarchistes à amnistier, et tant d'autres encore! Et surtout combien de questions accidentelles, soudaines, presque clandestines, qui seront comme des embûches quotidiennes où ce ministère qu'on n'aura pas osé attaquer en face, sera indirectement attaqué par ces radicaux dont il n'aura ni assez contenté toutes les violences ni assez flatté toutes les utopies! Si le ministère veut apaiser tant de querelles, contenir tant de fureurs, rétablir ùn peu d'ordre dans la besogne de la Chambre, soumettre à un peu de discipline l'activité de cette majorité brouillonne et ignare, sa tâche sera rude. Saura-t-il, d'autre part, améliorer l'état économique et social de la république? Ce ne sont plus les conservateurs qui se plaignent seuls des souffrances du pays; ce sont ces mêmes négociants de la rue

du Sentier, jadis si prompts à porter leurs doléances à M. le maréchal de Mac-Mahon et maintenant obligés de les porter à M. Jules Grévy, pour le prier de rendre au commerce et à l'industrie la prospérité que, sous leurs yeux, les crises continues de la république ruinent de plus en plus; ce sont également ces ouvriers des chambres syndicales, qui, tout en croyant dans leur naïveté démagogique qu'il suffit de proscrire des princes et de châtier les monarchistes pour ranimer la confiance du commerçant et de l'industriel, n'en signalent pas moins le mal et la misère qui commencent à régner, après tant de grèves ou avec le chômage, dans leurs ateliers ou dans leurs logis. Enfin, ce ministère va-t-il mêler à tant d'embarras et de dangers le trouble d'une guerre faite plus audacieusement que jamais au clergé et même au Pape? Le directeur des cultes, M. Flourens, traduit devant le Conseil d'État quatorze évêques, coupables d'avoir publié les condamnations que la Congrégation de l'Index a prononcées contre des manuels irréligieux ou impies, sur lesquels ni M. Jules Ferry ni M. Duvaux n'ont osé ou pu, devant le Sénat, apposer l'estampille de l'Université. Il y a plus : M. Flourens supprime, pendant un mois, le traitement de l'évêque d'Angoulême, coupable d'avoir été à Rome sans la permission du ministre des cultes. Il est à craindre que ces exploits, pour lesquels M. Flourens se prévaut des articles organiques les plus oubliés et les plus contestables, ne plaisent aux sectaires qui sont les collègues de M. Jules Ferry. Il est à craindre qu'ils n'y voient pour leur gouvernement une diversion glorieuse et salutaire. Mais ont-ils calculé la fin de cette agitation nouvelle, jointe à celle que cause dans tout le pays l'application de leur loi scolaire? Et jusqu'à quelles extrémités l'aveugle logique de leur parti les obligera-t-elle à pousser la hardiesse de leur coups?...

On n'a presque plus la force de regarder à l'horizon de la France, par delà ses frontières; on en est comme empêché, désespérément, par sa tristesse et par sa pudeur patriotique, quand il faut, au spectacle de tout ce qui se fait ou se dit en Europe, constater que, pour l'étranger, la France n'existe plus. A Londres, dans la conférence où nous représente M. Barrère, cet ancien héros de la Commune échappé par l'exil à la justice, il est bien manifeste que l'Autriche et la Russie s'accordent, sous le patronage de l'Allemagne et avec l'agrément de l'Angleterre, pour établir chacune sa domination sur une partie du Danube, qui devient ainsi un fleuve plus allemand et plus russe; et ce n'est pas aujourd'hui qu'on peut distinguer le profit de la France dans ces arrangements; ce n'est pas quand elle n'a plus ni prestige ni puissance en face des quatre grands peuples qui se concertent ainsi pour régler sans elle leurs intérêts d'Orient; sera-ce demain ou plus tard, si la répu-

blique va toujours de plus en plus diminuant l'influence et altérant la réputation de la France dans le monde entier? A Constantinople, M. de Noailles est obligé de confesser, dans la conférence qui va examiner les affaires du Liban, qu'il n'a pas reçu d'instructions. En Égypte, l'armée anglaise a l'ordre de séjourner tant qu'il sera nécessaire d'y garantir l'autorité du khédive et d'y sauvegarder la paix du pays : lord Granville l'apprend à lord Salisbury, sans vouloir l'informer davantage sur les desseins ultérieurs du gouvernement de la reine. C'est pour l'armée anglaise un mandat indéfini; c'est l'occupation permanente. Quelle compensation la diplomatie de la république aura-t-elle pour le moins assurée à la France en Tunisie, dans cette Tunisie à laquelle M. Jules Ferry promet de nouveau le plan de réorganisation que M. Gambetta lui promettait il y a quinze mois? Lord Granville déclare devant le Parlement que la France n'a encore soumis à l'Angleterre aucune demande officielle ou officieuse de modifier la juridiction consulaire de la Tunisie. Où donc la république soutient-elle, à l'extérieur, une cause quelconque de la France? Où prépare-t-elle à la France une alliance quelconque? Où s'acquiert-elle l'amitié d'un souverain? Celle du roi Makoko lui suffit-elle? Et encore un aventurier américain, jaloux des palmes de M. Savorgnan de Brazza, ne s'apprête-t-il pas à nous ravir cet avantage? Et la Belgique, le Portugal, qui se sentent comme assurés, ce semble, de n'avoir rien à craindre d'une France si abaissée, n'ont-ils pas des velléités de nous reprendre dans le haut Congo tout ce que M. Savorgnan de Brazza nous a conquis là-bas à l'amiable, en dédommagement de l'Alsace-Lorraine?... Ah! en vérité, il est temps que M. Challemel-Lacour emploie à l'honneur de la France cette police féminine qu'il vantait à M. Gambetta et tous ces talents de diplomate qu'il a si heureusement exercés en Angleterre. Il est temps que nos Jacobins, pour mieux affermir à Vienne, à Rome, à Madrid, à Bruxelles, le crédit de nos ambassadeurs, se forgent une autre loi de proscription contre les princes d'Orléans. Leur art, leur magie, est bien nécessaire maintenant à notre pauvre France : en trois ans leur république l'a déjà réduite à un état de détresse et d'humiliation qu'elle ne connaissait pas trois ans après sa défaite terrible de 1871.

Auguste Boucher.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 5, PLACE DU PANTHÉON.

LA RÉVISION

DES LOIS CONSTITUTIONNELLES

La constitution de 1875 sera révisée. Le gouvernement l'a promis; la Chambre des députés l'a décidé, en principe. Quoi qu'on fasse et qu'on dise, la question est maintenant à l'ordre du jour, sinon dans le Parlement, au moins dans l'opinion publique. Quand reviendra-t-elle au Parlement? Beaucoup de députés et de sénateurs, qui ont pris des engagements, voudraient la voir renvoyer aux calendes grecques. Mais l'ajournement ne peut être indéfini. On attendra peut-être le renouvellement partiel du Sénat. Il faudra que la Chambre actuelle se mette en règle avec ses électeurs avant sa dissolution. Il est douteux que cette dissolution se fasse attendre jusqu'aux derniers jours de la législature actuelle. Comme les affaires de la république iront plus mal encore après qu'avant l'expulsion des princes de l'armée, il faudra bien s'en prendre à quelqu'un, et tôt ou tard ce quelqu'un sera notre pauvre constitution. On sera d'autant plus porté à lui attribuer tout le mal, dans le parti républicain, que notre Sénat, si peu disposé qu'il soit à la résistance, ne pourra enregistrer certaines lois que l'initiative de la seconde Chambre, d'accord avec le gouvernement, enverra à sa signature. A chaque amendement que votera le Sénat, et il en votera d'importants, le parti qui pousse à la révision jettera les hauts cris, et cherchera à ameuter le suffrage universel contre ce grand foyer de conspiration monarchique. Un effort encore, un dernier effort, et le Sénat supprimé ou annulé par la révision, la république sera sauvée pour toujours. Car, il faut bien le dire, ce gouvernement n'a de décision, ce Parlement ne trouve de majorité que pour sauver la république d'un danger imaginaire, quand le danger réel devrait leur crever les yeux, le danger des mauvais gouvernements et des mauvais parlements. Sur tout le reste, ils ne s'entendent pas, et ne s'entendront jamais, avec les divisions de la majorité républicaine. Donc la révision est d'ores et déjà à l'ordre du jour, et y restera jusqu'à ce qu'elle soit un fait accompli. C'est le moment d'en parler.

Quelques sages, dans le parti républicain, se demandent à quoi bon, à moins de rêver une révolution, réviser la constitution qui nous régit ou, pour parler exactement, qui devrait nous régir, si chacun des pouvoirs de l'Etat remplissait son rôle constitutionnel. On a certainement fait trop d'honneur à cette constitution, quand on a dit qu'elle avait déjà donné six ans de paix au pays. Non, le présent état de choses ne peut être considéré comme un véritable état de paix. Si nous n'avons pas la guerre civile dans les rues, nous l'avons dans les cœurs. Mais chacun sait que la constitution n'est pour rien dans cette triste situation. Elle n'a créé aucune difficulté, aucun conflit au gouvernement de la république. Ce sont les passions et les ambitions de parti qui ont fait tout le mal. Tout ce qu'on pourrait lui reprocher, c'est de n'avoir rien empêché. Mais pourquoi n'a-t-elle rien empêché? Ce n'est point parce qu'elle est condamnée à l'impuissance par un vice constitutionnel quelconque; c'est tout simplement parce qu'elle n'a pas été sincèrement pratiquée, surtout depuis l'avènement des ministères républicains. On veut la réforme ou la suppression du Sénat. Quelques-uns parlent de supprimer la présidence. Quand le Sénat a-t-il été belliqueux? Quand le président s'est-il montré intraitable, depuis que le gouvernement est entre les mains de républicains éprouvés? La vérité est que c'est bien plutôt la faiblesse du Sénat et la passive attitude du président qui ont laissé libre carrière à l'initiative intempérante et aux prétentions toujours croissantes de la Chambre des députés. On ne saurait trop le redire, si la machine constitutionnelle a mal fonctionné, la grande faute en est à la Chambre élue par le suffrage universel direct. C'est le seul rouage qu'il faudrait retoucher, si cela était possible. Mais, pour ce faire, il faudrait réviser le suffrage universel. Comme personne n'y songe, il ne reste d'autre moyen de rétablir le jeu de la machine que la dissolution de la Chambre intransigeante. Malheureusement, le président est l'homme du monde qui y répugne le plus. Il est vrai que l'exemple de son prédécesseur n'a rien d'encourageant.

Avec un Sénat aussi obéissant, avec un président aussi impassible, avec une Chambre qui est tout, qui fait tout dans l'État, n'avons-nous pas à peu près l'idéal d'un gouvernement démocratique, tel que l'entendent nos démocrates à outrance? Cette Chambre occupée de petites affaires, agitée par de petites ambitions, divisée par de petites passions, n'a certes rien qui rappelle la terrible et lugubre grandeur d'une Convention. Mais, depuis quelques années, n'en a-t-elle pas usurpé tous les pouvoirs? Pour en jouer tout à fait le rôle, il ne lui manque que les hommes et les circonstances. Notre république n'a rien d'héroïque, et l'exaltation

patriotique de ses jacobins ne nous promet jusqu'ici ni de grandes vertus ni de grands crimes. Il n'en est pas moins vrai que, grâce aux groupes républicains qui ont fait de la constitution une lettre morte, nous vivons sous le gouvernement à peu près absolu de celui des trois pouvoirs qui émane du suffrage universel direct. Pourquoi donc a-t-on songé à réformer des institutions qui s'accommodent si bien à toutes les exigences de la démocratie? C'est que l'on compte sans la logique révolutionnaire de nos radicaux. Les opportunistes qu'ils traînent à leur suite, dans cette question de la révision, sentent très bien qu'ils n'ont pas grand'chose à y gagner. Leur grand chef était de cet avis. S'il s'était décidé à proposer sa petite révision, c'est qu'il craignait de rencontrer dans un Sénat indépendant un obstacle à sa dictature parlementaire. Les radicaux veulent bien autre chose, en demandant la grande révision. La démocratie est défiante de sa nature et veut tout prévoir. Le Sénat n'est que l'ombre d'une Chambre de résistance à cette heure. Mais cette ombre pourrait redevenir une réalité, sous le coup d'une réaction qui n'est pas absolument impossible, au sein du suffrage universel? La réforme du Sénat restera donc une question ouverte, malgré l'avis des sages du parti républicain. Elle est dans les cahiers de notre 89 électoral, recueillis par une commission de la Chambre, sur la motion de l'honorable M. Barodet.

Voilà pourquoi je crois devoir appeler l'attention de l'opinion publique sur une question aussi importante que la révision de nos lois constitutionnelles, et qui peut avoir de fort graves conséquences pour l'avenir du pays, selon la solution qu'elle recevra. Chacun parle de la constitution, et chacun a sa réforme à proposer. Mais, parmi ceux qui trouvent urgent de la réviser, combien en est-il qui aient pris la peine de la bien connaître et de la bien comprendre? Chose curieuse et qu'on paraît avoir oubliée! la constitution de 1875 a été faite à la hâte, et votée presque sans discussion. Rien ou à peu près de ce qu'avait préparé la première grande commission des lois constitutionnelles n'a été conservé. Et la seconde grande commission n'avait guère fait que poser les principes de la constitution nouvelle, quand l'Assemblée nationale sentit tout à coup la nécessité d'en finir. Cette constitution n'a point été l'objet d'un de ces longs, profonds et puissants débats que l'on pouvait attendre d'un tel sujet, et qui font époque dans l'histoire parlementaire d'un grand pays. Improvisée par quelques chefs influents, convenue d'avance entre les groupes les plus politiques de l'Assemblée, elle a été votée par une sorte de conspiration du silence, contre laquelle est venue se heurter l'opposition de quelques enfants perdus de la gauche et de la droite. On peut dire qu'elle s'est tout à coup

imposée, comme une loi de salut public, sur la proposition d'un homme respecté de tous les partis, qui fut, en cette occasion, l'organe du bon sens et du patriotisme. A moins que le débat ne soit étranglé par l'intervention des partisans de la politique occulte, c'est à propos de sa révision que la constitution de 1875 pourra être exposée, discutée par ses amis comme par ses adversaires, et que le Parlement pourra se prononcer en pleine connaissance de cause sur ses mérites et ses défauts. En essayant cette étude, je voudrais montrer l'origine, le caractère propre, la valeur de notre loi constitutionnelle; comment nous aurions eu une république parlementaire avec la constitution actuelle, sincèrement pratiquée, comment nous aurons une république autoritaire avec la révision limitée, comment nous aurons une république révolutionnaire avec la révision radicale.

I

C'était au lendemain de l'avortement de cette restauration monarchique que la droite de l'Assemblée nationale, libre enfin de la tutelle de Thiers, avait voulu faire, et qui était venue se heurter contre des obstacles imprévus. On ne pouvait, ni à droite ni à gauche, attendre indéfiniment les éventualités de l'avenir pour faire sortir le pays d'une situation provisoire qu'il jugeait avoir duré assez longtemps. Partout on réclamait une solution ou une dissolution. Puisque la monarchie était regardée comme impossible, les royalistes sages et vraiment patriotes n'avaient plus qu'à se résigner à la république. Mais, comme ils étaient conservateurs avant tout, ils mirent pour condition à leur acceptation que cette république serait conservatrice dans ses institutions aussi bien que dans ses actes. Ils n'eurent aucune peine à s'entendre là-dessus avec tous les républicains sensés et modérés de gauche, qui trouvaient assez de leur goût une telle république, et qui ne crurent point acheter trop cher la consécration constitutionnelle de leur gouvernement de prédilection par quelques concessions coûtant peu à leur logique républicaine. Le reste du parti les suivit d'assez bonne grâce, sauf le premier et le dernier président de la république qui s'abstinrent, et l'on peut dire qu'en ce moment-là, sous la pression des circonstances, bien peu de votants gardaient la pensée d'une révision à bref délai, tant on était, de part et d'autre, pressé d'en finir! Tous les groupes de gauche avaient si peur d'une révision monarchique, qu'ils eussent volontiers délivré un brevet d'immortalité à cette constitution qui mettait la république

hors de tout débat, en empêchant d'y glisser la clause de révision totale, leur vrai cauchemar.

On a dit que, ne pouvant faire la monarchie, la droite de l'Assemblée nationale avait voulu s'en venger, en nous faisant une république aussi monarchique que possible. Le mot a fait fortune, sans être juste, et c'est encore en le répétant sans cesse qu'un certain parti est parvenu à mettre la révision à l'ordre du jour. Non, la constitution qui nous régit n'a rien de monarchique, à proprement parler. Car rien n'y est laissé à l'hérédité; tout y est soumis à l'élection. C'est le suffrage universel qui est la source de tous les pouvoirs qu'elle a institués. L'élection de la Chambre des députés, celle du Sénat, et celle du président de la république n'y diffèrent que par le mode de suffrage, direct pour la première, indirect pour les deux autres. Tous ceux qui ont bien connu l'Assemblée d'où est sortie cette constitution, savent qu'elle était encore plus conservatrice que monarchique, et qu'elle voulait surtout un gouvernement libéral et parlementaire, sous une république comme sous une monarchie. Parlementaire et libéral : c'étaient les deux mots de ralliement des groupes politiques modérés qui composaient la majorité, à droite comme à gauche. On sortait d'un régime qui avait été la négation de cette espèce de gouvernement, et, de part et d'autre, on éprouvait une égale défiance pour tout ce qui ressemblait aux institutions impériales. On le vit bien dans la discussion de la loi municipale, où le libéralisme de la majorité alla jusqu'aux dernières conséquences de la décentralisation, et où il fallut la brusque intervention de Thiers pour l'arrêter tout court dans cette voie. On le vit aussi dans les susceptibilités exagérées de cette Assemblée, qui croyait revoir le pouvoir personnel dans l'initiative trop fréquente du plus illustre et du plus actif de ses présidents. Ce qu'elle chercha à introduire dans l'œuvre constitutionnelle qu'elle finit par faire, ce n'étaient point des institutions monarchiques, mais des garanties aussi efficaces que possible contre les entraînements d'une démocratie livrée à elle-même. La constitution de 1875 est une œuvre de démocratie tempérée par un certain nombre de dispositions propres, on le crut du moins, à retenir et à fixer notre gouvernement républicain dans les voies du régime parlementaire, le seul qui puisse assurer les libertés publiques également menacées par un despotisme sans contrôle et par une démocratie sans frein.

Il suffit d'énumérer les principaux articles de cette constitution pour s'assurer que telle en fut la pensée dominante. La division de la souveraineté nationale en trois pouvoirs, président, Sénat, Chambre des députés; le mode d'élection et les attributions de

chacun de ces pouvoirs; la réégibilité et l'irresponsabilité du chef du pouvoir exécutif, sauf le cas de haute trahison; la responsabilité générale et individuelle de ses ministres; le droit de dissolution attribué conditionnellement au président; le siège du gouvernement fixé hors de la capitale : toutes ces dispositions sont autant de tempéraments aux emportements naturels de toute démocratie et particulièrement de la nôtre. Tout cela est-il bien correct au point de vue de la logique démocratique? Non assurément. Il est certain que la division de la souveraineté en trois pouvoirs, élus d'une façon différente, n'est guère conforme aux principes de cette logique. Mais il ne l'est pas moins que l'expérience est la sagesse des nations, et que la division des pouvoirs, partout admise dans les gouvernements de monarchie constitutionnelle, est particulièrement nécessaire au fonctionnement régulier de tout gouvernement démocratique. Il est évident que l'égalité d'attributions de deux Chambres qui se recrutent d'une façon aussi différente, que le mode d'élection du Sénat, avec ses sénateurs à vie et ses sénateurs élus pour un temps, avec ses délégués des communes, en nombre égal pour toutes les communes de France, pour Paris comme pour Suresne, que tout ce mécanisme d'élection si compliqué n'est pas de nature à satisfaire la logique de nos démocrates radicaux, amoureux de la simplicité. Mais si le bon sens et l'expérience ont quelque part dans les choses de la politique, on pourra trouver que cette égalité d'attributions avait pour but de maintenir l'équilibre des pouvoirs de l'État, et que l'assimilation des petites communes aux grandes avait son explication dans la nécessité de donner aux grands intérêts du pays cette égale représentation que la proportion numérique est moins propre à leur assurer. Si la loi du nombre est la raison souveraine et unique, que devient la garantie des droits et des intérêts, dans une démocratie aussi mal préparée que la nôtre à les comprendre et à les respecter? Et ces attributions quasi royales, laissées au président de la république, si contraires qu'elles fussent à la logique démocratique, n'avaient-elles pas aussi leur raison d'être, dans un pays qui ne s'habituera jamais à saluer un chef de gouvernement sans autorité? Et cette réégibilité du président, n'était-ce point un correctif utile à l'instabilité des pouvoirs publics, sous un gouvernement républicain? Et cette élection des sénateurs à vie par le Sénat, n'était-ce pas une part laissée aux capacités, aux illustrations de tout ordre que ne connaît point le suffrage universel? Il n'est pas jusqu'au siège des trois pouvoirs, fixé ailleurs que dans la capitale, qui ne fût une garantie de sécurité pour un pays qui s'est vu si souvent imposer des gouvernements sortis des barricades populaires. Un

gouvernement monarchique, s'il est fort comme l'était l'empire, peut braver ce danger. Même un gouvernement républicain le peut également, s'il a à sa tête un homme d'État comme Thiers, qui avait la confiance du pays, ou un maréchal de France qui dispose de l'armée. Avec un président sans prestige ou sans popularité, le gouvernement républicain peut-il répondre qu'il trouvera toujours dans la forte discipline de cette armée un rempart contre les assauts de la démagogie parisienne, soutenue par un conseil municipal ultra-radical ?

La pratique sérieuse de la constitution assure l'équilibre des pouvoirs. Si cet équilibre ne rend pas le gouvernement plus facile, il le rend plus sûr, en le garantissant des aventures d'une dictature personnelle, ou des excès d'une démocratie à outrance. Quand ces pouvoirs ont chacun leur fonction définie par leurs attributions, dans le jeu de la machine gouvernementale, ils peuvent en modérer, en retarder parfois l'action; ils ne risquent jamais de la faire éclater. En tout cas, il n'est pas à craindre que le gouvernement se laisse entraîner par une impulsion trop violente dans les voies d'une politique excessive, en un sens ou en l'autre. La constitution, sincèrement pratiquée, devient une garantie contre les excès d'une Chambre réactionnaire aussi bien que d'une Chambre révolutionnaire. Si la Chambre des députés veut aller trop loin dans l'une ou l'autre voie, le Sénat l'arrête, et le président avise en cas de conflit. C'est ce qu'avaient compris les gens sages, de droite et de gauche, dans l'Assemblée nationale. Et c'est parce qu'ils trouvaient dans cette constitution les vraies conditions du régime parlementaire, qu'ils s'étaient entendus pour la faire accepter.

On le voit, si cette constitution n'est point une œuvre de parfaite logique, on peut la donner pour une œuvre de politique pratique. Sans la trouver un chef-d'œuvre, on peut juger qu'elle vaut mieux que toutes celles qui sont sorties des mains de nos législateurs depuis 89. Elle est plus politique et plus pratique que celle de 1791, que celle de 1793, à plus forte raison, même, que celle de 1848. On me dira qu'elle a manqué son effet, qu'établie pour fonder un régime parlementaire, libéral, conservateur, elle n'a abouti qu'au régime contraire. Je conviens qu'elle n'a pas suffi à dominer les passions des partis. Mais où a-t-on vu une constitution qui n'ait eu besoin de la sagesse des hommes qui l'appliquent au gouvernement de leur pays? Toutes les constitutions qui ont précédé celle de 1875 contenaient des vices radicaux qui ne leur ont pas permis de vivre. La constitution de 91 n'avait de monarchique que le nom; elle laissait le chef de l'exécutif désarmé

devant une Assemblée unique, toute-puissante pour l'empêcher de gouverner. Celle de 93 n'était que l'organisation de l'anarchie. Celle de 48 avait donné à la république un maître, dans la personne du président élu par le suffrage populaire, sans que ses auteurs aient paru s'en douter. La constitution de 1875 pouvait vivre, pourvu qu'elle fût pratiquée dans sa lettre et dans son esprit. Avec une Chambre des députés plus sage, un Sénat plus ferme, un président moins résigné, le pays n'eût point cessé de jouir du gouvernement parlementaire, sous le régime constitutionnel que l'Assemblée de 1871 avait établi. Devant tant de passion d'un côté, tant de faiblesse et tant de mollesse de l'autre, on n'a vraiment pas le droit de s'en prendre à cette malheureuse constitution, qu'on veut ensevelir dans nos archives parlementaires avant de l'avoir laissé vivre.

Est-ce à dire qu'elle n'ait point ses imperfections? Elle en a certainement, non pas celles que lui reproche la logique de nos démocrates, mais d'autres qu'il y aurait lieu de corriger, si l'opinion publique n'y suffisait. On y a trouvé une lacune qui semble sauter aux yeux. Elle a bien prévu le conflit entre les deux pouvoirs législatifs; mais elle ne donne qu'un moyen extrême pour y mettre fin, la dissolution. Quand le dissentiment entre les deux Chambres en arrive à cette crise aiguë qui a la gravité d'un véritable conflit, les législateurs de tous les pays parlementaires n'ont vu, en effet, que ce moyen à proposer. Mais les conflits sont rares ou, du moins, peuvent l'être, grâce à la sagesse des pouvoirs publics. Ce qui est fréquent, c'est simplement la difficulté de s'entendre. La Chambre des députés vote un projet de loi auquel elle tient; le Sénat le rejette avec non moins de conviction que la Chambre. Que faire et comment sortir de l'impasse? C'est ici que la constitution a paru en défaut, n'ayant pas prévu le cas. Disons plutôt que le législateur s'est fié à la sagesse conciliante des deux Chambres, comptant que, chacune y mettant du sien, on pourrait toujours arriver à une transaction. Il n'a pas institué un tribunal d'arbitres pour trancher le différend, en cas d'entêtement de l'un ou l'autre des deux pouvoirs. Faut-il réunir le congrès pour combler cette lacune? Les deux Chambres ont-elles absolument besoin d'une prescription constitutionnelle pour créer cet arbitrage, au moyen d'une grande commission, composée de sénateurs et de députés, qui aura la mission de décider sans appel? Cet expédient est si simple, que l'on comprend comment le législateur n'a point cru nécessaire de l'inscrire dans la constitution. C'est un de ces procédés qui appartiennent à la pratique gouvernementale plutôt qu'à la théorie constitutionnelle.

Quant aux petites imperfections de détail, en voici une que de

trop nombreux abus ont mise en relief. Pourquoi l'Assemblée nationale, qui a préservé nos administrations de l'invasion des députés, en déclarant incompatibles les fonctions de député et de fonctionnaires n'a-t-elle pas pris la même précaution contre nos sénateurs? C'est sans doute parce que, à l'exemple de ce qui se passe aux États-Unis, elle n'a pas voulu priver nos administrations des lumières de la haute Chambre. On n'avait en vue que les grandes autorités et les capacités hors ligne qui ne pouvaient se rencontrer que là. Depuis nos ministères républicains, combien de capacités douteuses ont été honorées, combien de services obscurs ont été récompensés par de grandes positions administratives! Les abus ont été aussi nombreux que scandaleux. La porte ouverte aux plus illustres ou aux plus dignes a servi à faire passer bien des gens avides ou intrigants. Malgré cela, est-ce bien la peine de remettre la constitution en question pour une telle réforme? Ne vaut-il pas mieux laisser venir le moment où l'opinion publique fera justice elle-même de ces ambitions parlementaires si peu légitimes, sans qu'il soit nécessaire de changer la constitution sur ce point, comme sur d'autres d'importance secondaire? Gardons notre loi constitutionnelle, et faisons-en une sérieuse expérience, avant de songer à la réviser. Si l'on se met à la remanier sans cesse pour la compléter et la perfectionner, le peuple français finira par croire qu'il n'a plus de constitution. Le pays du gouvernement parlementaire par excellence, l'Angleterre, ne change ses vieilles lois qu'à la dernière extrémité. Elle les garde aussi longtemps qu'elle peut les accommoder aux nécessités du présent et aux progrès de l'esprit public, en recourant à la méthode de large interprétation. A chaque peuple son génie et sa manière d'entendre le gouvernement. Mais notre logique ne pourrait-elle pas prendre quelques leçons de bon sens, chez nos voisins d'outre-Manche?

Nous ne pouvons en finir avec la constitution de 1875, sans faire observer combien la passion de la logique emporte la politique de notre pays au-delà des limites où s'est arrêté le sens historique des peuples qui l'environnent. C'était déjà une hardie expérience que l'établissement d'une république au milieu de gouvernements monarchiques plus ou moins parlementaires. L'Assemblée de 1871 avait pensé que le pays ne saurait la tenter sans l'entourer de ces institutions qu'elle regardait comme le *minimum* des garanties politiques et sociales, sans lesquelles il lui semblait que notre démocratie ne pouvait être un gouvernement d'ordre et de liberté. C'était l'opinion de tous les sages de gauche comme de droite. Nous sommes déjà loin de cette sagesse. Aujourd'hui la constitution de 1875 est devenue un anachronisme que la politique de

progrès aurait déjà dû faire disparaître. La logique démocratique veut une autre constitution, parce qu'elle veut une autre république, une république qui n'ait rien conservé des traditions de nos anciens gouvernements, qui n'ait plus rien de commun avec les monarchies de l'Europe, même en ce qui a fait dans le passé et fait encore dans le présent leur force et leur prospérité. Cette logique dont nous sommes si fiers est-elle le bon ou le mauvais génie de notre pays? C'est un problème qui devrait donner à penser à nos législateurs, avant de porter la main sur la constitution qui nous régit. La politique n'est pas comme la morale, comme la religion, comme la philosophie, une chose de principe absolu, de foi profonde, ou de haute spéculation. C'est un art qui ne peut sans doute se passer de morale, comme la politique de Machiavel, mais qui a surtout pour guide le sens pratique et l'expérience. Le philosophe peut en rêver dans son cabinet; mais s'il veut faire une œuvre qui dure, il faut qu'il regarde et observe beaucoup autour de lui; il faut surtout qu'il tienne grand compte des leçons de l'histoire.

II

La petite révision dont le grand ministère avait pris l'initiative n'était ni dans les vœux du pays ni dans la logique d'un parti; elle est venue de l'ambition d'un homme. Si le Sénat eût voté le scrutin de liste, Gambetta eût été le défenseur le plus résolu de la constitution. Ne l'avait-il pas annoncé dans le discours de Cahors? Depuis qu'il s'était engagé dans la campagne révisionniste, il serait allé jusqu'au bout avec d'autant plus de résolution que toutes les réformes qu'il poursuivait n'étaient pas indifférentes à ses secrets desseins. Dans ce projet de révision, lu le 14 janvier à la Chambre des députés, il n'entendait pas qu'on livrât à la discussion les principes constitutifs de la république, sans lesquels, selon lui, le gouvernement républicain ne saurait vivre, à savoir : les deux Chambres et le chef du pouvoir exécutif. Il ne voulait qu'on s'attaquât ni à l'existence du président de la république, ni à son mode d'élection, ni à aucune de ses attributions. Et s'il se permettait de toucher aux deux autres pouvoirs, c'était, disait-il, pour les renforcer et les consolider. Quant à la Chambre des députés, c'est le pur souci de son honneur et de sa dignité qui lui avait inspiré la pensée de changer son mode d'élection. Cette Chambre, élue au scrutin de liste dans son projet, devait avoir toutes les vertus et toutes les capacités dont la prive le scrutin d'arrondissement. Le Sénat eût également gagné en autorité à être élu tout entier par les membres et les délégués de tous les corps politiques issus du

suffrage universel. Les conseillers municipaux, au lieu de ne nommer tous qu'un seul délégué, quelle que soit l'importance numérique des communes, nommeraient un nombre de délégués proportionnel au chiffre des électeurs inscrits dans chaque commune. Seulement, par un scrupule conservateur, Gambetta ne tenait compte de l'inégalité de nombre qu'au-delà d'un certain chiffre assez élevé. Il n'y avait plus de sénateurs à vie, sauf ceux qui ont été élus avant le vote du projet de révision. Il y aurait eu toujours une catégorie de sénateurs qui ne seront point élus par les électeurs sénatoriaux. Celle-ci eût été nommée pour neuf ans, comme les autres, mais par le collège national composé des membres des deux Chambres réunies. Voilà pour l'origine des pouvoirs législatifs. Quant à leurs attributions, Gambetta ne changeait rien à celles de la Chambre des députés. Que pouvait-il ajouter pour rendre sa prépondérance plus accablante pour les deux autres pouvoirs? Il se permettait une toute petite réduction des attributions de la Chambre haute, en matière de budget. Elle n'aurait qu'un droit de contrôle. Elle ne pourrait, en aucun cas, rétablir un crédit supprimé par l'autre Chambre : en sorte que, dans toutes les questions de crédits, c'est la Chambre issue directement du suffrage universel qui aurait eu le premier et le dernier mot. En fait de budget, le Sénat n'aurait eu qu'un droit d'observations et de remontrances. C'est toujours la Chambre des députés qui devait décider.

Pourquoi Gambetta voulait-il le scrutin de liste? Pourquoi voulait-il substituer l'élection des sénateurs par le collège national des Chambres réunies, à l'élection des sénateurs par le Sénat tout seul? Pourquoi voulait-il augmenter le nombre des délégués communaux en proportion du chiffre des électeurs inscrits de la commune? Pourquoi voulait-il la réduction des attributions financières du Sénat? On lui eût fait injure de le croire uniquement préoccupé de ses convenances personnelles, dans ce plan de réformes qu'il est venu proposer au Parlement. En y mêlant ses intérêts propres à ce qu'il croyait les intérêts du pays, il a laissé à la critique un problème assez difficile à résoudre, tant il a mis d'art à cacher le côté personnel sous les exigences du bien public. On ne se méprend pas sur ses visées politiques, en pensant que la réforme qu'il avait le plus à cœur de mener à bien, c'est celle de la loi électorale concernant la Chambre des députés. S'il tenait au reste, c'était moins pour l'intérêt des questions elles-mêmes que pour se faire des alliés dans sa campagne du scrutin de liste. En réalité, il n'avait guère besoin que de ce scrutin pour accomplir les desseins de ce qu'il lui plaisait d'appeler la grande politique. Mais il ne pouvait pas offrir à ses amis de l'Union répu-

blicaine et de la gauche radicale le scrutin de liste pour toute réforme. S'il n'a pu le faire passer avec le cortège d'autres réformes, il eût encore bien moins réussi à le faire accepter d'une Chambre aussi susceptible sur ce point délicat. On peut soupçonner que, s'il voulait supprimer les sénateurs à vie, et les remplacer par des sénateurs de neuf ans élus par son collège national, c'était pour être plus sûr de faire entrer ses amis au Sénat. Il est encore permis de penser qu'en augmentant le nombre des délégués communaux, proportionnellement à l'importance numérique des communes, il comptait accroître son influence dans les élections sénatoriales. On voit enfin que, par la réduction des attributions financières du Sénat, il entendait désarmer ce pouvoir encore gênant pour sa dictature parlementaire, malgré la diminution croissante de l'élément conservateur. Annuler à peu près le Sénat, en se gardant bien de le supprimer, c'était certainement préparer le gouvernement qu'il avait toujours rêvé. Mais là n'était pas le grand intérêt de la révision pour Gambetta.

C'est surtout le scrutin de liste qu'il lui fallait. Il ne voulait reprendre le pouvoir que le jour où il eût été en mesure de l'imposer au Parlement. Il avait une certaine manière d'entendre le gouvernement qui ne s'accordait guère avec la composition actuelle de la Chambre des députés. Il aimait le pouvoir, il le voulait pour lui tout seul. Mais son ambition ne se bornait point à la possession du pouvoir pour les satisfactions vulgaires qu'il procure. En pensant à son avenir, il n'oubliait pas l'avenir du pays. S'il voulait le pouvoir, c'était pour faire quelque chose, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, qui justifiât sa popularité. Il avait certainement une double préoccupation patriotique : relever, au dedans comme au dehors, le gouvernement de la France. Si les amis du gouvernement parlementaire ne sont nullement satisfaits de la façon dont le pays est gouverné et administré sous les ministres qui se succèdent depuis quelques années, et avec les Chambres que l'on a vues légiférer depuis l'Assemblée nationale, le tempérament autoritaire de Gambetta en était révolté. Ce n'est pas sans raison; car c'est de plus en plus le gouvernement d'en bas qui fonctionne sur toute la surface du pays. Nos députés n'ont pas seulement sur nos ministres cette influence plus ou moins légitime qu'ils ont eue dans les plus beaux jours du gouvernement parlementaire. Ils les gouvernent en maîtres, eux, leurs préfets, leurs sous-préfets, leurs magistrats. Et ces députés eux-mêmes ne sont que les commis de leurs grands électeurs, c'est-à-dire des comités et des journaux qui ont fait leur élection. Être commis de ses électeurs, en général, n'est pas une situation si

dure, parce que être au service de tous, c'est, au fond, n'être au service de personne. Tout au plus cette sujétion a-t-elle les ennuis de petites commissions à faire pour des électeurs par trop indiscrets. Mais être les obligés de quelques-uns, journalistes ou meneurs électoraux, qui ne manquent pas de vous rappeler qu'ils ont fait pour vous ce qu'ils ne feront plus, si vous ne leur donnez satisfaction, n'est-ce pas la pire des servitudes? Les candidats riches sont moins à plaindre que les autres, parce qu'en créant ou en achetant un journal, ils font les comités, lesquels font eux-mêmes les élus. Mais quelle démocratie que celle-là, et quelle représentation du pays ! Nos députés pauvres, qui n'ont pas de journaux à leur discrétion, et doivent leur candidature à quelques meneurs actifs et influents, tremblent perpétuellement devant eux, en même temps qu'ils sont impitoyables pour les ministres qui font mine de leur refuser ce qu'ils sollicitent. En sorte que, qu'il s'agisse de questions d'intérêt local à décider ou bien de places à distribuer, ce n'est point le préfet ou le procureur général, ou l'ingénieur en chef, ou le recteur de l'académie, qui a voix au chapitre : c'est le comité électoral ou le journal.

C'est ainsi que, dans le jeu de la machine gouvernementale et administrative, toute initiative vient d'en bas. Voilà le gouvernement que l'instinct autoritaire de Gambetta n'eût jamais pu souffrir. Il entendait que ses préfets, ses fonctionnaires de tout ordre lui fussent dévoués, à lui seul; qu'ils fussent indépendants des députés et de ceux qui font les députés; qu'enfin, comme sous l'empire, les députés eux-mêmes ne fussent que les serviteurs des préfets et non leurs maîtres, puisque en bonne théorie gouvernementale, ce sont les préfets qui doivent faire les députés, et non les députés qui doivent faire les préfets. Voilà certainement pourquoi il voulait le scrutin de liste pour l'élection des députés. C'est qu'il espérait que de ce scrutin sortirait une Chambre plus indépendante des électeurs, par suite moins exigeante pour les ministres et les administrateurs, et qu'il serait ainsi possible à ceux-ci d'administrer avec plus de justice et à ceux-là de gouverner avec plus de liberté. Voilà ce qu'il disait partout; voilà ce que ses journaux répétaient sur tous les tons. Ce qu'il ne se disait qu'à lui-même, c'est qu'avec le scrutin de liste il aurait plus d'action sur les comités de département par le comité central dont il serait le vrai directeur; c'est qu'ayant, par ce moyen, la main dans toutes les élections, tout élu serait son obligé, son client, son homme; c'est qu'ainsi il aurait la Chambre des députés à sa dévotion; c'est qu'il pourrait compter sur le Parlement tout entier, le Sénat n'étant plus guère, après la réforme

qu'il aurait subie, qu'une Chambre d'enregistrement; c'est qu'enfin il pourrait gouverner la France en maître, et montrer de quoi il était capable à l'extérieur comme à l'intérieur.

Si le dictateur est mort, le parti de la dictature, que l'on croyait mortellement frappé, est encore vivant. Il est au pouvoir en ce moment, comme à l'époque du grand ministère. Le nouveau est un cabinet de l'Union républicaine. M. Ferry n'est guère plus libéral que MM. Challemel-Lacour et Waldeck-Rousseau. Le général Campenon y manque, on sait pourquoi. L'homme qui le remplace ne rappellera pas le général de Miribel. On peut être sûr que ce parti voudra réviser la constitution, si peu que ce soit, mais toujours dans les mêmes vues que Gambetta. Le Sénat le gêne. Il faut qu'il lui retranche encore telle de ses attributions qui en faisait un pouvoir résistant, telle de ses garanties qui en faisait un pouvoir conservateur. Le gouvernement qui entend faire de l'autorité a également besoin du scrutin de liste qui seul peut, avec la réforme du Sénat, lui assurer un Parlement à sa dévotion. Ce ne sera donc plus le régime parlementaire, puisque tout s'y réduira à un pouvoir unique, la Chambre des députés, élue sous la direction d'un comité central, dont tous les comités de département recevront le programme et la liste des candidats. Et comme ce grand comité prendra lui-même le mot d'ordre du gouvernement, nous verrons refleurir la candidature officielle des plus beaux jours de l'empire. Le pays sera donc encore à la merci d'un maître. Seulement, ce maître sera un parti, au lieu d'un homme. C'est dire qu'il n'aura guère plus de liberté.

III

Est-il bien sûr que le scrutin de liste soit un remède au mal qui use notre vitalité parlementaire et gouvernementale? Je le voudrais, et je conviens que le spectacle offert par les Chambres élues au scrutin d'arrondissement est bien propre à en dégoûter le pays. Il est certain que le scrutin de liste aura pour effet d'assurer une représentation plus vraie des grands intérêts du pays, s'il peut fonctionner librement, et s'il ne devient pas un instrument de domination entre les mains d'un parti. Seulement l'élection, même libre, au scrutin de liste, suffira-t-elle à relever le niveau de nos Chambres démocratiques, de façon à ce que l'élection populaire redevienne, comme les vrais amis de la démocratie l'espéraient, la sélection des meilleurs? Je ne le pense pas. La grande cause du mal, selon moi, est ailleurs que dans tel ou tel mode de scrutin. Elle est toute morale, non politique. Tant qu'elle subsistera, l'élu ne sera point libre, de quelque manière qu'il soit élu. Il

ne fera que passer d'une servitude à une autre. Avec le scrutin d'arrondissement, il sera le serviteur des petits comités locaux. Avec le scrutin de liste, il sera le serviteur des comités de département, et tout particulièrement du grand comité central, où le gouvernement aura la haute main.

Il faut dire toute la vérité. Le mal vient moins du mode de scrutin que de la valeur personnelle des candidats. La carrière parlementaire, sous notre régime démocratique, est ouverte au premier venu. Et le premier venu n'attend pas, dans sa dignité de candidat, que la confiance des électeurs aille le trouver. Il fait tout au monde pour se rendre agréable aux électeurs. Il prodigue les visites, les promesses et les engagements. Moins il vaut par le caractère, par l'autorité, par la capacité, plus il redouble d'activité, de souplesse, d'empressement auprès des électeurs, plus il se fait prôner par les journaux et patronner par les comités. Comment alors ne serait-il point l'humble commis, le serviteur obéissant de ceux qui ont réussi à le faire élire, en dépit de sa médiocrité et de son obscurité? Qu'importe le mode d'élection? Si la masse des candidats est médiocre, la Chambre n'en sera pas meilleure pour le pays. Avec le scrutin d'arrondissement, on tombe dans les petits médecins et les gros vétérinaires. Avec le scrutin de département, on tombera dans les petits journalistes, les avocats sans causes, peut-être aussi dans ces joyeux commis-voyageurs qui ont tout fait pour la propagande d'un parti ou la popularité d'un homme. Nous avons, avec le scrutin uninominal, des Chambres médiocres et peu disciplinées, plus occupées de leurs affaires électorales que des affaires du pays. Nous aurons, avec le scrutin de liste, des Chambres également médiocres, mais plus disciplinées, qui s'étudieront à complaire au parti qui aura patronné leur élection, sans plus se soucier des intérêts du pays. Peut-on vraiment croire que les comités de département, dominés par le comité central, où le gouvernement sera le maître, iront chercher le caractère, la capacité, la notoriété, toutes choses qui font la force, la dignité, l'indépendance du candidat? Avec cette espèce d'hommes, il faut compter. Ils ne vont point s'offrir aux comités pour une candidature. Et si, par hasard, les comités sont tentés de les accueillir et de les inscrire sur leur liste pour se faire honneur, le parti au pouvoir sait bien qu'il ne peut jamais compter sur leur obéissance passive. On sait que les partis n'ont pas plus de goût que les gouvernements pour l'espèce des indépendants.

L'abaissement continu du niveau électoral, ayant pour conséquence inévitable l'abaissement graduel du niveau parlementaire : voilà l'écueil de toute démocratie. Comment le relever, si l'on ne

le peut par aucun mode de scrutin ? Il y aurait peut-être un remède à cette décadence croissante; mais ce remède serait héroïque. Qui s'aviserait de le proposer à nos Parlements qui ne pensent qu'à augmenter leurs indemnités et leurs privilèges? Je me contente d'une simple réflexion de moraliste. Si toutes les fonctions électives n'avaient d'autre récompense que l'honneur d'avoir servi son pays, elles seraient moins recherchées de la foule, et l'élite de notre société politique aurait moins de répugnance à s'offrir aux électeurs. Voilà une réforme électorale que personne ne songe à inscrire dans le programme de révision constitutionnelle, mais qu'il faudra peut-être essayer un jour, si le scrutin de liste ne réussit point, à lui tout seul, à relever le niveau de nos assemblées. On peut sourire de l'idée. Mais si l'on réfléchit que l'indemnité parlementaire n'est que la première application d'un principe que la logique démocratique étendra tôt ou tard à tous les services publics, on la trouvera sérieuse, quand il faudra fermer la porte aux revendications ruineuses de la démocratie.

Tout par le devoir et pour l'honneur : telle devrait être la devise de nos Parlements. On me dira qu'avec ces beaux sentiments, j'oublie les principes de la démocratie. Tout au contraire, je montre en cela encore plus de souci de la politique que de la morale. On objecte toujours que c'est priver le pays de capacités auxquelles le besoin de vivre ne permettrait point de lui offrir leurs services. Y a-t-il beaucoup de ces capacités qu'un génie politique précoce détourne de chercher d'abord dans une fonction ou une profession quelconque leurs moyens d'existence? Les Pitt sont infiniment rares chez nous, parce que notre jeunesse même d'élite n'arrive pas à vingt ans au gouvernement du pays, avec cette forte éducation qu'il n'appartient qu'à une aristocratie de donner à ses enfants. Nous sommes et nous resterons en démocratie, sous quelque régime que nous vivions. Et c'est justement pour cela que, ne pouvant ni ne voulant chercher la notoriété du nom, notre démocratie doit chercher la notoriété du talent, du caractère et des services rendus à la société. Chez nous, les talents que la nature donne et que l'étude développe, commencent toujours par trouver leur exercice dans les fonctions ou professions diverses que la société offre à leur choix. C'est pourquoi l'honneur de représenter son pays devrait être réservé aux hommes qui ont su se faire connaître et apprécier dans le laborieux ou brillant exercice de ces professions et de ces fonctions. Quelle école d'administration, quel sous-secrétariat vaut le métier de banquier, de manufacturier, de commerçant, d'ingénieur, de professeur, de juge, d'avocat, d'administrateur, de savant, d'écrivain, pour pré-

parer le candidat aux grandes ou importantes affaires du pays? Quand les hommes d'élite, dans ces diverses carrières, se sont ainsi désignés à la confiance de leurs concitoyens, qu'y a-t-il de mieux à faire pour toute démocratie digne de ce nom que de les appeler à l'honneur de la représenter? Et alors pourquoi rénumérer un tel service, supérieur à tous les autres, quand l'aisance, sinon la fortune, acquise par un exercice plus ou moins long de la fonction ou de la profession, permet à de tels candidats de se passer d'indemnité?

Je ne voudrais pas trop louer les Chambres de la Restauration, du gouvernement de Juillet, de la seconde république et des premières années de la troisième. Elles n'étaient pas composées que de membres indépendants et dévoués à la chose publique. La médiocrité, l'intrigue, la petite personnalité, y avaient leur part. Il n'en faut pas moins leur rendre cette justice qu'aucune d'elles n'a empêché le gouvernement parlementaire de fonctionner. C'est que, dans toutes, l'indépendance, la dignité, l'autorité morale, le sens politique, y avaient de nombreux et illustres représentants. On n'y rencontrait pas seulement de grands talents et de grands caractères; on y trouvait de grands partis formant des majorités de gouvernement et des minorités d'opposition qui permettaient le jeu régulier des institutions parlementaires. C'est le second empire qui a abaissé le niveau des assemblées délibérantes, en les remplissant d'hommes médiocres ou serviles, issus de la candidature officielle. La république n'a affranchi les candidats de la tutelle administrative que pour les replacer sous la tyrannie des comités. C'est ce qui fait que, loin de relever le niveau des assemblées parlementaires, elle l'a encore fait descendre. Il se produit chez nous, comme on l'a vu aux États-Unis, une race de gens qui font de la politique une profession, pour ne pas dire un métier. On entre avant le temps dans cette noble carrière, sans expérience, sans notoriété, sans l'autorité de services rendus à la société. Nombre d'avocats sans causes, de médecins sans clients, de journalistes sans talent, de gens oisifs qui remplacent le travail par l'intrigue, recherchent un honneur qu'ils n'ont rien fait pour mériter. Combien de ces honorables ont servi ou honoré leur pays? Y en a-t-il même beaucoup qui aient servi ou honoré la modeste localité qui les envoie représenter dans nos assemblées parlementaires nos plus grands et nos plus chers intérêts? Beaucoup n'ont servi que leur parti ou tel ou tel homme de leur parti. Il en est même qui n'ont jamais servi qu'eux seuls. Cette précoce ambition gagne même des hommes qui ont débuté heureusement dans leur carrière, mais qui perdent patience, et que l'on voit abandonner leur siège de magistrat, leur

chaire de professeur, leur cabinet d'avocat, leur clientèle de médecin, leur caisse de banquier, pour battre la campagne électorale. Nous n'avons jamais pensé que la naissance ou la richesse fût un meilleur titre que le talent à l'honneur de représenter son pays. La démocratie s'honore elle-même en ouvrant ses bras aux hommes d'élite sortis des carrières libérales. Encore faut-il leur laisser le temps de servir l'État ou la société, de façon à se faire désigner au choix des électeurs. Alors seulement notre démocratie pourra les compter parmi ses plus nobles et ses plus utiles serviteurs. Toute démocratie veut être gouvernée. Elle ne peut l'être que par l'élite de ses citoyens, à moins qu'elle ne le soit par un maître. Autrement, elle va se perdre dans une anarchie sans trêve ni fin, avec le pays qui a le malheur de subir sa loi.

IV

Gambetta n'était ni jacobin ni radical, encore moins socialiste. Il était purement et simplement autoritaire, moins par principe que par tempérament. S'il a mis un peu de tout cela dans sa politique, ce n'est point par un instinct de nature ni par une déduction de son esprit. C'est comme expédient, sous l'impression de ce qu'il regardait comme une nécessité ou une convenance de sa politique. Il n'avait jamais pâli sur les gros livres. Il avait sur tout de ces *clartés*, comme dit Molière, qui ne font point la lumière sur le fond des choses. Il n'avait rien de la logique et de l'obstination d'un doctrinaire. Son esprit était aussi mobile que son tempérament était prompt à l'initiative. Il n'avait donc à peu près rien de commun avec ce parti mêlé de jacobins, de radicaux, de socialistes, avec lequel il lui eût fallu de plus en plus compter, parce que ce parti représente les passions, les besoins, les aspirations d'une démocratie ardente qui a l'ambition de remplacer la bourgeoisie, comme celle-ci avait remplacé la noblesse dans le gouvernement du pays. Ce parti, qui s'étend de la gauche radicale à l'extrême gauche, prend en pitié la petite révision de nos opportunistes. C'est une constitution vraiment démocratique qu'il lui faut, sans Sénat, sans Président, sans toutes ces institutions de la monarchie que notre grande révolution avait cru faire disparaître pour toujours. C'est une vraie Convention, concentrant en elle tous les pouvoirs, et se proposant pour tâche de réaliser tous les principes, tous les vœux de la démocratie française, contenus dans une nouvelle *Déclaration des droits de l'homme*. C'est justice à rendre au parti qui a perdu Louis Blanc, et qui a pour organes principaux MM. Madier de Montjau, Georges Périn, Clémenceau, Camille Pelletan, Clovis

Hugues, Henri Maret. Il s'attache plus aux doctrines qu'aux personnes. Mais ce serait le mal connaître que de croire qu'il s'en tient à la satisfaction platonique des principes. Ce qu'il cherche, dans la grande révision qu'il a prise pour mot d'ordre, c'est la transformation sociale qui lui semble devoir être la fin et le couronnement de cette démocratie dont notre première révolution a proclamé l'avènement.

Ecoutons M. Boysset, président de la gauche radicale. Ce groupe est d'un radicalisme relativement modéré. Il n'a pas fait contre la bourgeoisie le serment d'Annibal, comme Louis Blanc. Il ne pousse pas tout à l'extrême. Il ne déclame point contre les privilèges de la fortune; il n'excite pas les pauvres contre les riches. Il n'a aucune sympathie pour les hommes et les choses de la Commune. Et pourtant comme il traite notre constitution et notre législation! Comme, aux premières paroles qui sortent de sa bouche, on sent le souffle révolutionnaire qui l'anime. Comme on voit que la révision du radical est toute une révolution, tandis que celle de l'opportuniste n'est qu'un expédient tout personnel! « Il importe de sortir sans délai de ce régime bâtard qui n'est ni la république ni la monarchie. Nous nous agitons à travers les ruines du passé. Elles nous embarrassent et nous entravent. Il nous faut en finir... De la Constituante et des grandes assemblées révolutionnaires, il reste peu de chose. Mais le Directoire, le 18 Brumaire, la Restauration, la royauté de Juillet, 1848, 1849 surtout, et le régime du 2 Décembre, y sont représentés fidèlement avec leurs vues, leurs tendances, leurs passions opposées, s'accordant en un seul point : la tradition autoritaire et compressive. Nous subissons tous ces héritages dissemblables avec un singulier respect, comme si, au nom de la logique, au nom des intérêts les plus évidents de notre vie sociale, tout n'était pas à reprendre et à refaire en vue de la société contemporaine, sous l'influence de conceptions synthétiques et supérieures qui ne peuvent avoir avec les combinaisons du despotisme politique et religieux rien de commun. » Voilà bien le langage d'une école politique qui ne date pas d'hier, et qui a toujours cru que c'est avec la raison pure, avec la logique, comme dit M. Boysset, qu'on fait la vraie, la grande politique. On croirait entendre un revenant de cette révolution qui n'a compté ni avec la tradition, ni avec l'expérience, ni avec la nécessité politique et sociale, toutes choses qui ont toujours préoccupé les véritables hommes d'État. L'histoire contemporaine aurait dû pourtant apprendre à cette école qui a reparu parmi nous, ce qu'il en coûte à un pays qui veut faire absolument table rase de son passé. Sans aucun doute, il y a des réformes à faire dans notre législation; il y a

des rectifications et des éliminations à opérer : il faut simplifier et mieux coordonner. Mais comment le pays ne serait-il pas inquiet, quand il entend l'un des moins violents organes de la démocratie radicale nous dire que tout est à reprendre et à refaire dans cette législation.

Quand le parti radical sera le maître, que restera-t-il debout des institutions qui maintiennent encore l'ordre mal assuré et la liberté fort atteinte, sous le régime actuel? Il est facile de voir tout ce qui en périra. Il l'est moins de prévoir tout ce qui survivra à une pareille révolution. Ce n'est pas le Concordat, qu'on ne défend déjà plus qu'en en faisant un instrument d'oppression pour le moment, avec la promesse de l'abolir un jour, sans indemnité préalable pour le clergé, dont on supprimera le salaire, en même temps qu'on lui enlèvera tout droit de possession et toute liberté d'association. Ce n'est pas la magistrature, dont on veut supprimer l'inamovibilité et qu'on songe à rendre élective. Quand on aura improvisé des magistrats par l'élection, nous dira-t-on comment ils pourront rendre la justice? Et si c'est le caprice ministériel qui les nomme et les révoque, nous assurera-t-on qu'ils ne rendront pas des services plutôt que des arrêts? Que devient la justice sans les garanties d'indépendance et de capacité qui font les vrais juges? Une magistrature ainsi réformée, n'est-ce pas le nom sans la chose? Serait-ce l'armée dont notre pauvre France a tant besoin aujourd'hui? Elle n'est pas encore, hélas! dans un état à faire envie à l'étranger. La politique de parti a plus fait pour la détruire que le patriotisme de nos chefs militaires n'a pu faire pour la réorganiser. Mais avec cette belle prétention de tout *démocratiser*, l'armée comme la magistrature, comme le reste, ce sera bien autre chose. Ce n'est plus une armée de trois ans que nous aurons avec une solide organisation et une discipline à l'épreuve; ce sera une milice sans service régulier, sans discipline des soldats, sans autorité des officiers. On avait imaginé, sous le second empire, une armée de citoyens, parce qu'on rêvait les Etats-Unis d'Europe. Tous ces beaux rêves sont tombés, en 1870, devant la plus accablante des réalités. Les futurs États-Unis d'Europe sont autant de peuples armés jusqu'aux dents, en face desquels il nous faut une forte armée, nationale tant qu'on voudra, républicaine, si l'on entend par là une troupe qui respecte les institutions que s'est données le pays, mais essentiellement militaire par l'esprit, la discipline, le goût et l'habitude de son noble métier. Est-ce bien l'armée que nous fera la démocratie radicale? Ce ne seront pas non plus nos institutions financières qui tiendront devant les idées de nos démocrates

avancés sur la suppression des impôts de consommation, et sur ce grand système d'impôt sur le revenu qui remplacerait tous les autres. Enfin, l'institution de la propriété elle-même sera-t-elle respectée par un radicalisme socialiste qui menace d'expropriation, sans indemnité préalable, toute une classe de propriétaires, religieux ou laïques, dont les communautés, les usines, les manufactures ou les trop vastes propriétés rurales gênent l'Etat et révoltent le le sentiment de l'égalité. Nos radicaux autoritaires ne se résignent point à attendre la grande transformation sociale qu'ils rêvent des progrès de la science économique, et des associations libres qui pourront en tenter l'expérience à leurs risques et périls, ne comptant que sur le travail et le dévouement des associés. Non, nos radicaux actuels feront voter par leurs Parlements l'abolition des octrois, l'impôt sur les riches, la confiscation des biens du clergé. Ils mettront la main sur toutes les propriétés, sur toutes les sociétés qu'ils pourront faire rentrer dans le domaine de l'Etat. Ils feront si bien ou si mal qu'ils ruineront le crédit, prépareront la banqueroute, préface de la liquidation sociale, et amèneront une seconde Commune qui ne rencontrera de résistance nulle part, ni dans un gouvernement sans autorité, ni dans une armée qu'ils auront réduite à une espèce de garde nationale, ni dans des administrations qu'ils auront désorganisées et découragées, ni dans une société dont ils auront détruit toutes les institutions conservatrices et toutes les forces morales.

En dehors des partis qui veulent ou le maintien, ou la réforme partielle, ou la réforme totale de la constitution, il s'est produit ou il s'annonce des projets de révision émanant de l'initiative individuelle. M. Naquet et M. Andrieux ont chacun le leur. Ces deux projets ont cela de commun qu'ils tendent à se rapprocher de la constitution américaine. Également frappés de l'instabilité de nos ministères, ces deux honorables députés voudraient soustraire nos ministres aux influences et aux décisions parlementaires, en en faisant les agents responsables du chef du pouvoir exécutif, lequel assumerait toute la responsabilité devant le Parlement. C'est la suppression du gouvernement parlementaire, fort innocent, à notre avis, des abus auxquels ces honorables se proposent de remédier. On ne saurait trop le répéter, cette instabilité ministérielle, cette impuissance gouvernementale dont se plaignent nos révisionnistes, tient précisément à ce que nous ne jouissons pas de ce gouvernement parlementaire, garanti par la constitution dont la passion des partis s'est fait un jeu. En tout cas, les réformes de MM. Naquet et Andrieux n'ont aucune chance de prévaloir, notre démocratie n'ayant guère

plus de goût pour les institutions américaines que pour les institutions anglaises.

V

Voilà donc où nous conduit la révision des lois constitutionnelles. Qu'on me permette de résumer toute cette discussion dans une métaphore qui n'est pas nouvelle. Voici comment je me figure les diverses situations que font à notre pays les réformes qu'on nous prépare. Avec la constitution parlementaire de 1875, conservée en entier, mais franchement pratiquée, le vaisseau de l'Etat, pour parler comme M. Prudhomme, aurait tout ce qu'il faut pour porter la fortune de la France, et la faire arriver à bon port. Il trouve lest dans l'équilibre des pouvoirs; il a la force d'impulsion par le son travail des rameurs qui s'appellent nos ministres; il peut marcher sans secousses dans la direction que lui signale l'opinion publique; il a enfin, au besoin, le coup de barre du pilote qu'on nomme le président, quand il s'aperçoit que le navire va rencontrer un écueil. Pendant la traversée, les heureux passagers pourraient dormir tranquilles dans leurs cabines ou contempler le ciel radieux sur le pont. Avec la constitution révisée à la façon de nos opportunistes, le navire n'a plus ni lest ni pilote; il va sous l'impulsion unique et saccadée d'une force qui n'a rien de fixe ni de régulier, puisqu'elle n'est que la volonté d'un homme ou d'un parti. Les passagers passent leur temps à dormir, à lire ou à jouer, enfermés jour et nuit dans leurs cabines, sans rien voir ni comprendre des manœuvres de l'aventureux capitaine ou de ses lieutenants inexpérimentés. Gare alors aux écueils semés sur la route. On peut se réveiller une belle nuit en sursaut dans un navire qui fait eau de toutes parts. Avec une constitution renouvelée par l'intraitable logique de nos radicaux, le spectacle devient terrible. Le navire sans direction et sans gouvernail est emporté par une aveugle et inexorable fatalité vers les abîmes où les passagers vont s'engloutir, les yeux ouverts et avec la claire vision de la catastrophe, sans qu'aucune force humaine puisse les sauver. On me dira que c'est un rêve de l'Apocalypse. Dieu le veuille. Mais n'a-t-on pas vu l'empire, la guerre et la Commune? Est-ce là ce que veut le pays dont nos radicaux se prétendent les fidèles mandataires?

La république actuelle n'a jusqu'ici pour raison d'être aux yeux du pays (je ne parle pas des partis) que l'impossibilité pour tout autre gouvernement de s'y établir chez nous; elle n'est donc encore qu'une expérience. Peut-on dire que l'épreuve est faite, et que le gouvernement républicain a pleinement répondu aux espé-

rances des amis de la liberté, de la justice, de la paix sociale? On pouvait le croire avec le gouvernement de Thiers et de ses sages amis. Le peut-on croire maintenant? Les actes, les doctrines, les passions, les ambitions qui ont fait la situation où se débattent les partis, ne le permettent pas. Et si cette situation empire encore par la transformation dictatoriale ou révolutionnaire de la constitution de 1875, quel est le conservateur qui pourra se rallier à cette république? Disons plus : quel est le vrai libéral qui ne s'en détachera pas? Les amis éclairés de cette forme de gouvernement pourront-ils voir autre chose, sous ce nom qu'ils ont tant aimé, que la révolution en permanence, tantôt sous le régime d'une dictature, tantôt sous le régime d'une Convention? Et croit-on que le pays assistera toujours muet, confiant ou indifférent, à ce triste jeu où se jouent ses destinées? Et si les partis monarchiques, au lieu de crier mal à propos vive le roi ou l'empereur! ont l'habileté de faire appel à une nouvelle Constituante, après la fatale révision qui aura supprimé toutes les conditions et toutes les garanties d'une république parlementaire, libérale et conservatrice, est-on bien sûr qu'ils ne trouveront pas enfin un écho dans le pays? Ce pays se verra en pleine révolution; et comme cet état de choses s'appellera la république, il finira par croire que république et révolution c'est tout un, et que décidément c'est ailleurs qu'il lui faut chercher son salut. Comme aux élections de 1871, il choisira des mandataires avec la mission de le sauver à tout prix. Est-ce là ce que veut le parti républicain? Ne sait-il pas que si le pays lui a toujours donné la victoire sur les monarchistes aux élections précédentes, c'est parce qu'il lui semblait que ceux-ci étaient les vrais révolutionnaires.

Le pays n'en est pas là en ce moment, et il faudrait bien mal connaître le suffrage universel pour en espérer un prompt retour à la sage politique qui avait signalé les débuts de notre troisième république. Ces brusques revirements ne se produisent guère que sous l'impression d'événements aussi graves qu'imprévus. Dieu veuille que notre pauvre France ne reçoive plus de pareilles leçons! Si les choses suivent leur cours ordinaire, si les effets de la politique qui prévaut depuis quelques années ne se font sentir que par la désorganisation de nos administrations et le progrès continu de notre décadence, le mal peut être grand; il ne sera point assez senti par le pays pour qu'il s'en inquiète et s'en irrite tout d'abord. Mais enfin on se lasse de tout en France, même des mauvais gouvernements. Avec la politique des dispersions, des épurations, des révocations, surtout des gros emprunts, des lourds impôts et des légers dégrèvements, il semble que le pays n'ait plus la même confiance en

la république. Le nombre des abstentions ne fait que s'accroître. Si l'indifférence est manifeste chez ceux qui s'abstiennent, ceux qui votent encore, dans les masses s'entend, le font sans enthousiasme, par habitude ou par obéissance. On se laisse mener au scrutin plutôt qu'on y marche délibérément. Il est possible que cette stagnation dans les eaux de l'océan populaire dure encore longtemps, et que le gouvernement républicain continue à être acclamé par ses fidèles et ardents amis, alors même que la majorité se sera retirée de la lutte électorale. Mais des succès de ce genre sont des victoires dangereuses. Plus elles sont faciles à remporter, faute d'adversaires, plus elles présagent une défaite définitive. Le grand corps électoral, qui comprend le pays tout entier, est une lourde machine, lente à se mouvoir. Il ne faudrait pas trop compter sur son immobilité. Il ira de l'indifférence au dégoût, du dégoût à l'irritation. Puis la peur et l'effarement viendront avec la politique révolutionnaire. Quand les masses, qui ne sont jamais acquises aux partis, ne voteront plus, on sera près du jour où la colère les fera courir au scrutin. Malheur alors à la république.

Si le président de la république eût été l'homme juste et ferme que semblait promettre le président de l'Assemblée nationale, les républicains libéraux et conservateurs n'auraient pas, depuis son avènement à la présidence, vu tant de choses dont le spectacle les afflige. M. Grévy eût pu leur faire gagner bien des batailles, dans les luttes où son indifférence a fait leur faiblesse. Il leur eût donné ces gros bataillons qui n'attendent qu'un mot d'ordre pour passer du bon côté. A-t-il douté de sa force, ou ne s'est-il pas soucié de la montrer? C'est son secret. Ce qui n'est pas un secret pour ses amis, c'est que sa responsabilité est grande, qu'il en ait conscience ou non. S'il le voulait encore aujourd'hui, il aurait une belle bataille à livrer aux adversaires de la constitution, radicaux ou opportunistes. Il ne le voudra pas. Il n'a daigné sortir, à ce qu'il paraît, de sa réserve que dans la question des princes, à laquelle quelqu'un de sa famille s'est, dit-on, si fort intéressé. Il laissera donc son ministère, celui-ci ou un autre, proposer à la Chambre des députés le projet de révision. Il le laissera porter au Sénat, s'il est voté. S'il intervient, ce sera pour supplier le Sénat de lui épargner l'ennui d'un conflit. Quand des amis sincères demandent à M. Grévy pourquoi il a tout supporté, tout subi, tout signé de cette politique à laquelle son bon sens doit répugner, il répond invariablement qu'il veut avant tout faire durer la république, laquelle ne résisterait pas aux secousses d'un conflit entre les pouvoirs de l'État. « Faire durer la république n'est pas la faire vivre, Monsieur le président. Elle est, on le croyait du moins, de ces

gouvernements qui ne vivent pas sans liberté, sans justice, sans honneur. C'est encore votre avis sans doute. Vous avez laissé échapper bien des occasions d'avertir le parti républicain des fautes et des iniquités qu'il commet. Si vous laissez se déshonorer et se perdre cette république que vous avez l'honneur de présider, croyez bien qu'une démission jetée *in extremis* au nez d'une Chambre affolée ne suffirait point à dégager votre responsabilité devant le pays et devant l'histoire. »

La constitution n'a plus qu'un sauveur sur lequel elle puisse compter. On espère encore que le Sénat la sauvera en se sauvant lui-même, et qu'il sauvera du même coup la république, en tenant ferme contre tous les assauts que la démocratie à outrance va lui livrer. S'il laisse toucher à ses attributions, à ses droits, il ne perd pas seulement son honneur et son autorité, il perd sa raison d'existence. Pauvre constitution! Quand on passe devant le palais de l'Institut, on se trouve en face d'une belle et fière *République*, qui étend son glaive sur elle, en ayant l'air de dire : « Malheur à qui y touche. » L'artiste qui l'a faite avait-il pensé que l'attaque partirait du Palais-Bourbon, que l'Élysée laisserait faire, et que l'innocente créature ne pourrait attendre de secours que d'un Sénat qui ne peut résister qu'avec l'assistance de ces monarchistes si injuriés? Le noble maréchal qu'on a tant calomnié n'eût pas souffert qu'on portât la main sur elle. Vraiment nos républicains au pouvoir font la partie belle à la monarchie, et ses partisans auraient bien tort de faire autre chose que de se croiser les bras. Avec leur fureur d'épurations, de persécutions, de proscriptions, ils repoussent de la république tous ceux que la politique de Thiers et de ses amis y avaient ralliés. Hier, c'était le clergé; aujourd'hui, c'est l'armée; demain, ce sera la magistrature. Le monde des affaires a déjà perdu confiance. La bourgeoisie se retire de plus en plus de la république. Le peuple qui travaille souffre et se plaint, le peuple qui ne travaille pas s'agite. Je ne sais si le roi vient, comme l'annoncent ses fidèles croyants. Mais, au train dont vont les choses, les royalistes sensés pourraient croire que la monarchie reviendra plus tôt qu'ils ne l'espéraient. Et ma foi elle arriverait à propos pour nous sauver de la Commune. Qu'en pense notre bienheureux président?

Etienne Vacherot.

M. RENAN

HIER ET AUJOURD'HUI[1]

LA CRITIQUE DE M. RENAN. — SCEPTICISME ET MYSTICISME. — SES IDÉES SUR DIEU. — SUR LA NATURE DE L'HOMME. — SUR LA MORALE. — SES QUATRE VERTUS ET SES DEUX DÉFAUTS. — SON ŒUVRE. — CONCLUSION.

I

On ne peut étudier M. Renan, sans être obsédé par la pensée du Protée de la fable. Ses métamorphoses déconcertent l'œil le plus attentif et l'esprit le plus observateur. Ses négations suivent de si près ses affirmations, « la vue claire d'une vérité l'empêche si peu de voir, tout de suite après, la vérité contraire, avec la même clarté », qu'il semble ne rien dire que pour se contredire. Et la contradiction chez lui n'est pas un accident, mais une habitude et comme une loi de sa double nature. Non seulement il la met en pratique, mais il en fait le *criterium* de la vérité. On lui doit, en effet, les aphorismes suivants : « La contradiction est le signe de la vérité. » — « Malheur à qui ne se contredit pas une fois par jour. » Il le faut reconnaître, M. Renan a vraiment eu, comme il le dit, tous les bonheurs; il a échappé même à ce malheur-là. Outre qu'il empêche de se préoccuper le lendemain de ce qu'on a écrit la veille, ce système procure, à celui qui le pratique, l'avantage de se rendre insaisissable et de se dire incompris ou même calomnié au besoin. M. Renan en use largement, et parmi les critiques imprudents qui, en trop grand nombre peut-être, lui ont donné la célébrité en essayant de faire son portrait, je ne

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 mai, 10 juin, 10 juillet, 25 décembre 1882 et 25 janvier 1883.

sache pas qu'un seul se puisse flatter, sauf M. Challemel-Lacour, d'avoir obtenu son suffrage.

Pour éviter cet écueil, je ne vois qu'un parti à prendre : n'admettre, pour le peindre, d'autres traits que ceux qu'il a tracés lui-même, ne lui attribuer d'autres idées que celles qu'il a exprimées, d'autres principes de morale que ceux qu'il professe et pratique. Si, après ce calque consciencieux, le portrait paraît grimaçant, les idées semblent fausses et la morale chancelante, M. Renan aura la ressource de me dire mauvais copiste, il ne pourra m'accuser de l'avoir travesti.

Or que dit M. Renan de lui-même? Il se représente, avant tout et par-dessus tout, comme un penseur. Mais les hommes pensent tous, les uns d'une façon, les autres de l'autre; dans quelle catégorie M. Renan range-t-il sa pensée? Est-il philosophe, théologien, historien, moraliste, littérateur, mathématicien? Oui et non. Il dédaigne et repousse chacun de ces titres, entendus dans le sens d'une spécialité. Jupiter olympien, il a un esprit trop vaste pour se renfermer dans le cercle étroit d'une science spéciale. Il se donne un nom et un titre qui comprend le domaine entier de la pensée. Il est un critique, et le critique est l'homme spirituel qui a le droit de juger de tout et de n'être jugé par personne. M. Renan l'a expliqué à M. Pasteur, qui n'est qu'un spécialiste. Pour s'élever jusqu'aux sommets de la critique générale, que ne faut-il pas? Il faut « la culture variée de l'esprit, la connaissance de l'humanité, de ses états divers, de ses faiblesses, de ses illusions, de ses préjugés, à tant d'égards fondés, en raison de ses *respectables* absurdités; — il faut l'histoire de la philosophie, qui parfois rend religieux; l'histoire de la religion, qui souvent rend philosophe; l'histoire de la science, qui devrait toujours rendre modeste; — il faut la connaissance d'une foule de choses qu'on apprend uniquement pour voir que ce sont des vanités; — il faut, par-dessus tout, l'esprit, la gaieté, la bonne santé intellectuelle d'un Lucien, d'un Montaigne, d'un Voltaire ».

Et à quoi le critique est-il bon? à quoi aboutissent tant de recherches, tant de qualités éminentes? Est-ce à la conquête et à la possession de la vérité? Non. « Le résultat final, c'est encore que le plus grand des sages a été l'Ecclésiaste, quand il représente le monde livré aux disputes des hommes, pour qu'ils n'y comprennent rien depuis un bout jusqu'à l'autre. » Mais alors quel intérêt peut avoir le critique à chercher toujours, assuré qu'il est de ne parvenir jamais à rien trouver? Son intérêt, c'est le plaisir de la recherche, c'est « l'exercice et le charme de sa pensée ». Et, d'ailleurs, qu'importe la connaissance de Dieu, de soi-même et du

monde, « puisque le point imperceptible de la réalité que nous entrevoyons est plein de ravissantes harmonies, et que la vie telle qu'elle nous a été octroyée est un don excellent et pour chacun de nous la révélation d'une bonté infinie ». Voilà le critique et voilà M. Renan.

En voulez-vous un portrait plus complet? Ouvrez la Bible, et lisez l'Ecclésiaste. L'Ecclésiaste, où Cohélet, dit M. Renan, est le plus grand des sages. C'est pourquoi, sans doute, il en fait son ancêtre, que dis-je? son sosie antique, lui prêtant ses idées, ses sentiments, ses principes de conduite, ses jugements sur les hommes et sur les choses. Pour interpréter l'écrivain sacré, ce n'est pas l'hébreu qu'il a consulté, c'est sa propre tête et son propre cœur. Qu'on en juge.

L'Ecclésiaste est un Israélite « s'interdisant l'exaltation et l'espérance, traitant de fous les prophètes, ne croyant ni aux hommes ni à Dieu, et vivant sans utopie sociale et sans rêve d'avenir ». Loin d'être un écrivain inspiré, tel que le représente la tradition catholique, c'est un esprit qui a eu « la gloire d'avoir aperçu la vanité des superstitions et des chimères religieuses ». Il n'est donc pas « un homme pieux, mais un homme du monde, un homme exquis et de bonnes manières, un mondain lettré, un charmant écrivain, acceptant les préjugés du monde tels qu'ils existent et sans chercher à les réformer ». En cela, il est absolument de l'avis de M. Renan, qui dit, dans ses *Etudes d'histoire religieuse :* « Le penseur sait que le monde ne lui appartient que comme sujet d'étude, et lors même qu'il pourrait le réformer, peut-être le trouverait-il si curieux tel qu'il est, qu'il n'en aurait pas le courage. »

N'est-ce pas frappant de ressemblance? Les traits suivants ne le sont pas moins. Cohélet a dû vivre dans un milieu sacerdotal; il est certain du moins qu'il en est venu à se persuader qu'il y a des « précautions à prendre avec les prêtres ». Il les a prises en quittant ces « dévots les plus insupportables des sots, ces piétistes zélés, qui exagéraient les prescriptions et faussaient la religion par un zèle et une autorité outrés. »

Il pense et il écrit absolument en dehors d'eux, comme s'il n'y avait « aucun pouvoir dogmatique établi, aucun catéchisme religieux, pas de prêtres enseignants ». C'est un libre penseur déclaré, « un juif dégagé qu'aucun préjugé n'aveugle et qui n'est pas fier d'être juif. On sent que s'il doit se trouver un jour en rapport avec les Grecs et les Romains, il fera tous ses efforts pour dissimuler sa race et faire bonne figure, aux dépens de la loi, dans le *high-life* de son temps. La religion, pour lui, n'a de place que

comme une part de l'esprit de conduite et la tenue d'un galant homme... Tout se réduit à une prudence mondaine, tirée de l'expérience temporelle de la vie. »

Il peut, si la prudence l'exige, participer à une cérémonie religieuse, mais on ne le surprendra jamais à prier. « Le piétiste, dit-il, est un nigaud qui assomme Dieu par ses prières et lui déplaît, en croyant l'honorer. » La prière, outre qu'elle est une niaiserie, est une grande perte de temps, car « La nature est l'injustice même; la société, reflet de la nature, est un tissu d'erreurs et de violations de la justice. Cohélet voit l'inutilité des tentatives faites pour concilier la justice de Dieu avec le train du monde. Dieu est au ciel, il ne régnera jamais sur la terre ». Il ne perdra donc pas son temps et sa peine à *assommer* Dieu, en lui disant : Que votre règne arrive, que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel!

Cohélet ne sait ni d'où il vient ni où il va, ni ce qu'il est ni ce qu'il deviendra; mais il a le savoir et le pouvoir de vivre en s'interdisant à la fois l'exaltation et l'espérance; et « le relâchement absolu des mobiles de la vie n'empêche pas chez lui un goût vif des plaisirs de la vie ». C'est un « tempérament fin et voluptueux qui, au lieu de songer, comme Job, au suicide, sait trouver, pour se consoler, plus d'une douceur intérieure. La vie a de bonnes heures, pourquoi ne pas les cueillir? Si Cohélet eût vécu de notre temps et écrit dans la *Revue des Deux-Mondes*, « le mal, nous dirait-il, qui est peut-être le plus grand de tous, c'est la présomption d'esprit, qui veut expliquer l'univers en quatre paroles », comme le catéchisme. « On ne fut jamais plus que l'auteur de l'Ecclésiaste éloigné du pédantisme. La vue claire d'une vérité ne l'empêche pas de voir, tout de suite après, la vérité contraire avec la même clarté. » Il croit même que la « contradiction est le signe de la vérité ». Il pense et dit tout bas : « Malheur à qui ne se contredit pas une fois par jour. » L'inconséquence lui plaît à ce point, que non seulement il la pratique, mais qu'il aime à se montrer inconséquent. « Mais l'inconséquence de Cohélet a quelque chose de touchant... Quand on croirait qu'il va s'enfoncer dans le pur matérialisme, il se relève tout à coup par un accent élevé. » Insaisissable à lui-même, il est fort entrepris de dire au juste ce qu'il pense, et ne sait vraiment pas s'il est « spiritualiste ou matérialiste ».

Son scepticisme va-t-il jusqu'à l'athéisme? « On peut le trouver sceptique, matérialiste, fataliste, pessimiste surtout; ce que sûrement il n'est pas, c'est athée. » Toutefois, il semble ne « maintenir l'éternel » qu'afin d'être « plus libre et plus à l'aise pour

le discuter ». A vrai dire, le mot *vanité* est le seul qu'il prononce avec foi; et encore ce mot lui-même va-t-il se perdre dans le naufrage de toute vérité et de toute croyance humaines. Il doute de ce qu'il affirme comme de toutes choses, et « il cherche à montrer que sa propre philosophie est aussi vaine que tout le reste ».

Un sceptique si décidé doit être un homme d'une conscience peu scrupuleuse et d'un commerce peu sûr. Erreur. « On ne fut jamais plus naturel et plus simple. Son égoïsme est si franchement avoué qu'il cesse de choquer. Ce fut certainement un homme aimable. J'aurais eu mille fois plus de confiance en lui que dans tous les *hasidim* (les dévots), ses contemporains... *La bonté du sceptique est la plus solide de toutes.* »

Cohélet a-t-il persévéré jusqu'au bout dans son scepticisme? ou bien s'est-il converti? « On ne se convertit guère du scepticisme, répond M. Renan; on s'y endurcit, justement par les efforts qu'on fait pour en sortir. Même celui qui réussit, en apparence, à y échapper en garde une empreinte ineffaçable, comme un fond de fièvre mal assoupie et toujours prête à se réveiller. »

Voilà le critique, voilà dans Cohélet le type ou le sosie antique de M. Renan. Il n'y a pas jusqu'au dernier trait qui ne nous révèle, hélas! les combats intérieurs que l'âme de M. Renan a connus, et qu'il transporte, comme tout le reste, dans l'âme de Cohélet.

Dans ce portrait, où il se peint lui-même en traits si peu voilés, M. Renan nous révèle une fois de plus la double nature de son esprit sceptique par une face et mystique par l'autre. Je vais essayer de mettre en relief les traits qui appartiennent à l'un et à l'autre de ces deux visages.

II

Un jeune professeur de lettres dans un lycée de Paris, que je m'abstiens de nommer, tenait à ses élèves, de quinze à dix-sept ans, ce propos malséant, qui m'a été répété par l'un d'eux : « Avant un siècle le catéchisme de l'Église catholique, que l'on vous apprend aujourd'hui, aura fait place au catéchisme de M. Renan. » J'ai la confiance que ce vœu prophétique ne s'accomplira pas. Mais je ne puis nier qu'on ne travaille à cette réforme. Le catéchisme catholique a été légalement exclu de l'enseignement des écoles primaires. Le catéchisme scientifique de M. Renan a quelque chance d'y être introduit après ceux de MM. Paul Bert, Compayré, Steeg, etc. Il n'est donc pas sans intérêt de le faire connaître; ce sera, du même coup, la meilleure manière de faire connaître

M. Renan. Je vais procéder par demandes et réponses, cette méthode ayant pour elle, plus que toute autre, la clarté et la précision [1].

D. — Quels sont les objets de la connaissance humaine?

M. R. — Jusqu'à ce jour il a été universellement admis qu'en dehors du monde visible il y avait un autre monde invisible, et que la raison humaine pouvait acquérir une connaissance incomplète mais certaine de l'un et de l'autre, soit par ses propres forces, soit par une révélation divine. De là la métaphysique, la philosophie, la théodicée et la théologie.

D. — Ces sciences sont-elles capables, comme l'a cru jusqu'à ce jour le genre humain, de nous donner quelques connaissances certaines?

M. R. — « Un béotien seul peut ne pas ignorer que toutes les « formules sont nécessairement incomplètes, que les prétentions « de la métaphysique ne sont pas plus justifiées que celles de la théo- « logie, qu'elle aboutit à un dogmatisme aussi insupportable. »

D. — La métaphysique est donc une science vaine qui ne mène à aucun résultat?

M. R. — « La métaphysique ressemble trop à ces soûtras boud- « dhiques, vastes portiques, préambules sans fin, où tout se passe « à annoncer une révélation excellente... Rien n'est au-dessus de « l'homme, et le vieil adage, *quæ supra nos, quid ad nos?* est un « non-sens. »

D. — Ainsi tout dogme qui a pour objet une réalité au-dessus et en dehors de l'homme et du monde est pour vous un non-sens?

M. R. — Assurément. « Il n'y a pas de vérité qui n'ait son point « de départ dans l'expérience scientifique, qui ne sorte directement « ou indirectement d'un laboratoire ou d'une bibliothèque, car tout « ce que nous savons, nous le savons par l'étude de la nature et de « l'histoire. »

D. — Les mots d'infini, d'absolu, de substance, d'universel, sont donc des chimères qui ne représentent rien de réel?

M. R. — « Tout cela constitue un ensemble de notions indis- « pensables pour la bonne discipline de l'esprit, qu'on peut appeler « logique ou critique de l'esprit humain, mais tout cela n'est pas la « métaphysique. »

D. — Si je vous comprends bien, la métaphysique n'est pas une science, parce qu'elle n'a pas d'objet propre, parce que les idées

[1] Voy. *l'Avenir de la métaphysique*; *Études d'histoire religieuse; Souvenirs d'enfance et de jeunesse,* etc. Tout ce qui est enfermé entre guillemets est textuellement de M. Renan.

de raison pure, les premiers principes dont elle traite, ne répondent à rien en dehors et au-dessus de l'homme et de la nature?

M. R. — C'est bien ma pensée.

D. — Et la philosophie que Bossuet définit la connaissance rationnelle de Dieu et de soi-même, qu'en dites-vous?

M. R. — Elle partage le sort de la métaphysique, et on peut dire avec autant de raison qu'elle est et qu'elle n'est pas.

D. — Comment cela?

M. R. — « La nier, c'est découronner l'esprit humain; l'ad- « mettre comme une science distincte, c'est contredire la tendance « générale des études de notre temps. »

D. — Je ne voudrais pas passer à vos yeux pour un « béotien ». Je dois cependant avouer que je ne vois pas très nettement le moyen d'admettre la philosophie et de nier en même temps qu'elle soit une science distincte.

M. R. — Le moyen est bien simple. « C'est de convenir qu'elle « est moins une science qu'un côté de toutes les sciences... Ce « n'est pas à des sciences particulières, telles que la chimie, la « physique, etc., qu'on doit l'assimiler; on sera mieux dans le vrai « en rangeant le mot de *philosophie* dans la même catégorie que « les mots d'*art* et de *poésie*... La philosophie, c'est l'homme même; « chacun naît avec sa philosophie comme avec son style... Elle « est le résultat de toutes les sciences, le son, la lumière, la vibra- « tion qui sort de l'éther divin que tout porte en soi... Saisir la « physionomie des choses, voilà toute la philosophie... En résumé, « philosopher, c'est connaître l'univers. L'univers se compose de « deux mondes, le monde physique et le monde moral, la nature « et l'humanité. L'étude de la nature et de l'humanité est donc « toute la philosophie. »

D. — Habitué aux définitions scolastiques qui doivent contenir, nous disait-on, le genre et l'espèce de l'objet défini, convenir à cet objet tout entier et ne convenir qu'à lui seul; j'ai beaucoup de peine à me faire une idée claire et nette de celle que vous venez de donner de la philosophie en termes si brillants et si poétiques. Voici ce que j'en ai compris. Votre philosophie est une faculté innée qui est l'homme même. Elle a un objet et un but. Son objet, c'est l'étude de l'univers, c'est-à-dire de la nature et de l'humanité. Son but est, non d'arriver à une connaissance certaine et scientifique, mais à une conception originale, personnelle de la nature et de l'humanité. Le philosophe est donc un artiste, un poète, un virtuose, qui conçoit l'univers à sa façon, et suivant la vibration de l'éther divin qu'il porte en soi. Cette conception, comme toute œuvre d'art, d'imagination et de sentiment, comme un poème, un

tableau, une statue, un opéra, tire sa valeur et son prix non de sa conformité avec la réalité objective des choses, mais de l'originalité et de la beauté de sa conception. A ce prix, tout le monde est philosophe; chaque être qui rêve peut faire de la philosophie, comme M. Jourdain et moi faisons de la prose. Ma prose rend-elle suffisamment le sens de votre poésie?

M. R. — Oui, « cela est si vrai, que l'originalité personnelle est « en philosophie la qualité la plus requise, tandis que dans les « sciences positives la vérité des résultats est la seule chose à « considérer... La plus humble comme la plus sublime intelligence « a eu sa façon de concevoir le monde; chaque tête pensante a été « à sa guise le miroir de l'univers; chaque être vivant a eu son « rêve qui l'a charmé, élevé, consolé : grandiose ou mesquin, plat « ou sublime, ce rêve a été sa philosophie. »

D. — Il n'y a donc pas de philosophie scientifique qui mène à la connaissance certaine de la vérité, il y a une philosophie artistique, ou un sentiment philosophique qui porte irrésistiblement l'esprit humain à concevoir le monde d'une façon où se reflète son *individualité?*

M. R. — Sans doute. « Voilà pourquoi l'histoire de la philosophie « ne ressemble nullement à l'histoire des autres sciences, elle n'a « pas de développement régulier; elle ne procède point par des « acquisitions successives. L'individualité de chaque penseur s'y « reflète. »

D. — Ainsi la philosophie, en tant que science spéciale, n'existe pas, parce qu'elle ne saisit son objet, la nature et l'humanité, que par le sentiment. Nous avons vu que la métaphysique n'existe pas davantage et que ce qu'on appelle de ce nom ne se distingue pas de la logique ou de la critique de l'esprit humain. En dehors de l'esprit humain, elle n'a pas d'objet propre. En effet, les idées d'absolu, d'infini, de substance, de cause, d'universel, dont elle traite, ne sont pas des chimères, si l'on veut, mais à la condition de n'y voir, dites-vous, *qu'un ensemble de notions indispensables pour la bonne discipline de l'esprit.* Cela veut bien dire, n'est-ce pas? qu'en dehors de l'esprit humain rien ne correspond à ces notions, qu'elles sont de pures abstractions?

M. R. — Parfaitement. « L'absolu de la justice et de la raison « ne se manifeste que dans l'humanité : envisagé hors de l'huma- « nité, cet absolu n'est qu'une *abstraction;* envisagé dans l'huma- « nité, il est une réalité. Et ne dites pas que la forme qu'il revêt « entre les mains de l'homme le souille et l'abaisse. Non, non; « l'infini n'existe que quand il revêt une forme finie. Dieu ne se « voit que dans ses incarnations. »

D. — A ce compte, la théodicée et la théologie qui traitent de Dieu, l'une d'après les lumières de la raison, l'autre d'après les principes fournis par la révélation, semblent fort courir le risque de n'être, elles aussi, que la partie la plus élevée de la psychologie et de la critique de l'esprit humain. L'infini n'existant que quand il revêt une forme finie, et Dieu ne se voyant que dans ses incarnations, ne doit-on pas en conclure qu'il n'existe pas en lui-même et en dehors de l'esprit humain?

M. R. — « Le mot Dieu étant en possession des respects de « l'humanité, ce mot ayant pour lui-même une longue prescrip- « tion, et ayant été employé dans les belles poésies, ce serait ren- « verser toutes les habitudes du langage que de l'abandonner. « Dites aux *simples* de vivre d'aspirations à la vérité, à la beauté, « à la bonté morale, ces mots n'auraient pour eux aucun sens. « Dites-leur d'aimer Dieu, de ne pas offenser Dieu, ils vous com- « prendront à merveille. Dieu, providence, immortalité, autant de « bons vieux mots, un peu lourds peut-être, que la philosophie « interprétera dans des sens de plus en plus raffinés, mais qu'elle « ne remplacera jamais avec avantage. »

D. — Je vois bien que vous êtes d'avis de conserver le mot, mais que faites-vous de la chose? L'humanité a-t-elle raison de croire en Dieu?

M. R. — « L'humanité doit sûrement être écoutée en ses ins- « tincts; l'humanité, au fond, a raison; mais dans la forme, dans « le détail. Oh! la chère et touchante rêveuse, comme sa piété « peut l'égarer!... L'humanité n'est point composée de savants et « de philosophes. Elle se trompe fréquemment ou, pour mieux « dire, nécessairement sur les questions de faits et de personnes... « Mais elle ne se trompe pas sur l'objet même de son culte : ce « qu'elle adore est réellement adorable, car ce qu'elle adore dans « les caractères qu'elle a idéalisés, c'est la bonté, c'est la beauté « qu'elle y a mises... L'homme fait la sainteté de ce qu'il croit « comme la beauté de ce qu'il aime... Sous une forme ou sous une « autre, Dieu sera toujours le résumé de nos besoins supra-sensi- « bles, la catégorie de l'idéal, comme l'espace et le temps sont les « catégories des corps, c'est-à-dire les formes sous lesquelles nous « concevons les corps. »

D. — Il faut comprendre, si je ne me trompe, que Dieu n'est pas un être comme l'entend l'humanité; que ce mot ne désigne pour l'homme réfléchi que la faculté de concevoir le vrai, le beau et, comme vous le dites expressément, la *catégorie de l'idéal*. Or, si Dieu n'est que le nom collectif sous lequel nous rassemblons toutes les choses belles, bonnes ou vraies que nous concevons, s'il n'est

que a catégorie de l'idéal, il ne se distingue plus des formes de la raison, c'est-à-dire de l'esprit humain; car qu'est-ce que la raison, si ce n'est l'esprit de l'homme en ses plus hautes parties?

M. R. — Je sais bien que des critiques, qui ne sont pas *du petit nombre* des esprits fins sachant discerner les nuances, veulent à toute force me ranger dans la catégorie grossière et tranchée des athées ou des panthéistes. Comme *Système*, « ce véritable sage que « j'ai eu le bonheur de voir dans mon enfance, loin de mécon- « naître Dieu, j'ai honte pour ceux qui imaginent le toucher ».

D. — Je ne voudrais pas me ranger au nombre des esprits sans nuances qui vous accusent d'athéisme. Avouez cependant que vous y prêtez le flanc. Vous ne semblez pas, en effet, admettre que la raison humaine puisse démontrer l'existence d'un être au-dessus et en dehors du monde ni en déterminer les principaux attributs.

M. R. — Je ne m'en défends pas. « Si l'humanité n'était qu'in- « telligente elle serait athée. » La théodicée n'a aucun fondement expérimental ou rationnel. Dieu ne se fait pas connaître par des actes particuliers, individuels, volontaires, c'est-à-dire par des miracles. « Tous ceux que l'on raconte ou bien sont le fruit de « l'imagination et de la légende, ou bien se sont passés devant des « témoins qui n'avaient pas les moyens nécessaires pour se garantir « des illusions et juger du caractère miraculeux d'un fait. » Si la Divinité avait voulu être perçue par le sens scientifique, nous découvririons dans le gouvernement général du monde des actes portant le caractère de ce qui est libre et voulu. Or la science ne découvre rien de semblable; « loin de révéler Dieu, la nature est « immorale; le bien et le mal lui sont indifférents. L'histoire de « même est un scandale permanent au point de vue de la morale ». En manifestant des lois, la nature et l'histoire ne manifestent aucun plan tracé à l'avance, avec une intention déterminée et une volonté personnelle. Demander la Divinité à l'expérience, à ce qu'on appelle les preuves physiques et morales, c'est donc s'abuser. — Quant aux preuves métaphysiques, elles ont la même impuissance. La spéculation n'est pas plus efficace pour élever l'homme à Dieu que l'expérience. Descartes, le *premier*, tenta cette voie et s'y montra au-dessous de son génie. Donc Dieu n'est donné ni par l'expérience ni par la raison.

D. — Vous oubliez Platon, saint Anselme et plusieurs autres penseurs de quelque poids, en nous représentant Descartes comme l'inventeur des preuves métaphysiques de l'existence de Dieu. Mais je ne m'arrête pas à cette vétille. Je vais à la question et je vous demande comment l'homme peut s'élever jusqu'à Dieu, puisque

vous lui fermez les deux voies de l'expérience et de la spéculation rationnelle?

M. R. — « Dieu est le *produit* de la conscience, non de la « science et de la métaphysique. Ce n'est pas la raison, c'est le « sentiment qui détermine Dieu. Ce qui révèle le vrai Dieu, c'est « le sentiment moral. Si l'humanité n'était qu'intelligente, elle « serait athée; mais l'humanité, les grandes races surtout ont « trouvé en elles un *instinct divin*, dont la force, l'origina- « lité, la richesse, éclatent dans l'histoire avec une splendeur « inouïe. »

D. — Dieu est un produit du sentiment, c'est-à-dire de l'instinct divin de l'humanité, des grandes races surtout. A la bonne heure; mais de quelle nature est ce produit? Ce Dieu que détermine le sentiment moral, à l'exclusion de la raison qui est athée, ce Dieu est-il vraiment quelqu'un? Est-ce un être réel dont on puisse affirmer quelque chose, un être ayant sa vie propre, distincte de la mienne et même de la vôtre?

M. R. — Tous les grands esprits, Strauss, par exemple, après le *saint d'Amsterdam*, ont une répugnance instinctive pour les formules, non pas seulement celles qui prétendent définir l'infini, mais « celles mêmes qui tendent à faire de Dieu quelque chose... « Refuser de déterminer Dieu n'est pas le nier; cette réserve est « bien plutôt l'effet d'une profonde piété qui tremble de blasphémer « en disant ce qu'il n'est pas; les théories les plus abstraites sur « la divinité sont des symboles à leur manière... La tentative « d'expliquer l'ineffable par des mots est aussi désespérée que « celle de l'expliquer par des récits ou par des images; la langue, « condamnée à cette torture, proteste, hurle, détonne : chaque « phrase implique un hiatus immense. Toute proposition appliquée « à Dieu est impertinente, une seule exceptée : Il est. »

D. — Vous voulez sans doute nous dire, en ce langage énergique et éloquent, ce qu'ont dit avant vous Moïse et saint Paul, et à leur suite tous les docteurs chrétiens, que nous ne pouvons ici-bas ni connaître ni définir Dieu tel qu'il est. Mais sans doute vous ne niez pas qu'on en puisse connaître et dire quelque chose. Vous admettez, en effet, qu'on peut dire de Dieu sans impertinence : *Il est*. Vous admettez donc la définition de Moïse disant aux Israélites : Celui qui est m'a envoyé vers vous. *Il* étant un pronom personnel vous reconnaissez la personnalité de Dieu?

M. R. — Je m'en garderai bien. Le sentiment qui nous révèle Dieu ne va pas jusque-là. « Fait-on Dieu personnel, Strauss intervient et dit *avec raison :* la personnalité est un moi concentré en « lui-même par opposition à un autre moi; l'absolu, au contraire,

« est l'infini qui embrasse et contient tout, qui, par conséquent, « n'exclut rien. Une personnalité absolue est donc un non-sens, « une idée absurde... Le fait-on impersonnel, c'est, selon notre « manière de penser, dire qu'il n'existe pas. De ces deux théories, « l'une n'est pas vraie, l'autre n'est pas fausse;... toutes deux « impliquent contradiction. »

D. — J'avoue qu'ici mon intelligence a peine à vous suivre et à discerner les nuances de votre pensée, plus indiscernables que celles du cou d'une colombe; car enfin si Dieu est, il faut bien qu'il soit quelque chose, à moins qu'il ne soit tout. Je sais que vous témoignez un grand mépris pour le panthéisme sous cette forme grossière, malgré votre culte pour Spinoza. Mais alors si Dieu n'est pas tout, si d'autre part, il n'est ni une personne ni une chose, je ne vois pas ce qu'il reste à penser et à dire de lui, sinon qu'il n'est rien. J'incline à croire que cette proposition, *Dieu est*, veut, selon vous, dire ceci : Dieu, en lui-même est une abstraction, il n'est rien; envisagé dans l'humanité, il est quelque chose. C'est précisément ce que vous disiez plus haut : « L'absolu de la justice « et de la raison ne se manifeste que dans l'humanité; envisagé « hors de l'humanité, cet absolu n'est qu'une *abstraction;* envisagé « dans l'humanité, il est une réalité. Et ne dites pas que la forme « qu'il revêt entre les mains de l'humanité le souille et l'abaisse. « Non, non; l'infini n'existe que quand il revêt une forme finie. « Dieu ne se voit que dans ses incarnations. »

Peut-être suis-je un béotien, incapable de saisir les finesses de votre pensée; mais il me semble que votre langue « hurle, détonne », et que « chacune de vos phrases implique un hiatus immense », en déterminant d'une manière si contradictoire Celui que vous déclarez *indéterminable*. Réfléchissez. D'une part vous affirmez que « loin de révéler Dieu la nature est immorale... que l'histoire de même est un scandale permanent au point de vue de la morale; » et d'autre part vous déclarez avec la même assurance que « l'absolu de la justice et de la raison ne se manifeste que dans l'humanité ». Vous refusez de déterminer Dieu, d'affirmer qu'il est la *cause* première, qu'il est personnel, par l'effet « d'une profonde piété qui tremble de blasphémer en disant ce qu'il n'est pas »; et en même temps vous ne voulez pas qu'on dise « que la forme qu'il revêt entre les mains de l'homme le souille et l'abaisse, parce que l'homme fait la sainteté de ce qu'il croit comme la beauté de ce qu'il aime ». Vous allez même jusqu'à prétendre que « l'infini *n'existe* que quand il revêt une forme finie, que Dieu n'existe que dans ses incarnations. » Je n'y comprends absolument rien, bien que, selon vous, la contradiction soit le signe de la vérité. Soumise à cette torture

ma raison « proteste, hurle » et déclare qu'en tout ce que vous dites elle ne voit que le panthéisme.

M. R. — De grâce laissez-là les gros mots et les catégories tranchées, en vertu desquelles on est panthéiste ou athée sans le savoir. Les questions relatives à la nature de Dieu sont des questions secondaires qui n'importent que médiocrement à la religion. « Du « moment qu'on croit à la liberté, à l'esprit, on croit à Dieu. Aimer « Dieu, connaître Dieu, c'est aimer ce qui est beau et bon, con- « naître ce qui est vrai. L'homme religieux est celui qui sait trouver « en tout le divin, non celui qui professe sur la divinité quelque « aride et inintelligible formule. Le problème de la cause suprême « nous déborde et nous échappe ; il se résout en poèmes (ces « poèmes sont les religions), non en lois, ou s'il faut parler ici de « lois, ce sont celles de la physique, de l'astronomie, de l'histoire, « qui seules sont les lois de l'être, et ont une pleine réalité. »

D. — Il suffit donc, selon vous, pour être religieux de poursuivre l'idéal, le beau, le vrai, le bien par l'art, la science ou l'héroïsme ; d'être un artiste, un savant, un héros ou simplement un homme qui prend la vie au sérieux. Il n'est pas nécessaire d'avoir la piété, la crainte et l'amour de Dieu qui supposent avant tout, comme le dit saint Paul, la croyance en un Dieu personnel et rémunérateur.

M. R. — Non, assurément. En dernière analyse, « laisser l'idée « religieuse dans sa plus complète indétermination ; tenir à la fois « pour ces deux propositions : 1° la religion sera éternelle dans « l'humanité ; 2° tous les symboles religieux sont attaquables et « périssables, telle serait donc, si le sentiment des sages pouvait « être celui du grand nombre, la vraie théologie de notre temps. »

D. — Je vous prends à formuler en deux articles un symbole religieux au moment même où vous déclarez de par *le sentiment des sages* que tous les symboles religieux sont attaquables et périssables. Mais je ne m'en plains pas. Grâce à ces articles je commence à comprendre le mystère de votre théologie. Au fond elle diffère peu de ce qu'on appelle aujourd'hui la religion laïque.

Rationnellement, vous êtes sceptique absolu ; vous n'admettez, sur l'autorité de la raison, aucun dogme certain, pas même celui de l'existence de Dieu. Le Dieu de la raison est selon vous, tantôt, la catégorie de l'idéal, le résumé abstrait de la raison elle-même, tantôt cet infini d'Hegel qui s'engendre et se révèle plus ou moins complètement dans la nature et l'humanité par un perpétuel *devenir*. Théoriquement, vous êtes athée ou panthéiste, ce qui revient au même. Et voici la prière que ce scepticisme vous inspire : « O abîme, tu es le Dieu unique. Les larmes de tous les peuples sont de vraies larmes ; les rêves de tous les sages ren-

ferment une part de vérité. Tout n'est ici-bas que symbole et que songe. Les dieux passent comme les hommes, et il ne serait pas bon qu'ils fussent éternels. »

M. R. — Puisque vous citez ma prière sur l'Acropole, vous me donnez le droit de rappeler celle qui sert de péroraison à mon *Avenir de la métaphysique*. Celle-ci corrige celle-là ! C'est mon *Pater* à moi, et il faut beaucoup de bonne volonté pour y voir les sentiments d'un panthéiste ou d'un athée. « O Père céleste, « j'ignore ce que tu nous réserves. Cette foi que tu ne nous permets « pas d'effacer de nos cœurs est-elle une consolation que tu as « ménagée pour nous rendre supportable notre destinée fragile? « Est-ce là une bienfaisante illusion que ta pitié a savamment « combinée, ou bien un instinct profond, une révélation qui suffit « à ceux qui en sont dignes? Est-ce le désespoir qui a raison et la « vérité serait-elle triste? Tu n'as pas voulu que ces doutes « reçussent une claire réponse, afin que la foi au bien ne restât « pas sans mérite, et que la vertu ne fût pas un calcul. *Une* « *claire révélation eût assimilé l'âme noble à l'âme vulgaire;* « l'évidence en pareille matière eût été une atteinte à notre « liberté; *c'est de nos dispositions intérieures que tu as voulu* « *faire dépendre notre foi*... Sois béni pour ton mystère, béni pour « t'être caché, béni pour avoir réservé la pleine liberté de nos « cœurs ! »

D. — Voilà, je le reconnais, de religieux accents qui semblent bien loin du doute. Ce *Père céleste*, qui rappelle mot pour mot le *Pater* chrétien, que vous avez répété chaque jour pendant vingt-trois ans, suppose non seulement l'existence d'un Dieu distinct du genre humain dont il est le Père, mais d'un Dieu *déterminé*, d'un Dieu cause première, d'un Dieu qui est aux cieux, doctrine absolument contraire, au moins dans les termes, à votre théologie rationnelle. Toutefois, il n'y a ici de contradiction que dans les termes. Au fond, ce Père céleste n'est pas au ciel, mais dans les nuages d'un mysticisme qui a horreur de la certitude. Vous n'admettez et n'invoquez ce Père qu'en raison de l'évidence qui lui manque, et de la liberté que chacun conserve d'y croire ou de n'y pas croire et, s'il y croit, de le concevoir à sa guise. Ce Dieu en réalité n'est que l'idéal divin, œuvre intime des facultés de chacun, n'ayant d'existence que par elles, et une existence conforme à leur puissance et à leur élévation. « L'infini n'existe — vous le dites expressément — que quand il revêt une forme finie. Dieu ne se voit que dans ses incarnations. » C'est donc le sentiment humain, c'est le mysticisme qui produit et détermine Dieu, et après l'avoir créé l'aime, le prie suivant les *déterminations*

qu'il lui donne. Votre Père céleste n'a pas d'autre sens. C'est un Dieu de fabrique humaine, portant l'estampille du philosophe ou du charbonnier qui le produit. Dans la théologie catholique, Dieu fait l'homme à son image : dans la vôtre, c'est l'homme qui fait Dieu à la sienne. De là, autant de dieux que de tempéraments divers. Comme le remarque spirituellement M. Caro [1], il y a le Dieu des grandes races et celui des races inférieures. Il y a le Dieu des grands esprits et celui des petits esprits, le Dieu des *parties simples* et celui des *parties cultivées* de l'humanité. Il y a le Dieu bourgeois, des petites gens; le Dieu voltairien des bonnes gens; le Dieu conçu dans un sens de plus en plus raffiné des critiques; le Dieu de la haute culture intellectuelle qui élirait domicile sous la coupole de l'Institut, s'il était plus sûr de son existence. Tous ces dieux, en effet, n'ont d'autre existence, d'autre nature, que l'existence et la nature qu'ils tiennent de leurs incarnations dans l'humanité. Votre théologie n'est donc, au fond, que l'étude critique de la nature humaine dans ses hautes parties et ses sentiments élevés. Comme vous le dites, d'ailleurs, il n'y a de réel que le monde et l'humanité.

M. R. — Il est vrai que mon Dieu n'est pas celui de tout le monde. A quoi servirait la critique? Mais je maintiens qu'on ne peut sérieusement m'accuser d'athéisme puisque « mon dogme est la foi au divin et à la grande participation que l'homme y a. »

D. — Ce dogme-là me paraît insuffisant : mais passons. Que pensez-vous de cet autre dogme qu'on appelle la Providence?

M. R. — « La claire vue scientifique d'un univers où n'agit d'aucune façon appréciable aucune volonté libre supérieure à celle de l'homme devint, depuis les premiers mois de 1846, pour mon ami M. Berthelot et pour moi, l'ancre inébranlable sur laquelle nous n'avons jamais chassé. La Providence individuelle, comme on l'entendait autrefois, n'a jamais été prouvée par un fait caractérisé. »

D. — Il n'y a donc pas dans la nature, comme le croit vulgairement le genre humain de fait spécialement intentionnel ayant sa cause en dehors de la volonté libre de l'homme ou de l'action spontanée des animaux?

M. R. — Comment y en aurait-il puisqu'il n'y a rien au-dessus de l'homme? La Providence, prise dans son sens *raffiné* et vraiment critique n'est autre chose que « l'ensemble des conditions fondamentales de la marche de l'univers ».

[1] *L'idée de Dieu,* chap. II. p. 71.

D. — Je ne vois pas la place que cette définition laisse à la prière?

M. R. — La prière est une niaiserie, et « le piétiste qui assomme Dieu de ses prières, un nigaud ».

D. — Vous traitez durement le genre humain. Car il a toujours et partout prié, et il ne paraît pas qu'il doive sitôt se corriger de cette niaiserie. Vous disiez cependant tout à l'heure que l'homme a une grande participation au divin. » Comment conciliez-vous cette niaiserie universelle avec cette universelle participation au divin?

M. R. — Rien de plus simple. C'est une question de psychologie.

III

« La psychologie part de l'hypothèse d'une humanité parfaite-« ment homogène qui aurait toujours été telle que nous la voyons, « et cette hypothèse renferme un part de vérité; car il y a vraiment « des attributs communs de l'espèce humaine qui en constituent « l'unité; mais elle renferme aussi une erreur grave, ou plutôt « elle méconnaît une vérité fondamentale révélée par l'histoire : « c'est que l'humanité n'est pas un corps simple et ne peut être « traitée comme telle... Dans la réalité, on est plus ou moins « homme, plus ou moins fils de Dieu. On a de Dieu et de vérité ce « dont on est capable et ce qu'on mérite. Je ne vois pas de raison « pour qu'un Papou soit immortel.... Tenez-vous-en à ceci : l'huma-« nité est de nature transcendante; *quis Deus incertum est*, *habitat* « *Deus*. »

D. — Je savais déjà que vous partagiez les hommes en deux classes : les *parties cultivées* et les *parties simples* de l'humanité. Mais je m'imaginais que vous basiez cette classification uniquement sur le degré plus ou moins élevé de culture intellectuelle. Je vois bien maintenant qu'entre « l'âme noble et l'âme vulgaire » il y a une différence plus profonde; et qu'il n'y a pas seulement des degrés dans la culture des facultés de l'homme et des différences dans leur emploi, mais qu'il y en a dans leur nature même. En d'autres termes, les hommes ne diffèrent pas seulement en science et en vertu, ils diffèrent en *humanité*, ils sont « plus ou moins hommes; » c'est à dire « plus ou moins fils de Dieu ». Voilà, étant donnée votre théologie, un mystère qui m'est plus difficile à comprendre que le mystère chrétien de l'incarnation. Je sais bien que l'Ecriture dit : « Vous êtes des Dieux et les fils du Très-Haut; » je n'ignore pas que saint Pierre et surtout saint Paul enseignent que les hommes sont fils de Dieu et participent en quelque sorte à la na-

ture divine par la création et par la grâce. Mais je ne m'explique pas comment, n'admettant ni la création ni l'ordre surnaturel, vous pouvez faire de l'homme un fils de Dieu.

M. R. — L'homme est fils de Dieu par sa participation « au divin » et il l'est plus ou moins suivant « la vibration de l'éther divin qu'il porte en soi. »

D. — J'entends. Mais ce *divin*, cet *éther divin* que « tout porte en soi », quel en est l'origine et le principe? L'homme le trouve-t-il en lui comme un élément de sa propre nature, comme une partie intégrante de son moi, ou bien va-t-il le puiser ailleurs et plus haut que lui? Dans le premier cas, il n'est pas seulement fils de Dieu et plus ou moins fils de Dieu, mais il est Dieu et plus ou moins Dieu. Dans le second cas, où est la source où il va puiser le divin, puisque « il n'y a rien au-dessus de l'homme? » et quelle est cette source, l'absolu hors de l'humanité n'étant, selon vous, qu'une *abstraction*, l'infini n'existant que lorsqu'il revêt une forme finie, et Dieu ne se voyant que dans ses incarnations? »

M. R. — « Tenez-vous-en à ceci : l'humanité est de nature transcendante, *quis Deus incertum est, habitat Deus.* »

D. — Je préfère, pour mon compte, m'en tenir à la définition du catéchisme : l'homme est une créature raisonnable composée d'une âme et d'un corps; c'est plus simple, plus intelligible, plus conforme à la raison et à l'expérience, que la transcendance de votre nature. Mais peut-être n'admettez-vous pas que l'homme se compose d'une âme et d'un corps unis entre eux par le lien de la personnalité quoique essentiellement distincts l'un de l'autre? Êtes-vous matérialiste ou spiritualiste?

M. R. — Spiritualisme et matérialisme sont deux mots dont je ne me sers jamais. « Je ne sais pas bien si je suis spiritualiste ou matérialiste. Le but du monde, c'est l'idée; mais je ne connais pas un cas où l'idée se soit produite sans matière, je ne connais pas d'esprit pur ni d'œuvre d'esprit pur. »

D. — Puisque vous n'admettez pas d'esprit pur au sens où l'entendent les spiritualistes, il s'ensuit que l'âme de l'homme ne peut vivre séparée de son corps, et quand l'homme meurt, tout meurt. N'est-ce pas là votre pensée?

M. R. — « L'immortalité est un de ces bons vieux mots, un peu lourds, que la philosophie doit interpréter dans des sens de plus en plus raffinés, mais qu'elle ne pourra jamais remplacer avec avantage. » Pour moi, « je ne vois pas de raison pour qu'un Papou soit immortel », mais je n'en vois pas non plus pour qu'un homme de génie ne le soit pas. On est immortel comme on est fils de Dieu, autant qu'on en est capable et autant qu'on le mérite. On

peut « s'assurer contre le néant par un moyen bien simple, en faisant des œuvres qui restent. »

D. — Je crois comprendre le sens que vous donnez à ce mot d'immortalité. L'homme peut être immortel par ses œuvres, mais il ne l'est pas par sa nature. C'est dans ce sens raffiné que l'épicurien Horace s'écriait : *non omnis moriar*, je ne mourrai pas tout entier. Mais la personne humaine, ce moi dont nous avons, dont vous avez vous surtout un sentiment si vif et si absorbant, que devient-il après la mort?

M. R. — « La personnalité est un moi concentré en lui-même par opposition à un autre moi. » En dissolvant le corps, la mort détruit du même coup le moi, la vie personnelle, et ne laisse que le souvenir historique de « son rapport avec l'esprit éternel qui agit et se continue à travers les siècles. » Quand elle ne s'en prend qu'au Papou et à ces foules innombrables qui composent les parties simples de l'humanité, la mort, selon une pensée qu'admire M. Littré, n'est « qu'une fonction, la dernière et la plus tranquille de toutes. Pour moi, je la trouve odieuse, haïssable, insensée, quand elle étend sa main froidement aveugle sur la vertu et le génie. Une voix est en nous, que seules les bonnes et grandes âmes savent entendre, et cette voix nous crie sans cesse : La vérité et le bien sont la fin de la vie; sacrifiez tout à ce but; et quand, suivant l'appel de cette sirène intérieure, qui dit avoir les promesses de vie, nous sommes arrivés au terme où devrait être la récompense, ah! la trompeuse consolatrice! elle nous manque. Cette philosophie qui nous promettait le secret de la mort, s'excuse en balbutiant, et l'idéal, qui nous avait attirés jusqu'aux limites de l'air respirable, nous fait défaut quand, à l'heure suprême, notre œil le cherche. Le but de la nature a été atteint; un puissant effort a été tenté, une vie admirable a été réalisée, et alors, avec cette insouciance qui la caractérise, l'enchanteresse nous abandonne, et nous laisse en proie aux tristes oiseaux de la nuit. »

D. — Voilà de bien belles phrases, et des mots d'un cliquetis charmant. Quant à leur signification, je n'en découvre qu'une seule, à savoir que la vie la plus admirable du sage, du héros et du saint n'a pas de lendemain, et que la seule inscription qui convienne à la porte de nos cimetières est celle que Dante a mise sur la porte de son enfer : *Vous qui entrez ici, laissez toute espérance!* Vu la brièveté et les misères de la vie présente, voilà qui me semble peu encourageant à la poursuite d'un vrai toujours fuyant et d'un bien qui exige tant de sacrifices. Comment sans la croyance en un Dieu personnel et rémunérateur, et en l'existence d'une autre vie pouvez-vous soutenir le courage de l'homme contre les combats du

dedans et les entraînements du dehors? Où sera la règle obligatoire des mœurs? où prendre surtout le mobile efficace de la vertu?

IV

M. R. — « La force morale n'est pas le fruit d'un syllogisme. Il est prudent de n'associer le sort des croyances morales à aucun système. Aucune foi n'a de privilège à cet égard; on peut être un chrétien des premiers jours avec les idées en apparence les plus négatives; on peut voir soudés dans le même homme un ascète et un jacobin. »

D. — Ainsi, la morale n'est pas seulement indépendante du dogme religieux, elle est indépendante de la raison et de tout dogme rationnel, y compris le dogme de l'existence de Dieu et d'une autre vie. Est-ce bien votre pensée?

M. R. — Oui, si ce n'est que je la pousse beaucoup plus loin. Je suis convaincu que les dogmes en général, et les dogmes religieux en particulier, loin d'être un appui nécessaire à la morale, lui sont un obstacle et un péril. « J'aurais mille fois plus de confiance en un sceptique que dans tous les dévots. La bonté du sceptique est la plus solide de toutes. »

N'ayant de parti pris sur rien, et par conséquent n'étant « l'adversaire de rien ni de personne, » il pratique sans effort la tolérance de toutes les manières de penser et d'agir, ce qui est le comble de la bonté. D'ailleurs le doute qui fait la grandeur du penseur, — les esprits étroits ne doutent jamais, — fait aussi le mérite de l'homme vertueux. « Si je vois la vertu songer trop à ses placements sur une vie éternelle, je suis tenté de lui insinuer discrètement la possibilité d'un mécompte, et comme la mystique dont parle Joinville, je voudrais par moment brûler le paradis par amour de Dieu. »

D. — On n'est pas plus désintéressé et plus généreux. Mais outre qu'il est assez difficile d'aimer Dieu jusqu'à l'oubli de son propre bonheur quand on doute s'il y a un Dieu, — et c'est le cas du sceptique, — il est à craindre que l'incendie du paradis céleste ne fasse trop songer la vertu à ses placements sur le paradis terrestre. J'ose même dire que généralement elle ne brûle le premier que pour mieux jouir du second, ce qui est assurément très logique, mais n'est pas absolument désintéressé.

Mais, désintéressée ou non, votre morale doit avoir une base; elle ne peut être suspendue, comme le penseur, dans les royaumes de

l'air. Où est son point d'appui puisque ni la raison ni la foi ne peuvent le lui fournir.

M. R. — « La morale de l'école critique s'appuie sur le sentiment de la noblesse humaine et sur un fondement plus sûr encore. Fiez-vous à celui qui la porte dans les besoins de sa nature, car lors même que l'abaissement du siècle infligerait un démenti à la bonne opinion qu'il a de son espèce, sa propre conscience suffirait pour lui inspirer le respect de lui-même et lui faire défier le sourire de ceux qui pensent que la vertu est toujours une jactance ou une duperie. »

D. — La base me semble peu solide, et, dans tous les cas trop étroite pour porter les mœurs du genre humain. Certainement ceux qui ont le vif sentiment de la noblesse de la nature humaine, y trouvent un motif puissant de ne pas s'avilir, et ceux qui portent la morale dans les besoins de leur nature, n'ont qu'à satisfaire ces besoins pour être vertueux. Mais pour les premiers, comme pour les princes, il y a la ressource de l'*incognito*, et l'on sait s'ils en usent. Quant aux seconds, il n'est pas rare qu'ils portent dans les besoins de leur nature la morale et autre chose encore. Mais supposons que ces motifs suffisent aux âmes nobles qui ont le sentiment de leur noblesse et à celles qui ont la vertu innée : et les autres? Car il y en a, et il semble bien que c'est le plus grand nombre. La morale n'existe-t-elle pas pour la foule, et si elle existe, est-elle obligatoire pour tous?

M. R. — Je l'ai dit, « on est plus ou moins fils de Dieu. On a de Dieu et de vérité ce dont on est capable et ce qu'on mérite. » Il en est de même de la vertu. Ceux qui ne portent pas la morale dans les besoins de leur nature, ne sont pas plus tenus d'être vertueux que d'être peintres, poètes, mathématiciens ou critiques. Qui sait d'ailleurs si ce qu'on appelle la vertu est le vrai but de la vie. Pour moi, « je ne puis m'ôter de l'idée que c'est peut-être après tout le libertin qui a raison et qui pratique la vraie philosophie de la vie. »

D. — A ce compte la vertu est un produit de la nature et elle n'est pas pour tous les hommes une obligation morale. En d'autres termes l'homme, par cela seul qu'il est homme, n'est pas tenu « d'éviter le mal et de faire le bien, » comme dit l'Écriture, ce qui revient à dire qu'il n'y a ni bien ni mal?

M. R. — « Une philosophie perverse sans doute m'a porté à croire que le bien et le mal se transforment l'un dans l'autre par des nuances aussi indiscernables que celle du cou d'une colombe. » D'ailleurs, je l'ai déjà dit, pour être vraiment morale, la vertu doit être désintéressée. Or, je le demande, où serait le désintéressement

si l'on pouvait discerner certainement le bien du mal. « Si les vérités morales étaient des résultats mathématiquement démontrés, elles perdraient tout leur prix; elles cesseraient même d'être morales, puisqu'il n'y aurait pas plus de mérite à les croire qu'à croire à la géométrie et à s'arrêter devant le Code pénal. »

D. — Vous n'êtes pas, je le vois, de l'avis de ce poète païen qui disait de lui-même et certainement, vous excepté, de tous les fils d'Adam :

..... Video meliora proboque,
Deteriora sequor.

Pour vous, connaître et pratiquer le devoir, c'est tout un. Je connais peu de saints de votre force. Mais de plus, ne craignez-vous pas qu'à force de vouloir rendre la vertu désintéressée vous n'en désintéressiez tout le monde? Vous ne partagez pas le sentiment des moralistes qui déclarent unanimement qu'une loi incertaine n'est pas obligatoire, *lex dubia non obligat*. Sur quoi vous fondez-vous pour penser autrement que tout le monde?

M. R. — Je l'ai dit récemment à M. Cherbuliez : « Vous avez voulu chercher comment le bien confine au mal, et en dernière analyse, où est le bien. Nos hésitations à cet égard viennent de cette divine parabole de l'enfant prodigue. La question a été posée le jour où des pécheresses ont été présentées comme plus près du royaume de Dieu que le pharisien méthodique et pédantesque en ses observances. Le plus bel enseignement du christianisme est que la vertu consiste moins dans les œuvres que dans les sentiments du cœur, si bien que l'Eternel a des tendresses pour la faute qui vient d'une ardeur généreuse ou d'un égarement d'amour, tandis qu'il n'a que de l'aversion pour l'apparente régularité, laquelle peut fort bien s'associer à la bassesse et à l'égoïsme. En d'autres termes, le don gratuit qui fait la noblesse de l'âme l'emporte infiniment sur nos chétifs efforts pour changer l'arrêt divin. Voilà probablement le seul dogme sur lequel nous soyons d'accord avec Calvin; l'élection divine est souvent le renversement des jugements des hommes; la grâce est la source de tout bien; notre seul mérite est de ne pas la contrarier. »

D. — C'est sans doute par crainte de l'orthodoxie que vous professez avec Calvin une erreur qui doit cependant répugner à un libéral tel que vous, puisque cette erreur est la négation même du libre arbitre. Vous invoquez aussi l'Évangile et voulez à toute force que *Jésus soit à vous*, surtout en morale. Vous y tenez à ce point, que, n'ayant pas le courage de monter jusqu'à Lui, vous

le faites descendre jusqu'à vous, et mettez dans sa divine morale ce blasphème de la vôtre : « L'Éternel a des tendresses pour *la faute* qui vient d'une ardeur généreuse ou d'un égarement d'amour. »

Dieu a des miséricordes infinies pour le repentir. Il n'a que de l'horreur pour le péché, d'où qu'il vienne. Si l'enfant prodigue est accueilli par son père avec un amour si miséricordieusement empressé et attendri, c'est qu'il revient à lui la honte sur le front et la contrition dans l'âme. Si les pécheresses sont présentées dans l'Évangile comme plus près du royaume de Dieu que le pharisien orgueilleux et confiant en sa fausse justice, ce n'est pas parce qu'elles sont pécheresses, mais parce qu'elles sont plus disposées que le pharisien à cesser de l'être. « Le plus bel enseignement du christianisme, dites-vous, est que la vertu consiste moins dans les œuvres que dans les sentiments du cœur, » et c'est sans doute pour vous conformer à cet enseignement que, « tout en ayant beaucoup aimé vos amis, vous leur avez été très peu serviable. » Je ne connais pas ce christianisme-là. Celui que je connais veut sans doute que la vertu soit dans le cœur, mais il n'entend pas qu'elle y reste à l'état platonique. « Ce ne sont pas ceux qui disent : Seigneur, Seigneur, qui entreront dans le royaume des cieux, mais ceux qui font la volonté de mon Père. » Ce n'est pas pour leurs beaux sentiments, c'est pour leurs bonnes œuvres qu'il sera dit aux justes, dans cette vallée de Josaphat dont vous parlez si lestement, mais où vous serez, car ce nom ne fait que symboliser dans le prophète Joël l'universalité des jugements de Dieu : « Venez les bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé dès l'origine du monde. » Voilà l'enseignement de Jésus et du christianisme. Ne trouvez-vous pas, pour employer vos propres paroles, que « cela vaut mieux que de débiter des tirades sur l'idéal et de savoir déguiser, sous une sentimentalité prétentieuse, le sophisme de l'esprit et la fausseté du cœur. » Vous dites, mieux que je n'aurais su dire moi-même, le fond vrai de votre morale. Non seulement elle n'est pas chrétienne, mais, théoriquement au moins, elle est bien au-dessous de la morale païenne. Elle est la négation du devoir, comme votre théodicée est la négation de Dieu et votre psychologie la négation de l'âme.

V

En quittant la soutane et en abjurant la foi catholique, M. Renan s'était flatté de demeurer chrétien par le cœur et de

conserver la sève morale de l'Évangile sans porter les chaînes de ses dogmes. « Je suis encore chrétien, m'écrivait-il, et je le serai toujours. » Il comptait sans cette terrible menace de Jésus-Christ : « Celui qui tombera sur cette pierre, par son infidélité, s'y brisera, et elle écrasera celui sur qui elle viendra à tomber [1]. » Sa belle résolution ne pouvait tenir, et il est obligé d'avouer que « depuis sa sortie de Saint-Sulpice il n'a fait que baisser ».

Il a baissé plus qu'il ne l'avoue, et je ne connais pas, même dans les confessions de J.-J. Rousseau, d'abaissement moral plus attristant que celui qu'il étale avec une *gaie ironie* dans la conclusion de ses souvenirs d'enfance et de jeunesse. Ce n'est plus seulement un sceptique qui se gaudit de ne croire à rien ni à personne, c'est un plaisant sexagénaire qui trouve qu' « après soixante ans de vie sérieuse on a le droit de sourire » et d'amuser le public de ses bons mots non seulement sur ses propres ridicules, ce qui n'est que malséant, mais encore sur tout ce qu'il y a de plus respectable et de plus sacré pour la conscience humaine, licence qui ne va jamais de compagnie avec le sens moral.

Le scepticisme est une infirmité mentale qui inspire une pitié sympathique quand elle se rencontre dans des âmes qui, comme MM. Jouffroy et Littré, sentent leur mal et en souffrent ; mais c'est une maladie absolument repoussante quand celui qui en est atteint s'en glorifie comme d'un titre de sagesse, et montrant ses plaies aux passants, exploite ce spectacle à leur perte et à son bénéfice.

Je le dis, à mon cœur défendant, M. Renan est ce sceptique-là. Oh ! il n'a besoin de la pitié de personne ! Comme l'ange de Laodicée, il dit à qui veut l'entendre : « Je suis content, je suis riche en science et en vertus, je suis comblé de biens et je n'ai besoin de rien. »

M. Renan déclare donc qu'il est vertueux et il explique par le détail comment il a tenu « la gageure paradoxale de garder les vertus cléricales sans la foi qui leur sert de base et dans un monde pour lequel elles ne sont pas faites ». Sans doute il n'a pas retenu tout ce qu'on lui avait appris au séminaire. Depuis qu'il est sorti de Saint-Sulpice, il n'a gardé que le *quart* des vertus d'un sulpicien ; mais avec ce quart, « il a encore été fort au-dessus de la moyenne. » Du reste, il convient qu'il n'y a pas grand mérite, d'abord parce que les vertus qu'il a pratiquées sont dues à la force de l'habitude contractée pendant son éducation cléricale. « Le vide fait quelquefois le même effet que le plein. La poule à qui l'on a arraché le cerveau continue néanmoins, sous l'action de

[1] S. Matth., xxi, 44.

certains excitants, à se gratter le nez. » D'ailleurs ces vertus lui ont amené de telles aventures et joué des tours si singuliers que M. Labiche y trouverait matière à une comédie fort amusante pour les habitués du Palais-Royal.

Le quart vertueux que M. Renan emporta de Saint-Sulpice comprend en tout quatre vertus; il a lâché les douze autres parce qu'elles tiennent à une croyance positive et ne sont pas du nombre de « celles qu'un philosophe peut approuver ».

Ces quatre vertus cardinales, base de sa sainteté laïque, sont « la pauvreté, la modestie, la politesse et la règle des mœurs », c'est-à-dire la chasteté.

« La pauvreté, dit-il, est celle des vertus de la cléricature qu'il a le mieux gardé », ce qui n'est pas étonnant quand on se rappelle que « seul de son siècle il a compris François d'Assise ». Il n'a pas un pouce de terrain, pas une maison ayant pignon sur rue : « cela lui a semblé lourd, matériel, contraire au principe : *non habemus hic manentem civitatem* », et surtout chargé de trop d'impôts et d'un revenu trop casuel. Il a bien eu la tentation d'acheter un coin de terre sur les bords du lac d'Annecy, mais « une voix intérieure l'en a empêché. » Quant aux titres de rente sur bons placements, ils ne sont pas incompatibles avec la pauvreté : « les valeurs sont choses plus légères, plus éthérées, plus fragiles; elles attachent moins, et on risque plus de les perdre. » Il en possède donc un certain nombre qui lui assurent « la petite aisance qu'il a maintenant, laquelle ne lui est venue que tard *et malgré lui* ». En sollicitant la chaire de professeur de langues sémitiques au Collège de France, il ne lui était jamais venu à la pensée qu'il pût en tirer un sou. Voué, par esprit de pauvreté aux travaux désintéressés, il est toujours désagréablement affecté, quand on lui impose le payement de ses jetons de présence, soit à l'Académie, soit dans les nombreuses commissions scientifiques et littéraires dont il fait partie. Sans M. Michel Lévy, il ne se serait jamais douté qu'il y avait en lui quelque capital de production littéraire. Ce libraire, « créé par un décret spécial de la *Providence* pour être son éditeur », a été obligé de lui apporter des conventions écrites sur papier timbré pour lui faire accepter ses droits d'auteur. C'est avec le même détachement que M. Renan aspire en ce moment à la succession de M. Delisle dans l'administration de la Bibliothèque nationale. Sa petite aisance sera fort gênée des 15 000 francs par an que lui rapportera cette nouvelle place, s'il parvient à l'obtenir. Mais il se rattrapera en pratiquant plus que jamais la *pauvreté d'esprit* de l'Évangile.

La modestie de M. Renan égale sa pauvreté. Ce n'est pas qu'en-

traîné par les applaudissements d'un public corrupteur, il n'ait commis quelques légères fautes contre cette vertu; mais, s'écrie-t-il avec modestie, « malgré tout, et une fois l'indulgence obtenue pour les péchés véniels, oui, j'ai été modeste, et ce n'est pas sur ce point que j'ai manqué à mon programme de sulpicien obstiné ». La preuve, c'est qu'il est le moins littéraire des hommes et qu'il n'eut quelque temps d'estime pour la littérature que pour complaire à M. Sainte-Beuve, lequel avait sur lui beaucoup d'influence. Depuis qu'il est mort, il n'y tient plus, témoins ses *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*. Il tient si peu à la popularité, que ses succès l'ennuient. Il a passé un an à éteindre le style de la *Vie de Jésus*, pensant, mais un peu tard, que les pendeloques et les clinquants ne sont pas de mise en un tel sujet. Ce n'est pas sa faute s'il a du talent, le style comme l'argent lui vient malgré lui, ce qui ne prouve rien ni contre sa pauvreté ni contre sa modestie.

Sa politesse rencontre moins d'objections que sa modestie, et sur ce chapitre au moins on lui rend ordinairement justice. Comment pourrait-on refuser cette vertu à un homme qui non seulement se montre poli envers tout le monde sans exception, mais à qui « il serait impossible de manquer d'égards envers un chien, de le traiter rudement et avec un air d'autorité. » Malheureusement sa politesse n'est pas payée de retour, et voilà encore une vertu sans emploi, « nos machines démocratiques excluant l'homme poli ». Pour la pratique de la politesse et de vertus plus importantes encore, M. Renan est né deux siècles trop tard. Il était fait pour une société fondée sur le respect, où l'on est salué, classé, placé d'après son costume. Il n'est plus à l'aise qu'à l'Institut et au Collège de France, où les garçons de bureau et les employés « sont tous des hommes bien élevés et lui témoignent une très haute estime ». Ailleurs, la place n'est plus tenable. Ainsi, il a dû depuis longtemps renoncer à l'omnibus, les conducteurs commençant à le prendre pour un voyageur sans sérieux. En chemin de fer, grâce à sa politesse, il n'a jamais que la dernière place, à moins que le chef de gare ne le prenne sous sa protection. Voilà une vertu bien mal récompensée.

Sa quatrième vertu, *la règle des mœurs*, n'a pas reçu du monde un plus respectueux accueil. Dominé par ses idées cléricales, il avait pris la résolution de se conserver chaste en quittant la soutane. Il continua donc à vivre dans Paris ainsi qu'il l'avait fait au séminaire. « Plus tard, il vit bien la vanité de cette vertu comme de toutes les autres, » sans excepter celles qu'un philosophe peut approuver; « il reconnut en particulier que la nature ne tient pas du tout, au contraire, à ce que l'homme soit chaste. » M. Sainte-

Beuve et M. Mérimée, qui avaient sur lui l'influence que l'on sait, n'eurent pas de peine à lui démontrer, sur ce point, la niaiserie de ses idées cléricales. Mais ils ne purent le gagner à leur pratique. M. Renan fut sauvé par ce principe de saint Paul : *Omnia mihi licent, sed non omnia expediunt.* Il s'était permis d'abjurer sa foi : une grande hardiesse; c'était assez pour une fois. Une seconde hardiesse contre le Décalogue eût tout compromis. On n'aurait pas manqué de dire : où est la femme? Les gens du monde sont si superficiels! Sous peine d'être peu écouté le libre-penseur doit avoir au moins l'apparence d'être réglé en ses mœurs. Bien lui en a pris de l'être. « J'ai ainsi fait passer, dit-il, ce que la médiocrité humaine regarde comme des hardiesses, grâce à un style modéré et à des mœurs graves. » Toute médaille a son revers. « Il est hors de doute qu'en ce point, comme en beaucoup d'autres, ses principes cléricaux, conservés dans le siècle, lui ont nui aux yeux du monde. Mais, tant il est vrai que la vertu, malgré sa vanité, est utile à tout, elle ne lui a pas nui pour le bonheur. Outre qu'il a été aimé de quatre femmes, sa mère, sa sœur, sa femme et sa fille, « les autres femmes ont en général (!) compris ce que sa réserve affectueuse renfermait de respect et de sympathie pour elles. » Sa part a donc été bonne en ce monde, et il espère bien qu'elle sera encore meilleure en l'autre; « car il s'imagine souvent que les jugements qui seront portés sur chacun de nous dans la vallée de Josaphat ne seront autre chose que les jugements des femmes, contresignés par l'Éternel. »

C'est par ce mot que M. Renan termine le chapitre de ses quatre vertus. Cette mièvrerie est un peu fade, mais le goût en est relevé par le sel du blasphème. C'est du Marivaux et du Voltaire réunis.

Il n'y a pas de tableau sans ombre, ni d'homme vertueux sans défauts. Quand on entreprend la tâche délicate de faire son panégyrique avant son testament, l'art consiste à faire ressortir l'éclat de ses vertus par l'ombre de ses défauts, ou d'avouer, avec humilité, dit M. Renan, des défauts légers et tout extérieurs, pour s'attribuer, par ricochet, de grandes vertus. Cet art, il l'a mis en œuvre dans ses *Souvenirs.*

Après ses vertus, il confesse donc ses défauts. Il en avoue deux, juste la moitié de ses vertus, et, comme ses vertus, il les tient de son éducation cléricale. Le premier est « un certain manque de franchise dans le commerce de la vie. Il mentait donc assez souvent, non par intérêt, mais par dédain, par la fausse idée qui le porte toujours à présenter les choses à chacun comme il peut les comprendre. » Sa sœur le convertit; elle lui devait bien cette

compensation pour la part qu'elle avait prise à la perte de sa foi. Depuis 1851 M. Renan ne croit pas avoir fait un seul mensonge, excepté « les mensonges joyeux, de pure eutrapélie, les mensonges officieux et de politesse que tous les casuistes permettent, et aussi les petits faux-fuyants littéraires en vue d'une vérité supérieure par *les nécessités d'une phrase bien équilibrée*, ou bien pour éviter un plus grand mal, qui est de poignarder un auteur ». Heureusement que les exceptions confirment la règle : autrement la conversion de M. Renan paraîtrait bien compromise, et ses amis feraient prudemment de ne pas trop se fier à sa sincérité. Du reste il paraît qu'ils lui pardonnent cette manière d'agir et d'écrire, « la mettant sur le compte de son éducation cléricale. »

Ses amis ont plus de peine à lui pardonner son second défaut, c'est-à-dire « une certaine froideur, non à les aimer, mais à les servir ». Tout en avouant ce défaut, qui de son vrai nom s'appelle égoïsme, M. Renan s'applique surtout à s'en justifier et à le transformer en vertu. D'abord il va sans dire qu'il le tient du séminaire où « une des choses les plus recommandées était d'éviter les *amitiés particulières* ». Partant de là, il s'efforce de prouver que l'amitié est « une erreur, une injustice, un larcin fait à la société humaine, une coterie qui rétrécit l'esprit, nuit à la largeur d'appréciation, et constitue la plus lourde chaîne pour l'indépendance ». Si l'amitié n'était qu'un sentiment psychologique qui rapproche et unit deux âmes, on pourrait sans inconvénient se donner cette jouissance, et M. Renan déclare qu'il se l'est donnée, « ayant beaucoup aimé » le très petit nombre de ses amis. Mais dès que ce sentiment exclusif se traduit en actes, en dons, en services, l'injustice commence. En effet, rendre un bon service à quelqu'un, c'est en priver un autre, quand ce n'est pas lui en rendre un mauvais, de même que donner du pain à un pauvre qui n'en a pas, c'est l'enlever à un autre pauvre qui en a le même besoin. La justice n'interdit pas seulement qu'on ait de la sympathie pour ses amis et de la compassion pour les pauvres, mais elle ne permet pas qu'on rende service aux uns et qu'on assiste les autres. Aussi, conclut M. Renan, « dès qu'un nœud va se former, mon principe sulpicien : *Pas d'amitiés particulières*, vient comme un glaçon empêcher l'agglutination de se faire. A force d'être juste, j'ai été peu serviable; je n'ai obligé presque personne. » Cette manière de pratiquer l'amitié l'a rendu sans grande influence en ce monde. Mais « cela lui a été bon au point de vue littéraire, » et c'est l'important, quoique par modestie, il soit le moins littéraire des hommes.

Voilà dressé par lui-même le bilan moral de M. Renan. Il en

est fort content. « Tout bien pesé, dit-il, si j'avais à recommencer ma vie, avec le droit d'y faire des ratures, je n'y changerais rien. Je n'ai manqué presque à rien de mes promesses de cléricature. » Le contentement de soi, en cette matière, est toujours en raison inverse du sens moral; plus l'un monte, plus l'autre baisse. Je trouve moins de satisfaction de lui-même, mais une conscience mieux informée dans cet aveu qu'il faisait, il y a quelques mois, en pleine Académie, à M. Cherbuliez : « A notre insu, c'est souvent à ces formules rebutées de la vieille croyance que nous devons les restes de notre vertu. Nous vivons d'une ombre, du parfum d'un vase vide; après nous, on vivra de l'ombre d'une ombre; je crains par moments que ce ne soit un peu léger. »

Mais qui vivra verra. L'avenir vivra de ce qu'il pourra, ou ne vivra pas. Pour M. Renan la question n'est pas là; elle est en lui-même. Or il est content de son sort, comme de sa vertu, mais absolument content. Pourquoi est-il si content? C'est parce que il a vécu dans un siècle qui « n'aura probablement pas été le plus grand, mais qui sera tenu sans doute, pour le plus amusant des siècles ». Il s'y est donc bien amusé, et « il n'aura, en disant adieu à la vie, qu'à remercier la cause de tout bien, qu'il ne connaît pas, — et qu'il ne tient pas à connaître, — de la charmante promenade qu'il lui a été donné d'accomplir à travers la réalité ».

Le point de départ de cette promenade a été humble. Mais voyez sa chance! « Ce fils de paysans et de pauvres marins, couvert du triple ridicule d'échappé de séminaire, de clerc défroqué, de cuistre endurci, a tout d'abord été accueilli, écouté, choyé même » par de nombreux et puissants amis qui, ne professant pas ses principes sur l'amitié, n'ont pas craint de blesser la justice en lui ouvrant les portes de l'Institut et du Collège de France, à l'exclusion de tant de compétiteurs, peut-être plus méritants que lui. La France et l'Europe se sont conjurées pour l'accabler de leurs bienfaits, pour acheter ses livres, lire ses articles et porter son nom jusqu'aux extrémités de la terre. La nature elle-même s'en est mêlée et a plus d'une fois mis des coussins sous ses coudes pour lui éviter les chocs trop rudes. « Une fois, lors de la mort de sa sœur, elle l'a, à la lettre, chloroformé pour qu'il ne fût pas témoin d'un spectacle qui eût peut-être fait une lésion profonde dans ses sens et nui à la sérénité ultérieure de sa pensée. » Quel bonheur! perdre sans s'en douter ceux que l'on aime le plus en ce monde et être ainsi préservé de la douleur de leur serrer une dernière fois la main, de leur dire un suprême adieu et de leur fermer pieusement les yeux! Après comme avant la mort de sa sœur et de sa mère, l'heureux M. Renan a donc con-

servé l'intégrité de ses sens et la sérénité de sa pensée. « Ma paix d'esprit est parfaite, dit-il. Une bonne humeur difficilement altérable, résultat d'une bonne santé morale, résultat elle-même d'une âme bien équilibrée et d'un corps supportable malgré ses défauts, m'a jusqu'ici maintenu dans une philosophie tranquille, soit qu'elle se traduise en optimisme reconnaissant, soit qu'elle aboutisse à une ironie gaie. Mon expérience de la vie a donc été fort douce et je ne crois pas qu'il y ait eu, dans la mesure de conscience que comporte maintenant notre planète (?), beaucoup d'êtres plus heureux que moi. Ainsi sans savoir au juste qui je dois remercier, pourtant je remercie. »

Si content qu'il soit de son passé et de son présent, M. Renan a pour l'avenir moins de sécurité béate. Cette vie de haute vertu et de bonheur parfait doit finir. Peut-être finira-t-elle bientôt. A soixante ans on a de longs souvenirs et de courtes espérances. Déjà des troubles persistants font craindre à notre heureux sexagénaire que sa vie plus heureuse que celle de Jacob, comme celle de ce patriarche, n'atteigne pas les années de ses pères. Il voit donc venir la mort, et cette perspective trouble la sérénité de sa pensée. « La mort est égalitaire à un degré qui l'irrite; c'est une démocrate qui nous traite à coups de dynamite; elle devrait au moins attendre, prendre notre heure, se mettre à notre disposition. » M. Augustin Cochin sur son lit de mort, écrivait à son illustre ami l'évêque d'Orléans : « J'aime la vie pour chercher Dieu, j'aime la mort pour le rencontrer. » A chacun sa visée. M. Renan aime la vie pour les jouissances qu'elle lui procure, il redoute la mort pour les souffrances et les démolitions successives qui la précèdent. Ce qu'il lui faut, c'est une mort *noble* qui est non un accident pathologique, mais une fin voulue, comme celle du soldat sur le champ de bataille. C'est pour cela que, n'étant pas soldat, il a désiré d'être sénateur, car, du train dont marche la république, il prévoit que nos sénateurs ne mourront pas par démolitions successives, et trouveront de belles occasions de se faire assommer et fusiller. Le suffrage des électeurs n'étant pas entré dans cette combinaison, M. Renan prend ses précautions contre « une de ces périodes d'affaiblissement où l'homme, — lisez M. Claude Bernard et M. Littré, — qui a eu de la force et de la vertu n'est plus que l'ombre et la ruine de lui-même, et souvent, *à la grande joie des sots*, s'occupe à détruire la vie qu'il avait laborieusement édifiée ». Pour se prémunir contre un pareil malheur, il déclare donc ce qui suit :

« Si un tel sort m'était réservé, je proteste d'avance contre les faiblesses qu'un cerveau ramolli pourrait me faire dire ou signer. C'est Renan sain d'esprit et de cœur, comme je le suis aujourd'hui

ce n'est pas Renan à moitié détruit par la mort et n'étant plus lui-même que je veux qu'on croie et qu'on écoute. »

Je me regarde comme l'un des *sots* visés par cette protestation. Car j'ai été l'un des premiers à me réjouir du retour à Dieu de M. Littré, et mon invincible amitié sera la dernière à désespérer de celui de M. Renan.

VII

Il est temps de conclure cette trop longue étude. Je serai bref; car, pour les lecteurs attentifs, ce qui précède porte avec soi sa conclusion.

M. Renan est heureux de sa vie et content de sa vertu. Quant à son bonheur, c'est un sentiment personnel auquel je n'ai pas à contredire. Du bonheur, comme des goûts et des couleurs, on ne dispute pas. J'y mets cependant une condition, c'est qu'il le garde pour lui et ne le recommande pas aux autres. Pour moi, et je crois être du plus grand nombre, la moitié de ce bonheur suffirait pour me rendre le plus malheureux des hommes. Par tout ce qu'elle a d'élevé dans l'âme et de généreux dans le cœur, la nature humaine répugne à ce bonheur fait de tout ce qu'il y a de plus abaissé dans les sentiments, l'égoïsme, de tout ce qu'il y a de plus déréglé dans l'intelligence, le scepticisme. Ce bonheur, c'est celui du disciple rabaissant ses maîtres pour repousser leur enseignement, celui du fils *poignardant* sa mère pour *caresser sa petite pensée;* du frère s'applaudissant de n'avoir pas dit un suprême adieu à sa sœur mourante pour ne pas obscurcir la sérénité de ses idées; de l'ami se glorifiant d'être *peu serviable* à ses amis pour ne pas blesser la justice; du citoyen contemplant *sans lésion de ses sens* les malheurs de sa patrie, et faisant profession d'avoir au cœur l'*amour de l'étranger autant que de la France;* de l'homme qui aime à ce point l'humanité, que, « lors même qu'il pourrait réformer le monde, peut-être le trouverait-il si curieux tel qu'il est, qu'il n'en aurait pas le courage. »

Voilà le bonheur de M. Renan; et ce bonheur sans affection, sans dévouement pour personne, il est sans lendemain, sans durée, sans espérance. « J'ai tant joui dans cette vie, dit-il allégrement, que je n'ai vraiment pas le droit de réclamer une compensation d'outre-tombe. » Que le droit n'y soit pas, c'est trop évident; mais qu'il prenne si facilement son parti du néant ou de pire encore, c'est une conception du bonheur qui n'est pas commune. Puisque c'est là son idéal, je le lui laisse.

Quant à sa perfection morale, c'est une autre question. Dieu

me garde de fouiller dans sa vie privée. Je jugerai l'arbre non à sa sève, mais à ses fruits. Or ses fruits, ce sont ses livres. « Je ferai des livres, » disait-il dans son enfance. Il a tenu sa parole et a beaucoup écrit. Ses livres, ses discours, ses articles, sont des actes publics qui ne sont pas seulement justiciables des règles du bon goût, mais des règles de la morale. Et quand je parle de la morale, ce n'est pas de la morale de M. Renan, c'est de la morale éternelle, de la morale du genre humain, que tout homme droit porte gravée dans sa conscience.

Eh bien, à la lumière de cette morale qui est de tous les temps, de tous les lieux et de toutes les consciences vraiment humaines, je dis que l'œuvre de M. Renan, depuis ses premiers articles dans la *Liberté de penser* jusqu'à ses derniers dans la *Revue des Deux-Mondes*, est, dans son esprit, ses tendances générales, ses procédés et ses effets, une œuvre immorale au premier chef. Son livre principal, en particulier, celui qui lui a acquis le plus d'argent et de célébrité, sa *Vie de Jésus*, est le plus grand crime de presse qui se soit commis en France depuis Voltaire. A quelque point de vue qu'on se place, saper par la base une religion qui depuis dix-neuf siècles soutient les mœurs, les lois, les institutions, la vie sociale en un mot, de toutes les nations civilisées du monde, surtout quand cette religion vous a élevé, sans avoir rien à mettre à la place que la *gaie ironie* du sage, ou la *divine ivresse du Thrace*, c'est plus qu'*un peu léger*, c'est un attentat de lèse-humanité. Et cet attentat, M. Renan l'a commis jusqu'à ses dernières limites. Son scepticisme démolisseur n'a pas seulement attaqué le fait de la religion révélée, il s'est retourné contre les fondements de la religion naturelle elle-même : Dieu, l'immortalité de l'âme, l'obligation morale.

Je sais bien que M. Renan peut alléguer et allègue en effet, pour sa défense, le droit à la liberté de penser, les intérêts de la science, et enfin le succès de ses écrits [1].

Je ne nie pas qu'il n'y ait une liberté légitime de la pensée; mais cette liberté, comme toutes les autres, n'est pas absolue parce qu'elle peut avoir et a des abus. Aussi a-t-elle toujours été réglementée dans toutes les sociétés humaines. Dans tous les cas, si elle échappe à la loi civile elle tombe toujours sous l'at-

[1] « On aurait tort, dit-il, d'accuser la science de prosélytisme antireligieux. Le devoir du savant est d'exprimer avec franchise le résultat de ses études, sans chercher à troubler la conscience des personnes qui ne sont pas appelées à la même vie que lui, mais aussi sans tenir compte des motifs d'intérêt et des prétendues convenances qui faussent si souvent l'expression de la vérité. »

teinte de la loi morale. Une mauvaise pensée, un mauvais conseil, un mauvais livre, peut être aussi coupable qu'une mauvaise action. Le poison qui corrompt l'esprit est pire que celui qui ne tue que le corps.

Quant à la science, je ne vois pas, et je ne suis pas le seul, en quoi ses intérêts sont liés aux écrits de M. Renan. C'est un érudit, un philologue, un homme de lettres; ce n'est point un penseur original, et je ne lui connais pas une seule découverte importante dans le domaine de l'histoire ou des sciences positives. Pas une de ses objections contre la raison et la morale ne lui appartient; principes et procédés de critique, il a tout emprunté à l'Allemagne; il n'a en propre que son style.

Je n'ai aucune peine à convenir que son succès a été grand, trop grand, hélas! et pour lui et pour ses lecteurs. Mais aujourd'hui, plus que jamais, il est vrai de dire que le succès ne prouve rien. Celui de M. Renan peut s'expliquer par bien des causes. Je me bornerai à une seule : M. Renan est, dans le mauvais sens du mot, de son temps et de son pays. Or nous sommes dans un temps et dans un pays où la célébrité et le pouvoir vont aux *consciences insuffisantes* et au scepticisme. C'est l'heure terrible où Dieu, pour punir un peuple, se contente de lui laisser le choix de ses docteurs et de ses chefs.

M. Renan a voulu être immortel par ses œuvres. Il le sera peut-être, et je regrette de ne pas être Platon pour lui assurer l'immortalité de Gorgias. En tout cas, je forme un vœu ardent pour lui, c'est que, malgré son scepticisme et le mal qu'il a fait et fera aux âmes, il obtienne par son repentir, dans l'autre monde, une immortalité dont on ne puisse dire avec saint Augustin : *Laudantur ubi non sunt, cruciantur ubi sunt.*

***

LES POÉSIES INÉDITES

DE

CATHERINE DE MÉDICIS

I

INFLUENCE DE L'ÉDUCATION DE LA REINE MÈRE SUR CELLE DES ENFANTS DE FRANCE. — UN ROI POÈTE ET UN ROI ÉRUDIT. — LES *NOUVELLES* DE CATHERINE DE MÉDICIS, PREMIERS ESSAIS DE COMPOSITION LITTÉRAIRE DE CETTE PRINCESSE.

« Catherine de Médicis, écrit M. Leroux de Lincy, s'est montrée, toute sa vie, amateur très éclairé des beaux-arts et des belles-lettres [1]. » Il n'entre nullement dans nos intentions d'apprécier ici les actes politiques de cette princesse, dont le nom restera toujours indissolublement lié à l'une des pages les plus sanglantes de nos annales, la Saint-Barthélemy.

L'objet de ce travail est de prouver que la reine mère ne s'est pas bornée à aimer et à protéger les lettres, mais qu'elle les a cultivées. Nous n'étudierons donc le caractère de Catherine de Médicis qu'au point de vue de ses goûts et de ses aptitudes littéraires : le texte de ses poésies inédites formera à la fois la preuve et le complément de nos investigations.

Depuis le temps où François I[er] avait imprimé à la renaissance des lettres un si fécond essor, le culte des choses de l'esprit n'avait pas cessé d'occuper un rang privilégié à la cour brillante et fastueuse des Valois. Chacun des princes, chacune des princesses du sang royal, tenait à honneur de gravir les sentiers escarpés du Parnasse, à la suite des poètes les plus en vogue. Louise de Savoie

[1] *Bulletin du Bibliophile*, 3[e] série, p. 915.

et ses enfants échangeaient souvent des épîtres rimées [1]. François Ier a laissé de nombreuses poésies, qui attestent des efforts sincères et le souci d'un noble encouragement [2]. « Ce prince, dit l'ambassadeur vénitien Cavalli, est d'un fort beau jugement, d'un savoir très grand; à l'écouter, on reconnaît qu'il n'est chose ni étude, ni art sur lesquels il ne puisse raisonner très pertinemment, et qu'il ne juge d'une manière aussi certaine que ceux-là mêmes qui s'y sont spécialement adonnés. Ses connaissances ne se bornent pas simplement à l'art de la guerre, mais il est très expérimenté dans la peinture, dans la littérature [3] et dans les langues [4]. » Le savant Pierre du Chastel écrit également : « Qui pourroit ne louër celuy qui a remis les ornemens de la Grèce en vie et en vigueur, la poésie, l'histoire, la philosophie en son royaume, a faict rechercher les livres, qui encore se cherchent par tout le monde, et faict tous les jours ressusciter autheurs et mémorables esperis qui estoyent il y a plus de mille ans ensepvelis. »

La sœur de François Ier, la célèbre Marguerite de Navarre, se faisait remarquer par une instruction et par des talents au-dessus de son sexe. On l'appelait « la quatrième Grâce » et « la dixième Muse ». Écoutons encore Brantôme : « Ce fust, dit-il, une princesse de très grand esprit et fort habile, tant de son naturel que de son *acquisitif*, car elle s'addonna fort aux lettres en son jeune aage et les continua tant qu'elle vesquit, aymant et conversant du temps de sa grandeur ordinairement à la cour avec les gens les plus sçavants du royaume de son frère. Aussy tous l'honoroient tellement, qu'ils l'appeloient leur *Mecenas*, et la pluspart de leurs livres qui se composoient alors s'adressoient au roy son frère, qui estoit bien sçavant, ou à elle. Elle-mesme composa fort et fit un livre qu'elle

[1] *Les Manuscrits français de la Bibliothèque du roi*, par A. Paulin Paris, 7 vol. in-8o. Paris, 1848, p. 87. La Bibliothèque nationale possède une vingtaine de manuscrits qui ont appartenu à Louise de Savoie.

[2] *Lettres et poésies manuscrites de François Ier et de Marguerite de Navarre.* Bibliothèque nationale, *anc. fonds*, no 7234, in-folio de 53 feuillets. Les six manuscrits où se trouvent recueillies les poésies de ce prince sont conservés à la Bibliothèque nationale. Ceux qui portent les nos 7680, 8624, *anc. fonds*, et *fonds Cangé*, no 15, sont considérés comme les plus importants et les plus authentiques. Voy. les *Poésies du roi François Ier*. Paris, Didot, 1847, par A. Champollion-Figeac.

[3] Parmi les ouvrages de poésie inscrits dans le précieux *Catalogue de la bibliothèque du château de Blois en* 1518, qui fait actuellement partie de la Bibliothèque de la Burg à Vienne, on remarque *le Rommant de la Rose, le Rommant des déduitz, les Triomphes de Pétrarque,* etc.

[4] Voy. *Diplomatie vénitienne*, de M. A. Baschet. Relation de Marin Cavalli, p. 417.

intitula *la Marguerite des Marguerites*, qui est très beau, et le trouve-t-on encore imprimé ; elle composoit souvent des *comédies* et des *moralitez*, qu'on appeloit en ce temps-là des *pastorales*, qu'elle faisoit jouer et représenter par les filles de sa cour… Elle fist, en ses gayetez, un livre qui s'intitule les *Nouvelles de la royne de Navarre*, où l'on voyt un stylle si doux et si fluent et plein de si beaux discours et belles sentences [1]. »

Marguerite de France, qui, plus tard, épousa Emmanuel Philibert, duc de Savoie, partageait les goûts élevés et délicats du roi son père, accordant son appui aux gens de lettres avec autant de discernement que de libéralité ; elle protégea du Bellay et présenta Ronsard [2] à la cour. Le jeune duc d'Orléans, son frère, depuis Henri II, parlait avec facilité l'italien et l'espagnol, et se montrait très grand admirateur des poètes de son temps. « Il aymoit fort, écrit Brantôme, à voir de leurs œuvres, et surtout de M. de Ronsard, qu'il appeloit *sa nourriture* et lui faisoit toujours du bien et des présents, comme il faisoit aux autres. Il donna à Jodelle, pour la tragédie qu'il fit de *Cléopastre*, 500 écus de son espargne et, en outre, luy fit tout plein d'autres grâces, d'autant que c'estoit chose nouvelle et très belle et rare. Bref, ce roy, encore qu'il ne fust lettré comme le roy son père, aymoit fort les lettres et gens

[1] Brantôme, *Dames illustres : De la royne Marguerite*, p. 308.

[2] Ronsard déclare lui-même qu'il doit ses succès aux encouragements de Marguerite de France :

N'est-ce pas toy, docte princesse,
Ainçois ô mortelle déesse,
Qui me donnas cœur de chanter
Et qui m'ouvris la fantaisie
De trouver quelque poésie
Qui peust tes grâces contenter?

Œuvres de Ronsard, t. II, p. 303 : *Ode à Madame Marguerite*. — Pierre de Ronsard, né en 1524, au château de la Poissonnière, dans le Vendômois, fut élevé au collège de Navarre, et étudia le grec avec Dorat. Après avoir été successivement page du duc d'Orléans, puis de Jacques Stuart, roi d'Écosse, et attaché à l'ambassade de Lazare de Baïf en Allemagne, Ronsard s'adonna exclusivement à la poésie. Ses vers eurent un succès prodigieux. Henri II, Catherine de Médicis et leurs fils le comblèrent successivement de faveurs. Il fut proclamé *prince des poètes* de son temps. Lorsqu'il remporta l'un des prix des Jeux Floraux, la ville de Toulouse lui envoya une Minerve d'argent massif. Marie Stuart lui donna un cabinet orné d'un Parnasse en miniature, surmonté d'un Pégase, portant cette légende : *A Ronsard, l'Apollon de la source des Muses*. Ronsard mourut en 1585. Ses œuvres poétiques furent imprimées en 1567. (Paris, 6 vol. in-4°.) Après plus de deux siècles d'injustice et d'oubli, Ronsard a repris de nos jours la place qui lui est due parmi nos plus grands poètes.

sçavants, et si, quelquefois, se plaisoit-il à se faire lire, quand on composoit quelque beau livre [1]. »

De hautes raisons d'ordre politique avaient porté François Ier à rechercher l'alliance du pape Clément VII [2], en demandant la main de Catherine de Médicis pour le duc d'Orléans. Bien que l'origine et l'illustration des deux maisons ne pussent être comparées, leurs affinités d'esprit, leur amour commun pour la littérature et pour les arts, revêtirent d'un caractère tout spécial de sympathie l'accueil réservé par la famille royale de France à l'arrière-petite-fille de Laurent le Magnifique : « Il ne faut pas estre du monde, écrit le P. Hilarion de Coste, pour ignorer que la résurrection des lettres a été opérée par la vertu et les miracles des princes de Valois et de Médicis [3]. »

L'influence exercée par l'éducation sur les penchants et sur les tendances de toute la vie ne saurait être méconnue. Nous croyons donc utile de donner ici quelques informations relatives aux premières années de Catherine de Médicis.

Catherine naquit à Florence, le 13 avril 1519 [4], de Laurent II [5], duc d'Urbin, et de Madeleine de la Tour-d'Auvergne-Boulogne [6], cousine de François Ier. Le bonheur ne devait point être le partage de ces époux, qui semblaient cependant comblés de toutes les faveurs de la fortune. Le 28 du même mois, la duchesse expirait, et le 4 mai suivant, le duc lui-même rendait le dernier soupir. L'envoyé du duc de Ferrare qui s'était rendu en Toscane avec mission de féliciter Laurent II à l'occasion de la naissance de sa

[1] Brantôme, *Vies des hommes illustres et grands capitaines françois : Henri II*. Leyde, Jean Sambix, t. II, p. 58 et 59.

[2] Le cardinal Jules de Médicis, fils naturel de Julien de Médicis, avait été élevé à la tiare le 19 novembre 1523, sous le nom de Clément VII. Il mourut en septembre 1534.

[3] *Éloges des Dames illustres*, par le P. Hilarion de Coste, t. II : *Catherine de Médicis*.

[4] Elle eut pour parrains l'intendant de l'hôpital de Sainte-Marie-Nouvelle et le prieur de Saint-Laurent; pour marraines, l'abbesse des *Murate* et celle d'Annalena, qui lui donnèrent les noms de *Catherine-Marie-Romola*.

[5] Laurent II était alors le dernier représentant légitime de la branche aînée des Médicis; c'est lui dont le génie de Michel-Ange a immortalisé les traits dans l'admirable statue funéraire connue sous le nom du *Pensieroso*.

[6] « Elle descendoit, dit Brantôme, de ce grand Godefroy de Bouillon qui a porté les armes jusque dedans Hiérusalem, sur le sépulchre de Nostre Seigneur et s'estoit rendu et faict roy par son espée et ses armes avec la faveur de Dieu, roy non seulement de Hiérusalem, mais d'une grande partie de l'Orient. » (Brantôme, *Dames illustres : De la royne mère de nos roys derniers, Catherine de Médicis*.)

fille ne trouva qu'un berceau entre deux cercueils[1]. Frappé de la destinée cruelle de cette enfant, privée en venant au monde de ses protecteurs naturels, l'ambassadeur composa les vers suivants, qu'il plaça dans la bouche de Florence éplorée, veillant sur l'orpheline endormie :

Verdeggia un ramo sol con poca foglia,
E fra tema e speranza sto sospesa
Se lo mi lasci il verno o lo mi taglia[2].

« De ce tronc dépouillé, il ne me reste plus qu'un seul rameau couvert d'un peu de feuillage, et je demeure incertaine entre la crainte et l'espérance, ne sachant si l'hiver doit me le laisser ou me le ravir ! »

Le diplomate ferrarais qui déplorait le triste sort de ce frêle rejeton de la branche aînée des Médicis n'était autre que l'Arioste. Abandonnant les travaux ingrats de la politique pour s'adonner au culte des lettres, il allait devenir un des plus grands poètes de son temps et remplir le monde entier du bruit de sa renommée.

Exposée sans défense aux fureurs des guerres civiles fomentées par les Florentins soulevés contre le joug que leur avait imposé ses ancêtres, Catherine fut considérée tour à tour comme l'espérance ou comme l'otage des factions qui se disputaient le pouvoir. Transférée du couvent de Sainte-Lucie à celui de Sainte-Catherine de Sienne, puis au monastère des Dames *Immurées* ou *Murate*[3],

[1] Voy. *Jeunesse de Catherine de Médicis,* par M. de Reumont, traduction de M. Baschet. Appendice, p. 258.

[2] Lodovico Ariosto, *Opere minori,* édit. Le Monnier : *Elegia Iª*, p. 216.

[3] Le couvent des *Murate* occupait jadis à Florence l'emplacement de la prison cellulaire qui porte actuellement son nom et qui occupe sans doute une partie de ses bâtiments. Les religieuses qu'on appelait en France *Sachettes,* et en Italie, *Sachette, Romite* ou *Murate,* ayant été supprimées, plusieurs de ces pieuses filles, qui habitaient successivement à Florence, depuis 1390, de petites cellules murées sous le pont *alle Grazie,* se réfugièrent au couvent des Bénédictines, établi, en 1424, par Monna Apollonia dans sa propre habitation. Cette maison, reconstruite et enrichie par les Benci et les Médicis, était devenue l'une des plus considérables de la cité. Catherine de Riario-Sforza, veuve de Jean de Médicis *des Bandes noires,* s'y retira et y mourut en 1509. Camille Martelli, seconde femme de Côme Ier, y avait été séquestrée pendant la fin du règne de son époux. La petite duchesse d'Urbin, *la duchessina,* fut installée dans la cellule de Catherine Sforza, et deux femmes furent attachées à son service. Catherine de Médicis conserva toujours un reconnaissant souvenir de cette sainte retraite, où son enfance délaissée avait été entourée de soins maternels. En 1584, elle fit don aux religieuses d'une importante propriété territoriale qu'elle possédait aux environs de Florence. Le 3 janvier 1588, un an avant sa mort, la reine mère écrivait aux *Murate* « Je donneray ordre à faire envoier à vostre

ainsi qu'on les appelait à Florence, la jeune princesse étonnait tous ceux qui l'approchaient par son jugement précoce, autant que par sa grâce native [1]. Elle révélait déjà les qualités de son esprit souple et insinuant, en convertissant la plupart des religieuses à la cause des partisans de la maison de Médicis [2]. « Elle est, nous apprend l'envoyé vénitien Suriano, qui la vit dans sa treizième année, d'un naturel très vivace, fait montre d'un esprit charmant, est bien élevée et a reçu son éducation par le soin des nonnes du couvent des Murate, à Florence, femmes, du reste, de grand renom et de sainte vie [3]. »

L'éducation était aussi variée que solide dans ce couvent de femmes, en 1530; non seulement on y enseignait les littératures italienne et française, mais les langues mortes y étaient également professées, ainsi que le témoigne le passage suivant d'une lettre écrite par un ambassadeur florentin quelque temps après l'arrivée de Catherine en France : « La Dauphine, dit-il, montre un goût particulier pour les lettres; elle est si instruite, et *surtout en grec*, qu'elle fait l'admiration de tout le monde [4]. »

Cette culture d'esprit peu commune n'avait en rien altéré, chez Catherine, le charme et la gaieté de la jeunesse. Tous ceux qui obtenaient le rare privilège d'être admis en sa présence étaient frappés de son enjouement et de son aménité. Le peintre Vasari, chargé de faire son portrait, se sent pris pour elle d'un sentiment d'irrésistible sympathie : « L'amitié que cette signora nous témoigne, écrit-il à l'un de ses amis, mérite que nous gardions auprès

couvant, ainsy que je la vous ay promise, non ma statüe de marbre, pour ce que cela est trop malaizé, mais un portrait au vif de moy, très bien faict lequel sera mis et aposé dans peu de temps en vostre église. » (Voy. *la Jeunesse de Catherine de Médicis*, par M. de Reumont, traduction de M. A. Baschet, *Appendice*, les lettres écrites par la reine mère à l'abbesse des *Murate*, le 12 juin 1542, le 6 juillet 1544, le 1er octobre 1548, le 22 septembre 1582, le 6 juillet 1583, le 14 août 1584 et le 3 janvier 1588.)

[1] « *Era piccolina di anni otto, di stile graziosissima e per se stessa si faceva amare di ciascun. Colle Madri era benignissima ed affabile a tale che d'ogni suo disgusto ed afflizione ne compativano stremamente.* » (*Cronica di Suor Giustina Niccolini.* — Voy. *Jeunesse de Catherine de Médicis*, de M. de Reumont, traduction de M. A. Baschet, p. 102, note.)

[2] « *Ancora avete a sapere che la regina che è ora, era nelle Murate, e messi tant'arte et confusione fra quelle Nencioline che il monastero era confuso e diviso e chi pregava Dio* (*che altre arme non avevano*) *per la libertà e chi per i Medici.* » (Voy. *Lettere a Benedetto Varchi sugli avvenimenti dell'assedio di Firenze.* Pisa, 1822, p. 147.)

[3] *Diplomatie vénitienne*, de M. A. Baschet, p. 467.

[4] « *La Delfina attende a studiare ed e tanto litterata e massime in greco, che fa stupire ogni uomo.* » (Voy. *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, de M. Louis Paris, t. III, p. 147.)

de nous son portrait d'après nature et qu'elle demeure réellement devant nos yeux, comme, après son départ, elle demeurera gravée dans le plus profond de notre cœur. Je lui suis tellement affectionné, mon cher messer Carlo, pour ses qualités particulières et pour l'affection qu'elle porte, non pas seulement à moi, mais à toute ma patrie, *que je l'adore* comme on adore les saints du Paradis[1]. »

Catherine avait atteint l'âge de quatorze ans, lorsqu'en 1533 Clément VII accorda la main de la jeune princesse au second fils de François Ier. La dot qui lui fut constituée s'élevait à 130 000 écus[2]; elle apportait en outre le comté d'Auvergne et le duché de Lauraguais, dont sa mère lui avait transmis la propriété. Le pape et le roi se donnèrent rendez-vous à Marseille, où le mariage, célébré par le Saint-Père lui-même, fut l'occasion de fêtes magnifiques qui durèrent trente-quatre jours.

Malgré la bienveillance dont l'entourait la famille royale, les épreuves ne devaient pas être épargnées à Catherine de Médicis. La noblesse française était peu favorable à cette alliance disproportionnée[3] entre le descendant de saint Louis et la fille des négociants florentins; elle considérait la duchesse comme une parvenue et observait vis-à-vis d'elle une dédaigneuse réserve. L'influence toute-puissante de Diane de Poitiers sur le cœur du duc d'Orléans rendait en outre la situation de Catherine aussi pénible que délicate. « Tout en déclarant, dit Brantôme, que sur toutes les femmes du monde, il n'y avait que sa femme, et qu'il n'en sçavoit aucune qui la valust[4] », Henri, devenu dauphin par la mort de son frère[5], ne faisait aucun mystère de sa passion pour la grande sénéchale, devant laquelle s'inclinait toute la cour. Maintenue dans une complète ignorance des affaires publiques, Catherine sentit, avec sa pénétration habituelle, qu'il lui était impossible de lutter ouvertement contre la favorite; elle sut accepter avec résignation la part d'affection que le prince continuait à lui accorder, « ne pensant, ainsi qu'elle l'écri-

[1] Vasari, *Vita di Sebastiano Veneziano*, édit. Le Monnier, t. X, p. 131.

[2] *Jeunesse de Catherine de Médicis*, chap. XVIII, p. 134.

[3] « Dans sa propre famille, dit M. de la Ferrière, le pape avait eu aussi à combattre de grandes résistances. Giacomo Salviati et Lucrezia, sa femme, n'avaient pas craint de lui dire que sa nièce n'était pas un parti digne d'un fils de France; ils lui avaient rappelé l'exemple de Côme l'Ancien, qui n'avait jamais voulu s'allier à des maisons princières. » (Voy. *Lettres de Catherine de Médicis*, publiées par M. le comte Hector de la Ferrière : *Introduction*, p. 18, et *Relazioni degli ambasciatori Veneziani* : *Relazione de Suriano*, série II, t. III, p. 303.)

[4] Brantôme, *Dames illustres* : *De la royne mère de nos roys derniers, Catherine de Médicis*. Leyde, chez Jean Sambix, 1665, in-12, p. 43.

[5] Il fut empoisonné en 1536, par Montecuculli, sur l'ordre de la maison d'Autriche. Voy. *Diplomatie vénitienne*, de M. A Baschet, p. 470.

vait plus tard à sa fille Élisabeth, avoyr aultre tryboulatyon que de de n'estre aisés aymayé [1] à mon gré du roy vostre père qui m'onoret plus que je ne méritès, mès je l'aymè tant que je avès tousjour peur [2] ». Elle se rapprocha de plus en plus de François Ier, flattant non seulement ses goûts littéraires, mais voulant prendre part à toutes les fêtes organisées par lui pour ce cercle intime et élégant qu'il se plaisait à appeler *la petite bande.* « On dict, écrit Brantôme, qu'elle, qui estoit fine et habille, le fit d'autant pour voir les actions du roy et en tirer les secrets et escouter et sçavoir toutes choses, et ce autant que pour la chasse, *ou plus.* Le roy François luy en sceut si bon gré d'une telle prière, voyant la bonne volonté qui estoit en elle d'aymer sa compagnie et, outre qu'il l'aymoit naturellement, il l'en ayma toujours davantage [3]. »

Catherine de Médicis avait chargé Philibert Delorme de construire pour elle, à Saint-Maur-les-Fossés, un palais qui devint sa résidence favorite, et où François Ier fit auprès d'elle de fréquents séjours.

« La royne estant encore dauphine, écrit le P. Hilarion de Coste, commença de bastir le chasteau de Saint-Maur en l'honneur du roy François le Grand, le père des Muses et des lettres, pour y loger Sa Majesté, ces chastes pucelles et sa librairie [4]. »

Saint-Maur, par la décoration même de l'édifice et des jardins, pouvait être, en effet, considéré comme une sorte de temple voué par la dauphine aux Muses de la Renaissance. On remarquait au milieu de la cour une statue dorée de François Ier, entourée de groupes représentant Diane, les Grâces et les neuf Sœurs, sculptés par les maîtres les plus fameux du temps. Sur le piédestal de la statue étaient inscrits ces vers latins :

Hunc tibi, Francisce, assertas ob Palladis artes
Secessum vitas si forte palatia grata
Diana et Charites et sacrant vere Camenæ.

On lisait encore l'inscription suivante, par laquelle Catherine invitait François Ier à fuir les pompes de la cour pour jouir du repos salutaire de la vie champêtre.

Ut vivas valeasque forum hic vitabis et urbem [5].

[1] *Aymayé,* aimée.
[2] *Lettres de Catherine de Médicis,* p. 158 : *A Madame ma fille la Royne catholyque,* décembre 1560.
[3] Brantôme, *Dames illustres : Catherine de Médicis,* p. 46.
[4] Le R. P. Hilarion de Coste, *Éloges des Dames illustres : Catherine de Médicis,* t. I, p. 223.
[5] *Ibid.*

Saint-Maur fut le Trianon de Catherine de Médicis : « Elle l'a faict achever, dit Philibert Delorme, avec une grande magnificence, suivant le bon esprit et jugement qu'elle a très admirable sur le faict des bastiments. » Delorme nous apprend que cette princesse veillait aux moindres détails de l'ordonnance des constructions qu'elle faisait élever et qu'elle ne dédaignait point d'en dessiner parfois elle-même les plans et les profils. « Vous-même, lui écrit-il, prenez la peine de protraire et esquicher les bastiments qu'il vous plaist commander estre faicts, sans omettre les mesures des longueurs et largeurs, avec le département des logis, qui véritablement ne sont vulgaires et petits, ains fort excellents et plus qu'admirables [1]. »

L'avènement de Henri II ne modifia guère la position de Catherine de Médicis. La reine demeura aussi étrangère aux affaires que lorsqu'elle était dauphine. Elle profita de l'isolement auquel elle se voyait condamnée, pour présider avec sollicitude à l'éducation de ses enfants, en leur inspirant l'amour et le respect des grandes traditions littéraires de François Ier [2].

Madame Élisabeth, née à Fontainebleau le 2 avril 1545, peu de

[1] Philibert Delorme, *Traicté d'architecture : Épistre dédicatoire à la royne mère du roy.*

[2] C'est alors que Ronsard adressait ces vers charmants aux filles de France :

Comme ores, Nymphes très belles,
Je vous meine avecques moy
Pour célébrer trois pucelles,
Comme vous filles de roy,
Qui, dessous leur mère, croissent
Ainsy que trois arbrisseaux
Et jà grandes apparoissent.
Comme trois beaux lys qui naissent
A la fraischeur des ruisseaux...
Mais que sert d'estre les filles
D'un grand roy, si vous tenez
Les Muses comme inutiles,
Et leurs sciences gentilles
Dès le berceau n'apprenez ?
Ne craignez, pour mieulx revivre,
D'assembler, d'égal compas,
Les aiguilles et le livre
Et de doublement ensuivre
Les deux mestiers de Pallas...
Peu de temps la beauté dure
Et le sang qui des roys sort;
Si de l'esprit on n'a cure,
Autant vaut quelque peinture
Qui n'est vive qu'en son mort.
Ces richesses orgueilleuses,
Ces gros diamans luysans,

temps après la conclusion du traité entre la France et l'Angleterre, avait été tenue sur les fonts du baptême par Henri VIII; les courtisans la surnommèrent *la Sylvie de la paix*, en raison de l'alliance pacifique dont elle semblait être le gage entre les deux nations. Les Espagnols l'appelèrent plus tard *Ysabel de la Paz y de Bontad.* C'est à cette princesse que Catherine de Médicis adressera les *Epîtres* qui font l'objet de ce travail.

« Toute enfantine qu'elle estoit, dit Brantôme, elle promettoit quelque chose de grand un jour et, quand elle vint à estre grande, encore promit-elle davantage, car toute vertu et bonté abondoit en elle, tellement que toute la cour l'admiroit et pronostiquoit une grande grandeur et royauté un jour pour elle. Aussy, dit-on que lorsque le roy Henry maria sa seconde fille Mme Claude au duc de Lorraine, il y en eut aucuns qui luy remonstrèrent le tort qu'il faisoit à l'aisnée de marier sa puisnée avant elle. Il fit response : « Ma fille Élisabeth est telle qu'il ne luy faut un duché pour la « marier; il luy faut un royaume; encore ne faut-il pas qu'il soit des « moindres, mais des plus grands, tant grande elle est en tout; et « m'asseure tant qu'il ne luy en peut manquer un; voilà pourquoy « elle le peut encore attendre. » — Vous eussiez dict, qu'il prophétisoit pour l'advenir... *Cette princesse*, ajoute encore Brantôme, *avait un beau sçavoir, comme la royne sa mère l'avoit bien faicte estudier par M. de Saint-Estienne, son précepteur, qu'elle a tousjours aimé et respecté jusques à sa mort. Elle aymoit fort la poésie et à lire* [1]. »

Plus tard la reine mère écrivait à l'évêque de Limoges, en parlant de sa fille : « Dieu mercy, elle a le naturel bon et l'entende-

Ces robes voluptueuses,
Ces dorures somptueuses,
Périront avec les ans;
Mais le sçavoir de la Muse
Plus que la richesse est fort,
Car jamais rouillé ne s'use,
Et, malgré les ans, refuse
De donner place à la mort...
Là donc, princesses divines,
Race ancienne des dieux,
Armez vos tendres poitrines
Des vertus et de doctrines,
C'est le vray chemin des cieulx.

(*Œuvres* de Ronsard, édition Jannet, t. II, p. 203 et suiv. : *Ode à Mesdames, filles du roy Henri II.*)

[1] Brantôme, *Dames illustres : De la royne d'Espagne Élisabeth de France*, p. 176, 177, 195, 196.

ment tel, que, quand elle le voudra appliquer à quelque chose, j'espérerai tousjours qu'elle le fera bien [1]. » — « Elle est douée du plus grand esprit, dit l'ambassadeur vénitien Soranzo, en 1565; tous la tiennent pour sage et prudente, de manière qu'en tout elle est au-dessus de son âge [2]. »

Claude de France, qui devait un jour épouser le duc de Lorraine, était, sous le rapport de l'esprit, moins heureusement partagée que sa sœur aînée. Les points dominants de son caractère paraissent avoir été la douceur et la bonté.

Marguerite de Valois, alors dans sa première enfance, hérita, au contraire, ainsi qu'Élisabeth, des aptitudes littéraires de Catherine de Médicis. Brantôme apprécie en ces termes le goût et les talents de cette princesse, dont les charmants *Mémoires* ont immortalisé le nom :

« Elle sçait bien parler, dit-il, elle sçait autant bien escrire; les belles lettres que l'on peut voir d'elle le manifestent assez, car ce sont les plus belles, les mieux couchées, soit pour estre graves que pour estre familières, qu'il faut que tous les grands escrivains du passé et de nostre temps se cachent et ne produisent leurs lettres quand les siennes comparoistront, qui ne sont que chansons auprès des siennes. Il n'y a nul qui, les voyant, ne se mocque du pauvre Cicéron, avec les siennes. Elle est fort curieuse de recouvrer tous les beaux livres nouveaux qui se composent, tant en lettres saintes qu'humaines, et quand elle a entreprins à lire un livre, tant grand et long soyt-il, elle ne le laisse et ne s'arreste jamais jusques à ce qu'elle en ayt veu la fin, et *bien souvent en perd le manger et le dormir*. Elle-mesme compose, tant en prose qu'en vers, sur quoy ne faut penser que ses compositions ne soyent très belles, doctes et playsantes, car elle en sçait bien l'art; et si on les pouvoit voir en lumière, le monde en tireroit un grand plaisir et profit. Elle fait souvent quelques vers et stances très belles qu'elle faict chanter et mesmes qu'elle chante, car elle a la voix belle et agréable, l'entremeslant avec le luth, qu'elle touche bien gentiment [2]. »

[1] *Lettres de Catherine de Médicis*, p. 142. : *A M. de Limoges* (28 juillet 1560). Un gentilhomme de la cour de France fit à la louange de cette princesse un sonnet qui se terminait par les deux vers suivants :

Au lieu de vous nommer Élisabeth de France,
On vous debvroit nommer Élisabeth des cieux.

[2] *Relazione di Spagna*, de G. Soranzo, 1545. Collection de Florence, t. V, 1re série.

[3] Brantôme, *Dames illustres* : *De la royne de France et de Navarre Mar-*

Marie Stuart, fiancée au dauphin François, était associée à toutes les leçons des jeunes princesses, filles de Henri II et de Catherine de Médicis, et révélait déjà une intelligence, un esprit et un savoir qui, joints à son éclatante beauté, firent d'elle l'orgueil et la parure du seizième siècle [1].

Parmi les fils de France, auxquels Catherine donna pour précepteurs des hommes d'un mérite et d'une prudence éprouvés, comme MM. de Cypierre, d'Urfé [2] et Amyot, le duc d'Orléans (depuis

guerite, fille unique maintenant restée de la noble maison de France, p. 224, 227 et 268.

[1] Voy., dans l'ouvrage intitulé : *Latin Themes of Mary Stuart Queen of Scots, edited by Anatole de Montaiglon, printed bg Warton Club*, les thèmes traduits du français en latin par la petite reine d'Écosse, âgée de douze ans, et adressés par elle à Élisabeth de France, de juillet à janvier 1554. A treize ans, elle parlait plusieurs langues vivantes et prononçait des discours latins devant toute la cour. Elle fit aussi des poésies françaises, dont Ronsard a loué le tour fin et délicat. « Elle se mesloit d'estre poëte, dit Brantôme, et composoit des vers, dont j'en ai veu aulcuns de beaux et très-bien faicts et nullement ressemblans à ceulx qu'on lui a mis à sus avoir faicts sur l'amour du comte de Boutheville; ils sont trop grossiers et mal polis pour estre sortis d'elle. M. de Ronsard estoit bien de mon opinion en cela, ainsy que nous en discourions et les lisions. Elle en composoit bien de plus beaux et de plus gentils et promptement, comme je l'ay veu souvent, comme elle se retiroit en son cabinet et sortoit aussitost pour nous en monstrer à aulcuns honnestes gens que nous estions. » (Brantôme, *Dames illustres : De la royne d'Écosse Marie, jadis royne de France*, p. 115 et 116.)

[2] Ronsard parlait alors en ces termes de la vigilance apportée par Catherine de Médicis dans la direction de l'éducation du jeune dauphin, depuis François II :

... Tu l'as, royne très sage,
Porté, dès son premier âge,
Non à Nède, non aussy
Aux compagnes Dictéennes,
Non aux Nymphes Méléennes
Pour en prendre le soucy,
Mais à d'Urfé, qui redresse
Les fautes de sa jeunesse
Par un art industrieux,
Et, comme en la cire tendre,
En cent façons, luy faict prendre
Les vertus de ses ayeux.

(*Œuvres* de Ronsard, édition Jannet, t. II, p. 179.)

Le poète traite encore le même sujet dans la pièce suivante, mais, cette fois, il fait allusion à Charles IX et à Alexandre-Édouard de Valois (depuis Henri III).

Et toy, Mère, réjouis-toy,
Mère sur toutes vertueuse,
Qui a nourry ce jeune roy
D'une prudence si soigneuse,

Charles IX) et le duc d'Anjou (depuis Henri III) étaient remarquablement doués pour les lettres. Tous les historiens constatent l'amour passionné de Charles IX pour la poésie. « Il voulut l'apprendre, dit Brantôme, et se mesler d'en escrire, et fort gentiment. *M. de Ronsard en a monstré en son livre quelque petit échantillon* et m'estonne qu'il n'en a monstré davantage, car il a bien plus composé que cela, et surtout des quadrins, qu'il faisoit fort gentiment, prestement et impromptu, sans y songer, comme j'en ay veu plusieurs qu'il daignoit bien quelquefois monstrer à ses plus privez, en sortant de son cabinet, et mêmes aucuns qu'il adressoit à M. Nicolas, un de ses secrétaires, fort honneste homme et bon compagnon, qui estoit fort heureux à en faire et rencontrer de très bons et plaisans qu'il adressoit au roy. Et le roy aussy tost attaqué se défendoit, disant qu'il y alloit de son honneur s'il ne respondoit de même. Bien souvent, quand il faisoit mauvais temps, ou de pluye ou d'un extresme chaud, il envoyoit quérir MM. les poëtes en son cabinet, et là, passoit son temps avec eux... Entre autres poëtes qu'il aymoit le plus, estoient MM. de Ronsard, Dorat [1], et Baïf [2], lesquels il vouloit toujours qu'ils composassent quelque

Bientost auras de tes travaux
Le loyer que le ciel te donne
Quand tu verras tous ses vassaux
S'humilier sous sa couronne.
Et toy, son frère, en qui respand
L'astre son heureuse influence,
Ta force et grandeur ne despend
Qu'à luy porter obéissance...
Vivez donc amiablement
Faisant vos noms partout espandre;
Vivez tous trois heureusement
Charles, Catherine, Alexandre!

(*Œuvres* de Ronsard, t. IV, *Mascarades,* p. 146, 148 : *les Sereines, représentées au canal de Mgr le duc d'Orléans, à Fontainebleau.*)

Ronsard écrivait plus tard, dans son *Institution pour l'adolescence du roy très chrétien Charles IXe de ce nom,* ce beau vers qu'on croirait sorti de la plume de Pierre Corneille :

Un roy, pour estre grand, ne doit rien ignorer.

[1] Jean Disnematin, dit *Dorat,* en latin *Auratus,* naquit à Limoges, vers 1508, et acquit une telle renommée par ses poésies grecques et latines, qu'il reçut de ses contemporains le surnom de *Pindare français.* Charles IX créa pour lui la charge de *poète royal,* et lui confia une chaire de grec au Collège de France. Il introduisit le premier en France la mode des anagrammes, qui fit fureur au seizième siècle. Dorat mourut le 1er novembre 1588; ses poésies furent imprimées à Paris en 2 volumes in-8, 1586.

[2] Jean-Antoine de Baïf, fils naturel de Lazare de Baïf, un des diplomates

chose; et quand ils la luy apportoient, il se plaisoit fort à la lire ou à la faire lire et les en récompensoit, non pas tout à coup, mais peu à peu, afin qu'ils fussent contraincts toujours de bien faire, disant « que les poëtes ressembloient les chevaux, qu'il falloit « nourrir et non pas trop saouler et engraisser, car après ils ne « valent rien plus [1]. »

« Il aymoit la poésie, écrit à son tour Sorbin, et *bien souvent prenoit plaisir à faire des vers qu'il envoyoit à son poëte M. de Ronsard*, homme qui se fait plus paroistre par ses vertus et doctes vers que je ne sçaurois descrire... Bon Dieu! que le roy l'aimoit! qu'il chérissoit ses labeurs, et, par toutes les caresses possibles, allumoit la gaillardise de son esprit et fortifioit la veine de sa poésie... de qui la facture luy estoit si agréable, que bien souvent il passoit une grand'partie de la nuict à lire ou faire réciter ses vers, à quoy il employoit volontiers Amadis Jamin, Estienne Le Roy, abbé de Saint-Laurent, maistre de la musique de sa chambre [2], et quelques autres de ses serviteurs domestiques. Et non seulement prenoit plaisir à ouyr la poésie bien faite, mais avoit encore l'esprit si gentil qu'il en jugeoit fort heureusement. » Claude Binet, dans sa *Vie de Ronsard*, dit aussi que Charles IX « trouvoit tellement bon ce qui venoit de la part du poëte, que mesme il luy permit ou plus tost l'invita d'escrire des satyres indifféremment contre telles personnes qu'il sçavoit que le vice deust accuser, s'offrant mesme à

les plus lettrés du seizième siècle, naquit à Venise, en 1532, et fut condisciple de Ronsard. Il fit de son hôtel, situé rue des Fossés-Saint-Victor et couvert de devises grecques et latines, le siège d'une *Académie* poétique et musicale, dont Charles IX et Henri III se montrèrent jaloux de suivre assidûment les séances. Ses Œuvres parurent à Paris, en 1572.

[1] Brantôme, *Vies des Hommes illustres : Charles IX*, p. 31 et 32. Charles IX et Henri III firent preuve néanmoins d'une extrême libéralité envers les poëtes de leur temps. Claude Garnier, qui avait personnellement connu Desportes, écrit les vers suivants, en 1624, dans sa *Muse infortunée* :

Et toutefois Desportes
De Charles de Valois, étant bien jeune encor,
Eut, pour son *Rodomont*, huit cent couronnes d'or.
Je le tiens de luy-mesme, et qu'il eut de Henry,
Dont il estoit nommé le poëte favory,
Dix mille escus, pour faire
Que ses premiers labeurs honorassent le jour
Sous la bannière claire,
Et dessous les blasons de Vénus et d'Amour.

[2] On sait que Ronsard chantait lui-même ou faisait chanter ses poésies lyriques, disant que, « sans la musique, la poésie estoit presque sans grâce, comme la musique, sans la mélodie des vers, inanimée et sans vie ».

n'en estre exempt s'il voyoit qu'il y eust quelque chose à reprendre en luy, comme de fait il fit en la satyre de *la Dryade violée*, où il reprenoit aigrement le roy et ceux qui gouvernoient, lors l'aliénation du Domaine, d'avoir fait vendre la forêt de Gastine, laquelle il avoit consacrée aux Muses, et en une autre qu'il appeloit *la Truelle crossée*, blasmant le Roy de ce que les bénéfices se donnoient à des maçons et autres plus viles personnes ».

Une correspondance poétique s'était donc établie entre le jeune roi et Ronsard, ainsi que, d'ailleurs, ce dernier nous l'apprend lui-même :

Quatorze ans ce bon prince allègre je suivy,
Car autant qu'il fut roy, autant je le servy.
Il faisoit de mes vers et de moy telle estime,
Que souvent Sa Grandeur me rescrivoit en ryme,
Et je luy répondois, m'estimant bien heureux
De me voir assailly d'un roy si généreux.

Nous citerons ici deux des épîtres de Charles IX à son poète favori ; Ronsard les a publiées à la suite de la *Franciade*, qu'il n'eut pas le courage d'achever après la mort de son bienfaiteur.

I

Ronsard, je cognoy bien que, si tu ne me vois,
Tu oublies soudain de ton grand roy la vois :
Mais, pour t'en souvenir, *pense que je n'oublie*
Continüer tousiours d'apprendre en poésie,
Et, pour ce, j'ay voulu t'envoyer cet escrit
Pour enthousiazer ton phantastique esprit.
Donc, ne t'amuse plus à faire ton mesnage :
Maintenant n'est plus temps de faire jardinage ;
Il faut suivre ton roy, *qui t'aime par sus tous*
Pour les vers qui, de toy, coulent braves et doux :
Et croy, si tu ne viens me trouver à Amboise,
Qu'entre nous adviendra une bien grande noise !

II

Ronsard, si ton vieil corps ressembloit ton esprit,
Je serois bien content d'avoüer par escrit
Qu'il sympathiseroit en mal avec le mien,
Et qu'il seroit malade, aussi bien que le tien.
Mais, lors que ta vieillesse, en comparaison, ose
Regarder ma jeunesse, en vain elle propose

De se rendre pareille à mon jeune printemps,
Car, en ton froid hiver, rien de verd n'est dedans :
Il ne te reste rien qu'un esprit grand et haut,
Lequel, comme immortel, jamais ne te défaut.
Or donc, je te diray que bien heureux seroys
Si de ton bon esprit un rayon je tirois,
Ou bien que, sans t'oster rien du tien, si exquis,
Par estude et labeur un tel m'estoit acquis.
Ton esprit est, Ronsard, plus gaillard que le mien,
Mais mon corps est plus jeune et plus fort que le tien.
Par ainsy je conclu qu'en sçavoir tu me passe
D'autant que mon printemps tes cheveux gris efface[1].

Charles IX ne se contentait point d'écrire des épîtres, des quatrains ou des madrigaux[2], on lui doit également un ouvrage de

[1] Ronsard répondit aux deux épîtres du roi; il lui disait :

. . . Entre les roys, tu n'as point de pareil
Que François, ton grand-père : et si l'honneste honte
Le vouloit, je dirois que Charles le surmonte,
D'autant que nostre siècle est meilleur que le sien,
Et que le temps présent vaut mieux que l'ancien,
Et d'autant qu'il fut docte au déclin de vieillesse,
Et tu es tout sçavant en la fleur de jeunesse.
Car si ta Majesté (après le soin commun
Qu'elle prend du public et d'escouter chacun,
Permettant à ton peuple une facile entrée),
Soit en prose ou en vers pour plaisir se récrée,
Donnant quelque relasche à ton divin esprit,
Qui monstre sa vigueur en monstrant son escrit,
Et qui rien que parfaict ne médite ou compose,
Ronsard te cède en vers et Amyot en prose.

Le poète terminait sa réponse à la seconde épître de Charles IX, par ces vers :

Vous possédez la fleur, l'escorce je possède,
Et je vous cède encor en généreux esprit
Qui m'appelle au combat par un royal escrit.
Et bref, s'il vous plaisoit un peu prendre la peine
De courtiser la Muse et boire en la fontaine
Fille de ce cheval qui fit sourcer le mont,
Tout seul vous raviriez les lauriers de mon front,
Un second roy François; de là viendroit ma gloire :
Estre vaincu d'un roy, c'est gaigner la victoire.

(*Œuvres complètes* de Ronsard, publiées par M. Prosper Blanchemain. Edition, Jannet, t. III, p. 255 et suiv.)

On cite encore de Charles IX ce spirituel quatrain :

François I[er] prédit ce point
Que ceulx de la maison de Guise

vénerie en prose, intitulé : *la Chasse royale*, édité, en 1625, par M. de Villeroy[1], qui réalisa ainsi le vœu précédemment formé par Brantôme : « Je m'estonne bien, disait-il, que MM. de Retz ou de Villeroy n'ont faict imprimer ce beau livre de *la chasse et de vénerie*, qu'il a composé, dans lequel il y a des advis et secrets que

Mettroient ses enfants en pourpoinct
Et son pauvre peuple en chemise.

Enfin ces vers composés par le roi pour Marie Touchet :

Touchet aimer, c'est la devise
De celle-là que plus je prise,
Bien qu'un regard d'elle à mon cœur
Darde plus de traits et de flamme
Que de tout l'archerot vainqueur
N'en feroit oncq appointer dans mon âme.

Chacun connaît ces beaux vers adressés par Charles IX à Ronsard, mais qui, malheureusement, ne sont parvenus jusqu'à nous que retouchés par Le Royer de Prades :

L'art de faire les vers, deust-on s'en indigner,
Doit estre à plus haut prix que celui de régner.
Tous deux, également, nous portons des couronnes,
Mais roy, je les receus, poëte, tu les donnes.
Ton esprit, enflammé d'une céleste ardeur,
Esclatte par soy-même, et moi par ma grandeur.
Si du costé des dieux, je cherche l'advantaige,
Ronsard est leur mignon et je suis leur imaige.
Ta Muse, qui ravit par de si doux accords,
Te soumet les esprits dont je n'ay que les corps,
Elle t'en faict le maître et te faict introduire
Où le plus fier tyran n'a jamais eu d'empire;
Elle amollit les cœurs et soumet la beauté :
Je puis donner la mort; toi, l'immortalité.

« Ces vers, les meilleurs que l'on connaisse publiés sous le nom d'un roi, et peut-être les meilleurs de ce siècle », dit M. Valery (*Curiosités et Anecdotes italiennes*, p 252), ont provoqué bien des discussions. Voltaire les attribuait à tort à Amyot, qui n'en fit jamais que de méchants, de l'avis de Charles IX lui-même. (Voy. Bayle, *Dictionnaire historique*, t. I, p. 504.) La pièce dont il s'agit se trouve, pour la première fois, dans le *Sommaire de l'Histoire de France*, de Jean Le Royer, seigneur de Prades. (Paris, in-4°, 1651, p. 548.) Abel de Sainte-Marthe la plaça à son tour dans les preuves de son *Discours historique sur le rétablissement de la bibliothèque de Fontainebleau*. L'abbé Goujet se contente de la citer d'après eux, sans indiquer davantage son origine. La forme de ces vers indique clairement qu'ils ont été remaniés et retouchés au dix-septième siècle. (Voy. *l'Esprit dans l'Histoire*, de M. E. Fournier, p. 188 et suiv., et *Histoire de France* de M. Dareste, t. IV, p. 261.) M. Auguis, dans son *Recueil des anciens poètes français*, a donné plusieurs des poésies de Charles IX.

[1] *La chasse royale, composée par le roy Charles IX, et dédiée au roi très chres-*

jamais veneur ne sceut ni ne peut atteindre, ainsy que j'en ouys discourir quelquefois audict maréchal de Retz de quelques traits rares qui sont là dedans décrits avec très beau et très éloquent langage. Pour le moins, ce livre serviroit et donneroit à la postérité admiration de ce roy pour éternelle mémoire, car, comme luy dict M. de Ronsard : « Les beaux palais et bastiments sont sujets à rüyne et ne « durent que quelque temps, voire les généreux actes et beaux « faicts; mais les escrits durent éternellement[1]. »

Le duc d'Anjou passait pour manier l'art de la parole avec une habileté consommée. « Il fut *éloquent*, écrit Bayle lui-même, aima les sciences et se plaisoit beaucoup à entendre discourir les personnes doctes... *Il eut beaucoup de passion d'entendre parfaitement la langue françoise et de la parler poliment et correctement;* la peine qu'il prit pour cela eut tout le succès qu'il en pouvoit espérer. Ce prince prit à cœur les intérêts de sa langue, et ayant commandé à Estienne[2] d'en montrer les avantages et l'excellence, il le pressa si vivement, dit ce dernier, de composer ce traité, qu'il fallut le lui apporter bientôt, non seulement en manuscrit, mais imprimé. J'ai dit ailleurs qu'il souhaita que ce savant homme fît un parallèle entre les *Cicéroniens* de l'Italie et les *Cicéroniens* de France[3]. » Davila rapporte[4] que, Henri, devenu roi, se faisait lire,

tien de France et de Navarre Louis XIII, très utile aux curieux et amateurs de chasse. In-8° de 138 p., à Paris, chez Nicolas Rousset et Gervais Alliot, au Palais. Ce livre a été, depuis lors, réédité deux fois : en 1857, à Paris, chez Bouchard-Huzard; et, en 1858, chez Aubry.

[1] Brantôme, *Vies des Hommes illustres : Charles IX,* p. 30 et suivantes.

[2] Henri Estienne, à qui Henri III donna, en 1579, une gratification de 3000 livres et une pension de 300 livres, parle ainsi des talents littéraires de ce prince : *Noster Galliæ Rex Henricus III, elegantiæ sermonis sui studiosus, aliquot præsertim ante obitum annis, quo tempore plura regia quam multi credunt habebat, haud infelici inutili studio fuit. In eo enim tandem excelluit, et ita quidem ut non minus castigatum quam ornatum esse cuperet.* (Henricus Stephanus, *Epist. dedicator. Tractatus de Lipsii latinitate*, p. 11.)

[3] *Dictionnaire historique et critique,* de Bayle, t. VIII, p. 33 et suivantes. Ronsard a dit de Henri III :

Du miel en son berceau la Muse l'arrousa;
Pithon, en l'allaitant, sa bouche composa
D'éloquence naïve, afin de faire croire
Aux soudars ce qu'il veut, pour gaigner la victoire,
Ou pour prescher son peuple et, par graves douceurs,
Leur tirer, de sa voix, par l'oreille les cœurs.

(*Œuvres* de Ronsard, t. III, p. 273 : *le Bocage royal.*)

[4] *Histoire des guerres civiles de France,* de H. C. Davila, liv. VI, p. 350, année 1579.

chaque jour, par son secrétaire Corbinelli, Polybe, Tacite et Machiavel. Pasquier dit également, qu'il « apprenoit, d'un costé, la grammaire et langue latines par Doron, depuis conseiller au grand conseil, et, d'un autre costé, exerçoit une forme de concert et académie, avec les sieurs de Pibrac, Ronsard et autre beaux esprits, à certains jours auxquels chacun discouroit sur telle matière qu'ils s'estoient auparavant désignée [1]. »

Henri III accorda une protection constante à Baïf, à Desportes et à Berthaut, qui vécurent toujours dans son intimité, et qui composèrent pour lui une grande partie de leurs poésies.

Catherine de Médicis, fidèle aux habitudes studieuses qu'elle avait contractées au couvent des *Murate*, donnait elle-même à ses enfants l'exemple de l'amour du travail. Brantôme nous a conservé de curieux détails, qui prouvent, d'une manière irréfutable, que non seulement cette princesse favorisait les lettres, mais que, dès sa jeunesse, elle les cultivait parfois à ses heures. « La royne, dit-il, aimoit à s'adonner à tous honnêtes exercices, et n'y en avoit pas un, au moins digne d'elle et de son sexe, qu'elle ne voulust *sçavoir* et *praticquer* [2]. »

Peu de temps après son arrivée en France, Catherine s'était, en effet, livrée à des essais de composition littéraire auxquels Brantôme fait ici allusion. La reine de Navarre, sœur de François Ier, écrivait alors ses *Nouvelles*, gracieuse et spirituelle imitation du *Décaméron* de Boccace, si goûté à la cour de France. La jeune dauphine

[1] *Lettres* d'Etienne Pasquier, t. II, l. XIX, p. 482.

[2] Brantôme, *Dames illustres* : *Catherine de Médicis*, p. 83. Ronsard célèbre ainsi les connaissances variées de Catherine de Médicis :

Le comble de ton sçavoir
Et de tes vertus ensemble
Dit qu'on ne peut icy voir
Rien que toy qui te ressemble.
Quelle dame a la pratique
De tant de mathématique ?
Quelle princesse entend mieux
Du grand monde la peinture (la cosmographie),
Les chemins de la nature (la physique)
Et la musique des cieux (la métaphysique) ?
Ton nom, que mon vers dira,
Tout le monde remplira
De ta loüange notoire :
Un tas, qui chantent de toy,
Ne sçavent si bien que moy
Comme il faut sonner ta gloire !

(*Œuvres de Ronsard*, édition Jannet, t. II, p. 45 et 46 : *Ode à la Royne*.)

résolut de suivre cet exemple; elle entraîna même sa belle-sœur Marguerite dans ce projet, qu'elles exécutèrent secrètement. Mais la reine de Navarre ayant consenti, sur leurs instances, à leur communiquer le manuscrit de l'*Heptaméron*, les deux princesses, charmées de cette lecture, ne purent s'empêcher de comparer cet ouvrage, inspiré par un art si fin et si consommé, aux contes qu'elles avaient composés; elles rougirent de leur inexpérience, et détruisirent des œuvres qui offriraient aujourd'hui, pour nous, un bien vif intérêt. « J'ay ouy dire, écrit encore Brantôme, que la royne mère et Madame de Savoie, estans jeunes, se voulurent mesler d'escrire des *Nouvelles* à part, à l'imitation de ladicte royne de Navarre, sachant bien qu'elle en faisoit. Mais quand elles eurent veu les siennes, elles eurent si grand despit des leurs, qui n'approchoient nullement des autres, qu'elles les jettèrent dans le feu et ne les voulurent mettre en lumière : *grand dommage, pourtant, car, estant toutes spirituelles, il n'y pouvoit avoir rien que très beau, très bon et très playsant, venant de telles grandes dames, qui sçavoient des bons contes*[1]. »

Les auteurs ont généralement à se défendre d'une excessive indulgence pour leurs écrits. Il est donc très digne de remarque de voir ces deux jeunes femmes, entourées de tant d'adulations, discerner aussi nettement les qualités d'autrui et leurs propres défauts. Ce jugement sommaire, en vertu duquel Catherine de Médicis et Marguerite de France condamnèrent à un éternel oubli le fruit de leurs premiers efforts littéraires, dénote chez elles un goût éclairé et un sens critique qui sont souvent le partage exclusif de l'âge mûr.

La reine ne sortit de la retraite où elle était confinée qu'en 1557. De douloureuses conjonctures vinrent alors mettre en lumière sa personnalité politique longtemps si indécise et si effacée.

L'annonce de la catastrophe de Saint-Quentin avait jeté la stupeur dans la capitale terrifiée; la panique était générale. Dénuée de ressources et privée de ses armées, la France se trouvait à la merci d'un ennemi implacable. On croyait à la marche immédiate des Espagnols sur Paris, et chacun s'empressait de quitter la ville pour sauver ce qu'il avait de plus cher ou de plus précieux. Il fallait à tout prix ramener la confiance, trouver des capitaux pour réparer nos pertes et faire de nouvelles levées.

En l'absence du roi, alors occupé à recruter des troupes à Compiègne, Catherine, ne prenant conseil que d'elle-même, se rend au Palais de justice, expose au Parlement les tristesses de la situation et démontre le péril imminent que court la patrie, si l'on ne met le

[1] Brantôme, *Dames illustres : Marguerite, royne de Navarre*, p. 302.

gouvernement en mesure de la protéger, en lui accordant des contributions extraordinaires.

Son éloquence émue produit sur l'auditoire la plus profonde impression, et un subside de 300 000 livres est voté, séance tenante, pour subvenir à la défense du territoire. « La reine, écrit Giacomo Soranzo, remercia les conseillers avec une si douce forme de parole, qu'elle fit pleurer d'attendrissement tous ceux du Parlement, les assurant qu'elle les aurait toujours pour recommandés, ne voulant jamais se montrer oublieuse d'une manifestation si noble, et promettant de faire du dauphin, son fils, leur procureur et intermédiaire auprès du roi [1]. » — « Que fit la royne après la bataille de Saint-Laurens? dit aussi Brantôme. L'Estat estant ébranlé et le roy estant allé à Compiègne pour redresser nouvelle armée, elle espousa tellement les affaires, qu'elle excita et esmeut Messieurs de Paris à faire un prompt secours à leur roy, qui vint très bien à propos et pour l'argent et autres choses nécessaires pour la guerre [2]. »

Cet acte de courage et d'énergie, couronné d'un si éclatant succès, releva singulièrement Catherine aux yeux de son époux et la rendit très populaire. « Par toute la ville, dit encore l'ambassadeur de Venise, on ne parle d'autre chose sinon que de la prudence de la reine et de la manière heureuse dont elle a procédé dans cette entreprise. »

A partir de cette époque, Catherine devient vraiment reine de France. Les artistes et les poètes, jusqu'alors prosternés devant Diane de Poitiers, commencent à déserter sa cour pour célébrer à l'envi les mérites de la souveraine. Sur la médaille frappée en commémoration du siège de Thionville, Cloüet trace pour la première fois l'effigie de l'épouse de Henri II. L'Arétin, dans un sonnet, s'écrie : « Vous êtes seule reine; il y a en vous de la femme et de la déesse [3]. » Il consacre un long poème aux louanges de Catherine de

[1] Voy. la *Diplomatie vénitienne,* par M. Baschet, p. 483. (Archives de Venise, *Cancelleria secreta,* dépêche de l'ambassadeur Giacomo Soranzo.)

[2] Brantôme, *Dames illustres* : *Catherine de Médicis,* p. 51.

[3] Voici ce sonnet :

ALLA CHRISTIANISSIMA

El di che nacque l'alma Catherina
Solenne al ciel, festivo alla natura,
Perch' ella sua mirabile fattura
La sorte e'l mondo a riverirla inchina
E il fronte alter' di lei sola Regina
Di molte imperatrici occhio e figura :
Ha in se, la Donna e Dea serena e pura,
La maestà de humana e la divina.

Médicis, et invite tous les grands hommes de l'Italie à graver ses traits nobles et intelligents dans l'or, dans le marbre et dans les pierres précieuses [1]. Habert décerne à la reine le titre de *Nouvelle Pallas*. « Le grand imprimeur lyonnais, Rouille, écrit M. de la Ferrière, lui dédie la première édition de la *Circé* de Gelli, traduite par Denis Sauvage, et la félicite de ce qu'en elle se retrouve l'excellent naturel de Côme Ier, ce grand restaurateur des lettres [2]. »

La mort tragique de Henri II vint frapper Catherine de Médicis au moment où elle commençait à goûter un bonheur qui lui avait été longtemps refusé. Elle accorda de sincères et profonds regrets [3]

Onde tutti i magnanimi intelletti
Del celebrarla temprano il desio,
Che si alto non vanno i lor' concetti.
Bisogna in decantar dell' idol' pio
Le santissime gratie ei sacri effetti
Lo stile haver' c' han gli angeli di Dio.

(*Il quinto libro delle lettere di M. Pietro Aretino*, carta 52 et 53. Parigi, 1609.)

1 ... Titian' perpetuo e Michelagnol' divo
In cotal' mezzo col pennello arguto
Rassemplinla in color c' habbia di vivo.
Il Buonarotti e il Sansovin' saputo
Tolghinla in marmi da la propria idea,
In metalli, Lione e Benvenuto;
Istampinla, Gianiacope e Enea.
Con la medesma acutezza discreta
Ch' usan' d'imprimer Pallade e Astrea,
O Vasaro! o Salviati! o Sermoneta!
Propitia la farete a chi la vede,
Digingendola in grembo al suo pianeta.
Giuseppe e il Maro ritrarran la fede
Il Tintore e Andrea, la continenza,
Lei retrahendo a sedere e in piede;
Valerio e tu Francesco, l'innocenza
A procrear' in Musaico venite
Nel tor' la copia della sua presenza.
In uno le tre Grazie insieme unite
Improntara il famoso Anichino,
Recandola in corgnuole e in margarite
Principia i suoi simulacri, Baccino
Fanne Danese essemplari virili
Tu meo, tu Raffaello e tu Bronzino!...

(*Ternali in gloria de la Reina di Francia. Lettere de Aretino*, libro sesto, dalla carta 22 alla 28.)

2 *Lettres de Catherine de Médicis*, publiées par M. le comte de la Ferrière. *Introduction*, p. 54.

3 On peut voir au musée de Cluny, sous le n° 1009, un émail fort intéressant dit *Cabinet de deuil*, exécuté pour Catherine de Médicis. La plaque,

à la mémoire de ce prince qui l'avait si souvent délaissée. La reine mère, dont l'esprit et le jugement avaient acquis dans l'isolement une grande maturité, prit la résolution, en dehors des soins que réclamait le gouvernement des affaires publiques, d'imprimer aux beaux-arts et aux belles-lettres un développement progressif de nature à permettre au pays d'espérer que François Ier allait renaître dans François II.

Édouard **Fremy**,
Premier secrétaire d'ambassade.

La suite prochainement.

sur laquelle se referment deux volets en cuir imprimé aux armes et aux chiffres de Henri II et de la reine avec semis de larmes, représente Catherine revêtue d'habits de deuil et agenouillée dans son oratoire. Avant la mort du roi, cette princesse avait adopté les devises et les emblèmes suivants : Un arc-en-ciel avec ces mots : *Il apporte la lumière et la sérénité ;* ou un oiseau, au-dessous duquel on lisait : *Sans ailes il ne peut rien*; ou ces sentences : *La confiance triomphe de la difficulté, la prudence est plus forte que le destin lui-même.* Après son veuvage, elle choisit, soit une lance brisée dont les éclats sont posés en pal de part et d'autre d'un écu, avec ces mots : *Hinc lacrimæ, hinc dolor;* soit une montagne de chaux vive sur laquelle tombent des gouttes de pluie, avec cette âme : *Elles attestent que la chaleur survit à la flamme éteinte.* La reine mère fit graver et sculpter, sur tous ses objets de toilette ou de parure et même sur des édifices (la colonne de l'hôtel de Soissons en porte encore des traces), des miroirs brisés, des lacs d'amour rompus et des plumes au vent, destinés à rappeler et à perpétuer le souvenir de ses regrets.

DE LA PAROLE DONNÉE A L'ENNEMI[1]

« Dans l'antiquité, le traitement des prisonniers faits à la guerre se ressentait de la barbarie des mœurs. Le vainqueur était maître de la vie du vaincu; il se montrait clément en la lui conservant, en se bornant à le réduire à l'esclavage et à lui infliger de mauvais traitements. L'influence de l'Eglise, si puissante au moyen âge, ne suffisait pas[2] pour arrêter les belligérants, pour prévenir la violence et la cruauté des procédés auxquels ils se livraient. Soit par le désir d'obtenir une importante rançon, soit par l'action de l'esprit de chevalerie, des adoucissements furent apportés au traitement des prisonniers de guerre. Chez les nations chrétiennes, l'Eglise fit supprimer l'esclavage et la vente des prisonniers[3]. Aujourd'hui, les lois de la guerre défendent de leur ôter la vie, à moins qu'ils ne se soient rendus coupables, dans la lutte, d'actes contraires à ces mêmes lois; mais elles autorisent toutes les mesures de précaution, propres à s'assurer de leur personne et à prévenir toute tentative de fuite; elles ne s'opposent même pas à l'emploi des moyens les plus violents, si la garde des prisonniers présente des dangers, notamment si, après avoir déposé les armes, ceux-ci menacent de les reprendre; on peut alors les tuer[4]. »

[1] Les questions qui se réfèrent à ce sujet sont, en ce moment, débattues; il s'y mêle des accusations dont nous ignorons absolument la valeur et auxquelles nous ne nous associerions, en aucun cas, toute allusion aux personnes étant bannie de nos travaux. S'il est vrai qu'il faut être circonspect, en toutes circonstances, avant de se prononcer sur des *faits*, cette réserve est le strict accomplissement d'un devoir, quand il s'agit d'un formidable reproche. Nous plaçant bien au-dessus de préoccupations de cet ordre et dans la sphère impersonnelle des choses morales, nous résumons les enseignements généraux de l'histoire et du droit des gens. A ce point de vue même, nous ne considérons que le principe, sans entrer ici dans l'examen des difficultés inhérentes à la diversité des questions.

[2] Voy. Heffter, *le Droit international public*, traduct. de M. Bergson, § 127.

[3] Voy. une décrétale rendue, en 1179, sous le pontificat d'Alexandre III, par le troisième concile de Latran.

[4] *Précis du droit des gens moderne de l'Europe*, par G.-F. de Martens, ann. par M. Ch. Vergé, 2e édit., Paris, Guillaumin, 1864. Livre VIII, ch. IV, § 275, note de M. Vergé, t. II, p. 242.

L'échange des militaires ou marins, respectivement capturés, est le principal progrès réalisé dans les relations internationales, en ce qui concerne les prisonniers de guerre; l'adoption de cette mesure remonte à la fin du dix-septième siècle; jusqu'à cette époque, l'échange, quoique pratiqué souvent et dès les temps les plus anciens, n'avait pas été accepté comme règle par le concert des nations; nulle prescription formelle du droit des gens ne lui servant de base, l'échange demeure subordonné aux convenances des belligérants, aux formes et aux conditions qu'ils débattent et arrêtent entre eux. On stipule, d'ordinaire, que les hommes échangés ne participeront plus à la guerre entreprise, ou bien l'on fixe le délai pendant lequel ils ne devront pas y prendre part. Quelquefois aussi et en dehors de tout échange, des prisonniers sont relâchés, après avoir contracté de semblables engagements.

Quelle est la portée, la conséquence d'une telle promesse faite à l'ennemi? — Le prisonnier ne peut plus concourir au service actif de la campagne contre la puissance qui lui a rendu la liberté. S'il méconnaît son engagement, il expose les prisonniers, retenus sur le territoire ennemi, à d'injustes rigueurs; en se plaçant hors du droit des gens, il contribue à en ralentir les progrès, à fournir prétexte à des actes violents contre d'autres captifs et à empêcher la mise en liberté de soldats de sa nation. Ce sont les exemples, malheureusement trop nombreux, de promesses violées, qui se sont, jusqu'à ce jour, opposés à ce que les États pratiquent, comme une règle générale, le renvoi immédiat, sur parole, des prisonniers de guerre.

I

Presque tous les publicistes flétrissent la conduite de celui qui n'a pas tenu la foi jurée à l'ennemi. Il n'y a de dissidence que dans les dissertations subtiles de quelques auteurs et dans les enseignements de Machiavel : «.... *quello che ha saputo meglio usare la volpe è meglio capitato* [1]. » Mais ce n'est pas dans les œuvres du secrétaire de la république florentine qu'il faut chercher les inspirations de l'honneur. — « Il n'y a rien de si grand, dit Xénophon [2], ni de si louable, chez toute personne, principalement dans les chefs d'armée, que d'être et de passer pour observateurs de la loyauté et de la bonne foi. » — Cicéron admire « cette qualité de l'âme, en vertu de laquelle, non seulement aucun but intéressé n'est poursuivi,

[1] *Le Prince*, édition Buttura, Paris, Bossange, 1825, ch. XVIII, p. 119.
[2] *Discours sur Agésilas.*

mais la bonne foi est observée même contre l'intérêt [1]; » ailleurs l'Orateur romain ajoute : « Si des particuliers, contraints par les circonstances, ont promis quelque chose à l'ennemi, il faut, en cela même, qu'ils lui tiennent parole. » — Au témoignage du consul Silius Italicus [2], « celui-là est parfait pour le service des armes, qui n'a rien tant à cœur que de garder, au milieu des guerres, la foi jurée. » — L'Iliade [3] nous fait entendre ce cri poussé par les Troyens : « Nous combattons après avoir violé la foi jurée; notre guerre est un crime. »

Les Pères de l'Église ne se prononcent pas avec moins d'énergie. « Quand la foi est promise, déclare l'éloquent évêque d'Hippone [4], elle doit être gardée, même à un ennemi à qui l'on fait la guerre. »

Les écrivains, qui ont développé les doctrines du droit des gens, partagent le même avis. « Celui qui manquerait volontairement, — lisons-nous dans le *Précis* de G.-F. de Martens, — à sa parole d'honneur donnée à l'ennemi, pendant que celui-ci garde la sienne, peut être déclaré infâme et puni de mort, s'il retombe entre ses mains [5]. » — Pinheiro-Ferreira, l'un des annotateurs de ce livre, fait une réserve en ces termes : « Il serait difficile de découvrir une raison valable de cette dernière assertion. Certes le prisonnier qui, ayant donné sa parole d'honneur de ne pas servir contre nous pendant un certain temps, afin d'être mis en liberté, enfreindrait cette promesse, est un être méprisable; et si on le faisait de rechef prisonnier, on devrait lui infliger une punition, mais non la peine de mort! Ce parjure aurait pu ajouter à sa déshonorante conduite mille autres méfaits : quelle peine l'auteur lui réserverait-il en pareil cas? »

En dépit des violences de son temps, des horreurs de la guerre de Trente ans, le fondateur, le maître du droit international a élevé très haut le respect scrupuleux de ce qui est promis, même à l'adversaire des champs de bataille. « La parole donnée par des particuliers (soldats ou bourgeois) oblige non seulement, dit-il [6], envers l'ennemi que le droit des gens reconnaît, mais encore envers un brigand et un pirate... Que si un serment est intervenu,

[1] *De finibus*, livre V.

[2] Livre XIV. — Dans Appien (*Bell. civ.*, lib. IV), le philosophe Archélaüs dit : « Vous avez scellé votre traité par un serment; vous vous êtes donné les mains; cela a de la force, même entre ennemis. »

[3] VII[e] chant.

[4] *Epist.* ccv et ccxxv.

[5] § 275, t. II, p. 242.

[6] *Le droit de la guerre et de la paix*, trad. par M. Pradier-Fodéré, Paris, Guillaumin, 1867, liv III, ch. XXIII, sous ce titre : *De fide privata in bello*, §§ 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, t. III, p. 454 et suiv.

ce qui est promis devra, sans contredit, être procuré par celui qui a fait la promesse, s'il veut éviter le crime du parjure... Dans cette matière de la foi privée, nous n'excepterons pas non plus le mineur qui est en état de comprendre ce qu'il fait. Car les privilèges qui favorisent les mineurs existent en vertu du droit civil; nous, nous traitons du droit des gens... Jusqu'où s'étend le pouvoir qu'ont les particuliers de promettre à l'ennemi? L'appréciation est plus difficile. Il est suffisamment certain que ce qui est au public ne peut être aliéné par un particulier... Mais il faut savoir que les conventions qui tendent à éviter un mal plus grand ou plus certain doivent être regardées même comme plus utiles que nuisibles au public, parce qu'un moindre mal revêt la nature d'un bien... Que si l'acte qui avait été interdit par une loi ou par un ordre et qu'on avait empêché de valoir a pu être défendu avec justice, dans ce cas, l'acte du particulier sera nul; mais ce particulier pourra néanmoins être puni, parce qu'il a promis une chose qu'il n'avait pas le droit de promettre, surtout s'il l'a fait avec serment. — La promesse d'un prisonnier de revenir dans la prison est avec raison tolérée; car elle ne rend pas pire la condition du prisonnier... — Quelques-uns ont aussi coutume de promettre de ne plus porter les armes contre celui qui les a en son pouvoir... Des personnes déclarent cette convention nulle, parce qu'elle serait contraire au devoir qu'on doit à la patrie. Mais tout ce qui est contraire au devoir n'est pas nul aussitôt, comme nous l'avons dit ailleurs. Ensuite il n'est même pas contraire au devoir de se procurer la liberté, en promettant ce qui est déjà dans la main de l'ennemi. Le sort de la patrie, en effet, n'en devient pas pire, puisqu'elle doit regarder celui qui a été fait prisonnier comme un homme perdu pour elle, à moins qu'il ne soit délivré. — Quelques-uns promettent aussi de ne pas fuir; cette promesse les oblige, alors même qu'ils l'auraient faite dans les fers, et cela contrairement au sentiment de certains auteurs; car, par ce moyen, la vie est ordinairement conservée, ou une plus douce surveillance est obtenue; mais, si le prisonnier a été mis ensuite dans les fers, il sera dégagé de sa parole, s'il n'avait promis que pour n'être pas enchaîné. » — « Comme le dit Quintilien, la bonne foi est le suprême lien des choses humaines; le mérite de la foi gardée entre ennemis est une chose sainte [1]. » Grotius enseigne même que « dans les guerres solennelles, à cause du droit des gens, en vertu duquel les belligérants sont astreints à se rendre justice l'un à l'autre, les particuliers qui négligent d'accomplir leur promesse peuvent être forcés par leurs puissances à la remplir [2]. »

[1] Grotius, *op. cit.*, liv. III, ch. XIX, § 1, t. III, p. 357.
[2] *Id.*, liv. III, ch. XXIII, § 10, t. III, p. 460. — Les jurisconsultes s'accordent

II

L'histoire nous offre des exemples mémorables du respect des engagements contractés envers l'ennemi.

Il suffit de prononcer le nom de Régulus pour exprimer l'idée la plus élevée de l'attachement à la foi jurée, pour en rappeler le plus solennel exemple [1]. Avec quel sens exquis des choses morales, Cicéron et Grotius apprécient la droiture du célèbre consul! Pour ces esprits d'élite, l'acte si connu et regardé comme un trait exceptionnel de grandeur d'âme, fut l'accomplissement du devoir. « Régulus, fait observer le premier [2], n'a été digne de toute admiration que lorsqu'il a émis l'avis de repousser la demande d'élargissement des prisonniers carthaginois, » puisque le rejet de cette demande était sa condamnation à d'affreux tourments; « mais, quant au fait de son retour, que nous considérons comme admirable, il n'eût pu alors agir autrement. » — « Attilius Régulus, a écrit, de son côté, sur notre terre de France, l'illustre Hollandais [3], n'a pas agi seulement d'une manière glorieuse; mais il a fait encore ce qu'il devait... Ceci n'y met pas d'obstacle « qu'il n'ignorait point ce qu'un cruel bourreau lui préparait (suivant l'expression d'Horace); » car il savait déjà, lorsqu'il faisait sa promesse, que cela pouvait arriver. » Voilà bien, et en des termes d'une simplicité antique, le devoir placé de beaucoup au-dessus de la gloire. Et ces appréciations s'appliquent à un homme qui, au lieu de demeurer auprès de la compagne de sa vie, de ses enfants, en possession de la dignité consulaire, insista pour que le sénat ne rendît pas les captifs réclamés par Hamilcar; fait prisonnier dans une embûche, il se condamna lui-même à revenir en Afrique, entre les mains d'ennemis barbares, pour subir des supplices dont il connaissait l'atrocité, *exquisita supplicia*, *cruciatum voluntarium*.

Il ne fut impressionné ou retenu ni par l'amour du sol natal

à reconnaître que la parole donnée à l'ennemi doit être rigoureusement tenue. Voy. Calvo, 2e partie, livre V, sect. I, §§ 1859 et suiv., t. III, p. 168 et suiv. et les auteurs qu'il cite : Vattel, édition annotée par M. Pradier-Fodéré, liv. III, ch. VIII, § 151; — Wheaton, pte 4, ch. II, § 3; — Phillimore, v. III, § 95; — Bluntschli, §§ 617 et suiv.; — Heffter, § 129; — Halleck, ch. XVIII, § 11; — Widman, v. II, p. 26; — Klüber, § 249; — Fiore, t. II, p. 295; — Garden, t. II, p. 276 et 277; — Bello, pte 2, ch. III, § 5. — Riquelme, liv. I, t. I, ch, XII; — Cussy, liv. I, t. III, § 32; — Polson, sect. 6, § 11. — Voy. aussi MM. Funck-Brentano et Sorel, p. 270.

[1] Aulu-Gelle, *Noctes atticæ,* Lyon, 1534, lib. VI, cap. III, p, 171.

[2] *De officiis,* lib. III, §§ 26-31.

[3] Grotius, *op. cit.,* lib. III, cap. XXIII, § 6, t. III, p. 458.

ni par la tendresse des siens et l'attrait d'une vieillesse paisible. Lorsque plus tard, les paupières coupées, privé de sommeil, il attendit longtemps sa dernière heure, il fut néanmoins dans une situation meilleure que si, consulaire parjure, il eût subi dans sa vieillesse la longue captivité de sa propre demeure. *O stultum hominem, dixerit quispiam, et repugnantem utilitati suæ!* La grandeur d'âme, la vaillance, le devoir avaient montré à Régulus, au-dessus de son intérêt personnel, — sollicitude secondaire, quand elle n'est pas vile, — la radieuse apparition de la beauté morale... *Jusjurandum conservandum putabat*[1].

Dans une page moins remarquée, quoique très belle aussi, Aulu-Gelle expose un autre fait d'une réelle éloquence[2]. Au lendemain de la bataille de Cannes, Annibal choisit dix captifs, d'un rang élevé, qu'il renvoya à Rome, afin que, si sa proposition était acceptée, un échange pût se conclure; avant leur départ, il exigea d'eux la promesse par serment qu'ils reviendraient au camp des Carthaginois si le peuple romain ne consentait pas à un échange. Les dix prisonniers se présentèrent devant le sénat et lui firent connaître l'offre du général ennemi : *permutatio senatui non placita*, énonce l'auteur des *Nuits attiques*. Les parents, les alliés des prisonniers élargis, les tenant étroitement embrassés, soutenaient qu'ils étaient désormais à l'abri de toute réclamation, protégés par le *postliminium* sur le sol de la patrie, où ils étaient revenus; ils demandaient avec supplication qu'on ne contraignît pas ces nobles vaincus à regagner l'armée carthaginoise. Huit des prisonniers ne se crurent pas autorisés à demeurer libres et revinrent auprès d'Annibal; deux restèrent à Rome, se disant dégagés de leur parole, parce que, après avoir quitté le camp ennemi, ils y étaient rentrés et y avaient fait un court séjour, sous un prétexte quelconque; ils prétendaient avoir tenu ainsi leur serment; cette allégation, qu'Aulu-Gelle qualifie de *fraudulenta*, Ciceron[3] de *stulta calliditas*, *turpis æstimata est*, *ut contempti vulgo discerptique sint;* les censeurs les flétrirent, *ignominiis affecerunt;* un grand nombre de sénateurs opinèrent, malgré la profonde impression causée par le désastre de Cannes, pour qu'ils fussent ramenés par la force au camp d'Annibal, du vainqueur honni et redouté, qui « ne prenait plaisir, dit Valère-Maxime, qu'aux mensonges, à la tromperie, comme à d'excellents moyens de succès, et qui, ajoute-t-il, au lieu de laisser une mémoire glorieuse, fait douter si l'on doit le tenir pour l'homme le plus grand ou le plus méchant de

[1] *De offic.*, lib. III, § 27.
[2] *Op. cit.*, lib. VII, cap. XIX, p. 213 et 214.
[3] *De officiis*, lib. III, § 32.

son temps. » La majorité fut d'avis qu'il suffisait de dépouiller les deux dissidents du droit de tester et de les déclarer indignes, *intestabiles invisosque*. Poursuivis par la réprobation publique, le dégoût de la vie s'empara d'eux, et ils se donnèrent la mort[1]. Rome avait à ce degré le culte du serment[2] : tout imprimait un caractère saint à la foi promise, même à l'ennemi, tout, les lois des Douze Tables, les rites sacrés, les traités, les traditions léguées par les ancêtres, la rigidité des censeurs, *qui nulla de re diligentius*, dit Cicéron, *quam de jurejurando judicabant*[3].

On se sent vivre, en aspirant l'air de ces sommets; c'était là le sentiment unanime des masses; *contempti vulgo discerptique;* tout citoyen considérait comme « débile, humiliée, abattue, terrassée », l'âme de celui qui violait la parole donnée à l'ennemi. Et quel peuple fut cependant plus irrité des défaites, plus jaloux des succès, plus enflammé de la gloire de la patrie! La haine qu'inspirait Annibal ne put détourner le sénat du culte de l'honneur, au moment où il sacrifiait huit mille légionnaires, laissés par les consuls, après leur défaite, dans le camp romain, et cela pour n'avoir pas même à traiter avec un adversaire abhorré, si restreint que dût être le chiffre de la rançon!

L'antiquité offre d'autres traits dignes d'être rapprochés de ceux qui précèdent.

III

Notre histoire nationale nous présente aussi de mémorables exemples. Le roi, duquel Voltaire a dit « qu'il n'était pas donné à l'homme de porter plus loin la vertu », saint Louis a montré quel prix il attachait à la foi jurée envers l'ennemi.

Pendant la septième croisade, le 6 avril 1250, à la suite du désastre de Mansourah, ce prince fut fait prisonnier. Bientôt après, il fut convenu que, moyennant une somme de 500 000 livres et la reddition de Damiette, le roi serait mis en liberté, en même temps que d'autres captifs. Le 6 mai, après de terribles péripéties, saint Louis se retrouva au milieu des siens. Mais, bien que les Sarrasins eussent violé leurs engagements et massacré les malades restés

[1] Cicéron ne signale, d'après Polybe, que la défaillance d'un seul et fait connaître que l'opinion, qui l'emporta au sénat, fut celle du renvoi du parjure, par la force, au camp des Carthaginois : *Itaque decrevit senatus, ut ille veterator et callidus vinctus ad Annibalem duceretur* (*De offic.*, lib. III, § 32).

[2] Aulu-Gelle, *op. cit. : jusjurandum apud Romanos inviolate sancteque habitum servatum est.*

[3] *De offic.*, lib. III, § 31.

à Damiette, le roi qui avait aussitôt protesté contre cet acte de barbarie, ne se regardait point comme libre, tant qu'il n'avait point rempli, en ce qui le concernait, toutes ses promesses. Il les tint avec une scrupuleuse exactitude, ne se croyant pas autorisé à en rien retrancher vis-à-vis même de tels adversaires. Les moindres circonstances de l'exécution du traité révèlent sa crainte de ne pas observer entièrement une parole, donnée cependant sous le coup de la violence. « Le paiement put s'achever, dit M. Wallon [1]. Il y eut difficulté encore. L'argent pesé, les Sarrasins ne voulaient pas rendre le comte de Poitiers avant que les sacs fussent dans leurs demeures. Les seigneurs voulaient que le comte revînt avant que l'argent fût emporté. Saint Louis ordonna de le remettre, *puisqu'il l'avait promis, ajoutant que, pour eux, ils verraient s'ils voulaient manquer à leurs promesses.* — Un trait marque encore la délicatesse de saint Louis envers des gens qui pourtant avaient déjà faussé leur foi. Philippe de Nemours dit avec un malin plaisir au roi que les Sarrasins s'étaient laissé tromper d'une pesée de 10 000 livres. Saint Louis se fâcha et dit qu'il voulait qu'on leur rendît ces 10 000 livres, parce qu'il en avait promis 200 000 avant de quitter l'Égypte. « Alors, dit Joinville, je marchai sur le pied de Mgr Philippe et dis au roi qu'il ne le crût pas, parce qu'il ne disait pas vrai ; car les Sarrasins étaient les plus habiles compteurs qui fussent au monde. Et Mgr Philippe dit que je disais vrai ; car il ne le disait que par moquerie. Et le roi dit qu'une telle moquerie était malencontreuse. « Et je vous commande, dit-il « à Mgr Philippe, sur la foi que vous me devez comme mon « homme que vous êtes, si les 10 000 livres ne sont pas payées, « que vous les fassiez payer. » — ... Le payement achevé, le roi donna le signal d'aller rejoindre son vaisseau qui l'attendait en mer ; car jusque-là, fidèle à sa promesse, il s'était refusé à quitter le fleuve (le Nil), quelque péril qu'il y courût de la mauvaise foi des Sarrasins au milieu de leurs vaisseaux. »

C'était la rigoureuse observation de la maxime consacrée par l'histoire de l'humanité : *fides hosti servanda.*

Le serment est une affirmation religieuse, et rien ne lui enlèvera ce caractère, ni d'étranges combinaisons, ni l'impuissante volonté des hommes, ni l'égarement des intelligences. Il faut le tenir, d'abord par respect pour la Divinité, témoin unique de la sincérité des consciences, — par respect pour soi-même, l'oubli de la foi jurée mettant à néant celui qui la méconnaît, — dans la chose publique, par le légitime souci de la renommée nationale. Si in-

[1] *Saint Louis,* Tours, Mame, 1878, ch. x, p. 205-207.

digne que soit celui auquel on a donné sa parole, si justifiée que puisse être l'indignation contre un impitoyable ennemi, se préserver soi-même de toute défaillance, c'est servir la cause générale, l'honneur de chacun étant la part d'un patrimoine sacré, de l'honneur même de la patrie. Du reste, « il n'est jamais utile de mal faire, parce que cela est toujours honteux, et comme il est toujours honorable d'être homme de bien, la vertu est toujours utile... L'honnêteté seule doit être donc la mesure de l'utile; ce sont deux mots, mais la chose doit être une; il est dès lors constant que ce qui est honteux n'est jamais utile... L'homme de bien lié par le serment n'oubliera point qu'il vient de prendre à témoin Dieu, sa propre conscience, et que la conscience est ce que Dieu a donné à l'homme de plus divin [1]. »

De même qu'un acte de charité, méritoire envers une personne qui inspire des sentiments favorables, l'est surtout quand un être qui n'inspire humainement aucune sympathie en est l'objet, de même, c'est lorsqu'il est pénible de tenir un serment qu'il importe d'y rester fidèle. Le respect de la foi jurée est du, comme la charité, non seulement aux amis, mais encore aux ennemis, à tous sans exception. La doctrine évangélique a fortifié dans les âmes l'attachement à l'antique tradition que nous avons rappelée. « L'honneur fut, dans tout l'Occident, l'âme et l'auréole de la vie publique; ce n'était pas la gloire, trop chère à l'orgueil; ce n'était pas la vertu toute seule, avec ses sobres inspirations; c'était plus que la gloire et plus que la vertu, un sentiment chaste de soi-même, une crainte infinie de toute honte méritée, la plus haute délicatesse dans la plus sainte pudeur [2]. »

La patrie ne demande pas à être aimée plus que Dieu, plus que l'honneur; elle tient pour les meilleurs entre ses enfants ceux qui sont le plus fidèles aux devoirs envers la Divinité et envers eux-mêmes. La prédominance des intérêts matériels, la perversion croissante du sens moral, l'abaissement de tant d'âmes, que l'on voit tomber à terre comme des feuilles mortes, conduiraient à l'oubli des fortifiantes leçons de l'histoire, susciteraient des dissidences, là où l'accord s'était si longtemps maintenu. « Cœurs penchés vers la terre, oh! que vous êtes vides des pensées d'en haut [3]! » L'indifférence, fruit de la ruine des croyances, de l'athéisme, aurait pour résultat de tout faire dépendre des vicissitudes du destin. Toutefois, suivant la forte expression de Lamennais, « les nations ne périssent point par la faim; ce n'est que dans les causes morales qu'il faut

[1] *De offic.*, lib. III, *passim :* tout est à lire et à méditer.
[2] Le R. P. Lacordaire.
[3] *Perse,* satire II.

chercher la raison de leur anéantissement. » Avec quelle vigueur Juvénal [1] ne lance-t-il pas ses foudres vengeresses contre ces êtres dégradés qui, avides de succès, dont un jour mesure la durée, n'ont d'intrépidité que pour faire, à tout propos, des promesses audacieusement méconnues.

Sunt qui in fortuna jam casibus omnia ponant,
Et nullo credant mundum rectore moveri,
Natura volvente vices et lucis et anni,
Atque ideo intrepidi quæcunque altaria tangunt.

IV

Grotius, développant ses fermes doctrines sur la parole donnée, se sépare de ceux qui dispensent de tenir une promesse faite aux pirates et aux brigands. « Cn. Pompée, dit-il, a terminé par des traités une grande partie de sa guerre contre les pirates... César écrit, au troisième livre de la *Guerre civile*, que les généraux romains étaient entrés en accommodement avec les brigands et les fuyards qui se trouvaient dans les montagnes des Pyrénées. Qui dira que, si l'on avait stipulé quelque chose dans ces traités, il n'en serait résulté aucune obligation? De tels individus n'ont pas, il est vrai, cette communauté particulière que le droit des gens a introduite entre ennemis, dans une guerre solennelle et véritable; mais étant hommes, ils ont la communauté du droit naturel, comme le dit avec raison Porphyre, au livre III de son traité : « *De non esu animalium*, » d'où naît l'obligation de respecter ce que l'on promet... Celui-là même qui a promis sous la pression d'une crainte injuste, pourra être tenu, s'il a joint à sa promesse la religion du serment; car par là l'homme est lié non seulement envers l'homme, mais encore envers Dieu, contre lequel il n'existe pas d'exception de violence [2]. » On voit jusqu'où l'esprit supérieur, dont nous reproduisons l'avis, poussait le respect de la foi jurée.

Autrefois des personnes notables étaient livrées à l'ennemi, pour assurer l'exécution de certains engagements; ces garants de la parole d'autrui, bien que libres sous serment, là où ils résidaient, étaient, en fait, assimilés à des prisonniers de guerre et pouvaient être rendus responsables, au prix de leur vie, des infractions de celui qui les avait livrés. Cette coutume barbare avait disparu devant la réprobation universelle, et il n'était plus mention d'*otages* que

[1] Satire XIII.
[2] Grotius, *op. cit.*, liv. III, ch. XIX, § 11. — Voy. t. III, p. 359-362.

chez quelques peuplades de l'Amérique et de l'Océanie, lorsque nous vîmes, pendant la guerre franco-allemande, les autorités prussiennes remettre en vigueur et pratiquer avec une excessive dureté une mesure que l'on regardait comme définitivement bannie des usages internationaux [1]. Comment essayerions-nous de qualifier de tels procédés?

Ce funeste exemple rencontra bien vite des imitateurs, durant la sombre période que Paris traversa, du mois de mars au mois de mai 1871. Des *otages* furent incarcérés par l'insurrection, de ce nombre un magistrat devenu, par sa grandeur morale et l'héroïsme de sa mort, l'un des glorieux ancêtres de la famille judiciaire. Au commencement du mois de mai, on crut qu'une absence de quarante-huit heures serait permise, sur parole, au président Bonjean pour aller embrasser sa femme et ses enfants; cette parole, on sait à qui il l'eût donnée; sa captivité, on en connaît l'injustice. Mme Bonjean écrivit, dans ces circonstances, à son mari, la lettre suivante [2] que nous avons relue fréquemment, pour nous procurer l'une des plus vives joies morales qui se puissent ressentir :

Orgeville, ce samedi, 6 mai 1871.

Ce que tu me dis des nouvelles rigueurs introduites dans la situation des prisonniers dont tu fais partie me donne la crainte que l'espoir qu'on t'avait donné d'une liberté de quelques heures sur parole, pour venir nous voir ici, ne doive pas se réaliser. Et pourtant je partage à un tel degré l'appréhension que quelque accident, indépendant de ta volonté, eût pu entraîner pour toi quelque infraction involontaire à ta promesse, que c'est à peine si j'ose souhaiter que tu coures une si terrible chance!... Hier encore, quelqu'un osait me dire : « J'espère bien que, si votre mari peut venir jusqu'ici, vous ne le laisserez pas repartir. » J'en suis demeurée pétrifiée de surprise. Eh quoi donc! on m'approuverait de t'aimer d'une tendresse assez lâche pour te demander le sacrifice de ton honneur à ta sécurité, pour vouloir donner le droit de te mépriser à ceux qui auraient eu foi en ta parole! Oh! mon Dieu! comment se peut-il qu'il existe des êtres chez qui le sentiment de l'honneur et du devoir soit à ce point oblitéré!

Cette page défie toute louange humaine; sur deux noms rejaillit une gloire impérissable; pendant que les consciences éteintes ou malades laissent échapper, à cette lecture, le *quomodo stulte!*

[1] Calvo, *op. cit.*, 2e partie, liv. V, sect. 1, §§ 1868 et suiv., t. III, p. 172 et suiv.

[2] Voir le touchant écrit publié par M. Charles Guasco.

appliqué déjà à l'acte de Régulus, les admirateurs de la vraie noblesse se sentent tressaillir; pour la femme, comme pour le mari, pour les deux cœurs non moins unis par la claire vision de la beauté morale que par les liens les plus étroits de l'existence, ce ne fut, nous en sommes sûr, que l'accomplissement du devoir, la notion lumineuse de ce qui est dû à la foi jurée. S'il eût connu une page semblable, nous la lirions dans le traité cité par nous, à plusieurs reprises, dans l'œuvre immortelle où Cicéron, suivant la remarque d'Érasme, a déposé *quelque chose de divin.*

C'est ainsi qu'au milieu même des calamités publiques, il est donné à la vertu de parler plus haut que l'iniquité. N'est-ce pas la réalisation du vœu qu'exprimait, il y a dix-huit siècles, un penseur qui fut, dans la Rome païenne, l'un des organes les plus purs du spiritualisme : « Ne pouvons-nous présenter aux dieux une offrande qu'on ne saurait leur apporter sur des plats d'or, une âme affermie dans les sentiments de la justice et du droit, un cœur qui ne cache en ses replis aucune pensée mauvaise, un caractère auquel l'honneur a donné sa généreuse trempe ! [1] »

Jules Lacointa.

[1] *Perse,* satire II.

LE BOIS DE LA BOULAYE[1]

VII

ATTENDRISSEMENT DU BARON

Pendant l'entretien de son père avec M. Dubois, Pépita, dans sa chambre, avait reçu elle-même une visite, ce qui assurément était rare. C'était la visite de la sœur Félicité. La veille, de leur fenêtre ouverte, les bonnes sœurs avaient bien vu Pépita s'approcher de leur maison, puis s'arrêter hésitante, puis se retourner et reprendre le chemin du château. Le jeune comte Raoul de Périgny avait pu aussi observer cette manœuvre, et son regard avait suivi la jeune fille jusqu'à ce qu'elle eût disparu. L'occasion d'un petit interrogatoire était trop naturelle pour qu'il ne la saisît pas, et je ne pense pas que les sœurs eussent été malveillantes. Dès le matin, c'était une courtoisie dont l'empressement était aussi très naturel, la sœur Félicité, en faisant sa tournée de malades, venait exprimer ses regrets et s'informer de ce que Pépita avait eu à lui dire. La sœur Félicité, supérieure d'une communauté de trois religieuses, elle comprise, était une femme d'une cinquantaine d'années, et une Parisienne. Il y avait déjà trente ans que, abandonnant les plus brillantes perspectives du monde et de la fortune elle s'était consacrée au service des pauvres, sous la cornette de saint Vincent de Paul, et, après trente ans, elle ne songeait pas à prendre sa retraite. Nous coudoyons tous les jours, dans la rue, ces dévouements sublimes, presque sans y penser, tant ils sont fréquents. Nous avons des édiles, élus avec des majorités triomphantes par le suffrage universel des pauvres gens, nous avons des législateurs, des ministres et des journalistes qui y pensent, pour les outrager et les proscrire.

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 et 25 février 1883.

— Mademoiselle, dit la sœur, pourquoi n'êtes-vous pas entrée hier ?

— Parce que, répondit Pépita, j'ai vu que vous n'étiez pas seules et que je vous aurais dérangées.

— Oh ! nous étions avec M. Raoul, qui n'est pas bien effrayant.

— M. Raoul ? répéta la jeune fille. C'est la première fois que j'entends ce nom. Est-ce qu'il demeure dans les environs?

— C'est le fils du marquis de Périgny. Je l'ai connu enfant, et je l'appelle toujours M. Raoul. Du reste, on ne l'appelle jamais autrement ici, et il est bien aimé, je vous assure.

— Je le croyais absent pour longtemps ?...

— Dites depuis longtemps. Il a fait, en effet, de longs voyages à l'étranger, presque le tour du monde, il n'est de retour que depuis avant-hier, et il a voulu nous destiner sa première visite, pour nous prouver qu'il ne nous avait pas oubliées, l'excellent jeune homme. Et tenez, il arrive en dernier lieu du Pérou, et vous auriez pu lui parler de votre pays.

— Il arrive du Pérou ! s'écria Pépita toute rougissante.

Certes un peu d'agitation lui était permise, et elle ne pouvait guère se douter d'avance qu'elle rencontrerait, dans le village de Chauvry, un voyageur arrivant directement du Pérou. Elle ajouta aussitôt, comme si elle éprouvait le besoin de détourner l'élan de sa propre pensée :

— Quelle joie ce sera pour Mme Dubois !

Puis sa physionomie mobile s'assombrit tout à coup.

— J'oubliais, dit-elle, que mon père ne veut voir personne, et en particulier ne veut pas voir le marquis de Périgny. Ils ne se saluent même pas.

— L'arrivée de M. Raoul devra rendre les relations plus faciles, observa la sœur.

Pépita fut au moment de répondre : « ou à jamais impossibles. » Elle se retint, et se contenta de le penser. Peut-être la sœur Félicité comprit-elle, au silence et au visage ému de Pépita, que la conversation sur M. Raoul avait assez duré. Elle passa sans transition à ses affaires, c'est-à-dire aux pauvres. Elle venait de voir le cantonnier, qui était gravement malade et manquait de tout. Elle demanda timidement de l'aide, elle n'ignorait pas que la jeune fille disposait de fort peu d'argent. Pépita, sans prononcer une parole, montra le fond de sa bourse, qui était vide. Elle ouvrit alors sa commode, une commode de bois de rose, d'un grand luxe, comme tout le mobilier laissé par Samuel Meyer. Le contenant était fastueux, le contenu bien modeste. Pépita se dépouilla cependant de quelque linge, qu'elle remit à la sœur.

— Cachez cela et n'en parlez pas, ma sœur, dit-elle. Je vais voir mon père, à qui je n'ai pas encore souhaité le bonjour. Je tâcherai de l'attendrir en faveur du cantonnier.

Ce n'était pas la seule chose qu'elle comptait cacher à son père. La sœur Félicité alla continuer sa tournée, et c'est alors que Pépita frappa doucement à la porte du cabinet du baron Durand. Elle ne quitta pas sa chambre sans avoir jeté un regard furtif sur le bouquet de bruyères, ce bouquet cueilli par le jeune homme que venait de tant vanter la sœur, par un jeune homme qui arrivait du Pérou, et avec qui elle aurait pu causer de son pays...

— J'ai entendu marcher dans le corridor, dit le baron Durand en offrant lui-même l'occasion de l'attaque. Est-ce que tu recevais une visite?

— Oui, mon père, celle de la sœur Félicité.

— Ah! une visite matinale des sœurs, ce n'est jamais de bon augure. Elle ne t'apportait pas de l'argent, n'est-il pas vrai?

— Pas précisément.

— Des sœurs, ça demande toujours, et elles n'ont pas la moindre économie. Ce sont de vrais paniers percés. Hé bien, sois contente. Pour cette fois, leur affaire est arrangée. Je donne deux livrets de la caisse d'épargne, de 20 francs chacun, entends-tu? avec mes armes et ma couronne, et je vais à Paris, après le déjeuner, afin de commander la gravure.

— Je ne comprends pas, mon père.

— Mais si, tu sais bien, pour la distribution des prix, et je n'ai pas de temps à perdre.

— Il ne s'agit pas de cela, mon père.

— Comment, c'est déjà autre chose? Ces bonnes filles sont insatiables. Je ne donne plus rien!...

— Il s'agit du pauvre cantonnier, qui est très malade.

— Je ne suis pas médecin, et je ne saurais pas le guérir.

— Et qui manque de tout.

— Il a des appointements, c'est un fonctionnaire, et je paye mes impôts pour toutes ces sangsues publiques. Il n'avait qu'à faire des économies quand il se portait bien. J'en fais bien encore, moi!

— Des économies, avec six enfants?

— Pourquoi a-t-il six enfants? Je ne suis pas chargé de les nourrir.

— Malheureusement pour eux.

— Et puis, je n'ai pas besoin d'un cantonnier, moi, puisque je n'ai pas de voitures. Ce n'est pas moi qui dégrade les routes. On n'a qu'à supprimer le cantonnier.

— Un bon moyen de le tirer de la misère, n'est-il pas vrai?

Le baron Durand fut un peu impatienté de la repartie, à laquelle il était malaisé de répliquer, et reprit d'un ton bourru :

— Je te répète que cela ne me regarde pas. Qu'on s'adresse au marquis de Périgny, qui se fait traîner dans sa vieille carriole, pendant que je vais à pied. Il m'a éclaboussé, l'autre jour, et ne m'a seulement pas salué.

— Il me semble, mon père, dit Pépita, que, puisqu'il est beaucoup plus âgé que vous et plus ancien dans le pays..., ce serait à vous à commencer.

— Tu crois? Et s'il ne me rendait pas mon salut?

— Oh! mon père, pourquoi le soupçonner de cette grossièreté? Je suis bien convaincue qu'il n'en est pas capable.

— Ce n'est pas sûr. Ces gens de la vieille noblesse sont souvent très orgueilleux.

— Mais toujours très polis, assure-t-on.

— Qu'en sais-tu?

Il ne convint pas à Pépita de dire le peu qu'elle en savait et M. Durand ajouta :

— Et puis, ce n'est pas tout. Si le marquis était poli, on ne sait pas ce que serait le fils quand il reviendra de ses voyages; un impertinent, probablement, un gommeux, comme on dit aujourd'hui, qui nous dédaignerait.

— Quels motifs avez-vous de penser cela, mon père?

— Ces jeunes gens de bonne famille que l'on fait voyager, soi-disant pour leur instruction, on connaît cela. C'est pour les éloigner du pavé de Paris, où ils faisaient des dettes... sans parler d'autres sottises. Les voyages coûtent bien cher, et le marquis n'est pas riche. Pour qu'il se soit résigné à se saigner ainsi, en se séparant de son seul fils, il aura eu de trop bonnes raisons. On n'a pas besoin de tant d'instruction, ni d'avoir observé ce qui se passe dans la lune, pour chasser autour d'une bicoque... ou dans ce maudit bois de la Boulaye, non plus que pour faire de l'agriculture. Je te jure bien que le fils du marquis n'est pas allé, comme moi, à Lima...

— Ne jurez pas, interrompit Pépita, qui s'oubliait un moment.

Mais elle se tut aussitôt, et M. Durand reprit :

— Ou je le parie, si tu le préfères, quoique j'aie pour principe qu'il est toujours plus prudent de jurer que de parier. Au moins, en jurant, on ne risque pas de perdre, si l'on se trompe. Je te disais donc que ce jeune homme ne sera pas allé, comme moi, à Lima, pour apprendre à fonder une fortune par le travail, l'ordre et l'économie, ni pour offrir son cœur à une douce et honnête jeune fille ressemblant à ta pauvre mère.

Ici, la voix du baron Durand eut un petit mouvement d'attendrissement qui se reproduisit sur le visage de Pépita. Seulement, chez celle-ci, l'attendrissement était de nature un peu plus complexe.

On était bien loin du cantonnier malade dont Pépita, après une pause, vint à se remémorer les intérêts. Elle eut l'art ou l'intuition, des transitions.

— Mon père, dit-elle, il ne tiendrait qu'à vous d'éclabousser à votre tour le marquis et d'utiliser le cantonnier. Vous avez le beau landau de M. Samuel Meyer, que vous laissez se couvrir de poussière sous la remise, et qui nous serait si précieux pour de longues promenades.

— Y songes-tu? répondit M. Durand. Tu consentirais à te promener dans une voiture qui porte encore le chiffre de Samuel Meyer?

— Il est facile de l'effacer et de mettre à la place vos armes et votre couronne.

— Assurément! j'en serais tenté... pour te faire plaisir; mais tu ne te figures pas comme cela coûterait cher.

— Vous en êtes-vous informé?

— Oui, mon enfant; une somme effrayante, pour quelques coups de pinceau sur un panneau. Ces carrossiers sont des exploiteurs, pires encore que les jardiniers, et ils ne fournissent pas même des légumes! Et puis, ce ne serait pas le tout que de faire repeindre les panneaux pour y mettre mes armoiries, il faudrait acheter des chevaux.

— En effet, mon père, une voiture ne roule pas toute seule.

— Et les chevaux coûtent si cher! Puis, il faudrait un cocher; tu vois comme tout s'enchaîne.

— Eh sans doute, mon père, dit Pépita en riant, les chevaux ne s'attelleront pas tout seuls non plus, et ne nous conduiront pas sans qu'on les conduise. Comment font tous les gens qui ont des voitures? Pourtant on ne peut guère s'en passer à la campagne.

— On ne peut guère s'en passer! Voilà bien la ritournelle de Dubois. Je m'en passe cependant.

— Et vous êtes à pied, quand le marquis de Périgny est en carrosse! Comment voulez-vous qu'il vous salue le premier?

— C'est juste. Il est certain que je ne serais pas fâché de le narguer à mon tour et de rencontrer sa vieille carriole traînée par une haridelle et conduite par une espèce de paysan, quand je serais dans mon beau landau, presque tout neuf, car il a servi à peine, et que j'aurais deux beaux chevaux et un cocher en livrée! Ah! monsieur le marquis, vous ne saluez pas un ancien négociant! Fouette, cocher! Comme le baron Durand... de Chauvry vous

dépasserait! C'est bien tentant... Mais c'est comme cela qu'on se ruine, mon enfant, et tout cela coûte trop cher. J'y réfléchirai, j'y réfléchirai.

— En attendant, mon père, puisqu'il faut bien qu'on entretienne la route, afin que votre landau ne s'y brise pas, donnez-moi quelque chose pour le cantonnier, cela vous coûtera moins cher que d'acheter des chevaux.

M. Durand ne put pas s'empêcher de sourire.

— Tu es bien obstinée et bien rusée, dit-il. Tiens, voilà mon gain d'hier au soir, quoique ce que je fais là, par faiblesse pour toi, soit très sot. Car, enfin, si, quand on gagne une fois par hasard, on ne garde pas son gain pour parer aux mauvaises chances du lendemain, il est clair qu'on perdra toujours et que le jeu est une duperie.

Je ne contesterai pas la valeur du raisonnement. Il reste pourtant l'attrait du jeu en lui-même, pour ceux qui ont ce goût. J'ai entendu dire à une joueuse passionnée que son plus grand plaisir, après celui de gagner, était celui de perdre, mais tel n'eût pas été le sentiment du baron Durand. Pépita ne s'attarda pas non plus à disputer, et commença par ramasser prudemment les sept brillantes pièces de 50 centimes dont son père se séparait à regret.

— Merci, dit-elle alors, ce n'est qu'une journée, et afin que je ne vous importune pas souvent, vous me donnerez davantage.

— Encore, mon enfant, répondit M. Durand, tu n'es pas discrète. Tu sais que je déteste toutes ces petites mendicités, et puis, d'ailleurs, cela regarde les femmes. C'est un de mes principes. Tu as ta pension pour cela.

— Ma pension est bien vite dépensée. Elle n'est pas très forte.

— Ne vas-tu pas aussi me demander de l'augmentation, comme le jardinier?

— Je le ferais bien, si j'osais....., mais ce que j'oserai, c'est vous réclamer maintenant mon mois, que vous avez oublié de me payer.

— Tu te trompes, ce n'est pas possible!

— Je suis certaine de ne pas me tromper.

— Je vais vérifier, j'écris toujours la moindre dépense. C'est un de mes principes. J'ai tant de charges au commencement du mois..... que j'aurai pu me trouver à court d'argent.

M. Durand ouvrit un tiroir pour en extraire un troisième registre, différent de ceux dont il a été déjà question.

— Inscrivons d'abord, dit-il, les 3 fr. 50 donnés à ce paresseux de cantonnier, qu'on voit plus souvent la pipe à la bouche que la pioche à la main. S'il suivait mon exemple, et ne fumait pas, il pourrait faire des économies, comme moi.

— Moindres, je pense.

— Tout est relatif. Regarde si j'ai de l'ordre ! J'ai inscrit hier soir, avant de me coucher, les 3 fr. 50 de mon gain. Je ne me doutais pas qu'ils fileraient si vite. Une bonne leçon pour toi, ma chère enfant, quand tu tiendras un ménage. La comptabilité exacte est la conservation des fortunes, c'est un de mes principes. Que d'argent j'ai eu à payer au commencement du mois ! C'est effrayant de relire cela. Mais il paraît que tu as raison, je ne vois pas ta pension inscrite. Ceci est un engagement, ma chère enfant, et tu aurais dû me le rappeler plus tôt. Jamais Désiré Durand n'a laissé protester sa signature, ni manqué à sa parole, ni demandé un atermoiement.

Je remarque qu'il ne dit pas le baron Durand. Devant une dette en souffrance, c'était l'orgueil de l'ancien négociant qui s'était réveillé.

M. Durand ne se souciait pas d'ouvrir sa caisse devant sa fille, et il n'usait pas du porte-monnaie, pour deux raisons : afin de ne pas acheter ce petit meuble, et de crainte qu'il ne lui fût volé. C'était encore un de ses principes. Il fouilla dans ses poches avec agitation et n'y trouva pas de pièces de 5 francs.

— C'est étonnant, dit-il, je n'ai que de l'or et ne peux pas faire ton compte. Ta pension, que j'ai augmentée l'année dernière, est de 35 francs, voilà deux louis, tu vas me rendre cent sous.

Pépita prit les deux louis, les enferma et s'écria en riant :

— Je ne rends rien, je n'ai pas de monnaie.

— Comment, friponne, dit M. Durand, tu es comme les cochers de fiacre. Rends-moi au moins les 3 fr. 50.

— Ils ne sont pas à moi, mon père, vous les avez donnés au cantonnier, et inscrits. Votre registre ne serait plus correct. Mais je vous rendrai... un bon baiser, en vous remerciant.

Pépita déposa en effet un double baiser sur les joues de son père.

— Comme tu me rappelles ta pauvre mère ! dit-il. Elle me jouait quelquefois de ces tours, et je lui pardonnais. Il faut bien que je te pardonne aussi. Attends un peu.

M. Durand parut en proie à une vive perplexité. Il mit et remit à plusieurs reprises les doigts dans les poches de son gilet. Finalement, il exhiba un troisième louis, qu'il tendit à Pépita. Il y eut un mouvement rapide, presque imperceptible, où il sembla retirer sa main. C'était la lutte suprême.

— Tiens, ma chère enfant, dit-il d'une voix émue, prends vite cela pour ton cantonnier, en souvenir de ta pauvre mère. Je l'aimais bien, et tu lui ressembles tant !

Ce fut certainement une des grandes actions de la vie de Désiré

Durand. Ce fut la vibration harmonieuse des meilleures fibres de sa nature, et de la nature humaine. Il avait été plus d'une fois, il devait être, souvent encore, entraîné à des dépenses par ostentation et par vanité. Ici, toute vanité était absente. Après huit ans, la pure image de la femme regrettée, reflétée sur un front charmant de jeune fille, avait fait jaillir une hymne sainte des profondeurs de la sensibilité. Il y avait eu combat, mais pour ennoblir la palme. Il y a des moments où le cœur le plus glacé s'échauffe, où notre laide nature resplendit de beauté, où le poltron est capable d'héroïsme, où le criminel lui-même est capable de vertu.

Pépita se jetait de nouveau dans les bras de son père, quand retentit la cloche du déjeuner, brisant l'entretien comme la veille.

— Ah! mon Dieu, s'écria M. Durand, va-t'en, il faut que j'achève ma toilette pour aller à Paris par le train de midi.

Il avait moins besoin d'être seul pour achever sa toilette que pour se munir des titres d'actions de ses charbonnages du Nord, dont on payait les dividendes à partir de ce jour même. Or il n'était pas homme à laisser le grain dans la paille et à perdre un jour d'intérêts, un jour qui eût été doublé, car le lendemain était un dimanche, et la sensibilité n'étouffait déjà plus le calcul. Il pensait même qu'il avait des prodigalités à réparer.

Il mangea en silence et vite, un peu plus abondamment qu'à l'ordinaire.

— Inez, dit-il en se levant, vous ne m'attendrez pas, mais vous voudrez bien me faire garder à dîner pour neuf heures. Je crains qu'il me soit impossible de rentrer plus tôt.

Il se dirigea vers la station à pas pressés. Le soleil était ardent, un soleil de juillet à midi, et il y avait une côte. M. Durand, inquiet, regardait sa montre. Il eut à longer, c'était le plus court chemin, le maudit bois de la Boulaye. « On appelle cela un bois! se dit-il. Il n'y a seulement pas d'ombre. » Il arriva bien juste, comme le train s'arrêtait en gare. Il était essoufflé et tout ruisselant. Il pensa que Pépita n'avait peut-être pas tort, et que deux bons chevaux ne seraient pas décidément sans quelque utilité. Puis, par l'effet du phénomène de l'association des idées, quand le train se fut mis en marche, il pensa, tout en s'épongeant avec son mouchoir, que ses armoiries auraient bon air sur les panneaux du landau de Samuel Meyer. Il allait ordonner la gravure qu'il collerait sur les livrets de la caisse d'épargne. Il se demanda s'il aurait le temps de conférer aussi avec un carrossier.

VIII

LE FIACRE A L'HEURE

Le baron Durand, sans respect pour son titre, avait pris un billet d'aller et retour de seconde classe. On doit lui savoir gré de l'effort qu'il lui fallait faire pour ne pas se contenter de la troisième. C'était une transaction. Il professait que les voyageurs des diverses classes arrivent aussi vite les uns que les autres, puisqu'ils arrivent en même temps. Quant aux trains express où il n'y a que des premières, ils n'existaient pas pour lui, et, à la vérité, ils ne s'arrêtaient pas à la station de Chauvry.

En approchant de Paris, il fut envahi d'un trouble. Le temps était précieux, et, pour le ménager, il devait se résigner à des dépenses de fiacre. Mais avait-il avantage à prendre un fiacre à l'heure ou commencerait-il par une simple course? Ce fut l'objet de savants problèmes de calcul conjectural mêlés à la combinaison de son itinéraire. Le fiacre à l'heure l'emporta finalement dans les mûres réflexions du baron. L'infortuné ne prévoyait pas le temps qu'il passerait chez le graveur.

Dans la file des véhicules, il choisit celui dont le cheval lui parut de meilleure mine et surtout de plus haute taille. Le baron Durand n'était pas membre du Jockey-Club ni fort sur le diagnostic de la science hippique. Il pensait que la vitesse d'un cheval devait être proportionnée à la longueur de ses jambes, en quoi il fut cruellement détrompé. Il était traîné par une rosse, dont la vieille expérience discernait d'ailleurs à merveille, dès le départ, à certains mouvements de la bride et du fouet, la nonchalante allure qui convient au fiacre à l'heure. Il avait le tourment de se voir à chaque instant dépassé par la vivacité excitée des quadrupèdes les plus bas d'étage. Il parvint cependant à la porte des bureaux de la Société des charbonnages du Nord. C'était sa première étape. Là il fut reçu avec tous les égards dus à son rang non point de baron, mais de l'un des plus gros actionnaires. Les garçons de bureau s'inclinaient, et derrière son grillage protecteur le caissier lui-même était affable et souriant, ce qui n'est pas ordinaire chez ces vigilants gardiens du trésor qui leur est confié. La profession n'est pas joviale, elle a des responsabilités qui redoutent la moindre distraction, et j'excuse aisément les sévères comptables qui l'exercent de n'avoir pas l'esprit tourné à la plaisanterie. Je ne pense pas les offenser en les comparant à l'em-

blème de la fidélité. On n'a pas l'habitude d'exiger des caresses des chiens de garde.

Et pourtant, le naturel résiste parfois! J'ai connu un caissier épicurien, membre de la société du Caveau, qui se livrait dans ses loisirs à la composition de madrigaux galants, de bouquets à Chloris et de chansons plus scabreuses.

Ce n'était pas des chansons que venait demander le baron Durand. Il eut deux joies émouvantes. Le dividende était encore plus beau qu'il ne s'y attendait. Il s'informa du cours des actions. Il apprit qu'elles étaient tellement recherchées que, coupon détaché, elles avaient fait un nouveau bond de 1000 francs. Il en avait 100, c'était donc de 100 000 francs qu'allait s'enrichir son addition sur le mystérieux registre, et, de plus, des 50 000 francs de dividendes replacés. Il n'échappa cependant pas à un regret. — « Si j'avais acheté 200 actions », pensa-t-il avec chagrin.

Il sortit, embarrassé de porter sur lui autant d'argent et impatient de s'en décharger. Il lui semblait que le cocher, que les passants le regardaient d'une certaine façon, et le soir il aurait eu peur. Il se rendit chez son agent de change, qui était à la Bourse, mais un associé recevait les clients. Il donna ordre de lui acheter des obligations du chemin du Nord pour le montant de ses dividendes. Il choisissait le chemin du Nord avec un peu de superstition. Le Nord portait bonheur, et il plaçait ainsi ce qu'il appelait ses petites épargnes. Il trouva pourtant que les obligations du Nord étaient cotées bien cher. Il ne jugeait pas le cours trop élevé, quand il corrigeait ses additions.

De là, il se rendit au Palais-Royal. Son ruban de chevalier était bien défraîchi et tout effiloché. Pépita lui en avait fait plusieurs fois l'observation en employant les ciseaux, ce qui n'était pas sans diminuer le volume même de l'insigne. Quoiqu'il répétât souvent la maxime que provision est profusion, il acheta une demi-douzaine de rubans. En marchandant, il obtenait une réduction de prix en raison de la quantité, ce qui est un autre principe d'économie domestique. y eut donc, dans cet acte simple de l'acquisition d'un ruban, la lutte de deux principes. Puis il passa dans la boutique du graveur voisin, et, montrant les empreintes de cachet dont il s'était muni, il exposa ce qu'il désirait.

Ceci demanda de longues explications et mit aux prises de nouveaux principes. L'artiste était très engageant. Le dessin trop sobre du cachet ne suffisait plus pour une planche gravée qui aurait de plus amples dimensions et pouvait servir à plusieurs fins, par exemple être appliquée sur tous les livres de la bibliothèque. Le baron Durand dressait l'oreille à ce mot. Une dépense

combinée en vue de plusieurs usages est encore une économie, si la fondation d'une bibliothèque n'en est pas une. Mais n'avait-il pas les livres de Samuel Meyer? L'artiste proposait donc des enjolivements, et d'abord, — il avait remarqué le ruban neuf, — une étoile de la Légion d'honneur en sautoir, suspendue aussi à un ruban, sur lequel serait inscrite la devise. L'idée enchanta le baron Durand. En outre, des supports étaient nécessaires. Le baron ignorait ce que sont des supports. L'artiste lui montra divers modèles, des Hercules armés de la massue, des lions, des léopards, des licornes, des chevaux.

— Est-ce que j'ai le droit de choisir? demanda ingénument le client.

— Parfaitement, monsieur le baron, répondit l'artiste. Ceci est affaire de goût et de fantaisie.

Le baron Durand fut perplexe. Les lions étaient bien tentants. Pourtant, ce fut encore le phénomène de l'association des idées, il se décida pour les chevaux, en pensant au landau de Samuel Meyer.

On n'avait pas abordé la terrible question du prix. Quand l'artiste, timidement interpellé, l'articula, il y eut un soubresaut du baron. En même temps sonna la pendule de la boutique; le baron vint à penser au ver rongeur qui l'attendait dans la rue Montpensier, et que lui avait fait oublier l'intérêt palpitant de la gravure. Chaque quart d'heure commencé, c'était comme 50 centimes jetés à la rivière. « Que n'ai-je pris l'omnibus! » se disait le baron. Il était nerveux, éperdu. Il précipita la négociation, acceptant avec une sorte de désespoir tout ce que voulait l'artiste. Je crois, en vérité, qu'il paya 50 francs de plus la gravure, pour s'épargner 50 centimes du ver rongeur. Et il ne les épargna pas, car au moment de se retirer il eut une inspiration subite. Il demanda un croquis au crayon du projet. Il voulait l'emporter, le contempler dans le recueillemeut, le montrer peut-être à Pépita, et il songeait aux panneaux du landau. L'artiste y mit beaucoup de dextérité. Ce fut l'affaire de quelques coups de crayon, mais le croquis n'en coûta pas moins 50 centimes de fiacre.

Le vieux cocher dormait, le vieux cheval débridé, la tête plongée dans sa musette, mangeait tranquillement son avoine et n'avait pas la fière attitude des supports du blason. Il y eut encore la perte de quelques minutes et peut-être de 50 centimes. Le baron, haletant, ne se possédait pas d'impatience. « Avenue du Roi-de-Rome! » cria-t-il. C'était l'adresse du constructeur du landau, mais c'était bien loin, et les excitations du festin avaient peu changé l'allure de Bucéphale. Parvenu à la porte du carrossier, le baron,

n'y tenant plus, régla. Il devait trois heures! Consterné, il se rattrapa sur le pourboire, qui fut chiche, et qui lui valut les imprécations de l'Automédon contre la ladrerie du bourgeois. Ce dernier mot sonna plus désagréablement que les injures à l'oreille aristocratique du baron.

Ce n'était pas chez un carrossier du *high-life* qu'il risquait de n'être pas traité avec tous les honneurs dus à la couronne. Il n'eut qu'à exhiber son croquis pour être salué respectueusement de M. le baron. Le croquis n'eût pas été indispensable. Il s'annonça comme l'acquéreur du landau de Samuel Meyer, s'informant de ce qu'il en coûterait pour substituer simplement le blason qu'il présentait au chiffre, un peu déconsidéré dans la carrosserie et ailleurs, de l'infortuné Samuel. La somme répondue lui parut une vision fantastique. Ce n'était rien. Il faudrait envoyer chercher et ramener la voiture à une dizaine de lieues, ce qui doublait presque le prix. Ce n'était rien encore. La peinture du blason entraînait celle des panneaux entiers, probablement de la voiture tout entière. Les roues devaient avoir besoin d'être châtrées, peut-être les cercles d'être renouvelés. Les ressorts seraient visités, les coussins repiqués, sinon recouverts. L'honnête industriel, — ne devrais-je pas dire l'artiste? — ne pouvait pas deviner que le landau ne roulait plus depuis quatre mois. L'eût-il su, il aurait soutenu avec conviction la thèse qu'une voiture se détériore plus sous la remise qu'en roulant, — bien entendu lorsqu'elle n'est pas sous la remise du carrossier. Invité à récapituler sommairement la dépense approximative, il bâcla une espèce de devis qui dépassait 1500 francs.

On peut juger de la stupéfaction du baron Durand! Devis de carrossier est, en effet, une chose assez effrayante. J'en sais une plus effrayante : c'est un mémoire de carrossier. Du moins, en poursuivant son enquête, en écoutant ces explications, données dans une langue technique dont la terminologie lui était inconnue, le baron pouvait être patient : il n'était plus troublé par le spectre du ver rongeur.

Il était depuis longtemps décidé... à ne rien décider séance tenante. Il avait fait assez de prodigalités dans la même journée, il en était épuisé. Celle qui lui remontait le plus au cœur était les trois heures de fiacre. Les autres avaient leurs compensations. Il partit enfin, emportant le devis sommaire, plié avec le croquis du graveur.

L'avenue du Roi-de-Rome n'était pas loin de ses terrains de Passy, et l'occasion de les revoir était tentante. Il s'y rendit à pied. Mais là, il n'était pas près de la gare d'Orléans. Il gagna un kiosque

d'omnibus, se renseigna sur les itinéraires et les correspondances, et se convainquit que pour six sous, même pour trois sous en montant sur le faîte, il pouvait refaire en sens contraire le parcours qui lui avait coûté six francs. En regardant l'horloge, il se convainquit aussi qu'il pouvait réaliser l'épargne plus complète, en cheminant à pied. S'il lui manquait beaucoup d'expériences, il avait celle des omnibus et des déceptions possibles des correspondances. Une de ses douleurs aiguës avait été, un jour, de se voir pourvu d'un numéro 64 et d'avoir attendu si longtemps son tour parmi une foule ahurie, au lieu du transbordement, que, pour ne pas manquer un rendez-vous important, il avait été finalement obligé de se jeter dans une voiture de place. Sous le rapport du temps, il ne raisonnait pas mal en se fiant de préférence à ses jambes. Il calculait mal sous le rapport de l'économie, en ne tenant pas compte de l'usure de la chaussure et des vêtements. Il se mit donc en marche. Il commettait une autre imprudence. Le ciel se couvrait, l'atmosphère était accablante et présageait un orage. A la vérité, le baron, c'était un de ses principes, ne se séparait jamais d'un parapluie, mais ce précieux ustensile est d'un médiocre secours contre certains déluges.

Le tonnerre ne tarda pas à gronder, le baron inquiet hâtait le pas en dépit de la chaleur. Comme il était sur les quais, de larges gouttes commencèrent à tomber. Il se résolut à faire des signes aux cochers des lourds véhicules qui le dépassaient. Vains appels! Il lisait bientôt le fatal mot *complet* qui est comme l'écriteau désespéré de Dante, sauf qu'ici le mot interdit l'entrée du paradis au lieu de refermer la porte de l'enfer. Les places de fiacre elles-mêmes, espérance suprême, étaient désertes. Le baron avait eu le tort d'hésiter. Un autre mot, le mot funeste des révolutions, *trop tard!* se dressait devant sa pensée. La bourrasque éclata enfin, versant des torrents. Le baron se réfugia sous une porte cochère. Il regardait sa montre, il pouvait attendre encore, et il attendit un quart d'heure. Chaque minute ajoutait à son anxiété. Il contemplait les heureux de la terre qui passaient rapidement en omnibus. A la fin, profitant d'un apaisement relatif, relevant son pantalon et déployant son large parapluie, il s'élança bravement et ne s'arrêta plus.

Il se trouva qu'il était encore en avance d'une demi-heure. Il avait bien compromis une paire de souliers, sans compter le risque d'un rhume. Il pensait davantage à la paire de souliers. Il aurait eu le temps de prendre un repas au buffet, et l'appétit n'eût pas manqué, mais on se souvient que son dîner devait l'attendre à Chauvry. En vertu de l'arrangement qu'il avait fait

avec Mme Dubois, il considérait que celle-ci avait contracté l'obligation de le nourrir et que c'eût été payer deux fois que de dîner à ses propres frais.

Il se promenait dans la vaste salle des pas-perdus qui était pleine de monde. Il vint à se rencontrer face à face avec le marquis de Périgny qui, lui aussi, avait eu des affaires à Paris, et, avant d'avoir réfléchi, par un mouvement de déférence involontaire, il s'inclina profondément en portant la main à son chapeau. Le marquis souleva le sien, en s'inclinant moins. Si le baron fit le premier salut, le marquis prononça la première parole. Il y eut un court échange de phrases banales, dont la violence de l'orage fournissait naturellement le sujet. Il y eut aussi cette différence que M. Durand ne s'adressait pas à son interlocuteur sans l'appeler *monsieur le marquis*, et que la politesse ne lui était pas rendue. Le baron Durand le remarquait avec quelque dépit. Il ignorait que c'était lui qui faisait un acte incorrect ou un acte d'inférieur. Selon les règles de la courtoisie, les titres de prince et de duc sont les seuls qui soient employés dans la conversation, sinon par des subalternes ou des obséquieux.

On ouvrit les salles d'attente, et le marquis dit simplement :

— Nous allons voyager ensemble, Monsieur?

— Oui et non, répondit en balbutiant le baron Durand.

En effet le marquis, dont le visage était bien connu des employés, entrait sans montrer son billet dans la salle des premières, tandis que le baron Durand, exhibant son coupon, devait se diriger vers celle des secondes. Les deux notables habitants de la commune de Chauvry se trouvèrent donc séparés. Le marquis riait intérieurement de la circonstance qui confirmait si bien la réputation de parcimonie du riche financier son voisin. Il se proposait de la raconter le soir même à sa famille. Qu'eût-ce été, s'il avait su que le baron Durand était à jeun, arrivant à pied de Passy? Le baron était bien confus. Il aurait volontiers payé le supplément de prix pour être assis à côté du marquis de Périgny. Il essayait cependant de se consoler en se disant que le marquis était prodigue comme ses aïeux, que c'est ainsi que se détruisent les fortunes et se démembrent les terres, et que le bois de la Boulaye pourrait être à vendre.

Le baron, pendant le trajet, ne manqua pas de sujets de réflexion. Que d'incidents avait eus cette journée, qui n'était pas achevée! Le jardinier, la munificence des livrets, le cantonnier malade, le souvenir attendri de doña Pépita, et les Charbonnages du Nord, et le devis du carrossier, et les trois heures de fiacre, et le croquis du graveur, qu'il dépliait pour le regarder encore à la lueur

décroissante du jour, et l'orage, et la rencontre du marquis de Périgny, et l'humiliation finale ! Tout cela tourbillonnait dans la tête du baron, tête bien remplie, si l'estomac était vide, et la physiologie constate que les tiraillements de la faim font monter des vapeurs au cerveau. On peut ajouter les influences de l'électricité sur le système nerveux. L'orage, un moment calmé, se déchaînait avec une nouvelle violence, et retardait la marche du train, qui ne parvint à la station de Chauvry qu'à neuf heures et demie. Deux voyageurs en descendirent seuls. Le baron Durand déploya de nouveau son parapluie.

— Comment, monsieur, s'écria le marquis de Périgny en se rapprochant de lui, vous n'avez pas votre voiture ?

— Ma voiture, ma voiture, dit M. Durand en balbutiant..., non, monsieur le marquis, je ne la vois pas.

Il y avait à cela une assez bonne raison, les chevaux n'existant que sur le croquis du graveur. Le baron Durand, tout troublé, ajouta :

— J'ai bien une voiture, mais j'ai eu tant de dépenses en arrivant ici que je n'ai pas encore acheté de chevaux. Je vous promets d'en acheter bientôt, monsieur le marquis.

C'était un engagement grave et fort inconsidéré qui échappait ainsi à M. Durand, et il était assez singulier de le prendre sous la forme d'une promesse au marquis. Celui-ci sourit intérieurement et reprit :

— Ils ne vous seront pas très utiles ce soir. En attendant, montez avec moi. Il est impossible que je vous laisse aller à pied par un pareil temps.

— Monsieur le marquis, vous êtes trop bon, mais cela va vous retarder.

— Montez donc, monsieur, répéta le marquis avec une brusquerie bienveillante. Je vous dis que ce n'est pas possible. Ce serait une barbarie !

Il poussa en quelque sorte M. Durand dans la vieille carriole dédaignée, en donnant ordre au vieux cocher de passer par le château neuf. Il ne l'appelait jamais autrement et ne pouvait se résoudre à le nommer le château de Chauvry. Le vieux cheval, que le baron Durand qualifiait de haridelle, avait un reste de sang et partit d'une vive allure. M. Durand, comme étourdi de cette dernière aventure si imprévue, se confondait en remerciements et en excuses.

— Assez, monsieur, dit le marquis, c'est une bagatelle. Vous en feriez autant pour un voisin dans l'embarras, n'est-il pas vrai ?

Le baron Durand ne répondit pas. Il sentait qu'il aurait bien voulu en pouvoir faire autant, et l'idée d'atteler le landau, s'associant à celle de la peinture du blason, grandit singulièrement dans son esprit. Il serait si doux d'offrir à son tour une place au marquis de Périgny !

On ne tarda pas à contourner le bois de la Boulaye.

— Voilà un bois qui doit être bien incommode pour vous, dit simplement le marquis.

— Pas trop, s'empressa de reprendre le baron Durand, chez qui se réveillaient les instincts du négociant.

Un de ses principes, et un des principes de tout négoce, est de déprécier ce qu'on a le plus envie d'acheter, en feignant de ne s'en pas soucier. On connaît la puissance de la loi économique de l'offre et de la demande. C'est d'elle que dépend la valeur des choses.

— Pardon, reprit le marquis. Les enclaves sont toujours très gênantes, et celle-là doit vous être particulièrement importune. Ne croyez pas que je songe à vous en demander un grand prix ni qu'en refusant de la céder je fasse acte de mauvais voisinage. J'en ai refusé à M. Meyer un prix insensé, que vous auriez raison de ne pas consentir à payer. Pour mes enfants, j'ai eu tort, et je ne retrouverai pas cette occasion. Le bois est détestable, une méchante bruyère qui rapporte à peine les impôts...

— Je ne dis pas cela, interrompit M. Durand, qui craignait presque que le marquis ne l'eût entendu, et s'émerveillait du miracle d'un marchand dépréciant sa marchandise.

— C'est moi qui le dis, reprit le marquis, parce que c'est la vérité. Que voulez-vous? Une faiblesse de vieillard. Mes pères n'ont pas toujours été sages. Ils possédaient toute cette terre, monsieur.

— Je le sais, monsieur le marquis.

— Je ne vous reproche pas de l'avoir achetée, puisqu'elle était en vente et que j'étais impuissant à l'acquérir. Du moins je me suis juré de ne jamais aliéner un arpent de ce qui me reste. La jeunesse a d'autres idées, et mon fils n'a pas fait le même serment. Après moi, mon fils pourra vous vendre le bois de la Boulaye. Moi, jamais.

M. Durand ne put s'empêcher d'admirer la franchise de cette déclaration, bien qu'elle ajournât ses espérances à une époque qui pouvait être fort éloignée. Le marquis, sous ses cheveux blancs, avait bonne mine et paraissait très robuste.

— Monsieur le marquis, demanda-t-il après une pause, avez-vous eu récemment de ses nouvelles?

— De qui, monsieur, s'il vous plaît?

— De monsieur votre fils, qui voyage à l'étranger, je crois.

— Je ne comprenais pas. Il est de retour.

— Depuis quand? s'écria M. Durand, d'un ton d'intérêt très excité qui étonna le marquis.

— Depuis avant-hier.

— Est-ce que ce serait lui que j'ai vu passer hier, vers une heure, sur la grande route, montant un cheval alezan?

— Lui-même, monsieur.

— Un beau cavalier, monsieur le marquis.

— Je ne le trouve pas mal. Et j'ai eu bien de la joie à l'embrasser, ce cher enfant, après un an d'absence. Un an, c'est bien peu pour tout ce qu'il a vu. Mais on voyage si vite! Ce n'est pas comme dans ma jeunesse. Figurez-vous qu'il était à Lima, il y a un mois.

— A Lima, monsieur le marquis, à Lima au Pérou?

— Eh oui, monsieur, en quoi cela paraît-il vous frapper?

— Ah! monsieur le marquis, c'est que j'ai passé quinze ans de ma vie à Lima, et c'est là qu'est née ma fille.

On arrivait au perron du château neuf. La pluie avait cessé. Le vent chassait, vers le nord la noire nuée que des éclairs sillonnaient encore, mais le ciel s'était dégagé dans les régions de l'est et du midi, et la pleine lune inondait de ses clartés la façade du château. Pépita, inquiète de son père, avait ouvert la fenêtre et entendu, avec un redoublement d'inquiétude se rapprocher le roulement d'une voiture. Elle craignait un sinistre message, son imagination était d'autant plus portée à l'angoisse que l'orage la troublait toujours en lui causant une impression d'épouvante qu'elle était impuissante à maîtriser. Elle accourait tête nue, la physionomie enflammée. Elle reconnut la carriole du marquis, ce fut une autre émotion, elle descendit les degrés du perron en se précipitant à la portière, elle poussa un cri de joie en recevant dans ses bras son père. Celui-ci voulait renouveler ses remerciements, mais, au bruit de la portière refermée, la voiture s'était déjà ébranlée et s'éloignait rapidement. Seulement le marquis avait vu de près le visage charmant de la jeune fille, d'abord anxieux, puis transfiguré par l'allégresse, et illuminé des plus doux rayons de l'astre des nuits.

IX

LE CANTONNIER

Il convient de dire comment la journée s'était passée au château neuf.

Après le départ du baron Durand, le soleil étant trop ardent pour la promenade, on avait gagné un bosquet de verdure du parc,

qu'ombrageait une épaisse charmille et que rafraîchissait le gazouillement d'une petite cascade, jaillissant d'une grotte artificielle pour s'épancher dans les sinuosités d'un ruisseau. Ernest Dubois raconta le succès de la négociation relative au jardinier. C'était pour lui l'apaisement d'un souci considérable, et ce fut une satisfaction partagée. Il mentionna le second succès des livrets, sans le commentaire de la gravure qui aurait été un peu matière à raillerie. M. Dubois était un homme de trop bon goût pour railler jamais devant Pépita les travers du baron Durand. Je ne garantis pas qu'il fût aussi réservé dans l'intimité de sa propre maison. Il ne tarda pas à gagner son cabinet de travail. Les enfants jouaient çà et là, battant l'eau, traçant des ronds sur la table, ramassant de petits cailloux, poursuivant un papillon, s'amusant de ces mille riens qui, à la campagne, suffisent à la récréation de l'enfance, pourvu qu'elle ne soit pas solitaire. Inez et Pépita restèrent en tête à tête, continuant chacune une broderie pour l'église du village. Deux hommes seuls s'ennuient bien vite de l'immobilité. Ils sont toujours impatients d'action ou d'étude. Deux femmes seules ne s'ennuient jamais, pourvu qu'elles aient leur aiguille. Elles jasent, et, quand elles se taisent, elles ne s'aperçoivent même pas de la longueur des silences.

C'était le lieu ordinaire des confidences de l'amitié, qui se tenaient en langue espagnole. Pépita, encore attendrie, raconta l'histoire du cantonnier, et convint avec Inez d'aller le consoler dès que la chaleur serait moins forte. L'histoire du cantonnier s'enchaînait à bien d'autres anneaux intéressants. Elle amenait naturellement la visite du matin de la sœur Félicité, laquelle visite se rattachait à la course infructueuse de la veille et à la vue du cheval alezan qui piaffait devant la maison des sœurs. Il n'y a pas loin du cheval au cavalier, que Pépita se décidait à nommer, d'une voix qui commençait à devenir mal assurée. Là il y eut un silence, et l'utilité de l'aiguille put être constatée.

Jusqu'à ce moment, Inez s'était contentée d'écouter. Voyant que Pépita ne continuait pas, elle intervint en disant :

— Je me doutais que c'était lui. Sois franche, ma petite Pépita. Est-ce que tu ne le pensais pas?

— Pas avant ma course chez les sœurs, répondit Pépita. Je le croyais si loin! Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'un jeune homme passe à cheval sur la grand'route, n'est-il pas vrai? Ce n'est pas le premier que nous ayons vu, et je n'ai pas la prétention de mettre un nom sur tous les visages que je rencontre. Mais je vous avoue que lorsque j'ai reconnu le cheval, et en pareil endroit, si près de la résidence du marquis...

— Hé bien ! moi, ma chère enfant, j'avais deviné plus tôt. A la vérité, je n'y ai pas grand mérite. Je venais d'apprendre que le fils du marquis était de retour.

— Et vous ne me le disiez pas? s'écria vivement Pépita. C'est vilain de me faire ainsi des cachotteries.

— J'allais te le dire tout simplement, reprit Inez, quand cette petite Pauline est venue, avec son bouquet, nous jeter étourdiment son propos d'enfant terrible...

— Qui a mis mon père dans une si grande colère. Je ne l'avais jamais vu ainsi, et cela m'a bien donné à réfléchir. Je ne pensais pas à me marier...

— Vraiment? dit Inez en fixant sur Pépita un regard où perçait un peu de doute et de malice souriante.

— Du moins, continua Pépita en rougissant, je vous jure que je n'en étais pas pressée. Je suis si heureuse! Et je ne connais pas un jeune homme. C'est mon père qui m'y a fait penser... sérieusement, en témoignant si clairement qu'il ne veut pas que je me marie.

— Un assez joli résultat. Les femmes ont bien l'esprit de contradiction, comme on nous en accuse. Moi je ne me gênais pas pour te parler de mariage, tu n'y pensais pas... sérieusement. Il suffit d'une boutade de mauvaise humeur de ton père...

— Ah! Inez, ce n'est pas cela. Jusqu'à ce jour c'était une idée bien vague, qui ne pouvait se porter sur aucun objet déterminé. Il a peut-être suffi que je visse un jeune homme...

Mme Dubois fit intérieurement la remarque que Pépita, dans sa candeur et son ignorance, ne manquait déjà pas d'une certaine intuition, d'une certaine observation du cœur humain. N'est-ce pas observer le cœur humain que d'interroger son propre cœur? Mais Pépita, qui s'était arrêtée un moment, n'avait pas achevé sa phrase, et la compléta en ces termes :

— Un jeune homme noble et beau, comme M. Raoul, et si aimable et si aimé, paraît-il.

— Ah! mon Dieu, tu sais même son petit nom, et le reste. Qui t'a dit tout cela?

— La sœur Félicité.

— Si les bonnes sœurs s'en mêlent, il faudra bien que la Providence s'en mêle aussi, et il ne nous restera pas grand'chose à faire.

— Pas grand'chose, Inez? Et mon père?

— C'est juste, je l'oubliais. Hé bien, oui, ma chère enfant, je n'en suis jamais convenue aussi ouvertement avec toi, ton père ne veut pas te marier. C'est un de ses principes, comme il dit. Il n'est

pas toujours inflexible sur ses principes, et nous sommes un peu ici pour le fléchir. Ce sera notre affaire, celle de M. Dubois surtout, qui a déjà réussi à le fléchir plus d'une fois.

— Ce sera plus difficile... que pour le jardinier.

— Il en aura plus de mérite. C'est un habile diplomate que mon tendre époux...

— Et si bon, interrompit Pépita en s'animant graduellement, et si dévoué à ses amis, et d'un si charmant esprit, et d'un caractère si égal, et de manières si gracieuses, et d'un regard si doux! C'est un mari comme lui que j'aurais rêvé. Ah! Inez, je l'aime, bien votre mari, et vous êtes une femme heureuse!

Pépita avait toujours témoigné à M. Dubois beaucoup d'attachement et de sympathie. Elle ne s'était pas encore exprimée avec autant de vivacité. Je suppose que l'espoir de la diplomatie secourable pouvait n'être pas étranger à cette effusion d'éloquence.

Inez en fut fort touchée et répondit d'une voix émue :

— Tu ne dis rien de trop, ma chère Pépita. Je te remercie de l'apprécier si justement. Tu ne peux pas savoir tous les trésors, toutes les attentions, toutes les délicatesses de sa tendresse. C'est bien cela que rêvent les jeunes filles. Oui, je suis une femme heureuse, ce qui est rare. Après huit ans de mariage, je l'aime... plus que le premier jour. Il ne m'a pas causé un seul chagrin, sinon celui de m'éloigner de mes parents et de mon pays. C'est la loi, il est écrit qu'on quittera son père et sa mère... Les lettres sont bien précieuses sans doute. Il est triste cependant de ne rencontrer jamais personne avec qui je puisse parler de mes parents, qui vieillissent, et de mon beau pays, que tu as quitté si jeune.

Et, payant son tribut à une autre loi inexorable, celle qui proclame, au son de mille trompettes, qu'il n'y a pas en ce monde de bonheur sans nuage, Inez, au moment où elle se disait si heureuse, s'essuya les yeux.

Pépita lui prit la main et dit :

— Inez, vous pourriez en parler... avec M. Raoul, qui a peut-être vu vos parents?

— M. Raoul aurait vu mes parents? s'écria Inez toute enflammée.

— Je n'en sais rien, mais il était à Lima le mois dernier.

— Qui te l'a dit?

— La sœur Félicité.

— Encore la sœur Félicité! C'est un démon que cet ange. Je veux le voir, M. Raoul, et l'interroger. J'y cours tout de suite, tu ramèneras les enfants à la maison, tu diras à leur père... que je suis allée demander des nouvelles du mien.

Et Inez très excitée se leva.

Pépita dirigea vers elle un regard profond et prononça ce seul mot :

— Inez !

Il parut que le regard et l'intonation contenaient, dans leur concision, une leçon bien claire, car Inez reprit :

— Tu as raison, je perdais la tête, c'est impossible. Je ferais pour toi... une inconvenance qui semblerait une avance ridicule. A quoi pensé-je d'ailleurs ! Est-ce qu'un voyageur qui a traversé Lima en passant aura vu mes parents ! Et puis, j'irais peut-être audevant d'un affront. Le marquis de Périgny serait capable de me refuser sa porte, et il en aurait le droit, puisqu'il n'est pas en relations avec ton père, et même ne veut pas entrer en relations. Nous parlions de ton père tout à l'heure : le marquis est d'un autre caractère, et, dans sa fierté sauvage, pourrait être plus difficile à fléchir.

— Je le crains comme vous, dit Pépita.

— Allons, ma petite, dit Inez en reprenant le ton dégagé qui lui était habituel, tout cela n'a pas le sens commun, et nous rêvions éveillées. Je suis décidément une duègne indigne de mon rôle, et je ne mérite pas qu'on me confie une ingénue. M. Raoul, qui aime les voyages et doit s'ennuyer dans l'austère manoir de son père, sera reparti avant un mois, à moins qu'il ne soit revenu pour un mariage tout arrangé.

— Vous croyez ?

— Je n'en sais rien, mais c'est plus probable que le roman que nous étions en train de bâtir. Le soleil se cache. Allons voir le cantonnier, ce sera plus sage et plus sûr. Celui-là ne s'occupe pas à bâtir des romans.

— Il avait peut-être fait le sien, dit la jeune fille avec un soupir.

On alla conduire les enfants à M. Dubois.

— Est-il indiscret, dit-il, de vous demander où vous allez ?

— Nullement, reprit Inez, nous allons voir un pauvre malade, et lui porter des secours dus à la munificence de M. Durand.

Il fallait traverser la grande route. Elle était déserte. Aucun galop ne retentissait, quoique Pépita prêtât involontairement l'oreille. Les deux amies s'enfoncèrent dans un ravin et gagnèrent la masure du cantonnier. Le spectacle qui les attendait était navrant. C'était la réunion de ces deux choses dont chacune, isolément, est si cruelle : la maladie et la misère. Six enfants à demi nus, dont le dernier vagissait, grouillaient autour d'un grabat. Les aînés cependant se tenaient au dehors, devant la porte. Avec la légèreté qui est le privilège de leur âge, ils jouaient, ils riaient

bruyamment ! Une femme jeune encore, dont les traits ravagés gardaient, comme une dérision, l'empreinte de la beauté, abreuvait de son lait le dernier-né. Huit années auparavant, elle avait été une charmante fille des champs, éprise de danse, plus que Pépita, éprise d'un idéal, comme Pépita, et qui avait cru le rencontrer en épousant un cantonnier. La pauvre mère flétrie avait juste l'âge de la resplendissante Inez.

C'était à la même heure que le baron Durand plaçait en bonnes obligations du Nord son dividende de 50 000 francs, et supputait dans son esprit de combien allaient s'enfler les additions de son registre.

O insondable problème de l'inégalité des conditions humaines! Je comprends trop l'amertume, l'envie, la haine même qui fermentent dans le cœur du pauvre. Les sophistes qui agitent cet effrayant problème, impuissants à le résoudre, n'en aperçoivent qu'une seule particularité, celle de la richesse inégalement distribuée. Ils ne disent rien des inégalités de la force, de l'intelligence, de la maladie, de l'infirmité, de l'accident, de tous les hasards de la loterie de la vie, rien des inégalités morales d'où dépendent si souvent aussi celles de la richesse. Il y avait quelques bonnes raisons, que les sophistes eux-mêmes auraient de la peine à réfuter, pour que Samuel Meyer, si riche, eût perdu la richesse, et pour que le baron Durand, né aussi pauvre que le cantonnier, l'eût gagnée; ces bonnes raisons se rencontrent à tous les degrés de l'échelle. L'inégalité est la loi de la nature, avant d'être celle de la société. Ceux qui ne veulent pas s'en prendre à la déchéance de l'homme sont libres de s'en prendre à la nature, sans que je voie que la solution du problème en soit avancée. Je ne vois pas non plus que les sophistes qui exploitent l'envie dans des feuilles à un sou se refusent les jouissances de la richesse lorsqu'ils parviennent à vendre suffisamment de feuilles à un sou. Le pauvre trouve toujours un sou pour les acheter en se repaissant des chimères de l'envie, tandis que le sophiste qui les étale devant les appétits du pauvre assouvit les siens par des réalités plus tangibles, aux dépens du sou du pauvre.

Le cantonnier n'avait jamais manqué de trouver ce sou. Entre deux amas de pierres cassées, sa récréation n'était pas seulement de fumer sa pipe. Il lui montait à la tête d'autres fumées pendant qu'il lisait les venimeux sophismes de l'envie. Même depuis qu'il était malade, sa femme savait trouver le sou, afin de le distraire par la lecture du journal, ou de l'enfiévrer davantage. Il y avait, dans la commune, une autre femme, pas beaucoup plus fortunée et non moins courageuse, une honnête veuve que le marquis

de Périgny appelait l'empoisonneuse. Son industrie était de recevoir le matin, à la gare, des ballots de feuilles à un sou, dont elle remplissait une sacoche et qu'elle allait, par tous les temps, succombant presque sous le fardeau, mouillée de sueur l'été, de pluie l'hiver, ou les pieds dans la neige, débiter de porte en porte. Elle avait ses clients; le cantonnier était un client fidèle. L'empoisonneuse se détournait chaque jour afin de déposer sa marchandise dans la masure. On sait que pour compléter la séduction de la feuille à un sou, dont la politique pimentée n'est pas jugée suffisamment alléchante, un roman obscène, où les prêtres, les riches et les religieuses jouent des rôles infâmes, est une épice nécessaire. La feuille traîne partout dans la maison, les jeunes filles et les enfants peuvent la lire. L'honnête veuve rentrait bien fatiguée de sa tournée; elle élevait sa jeune famille au moyen de la distribution quotidienne de ce poison. Ainsi se fait l'éducation du peuple et du suffrage universel, par le sacerdoce de la presse.

Inez et Pépita s'étaient croisées avec l'empoisonneuse dans l'allée qui conduisait à la masure. Pépita reconnut son linge qu'avait déjà remis la sœur Félicité, et les fioles de médicaments provenant de la pharmacie des sœurs. La feuille à un sou, non encore dépliée, qui outrageait les sœurs, se trouvait posée au milieu des fioles. Les deux amies apportaient une véritable largesse; elles dirent quelques paroles bienveillantes au malade, qui ne répondit pas, et crurent son état très grave. Comme elles se retiraient, elles virent entrer un vieillard de bonne mine. C'était un médecin envoyé par les sœurs, un de ces hommes, l'honneur de leur profession, et aussi de l'humanité, — ils ne sont pas trop rares, — qui se sont donné la mission de soigner gratuitement les maladies des pauvres gens. Elles résolurent d'attendre sa sortie pour connaître le résultat de la consultation.

Elles restèrent en dehors, regardant avec mélancolie jouer ces enfants qui seraient bientôt orphelins. Le médecin sortit. Il était très rassurant et répondait de la guérison. Les deux amies témoignèrent de l'étonnement en disant que ce qui les avait alarmées était que le malade paraissait hors d'état de parler: elles surent qu'il parlait parfaitement et d'une voix très nette. Elles ne comprirent pas; c'était à elles qu'il ne voulait pas parler. Lisant chaque jour, dans sa feuille à un sou, des diatribes enfiellées qui lui enseignaient à se défier des pièges de la charité, il n'acceptait l'aumône qu'en protestant. Ce que revendiquait son cœur aigri, c'était le droit à la richesse et, sans doute aussi, le droit à la santé. Il était ingrat; je le lui pardonne aisément. L'ingratitude, qu'on a nommée l'indépendance du cœur, est au fond de notre nature, parce que le

bienfait humilie; elle découle de l'orgueil et de l'envie. J'ai remarqué que la vie vulgaire est pleine d'occasions d'être sublime; il suffirait souvent d'être reconnaissant.

Les deux amies ne firent pas ces réflexions et se remirent en route. Cette fois, au détour du bois de la Boulaye, elles entendirent le galop d'un cheval, et s'arrêtèrent sans se concerter. C'était bien le cheval alezan. Le jeune homme qui le montait salua encore profondément et disparut. Inez et Pépita pensèrent à la petite Pauline et reprirent leur marche en silence.

Il était temps de rentrer, car la bourrasque éclatait. Il n'y a rien de particulier à mentionner du surplus de la journée, jusqu'au moment où l'on attendait le baron Durand. Les intermittences et les redoublements de l'orage absorbaient l'attention. On sait que la jeune fille avait la faiblesse, assez commune, d'avoir peur du tonnerre. A cette impression nerveuse, dont elle était irresponsable, se joignit une anxiété croissante à partir de neuf heures, et l'on a déjà vu quel élan elle mit à se précipiter au-devant de son père, qui descendait de la carriole du marquis de Périgny.

Le baron Durand, accablé de lassitude et de faim, tombait presque en défaillance. On lui servit à la hâte ce repas réchauffé qu'il avait assurément bien gagné. Il reprit peu à peu ses sens et l'usage de la parole; on comprend cependant qu'il n'avait guère de choses à raconter sur ses courses de Paris. Elles étaient toutes mystérieuses. Mais l'hospitalité de la carriole du marquis n'était pas un mystère; le baron Durand s'en glorifiait et devenait loquace. Il en oubliait sa colère de la veille et le propos saugrenu de la petite Pauline.

— Le marquis n'est pas fier, comme on le prétendait, dit-il. Il m'a parlé le premier du bois de la Boulaye. Il faudra que je lui rende sa politesse... dans mon landau, n'est-il pas vrai? Et figurez-vous que son fils est de retour de ses voyages, c'est lui qui nous a salués sur la grande route, la semaine dernière...

— La semaine dernière? répéta Inez; c'était hier.

— Ah! oui, c'était hier; il s'est passé tant d'événements que j'en perds la tête. Et c'est très singulier, devine, Pépita, d'où arrive directement ce jeune homme?

— Je le sais, mon père, répondit Pépita en baissant les yeux.

Le baron Durand s'aperçut seulement alors qu'il n'était pas très circonspect.

— Allons nous coucher, s'écria-t-il, car je n'en peux plus.

On se retira, en effet. Malgré sa fatigue, le baron Durand ne se mit pas au lit sans avoir révisé ses additions et serré entre les feuillets du registre le croquis de ses armoiries, qui avaient été

très froissé dans sa poche. Il rêva du landau, des Charbonnages du Nord et du bois de la Boulaye.

Ce ne fut pas à cela que rêva Pépita.

X

A L'ÉGLISE DU VILLAGE.

On sait que le lendemain était un dimanche. Le temps avait été démonté par l'orage, et ce fut sous des parapluies que le baron Durand et sa fille, M. Dubois et sa femme se rendirent à la messe du village. Ils arrivèrent à la porte de l'église en même temps que s'y arrêtait la vieille carriole, d'où descendaient le marquis, la marquise, qui marchait péniblement, et une fille déjà un peu mûre, qui la soutenait et qui était l'aînée de Raoul. Celui-ci n'y était pas. On ne s'étonnera pas que Pépita le remarquât. M. Durand s'effaça respectueusement, un peu inquiet du genre d'accueil qui lui serait fait par le marquis. L'accueil fut froid, et n'était pas pour encourager M. Durand à prendre la parole. Le marquis, gardant une physionomie grave, qui fut jugée hautaine, se contenta de rendre le salut et entra sous le porche. Il avait accompli correctement la veille ce qui lui avait semblé un devoir presque d'humanité envers un voisin dans l'embarras. Aucun devoir nouveau ne le sollicitait de se mettre en plus ample relation avec les habitants du château neuf.

C'était bien ce que paraissait signifier son visage et M. Durand en fut mortifié. L'ancien négociant ne pouvait pas deviner tout ce qui s'était passé dans l'esprit du vieux châtelain. La vérité est que le marquis avait été très frappé de la beauté de Pépita, vue au clair de lune. Ç'aurait pu être une attraction vers le château neuf, c'était devenu le contraire. Il avait pensé à son fils, qu'il désirait marier pour le retenir et le guérir de la passion des voyages. Raoul avait repoussé jusqu'à ce jour toutes les suggestions. Il avait coutume de dire qu'il n'était pas assez riche pour se marier à son gré, ni assez intéressé pour faire aucun des sacrifices auxquels il aurait dû se résigner, d'où résultait pour lui la nécessité de rester garçon. Chez un jeune homme, ce sont propos assez vains, qui cachent parfois un mystère, ou que dément aisément le hasard d'une rencontre. Il aurait pu être séduit par les grâces de la jolie Péruvienne, et, certes, il n'y aurait pas eu là de sacrifices à faire du côté de la beauté. Il n'y en aurait pas eu non plus du côté de la fortune, si l'on en croyait ce que répandait la renommée de l'opulence du

baron Durand. Sous le rapport des qualités personnelles, la sœur Félicité n'avait pas été sans vanter déjà au vieux manoir l'héritière du château neuf. Mais l'orgueil du marquis se révoltait à la pensée d'une alliance possible avec le ladre Auvergnat qui était son voisin. Et pourtant la terre de Chauvry, qui avait appartenu à ses ancêtres, n'était-ce pas le seul moyen, un moyen providentiel, de la faire rentrer dans sa famille? Là aussi, pour l'orgueil, il y avait une tentation violente. A la campagne, deux voisins ont toujours des convoitises réciproques. N'en est-il pas de même de deux nations limitrophes? Ici les convoitises n'étaient pas en rapport avec les puissances respectives. Le baron Durand n'aspirait qu'à la possession du mauvais bois de la Boulaye. Voici que les appétits du marquis avaient pour objet la terre entière de Chauvry. Et ce n'était pas seulement une ambition, c'était une sorte de revendication.

Comme Galgacus allant au combat, il pensait à ses aïeux et à ses descendants, à la gloire de reconstituer pour son fils le patrimoine démembré de la race. Cela méritait bien qu'il ne fût pas trop dédaigneux de la couronne récente du ladre Auvergnat. Alors s'éveillait un autre sentiment, celui d'une fierté qui répugnait à toute avance, à toute démarche qui semblerait intéressée. La fierté passe pour être proche parente de l'orgueil. Il ne m'est pas démontré qu'ils soient du même sang. Leurs traits sont trop diversement accentués. L'orgueil est toujours un vice, la fierté est souvent presque une vertu, elle se confond avec la dignité personnelle. L'orgueil n'empêche pas les bassesses. Tacite l'a dit : *omnia serviliter pro dominatione*. La fierté ne s'abaisse jamais.

Le marquis de Périgny eut le sommeil troublé. Quand il fit, à la porte de l'église, un accueil si froid au baron Durand, je ne sais pas bien, et il ne savait pas bien lui-même, si c'était l'orgueil ou la fierté qui déterminait son attitude.

Il gagna son banc de vieux chêne lustré par l'usage, qui était situé dans une chapelle latérale à droite. C'était, de temps immémorial, la chapelle de sa famille. Au-dessus de l'autel, un tableau, dont les couleurs étaient bien assombries portait un écusson sur lequel étaient gravées en relief les armoiries du marquis. M. Durand, pour lui et les siens, n'avait que des chaises de paille dans la nef. Ce jour-là, encore ému du salut glacial du marquis, il conçut, pendant le prône, dont le sujet était l'humilité, un projet de vengeance, celui d'approprier la chapelle latérale de gauche, d'y placer des banquettes rembourrées de tapisserie et de la décorer d'un beau tableau neuf où serait aussi son écusson. Il y avait loin du projet à l'exécution. Les devis l'eussent effrayé. Ils auraient dépassé ceux du carrossier.

Raoul de Périgny entra peu de moments après ses parents, se dirigea par le milieu de la nef et frôla la chaise de Pépita. Il n'avait pas à se découvrir puisqu'il avait déjà la tête nue. Il s'inclina légèrement en passant. Il alla prendre place derrière son père, sur un second banc.

Pépita ne le voyait plus. Il se trouvait qu'un pilier était interposé entre elle et le fond de la chapelle, de manière à lui cacher justement ce second banc, car elle voyait parfaitement le premier. Mais, à la différence d'un banc-d'œuvre, une chaise est mobile par sa nature, et il y a, pendant un office, plus d'une occasion légitime de la remuer. Comment se fit-il qu'avant la fin de la cérémonie la chaise de Pépita s'était successivement avancée de quelques menus pas? Ce qu'il y a de certain, c'est que Pépita, qui ne voyait pas le second banc au commencement de l'office, le voyait à la fin. Ce qu'il y a de certain aussi, c'est que Raoul de Périgny ne fut pas tellement recueilli qu'il ne se retournât quelquefois. Le changement survenu dans la topographie de la chaise était en lui-même si peu de chose, qu'il ne fut pas remarqué du baron Durand ni de M. Dubois. Je crois qu'Inez y fut plus attentive. Elle eut une autre attention bien méritoire, celle de ne pas paraître s'en apercevoir. Les femmes ont de ces clairvoyances qui nous échappent, et de ces délicatesses dont nous sommes, moins qu'elles, capables. M. Durand eût peut-être grondé. M. Dubois eût probablement souri, ce qui est une manière d'être indiscret.

Il n'y eut aucun incident à la sortie. M. Durand attendit pour s'ébranler que la chapelle de droite fût évacuée, et qu'il eût entendu rouler la carriole. Il redoutait le visage du marquis. La pluie continuait de tomber, et il fallut qu'en arrivant au château neuf chacun allât changer de vêtements avant qu'on se mît à table. On y parla peu. A la campagne, la maussaderie du temps a d'ordinaire une contagion sur les caractères. L'humeur de M. Durand semblait bien subir cette influence. Personne ne prononça le nom du marquis ni celui de son fils. Qui aurait voulu commencer? Mais chacun pensait à la famille qui occupait la chapelle de droite, et cette situation produit nécessairement de la gêne.

Il y avait cependant une grave question qui s'imposait, et dont la solution ne pouvait guère être différée. M. Durand n'avait-il pas le devoir strict de faire au marquis une visite spéciale, pour le remercier de sa courtoisie de la veille? Si c'était un devoir, il y avait urgence à l'accomplir. L'intempérie était bien une excuse actuelle et l'unique motif légitime d'ajournement. Elle ne durerait pas toujours, et justement, comme on rentrait au salon, la pluie avait cessé, les nuages s'éloignaient, le soleil se montrait, plus

radieux que le front de M. Durand. Celui-ci ne savait pas prendre seul les décisions qui ne concernaient pas ses placements. Il s'enhardit à poser la question le plus négligemment qu'il put, et comme une question de conscience : Je reconnais qu'elle était embarrassante.

— C'est dommage, dit M. Dubois, que nous ne soyons pas à Paris. Vous enverriez une carte aujourd'hui même, demain serait trop tard, et la politesse serait faite, sans vous compromettre davantage. J'admire beaucoup cette merveilleuse ressource des cartes, si précieuse et si commode dans bien des circonstances perplexes.

— Pourquoi ne l'emploierais-je pas? demanda M. Durand.

— Parce que, monsieur le baron, ce n'est pas l'usage à la campagne, et que ces choses-là se règlent par l'usage.

— Comme les termes de payement des factures, dit l'ancien négociant.

— Précisément, monsieur le baron, reprit M. Dubois.

— Alors, mon cher ami, si ce moyen n'est pas bon, indiquez-m'en un autre.

— Vous pourriez écrire une lettre.

— Ah! écrire, mon cher Ernest, vous savez que ce n'est pas mon fort. Je serais obligé de vous prier de la rédiger, vous qui êtes un lettré.

— Je suis à vos ordres, monsieur le baron, prêt à vous soumettre plusieurs projets, car il y a là bien des nuances d'accent, bien des changements et des ratures à discuter. Une lettre peut être plus difficile à composer qu'un roman, — et elle peut être le commencement d'un roman.

— Comme vous y allez, mon cher Ernest, on voit bien que vous ne sortez pas de votre littérature, qui, sans reproche, est une denrée bien creuse.

— Pas si creuse pour moi, puisqu'elle m'occupe et m'amuse.

— Je ne compose pas de romans, moi, et je suis l'homme du monde le moins romanesque.

— D'accord, monsieur le baron. Encore faut-il, pour que je m'évertue à rédiger un brouillon, que je sache ce qu'il est dans vos intentions d'y mettre, ou d'y faire entendre. Désirez-vous, oui ou non, entrer en relations suivies de bon voisinage avec le marquis?

Pépita, qui avait déjà dressé l'oreille lorsque M. Dubois parlait d'un commencement de roman, eut ici l'attention très excitée.

— Oui ou non, répéta M. Durand, comme vous y allez encore! Il y a du pour et du contre, et c'est bien ce qui me trouble. Cer-

tainement si le marquis m'avait fait meilleure mine ce matin.... j'aurais été flatté..., et puis le bois de la Boulaye... Il ne veut pas le vendre, il consentirait peut-être à un échange, et j'ai réfléchi que du côté de la Breuille il y a des prés... qui valent bien mieux que son bois et qui lui conviendraient fort, pour arrondir sa propriété... Mais avez-vous remarqué comme il a eu l'air hautain?

— Cela ne prouve rien. Il ne l'était pas hier, n'est-il pas vrai? Il passe pour sauvage, vous vous êtes donné exprès la même réputation. Vous pourriez vous regarder longtemps comme deux chiens de faïence. Songez qu'après tout, c'est lui qui a fait hier les premières avances. Il lui était bien facile de vous laisser vous morfondre dans la boue.

— C'est juste. Et à Paris aussi, à la gare, c'est lui qui m'a parlé le premier.

— Deux avances, monsieur le baron. A votre tour maintenant, il vous attend.

— Vous croyez? Alors vous me dicterez une lettre bien aimable, bien empressée... pas trop cependant.

— Ni trop ni trop peu, c'est la difficulté. Et qui annoncera votre visite pour un autre jour. Vous verrez bien s'il répond et ce qu'il répondra, et vous aurez le temps de vous préparer.

— C'est cela.

— Mais savez-vous, monsieur le baron, ce qu'il vous faudrait acheter, pour faire votre visite?

— Quoi donc? Toujours acheter...

— Des chevaux, afin de les atteler à votre landau.

— Acheter des chevaux pour faire une visite?

— Sans doute. Et acheter des chiens, afin d'inviter en même temps le marquis... et son fils à venir chasser sur vos terres. Je vous l'ai déjà dit, monsieur le baron, une belle chasse, il n'y a rien de tel pour séduire ses voisins. Il n'y a pas de sauvagerie qui ne s'humanise... ni d'orgueil qui ne s'abaisse.

— En vérité! Mais voyez donc, acheter des chevaux, acheter des chiens, et des fusils aussi apparemment, car je n'ai pas de fusils..., sans compter la peinture du landau, sur lequel le chiffre de Samuel Meyer ne peut pas rester, et les carrossiers sont si chers. Est-ce tout?

— N'oubliez pas le cocher, monsieur le baron.

— Un cocher encore! Je n'y pensais pas. Tout cela, parce que le marquis ne m'a pas laissé revenir à pied hier? J'aurais été mouillé, j'aurais bien su me sécher, et je n'en serais pas plus malade. J'aime mieux décidément ne pas lui écrire.

— Comme il vous plaira. Seulement, le marquis ne vous traitera pas en bon voisin et en ami.

— En ami, dites-vous?

— Oui, monsieur le baron, si vous avez beaucoup de gibier à lui faire tirer. Entre voisins, l'amitié, et souvent l'inimitié, est une question de gibier.

— Je lui écrirai... ou du moins vous me montrerez un projet de lettre. Ah! mon Dieu, comme cela coûte cher d'avoir une terre!

— Ah! mon Dieu, comme c'est ruineux d'être riche, monsieur le baron?

— Vous faites le mauvais plaisant, mon cher Dubois. C'est la vérité même. Il n'y a que les riches qui se ruinent...

— Je n'en disconviens pas.

— Quand ils ne sont pas économes. C'est un de mes principes. Voyez Samuel Meyer, je ne veux pas l'imiter. Ah! mon cher Dubois, comme le premier million est dur à gagner! vous ne savez pas cela, vous.

— Du moins je ne le sais pas par expérience personnelle.

— Que de travail et d'ordre il m'a fallu, lorsque j'étais dans le commerce? Car j'ai commencé avec rien, et je suis le fils de mes œuvres.

— Il est d'autant plus glorieux d'en être arrivé où vous êtes.

— On ne dira pas de moi que je ne me suis donné que la peine de naître, comme le marquis de Périgny. Quand on a le premier million, voyez-vous, les autres viennent bien plus facilement. C'est la boule de neige. Mais, pour la rouler, il faut encore bien des soins et des précautions, et prendre garde au dégel.

Le baron Durand était lancé dans ses sentences, il en perdait de vue l'objet de la discussion. Les deux femmes n'avaient encore pris aucune part au dialogue dont le commencement avait si vivement intéressé Pépita. C'était le dimanche, elles n'avaient pas la ressource de leur aiguille, ce qui les rendait bien excusables d'être lasses d'écouter.

— Me permettez-vous, dit Inez, de proposer mon avis?

— Sur quoi? demanda le baron Durand.

— Vous avez oublié déjà de quoi il s'agissait, reprit Inez. Sur la manière dont vous devez remercier le marquis.

— Ah! c'est juste. Eh bien, dites votre avis, ma chère Inez, si vous en avez un.

— Mon avis est que vous n'alliez pas voir le marquis.

— Très bien, c'est facile.

— Et que vous ne lui écriviez pas davantage.

— Très bien, c'est encore facile. J'aurais su trouver cela tout seul, ne vous en déplaise, ma belle enfant, et vous n'êtes pas fort inventive. Il n'y a rien de plus?

— Pardon, je n'ai pas fini. Mon avis est que M. Dubois aille le remercier de votre part. La politesse sera faite. Un régisseur peut avoir affaire à un voisin, il est toujours reçu, sans que la démarche en elle-même soit compromettante. Et M. Dubois n'étant pas dépourvu de quelque intelligence, quoiqu'il en ait peu montré dans la circonstance...

— Je vous remercie du compliment, ma chère amie, interrompit M. Dubois en souriant.

— Convenez que vous n'avez pas su trouver un expédient si simple.

— Ni moi non plus, s'écria joyeusement M. Durand.

— Je disais donc, reprit Inez en accentuant elle-même le compliment d'un gracieux sourire adressé à son mari, que M. Dubois, n'étant pas absolument dépourvu de quelque intelligence, saura bien discerner, d'après l'accueil qui lui sera fait et la tournure que prendra la conversation, s'il convient qu'on en reste là, tandis que toute la littérature à laquelle il se livrerait aujourd'hui risquerait d'être fort maladroite.

— Bravo, dit M. Durand, cela me paraît très bien imaginé. Qu'en pensez-vous, mon cher Dubois?

— Je pense, monsieur le baron, que les femmes sont plus fines diplomates que nous, et je ne regrette qu'une chose, c'est que vous ne puissiez pas charger Inez de l'ambassade.

— Je ne m'en acquitterais pas trop mal, repartit Inez, si c'était mon rôle, mais je ne suis pas le régisseur, qui doit le premier entrer en scène, comme parfois sur les théâtres. Je suis dans la coulisse et mon tour pourra venir.

La tentation d'un mot est un écueil redoutable. Inez cessait déjà d'être diplomate, et ceci aurait pu inquiéter M. Durand. Heureusement il ne se méfiait jamais d'Inez. Il était remis en belle humeur et voyait si peu le danger qu'il interpella Pépita.

— Et toi, ma fille, qui n'as pas ouvert la bouche, puisque les femmes s'en mêlent, que penses-tu de la combinaison?

— Je la trouve parfaite, répondit Pépita, et je m'en rapporte..... à la prudence de M. Dubois.

— Allons, mon cher ami, reprit M. Durand, nous sommes tous d'accord, ce qui est rare dans une assemblée délibérante. A vous l'exécution, vous n'avez qu'à vous mettre en route.

— Tout de suite?

— Pourquoi pas? Profitez de ce beau soleil, le temps pourrait se gâter.

— Et moi qui avais compté sur cet après-midi pour faire un chapitre de roman!

C'était encore un mot de trop, mais l'impatience de M. Durand ne se détournait pas de son objet et n'entendit pas. L'ambassadeur s'aperçut de l'imprudence et s'empressa d'ajouter :

— Un fidèle régisseur se doit avant tout aux affaires sérieuses. Je pars, monsieur le baron. Avez-vous des instructions à me donner?

— Pleins pouvoirs, mon cher Ernest.

— Même de parler de la chasse?

— S'il le faut absolument... Vous ne m'engagerez pas, seulement. Je veux pouvoir vous désavouer.

— Comme tout bon gouvernement. — Et vous, Inez, qui êtes l'inspiratrice de ma mission?

— Je vous ai dit, mon ami, que vous n'êtes pas dépourvu d'intelligence.

— Et vous, mademoiselle?

— J'ai dit... que je m'en rapportais à votre prudence.

— On fera de son mieux.

Là-dessus, l'ambassadeur se mit en route. Inez s'occupa des enfants, Pépita ouvrit son piano, ni l'une ni l'autre ne se souciait d'avoir un aparté en ce moment, le baron Durand gagna son cabinet, et cria par la fenêtre à M. Dubois qui s'éloignait :

— Vous aurez bien soin de ne pas m'engager à des dépenses.

Puis il se plongea dans la contemplation de son registre.

Alfred de Courcy.

La suite prochainement.

SUR LES MONTAGNES[1]

Na Gorakh razskazano Andreem Petcherskim. Prodolgénie Razskazov V Liesakh. S.-Peterburg i Moskva, 1880-1881[2].

Les montagnes qui s'élèvent un peu au-dessous de Mourom, près de l'Oka, s'étendent vers Nijni-Novgorod et vont grandissant le long de la rive droite du Volga, dont elles suivent le cours. Elles donnent leur nom à de vastes contrées, semblables à une mer pétrifiée, où s'agitent des torrents habiles à faire les plus fantasques détours, afin de fuir les fleuves qui absorbent leurs eaux. Jadis ces montagnes étaient couvertes de « forêts frémissantes », et partout où le sol est resté aux mains des anciennes peuplades qui le possédaient, Nordves, Tchérémisses, Tchouvaches ou autres, les montagnes gardent quelque trace de leur ancienne parure. Mais le Russe a voué une véritable haine au bois. Autrefois il le détruisait afin qu'il ne servît pas de refuge à ses ennemis. Maintenant il écorche et déracine les arbres pour leur arracher leur sève, leur écorce et leurs branches. Il s'inquiète peu du droit des propriétaires, persuadé que ce que Dieu seul sème et fait croître appartient indistinctement à tous les hommes. L'actif et entreprenant habitant des montagnes chasse, pêche et trafique.

[1] Voy. le *Correspondant* des 25 septembre et 10 octobre 1882.

[2] *Sur les Montagnes*, par André Petcherski, suite de : *Dans les Forêts*. Pétersbourg et Moscou, 1880-1881. 4 vol. in 8°. — Ce roman de M. Melnikov n'est pas seulement la fin de l'histoire des monastères *vieux-croyants*. L'auteur y dépeint les mœurs d'une des sectes que la police russe range au nombre des *sectes nuisibles*. Les catholiques, qui trouvent dans la mystique divine une des joies de leur religion, étudieront sans doute avec intérêt les phénomènes du faux mysticisme russe. De ces phénomènes, les uns sont l'effet de la supercherie, de la maladie, de tout ce qui est l'*analogie humaine* de la mystique divine; les autres peuvent être regardés comme la *contrefaçon diabolique* de l'action de Dieu sur les âmes.

En résumant l'œuvre de Melnikov, nous avons le regret d'annoncer que cet auteur estimé vient de mourir.

Il prend au piège des ours qu'il apprivoise et qui lui gagnent son pain. Le poisson, la peau des moutons et même celle des chiens et des chats, lui sont une source de richesse. Puis il sait travailler, et faire produire l'argent qu'il acquiert. Avant l'émancipation, certains serfs des montagnes étaient millionnaires. Aujourd'hui, loin des cours d'eaux propices à l'industrie et au commerce, l'extrême pauvreté côtoie l'extrême richesse, car la terre, bien que fertile, ne nourrit pas le paysan. Grâce à la répartition presque annuelle du sol [1], elle est mal cultivée, mal fumée et improductive. Sur la rive droite du Volga, on trouve, à la fois, plus de fortune et plus de misère que sur la rive gauche; puis les *millionnaires* des montagnes ne sont point aussi généreux que les *richards* des forêts.

Une soixantaine d'années avant l'époque où commence ce récit, vivait non loin de Mourom, au village de Rodiakovo, un pauvre ouvrier résinier. Tout à coup, d'un jour à l'autre, cet homme s'enrichit. Chacun dit son mot, et quoique nul ne sût la vérité, on déclara que le résinier faisait partie de la bande du célèbre brigand Potachov, le protégé d'Orlov et de Potemkine, et que l'origine de sa fortune venait d'un gros sac d'or, soustrait à Potachov, au moment où celui-ci rendait son âme au diable. Toujours est-il que l'habitant de Rodiakovo se fit inscrire dans la corporation des marchands, et qu'il entreprit avec succès le commerce du poisson. En mourant, il laissa de grands biens à ses fils, auxquels on fit un nom patronymique de son ancien état, et qu'on nomma Smolokourov. Ceux-ci étaient fiancés à deux orphelines. Au jour fixé pour le double mariage, Marc, l'aîné, vint seul; Mokei, le cadet, avait disparu. On trouvait ses dernières traces sur les banquises de la mer Caspienne, où il courait en traîneau à la chasse de jeunes phoques. Le glaçon qui le portait, se détachant de la plaine glacée, l'avait entraîné avec plusieurs de ses compagnons. Les autres, sauvés par les Cosaques de l'Oural, ne pouvaient dire ce que Mokei était devenu. Marc chercha longtemps son frère; puis il fit prier Dieu pour le repos de l'âme de Mokei, et il prit chez lui Daria, la fiancée du mort. Quand, après quatre années d'une heureuse union, la femme de Marc quitta ce monde, elle supplia Daria de la remplacer auprès de son mari et de sa fille. Mais Daria avait revêtu la livrée des *fiancées du Christ* [2] et elle n'accepta que la seconde moitié de cette tâche. Marc lui-même songeait peu à se remarier. Fou de douleur, il voyait dans la disparition de son frère, dans la mort prématurée de sa femme, une

[1] Le lecteur n'ignore pas que la terre appartient aux communes qui la partagent entre les paysans. On échange les lots à des époques déterminées.

[2] Nom qu'on donne aux novices dans les monastères *vieux-croyants*.

malédiction céleste attachée à l'argent de Potachov. « Seigneur, disait-il au Tout-Puissant, toi qui te venges jusqu'à la septième génération, ne m'épargne pas, mais aie pitié de ma fille Dounia ! »

Le chagrin rendit Marc dur aux autres. Ce fut avec âpreté et avarice qu'il s'occupa d'affaires diverses, joignant au lucratif commerce du poisson celui des cordages et des filets goudronnés, du bois et des barques. Seule, sa fille savait le dérider et l'attendrir. Lui et Daria n'aimaient que cette enfant; mais le monde, prompt à la calomnie, prétendit bientôt que Dounia n'était pas leur unique lien. Une méchante *Nicodémienne* [1], qui vivait des aumônes de Daria, répandit cette calomnie et la rapporta ensuite à sa bienfaitrice. Daria s'émut; elle fit observer à Marc qu'à l'ermitage de Komarov, au couvent de mère Manetha, Dounia, alors âgée de huit ans, recevrait une éducation meilleure que dans la maison paternelle.

Ce ne fut point sans une amère tristesse que Smolokourov se sépara de la joie de son foyer; mais lorsqu'il s'agissait de Dounia, il avait du désintéressement. Il fit construire et somptueusement meubler une jolie maison de bois, près de la demeure de Manetha, et il y installa Dounia et Daria. Il obtint toutes les dispenses à la règle qu'il souhaita; on lui promit que sa fille vivrait dans l'abondance et même dans le luxe. Pour compagnes, elle aurait quatre jeunes filles élevées sous les yeux de Manetha : c'étaient les nièces de l'abbesse, Nastia et Paracha Tchapourine, Grounia, leur sœur adoptive, et Floenouchka, une novice privilégiée du couvent.

Mais Dounia, que sa tante [2] Daria ne quittait jamais, fut loin de jouir de la même liberté que les autres élèves du monastère. Point de promenades au fond des bois, point de confidences, ni surtout de rendez-vous avec les *bienfaiteurs* de Komarov. De Grounia, qu'elle aimait tendrement, comme on aime une sœur aînée, Dounia apprit à s'élever le cœur; auprès de Marie Gavrilovna Maslanikova, une jeune veuve que mère Manetha avait reçue à titre de dame pensionnaire, elle se forma aux manières qui convenaient à l'unique héritière de l'opulent Smolokourov, mais ce fut grâce à sa tante qu'elle put passer sept ans à Komarov, en gardant

[1] En souvenir du timide disciple de Notre-Seigneur, les *vieux-croyants* donnent ce nom aux schismatiques qui, par calcul, restent ostensiblement attachés à l'Église orthodoxe. Nous rappelons au lecteur qu'il n'est jamais question de catholiques : les orthodoxes sont les grecs ou Pravo-Slaves; les schismatiques, les sectes dissidentes des grecs.

[2] Le mot *tante* a, en Russie, comme dans d'autres pays, un sens étendu, et on appelle parfois ainsi des parentes éloignées.

l'amour de la vérité dans son cœur et la franchise sur ses lèvres.

Cependant la beauté de Daria s'était flétrie, et sans crainte des médisants, elle put rentrer, avec sa nièce, dans la belle maison de pierre que Smolokourov possédait au chef-lieu du district [1]. Tout le luxe de Moscou environnait la jeune héritière; elle ne sembla jouir que des volumes de la bibliothèque. Sa vie se passait solitaire; d'une part, les petites bourgeoises et les filles des marchands de la ville lui étaient trop inférieures comme éducation et comme manières, pour qu'on les lui laissât fréquenter; de l'autre, la porte des maisons nobles et celle des fonctionnaires ne lui étaient point ouvertes. Mais Dounia n'éprouvait aucun ennui. Il lui eût été facile de sortir de la maison paternelle en épousant un des jeunes gens, qui, par l'intermédiaire des *svakhi* [2], venaient en foule demander sa main. Bientôt le fils du maréchal de la noblesse [3], lui-même, fut séduit par la beauté de Dounia; et le maréchal de la noblesse, amoureux de la dot de l'héritière, daigna faire directement la demande à Smolokourov. Il s'attendait à trouver le marchand stupéfait de tant d'honneur; au lieu de cela, Marc lui répondit que Dounia se marierait dans sa propre classe. Cette aventure découragea les autres gentilshommes campagnards, qui, volontiers, auraient réparé la pénurie de leurs finances par une alliance avec le millionnaire.

Le jour où Dounia eut dix-huit ans, son père lui dit qu'il la laissait libre de se choisir un fiancé selon son cœur, et il lui passa au doigt l'anneau d'or destiné à cet inconnu. L'inconnu, Dounia ne le rencontrerait pas dans sa petite ville, aussi Marc l'emmena-t-il, avec Daria, au grand marché de Makariev. Dounia s'embarqua sur un des bateaux à vapeur de son père. L'Oka, dont les eaux vertes, aux reflets jaunâtres, traversent de gras pâturages couverts de troupeaux, l'emporta dans son cours. En passant, la jeune fille jeta un dernier regard sur sa ville natale, qui, du haut d'une pente raide, glisse entre les montagnes et vient s'étendre sur le bord de la rivière. A mesure qu'on descendait l'Oka, les bateaux devenaient plus nombreux, et ce fut au milieu d'une forêt de mâts et de cheminées qu'on aborda. Le commerce du poisson se négociant sur les barques, Smolokourov n'avait pas de boutique au marché.

[1] Mourom, sur la rive gauche de l'Oka, l'une des plus anciennes villes de la Russie orientale.

[2] Femmes qui négocient les mariages.

[3] Le maréchal de la noblesse est d'ordinaire le personnage le plus important de la contrée. Il préside l'assemblée de la noblesse du district et l'assemblée territoriale, dont les membres appartiennent aux diverses classes de l'État.

D'ordinaire il logeait à bord, mais il ne voulut point établir sa fille près d'une cargaison, dont l'odeur fait fuir ceux qui n'ont point les narines bouchées par l'intérêt. Il s'installa dans le meilleur hôtel de la ville [1], loin de la foire. Sa hâte de mener Dounia au marché fut extrême. Il jouissait à la fois de l'effet que produirait cette nouvelle beauté, et de l'étonnement de la jeune fille en entrant sous le *Glavnii Dom* [2], où s'entassent les marchandises les plus diverses : tapis de Perse, tissus du Caucase, bronzes, marbres, malaquites et pierres précieuses, le tout éclairé par mille lumières. Que dirait-elle en écoutant la musique des orchestres, en voyant les graves marchands russes, leur médaille au cou, se coudoyer avec l'Anglais taciturne, le tranquille Allemand et le bavard Français; sans parler des femmes étrangères, au visage et aux dents peintes, des juifs aux longues robes sales, et des Tatares vêtus de riches habits de soie? Craindrait-elle ces Arméniens aux cimeterres damasquinés, qui passent pour enlever les jeunes filles?

Quand Dounia se trouva au milieu de cette foule bigarrée, dont les langages divers lui étaient incompréhensibles, elle fut comme enivrée. Sa confusion s'accrût en apercevant devant elle un jeune homme qu'elle avait remarqué à Komarov, lors des dernières fêtes auxquelles mère Manetha l'avait invitée : le marchand Pierre Samokvasov. Les yeux des deux jeunes gens se rencontrèrent. Dounia rougit. Aux questions de Smolokourov, Pierre répondit que, depuis son séjour dans les forêts, il avait voyagé pour ses affaires. Bientôt les deux marchands découvrirent qu'ils habitaient la même maison, et, avant de se séparer, ils convinrent qu'ils se reverraient.

Marc eût volontiers acheté des boutiques entières pour sa fille, mais Dounia, fatiguée du bruit, effrayée des regards audacieux qui pour la première fois s'arrêtaient sur elle, manifestait le seul désir de rentrer à l'hôtel; elle y arriva en proie à un accès de fièvre, et les ouvriers du rude Smolokourov ne l'eussent pas reconnu, alors que, les larmes aux yeux, il priait Dieu au chevet de sa fille. Quant à Daria, elle aspergea sa nièce d'une sorte de philtre, et prononça un exorcisme contre la fièvre, où il était fort question de la vieille Solomonide [3].

Les prières, le repos ou le philtre, guérirent Dounia. Dès le lendemain matin, elle faisait le thé de son père, en écoutant des propos qui lui causaient une vive agitation. Pauvre Dounia! elle se sentait comme une marchandise apportée au marché pour

[1] Nijni-Novgorod.
[2] Maison principale.
[3] Selon les évangiles apocryphes, cette femme reçut le Christ dans ses bras au moment où la sainte Vierge l'enfanta.

trouver l'acheteur qu'on nomme un fiancé. La porte s'ouvrit. Le fiancé entrait-il en la personne de Pierre? Cette question, Dounia se la posa.

Smolokourov s'intéressa aux affaires du jeune homme. Pierre n'avait point encore recueilli la succession de son bisaïeul, car, dans les partages, il montrait une délicatesse que son oncle récompensait mal. L'entretien des deux hommes dura jusqu'au moment où Marc dut partir pour visiter sa caravane.

La caravane de Marc était arrivée en retard, il la trouva donc dans un bassin et non dans le courant même de l'Oka. Lorsqu'il parut sur la rive, un canot, monté par des rameurs vêtus de chemises rouges, le reçut et l'emporta en bondissant sur les eaux. A l'échelle du premier bateau, l'intendant de Smolokourov l'attendait, et les cent vingt-huit hommes réunis sur le pont des huit barques se découvrirent en s'écriant : Voilà le maître! » Taciturne, mécontent, Marc ne parla que pour faire des reproches. Le poisson était mal salé, trop mou, et le maître différa de payer aux ouvriers leur salaire. On se plaignit respectueusement, puis on s'agita; on se révolta, et bientôt Smolokourov se trouva en présence d'une véritable émeute. Ce fut au prix de capitulations et de promesses qu'il parvint à s'échapper; mais hors des mains des émeutiers, il changea de langage et déclara qu'il porterait plainte à l'autorité. Pour les coupables, c'étaient les verges et une captivité qui durerait pendant le court moment où leur travail est largement rétribué; aussi tous ceux qui étaient sans passeport, les *aveugles*, comme on les appelle dans la corporation, prirent-ils le parti de s'enfuir pendant la nuit. L'intendant de Smolokourov les laissa faire, y trouvant son intérêt. D'une part, ils abandonnaient ainsi 400 roubles qu'ils avaient dûment gagnés, et de l'autre, ils empêchaient la police de constater que la moitié des ouvriers de la caravane étaient des échappés de Sibérie, des déserteurs et autres personnages peu recommandables, sur lesquels le patron a pleine autorité. Les ouvriers, munis de passeports, qu'une évasion leur eût fait perdre, puisque, selon la coutume, ils les avaient donnés à l'intendant, échappèrent au châtiment par la remise d'une grosse partie de leur salaire. Perte lourde pour les pauvres ouvriers! et pourtant ils chantaient de joyeuses chansons en mangeant leur *schi* assaisonné de poisson volé à Smolokourov.

Au moment où se dénouait cette affaire, Smolokourov réunissait, autour de son samovar, Pierre Samokvasov et un riche marchand de grains, nommé Doronine, avec sa famille. S'il avait été seul à Makariev, Marc se serait borné aux relations d'affaires avec Doronine; mais la femme et les filles de celui-ci lui paraissaient des

amies désirables pour Dounia. Quand on quitta la table à thé, il se forma trois groupes. Dans un coin, Daria et la femme de Doronine parlaient conserves et confitures. Les filles du marchand de grains, Élisabeth et Natalie, toutes deux jeunes et fort jolies, étaient assises sur un divan aux côtés de Dounia. Les trois hommes discutaient les prix du marché.

— Le phoque se vendra très mal, disait le marchand de poisson au marchand de grains.

Pourquoi ces vulgaires paroles firent-elle rougir Élisabeth? pourquoi vit-on des larmes furtives rouler sous ses paupières. Loin de remarquer l'effet inattendu de ses paroles, Marc multiplia les preuves de la baisse du phoque.

— Un de mes amis va arriver avec trois barques qui en sont chargées, répondit tristement Doronine, il se nomme Nicétas Théodoritch Merkoulov.

— Ah! ce petit maître fainéant, peu fidèle aux préceptes de la *vieille foi*, qui fréquente les juifs et les colons?

Élisabeth arrèta sur Smolokourov un regard courroucé, et Doronine prit la défense de Nicétas.

— A Saratov, il passe pour fort intelligent, dit-il.

— Qu'il soit intelligent, c'est possible; mais certes il n'est pas avisé. Ne l'imitez pas, Samokvasov, sachez prendre conseil des gens plus âgés que vous.

Pierre écoutait la conversation d'une oreille distraite. Si les usages ne le lui avaient point interdit, il se fût depuis longtemps rapproché du divan, d'où la fille de Smolokourov le regardait. Pourtant, il répondit avec empressement qu'il n'était point, on le savait, porté aux nouveautés, et qu'il désirait suivre toutes les traditions commerciales de ses pères.

Ce ne fut pas sans avoir fait des projets pour les plaisirs de sa fille que Marc laissa partir ses hôtes. Daria vivait comme une véritable religieuse. Il fut donc convenu qu'après le carême [1] Dounia irait au théâtre avec ses nouvelles amies, et auparavant on autorisa Pierre à organiser une grande partie de pêche.

Au marché de Makariev, que depuis une soixantaine d'années on a transféré à Nijni-Novgorod [2], on apporte d'ordinaire pour

[1] Les Russes observent plusieurs carêmes. L'un d'eux précède l'Assomption.

[2] Le grand marché russe a été nomade. Au neuvième siècle, il se tenait sur les rives du Volga, au-dessous du confluent de la Kama. Pendant le règne de Pierre le Grand, il fut porté dans un champ sablonneux de la rive gauche du Volga, près d'un célèbre couvent dédié à saint Macaire, d'où le nom de Makariev donné à la foire. Lorsqu'en 1816 un incendie

180 millions de roubles de marchandises, dont on vend la presque totalité. Sauf les affaires de grains qui se traitent à leur Bourse, toutes les transactions se passent dans les restaurants. Chaque branche de négoce a le sien, et Smolokourov n'eut pas de peine à trouver réunis tous les marchands de poisson. Avant de se défaire de leur cargaison ils festoyaient, en déclarant que leur qualité de voyageur les dispensait du jeûne. Au samovar présidait un jeune homme, le seul qui jît partie de cette réunion de notables. Il se nommait Dmitri Petrovitch Vedenieev et avait fait ses études à l'académie de commerce de Moscou, ses parents ayant été avertis par le gouverneur de leur province que les fournitures impériales étaient à ce prix. Resté orphelin, Dmitri continuait les affaires, en joignant, au respect des traditions, l'amour du progrès et de nombreuses relations avec ses camarades d'école.

Naturellement les marchands parlèrent du tarif.

— Une partie de ma cargaison est bonne à jeter à l'Oka, dit négligemment Smolokourov, c'est le phoque. Il y a stagnation dans la teinture des étoffes, et pour le savon on emploie maintenant les acides.

— J'en donnerai 2 roubles 35 copecks le poude [1], répliqua un des principaux marchands, le riche Orochine.

Marc savait le phoque à un cours inférieur et il soupçonnait Orochine d'avoir le cerveau troublé par le vin, quand Dmitri mit avec calme une enchère de 5 copecks; elle fut aussitôt couverte par Orochine, qui invectiva son jeune concurrent.

Celui-ci, bien qu'indigné des injures dont Orochine l'accablait, répondit sans se fâcher que le courrier de Pétersbourg arrivait pour tout le monde; puis, se tournant vers Smolokourov, il lui remit une lettre.

— Lisez, dit-il, vous étiez l'ami de mon père.

On attendait sur le marché de Pétersbourg cinq navires de laines américaines brutes, des perses et des cotons à teindre.

Orochine sortit courroucé, et chacun félicita Dmitri d'avoir empêché la spéculation de ce vieillard envieux et jaloux. Marc remercia le jeune homme avec effusion. On se sépara vers minuit après avoir bu beaucoup de vin de Champagne.

Tout se tut alors dans la *partie noble* du restaurant, réservée au grand commerce; mais ailleurs résonnaient les chants des Alle-

détruisit le bazar de Makariev, on transporta le marché à 80 kilomètres en amont du couvent de Saint-Macaire, dans la ville de Nijni-Novgorod. Les marchands russes désignent encore le marché sous son ancien nom de Makariev.

[1] 40 livres russes.

mands, la musique et les danses des tziganes. A la porte, les cochers de fiacre se disputaient la bonne fortune de conduire messieurs les marchands, et l'un d'eux emmena Smolokourov.

Sauf quelques rayons de lumière, quelques cris qui révélaient le voisinage des cafés ou des théâtres, les rues ne gardaient rien du mouvement de la journée. Sur les coupoles des monastères, sur les cours d'eaux, la lune jetait ses rayons argentés; à l'ombre des masses noires, formées par les montagnes qui dominent la rive droite du Volga, couraient, comme de fantastiques follets, les signaux de couleur des bateaux. Plaintive, monotone, s'élevait et vibrait dans la nuit la chanson de ces sentinelles tatares qui, un long bâton à la main, montent la garde devant la boutique de leurs maîtres.

Smolokourov, arrivé chez lui, regarda sa fille endormie, qu'éclairait la lampe allumée devant les icones. Ensuite il se plongea dans ses papiers. Orochine est un vieux filou qui a voulu me tromper, pensait-il, quoiqu'à ce moment même il se demandât comment il pourrait l'imiter, en profitant du renseignement qu'il tenait de Dmitri. Dès l'aube il se précipita chez Doronine. Habilement il le fit parler de Nicétas. C'était, il l'avait deviné, le fiancé d'Élisabeth.

— Je vois que tu aimes ce jeune homme comme s'il était ton fils, dit-il au marchand de grains; si tu me promets d'en garder le secret, je le débarrasserai de sa marchandise à 1 rouble 20 copecks le poude. Et Marc partit, n'éprouvant aucun remords de voler le futur gendre de son ami. L'argent n'a point de parenté, dit le proverbe.

Doronine était le plus connu et le plus considéré des marchands de grains du Volga. Il récoltait le froment et le millet de ses terres, le moulait dans ses moulins et le vendait au marché. Quoiqu'il possédât au-delà d'un million de roubles, il n'avait pas d'intendant et s'occupait lui-même de toutes ses affaires. Lorsqu'il n'était point en voyage, il vivait sur les montagnes de la rive droite du Volga, dans une des plus jolies maisons de la ville de Volsk. Doronine avait pour père un pauvre journalier, qui, un jour, ne revint point de son travail. S'était-il noyé? On le crut: et sa femme et ses enfants, laissés sans ressources, moururent à la charge de la commune. Sept ans s'écoulèrent, tous avaient oublié le citoyen disparu, quand il rentra dans son village chargé de marchandises asiatiques et d'argent persan. Il n'avait été ni hetman de Cosaques ni faux-monnayeur, il n'avait pas non plus volé les trésors du sultan, comme on le prétendait, et pourtant son moyen de s'enrichir ne manquait pas d'originalité. Depuis

quelque temps il servait un Grec, dont le commerce consistait à porter sur les bords de la mer Caspienne des monnaies de cuivre, que les Persans payaient fort cher. Lors de l'invasion française, ce commerce fut prohibé parce que les monnaies de cuivre restaient à leur cours, tandis que le rouble argent valait 4 roubles assignats. En secret le Grec continua ses affaires; mais lorsque Doronine s'aperçut qu'il servait un contrebandier, il s'appropria des sommes considérables et des marchandises qui appartenaient à son maître, conseillant à celui-ci de se plaindre au gouverneur de la province! Doronine rapporta donc chez lui un riche butin. Hélas! sa maison était vendue, sa femme et ses enfants reposaient au cimetière. Il fit des aumônes pour le repos de leur âme et quitta volontiers sa patrie et ses anciens camarades, afin de bâtir un moulin sur l'Irgize et une maison à Volsk. Son mariage avec la fille d'un riche marchand lui donna des relations et une nouvelle famille, mais il n'échappa point au châtiment qu'il méritait. Il fut pendu pour avoir, en temps de choléra, forcé par corruption un cordon sanitaire. Son fils ne lui ressemblait pas. Honnête, miséricordieux, il partageait sa vie entre le travail et son foyer. Sur toutes choses, sa femme et lui enseignaient à leurs filles que le mensonge est la source de tout mal, et ils les élevaient dans l'austérité, tempérée de douceur, de la vraie vie russe, éloignant d'elles, avec les nouveautés étrangères, les stupides superstitions locales. Aux *svakhi*, qui proposaient des prétendants, on opposa de froids refus. Doronine emmena sa famille à Moscou, ville où il était connu et estimé non seulement de ses coreligionnaires les *vieux-croyants*, mais de tous les marchands. A l'idée de conduire ses filles au spectacle et au bal, Tatiana, la femme de Doronine, eut des scrupules. Son mari l'obligea à les vaincre, et le succès d'Élisabeth et de Nathalie la consola quelque peu. Elles plaisaient au monde, sans rien apprendre de coupable de lui. Bientôt les *svakhi* accoururent plus nombreuses encore qu'à Volsk. Peine perdue! Nul n'avait touché le cœur des belles héritières; il restait pur et calme comme un lac profond, endormi sous une nuit de juin.

Quelque loin qu'il fût de sa famille, Doronine revenait célébrer le jour de sa fête auprès d'elle. A Moscou, sa femme lui prépara un beau repas auquel il amena un hôte inattendu : Nicétas Merkoulov. La bonne Tatiana reçut le jeune homme comme un fils; il était son neveu à la mode de Bretagne, parenté proche dans un pays où l'on maintient les liens du sang jusqu'à la vingtième génération.

Le récit eût été mélancolique, si l'on avait interrogé Nicétas sur

son histoire, et encore n'en savait-il pas tous les détails. Après avoir perdu sa mère au berceau et souffert des brutalités de son père, il avait accueilli avec joie une jeune belle-mère de dix-sept ans. Elle fut la plus dure des marâtres. Mais elle savait qu'on ne peut tuer impunément son beau-fils dans un pays où il y a des galères. Elle se contenta donc d'expédier l'enfant à l'école de commerce de Pétersbourg, et ne s'occupa plus qu'à capter la succession de son vieux mari. Il s'obstinait à vivre, bien qu'il eût dépassé quatre-vingts ans. Enfin une terrible indigestion semble devoir l'emporter. La jeune femme fait appeler le pope et lui promet, Dieu sait combien de mille roubles, si elle hérite du moribond. Celui-ci ne résiste pas au pope, il signe un testament en bonne règle, on lui lit le canon pour le départ de l'âme, puis on ne songe plus à lui. Sa future veuve et son intendant vont dans le jardin jouir de la belle nuit que l'*enivrant printemps* accorde à la terre. Cependant, poussé par la soif, le vieillard se traîne hors de son lit; guidé par le bruit des voix il arrive assez près pour entendre des paroles cruelles à son orgueil comme à sa tendresse, et rassemblant ce qu'il lui reste de forces, il fend d'un coup de bâton la tête de sa femme. Bientôt après il suivait sa victime devant le Juge suprême.

La maison paternelle rappelait à Nicétas de douloureux souvenirs. Il la quitta donc pour n'y plus rentrer et usa ses forces dans le travail. A ce cœur privé d'affections, l'accueil des Doronine fut une douceur infinie. Attiré par tous, il fut à jamais retenu par Élisabeth, et lorsque Tatiana eut dûment vérifié dans le *nomocanon* que les défenses n'existaient que jusqu'au septième degré de parenté, le mariage des deux jeunes gens fut résolu. On convint de ne le célébrer qu'en automne. Auparavant Nicétas terminerait ses affaires. Il avait converti en phoque la moitié de ses capitaux, espérant ainsi faire les prix au marché de Makariev.

Cet espoir, Smolokourov croyait l'anéantir et il supputait ce que ses bénéfices sur le phoque ajouteraient à la dot de Dounia, quand Pierre et Dmitri entrèrent chez lui. Ils l'entretinrent de l'incident de la veille, de la puissance qu'avait Orochine en se rendant possesseur du papier de ses concurrents.

— Le commerce ne peut pourtant point se faire sans lettres de change, dit Smolokourov aux jeunes gens. A l'étranger il circule beaucoup plus de traites qu'en Russie.

— Oui, répondit Dmitri, mais l'usage qu'on en fait est différent. Hors de Russie, elles facilitent le crédit; ici, un marchand cherche à accaparer le papier de l'autre, afin de le tenir en son pouvoir.

La discussion s'anima; on parla de transactions que Pierre qualifiait hardiment de friponneries. Les mots nets sont nécessaires sur un marché où souvent on devient millionnaire après trois banqueroutes successives. Aux élèves des écoles de commerce certaines idées du temps passé semblaient bizarres. Il leur fallait quelque vertu pour écouter Marc prétendre, sur l'autorité des saintes Écritures, que les débiteurs insolvables devraient, avec leurs femmes et leurs enfants, devenir les serfs de leurs créanciers. D'autres procédés moins antiques avaient leur côté plaisant. Ainsi Pierre racontait, avec beaucoup de gaicté, une scène à laquelle il venait d'assister. Sur les bords de l'Oka, un des *bienfaiteurs* de Komarov accablait la trésorière du couvent de Manetha d'injures et presque de coups. La cargaison du marchand ayant coulé au fond de l'eau, il déclarait que les religieuses avaient mal prié et voulait se faire rendre ses dons.

— J'ai rejoint la vieille trésorière, afin d'avoir des nouvelles de l'ermitage, ajouta Pierre. Mère Manetha est fort triste à la perspective d'être chassée de son couvent, mais elle l'est plus encore du mariage de Basile Borisov, ambassadeur des *vieux-croyants*.

Et à Smolokourov, qui l'interrogeait, Pierre fit d'un air ingénu le récit de l'enlèvement et du mariage de Paracha Tchapourine. On aurait juré qu'il venait d'apprendre cette histoire.

— Je me souviens du chantre de Rogojski, de ce Basile, qui disait toujours : « O tentation ! Quelle drôle d'aventure ! » s'écria Marc.

Pierre venait chercher Smolokourov et Dounia, pour la partie de pêche que, aidé de Dmitri, il avait organisée avec luxe. Huit rameurs, en chemises rouges, coiffés de chapeaux d'où flottaient des plumes et des rubans, montaient une grande embarcation. A l'avant étaient des chanteurs; à l'arrière on installa la famille Doronine, Smolokourov et sa fille. Le poisson le plus beau et le plus rare sembla se jeter de lui-même dans les filets, un repas recherché fut servi dans une île verte et champêtre. Quand on revint, la voix des chanteurs, flottant sur les eaux, semblait bercer la somnolente rivière. — Sans se parler Pierre et Dounia se comprenaient. Nathalie sentait que, pour elle aussi, l'heure de l'amour était venue. Plus éloquents que des mots, les regards de Dmitri l'avaient avertie de son empire. Élisabeth rêvait à Nicétas, et Smolokourov troublait le silence de cette belle nuit en faisant pour le phoque d'inutiles offres à Doronine. Ce dernier ne voulut rien conclure sans instructions de son futur gendre.

Le 15 août est une fête qu'on chôme en Russie, par crainte des représailles que la sainte Vierge pourrait exercer. Les églises des

différents cultes sont pleines de monde, et les raskolniks *vieux-croyants* accourent à Makariev, de la Sibérie, de l'Oural, du Don, de la Kergentz, et aussi du célèbre cimetière de Rogojski. Cette année, réunis en concile, ils s'entretenaient de leurs craintes, de leurs malheurs généraux et individuels, puis ils s'absorbaient dans des discussions *dogmatiques* du genre de celles-ci : Se soumet-on au diable, qui gouverne les hommes en leur faisaint boire des liqueurs fermentées, si on met de la levûre dans son pain? — L'Antechrist est-il né? A-t-il un corps, ou est-ce un esprit?

Aux religieuses qui se lamentaient d'être expulsées de leurs couvents, les marchands donnaient de gros paquets d'assignats. Celle qui recevait le plus était celle qui pleurait le mieux.

Comme de coutume, la trésorière de Manetha et l'abbesse de Boiarkine s'étaient rendues à la caravane de Smolokourov, croyant le trouver sur ses barques. Malmenées par l'intendant, elles n'auraient point découvert où demeurait le *bienfaiteur* de leur ermitage, sans la complaisance d'ouvriers hâleurs, qui, en se chauffant le dos au soleil, écoutaient une lecture pieuse faite par l'un d'eux. Les mères apportèrent un cadeau pour Dounia; c'était là, elles le savaient, le moyen de rendre Smolokourov généreux, et aussitôt elles commencèrent à lui raconter leurs malheurs. Déjà on se sentait sous la main du sévère général, qui devait arriver de Pétersbourg pour disperser les monastères, et la crainte de la destruction faisait passer à la foi *unitairienne*[1] un certain nombre de couvents; plusieurs de ceux du Kergentz entraient dans cette voie, comment se consoler de pareilles défections!

— Partout on pactise avec le mal, disaient les religieuses. Ce mariage *à la dérobée* de Paracha, mariage que seuls des sortilèges diaboliques ont pu préparer, a été accepté par Tchapourine; il en paraît même satisfait.

A ce moment, Pierre Samokvasov entra. Il eut à subir un véritable interrogatoire sur son départ de Komarov. A l'entendre demander de nouveau les détails de l'enlèvement de Paracha, nul n'aurait supposé que c'étaient ses bras robustes qui avaient emporté la lourde fiancée de Basile.

Les mères déclarèrent qu'il était fort heureux que le mariage eût été célébré à l'église orthodoxe.

— Ainsi Basile ne pourra pas se débarrasser de sa femme lorsqu'elle l'ennuiera, disaient les vieilles nonnes.

A cause de ses relations commerciales avec les *vieux-croyants*, Tchapourine aurait été contraint, si sa fille s'était mariée régulière-

[1] Celle des *unicroyants*.

ment, de faire bénir l'union par un pope *errant;* il vaut mieux pour lui que les choses se soient passées ainsi. A part lui, Pierre regretta ses scrupules et il reprochait à sa conscience d'être une bégueule. Paracha importait peu aux mères. Pour elles, le scandale c'était le mariage d'un homme comme Basile, l'ambassadeur des *vieux-croyants*. Leur chagrin c'était la colère des *Bienfaiteurs* de Moscou, qui joignent le quolibet à l'injure, et ne les appelaient plus que des *svakhi*.

— Mère Manetha souffre aussi d'une peine nouvelle, continuaient les bavardes religieuses. Sa favorite, Floenouchka, devait prendre l'habit, puis elle s'y est refusée. Un soir, elle a tenté de se tuer, et maintenant elle s'enivre!

Brusquement Pierre se leva, prit congé de Smolokourov et sortit. Arrivé dans la rue, il lui sembla qu'il était perdu au milieu d'un épais brouillard; le bruit des voix et des voitures ne lui parvenait que comme un son éloigné. Pauvrette! se répétait-il, et les trois étés qu'il avait passés à Komarov se déroulaient devant sa pensée. Il la revoyait, cette belle Floenouchka, à la fois si folle et si tendre! Il comprenait sa conduite, son sacrifice. Retenir une telle fille sous les verrous d'un monastère : autant vouloir emprisonner le vent qui souffle sur la prairie, le libre torrent qui fuit loin de sa source. Par terre, par eau, au travers des forêts, Pierre se dirigea à toute vitesse vers Komarov. Des villes, des bourgades qu'il traversait, des fleuves qui l'emportaient, du bois qui lui prêtait son ombre, il ne voyait rien, devant lui était un paysage qui ne changeait pas; c'était une rivière coulant sous des arbustes touffus, une rivière sur les bords de laquelle errait Floenouchka. Pour lui, en ce moment, Dounia n'existait pas, et n'avait jamais existé.

Cependant Dounia offrait à la trésorière de Manetha et à l'abbesse de Boïarkine des caviars de sterlet et d'esturgeon, du dos et du ventre de poissons séchés à l'air, et autres mets recherchés. Tout en causant elles apprirent à leur jeune amie que Grounia, la fille adoptive de Tchapourine, était à Makariev, avec son mari et ses enfants. Quelle joie pour Dounia! enfin elle va pouvoir ouvrir son cœur. Une sorte de réserve l'empêche de parler de Pierre à son père. Aux yeux de Daria tout est vanité et péché. Mais Grounia! Quelques semaines auparavant, à Komarov, la jeune femme avait dit à la jeune fille :

— Si jamais un homme occupe ton âme, avant de le laisser s'emparer d'elle, prie le Seigneur, afin que la volonté divine s'accomplisse. Si ensuite tu te sens calme, confiante dans la Providence, marie-toi.

— J'ai suivi ton conseil, dirait Dounia à Grounia; maintenant je suis heureuse.

Pourtant, quand Dounia revit Grounia, elle ne prononça pas beaucoup de paroles. Vaincue par l'émotion, elle tomba, le visage rayonnant de joie et couvert de larmes, dans les bras de son amie.

— J'ai trouvé, articula-t-elle difficilement.

— Un homme selon ton âme, acheva Grounia.

— Oui!

— Qui est-ce?

Tout bas, Dounia prononça le nom du jeune homme, qu'elle et Grounia avaient vu à Komarov.

Hélas! En ce moment même, Pierre Samokvasov y courait follement; et ce n'était point de Dounia qu'il avait l'âme pleine.

La chasse que Smolokourov faisait au phoque s'animait à la vue des obstacles. Constatant qu'il n'y avait rien à obtenir du prudent Doronine, il se tourna d'un autre côté, et tandis que sa fille et Grounia causaient ensemble, il fit appeler son intendant. Cet intendant était le seul de ses employés auquel Marc ne parlait jamais durement. Avaient-ils en commun quelque secret coupable? Marc, que tous servaient par intérêt et nul par affection, croyait-il au dévouement de cet homme? Nul ne le savait.

— Tu vas te rendre à Tzaritzine, chez un certain Voloderov, auquel j'écris d'arrêter mon bateau chargé de phoque et de jeter la cargaison à l'eau.

— Quel bateau? quelle cargaison? s'écria l'intendant.

— Le bateau n'est point fait, ni la cargaison pêchée, répondit Marc avec un malin sourire. Il s'agit de rencontrer, à Tzaritzine, un marchand nommé Nicétas Merkoulov, qui s'y trouve avec trois barques chargées de phoque; j'entends acheter la cargaison au tarif réduit. Doronine a sa procuration, il lui a écrit pour lui transmettre mes offres et lui assurer qu'il n'en trouvera pas de meilleures. Voloderov est l'ami de ce Nicétas, il lui montrera ma lettre, cela le décidera à vendre.

Quelques heures plus tard, l'intendant descendait le Volga à toute vapeur, tandis que Marc, qui ne négligeait aucune bonne chance, retournait chez Doronine. Rien n'était plus naturel que de parler de la partie de pêche, mais, pour Smolokourov, ce fut l'occasion de s'exprimer en termes peu aimables sur le compte de Dmitri. Les témoins de la scène du restaurant eussent été surpris. Marc accusait le jeune homme de n'avoir que du vent dans la tête.

— Il se vante de recevoir des lettres, tantôt de Moscou, tantôt de Pétersbourg, continuait le perfide marchand, mais personne ne le croit.

D'un mot très vif, Nathalie, qui écoutait la conversation, prit la défense de l'absent, puis elle sortit de la chambre. Surpris, Doronine fit quelques excuses à Marc. Le dépit de la jeune fille importait peu à celui-ci. Ce qui l'impatientait, c'était la résistance de Doronine. Les deux amis se séparèrent froidement.

Le trouble de Nathalie attira l'attention de ses parents sur Dmitri; ils discutèrent les paroles de Smolokourov, les seules désobligeantes qu'ils eussent jamais entendues au sujet du jeune homme, qui était intelligent, riche et orphelin, ce que les Doronine trouvaient une condition de bonheur pour le mariage de leur fille. Si ces enfants s'aimaient, à la grâce de Dieu, maître de toutes choses! et on accueillit affectueusement Dmitri.

De hautes montagnes dominent la rive droite du Volga, un peu au-dessous de la source de l'Aktoub. Elles se séparent pour livrer passage à une rivière bouillonnante. A pic sur le ravin s'élevait jadis le palais où le tzar païen, Ordi, tua sa femme, la belle chrétienne Khorsane, tandis qu'à minuit elle célébrait la fète de Pâques. Depuis ce jour, la rivière s'est appelée Tzaritza, et elle a donné son nom à la ville de Tzaritzine, qui se mire dans ses eaux. Ce fut là que s'arrêta l'intendant de Smolokourov. A la sortie même du bateau, il rencontra Voloderov et, avec lui, un jeune homme qui n'avait l'air ni d'un marchand ni d'un seigneur, mais un peu de l'un et de l'autre. L'intendant reconnut aussitôt Nicétas Merkoulov; il séjournait à Tzaritzine, afin de remettre à flot ses bateaux, ensablés le long des falaises. L'intendant raconta que le tarif du phoque était au-dessous d'un rouble, que son maître l'envoyait au-devant d'un bateau, afin de faire l'économie des frais de transport; et la lettre de Smolokourov, que Voloderov montra en confidence à son ami, acheva de porter un coup cruel aux espérances du jeune marchand. Les nouvelles que Doronine lui avait données, peu de temps auparavant, ne le troublaient point. Il sentait là un piège tendu au marchand de grains par les hommes du métier, mais ce qu'il venait d'apprendre avait une toute autre portée.

Ma perte sera de 20 000 roubles, se dit-il, après avoir fait ses comptes; et craignant une nouvelle baisse, il écrivit à Doronine de vendre son phoque au tarif. Il n'avait personne à qui demander conseil; les vieux marchands de poisson l'auraient exploité ou se seraient moqués de lui. Tout à coup une pensée lui traversa l'esprit. Son compatriote, son camarade d'études, son ami Dmitri était sans doute à Makariev! Il ajouta quelques lignes à la lettre qu'il venait d'écrire à son futur beau-père, lui demandant de s'en rapporter à Dmitri, auquel il donna les plus entiers pouvoirs. De grand matin, Nicétas se rendit chez le maître de poste et le chargea

d'expédier ses deux lettres à Nijni-Novgorod par exprès. Il n'était point sorti du bureau, que l'intendant de Smolokourov y entrait, demandant le départ immédiat d'une estafette. Habilement il se fit montrer le courrier, et il avertit aussitôt Smolokourov que Nicétas écrivait à Doronine et à Dmitri. Le maître de poste remit au même messager cette correspondance que dictaient des sentiments et des intérêts si opposés. On lui avait payé deux exprès et leurs chevaux; un seul suffisait vraiment à emporter à Nijni quelques feuilles de papier, et pour lui ce fut un bénéfice de 40 roubles. Au départ, le sort des lettres avait été le même; il fut très différent à l'arrivée. Tandis que Smolokourov lisait avec colère les nouvelles données par son intendant, un autre de ses serviteurs profitait d'une légère erreur d'adresse pour retarder l'expédition des dépêches adressées à Dmitri et à Doronine.

Marc utilisa les quelques heures qui peut-être lui restaient encore et il tenta un effort suprême. Sous prétexte de distraire Dounia, silencieuse et fort pâle depuis le départ de Pierre, il l'envoya chez les filles de Doronine, disant qu'il irait la reprendre.

Dounia n'était pas plus tôt entrée dans le salon du marchand de grains, que Dmitri s'y précipitait, tenant à la main la lettre de Nicétas.

— Le phoque dépassera certainement 2 roubles, s'écriait-il joyeusement.

Les paroles perfides de Smolokourov revinrent à l'esprit de Doronine. Il fut sur le point de douter de Dmitri, mais la lettre de Nicétas à son ami prouvait l'étroite liaison des deux jeunes gens. Doronine manifesta simplement sa surprise de la hausse inattendue du tarif.

— Ah! c'est Orochine qui vous a renseigné! dit aussitôt Dmitri.

Doronine avait sur les lèvres le nom de Smolokourov; il se souvint de la présence de Dounia et se tut.

— La lettre que vous écrit Nicétas est déposée au bureau de poste, donnez-moi votre passeport et je vous la rapporte.

Dmitri sortit à la hâte. Les regards reconnaissants de Doronine suivaient le jeune homme. Nathalie semblait dire à tous : Eh bien! avais-je raison?

Seule Dounia ne voyait, n'entendait rien. Ses yeux regardaient au-delà de la chambre d'hôtel où elle était enfermée; son cœur l'assourdissait par cette perpétuelle et même question : où est-il? En dehors de Pierre, rien n'existait plus pour elle.

Quand Smolokourov vint trouver sa fille, il aborda aussitôt la question du phoque, avouant que les tarifs avaient un peu monté.

— Veux-tu l'acheter au-dessus de 2 roubles? lui demanda Doronine.

— Tu subis l'influence de Dmitri, répliqua Smolokourov, en s'efforçant de plaisanter.

— Cela veut-il dire que tu renonces à acheter la marchandise?

Smolokourov aurait préféré donner un autre tour à la conversation; pourtant, pressé par Doronine, il n'hésita point à reconnaître qu'il comptait gagner à Nicétas une quarantaine de mille roubles. Les pertes, ajoutait-il, forment la jeunesse aux affaires. Doronine ne lui fit aucun reproche. Bien que sa propre morale fût plus stricte, il était trop accoutumé aux pratiques de ses confrères les marchands pour en éprouver de l'indignation.

Les barques de Nicétas, arrachées aux bancs de sable, remontèrent enfin le Volga, poussées par un vent favorable. A Kasan, un bateau à vapeur rejoignit la caravane, et, anxieux de revoir sa fiancée, le jeune marchand y prit place, laissant à son intendant le soin de sa cargaison.

Qu'il parut beau à Nicétas ce petit steamer qui l'emportait à la suite de ses désirs! Le brouillard de plomb qui pesait sur le Volga semblait au jeune homme plus lumineux qu'un ciel d'Italie. Avec des yeux pleins d'amour il regardait tous les passagers. Parmi eux se trouvait une femme fort étrange. Son aspect et sa toilette déroutaient toutes les idées qu'on pouvait se faire de sa condition; grâce aux lignes régulières d'un visage parfaitement beau, même son âge restait une énigme. Sa robe de soie noire, retenue à la taille par une ceinture de cuir, le petit châle noir qui lui couvrait la tête, avaient quelque chose de monastique, mais rien dans sa démarche ni dans son maintien ne rappelait la religieuse ou la pèlerine. Sa taille élancée, l'éclat de ses yeux bleus, attirèrent l'attention de Nicétas. « Ce n'est pas une femme du commun, » pensa-t-il, en regardant les belles mains de l'inconnue. Elle causait avec un gros marchand, assis auprès d'elle, et disait qu'elle venait d'acheter quelques terres à Fatianka, près de Rodiakovo. Le marchand la pressait de lui vendre un bois qu'elle possédait dans un autre gouvernement, et il lui déclarait qu'elle avait là, pour intendant, un sorcier adonné à de fâcheuses pratiques. La femme vêtue de noir, que le marchand appelait Marie Ivanovna, rougit légèrement et ses belles mains tremblaient un peu, quand elle répondit que son régisseur Serge était un fort bon chrétien :

— Lui et tous mes autres serviteurs se confessent quatre fois par an au pope orthodoxe, ajouta-t-elle.

La curiosité de Nicétas était excitée; il profita d'une occasion fortuite pour entrer en relations avec le gros marchand, et il lui demanda qui était cette Marie Ivanovna.

— C'est une demoiselle noble, la propriétaire de la terre

d'Alimov, lui répondit celui-ci. Mes parents étaient les serfs des siens, moi-même je me suis racheté de son père. Elle est parfaitement bonne et intelligente et elle a été belle comme un ange.

— Est-ce pour voyager qu'elle s'habille ainsi?

— Non. Elle n'est jamais vêtue autrement. Quoiqu'elle ait à peine quarante ans, il y en a plus de quinze qu'elle a adopté ce costume. C'est sans doute à cause de sa foi qu'elle ne porte que du noir.

— Quelle foi?

— Elle est *farmaçonne* [1]. La foi de ces *farmaçons* est un secret, personne ne sait au juste en quoi elle consiste. On dit le bois que je veux lui acheter rempli de ces *farmaçons*, et son régisseur Serge est pour eux une sorte de pope, qu'ils regardent comme un saint.

— Y a-t-il des seigneurs parmi les *farmaçons?*

— Il y a des gens de toute condition, des paysans, des seigneurs, des généraux, des sénateurs, de fort grands personnages. Les Alimov eux-mêmes sont de vieille souche, et l'oncle de Marie Ivanovna, le riche et noble général Loupovitzki, était non seulement *farmaçon*, mais archevêque de cette religion; aussi le tzar l'a-t-il envoyé finir sa vie dans un monastère orthodoxe. Déjà Marie Ivanovna, qui demeurait avec lui, connaissait les secrets des *farmaçons;* déjà, selon l'usage, elle avait dit adieu au ciel bleu, au brillant soleil, à la lune, aux étoiles, à la mer, aux îles, aux fleuves, aux forêts, aux champs et aux montagnes, à notre mère la Terre-Humide, aux anges, aux archanges, aux séraphins, aux chérubins et à toutes les forces célestes; déjà on avait fait le portrait de Marie Ivanovna Alimova, ce portrait terrible dont le visage disparaît si le *farmaçon* manque à sa foi; déjà elle avait écrit les paroles redoutables qui s'effacent si la main qui les a tracées devient infidèle, déjà il suffisait de percer son portrait d'une flèche ou de brûler son manuscrit, pour que la *farmaçonne* parjure tombât morte, fût-elle à l'autre bout du monde.

— Comment avez-vous pénétré ces mystères? demanda Nicétas au gros marchand.

— Ce sont des bruits qui s'élèvent de terre, répondit celui-ci. Sans savoir comment, on finit par connaître quelques-uns de leurs statuts. Ne vous mariez pas, disent les *farmaçons* à la jeunesse, et aux gens mariés ils conseillent de se quitter. Ils n'assistent à

[1] Corruption du mot : franc-maçon.

aucune fête, ne jouent ni ne chantent, ne boivent jamais de liqueurs fermentées et ne mangent pas de viande. Seulement ils font usage de lait les jours de jeûne, voire même le vendredi saint. A l'approche des fêtes, hommes et femmes se réunissent pour danser, pour sauter et pour tourner sur place. Alors ils remplacent leurs vêtements noirs par de longues chemises blanches qui traînent jusqu'à terre.

— Comment arriver à connaître exactement la foi des *farmaçons?* s'écria Nicétas.

— C'est impossible. Ils arrivent les premiers aux offices orthodoxes et en sortent les derniers; trois ou quatre fois par an, ils se confessent et communient; malgré cela, ils ont des pratiques diaboliques.

— Quel est l'avis des popes sur les *farmaçons?*

— Les popes leur témoignent une grande faveur, car ils sont pratiquants et fort généreux.

Ce n'était pas la première fois que Nicétas entendait prononcer le nom des franc-maçons. Il avait été fort lié avec un Anglais qui voyageait en Russie; cet Anglais l'avait parfois étonné par ses idées sur la vie future, et en ce moment même, le jeune Russe regardait le souvenir que son ami lui avait donné au départ, un chronomètre d'or qui portait le triangle et l'anneau maçonniques avec l'inscription : Ἕως τῆς συντελείας τοῦ αἰῶνος. Le jeune homme s'était fait traduire ces mots grecs, il savait qu'ils veulent dire : « Jusqu'à la consommation des siècles », mais ce que les francs-maçons entendent par ce qui succède au temps n'était pas clair pour lui.

A Nijni, le sort sembla se faire un jeu de tenir Nicétas éloigné de son ami et de sa fiancée. Quand le jeune marchand rejoignit Dmitri, il le trouva dans un état d'esprit bizarre. Le premier mot de Nicétas avait été pour le phoque.

— Phoque toi-même! répondit d'abord Dmitri; cependant il se calma et raconta les machinations de Smolokourov.

— Doronine ne s'est pas brouillé avec lui? s'écria Nicétas.

— Mon cher, en affaires, les vieux n'ont pas la même conscience que nous; ils tromperaient leurs propres fils!

— Quand cela finira-t-il?

— Pas de notre temps. Je crains même que tes rêves ne se réalisent que dans le royaume des cieux. Sur ce, bonsoir.

Le lendemain, Nicétas traversa la ville d'un pas rapide pour se rendre chez sa fiancée. Elle seule occupait sa pensée. La baisse du phoque ne l'avait inquiété, sa hausse ne le réjouissait, qu'à cause d'Élisabeth. Mais les brumes du Nord, toujours chargées de pressentiments, assombrissaient l'horizon du jeune homme. En cinq

mois, tant de choses peuvent changer. Peut-être Élisabeth ne l'aimait-elle plus? Sur l'escalier de l'hôtel, Nicétas rencontra la *farmaçonne*. Son cœur se serra. N'était-ce point un présage de malheur?

Élisabeth, vêtue de blanc, arrangeait des fleurs à une fenêtre. Au bruit de la porte qui s'ouvrait, elle se retourna.

— C'est toi! c'est vous! balbutia-t-elle confuse, nous ne vous attendions que dimanche.

Ils s'étaient fiancés la veille de leur séparation, et si elle l'appelait *tu* en pensée, elle n'avait point encore pris, avec lui, cette douce coutume. Rouge de joie et d'émotion, elle baissa les yeux. Nicétas ne comprit pas, il dit bonjour d'une voix contrainte et baisa cérémonieusement la main de la jeune fille. Les grands yeux d'Élisabeth se remplirent d'épouvante. Fixement elle regardait son Nicétas. Il en aime une autre, pensa-t-elle, et deux grosses larmes roulèrent le long de ses joues. La jalousie la torturait. Pour la première fois, un mauvais sentiment traversait cette âme pure, qui s'étonnait et ne comprenait pas.

Des chambres voisines, on entendit la voix de Nicétas, et chacun accourut. Les parents parlaient joyeusement du mariage et, fidèles aux anciens usages, ils obligeaient le fiancé à entendre la longue liste des objets que sa femme lui apportait en dot. Élisabeth avait encore plus d'icones enrichies de pierreries que de colliers de perles et de boucles d'oreilles de brillants. Enfin Tatiana devina une mésintelligence entre les fiancés et elle les laissa seuls.

— Vous ne paraissez pas heureuse de me revoir, dit Nicétas.

Tout en larmes Élisabeth tomba dans ses bras. Longtemps ils cherchèrent lequel des deux était coupable; chacun s'accusait afin d'excuser l'autre, et le débat eût été sans fin s'ils n'avaient point eu à s'occuper d'autrui.

— J'aime Nathalie, avait dit Dmitri à Nicétas; sers-moi de *svakha*, comme j'ai servi de *svakha* à ta marchandise.

Nicétas s'adressa à Élisabeth. Elle savait le secret de sa sœur, et quand les parents Doronine se furent assurés que Nicétas et Dmitri n'étaient point parents, ce qui, pour des *vieux-croyants*, aurait rendu ce nouveau mariage impossible, ils donnèrent volontiers leur consentement.

Dans les forêts qui entourent Komarov, le soleil se levait au-dessus d'un brouillard froid. Lourdes de rosées, les herbes inclinaient leur tête vers la terre, et le vent emportait les feuilles dorées des bouleaux. Le pas furtif du lièvre gris, le cri désespéré de quelque corneille trempée de pluie, troublaient seuls le silence de la nature, quand sur la route boueuse et défoncée, une téléga, s'avança péniblement.

— Où allons-nous? A quel couvent faut-il s'arrêter? demanda le postillon au voyageur.

Celui-ci, qui paraissait à demi glacé sous son caftan mouillé, se réveilla de l'engourdissement où la fatigue et le froid l'avaient plongé. Suivant son unique pensée, il fut sur le point de répondre au postillon : Conduis-moi chez Floenouchka. Mais il réfléchit et se tut. Qui le recevrait à Komarov? L'absence de l'abbesse l'empêchait de réclamer l'hospitalité à Boïarkine. Les divers couvents de l'Ermitage se querellaient entre eux. Sur toutes choses il craignait d'offenser Manetha; il préféra donc la maison d'un *orphelin* de Komarov, qu'il connaissait. C'était un certain Sourmine, qui, avec ses nombreux fils, tenait lieu aux monastères de tous les corps d'état.

— Je ne vais pas chez les mères, dit Pierre à cet homme, parce qu'elles attendent le général qui doit contrôler les affaires des monastères. Si l'on me trouvait dans l'un d'eux, cela pourrait me compromettre et attirer quelque ennui aux abbesses.

Sourmine mit avec empressement sa chambre à la disposition du jeune *bienfaiteur* de Komarov. Longtemps Pierre resta debout près de la fenêtre; vis-à-vis de lui se dressaient les chaumières de la congrégation de Manetha. Aucun mouvement ne se manifestait au dehors; les mères étaient à matines. Quand il sera un peu plus tard, pensait le jeune homme, j'irai à Boïarkine.

Trois ans de suite, pendant les chaudes semaines de l'été, Boïarkine avait reçu sous son toit le généreux Pierre, qui arrivait toujours chargé d'aumônes. Cette fois, on l'accueillit comme l'enfant prodigue, en lui faisant mille reproches de n'être point revenu après la Saint-Pierre, comme il l'avait promis. Le jeune marchand eut réponse à tout. Ses allées, ses venues, son départ de Makariev, son arrivée à Komarov, parurent aux vieilles religieuses des choses naturelles et logiques. Enfin, après avoir parlé d'affaires indifférentes, Pierre s'enhardit et demanda des nouvelles de Floenouchka.

— Quelle folle! s'écria la trésorière de Boïarkine. Elle a voulu prendre l'habit, puis elle n'a plus voulu. Mère Manetha est un esprit sage, elle comprend quel sera, après sa mort, le sort de Floenouchka, et elle comptait la bénir et l'installer comme abbesse à sa place, mais Floenouchka ne sait dire que non.

— A-t-elle vraiment cherché à se tuer?

— Elle a fait mille extravagances, et on ne sait trop dans quel état d'esprit elle se trouvait quand on l'a surprise un couteau à la main. L'ivresse...

Pierre interrompit la trésorière.

— C'est donc vrai? dit-il à voix basse.

— Très vrai, mon *bienfaiteur*, continua la vieille religieuse, sans témoigner ni surprise ni colère. L'ennui, le chagrin, conduisent là trop souvent; pourtant Floenouchka est bien jeune. Au printemps, elle est entrée dans sa vingt-septième année.

— Le coupable, c'est moi, pensait Pierre. Ma pauvre Floenouchka! Le désespoir t'a saisie, mais je t'enlèverai, je t'épouserai! La couronne de mariée entourera ta jolie tête; ce n'est pas le voile noir des nonnes qui la cachera.

Cependant Floenouchka se trouvait dans la cellule de son abbesse. Immobile, silencieuse, elle était accoudée à une table. Au bord de ses cils noirs perlaient des larmes, qui ne coulaient pas sur ses joues pâles et amaigries. Manetha l'enveloppait d'un regard tendre mais sévère.

— As-tu oublié ce que tu m'as dit à ton retour de Kitige, Floenouchka?

— Non, ma mère, je m'en souviens.

— Tu m'as demandé deux mois de réflexion.

— Je m'en souviens, répéta la pauvre fille.

— Et durant ces deux mois tu as six fois résolu de prendre l'habit et six fois tu t'es refusée à le faire. Hâte-toi, Floenouchka. Ma santé décline; si je meurs où reposeras-tu ta tête? Sois abbesse et tu tiendras tout sous ta main et ton autorité.

— Mendiante ou abbesse, qu'importe, si tu n'es plus là, ma mère? Meurs, je te suivrai.

— Dieu est le seul maître de la vie et de la mort, dit Manetha. Puisque tu ne veux pas me quitter, pourquoi cet éloignement pour l'habit? Laisse-moi te voir à la tête de ce couvent que je dirige depuis tant d'années. Si tu rentrais dans le monde, ce serait autre chose?

De profonds sanglots soulevèrent la poitrine de Floenouchka.

— Je n'entrave en rien ta liberté, je te l'ai souvent répété, continua l'abbesse. L'amour que j'ai pour toi, tu ne peux le comprendre! Il est si fort, qu'il consentirait même à la séparation. Pars! Nous ne nous verrons plus sur cette terre, mais si tu te maries, mon amour te suivra.

Floenouchka glissa aux genoux de l'abbesse.

— Comment t'abandonner? comment me séparer de toi lorsque tu es malade? Oh! ma mère! quelque amour que j'aie au cœur, je ne puis te quitter.

— Pauvre enfant! Je vois clair dans ce cœur que deux sentiments se disputent. Dis-moi ton secret, ne me cache rien?

— Est-ce l'abbesse qui adresse une semblable question à sa novice? répondit Floenouchka d'une voix expirante.

Manetha se leva; d'un pas fiévreux elle marcha de long en large dans sa cellule. Le combat intérieur qu'elle se livrait était terrible. Sa décision prise, elle s'arrêta devant Floenouchka.

— Jure par le Dieu qui a dit : Que votre oui soit oui, et votre non, non, de ne jamais révéler ce que je t'apprendrai.

— Je le jure.

— Tu m'as demandé si ma question était celle d'une abbesse à sa novice. Eh bien, ouvre la cachette de mon icone, tu y trouveras un écrit. Il te dira si c'était l'abbesse qui interrogeait une novice.

Manetha disparut. Floenouchka se recueillit, puis d'une main tremblante elle ouvrit la cachette placée derrière l'icone, prit un papier plié en quatre, le lut et poussa un cri terrible, où l'épouvante et la joie semblaient se mêler. — « Sache, Floena Basilievna, disait la lettre, que tu n'es pas seulement ma fille dans le Seigneur, mais ma vraie fille selon la chair. Prie Dieu pour ta coupable mère, et brûle cet écrit. »

La jeune fille enflamma le pli à l'une des lampes allumées devant les saintes images, et dominant son agitation, elle sortit afin de rechercher Manetha. L'abbesse priait dans la chapelle. La novice s'agenouilla derrière elle, et longtemps elles restèrent ainsi l'une près de l'autre. Ensuite Floenouchka avoua ses luttes, sa désolation, son amour pour Pierre.

— D'abord, ce n'était pour moi qu'un jeu, disait la pauvre fille. Quand il me proposait de m'enfuir avec lui, de l'épouser, je riais. Peu à peu j'eus pitié de lui; enfin, cet été, je compris que je l'aimais plus que tout au monde.

Floenouchka cacha son visage voilé de larmes sur les genoux de l'abbesse. Un instant après, elle se relevait fière et droite. Ses yeux semblaient n'avoir jamais pleuré.

— Voilà ma confession pleine et entière, dit-elle à la vieille femme. Quand je ne savais rien de ce que je sais aujourd'hui, je refusais de le suivre pour ne pas te quitter, et à cause de lui je te refusais de prendre l'habit. Maintenant je reconnais ton pouvoir sur moi; bénis-moi, je serai religieuse.

Manetha emmena sa fille devant les icones et lui posa les deux mains sur la tête :

— Que Dieu te bénisse pour la vie religieuse, et que ma bénédiction, la bénédiction d'une pauvre pécheresse, demeure toujours sur toi, dit-elle.

Floenouchka lui fit un profond salut, échangea avec elle la formule d'adieu et rentra dans sa chambre. Les feuilles tourbil-

lonnaient au gré des premiers vents d'automne et venaient fouetter les vitres. « Voilà l'image de ma destinée, pensait la malheureuse Floenouchka. Cachons-nous sous le voile noir, ma mère le veut ! Et toi, Pierre, devines-tu mon sort? Peut-être m'as-tu oubliée? Pardon et adieu, mon bien-aimé! Si seulement il m'était permis de te revoir une pauvre petite fois! O vie! douloureuse vie, tu me brises et tu me consumes! » D'une main avide Floenouchka saisit un flacon et but à longs traits le *Baume*[1], qui lui donnait l'oubli. De consolation il n'y en avait point pour elle. Elle s'assit et se prit à rêver. Ses mains oisives s'appuyaient nonchalamment sur un ouvrage inachevé.

— Bonjour, dit très près d'elle la voix bien connue de Pierre.

Que d'amour dans ce seul mot, que de joie, et aussi que de tristesse. Déjà le jeune homme voyait l'œuvre de la douleur sur le visage de sa belle amie.

Floenouchka bondit au milieu de la chambre.

— Que viens-tu faire ici? Qui t'a appelé? ne me laisseras-tu aucune paix? As-tu donc oublié que nous nous sommes dit adieu pour toujours.

— Floenouchka! et avec une extrême tendresse Pierre lui prit la main.

Elle la lui retira violemment.

— Pourquoi es-tu revenu? Pour plaisanter, pour rire comme autrefois? Moi, je ne veux pas!

— J'ai su que tu étais malheureuse, lui dit-il avec des larmes dans la voix; j'ai tout quitté et je suis accouru afin de te voir de mes yeux.

— Eh bien, tu m'as vue, va-t'en ! et elle sortit en fermant la porte à clef.

C'était la chanteuse Mariouchka qui avait introduit Pierre dans le couvent. Elle vint l'avertir que l'abbesse l'attendait. L'abbesse, Pierre songeait peu à elle; il appelait sa bien-aimée Floenouchka. Tentative inutile. La porte resta close. Mariouchka ne pouvait rien pour Pierre; tout ce qu'il obtint d'elle, et cela à prix d'argent, ce fut qu'elle viendrait le trouver dans le bois, à la tombée de la nuit, afin de lui raconter l'histoire de Floenouchka.

Le voile de crêpe de l'abbesse était baissé quand elle reçut Pierre, et tout en parlant au *bienfaiteur* de Komarov de diverses questions qui intéressaient les couvents, la vieille femme fixait sur lui des regards pénétrants et scrutateurs. Avec beaucoup de prudence et de réserve il voulut introduire dans la conversation le

[1] On nomme ainsi une sorte d'eau-de-vie de grains, distillée avec des plantes aromatiques et résineuses.

nom de Floenouchka; sans affectation l'abbesse donna un autre cours à l'entretien, et n'offrit point, comme de coutume, à Pierre l'hospitalité de son couvent. Leurs adieux furent secs et froids.

Vers sept heures du soir le soleil se perdit dans les vapeurs répandues à l'horizon et disparut en laissant au ciel de rouges reflets. En même temps la lune se montra au-dessus du brouillard qui s'élevait des marais et de la rivière. Déjà Pierre attendait Mariouchka au lieu convenu. Un pas léger fit craquer le bois mort. Pierre se retourna. Au travers des branches il aperçut des vêtements blancs. Cette femme, ce n'est pas la chanteuse! Il se précipite à sa rencontre.

— Floenouchka! ma Floenouchka!

— Chut! dit-elle très bas, on nous épie. Pas un mot, pas un soupir! Remontons le cours de la rivière, allons où nul ne nous verra, où nul ne nous écoutera. La souffrance m'a usée. Il me faut une minute de joie, une minute pour toute ma vie!

La voix de Floenouchka vibrait de passion, et cependant elle était tendre comme la prière d'un enfant. Quelque temps ils marchèrent, enfin ils s'assirent au pied d'un arbre, et la brume étendit sur eux ses longs voiles blancs. Trop ému pour savoir s'exprimer, Pierre répétait :

— Floenouchka! ma Floenouchka!

Elle pencha sa tête sur celle de son ami.

— Pierre, mon petit Pierre, lui dit-elle très bas avec l'accent du désespoir, après moi, qui t'aimera, qui t'appellera son bien-aimé?

Ce n'était plus la joyeuse Floenouchka; ses larmes inondaient le visage de Pierre.

— Chère Floenouchka, pourquoi m'as-tu chassé de chez toi?

Elle baissa la tête, se cacha le visage, puis très bas, très tristement, elle chuchota :

— Dans l'amertume de mon chagrin je m'étais enivrée. Tu m'aurais vue ainsi, je ne le voulais pas.

Doucement, respectueusement il lui prit la main. Quand elle osa jeter sur son ami un timide regard, elle s'aperçut qu'il pleurait.

— Moi qui m'attendais à des reproches, à des moqueries! s'écria-t-elle. Pierre, ce n'est pas moi qui buvais, c'était ma douleur.

Et d'une voix qui rappelait le roucoulement plaintif des colombes elle chanta :

Je suis jeune, et c'est la souffrance
Qui le dit à mon cœur brisé.
Sans souvenir, sans espérance,
Je vis, et tout m'est refusé.

Ce fut écrit quand je suis née,
Puis scellé par le sort moqueur,
Qu'à mon ami ma destinée
M'arracherait. Pleure, ô mon cœur.
Nuage! Arrose la prairie,
Cherche l'Océan bleu là-bas!
Sur mon cœur ardent, je t'en prie,
Nuage froid ne tombe pas.
Comme un roc m'oppresse et me broie
Mon tourment. Qu'il est dur et lourd!
Oncques n'ai rencontré la joie,
Bonheur! A ma voix es-tu sourd?

Des sanglots étouffèrent la chanson de Floenouchka.

— Le bonheur! je ne le connaîtrai jamais, s'écria-t-elle. Puis, réveillant les échos de la rive et ceux de la forêt, elle reprit :

Las! le chagrin je l'eus pour père,
Ma nourrice fut la douleur,
Mon guide la tristesse amère,
Vis avec eux, mon pauvre cœur!

— O Pierre! mon cher Pierre! Sur cette terre je suis de trop. Qui a besoin de moi?

— Moi, répondit-il. Est-ce que je ne t'aime pas de toute mon âme?

— Toi? dit-elle. Tu ne sais pas aimer! Tu m'aimes en passant, pour rire... Elle cherchait à plaisanter, mais son accent était celui du désespoir.

— Floenouchka! combien de fois t'ai-je suppliée d'être ma femme! Combien de fois t'ai-je juré devant Dieu de te garder de tout mal, de t'aimer jusqu'à mon dernier jour!

De nouveau elle s'efforça de badiner.

— Ton amour est comme la glace au printemps. Je ne m'y fie pas, il ne porterait pas une fille telle que moi! C'est Dounia qu'il te faut.

Pierre se fâcha.

— Dounia! Ce petit poisson dort dans l'eau, il ne vit pas, dit-il.

— Les petits poissons sont fort bons quand on les mange à une bonne sauce, s'écria Floenouchka, et elle partit d'un éclat de rire strident, insensé, qui retentit dans tout le bois. Ce fut son effort suprême pour ressembler à ce qu'elle était jadis. Un instant après elle sanglotait tout bas, comme les enfants.

— Ma chérie, notre sort est entre tes mains, répétait Pierre.

— Que deviendra mère Manetha?

— Mère Manetha n'a pas longtemps à vivre, tu le dis toi-même. Elle mourra. Et nous, notre vie commence.

— Tais-toi! cria Floenouchka avec autorité.

Sur son visage il n'y avait plus trace de tendresse. Une froide sévérité succédait à la passion.

— Tais-toi! si tu oses dire un mot, un seul, contre l'abbesse, je pars et tu ne me reverras jamais. Je t'aime de toute mon âme, de tout mon cœur, pour toi je donnerais ma vie, mais tu ne sais pas combien mère Manetha m'est chère!

Très tendrement Pierre l'attira dans ses bras et la calma. Elle resta quelques instants silencieuse, immobile, puis d'une voix qu'on entendait à peine, elle balbutia :

— Pourquoi s'épargner, pour qui se garder?.......

L'aurore se levait quand Pierre ramena Floenouchka près du couvent. Pour la première fois le jeune homme parlait avec autorité.

— Maintenant, tu m'épouseras, disait-il.

— Je ne sais pas!... Mon bien-aimé, je te le demande au nom de Dieu, quitte Komarov pendant trois jours.

— Alors, à mon retour, tu me suivras à Kasan, tu seras ma femme.

Elle réfléchit un instant, puis elle lui dit :

— Oui, dans trois jours je serai prête. Mais tu vas partir, aujourd'hui, tout de suite.

— Je partirai, répondit Pierre.

Et quoique cette promesse lui coûtât, quoiqu'il ne comprît pas à quel caprice de Floenouchka il obéissait, il partit. En lui tout appartenait à sa bien-aimée. Son amour, ses espérances et aussi un remords qu'il ne parvenait point à étouffer. Dans ses veilles, l'enfant joyeuse, espiègle, des années précédentes tint compagnie à ses pensées. En rêve il revoyait sa belle amie, pâle, douce, triste, comme elle lui était apparue pour la dernière fois. Ce n'était pas le rire sonore, les plaisanteries mordantes de la jeune fille, mais ses aveux craintifs, ses sanglots, ses soupirs, qu'il entendait dans le silence des nuits.

Le temps passa pour Pierre avec une pénible lenteur. Enfin, quelques heures avant le moment fixé par Floenouchka, son amant revint à Komarov et se cacha dans la petite maison de Sourmine. De nouveau on chantait matines au couvent de Manetha. Le jeune homme ouvrit sa fenêtre; dans ses rafales le vent du nord lui apportait les sons de la psalmodie, et au travers du brouillard répandu sur la terre, il aperçut la longue file des nonnes qui sortaient de la chapelle. « O ma bien-aimée, mon cœur, pensait Pierre, encore un jour, un seul, et personne ne pourra plus nous séparer! »

Matines étaient finies, pourtant les chants ne cessaient pas :

Vierge, écoute la voix du Christ!

Qu'est-ce que cela? se demande Pierre. La procession traverse le perron; il reconnaît toutes les mères et, sauf une, toutes les novices. Mais où est l'abbesse? Et surtout où est Floenouchka?

Va, renonce au monde afin d'échapper à la passion, continuent les chœurs, et les religieuses reviennent; voilà la dernière qui entre dans la cellule de Manetha. Perplexe à la vue de cette agitation inaccoutumée, Pierre appela son hôte.

— Célèbre-t-on une fête? lui demanda-t-il.

— Non, répondit Sourmine. Aujourd'hui, il y a une profession. C'est, croit-on, une vieille mère Sophie qui prend le grand habit. Hier, on a fait venir un pope noir [1] de Gorodetz, et toutes les femmes de ma maison assistent à la cérémonie.

— Puis-je y aller?

— Non; les hommes sont exclus des vêtures.

En ce moment la procession retournait à la chapelle. Mariouchka passait escortée de ses chœurs et suivie des mères qu'enveloppaient leurs longs manteaux. Le pope noir s'avançait revêtu de l'habit monacal et de l'étole. Manetha marchait appuyée sur sa crosse abbatiale. Derrière elle, deux religieuses soutenaient leur future sœur. Couverte de la tête aux pieds, elle marchait inclinée vers la terre et chancelait à chaque pas.

— Où est Floenouchka? se répétait Pierre. Elle n'aime pas les vêtures: il est possible qu'elle se soit enfermée dans sa cellule. Ce soir, libre comme l'oiseau, elle s'envolera avec moi.

Déjà la procession et les femmes qui la suivaient étaient dans la chapelle. Tout se tut, puis les chants recommencèrent :

Mes sœurs, suivons le bon Maître, fuyons les voluptés terrestres. Fuyons Satan, le roi de ce monde, soyons pures et parfaites. La belle voix de Mariouchka dominait toutes les autres et on sentait des larmes dans l'accent de la chanteuse.

Qu'importe à Pierre la profession de cette vieille Sophie! Que lui importe qu'on remplace ses vêtements mondains par ceux du cloître, qu'on lui coupe les cheveux, qu'on lave ses pieds qui ne devront plus marcher dans les voies du siècle. Qu'importe à Pierre que la vieille Sophie jure de rester vierge. Il songe à sa jeune Floenouchka, à la beauté de sa bien-aimée.

Où est la beauté terrestre, continuent les chœurs, *où sont les rêves des mortels? Un peu de terre et de cendre, voilà ce que nous voyons; pourquoi nous agitons-nous en vain?*

[1] Ou moine. Le clergé noir a seul le droit de donner l'habit religieux. Mais parmi les *vieux-croyants* on se passe souvent de lui.

Cette prise d'habit durera toujours, se disait Pierre. Enfin on quitta la chapelle. Un cierge à la main, religieuses et novices conduisaient la nouvelle mère à sa cellule. Cette mère, ce ne peut être la vieille Sophie. Quelle démarche! Quel pas jeune et hardi! On entre chez l'abbesse. Maintenant les chemins sont libres; inaperçu, Pierre pénétrera près de sa fiancée. Il sort, il traverse la cour, il gravit les marches d'un perron situé derrière la congrégation de Manetha, près de l'appartement de Floenouchka. La porte est entr'ouverte, il la pousse et se trouve en présence d'une vieille religieuse.

— Où allez-vous, mon *bienfaiteur?* lui crie-t-elle, cherchez-vous l'abbesse?

— Je cherche Floena Basilievna.

— Il n'y a plus de Floena Basilievna; ici demeure mère Filagria.

Pierre devint pâle comme les neiges d'hiver.

— Filagria! Filagria! répétait-il machinalement. Ce nom étrange, il ne le connaissait que depuis la veille. C'était sur une tombe, dans un cimetière *vieux-croyant* qu'il l'avait rencontré. La vue du jeune homme se troubla; lourdement, il s'affaissa sur un banc de bois.

A ce moment, mère Filagria, vêtue de ses longs habits noirs, se dressa devant lui.

— Floenouchka!

Quel désespoir dans ce cri. Pierre s'élança vers sa bien-aimée.

Droite, immobile, mère Filagria le regardait; ses sourcils noirs se contractèrent, un éclair jaillit de ses yeux, sa main se leva lentement et repoussa Pierre; puis, d'une voix ferme, impérieuse, elle lui dit :

— Retire-toi de moi, Satan!

Comtesse DE FLAVIGNY.

La suite prochainement.

MÉRIMÉE

DILETTANTE ET ORATEUR

« J'ai entendu dire que vous étiez grande musicienne, mais j'ai peine à le croire, parce que vous me semblez avoir trop d'esprit et être trop paresseuse. »

(*Lettre de Mérimée à M*[me] *Senior.*)

« Vous êtes musicien et vous avez de l'esprit! Cela est trop rare, monsieur, pour que je ne prenne pas à vous voir le plus vif intérêt. »

(*Mot de Voltaire à Grétry, rapporté par celui-ci dans ses Mémoires*, I, 33.)

C'était chose reconnue, au siècle dernier, que l'esprit excluait le sens musical, et que quiconque, homme ou femme, avait tant soit peu d'esprit était, par cela même et seulement pour cela, rebelle à la musique. On trouve cette pensée exprimée à diverses reprises chez les écrivains de cette époque et dans des termes plus ou moins tranchants, selon la personne à laquelle on s'adresse; en tout cas, elle ne revêtit jamais une forme plus fière que dans la bouche de Voltaire. Or le compliment que Voltaire adresse, avec une amabilité frisant l'insolence, à Grétry, Mérimée, en disciple accompli, le répète à M[me] Senior. Il le pensait, je veux le croire, à tel ou tel moment donné; mais ne pensait-il jamais le contraire? Il semble cependant que Stendhal devait, même aux yeux de Mérimée, avoir quelque esprit.

« Beyle a beaucoup écrit sur les beaux-arts et a eu des idées à lui dans un temps où tout le monde acceptait, sans examen, les opinions les plus fausses, pourvu qu'elles fussent autorisées par un auteur célèbre. On pourrait dire qu'il a découvert Rossini et la musique italienne. Les contemporains se rappelleront les assauts qu'il eut à soutenir pour défendre l'auteur du *Barbier* et de *Sémi-*

ramis contre les habitués de l'Opéra-Comique d'alors. Dans les premières années de la Restauration, le souvenir de nos revers avait exaspéré l'orgueil national, et l'on faisait de toute discussion une question patriotique. Préférer une musique étrangère à la musique nationale, c'était presque trahir le pays. De très bonne heure, Beyle s'est mis au-dessus des préjugés vulgaires, et, sur ce point, il lui arriva peut-être quelquefois de dépasser le but. Aujourd'hui que la civilisation a fait tant de progrès, on a peine à se représenter le courage qu'il fallait avoir, en 1818, pour dire que tel opéra italien valait mieux que tel opéra français... Hardis et téméraires, même lorsqu'il les publia, ses jugements semblent, à présent, des vérités de M. de la Palisse, des *truisms*, selon l'expression favorite de leur auteur. »

Qui est-ce qui écrivait cela de Stendhal? C'est Mérimée. Et en quelle année? En 1850. Puis en guise de conclusion :

« Sans être musicien, Beyle avait un sentiment très vif de la mélodie, cultivé et perfectionné par une certaine érudition qu'il devait à ses voyages en Italie et en Allemagne. »

Et si l'on admet — comme cela paraît prouvé — que Mérimée s'est dépeint lui-même sous le nom de son ami, de son modèle, il faut avouer qu'il ne se déprécie pas trop sur ce point tout spécial. Mais, pour cette partie au moins de la notice, il est à croire que Mérimée vise seulement Stendhal et se met de côté, car lui ne goûtait véritablement que les arts du dessin. Quant à la musique, il croyait l'apprécier et en parlait tout comme un autre en homme du monde artiste, en dilettante, à la façon de Beyle ou, pour remonter plus haut, de Grimm et de Diderot.

Avec lui, point d'appréciations détaillées ni de jugements sentencieusement déduits; des boutades, des saillies toujours vives et amusantes, des admirations et des répulsions de premier élan, tournant vite au parti pris : de la justesse autant qu'il peut, et de l'esprit tant qu'il veut. Le tout fort peu connu. Où donc le trouver? Tout simplement dans deux livres dont le succès d'indiscrétion s'est traduit par plusieurs éditions précipitées : dans ces deux recueils de lettres, adressées celles-ci à l'Inconnue, celles-là à l'Autre Inconnue, que tout le monde a voulu lire à l'origine et dont bien peu de gens ont su apprécier toute la saveur. On les lut d'abord par mode, afin d'en parler; on les lit aujourd'hui par goût, afin d'y penser [1].

Comme toute la société aristocratique au temps de Louis-Phi-

[1] *Lettres à une Inconnue,* par Prosper Mérimée, avec une notice de M. H. Taine, et *Lettres à une Autre Inconnue,* par Prosper Mérimée, avec avant-propos, par M. Blaze de Bury. 3 vol. in-18, chez Calmann Lévy.

lippe, Mérimée avait un goût prononcé pour la musique italienne, ou, s'il ne l'avait pas, il croyait au moins l'avoir. Il suivait le beau monde aux Bouffes et s'y montrait volontiers, d'autant plus volontiers qu'il y rencontrait son Inconnue et d'autant plus facilement qu'un sien cousin y avait une loge d'abonnement tous les jeudis. Mais voyez un peu le guignon, ce cher cousin s'avisa de se désabonner, ou plutôt de changer de jour, et voilà notre grand amateur de musique fort en peine de ne pouvoir plus observer l'Inconnue en même temps qu'il écoute chanter son idole, la Persiani.

« J'ai entendu ce soir Mme Persiani, qui m'a raccommodé avec la nature humaine, écrit-il, en décembre 1842. Si j'étais comme le roi Saül, je la prendrais en place de David. »

Et, comme l'Inconnue le taquine un peu à ce sujet :

« Pour la Persiani, écrit-il le mois suivant, je n'ai pas d'autre moyen d'en faire mon David que d'aller l'entendre tous les jeudis. »

Il y va effectivement le plus souvent qu'il peut et s'y délecte à souhait.

« Ce soir, je suis allé aux Italiens, où je me suis assez amusé, bien qu'on ait fait un succès de claqueurs à mon ennemie, Mme Viardot. »

Si Mérimée en voulait si fort à Pauline Garcia, c'était, sans doute, que la jeune réputation de cette dernière faisait quelque tort à celle plus ancienne de la Persiani. Ce soir-là, en effet, jeudi 16 février 1843, les deux cantatrices avaient dû rompre une lance, en chantant ensemble *le Cantatrici villane*, de Fioravanti, avec les deux Lablache et le ténor Mirate. Et Pauline Garcia avait dû remporter le plus de bravos!

« Je suppose que vous vous êtes fort amusée à votre bal d'hier, écrivait-il encore à l'Inconnue, en novembre 1843. Moi, je suis allé aux Italiens, d'où l'on nous a proposé de nous mettre à la porte, Ronconi étant ivre ou en prison pour dettes. Enfin, à force de crier, nous avons eu *l'Elisire d'amore*[1]... »

Puis, à la réouverture du théâtre, en septembre 1846 :

« Vous apprendrez avec plaisir que vous avez, à l'Opéra-Italien, les mêmes enrouements que la saison passée, plus une autre Brambilla. Il n'en reste plus que cinq inconnues, et une Mlle Albini, qui n'avait pas de voix en 1839, mais qui en a peut-être trouvé depuis quelque part[2]. »

Il aurait été bien surprenant qu'un homme aussi peu religieux

[1] Le jeudi 16 novembre, l'affiche annonçait la *Maria di Rohan*, de Donizetti, chantée par Salvi, Ronconi, Daifiori, Rizzi, Grimaldi, MM^mes^ Grisi et Brambilla.

[2] Ne pas confondre cette demoiselle Albini avec l'Alboni qui débuta seu-

que mélomane appréciât beaucoup la musique à l'église. Comme il se trouvait à Bagnères-de-Bigorre, en 1862, il lui fallut, pour le 15 août, avaler une messe en musique, où il se rendit avec les autorités, escorté par la gendarmerie, et ce fut là une des plus rudes corvées qu'il se souvînt d'avoir subies.

« Mais, ajoute-t-il, j'ai décliné l'invitation à la soirée du sous-préfet, pour ne pas accumuler trop de catastrophes en un seul jour. »

Deux ans auparavant, les obsèques du prince Jérôme lui avaient imposé une corvée encore plus grande, d'autant plus qu'on avait mis sept quarts d'heure à défiler entre le Palais-Royal et les Invalides, par un terrible soleil d'été; mais cette fois la musique l'avait vivement impressionné.

« Le plus beau de la cérémonie a été un *De profundis* chanté dans l'esprit que vous savez, et que nous entendions au travers d'un crêpe noir qui nous séparait du tombeau. Il me semble que, si j'étais musicien, je profiterais de l'effet admirable de ce crêpe sur le son pour un opéra à grand spectacle[1]. »

A force de courir le monde, Mérimée avait à peu près goûté de tous les genres de musique populaire, et nulle part il n'en avait été plus désagréablement frappé qu'en Hongrie, en Tyrol et dans la France du Midi.

« J'ai entendu (à Pesth) des musiciens bohémiens jouer des airs hongrois très originaux, qui font perdre la tête aux gens du pays. Cela commence par quelque chose de très lugubre et finit par une gaieté folle et qui gagne l'auditoire, lequel trépigne, casse les verres et danse sur les tables; mais les étrangers n'éprouvent pas ces phénomènes[2].

« Pendant que je dînais à Fükgen, notre hôte est entré avec sa fille, forte comme un tonneau de Bourgogne, son fils, une guitare et deux garçons d'écurie. Tout ce monde a *aidoulé* d'une façon merveilleuse. Le tonneau, qui a vingt-deux ans, a un contralto de 50 000 francs. Le concert, d'ailleurs, a été gratis. Chanter, pour ces gens-là, est un plaisir qu'ils ne mettent pas sur la carte[3]. »

lement l'année suivante à Paris, à laquelle on n'a jamais pu reprocher de manquer de voix.

[1] De Paris, 12 juillet 1860.

[2] Lettre de Vienne du 2 octobre 1854.

[3] Lettre d'Insprück du 25 juillet 1858. — Si Mérimée goûtait médiocrement ces chants populaires, il aimait beaucoup en revanche les théâtres de bas étage, et, comme l'Autre Inconnue allait à Naples, en mars 1868, il lui écrivait : « ... Allez aussi, à San-Carlino, voir jouer admirablement la comédie vulgaire. Je n'ai jamais vu de troupe comparable à celle-là. Il n'y a pas un acteur qui ne soit excellent; seulement, on attrape des puces dans les loges ;

Reste la France. Mais ici l'histoire est trop curieuse pour qu'on l'écourte. On y voit, en effet, la cour de France frayer — en France — avec un chef de contrebande et s'en faire escorter par monts et par vaux.

« ... Dans une autre caverne, à une lieue de là, mais en France, nous avons trouvé une vingtaine de contrebandiers qui ont chanté des airs basques en chœur avec accompagnement de galoubet. C'est un petit flageolet aigre, qui a quelque chose de très sauvage et de très agréable. La musique est pleine de caractère, mais triste à porter le diable en terre, comme toutes les musiques de montagnards. Quant aux paroles, je n'ai compris que *Viva emperatiça!* du dernier couplet. Nous étions menés là par un homme singulier, qui a gagné une grande fortune dans la contrebande. Il est le roi de ces montagnes, et tout le monde y est à ses ordres. Rien n'était beau comme de le voir galoper, au milieu des rochers, sur le flanc de notre colonne, qui avait bien de la peine à suivre les sentiers frayés. Lui franchissait tous les obstacles, criant à ses hommes en basque, en français et en espagnol, et ne faisant jamais un faux pas. L'impératrice l'avait chargé de veiller sur le prince impérial, qu'il a fait passer, lui et son poney, par les chemins les plus impossibles que vous puissiez imaginer, ayant autant de soin de lui que d'un ballot de marchandises prohibées. Nous nous sommes arrêtés une heure dans sa maison, à San, où nous avons été reçus par ses filles, qui sont des personnes bien élevées, bien mises, et nullement provinciales, ne différant des Parisiennes que par la prononciation des *r*, qui, pour les Basques, est toujours *rrrh* [1]. »

Le philologue, ici, déteint sur l'homme de cour.

A cette musique aigre et sauvage des pays basques, à ces chants rauques et gutturaux des Hongrois, à ce concert de famille tyrolienne en rupture de chaudrons, un galantin comme lui préférait assurément quelques soirées passées au milieu de jolies femmes, les cours d'amour de Compiègne ou les comédies de société de Carbancel. Comme il était allé faire visite à son amie, la comtesse de Montijo, au moment où la fille de celle-ci venait d'être appelée au trône de France, il se trouva mêlé à tous les préparatifs qu'on faisait pour souhaiter sa fête à la maîtresse de la maison. On allait jouer une comédie et chanter une *loa*, sorte de dithyrambe en dialogue, à la louange de la mère et de la fille, et Mérimée d'être requis, sitôt son arrivée, afin de fabriquer des ciels, de réparer

il y avait de mon temps une *prima donna* admirablement belle, qui aimait beaucoup les huîtres et qui mangeait 5 ou 6 livres de macaroni à son souper. »

[1] De Biarritz, 4 septembre 1866.

des décorations, de dessiner des costumes et de faire répéter cinq déesses mythologiques, dont une seule avait déjà monté sur un théâtre de société.

« Mes déesses se sont trouvées très jolies hier, jour fatal, mais mourantes de peur; cependant tout a fort bien été. On a fort applaudi, sans comprendre, les vers très amphigouriques du poète, auteur de la *loa*. Sa comédie, qui était une traduction de *Bonsoir, monsieur Pantalon!* a encore mieux été, et j'admire la facilité avec laquelle les jeunes filles de la société se transforment en actrices passables [1]. »

Observation juste, en somme, et qui prouve la modestie de l'auteur, car Mérimée aurait très bien pu faire honneur de ce beau prodige à ses bons conseils.

Il en avait tant vu et dirigé de ces répétitions, tant préparé de ces fêtes mondaines, qu'il y était passé maître et qu'il aurait pu tenir école à l'adresse des comédiennes de salon. Les concerts qu'il donne à l'Autre Inconnue, le cas échéant, ne sentent-ils pas bien l'homme du métier?

« ... Ce n'est pas seulement à Florence qu'on joue la comédie. On prépare une représentation d'enfants chez la princesse Mathilde. Il y a un homme du Théâtre-Français pour faire répéter tout ce petit monde, qui montre, à ce qu'il paraît, les plus grandes dispositions. Ce n'est pas la première fois que je vois des acteurs étonnés des dispositions des gens du monde.

« Et vous, chère présidente, êtes-vous contente de votre rôle et de votre jeu? Il y a un danger pour les débutantes; pas pour toutes, mais seulement pour celles qui ont du talent, et c'est pour cela que je vous avertis. On se sent entraîné par son rôle, on éprouve une sorte de petit enivrement, et on abdique en quelque sorte son individualité pour prendre celle de son auteur. Il semble que cela soit très bien. Pas du tout. Pour jouer parfaitement, il faut avoir le plus grand sang-froid, pas la moindre illusion; être prêt à souffler ses camarades, à leur donner des conseils, à presser ou à retarder le mouvement, selon les dispositions de l'auditoire. En un mot, il faut se gouverner. Peut-être aurez-vous ce talent? Une femme, habituée à voir tout le monde à ses pieds, à griffer tous les cœurs, sans que le sien saigne un peu, a toujours plus de sang-froid qu'un homme, et jouera toujours mieux la comédie [2]. »

Écoutez plutôt les acteurs de salon et voyez s'ils pensent autrement, ceux qui savent leurs rôles, bien entendu, car les autres

[1] De Carbancel, 11 septembre 1853.
[2] De Paris, 11 mars 1865.

vous diront effrontément qu'il vaut mieux mal savoir et bien jouer. On en voit cependant qui jouent aussi bien qu'ils savent; mais de ces amateurs-là, comme des acteurs de génie, on en compte un ou deux par siècle — au plus.

En 1866, la musique fait subite irruption dans la vie de Mérimée et le force à revenir à Paris. Le Sénat l'avait nommé rapporteur de la loi sur la fabrication des instruments de musique mécaniques, et dame! il ne s'agissait plus de rire — au moins en séance. Il se rattrape dans le particulier, et la première chose qu'il fait est de donner à cette loi sévère un sobriquet burlesque; il ne l'appelle jamais autrement que : *la loi des Serinettes* [1].

Il en parle un peu à la première Inconnue, en manière de plaisanter : « ... Je crains d'être obligé de retourner à Paris peu après l'ouverture de la Chambre, pour foudroyer de mon éloquence la loi des Serinettes, dont je suis le rapporteur. J'ai écrit à M. Rouher pour lui offrir la paix et lui donner les moyens de se soustraire à mon éloquence. L'acceptera-t-il? S'il avait la témérité de vouloir la guerre, attendez-vous à me voir à la fin de janvier et gardez-moi un bel accueil du jour de l'an. Dans le cas où les choses tourneraient à la paix, c'est en février que je vous demanderais cela... »

La seule chose qui pût consoler Mérimée d'abandonner Cannes pour le Sénat était la perspective de rencontrer l'Autre Inconnue à Paris. Mais voilà-t-il pas le Sénat qui fixe la discussion de la loi juste un jour où Mérimée aurait été sûr de trouver sa correspondante au logis. « Chère présidente, je suis bien malheureux, mais aussi pourquoi ne m'avez-vous pas prévenu, comme je vous en avais prié? Je crains bien de ne pas vous voir avant votre départ. Mardi, je ne pourrai aller rue du Centre. C'est ce jour-là que se livre la bataille des Serinettes, et Dieu sait quand j'en serai quitte! Soyez assez bonne pour m'écrire quand, après mardi, je pourrai vous dire adieu! »

Rien de plus aux deux Inconnues sur ce sujet médiocrement récréatif, mais, avec son ami Panizzi, Mérimée est plus expansif : « Je ne sais, lui écrit-il le 26 avril, si je vous ai dit que j'allais avoir une grande bataille à livrer au Sénat contre M. Rouher et M. de Vuitry, à l'occasion d'une loi sur les instruments de musique mécaniques. Cette loi, tout en ayant l'air de ne traiter que des orgues de Barbarie, touche cependant à la propriété littéraire artistique, et si elle passait, ce serait consacrer le principe que les jurisconsultes

[1] L'annotateur des *Lettres à une Inconnue* commet une grosse erreur, en disant qu'il s'agissait d'une loi sur la propriété musicale. C'est en élevant et en généralisant le débat, que Mérimée aura à parler de la propriété intellectuelle : il n'en était question ni dans le texte ni dans les motifs de la loi.

veulent établir, à savoir, que la propriété littéraire n'est pas une propriété, mais bien une concession. Vous ne doutez pas que je prenne la défense des lettres et des arts; mais j'ai bien peur d'être battu, car j'aurai tous les procureurs du Sénat après moi. Je pense que le combat aura lieu mardi. Je passe mon temps à faire des discours. J'en suis à mon quatrième. Tout cela dans ma chambre, bien entendu. Je ne veux pas lire, mais improviser par les procédés connus de M. Thiers et de M. Guizot. Vous me lirez dans le *Moniteur* et me direz si je n'ai pas été trop bête [1]. »

Et sitôt après ce bel assaut d'éloquence : « Mon cher Panizzi, j'ai fait mon *speech* hier sans la moindre émotion. On m'a écouté, et je n'ai pas trop ennuyé. Malheureusement, je m'étais préparé pour une réplique, et je gardais dans mon sac quelques bonnes méchancetés contre les jurisconsultes qui prennent le Sénat pour un tribunal de première instance. Je voulais leur offrir cette citation de Cicéron : *Cum plurima præclare legibus essent constituta ex jure consultorum ingeniis corrupta et depravata sunt.* Mais le Sénat était si ennuyé de cette discussion, que j'ai compris qu'il ne fallait pas y répondre. Tout le monde, au fond, trouvait la loi détestable; mais on ne voulait pas donner un soufflet au Corps législatif, en rejetant pour inconstitutionnalité la loi qu'il avait votée, et on voulait dîner. » Mérimée, obligé de rentrer ses foudres d'éloquence et de s'arrêter devant l'appétit de ses collègues, n'est-ce pas un épisode instructif et piquant?

Disons maintenant quelques mots de cette loi, et faisons ce que Panizzi n'a peut-être pas fait : ouvrons le *Moniteur*.

Cette séance mémorable, où Mérimée prononça le seul discours important, je crois, qu'il ait jamais fait au Sénat, eut lieu le mardi 8 mai 1866. Il s'agissait de faire approuver par le Sénat la loi votée au Corps législatif à la fin de la session précédente et décidant que les fabricants d'instruments de musique mécaniques (pianos mécaniques, orgues de Barbarie, etc.) pouvaient noter sur ces instruments des airs, non seulement du domaine public, mais aussi du domaine privé, sans encourir le reproche de contrefaçon et sans être exposés à aucune réclamation de la part des auteurs ou éditeurs desdits morceaux.

La loi avait été présentée afin de sortir d'embarras après plusieurs arrêts contradictoires de la cour de Paris, tenant pour la contrefaçon, de celle de Rouen, niant la contrefaçon, et de la cour de cassation, jugeant dans le sens de la cour de Paris. Le gouvernement,

[1] *Lettres de Mérimée à M. Panizzi* (1850-1870), 2 volumes in-8°, Calmann Lévy, 1881.

surtout en vue de la Suisse, où l'on fabriquait énormément d'instruments de ce genre, avait rédigé ce projet de loi, donnant tort, par le fait, à la jurisprudence de la cour de Paris et de la cour de cassation. Ce projet de loi avait soulevé de très vives contradictions au Corps législatif, surtout de la part de M. Marie; mais il avait été voté, en fin de compte, à une grande majorité : quoi d'étonnant à cela?

Devant la commission du Sénat, il avait subi un échec complet, et la conclusion du rapport de Mérimée était ainsi formulée :

« En résumé, messieurs les sénateurs, votre commission a été unanime pour voir dans le projet de loi une atteinte légère, il est vrai, mais fâcheuse, à la propriété, et, malgré les considérations accessoires qu'on peut invoquer, elle a le regret de se trouver contrainte, par les termes de l'article 26 de la Constitution, de proposer au Sénat de s'opposer à la promulgation. »

C'est contre ces conclusions de la commission, que le procureur général Delangle et le président Bonjean parlèrent assez longuement au Sénat, en invoquant force arguments de droit pur, de fabrication matérielle, etc., etc. Entre leurs deux plaidoiries, aussi peu intéressantes que possible et fort peu récréatives, se place le discours de Mérimée, un *speech* tout émaillé d'anecdotes, et tel qu'on pouvait l'attendre de lui.

En fait, Mérimée et la commission défendaient la propriété artistique au sens le plus large du mot, puisqu'ils voulaient empêcher qu'aucun air appartenant encore à son auteur et n'étant pas tombé dans le domaine public pût être adapté aux orgues de Barbarie ou autres instruments de supplice, énormément répandus dans Paris. MM. Delangle et Bonjean avaient beau dire; en défendant la loi telle quelle, ils portèrent une atteinte, si légère fût-elle, aux droits absolus de propriété intellectuelle, et le mieux pour eux était d'avouer que le gouvernement croyait devoir le faire en raison de motifs commerciaux ou de relations internationales, surtout avec la Suisse. Ils le laissèrent deviner, mais ne l'avouèrent pas.

Mérimée, en répondant à M. Delangle, se moque agréablement de lui et de sa façon de parler français : « Il y a un *temps* beaucoup plus près de nous et, pour me servir de l'expression de l'honorable M. Delangle, *que nous touchons de la main*, où l'esclavage existait dans nos colonies... » On n'est pas plus poliment cruel : *un temps qu'on touche de la main!*

Toujours en commençant, un compliment bien inutile à l'empereur, un mot de regret pour M. Dupin, et un hommage inopportun au fondateur de la dynastie impériale.

« ... Nous pourrions encore alléguer l'opinion d'un prince qui a toujours eu le rare talent de se mettre en communication avec les

masses et de leur faire accepter et comprendre les pensées les plus élevées. Le prince Louis-Napoléon, en 1844, écrivait à un publiciste belge : « L'œuvre intellectuelle est une propriété comme une terre, « comme une maison. Elle doit jouir des mêmes droits. »

« Le procureur général Dupin n'aimait pas ces mots : *propriété intellectuelle;* mais les raisons de sa répugnance étaient des raisons toutes littéraires, très concevables de la part d'un membre de l'Académie française.

« Dans une des premières séances de la commission réunie au ministère d'État, en 1863, il disait : « Il y a une propriété littéraire, « cela est évident ; il n'y a pas lieu de la proclamer, il faut la réglementer. »

« M. Dupin parlait alors comme le général Bonaparte à Campo-Formio. Les plénipotentiaires autrichiens lui offrirent de reconnaître l'existence de la république française : « C'est parfaitement inutile, « leur dit-il, on ne reconnaît pas l'existence du soleil. »

Après ces salamalecs officiels, Mérimée redevient lui-même et entame une série d'anecdotes très amusantes qu'il dut débiter avec cet *humour* anglais, ce ton de pince-sans-rire qui déroutait si bien le monde et agaçait tellement de gens.

« ... En 1660, Molière a fait jouer une pièce que, par égard pour les demoiselles qui lisent le *Moniteur* à leurs grands parents, je ne nommerai pas... Cette pièce est en vers, elle a mille ou douze cents vers. Un bourgeois de Paris, qui s'appelait le sieur de Neufvillenaine, après avoir assisté à plusieurs représentations de cette pièce, la retint par cœur, la transcrivit, la fit imprimer et la dédia à Molière. C'était un acte de politesse, une manière de dorer la pilule, comme on dit, qui a trouvé des imitateurs dans l'exposé des motifs de la loi que nous discutons; il commence par assurer les compositeurs que le gouvernement s'occupe avec beaucoup de sollicitude de garantir la propriété intellectuelle.

« Molière ne se fâcha pas, et je crois que, s'il avait poursuivi le sieur de Neufvillenaine, il n'aurait pas pu le faire condamner. Il usa de réciproque avec lui.

« Je vous demande pardon de ce détail, *peut-être n'êtes-vous pas bibliophiles ?* Le sieur de Neufvillenaine a mis en tête de chaque scène des indications pour le jeu des acteurs, excessivement précieuses pour les gens qui s'occupent de théâtre. Lorsque Molière, en 1666, fit imprimer ses œuvres, — c'est la seule édition de son vivant qu'on connaisse, je pense, — il copia sans changements ces indications du sieur Neufvillenaine. Il fut donc plagiaire à son tour.

« Aujourd'hui les idées ont complètement changé.

« Il est évident qu'un homme qui ferait ce qu'a fait le sieur Neufvillenaine serait condamné, serait au moins regardé comme un homme fort méprisable. Chaque loi nouvelle est venue apporter quelque chose à ce que j'appellerai la propriété intellectuelle et littéraire; on a rendu la position des auteurs meilleure, à chaque loi, à chaque décret, à chaque convention sur le sujet de la propriété littéraire et intellectuelle.

« Ainsi, par exemple, une des plus notables améliorations que nous ayons vues se trouve dans les traités internationaux, qui portent cette clause si remarquable, qui aurait bien étonné le sieur de Neufvillenaine et Molière, qui portent cette clause, dis-je, qu'on ne peut pas faire une traduction sans l'autorisation de l'auteur. J'approuve extrêmement cette clause, mais je me demande par quelle contradiction, dans un moment où l'on entoure les auteurs de tant de respect, où l'on semble vouloir les encourager de toutes les manières, on fait un pas en arrière, et on ôte à ces pauvres compositeurs une partie des bénéfices auxquels il me semble qu'ils ont parfaitement droit... »

Le *Peut-être n'êtes-vous pas bibliophiles ?* adressé à tant de vieux généraux, est une perle. Continuons :

« Messieurs, on ne se fait pas d'idée de toutes les inventions dont s'avisent les gens qui, n'ayant aucune propriété intellectuelle, s'emparent de celle des autres. Si vous voulez me le permettre, je vous raconterai une anecdote qui n'est peut-être pas digne de la gravité du Sénat, mais qui cependant a son importance dans la question.

« Notre honorable collègue, M. Lebrun, nous l'a contée dans une des séances de notre commission. Il la tenait de Ducis. Je regrette de ne pas pouvoir la raconter dans les termes dont M. Lebrun s'est servi lui-même.

« Ducis, se promenant près de Chevreuse, rencontra un homme qui conduisait une charrette, sur laquelle on lisait cet écriteau : *Théâtre des chiens tragiques*. L'homme jouait *Iphigénie en Aulide*, c'est-à-dire récitait la tragédie, et les chiens jouaient habillés en héros grecs. Le directeur du théâtre dit à Ducis : « Vous voyez « bien cette levrette, c'est un sujet de premier ordre; elle va « débuter, dans *OEdipe à Colone*, dans le rôle d'Antigone, où elle « fera fureur. »

« Quelques personnes ont pensé que cette vulgarisation excessive, que cette popularité basse était un titre de gloire, que le sceau de la renommée ne pouvait être obtenu par un musicien que lorsqu'il avait été joué par les orgues de Barbarie. Messieurs, je crois que les personnes qui ont cette opinion ne sont pas des

musiciens et n'ont pas des oreilles musiciennes. Quant aux arrangeurs, il y en a beaucoup auxquels je préférerais les chiens tragiques. »

Mérimée, jusque-là, ne cite aucun nom; à celui qu'il évoque en terminant son discours, on le reconnaît tout entier.

« ... Mais, si le rejet de la loi amenait la rupture du traité avec la Suisse, je ne sais si son adoption ne pourrait pas amener la rupture d'autres traités. La plupart des traités internationaux sur la propriété intellectuelle ont été faits sous l'empire de la législation actuelle.

« Je suppose que Mozart fasse un opéra à Vienne; il envoie la partition à Paris, on lui garantit la propriété de *Don Juan*... Il vient à Paris pour faire exécuter son opéra, et il lui importe beaucoup de le donner dans sa nouveauté; c'est pourquoi il se hâte. Le jour de son arrivée, il va, non pas dans un concert public, mais dans la maison d'un de ses amis, amateur d'orgues mécaniques, qui lui joue tous les airs de *Don Juan* sur l'orgue.

« Mozart, naturellement, ne sera pas content. Il se plaindra à son ambassadeur; l'ambassadeur ne manquera pas de se plaindre au ministre des affaires étrangères; le ministre des affaires étrangères, lorsqu'on lui objectera qu'il y avait une législation en France, qui considérait comme contrefaçon la reproduction de la musique du domaine privé, le ministre des affaires étrangères — je ne voudrais certes pas être à sa place — répondra, comme Sganarelle, dans *le Médecin malgré lui*, lorsqu'on lui dit : « Comment, vous « mettez le cœur à droite et le foie à gauche? — Oh! nous avons « changé tout cela! »

Pour finir, un mot d'une modestie assez orgueilleuse : « Vous avez pu vous apercevoir, messieurs, que je n'étais pas un jurisconsulte. »

On l'avait vu de reste, en riant beaucoup d'ailleurs, tout le long de son discours, et c'est ce qui permit à M. Bonjean de commencer sa réplique assez finement :

« Messieurs les sénateurs, vous devez vous rendre compte de l'embarras que j'éprouve pour répondre au très spirituel discours que vous venez d'entendre. Évidemment, je ne puis songer à suivre l'ingénieux orateur dans toutes les anecdotes dont il lui a plu d'émailler le sujet. Je ne répondrai donc ni aux *chiens tragiques*, ni aux autres anecdotes de *même authenticité*. » Le trait final n'est-il pas joli?

Après lui, le baron Brenier parla dans le même sens que Mérimée, et termina sa petite allocution par un argument topique :

« Je demande encore à ajouter un mot. L'honorable préopinant

a dit que les compositeurs de musique ne portaient pas un grand intérêt à la loi. Voici ce que les compositeurs de musique écrivent :

« Messieurs, lorsque vous vous serez rendu compte que c'est « uniquement dans l'intérêt d'un pays étranger qu'une si grave « atteinte serait portée aux droits de propriété garantis par les « lois de la France à ses compositeurs, vous approuverez les signa- « taires d'en avoir appelé à votre haute sagesse et d'avoir conçu « le ferme espoir que vous regarderez, comme digne de toute votre « sollicitude, la position désavantageuse qui leur serait faite par « l'adoption de la nouvelle loi.

« Signé : Auber, Berlioz, Rossini, Verdi, etc. »

— Et autres jurisconsultes, ajoute en riant M. Rouher, ministre d'État.

A quoi le baron Brenier repart :

« Assurément, ces messieurs savent ce que c'est que leur propriété, et c'est parce qu'ils croient que la loi va y porter atteinte qu'ils ont adressé ce mémoire au Sénat. »

On vote enfin, après un dernier discours du vice-président du conseil d'État, M. Chaix d'Est-Ange, et sur 97 votants, 75 votent pour le gouvernement, 22 seulement dans le sens de Mérimée et de la commission : MM. Adolphe Barrot, marquis de Boissy, baron Brenier, baron de Butenval, de Chabride, baron de Chassiron, Dariste, marquis d'Espeuilles, comte de Grossolles-Flamarens, vicomte de la Guéronnière, marquis de la Rochejacquelein, général comte de la Rüe, Lebrun, Le Roy de Saint-Arnaud, Le Verrier, général Mellinet, Mérimée, duc de Padoue, baron Paul de Richemont, de Saulcy, Amédée Thayer et de Vuillefroy.

Là-dessus, on s'en alla dîner.

Le goût change quelquefois à mesure qu'on vieillit. Chez Mérimée, il resta absolument le même, et ses préférences italiennes ne varièrent pas d'une ligne. A la fin de sa vie, il se rendait encore aux Italiens avec la même ferveur qu'auparavant; mais il n'y retrouvait plus les impressions de l'âge mûr, et, comme tous les vieillards, qui ne peuvent jamais renier leurs prédilections premières, il s'en prenait aux exécutants de sa désillusion. L'Inconnue, hélas! n'était plus dans sa loge, et il fallait lui écrire, au lieu de la voir.

« Avant-hier, j'ai voulu entendre de la musique et je suis allé aux Italiens. On jouait *le Barbier*. Cette musique, qui est la plus gaie qu'on ait jamais écrite, était exécutée par des gens qui avaient tous l'air de revenir d'un enterrement. M[lle] Alboni, qui jouait Rosine, chantait admirablement avec l'expression d'une serinette. Gardoni chantait comme un homme comme il faut qui craint d'avoir l'air d'un acteur. Il me semble que, si j'avais été Rossini,

je les aurais tous battus. Il n'y avait que le Basile, dont je ne me rappelle plus le nom, qui ait chanté comme s'il comprenait les paroles [1]. »

Mérimée n'était pas pour rien l'admirateur, le disciple et l'ami de Beyle, de ce Beyle qui considérait *Otello* comme la plus haute expression du génie musical au théâtre et qui se signait à *Semiramide*, comme devant une œuvre entachée de germanisme et presque impossible à comprendre. Mérimée adopte en aveugle cette façon de voir; il admire exclusivement l'école italienne et vénère le Rossini de la première période, le Rossini d'*Otello*, d'*il Barbiere* et de *Semiramide*, à la grande rigueur. Jamais il ne souffle mot du Rossini français : de *Moïse* ou de *Guillaume Tell;* et quant aux autres compositeurs qui se mêlent d'écrire de la musique, il les regarde un peu comme des barbares, qu'ils viennent d'Italie ou non, qu'ils aient ou non du succès.

« ... Le lac de Côme m'a plu, écrit-il de Gênes, le 10 septembre 1858. Je me suis arrêté à Bellogio. J'ai retrouvé, dans une assez jolie villa des bords du lac, Mme Pasta, que je n'avais pas vue depuis qu'elle faisait les beaux jours de l'Opéra-Italien. Elle a augmenté singulièrement en largeur. Elle cultive ses choux, et dit qu'elle est aussi heureuse que lorsqu'on lui jetait des couronnes et des sonnets. Nous avons parlé musique, théâtre, et elle m'a dit, ce qui m'a frappé comme une idée juste, que, depuis Rossini, on n'avait pas fait un opéra qui eût de l'unité et dont tous les morceaux tinssent ensemble. Tout ce que font Verdi et consorts ressemble à un habit d'arlequin [2]. »

Et tandis qu'il s'abreuvait avec délices de musique italienne, un coup de tonnerre éclate à Paris : *Tannhauser!* Mérimée, à ce coup, fait explosion. Mais il lui faut plus d'une victime pour apaiser cette grande colère ; il accouple donc Berlioz à Wagner, comme le faisaient alors les hauts justiciers de la presse, et pourfend à la fois ces deux frères ennemis qu'il croit ligués contre son repos.

[1] De Paris, 16 octobre 1860. — Ce Basile innommé était Angelini. Ajoutons, pour compléter la distribution, que Badiali jouait Figaro, et Zucchini, Bartolo.

[2] Puis, quand Rossini mourra, cette oraison funèbre bien sentie : « Voilà ce pauvre Rossini mort. On prétendait qu'il avait beaucoup travaillé, bien qu'il ne voulût rien publier. Cela m'a paru toujours très improbable. La considération de l'argent, qui avait une grande importance pour lui, aurait suffi pour qu'il publiât, s'il avait réellement composé quelque chose. C'était un des hommes les plus spirituels que j'aie vus, et on n'a rien entendu de plus merveilleux que l'air du *Barbier de Séville*, chanté par lui. Aucun acteur ne lui était comparable. L'année parait être mauvaise pour les grands hommes... » (De Cannes, 16 novembre 1868.)

« ... Un dernier ennui, mais colossal, a été *Tannhauser*. Les uns disent que la représentation à Paris a été une des conventions secrètes du traité de Villafranca; d'autres, qu'on nous a envoyé Wagner pour nous forcer à admirer Berlioz. Le fait est que c'est prodigieux. Il me semble que je pourrais écrire demain quelque chose de semblable, en m'inspirant de mon chat, marchant sur le clavier d'un piano [1]. La représentation était très curieuse. La princesse de Metternich se donnait un mouvement terrible pour faire semblant de comprendre et pour faire commencer les applaudissements qui n'arrivaient pas. Tout le monde bâillait; mais, d'abord, tout le monde voulait avoir l'air de comprendre cette énigme sans nom. On disait, sous la loge de Mme de Metternich, que les Autrichiens prenaient la revanche de Solférino. On a dit encore qu'on s'ennuie aux récitatifs et qu'on se *tanne aux airs*. Tâchez de comprendre. Je m'imagine que votre musique arabe est une bonne préparation pour cet infernal vacarme. Le fiasco est énorme! Auber dit que c'est du Berlioz sans mélodie [2]. »

Auber l'a dit : donc, ce doit être. Mais Mérimée, ce railleur impitoyable, aurait-il assez ri si Wagner ou Berlioz se fût avisé de parler sur ce ton de *la Vénus d'Ille* ou de *Colomba?* La morale de l'histoire est qu'il n'est au monde si grand sceptique qui n'ait la foi, et qui ne croie assez en lui-même pour trancher les questions qui lui sont le plus étrangères. Mérimée en fournit la preuve, après Stendhal.

Adolphe JULLIEN.

[1] Cette comparaison a été reprise et appliquée à Schumann, par M. Oscar Comettant, qui n'a même pas le mérite de l'avoir imaginée : « Schumann procède par demi-teintes et par silences. Il promène ses doigts sur le clavier du piano, comme un chat y promènerait ses pattes; cela est doux, mais faux. » M. Comettant, il ne faut pas l'oublier, a traîné dans la boue et injurié Schumann tant qu'il a pu jusqu'au jour où il se rencontra à Rotterdam avec Mme Clara Schumann, il y a de cela quatre ou cinq ans. « J'étais assis (au concert) à côté de Mlle Schumann, jeune fille d'une vingtaine d'années, au visage *méditatif et poétique,* dont la ressemblance avec les portraits de son illustre père est frappante, et je lui ai témoigné tout le noble plaisir que me causait le superbe talent de celle qui fut la digne compagne de *l'un des plus grands compositeurs* de l'Allemagne. » M. Comettant, avec cet article du *Siècle,* a-t-il envoyé à la veuve et à la fille de Schumann tous les écrits où il l'avait injurié, et le gros volume où il le comparait si joliment à un matou?

[2] De Paris, 21 mars 1861.

REVUE DES SCIENCES

Psychologie : Indépendance fonctionnelle des deux hémisphères du cerveau. — Le double cerveau. — Dédoublement de l'individualité. — Jean qui rit et Jean qui pleure. — Suggestions et hallucinations. — Expériences de la Pitié. — Médecine : La thérapeutique par instinct. — Les animaux et l'eau froide. — Histoire naturelle : La culture de la truffe. — Moyen de faire venir des truffes sur les terrains calcaires. — Les différentes espèces. — Corrélation entre les chênes et les truffes. — La culture de la truffe aux environs de Paris. — Électro-métallurgie : Traitement des minerais d'or par l'électricité. — Méthode par amalgamation. — Synthèse chimique : La caféine et théobromine extraits du guano. — Singularités biologiques : Les pères nourriciers. — Le lait chez le mâle. — Les lièvres qui allaitent leurs petits. — Hygiène publique : Les inconvénients du pétrole. — Avis aux personnes qui se servent de lampes à essence. — Astronomie : La mission de l'éclipse totale de Soleil du 6 mai.

Le cerveau est un instrument comme un autre, qui travaille matériellement sous l'influence d'un acte psychique quelconque. La pensée l'excite, et il entre en fonction. Le cerveau n'est pas unique ; il est principalement constitué par deux hémisphères accolés. Ces deux hémisphères cérébraux peuvent-ils entrer en travail séparément ou sont-ils solidaires l'un de l'autre? En d'autres termes, nos deux cerveaux sont-ils, comme nos deux mains, susceptibles d'effectuer deux actes opposés, ou, au contraire, sont-ils tellement dépendants l'un de l'autre qu'ils doivent toujours fonctionner ensemble en accomplissant un travail identique? Il semble qu'en général il y ait au moins dépendance relative, mais il pourrait bien se faire que dans certains états de maladie l'indépendance cérébrale s'accusât très nettement. C'est du moins ce qui semble résulter d'expériences intéressantes entreprises, à la Pitié, par M. le docteur Dumontpallier.

M. Dumontpallier a opéré sur des sujets atteints de maladies nerveuses. Nous allons résumer brièvement les résultats obtenus en présence de plusieurs physiologistes, de médecins et de quelques membres de l'Académie des sciences.

Le sujet, qui est une femme dans la force de l'âge, est hypnotisée

et mise en catalepsie par le procédé ordinaire, bien connu aujourd'hui, depuis les travaux de MM. Charcot et Dumontpallier. On pose les extrémités des doigts de la main gauche de la malade sur ses lèvres et l'expérimentateur imprime au bras gauche le mouvement qu'on fait quand on envoie des baisers avec la main. Le sujet répète aussitôt et spontanément ces mouvements par un effet de suggestion qu'on observe communément chez les somnambules et les magnétisés; en même temps le côté gauche de la figure s'épanouit et exprime la joie et la tendresse. Voilà pour le *côté gauche*.

Côté droit maintenant. L'expérimentateur imprime au bras et à la main l'attitude d'une personne qui repousserait un objet comme s'il lui faisait horreur. Le visage côté droit prend aussitôt l'expression de la terreur. Le sujet offre dès lors ce spectacle étrange d'une expression double et contre nature; une moitié du visage sourit, l'autre reflète l'effroi. L'acte musculaire double et opposé, et imposé au sujet, a suggéré dans l'hémisphère cérébral dont il dépend une perception spéciale qui s'est traduite par une expression hémi-latérale corrélative de la face. Chaque demi-hémisphère a obéi, pour son compte et individuellement, à l'excitation qui lui est parvenue.

Le sujet est ici comparable à un automate dans lequel, en tirant les ficelles à gauche, on obligerait le côté gauche du visage à ricaner, et en tirant des ficelles à droite, on forcerait le côté droit à exprimer la colère. Il n'y a pas que les excitations musculaires qui retentissent individuellement sur les deux hémisphères; les impressions, quelle que soit leur origine, produisent les mêmes effets. Par exemple, M. Dumontpallier dépose alternativement sur chacun des côtés de la langue une goutte d'eau dont la malade accuse la saveur. Il recommence en laissant tomber une goutte d'eau sur le côté droit : « Ce n'est pas de l'eau, dit-il, vous vous trompez, c'est du rhum. — Oui, c'est vrai, je m'en aperçois maintenant, » reprend la malade. Dans d'autres épreuves on lui fit croire qu'on versait sur sa langue de la coloquinte, du sirop, de l'eau sucrée, etc. Et comme on versait simultanément à droite et à gauche, elle demandait pourquoi on lui donnait à la fois, d'un côté de la coloquinte, de l'autre du sucre. Elle percevait très bien ces deux sensations vraies, mais faussées par l'acte cérébral de la suggestion. Un flacon ne contenant que de l'eau, passé successivement sous le nez du sujet, avec des dénominations différentes, provoque, à tour de rôle, la perception illusoire de telle ou telle odeur désignée; on pouvait même lui faire croire qu'elle avait un flacon d'odeur sous chaque narine; on lui faisait ainsi sentir, à droite, de l'eau de Cologne, à gauche, de l'ammoniaque, etc.

Les illusions et les hallucinations de la vue et de l'ouïe se sont montrées tout aussi nettes. La malade étant toujours dans la période som-

nambulique de l'hypnotisme, elle entend les airs d'une boîte à musique; elle marque la mesure, et son visage témoigne la satisfaction qu'elle éprouve. On applique un linge sur l'oreille droite, et l'expérimentateur, se plaçant à gauche, décrit un tableau champêtre. La malade semble s'identifier avec la description qu'on lui fait; elle voit, elle vit au milieu des champs; elle dit elle-même ce qu'elle admire. Pendant qu'elle est sous le charme, M. Dumontpallier retire le bandeau de l'oreille droite et décrit une scène de chasse au sanglier : les chiens donnent de la voix; des jeunes gens armés de lance attendent la bête au passage; le sang coule; un chasseur est renversé... « Assez, assez, interrompt la malade, cela me fait horreur, » et le côté droit du visage exprime la crainte, tandis que le côté gauche ne cesse d'exprimer une douce satisfaction. Les expressions persistent tant que, à chaque oreille, on continue, comme s'il s'agissait de deux sujets différents, à lui parler indépendamment ou du tableau champêtre ou de la chasse. Chaque oreille va porter l'excitation à l'hémisphère opposé qui, à son tour, met en mouvement les muscles de la face et fait prévaloir, ici, l'expression du contentement, là, l'expression de frayeur.

« N'entendez-vous pas, dans le lointain, de la musique militaire, lui demande M. Dumontpallier? — Parfaitement! » et elle chantonne l'air qu'elle croit entendre; puis elle voit des soldats, des officiers. « Mais pourquoi, dit-elle, ces soldats ont-ils des pantalons noirs et des tuniques bleues, je ne connais pas cet uniforme? » La malade est effectivemen diochromatique; elle ne distingue, à l'état de veille, que le vert et le bleu.

Les quelques exemples que nous venons de rapporter suffisent pour montrer que par des excitations différentes et simultanées on peut provoquer un fonctionnement individuel et opposé des deux hémisphères cérébraux. On peut d'ailleurs agir directement sur chaque hémisphère pour provoquer ou arrêter les mouvements volontaires. Un sujet est mis en somnambulisme; on le fait tricoter; on presse le côté droit de la tête, les mouvements de la main droite s'arrêtent; une pression sur le milieu rétablit l'équilibre, une pression à gauche et la main gauche s'arrête. L'indépendance cérébrale résulte encore des remarques suivantes. La malade est hémi-anesthésique, c'est-à-dire sensible seulement d'un côté du corps; l'autre ne perçoit aucune excitation. On peut, par ce que l'on a désigné sous le nom de *transfert*, faire passer la sensibilité d'un côté à l'autre; il suffit pour cela d'appliquer des plaques métalliques convenables sur le corps de la malade. Soit donc une malade insensible du côté gauche en temps ordinaire; au moyen d'applications métallothérapiques, on transporte la sensibilité à gauche; maintenant la malade possède la perception des couleurs, du son, des saveurs, des odeurs à gauche, et plus rien à droite! Or la

partie gauche est sous la dépendance du cerveau de droite, il faut donc bien que le cerveau de droite soit entré en fonction alors que précédemment il était inerte; donc le transfert de l'activité cérébrale a eu lieu aussi de l'hémisphère gauche à l'hémisphère droit. Ainsi se trouve démontrée, conclut M. Dumontpallier, l'indépendance fonctionnelle des deux hémisphères cérébraux. On pourrait objecter qu'il y a simulation de la part des sujets. Mais comment admettre qu'un individu parvienne à rire d'un côté et à pleurer de l'autre? Les expériences de la Pitié sont très intéressantes au point de vue psychologique et méritaient d'être rapportées.

On a beaucoup discuté récemment sur la valeur du traitement des fièvres, et notamment de la fièvre typhoïde, par l'eau froide; le débat est loin d'être terminé. Il nous paraît curieux d'enregistrer ici, à ce propos, quelques remarques de M. le docteur Gaëtan Delaunay sur « la médecine chez les animaux » ou « la médecine d'instinct ». Les animaux font grand usage de l'eau froide. Ainsi M. Frédet, médecin à Clermont-Ferrand, a observé qu'un chien piqué au museau par une vipère se plongeait incessamment pendant plusieurs jours la tête dans l'eau courante. Ce chien a guéri. Un chien appartenant à M. Planckaërt, d'Avize (Marne), ayant été à moitié écrasé par une voiture, s'est couché dans un ruisseau et y est resté pendant trois semaines entières. On lui portait à manger. Ce chien a guéri. Les chats blessés se soignent aussi par aspersion continue. M. Delaunay cite le cas d'une chatte qui est restée pendant un certain temps couchée au bord d'une rivière et celui d'un chat de trois mois qui pendant quarante-huit heures est resté sous un jet d'eau froide. Les animaux atteints de fièvre traumatique se soignent par le froid continu. C'est pour nous une présomption sérieuse en faveur de la méthode hydrothérapique dans beaucoup de circonstances.

La culture de la truffe! Tel est le sujet en apparence paradoxal qui a fait l'objet d'une intéressante communication de M. Chatin, de l'Académie des sciences, à la Société d'encouragement. Cultiver la truffe est une pratique désormais acquise dans plusieurs de nos départements; c'est dans le département de Vaucluse qu'est née la culture de la truffe, et c'est aussi là, comme dans les Basses-Alpes, que cette culture a fait le plus de progrès.

Si vous voulez des truffes, disait de Gasparin, il y a quarante ans, semez des chênes. C'est que de Gasparin habitait au pied du mont Ventoux, sur les pentes duquel d'intelligents rabassiens (chercheurs de truffes), guidés d'abord par le hasard, firent les premiers semis. Tout l'art de se procurer des truffes peut se résumer dans la proposition sui-

vante : *Semer des glands truffiers sur une terre calcaire et dans un climat propre à la maturation des raisins.* On appelle *glands truffiers*, les glands tombés sur le sol des truffières. Ces glands proviennent des chênes mêmes qui abritent et sans doute alimentent les truffières. Ces chênes sont d'ailleurs, dans le Poitou et le Périgord, le *quercus pubescens*, en Provence, le *quercus ilex* et le *quercus*. Il ne faut pas cueillir les glands sur l'arbre même, car ce n'est qu'en tombant sur la terre qu'il a chance d'emporter avec des parcelles du sol les spores ou graines de la truffe. Ces spores, germant avec le gland et se développant parallèlement à lui, produiront le *mycelium* ou *blanc de la truffe*. La présence exclusive des truffes sur les sols calcaires est un fait constant d'observation. Quand on se rend de Poitiers à Périgueux, en passant par Limoges, on quitte les truffes en même temps que le calcaire, après Montmorillon, pour les perdre de vue sur tout le sol granitique du plateau central et les retrouver avec la formation calcaire dès qu'on approche de Thiviers, où se trouve un marché de truffes assez important.

Tous les sols calcaires peuvent produire des truffes, mais il semble que les plus favorables soient les terrains jurassiques, à ce point que la carte de ces terrains est à peu près la carte de la production truffière.

La truffe dépasse un peu la vigne en altitude, par exemple, dans les montagnes du Dauphiné et de la Provence. La récolte suit les semis après six ans en Provence, après huit ou dix ans dans le Poitou et les zones situées plus au nord.

Les soins à donner aux truffières consistent en un simple labour en avril; le repos de la terre est nécessaire pendant le reste de l'année. Quant au produit que peut donner la culture du précieux champignon, on peut s'en faire une idée en considérant que les 20 hectares de bois truffiers créés par M. Rousseau, aux portes de Carpentras, sur un sol caillouteux qui se louait à peine 50 francs, donnent en moyenne par hectare pour 2600 francs de truffes.

M. Chatin parle, bien entendu, de la truffe dite du Périgord (*tuber cibarium* ou *melanosporium*), qui conserve ses qualités en tous lieux, même à Étampes et à Corbeil, aux portes de Paris. En Champagne et en Bourgogne, on récolte aussi des truffes, mais des truffes peu estimées hors du pays et qui se rattachent à deux espèces, peut-être à trois : les *tuber mesenterium brumole* et *Burgundium* ou *uncinatum*. Or la qualité des truffes tenant moins au climat qu'à *l'espèce*, comme on le constate tous les jours pour les cerises, les prunes, les poires, etc., la Bourgogne et la Champagne devraient remplacer leurs mauvaises truffes par l'espèce dite du Périgord.

M. Chatin, voulant mettre en pratique les considérations qui précèdent, a semé, il y a déjà deux ans, des glands truffiers en amont du village d'Yvette (vallée de Chevreuse), sur une colline calcaire à

l'exposition du midi, où existe un vignoble de belle venue. Nous verrons donc dans quelques années des truffes cultivées aux portes de Paris.

Nouvelle application de l'électricité au traitement des minerais d'or. On sait que l'or se trouve surtout à l'état natif et mélangé à des roches quartzeuses. Pour l'en extraire, on réduit les roches en poudre, et cette poudre est répandue sur des tables de lavage inclinées, où coule constamment un peu d'eau. De place en place les tables sont coupées par des cuves transversales contenant du mercure. Lorsque la poudre arrive aux cuves poussées par le courant d'eau, l'or est en quelque sorte happé au passage par le mercure et s'amalgame avec lui. Quand le mercure est suffisamment chargé d'or, on sépare les deux métaux par distillation, et le mercure est de nouveau utilisé dans les cuves.

Ce procédé est bon quand le minerai est pur; mais s'il renferme des corps étrangers tels que des sulfures d'arsenic qui salissent la surface du mercure, la poudre passe le plus souvent sur le métal sans être arrêtée. De là une perte considérable. Il faut distiller le mercure souvent, et c'est là un inconvénient d'autant plus grand qu'il suffit de quelques gouttes d'huile tombées d'un graisseur, par exemple, pour rendre inactive la surface du mercure.

Certains minerais cependant très riches en or sont pour cette raison impossibles à traiter. On a tenté de purifier le mercure avec du chlore, avec du sodium métallique. Aucun procédé n'a réussi en pratique. M. Richard Barker a eu l'ingénieuse idée d'avoir recours à l'électricité. Les courants électriques possèdent de véritables propriétés de transport. Un courant convenable emporte littéralement les corps et les promène du pôle négatif au pôle positif. En plongeant les deux pôles d'une machine dynamo-électrique au milieu du mercure des cuves, on voit bientôt les impuretés qui salissent la surface métallique se mette en mouvement et venir se grouper au pôle positif.

Ce mode d'épuration a été essayé à Southwark avec succès. Sur le côté de la table de lavage courent deux barres de fer en relation avec les pôles d'une machine ou d'une pile; chaque cuve est mise en communication avec ces deux conducteurs; elle renferme, en outre, un petit système mécanique qui permet d'entraîner de temps en temps les impuretés réunies au pôle positif dans un canal d'extraction. La surface du mercure reste ainsi toujours très nette.

Ce nouveau procédé de traitement de l'or permettra vraisemblablement d'utiliser des minerais dont on ne pouvait extraire le métal précieux qu'avec de grandes difficultés, et à un prix qui n'était pas rémunérateur.

Un exemple à citer de synthèse chimique. Les chimistes sont parvenus, comme on sait, à fabriquer de toutes pièces des corps d'origine animale ou végétale. Ainsi l'urée, l'acide formique des fourmis, l'alizarine, la garance, la coumarine principe odorant de la *fèvre Tonka*, la vanilline principe de la vanille, etc. On annonce que M. Émile Fischer vient d'obtenir de même deux des substances principales qui entrent dans la composition du thé et du café, la théobromine et le caféine. Et d'où les extrait-il? De la xanthine. Qu'est-ce que la xanthine? C'est une des substances fabriquées par le corps humain et qui se rencontre dans l'urine, dans le guano, etc. Et voilà du thé et du café extraits du guano! Oh! la chimie!

Nouveau mode de conservation des viandes et des fruits. M. Dubois, préparateur de physiologie à la Sorbonne, conserve les animaux, les liquides putrescibles en les enfermant simplement dans des récipients pleins de vapeur d'éther ou de chloroforme ou d'alcool éthylique. Il a même pu conserver ainsi des animaux entiers. La seule modification que l'on observe est la perte d'une quantité d'eau assez notable. Quant aux fruits, ils perdent de leurs poids et prennent la teinte feuille morte. Est-ce là un procédé de laboratoire ou bien un procédé industriel? Nous penchons pour la première hypothèse; mais c'est à l'expérience de répondre.

Des mâles sécrétant du lait! Cela se serait déjà vu, affirme-t-on, dans des espèces inférieures, mais on ignorait qu'il pût en être ainsi chez les mammifères. Si l'on en croit l'*American Naturalist*, le fait aurait été constaté par M. le docteur Hayden, pendant qu'il explorait les Yellosten-Mountains, sur une espèce de lièvre qu'il désigne sous le nom de *lepus Bardii*. Il put capturer quatre mâles adultes qui tous avaient des mamelles pleines de lait. Le poil était humide et collé contre la peau ce qui prouvait que les animaux venaient d'allaiter leurs petits. On pratiqua d'ailleurs la dissection pour vérifier le sexe de l'animal. Les noms de ceux qui affirment l'exactitude de l'observation, ajoute le journal américain, ne permettent pas de douter de sa parfaite verité. Nous ne douterons donc pas, mais nous trouvons singulier que l'observation ait été faite sur quatre lièvres. Un lièvre passe, par hasard, mais quatre lièvres allaitant leurs petits!!! et les femelles que faisaient-elles?

M. Courty du reste avait parlé en 1872 d'un homme très bien conformé qui était entré dans son service à Montpellier et qui portait un sein droit volumineux. M. Courty pense que cet homme aurait pu donner du lait. Comme j'aurais préféré que M. Courty ne se contentât

pas de le penser, mais de tirer le fait au clair! La curieuse expérience! On a manqué l'occasion, mais, si elle se représente, j'espère bien désormais qu'on la tentera.

Beaucoup de personnes à Paris et en province se servent constamment de fourneaux à pétrole et surtout de petites lampes économiques à essence dans des pièces étroites où la ventilation se fait mal. Nous avons même vu utiliser de petites lampes à éponge pour faire des veilleuses qu'on laisse brûler à côté de soi dans la chambre à coucher. Récemment on voulut bien nous consulter à ce propos. Une gouvernante avait pris l'habitude de conserver pendant toutes les nuits une veilleuse au pétrole allumée près de son lit. Au bout de quelques mois survinrent des accidents singuliers, battements de cœur, mouvements respiratoires exagérés, etc. Nous fîmes supprimer la veilleuse à essence en la remplaçant par la veilleuse ordinaire à l'huile. Les accidents disparurent complètement au bout d'une huitaine de jours. Nous avions soupçonné les vapeurs de pétrole ou l'air de l'appartement chargé d'essence de faire tout le mal. Nous pourrions bien avoir raison et nous enregistrons l'observation pour ce qu'elle vaut en mettant le public en garde contre cette cause plus commune qu'on ne le croit peut-être d'affection peu dangereuse, d'abord, mais désagréable et qui, en se prolongeant, pourrait cependant amener des désordres plus ou moins graves. Nous la citons surtout parce que, à peine faite, elle a été en quelque sorte confirmée, par des expériences très prolongées dues à M. Poincaré, professeur à Nancy. Ce physiologiste fait vivre depuis des années des animaux de diverses espèces (chiens, lapins, cobayes) dans des atmosphères analogues à celles que respirent les personnes appelées à manier fréquemment le pétrole. Or il a noté, chez ces animaux, une plus grande fréquence et une plus grande amplitude des mouvements respiratoires, un ralentissement des mouvements cardiaques avec une plus grande intensité du choc du cœur, démangeaisons cutanées parfois assez vives, inappétence, etc.

Les animaux mis en expérience ont d'ailleurs résisté à l'intoxication, sauf les cobayes, qui sont morts en une ou deux années. Les lésions constatées à l'autopsie ont été une congestion plus ou moins intime des poumons, des méninges, des reins, etc... Les ouvriers employés à la distillation du pétrole ne se plaignent que de maux de tête et d'une vive irritation des muqueuses des fosses nasales. Bien que l'action des vapeurs ne paraisse pas bien énergique, il ne faut pas moins s'en défier. Les personnes nerveuses doivent se trouver mal de leur voisinage. Il doit en être pour le pétrole, bien qu'à un degré moindre, comme pour l'essence de térébenthine. Quoi qu'il en soit, il nous a paru bon de signaler ces faits à l'attention et de mettre le

public en garde contre l'influence possible des lampes à essence, dans des atmosphères confinées.

Une nouvelle mission francaise, vient de partir de Saint-Nazaire, le 6 mars, sous la direction de M. Janssen, de l'Institut, pour aller observer l'éclipse de Soleil du 6-7 mai 1883. L'éclipse, invisible à Paris, sera totale et visible dans le Grand Océan Austral, à l'ouest de l'Amérique méridionale. La mission est accompagnée de plusieurs savants étrangers, notamment de M. Tacchini, de l'Observatoire de Rome; de M. Paliza, de l'Observatoire de Vienne. Elle se rend, par Panama, à l'île Caroline à 100 lieues au nord de Taïti. Les astronomes français trouveront à Panama un navire de l'État, l'*Eclaireur* mis à leur disposition pour les déposer à la station d'observation. Au retour, la mission s'arrêtera à San-Francisco, traversera le continent pour aller étudier les établissements astronomiques des Etats-Unis. Elle emporte un matériel excellent qui permettra de sonder le voisinage du Soleil et de bien voir si réellement entre cet astre et Mercure se trouvent une ou plusieurs des petites planètes dont Le Verrier avait présumé l'existence. L'Angleterre et l'Amérique ont, de leur côté, organisé des expéditions, et la station choisie a été aussi l'île Caroline. Les principaux astronomes vont donc se trouver groupés pendant plus d'une semaine sur ce petit coin de terre ignoré hier, et désormais célèbre, car on peut espérer que les savants français et étrangers reviendront de leur mission avec des observations importantes pour le progrès de l'astronomie physique.

HENRI DE PARVILLE.

MÉLANGES

UN HIVER AU CAIRE

JOURNAL DE VOYAGE EN ÉGYPTE

par Mme Lee Childe [1].

L'Égypte est à la mode; cette vieille histoire qui remonte aux temps fabuleux, ces populations dont l'origine est inconnue, ces souvenirs chrétiens et ces souvenirs classiques, ces monuments curieux entre tous, nous entraînent et nous séduisent, et c'est avec un vrai plaisir que nous cherchons à connaître les impressions que chaque voyageur rapporte de la vallée du Nil. Notre plaisir est double, quand ces impressions sont traduites par une plume vive et alerte comme celle qui vient de nous raconter *Un hiver au Caire*. Qu'on lise la description de la ville copte, des bazars, des derviches hurleurs, ou bien celle des harems et des toilettes de la séduisante princesse Mansour; qu'on prenne un vol plus élevé avec les colosses du Ramesseum, les temples de Ramsès III ou de l'île de Philæ; qu'on visite, à la suite de Mme Childe, la mosquée d'El-Hazar, avec ses étudiants plongés dans une extase religieuse, et insensibles aux joies comme aux séductions du monde; dans toutes ces pages si variées on trouvera une érudition constante qui souvent, d'un mot finement tracé, éclaire tout le sujet.

Citons la description de Thèbes, la ville aux cent portes et aux poétiques souvenirs. « Ce plateau traversé, nous sommes directement au-dessus de ce qui fut Thèbes. Et quelle vue s'étend à nos pieds! Aussi vaste que celle du Mokattam, elle est plus solennelle, car elle est la vue de la métropole des morts, des ruines, de la solitude, du passé. Homère ne nous dit-il pas qu'ici naquirent quelques-uns des dieux grecs? et n'est-ce pas chez un des sages thébains que Jupiter séjournait lorsqu'il était trop loin pour écouter les prières des assiégés de Troie? D'ici je puis voir chaque repli de cette mer de verdure, d'où émergent des îlots de ruines : le Ramesseum, Gournah, les deux colosses et, sur la lisière du sable vers le sud, Medinet-Abou; au delà, le serpent d'azur et d'argent scintillant, le Nil.

« Sur la rive opposée, j'aperçois comme une balustrade blanche, tant la distance est grande, ce sont les colonnades basses et enfoncées des temples de Louqsor. Un peu plus bas, des taches claires plus massives que les autres, les gigantesques pylônes de Karnac. Au delà

[1] 1 vol. in-12. Paris. Calmann Lévy, 1883.

encore, une plaine verdoyante semée de palmiers et les pics violets de la chaîne arabique se fondant dans le ciel. Les éperviers seuls, dans leurs grands vols, doivent avoir quelquefois des vues comme celle-ci.

Plus loin, on nous montre les rapports si curieux entre l'art égyptien et la nature, l'influence du désert sur cet art si particulier; il est facile de reconnaître que la femme qui a écrit ces lignes est doublée d'une artiste. D'autres pages disent la constitution de la famille sur cette antique terre d'Égypte, le système religieux, le respect des morts, la croyance à une vie future : « Que celui qui est à la porte divine me favorise l'entrée dans la contrée bonne et grande », tel est le vœu que Ti, gendre d'un pharaon, et dont la femme était une *palme ou un délice d'amour* pour son époux, avait écrit sur le tombeau qu'il s'était préparé.

De nouveaux conquérants ont envahi la terre des pharaons : les peuples succèdent aux peuples; les religions, aux religions. L'islamisme enfin, avec les Arabes, puis avec les Turcs, est le maître incontesté du pays. Les mosquées, gracieuses et élégantes constructions, s'élèvent de toutes parts; leurs sveltes minarets se découpent dans les airs, mais la plus inconcevable incurie hâte leur destruction; les murs sont délabrés; les voûtes s'écroulent; les briques, les faïences, les ornements tombent de tous côtés, mais pénétrons dans l'intérieur. Le recueillement, le profond sentiment de foi des croyants, est saisissant. Ici encore, nous ne pouvons mieux faire que de laisser parler Mme Childe elle-même. « Un des fidèles, raconte-t-elle, a élevé la voix sur une mélopée très haute, un peu traînante, bizarre et pourtant mélodieuse : il psalmodie la prière usuelle, cette magnifique invocation, que les pieux musulmans doivent répéter cinq fois par jour. Les autres la murmurent tout bas, se levant, se prosternant le front contre terre. Ils sont si absorbés, que les infidèles présents n'existent pas pour eux. Leur profond recueillement laisse bien loin nos tièdes dévotions d'Occident, notre distraction, notre crainte du ridicule. »

Les impressions politiques sur les débuts d'Arabi auraient pu être méditées avec fruit par nos habiles gouvernants. Ils ont laissé protester en Égypte nos vieilles traditions et périmer nos glorieux souvenirs. Ceux-ci étaient bien vivants encore, j'en puis rendre témoignage, quand, il y a de longues années déjà, j'ai visité l'Orient et la vallée du Nil. Les pages de Mme Childe ont réveillé en moi les impérissables souvenirs de la jeunesse; et nul écrit ne m'a mieux rappelé les lieux que j'avais parcourus, les scènes dont j'avais été le témoin. Le lecteur pourra sans sortir de son fauteuil se donner le même plaisir, voyager en Égypte, se rendre compte des choses et des hommes; nulle part, il ne trouvera un guide à la fois plus aimable et plus fidèle.

N.

CHRONIQUE POLITIQUE

9 mars 1883.

M. Jules Ferry aura eu deux fois, dans l'histoire de la troisième république, le triste honneur de substituer le pouvoir des décrets à l'empire des lois. Ce moyen irrégulier, exceptionnel, tyrannique, d'avoir raison par la force contre la loi ou sans la loi, lui est devenu un moyen presque familier de gouverner, qu'il emploiera, selon les temps, au gré de sa volonté personnelle ou de la passion populaire. La loi se tait, le décret parle! La loi nie, le décret affirme! La loi défend, le décret ordonne! Le droit divin du décret, voilà le régime nouveau; c'est à cette pratique arbitraire que M. Jules Ferry réduit le gouvernement de la république, d'une république qu'on proclamait pourtant parlementaire et qui devait être, à en croire ses docteurs et ses prophètes, le gouvernement de la liberté elle-même régnant dans la loi tout entière et commandant par la loi seule... Deux fois donc, à la demande de M. Jules Ferry, M. Grévy, qui donne toujours avec une générosité si gratuite sa signature, a signé des décrets pour laisser faire par la police d'un ministre ce que le Sénat refusait de laisser faire au nom du législateur : en 1880, un décret pour expulser des religieux coupables de servir Dieu avec la vieille foi de la France; en 1883, un décret pour expulser des princes, coupables de servir la patrie sous le drapeau que l'Alsace-Lorraine attend. Ainsi, deux fois, avec le consentement du Président de la république, M. Jules Ferry se sera joué de l'autorité du Sénat par des décrets. L'un et l'autre ne sauraient se dissimuler qu'en décrétant des actes jugés illégitimes par le Sénat et qu'il n'a pas voulu rendre légaux, ils ont violé, chacun à sa manière, leur devoir constitutionnel; leur exemple peut, ce semble, encourager ces républicains qui, moins respectueux encore, prétendent qu'il faut changer l'imparfaite Constitution de 1875 et supprimer le Sénat. Quant à M. Jules Ferry, que son tempérament ou

son mauvais génie, sa mauvaise fortune, la puissance implacable et inéluctable que M. Challemel-Lacour a si ingénieusement appelée « la fatalité politique », habitue à usurper sur les lois par des décrets, plaignons-le : il a inauguré son ministère par une iniquité autant que par une illégalité. Commise avec l'aide du général Thibaudin, elle lui assure peu de gloire. Lui assurera-t-elle beaucoup de bonheur?

Dans sa déclaration ministérielle, M. Jules Ferry avait promis de retirer « immédiatement » aux princes leur emploi d'officiers, en vertu de la loi même du 19 mai 1834 ; il a été fidèle à sa promesse; il peut s'enorgueillir de sa loyauté! Ce coup de main brutal, ce tour de force sophistique, on l'a fait vite, très vite : le 22 février, M. Jules Ferry annonçait le décret à la Chambre; le 23, M. Grévy le signait; le 25, le général Thibaudin l'exécutait. A vrai dire, il y avait dans cette rapidité un mouvement qui soulageait leur conscience. Car, quelque subtil casuiste qu'il puisse être, M. Jules Ferry n'a guère pu s'abuser sur la justice et sur la noblesse d'un acte pour lequel il n'a pu trouver, parmi tous nos généraux, qu'un complice, un servant, le général Thibaudin. Ce général était pressé dans sa besogne par des souvenirs qui, tout en lui facilitant l'indignité, précipitaient nécessairement son bon vouloir. Devenu fameux pour n'avoir pas observé sa parole, il était mal préparé par sa pudeur et par sa réputation au soin de prouver exactement qu'il n'était capable et jaloux que d'observer la loi. En outre, il se rappelait qu'à lui-même, en 1871, on lui avait retiré son emploi d'officier. Et pourquoi? Parce qu'il avait manqué à l'honneur pendant ces jours désastreux où la France, ayant perdu la puissance victorieuse de ses armes, n'avait plus à sauvegarder devant l'ennemi que l'honneur, cette antique vertu et ce dernier éclat de ses armées. Certes, c'était là pour le général Thibaudin un titre importun, fâcheux, gênant, en face des trois soldats irréprochables qu'il avait à dépouiller de leurs épaulettes... M. Grévy avait aussi ses raisons pour souhaiter dans l'accomplissement du décret une promptitude expéditive. Secrètement, plus d'un scrupule a pu ou dû inquiéter en lui le logicien, le légiste, le chef de l'Etat. Parmi les républicains de 1848, il avait bien connu Cavaignac et Charras : or tous deux avaient suivi leur carrière en Afrique, sous les yeux d'un prince qui estimait leurs services et qui ne pesait pas leurs opinions; tous deux, malgré leur républicanisme, avaient eu, de grade en grade, l'avancement qu'ils méritaient, protégés qu'ils étaient dans leurs mérites par l'équité toute militaire et toute patriotique de M. le duc d'Aumale; ils l'attestaient hautement, et Charras l'avait même confessé devant l'Assemblée législative, en 1849.

M. Grévy n'a pu l'oublier. Fallait-il qu'il laissât invoquer contre les princes leur crime d'être nés princes? Si le malheur de la naissance est en soi un vice politique, il faudrait donc que M. Grévy expulsât de l'Élysée un de ses nouveaux ministres; il faudrait qu'il retirât le portefeuille de nos affaires étrangères à M. Challemel-Lacour, non-seulement fils d'un failli, mais petit-fils d'un forçat et petit-neveu d'un autre forçat. M. Grévy a l'esprit trop purement démocratique pour faire du préjugé de la naissance un principe d'ostracisme. Au siècle de J.-J. Rousseau et de Beaumarchais, on s'irritait de voir des princes promus capitaines ou colonels par droit de naissance plutôt que par droit de conquête. Comment, au siècle de M. Grévy et de M. Wilson, s'irriter que, parmi la concurrence de tout le monde, des princes gagnent leurs grades de capitaine et de colonel, comme M. le duc d'Alençon et M. le duc de Chartres, par droit de conquête et nullement par droit de naissance. Quel spectacle plus propre à réjouir l'âme d'un démocrate, qui a toujours voulu, comme M. Grévy, l'égalité des citoyens devant la loi et leur libre accession à toutes les fonctions publiques? Et puis, M. Grévy a un frère, maintenant général, que le tort de son origine n'a pas empêché de rester dans les rangs de l'armée, sous l'Empire : Napoléon III n'a pas ordonné qu'on le mît en non-activité pour le punir d'une fraternité trop notoirement républicaine. La responsabilité de ce décret était donc bien lourde pour M. Grévy : il la porte tout entière devant l'histoire, puisque c'est lui qui a dû, selon la loi de 1834, prononcer la sentence, après un rapport sommaire du général Thibaudin. O ironie ! M. Grévy avait à retirer leur emploi d'officiers à trois princes d'Orléans, « par décision royale, » et, cette prérogative, le roi ne la possédait que parce qu'il était, de par la Charte, commandant en chef des armées de terre et de mer, qualité que la Constitution n'attribue pas au Président de la république. O ironie dans l'illégalité!

Le 24 février, à la Chambre, et, le 1[er] mars, au Sénat, ce décret déjà signé ou déjà exécuté, a été jugé pour jamais par M. le prince de Léon, par M. Paul de Cassagnac et par M. le baron Reille, par M. le général Robert et par M. le duc d'Audiffret-Pasquier. La loi de 1834, ils l'ont tour à tour démontré, n'autorise à priver un officier de son emploi que par une peine disciplinaire, quand il a démérité. S'il n'avait pas de son emploi cette garantie, aurait-il vraiment de son grade la propriété, ce soldat qui, en échange, vous donne sa liberté et sa vie, pour asservir l'une à tant de contraintes, pour livrer l'autre à tant de périls? Car, n'en déplaise à la dialectique du général Thibaudin, supprimer l'emploi, c'est annuler la propriété; et l'officier qui n'a plus pour subsister dans l'inaction

que les deux cinquièmes de sa solde, peut mourir de faim. L'officier ne perdra son emploi « qu'à titre de punition », disait le maréchal Gérard. « Les emplois appartiennent au roi, mais il est du devoir de la royauté de ne disposer de ces emplois qu'après une enquête », disait de son côté le comte d'Ambregeac. Telle fut la volonté du législateur; telle a été, depuis quarante-neuf ans, la tradition et la pratique au ministère de la guerre. La loi de 1834 a eu dans l'ordonnance du 18 septembre de la même année son commentaire consacré : depuis le maréchal Soult jusqu'au général Billot, pas un ministre de la guerre qui n'ait rappelé aux inspecteurs de l'armée qu'on ne pouvait retirer à un officier son emploi, durant trois années, que pour faute de conduite, ou pour faute de capacité, ou pour une faute commise dans le service. Eh bien! M. le général Billot a déclaré que, de ces trois griefs, on n'en pouvait produire un seul contre les princes, et le général Thibaudin, si fertile que soit son imagination, ne l'a pas pu lui-même. Toutes les formalités prescrites par le législateur de 1834 auront été négligées par ce Jacobin complaisant : on n'a point procédé à une enquête; les chefs de M. le duc de Chartres et de M. le duc d'Alençon n'ont pas été interrogés. Le général Thibaudin n'a cité aucun fait. Il s'est contenté d'affirmer que « l'opinion publique » s'était « émue ». Et de quoi s'était-elle « émue », cette « opinion publique » dont l'émotion était ignorée de tout le monde avant le manifeste du prince Napoléon? Elle s'alarmait, paraît-il, des « inconvénients » qu'a pour l'armée « la présence » d'officiers qui ont « une situation exceptionnelle ». Autant de mots, autant d'erreurs ou de mensonges. Ces « inconvénients », qui les a signalés? Où et quand? « La présence » des princes n'a rien troublé, dans l'armée; elle y était légale, et, partant, elle n'y pouvait pas être « inconstitutionnelle »; de plus, leurs grades étaient incontestés, leurs mérites reconnus. Non seulement une loi les avait sacrés soldats français, une loi les avait salués officiers français, mais ils subissaient toutes les obligations du droit commun dans leurs régiments, et le général Thibaudin lui même, en affirmant qu'il n'avait pas besoin d'une loi nouvelle, d'une loi exceptionnelle, a constaté qu'on ne pouvait leur appliquer que la loi ordinaire : assimilés à tous les autres officiers, ils devaient être traités comme eux, avec la même égalité, selon le droit commun; ils ont donc été traités injustement, abusivement, arbitrairement, par le général Thibaudin. En quoi les princes ont-ils, comme il n'a pas craint de l'assurer, « amoindri » autour d'eux « les grands principes de la subordination militaire et de l'unité de la discipline », eux qui sont venus volontairement s'incliner sous le drapeau et modestement se soumettre à tous les ordres des chefs

que la république leur a donnés? Est-ce « le colonel d'Orléans », devant le général Billot? Est-ce « le capitaine d'Orléans », devant le colonel Brugère? Enfin, alléguer la visite du 5 août 1873, est-ce donc alléguer un grief militaire qui permette d'appliquer formellement à ces princes la loi de 1834? La phraséologie du général Thibaudin a beau s'enfler : elle est vide; ses raisons sont fausses, vaines, illusoires et dérisoires. La loi de 1834 n'a été entre ses mains qu'un prétexte, une apparence. Les proscripteurs qui l'avaient choisi pour être dans l'armée l'exécuteur de leurs hautes œuvres ont commandé; il a obéi; c'est leur volonté qui a été sa loi. A quoi bon déclamer ou équivoquer? Telle est toute la vérité. Il a osé faire, malgré la loi de 1834, ce que ni M. Ballue, ni M. Lockroy, ni M. Barbey n'avaient espéré faire faire à un général, sans une loi spéciale : la république doit des lauriers à ce général révolutionnaire!

Voilà l'armée à la merci de nos politiciens républicains. Le ministre de la guerre est maître de retirer à tout officier son emploi, quand il lui plaît; peu importe que l'officier serve bien ou mal; l'emploi est à la discrétion du gouvernement. C'est la doctrine du général Thibaudin, il l'a professée à la tribune du Sénat. Ainsi, 38 000 officiers pourront, sans enquête, être mis en non-activité, dès qu'un délateur, dans leurs rangs ou hors de leurs rangs, les aura dénoncés sur la foi de ce juge souverain, « l'opinion publique », dont le général Thibaudin a, l'autre jour, proclamé la toute-puissance militaire. Ils vivront sous le régime de la peur, et la crainte qu'excitera dans leurs esprits la suspicion politique qu'ils sentiront autour d'eux ne troublera pas seulement leur union, elle affaiblira la discipline et la force de l'armée. Parce qu'ils ne sont pas de famille royale, il ne faut pas qu'ils se flattent d'avoir un sort plus sûr que celui des princes : il y eut bien d'autres victimes que les princes parmi les suspects que les Thibaudin de la Terreur ont guillotinés. Après la catégorie des princes officiers, à qui on n'a pu reprocher que « leurs actes de naissance », il y aura la catégorie des officiers monarchistes. Oui, après les princes, il y aura bien d'autres officiers dont un Thibaudin osera dire, en compulsant les annales de leurs pères, qu'ils sont « une protestation vivante contre le pouvoir actuel. » A l'un on reprochera son nom aristocratique, ses alliances, ses amitiés; à l'autre, une roture qui n'a pas assez de civisme; à celui-là, sa religion; à celui-ci, le peu de culte et de vénération qu'il témoigne aux dieux ou même aux demi-dieux de la république. N'est-ce pas hier qu'on punissait le général Brincourt, pour avoir laissé assister ses soldats à une fête réputée « cléricale », où l'acteur Coquelin récitait un de ses monologues? N'est-ce pas hier qu'on punissait le général Lamo-

relle, pour n'avoir pas contremandé son bal dans la journée sainte, dans la journée nationale où M. Gambetta fut enterré? N'est-ce pas hier que les pamphlétaires et les clubistes de la « vraie république » demandaient « l'épuration » de l'armée? On arguera du moindre délit contre les officiers suspectés : nos Jacobins sont experts dans cet art. Quant à l'instrument, ce sera cette même loi de 1834, avec laquelle le général Thibaudin vient de sévir contre les princes : on a frappé les princes officiers, à l'aide du droit commun; on ne pourra pas moins facilement, à l'aide du droit commun, frapper les officiers qui ne sont pas princes. Sans doute, ces officiers ont en leur faveur une promesse, presque un serment du général Thibaudin : pour les rassurer, il a protesté de sa « justice », devant le Sénat. Il s'est indigné contre les incrédules qui ne s'y fiaient pas. Il s'est écrié : « Pour qui donc nous prenez-vous? » L'histoire répondait au loin : « Pour un parjure ! » M. le duc d'Audiffret-Pasquier, dans un discours tout vibrant de cette éloquence vengeresse dont il a comme le génie, a répondu : « Je vous prends pour un homme qui fait ce que d'autres n'ont pas voulu faire, et cela ne me rassure pas. » Ce sera aussi le sentiment de l'armée. Oh! cette armée à laquelle, depuis douze ans, nous avons remis toute l'espérance de la France malheureuse et consacré tant de sollicitude, que devient-elle sous cet indigne et changeant régime de la république? On lui donne comme chef un Thibaudin, non parce qu'il est le plus capable de l'organiser pour la victoire et de la diriger devant M. de Moltke, mais parce qu'il est le seul capable de proscrire sans souci, sans scrupule, trois officiers, trois princes dont les aïeux ont créé la vieille nationalité de la France. On l'outrage, on l'insulte, cette armée si loyalement française, en osant croire qu'il suffit d'un regard ou d'un mot de ces princes pour corrompre en elle l'amour du devoir. Mais, vous-mêmes, vous qui l'appelez « l'armée de la république » et qui gourmandez si arrogamment ceux qui l'appellent dans la simplicité de leur patriotisme « l'armée de la France », vous-mêmes, est-ce que vous n'altérez pas en elle la notion suprême de son devoir, quand vous nous la représentez comme une armée politique, comme une garde prétorienne ou janissaire du gouvernement républicain? Cette armée, qui, pendant tout un siècle de révolutions et malgré tant de spectacles démoralisants, n'a pas encore appris à conspirer, à former des bandes de prétendants et de factieux, elle avait su rester étrangère aux haines et aux convoitises des partis; elle avait su, parmi toute cette confusion de leurs doctrines et toute cette mêlée de leurs ambitions, garder une tradition immuable, une règle certaine, un point d'honneur, un idéal. Elle se croyait faite pour servir, sous tous les

gouvernements, quelque chose de plus cher, de plus noble, de plus durable, de plus nécessaire que le pouvoir qui règne, c'est-à-dire l'immortelle puissance de son pays, l'immortelle personnalité de sa race et de sa nation, la patrie; et c'est cette forte croyance, devenue la croyance commune et constante de toute l'armée, qui était le principe même de sa discipline aussi bien que l'inspiration de son courage. Nos officiers, quelle que fût la diversité de leurs préférences civiques, n'avaient qu'une cause et qu'un drapeau : ils n'étaient tour à tour les serviteurs ni de la monarchie, ni de l'empire, ni de la république, ni de telle dictature, ni de tel principat; ils étaient toujours les serviteurs de la France et d'elle seulement, en quelque temps et en quelque lieu qu'ils dussent se battre. Ils se contentaient d'être des soldats dociles à la loi et dévoués à la France. En un mot, bien au-dessus des trônes que nos partis érigent ou renversent, ils ont une sorte d'autel de la patrie et de la gloire, où l'image de la France se dresse seule devant leurs regards; vous voulez maintenant qu'ils la remplacent par celle de la république. Prenez garde : vous n'aurez bientôt plus d'armée française; vous aurez une armée comme il y en a une dans les républiques espagnoles de l'Amérique...

Trois princes d'Orléans ont donc été mis en non-activité. Ainsi l'anra voulu la justice de la république. Le prince Napoléon, qui n'a ni du général le titre ni du soldat le cœur, mais qui s'évertue à être tout à la fois le tenant républicain et le champion césarien du droit plébiscitaire, fait afficher une nuit un manifeste, un article de journal. Et ce sont les princes d'Orléans, généraux et soldats par prédilection et de métier, qui sont punis! Parce qu'un prince Napoléon a conspiré sur les murs de Paris ou de Cognac, on les expulse des rangs de l'armée! Quelle qu'en ait été leur douleur et bien qu'ils sentissent cette iniquité comme une véritable infortune, ils l'ont subie en silence, avec toute l'impassible dignité que donne le respect de la discipline : ils sont sortis simplement, correctement, des rangs d'où le général Thibaudin les exilait, et, pas plus qu'ils n'ont proféré un murmure, ils n'ont permis autour d'eux un seul signe d'indignation et de protestation. A deux heures de la nuit, on notifiait à M. le duc de Chartres le décret qui le proscrivait de son régiment; vers sept heures du matin, à M. le duc d'Alençon; le général Thibaudin aurait bien voulu reprendre à l'un le drapeau, à l'autre son épée, dans une ombre qui cachât bien l'opération; ce brave est un prudent! Les derniers adieux des deux princes ont été tout militaires; leur seul regret, c'était de partir avant d'avoir pu combattre avec leurs compagnons d'armes; leur unique conseil, c'était que leurs compa-

gnons d'armes ne se laissassent jamais diviser et troubler par la politique. Le général Thibaudin n'aura rien pu leur reprocher, même sous le coup de l'arbitraire; leur supériorité reste intacte. Une lettre a suffi pour M. le duc d'Aumale, à Chantilly. Il n'était qu'en disponibilité; il aurait pu et dû, dans une guerre, recevoir demain un commandement quelconque. On a voulu prévoir et prévenir un tel mal, dans l'intérêt de la république; le général Thibaudin eût cru trahir ses devoirs de ministre et de républicain, en permettant que les talents de M. le duc d'Aumale pussent servir la France, à la frontière; il lui a retiré, à lui aussi, son emploi, éventuellement. Derrière le cercueil du général Chanzy, les généraux se montraient naguère M. le duc d'Aumale et le désignaient à haute voix comme le plus capable de mener sous les murs de Metz ou de Strasbourg une armée victorieuse. Suffrage inutile! Les généraux qui avaient eu à juger les services de M. le duc de Chartres et de M. le duc d'Alençon demandaient, pour l'un les épaulettes de général, pour l'autre celles de chef d'escadron; il y avait même trois ans qu'ils demandaient pour M. le duc d'Alençon cette récompense si bien due. Suffrages inutiles! Un Thibaudin n'en saurait avoir cure! Mais ces suffrages des généraux resteront fidèles aux princes dans leur retraite, et la France elle-même, à l'heure du danger, à l'heure de la nécessité, n'en aura pas plus perdu le souvenir que cette armée toute frémissante, témoin impartial de leur vaillant et modeste patriotisme. Ces princes se sont trompés quand ils ont pensé, après tant d'orages, qu'il pouvait y avoir, hors de l'étroite et tumultueuse enceinte d'un parti ou d'un autre, une place pour eux, une place dans les camps, une place devant l'ennemi; cet asile, ils ne l'ont pas même trouvé; la déception est dure, mais l'erreur était noble et généreuse. La France les en consolera. Quant à la république, quelle faute elle aura commise! Ces princes qui n'avaient d'autre ambition que de sacrifier leur vie à la patrie et de servir bien la France, quel que fût leur grade, donnaient à la nation un exemple salutaire, en lui attestant que le poste du soldat était pour eux le plus beau, le meilleur, le plus enviable. Ils élevaient, devant la nation, l'idée même du service militaire. Ils honoraient l'armée par leur émulation comme par leur choix, et, certes, la république pouvait s'en féliciter pour elle-même autant que pour la France : il était bon qu'un peuple si ombrageux et si égalitaire, si fier et si soupçonneux dans sa démocratie, vît les petits-fils d'Henri IV servir auprès des fils du laboureur et du commerçant; il était bon que l'étranger vît réunis sous nos armes nouvelles tous les Français, quelle que fût leur origine et quelque sang qu'ils eussent à répandre. Ni patriotiquement, ni

politiquement, les maîtres de la république n'ont voulu en constater le profit. Soit; c'est à leur république seule que leur faute aura nui, nous les en avertissons...

« Au travail! » se sont écriés, après cet exploit du général Thibaudin, les gens sérieux du parti républicain. C'est un cri qui leur est devenu habituel, depuis deux ans, après chacune de nos agitations parlementaires ou gouvernementales, après chacune des grandes et nombreuses tempêtes qui ont soufflé dans la Chambre; et néanmoins, depuis deux ans, nos réformateurs, ces candidats féconds et ces députés impuissants dont M. Barodet a compté les programmes et M. Camille Pelletan recensé les vœux, n'ont encore ni su ni pu se faire de ce cri une devise, une maxime. Pendant quarante-cinq jours, la république n'a travaillé, dans la Chambre, qu'à l'expulsion civile ou militaire des princes. Pendant quarante-cinq jours, pas une loi qu'on puisse dire élaborée, ni définitivement, ni même sommairement. C'est parmi des législateurs distraits, indifférents, que la loi municipale a été votée en première lecture. Et quelle loi! quelle inexpérience ou quelle imprévoyance chez les Lycurgues radicaux qui en ont imaginé les prescriptions incohérentes! Il n'y a qu'une logique qui ne leur ait pas manqué dans cette loi : c'est celle de leur fureur irréligieuse. Grâce à M. Jules Roche et malgré Mgr Freppel, ils ont décidé de retirer aux fabriques le produit des pompes funèbres et de rendre facultatives pour les communes les dépenses actuellement obligatoires de leur budget des cultes. On devine sans peine leur dessein : appauvrir le catholicisme, affamer le prêtre, et, avec ces procédés, préparer la séparation de l'Eglise et de l'Etat, pour mieux ruiner séparément l'Église. Dans le débat où M. Jules Simon, avec une si merveilleuse éloquence, avec tant d'âme et d'art, avec tant de courage et d'esprit, avec tant de bon sens et tant de bonne foi, défend en ce moment au Sénat la liberté d'association, ce même dessein d'irréligion se dissimule mieux; il est visible pourtant. Est-ce un autre sentiment qui dicte à M. Tolain et à M. Corbon leurs véhémentes diatribes contre ces congrégations dont ils méconnaissent avec tant d'aveuglement les services intellectuels, les services charitables, les services nationaux, tous ces titres glorieux pour la France et doux à l'humanité que M. Chesnelong a remis sous les yeux du Sénat, dans un tableau si lumineux, si éclatant? Est-ce sous l'empire d'un autre sentiment qu'ils s'obstinent, malgré tant de souvenirs et d'enseignements, à nier que la science soit compatible avec la religion et que la société moderne puisse rester une société chrétienne? Est-ce sous l'empire d'un autre sentiment qu'ils refusent de s'apercevoir, eux démo-

crates, que s'il y eut jamais dans ce monde le modèle d'une république parfaitement démocratique, disciplinée par une idée toute-puissante en même temps que par une volonté libre, c'est justement l'Eglise, et, au sein de l'Église, la congrégation? Et quand, plaçant par-dessus la liberté de la conscience un dogme de l'État, un dogme qui nous ordonnerait de croire que le citoyen n'a pas le droit de se soumettre religieusement à un autre homme, M. Waldeck-Rousseau distingue l'association et la congrégation pour refuser à celle-ci la liberté qu'il refuse à celle-là, comme si la liberté qui règne dans la conscience et qui prend Dieu pour maître, par un contrat sacré, était moins pure que la liberté qui prétend régner dans la raison seule et qui prend un industriel pour patron, un philosophe pour directeur, un économiste pour guide ou un tribun pour chef, par tel ou tel contrat civil, est-ce que M. Waldeck-Rousseau veut autre chose qu'autoriser l'association laïque et interdire la congrégation religieuse? N'est-ce pas encore une partie du dessein formé par les ennemis du christianisme ou plutôt de la religion même? Ce débat n'est pas fini. M. Waldeck-Rousseau et son parti espèrent empêcher, au Sénat, le vote de cette loi si sagement proposée par M. Dufaure et si fermement présentée par M. Jules Simon. Il est au moins certain que nos gouvernants en pourront empêcher le vote, à la Chambre. En attendant, le ministère a eu le bonheur d'ajourner un vote redoutable, celui de la révision. M. Jules Ferry a triomphé de M. Barodet, de M. Andrieux, et, ce qui était plus difficile, de M. Clémenceau. On peut même dire qu'il a triomphé de lui-même et de ses collègues; car, tous ensemble ils avaient reconnu, l'an dernier, soit dans des harangues retentissantes, soit par leurs votes, la nécessité de reviser partiellement la Constitution. M. Jules Ferry a eu trois cent seize voix de son côté, dans ce débat. La majorité qui lui obéit est compacte. Il a de la vigueur et de la ténacité, assurent ses admirateurs. A l'œuvre donc! Nous avons un ministère « fort » que M. Challemel-Lacour orne de ses mérites devant l'Europe et dont le général Thibaudin porte le glaive exterminateur, devant l'armée. Ce ministère a la vague promesse d'une longue destinée, laquelle pourrait bien, selon le rêve de M. Jules Ferry, mesurer une durée de dix-huit mois. A l'œuvre! Voilà enfin « l'ère de la prospérité », cette ère tant de fois prédite, qui peut commencer pour la république!...

M. Jules Ferry n'aura pas seulement à refaire, avec l'assistance de M. Challemel-Lacour, l'honneur de la France dans le monde : tâche considérable et qui voudrait beaucoup de temps; devoir pénible et qui voudrait beaucoup de talent. Il aura d'abord à remettre un peu d'ordre dans nos affaires étrangères. Politique internatio-

nale, politique coloniale, tous les efforts de notre puissance extérieure sont aujourd'hui incohérents, désordonnés, aventureux. Au Sénégal, au Congo, à Madagascar, en Cochinchine, au Tonkin, comme dans tout l'Orient et comme en Europe, la république administre nos intérêts, règle nos relations et mène ses expéditions, avec la même anarchie qu'à l'intérieur : ce n'est pas seulement la constance qui lui manque, c'est la clairvoyance; ce n'est pas seulement l'esprit de suite, c'est la conception d'un plan. Nous ignorons quel accord M. Gladstone, en revenant de Cannes, a pu conclure avec M. Challemel-Lacour, dans le colloque qu'ils ont eu au palais du quai d'Orsay. M. Gladstone aime à parler et il a un peu dans l'imagination le goût du chimérique. Toutefois, depuis qu'il a entrepris sous couleur de pacification sa conquête demi-humanitaire et demi-anglaise de l'Égypte, M. Gladstone est muet comme le sphinx ou bien son langage est mystérieux comme celui d'un grand-prêtre de Memphis pour le peuple. Nous savons seulement, par le discours qu'il a prononcé lundi à la Chambre des Communes, que l'Angleterre ne retirera d'Égypte son armée que quand le pouvoir du khédive sera bien consolidé, quand la sécurité sera bien rétablie au Caire et quand la liberté de la navigation sera bien garantie sur le canal de Suez. Mais la date à laquelle ces bienfaits seront assurés pour toujours, Allah seul la connaît, Allah et lord Granville. Jusqu'à cette date indéterminée, la France continuera-t-elle à rester à l'écart, à se taire, à s'abstenir de toute négociation, dans ces affaires d'Égypte? M. Challemel-Lacour ne l'a pas dit. Il semble, lui aussi, avoir son secret. Cependant, à une question discrète de M. le duc de Broglie qui l'interrogeait sur nos affaires de Tunisie, il a répondu que la France occupait la Tunisie « à titre définitif » et qu'une seule nation résistait encore à la demande française de supprimer à Tunis le régime des capitulations. Si la France occupe « à titre définitif » la Tunisie, le protectorat n'est donc que le commencement de l'annexion? Et si la nation qui résiste, c'est l'Italie, comme on le suppose, l'Italie n'est-elle pas informée indirectement et officieusement, par cette parole de M. Challemel-Lacour, que son opposition suffit pour entraver la réorganisation judiciaire de la Tunisie, à moins que la France n'obtienne son acquiescement par l'offre d'une compensation? Il nous semble que M. Challemel-Lacour est un diplomate un peu imprudent : il favorise ainsi et même il stimule l'ambition de l'Italie à Tripoli. Il y a surtout une précaution que M. Challemel-Lacour devra prendre soigneusement, dans ses prochains discours ou dans ses dépêches : ce sera de ne pas trop témoigner sa vieille et libérale indulgence à ces socialistes et à ces

révolutionnaires qu'il a pu connaître à Genève, qui agitent depuis quelques semaines une des provinces de l'Espagne et qui préludent à certains coups en Italie. M. de Bismarck est attentif au radicalisme de notre régime républicain. S'il veut bien que la république trouble la France, il a moins de magnanimité, moins de sérénité, quand la propagande de nos anarchistes se répand par delà nos frontières : il redouble alors ses soins pour isoler de plus en plus la France parmi les monarchies de l'Europe. Que M. Challemel-Laçour étudie surtout les nouvelles lettres que l'empereur d'Allemagne et Léon XIII viennent de s'adresser l'un à l'autre, dans leur commun désir d'apaiser le « kulturkampf ». Cet apaisement s'opère avec quelque lenteur; il s'opère pourtant. Eh bien! si la guerre religieuse s'aggrave en France, pendant qu'elle diminue et cesse peu à peu en Allemagne, M. Challemel-Lacour pourra-t-il donc ne pas s'en alarmer pour nos intérêts nationaux en Orient? Ne sait-il pas qu'en Orient la « clientèle catholique » de la France lui est disputée avec une jalousie de plus en plus âpre par l'Italie, par l'Autriche, par l'Allemagne elle-même? Et, dès lors, pourrait-il croire qu'il n'y ait rien de précieux, rien d'efficace, pour la France, dans cette amitié du Pape que, d'un cœur si léger, les hommes d'État de la république semblent vouloir perdre, comme s'il importait peu que la France rompît cette attache tant de fois séculaire et se privât de ce dernier secours, au milieu d'un monde où, abandonnée de la fortune, elle n'a plus qu'à compter sur elle-même et sur Dieu?

Auguste Boucher.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 5, PLACE DU PANTHÉON.

LA

GARDE NATIONALE DE PARIS

1789-1792

Les événements de la révolution française sont déjà masqués par des légendes, non des légendes spontanées comme celles que se transmettent, en les colorant, les bardes des peuples à imagination rêveuse, mais des légendes fabriquées à la main. Quelques-unes sont assez factices pour mériter le titre de fourberies, comme celles du tambour Barra et du vaisseau *le Vengeur*. On pourrait trouver l'origine de celle de la garde nationale, non dans la supercherie, pas davantage dans la poésie, mais dans la vanité.

Les gens de Paris, qui se plaisent à se donner raison, à se fier en leur esprit, à vanter leur valeur, ont laissé venir avec indulgence la fable d'un peuple généreux qui s'arme pour le droit. Distribuez des fusils et des cartouches, et la loi sera aussitôt respectée : ce sont les amateurs de la garde nationale qui le disent.

Également nuisibles ont été l'admiration pour les rhéteurs de cette époque et l'illusion sur les volontaires de 1792 : elles sont parmi les causes de nos désastres récents. Si on nous avait répété plus souvent que ces géants de la Convention sont devenus les flatteurs des institutions impériales, si on nous les avait montrés dans leur âpreté pour obtenir une petite sous-préfecture ou un petit tribunal, si, au lieu de dire Merlin de Douai, on avait dit le comte Merlin, et au lieu de l'abbé Grégoire, le comte Grégoire, que de gens autour de nous auraient été moins tentés de les imiter et auraient moins exclu le bon sens de leur vie!

De même, si on ne nous avait pas caché le rôle du comité d'officiers qui dirigea sur la Champagne les cent cinquante mille hommes de la vieille armée de Louis XVI, de l'armée que le maréchal de Ségur avait réorganisée pour les campagnes d'Es-

pagne et d'Amérique, si on avait voulu expliquer que les volontaires ont commencé par apporter le désordre, comme l'a prouvé M. Camille Rousset, puis ont mûri sous le sac et se sont lentement transformés en troupes régulières, nous n'aurions pas entendu tant de phrases sur la levée en masse et la nation armée.

La légende n'est jamais inoffensive, elle fausse le jugement, elle substitue un paganisme à la science, elle pave l'esprit d'idées vulgaires. En se reportant aux sources, on peut voir ce que fut dans la réalité la garde nationale de Paris.

I

LES PREMIERS MASSACRES

A Paris, le comité des électeurs avait survécu aux élections. Il s'était constitué à l'Hôtel de Ville sur le modèle de l'Assemblée nationale de Versailles. Il avait demandé une armée : son vœu fut docilement transmis au roi par l'Assemblée nationale [1]. Le roi avait d'autres intentions. Le 11 juillet 1789, il remplaça ses ministres par un cabinet que formèrent le baron de Breteuil et le maréchal de Broglie. Paris répondit au roi par une insurrection.

L'insurrection avait trois sortes de troupes : la cohue des pauvres gens, affamés, galeux, loqueteux, qui voyaient seulement quelques heures de pillage et d'ivresse; la bande des gens de basoche et de chicane qui entraînaient les badauds de quartier et les courtauds de boutique; enfin les réfractaires de l'armée royale. Les gardes-françaises, un régiment de dragons et deux d'infanterie prirent parti pour l'émeute [2].

Les charges de cavalerie de Royal-Allemand sont repoussées par les soldats rebelles; les pauvres se ruent au pillage; les gens de basoche ouvrent des listes pour que les bourgeois se forment en garde nationale, en « considérant que la garde ordinaire de la ville reste spectatrice du désordre [3] ». Dès le 13 juillet, l'autorité royale est détruite à Paris, la garde nationale est constituée. Pour cette armée improvisée il faut des fusils : le procureur Ethys de Corny [4] annonce qu'il y en a trente mille dans les caves des Invalides, chacun y court, les soldats invalides ouvrent les portes, mènent à

[1] Le 8 juillet 1789.
[2] Sybel, d'après Loustalot et lord Auckland.
[3] Manuscrits, coll. B. Fillon, nº 485.
[4] Carlyle.

leur arsenal. Le marquis de la Fayette est nommé par acclamations commandant en chef[1]. Voilà la garde nationale de Paris.

Le lendemain, 14 juillet, les gardes-françaises mènent les ouvriers des faubourgs à l'attaque de la Bastille : Louis Tournai et Aubin Bonnemère, anciens soldats du régiment Dauphin, coupent les chaînes du pont-levis; les sergents Élie et Hulin amènent l'artillerie des gardes-françaises, pendant que le badaud parisien parle d'amasser de la paille pour incendier les tours et de lancer par des pompes des mélanges de phosphore et de térébenthine[2]. De jeunes gentilshommes louent les fenêtres des maisons voisines, y mènent leurs maîtresses pour admirer le coup d'œil. Les soldats assiégeants promettent, « foi d'officier », que les défenseurs auront la vie sauve; ils les font défiler à travers la foule. Hulin, qui aura plus tard le malheur d'accepter le rôle le plus bas que puisse choisir un malfaiteur, celui de juge servile, jeune maintenant, espère sans doute sauver le gouverneur; les hommes des faubourgs l'arrachent de ses mains, le déchirent, ne font place qu'à un cuisinier qui s'avance avec un sabre de dragon pour lui trancher la tête. Le sabre s'ébrèche; le cuisinier prend son couteau de poche, désarticule les vertèbres, « Ce couteau était bien petit, remarque dans l'enquête un juge du Châtelet. — Oui, mais mon métier m'en a donné l'habitude. »

Il met sur une pique la tête du gouverneur pendant qu'on égorge de même M. de Losne-Salbray, major de la Bastille, M. de Miray, aide-major, M. de Persan, lieutenant : on arrache leurs entrailles avec les doigts, on se dispute des touffes de cheveux[3], on porte ces débris à l'Hôtel de Ville, on fraternise dans le trajet avec la bande qui vient d'assassiner le prévôt des marchands. Sept têtes sont promenées par la rue sur des piques, comme les étendards des vainqueurs.

Où sont en ce moment les gardes nationaux? Le surlendemain seulement, le comité de l'Hôtel de Ville reconnaît que « cette réunion de citoyens déjà célèbres par leur courage » ne serait pas aussi utile qu'on l'avait espéré « si elle restait sans ordre et sans discipline[4]. » Aussi il lui donne une cocarde. Toutes les compagnies des gardes-françaises furent en même temps incorporées dans la garde nationale de Paris. Les gardes-françaises reçurent, comme premier salaire de leur défection, le partage de la masse accu-

[1] Il signe, dès le 14 juillet, un laisser-passer pour son aide de camp. (manuscr. coll., B. Fillon, nº 480.)

[2] Carlyle.

[3] Poisson, *l'Armée et la Garde nationale*, t. I, p. 51.

[4] *Mémoires de la Fayette*, fragment publié dans les *Mémoires de tous*, t. IV, p. 38.

mulée depuis l'origine des régiments, plus tous les effets préparés en magasin, plus la valeur de leurs casernes qui furent censées leur appartenir et que la Commune leur paya 1 030 000 livres. Enfin, après cette distribution, on leur alloua une solde journalière [1]. Ainsi le noyau de la garde nationale est formé par des soldats qui ont manqué à l'honneur militaire. On pense assurer le respect de la loi avec des hommes qui viennent de violer leur devoir. Se fier à des soldats qu'une révolte de caserne a déshonorés, c'est s'exposer sans défense à de nouveaux crimes.

Il eût été peu logique, du reste, d'égorger, comme on venait de faire, le prévôt des marchands et d'épargner l'intendant de Paris. L'intendant de Paris fut suspendu par le peuple à une lanterne, il mourut dans un supplice lent au milieu des imprécations et des chansons : « Il a bu le sang de la veuve et de l'orphelin »; des hommes le disaient, les autres le croyaient. Le ministre de la marine put être préservé par la garde nationale jusque dans les salles de l'Hôtel de Ville, mais là le peuple s'entassa pour le condamner. On avait posé une chaise sur une table, on y avait assis ce vieillard de soixante et quatorze ans : autour de lui gardes nationaux et émeutiers hurlaient avec la même frénésie. Un moment, la Fayette, qui a pu pénétrer dans la salle, réussit à se faire entendre [2]. Consterné de cette scène de sauvages, à demi suffoqué par le dégoût, écœuré par l'odeur, il s'écrie : « Vous m'avez nommé votre général et vous refusez de m'obéir... Le meurtre de cet homme vous déshoreroit, flétriroit tous les efforts que j'ai faits en faveur de la liberté. Vous devez le conduire en prison pour être jugé par le tribunal que la nation indiquera... C'est avec la soumission à la loi que s'est faite la révolution du nouveau monde... » Les gardes nationaux qui pouvaient entendre leur général semblaient se calmer, mais « à l'extrémité de la salle les esprits n'étaient pas si bien disposés ». Trois fois la Fayette reprit la parole, avec courage, avec colère, mais dès qu'il avait reconquis un peu d'autorité, une irruption de nouveaux venus le serrait dans la salle, l'écartait du vieillard; la table fut renversée, la chaise, la victime, roulèrent. « M. de la Fayette a prononcé à haute voix : *Qu'on le conduise en prison...* », les Parisiens avaient déjà saisi leur proie. Ils l'accrochent à la lanterne de la rue de la Vannerie, jouent longuement avec son agonie, coupent la tête, bourrent de foin la bouche, promènent ce trophée sur une pique [3].

[1] Poisson, *l'Armée et la Garde nationale*, t. I, p. 82.

[2] Procès-verbal publié dans les *Mémoires historiques sur la Fayette*. Paris, an II.

[3] Le 22 juillet 1789.

La Fayette désespéré convient avec Bailly, maire de Paris, qu'il donnera sa démission et ne la retirera que si les gardes nationaux prennent l'engagement d'obéir désormais à ses ordres [1]. La Fayette et Bailly, avec leur douce croyance à l'innocence des hommes, avec leur tendre impatience vers le millénium mystérieux qui va ramener l'âge d'or, sont à une hauteur morale que rendent plus digne d'estime le mot du rhéteur à qui l'on apprend les massacres : « Ce sang qui coule est-il donc si pur? » ou la turbulence bilieuse du barbouilleur de papier qui se fait surnommer le procureur de la lanterne.

II

NAÏVETÉ DES PREMIERS MOIS

« Le peuple, disait la Fayette, n'a pas écouté mes avis, il manque à la confiance qu'il m'avait promise », mais il retire sa démission, il se laisse étourdir par les banquets où l'on célèbre sa popularité, où l'on chante sur l'air : *Mon père étoit pot :*

Quand nous nous trouvons réunis
Dans nos fêtes guerrières,
N'oublions pas, mes chers amis,
Que nous sommes tous frères,
Qu'on soit fusilier,
Chasseur, grenadier,
Cela n'importe guère.
Ne sommes-nous pas
Tous braves soldats
Dont Louis est le père?

Au feu nous courons vaillamment,
C'est la loi de Bellone;
A table nous chantons gaiement,
Bacchus ainsi l'ordonne.
Travaux et combats,
Plaisirs et repas,
Tour à tour ont leurs charmes;
Et le dieu d'Amour
Trouve aussi son tour
Lorsqu'on met bas les armes.

Et dans leurs élans fraternels, les gardes nationaux organisent un bataillon de six cents vieillards et un bataillon d'enfants, ils les

[1] Poisson, *l'Armée et la Garde nationale*, t. I, p. 69.

promènent le dimanche. Déjà, cependant, les collecteurs de l'impôt sont massacrés autour de Paris, le chef des receveurs des dames de Saint-Cyr est tué par le peuple. « Si la garde nationale, écrit un témoin [1], avoit eu plus de vigueur, elle aurait pu le sauver, mais elle manque d'énergie. » Le régiment de Vintimille, qui avait été écarté par les gardes-françaises à l'époque où le roi l'avait dirigé sur Paris, et qui s'était replié piteusement sur Saint-Denis [2], sembla inquiétant aux gardes nationaux de Paris : le gouvernement l'éloigna; aussitôt commença le pillage des richesses de Saint-Denis. Les religieux, qui avaient célébré par une messe solennelle la formation de la garde nationale de Paris, supplièrent la Fayette de les faire protéger [3]. La sauvegarde n'était pas sûre, car, quelques mois plus tard, le gouvernement fait retirer les bijoux [4], ensuite il constate que les objets les plus merveilleux, à Saint-Denis et à Montmorency, ont été emportés, mutilés ou détruits. Après avoir décrit ce qui n'existe plus, les commissaires ajoutent [5] : « Nous ne parlons pas des monuments en cuivre et en bronze » ; ceux-là avaient servi pour la légende des canons : même les statuettes de Germain Pilon, même la feuille de cuivre qui portait l'épitaphe de Suger. Nos comités belliqueux de 1870 s'inspiraient de ce mythe de la cloche et de la statue converties en canons, pour troubler la défense nationale; on ne leur avait appris ni que le bronze des canons ne comporte pas ces alliages de fantaisie, ni que la vieille artillerie de Gribeauval fut notre seule ressource pendant la Révolution, ni que les pièces fondues avec les produits du pillage furent distribuées aux simples bataillons de la garde nationale. On verra dans quel dépit elles jetteront la Fayette.

Ce qui l'inquiète surtout, au commencement d'octobre 1789, c'est que « des vagabonds étrangers se sont amassés [6] », qu'ils se concertent avec les compagnies soldées de la garde nationale. Il prévoit de nouveaux troubles.

III

LES 5 ET 6 OCTOBRE 1789

Prévenus par la Fayette d'un danger encore inconnu, les ministres font venir à Versailles le régiment de Flandre, pour protéger

[1] Manuscr., Bibl. nat., fonds français, n° 11681, f° 83.
[2] *Ibid.*, f° 82.
[3] *Ibid.*, Arch. nat. K, 164, pièce 6.
[4] *Ibid.*, Bibl. nat., f. franç., 11681, f° 90.
[5] *Ibid.*, Arch. nat. F, 17, n° 1263.
[6] *Mémoires* de la Fayette.

le château. Les officiers du régiment de Flandre sont accueillis dans un banquet que leur offrent les gardes du corps. « On eût volontiers mêlé au vin quelques gouttes de notre sang », crient aussitôt au peuple les parleurs de trottoir [1]; ils ajoutent que la cocarde nationale a été arrachée des uniformes. Cette niaise légende de la cocarde a été accueillie dans tout Paris, et si pieusement répétée, que nul ne l'a jamais démentie. Or personne n'avait de cocarde tricolore à arracher :

« Les gardes du roi n'avoient que des cocardes blanches qui étoient leurs cocardes d'uniforme », dépose d'Aguesseau, le major des gardes du corps [2]; quant au régiment de Flandre, il venait de la frontière et avait conservé, comme toutes les troupes des garnisons éloignées, la cocarde blanche [3]; il avait refusé en entrant à Versailles de quitter sa cocarde blanche [4]. Le fameux banquet fut non un grief, mais un prétexte [5] saisi par la garde nationale de Paris, afin d'envahir Versailles. Il est clair que l'invasion était préméditée avant l'arrivée du régiment de Flandre, puisque le régiment n'avait été appelé que pour la repousser.

Cette attaque sur Versailles fut déterminée par deux forces tellement combinées, qu'on a rarement su les distinguer : ce sont les troupes de l'attaque sur la Bastille; le seul changement qu'il y ait eu durant les trois mois écoulés, c'est que les régiments mutinés se sont fusionnés avec la garde nationale. La garde nationale de Paris veut être chargée d'entourer seule le roi. Mais l'autre troupe n'a point changé, celle des déguenillés et des faméliques : son nombre s'accroît des émeutes qu'elle fomente. De tant de journées tumultueuses la principale cause est la famine.

La famine règne en France pendant dix ans [6]. C'est un phénomène économique qu'il ne serait pas difficile d'analyser. Il suffit de rappeler ici, car on doit tenir compte des souffrances en mentionnant les violences, que la misère fut portée à un excès dont on n'avait aucune idée depuis le moyen âge. Plus on s'avance dans la révolution, plus s'élève le prix du grain. Après de longues heures d'attente dans la boue, la femme qui rentre avec quelques onces de pain s'affole en voyant ses enfants aux ventres ballonnés, aux membres grêles. Nul ne peut écrire une ligne sur ces dix années

[1] *Les Héroïnes de Paris*. Bibl. nat. Lb, 39, n° 2411.

[2] Enquête au Châtelet, déposition 212.

[3] Sybel, *l'Europe pendant la révolution française*.

[4] Comte d'Hézecques, *Souvenirs*, p. 305.

[5] Enquête au Châtelet, déposition de Mounier, de Bergasse, etc.

[6] Voy., principalement pour les détails, l'ouvrage allemand de Schmitz, *Tableaux de la révolution française*.

sans avoir ces douleurs présentes à la pensée. Ni pain ni savon, voilà le cri qui s'exhale.

A l'heure du marché, le 5 octobre, quelques femmes de la Halle disent que l'on doit aller à l'Hôtel de Ville pour avoir du pain. Une jeune fille entre dans le poste de la garde nationale, se fait donner un tambour, bat le rappel. Les femmes qui passent sont racolées : ouvrières qui se rendent à l'atelier, dévotes qui entrent à Saint-Eustache, servantes qui arrivent à la Halle. Les plus ardentes pénètrent dans les maisons, en arrachent les femmes, menacent de couper les cheveux à celles qui refusent de descendre. La matinée est pluvieuse. Il est sept heures quand la bande envahit l'Hôtel de Ville. Là, dans le jour blafard des bureaux, ces femmes déchirent les papiers, renversent les encriers, rencontrent l'abbé Lefebvre, qui avait distribué la poudre au peuple le 14 juillet précédent, lui demandent du pain, et comme il n'en a pas, elles le pendent, la corde se rompt, elles oublient l'abbé, elles délivrent une dizaine de voleurs arrêtés dans la nuit, allument des torches, acclament l'usurier Maillard, qui les a déjà haranguées le jour de la prise de la Bastille.

Maillard est dans le secret des projets de la garde nationale; il espère lui livrer le roi en profitant de cette émeute de femmes; il persuade aux femmes que si la Commune, composée de « mauvais citoyens », n'a pas su leur distribuer du pain, elles se feront mieux comprendre de l'Assemblée nationale. *A Versailles!* devient le cri de ralliement; le tocsin sonne à Sainte-Marguerite. On se met en marche. A travers Chaillot défilent, avec les jolies Pierrette Chabry, qui sculpte sur albâtre; Françoise Rolin, la bouquetière, et Rose Baré, la dentellière, les courtisanes comme Élisabeth dite *Beaupré*, comme Théroigne dite *la belle Liégeoise*, qui se tient à cheval, vêtue d'un habit écarlate et suivie d'un jockey à costume rouge [1], et les grasses harengères, et Reine Audu, la fruitière à la gorge puissante, et Marie Goupil, qui a fui son couvent pour suivre ses vices [2], et Rose Lacombe, qui a quitté un théâtre de foire; elles s'avancent dans la boue,

Les yeux tout flamboyants d'une horrible lueur,
Tordant les poings souillés de fange et de sueur,
De la race de l'homme effroyables femelles,
Elles livrent aux yeux leurs bras et leur mamelles [3].

Toute femme qui se trouve devant ce tourbillon est enveloppée,

[1] Enquête au Châtelet.
[2] Elle devint la *mère Duchesne*.
[3] *Les Douze journées de la révolution.*

entraînée. On les voit [1], à Sèvres, « occupées à frapper une femme assez proprement vêtue en casaquin et jupon de toile fond vert et fleurs jaunes, qui refusait de marcher et se jetait à terre en pleurant ». Elles ont compris durant le trajet qu'il ne s'agit plus de solliciter l'Assemblée nationale, c'est le roi qu'elles vont environner, c'est la reine qu'elles auront la volupté de déchirer : « Une a dit : J'en aurai une cuisse; une autre : j'en aurai les tripes; et en disant ces choses plusieurs tendaient leurs tabliers et dans cette attitude elles dansaient [2]. »

A Versailles, elles se divisent : celles qui vont à l'Assemblée nationale se mêlent à la discussion, lisent des adresses : « J'entendis très distinctement, dépose un député [3], l'adresse des galériens de Toulon qui offraient à l'Assemblée leurs bras. » Elles se font donner à manger et à boire [4]. Mais celles qui se rendent au château sont intimidées par le prestige de la royauté; les premières s'assoient sur les marches, crient : « Vive le roi ! Qu'il nous donne du pain ! » Le suisse les fait taire [5]. Mais leur nombre grossit.

Le roi avait choisi cette journée pour chasser à Rambouillet. Prévenu de bonne heure par la Fayette, il était rentré un peu après trois heures. Il demanda à voir quelques-unes des femmes : on lui présenta les plus fraîches. Pierrette Chabry, la ciseleuse de figurines, lui parla au nom de toutes; elle avait dix-sept ans, l'émotion la faisait chanceler. Louis XVI la soutient, l'embrasse, lui fait donner du vin « dans un grand gobelet d'or », lui promet de faire envoyer des provisions dans Paris. Elle sort pour rendre compte aux femmes qui étaient hors la grille. A peine a-t-elle prononcé quelques mots, que les femmes, mouillées et impatientes sur le pavé, accusent ces jeunes filles de s'être laissé tromper par la cour. Aussitôt « la grosse Louison, qui vend de la marée au marché Saint-Paul, et Rosalie, alors aussi vendeuse de la marée [6] », saisissent la jolie Pierrette, lui meurtrissent la gorge avec leurs jarretières; les autres la claquent ainsi que ses compagnes avec les mains et avec les pieds. Elles sont délivrées de leur supplice humiliant par la factrice Babet, qui appelle quelques gardes du corps. Le roi les fait reconduire à Paris en voiture.

Mais déjà sont arrivés les tueurs du 14 juillet et des journées suivantes : Maillard, l'usurier poitrinaire, avec sa bande composée

[1] Déposition, n° 243, de Perrin, avocat.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, n° 201, du baron de Sainte-Croix.
[4] *Ibid.*, n° 90 et autres.
[5] Miot de Mélito, *Mémoires.*
[6] Dépositions de Pierrette Chabry et de Françoise Rolin.

de « bons citoyens, tous sans-culottes, dont la plupart ont perdu leur état »[1]; le cuisinier Desnos, Jourdan dit *coupe-têtes*, Nicolas, le modèle à l'Académie de peinture; plusieurs gardes nationaux en uniforme. La fille Beaupré a vu ces gardes nationaux qui tenaient par le collet un des gardes du corps, l'assommaient à coups de crosse, puis un « homme à grande barbe » qui coupait la tête et la mettait au bout d'une pique. C'est à ce moment que sont assassinés les gardes du corps Deshuttes, neveu de Voltaire[2], de Varicourt[3] et de Savonnières[4]. « Le peuple disait[5] qu'il fallait mettre la tête de la Fayette au bout d'une pique, ces menaces étaient accompagnées d'autres propos injurieux contre ce général. »

La Fayette avait réussi jusqu'au soir à empêcher ses gardes nationaux de s'unir avec les tueurs de Maillard. Il les retenait, l'arme au pied, sur la place de Grève et dans la rue Saint-Antoine. Ses bataillons frémissent sous sa main. Là-bas, à Versailles, c'est jour d'émeute, l'armée fait peut-être feu sur leurs frères; ils vont être suspects à Maillard. Ainsi s'écoule la journée. La Fayette, à cheval au milieu des rangs, entend les murmures, comprend qu'à la nuit tout va partir; il n'ignore pas qu'entre ses gardes soldés et les hommes de Maillard il y a une association intime, tous vivent dans les mêmes bouges, autour des mêmes filles; déplaire à ces anciens gardes-françaises, c'est se donner pour ennemis tous les coupe-jarrets de Paris; on le verra aux massacres de Septembre. La Fayette, dans cette cohue, sûr, s'il reste, d'être abandonné; inquiet, s'il se laisse emmener, de voir sa troupe s'unir aux assassins, jette sa dernière chance sur l'habitude de la discipline militaire et donne l'ordre de la marche sur Versailles, vers quatre heures du soir. Les cris de commandement, le roulement des tambours, restituent l'apparence d'une troupe disciplinée, mais dès Chaillot on quitte les rangs pour boire, on se répand à Montretout, les maisons sont envahies, c'est l'heure du dîner, la pluie continue à tomber. Les factures des fournisseurs qui ont restauré les gardes nationaux, chargés de « chercher le pain à Versailles », vont affluer les jours suivants à l'Hôtel de Ville[6]. A force de s'arrêter dans les villages,

[1] Déposition citée par Mortimer-Ternaux, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 481.

[2] Il était frère de Mme de Villette, la belle et bonne.

[3] Ils étaient quatre frères dans les gardes du corps.

[4] Il ne succomba à ses blessures qu'après quelques jours.

[5] Déposition 90.

[6] Manuscr., Bibl. nat., fonds français; n° 7000, pièce de dépense de 3052 livres 16 sols et 3 deniers, y compris le pourboire du charretier. Il y a parmi ces manuscrits des documents curieux qui ont été négligés par les historiens de la Révolution.

de s'exalter dans le patriotisme, de piétiner dans la boue, les gardes nationaux pénètrent, vers onze heures du soir, dans les avenues de Versailles.

Le peu d'autorité qu'avaient gardée les chefs achève de s'évanouir dans le désordre de cette course nocturne et devant le spectacle que présente Versailles : des femmes demi-nues sous les lanternes, un brasier sur la place d'Armes, des êtres qui se profilent sur la flamme font griller un cheval, s'en disputent les lambeaux; quelques coups de fusil éclatent encore[1]. La Fayette occupe les portes du château, il s'imagine toujours qu'il pourra retenir des déserteurs, comme des soldats disciplinés, par le point d'honneur; il fait appel à la loyauté des gardes nationaux; il leur confie la défense du roi. Il affirme que tout danger est conjuré; il envoie M. de Gouvion, son major général, rassurer les Parisiens privés de leur milice[2]; il se retire en toute sécurité à l'hôtel de Noailles, il s'endort.

A deux heures du matin, le sommeil et le silence couvrent Versailles. On n'entend plus que le pas des sentinelles parisiennes qui montent leur garde aux grilles du château [3]. — « Ce sont les anciens gardes françaises, dit le ministre de la guerre, le roi peut dormir tranquille. »

A cinq heures du matin, M. d'Aguesseau[4], major des gardes du corps, s'avance dans la cour au milieu de ces protecteurs : — « Ce sont, lui crie un homme du peuple, les troupes de la liberté, ce ne sont pas les esclaves d'un despote! »

Un quart d'heure après, il voit ces esclaves s'humilier devant la première sommation du peuple, ouvrir la grille à une troupe d'hommes armés de lances et de piques, qui les flattent, les entraînent, pénètrent avec eux dans le château.

On sait comment les deux gardes du corps, Miomandre et du Repaire, furent percés de coups en défendant la porte de la reine; comment Marie-Antoinette s'enfuit en gardant assez de sang-froid pour dire à la fille de sa dame d'honneur : « N'ayez pas peur, Pauline, restez tranquille[5]. » Elle savait qu'on en voulait à sa vie seulement. Elle eut le courage de se présenter quelques instants plus tard sur le balcon devant ces milliers de fusils tenus par des déserteurs; « elle repoussa ses enfants en arrière et demeura seule sur le balcon ».

On en voulait à sa vie seulement. Ensuite on a été plus féroce. Aussi il paraît équitable de s'arrêter ici sur un épisode que M. Louis

[1] Miot de Mélito, *Mémoires*.
[2] Déposition, 222.
[3] *Ibid.*, 202.
[4] *Ibid.*, 212.
[5] Comtesse de Béarn, *Souvenirs*, p. 36.

Blanc tente d'introduire sans oser l'adopter, mais sans craindre de montrer ou un manque absolu de critique ou une mauvaise foi qui fait pitié.

M. Louis Blanc, dans son *Histoire de la révolution* [1], donne la traduction d'un fragment des *Souvenirs* de lord Holland, où il est dit que Talleyrand a dit à lord Holland que Mme Campan lui aurait dit que, durant cette nuit du 5 au 6 octobre, le comte de Fersen se tenait dans le lit dans la reine; puis il croit qu'un homme de science sauvegarde ses devoirs en ajoutant : « Si des traits empoisonnés ont été lancés contre Marie-Antoinette, il est bon de constater que ce furent des nobles qui les lancèrent. »

Une phrase de Bonze ne tient pas quitte des scrupules scientifiques. Il aurait fallu savoir que cette allégation était déjà réfutée avant que lord Holland la produisît. M. Louis Blanc n'aurait pas dû ignorer qu'elle avait été mise sur le compte de Napoléon par le docteur O'Meara [2], dès 1822, et que Croker en avait démontré l'absurdité, la même année, dans *Quarterly Review* [3]. En 1826, lord Holland l'attribue non plus à Napoléon, mais à Talleyrand, et est en désaccord sur les détails : suivant Napoléon, le comte de Fersen se serait enfui par la fenêtre; d'après Talleyrand, il aurait laissé ses vêtements et se serait retiré près de Mme Campan, qui lui aurait procuré un costume. Sauter d'une fenêtre du premier étage de Versailles n'est pas aisé, surtout quand les yeux d'une foule immense sont fixés avec haine sur ces fenêtres. Se faire cacher par Mme Campan était plus difficile encore, car Mme Campan était à Paris. Elle n'a pu rien savoir, elle n'a rien écrit, elle n'a dû rien dire. Marie-Antoinette est restée de cinq heures du soir à deux du matin avec le roi, la sœur du roi, le président de l'Assemblée nationale, Mme Necker, Mme de Staël, Mme de Beauvau, et une centaine de personnes au nombre desquelles était le comte de Fersen [4].

[1] Les cas du même genre sont très fréquents dans cet ouvrage : voir, par exemple, l'anecdote du serrurier Gamain, réfutée par Mortimer-Ternaux, t. V, p. 538. M. Louis Blanc a trop d'esprit pour être dupe de ces fables, mais il les laisse aller pour les sots. Il n'a aucune idée de ce qu'est une méthode scientifique : pour les journées d'octobre, le témoignage qu'il consulte avec le plus de confiance est celui de Maillard, l'assassin. Il suit en général les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*. On croit que le compilateur de ces mémoires a eu à sa disposition les dossiers de Hardenberg; en étudiant ceux du roi Louis XVIII, j'ai constaté que le compilateur les avait connus; mais M. Louis Blanc n'a pas remarqué des inexactitudes de dates, qui l'ont induit en erreur.

[2] O'Meara, *Napoléon en exil*, t. I, p. 122.

[3] T. XXVIII, p. 257.

[4] Voy. notamment les dépositions 127 du duc de la Châtre, et 177 de M. de Frondeville.

Vers deux heures du matin, la reine, rassurée par la présence, devant les grilles, de la garde nationale, se retira avec ses deux femmes de chambre, Mme Thibault [1] et Mme Auguié [2]. Ces deux femmes se tinrent le reste de la nuit dans le cabinet qui précède la chambre de la reine. A six heures un quart, la reine leur demanda pourquoi on entendait du bruit; elles entrèrent dans sa chambre : « Ce sont, répondirent-elles, les femmes de Paris qui se promènent sous les fenêtres. » Cette réponse faite, elles se retirèrent; puis, « un quart d'heure après », elles entendirent les cris des gardes du corps : « Sauvez la reine! » Elles rentrèrent dans sa chambre et la conduisirent par un passage dérobé auprès du roi.

Le 6 octobre, la garde nationale ramena triomphalement le roi et sa famille à Paris : elle tirait des coups de fusils, stationnait dans tous les villages déjà épuisés de vivres dans la nuit, elle mit plus de six heures à faire le trajet : à travers les rangs, les porteurs de piques venaient présenter devant la voiture royale les têtes de deux des gardes du corps assassinés la veille [3].

La Fayette, déçu une fois de plus dans ses illusions, désolé de n'avoir pas été suivi à Versailles par les bourgeois qui auraient pu mettre obstacle à la trahison des gardes soldés, dit à ses officiers [4] : « Nous sommes perdus si le service continue à se faire avec une aussi grande inexactitude. Les Américains ont quitté sept ans leurs foyers. » Les femmes célébrèrent leur victoire avec intempérance; un pamphlétaire leur conseilla, les jours suivants, de ne plus faire « des quêtes qui les avilissent, de ne jamais boire avec excès [5] ».

IV

FANFARONNADE ET IMPUISSANCE

« Me sera-t-il permis, monsieur le marquis, écrit Bailly, le maire de Paris, à la Fayette [6], de vous *observer* que dans vos bureaux il ne se fait aucune réponse aux différents mémoires que j'ai l'honneur

[1] Déposition 86, de Mme Thibault.

[2] Déposition 114, Mme Auguié y est nommé Augué, par erreur. C'est elle qui, le 10 août, donna 25 louis à la reine, qui avait été volée dans le trajet entre les Tuileries et la salle des séances. On voulut l'arrêter pour ce fait, elle se tua. Sa fille a épousé le maréchal Ney.

[3] Le fait est confirmé par plusieurs témoins. Le plus important de ces témoins est Pauline de Tourzel, qui était dans la seconde voiture avec Mmes de Chimay, de Duras et de la Roche-Aymon.

[4] Allocution publiée dans les *Mémoires historiques sur la Fayette*. Paris, an II

[5] *Les Héroïnes de Paris*, Bibl. nat. Lb, 39, n° 2411.

[6] Manuscr., Bibl. nat., fonds français, n° 11 697, lettre du 20 octobre 1789.

de vous adresser. Je vous prie de donner des ordres pour rendre votre correspondance plus rapide. »

Mais comment les commis auraient-ils été actifs quand les grenadiers étaient indolents? « Dans le district des Capucins-Saint-Honoré, les citoyens refusent de faire leur service militaire et publient hautement leur refus par des expressions indécentes et injurieuses[1] », écrit encore Bailly, ou bien : « Je suis instruit, monsieur le marquis, et je sais même, pour l'avoir observé, que l'on rencontre peu de patrouilles dans la ville de Paris... tantôt un officier et partie des soldats quittent leur poste, plus d'une fois la garde n'a été relevée qu'après plusieurs jours. »

Le zèle ne manquait pas dans les paroles : « Tous, dit d'Arblay, le chef d'état-major[2], tous voulant juger par eux-mêmes, tirant de cent manières différentes, et presque tous des fous absolument. » — « Tous, écrivent-ils[3], nous avons tous promis à la patrie nos armes, à la loi notre soumission, au ciel notre liberté. » On les trouve sans reproche quand il s'agit de grandes phrases, de chansons, de banquets à leur général :

Père sensible, époux fidèle,
Des vrais amis parfait modèle,
Tel est ce héros citoyen.

Mille sentiments héroïques,
Mille vertus patriotiques,
Voilà son véritable bien.

Ou lorsqu'il s'agit de se faire nourrir par la Commune sous prétexte de fêtes nationales, comme dans celle qui fut donnée « en mémoire des citoyens tués à Nancy », où des gardes nationaux reçurent un repas qui coûta 400 livres, dont 24 livres pour « la casse[4] ».

Mais comment les grenadiers auraient-ils pu prendre leurs devoirs au sérieux quand ils voyaient sous leurs drapeaux des déserteurs qu'on leur donnait quelquefois pour chefs? A un officier qui s'est laissé arracher son épée, on paye pacifiquement la valeur d'une épée nouvelle[5]. — « Le nommé Rivière[6], caporal au régi-

[1] Manuscr., Bibl. nat., fonds français, n° 11697, lettres des 20 et 30 octobre 1789 et 4 mars 1790.

[2] Frances Burney's *Diary*, t. V, p 375.

[3] Manuscr., Arch. nat. C. 2, pièce 435 du 18 novembre 1790.

[4] *Ibid.*, Bibl. nat., fonds français, n° 7000, f° 64.

[5] *Ibid.*, f° 40.

[6] *Ibid.*, Bibl. nat. fonds français, n° 11697. Bailly à la Fayette, 7 janvier 1790.

ment de Provence, a été arrêté par la maréchaussée pour être reconduit à son régiment. Ce soldat, lors du siège de la Bastille, a déserté ses drapeaux pour se jeter dans la capitale, où il a servi avec zèle et intelligence. Voulant retourner dans sa province pour s'y marier, la municipalité lui a accordé un congé absolu, et vous l'avez signé. On craint qu'il ne soit puni à son régiment comme déserteur et ayant servi la cause commune. » C'est Bailly qui écrit ces mots à la Fayette. Il dit encore[1] : « Gominard est par son ancienneté dans le grade de sergent au régiment des ci-devant gardes-françaises, le premier sous-lieutenant de la division... il réclame le grade et les appointements de lieutenant, je pense qu'il est de toute justice de lui accorder l'un et l'autre. »

Enfin, comment la Fayette pouvait-il maintenir son autorité sur des troupes d'origines si diverses, quand son major général, M. de Gouvion, [2] était le premier à dire, à propos d'une plainte de Mme de Béthune, à qui on avait enlevé deux fois en une semaine les grilles des soupiraux de ses caves : « J'ai l'honneur d'*observer* à monsieur le maire que je reçois continuellement des réclamations de cette espèce, surtout des personnes qui ont l'habit national en horreur... Il y a trois jours que j'ai reçu une demande de cette nature et qui n'était signée que par des marquis, comtes et barons [3] ». Ou bien au sujet des émeutes de Montmartre : [4] « Quand des hommes veulent se battre et que l'on n'a pas une autorité directe sur eux, je crois que ce que l'on peut faire de mieux est de les abandonner à eux-mêmes. J'ai donc l'honneur de vous proposer de faire retirer les forces que nous avons à Montmartre. » Ou encore [5] : « Il serait peut-être intéressant de laisser quelquefois le peuple abandonné à lui-même, afin de voir jusqu'à quel point on peut avoir confiance en lui... Je trouve dur que les fêtes données au peuple soient toujours troublées par l'aspect des baïonnettes. »

Des baïonnettes ainsi inspirées n'étaient pas redoutables contre l'insurrection. Les canons ne l'étaient pas davantage.

— « Nous avons, dit la Fayette, un grand nombre de pièces embarrassantes pour leur calibre ou leurs défauts [6]. » La garde

[1] Manuscr., Bibl. nat., fonds français, nº 11697. Bailly à la Fayette, 16 novembre 1790.

[2] Il n'était point parent des Gouvion Saint-Cyr. Il saura, du reste, se faire tuer bravement à l'heure des désillusions.

[3] Manuscr., Bibl. nat., fonds français, nº 11697. Gouvion à Bailly, du 18 janvier 1790, datée par erreur 1791.

[4] *Ibid.*, 26 mars 1790.

[5] *Ibid.*, 14 février 1790.

[6] Lettre de la Fayette au corps municipal, le 8 novembre 1790, publiée dans les *Mémoires historiques sur la Fayette*. Paris, an II.

nationale de Belleville réclame deux canons que les habitants ont dérobés au maréchal de Ségur, dans son château de Romainville; la Fayette répond [1] : « Ces deux pièces sont déposées dans les bataillons des Cordeliers et de Bonne-Nouvelle. J'écris en conséquence à ces deux commandants pour les inviter à accéder à la demande de la garde nationale de Belleville. Je ne me permettrais pas, dans les circonstances, de leur ordonner la remise de ces canons. Vous savez, monsieur, combien cette matière est délicate, et je craindrais qu'un refus ne compromît mon autorité. » Cette crainte allait jusqu'à compromettre l'armement. La Fayette avait préparé un plan de refonte des canons de la garde nationale qui étaient tous ou usés, ou de trop petit calibre, ou encloués [2], mais « ce projet qui était très sage a été désapprouvé par les sections; on a été jusqu'à dire que je voulais dégarnir la capitale de son artillerie, en sorte que je l'ai abandonné ». Le premier soin est de « calmer toutes les inquiétudes, et tranquilliser le public toujours prêt à s'alarmer ».

Avec de telles préoccupations, il ne pouvait y avoir ni sécurité ni légalité. Les malfaiteurs se sentent à l'aise.

Les bois sont la propriété la plus attaquée. « Le chapitre de l'Église de Paris se plaint, monsieur le marquis [3], de la dévastation des bois qui lui appartiennent, à Sucy en Brie; il demande que pour l'empêcher on lui accorde un détachement de la garde de Paris. » Puis le maire de Paris apprend [4] que les habitants des villages qui avoisinent le bois de Vincennes « commencent à le dévaster de nouveau et emportent le bois par charretées ». Mêmes réclamations des municipalités de Passy et de Boulogne [5] : « Les dégâts se renouvellent dans le bois de Boulogne. Les personnes qui les commettent sont en grand nombre, et d'autant plus difficiles à contenir qu'*ils* ont leurs parents et leurs amis dans les gardes nationales. » Mais comment pourrais-je empêcher le vol du bois? répond la Fayette [6], « l'été dernier, un détachement a marché dans le bois de Vincennes, les volontaires ont refusé de faire les saisies requises par les officiers de la maîtrise ».

Les approvisionnements amassés par la Commune de Paris ne sont pas davantage en sûreté. « La municipalité, dit Bailly [7], aurait

[1] Manuscr., Bibl. nat., fonds français, 11697. La Fayette à Bailly, 21 mai 1790.
[2] *Ibid.*, 13 décembre 1790.
[3] *Ibid.*, Bailly à la Fayette, 13 novembre 1789.
[4] *Ibid.*, 27 octobre 1790.
[5] *Ibid.*, 7 et 21 novembre 1790.
[6] *Ibid.*, 25 novembre 1790.
[7] *Ibid.*, 5 novembre 1789.

besoin d'un détachement sûr pour protéger le commerce des blés »... « La municipalité[1] a établi, à la communauté de l'Enfant-Jésus, un magasin où elle conserve une quantité considérable de riz, et quelquefois des blés; il s'élève des craintes à cet égard. On assure que ce magasin est menacé; il n'y a pas longtemps que dans ce quartier un homme a été assassiné sans qu'il ait pu avoir aucun secours. »

L'impôt municipal est également en danger; les contrebandiers ont forcé la barrière de Belleville, « ils menacent de pendre les préposés[2] ». Si la Fayette veut intervenir, ce sont mille cris : « Nous avons vu avec douleur la garde nationale armée contre les citoyens, employer la force pour la recherche d'un de leurs frères. On vous reproche encore d'être le protecteur de la tyrannie fiscale. Auriez-vous pris les malheureux que la misère réduit à la nécessité d'être contrebandiers pour des bêtes fauves[3]? »

Nulle police dans cette anarchie. Chacun est réduit à ses seules forces contre le brigandage, heureux si les gardes nationaux ne prennent pas parti pour le tire-laine. M. Contant de l'Isle, procureur au Parlement[4], « passait dans son cabriolet par la rue de l'Ancienne-Comédie; un petit domestique qu'il avait chassé depuis plusieurs jours a couru au corps de garde et en a requis l'assistance pour faire à son ancien maître l'affront d'arrêter sa voiture, sous le prétexte qu'il ne l'avait point payé de la totalité de ses gages. Le corps de garde a exécuté contre un domicilié ce dont il était requis par un homme que l'on peut dire sans aveu. Le citoyen a été arrêté, l'officier de garde a ordonné que M. Contant serait mené au district. Un officier municipal qui accompagnait M. Contant a vainement représenté à l'officier qu'il était sans pouvoirs pour donner de tels ordres. Il n'est point de citoyen qui puisse sortir de chez lui avec l'assurance de n'être point insulté ». Un libraire du Palais-Royal, le sieur Gaté[5], se plaint qu'on ait pillé sa boutique malgré la demande de secours qu'il avait adressée au major général de la garde nationale : « Il en a été quitte, écrit paisiblement M. de Gouvion, pour l'enlèvement de quelques papiers qui ont été brûlés ». Les sœurs de Charité sont, à la sortie de la messe, « insultées avec impudeur[6] ». L'hôtel de Castries, rue de

[1] Manuscr. Bibl. nat., fonds français, 11697. Bailly à la Fayette, 17 novembre 1789.

[2] *Ibid.*, 13 août 1790.

[3] *Ibid.*, 6576. *Mémoires* de Boileux de Beaulier.

[4] *Ibid.*, 11697. Bailly à la Fayette, du 31 octobre 1790.

[5] *Ibid.*, Gouvion à Bailly, 22 mai 1790.

[6] *Mémoires* de la Fayette.

Varennes, est saccagé par le peuple sans qu'il y reste un meuble, la garde nationale se montre quand tout est achevé; ce fut un arrêt de cassation, dit un journaliste. Les diligences sont dépouillées à la sortie des barrières; Bailly demande [1] qu'on les fasse escorter par six cavaliers de la garde nationale.

Pas plus de respect pour les tribunaux : « Jeudi dernier, monsieur [2], il s'est passé au Tribunal de police les scènes les plus scandaleuses..., les juges, les officiers municipaux ont été insultés. » Désormais un poste de vingt-quatre grenadiers devra fermer « au peuple l'entrée du Parquet ».

Enfin, l'Assemblée nationale et ses membres sont sans défense contre les insultes. D'innombrables mendiants « embarrassent les avenues de la salle de l'Assemblée et en assiègent les portes [3] ». Si des députés sont protégés dans des réunions du soir par la garde nationale, le major général Gouvion écrit au maire de Paris [4] : « Je ne vous cache pas que la protection qu'on leur donne déplaît infiniment au peuple. Je désire qu'il soit possible de faire finir ces assemblées, car nous verrons peut-être que l'on refusera par la suite d'y marcher. » Un député, M. de Gouy-d'Arcy, se plaint à Bailly [5] d'avoir été arrêté par le peuple en sortant de chez lui; il se promenait paisiblement avec sa femme et ses enfants : « Dans cette demande, je ne considère ni ma personne ni le caractère dont je suis revêtu, mais l'importance extrême de mettre un frein à l'anarchie qui nous désole, aux émigrations qui nous appauvrissent et à la licence qui tuera notre liberté. »

Assurément dans l'effervescence des idées et dans la désorganisation des forces légales, il y aurait eu des désordres plus fréquents et plus dangereux, à Paris, sans les efforts de la garde nationale; on peut même dire qu'elle a empêché, durant les deux premières années de la Révolution, qu'il y eût à Paris relativement autant de vols, d'incendies et de meurtres que dans le reste de la France, à ce point qu'on a pu citer à l'Assemblée législative, comme une merveille, la ville de Sézanne, où il n'y avait pas encore eu d'actes de violence. Mais il n'y a eu, même à Paris, ni sécurité des propriétés, ni tranquillité des personnes, ni respect de la loi.

De tous les Français, le plus persécuté est le roi. La garde nationale le tient captif aux Tuileries. Il croit pouvoir passer les fêtes de Pâques à Saint-Cloud; il se met en voiture à midi, le 17 avril 1791.

[1] Bailly à la Fayette, 26 février 1791.
[2] *Ibid.*, Bailly à la Fayette, 26 février 1791.
[3] *Ibid.*, 5 décembre 1790.
[4] *Ibid.*, Gouvion à Bailly, 14 mai 1790.
[5] *Ibid.*, Gouy-d'Arcy à Bailly, 1er juin 1791.

Les gardes nationaux se placent devant la tête des chevaux, ameutent le peuple, en criant : Il ne passera pas [1] ! La Fayette accourt, harangue ses hommes, est hué par eux; de toutes les rues voisines débouchent des détachements de grenadiers qui se massent contre les grilles. On arrache M. de Gougenot, qui cherchait à couvrir la reine, en s'appuyant contre la portière de la voiture; on le renverse. Marie-Antoinette veut intervenir pour le sauver : « Nous n'avons d'ordres à recevoir que de nos officiers, lui crient les grenadiers, voilà une plaisante... pour donner des ordres! » Ils couchent en joue le cardinal de Montmorency, qu'ils aperçoivent à une fenêtre du château. Le peuple est laissé en dehors de la grille, ce sont bien les gardes nationaux qui se livrent seuls à ces actes de violence. Le peuple se porte, le soir, à l'hôtel d'Esclignac, où se donne un concert; la garde nationale déclare qu'elle ne protégera pas les dames qui y sont assemblées; on parle de les fouetter, puis après deux heures, on les laisse défiler dans la foule en les injuriant [2].

La Fayette donna sa démission : les délégués des soixante bataillons se rendirent chez sa femme, promirent encore une fois d'être désormais fidèles à la discipline, et obtinrent qu'il reprît son commandement. Ils furent, en effet, plus dociles à ses exhortations le jour où le roi fut ramené à Paris, après sa fuite à Varennes. Ils avaient d'abord escorté sa voiture en tenant la crosse en l'air, pour prouver au peuple que tout était licite; ils parlaient d'égorger les trois gardes du corps qui accompagnaient la famille royale; la Fayette galopa à travers les rangs et réussit à empêcher un crime ce jour-là. « Le calme ne se rétablit pas, mais il n'existait plus d'intention malfaisante [3]. »

A partir de ce moment les gardes nationaux cessèrent de se dire les défenseurs de la royauté et se firent ses geôliers : ils bivouaquaient dans la cour des Tuileries; les cris des sentinelles qu'on relevait, le bruit du tambour, l'odeur des hommes, ne laissaient plus de paix au château. Des officiers se tenaient derrière la porte de la chambre de la reine, quelquefois ils l'entr'ouvraient la nuit pour voir si la reine était dans son lit. Une nuit, elle ne pouvait dormir, elle alluma sa lanterne; un officier entra et s'établit en conversation [4].

La Fayette eut encore assez de prestige pour entraîner ses gardes

[1] Comtesse de Béarn, *Souvenirs*, p. 65.

[2] Le récit de cette journée est résumé avec beaucoup d'exactitude par Fersen, dans sa lettre au baron de Taube, publiée par M. de Klinckowström.

[3] Pétion, *Mémoires*.

[4] Comte de Fersen, *Journal* publié par M. de Klinckowström, t. II, p. 8.

nationaux contre les bandes qui signaient, au Champ de Mars, un manifeste contre la Constitution, le 15 juillet 1791. Il tentait ce jour-là une entreprise audacieuse; ses grenadiers n'étaient nullement décidés à lui obéir.

« Je ne sais à quel point compter sur eux, écrit le major général[1], car j'ai été obligé de renvoyer des hommes, attendu que les têtes fermentaient. Mes moyens sont bien épuisés. » Dans le bataillon du Jardin-des-Plantes, une rixe éclata; les uns criaient : *Vive la Fayette!* les autres : *Vive Pétion!* Larevellière-Lépeaux, qui arrivait de province et qui avait revêtu, pour ce jour, un uniforme de garde national de Paris, se prévalut de sa qualité de voyageur pour leur reprocher « la mutuelle inconvenance » de ces cris [2]. Des brigands cherchèrent à s'introduire par le jardin de la place du Palais-Bourbon, chez la Fayette, pour assassiner sa femme. « Je me rappelle, dit sa fille, les cris affreux que nous entendîmes. » Mais on est toujours écouté quand on montre de l'énergie. La Fayette commanda le feu contre les insurgés; il y eut onze ou douze tués et autant de blessés. « La postérité ne croira jamais que le protecteur de la liberté américaine se soit avili au point de commander à des hommes qui auraient la bassesse de devenir les tyrans de leurs concitoyens [3]. » Défendre la loi, c'est opprimer le peuple, il est trop tard pour parler de la loi. La Fayette et Bailly maintiennent en vain leur drapeau rouge durant trois semaines [4], la minorité, qui trouve son profit dans l'anarchie, ne prend pas peur de ceux dont les intérêts sont dans la paix publique. Le coup du Champ de Mars désigne les chefs du parti du gouvernement à la haine des violents, il ne les fait pas craindre. Les modérés sont perdus quand ils laissent les indifférents suivre les fanatiques.

V

LA CHUTE

La Fayette donne sa démission en octobre 1791; il est remplacé par le marquis de Mandat. Désormais la garde nationale est finie. Elle va tomber au pouvoir de Santerre, qui distribue sa bière aux

[1] Manuscr., Bibl. nat., fonds français, 11697. Gouvion à Bailly, du 15 juillet 1791.

[2] Larevellière-Lépeaux, *Mémoires*, t. I, p. 114. Ces mémoires forment trois volumes très curieux qui ont été soustraits au public par une puissance occulte depuis 1873, et sont par conséquent comme inédits.

[3] Manuscr., Bibl. nat., fonds français, 6576.

[4] *Ibid.*, 11697. Du 6 août 1791.

gens du faubourg, non sans la faire payer par la Commune, qui se fait le flatteur des émeutiers jusqu'au jour où il se fera le flatteur de Bonaparte, qui doit le faire général de division; elle arrivera aux mains d'Henriot, l'épileptique qui, de laquais ivrogne, est devenu l'assassin de Saint-Firmin. Elle se borne à des visites domiciliaires. « Un jour, dit une grande artiste [1], je vis entrer dans mon salon une foule de gardes nationaux avec leurs fusils. La plupart d'entre eux étaient ivres et portaient des figures effroyables. » En vain Louis XVI essaye de rallier les plus honnêtes, en leur présentant son fils en uniforme de garde national : « C'est pour vous tromper, dit un officier du bataillon de la Croix-Rouge, qu'ils ont mis notre habit à cet enfant [2]. » Les gardes nationaux refusent le service; dès le mois de mars 1792, un ordre de Pétion constate qu'ils ne se présentent plus, et qu'on doit les remplacer par la gendarmerie [3]. Le major général Gouvion, si humble jusqu'alors, parle à l'Assemblée de son frère qui a été assassiné par les soldats mutinés de Châteauvieux. « Ils ont bien fait, crie une voix. — Quel est le lâche? — C'est moi, répond un certain Choudieu. — Je ne remettrai jamais les pieds dans cette salle, » réplique Gouvion. Il sort, il va se faire tuer par les Autrichiens à Maubeuge [4]. Choudieu sut vivre jusqu'en 1840.

Jusqu'à la dernière heure, le marquis de Mandat, malgré ses soixante ans, reste dans les illusions d'où est tiré si brutalement le naïf Gouvion. Le matin même du 10 août, pendant que se prépare le sac des Tuileries, Mandat écrit à l'Assemblée : « Je vous prie de compter sur le zèle de la garde nationale, elle doublera d'efforts pour assurer le respect dû aux personnes et aux propriétés [5]. » Un coup de pistolet lui casse la tête sur les marches de l'Hôtel de Ville, les gardes nationaux se cachent, les bandes d'insurgés envahissent les Tuileries.

Un mois plus tard, l'uniforme de la garde nationale se fait encore remarquer pendant les massacres de Septembre : c'est un garde national qui assassine Béchet, l'économe d'hospice; un autre barre le passage à Pauline de Tourzel, que fait évader un membre de la Commune; elle n'est sauvée que par l'intervention de Danton et de Billaud-Varennes, qui disent : « Nous en avons assez. » Combien était intime, depuis l'expédition de Versailles, la solidarité entre les bandes de tueurs et les gardes nationaux, on le voit dans ces

[1] Mme Vigée-Lebrun, *Mémoires*, t. I, p. 128.
[2] Malouet à Mallet du Pan, t. I, p. 301, des *Mémoires* de Mallet du Pan.
[3] Manuscr., coll. B. Fillon, nº 507.
[4] Mathieu-Dumas, *Souvenirs*, t. II, p. 130.
[5] Manuscr., Arch. nat. C. I, 322.

mêmes journées de Septembre par le meurtre de Marie Gredeler. Cette fille était une bouquetière du Palais-Royal qui, trompée par l'ancien garde-française qu'elle nourrissait, l'avait mutilé cruellement. Exemple dangereux que tous les camarades avaient intérêt à punir avec éclat. Leurs amis, les tueurs de Maillard, eurent grand soin de rechercher la bouquetière dans la prison et de la faire périr lentement, dans des représailles obscènes. Enfin, on retrouve encore les gardes nationaux de Paris avec les tueurs de Fournier l'Américain, qui font sortir d'Orléans les cinquante-trois accusés devant la haute cour, que Danton destine à être massacrés dans les rues de Versailles. Le détachement des Parisiens qui s'est « porté à Orléans » reçoit une gratification de 6000 livres [1].

Les Français ressemblent dès lors à ces peuples qui se précipitent, suivant le mot de Montalembert, « dans une orgie anarchique: après quoi, éperdus, étourdis, épuisés par un effort violent et court, ils deviennent la proie du premier audacieux qui leur offre le joug accoutumé, en attendant que la démagogie revienne et ne trouve en face d'elle que des hommes déshabitués de toute action virile et libre, et endormis dans une léthargie chronique ».

H. Forneron.

[1] Manuscr., Bibl. nat., fonds français, nº 7001, fº 20.

UN AN D'APPLICATION

DE

LA LOI DU 28 MARS 1882

Notre politique est une politique anticléricale, elle ne sera jamais antireligieuse.

(J. Ferry, Discours à la chambre, 11 juillet 1882.)

Il y maintenant un an, à trois jours près, que la loi du 28 mars 1882, constituant, avec celle du 16 juin 1881, l'enseignement primaire gratuit, obligatoire et laïque, votée par la Chambre des députés, acceptée par le Sénat, a été promulguée par le président de la république. Nous n'avons pas à reprendre ici les discussions que cette loi a occasionnées après comme avant son vote; nous ne voulons pas davantage l'analyser ni l'examiner dans ses dispositions. Beaucoup de commentaires en ont été faits, les plus sévères critiques lui ont été adressées; elle n'a pas manqué non plus de juges bienveillants, ni même d'admirateurs enthousiastes. Nous ne venons pas, nous plaçant sur le terrain des controverses trop souvent stérile, nous demander, avec les uns et les autres, si la loi est athée ou non, neutre ou non, si elle est susceptible ou non d'améliorer l'enseignement primaire; ce n'est pas pour l'instant notre but. Mais, pendant que l'on discute et qu'on argumente, qu'on affirme et que l'on nie, que l'on conteste et qu'on équivoque, encore après un an, sur la portée de la loi, il nous a semblé bon de faire quelques recherches pratiques sur les applications qu'elle a déjà dû recevoir et qui nous paraissent pouvoir fournir les meilleurs éléments d'appréciation; car une loi a son importance réelle, non par ce qu'elle dit, mais par ce qu'on fait d'elle.

Depuis le 28 mars 1882, trois ministères se sont succédé, dans lesquels, tant ministres que sous-secrétaires, six personnes ont été chargées de la direction de l'instruction publique. C'est en étudiant ce que ces six exécuteurs des décisions législatives ont fait tant par

eux-mêmes que par leurs agents des pouvoirs remis entre leurs mains, que nous verrons si les résultats obtenus ont été bons et ont chance d'être encore meilleurs, si le niveau de l'enseignement s'est élevé ou abaissé, si l'on a mieux pourvu aux besoins de l'éducation populaire, si l'on a respecté tous les droits en réalisant tous les progrès, si la loi, comme l'ont affirmé ses auteurs et ses partisans, est de nature à faire l'unité morale de la France et à conduire notre pays dans les voies de la tranquillité et de la prospérité, ou si, suivant l'opinion de ceux qui la combattent, elle n'est vraiment qu'un instrument de vexation et de tracasserie, de trouble et de division, d'oppression et d'arbitraire, une arme donnée au gouvernement pour qu'il la tourne contre les croyants.

Dans cette recherche, quelque douloureux qu'en puissent être, pour notre foi et notre patriotisme, les résultats, nous n'apporterons pas de colère, car, suivant Montaigne, « il n'est passion qui esbranle tant la sincérité des jugements que la cholère ». Et ce n'est pas de la polémique que nous désirons faire, mais de l'histoire.

I

D'ordinaire, quand un jurisconsulte veut donner le commentaire sérieux d'une loi ou résoudre les difficultés que son application soulève, il se réfère, après l'étude consciencieuse du texte, aux discussions préparatoires qui font connaître l'intention des législateurs et aux décrets et circulaires qui l'ont mise en vigueur, fixant aux fonctionnaires délégués pour l'appliquer leur ligne de conduite, indiquant la pensée du gouvernement chargé de la première interprétation nécessaire après la promulgation.

Ici, comme dans la plupart des lois de nos dernières législatures, qui, pour longuement discutées qu'elles aient été, sont presque toujours insuffisamment élaborées et hâtivement votées, le texte est quelquefois obscur, souvent vague, et laisse place à des hésitations dans l'application. On se trouve en présence de questions délicates; certaines dispositions sont nouvelles, étrangères à nos mœurs, comme celles qui emportent déchéance partielle des droits des pères de famille, réglementent le contrôle, créent des pénalités spéciales et une juridiction qui, originale à coup sûr, n'a ni ses attributions ni sa procédure très clairement indiquées; d'autres apportent des modifications profondes à la législation antérieure, en ce qui touche aux droits et aux devoirs des instituteurs, au contrôle et à la surveillance des écoles, aux programmes d'enseignement et aux règlements scolaires. C'était le devoir du ministre d'éclairer ses auxiliaires sur tous ces points par des circulaires.

Celui qui était en fonctions au moment de la mise en vigueur de la loi, et qui semblait le mieux à même de l'interpréter puisqu'il en était l'auteur principal, n'a point mis de hâte à s'en acquitter. Les circulaires se sont fait attendre; si nous laissons de côté celle du 29 mars, qui a réglé seulement la composition des commissions scolaires, et qui fut complétée par celle que le ministre de l'intérieur adressa, le 13 juin, à ses préfets, au sujet des attributions de ces mêmes commissions, il faut arriver au 27 juillet pour voir le conseil supérieur de l'instruction publique arrêter les nouveaux programmes de l'enseignement primaire. Quant aux autres questions bien plus importantes, M. Ferry les laissa de côté, et il quitta le ministère sans avoir rien prescrit de précis pour l'application de sa loi. Il transmettait donc la tâche presque entière à son successeur.

Celui-ci, M. Duvaux, avait été son collaborateur; bien des gens n'ont même voulu voir en lui qu'un fonctionnaire subalterne, chargé d'un intérim qu'on savait ne devoir être que provisoire. Quoi qu'il en soit, ce professeur infime du lycée de Nancy, porté par un coup de fortune au sommet de la hiérarchie universitaire, cet homme obscur et inconnu, placé en pleine lumière par un hasard parlementaire, non le moins singulier qui se soit produit depuis que fonctionnent les institutions républicaines, eut, pendant un temps, au moins la responsabilité apparente. Il la réduisit autant que possible et n'eût rien fait de plus que son prédécesseur et son maître, si, acculé d'abord en septembre, à l'époque imminente de la rentrée des classes, pressé ensuite de questions qui ne pouvaient rester sans réponse, il n'eût été forcé de prendre quelques dispositions, que nous étudierons plus loin, relatives à la déclaration et aux emblèmes religieux.

Ceux que l'application de la loi préoccupait à bon droit, soit qu'ils dussent y pourvoir, soit qu'ils eussent à la subir, n'eurent donc, au début et pendant assez longtemps, pour s'éclairer que les discussions préparatoires et certaines, déclarations plus ou moins précises dont il leur fallut se contenter. Les discussions avaient été longues, puisqu'elles avaient duré plus de deux ans. Commencées en effet sur un projet présenté par M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, le 20 janvier 1880, elles avaient fini vingt-six mois plus tard, alors que, après plusieurs vicissitudes ministérielles, l'auteur du projet était revenu à son portefeuille. A la Chambre des députés, il avait fallu une année pour arriver au vote définitif; il y avait eu un rapport de M. Paul Bert, concluant nettement à la suppression de tout enseignement religieux *pour garantir la liberté de conscience des athées*, corollaire nécessaire de l'obligation qui allait forcer tous les parents, croyants ou non, d'une religion ou d'une autre, à envoyer leurs enfants à l'école publique. M. Paul

Bert créait ainsi l'école *neutre*, dont il inventait lui-même le nom, et, malgré des luttes très vives et des discours très éloquents, ses conclusions avaient été adoptées et l'enseignement religieux supprimé [1].

Au Sénat, il y eut de grands efforts en faveur de la morale religieuse; des hommes de conviction et des hommes de liberté demandèrent qu'on laissât au moins le nom de Dieu dans la loi; puisque le ministre promettait qu'il continuerait à être prononcé dans les écoles, mieux valait à leur sens, pour rassurer tout le monde, qu'il fût écrit dans la loi. Une première fois ces réclamations furent écoutées. Les sénateurs tinrent à montrer que le nom de Dieu ne leur faisait pas peur, et le programme de l'enseignement primaire comprit l'enseignement aux enfants des devoirs envers Dieu et envers la patrie. Mais la Chambre ne voulut pas de la loi ainsi amendée, elle la renvoya dédaigneusement au Sénat, et celui-ci, qui avait réfléchi, et pour tout dire, qui avait été renouvelé et qui avait été menacé, défit ce qu'il avait fait. Il avait applaudi M. Jules Simon, il le renia; il avait écrit le nom de Dieu dans la loi, il l'en biffa, pour témoigner de sa confiance dans le ministre et de sa docilité envers la Chambre.

Outre la question capitale de l'enseignement religieux, tranchée comme nous venons de le rappeler, les discussions, tant devant la Chambre que devant le Sénat, avaient encore porté sur le principe même de l'obligation que M. de la Bassetière, entre autres, avait combattu, sur le droit de surveillance des ministres des cultes que M. de Ravignan réclamait comme une garantie de la neutralité, sur l'âge auquel l'école devrait être obligatoire pour les enfants, sur la déclaration prescrite aux parents, leur responsabilité civile et pénale, les devoirs et les droits de l'administration. Toutes ces questions, discutées surtout au point de vue des principes, furent résolues sans qu'on eût examiné de près le côté pratique des dispositions adoptées, et la loi fut votée le 28 mars 1882 telle qu'elle a été promulguée. En réalité, ce qu'il en résulte de plus clair, c'est que l'école publique cesse de donner l'enseignement religieux aux enfants, qu'elle doit être à l'avenir neutre; et, par ce mot, bien qu'il soit fort difficile à définir et comporte les significations les plus perfides, il nous semble que les auteurs de la loi ont entendu, le prenant dans son sens le plus strict et peut-être le plus grammatical, prescrire à l'instituteur le respect de la liberté des consciences, l'abstention absolue de propagande ou de prosélytisme aussi bien antireligieux que religieux.

[1] Le projet de la commission le disait formellement, la loi le fait par prétérition seulement.

Si l'on se reporte ensuite aux déclarations du ministre auteur de la loi, pendant et après la discussion, on voit qu'il s'attachait à se montrer libéral et demandait qu'on se fiât à sa bonne foi. Si on lui reprochait de vouloir l'enseignement immoral et athée, il s'en défendait, il promettait non seulement que la morale, « la vieille morale de nos pères » serait enseignée, mais encore que l'enseignement serait dans son ensemble spiritualiste; que, loin de vouloir détruire ou même entraver l'enseignement religieux, il prendrait des mesures pour qu'il pût être facilement donné en dehors des écoles. Il prodiguait d'ailleurs les déclarations rassurantes sur l'esprit général et la portée de la loi, déclarations qui ont le même sens et la même valeur que celle qu'il a faite plus tard lorsqu'il a dit : « Notre politique est une politique anticléricale; elle ne sera jamais antireligieuse [1]. » Déclaration qu'il faut aussi rapprocher de celle que M. Spuller avait faite auparavant à la Chambre et en quelque sorte en son nom : « *Cette Chambre n'a pas déclaré la guerre à la religion, elle n'y songe pas, elle ne le voudrait pas.* »

Après le vote de la loi, spontanément et comme pour montrer que ses déclarations antérieures n'avaient pas été faites en vue du vote à obtenir, le ministre de l'instruction publique les reproduisait. Le 15 avril 1882, il disait dans un grand discours à la Sorbonne :

« *L'athéisme violent et provoquant, s'il existe quelque part, ce n'est ni dans nos programmes, ni dans nos écoles, ni dans nos tendances.* » Et il ajoutait en parlant des maîtres, qu'ils avaient appris dans l'Université « une grande chose qui doit rassurer tout le monde : — *le respect de toutes les opinions, la tolérance pour les idées, le respect de toutes les consciences et surtout de la conscience de l'enfant, la plus fragile et la plus vénérable de toutes les consciences* ».

Ailleurs enfin, il faisait cette déclaration peut-être encore plus générale et plus formelle :

« Nous prenez-vous pour des insensés? Croyez-vous que nous ne sachions pas la puissance civilisatrice et moralisatrice des religions? Pouvez-vous admettre qu'un gouvernement déclare la guerre à une religion qui est celle de l'immense majorité des citoyens? » Cette religion, au contraire, il se disait prêt à la défendre, affirmant que de tous les actes de gouvernement « il ne résulte rien qui vous permette de nous traiter en ennemis de l'Église catholique, quand nous ne portons aucune atteinte *ni à son dogme, ni à son enseignement, ni à son culte, ni à sa discipline, ni à sa fortune.* »

De pareilles paroles, convenons-en, eussent été bien étrange-

[1] 11 juillet 1882.

ment audacieuses, si elles n'avaient été sincères et rassurantes.

Quand parurent, un peu plus tard, les programmes nouveaux de l'enseignement primaire, arrêtés en Conseil supérieur de l'instruction publique, on y trouva, dans une certaine mesure, l'accomplissement des promesses du ministre et la justification de ses engagements. Nous n'avons pas ici à les critiquer sur leur point faible, qui est la surabondance des matières et la complication des études et des travaux tant pour le maître que pour les élèves. Nous ne nous occupons d'eux qu'au point de vue de l'enseignement moral et de la neutralité de l'école.

Le Conseil supérieur, en rédigeant le programme n° 3, qui a trait à l'enseignement moral et les instructions explicatives pour les instituteurs, n'a pas eu peur du nom de Dieu; il l'a écrit plusieurs fois, il a prescrit l'enseignement des devoirs envers Dieu et la patrie, tout comme si l'amendement de M. Jules Simon avait été maintenu. Il a donné pour mission à l'instituteur non pas de se montrer indifférent ou hostile aux idées de morale religieuse, que l'enfant a pu recevoir dans sa famille, mais de leur donner la culture qui doit les mûrir et les développer, d'apprendre à ses élèves « *à ne pas prononcer légèrement le nom de Dieu* », d'associer étroitement dans leur esprit, « à l'idée de cause première et de l'Être parfait, un sentiment de respect et de vénération », d'habituer chacun d'eux « *à environner du même respect cette notion de Dieu* ».

Sur la question de la neutralité en matière religieuse, il est on ne peut plus formel. « D'autre part », dit-il, « *et il est à peine besoin de formuler cette prescription*, — le maître *devra éviter comme une mauvaise action tout ce qui, dans son langage ou dans son attitude, blesserait les croyances religieuses des enfants confiés à ses soins, tout ce qui porterait le trouble dans leur esprit, tout ce qui trahirait de sa part, envers une opinion quelconque, un manque de respect ou de réserve.* »

Assurément, en fait de neutralité, il serait difficile d'exiger davantage. Cependant les déclarations du ministre avaient laissé les esprits dans un état d'inquiétude que les programmes ne suffirent pas à faire cesser. Les croyants et les libéraux avaient manifesté des craintes très vives avant le vote de la loi, ils les conservèrent après. Pendant que M. Jules Ferry se faisait conciliant, les amis et les auxiliaires, plus ou moins officiels qu'il avait dans le Parlement et dans la presse, se montraient plus violents. A vrai dire, les athées et les ennemis de toute croyance triomphaient trop bruyamment pour qu'on fût rassuré. Des motifs positifs d'alarme existaient d'ailleurs; ils avaient été fournis par une administration animée d'un zèle irréligieux, intempestif, mais redoutable. On avait vu un préfet de la

Seine, aujourd'hui couvert par la mort d'une inviolabilité suprême, faire arracher des écoles, avec une brutalité haineuse et une irrévérence indigne de son rang, les emblèmes religieux ; des faits analogues s'étaient produits en province. S'il en avait été ainsi avant le vote de la loi, qu'en serait-il après? En outre, la loi, indépendamment des applications abusives qu'on en pouvait faire, à supposer même qu'on l'appliquât honnêtement et prudemment, était blessante pour trop de consciences, vexatoire pour de trop nombreuses situations, préjudiciable à trop d'intérêts pour qu'on pût la supporter sans rien dire. A tous ces points de vue, il parut bon de préparer de suite la résistance, sans rien attendre, de faire entendre des protestations, de prendre des mesures pour prévenir, quand on le pourrait, les mauvais effets de la loi, et dans les autres cas, les réparer. On y mit une heureuse activité et, grâce aux embarras et aux retards du gouvernement, on fut prêt avant l'attaque.

La première manifestation contre la loi fut faite par les députés de la minorité, cinq jours après la promulgation, le 2 avril 1882. Leur protestation, rédigée, dit-on, par l'évêque d'Angers, mais dont les cinquante-cinq signataires revendiquèrent l'entière responsabilité, fut vivement discutée, on ne lui ménagea pas les qualifications violentes et injustes. Elle nous paraît conçue dans un esprit très sage et rédigée dans les termes les plus mesurés ; nous croyons utile de la reproduire ici :

« Les membres soussignés, de la Chambre des députés, regrettant de n'avoir pas eu l'occasion de renouveler les protestations déjà faites dans la précédente législature, et s'associant aux sentiments qui viennent d'être si noblement exprimés au Sénat, regardent comme un devoir de faire devant le pays, au nom des populations dont ils sont chargés de défendre les intérêts, la déclaration suivante :

« 1° Ils déclarent que la loi du 28 mars sur l'enseignement primaire obligatoire et laïque est contraire à la liberté religieuse et aux droits des pères de famille, blessante pour la dignité des citoyens français, et de nature à amener les conséquences les plus funestes pour l'avenir du pays.

« 2° Ils pensent que tous les bons citoyens devront unir leurs efforts pour conjurer les résultats d'une loi qui, dans un pays chrétien, sépare complètement l'instruction de l'éducation chrétienne.

« 3° En conséquence, ils estiment qu'en déclarant s'il entend faire donner à ses enfants l'instruction dans une école publique, tout père de famille devra demander en même temps que les enfants reçoivent à l'école l'instruction et l'éducation religieuses.

« 4° Ils rappellent que si les crucifix et autres emblêmes religieux venaient à être enlevés des écoles, ce serait un devoir pour les habitants des communes de protester énergiquement pour qu'ils fussent replacés, afin d'assurer le respect dû à la foi des populations.

« 5° Ils ont trop de confiance dans les sentiments d'honneur et de légitime fierté qui animent leurs concitoyens pour ne pas penser qu'aucune intimidation et qu'aucune vexation ne les feraient reculer devant l'accomplissement de leur devoir, dans le cas où il serait donné, à l'école, un enseignement qui pourrait blesser la foi des enfants, et ils s'engagent à prêter leur appui à toute défense légitime contre l'arbitraire.

« 6° Ils se réservent d'ailleurs de demander en temps utile l'abrogation de cette loi qu'ils considèrent comme un malheur pour la France. »

Les évêques, gardiens des libertés religieuses et directeurs des consciences, firent bientôt après entendre leur voix autorisée et respectable. Mgr Perraud, évêque d'Autun, parla le premier dans un opuscule vigoureux, auquel il donna ce titre indigné : *Dieu hors la loi*. Le vénérable cardinal qui occupe avec tant de dignité et d'éclat le siège archiépiscopal de Paris fut ensuite consulté par les instituteurs et institutrices congréganistes de son diocèse, lui demandant s'ils devaient, en présence de la nouvelle situation qui leur était faite, conserver leurs fonctions. Il répondit en leur enjoignant de rester et de continuer à donner, sans manquer pour cela aux autres devoirs que leur fixait la loi et que déterminaient les programmes, l'enseignement religieux aux enfants confiés à leurs soins [1]. Tous les prélats de France rédigèrent aussi successivement des lettres pastorales, indiquant à la fois aux instituteurs chrétiens, aux pères de famille et à tous les catholiques, la conduite qu'ils avaient à tenir. Prises dans leur ensemble, ces lettres constituent un monument remarquable par son homogénéité et sa pureté. Elles ne renferment ni hésitations ni variations; il est à noter surtout qu'elles conseillent ou même prescrivent toutes non l'abstention mais l'action.

Pour en finir avec ce qui concerne l'intervention des autorités constituées, disons encore que beaucoup de conseils généraux crurent devoir, dans leur session de printemps, malgré des instructions contraires, discutables, des préfets se préoccuper de la loi. Un seul, celui de Seine-et-Marne, l'approuva ; des vœux nettement hostiles furent émis par ceux des Basses-Pyrénées, du Morbihan, du

[1] 8 avril 1882.

Tarn, de la Vendée, des Côtes-du-Nord, de Maine-et-Loire, du Gers, de la Dordogne, de la Loire-Inférieure. Dans d'autres, il ne put se former de majorité dans un sens ni dans l'autre.

L'initiative privée se manifesta à son tour; des conférences furent organisées dans toutes les parties de la France pour l'explication et l'appréciation de la loi ; des comités se fondèrent, d'autres, qui existaient déjà, étendirent leurs attributions. La campagne antireligieuse était depuis longtemps commencée, et les résistances qu'elle avait fini par susciter partout s'étaient réunies surtout sur le terrain de l'enseignement; il y avait *des comités catholiques*, *des comités de défense religieuse*, *des comités diocésains des écoles primaires*, *des comités départementaux et d'arrondissement des écoles libres catholiques*, etc. Leur nombre et leur activité s'accrurent. Il y en a aujourd'hui qui fonctionnent à peu près dans toute la France; on nous signale pourtant quelques départements tels que ceux de l'Oise, de l'Eure, de l'Orne, où il n'existent pas ou tout au moins agissent peu. Une œuvre excellente, celle du *Denier des écoles catholiques*, destinée à venir en aide de toutes façons à l'enseignement libre, reçut des développements considérables; elle a donné aussi les résultats les plus satisfaisants.

Les initiatives individuelles furent très heureusement centralisées dès le début, à Paris, par la *Société d'éducation et d'enseignement*, qui, élargissant sa sphère d'action jusque-là plus modeste, s'enrichissant de concours nombreux et de collaborations de premier mérite, prit la direction de l'œuvre de résistance et de protection et la conduisit avec une activité et une intelligence remarquables. Sa suprématie, un instant contestée, s'est de la sorte imposée dans l'intérêt de tous. Depuis un an qu'elle agit, elle a provoqué des pétitions et des souscriptions, traité et résolu de la façon la plus sage et la plus heureuse, par ses communications, par les articles de son bulletin, par les délibérations de son comité du contentieux, les questions les plus épineuses, ainsi celles de la déclaration à faire, des commissions scolaires, des ouvertures d'écoles libres. Elle a distribué des secours aux écoles pauvres en même temps que des conseils aux pères de famille embarrassés, ouvert une enquête sur les applications de la loi pour renseigner les catholiques sur les actes du gouvernement et même le gouvernement sur les actes de ses agents. Elle a provoqué et publié des travaux spéciaux d'une grande importance pratique, tels que *le Traité de la constitution des sociétés en vue de l'établissement d'écoles libres*, par MM. Benoist, d'Herbelot et Pagès, anciens magistrats des plus distingués de Paris, *le Commentaire de la loi du* 28 *mars*, *les Commissions scolaires*, etc. Tout cela fait le plus grand honneur aux hommes de marque et de

dévouement qui sont à la tête de cette société et a beaucoup facilité la résistance.

Celle-ci, en effet, pour puissante qu'elle fût, se manifesta d'abord avec quelque incohérence et certaines divergences qui demandaient une direction continue. Tous les adversaires de la loi n'étaient pas absolument d'accord sur l'attitude à prendre en face d'elle. Certains voulaient donner à la résistance un caractère politique, ce qui eût été la pire des choses; en dehors de ceux-là, les uns se montraient partisans d'une résistance passive, d'une abstention absolue, de nature à donner aux pères de famille qui déclareraient tenir la loi pour non avenue le rôle de persécutés; les autres, pensant que cette attitude plairait trop au gouvernement et serait peut-être aussi peu sûre que peu digne, disaient nettement que, puisqu'on ne pouvait éviter de subir la loi, il fallait, ce qui n'impliquait en rien son acceptation, tirer tout le parti possible de ses dispositions en faveur de la liberté. La divergence porta surtout sur la question de la déclaration dont nous parlerons un peu plus loin, et sur celle des commissions scolaires. Au sujet de cette dernière, il s'agissait de savoir si les catholiques, si les prêtres devaient accepter ou même rechercher de faire partie des commissions scolaires. Les hommes de l'abstention disaient non : les autres, au contraire, faisaient remarquer que ces commissions avaient des attributions considérables et un pouvoir presque sans contrôle et sans limite, qu'elles devaient concourir et veiller à l'application de la loi et pouvaient dans ce rôle se montrer tracassières ou tolérantes, intervenir en faveur de la liberté ou contre elle; ils indiquaient tout l'intérêt qu'il y avait à ne laisser que là où l'on ne pourrait pas l'empêcher les ennemis de la religion s'emparer, par la commission scolaire où ils siégeraient seuls, de la direction de l'enseignement. La Société d'éducation et d'enseignement prit parti dans ce sens, et la plupart des évêques l'approuvèrent. Ses conseils furent suivis, et le résultat prouva qu'ils étaient de bonne politique [1]. Ainsi, quand, au mois d'avril, conformément à la loi et aux instructions ministérielles, les conseils municipaux eurent à désigner, dans toutes les communes, les membres des commissions scolaires, dans la mesure où le choix leur appartenait, ils nommèrent d'abord, même là où ils n'étaient pas composés de ce qu'on appelle des réactionnaires, le curé, puis des catholiques. Le nombre des communes dans lesquelles le curé ou, pour parler le

[1] Ajoutons d'ailleurs que, sur tous les points, les résultats ont donné raison à la Société d'éducation et d'enseignement, et que d'ailleurs, devant les applications vexatoires et périlleuses de la loi que nous verrons tout à l'heure, toutes les querelles ont cessé et l'entente s'est heureusement établie dans la résistance.

langage administratif, le desservant fait partie de la commission scolaire, très grand dans tous les départements, est considérable dans quelques-uns; il atteint 175 dans l'Ille-et-Vilaine, 107 dans le Doubs, 104 dans le Pas-de-Calais, 80 dans la Gironde, 54 dans le Puy-de-Dôme, 50 dans la Nièvre. Et si on faisait la statistique de toutes les commissions scolaires des départements, on n'en trouverait pas plus, croyons-nous, de 35 pour 100 de mauvaises, et parmi celles-ci quelques-unes encore sont trop insignifiantes pour être tracassières.

Sur ce point donc, grâce à la bonne direction donnée aux libéraux et aux catholiques, tout n'en est peut-être pas allé tout à fait au gré des partisans de la neutralité... intolérante.

II

Nous allons maintenant suivre les applications directes de la loi; mais, auparavant, il nous semble bon de dire en quelques mots où en est une œuvre que l'administration a entreprise depuis plusieurs années, sans avoir besoin pour cela d'aucune disposition législative nouvelle; nous voulons parler de la laïcisation des écoles publiques. Il est évident que le plus sûr moyen d'arriver à détruire l'enseignement religieux est de supprimer d'abord les maîtres et maîtresses congréganistes. On s'y est employé sans relâche et sans s'arrêter à des considérations d'aucune sorte, et nous verrons ce qu'il en a coûté; si tout n'est pas terminé, c'est simplement parce qu'on ne trouve pas assez de laïques à mettre à la place des religieux et des religieuses. Tout a été dit sur le but, la portée et les résultats de cette entreprise. Bornons-nous à quelques indications de statistique.

Ce qu'on a fait à Paris est connu; la besogne y est achevée; elle a reçu son couronnement par le fait de M. Floquet, enlevant d'assaut un droit de propriété aux sœurs de la rue de la Lune, et par la décision du tribunal des conflits, légitimant, — autant que ses décisions peuvent légitimer quelque chose, — cet incroyable abus de pouvoir que le tribunal de la Seine avait vigoureusement flétri. Aujourd'hui, pas une école publique de la capitale n'est confiée à des congréganistes; il en est de même à Lyon. Dans les départements, une noble émulation a régné: Les Vosges, qui ont M. Jules Ferry pour député, l'Yonne, qui a nommé M. Paul Bert, Saône-et-Loire, que représente M. Boysset, le Var, qui a élu M. Jules Roche à peu près sans le connaître, les Bouches-du-Rhône, la Dordogne, la Haute-Garonne, le Finistère, sont à peu près débarrassés des instituteurs publics congréganistes. Dans le Nord, Seine-et-Oise, Haute-Saône, Isère, Maine, Gard, Loire, Tarn-et-Garonne, Aude, on marche aussi vite

que possible. La plupart des autres départements suivent ; cependant dans la Haute-Vienne, la Lozère, le Pas-de-Calais, la Mayenne, la Charente, la Seine-Inférieure, soit résistance des populations, soit mollesse des préfets, soit enfin insuffisance du personnel laïque, on n'a presque rien fait.

Dans un département, l'Aveyron, une ville, Saint-Affrique, offre un exemple de neutralité bien entendue : elle avait deux écoles communales, l'une catholique, l'autre protestante ; elle s'est contentée, pour satisfaire quelques libres penseurs, d'en ouvrir une troisième purement laïque sans fermer les autres.

Aux laïcisations, c'est-à-dire à la destruction administrative, ont répondu partout les reconstructions dues à la charité. Le mouvement a été généreux et l'effort très grand ; presque partout, sauf malheureusement dans les petites communes rurales [1], aussitôt qu'une école publique est laïcisée, grâce aux comités, aux souscriptions et malgré les entraves suscitées, une école libre est ouverte. On sait aussi ce qui a été fait à Paris ; le comité des écoles libres le disait, il y a quelques jours, par l'organe de son secrétaire-rapporteur, M. Denys Cochin : on a trouvé 10 millions pour ouvrir 128 écoles qui reçoivent 50 000 enfants. Presque partout aussi, et ceci prouve en faveur non seulement de la charité, mais de la fidélité et de l'intelligence des populations, les écoles laïcisées ont été impuissantes, malgré tous les avantages matériels qu'elles offrent aux parents et aux enfants, malgré les promesses et malgré les menaces [2], à attirer ou à garder les élèves qui allaient tous en foule à l'école libre à peine ouverte, retrouver les maîtres dont on avait voulu les séparer. Ainsi, à Paris, entre autres faits, rue de Bellechasse, on a dépensé 600 000 francs pour une école laïque, on y a mis trois institutrices, et on y voyait, il y a quelque temps, *onze petites filles ;* une école de filles laïcisée dans un village de la Haute-Saône n'a pas *conservé une seule élève.* A Annecy, les Frères, qui coûtaient 7000 francs à la ville, instruisaient 340 élèves ; les maîtres laïques, qui coûtent 23 000 francs pour la même école, en ont 180. Dans une ville de l'Hérault, on a créé trois écoles laïques ; elles ont de 50 à 60 élèves, tandis que la seule école libre en a 350. A Limoges, trois écoles de filles ont été laïcisées, elles avaient 630 élèves ; rouvertes comme écoles libres, elles en ont reçu 967.

On pourrait citer de très nombreux faits du même genre, mais il nous semble que ceux-ci suffisent pour montrer combien la laïcisa-

[1] Dans plusieurs communes, le maire ou un habitant généreux a fourni un local et des ressources pour l'installation d'un instituteur libre.

[2] Dans beaucoup de villes, on se sert du bureau de bienfaisance comme moyen de pression sur les parents pauvres.

tion est utile, féconde, économique, et répond au sentiment des populations.

Quant à l'interprétation même de la loi nouvelle, si nous avons le silence persistant du ministère, nous avons les instructions de ses auxiliaires immédiats en matière d'enseignement et les actes des agents subalternes, trouvant à la fois, dans leurs propres lumières, leurs sentiments personnels et les ordres plus ou moins directement reçus, les éléments de la direction qu'ils devaient donner à l'application de la loi. Presque aussitôt après le vote, le ministre de l'instruction publique avait appelé en son cabinet, par séries, les inspecteurs d'académie, et s'était entretenu avec eux dans des conférences secrètes. Quel mandat leur avait-il donné, quelles instructions les avait-il chargés de transmettre aux inspecteurs primaires placés sous leurs ordres, nul profane n'a pu le savoir; à peine pourrait-on s'en douter d'après l'action qui se manifesta ensuite. Il est même à supposer que ces instructions ne furent ni d'une précision parfaite ni d'une uniformité absolue. Les difficultés générales de l'application de la loi qui empêchaient de lancer des circulaires officielles devaient entraîner aussi une certaine diversité dans les ordres donnés. Le ministre, en effet, et ses aides, tant dans l'œuvre de laïcisation que dans celle de *neutralisation*, rencontraient nécessairement trois obstacles : l'insuffisance des locaux scolaires, qui doit encore durer de longues années; l'insuffisance du personnel laïque absolument sûr et dévoué, et les sentiments des populations que les intérêts électoraux défendent de heurter trop brusquement. Il ne s'agit pas d'abord de l'application importante de la loi, en ce qui touche à l'obligation; cela devait être forcément remis à l'époque de la rentrée des classes; de même pour la mise en vigueur des nouveaux programmes et des nouvelles méthodes; mais on pouvait s'occuper, sans attendre cette échéance, de l'organisation de la neutralité. On comprit presque partout, — on n'avait d'ailleurs pas tort, — que cela comportait la suppression de l'enseignement religieux dans les écoles, et c'est dans ce sens que les inspecteurs d'académie prescrivirent aux inspecteurs primaires d'agir. Avant tous les autres, celui du Nord publia, dans son *Bulletin officiel*, un tableau de l'emploi du temps, dans lequel il ne réservait aucune place à la prière ni à l'histoire sainte. Celui de la Gironde adressa, en avril, à ses agents, la circulaire suivante :

« Monsieur l'inspecteur,

« La loi relative à la laïcité et à l'obligation de l'enseignement primaire vient d'abroger l'article 23 de la loi du 15 mars 1850. L'enseignement de l'instruction morale et religieuse est remplacé par celui de l'instruction morale et civique.

« *Je crois qu'il y a lieu de mettre à exécution dès maintenant cette partie de la loi.* Je vous prie en conséquence de vouloir bien donner les instructions nécessaires à ce sujet au personnel des écoles publiques placé sous vos ordres.

« Les articles 2 et 3 peuvent être également exécutés dès aujourd'hui. J'appelle votre attention sur l'article 2, *qui porte que l'instruction religieuse sera donnée aux enfants en dehors des édifices scolaires.* »

D'autre part, l'inspecteur du département de la Haute-Garonne, non le premier venu, certes, M. Marius Topin, donnait à tous les instituteurs de sa circonscription une conférence pédagogique, dans laquelle il disait, en parlant des livres cléricaux, le catéchisme et l'histoire sainte : « Ce que je leur reproche, c'est d'abêtir les intelligences, c'est d'entretenir dans les jeunes cerveaux toutes les croyances populaires. » L'inspecteur du Pas-de-Calais, si l'on en croit les récits non démentis des journaux locaux, aurait dit à plusieurs instituteurs : « Je n'ai pas besoin de vous recommander de ne plus parler *ni de Dieu* ni de la religion à vos élèves, la loi est formelle. » Il aurait ajouté : « Commencez par enlever le christ; *quelques jours après vous direz des prières plus courtes, puis vous oublierez de temps à autre d'en dire, puis vous n'en direz plus du tout. Il faut aller un peu à la fois et par gradation.* » Dans beaucoup d'autres départements, les inspecteurs font ce qu'ils avaient fait à Paris depuis longtemps, ils interdisent formellement et sous peine de révocation immédiate, aux instituteurs, d'accompagner les enfants à la messe.

Dans le personnel inférieur des maîtres d'écoles laïques, on devait trouver un grand nombre d'hommes prêts à comprendre ces instructions et à les suivre. — Nous verrons même que beaucoup les ont dépassées. — Nous ne voulons pas ici faire le procès aux instituteurs laïques; comprenant trop bien toute la mauvaise foi des procédés qu'on emploie quelquefois contre les congréganistes, alors qu'on s'empare de faits isolés et individuels pour conclure à un blâme général et à des attaques sans réserve, nous ne puiserons pas, dans la liste assez longue des actes condamnables commis par les instituteurs laïques, des arguments contre le corps tout entier, auquel il faut conserver, dans son ensemble, le respect que méritent encore la plupart de ses membres. Seulement, au point de vue spécial qui nous occupe, nous pouvons dire qu'un grand nombre d'instituteurs se trouvèrent prêts à concourir énergiquement à l'œuvre de laïcisation. Ils étaient plus de 800, représentant 78 départements, qui s'étaient réunis pour offrir un banquet à M. Paul Bert, entendre ses attaques contre la religion et s'y associer par le fait. Parmi les autres, beaucoup n'étaient et ne sont encore pas animés de mauvaises intentions,

mais ils sont hommes et fonctionnaires, et l'homme en général, le fonctionnaire en particulier, est lâche devant le pouvoir dont il a tout à craindre et tout à espérer. Par crainte, beaucoup d'instituteurs se demandèrent s'il y aurait, après le vote de la loi, sécurité pour eux à parler d'un Dieu que les législateurs avaient mis, en quelque sorte, à l'index; par ambition, d'autres pensèrent qu'il serait habile de montrer beaucoup de zèle pour appliquer les ordres du gouvernement, les interpréter et les suppléer au besoin, que de la sorte ils se feraient bien voir et obtiendraient des gratifications ou de l'avancement. Ce calcul, d'ailleurs, ne fut pas trompé; nous citerons seulement un instituteur du département du Rhône, qui, ayant de bonne heure supprimé les prières dans son école, reçut 500 francs de gratification et une augmentation de traitement. Les craintes non plus n'étaient pas vaines, et plusieurs instituteurs et institutrices qui continuaient à faire le catéchisme, même en dehors des heures de classe, ce que leur permet formellement une circulaire de M. Duvaux, du 2 novembre, furent frappés de suspension. Dans le Jura, une sœur, qui n'avait pas cessé de faire la prière dans son école, a été suspendue par le préfet pour un mois, comme *ayant violé la neutralité*. Dans la Sarthe, une institutrice a été de même suspendue pour trois mois, simplement parce qu'on a trouvé un catéchisme dans le pupitre d'une élève. Et ce n'est pas, à notre avis, la moins lourde faute d'un gouvernement, que de mettre ainsi les hommes en situation d'hésiter entre leur conscience et leur intérêt.

Dans la pratique donc, soit peur, soit zèle intempestif, soit désir de se signaler à l'attention du public, soit même haine, les instituteurs appliquent la loi de la façon la plus étrange et la plus brutale. Dès le 12 avril, nous trouvons des faits à signaler. Un instituteur du canton de Durtal (Creuse) interdit le catéchisme et fait cesser les prières; un enfant est aussitôt retiré de l'école. Dans la Charente, un inspecteur en tournée trouve des catéchismes dans une classe, il s'écrie : « Enlevez-moi toutes ces ordures ; dorénavant on ne doit plus parler de Dieu dans nos écoles. » Ailleurs, un instituteur, faisant aussi la découverte dans son école de ce livre décidément jugé séditieux et immoral, l'envoie hors de la classe à coups de pied, comme s'il n'était pas même convenable de le toucher des mains. C'est peut-être de la neutralité telle que l'entend la loi, mais voici qui nous paraît ressembler un peu au prosélytisme et à la violence, et s'écarter beaucoup du respect prescrit par les programmes, « pour toutes les opinions et toutes les croyances[1] ». On peut,

[1] Nous devons dire ici que nous n'avons accepté légèrement aucun des faits que nous citons dans le cours de ce travail. Nous les avons tous pris, soit dans les journaux locaux ou parisiens, et surtout dans le *Monde* ou *le*

en effet, se demander si l'instituteur, qui ayant des pensionnaires leur fait servir un repas gras le vendredi, respecte leur liberté de conscience, de même pour celui qui conduit toute son école à l'enterrement civil d'un suicidé. Quant à l'instituteur qui crie dans les rues « A bas les curés »; quant à celui qui prononce, dans la Sarthe, à son cours d'adulte, ces paroles blasphématoires rapportées par le journal l'*Union de la Sarthe* : « *Vous voyez ce Christ! Eh bien, c'est un charbonnier, voyez ses oreilles longues; il n'a aucune puissance. car il est étendu comme un c....n sur l'échelle* »; quant à celui qui, dans la Meuse, fait aussi des conférences contre le clergé et la religion et pour l'apologie de Voltaire et de Rousseau ; quant au préfet de la Creuse, qui oblige les instituteurs de son département à assister à une conférence assurément peu cléricale de M. Chalamet, l'ancien sous-secrétaire d'État de M. Paul Bert, ils entendent évidemment la neutralité d'une façon particulièrement modérée et courtoise. Ajoutons, en ce qui concerne l'abstention de tout prosélytisme, que tel instituteur — c'est dans l'Indre-et-Loire — donne dix mauvais points aux élèves qui vont à la messe et dix bons points à ceux qui n'y vont pas; que dans les Vosges, dans le Jura, il y en a qui excluent de l'école ou tourmentent de toutes façons les enfants qui servent la messe; qu'en Vendée, les fonctionnaires reçoivent la défense de descendre dans un hôtel dont le propriétaire a ses deux filles à l'école congréganiste; que dans la Haute-Loire, un instituteur enferme toute une journée ceux de ses élèves qui sont allés au catéchisme du curé; que dans le Doubs, une petite fille est mise à genoux puis renvoyée pour le même fait. De même, à Bonneville, l'inspecteur primaire, dénoncé par l'évêque d'Annecy, dans une lettre au ministre *du 16 décembre*, insulte et nie la religion dans des conférences pédagogiques.

Faut-il parler encore de la partialité que montrent les jurys d'examen pour le brevet à l'égard des congréganistes [1], des questions qui sont posées à ces examens et aux autres [2] et qui blessent

Français, où ils avaient déjà subi le contrôle du public; soit dans le *Bulletin de la Société d'éducation et d'enseignement* ou les documents parfaitement sûrs que cette société nous a très obligeamment communiqués. Nous pourrions pour chacun d'eux, n'était la complication de notes que cela occasionnerait, indiquer à laquelle de ces différentes sources nous avons puisé.

[1] Dans le Gers, un inspecteur, apprenant, après les examens pour le brevet, qu'il s'est présenté des congréganistes en costume laïque, leur déclare qu'il va faire une enquête et *que s'il découvre ceux qui ont été admis dans ces conditions, il les frappera de déchéance.*

[2] On demande à des jeunes filles : *Qu'est-ce que le divorce? Qu'est-ce que le concubinage? Qu'est-ce qu'un enfant naturel?*

Il y a quelques jours on posait, à l'hôtel de ville de Paris aussi, à une

encore plus la pudeur qu'elles ne violent la neutralité, des bibliothèques scolaires dans lesquelles on remplace les ouvrages universellement estimés pour leur modération et leur valeur, tels par exemple que ceux de M. Wallon, par des livres consacrés ouvertement à l'attaque des idées religieuses et à la propagande de certaines doctrines politiques, des chants qu'on substitue au commencement et à la fin des classes à la prière supprimée? Le plus souvent c'est *la Marseillaise*, mais ailleurs ce sont des chansons antireligieuses, qui n'outragent pas moins la prosodie et le bon sens, que la religion.

Tout cela ne nous semble pas absolument d'accord avec ces paroles que M. Duvaux prononçait à Rouen au début de son ministère : « Les familles savent, en nous confiant leurs enfants, et je ne saurais le proclamer trop haut, qu'elles peuvent compter de la part de nos maîtres *sur la plus complète réserve; que tout ce qui peut diviser, passionner, sera sévèrement banni de notre enseignement.* »

Pourtant ce que nous venons de rapporter ne se passe pas partout; le gouvernement n'a pas de ligne de conduite générale, nous le répéterons encore. On agit avec prudence et « avec gradation »; on commence par certains départements et par certaines communes; on tâtonne, on essaye. Quand une résistance vive de la part des pères de famille ou des municipalités se manifeste, on se montre tolérant, pour ne rien brusquer, quitte à revenir un peu plus tard. On fait des tentatives et si elles ne réussissent pas, on attend; ainsi quand, dans une commune de Vendée, l'interdiction d'enseigner le catéchisme, faite à l'instituteur par l'inspecteur, a pour effet de produire en quatre jours le vide complet dans l'école, on ne recommence pas tout de suite dans les communes voisines. Et puis, au besoin, quand un fonctionnaire a été trop zélé et a mis le gouvernement dans une position embarrassante, on le désavoue. Ainsi l'instituteur de Beaumont-les-Autels, en Eure-et-Loire, ayant fait des dictées irréligieuses à ses élèves, leur ayant imposé des livres qui violent la neutralité, et l'inspecteur, son chef, ayant pris un arrêté pour expulser dix élèves [1] qui s'étaient montrés rebelles sur l'ordre

jeune fille cette question : *Que dit Philippe Ier en parlant de Guillaume le Conquérant?* Question à laquelle il fallait donner, par la réponse historique qui est celle-ci : *Quand donc ce gros homme accouchera-t-il?*

[1] L'arrêté disait en outre : « Ils ne rentreront que lorsqu'ils auront fait la punition que l'instituteur croira devoir leur infliger pour la faute qu'ils ont commise en lui désobéissant, et de plus ils lui présenteront individuellement l'engagement signé par eux et leurs parents d'obéir désormais au maître, dans tout ce qu'il leur commandera d'accord avec la loi et les règlements scolaires. »

de leurs parents, le ministre, interpellé au Sénat par M. Buffet, prit la précaution d'annuler l'arrêté, ce qui lui donna la possibilité de se montrer brave ensuite, lorsqu'on lui rappela qu'il avait dit au cours de la discussion de la loi : « Si un instituteur public s'oubliait assez pour instituer dans son école un enseignement outrageant contre les croyances religieuses de n'importe qui, il serait aussi sévèrement et aussi rapidement réprimé que s'il avait commis cet autre méfait de battre ses élèves ou de se livrer contre leurs personnes à des sévices coupables. »

La même conduite indécise a été tenue sur une question des plus graves parmi toutes celles qu'ont soulevées les préliminaires de l'application même, celle des emblèmes religieux. Au début, absence d'instructions ministérielles, pas d'ordres écrits des inspecteurs d'académie. On n'en cite qu'un, celui du Nord, comme ayant parlé de cette question, en conférence, à ses subordonnés, pour leur dire : « *Laissez le crucifix jusqu'aux vacances, vous l'enlèverez alors et vous ne le replacerez plus.* » Le zèle individuel se manifeste, pourtant, de sa propre initiative ou sous l'impulsion de certains préfets désireux d'imiter l'exemple de celui qui, à Paris, avait laïcisé, d'une façon si expéditive, « le *mobilier scolaire* ». Çà et là, des instituteurs, sournoisement ou ouvertement, décrochent les crucifix ; dans certains endroits, cela se passe avec éclat, cela suscite des protestations, parfois de l'indignation. Les difficultés sont nombreuses. Dans quelques communes, les conseils municipaux prennent des délibérations absolument formelles pour faire maintenir les crucifix. Dans le Pas-de-Calais, un instituteur les enlève sans bruit, mais on s'en aperçoit et on les fait replacer. Ailleurs, même procédés et même résultat ; ainsi dans les Vosges, où, après avoir tout enlevé, il faut subir l'humiliation de tout replacer. Les journaux agitent la question qui trouble les populations. Préfets, inspecteurs, instituteurs, se trouvent dans le plus grand embarras ; ils se décident à consulter le ministre ; et celui-ci, chose bien extraordinaire (c'était M. Duvaux), se résout à répondre par la circulaire du 2 novembre 1882. Ce document, qui a dû coûter bien des sueurs à son auteur, est assurément l'un des plus étranges qu'on puisse lire ; il érige en règles l'incohérence et l'hésitation. Le ministre s'étonne d'abord qu'une question « sur un *sujet d'aussi peu d'intérêt* » ait pu lui être posée ; puis il déclare que la loi, si on la prend « dans toute sa rigueur », semble impliquer la suppression des emblèmes religieux ; toutefois il ne croit pas que la mesure soit absolument utile « à la mise en vigueur du régime nouveau », et il reconnaît que de grandes difficultés existent, qu'il ne faut pas appliquer la loi « comme une loi de combat », enfin qu'il y a lieu d'apprécier selon

les circonstances. Quant à ce pouvoir d'appréciation, il ne veut pas se le réserver, ce serait pour lui une nouvelle source d'ennuis, mais il ne veut pas non plus le laisser aux instituteurs, auxquels il interdit « toute initiative », car leur devoir strict est « de rester scrupuleusement étrangers à toutes les polémiques et d'attendre les ordres de leurs chefs ». Ce n'est pas davantage à ces chefs qu'il donne le pouvoir d'apprécier..... c'est aux préfets qui, de par toutes les lois réglementaires d'attribution, n'ont rien à voir dans cette question essentiellement communale, bien qu'un projet de M. Paul Bert propose de leur subordonner les instituteurs et les écoles d'une façon absolue. Et il leur prescrit de ne rien faire « qu'à propos » et en tenant compte du sentiment des populations ; que surtout, s'ils décident l'application de la mesure dans leurs départements, ils évitent de « la laisser accomplir d'une façon qui puisse froisser la conscience ou favoriser l'agitation factice qu'on voudrait créer ». C'est-à-dire qu'après comme avant la circulaire qui ne satisfit personne, pas même les amis du ministère, et que tous les journaux attaquèrent, la situation est la même ; le doute subsiste. Nous croyions qu'une loi s'appliquait à tous ou à personne, partout ou nulle part ; de par M. Duvaux, il en est autrement, et le régime du bon plaisir est créé. Il en est résulté tout de même une situation dont on a pu profiter. Le ministre, si désireux qu'il pût être de voir la laïcisation devenir complète, reconnaissait qu'on devait s'arrêter devant les protestations et les résistances. Ces protestations, il fallait donc les faire entendre ; ces résistances, les manifester ; on le fit, et nous ne saurions trop engager les catholiques à continuer. Les résultats en sont appréciables. Ainsi, si dans quelques départements, tels que la Savoie, la Gironde, le Var, l'Isère, la Loire-Inférieure, on a pu continuer la mauvaise besogne commencée ; dans l'Anjou, l'Allier, la Haute-Loire, le Jura, les Vosges, la Haute-Savoie, il a fallu s'arrêter. Dans beaucoup d'autres on n'a absolument rien fait. Dans l'Orne, par exemple, le préfet a promis au Conseil général de faire maintenir tous les emblèmes religieux. A Rueil, le préfet de Seine-et-Oise donne l'ordre d'enlever les crucifix ; le conseil municipal proteste, le maire et les adjoints offrent leur démission, et le préfet déclare que ses ordres n'ont pas été compris, ce qui est la manière administrative la plus honorable de les annuler.

A ce point de vue donc, et en ce qui touche à l'intervention directe du gouvernement, la campagne a subi un ralentissement et un temps d'arrêt. Mais d'autres manifestations non officielles s'étaient, pendant tout cela, produites, émanant d'auxiliaires du gouvernement, non reconnus, c'est vrai, mais difficiles à désavouer absolument, surtout quand ils sont soit des corps constitués, comme

le Conseil municipal de Paris, soit des sociétés opérant avec l'autorisation administrative, comme la Ligue de l'enseignement.

Nos lecteurs savent bien ce que c'est que la Ligue de l'enseignement, *association reconnue d'utilité publique*, et il ne nous convient pas d'entrer dans la discussion de ses programmes, de son but, ni de ses actes en général. Son activité s'est surtout manifestée après le vote de la loi; son chef, M. Jean Macé, disait : « La nouvelle loi est un peu une loi à nous, et il nous appartient de la défendre. » La Ligue a des hommes actifs, beaucoup d'argent; elle inspire des journaux, elle fonde des bibliothèques, elle organise des conférences, elle a consacré toutes ses ressources *à la défense de sa loi*. Ses orateurs ont parcouru la France, poussant, on s'en doute bien, à l'application la plus prompte, la plus vexatoire; ses journaux ont approuvé toutes les tendances les plus redoutables du gouvernement [1], applaudi aux actes les plus graves de ses représentants. Sa collaboration a été même plus précieuse encore. Quand elle a vu que le gouvernement hésitait à faire enlever les emblèmes religieux, elle a pensé qu'il était peut-être embarrassé pour les remplacer, et elle a fait faire, afin de le tirer de perplexité, un buste de la République, qu'elle a proposé pour l'ornement des écoles. Ce buste a ceci de remarquable, qu'il est placé sur un socle portant les ornements suivants : à droite, l'ignorance et la superstition, symbolisées par un *moine mitré*, sont étranglées par un cordon sur lequel on lit : *Ligue de l'enseignement;* le rideau aux emblèmes maçonniques couvre la partie gauche, Voltaire le soulève et rit aux progrès qu'ont fait ses idées. Tel est le symbole de la neutralité qu'on veut placer dans les écoles publiques.

Le sens de la loi a encore été indiqué d'une façon plus autorisée par le Conseil municipal de Paris, dont quelques membres ont prononcé, lors des distributions de prix de l'année dernière, des discours retentissants. Ces messieurs n'ont pas seulement dit aux enfants et aux parents qui les écoutaient que la loi était neutre et que l'enseignement était laïque; ils se sont attachés à leur faire comprendre ce que sont l'école neutre et l'enseignement laïque. L'enseignement laïque consiste, pour M. Levraud, à leur apprendre « qu'il arrivera un moment où les prêtres et leurs stupides ou hypo-

[1] Nous lisions en novembre dernier dans le *XIXe Siècle* ces mots : « Il faut tenir strictement la main à la neutralité de l'école par l'enseignement primaire. » Pourquoi? « Parce que *là on agit sur la foi même*. Ce n'est pas qu'on la combatte directement, puisque l'essence de la neutralité est, au contraire, de s'abstenir de toute attaque. *Mais on habitue les esprits à s'en passer*, on les dresse à comprendre que l'on peut être un honnête homme et un bon citoyen en dehors de tout enseignement de religion révélée. *On les détache par là doucement, lentement de la foi.* » *C'est l'essentiel.*

crites instruments n'existeront plus que dans l'histoire et sur les théâtres » ; et pour M. Royer, à leur enseigner « à ne pas se prosterner devant des images ». D'ailleurs, on les rassure, et leurs parents aussi ; on ne veut pas chasser Dieu de l'école ; c'est une erreur, dit M. Cattiaux : « *On ne peut chasser que ce qui existe, or Dieu n'existe pas.* » Dans le Cher, un vétérinaire, délégué officiel du sous-préfet — ancien condamné de la cour d'assises pour outrage à la morale religieuse — pour présider les distributions de prix, a dit à peu près les mêmes choses.

Cela nous éloignait des déclarations du gouvernement. Un sénateur libéral, M. Henri Fournier, crut devoir demander au ministre s'il approuvait ces discours. C'est M. Duvaux qui a répondu, en se défendant de toute connivence, en répudiant bien haut toute solidarité, moyennant quoi il a obtenu le vote de l'ordre du jour pur et simple. Mais la neutralité de l'école n'en parut pas moins, à bien des gens, sérieusement compromise.

III

Nous avons parlé jusqu'à présent de l'effet produit par l'apparition de la loi du 28 mars, de l'attitude prise pendant le vote et après la promulgation par le gouvernement, de la résistance des catholiques, des premières applications de cette loi, dans son esprit général et quelques-unes de ses dispositions spéciales. Nous en arrivons maintenant, serrant de plus près ce dernier sujet, à son application plus complète et plus pratique depuis le moment où elle a dû être tout entière en vigueur, surtout au point de vue de l'obligation et des programmes, c'est-à-dire depuis la dernière rentrée des écoles primaires. C'est ici que nous pourrons mieux voir si elle est faite pour permettre des vexations et des tracasseries; si, en effet, il en est ainsi, il est évident qu'on devra chercher et qu'on pourra trouver, dans les obligations imposées aux pères de famille et dans la conduite prescrite aux instituteurs, les moyens d'être désagréable à beaucoup de gens. Si on poursuit l'enseignement religieux sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, on va pouvoir l'atteindre bien mieux; on n'aura plus seulement pour cela les laïcisations, les entraves de toutes sortes apportées aux ouvertures d'écoles libres, les refus abusifs de déclaration, les poursuites arbitraires devant les juridictions administratives ou même devant les tribunaux correctionnels pour ouvertures illégales ou omissions de formalités. On a usé de tous ces moyens pour frapper l'enseignement chrétien, ils n'ont pas suffi pour le détruire. Dans le but d'éloigner de lui les familles, on a multiplié

les avantages dans les écoles laïques et les vexations dans les autres, on a tout promis aux pères qui enverraient leurs enfants à celles-là, menacé de tout ceux qui les conduiraient à celles-ci. On a craint l'influence des prêtres, on a supprimé tous leurs droits légaux, on a cherché à empêcher leur intervention en les poursuivant, en les privant de traitement, en les faisant déplacer, mais les évêques ont continué à leur prescrire de veiller à ce que la liberté de conscience des pères, les croyances des enfants fussent toujours respectées. On va enfin triompher de toutes les résistances au moyen de l'obligation qui force à fréquenter les écoles publiques, et des formalités nombreuses imposées à ceux qui voudraient y soustraire leurs enfants. On le fera, si on le veut, par les commissions scolaires.

C'est, à coup sûr, la création la plus originale de la loi que cette institution à la fois administrative et judiciaire de contrôle, de surveillance et de répression. La commission scolaire a des attributions vastes, un pouvoir étendu qui est sur bien des points sans limites. Elle est composée d'une façon singulière qui montre, soit l'excès de confiance en leur influence, soit le défaut de prudence dans l'arbitraire de ceux qui ont fait la loi. Si les agents de l'autorité administrative et spécialement universitaire y ont une place importante, l'élément élu y domine et y doit représenter les intérêts des populations. Animées d'intentions libérales, elles peuvent empêcher beaucoup de mal; animées d'un esprit intolérant, elles peuvent tout se permettre en sens contraire. Voyons-les donc à l'œuvre.

Nous avons déjà dit que la constitution de ces commissions, par les votes des conseils municipaux, grâce à l'entente et à l'intelligence des catholiques, avait été de nature, dans bien des communes, à causer des surprises au gouvernement — à supposer toujours que ses intentions fussent mauvaises. — On peut faire des commissions scolaires un classement en trois catégories : on placera dans la première celles qui sont sérieuses, libérales, protectrices de la liberté ; dans la seconde celles qui, indifférentes, s'opposeraient néanmoins aux vexations et aux scandales; dans la troisième celles qui se montrent ouvertement tracassières, prêtes à entrer ainsi, non dans les intentions du ministre — nous n'oserions pas le dire — mais dans celles des interprètes les plus antilibéraux de la loi. Les principales attributions des commissions sont celles de juridiction qui leur sont données par les art. 10, 11, 12, 13, 14 et 15 de la loi, en vertu desquels elles sont chargées de statuer sur les absences des enfants à l'école, d'entendre les parents cités devant elles par le maire, d'apprécier les excuses qu'ils donnent, d'accorder des dispenses ou d'infliger des peines. Ce qui donne ouverture à leur droit, c'est l'obli-

gation imposée, par l'article 8 de la loi aux pères de famille de déclarer de quelle façon et où ils entendent faire instruire les enfants que leur âge fait tomber sous le coup de la loi, sous peine de les voir inscrire d'office par le maire à l'école communale, qu'ils devront fréquenter ensuite régulièrement.

Cette déclaration a donné lieu à bien des discussions. Dire qu'elle est un moyen de vexation est maintenant superflu ; aussi se demanda-t-on d'abord, du côté des adversaires de la loi, s'il conviendrait de la faire ou de la refuser. Les avis furent partagés, nous avons lieu de croire qu'ils le sont encore. Tout au moins dans les conseils donnés finit-on par se mettre à peu près d'accord pour dire que celui qui gardait ses enfants chez lui, n'exposant que lui-même à des poursuites, pouvait faire ce qui lui plaisait ; que le père qui n'avait dans sa commune qu'une école laïque et y envoyait ses enfants ferait mieux de ne pas faire une déclaration, dont on pourrait conclure son adhésion à la loi ; enfin que celui qui plaçait son enfant dans une école libre devrait se plier, si dures qu'elles pussent lui paraître, aux exigences de la loi pour éviter d'exposer l'école libre à des poursuites qui compromettraient son existence même ; que d'ailleurs, dans une certaine mesure, cette déclaration constituerait un acte de protestation et de résistance.

Quant aux formes pratiques de la déclaration, c'était au gouvernement à les déterminer de façon à simplifier autant que possible — pour les citoyens, s'il était soucieux de leur tranquillité et ménager de leur temps, et pour les maires, s'il voulait qu'ils pussent mener à bien la besogne nouvelle et compliquée qu'il leur imposait — les formalités à remplir.

Cette fois, le gouvernement se décida à parler vers le mois de septembre, et il parla même beaucoup trop, car plusieurs de ses représentants qui prirent successivement la parole en son nom ne dirent pas absolument la même chose. L'unité de pensée et la sûreté de direction firent donc absolument défaut. Une première circulaire du 30 août, signée Logerotte, prescrivait à tous les parents de faire une déclaration individuelle à la mairie dans quelque situation qu'ils se trouvassent. Une seconde, signée Duvaux, le 7 septembre, atténua un peu la précédente, déclara que la production des registres des écoles publiques ou libres, suffisant pour attester l'intention des pères de familles, équivaudrait à la déclaration, et que celle-ci ne serait plus imposée qu'aux parents gardant leurs enfants chez eux. Mais il arriva que le préfet de la Seine, parlant par deux fois, soit lui-même, soit par l'organe de son secrétaire général, trouva les premières instructions meilleures que les secondes et les maintint. Dans d'autres villes, les maires et les préfets prirent aussi des dispo-

sitions particulières plus ou moins conformes à celles fixées par le ministre, si bien que les pères de famille ne savent pas encore bien au juste ce qu'ils ont à faire. Néanmoins, tant bien que mal, les prescriptions de la loi sont mises en vigueur, et l'on a commencé à exercer le contrôle et à faire intervenir les commissions scolaires.

C'est ici qu'apparut la diversité de ces commissions. Dans les communes où l'on savait pouvoir compter sur elles, on fit appel à leur concours; dans les autres, on s'abstint. Beaucoup de départements ont été laissés absolument tranquilles pour ce seul motif. Ceux dans lesquels on agit le plus activement sont l'Yonne, la Côte-d'Or, la Haute-Marne, la Marne, la Haute-Savoie. Dans quelques autres, tels que le Nord, le Doubs, le Jura, la Manche, la Sarthe, Lot-et-Garonne, l'action a été intermittente. Voici quelques-uns des faits principaux empruntés au dossier des poursuites devant les commissions scolaires.

Le 22 octobre, vingt-cinq pères de famille, à la fois, étaient cités devant la commission scolaire de Donjean (Manche), pour répondre des absences de leurs enfants au sujet desquels ils n'avaient rien déclaré. Aucun avis d'inscription à l'école publique ne leur avait été adressé, comme le prescrit l'article 8 de la loi. Ils déclarèrent que leurs enfants étaient élevés chez eux. La commission leur infligea la réprimande, et quelques-uns des enfants qui étaient envoyés dans des écoles voisines, ce que prévoit l'article 7, § 2, de la loi, en furent chassés par ordre de l'inspecteur. Cités une deuxième fois devant la commission, les vingt-cinq condamnés renouvelèrent leur précédente déclaration; la commission les condamna à l'affichage de leurs noms à la porte de la mairie, pendant un mois; puis troisième convocation à laquelle les vingt-cinq pères de famille jugèrent inutile de répondre. Cette fois, conformément à la procédure fixée, la commission déféra au juge de paix du canton les prétendus coupables; mais là, il fallut reconnaître qu'ils avaient fait une déclaration suffisante à leur première comparution, et ils furent acquittés.

Dans le même mois, M. Landau, industriel important de la Sarthe, dont l'odyssée judiciaire devait être assez longue, fut cité devant la commission scolaire de Sablé, n'ayant fait aucune déclaration. Il s'abstint de répondre et fut condamné à l'affichage pendant quinze jours. Un mois après, il était cité de nouveau, ne comparaissait pas davantage et était déféré au juge de paix qui, par défaut encore, le condamnait à cinq jours de prison et 15 francs d'amende, maximum de la peine. M. Landau a fait opposition à ce jugement, mais le juge de paix l'a maintenu, en le fortifiant de considérants fort longs, juridiquement très discutables, et en expliquant notamment que, « la loi indulgente vis-à-vis de l'indigent et de l'ignorant, de l'égaré

qui s'est rendu à l'invitation de la commission pour écouter ses conseils, est sévère pour celui qui, comme le prévenu, instruit, riche, ayant une grande quantité d'ouvriers et de subordonnés de toutes sortes sous ses ordres, se met en état de rébellion ouverte contre la loi et ne craint pas de l'affirmer même devant un tribunal de police. »

Le 23 janvier, M. Landau était condamné encore, dans les mêmes conditions, par le même juge de paix et à la même peine, en attendant la décision supérieure qui devait lui donner gain de cause.

Dans l'Yonne, une commission scolaire a condamné à l'affichage pendant quinze jours un père dont l'enfant était inscrit sur le registre d'une école libre, — celle-là méconnaissait les instructions de M. Duvaux et se conformait à celles de M. Logerotte.

Dans l'Yonne, aussi, à Lalande, M. Lecœur, maréchal ferrant, cité devant la commission scolaire pour onze heures du matin, répond à l'invitation, mais attend jusqu'à midi sans qu'aucun membre de la commission ne paraisse. Pressé de reprendre son travail, il s'en va; la commission arrive ensuite, lui inflige sans l'entendre la peine de l'affichage, puis, quelque temps après, le défère au juge de paix qui le condamne à 15 francs d'amende, sans s'arrêter à ses explications.

A Lannes (Haute-Marne), la commission scolaire se croit le droit de citer et de condamner des pères de famille qui ont refusé de mettre entre les mains de leurs enfants certains livres d'enseignement (*les Manuels dont nous reparlerons tout à l'heure*). Les condamnés réclament au maire des dommages-intérêts devant le juge de paix qui rejette leur demande.

Dans la Marne, c'est le mauvais état des chemins et l'éloignement qui empêchent un enfant d'aller à l'école ; le père est cité devant la commission scolaire qui, sans admettre ses explications, le condamne à l'affichage et presque aussitôt le défère au juge de paix.

Dans la Côte-d'Or, le maire de Nuits inscrit d'office à l'école publique le fils du comte Léger-Belair, qu'il sait fort bien être instruit dans sa famille par deux précepteurs, et cite le père devant la commission scolaire; celle-ci le renvoie au juge de paix, et il est condamné partout.

A Roubaix, à Cette, les commissions scolaires ne veulent admettre les excuses tirées d'indispositions des enfants, que si on produit un certificat de médecin: à Gelos, le comte Goubaux et deux autres pères sont appelés devant une commission qu'ils trouvent incomplète et dont les membres présents les insultent. Dans le Doubs, une commission scolaire condamne un père à l'affichage pour avoir envoyé sa fille au catéchisme.

Quand on arrive à de semblables vexations, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'on rencontre des résistances comme celle du comte de

Marcellus, dans la Côte-d'Or, qui déclare qu'il ne se présentera pas devant la commission, ou qu'on reçoive des leçons comme celle donnée à une commission scolaire de la Charente par un spirituel journaliste, M. Ossian Pic, expliquant, dans une lettre, les motifs d'ordre tout à fait intime qui ont forcé plusieurs fois sa petite fille à manquer la classe.

On rencontre aussi, d'ailleurs, à côté des tracasseries administratives, la protection de la justice. Le juge de paix de Bléré acquitte un père qui lui est déféré par une commission scolaire, après une première condamnation, prononcée sans qu'on lui ait donné aucun avis de l'inscription de son enfant à l'école communale. Les tribunaux correctionnels interviennent à leur tour comme juges d'appel des décisions des juges de paix, et ils les réforment, consacrant une interprétation libérale et saine des prescriptions de la loi. Deux jugements ont été rendus, l'un par le tribunal de la Flèche, l'autre par celui de Beaune. Celui-ci, statuant plutôt en fait qu'en droit et invoquant le droit d'appréciation que la loi a reconnu, annule le jugement du juge de paix de Nuits, qui avait condamné le comte Léger-Belair. Celui de la Flèche s'est occupé, le 14 février, du cas de M. Landau et des trois décisions du juge de paix de Sablé. Statuant en droit, sur une plaidoirie très remarquable de M. Robinet de Cléry, rappelant les conditions dans lesquelles avis de l'inscription de son enfant à une école publique doit être donné au père, définissant les caractères que doit revêtir une infraction pour constituer la récidive punissable en vertu de la loi du 28 mars, ce jugement — monument remarquable de jurisprudence que nous ne pouvons étudier longuement ici — décharge M. Landau de toutes les condamnations prononcées contre lui.

A côté des tribunaux, il se trouve aussi des commissions scolaires qui prennent au sérieux leur mission et s'attachent non à tracasser, mais à protéger les pères de famille. Dans beaucoup d'endroits, elles ont obtenu le maintien des emblèmes religieux et des prières et empêché les poursuites; ailleurs elles se sont montrées peu dociles vis-à-vis de l'autorité universitaire. Dans l'arrondissement de Chinon et dans plusieurs autres, des commissions réunies sur l'initiative de de l'inspecteur d'académie ont excusé tous les parents d'enfants inexacts, même ceux qui ne se présentaient pas, et déclaré la loi inapplicable dans la commune. Des faits analogues se sont passés dans la Sarthe et dans la Loire. Dans la Charente, tout en acceptant et suppléant les excuses pour tous les pères de famille, une commission a infligé un blâme à un fonctionnaire, ardent propagateur de l'enseignement civique, mais qui avait, sans motifs, gardé pendant deux mois son enfant chez lui.

Il est un point sur lequel certaines commissions ont été appelées à statuer et dont nous sommes amenés maintenant à dire quelques mots, nous voulons parler des *Manuels d'enseignement moral et civique*. On en a vu paraître un grand nombre depuis le vote de la loi et la publication des programmes, et nous n'en avons pas moins de douze actuellement sous les yeux. Plusieurs sont insignifiants et ne nous paraissent représenter qu'une opération commerciale; quelques-uns, comme ceux de M. l'abbé de Broglie, de M. Jules Simon, des Frères, sont remarquables; d'autres sont dangereux. Ceux-ci ont donné lieu à des polémiques très vives, on les a commentés, analysés, critiqués; on s'est demandé si, mis entre les mains des enfants, ils seraient de nature à leur donner un enseignement qui fût parfaitement neutre; et il faut bien dire, sans rentrer dans des discussions que personne n'a ignorées, que la réponse à cette question a généralement été négative. On a reconnu que l'enseignement civique de ces manuels était, suivant l'expression de l'éloquent évêque de Nancy, « un enseignement antipatriotique, car il apprend à l'enfance le mépris de la patrie, il souffle la division et la haine dans le cœur des fils de la France ». Quant à leur enseignement moral, en désaccord complet, quand ce n'est pas en hostilité absolue, avec les doctrines catholiques, il est de nature à blesser profondément les consciences et à altérer irrémédiablement la foi [1]. Aussi quatre de ces manuels, devenus plus célèbres qu'ils ne méritaient de l'être, ceux de MM. Paul Bert, Steeg, Compayré et de Mme Greville, furent-ils condamnés d'abord par l'évêque de Saint-Dié, puis par plusieurs autres prélats, enfin mis à l'*Index* par la cour de Rome. Les évêques, comme ils en avaient le droit et le devoir, portèrent cette décision suprême à la connaissance de leur clergé et des fidèles, promulguant des condamnations et rappelant à tous les catholiques qu'elles entraînaient pour eux l'obligation stricte de ne lire ni laisser lire à leurs enfants les livres qu'elles visaient.

Cela causa tout d'un coup un grand émoi. L'audace des évêques parut énorme, la presse les signala aux colères et aux vengeances du gouvernement. Celui-ci chercha une arme dont il put se servir utilement [2]; il crut que le Concordat ou les articles organiques la donnaient au conseil d'État, et les journaux annoncèrent bientôt que plusieurs

[1] Au sujet des manuels, nous signalons un livre excellent, qui vient de paraître à Marseille et qui est intitulé, *les Manuels d'éducation civique et morale, et la condamnation de l'Index,* par le P. J. Burnichon de la Compagnie de Jésus.

[2] Par un incroyable abus de pouvoir, le gouvernement frappe actuellement de privation de traitement les curés qui font connaître à leurs paroissiens les condamnations publiées par leurs évêques.

évêques allaient être déférés, *comme d'abus*, à cette haute et commode juridiction administrative. On en citait d'abord quatorze parmi lesquels les cardinaux archevêques de Paris et de Rouen. Aujourd'hui, il paraît qu'on n'en poursuivrait plus que cinq, qui sont l'archevêque d'Albi, les évêques d'Annecy, de Valence, de Langres, et de Viviers. On est en droit de se demander pourquoi cette inégalité de traitement, pourquoi cinq victimes désignées seulement alors que presque tout l'épiscopat français est coupable. Mais c'est là le mystère des combinaisons gouvernementales qu'il est interdit aux profanes de pénétrer.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'après ces condamnations solennelles, les catholiques devaient considérer comme une violation de la neutralité l'introduction de manuels mis à l'Index dans les écoles. Et cependant cette introduction avait eu lieu, d'une façon à peu près officielle — les couvertures même des ouvrages en font foi[1] — malgré les engagements formels pris par M. Ferry.

Les pères de famille avaient deux moyens de la combattre : demander par leurs protestations que les manuels fussent retirés des écoles ou, s'ils étaient maintenus, garder leurs enfants. Dans quelques endroits le premier moyen réussit, et l'administration retira les manuels : ainsi dans les Vosges et plusieurs autres départements. Mais ailleurs on montra moins de bonne volonté. Le ministre même, consulté tout récemment au sujet d'un enfant qui, dans l'Aube, ne voulait pas se servir du manuel qu'on lui avait donné, répondit que ce récalcitrant devait être expulsé. Dans beaucoup de communes, les parents cessèrent d'envoyer leurs enfants à l'école dans laquelle on persistait à se servir d'un de ces manuels. Cela amena des comparutions devant les commissions scolaires qui eurent à statuer; l'affaire qui eut le plus de retentissement est celle de Lavaur. La commission ayant admis d'abord M. de Bellomayre, ancien conseiller d'État, à plaider devant elle, dans une audience publique, déclara que la violation de la neutralité dans l'école par l'introduction d'un manuel condamné excusait suffisamment un père de famille qui avait empêché son enfant de venir à l'école, et acquitta celui qui lui était déféré. Cette décision souleva d'aussi violentes critiques que celle de la Congrégation de l'*Index;* on chercha les moyens de punir cette commission audacieuse, on alla jusqu'à proposer de réviser la loi. Le maire de Lavaur fut frappé de suspension, et le Conseil d'État, saisi aussitôt de l'affaire, — on ne sait trop d'ailleurs en vertu de quelle disposition législative, — vient de déclarer solen-

[1] Elles portent cette inscription : *Distribués gratuitement dans les écoles communales de Paris et de Lyon.*

nellement, le 16 mars, après rapport et conclusions, que la commission scolaire de Lavaur avait excédé ses pouvoirs. Étant donnée l'organisation des commissions scolaires, nous ne voyons pas bien quelle est la portée de cet arrêt et, sans nous arrêter à montrer combien il est mal fondé en droit, nous croyons qu'il n'empêchera pas d'autres commissions d'imiter celle de Lavaur. Cela avait déjà été fait par celle de Beaumont-sur-Oise, le 28 janvier. Et quand bien même on ferait encore déclarer par le Conseil d'État que telle ou telle commission scolaire a excédé ses pouvoirs, que tel ou tel évêque a commis un abus, il n'en restera pas moins que les manuels de morale civique sont une cause profonde de trouble, que la neutralité de l'école est sérieusement compromise, et que la loi du 28 mars 1882 semble assez peu faite pour produire le calme des esprits et l'unité morale de la France.

Si maintenant nous nous arrêtons, à la fois, pour considérer l'état actuel des choses et les résultats acquis, et pour rechercher quelle pensée générale a présidé à l'application de la loi votée il y a un an, nous verrons d'abord les laïcisations, qui ne sont pas d'ailleurs la conséquence directe de la loi, puisqu'elles avaient commencé avant qu'elle n'existât, poussées aussi loin que possible, et achevées partout où on l'a pu, c'est-à-dire partout où l'on a trouvé des locaux et des instituteurs laïques. De tout le reste, il est bien difficile de dégager quelque chose de précis; soit pour les détails, soit pour les dispositions principales, la loi a été appliquée sans méthode et sans direction. Ici, ç'a été avec des rigueurs vexatoires et ridicules; là, avec des ménagements extraordinaires, selon qu'on rencontrait des populations hostiles ou favorables, des conseils municipaux et des commissions scolaires dociles ou indépendantes. Nous pourrions citer les départements, et en grand nombre, où rien, absolument rien, n'a été fait. Ainsi l'Orne, l'Oise, la Lozère, la Loire, où personne ne fait de déclarations, où personne n'est inquiété; ainsi la Haute-Garonne, où les instituteurs n'ont même pas cessé de conduire les enfants à la messe. Et même, quand on applique la loi quelque part, ce n'est pas d'une façon générale qu'on procède; on fait des choix, on permet tout aux uns, on tracasse les autres à tout propos; si l'on connaît quelqu'un pour ennemi du gouvernement, c'est lui qu'on cherche à frapper, et lui seul. Ainsi, à Paris, la loi est fort peu appliquée; il y a de nombreux enfants qui, toute la journée, vagabondent loin des écoles publiques et dont les parents n'ont fait, à coup sûr, aucune déclaration — l'un des membres d'une commission scolaire a proposé qu'on chargeât la police de ramasser tous ces enfants pour les conduire aux écoles — on se garde bien

de rien faire, de peur de heurter en cela quelque électeur influent. Mais que, par hasard, on découvre un homme bien posé, suspect de n'être pas très partisan de la loi et, de fait, en faute vis-à-vis d'elle, vite on le poursuit, et nous en connaissons plusieurs dans ce cas; enfin si ce récalcitrant se trouve être un fonctionnaire quelconque, tout de suite on le met en demeure de choisir entre la perte de sa position et la soumission. Il semble que le ministre, qui s'est habitué au système facile des décrets, ait voulu avoir, entre les mains une arme dangereuse, pouvoir la garder comme une menace et s'en servir quand il lui plairait. C'est toujours le régime de l'arbitraire.

Ainsi l'attitude du gouvernement, désireux au fond, nous croyons pouvoir le dire maintenant, de transformer la neutralité en hostilité contre les idées religieuses, est incohérente, sans fermeté et sans dignité. Il oublie d'ailleurs qu'une loi doit s'appliquer partout de la même façon et à tous sans distinction, et nous l'aimerions mieux franchement persécuteur que hypocritement antilibéral et pour ainsi dire sournoisement violent.

Nous voyons bien toutefois que, par ce qui a été fait, le niveau des études primaires doit s'abaisser, parce que le niveau des instituteurs s'abaisse alors que pour augmenter leur nombre on est forcé d'être moins exigeant sur leur valeur. Nous voyons bien aussi que dans les perpétuels conflits qu'on crée entre eux et les pères de famille, lorsqu'on met les enfants en situation de désobéir soit à leurs parents, soit à leur instituteur, on risque de diminuer le respect de la famille et le respect des maîtres, celui-ci d'ailleurs déjà singulièrement atteint à d'autres degrés de la hiérarchie universitaire, si nous en jugeons par certaines révoltes récentes et retentissantes.

Si nous examinions aussi les résultats de la loi au point de vue financier, nous ne serions pas sans concevoir de vives inquiétudes. Nous savions bien que la laïcisation coûtait fort cher, que le prix de revient d'un maître laïque, encore qu'il instruisît un beaucoup plus petit nombre d'élèves, était trois fois plus élevé que celui d'un congréganiste; que, depuis plusieurs années, il avait fallu considérablement augmenter le budget de l'instruction publique. Mais des discussions qui viennent d'avoir lieu à la Chambre et au Sénat nous ont révélé d'autres choses plus graves; elles nous ont appris avec quelle facilité le ministre laïcisateur à tout prix sacrifiait l'argent des contribuables pour la construction plus ou moins utile et plus ou moins prudente d'écoles trop luxueuses et souvent mal édifiées; elles nous ont montré qu'il ne voulait plus être soumis à aucun contrôle, qu'il était impatient de toute résistance, qu'il lui fallait le droit d'entraîner les communes à des dépenses de cette nature malgré elles et malgré les conseils généraux, et ce droit absolu, on le

lui a donné; on lui a donné 120 millions qu'il avait déjà en partie engagés et qui ne sont qu'un acompte; il lui en faudra d'autres bientôt et jusqu'à 716 dans un avenir peu éloigné. Pour un seul département, la Haute-Savoie, on a déjà dépensé 4 millions et demi. *Sept cent seize* millions nous paraissent un bien gros chiffre pour notre budget, et nous le trouvons d'autant plus exagéré que le service de l'instruction publique (nous n'hésitons pas à l'avouer) ne nous paraît pas être de ceux auxquels l'État doive exclusivement pourvoir.

Pour conclure, répétons qu'on aurait tort de croire à la neutralité de l'école. — Les faits sont pour dissiper une telle illusion. L'école, dans l'état de nos esprits, ne peut être que religieuse ou antireligieuse. Le gouvernement la veut antireligieuse, les familles la veulent religieuse. Le gouvernement poursuit son but par tous les moyens que nous avons indiqués; ses intentions pour être dissimulées n'en sont pas moins certaines; sa violence pour être intermittente n'en est pas moins dangereuse; sa conduite incohérente et louche, sans dignité et sans courage, n'en est pas moins persistante; le résultat ne peut lui échapper que si le pouvoir lui échappe ou si la loi disparaît. Les familles poursuivent aussi leur but, elles ont ce magnifique avantage de le poursuivre dans la liberté, cette gloire éclatante de l'atteindre par la charité et le sacrifice; à côté du budget public, auquel elles apportent leurs contributions forcées, elles ont placé ce budget de la charité qui s'alimente par des aumônes volontaires. Malheureusement elles n'ont pas toutes à leur disposition l'école libre, et il en est qui doivent subir l'école publique. Celles-là et tous les catholiques, dans leur intérêt en même temps que dans l'intérêt national, doivent, en attendant qu'ils obtiennent des législateurs éclairés ou contraints l'abrogation de la loi [1], réclamer les garanties promises, faire entendre des protestations, manifester des résistances. Ils seront soutenus par les commissions scolaires protectrices de leurs intérêts et — on l'a vu déjà — par les tribunaux gardiens de la justice. Et leur cause, qui est celle de la liberté et de la patrie, est trop juste pour qu'ils puissent succomber. Que si, par impossible, cela devait être, il leur resterait encore l'honneur — et nous l'estimons haut — de n'avoir été vaincus que par l'arbitraire, l'hypocrisie et la violence.

A. Deville.

[1] La Suisse a récemment repoussé une loi semblable à la nôtre.

LE JAPON MILITAIRE[1]

Il n'y a guère plus de vingt ans que le Japon est véritablement ouvert aux Européens. Nation guerrière par excellence, défiante envers tout étranger, en qui elle soupçonnait volontiers une arrière-pensée de conquête, les Japonais ne se sont décidés qu'en 1864 à entrer en relations avec notre civilisation. C'est ce qui explique l'invasion subite, sur le marché de Paris, des produits du Japon, soit industriels, soit artistiques : armes de toutes sortes, bronzes, petits meubles, étoffes à dessins ou à fleurs étranges, albums à images, etc., etc. Comme il arrive toujours dès qu'apparaît une nouveauté exotique, la mode s'en est mêlée; et un mot de création récente, le *japonisme*, désigne aujourd'hui l'espèce d'engouement qui a produit en peu de temps une classe encore inédite de collectionneurs et, pour ainsi dire, un art archéologique spécial.

Le gros du public français ne connaît guère le Japon que par ces produits, jadis d'une importation difficile et rare, et tout à coup répandus à profusion, par suite des rapports réguliers entretenus avec l'Europe. Quant à la profonde transformation sociale et militaire qui s'opère au Japon depuis quelques années, on ne la suit en France que très imparfaitement. Un jour, en effet, ce pays si longtemps fermé aux Européens a été pris d'une sorte de fièvre de civilisation à l'européenne, de la résolution de calquer nos institutions, à ce point même que l'idée d'une assemblée parlementaire commence à se faire jour chez ce peuple hier encore régi par une féodalité. Des professeurs de droit, des jurisconsultes, des savants ont été appelés au Japon, en vue d'y élaborer des lois nouvelles, calquées sur les nôtres, ou d'y établir

[1] M. P. de Lapeyrère, ancien attaché à l'ambassade de France au Japon, vient d'achever une étude complète sur la réorganisation de l'armée japonaise. Ce travail, entièrement inédit et destiné à paraître prochainement en volume, est le premier qui traite de cette question importante, et qui présente sous son vrai jour la transformation subite de ce pays, nous dirions volontiers sa conversion aux idées de civilisation et de progrès européens.

(*Note de la Rédaction.*)

des écoles. Enfin, sous la direction d'officiers français, envoyés en mission régulière sur la demande du gouvernement japonais, une réorganisation complète de l'armée a été entreprise et se poursuit encore en ce moment.

La situation géographique du Japon, son voisinage de la Chine, le caractère guerrier de sa population, enfin la sympathie que, depuis dix ans surtout, ce pays nouvellement né à la civilisation n'a cessé de témoigner à la France, toutes ces considérations m'ont paru mériter une étude spéciale du Japon militaire, étude qu'un séjour de plus de deux ans au Japon m'a permis d'établir d'après des observations précises, et sur des documents authentiques.

L'ANCIEN JAPON

Lorsque, il y a vingt ans, le Japon se décida (je dirai dans quelle circonstance purement fortuite) à entrer en rapports directs avec l'Europe, plus de trois siècles s'étaient écoulés depuis le jour où d'héroïques missionnaires, sous la direction de saint François Xavier, avaient tenté d'introduire dans ce pays lointain la civilisation chrétienne.

Ces missionnaires, les uns Français, les autres Espagnols, arrivèrent au Japon en 1550. Un instant, ils purent croire au succès de leurs prédications. De nombreux prosélytes vinrent à eux. Malheureusement, cette influence même, prise en peu de temps par des étrangers, devait porter ombrage aux chefs d'un peuple régi féodalement. Le prestige de l'empereur courait risque de diminuer à mesure que le prestige catholique croîtrait. Un massacre général des missionnaires et des chrétiens fut résolu et accompli. Ainsi furent anéantis dans le sang ces premiers efforts de la civilisation [1].

[1] Toute trace de catholicisme ne devait toutefois pas disparaître, et le dévouement de tant de missionnaires ne fut pas inutile. Dans le sud du Japon, où les conversions avaient été nombreuses, le souvenir du passé subsista malgré tout. Sans doute, les habitants n'avaient plus de croyances exactes, mais les générations se transmettaient, à travers les siècles, le souvenir d'une religion véritablement grande, pour laquelle beaucoup de leurs ancêtres avaient été suppliciés. Quand le pays fut définitivement ouvert et que les missionnaires purent revenir, ils trouvèrent le terrain préparé.

Au mois de décembre 1880, je passai à Nagasaki, me rendant en Chine. J'allai faire visite à Mgr Petit-Jean; Sa Grandeur me dit qu'il y avait déjà 30 000 catholiques dans le Sud seulement. Avec Monseigneur se trouvait, ce jour-là, le R. P. Poirier, curé d'un village distant de quelques lieues. Dans ce village, sur 3500 habitants il y avait 3000 catholiques; et le P. Poirier

Tel était le Japon au moment du massacre des premiers missionnaires, tel il demeurait encore il y a vingt ans, l'ancien régime féodal français est le seul qui puisse donner une idée relative du système de gouvernement des Japonais. Au seizième siècle, comme il y a vingt ans, le pou voir véritable se concentrait dans les mains du taïcoun (*thogoun* en Japonais), lequel avait pour résidence Tokio, alors Yeddo. L'empereur ou mikado résidait à Kioto, et abandonnait l'autorité effective à cette espèce de maire du palais. Immédiatement après, par ordre hiérarchique, venaient les *daïmios*, seigneurs territoriaux, dont quelques-uns peuvent être assimilés aux anciens grands feudataires de notre régime féodal. Les *daïmios* étaient eux-mêmes entourés de leurs *quéraïs* (vassaux) et avaient sous leurs ordres les *samouraïs* (guerriers). Étant donnés le caractère, le tempérament essentiellement guerrier de la nation japonaise, on conçoit ce que devait être une pareille organisation toute militaire. Sous l'influence d'une aristocratie également guerrière, décidée à conserver intacte son autorité presque souveraine, en fermant le Japon à toute intrusion étrangère qui eût pu diminuer ou contre-balancer cette autorité, on se fait aisément une idée de cette population farouche, toujours armée, sans cesse mise en garde contre des ennemis inconnus, et rendue aussi jalouse que ses maîtres de son autonomie presque barbare.

L'horreur, la haine des étrangers : tel fut pendant des siècles le sentiment dominant chez les Japonais. Ils excluaient même les Chinois, leurs voisins, qui ne pouvaient envoyer à Nagasaki que dix jonques par an. Une seule exception fut admise par les Japonais, et encore fut-elle entourée de réserves et de précautions sévères : elle concerna les Hollandais.

Il faut chercher la cause de cette exception singulière dans le souvenir des événements survenus à la suite du débarquement des premiers missionnaires. C'était la religion catholique qui, dans l'opinion de la féodalité japonaise, avait failli compromettre et avait menacé de détruire le prestige de cette aristocratie militaire. Or les Hollandais étaient protestants; à ce titre, ils apparurent aux Japonais comme les ennemis nés des catholiques, et par cela même obtinrent de faire fléchir la consigne terrible prise contre les étran-

ajoutait que tous les enfants venaient le saluer quand il sortait dans les rues. Il avait l'air si heureux que je ne pus m'empêcher de lui demander si la France ne lui manquait pas depuis dix-sept ans qu'il était parti : « Je compte bien mourir ici », me répondit-il.

Je ne devais pas le revoir, quand je repassai à Nagasaki, quelques mois plus tard, le vénérable prêtre n'était plus, il avait été emporté par la fièvre typhoïde. Son souhait s'était réalisé, il était mort au champ d'honneur.

gers, quels qu'ils fussent. La féodalité japonaise se dit qu'elle n'avait pas à redouter de ces protestants le retour du danger que lui avaient fait courir les missionnaires catholiques. Mais néanmoins, les Hollandais furent loin d'exercer librement leur commerce avec le Japon.

Il fut stipulé expressément :

1° Qu'ils ne pourraient envoyer, chaque année, dans les eaux japonaises que deux vaisseaux seulement;

2° Que ces navires n'auraient le droit d'aborder que dans la petite île de Desima, située dans la rade Nagasaki. Défense aux matelots hollandais de poser le pied sur toute autre terre japonaise.

Ainsi, même envers les Chinois, que la communauté de religion devait rendre peu suspects d'entreprise de prosélytisme, même à l'égard des Hollandais, considérés par les Japonais eux-mêmes comme les adversaires de la propagande catholique, ces mesures de défiance, à peine amendées, étaient prises et strictement exécutées.

Il en fut ainsi jusqu'à la première moitié de ce siècle. C'est ce qui explique pourquoi le Japon apparut pendant si longtemps, aux Européens, comme un pays mystérieux, effrayant, presque fantastique, et pourquoi aussi, par une réaction opposée, la curiosité, l'engouement même, se sont portés avec tant de vivacité vers ce pays, subitement ouvert à la civilisation et vers ses produits, d'autant plus intéressants qu'ils se révélaient tout à coup dans leur saveur originale et bizarre.

L'extension prise par la marine marchande, depuis le début de ce siècle surtout, l'impulsion donnée par la vapeur aux transports, les nécessités coloniales et l'immense développement du commerce international dans l'extrême Orient, devaient, tôt ou tard, obliger, fût-ce par la force, le Japon à sortir de cet isolement. Des remontrances comminatoires prévinrent le taïcoun qu'il n'avait pas le droit de fermer aux autres nations des ports creusés par la nature même dans des parages dangereux. Force fut bien au gouvernement japonais de se rendre à ces sommations, et de recevoir à Yeddo des représentants des grandes nations européennes. Ce ne furent cependant pas ces sommations qui décidèrent le Japon à une réconciliation définitive avec l'Europe. Ici encore, une petite cause produisit un grand effet. Le simple raccommodage d'un bateau japonais par un Européen fut le *verre d'eau* qui détermina cette révolution, plus inattendue encore que la révolution d'Angleterre par le *verre d'eau* de 1688.

Le navire japonais le *Syokakou Marou* se trouvait hors d'état de reprendre la mer, à moins de réparations urgentes. Le hasard

fit que, en ce moment même, un ingénieur français résidait à Yokohama, où la présence de quelques étrangers commençait à être tolérée, mais sans que cette tolérance impliquât encore de rapports internationaux vraiment amicaux. Soit insuffisance reconnue des constructeurs japonais, soit commencement de confiance dans les lumières européennes, le gouvernement japonais proposa à l'ingénieur français la réparation du navire.

Notre compatriote se mit à l'œuvre : quelques mois lui suffirent pour mener à bonne fin le travail commandé, et lors du règlement, les Japonais furent étonnés de la modicité des dépenses. Un de ces Européens dont ils s'étaient si longtemps défiés leur livrait d'excellent travail et ils se trouvaient y gagner à tous les points de vue! Cela fit réfléchir les Japonais : « Décidément, durent-ils se dire, les Européens comptent parmi eux d'habiles gens, et il y aurait intérêt pour nous à nouer avec eux des relations régulières et suivies. »

Le prince de Nabeshima venait, à la même époque, d'offrir au gouvernement japonais une machine à vapeur. Grande nouveauté, en ce pays fermé, depuis ses origines, non seulement à tout progrès, mais encore à toute réforme matérielle pratique. Il fallait éprouver cette machine à vapeur, la vérifier : l'ingénieur français s'était trop bien acquitté de sa première mission pour que le gouvernement japonais hésitât à s'adresser encore une fois à lui. En effet, les choses continuèrent à aller au mieux, et bientôt notre compatriote fut autorisé à installer une forge dans les environs de Yokohama. Cette décision consacrait définitivement la supériorité reconnue de la science européenne, car elle fut prise à la suite de la lecture et de la discussion d'un important *mémoire* ou *rapport* de l'ingénieur français.

Cela se passait peu d'années après la guerre d'Italie. En dépit de l'obstination des Japonais à fermer leurs ports aux Européens, il avait bien fallu transiger : un représentant officiel de la France, M. Léon Roche, portant le titre de ministre plénipotentiaire, avait même été accepté par le gouvernement japonais. Notre représentant contribua largement, par son habileté, à dissiper les dernières défiances du souverain près duquel il était accrédité. Un beau jour M. Léon Roche reçut la visite officielle d'un envoyé du taïcoun. Au nom de son maître, cet envoyé venait demander au ministre français de vouloir bien transmettre à son gouvernement la requête suivante : « Le Japon sollicitait de la France l'envoi d'instructeurs militaires capables d'organiser l'armée et la marine japonaises d'après les principes européens. »

C'était une ouverture catégorique. M. Léon Roche s'empressa

de transmettre à Paris la requête japonaise. La réponse ne fut qu'à demi favorable : des officiers instructeurs français furent bien autorisés à se rendre au Japon, mais parmi eux ne figurèrent point des officiers de marine. En outre, l'autorisation n'eut aucun caractère officiel : il ne s'agit point, en un mot, d'une mission véritable.

Néanmoins le gouvernement japonais se contenta de ce qu'on lui accordait et, dès le printemps de 1864, créa, à Yokohama, une école de français, fondation préparatoire indispensable pour faciliter la tâche de nos officiers instructeurs. La première condition était, en effet, qu'ils pussent se faire comprendre. La création de cette école donna, en peu de temps, les plus heureux résultats. Le gouvernement français, tenu au courant par M. Léon Roche, n'hésita plus, et le 7 novembre 1866, la cour d'Yeddo fut officiellement informée que Sa Majesté l'empereur des Français avait autorisé l'envoi d'une mission militaire au Japon.

L'ESPRIT MILITAIRE AU JAPON

Au moment où le Japon, renonçant enfin à ses rancunes et à ses méfiances, se décida à solliciter de la France l'envoi d'officiers instructeurs, tout le système militaire japonais se bornait à quelques théories de manœuvre, de tactique et de fortifications, provenant exclusivement de vieux ouvrages hollandais, traduits dans ce but.

Telle qu'elle était, cette armée primitive avait souvent montré de grandes qualités. L'histoire du Japon n'est qu'une longue suite de guerres, ou étrangères ou civiles. De là, une sorte d'entraînement continu qui fait du peuple japonais une nation entreprenante, batailleuse par excellence. Combattre est pour les Japonais plus qu'une habitude : c'est un besoin. De tout temps, ils ont été rompus à tous les exercices du corps, et ont mis leur fierté à prouver leur souplesse, leur adresse, leur vigueur corporelle et leur courage.

L'iconographie japonaise, les peintures, les dessins, témoignent de ces goûts, de cette prédilection pour tout ce qui a trait à la lutte et aux combats. Tout le monde a vu de ces étonnants dessins, terribles et farouches, représentant des soldats japonais, armés jusqu'aux dents, ceints de plusieurs sabres, et portant, enfilées dans des piques, une brochette de têtes d'ennemis vaincus. Le théâtre lui-même est, au Japon, presque exclusivement consacré à des représentations militaires. C'est bien plutôt une école de morale patriotique qu'un rendez-vous de plaisirs. Les Japonais y vont chercher non point, comme nous autres Européens dans nos

théâtres, un délassement de l'esprit, ou des sensations émouvantes ou agréables, ils y vont applaudir les grandes actions de leurs héros, les légendes guerrières de leur histoire dramatisée. Le théâtre contribue, par conséquent, à entretenir constamment en eux l'orgueil national, l'esprit guerrier, le désir de faire à leur tour ce qu'ont fait leurs pères. Sans doute ce théâtre purement patriotique n'empêche pas le Japon de posséder également un répertoire comique et des troupes de *gueshas* (danseuses). Mais le vrai peuple japonais préfère de beaucoup les représentations dans lesquelles le cliquetis violent des armes entrechoquées se mêle aux rugissements des combattants. C'est l'unique spectacle qui caresse ses instincts, qui flatte ses goûts. Le tempérament japonais, je le répète, est par excellence militaire, guerrier, héroïque.

Est-il besoin d'ajouter qu'un peu de vantardise se mêle naturellement à ces qualités natives? Cette vantardise ressort même des tableaux, des dessins, dont je parlais tout à l'heure, et qui montrent leurs guerriers expédiant des quantités d'ennemis. Le soldat japonais est donc orgueilleux et fanfaron. La réorganisation militaire à l'européenne, dont je raconterai plus loin les phases successives, n'a pas corrigé ces défauts, inséparables d'ailleurs des qualités d'un peuple hier encore barbare, et à peine ouvert à la civilisation. Le mercredi et le dimanche, le soldat japonais a le droit de prendre quelque congé : il en profite pour se pavaner à travers les rues, et ses allures de d'Artagnan casseur d'assiettes et bourreau des crânes disent assez la satisfaction qu'il éprouve à sentir un sabre lui battre les flancs.

Le plus infime Japonais, dès qu'il a revêtu le costume et les insignes militaires, se considère comme anobli. Il se persuade qu'il appartient à la vieille race des Samouraïs, cette aristocratie guerrière, aux mœurs rudes et provocantes, dont s'entouraient jadis les *daïmios* (seigneurs territoriaux et vassaux de l'empereur).

Cette conscience de sa haute valeur, cette estime orgueilleuse qu'a de lui-même le soldat japonais, se traduisent malheureusement plus d'une fois par des actes d'insolence à l'égard des étrangers, et aussi par des preuves d'un orgueil naïf : témoin cette anecdote.

Le chargé d'affaires d'Angleterre, M. K..., se promenait un jour, en compagnie de sa jeune femme, dans les rues de Tokio. Tout à coup vient à déboucher à peu de distance une troupe de soldats japonais ivres. M. K..., assez contrarié de cette rencontre, continue néanmoins sa route, lorsque tout à coup, à sa grande surprise, il voit un des soldats se détacher du groupe et venir droit à lui. Le soldat s'avance fièrement, la tête haute. Rien dans son attitude ni dans son regard n'indique la moindre intention malveil-

lante. Non, il est simplement fier d'être soldat, et, convaincu qu'il fait honneur à tous ceux qu'il daigne traiter familièrement, il saisit la main du diplomate anglais, et la lui serre avec la plus vive effusion. Il a l'air de dire :

— Noble étranger, j'espère que tu dois être flatté de ce témoignage de bienveillance d'un homme qui a l'honneur d'appartenir à l'armée japonaise.

M. K... ne se considéra nullement comme flatté ; il porta plainte contre cette familiarité intempestive. Les officiers japonais sont en général sévères pour ces sortes d'escapades. Le pauvre soldat apprit à ses dépens qu'on ne serre pas impunément la main à un diplomate d'outre-Manche.

J'ai, par cette anecdote toute récente, empiété sur l'organisation nouvelle de l'armée japonaise, j'insisterai encore sur cette force du sentiment militaire chez ce peuple singulier, en ajoutant que le théâtre n'est pas la seule école historique à laquelle il va retremper ses souvenirs de gloire. Le Japonais professe, en outre, un culte véritablement religieux pour leurs héros.

Très fréquemment, des pèlerinages nombreux se rendent, par longues troupes, dans les cimetières, à l'effet d'honorer la mémoire des morts tombés pour la patrie. Des parfums sont brûlés sur les tombeaux, et les pèlerins agenouillés semblent, dans leur attitude extatique, chercher à puiser dans une mystérieuse incantation les mêmes sentiments de courage et de dévouement à la patrie qu'ils sont venus honorer.

UN ÉPISODE DE LA GUERRE FRANCO-ALLEMANDE

L'œuvre de la première mission militaire française au Japon devait avorter, par suite d'une guerre civile intérieure qui troubla profondément le pays. Mais dès 1872 une seconde mission, dont l'œuvre fut cette fois continue et définitive, fut sollicitée par le Japon.

Non seulement les désastres de la France n'influèrent point contre la pensée de demander à une nation vaincue les lumières de ses officiers, mais encore un incident chevaleresque, contre-coup lointain de la guerre qui ensanglantait encore notre territoire, suffit à décider le Japon à s'adresser à la France, plutôt qu'à l'Allemagne victorieuse.

Peu de jours avant la déclaration de guerre de 1870, un vapeur allemand, le *Rhin*, entra dans la baie de Tokio, et aborda à Yokohama. A ce moment, se trouvaient dans les mêmes eaux deux

vaisseaux de guerre français, la *Vénus* et le *Dupleix*, et deux vaisseaux de guerre allemands, la *Medusa* et la *Herta*. Chaque escadre était d'égale force, les Allemands ayant pour eux la supériorité de leur artillerie, les Français conservant l'avantage d'une manœuvre et d'une marche plus rapides.

Une fois la guerre déclarée, le vapeur allemand se trouva dans cette alternative : ou sortir de la rade de Yokohama et risquer de tomber au pouvoir de l'escadre française, ou demeurer pour ainsi dire bloqué dans les eaux neutres du Japon. Il restait bien une troisième alternative : c'était de se faire protéger par l'escadre allemande. Mais, pour cela, il fallait que cette escadre acceptât la bataille, et elle n'en avait nulle envie.

Les Allemands crurent avoir trouvé une solution ingénieuse et qui sauvait tout : ils vendirent leur vapeur aux Japonais. Malheureusement, ils avaient oublié ce petit détail des règlements maritimes : qu'en temps de guerre le changement de pavillon n'est pas accepté. En conséquence, l'amiral français, fort de ses droits, prévint officiellement le gouvernement japonais que, si le vapeur le *Rhin* essayait de sortir, l'escadre française mettrait le cap sur lui et s'en emparerait immédiatement, comme de bonne prise.

Voilà les Japonais fort déconcertés : ils avaient acheté de bonne foi et payé sans défiance un excellent vapeur, et ils ne pouvaient pas s'en servir. Ils portèrent plainte au ministre d'Allemagne, résidant à Yokohama.

— Soyez tranquille, répondit le ministre, si les Français font mine de vouloir courir au *Rhin*, nos deux navires de guerre protégeront sa sortie, je vais donner des ordres en conséquence.

Le ministre fit comme il avait promis. En l'absence d'un amiral allemand à bord de l'escadre, le commandement avait été officiellement déféré au plus ancien des deux capitaines de vaisseau. Tout se trouvant ainsi réglé, les Japonais, pleins de confiance, s'apprêtèrent à faire sortir leur vapeur, ou plutôt le vapeur allemand devenu leur propriété.

Au jour fixé, les quais de Yokohama présentèrent un spectacle tel qu'on n'en avait point vu depuis longtemps. Des milliers de curieux s'entassaient, se pressaient, avides d'assister, au moins de loin, à un combat naval considéré comme certain, inévitable. Bientôt le *Rhin* chauffe : on siffle à l'appareillage à bord de l'escadre française. Tous les regards se portent sur l'escadre allemande : un murmure de surprise et de déception s'élève de la foule ; en effet, les bâtiments allemands demeurent immobiles, un silence complet règne à leur bord. Cependant le *Rhin* lève bravement l'ancre. L'escadre française l'imite, résolue à le capturer dès

qu'il sera sorti des eaux japonaises. Le murmure redouble. Que va-t-il se passer?

L'incertitude de la foule n'est pas de longue durée : au même instant les Allemands abattent leurs cheminées. C'est déclarer qu'ils renoncent à sortir à leur tour, qu'ils refusent le combat. Le vapeur n'avait plus qu'une chose à faire : se hâter de rentrer. C'est ce qu'il fit.

On conçoit aisément l'indignation des Japonais. Celle du ministre d'Allemagne fut presque aussi vive. En effet, il avait engagé sa parole, et l'excessive prudence de l'escadre allemande l'y faisait manquer. Il manda près de lui le commandant en chef.

— J'avais donné des instructions, pourquoi ne les avez-vous pas exécutées?

Le commandant tira de son portefeuille un papier, l'ouvrit et le tendant au ministre :

— Voici mes ordres, répondit-il.

C'était, en effet, une injonction péremptoire, signée du ministre de la marine allemande, et se résumant dans ces quelques mots :

« N'accepter le combat que dans le cas de certitude absolue de la victoire. »

Les forces de l'escadre française se trouvant égales à celles de l'escadre allemande, cette certitude manquait. Le commandant en refusant le combat avait donc strictement obéi à un ordre qui, soit dit en passant, a servi constamment de programme militaire aux Allemands, aussi bien sur terre que sur mer, durant toute la guerre de 1870-71.

Sur un peuple tel que les Japonais, qui ne place rien au-dessus du courage guerrier, de l'audace, de la témérité même, cette aventure, peu brillante pour les Allemands, ne pouvait manquer de produire l'impression la plus fâcheuse. Elle contribua certainement à contre-balancer dans leur esprit l'effet de nos désastres militaires. Nous étions vaincus, mais nous avions, à chaque combat, disputé chèrement la victoire : or la mauvaise fortune des armes n'a jamais été pour les Japonais une marque d'abaissement. Il en résulta que nos défaites mêmes ne diminuèrent pas l'estime dans laquelle, au point de vue de la supériorité militaire, ils n'avaient cessé de nous tenir. En outre le souvenir de notre gloire passée achevait de compenser et au delà, à leurs yeux, les tristes surprises du présent.

Au moment où la guerre franco-allemande prenait fin, un nouveau mouvement d'opinion en faveur du concours des lumières européennes commençait à se manifester au Japon. L'état de désorganisation, d'indiscipline des troupes constituant alors un semblant d'armée, était devenu tel, que le gouvernement s'en émut

et même s'en effraya. Dès le mois de juillet 1871, deux réformes profondes furent résolues :

1° L'armée impériale fut fondue en un seul corps, sans distinction de clan, le choix des officiers exclusivement réservé désormais au gouvernement;

2° Par décret du mikado, tous les daïmios furent supprimés et leurs territoires transformés en simples départements, relevant du gouvernement central.

C'était reconnaître les principes fondamentaux de l'unité dans l'administration et de l'unité dans l'armée. Une fois ce progrès admis, la reprise des négociations militaires avec des instructeurs européens se commandait logiquement d'elle-même. Mais à quelle nation s'adresserait le Japon? Il n'hésita pas : il fit en 1871, au lendemain de nos désastres, comme il avait fait en 1860, au lendemain de nos succès : il s'adressa à la France.

Qu'une raison d'intérêt, la question de langue, ait influé sur cette décision du Japon, c'est possible. Les Japonais comptaient de nombreux interprètes parlant couramment le français, tandis que l'allemand était chez eux à peu près inconnu. Ce fait démontre une fois de plus quelles racines avaient suffi à implanter au Japon l'œuvre, cependant à peine ébauchée, de la première mission française.

UNE VISITE A LA GRANDE ÉCOLE MILITAIRE DU JAPON

A l'heure actuelle, il existe au Japon plusieurs écoles militaires. La plus importante se nomme Shikan-Gakko. Le général Grant, ancien président des États-Unis, la visita récemment, et ses appréciations élogieuses confirmèrent celles de plusieurs de nos amiraux commandant l'escadre française dans l'extrême Orient. J'eus l'occasion de visiter le Shikan-Gakko au mois d'avril 1881, et de me rendre compte, dans les moindres détails, des principes qui ont présidé à sa création et de son aménagement.

La légation française, dont je faisais partie, se trouva tout entière représentée dans cette visite d'un caractère officiel. Elle fut reçue, à son arrivée, par le général Oyama, ministre de la guerre, entouré de son état-major, parmi les officiers duquel je citerai MM. Osaka, Funakoski, Nagamine et Ogouni, comme ayant complété tous les quatre, dans les écoles de France, leur instruction militaire.

L'école du Shikan-Gakko forme une vaste construction rectangulaire, dont les petits côtés sont occupés par la direction, les amphithéâtres et les réfectoires; les grands côtés, par les salles d'études et les dortoirs. Autour de l'école s'étend un vaste terrain, qui fut autrefois le parc du prince d'Owari. C'est là que se trouvent groupées les diverses dépendances, les services accessoires de l'école supérieure proprement dite : école préparatoire, gymnase, manège, écuries et infirmeries.

Notre visite commença par la bibliothèque, dont le seul nom, on le comprendra, à une telle distance de l'Europe, et dans un pays né d'hier à peine à la civilisation et à la science, piquait vivement notre curiosité. Or il s'agit d'une bibliothèque des plus sérieuses; elle occupe une salle spacieuse, bien éclairée, où les volumes sont méthodiquement rangés. Tous ces volumes traitent, cela va sans dire, de l'art de la guerre, de travaux et de questions militaires techniques; la plupart de ces ouvrages sont français. Une sorte de musée spécial, pédagogique, complète cette utile collection. Indépendamment de nombreux projets de fortifications, d'artillerie, de mécanique, des épures et des dessins exécutés par les meilleurs élèves des promotions précédentes, le musée contient tous les modèles de fortification et d'artillerie nécessaires aux cours. Ces divers ouvrages en bois, d'un travail soigné, ont tous été exécutés au Japon, par les ouvriers de l'école. Un ordre parfait, un goût pittoresque, ont présidé à leur classement et invitent à leur examen attentif.

Nous traversons ensuite les salles d'étude et l'amphithéâtre, bien aérés, confortables même, et nous pénétrons dans les dortoirs. Ils sont divisés en chambres séparées, de six lits chacune, d'une propreté hollandaise. Je noterai ici qu'au Shikan-Gakko, comme dans les casernes, la coutume du bain quotidien, presque bouillant, est de règle. Les élèves de l'école le prennent chaque soir.

Nous voici dans la cour de l'école : large, spacieuse, sans arbres; elle est assez vaste pour permettre à un bataillon d'y manœuvrer à l'aise. Au moment même où nous y entrons, les élèves sont sur les rangs : d'un côté, les recrues nouvelles, de l'autre, les élèves de seconde et de troisième année, y compris ceux de la section de cavalerie, récemment formée, pas encore en état, par conséquent, de manœuvrer. Mais en revanche, les manœuvres des élèves d'infanterie sont régulièrement suivies. Sur un signal donné, l'œil fixé sur l'officier instructeur, ils se forment en bataille, en colonnes de compagnie, avec une précision, une sûreté de mouvements, qui fait songer à Saint-Cyr; même solidité, même assurance dans le maniement d'armes. Puis ce sont les sous-officiers instructeurs de

cavalerie qui tiennent à nous donner le pittoresque spectacle de leurs voltes et demi-voltes, auxquelles prendront part, avant peu, les élèves de la section. Ces sous-officiers valent ceux de l'infanterie : c'est tout dire.

C'est maintenant le tour des exercices de manège, également exécutés par les instructeurs seuls. Je dois ici accorder une mention particulière au cheval japonais, race spéciale, mal connue, et sur laquelle on a raconté mille détails fantaisistes. Le cheval japonais est petit de taille, peu osseux ; il a les pieds du mulet, les canons grêles et beaucoup d'air sous le ventre ; l'encolure est courte et lourde, la tête disgracieuse, bizarre ; le rein est mal attaché, la croupe en pupitre. Mais, sous cet ensemble qui prévient si mal en sa faveur, le cheval japonais cache des qualités précieuses de sobriété, de résistance à la fatigue. Il est généralement bai brun ou noir. Ses allures sont courtes, et il répète en général beaucoup. Naguère encore, les Japonais montaient avec des étriers très courts de courroie, ce qui les faisait paraître accroupis plutôt qu'assis à cheval. La nouvelle organisation militaire a adopté la monte à l'européenne.

En dépit de l'insuffisance des chevaux que nous avions ce jour là sous les yeux, les exercices de manège furent très correctement accomplis. Dans les reprises, les distances réglementaires étaient observées ; l'alignement ne laissait rien à désirer dans les demi-voltes et les doublés individuels. Le seul côté faible consista dans les sauts d'obstacles, et cette défectuosité même n'est pas à reprocher aux instructeurs : elle provient des défauts du cheval japonais, ou plutôt de ses vices radicaux de conformation, qui l'empêcheront toujours de devenir bon sauteur.

C'est par les exercices de gymnastique de l'école que devait se terminer notre intéressante visite. Ici, nous n'éprouvions aucun doute. Le Japonais, de tout temps, a passé avec raison pour l'être le plus agile, le plus leste, le plus souple et le plus adroit de l'univers. Lorsqu'un navire de guerre japonais se trouve en rade à côté de vaisseaux européens, les officiers de ces derniers ne se lassent pas d'admirer la rapidité avec laquelle les matelots japonais grimpent aux vergues. Néanmoins, quelque flatteuses que fussent nos prévisions à cet égard, elles devaient être dépassées par le spectacle vraiment prodigieux que nous donnèrent les élèves du Shikan-Gakko.

Imaginez une longue avenue, d'environ 300 mètres de longueur, coupée de distance en distance par des obstacles aussi variés que périlleux, non seulement des haies, des fossés larges et profonds, mais encore des murailles de pierre, sans la moindre saillie exté-

rieure, et des talus à pentes taillées presque à pic. En embrassant d'un coup d'œil cette avenue où semblent accumulés à plaisir des obstacles infranchissables, on se prend à se demander quels gnomes fantastiques peuvent être capables d'en triompher. Les élèves de l'école sont là, debout, à l'extrémité de l'avenue, placés sur un rang, attendant le signal. Soudain, ils s'élancent, rapides comme des flèches, droit devant eux. Bondissant, avec une élasticité de félins, ils franchissent, l'un après l'autre, murs, fossés, talus, sans culbute, sans choc, et cela par groupes de dix à douze coureurs. Le but final, c'est un talus gazonné. Non, il ne s'agit pas d'une course, il s'agit d'éclairs vivants. De la place que nous occupons, nous voyons venir sur nous cette espèce de trombe furieuse, farouche, dont l'élan égale celui d'une charge de cavalerie. Mais déjà ils ont touché le but. Je consulte ma montre, ce tour de force n'a pas demandé une minute entière, il s'en faut de huit secondes. Jamais nous n'avions vu rien de pareil.

Le même exercice fut ensuite répété, cette fois avec armement : fusil et sabre-baïonnette. Les mêmes obstacles sont franchis, les mêmes difficultés vaincues, sans le moindre effort apparent. Soixante-quinze secondes au lieu de cinquante-deux; c'est le seul écart entre les deux trajets, l'un libre d'entraves, l'autre avec la surcharge et l'embarras des armes. Ces temps sont donnés par les premiers arrivés, mais pas un seul soldat ne reste en route. Tous arrivent au but. Le jour d'une bataille, d'un assaut, d'un coup de main, quels prodiges ne pourra accomplir une pareille charge à la baïonnette, étant données, comme auxiliaire à l'enthousiasme guerrier de ce peuple, à son absolu mépris de la mort, cette vigueur musculaire et cette agilité de clowns!

J'ajouterai que l'éducation des élèves de Shikan-Gakko est à la hauteur de leur instruction militaire. Lors de la grande insurrection de 1877, tous firent vaillamment leur devoir. Sur cent dix officiers sortis de l'école, trente-trois furent tués à l'ennemi et trente-cinq blessés.

DEUX EXPÉDITIONS MILITAIRES

Formose (1874). — La guerre civile (1877).

La nouvelle armée japonaise a déjà rencontré, en deux circonstances d'un ordre différent, l'occasion d'essayer ses forces, postérieurement à l'arrivée de la seconde mission militaire française.

La première de ces occasions fut l'expédition de Formose; la seconde fut la répression de la dernière guerre civile, qui éclata en 1877.

FORMOSE

L'île Formose fait partie, comme on le sait, de la Chine, et n'en est séparée que par un détroit, ou plutôt un canal. Les Chinois la nomment Thaï-Ouan. Très abrupte sur une assez longue étendue de côtes, cette île importante offre encore aujourd'hui des asiles sûrs aux pirates, si nombreux en ces parages. En outre, les Chinois sont les ennemis-nés des Japonais. Soit par suite d'un acte de piraterie, soit simplement par haine de races, il arriva qu'une jonque de Liou-Kiou, étant venue mouiller à Formose, vit son équipage massacré par les insulaires. En un autre temps, le Japon n'aurait peut-être pas relevé cet outrage accidentel; mais le gouvernement, précisément en ce moment-là, s'inquiétait de découvrir quel aliment il pourrait bien donner à l'activité turbulente des anciens Samouraïs qui n'avaient point été incorporés dans l'armée. Avec beaucoup d'habileté, le gouvernement japonais imagina de mener grand bruit autour du massacre de ses marins. L'amour-propre fut aussitôt surexcité, et on décida qu'une expédition militaire irait tirer réparation de Formose.

Le corps expéditionnaire devait se composer de Samouraïs et de 1500 à 2000 hommes de troupes régulières. Ce mélange faillit amener des complications non moins dangereuses que celles que le gouvernement du mikado avait voulu éviter. La discipline était inconnue des Samouraïs. Au moment du départ des troupes, un ordre de sursis étant survenu, les hommes menacèrent de mettre à mort leur commandant, si l'ordre n'était pas immédiatement rapporté. Ils refusaient de croire que cet ordre fût venu du mikado. On se hâta de leur donner satisfaction, le gouvernement n'étant pas assez fort pour la leur refuser, et l'expédition partit.

Augmentée bientôt d'un renfort de 3500 soldats, elle se trouva suffisante à mener vigoureusement la campagne. Les Japonais occupèrent militairement Formose, et dispersèrent les insulaires dans toutes les rencontres où ces derniers se hasardèrent. La chose tournait à la conquête, lorsque le gouvernement chinois s'émut, et fit tout à coup valoir son vieux droit de suzeraineté sur Formose. Passer outre, c'eût été, pour les Japonais, se lancer dans une guerre générale dont personne n'aurait pu prévoir la durée ni l'issue. Le mikado le comprit. Après tout, l'expédition avait réussi, le meurtre des marins japonais était largement vengé.

On pouvait se retirer sans honte. Les troupes japonaises levèrent donc leur camp et rentrèrent dans leur patrie. Tout s'arrangea d'autant mieux que le gouvernement du mikado trouva moyen de se faire verser, par le gouvernement chinois, une indemnité de 500 000 taëls [1], représentant la valeur des baraquements abandonnés à Formose par le corps d'expédition.

La courte campagne de Formose avait démontré les rapides progrès de l'armée en cours de réorganisation. Le prix consenti par la Chine pour décider le départ de ces troupes indique la crainte vague qu'elles lui inspiraient, et en même temps l'intelligence dont avaient fait preuve les soldats japonais dans l'aménagement de leurs campements.

Il convient d'ajouter que le succès de la négociation revient entièrement à un de nos compatriotes, M. Boissonade, professeur à l'Ecole de droit de Paris. M. Boissonade était et est encore chargé de la révision des codes japonais. Le gouvernement de Yeddo ne crut mieux faire que de le désigner comme son plénipotentiaire à Pékin. Le succès de la mission acceptée par M. Boissonade affirma hautement les talents de notre compatriote, et justifia la confiance mise en lui par le gouvernement japonais.

L'INSURRECTION DE 1877

Formose n'avait été qu'un épisode, presque qu'une diversion. La grande révolte de 1877, au cœur même du Japon, fit au contraire courir les plus graves dangers aux nouvelles institutions du pays. Elle fut, en réalité, le suprême effort de l'ancienne féodalité militaire pour rétablir l'ancien état de choses disparu.

Dès la fin de 1876, une agitation très vive régnait dans les différentes provinces du Sud, où l'influence du gouvernement impérial n'avait pu encore pénétrer bien profondément. La cause principale de cette agitation fera sourire : les anciens Samouraïs ne pouvaient s'habituer à l'interdiction récemment promulguée contre eux, laquelle leur défendait le port des deux sabres, jusque-là consacré depuis un temps immémorial. Une autre considération, d'un ordre moins noble, contribuait à irriter les Samouraïs : le gouvernement, assez besoigneux, s'occupait de diminuer leurs pensions. Ce qui rendait cette agitation plus inquiétante encore, c'est que, au premier rang, on peut même dire à la tête des mécon-

[1] Le taël vaut environ 7 fr. 50.

tents, figurait le maréchal Saïgo, ancien grand commandant en chef de l'expédition de Formose, retiré à Kagosima.

Le gouvernement du mikado voulut user de ruse. Au centre même de ce foyer d'opposition se trouvaient un arsenal bien fourni et une poudrerie. Le plus pressé était d'enlever ces poudres et ces armes, pour empêcher les Samouraïs de jamais s'en servir. Un navire de guerre partit, investi de cette mission délicate. Mais l'éveil fut donné, les Samouraïs s'opposèrent à l'embarquement, et, n'ayant plus rien à ménager, entrèrent en révolte ouverte contre le gouvernement.

Celui-ci, il faut le dire, agit avec autant d'énergie que de promptitude. Il confia au prince Arisngawa le commandement en chef des troupes. En très peu de temps dix mille hommes furent prêts à entrer en ligne. Les premiers combats se livrèrent aux alentours de la ville de Koumamoto, d'abord avec des avantages se balançant de part et d'autre. Néanmoins, dès ces débuts, les rebelles ne purent venir à bout d'emporter la ville. Le général Tani s'y était solidement enfermé avec une garnison de trois mille hommes, et repoussa constamment jusqu'à la fin de la guerre civile les furieux efforts des rebelles.

Mais un siège vaillamment soutenu ne suffit pas à décider de la fortune des armes. Le gouvernement japonais recourut aux moyens que commandait la gravité des événements. Il appela le premier ban de la réserve, il fit sortir les élèves des écoles militaires, enrégimenta même les agents de police. Toutes ces troupes nouvelles, instruites déjà par les officiers de la mission militaire française, manœuvraient à l'européenne, et savaient se plier aux sévérités de la discipline. C'était, au contraire, cette dernière qualité, indispensable surtout en temps de guerre, qui faisait défaut aux troupes rebelles. Elles combattaient avec héroïsme, elles défendaient pied à pied un territoire difficile, escarpé, abrupt; mais leur défaite finale ne pouvait être qu'une question de temps.

Deux mois environ après le commencement des hostilités, les troupes impériales et l'armée des rebelles se rencontrèrent près de Koumamoto. Les troupes impériales, fortes de quarante mille hommes à peu près, battirent les rebelles, qui durent opérer leur retraite. La guerre cependant n'était point finie. De nombreux engagements se succédèrent encore durant plusieurs mois, moins décisifs que la bataille de Koumamoto, mais ayant quand même pour résultat de refouler de plus en plus les rebelles dans le Sud. Ces derniers se trouvèrent bientôt réduits à une telle extrémité, que leur écrasement final ne pouvait être douteux. Ils luttèrent pourtant jusqu'au 24 septembre. C'est à cette date que leurs débris,

réfugiés à Kagosima, furent tout à coup enveloppés, bloqués étroitement par l'armée impériale. L'assaut suivit aussitôt, et la ville fut emportée. Il y eut un grand carnage. On fit peu de prisonniers. Presque tous les rebelles périrent. Le maréchal Saïgo, le vainqueur de Formose, chef de l'insurrection, s'ouvrit le ventre pour ne pas tomber vivant aux mains de l'ennemi.

L'expédition de Formose avait été célébrée par des médailles commémoratives distribuées en manière de récompense. Le gouvernement japonais ne jugea pas à propos, et il eut raison, de faire vivre par le même moyen le souvenir d'une triste guerre civile. Aucune médaille ne rappelle donc l'insurrection de 1877. J'ai dit plus haut quelle part brillante et coûteuse prirent à cette campagne les élèves de la grande école militaire.

La défaite des rebelles de 1877 fut le tombeau des vieilles institutions japonaises. Il existe encore en quelques provinces, principalement dans le Sud, des partisans obstinés de l'ancien état de choses, mais ils sont trop peu nombreux et trop éparpillés pour devenir jamais redoutables. Seul, le prince de Satzuma inspire encore quelque inquiétude au gouvernement. C'est pourquoi, par ordre de l'empereur, le fils du prince habite constamment Tokio, comblé d'honneurs, mais en réalité simple otage répondant de la soumission de son père.

On peut dire que les vieux Samouraïs méritent quand même le salut respectueux de l'histoire. Ils s'étaient juré de mourir ou de vaincre. Ils ont tenu parole.

L'AVENIR DE L'ARMÉE JAPONAISE

Quelle que soit l'époque, plus ou moins lointaine, plus ou moins prochaine, où l'armée japonaise devra jouer un rôle dans les affaires orientales, il est incontestable que ce rôle sera considérable et peut même devenir décisif. Depuis bien des années déjà, l'Europe est trop préoccupée des complications intérieures, imminentes et directes, pour prêter une attention soutenue aux bruits lointains qui viennent du fond de l'Asie. Il faudra bien cependant qu'elle s'y décide, le jour où un coup de tonnerre l'aura réveillée de son indifférence et avertie du danger. Dès aujourd'hui, en effet, la situation est celle-ci.

Les Anglais et les Russes, en présence à Constantinople et en Afghanistan, se rapprochent peu à peu en extrême Orient. Les premiers sont solidement installés à Hong-Kong; les seconds ont

élevé, au sud de la Sibérie orientale, une ville presque inexpugnable : Vladivostok.

Un séjour suffisant m'a permis de me rendre compte de son importance et aussi de ses désavantages. La rade de Vladivostok est profonde et sûre. Une grande île située à l'entrée n'en permet l'accès que par deux passes. Le pays est montagneux. Les hauteurs en sont toutes garnies de batteries puissantes. Malheureusement, la mer gèle en hiver, de sorte qu'une flotte ne pourrait, en cette saison, ni entrer ni sortir. Les Russes se sont rendu compte de ce vice radical, et ils ont aussitôt songé à s'étendre au sud. La Corée leur livrait d'excellents ports, ouverts en toute saison. Ces ports, les Russes les connaissent et ne cessent d'y jeter des regards de convoitise.

La Corée forme un État indépendant, d'un caractère particulier. Elle possède un souverain, tributaire, il est vrai, de la Chine, mais absolument national. Enfin, et surtout, elle ne s'est pas encore départie de sa méfiance obstinée, farouche, à l'égard des étrangers, c'est-à-dire des Européens. Telle est, à cet égard, l'hostilité de ce pays primitif, que, en 1881, il fut impossible à un vaisseau de l'escadre française d'accomplir la mission, purement scientifique cependant, de visiter et relever une partie des côtes coréennes. Partout la population s'opposa au débarquement. Il résulte de cet isolement opiniâtre de la Corée que l'hydrographie de ces parages est imparfaitement connue. Or les îles et les rochers en rendent la navigation des plus périlleuses. On ne peut s'aventurer dans les eaux de la Corée qu'avec une extrême prudence, en ayant soin d'y jeter la sonde à tout instant. Au cours de ces explorations difficiles, rien n'est plus curieux que le spectacle des bandes d'énormes souffleurs, troublés dans leur quiétude, et s'enfuyant effarées en lançant des trombes d'eau formidables.

La Corée, malgré son hostilité aveugle, peut-être à cause même de cette hostilité, n'a pas cessé de servir d'objectif aux ambitions slaves. Lorsque, tout récemment, le différend entre la Chine et la Russie fut réglé par une transaction définitive, la première pensée du cabinet de Saint-Pétersbourg fut d'utiliser les vingt-six vaisseaux de guerre qui croisaient dans les eaux de la Chine et du Japon. Cette puissante escadre se trouvait sous le commandement en chef de l'amiral Lessoffski, investi des pleins pouvoirs du czar. Quelles furent, à ce moment, les instructions de l'amiral ? Comme il est peu probable qu'il en révèle jamais la teneur, il faut se contenter de simples hypothèses ; mais il en est une infiniment probable : l'occupation de vive force des côtes de la Corée. Quoi qu'il en soit, au moment où l'amiral russe prenait ses dispositions

pour agir, un événement imprévu l'arrêta court. Le czar venait de succomber au détestable attentat de mars 1881. Les projets de la Russie sur ce point de l'extrême Orient se trouvèrent, sinon abandonnés, du moins ajournés.

Quelque discrétion qu'on eût mis à les élaborer, ils avaient transpiré assez pour répandre bientôt une inquiétude vive chez les Japonais. La Corée au pouvoir des Russes, c'était, en effet, la puissance moscovite aux portes même du Japon, et ce voisinage constituait une menace permanente de danger. Le meurtre du czar venait de détourner ce danger momentanément : il s'agissait quand même de prendre une résolution. Deux partis se formèrent en Corée : le premier, dirigé par le roi, favorable aux étrangers; le second, représenté par plusieurs ministres, et beaucoup plus fort que le premier, leur était hostile. Seul, de toutes les puissances, le Japon avait une ambassade résidant à Seoul. L'ambassadeur japonais avait pour mission de tâcher de convertir les Coréens à l'ouverture de leur pays. « En permettant à tous les Européens de venir chez vous, leur répétait-il constamment, vous neutraliserez l'influence exclusive des Russes, vous empêcherez les Russes de s'emparer de votre pays. » Les deux partis coréens tinrent pour et contre cette proposition; une mission coréenne fut même envoyée au Japon, afin d'étudier les progrès accomplis par ce pays depuis qu'il avait ouvert ses portes aux étrangers. Mais le parti hostile à l'ouverture du pays l'emporta, et son premier soin fut de se venger de ceux qu'il considérait comme les auteurs du conflit. A la suite d'une émeute qui prit les proportions d'une révolution, les treize personnes composant l'ambassade japonaise furent impitoyablement massacrées.

L'indignation fut vive : les Japonais hâtèrent des préparatifs de guerre, résolus à tirer satisfaction de cet outrage. Alors les Coréens se comptèrent, prirent peur et promirent tout ce que les Japonais exigèrent. Ceux-ci envoyèrent aussitôt à Seoul une ambassade nouvelle, escortée de mille hommes de troupes destinés à la protéger constamment contre le retour d'une insurrection. Les Coréens durent accepter cet envoi humiliant qui mettait chez eux une garnison étrangère. Ils n'étaient pas au bout : dès que les Chinois apprirent ce qui se passait, ils firent valoir leurs droits de suzeraineté sur la Corée et décidèrent l'envoi à Seoul de deux mille hommes de troupes. En sorte qu'à l'heure actuelle les Chinois et les Japonais se trouvent en présence, s'observant et attendant.

Il ne me reste plus qu'à examiner l'éventualité possible d'une guerre entre la Chine et le Japon, guerre dont les conséquences pourraient devenir très graves, soit qu'elles amènent la défaite du

Céleste Empire, soit qu'au contraire elles anéantissent l'œuvre, toute fraîche encore, de la réorganisation du Japon militaire, d'après les principes européens. Déjà, antérieurement à l'incident de la Corée, il s'en est fallu de peu que la guerre entre les deux nations voisines n'éclatât, voici à quel propos.

La partie sud du Japon est bordée de quelques petites îles qui, de temps immémorial, subissaient le tribut de la Chine. Les Japonais avisèrent un jour que la population des Liou-Kiou (c'est le nom de ces îles), appartenant à la même race et parlant à peu près le même langage qu'eux, faisait donc partie intégrante du Japon. Ils firent main basse sur ces îles et en prirent possession. Les Chinois protestèrent avec énergie, mais, à ce moment, leur différend avec les Russes n'était pas encore arrangé, et ils durent se contenter de cette réclamation platonique. Quand ils eurent enfin signé avec la Russie le traité de Kouldja, ils revinrent à la charge, mais sans plus de succès. A la vivacité des pourparlers qui suivirent, on put croire un instant la guerre imminente. Il n'en a rien été jusqu'à ce jour; cependant on aurait tort de croire cette éventualité à jamais détournée. Les fils de Confucius ont la rancune longue, comme la mémoire; ils ne se pressent jamais, n'oublient rien, et savent attendre patiemment une occasion favorable. Cette guerre, qui couve peut-être sourdement, éclaterait tout à coup que je n'en serais nullement surpris. Quelle en serait l'issue? C'est ce qu'il convient d'examiner, en s'appuyant sur les données les plus probables, résultant d'exemples antérieurs.

Une première question se pose tout d'abord : les Chinois ont-ils profité de la leçon que l'armée franco-anglaise leur infligea en 1860? Oui et non.

Quoique voisins, les Chinois, par tempérament, par goûts, par mœurs, diffèrent essentiellement des Japonais. On a pu voir, dans les pages qui précèdent, que le métier des armes a toujours été, au Japon, la marque de la noblesse, et que les guerriers seuls y ont, de tout temps, obtenu le respect. Tout au contraire, en Chine, le soldat ou ce qui y ressemble est un objet de mépris. Qui dit « mandarin militaire », dit mandarin d'un ordre tout à fait inférieur. Le lettré, l'homme qui a passé des examens, est seul estimé des Chinois. Le soldat leur apparaît comme un être ignorant, grossier, sans valeur. C'est pourquoi, en Chine, les coolies seuls sont soldats. — Cette façon de juger n'a pas varié chez les Chinois. — Néanmoins la cruelle expérience de 1860 les a fait réfléchir, et leur premier soin, après la paix conclue, fut d'organiser aussi solidement que possible l'armement défensif de leur pays.

La Chine a cette ressemblance avec la France moderne, elle pos-

sède un gouvernement essentiellement centralisateur. Pékin est le point d'où tout rayonne, et les vice-rois, gouverneurs de province, tremblent devant un ordre venu de la capitale. La défense de Pékin devait être et fut nécessairement l'objet des premières préoccupations du gouvernement. Comme construction et matériel, il faut reconnaître qu'il n'a point perdu son temps. Sur les conseils, d'après les indications et les plans d'ingénieurs tant européens qu'américains, des forts nombreux s'élevèrent rapidement sur le Peï-Ho; une flottille de canonnières fut chargée d'empêcher, le cas échéant, un débarquement dans le golfe de Péchili. A Fouchow, un ingénieur français construisit un arsenal de premier ordre, d'où sortent aujourd'hui des vaisseaux capables de tenir la haute mer. Les Chinois, qui sont aussi riches que les Japonais sont pauvres, ont en outre fait acheter ou construire en Angleterre des croiseurs à grande vitesse. Tout cela mérite certainement considération, tout cela a sa valeur. Des forts, des vaisseaux, des canons, c'est bien : mais des marins, mais des soldats, c'est mieux, — et les Chinois n'en ont pas.

Dans le nord du Céleste Empire, on entend parler souvent de l'armée du général Tso. Cette armée existe-t-elle? On a le droit d'en douter. Le général se trouve actuellement à Pékin; quant à son armée, j'ai vainement essayé de la découvrir. Je ne suis parvenu à rencontrer dans la capitale chinoise que les archers tartares. Tous les matins, ces archers vont, hors des murs, se livrer à des exercices de tir. Mais en fait de soldats armés de fusils européens, je n'en ai pas vu un seul.

A Tien-Tsin, même désillusion. On vous vante les soixante-dix mille hommes du vice-roi Li-Hong-Tchang, tous armés, soi-disant, à l'européenne. J'ai tenu à vérifier cette assertion. Je suis allé aux renseignements, j'ai consulté toutes les personnes les mieux en situation de savoir l'exacte vérité; partout la réponse a été la même. Il en est de la fameuse armée du vice-roi comme de celle du général Tso : elle n'existe qu'en rêve.

Soyons juste, pourtant : j'ai fini par constater l'existence, l'organisation de deux mille cinq cents hommes véritablement armés à l'européenne; ces soldats, cela va sans dire, étaient tous des coolies. Mais il convient d'ajouter quelques détails qui en diminuent singulièrement la valeur et le prestige. Le vice-roi devait rendre visite, dans le quartier européen, à un ministre étranger de passage à Tien-Tsin. Un vice-roi chinois ne peut, sans manquer à sa dignité, se dispenser d'une escorte imposante. Celui-ci avait donc racolé environ cinq cents coolies avec ordre de le suivre. Cette troupe présentait le coup d'œil le plus désordonné. Tous les

hommes marchaient à la débandade, et la manière aussi variée qu'hétéroclite dont ils tenaient leurs armes indiquait, de leur part, une complète ignorance des principes les plus élémentaires de l'exercice.

D'où provient cette négligence, ce mépris? L'explication sera courte : les Chinois se savent riches, ils comptent sur leur or. Vienne une guerre, ils se disent qu'avec la seule promesse d'une haute paye ils se procureront très vite une armée de mercenaires européens et américains. Quant à une marine, les déserteurs des navires de commerce, ils n'en doutent pas, leur fourniront plus de matelots qu'ils n'en auront besoin. Un précédent tout récent les encourage dans cette conviction : durant la guerre du Chili et du Pérou, l'artillerie de cette dernière puissance était servie par des déserteurs européens, embauchés au moyen de promesses brillantes, qui probablement n'ont pas été tenues après la victoire des Chiliens. Les Chinois comptent faire comme les Péruviens. — Reste à savoir si une armée de mercenaires européens et américains, lors d'une guerre déclarée par la Chine au Japon, ne réussirait pas à avoir raison de l'armée japonaise, très brave, sans doute, mais initiée d'hier seulement aux procédés militaires adoptés en Europe et en Amérique.

Là est le problème. Je crois que les Japonais feront sagement de n'en point précipiter la solution. Certes, leur situation est aujourd'hui meilleure qu'elle n'a jamais été. Leur pays, très montagneux, leur assure des moyens de défense tout naturels. L'armée japonaise est en voie de progrès constants. Mais il importe qu'ils ne se laissent pas entraîner de sitôt à des idées d'ambition et de conquêtes extérieures. Une tâche non moins grande, non moins profitable que la réorganisation militaire leur reste à accomplir : la réorganisation de leurs finances, la construction de routes dans l'intérieur du pays, mettant le gouvernement en communication rapide, directe, avec toutes les provinces, permettant ainsi les transactions commerciales, la perception des impôts, en un mot, le fonctionnement régulier de l'administration. Telle est l'œuvre préalable que le Japon devra accomplir, avant de songer à s'attaquer à un voisin assurément inférieur en initiative, en activité, en courage même, mais assez riche pour acheter des défenseurs.

P. DE LAPEYRÈRE.

LE BOIS DE LA BOULAYE[1]

XI

L'AMBASSADE

Le retour de l'ambassadeur était attendu avec impatience. M. Dubois ne se hâta pas de rentrer au château neuf. Il ne voulait pas faire de confidences ni avoir à recommencer trois fois le même récit. Il désirait rendre compte de sa mission devant la même réunion qui la lui avait confiée. Peut-être avait-il besoin de bien mûrir les termes de son compte rendu. Il y a tant de manières différentes d'être véridique en diplomatie et ailleurs! Peut-être aussi avait-il une impatience personnelle bien connue des auteurs, celle d'écrire son chapitre. Il avait compté sur cet après-midi de loisir du dimanche pour achever les développements d'une péripétie que son imagination avait commencé d'ébaucher de bon matin. Ses idées fermentaient dans sa tête et lui avaient donné des distractions à l'église. Pendant le prône endormant du vieux curé, il ne dormait pas et n'écoutait guère. Il y avait eu du mérite à se dévouer, sans mauvaise humeur, à la mission soudainement reçue, qui était bien une péripétie d'un autre genre, non plus dans le domaine de la fantaisie. Il lui restait à peine deux heures pour rassembler les idées qui s'étaient dispersées comme un troupeau effaré, et qu'il craignait de ne plus retrouver dociles à son appel.

Il s'introduisit donc furtivement et sans bruit dans son cabinet de travail, en se cachant même d'Inez dont il redoutait l'interrogatoire. Il n'osa pas ouvrir la fenêtre pour rafraîchir sa chambre. Là, son imagination s'échauffa aussi, et bientôt s'embrouilla. Sa visite au vieux manoir n'avait-elle pas été une étude de caractères? N'y avait-il pas à poursuivre un roman de Pépita? Le troupeau rappelé était étrangement mêlé d'idées nouvelles qui sautillaient

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 et 25 février, et 10 mars 1883.

dans son esprit en s'enguirlandant avec les anciennes. Il vint un moment où l'écrivain, ne distinguant plus la réalité de la fiction, aurait été impuissant à raconter simplement ce qui s'était passé au vieux manoir. Quiconque a écrit a connu ces confusions, qui, si elles sont fâcheuses pour les intérêts actuels de la vie vulgaire, ont de singuliers avantages pour répandre les broderies de la fiction sur le solide et précieux tissu de la vérité.

Il fut ramené au sentiment du réel par les pas et les voix des enfants qui faisaient irruption dans sa chambre et ressortaient en criant que leur père était là. Inez se montra aussitôt, son chapeau de paille sur la tête.

— Mon ami, dit-elle, je ne vous savais pas rentré. Je supposais que vous étiez au château. Hâtez-vous, nous allons être en retard.

— En retard pour quoi? demanda M. Dubois.

— Pour le dîner. Il est six heures et demie.

— Déjà? Je ne m'en doutais pas. Je vous suis à l'instant.

Et il rejoignit bientôt Inez.

On s'achemina vers le château. Pépita, sur le perron, attendait.

— Hé bien, quelles nouvelles? dit-elle à voix basse.

— Je vous conterai cela, nous n'aurions pas le temps, répondit M. Dubois.

Le baron Durand était au salon.

— Hé bien, quelles nouvelles? dit-il, dès qu'il vit entrer M. Dubois. (Il paraît que le mot était en situation.) M. Dubois répéta :

— Après le dîner, nous causerons plus à l'aise.

Le repas fut un peu morne. Inez s'efforçait de faire des frais de conversation sans qu'on lui rendît la réplique. M. Dubois, d'ordinaire assez loquace, avait besoin de quelque recueillement pour préparer sa dépêche verbale. Pépita et son père étaient sous le poids d'anxiétés peut-être égales, assurément bien dissemblables.

Dès qu'on fut au salon, le baron Durand répéta de nouveau la question :

— Hé bien, quelles nouvelles?

— Rien de très important, dit M. Dubois d'un ton assez négligent. Seulement, il dépend manifestement de vous d'entrer en relations de bon voisinage avec le marquis... et sa famille. C'est un homme d'une parfaite courtoisie, qui a les manières de l'ancien temps. Il m'a fort bien reçu. Il a brisé vite l'entretien sur l'objet de ma visite, en disant que vous en auriez certainement fait autant pour lui.

— Certainement, interrompit M. Durand, si j'avais des chevaux...

— Il faut donc avoir des chevaux, reprit M. Dubois. Ce n'est pas plus difficile que cela.

— Pas plus difficile! dit le baron en exhalant un soupir.

— Le marquis s'est félicité que le château neuf ne fût plus habité par un mécréant de la tribu d'Israël...

— Ah! il s'en est félicité?

— Qu'il n'aurait jamais pu voir, a-t-il ajouté. Ceci est bien une sorte d'invite. Puis il a parlé d'agriculture. Il est très savant en cette matière, président du comice agricole de la région, et je vous assure que, dans mon ignorance, que je dois tâcher de rendre moindre pour être un bon régisseur, j'avais grand plaisir à l'écouter. Il a dit que vous seriez sans doute membre du comice, et de la Société centrale d'agriculture, ce qui est encore une invite.

— Moi, membre des Sociétés d'agriculture? y songez-vous, mon cher Ernest? Moi, qui ne saurais pas distinguer un chou d'une carotte ailleurs que dans le potage?

— Il n'y a pas besoin, monsieur le baron, d'être un grand géographe pour être membre de la Société de géographie, ni un grand agriculteur pour être membre des sociétés d'agriculture. Il suffit de payer les cotisations.

— Toujours payer, mon cher Dubois! Vous avez déjà voulu que je fusse membre honoraire de la Fanfare, et pompier honoraire, et je ne sais combien d'autres honneurs qui coûtent fort cher.

— Précisément, monsieur le baron. Et vous ne jouez pas pour cela du trombonne ni n'avez un casque en tête. Vous comprenez que ce serait un excellent moyen de cultiver des relations, à défaut de champs de blé, et que vous seriez présidé par le marquis.

— Et ensuite?

— Ensuite il a parlé des élections du conseil municipal, qui auront lieu prochainement. Une grosse affaire pour la commune, et qui agite déjà les esprits. Le marquis, qui est maire depuis vingt ans, voudrait faire nommer son fils à sa place, afin de le fixer dans le pays. Je n'ai pas eu de peine à voir qu'il était inquiet de savoir si vous emploieriez votre influence en sa faveur, et j'ai cru pouvoir le lui promettre.

— Mon influence? Je ne puis pas en avoir, je suis trop nouveau venu, je ne connais personne et ne suis pas même électeur.

— Oh! monsieur le baron, cela ne vous empêcherait pas d'avoir, si vous le vouliez, de puissants moyens d'influence.

— Lesquels, s'il vous plaît, mon cher Ernest?

— Cela se dit tout bas et se fait plus bas encore. En payant.

— Toujours payer? Non certes, je ne payerai pas pour faire

entrer au conseil municipal MM. de Périgny, père ou fils. Qu'ils payent eux-mêmes s'ils ont cette ambition.

— Et pour y entrer avec un d'eux, reprit M. Dubois. Est-ce que vous ne seriez pas flatté, à peine établi sur la commune, d'être élu membre du conseil municipal, où vous siégeriez à côté du marquis ou de son fils?

Il y eut ici une intervention inattendue, et Pépita s'écria :

— Oh! oui, mon père, faites-vous nommer du conseil municipal, je vous en supplie, j'en serai enchantée.

— Vous ne le pouvez, continua M. Dubois, qu'en vous appuyant sur le marquis et en étant appuyé par lui. J'ai vu clairement que c'était son vœu. Encore des liens qui se resserreraient vite.

— En vérité? J'y réfléchirai, mon cher Ernest.

— Sans compter, monsieur le baron, que c'est maintenant le conseil municipal qui nomme le maire, et si le marquis se décidait à se faire remplacer dans le conseil par son fils, vous comprenez que M. Raoul, attendu la différence des âges, s'effacerait devant vous. C'est vous qui seriez le maire, et vous présideriez M. Raoul de Périgny, qui pourrait être votre adjoint.

— Le marquis a proposé cela?

— Pas en termes exprès, monsieur le baron. Mais il est bien manifeste que c'est sous-entendu, s'il se retire du conseil pour y faire entrer son fils avec vous. Autrement il ne se retirerait pas, et il garderait la mairie.

— Oh! oui, mon père, interrompit encore Pépita. Vous vous plaignez de n'avoir plus d'occupations. Ce serait charmant que vous fussiez maire, et j'irais vous voir bénir les mariages.

— Tu es ambitieuse, dit le baron Durand avec un sourire contracté. J'y réfléchirai. — Et ensuite?

— Ensuite, reprit M. Dubois, il y avait au-dessus de la cheminée une superbe hure de sanglier, entre deux bois de chevreuil. Ç'a été une occasion naturelle de parler de chasse. Le marquis a dit qu'il avait aimé passionnément la chasse, mais qu'il ne s'y livrait presque plus. Il avait trop peu de gibier. Il le regrettait surtout pour son fils. Il est encore revenu au désir qu'il aurait de le fixer dans le pays, par des intérêts... et des attraits suffisants. Troisième ou quatrième invite. Puis je me suis levé, craignant de rester trop longtemps. Le marquis est sorti avec moi, et m'a fait visiter sa ferme, qui est admirablement tenue. Puis il a voulu me reconduire jusqu'à la limite de sa propriété. Je m'excusais. — Oh! ce n'est pas loin, a-t-il dit en hochant la tête. Autrefois la limite était plus éloignée. — Là il m'a tendu la main, en me chargeant de vous présenter ses meilleurs compliments.

— Vraiment, il vous en a chargé? Vous auriez dû commencer par là, mon cher ami, c'est le principal.

— On ne commence pas par la fin, répondit M. Dubois en souriant.

Inez et Pépita avaient écouté attentivement, un peu déconcertées de ce que M. Dubois ne mentionnât aucun autre interlocuteur que le marquis. Inez se résolut à une interpellation directe que n'osait pas faire la jeune fille.

— Est-ce que le marquis était seul? demanda-t-elle.

— Non pas, répondit M. Dubois, mais je n'avais pas de mission pour les autres membres de la famille. La marquise était présente, étendue dans un fauteuil, causant peu, ayant un visage très doux et bienveillant. M[lle] Valentine a été extrêmement gracieuse, elle m'a parlé de vous, ma chère amie, en termes dont un mari est toujours fier, de vous aussi, mademoiselle, avec une vivacité d'éloge qui eût fait rougir votre modestie. Elle a dit que vous offrez toutes deux un échantillon charmant de ce que sont les femmes du Pérou. Là-dessus, M. Raoul...

— Il y était donc aussi? s'écria Pépita, qui ne se donna pas le temps de réfléchir.

— Sans doute. Je disais donc que, là-dessus, M. Raoul s'est enflammé sur le Pérou... vous auriez eu, toutes deux, bien du plaisir à l'entendre.

— Et moi aussi, dit le baron Durand, un pays où j'ai été si heureux et si malheureux!

— Il m'a reconduit avec son père, et il m'a dit, en me quittant, qu'il viendrait me rendre ma visite, pour causer du Pérou avec ma femme......

— Je désirerais bien me trouver chez vous, dit le baron Durand.

— Et moi aussi, fut au moment de dire et se contenta de penser Pépita.

— Malheureusement il repart demain.

Pépita retint encore avec peine l'interjection : déjà!

Inez prononça le mot, en ajoutant :

— Pour de nouveaux voyages?

— Oh! non, pour une tournée de parents. Les élections le rappelleront bientôt.

La jeune fille avait trouvé toujours croissant l'intérêt du récit. Ce *crescendo* doit être l'art du romancier. On sait que M. Dubois avait la faiblesse de l'être, et je souhaiterais qu'il obtînt auprès de ses lectrices le même succès pour ses œuvres d'imagination. Cette fois, le chapitre était bien achevé. M. Dubois n'avait plus rien à dire... jusqu'au chapitre suivant. Il cessa d'être interrogé, chacun

commentait diversement ce qu'il avait entendu. On prit les cartes et le damier.

Le baron Durand eut le chagrin de perdre 3 francs au piquet, ce qui lui procura l'occasion de replacer avec amertume sa très judicieuse observation sur la duperie qu'il avait eue d'abandonner au cantonnier son gain de l'avant-veille. Sans cette munificence, il se fût plus aisément consolé; il lui serait resté, pour balance des deux épreuves, un bénéfice de 50 centimes. Inez, qui était en possession du droit de plaisanter et de taquiner son adversaire, eut la cruauté d'appuyer sur ce point douloureux. Elle confirmait la sagesse du raisonnement, en ajoutant que, quant à elle, elle se garderait bien de détourner de sa bourse de jeu les 3 francs qu'elle venait d'avoir la bonne fortune de gagner. Pépita, de son côté, perdit aussi et n'alla pas à dame. Ce fut un léger nuage sur son front. Involontairement, elle voyait là comme un mauvais présage.

La vie qu'on menait au château neuf était assurément calme et monotone. Aucun événement quelconque n'y était survenu pendant les trois journées qui ont été racontées. Et cependant ces trois journées avaient été remplies d'émotion, pour le baron Durand et pour sa fille.

Celle qui s'achevait avait eu pour M. Durand un autre incident très grave, encore ignoré autour de lui.

XII

LE MAITRE D'ÉCOLE

C'étaient aussi des émotions, celles des élections municipales, qui allaient agiter la commune entière de Chauvry, d'ordinaire aussi paisible que le château neuf.

Le marquis de Périgny était en possession d'une influence qui n'avait pas encore été contestée. Samuel Meyer avait passé comme une comète et s'occupait d'autre chose que de briguer des honneurs municipaux. Avant lui, la terre n'était pas habitée. Les indigènes de la commune étaient de mœurs fort douces, et les visions de la politique avaient longtemps tardé à troubler leur quiétude. Le vieux curé était universellement respecté. On n'allait pas en foule à ses offices; l'église se remplissait cependant aux grandes solennités, et les artistes de la fanfare, le jour de la Sainte-Cécile, les pompiers, le jour de la Sainte-Barbe, n'auraient pas manqué de commencer par une messe une fête que terminaient de bruyantes libations.

L'instituteur jouait de l'orgue et chantait au lutrin, entouré de ses bambins, dont les plus sages étaient affublés en enfants de chœur comme récompense. Plusieurs régimes s'étaient succédé sans toucher à l'écharpe du marquis. Pendant l'invasion allemande, le maire et le curé, restés à leur poste, avaient vaillamment défendu la commune contre les exactions, ce qui avait augmenté leur popularité.

Il n'est besoin que d'une étincelle pour allumer le plus vaste incendie, et que d'un malade pour propager la contagion. Il suffit d'un homme aussi pour bouleverser tout l'esprit d'une population, et cet homme se rencontra. Le vieil instituteur vint à mourir. Il fut remplacé par un personnage qui était un ardent prosélyte du nouvel évangile. Avec lui, la discorde et la lutte entrèrent dans la paisible commune. Jules Lechat, c'était son nom, se considérait comme ayant la sainte mission de détruire les influences du maire et du curé, — pour leur substituer la sienne. Il était grand partisan de l'instruction laïque, gratuite et obligatoire, surtout des augmentations de traitement et de retraite incessamment jetées aux appétits du corps dont il faisait partie, et des constructions d'écoles monumentales, ordonnées avec cette prodigalité insensée dont commence à s'alarmer le crédit public.

Ce n'est pas Jules Lechat qu'on aurait vu abaisser sa dignité jusqu'à endosser le surplis et chanter au lutrin. Il ne se montrait jamais à l'église et détournait les marmots d'y paraître. Il ne saluait pas le curé. Il élevait à la hauteur d'un principe l'impolitesse systématique envers un vieillard respecté. Il était bien obligé de saluer le marquis et d'avoir avec lui, comme secrétaire de la mairie, des rapports fréquents. Il était même mielleux et obséquieux, et s'oubliait parfois jusqu'à l'appeler monsieur le marquis. Il travaillait à le combattre par des menées ténébreuses. Il n'était pas marié, et prenait ses repas dans une espèce de cabaret qu'on avait décoré du nom de café de la Pomme d'Or. C'était là que se réunissaient les fortes têtes et que Jules Lechat, prolongeant la soirée et la partie de billard, pérorait, raillait les cléricaux, et semait le bon grain de la démocratie avancée.

Le commerce de l'empoisonneuse lui vint à point en aide pour faire lever la semence, et lui-même, à son tour, aida de quelques avances le commerce de l'honnête veuve. Il lui fallait en outre des agents. Il avisa et devina le cantonnier, qui était lisard, et qu'il avait remarqué achetant le journal à un sou pour se distraire de la casse des pierres. Le cantonnier était tout préparé par l'envie, par la misère et l'intempérance. Ce n'était certes pas à la mission de saint Jean-Baptiste que pensait l'humble fonctionnaire des Ponts

et chaussées, quand il aplanissait le chemin raboteux et comblait de cailloux les ornières. En essuyant son front en sueur, il pensait que ces ornières avaient été creusées par les carrosses des riches. Assurément les charrois de l'agriculture gravaient des traces plus profondes que la carriole du marquis, mais, pour son âme ulcérée, les fermiers étaient encore des riches. Le cantonnier, qui voyait passer tout le monde et jasait volontiers, devint donc un agent précieux de prosélytisme; et Jules Lechat n'eut pas de peine à lui persuader qu'une municipalité renouvelée saurait lui faire obtenir une augmentation de traitement, sinon une situation plus digne de ses talents.

Jules Lechat, en excitant et flattant des ambitions endormies, et des jalousies plus constamment en éveil, composait le conseil de ses rêves, le conseil qui lui serait assujetti par des liens filiaux et qu'il dominerait paternellement. Il connaissait, aussi bien que le grand maître de la doctrine, les vertus et surtout les ressources du scrutin de liste. Il lui fallait un drapeau, ou plutôt un porte-drapeau, un chef nominal, un maire futur. Il ne pouvait pas ceindre lui-même l'écharpe, et malgré le rapide avènement des nouvelles couches sociales, les esprits n'étaient pas encore assez mûrs dans la commune pour qu'il songeât à en confier au cantonnier la première magistrature, ce qui était dommage.

Il jeta les yeux sur le baron Durand. Ce fut un trait de génie. Le baron Durand présentait bien quelques inconvénients. Il était riche, il était baron, et il se montrait à l'église. Avec de l'habileté, tout cela devait être tourné en avantages, et rassurer certains intérêts. Il était riche, beaucoup plus riche que le marquis, et pourrait faire beaucoup plus pour la commune. Le marquis faisait si peu de chose! Le marquis n'était généreux qu'envers les sœurs et les curés, tandis que M. Durand serait obligé de l'être envers la commune. Quoique riche, il n'était pas fier; il avait des allures très modestes, il allait à pied, et ce n'était pas à lui que le cantonnier aurait reproché de creuser des ornières. Il était baron, disait-on, mais bien récemment, et n'en était pas moins M. Durand, ancien négociant, sorti du sein des classes laborieuses. Jules Lechat pensait judicieusement qu'il était impossible que le marquis ne dédaignât pas cet intrus, ce nouveau venu, ce nom vulgaire de Durand; impossible aussi que, par réciprocité, M. Durand ne fût pas jaloux du vieux blason du marquis. Il y avait là une rivalité toute naturelle, qu'il serait facile d'aigrir et d'exploiter. M. Durand allait à l'église, mais pour accompagner sa fille. On n'avait jamais vu le curé dîner chez lui, et il n'était certainement pas un clérical comme le marquis. Puis M. Durand offrait des avantages tout particuliers

Il ne savait rien des affaires de la commune, rien des affaires administratives en général. Cette heureuse ignorance était, aux yeux de Jules Lechat, le meilleur titre à être maître. M. Durand serait nécessairement dans la dépendance du secrétaire de la mairie. On citerait bien des personnages qui n'ont dû ainsi une fonction qu'à l'incapacité où ils étaient de l'exercer. Puis M. Durand n'était pas chasseur et n'avait pas de gardes. Cela seul lui garantissait les suffrages de tous les braconniers de la commune; et qui n'était braconnier, plus ou moins? Les anciens rabatteurs de Samuel Meyer rabattraient pour leur compte; et Jules Lechat lui-même, sentant naître chez lui une vocation nouvelle, se proposait d'acheter un fusil.

Tout cela fermentait, se classait, se coordonnait dans la tête de Jules Lechat, et se propageait au dehors par l'insinuation, en attendant le moment d'éclater, le moment où l'annonce du jour fixé pour les élections ouvrirait cette orgie fiévreuse qu'on appelle la période électorale.

Le marquis fut longtemps sans se douter du complot. Quand il s'en douta, il ignora longtemps encore que son voisin pût y être mêlé. M. Durand n'y était d'ailleurs mêlé qu'à son insu. C'était le secret de Jules Lechat, qui se contentait de pratiquer des approches autour du possesseur du château neuf, et de l'aborder, quand il le rencontrait, avec des airs patelins et respectueux. S'il s'oubliait lorsqu'il disait monsieur le marquis, il ne s'oubliait pas en disant monsieur le baron. Le marquis devint d'autant plus impatient du retour de son fils et projeta de reporter sur lui la candidature. A son âge, il ne se souciait pas d'engager une lutte personnelle, au risque d'un échec qui l'aurait offensé. Il pensait d'ailleurs, non sans raison, qu'un jeune homme aurait, outre tous les mêmes prestiges des traditions, un prestige de plus, celui de la jeunesse même. Ce serait une espèce de changement. Les peuples aiment le changement. Ils ne se lassent pas seulement de la sagesse d'Aristide, ils se lassent de la vieillesse du souverain, et un héritier présomptif, avant de ceindre la couronne, est toujours couronné d'une auréole.

Raoul de Périgny arriva fort à propos, et son retour déconcerta Jules Lechat. Celui-ci comprit qu'il allait avoir affaire à un redoutable adversaire, si Raoul se lançait résolument dans la lutte. Il devenait d'autant plus nécessaire et urgent d'empêcher une alliance avec le baron Durand. Je ne sais si Jules apercevait déjà les conditions possibles d'un traité d'alliance. S'il les apercevait, une compétition électorale, avec les passions qu'elle soulève et les rancunes qu'elle laisse, était le meilleur moyen de les détruire. Il

y avait là un régal dont le fumet eût suffi pour affriander le maître d'école. Il n'avait plus de temps à perdre. Sa police, naturellement servie par les employés de la gare, lui apprit, dès le dimanche matin, que, la veille au soir, le marquis avait recueilli M. Durand dans sa carriole. Jules Lechat, inquiet, se résolut aussitôt à tenter le jour même une reconnaissance, si le temps devenait plus favorable à une promenade.

Donc, vers cinq heures, tandis que M. Dubois était absorbé par son chapitre, qu'Inez gardait les enfants, que Pépita rêvait seule, le baron Durand, étonné de ne pas voir rentrer M. Dubois, sortait pour aller à sa rencontre. Jules, de son côté, allait rôder dans la direction du château neuf. Ils se rencontrèrent au détour du bois de la Boulaye. Tous deux marchaient d'un pas de promenade et en sens contraires. Il y aurait eu affectation et impolitesse à ne pas échanger quelques mots. Or Jules recherchait l'occasion de causer, ne sachant pas encore s'il oserait demander M. Durand au château. Une rencontre fortuite sur la voie publique valait bien mieux, et l'anxiété qu'éprouvait M. Durand portait celui-ci à la curiosité. Il n'était pas fâché de faire jaser Jules au sujet du marquis. Tous deux abordaient ainsi l'entretien qui s'offrait, avec des arrière-pensées de diplomatie.

Après un prélude banal, Jules attaqua l'air connu et toujours agréable à entendre, le grand air de bravoure de la flatterie, enjolivé des fioritures du dénigrement d'autrui. Il se réjouissait de l'acquisition qu'avait faite le pays en la personne d'un homme d'un jugement aussi sûr, d'une capacité aussi éprouvée, qui devait tout à son mérite. Il mentionna dédaigneusement cet écervelé de Samuel Meyer, un prodigue, un joueur, qui avait laissé les plus fâcheux souvenirs et n'avait su faire qu'une bonne chose : construire un si beau château, d'un si excellent goût, pour un successeur plus digne que lui de l'habiter. *Sic vos non vobis*, ajouta-t-il avec un pédantisme de cuistre qui s'arrêta, dans la crainte que le baron Durand n'entendît pas le latin.

— Oui, monsieur le baron, dit-il, il est bien juste qu'on travaille pour les autres quand on ne travaille pas en réalité, qu'on ne produit rien d'utile et qu'on n'est qu'un dissipateur. Il n'y a que le travail qui ennoblisse, et il n'y a de légitime que la richesse acquise par le travail. Je scandaliserais M. le marquis de Périgny si j'énonçais devant lui cette maxime, qu'il aurait le droit de ne pas trouver polie, lui qui arrive à la fin de sa vie sans avoir travaillé davantage, et il penserait, ce qu'il pense peut-être, que je professe des opinions subversives : comme s'il était subversif de plus honorer le travail et le mérite personnel que le hasard de la

naissance! Moi qui commence, et qui n'épargne pas mon labeur, je vous jure que si, à force d'ordre et d'économie, je lui dois un jour l'aisance, j'en serai un aussi féroce conservateur... que le marquis de Périgny lui-même.

Le baron Durand commença de penser que l'instituteur ne manquait pas de justesse d'esprit, et pouvait avoir été calomnié par les bonnes ou les mauvaises langues.

— Je ne connais pas le marquis, se hasarda-t-il à dire, quoique je l'aie vu fortuitement hier. N'est-il pas très orgueilleux?

La forme de la question mettait plus à l'aise Jules Lechat, qui répondit :

— Si vous appelez être orgueilleux... de se glorifier de sa vieille noblesse et de mépriser tout ce qui s'élève, il l'est certainement. Il est évident qu'à ses yeux vous êtes un inférieur, malgré la supériorité de votre valeur et de votre intelligence. Il ne faut pas lui en vouloir. Il est embaumé dans ses préjugés, il est né comme cela, il mourra comme cela, et son âge est aussi son excuse. Par ailleurs, le meilleur homme du monde, et bienveillant, à la condition de rester protecteur. Mais le pays s'éclaire, et l'on se fatigue d'être protégé avec cette hauteur. L'influence du marquis diminue tous les jours, et c'est la vôtre qui la remplacera, quand vous le voudrez, monsieur le baron.

— Oh! moi, reprit M. Durand, je vis modestement dans mon coin, et je ne cherche pas à exercer d'influence.

— Pour le bien de la commune, vous auriez tort, monsieur le baron.

— Et puis, M. Raoul est là.

— Oh! M. Raoul. Je pardonne tous les préjugés à un vieillard, mais chez un jeune homme ils sont insupportables. Un gommeux, comme vous dites à Paris, qui s'ennuyait ici, sous le cotillon de sa respectable dévote de mère et sous la férule de son père, et qui est allé dépenser, dans des voyages inutiles, l'argent de ses parents, qui n'en ont guère à lui donner. Maintenant on voudrait bien le marier, le cher enfant, à la condition de lui trouver une grosse dot, et comme les grosses dots sont dans la finance, M. le marquis abaisserait peut-être son orgueil jusqu'à daigner rechercher la fille d'un financier. On appelle cela fumer ses terres.

— Comment dites-vous? s'écria le baron Durand.

— Eh oui, reprit Jules. L'argent gagné dans les affaires, c'est du fumier. On jette cela sur les terres maigres, et il repousse des petits marquis.

Le baron Durand rougit et garda le silence. Jules vit que le coup avait porté, et continua.

— Et ce n'est pas tout. Comme la naissance donne tous les droits, on voudrait aussi que M. Raoul fût maire par droit de naissance, mais on compte sans les électeurs. Ah! monsieur le baron, je sais bien qui devrait être notre maire!

— Qui donc?

— Vous, monsieur le baron.

— Moi, monsieur l'instituteur! Je ne connais pas les besoins de la commune, et je n'entends rien en administration!

— Croyez-vous que ce jeune homme s'y entende davantage? Vous vous trompez, d'ailleurs, vous avez administré de grandes affaires, avec un grand succès, et toutes les affaires se ressemblent. Quant aux besoins spéciaux de la commune, vos collègues du conseil municipal les connaîtront, apparemment, et quant à la besogne matérielle, cela regarde votre humble serviteur, le secrétaire de la mairie, qui serait bien flatté d'être dirigé par un homme tel que vous.

— Mais la mairie doit entraîner beaucoup de dépenses, et les élections aussi, dit M. Durand, à l'esprit duquel cette puissante objection se présentait tout à coup.

— Bah! reprit le tentateur avec un fin sourire, lorsqu'un maire a de grandes terres, qu'il est adroit et bien secondé par un secrétaire dévoué, la mairie lui rapporte plus qu'elle ne lui coûte. Il sait toujours diriger dans l'intérêt de ses propriétés les décisions municipales. Voyez, par exemple, ce méchant bois de la Boulaye, qui vous gêne tant...

— Hé bien?

— Hé bien, si vous étiez maire, il ne vous serait pas difficile de le faire exproprier pour l'utilité de la commune, et vous prolongeriez votre avenue, ce que n'a pas pu faire M. Meyer.

— Mais il en coûterait fort cher.

— Pas du tout, puisque les jurés n'estimeraient que sa valeur vénale et ne voudraient pas déplaire à M. le maire.

— Il est certain que sa valeur vénale est bien peu de chose.

— C'est ce que je vous disais. Allons, monsieur le baron, je ne vous demande pas de réponse. Seulement, laissez-moi faire. Vous serez libre de me désavouer si j'échoue. Mais je n'échouerai pas. Je vous présente mes respects, monsieur le baron, en attendant que je les présente à monsieur le maire.

Jules salua profondément et reprit le chemin du village. Le dernier trait était habile. L'habileté suprême est souvent de ne pas exiger de réponse. Le baron Durand eût été embarrassé d'en formuler une, tandis qu'il pouvait laisser faire. Il rentra au château très troublé, s'informant si M. Dubois, qui avait pris peut-être les

sentiers, s'y était montré. M. Dubois n'avait pas paru. Le baron Durand attendit donc avec un redoublement d'anxiété. Il regrettait la mission donnée par Inez. Il souhaitait que M. Dubois n'eût pas rencontré le marquis, afin d'avoir sa liberté entière. Autrement il souhaitait presque que M. Dubois rapportât la nouvelle d'un accueil hautain et désobligeant, auquel cas il aurait sa vengeance prête.

On comprend maintenant combien ses impressions furent mêlées et perplexes, lorsqu'il entendit le récit qui accentuait, de plus en plus, l'affabilité de l'accueil de la famille du marquis, en présageant des relations amicales, confondues avec tant d'autres perspectives. Toutes ses vanités, toutes ses passions, étaient en jeu ou plutôt en lutte. Il y en avait une nouvelle qui, dès en s'éveillant, se trouvait d'une étrange violence. Il n'avait pas encore connu cet aiguillon des ambitions électorales qui est le stimulant et le tourment de tant d'existences enfiévrées. Il avait cru se retirer à la campagne pour se reposer et, à la vérité, ainsi que l'avait observé sa fille, le défaut d'occupations commençait à lui peser. Voici qu'on lui montrait le conseil municipal de son village comme un premier degré. La seconde marche, rapidement franchie, serait la mairie. La troisième ne pourrait-elle pas être le conseil général? La quatrième, la députation? Y aurait-il une cinquième marche? Pourquoi pas? C'est l'échelle de Jacob parcourue, dans des milliers de visions, par des gens qui ne valent pas le baron Durand, et qui n'ont pas à leur service les moyens dont il pouvait disposer. Où n'arriverait-il pas, s'il attelait à son ambition, non seulement la paire de chevaux déjà rêvée, mais de plus une paire de millions?

Cette dernière vision n'effrayait pas encore l'imagination du baron. Il avait assez d'autres troubles. L'amitié du marquis! Il l'avait ardemment désirée. Maintenant il la redoutait, il la trouvait compromettante. Jules Lechat lui avait montré qu'elle ne serait pas désintéressée, qu'elle viserait une grosse dot. Cette pensée aurait suffi pour épouvanter le baron qui, de plus, se souvenait d'un mot offensant, et ne se souciait pas de fumer les maigres terres dont devait hériter M. Raoul. Et cependant, au fond de sa vanité, la perspective de faire de Pépita une marquise demeurait bien flatteuse, s'il le pouvait à peu de frais.

Le mot cruel, nouveau pour lui, est bien vieux. Saint-Simon l'attribue à la fille adorée de Mme de Sévigné. Il n'a pas empêché, depuis deux siècles, il n'empêche pas encore, tous les jours, les filles de financiers de rendre volontiers à l'agriculture le genre de service que représente l'image insolente. Puis le baron Durand songeait au bois de la Boulaye. Il lui semblait avoir le choix, entre deux moyens, de l'obtenir et de prolonger

son avenue. Puis il songeait à la mairie. Il avait pareillement le choix entre deux moyens de l'atteindre, comme rival heureux, comme vainqueur du marquis ou comme son allié plus humble, qui serait pourtant singulièrement fier d'avoir pour adjoint un futur marquis. Enfin il songeait, et cette dernière pensée lui était particulièrement désagréable jusqu'à lui causer de l'irritation, que Pépita paraissait trop occupée de M. Raoul, depuis que la petite sotte de Pauline lui avait jeté au visage un propos ridicule.

XIII

JAMAIS

Après trois journées aussi mouvementées, il y eut une semaine très calme, du moins à la surface. Raoul s'était éloigné, ce qui ajournait les chances de rencontres émouvantes. Son nom ne fut pas prononcé, pas même dans les conversations intimes de Pépita et d'Inez. Chacune d'elle attendait, Inez par prudence, Pépita par réserve, toutes deux par embarras. Confiance n'amène pas toujours confidence, car ce n'était manque de confiance chez l'une ni l'autre. On a vu des amitiés discrètes garder religieusement pendant des années, — pendant toute la vie, — le silence sur l'objet d'une préoccupation commune, et ce peut même être l'attention la plus délicate de l'amitié. Il y a des mystères qui doivent rester des secrets, bien qu'on les sache devinés.

Le marquis ne se montra pas et l'on n'eut de lui aucunes nouvelles. Aucune bienséance, à la vérité, ne demandait de sa part une visite qui aurait été une avance. Il avait reçu, et poliment agréé, les remerciements de son voisin par un intermédiaire. La situation était correcte, et l'incident pouvait être réputé clos. C'était désormais au baron Durand à tenter une avance, s'il le jugeait à propos. Celui-ci n'était pas pressé. Il n'avait pas fait son choix entre l'instituteur et le marquis. Sous l'empire de sentiments bien différents de ceux d'Inez et de Pépita, il gardait un absolu silence sur sa conférence avec Jules Lechat. De son côté, M. Dubois se contentait d'observer. L'annonce un peu douteuse d'une visite de Raoul de Périgny n'était pas précisément une promesse, ou, si c'en était une, elle pouvait n'être pas tenue. M. Dubois comprenait bien la gravité qu'aurait cette démarche. Tant qu'elle n'aurait pas eu lieu, il croyait sage de ne rien ajouter à son récit. Tout lui semblait suspendu jusqu'au retour de Raoul. Il ne pensait pas aux élections municipales.

Seul de tous les personnages de cette histoire, Jules agissait, et encore dans l'ombre. Sa conférence avec le baron Durand n'avait pas eu d'autres témoins que les oiseaux, et, bien qu'ils soient bavards, ils ne l'avaient pas divulguée. Jules se gardait de la divulguer davantage. Son plan était de ne compromettre le baron Durand que par le résultat, d'éviter même de le revoir, de ne rien concerter avec lui, et de se faire oublier, s'il était possible. Il se résignait à la chance d'être désavoué après les élections, en cas d'insuccès. M. Durand n'eût pas été le premier candidat évincé qui aurait donné cet édifiant spectacle. L'important était qu'un désaveu ne lui fût pas infligé avant le scrutin. M. Durand n'étant pas électeur et ne voyant habituellement personne, son abstention personnelle de toute démarche s'expliquait naturellement. Jules composait donc ou plutôt imposait sa liste dans les conciliabules du café de la Pomme d'Or, en plaçant en tête le nom du baron Durand. Ce fut d'abord l'objet d'un vif étonnement de ses affidés, mais ceux-ci étant tous sur la liste ne tardèrent pas à comprendre, en l'admirant, l'habileté de la manœuvre dont ils espéraient bien profiter. M. Durand avait l'avantage, si souvent précieux dans les élections, de n'être pas connu, tout en ayant une grande notoriété. Il est difficile d'être présenté aux suffrages dans des conditions plus favorables. Il n'avait pas encore d'ennemis, — ni d'obligés, deux sortes d'adversaires fort à craindre.

M. Durand avait, je l'ai déjà dit, cet autre avantage de n'avoir rendu aucun service à la commune. Les peuples sont encore plus ingrats que les individus, et avec moins de scrupules. Je trouve même que cette disposition des esprits ne manquait pas d'une certaine logique. On savait ce que ferait le marquis de Périgny par ce qu'il avait fait. On ne savait pas ce que pourrait faire le baron Durand, il y avait là les séductions de l'imprévu, et les espérances ont des horizons bien moins bornés que ceux des souvenirs. A la vérité, le baron Durand avait déjà une fâcheuse réputation de parcimonie. Jules ne fut pas embarrassé de déclarer finement qu'il connaîtrait les moyens de cueillir des pommes d'or dans le jardin du baron. Le mot eut du succès auprès des habitués du café. Jules, qui était éloquent, eut une autre image oratoire, laquelle n'était pas sans justesse. « L'économie, dit-il, est une écluse fermée derrière laquelle s'amoncellent les eaux. Il suffit de savoir ouvrir l'écluse. Il n'y a rien alors de plus impétueux que les prodigalités d'un avare. »

La candidature du baron Durand fut donc, je ne dirai pas acclamée, on ne faisait pas de bruit, mais joyeusement accueillie par les clubistes de la Pomme d'Or. Jules projetait de faire imprimer

sa liste et d'avoir des distributeurs salariés à la porte de la mairie. La commune de Chauvry n'avait pas encore connu ces procédés, très efficaces et très puissants quand ils ne sont employés que d'un côté. Il ne les annonçait pas de peur qu'ils ne fussent imités. Ce devait être la manœuvre de la dernière heure.

Que se passait-il au vieux manoir? Lors de la rentrée du marquis et de Raoul, on y avait commenté la visite de M. Dubois, dont on faisait un éloge non contesté. On s'étonnait que cet original de M. Durand, à qui l'on oubliait de donner son titre de baron, eût un régisseur qui lui paraissait si supérieur par l'éducation et les manières. Le marquis n'avait pas manqué de raconter l'anecdote du billet de seconde classe. Il n'en faut pas davantage pour juger et coter un homme, et la promesse d'acheter des chevaux n'était pas pour effacer l'impression, bien au contraire. Il n'y a rien de plus respectable que de voyager en seconde classe ou en troisième, suivant la situation de chacun. Seulement, on n'achète pas de terres de 600 000 francs, et l'on ne parle pas d'acheter des chevaux, ou bien l'on mérite d'être raillé.

— Je parie, s'écria Raoul, que le régisseur, s'il allait seul à Paris, s'accorderait un billet de première.

— Il pourrait avoir tort, dit plus gravement le marquis. Ce n'est pas le moyen de s'enrichir, comme M. Durand. Je suis très frappé de cette puissance de l'économie, — une vertu que n'avait malheureusement pas nos pères, ce qui nous a menés à voir la plus grande partie de leurs terres en la possession de ce ladre.

Il y avait de l'amertume dans l'observation sur laquelle Raoul ne voulut pas insister. Il préféra revenir au régisseur.

— Il me plaît, reprit-il, ce M. Dubois, avec sa figure ouverte et honnête. Il ne ressemble en rien à l'espèce. J'irai certainement lui rendre sa visite.

— Qui n'était pas pour toi, dit le marquis.

— Peut-être, interrompit Valentine qui n'avait pas encore parlé.

Ce seul mot détermina chez le marquis et son fils un brusque mouvement de physionomie. La marquise elle-même eut un léger tressaillement et se dressa plus attentive. Il y eut une pause assez longue et presque embarrassante.

— Ce serait alors, dit Raoul d'une voix moins assurée, sans qu'il lui convînt de paraître encore comprendre, un motif de ne pas être impoli.

— Je l'espère ainsi, reprit Valentine. Seulement cela demande réflexion, parce que ce pourrait être... autre chose qu'une politesse. La maison du régisseur n'est pas loin du château neuf.

— Et Mme Dubois, continua Raoul distrait, est elle-même charmante.

— Sans doute, mon cher Raoul, dit Valentine. Et comment trouves-tu Mlle Pépita? Tu t'es retourné plus d'une fois à l'église.

Cette fois l'interpellation était directe, et il était difficile de l'éluder. Cependant, au lieu d'y répondre, Raoul s'écria :

— Tu l'as remarqué? Tu te retournais donc aussi, puisque tu étais devant moi.

— Hé bien oui, je me retournais, — et tu comprends pourquoi tu ne t'en apercevais pas. Je vais faire la réponse à ta place. Cette jeune fille est extrêmement attrayante et elle occupe ta pensée. C'est tout naturel, je sais qu'elle a été parfaitement élevée au couvent du Roule où j'ai été élevée moi-même. Je sais de plus qu'elle a une intelligence et un cœur d'élite...

— Comment sais-tu cela?

— Est-ce que je n'ai pas conservé des relations au couvent, et pour qui comptes-tu la sœur Félicité? Elle sera très riche, nos terres se touchent, elle héritera de celles de nos aïeux, et la Providence semble l'avoir amenée ici pendant que tu courais le monde, sans plus penser à elle qu'elle à toi. Maintenant c'est autre chose et il est déjà impossible que vous ne pensiez pas l'un à l'autre. Comprends donc que la moindre démarche est grave, et que tu ne peux pas rendre visite à M. Dubois sans t'être demandé si tu es un prétendant à la main de Mlle Durand.

— Mon fils prétendrait à la main de Mlle Durand! dit avec effort et en se soulevant la marquise, dont le visage prit une animation extraordinaire. Jamais...

— Ma mère, je vous en supplie! s'écria Raoul, ne dites pas jamais!

— Non, ma mère, reprit plus doucement Valentine, ne dites pas jamais.

— Jamais de mon vivant, ajouta la marquise, qui, comme épuisée par l'effort, retomba en s'affaissant sur son fauteuil, et ferma les yeux.

Elle avait quelquefois de ces défaillances. Valentine s'empressa auprès d'elle en employant les moyens accoutumés. Elle fit signe à Raoul de se retirer. Son père le suivit au jardin.

— Tu vois, dit le marquis, ta pauvre mère vit toujours dans le passé, plus qu'il n'est sage peut-être. C'est un peu de ma faute. J'ai trop professé les mêmes idées. Pourtant je n'aurais pas dit : jamais.

— Je vous remercie, mon père, mais elle a prononcé le mot, et cela suffit. J'ai eu tort de revenir.

— Tu as eu tort de revenir fermer les yeux de tes vieux parents? Tu n'attendras pas bien longtemps. Après nous, tu seras libre.

— Oh! ne dites pas cela, mon père!... Le second mot de ma mère est plus cruel que le premier. Attendre la mort de ses parents pour arranger sa vie, c'est une chose horrible.

— C'est la société, répondit amèrement le marquis.

Raoul ne voulut pas répliquer. Il dit simplement :

— Convenez qu'il va être difficile que je reste si près de cette jeune fille, pour être exposé à la rencontrer souvent, pour la voir au moins tous les dimanches, après l'espèce d'éclat de Valentine. Et il n'est guère moins difficile de la fuir, à peine arrivé. Je vais la fuir huit jours, mais qu'est-ce que cela?

Pendant ce temps la marquise, restée seule avec Valentine, qui lui prodiguait ses soins, reprenait ses sens.

— J'ai rêvé, dit-elle. Est-ce que Raoul n'est pas là?

— Non ma mère, répondit Valentine. Il se promène dans le jardin avec mon père.

— Quand j'ai de ces crises, ajouta la marquise, j'ai toujours d'affreux cauchemars, qui me laissent la tête toute troublée. Il me semblait que j'avais fait de la peine à ton frère.

Valentine détourna aussitôt la conversation, en espérant que sa mère pourrait continuer de croire qu'elle avait rêvé.

XIV

VALENTINE

Valentine avait juste trente ans, et ne s'en cachait pas. Il lui importait peu d'avoir franchi ce pas redoutable, après lequel les jeunes filles sont appelées des vieilles filles, tandis que les mères sont encore si jeunes. Elle était grande et belle, d'une beauté assez imposante. A l'exception de deux années passées au couvent du Roule, elle n'avait pas quitté le vieux manoir. Elle s'était beaucoup occupée de l'éducation de son frère. Même quand celui-ci avait eu un précepteur, qu'il avait fallu changer plusieurs fois, avec des interrègnes, Valentine n'avait pas abandonné sa mission d'institutrice. Sa sollicitude pour son frère s'était transformée en une ardente amitié, demeurée protectrice, et Raoul n'appartenait pas à l'innombrable tribu des ingrats. J'ai connu plus d'un exemple de ces tendres amitiés réciproques de frère à sœur, où se mêle quelque chose de filial et de maternel. C'est un spectacle pour les anges.

La santé de la marquise était depuis longtemps chancelante, ce qui avait amené Valentine à prendre, bien jeune encore, la direction intérieure de la maison. Elle y déployait une capacité remarquable, et avait dû contracter des habitudes un peu autoritaires, tempérées par le tact et la grâce. Le marquis vivait beaucoup au grand air. Il aimait la chasse comme distraction, non point à la façon de certains campagnards pour qui la chasse est une passion absorbante et grossière et qu'on voit si désœuvrés quand la saison ne leur permet pas de s'y livrer. Ce qu'il aimait, dans la chasse, ce n'était pas non plus l'émulation de tuerie organisée où se complaît le faste des parvenus de la finance et qui compte les pièces abattues. Tout se compte, tout se chiffre dans notre temps, les lapins et les faisans foudroyés devant des rabatteurs, comme les bulletins du scrutin. Ce qu'aimait le marquis, c'était la correspondance intelligente de l'homme et du compagnon fidèle qu'il a dressé, c'était la ruse agressive du chien, la ruse défensive du gibier, observation pleine d'intérêt pour le naturaliste, c'était l'arrêt, cette double fascination qui retient immobiles deux ennemis en présence l'un de l'autre, séparés à peine par une touffe d'herbe. Le marquis avait un épagneul favori qui ne le quittait pas, son meilleur ami, qui avait ses entrées au salon, où il implorait et recevait une caresse de Valentine. Le marquis aimait aussi l'agriculture, l'intérêt dominant de sa vie, l'agriculture raisonnée et perfectionnée. On a vu qu'il présidait le comice agricole de sa région. Abonné à toutes les publications spéciales, il se tenait constamment au courant des nouvelles méthodes, des nouvelles machines, les propageait et les appliquait, dans la mesure de ses moyens et des limites assez restreintes de son domaine. Il obtenait souvent des prix lors des concours et des expositions. En outre, le marquis, dont l'éducation avait été distinguée, lisait beaucoup, particulièrement des mémoires historiques. Il ne s'ennuyait jamais, malgré l'austérité de ce séjour continuel à la campagne.

Cependant il voisinait fort peu. Ce n'était pas sauvagerie. Dans les provinces éloignées, les anciens châtelains sont encore entourés de leurs pairs, parents ou amis, mais, à cette distance de Paris, les situations analogues à celle du marquis sont très rares. Il y a des châteaux somptueux, habités par des princes de la finance, quelques-uns par des représentants d'illustres familles, où assurément le marquis eût été bien reçu. Il ne lui convenait pas d'accepter, moins encore de rechercher des invitations qu'il lui eût été malaisé de rendre. La disproportion des fortunes était trop grande. Il y a aussi, dans des habitations plus modestes, des commerçants retirés que le marquis n'aurait pas jugé de son

rang. La mauvaise santé de la marquise était de plus un obstacle. Le manoir était pourtant, à l'occasion, fort hospitalier avec simplicité, et Valentine en faisait très gracieusement les honneurs. Seulement les occasions étaient rares.

L'aisance du marquis était médiocre, suffisante pour ses goûts, mais n'eût pas comporté un établissement l'hiver à Paris. On sait que la campagne ne cesse d'être un luxe que lorsqu'elle est habitée toute l'année. C'est le double établissement qui gêne ou qui ruine. Malgré la science et malgré les prix obtenus, l'agriculture ne pouvait augmenter notablement cette aisance. C'était beaucoup qu'elle ne la diminuât pas, et il y avait des années mauvaises. Le marquis était sage et ordonné, non point à la façon du comte Durand. Il ne thésaurisait pas, il lui suffisait de n'avoir point de dettes. Son père lui en avait laissé, qu'il lui avait fallu payer. Ce souvenir lui était resté cuisant, en lui inspirant une sainte et salutaire horreur des dettes. Il s'était attaché à inculquer la même horreur à son fils, qui heureusement avait profité de la leçon.

Tout cela ne faisait pas une dot pour Valentine, ou n'eût permis de lui en destiner qu'une bien maigre, et Valentine avait eu vingt ans! Quels étaient alors ses rêves de jeune fille? On ne l'a jamais su. Si elle a eu un confident, il a été bien discret. Lorsqu'elle avait juste vingt ans, c'était la guerre et l'invasion allemande. La commune fut occupée successivement par plusieurs détachements de troupes ennemies dont les chefs s'imposaient comme hôtes au vieux manoir, plusieurs arrogants et brutaux, quelques-uns, à la vérité, pleins d'égards et s'appliquant à la courtoisie. La mairie était un poste de péril que le marquis eût rougi de déserter. J'ai connu un maire des environs de Paris qui, dans une situation pareille, trouva plus aisément un accommodement avec sa conscience. « J'étais retenu, écrivait-il ingénument à un ami, par mes devoirs de maire. Ayant donné ma démission, j'ai pu me mettre à l'abri en m'éloignant. » J'ai eu entre les mains la lettre prudhommesque du magistrat circonspect. Le marquis n'aurait pas soupçonné cette manière de s'affranchir d'un devoir devenu périlleux. Il resta donc pour protéger ses administrés, se dévouant à cette lutte désarmée de la faiblesse contre la force qui a tant de grandeur morale, qui eut quelquefois ses drames émouvants, et quelquefois ses martyrs. Un maire était alors une sorte d'otage responsable, à la merci des caprices et des colères du vainqueur. Je crois bien qu'en ce moment le comte Durand n'eût pas ambitionné les suffrages, et qu'il aurait repoussé avec moins d'hésitations les avances captieuses du maître d'école.

Le marquis fut souvent menacé. Sa tête même aurait couru de gros risques si des francs-tireurs s'étaient montrés ou plutôt cachés dans la commune, comme le bruit s'en répandit plusieurs fois parmi les envahisseurs Raoul était un des administrés les plus embarrassants et les plus dangereux. Il avait quinze ans, il complétait ses études à Vaugirard lorsque éclata la guerre, et la fermeture de Paris prolongeait forcément ses vacances oisives. Il avait déjà la taille élevée, il savait manier un fusil de chasse, et son patriotisme d'adolescent bouillonnait. Il fallut les ordres les plus exprès de son père pour l'empêcher de s'esquiver la nuit et d'aller rejoindre l'armée de la Loire. Le marquis l'eût peut-être laissé faire, s'il n'avait senti que cette disparition créerait un grave danger à la commune. Mais ce que l'autorité paternelle n'obtenait pas, c'était la modération dans les propos. Raoul ne s'observait pas assez, et il avait des querelles incessantes.

Il y eut un jour où un coup de fusil retentit dans la cour du manoir et fut le signal d'une alerte. Les soldats présents prirent les armes à la hâte. Par malheur, Raoul fut aperçu du côté où flottait encore la fumée dans le ciel neigeux. Il fut aussitôt appréhendé, entraîné malgré ses protestations et ses efforts pour se dégager. Où l'entraînait-on? Hélas! demandez-le aux sommaires juridictions de cette institution qui s'appelle la guerre. C'est bien là que la justice a un bandeau sur les yeux. Quelques moments auparavant, l'adolescent avait eu une altercation avec un sergent poméranien; il n'en fallait pas davantage pour une prompte vengeance.

De sa fenêtre, Valentine avait tout vu, même remarqué la sentinelle barbue dont le fusil était parti par mégarde, et qui n'intervenait pas. C'eût été quitter son poste, avouer une faute et encourir une punition; mieux valait sacrifier un innocent. Cela se rencontre ailleurs qu'à la guerre. Valentine savait un peu d'allemand appris au couvent; elle s'était exercée à s'y perfectionner et servait d'interprète à son père. Elle accourut éperdue, poussant devant elle un officier qu'attirait le bruit de la bagarre; elle se précipita dans la mêlée, en s'emparant du bras de son frère. L'officier était jeune, et Valentine était belle; il la laissa dégager et ramener son frère. Toujours au bras de Raoul, elle courut alors à la sentinelle dont elle saisit impérieusement le lourd fusil, en montrant qu'il était noirci et déchargé. C'était l'évidence, même pour un tribunal composé comme celui qu'elle avait à convaincre ou à fléchir.

Raoul fut donc libre. Mais si Valentine n'avait rien vu, si elle avait été moins belle, ou si l'officier n'avait pas été jeune, Raoul de Périgny, dix ans après, pendant le prône de son curé vieilli, n'aurait pas eu de distractions en regardant Pépita.

Ce jour-là Valentine sauva bien la vie de son frère, qu'elle eut le droit d'exhorter à la prudence. Le marquis et sa femme ne connurent l'aventure que lorsque le danger était conjuré. Valentine acquit encore plus d'autorité dans la maison ; elle eut une auréole, même aux yeux des hôtes incommodes du vieux manoir. Elle fut un peu la protectrice de la commune entière.

L'occupation allemande dura longtemps, avec des incidents diversement émouvants. Quand elle prit fin, Valentine était majeure, mais bien autrement mûrie que la plupart des jeunes filles parvenues à cet âge. Peut-être n'est-ce pas pendant cette cruelle année qu'il y a lieu de rechercher quels avaient été ses rêves de jeune fille.

Bien que vivant dans un milieu si différent de celui de Pépita, elle lui ressemblait en ceci — à dix ans d'intervalle, — qu'elle n'avait jamais dansé, n'était jamais allée au théâtre, ne connaissait pas les distractions mondaines et n'avait aucune occasion de rencontrer des jeunes gens. Elle avait, de moins que Pépita, une amie avec qui s'épancher, de plus, une mère, mais valétudinaire et morose, qui n'était pas pour attirer les épanchements ; de plus aussi un frère, mais presque enfant, à qui, si elle avait eu des secrets, elle ne les aurait certainement pas confiés. Une jeune fille peut prendre pour confident un frère aîné, qui est souvent le conseil le plus sûr et le plus indulgent à la fois, non point un adolescent. Son véritable ami était le marquis ; est-ce bien à un père qu'une jeune fille ouvre son cœur à nu ? Elle le referme plutôt, et j'ignore si Valentine eut à refermer le sien. Comme Pépita elle aimait la nature, et d'un amour plus éprouvé.

Elle avait cependant une amie d'un âge bien disproportionné : la sœur Félicité. Leurs conférences étaient fréquentes et prolongées. On a cru que le rêve de Valentine était de revêtir le même costume et qu'elle était retenue près de ses parents par le sentiment du besoin qu'ils avaient d'elle. Si cela fut vrai, je sais peu de sacrifices plus méritoires, à la condition, ici parfaitement remplie, que la jeune fille laisse ses parents ignorer qu'ils sont l'objet de ce dévouement. Autrement, j'ai peu de sympathie pour une attitude qui signifie : ma chère petite mère, je vous entourerai des plus tendres soins jusqu'à votre dernier soupir, mais je n'attends que ce moment pour être heureuse.

On a cru aussi à un autre genre de devouement. Valentine aurait jugé l'aisance de la famille trop étroite pour être partagée. Il aurait fallu diviser la terre elle-même. Il y avait là un ensemble qui présentait à Raoul un avenir avec des chances d'un établissement avantageux. Valentine ne voulait pas réduire ces chances. Sa tendresse

de sœur, mêlée d'un certain orgueil du nom, d'un sentiment traditionnel, aurait résolument accepté l'isolement de son propre cœur.

Quoi qu'il en soit de ces conjectures, il ne fut jamais sérieusement question du mariage de Valentine, et elle détourna constamment les allusions qui purent lui être faites à cet égard. Il ne lui eût pas été, au surplus, aisé de se marier sans consentir à quelque grand sacrifice, et elle n'aurait jamais consenti à celui du nom. Nos mœurs et les exigences de la vie sont telles, que le nom, qui est encore une faveur du sort pour un jeune homme et un précieux joyau dans la corbeille, est au contraire un fatal présent de la naissance pour une jeune fille mal dotée. Parmi la bourgeoisie laborieuse, l'homme qui a foi dans la puissance du travail et se croit assuré d'une aisance progressive peut se donner le plus enviable de tous les luxes, celui de choisir sa compagne, et il y a une véritable noblesse à fonder une famille qui devra tout à l'emploi de l'intelligence de son chef. Les représentants des anciens noms voient leur aisance se diviser, se rétrécir, au lieu de s'accroître. Ils ne connaissent guère que l'oisiveté ou l'épaulette, et l'épaulette n'enrichit pas. Ils peuvent rarement se donner ce luxe. Je les plains plus que je ne les blâme.

Quand la France fut pacifiée, au prix de tant de tristesses, Raoul de Périgny acheva brillamment ses études interrompues. Lui aussi aspirait à l'épaulette, il avait une vocation militaire très prononcée. Il rencontra l'opposition obstinée de sa mère qu'avaient trop ébranlée les événements de la guerre et les scènes de l'invasion. Elle déclara que si son fils voulait porter l'épée, ce serait pour elle le coup de la mort. Raoul dut s'incliner, avec un regret profond.

D'autres carrières s'offraient à l'activité de son esprit. Des amis de sa famille étaient au pouvoir, ou influents, et il pouvait compter sur leur bienveillance, qu'il était résolu à aider par le plus sérieux travail. Il tourna ses visées vers le conseil d'État, et, afin de s'y préparer, il fit son droit. Cette combinaison plaisait à tous et à lui-même, ce n'était pas l'éloignement du foyer. A la distance où l'on était de Paris, il était facile à Raoul de suivre les cours qui avaient pour lui le plus d'attrait, tout en emportant des livres, et le temps du trajet n'était pas perdu pour l'étude. Ce furent des années heureuses, relativement exemptes de soucis, et pendant lesquelles s'enflamma de plus en plus l'amitié de Valentine pour son frère. Raoul avait un but, précédé de plusieurs étapes, qui furent toutes franchies avec succès. Le but aussi fut atteint sans difficulté. Mais il arriva ce qui arrive si souvent. Ce n'était qu'une déception. Le but final se dérobait, apparaissait inabordable, et il n'y avait même pas lieu d'en tenter désormais l'accès. Précisément

quand Raoul venait de rapporter avec joie son diplôme, une évolution de la politique le rendait inutile. Les amis du marquis tombèrent du pouvoir, pour faire place aux ennemis déclarés de ses idées, sinon de sa personne. Non seulement Raoul n'avait plus aucune faveur à espérer, il lui était interdit de rechercher aucune place au service d'un gouvernement ainsi renouvelé.

L'épreuve fut pour lui cruelle, et plus amèrement que jamais il regretta de ne pas sentir à son côté une épée. Étrange contraste! Il semble que la carrière des armes soit la chaîne la mieux rivée de l'esclavage. Pour la fierté d'un homme de cœur, elle est encore, en dépit des rigueurs de la discipline, le meilleur refuge de l'indépendance de la pensée.

Raoul était découragé. Il n'avait plus de but, il était honteux de son oisiveté, il s'ennuyait. Ce fut alors que Valentine conçut pour lui l'idée d'un long voyage à l'étranger. Elle vit sans peine, quoiqu'il se défendît par l'objection de la dépense, que l'idée lui souriait. On pouvait craindre encore l'opposition de la marquise. Ce fut une impression tout autre et imprévue. La tournure prise par les événements tourmentait la marquise, qui ne doutait pas de catastrophes prochaines, de nouvelles guerres, en prévision desquelles sa sollicitude alarmée était bien aise que Raoul s'éloignât. Le marquis, avec plus de calme, accueillait aussi ces alarmes. En outre, il n'avait pas encore eu le temps de s'habituer à la pensée de partager son autorité avec un coadjuteur, un successeur désigné. Raoul, s'il restait au vieux manoir, ne pouvait être que cela. Ce coadjuteur a beau être un fils, c'est toujours, pour un homme qui vieillit, un moment psychologique que celui où, la première fois, il demande de l'aide en s'exposant à des critiques. L'épreuve est délicate. Éloigner Raoul, c'était éloigner ce moment. Déjà le marquis avait éprouvé quelque impatience de se voir suivi, quand il dirigeait ses travaux agricoles, par une curiosité oisive qui l'interrogeait. Il ne se rendait pas bien compte des impressions qui asquiesçaient si aisément au plan de Valentine, mais, parmi les motifs déterminants de nos résolutions, ceux qui sont inconscients ne sont pas les moins puissants.

Quant à la dépense, le marquis venait d'avoir très à propos de belles récoltes et des prix aux concours. De plus, il était de ces hommes qui répètent assez volontiers qu'il faut que jeunesse se passe. Il craignait que l'ennui ne dirigeât trop souvent Raoul vers Paris, dont le séjour, pour un jeune homme, peut aisément être plus dispendieux qu'un voyage. Le marquis ne dit pas cette raison à Valentine, mais il ne proposa pas non plus l'objection de la dépense.

Ainsi stimulé de tous côtés, Raoul, ayant trouvé dans un ancien

condisciple un compagnon de voyage, partit. Les adieux furent assez émouvants. Valentine eut la force d'être souriante. Raoul parcourut l'Italie, la Grèce, le Levant, l'Inde, la Chine, le Japon, et l'on a vu qu'il revint par l'Amérique. C'est à sa sœur qu'il adressait ses correspondances, lues avidement dans le cercle bien étroit de la famille, et Valentine jouissait de son œuvre en constatant la bonne humeur constante, l'intérêt passionnément excité du voyageur. Le temps marchait. A mesure que le retour se rapprochait, Raoul y aspirait avec plus d'élan. Riche de souvenirs, il s'amuserait encore à les raconter, à les fixer par l'écriture. Il ne craignait plus l'ennui, il ne songerait désormais qu'à goûter les pures joies de la vie de famille. Non pas sans ajouter des joies nouvelles à celles qu'il avait connues. Quelques-unes de ses lettres contenaient à ce sujet des allusions qu'avait bien un peu provoquées celles de Valentine. De Lima il avait écrit plus clairement en badinant : « J'ai vu ici un essaim de charmantes Péruviennes, et j'ai été tenté d'en enlever une, pour te la montrer. C'est un type de femmes aux yeux noirs qui me plaît fort. Mais j'ai réfléchi que ce serait manquer à ce que je te dois. Evidemment, ma chère sœur, c'est à toi qu'incombera la mission de me choisir une femme qui te ressemble, et, s'il est possible, qui te vaille. »

C'était bien à quoi songeait Valentine, et de son côté le marquis, qu'avaient atteint quelques rhumatismes, et à qui la séparation semblait longue, s'était habitué à l'idée d'un coadjuteur. Raoul, dans la tournée de visites décidée par sa sœur, devait rencontrer une jeune fille assez riche, et Valentine avait un peu compté, avant de penser à Pépita, sur les grâces personnelles de son frère, augmentées du prestige du voyageur. Il partit dès qu'il vit que la crise de sa mère était calmée. Mais il emportait l'image de Pépita, c'était une comparaison dangereuse, et d'ailleurs il n'était pas dans des dispositions favorables pour tenter ni pour souhaiter une autre conquête.

Alfred de Courcy.

La suite prochainement.

LES POÉSIES INÉDITES

DE

CATHERINE DE MÉDICIS[1]

II

LES APPARTEMENTS DE LA REINE MÈRE AU LOUVRE, SA BIBLIOTHÈQUE, SON THÉATRE PARTICULIER, SON CERCLE LITTÉRAIRE. — DÉPÊCHES ET DISCOURS DE CATHERINE DE MÉDICIS AU SUJET DE L'ENTREVUE DE BAYONNE.

Le Louvre, principale résidence du jeune roi François II et de Catherine de Médicis, offrait, en 1559, un aspect des plus singuliers. Deux styles différents s'y trouvaient en présence; l'art gothique et celui de la Renaissance semblaient se porter un défi mutuel et soutenir un combat dans lequel le premier était d'avance condamné à une défaite certaine. « On voyait, d'un côté, dit M. Vitet, des tours et des tourelles, des ponts-levis, tout l'appareil d'une forteresse, des ogives, des clochetons, des aiguilles, des statues dans leurs niches effilées suspendues à la grande vis de Raymond du Temple[2]; de l'autre, les lignes horizontales, les décorations symétriques, les profils réguliers des ordres corinthien et composite, tout cela juxtaposé tant bien que mal, rattaché par des pierres d'attente et par des soudures en platras. Du côté du midi, une façade aux deux tiers bâtie, et pour l'autre tiers en décombres. »

Le palais de Charles V avait la forme d'un carré long et occupait une surface de 61 toises et demie de largeur, limitée par des fossés. François Ier chargea Pierre Lescot de reconstruire le Louvre sur de nouveaux plans.

Les tours rondes de Raymond du Temple furent abattues et remplacées par des pavillons carrés, offrant moins de saillie et disposés avec plus de régularité. Le Louvre, rebâti par Lescot, n'était, selon M. de Clarac, que la façade d'un grand édifice ou d'un

[1] Voyez le *Correspondant* du 10 mars 1883.

[2] Architecte, ou, comme on disait alors, *maistre des œuvres* de Charles V.

château terminé à ses deux extrémités par deux gros pavillons; le plus éloigné de Saint-Germain l'Auxerrois était affecté à l'habitation des rois et des reines. Le rez-de-chaussée, depuis les derniers Valois, fut occupé par les reines mères.

Le Mercier, Le Vau et Perrault modifièrent successivement les plans de Lescot; les bâtiments élevés par Perrault sur le mur de revêtement des fossés du Louvre, privèrent les anciennes salles de leur vue splendide sur le fleuve et de leur exposition si saine en plein midi : « Le mur primitif de cette aile, jadis construit par Lescot, a appartenu au Louvre de Charles V, écrit encore M. de Clarac, et c'est aujourd'hui celui qui sépare les grandes salles du Musée royal des antiques, sur la rivière, d'avec celles qui donnent sur la cour, et *qui formèrent les appartements de Catherine de Médicis.* »

Dirigeons nos pas de ce côté et tentons de reconstituer les appartements de la reine mère, malgré les modifications successives qui les rendent presque méconnaissables. Après avoir franchi le seuil de la porte principale du Louvre, que Lescot avait enlevée à la façade méridionale pour la placer en face de Saint-Germain l'Auxerrois, nous traversons la grande cour et nous entrons, à gauche, dans la magnifique salle des gardes de Catherine, dite aujourd'hui *salle des Caryatides.* Cette salle, qu'on appelait alors la *Grandsalle basse*, fut formée par Lescot de plusieurs pièces du palais de Charles V. Jean Goujon décora sa tribune de quatre admirables statues, qui lui furent payées 727 livres tournois. Au bout de cette salle, se trouve celle qu'Androuet du Cerceau nomme, on ne sait pourquoi, *le Tribunal*, et qui était alors élevée de cinq marches au-dessus du sol de la première. Ces salles ont été le théâtre de divers événements de notre histoire nationale. C'est là que fut, dit-on, célébré le mariage de Marguerite de Valois avec Henri de Navarre; la Ligue y tint ses états en 1593; l'année suivante, le duc de Mayenne y fit pendre ceux des membres du conseil des Seize qui avaient contribué à l'assassinat du président Brisson et du conseiller Tardif. Henri IV mourant fut un moment montré au peuple du haut de la tribune de Jean Goujon avant d'être transporté dans sa chambre à coucher, où il rendit le dernier soupir. En sortant du Tribunal, nous nous trouvons dans une galerie appelée par M. de Clarac *corridor de Pan;* à gauche du côté de la Seine, s'étendent les salles *du Tibre*, *du Héros combattant*, *de la Pallas*, et *de la Melpomène*, formées par les constructions de Perrault. Sur la cour, en suivant cette sombre galerie, nous pénétrons dans les appartements de Catherine, représentés aujourd'hui, au Musée des antiques, par les salles *de la Médée*

d'*Hercule et Télèphe*, de l'*Aruspice*, de la *Psyché* et de l'*Isis*. « Elles tiennent, dit encore M. de Clarac, à la partie la plus ancienne du Louvre, et leur construction, que Lescot trouva trop bonne pour ne pas s'en servir, date au moins du temps de Charles V (1364-1380) ; elles formaient une grande partie des appartements de Jeanne de Bourbon, femme de ce prince, et communiquaient, par quelques escaliers, avec les appartements du premier étage..... Catherine de Médicis avait mis beaucoup de peine à les orner, ajoute le même auteur, et y avait déployé tout le luxe de son temps ; elle chargea les meilleurs peintres de les décorer ; les plafonds, les murailles s'enrichirent des ouvrages du *Rosso*, du *Primatice*, de son élève *Nicoló dell' Abbate*, et des sculptures de *Paul Ponce*, de *Roland Maillard* et de sa femme, d'après les dessins du Primatice. Rien ne peut plus rappeler ces beaux ouvrages, et *il ne reste rien au Louvre qui les retrace;* mais ce qui existe encore à Fontainebleau, ces peintures, ces arabesques rehaussées d'or que le temps dévore et qui mériteraient d'être respectées et rétablies, ces ornements si variés et de si bon goût des élèves de Raphaël et de Michel-Ange, peuvent donner une idée de l'élégance que Catherine de Médicis avait répandue dans ses appartements. »

A droite, en sortant de la salle des Caryatides, on entrait dans les bains de la reine mère, qui occupaient une partie des salles *du Tibre* et *de la Diane*. « Les appartements de Catherine de Médicis, dit M. Vitet, placés au rez-de-chaussée, en partie dans le pavillon du roi, en partie dans le corps de logis méridional, alors inachevé, étaient peu spacieux et d'une distribution peu commode. Elle ne put s'en contenter et fit aussitôt construire, à la suite du pavillon du roi et perpendiculairement à la Seine, un bâtiment allongé qu'elle rattacha par un couloir à ses appartements. C'est sur cette construction, d'abord simple rez-de-chaussée recouvert d'une terrasse, que, quarante ans plus tard, Henri IV éleva sa galerie *des Rois*, laquelle, à demi détruite par l'incendie de 1561, fut restaurée par Louis XIV et devint *la galerie d'Apollon*. »

Nous connaissons maintenant la partie du Louvre où nous devons placer le cabinet de travail de Catherine de Médicis. Une de ses fenêtres appartenait à la façade de Lescot, et donnait sur les jardins nommés, dès le temps de Charles V, *jardins du Roy et de la Royne*, pour les distinguer du *Vieux Jardin*, situé du côté de l'église Saint-Honoré, et qu'on appelait aussi *le Parc*, à cause des treillis de bois qui lui servaient de clôture. C'est là que, dérobant chaque jour plusieurs heures au bruit et à la dissipation de la cour, la reine mère se retirait pour dépouiller les courriers politiques, pour rédiger

elle-même de nombreuses dépêches aux souverains étrangers et aux agents diplomatiques, ou pour lire les œuvres des poëtes et des érudits dont elle encourageait les talents. « Elle aymoit fort les gens sçavants, dit Brantôme, et si, lisoit volontiers ou se faisoit lire leurs livres qu'ils luy présentoient ou qu'elle avoit sceu qu'ils avoient escrit, et les faisoit acheter, jusques à lire les belles invectives qui se faisoient contre elle, dont elle se mocquoit et s'en rioit, sans s'altérer autrement, les appelant des bavards et des *donneurs de billevesées*, ainsy disoit-elle de ce mot... Elle n'espargnoit point la peine à lire; elle vouloit tout sçavoir, quelque chose qu'elle eust en fantaisie... Quand elle n'estoit point empeschée, elle-mesme lisoit toutes les lettres de conséquence qu'on luy écrivoit, et, le plus souvent, de sa main, en faisoit des depesches, cela s'appelle aux plus grandes et privées personnes. *Je la vis, une foys, pour une après disnée, escrire de sa main vingt pures lettres, et longues...* Je la vis, estant embarquée à Blaye pour aller disner à Bourg, tout le long du chemin, lire dans un parchemin, comme un rapporteur et advocat, tout un procès-verbal que l'on avoit faict de Derdois, Basque, secrétaire et favory de M. le Connestable, sur quelques menées et intelligences dont il avoit esté accusé et constitué prisonnier à Bayonne. Elle n'en osta jamais la veue qu'il ne fust achevé de lire, et si, y avoit plus de dix pages de parchemin. »

La correspondance de Catherine de Médicis, publiée par M. le comte de La Ferrière, et qui contiendra, dit-on, plus de six mille lettres de cette princesse, vient confirmer l'exactitude des assertions de Brantôme, et apporte aux futurs historiens de la reine mère de précieux matériaux.

Catherine de Médicis ne s'était point contentée de transporter dans la vieille forteresse féodale de Charles V, en partie reconstruite sous François Ier et Henri II, le luxe et la magnificence artistique des palais florentins. Désireuse de suivre en tous points les grandes traditions de son bisaïeul Laurent le Magnifique et du roi restaurateur des lettres grecques et françaises, elle avait songé également à enrichir la résidence de ses fils de trésors littéraires dont, mieux que personne, elle savait apprécier la valeur. Ronsard nous l'apprend par les vers suivants :

Cette royne d'honneur, de telle race issüe,
Ainçois [1] que Calliope en son ventre a conceue,

[1] Même. — Mlle de Gournay avait exprimé, au siècle suivant, le désir que ces vieux mots, *ainçois, moult, ains,* ne fussent point retranchés du discours français; ce vœu ne fut malheureusement pas exaucé par les novateurs

Pour ne dégénérer de ses premiers ayeux,
Soigneuse, a faict chercher les livres les plus vieux,
Hébreux, grecs et latins, traduicts et à traduire,
Et, par noble despense, elle en a faict reluire
Le hault palais du Louvre, afin que, sans danger,
Le François fust vainqueur du sçavoir estranger [1].

Catherine de Médicis aima passionnément les livres. « Elle fit venir d'Italie, écrit le P. Hilarion de Coste, ceux de la bibliothèque

trop rigoristes, et Ménage tourna en ridicule la demande de Mlle de Gournay, dans les vers suivants :

... Depuis trente années,
On a, par diverses menées,
Banni des romans, des poullets,
Des lettres douces, des billets,
Des madrigaux, des élégies,
Des sonnets et des comédies,
Ces nobles mots : *moult*, *ains*, *jaçois*...,
Pieça, *servant*, *illec*, *ainçois*,
Comme estant de mauvais françois,
Et ce, sans respect de l'usage.
. . . .
Et, bien que telle outrecuidance
Fist préjudice aux suppliants,
Vos bons et fidèles clients,
Et que de Gournay la pucelle,

Cette sçavante demoiselle,
En faveur de l'antiquité,
Eust nostre corps sollicité
De faire des plaintes publicques
Au décry de ces mots anticques.

(*Requeste des Dictionnaires* à MM. de l'Académie. *Variétés historiques et littéraires,* de M. Fournier, t. I, p. 134, 135, note 2.)

[1] *Œuvres* de Ronsard, t. III, p. 379 : *le Bocage royal.* — Le Tasse vint à Paris, en 1570, en qualité d'attaché à l'ambassade du cardinal Louis d'Este, fils d'Hercule, duc de Ferrare, chargé par Grégoire XIII d'une mission auprès de la cour de France. Le poëte, qui avait alors vingt-six ans, présenta au roi son *Rinaldo* et reçut l'accueil le plus cordial et le plus généreux de ce prince et de Catherine de Médicis. Le Tasse composa, à l'abbaye de Chablis, où il résidait avec le cardinal d'Este, une partie de la *Jérusalem délivrée;* il s'était lié avec Ronsard, qui le plaçait infiniment au-dessus de l'Arioste. La reine mère ayant envoyé son portrait au Tasse, en reçut un sonnet.

Les trois plus grands poètes de l'Italie, au seizième siècle, l'Arioste l'Arétin, le Tasse, ont donc tour à tour chanté les louanges de Catherine de Médicis. Le Tasse se montra dans la suite fort ingrat envers la France, où sa misère avait été soulagée non seulement par le roi, mais encore par Ronsard; il emprunta à ce dernier de l'argent qu'il ne lui avait pas remboursé lorsque Henri III dut le faire expulser du royaume.

des Médicis, qui servent maintenant d'ornement à la royale *librairie*[1] de nos monarques[2]. »

Cette assertion doit être en partie rectifiée; les livres auxquels le P. de Coste fait allusion ne furent point transportés d'Italie en France[3]. Le maréchal Pierre Strozzi[4] possédait à Paris une riche collection de manuscrits, bien connue des érudits de son temps; elle avait appartenu au cardinal Ridolfi, neveu de Léon X : Strozzi ayant été tué au siège de Thionville, en 1558, ses héritiers, sur la promesse d'une indemnité, consentirent à céder à la reine mère sa bibliothèque, alors évaluée à plus de 15 000 écus. Le dépôt des manuscrits de la Bibliothèque nationale possède encore l'ensemble presque complet de ces précieux documents, si heureusement préservés de la dispersion par Catherine de Médicis[5].

La grande bibliothèque de la reine mère, qui ne comptait pas moins de quatre mille cinq cents volumes, ne saurait être reconstituée aujourd'hui, mais un hasard heureux nous permet de connaître quels furent, parmi les nombreux ouvrages réunis par cette princesse, ceux pour lesquels, jusqu'à la fin de sa vie, elle conserva une prédilection toute particulière.

On trouve, à la Bibliothèque nationale, sous le n° 14 359 du

[1] Bibliothèque.

[2] *Éloges des Dames illustres,* par le P. Hilarion de Coste. *Catherine de Médicis,* t. I, p. 223.

[3] Voy. *le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale,* par M. Léopold Delisle, 2 vol. in-4°, t. I, p. 207.

[4] Il était cousin germain de Catherine; sa mère, Clarisse de Médicis, était la sœur de Laurent II, père de la reine mère : « Il paraissoit bien, dit Brantôme, que ce grand capitaine estoit bien amateur des lettres, car il avoit une très belle bibliothèque, dont on ne sçauroit dire de luy, comme le roy Louis XI disoit d'un prélat de son royaume qui avoit une très belle librairie et ne la voyoit jamais, qu'il ressembloit à un bossu qui avoit une belle grosse bosse sur son dos et ne la voyoit pas. Mais M. le Maréchal visitoit, voyoit et lisoit souvent sa belle bibliothèque. Elle estoit estimée plus de 15 000 escus, pour la rareté des beaux et grands livres qui y estoient. » (Brantôme, *Grands capitaines estrangers : M. le maréchal Strozzi.*)

[5] La Bibliothèque nationale possède les quatre catalogues suivants des manuscrits de la reine mère :

1° *Index librorum Nicolai cardinalis Ridolphi.* Il comprend 806 volumes grecs, latins et hébreux. (*Fonds grec,* n° 3074.)

2° *Index librorum Bibliothecæ reginæ matris Catharinæ de Medicis, græco, latino et italico idiomate.* Ce catalogue, copié par Jean Bouhier, compte 748 manuscrits, classés sous 28 rubriques correspondant aux *capsæ* ou coffres qui renfermaient les volumes.

3° Original de l'*Inventaire du mobilier de Catherine de Médicis,* dressé en 1589, après la mort de cette princesse, par ordre de la cour des comptes.

4° Original de l'*Inventaire,* rédigé par Pithou en 1597, et énumérant les titres de 780 volumes.

fonds latin, l'*Inventaire du mobilier de la reine mère*, dressé en 1589, après la mort de Catherine, par ordre de la Chambre des comptes, pour sauvegarder les droits du roi, seul héritier de cette princesse, aux termes de son testament. Outre le catalogue des manuscrits ayant précédemment appartenu au maréchal Strozzi [1], l'*Inventaire* signale, dans le cabinet de travail de Catherine de Médicis, une *armoire à quatre guichets* contenant sa bibliothèque intime. « *La reine*, dit M. Bonaffé, *est tout entière dans ce recueil de vingt-deux volumes* [2]. » Ouvrons les portes de ce meuble et examinons successivement les titres des ouvrages qu'il renferme. Le premier qui nous tombe sous la main est un petit manuscrit *couvert de velours noir* que Catherine, fidèle à son amour conjugal et à ses regrets, gardait auprès d'elle et relisait sans doute encore quelques mois avant de mourir; il est intitulé : *Consolation faicte sur la mort du feu roy Henry* (n° 236).

Un *Recueil de diverses histoires* (n° 240) [3] nous prouve qu'alors comme aux débuts de son règne, la reine mère prenait soin de relire les annales du glorieux passé de la France. Le nombre et la nature des cartes géographiques ayant appartenu à Catherine de Médicis, nous conduisent à penser, ainsi que le fait très justement remarquer encore M. Bonaffé, « qu'elle était au courant des récentes découvertes des navigateurs, des travaux des *Mercator*, des *Ortelius* et de toute l'école de géographie du seizième siècle [4] ».

Deux mémoires, l'un sur la *Généalogie des comtes de Boulogne*, l'autre relatif à l'*Origine et succession* de cette maison (n°s 242 et 243), rappellent les prétentions de la reine mère à la couronne de Portugal et la triste expédition de 1582, qui se termina par la défaite et par la mort de Philippe Strozzi, neveu du maréchal de ce nom [5]. L'intérêt que cette princesse attachait à connaître exacte-

[1] Cette collection comprend, dans l'*Inventaire*, 774 numéros, sous les titres suivants : *Theologica, Philosophia, Poetica, Rhetorica et Grammatica, Mathematica, Historica, Medica et Legalia.*

[2] *Inventaire des meubles de Catherine de Médicis en* 1589, publié par M. Bonaffé, p. 14. Paris, in-12. Aubry, 1874.

[3] Le mot *histoires* est souvent, on le sait, employé dans le vieux langage, pour signifier *miniatures*; mais les mots *figures et portraictz*, qui complètent le titre de ce manuscrit, rendent ce sens invraisemblable ici et autorisent à penser qu'il s'agit de chroniques historiques.

[4] *Inventaire des meubles de Catherine de Médicis* p. 65, 66 et 83. Ces cartes étaient au nombre de vingt-six : n°s 76 à 100 et 229 à 231. On remarque encore, sous le n° 233, *ung autre livre couvert de cuir de Levant en velain* (sic), *où sont descrites les cartes de navigations, escrit à la main.*

[5] Voy. *Un ambassadeur libéral sous Charles IX et Henri III*, par Édouard Fremy, ouvrage couronné par l'Académie française, in-8°; Leroux 1880, p. 334 et suivantes.

ment la topographie des diverses provinces du royaume est démontré par la *Description générale du duché de Berry*, l'un des apanages de la reine mère, et par celle *du pays de Lyonnois*, que lui dédia Nicolay [1].

Deux manuscrits, l'un couvert de parchemin et portant pour titre : *Kalendrier grégorien* (n° 234). l'autre relié en cuir rouge et intitulé : *les Prophéties des Sibilles* (*sic*) (n° 241), représentent l'attrait particulier que Catherine de Médicis conserva toujours pour la cosmographie et pour l'art divinatoire. Le crédit qu'elle accordait aux sciences occultes est encore affirmé, de nos jours, par la fameuse colonne de la Halle aux blés, seul débris subsistant de l'hôtel de Soissons, et qui jadis servait d'observatoire aux astrologues de la reine mère. Cette croyance superstitieuse, alors partagée par tant d'esprits distingués, est imputable au défaut de lumières scientifiques d'un temps où les lettres brillèrent d'un si vif éclat. A côté des misérables qui spéculaient sur la crédulité humaine dans un but exclusif d'ambition ou d'intérêt, on peut accorder un regard de sympathique pitié à quelques hommes qui, bien qu'engagés dans une fausse voie, ont consacré leur vie entière à l'étude passionnée des phénomènes de la nature. Déjà, d'ailleurs, la vérité commençait à percer les voiles que lui imposaient des erreurs séculaires. L'astronomie se dégageait de l'astrologie et la chimie de l'alchimie. Le Polonais Copernic venait de révéler les lois du mouvement de la terre. Le savant Lombard Jérôme Cardan, qui ne se bornait plus à dresser des horoscopes pour la reine mère, faisait faire les plus notables progrès aux connaissances mathématiques, et le Poitevin François Viète, fixant la langue de l'algèbre, appliquait ses formules à la géométrie et à l'arithmétique.

La poésie n'est explicitement représentée dans l'*Inventaire* que par une *Sottie* à huit personnages, de Pierre Gringoire, le grand poète satirique du quinzième siècle, intitulée : *les Abuz du monde* (n° 238). Les volumes, désignés sous cette vague dénomination : *Neuf autres petitz livres de divers autheurs* (n° 245), laissent le champ libre à toutes les conjectures; les commissaires ont également négligé de nous faire connaître les titres des ouvrages, vraisemblablement assez nombreux, renfermés dans *un petit coffre de bahu carré, fermant à deux serrures, plien de livres de divers autheurs* (n° 201).

Les œuvres des meilleurs poètes contemporains de la France et de l'Italie étaient sans doute au nombre de ces *divers autheurs*, et

[1] On peut voir encore ce volume à la Bibliothèque nationale; sur la reliure de maroquin noir parsemé de larmes d'or, on remarque l'écusson et la devise de Catherine de Médicis.

c'est là que se trouvait peut-être le beau manuscrit des poésies de Charles d'Orléans, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale [1], et relié au chiffre et à la devise de Catherine de Médicis.

Nous avons parlé de l'intimité de Charles IX avec Ronsard et de leur correspondance rimée.

La reine mère, qui avait accordé également toute sa faveur au grand poète dont la France était justement fière, exerça sur la fin de sa carrière littéraire une salutaire et sereine influence.

Un jour, qu'on vantait devant elle la grâce exquise et pure des sonnets composés pour Laure par Pétrarque, Catherine de Médicis s'adressant à Ronsard « *l'excita*, dit Claude Binet, *à escrire de pareil stile, comme plus conforme à son âge et à la gravité de son sçavoir. Et ayant, ce luy sembloit, par ce discours, occasion de voüer sa Muse à un sujet d'excellent mérite, il print le conseil de la royne pour permission ou plus tost commandement de s'adresser en si bon lieu, qui estoit une des filles de sa chambre d'une très ancienne et très noble maison en Saintonge : ayant continué en ceste volonté jusques à sa mort, il finist quasi sa vie en la loüant* ». Les *Sonnets pour Hélène*, adressés par Ronsard à Mlle de Surgères, et qui marquent sa dernière manière, furent donc composés à la demande de Catherine de Médicis.

Les efforts de cette princesse pour imprimer à l'inspiration souvent trop libre des poètes de son temps un cours plus austère et plus régulier, sont encore affirmés par Remy Belleau, qui lui dédie ses *Églogues sacrées*, « n'ayant, dit-il, rien de plus propre ny de mieux séant à vostre chaste et modeste grandeur que ces petites chansons pastorales que j'ay tirées du *Cantique des Cantiques* de Salomon ; j'ay bien osé vous les présenter et leur donner jour sous la faveur de vostre nom... il n'y a rien qui ne soit saint et divin et digne des chastes oreilles d'une grande royne telle que vous estes, vous suppliant très-humblement, Madame, prendre plaisir à la lecture d'icelles et les recognoistre d'aussi bon œil que de très-humble et très-obéissante volonté je les vous présente ».

La bibliothèque de la reine mère devait, en outre, contenir de précieux recueils de *mystères*, *farces*, *sotties* et *moralités*, depuis le moyen âge jusqu'au seizième siècle. Brantôme, en effet, nous signale la prédilection de Catherine pour la littérature dramatique :

« La royne, écrit-il, aymoit fort à voir joüer des comédies et des tragédies [2] ; mais, depuis *Sophonisbe*, composée par M. de Saint-

[1] Bibliothèque nationale, Manuscrit, fonds français, nº 1104.

[2] La ruine mère avait fait construire à la suite de ses appartements une salle de spectacle, dont le grand escalier, construit, au commencement du siècle, par MM. Percier et Fontaine et remanié dans ces dernières années,

Gelais, et très-bien représentée par Mesdames ses filles et autres dames et damoyselles et gentilshommes de sa cour, qu'elle fit jouer à Blois, aux nopces de M. de Cypierre et du marquis d'Elbeuf, elle eut opinion qu'elle avait porté le mal heur aux affaires du royaume, ainsi qu'il succéda; elle n'en fit plus jouer (des tragédies), mais ouy bièn des comédies et tragi-comédies et mêmes celles de *Zani* et *Pantalons* [1], y prenoit grand plaisir et y rioit son saoul comme une autre, car elle rioit volontiers, et aussy, de son naturel, elle estoit joviale et aymoit à dire le mot ou il y avoit à redire. » Brantôme ajoute ailleurs qu'après un tournoi donné à Fontainebleau pendant le carnaval, la reine mère « fist représenter une belle comédie sur le sujet de la *belle Genièvre* de l'Arioste, par Mesdames d'Angoulesme et par les plus honnestes et belles princesses, dames et filles de sa cour qui, certes, la représentèrent très bien et tellement qu'on n'en vist jamais une plus belle [2] ».

Le volume qui porte, dans l'*Inventaire*, le n° 244, est ainsi désigné : *Ung autre livre couvert de cuir de Levant doré, où sont les pourtraicts de divers plantz de bastiments*; « il atteste, écrit M. Bonaffé, ce que nous savions déjà, que Catherine dessinait elle-même à merveille, qu'elle aima les arts toute sa vie et fut jusqu'à son dernier jour la providence des architectes [3]. » Un manuscrit *couvert de velours vert*, et renfermant une description du jeu

occupe aujourd'hui l'emplacement. (*Musée de sculpture ancienne et moderne*, par M. de Clarac, t. Ier, p. 539.)

[1] Dans la comédie italienne, le *Zani*, forme vénitienne du nom de Giovanni, était le type du sot bouffon dupé par le reste de la troupe. Le *Zani* s'acclimata en France sous le nom de *Jeannin*, et devait se perpétuer jusqu'à nos jours sous celui de *Jeannot*. Ronsard écrivait à Catherine de Médicis, lors du voyage de la cour dans les provinces du Midi, ces vers qui viennent encore à l'appui des assertions de Brantôme, au sujet du goût de la reine mère pour la comédie :

Quand voirrons-nous, sur le haut d'une scène,
Quelque *Janin* ayant la joue pleine
Ou de farine ou d'encre, qui dira
Quelque bon mot qui vous réjouira?

Le *Pantalon* était la personnification du vieillard niais du théâtre antique, trompé par les fils de famille et par les valets; il portait une culotte longue, et c'est là qu'il faut chercher l'étymologie du mot « pantalon », appliqué à cette partie du vêtement moderne, qui a succédé aux braies, aux chausses et aux culottes de l'ancien régime.

[2] Brantôme, *Dames illustres : Catherine de Médicis*, p. 48, 49, 78, 79.

[3] M. Destailleurs possède un exemplaire de l'*Architecture* de Philibert Delorme, dédié à Catherine de Médicis, et relié à ses armes; le grand architecte avait également offert à la reine mère la dédicace de son ouvrage intitulé : *Les plus excellents bastiments de France.*

d'échecs (n° 239), vient clore la série des ouvrages réunis dans le cabinet de travail de la reine mère : il a, sans doute, contribué à adoucir les tristesses d'une situation dont la vieillesse et la disgrâce augmentaient encore l'amertume.

Nous croyons avoir établi par d'assez nombreux témoignages le goût à la fois instinctif et éclairé de Catherine de Médicis pour les lettres. Mais avant de soumettre au lecteur les *Épîtres* de cette princesse, il importe de retracer ici l'ensemble des circonstances qui l'amenèrent à les composer.

Une des clauses du traité de Cateau-Cambrésis, signé entre la France et l'Espagne, le 3 avril 1559, stipulait le mariage d'Élisabeth, fille aînée de Henri II, avec Philippe II, roi d'Espagne [1]. Le duc d'Albe fut chargé de représenter son maître aux fêtes nuptiales dont la mort violente de Henri II vint changer les réjouissances en deuil. Lorsqu'elle eut accordé un juste tribut de regret à la mémoire d'un père qui l'avait tendrement aimée, la jeune reine, alors âgée de quatorze ans, dut songer à quitter la France pour aller trouver son époux. François II et Catherine de Médicis voulurent l'accompagner jusqu'à Poitiers; de Thou assure que « bien des larmes furent répandues quand on se sépara ». Le brillant avenir qui s'ouvrait devant Élisabeth, les séductions d'un trône alors considéré comme la clef de voûte de la chrétienté, ne pouvaient lui faire oublier qu'elle abandonnait pour toujours sa famille et sa patrie. « La royne fut triste tout le long du chemin, écrit Palma Cayet ; lorsqu'elle voyoit quelque beau chasteau et qu'on luy présentoit quelque chose de gentil : « Y a-t-il d'aussy belles maisons « en Espaigne », disait-elle, « y a-t-il de cela en Espaigne? »

Le cardinal de Burgos, accompagné du duc de l'Infantado, vint, au nom de Philippe II, recevoir Élisabeth, à Roncevaux. Elle répondit à la harangue qu'il lui adressa « de si belle façon et bonne grâce qu'il en demeura tout estonné, rapporte Brantôme, car elle disoit des mieux et avoit esté très-bien nourrie ».

Lorsque la royale enfant parut pour la première fois à Madrid en présence de Philippe II, elle se prit à considérer le prince avec une attention qui éveilla chez lui une soupçonneuse méfiance. « Que regardez-vous ainsi, lui dit-il durement, si j'ai des cheveux blancs? » « Et depuis, ajoute Brantôme, on en augura mal. »

Néanmoins, malgré la grande différence d'âge qui les séparait, Élisabeth témoigna toujours à son époux un tendre et inaltérable attachement. Opposant une résistance invincible aux suggestions de Catherine de Médicis, elle ne voulut exercer aucune influence

[1] Marie Tudor était morte le 17 novembre 1558.

personnelle, se bornant à défendre et à faire respecter la politique de Philippe II.

Les *Épîtres* adressées par Catherine de Médicis au roi et à la reine d'Espagne furent vraisemblablement écrites dans le courant de l'année 1575, pendant et après le séjour d'Élisabeth de Valois sur la frontière française. Rappelons donc brièvement la nature des relations entretenues par la reine mère avec l'Espagne, en indiquant le caractère et le résultat de l'entrevue de Bayonne. Dans ce rapide exposé, nous nous appuierons presque exclusivement sur la correspondance de Catherine de Médicis. Une comparaison utile pourra ainsi s'établir entre le style d'affaires de cette princesse et celui de ses essais poétiques.

La reine mère, contrainte de subir la dictature des Guises sous le règne de François II, s'était empressée, à la mort de ce prince, de s'emparer du pouvoir suprême qu'elle avait si ardemment convoité. L'importance du maintien de l'alliance espagnole ne lui avait point échappé. Dès le début de sa régence, Catherine chargeait Élisabeth de plaider la cause de la France auprès de Philippe II, et de dissiper une méfiance de nature à altérer les bons rapports des deux cours :

« Ma fille, m'amye, lui écrit-elle, mettez pouyne [1] d'entretenyr le roy vostre mary en la bonne volonté laquele y portet au feus roys vostre père et frère et aussy à moy, particulièrement l'aseurent que, tent que je vivray, qu'i ne conestra, de nostre couté, que amytyé et bonne yntelygence aveques luy, et qu'i s'aseure que je nouriré le roy mon fils en sete volonté, et que d'aultent que, asteure, j'é l'autorité et gouvernement en set [2] royaume, que d'aultent plus set [3] doyt-il aseurer que y n'ara neul aucasion de changer la volanté en nostre endroict et que, encore que je souy contraynte d'avoir le roy de Navarre auprès de moy, d'autent que les louys [4] de set royaume le portet ynsin [5] quant le roy ayst en bas ayage [6] que les prinse du sanc souyt auprès de la mère, si ne fault-y qu'il entre en neule doulte, car y m'è si aubéysant et *n'a neul comandement que seluy que je luy permès*; par ensin *y se peut aseurer de luy come de moy*... Ma fille, m'amye, vous voyés les aflyction qu'i plest à Dyeu m'envoyer, qui sont des pluls grandes que yl anvoyé jeamès à personne. Néanmoyns, aveques tous mes malheurs, y me fayst la grase de voyr vostre frère haunoré et aubéy *et moy ausi*, et set royaume en pays [7] et heunyon [8], qui m'est un grand reconfort; mès le pluls grant sayst [9] l'espéranse que je ay en vous, qui entretiendrés le roy vostre mari en la pays en laquele le roy vostre père

[1] Peine. — [2] Ce. — [3] Se. — [4] Lois. — [5] Ainsi. — [6] Age. — [7] Paix. — [8] Union. — [9] C'est.

a lésé ce royaume aveques luy; et je m'aseure que ne fauldrés d'y faire tous les bons aufyses [1] que pourés [2]. »

Si Catherine désirait se ménager l'appui de Philippe II, elle n'entendait nullement, toutefois, engager son indépendance et obéir aveuglément aux instructions du gouvernement espagnol. Presque toujours éloignée des solutions violentes, ainsi que l'a fait tout récemment encore remarquer M. Henri Martin [3], elle avait accueilli avec faveur les tendances d'une politique d'apaisement et de conciliation, secondant les vues de l'Hospital, qui conservait l'espoir d'arriver légalement et par des réformes équitables à réconcilier les deux factions adverses. « Nous avons, durant vingt ou trente ans, écrit Catherine, le 31 janvier 1561, à l'évêque de Limoges, représentant du roi auprès de Philippe II, essayé le cautère pour cuyder arracher la contagion de ce mal d'entre nous, et nous avons veu par expérience que ceste violence n'a servy qu'à le croistre et multiplier, d'aultant que, par les rigoureuses pugnitions qui se sont continuellement faictes en ce royaume, une infinité de pauvre peuple c'est confirmé en ceste oppinion jusques à avoir esté dict de beaucoup de personnes de bon jugement qu'il n'y avoit rien plus pernicieux pour l'abollissement de ces nouvelles oppinions que la mort publique de ceux qui les tenoient, puisqu'il se voyoit que, par icelles, elles estoyent fortiffiez... Les cendres du feu qui s'est estaint estant encores si chaudes que la moindre scintille [4] le flamberoit plus grand qu'il n'a jamais esté, j'ay esté conseillée par tous les princes du sang et aultres princes et seigneurs du conseil du roy mon seigneur et mon filz, d'avoir esgard à la saison où nous sommes, où quelque foys, nous sommes contrainctz de dissimuler beaucoup de choses que, en aultre temps, l'on n'endureroit pas, et, pour ceste raison, de suivre la voye de doulceur en ce faict afin d'essayer, par honnestes remonstrances, exhortations et prédications, de réduire ceulx qui se trouveront errer au faict de la foy et de pugnir sévèrement ceulx qui feront scandales ou séditions, affin que la sévérité en l'ung et la doulceur en l'aultre nous puisse préserver des inconvéniens d'où nous ne faisons que sortir. Ce que je suis bien ayse que vous faciez entendre au roy mon bon fils [5] affin qu'il ne prenne point plus

[1] Offices.

[2] *Lettres de Catherine de Médicis,* p. 568. — *A ma fille la Royne Catolyque,* 19 décembre 1569.

[3] *Compte rendu de l'Académie des sciences morales et politiques,* séance du 3 août 1881.

[4] Étincelle.

[5] Philippe II.

mauvaise odeur de mes actions qu'après les avoir espeluchées avec la raison, il ne doibt. Car il faut qu'il considère que ce n'est pas tout ung de ce royaume et de l'Espaigne, d'aultant que là ce mal ne faict que naistre et, pour le purger et garder de croistre, la rigueur est nécessaire, et il est icy si enraciné qu'il est malaysé, voire impossible, de l'oster ou arracher [1]. »

Les idées exprimées dans cette dépêche de la reine mère, et publiquement exposées par Michel de l'Hospital aux états généraux d'Orléans, se traduisirent bientôt par des faits. Le Parlement reçut l'ordre de surseoir à toute poursuite en matière de religion. Le prince de Condé rentra en grâce auprès du roi, et Antoine de Navarre fut nommé lieutenant général du royaume. Ces concessions importantes, accordées au parti réformé par le gouvernement français, excitèrent au plus haut degré le mécontentement de la cour d'Espagne. Philippe II et ses agents adoptèrent dès lors une attitude si menaçante, que Catherine de Médicis jugea nécessaire d'offrir à son gendre de fixer, de concert avec lui, la date d'une entrevue secrète, où les souverains pourraient eux-mêmes examiner les questions qui les divisaient et conjurer ainsi les périls d'un dissentiment qu'ils avaient un commun intérêt à éviter. « Advisez, écrit-elle à l'évêque de Limoges, le 21 avril 1561, par tous les moyens où vous pourrez bastir cette entreveue que je désire plus que chose en ce monde, pour le fruict qui en sortiroit, comme je m'asseure, et principalement à moy et à ce royaume, ne voyant rien qui puisse tant commander et contenir toutes choses que cela... Je ne me suis jamais peu dissuader de l'envie que j'ai tousjours eue de veoir le roy catholique, et plus m'augmente-t-elle à cette heure que jamais, pour le bien que cela feroit à la chrestienté, à ce royaume et à moy [2]. »

Ces ouvertures ne furent point alors accueillies par le cabinet de Madrid. Inquiète d'une situation qui, en se prolongeant, lui faisait redouter les complications les plus graves, Catherine de Médicis, pendant quatre années, ne perdit pas un instant de vue le but auquel elle tendait. La correspondance de cette princesse

[1] *Lettres de Catherine de Médicis,* p. 577 et 578. — *A Monsieur de Limoges,* 31 janvier 1561. On voit que l'orthographe est ici bien différente de celle de la dépêche précédente, un copiste inconnu ayant cru devoir corriger les nombreuses fautes de Catherine de Médicis, qui écrivait le français comme elle le prononçait. On ne saurait trop féliciter M. de la Ferrière, d'avoir scrupuleusement maintenu l'orthographe toutes les fois qu'elle est parvenue jusqu'à lui; en lisant à haute voix ces lettres de la reine mère, on croit l'entendre parler.

[2] *Lettres de Catherine de Médicis,* p. 188. — *A Monsieur de Limoges,* 21 avril 1561.

témoigne de ses constants efforts pour se disculper aux yeux de son gendre et pour le mettre en défiance contre les menées du parti espagnol français qui, afin de gagner la confiance de Philippe II, cherchait à noircir et à calomnier non seulement les actes, mais encore les intentions de la reine mère. La dépêche qu'elle adresse au roi d'Espagne, en janvier 1562, a un double but. Après avoir de nouveau insisté sur la nécessité d'une entrevue qui effacerait tous sle malentendus, Catherine cherche à convaincre Philippe II de son dévouement absolu à la cause catholique et le prie de se tenir en garde contre les intrigues des rebelles qui se servent de la religion comme d'un prétexte, pour arriver à satisfaire leurs intérêts personnels.

« I n'y a rien plus nésésère pour nostre repos et la tranquillité de ses deus royaumes, écrit la reine mère au roi d'Espagne, que sete meuteucle aseurance de nous volontés qui aulterè touttes les duttes [1] et défianse où l'on nous voldrès mestre les heun [2] et les aultres, et si aucoun vous en navoyt vouleu donner, que je n'euse mis touttes les pouynes [3] et aysceié [4] tous les moyens que je me suis peu avyser et que l'on m'a consellés pour remédier au trouble de la religion, je vous suplie ne le croyre poynt, et panser que je n'i oubliré chause quele quele souit [5] pour remettre set royaume en repos et aulter le moyen à ceulx qui nous voldrest encore facher soubz cete couleur... la religion ayst heune [6] couverture dont souvent l'on se sert pour cacher heune mauvèse volanté et, pour sète cause, je vous prie, monsieur mon filz, pour aystre prinse [7] sage, prudent et avisé, aysaminé bien l'intention de seus qui se servet de set manteaulx et setpendent n'on rien moins que religion au cour [8], afin que si quelque heun, seubz set hombre, vous volet intrepeter [9] sa pasion heun zelle de religion, vous leui [10] ajeutiès ausi peu de fouys [11], come ses actions feront conestre à Vostre Majesté en devoyr aystre peu ajouté, et d'aultent qu'il est aysé à conestre que la pasion domine plus que la rayson en seus qui prandroynt sete aucasion de se playndre de l'ynégalité que vous alégués aystre entre les dévoyés [12] et catoliques, je vous puis aseurer, monsieur mon filz, que je fayré tousjour grande diferanse entre seus qui tiène nostre bonne religion et les aultres qui s'en départent, et suis bien marrie que le ayage [13] du roy mon filz et lé troubles que j'ey trové à l'avènement de sa couronne ne m'on permis d'avoyr peu fayre conestre à tou le monde set que je an né dans le cour [14], et

[1] Doutes. — [2] Uns. — [3] Peines. — [4] Essayé. — [5] Soit. — [6] Une. — [7] Prince. — [8] Cœur. — [9] Interpréter. — [10] Lui. — [11] Foi. — [12] Dissidents. — [13] Age. — [14] Cœur.

m'on contreynt fayre bocup de chause que, en heun autre sayson, je n'euse fayst [1]. »

Cette politique souple et mobile, toujours prête à se modifier suivant les circonstances et à plier devant les événements, ne pouvait obtenir l'approbation du prince le plus absolu qui fut jamais. La paix d'Amboise, conclue avec les protestants le 19 mars 1563, vint encore augmenter les griefs que l'Espagne nourrissait contre le gouvernement français. Une explication verbale et décisive fut jugée de part et d'autre inévitable. Le jeune roi et la reine mère étant sur le point de quitter Paris pour faire, dans les provinces du Midi, un séjour d'assez longue durée, on résolut de saisir cette occasion pour ouvrir des pourparlers confidentiels. A la suite de longues négociations, il fut convenu que l'entrevue aurait lieu à Bayonne [2]. Catherine de Médicis accompagnerait Charles IX; Élisabeth de France et le duc d'Albe représenteraient Philippe II, qui se prétendait retenu par des raisons d'État. Cette conférence diplomatique devait rester secrète et serait officiellement présentée aux divers cabinets comme une simple visite de famille.

Ce projet ne tarda point à se réaliser. Le 14 mai 1565, Catherine de Médicis, accompagnée d'une suite nombreuse, franchissait la Bidassoa, limite des deux royaumes, et s'avançait au-devant d'Élisabeth de France sur la route d'Irun. La reine d'Espagne « se prosterna à suffire pour baiser le genou à sa mère, ce qui ne luy fust permis par cette Majesté, ains fust incontinent relevée, et après s'estre entre-baisées par trois fois diverses, se prirent toutes deux à pleurer si tendrement et espandre tant de larmes qu'en arrivant au bord de deçà de ladiete rivière, elles n'avaient point encore les yeux bien séchés [3] ».

Les reines se rendirent ensemble auprès de Charles IX, qui les attendait sur la frontière française. Catherine et le jeune roi gagnèrent ensuite Bayonne, où Elisabeth, restée à Saint-Jean-de-Luz, les rejoignit le lendemain.

La reine d'Espagne fit une entrée solennelle dans cette ville, escortée d'un cortège magnifique. Les magistrats vinrent en corps lui offrir les clefs de la cité, et, suivant une antique et vraiment royale coutume, les portes des cachots s'ouvrirent à la voix de la

[1] *Lettres de Catherine de Médicis*, p. 264. — *A Monsieur mon fils, le Roy Catolyque*, janvier 1565.

[2] « Je me vante, dit Brantôme, que je fus le premier qui portay à la royne mère l'envie que la royne Élisabeth avoit de venir en France et la veoir, dont elle m'en fist très bonne chère alors et depuis. » (Brantôme, *Dames illustres : De la royne d'Espagne Élisabeth de France*, p. 189.)

[3] Bibliothèque nationale, Mss. 500 Colbert, nº 140, p. 154 à 171.

princesse, à qui le roi cédait en ce jour sa prérogative souveraine d'accorder leur grâce aux prisonniers. Élisabeth de France montait une haquenée, dont les harnais et le caparaçon étaient ornés de perles d'un grand prix [1]. « Elle avoit très belle grâce à cheval, dit Brantôme, et la y faisoit beau voir, car elle se monstroit si belle et si agréable que tout le monde en estoit ravy. Nous eusmes tous commandement d'aller au-devant d'elle pour l'accompagner en son entrée ainsy que nostre debvoir nous le commandoit, et nous en sceust fort bon gré et nous fist cet honneur, lorsque nous luy fismes tous la révérence, de nous en remercier, et me fist bonne chère par dessus tous, car il n'y avoit pas quatre moys que je l'avois laissée en Espaigne... Elle se monstra aussy familière aux dames et filles de la cour ny plus ny moins comme quand elle estoit fille, et de celles qui estoient absentes et mariées et nouvellement venues depuis son partement s'en enqueroit fort curieusement. Elle en faisoit de mesme aux gentilshommes et de ceux qui là estoient s'informoit qui ils estoient et disoit souvent : « Ceux-là et celles-là « estoient de mon temps à la cour ; je les connois bien ; ceux-là n'y « estoient point, je désire les connoistre. » Enfin elle contentoit tout le monde. »

Le séjour de cette princesse à Bayonne fut signalé par des fêtes splendides. Nous produirons seulement ici le récit de deux de ces divertissements. Le P. Hilarion de Coste nous fournira la description du tournoi organisé par les soins de la reine mère. Marguerite de Valois [2] nous prêtera le secours de sa plume fine et spirituelle, pour retracer l'aspect du ballet rustique également inventé par Catherine de Médicis, et dansé dans l'île d'Aiguemeau devant les cours de France et d'Espagne. Les seigneurs admis à prendre part aux luttes courtoises du carrousel étaient divisés en deux camps : *les Chevaliers de la vertu ou de la Grand'Bretagne*, qui avaient pour parrain et pour chef le roi Charles IX ; et *les Chevaliers de l'amour céleste ou des Hirlandois*, commandés par Henri, duc d'Anjou. La tribune royale était tendue d'une merveilleuse suite de tapisseries jadis tissées en Flandre pour François Ier, et représentant des sujets tirés de la vie de Scipion [3], d'après des cartons dessinés

[1] Ils avaient appartenu à l'impératrice d'Allemagne, et on les évaluait alors à 100 000 écus.

[2] Elle était âgée de douze ans en 1565.

[3] Ces tapisseries furent tirées du garde-meuble royal par Mazarin, qui s'en servit pour décorer son palais. A sa mort, elles firent retour à la couronne, avec tout le mobilier que le cardinal avait légué au roi. Poncet de la Grave en parle en ces termes dans ses *Mémoires intéressant l'Histoire de France*. (Paris, 1789.) « François Ier voulant meubler son château de

par Jules Romain. « Elle cousta, dit Brantôme, 22 000 escus de ce temps-là, qui estoit beaucoup; aujourd'huy, on ne l'auroit pas pour 50 000 escus, comme j'ay ouy dire, car elle est toute relevée d'or et de soye. C'est la mieulx historiée et les grands personnages les mieulx faicts qu'on sçauroit voir. A l'entrevue de Bayonne, les seigneurs et dames d'Espagne l'admiroient fort et n'en avoient veu de telles en leur royaume. Aussi était-ce un chef-d'œuvre de Flandres présenté au roy plus tost par le maistre qu'à l'empereur, ayant ouy parler de la libéralité, curiosité et magnificence de ce grand roy, et qu'il en tireroit bien davantage de luy que de l'empereur, son souverain. Quant à moy, je puis dire que c'est la plus belle tapisserie que j'ay jamais veue, et sy, j'en ay bien veu parmy le monde. »

La *Déesse de la vertu héroïque*, montée sur un char superbe, s'arrêta devant la tribune où se tenaient les reines et les princesses, et récita des vers à la louange de Charles IX, pendant que les Muses apportaient à Élisabeth et aux dames de sa suite les gages du roi et de ses chevaliers.

« La Señora Ribera, écrit le P. Hilarion de Coste, reçut le présent de la troisième Muse, de la part de Fronon de Synaette, qui estoit le comte de Charny. La Señora Vineuf, celui de la première, de la part de Sofron de Métrie, qui estoit M. de Tournon. La Señora Maddalena Gyron, celuy de la cinquième, de la part d'Elenter d'Eufrate, qui estoit M. de Danville. La Señora Arne, celuy de la sixième, de la part de Mégalin de Lambre, qui estoit le duc de Guise. L'Amour céleste, en son char, s'estant arresté dans le camp de leurs Majestez et ayant récité des vers, les neuf Amours allèrent offrir aux dames les présents des chevaliers amoureux. La Señora Phonisba reçeut le présent du troisième Amour, de la part de Panurgin de Strophée, qui estoit le Rheingraf. La Señora Santanac, celui du cinquième, de la part de Danapavin d'Aoste, qui estoit le seigneur de Carnavalet. La Señora Livia, celui du septième, de la part de Mélisse d'Aresce, qui estoit le duc de Nemours; quant à Marguerite de Valois, François de Bourbon, dauphin d'Auvergne, qui depuis a esté duc de Montpensier, sous le nom de Charion d'Eumène, le neuvième et dernier chevalier de la troupe des chevaliers amoureux luy présenta une médaille dans laquelle il y avoit un *Cupido*, qui tenoit de la main droite un nid plein de trois

Boulogne (Madrid) avec une magnificence vraiment royale, il paya jusqu'à 22 000 écus une tapisserie en soie et or, représentant le triomphe de Scipion... qui doit encore se trouver parmi les meubles de la couronne. » Germain Brice nous apprend que ces tapisseries se divisaient en dix-sept pièces et mesuraient 222 aunes. Les cartons de Jules Romain furent longtemps conservés dans la collection du banquier Jabach.

oiseaux, à chacun desquels la mère donnoit une égale becquée, et de la gauche un arc, portant sur le dos son carquois plein de flèches, et ce mot latin, *æquus amor*, qui veut dire l'amour égal ou équitable, animoit la devise », allusion délicate à l'amour de Catherine de Médicis pour ses enfants. Brantôme nous apprend qu'à leur tour les dames envoyèrent ensuite des gages aux chevaliers. « Et notez, ajoute-t-il, que toutes ces inventions ne venoient d'autre boutique ny d'autre esprit que de la royne mère, car elle y estoit maîtresse et *fort inventrice en toutes choses*... Elle inventoit tousjours quelque nouvelle danse ou quelques beaux ballets quand elle voyoit le mauvais temps. Elle inventoit aussi des jeux et y passoit son temps avec les uns et avec les autres, estant fort privée mais aussi fort grave et austère quand il falloit. »

Après ce tournoi renouvelé des anciens *pas d'armes* de la vieille chevalerie, Catherine voulut, par un heureux contraste, présenter aux seigneurs et aux dames de la cour d'Espagne le spectacle d'un ballet et d'un festin champêtres. Nous laisserons Marguerite de Valois exposer elle-même les détails de ce divertissement. « Je m'asseure, écrit-elle à Brantôme, que vous n'oublierez de représenter le festin superbe de la royne ma mère en l'isle (d'Aiguemeau), avec le ballet et la forme de la salle qu'il sembloit que la nature l'eust appropriée à cet effect, ayant cerné, dans le milieu de l'isle, un grand pré ou ovale de bois de haute fustaye, où la royne ma mère disposa tout à l'entour de grandes niches, et dans chacune une table ronde à douze personnes; la table de leurs Majestez seulement s'eslevoit au bout de la salle sur un haut dais de quatre degrez de gazon, toutes ces tables servies par trouppes de diverses bergères habillées de toille d'or et de satin diversement, selon les habits divers de toutes les provinces de France. Lesquelles bergères, à la descente des magnifiques batteaux sur lesquels, venant de Bayonne à cette isle, l'on fust tousjours accompagné de la musique de plusieurs dieux marins chantans et récitant des vers autour du batteau de leurs Majestez, s'estoient trouvé, chaque trouppe en un pré à part, à deux costez d'une grande allée de pelouse, dressée pour aller à la susdicte salle, chaque trouppe dansant à la façon de son païs, les Poitevines avec la cornemuse, les Bourguignonnes et Champenoises avec le petit haut-boys, le dessus de violon et tabourins de village, les Bretonnes dansans leurs passe-pieds et branles-gais, et ainsy de toutes les autres provinces. Après le service desquelles, le festin finy, l'on veit, avec une grande trouppe de Satyres musiciens, entrer ce grand rocher lumineux mais plus esclairé des beautez et pierreries des nymphes qui faisoient dessus leur entrée que des artificielles

lumières; lesquelles, descendans, viendrent danser ce beau ballet, duquel la fortune envieuse ne pouvant supporter la gloire, feit orager une si grande pluye et tempeste que la confusion de la retraicte qu'il fallait faire la nuict, par batteaux, apporta le lendemain autant de bons contes pour rire que ce magnifique appareil de festin avoit apporté de contentement. »

Les flots de l'Adour étaient sillonnés par toutes les divinités des eaux qui venaient tour à tour chanter en vers les louanges de Catherine de Médicis et d'Élisabeth de France. La poésie n'avait point en effet été oubliée parmi les enchantements de Bayonne. « La royne mère, écrit le P. Hilarion de Coste, voulust avoir à sa suitte, durant tout le voyage et l'entrevue de Bayonne, Ronsard, que le président de Thou appelle le plus excellent poëte qui ayt esté depuis le temps de l'empereur Auguste, *afin que, par ses vers, il fist honneur à la France.* »

Le grand poète ne faillit point à la haute et glorieuse mission qui lui était confiée; l'entrevue de Bayonne lui inspira des stances charmantes.

Le luxe et la magnificence déployés par la reine mère à Bayonne trouvèrent des censeurs. On reprocha à Catherine de Médicis d'avoir follement dépensé les ressources du pays dans un temps où elles pouvaient, d'un moment à l'autre, devenir nécessaires à la défense du territoire.

Brantôme n'est point de cet avis. « Je scay, dit-il, que plusieurs blasmèrent enfin cette dépense superflüe par trop; mais la royne disoit qu'elle le faisoit pour monstrer à l'estranger que la France n'estoit si totalement rüynée et pauvre à cause des guerres passées qu'il l'estimoit, et que, puisque pour tels esbats on sçavait dépendre [1], que, pour les conséquences et importances, on le sçauroit encore mieux faire et que d'autant plus la France en seroit mieux estimée et redoutée, tant pour en voir ses biens et richesses que pour voir tant de gentilhommes si braves et si adroits aux armes, ainsi que certes il s'y en trouva là beaucoup, et qu'il fit très-bon voir et dignes d'estre admirez. Davantage il estoit bien raisonnable que, pour la plus grande royne de la chrestienté, la plus belle, la plus honneste et la meilleure, on fist quelque solennelle feste pardessus les autres; et vous asseure que si elle ne se fust faicte, l'estranger se fust fort mocqué de nous et s'en fust retourné en son opinion de nous tenir tous, en France, pour des grands gueux. Ce n'est donc pas sans bonne et juste considération que cette sage princesse et advisée royne fist cette despense... Elle avoit cela que,

[1] Dépenser.

quelques magnificences qui se fissent, la sienne passoit toutes les autres. Aussy disoit-on qu'il *n'y avoit que la royne mère pour quelque chose de beau*, et si telles despenses coustoient, aussy donnoient-elles du plaisir. *Elle disoit en cela souvent qu'elle vouloit imiter les empereurs romains qui s'estudioient d'exhiber des jeux au peuple* et luy donner du plaisir et l'amuser autant en cela, sans l'amuser à mal faire. »

Catherine de Médicis, qui avait su discerner avec une rare perspicacité le goût passionné du peuple français pour les fêtes publiques, espérait, en le favorisant, apporter une diversion efficace à ses habitudes de révolte et de rébellion. Appliquant au gouvernement de l'État des maximes tirées de l'histoire ancienne, souvenirs des études classiques de sa jeunesse, elle cherchait à emprunter aux Césars le secret de leur popularité. Nous verrons bientôt la reine mère puiser d'autres enseignements dans les annales de la France.

La splendeur des fêtes données par Catherine à la reine d'Espagne n'avait point fait perdre de vue au duc d'Albe le but qui avait motivé son voyage en France à la suite d'Élisabeth. Il entra aussitôt en rapport avec les principaux seigneurs de l'entourage du roi et de la reine mère. Le cardinal de Guise lui témoigna de vives sympathies. Le duc de Montpensier se jeta dans ses bras, en s'écriant que « si on lui ouvrait le cœur on y trouverait gravé le nom de Philippe II. » Blaise de Montluc, séduit par les flatteries intéressées du duc d'Albe, promit de lui envoyer un mémoire sur l'état du pays. Selon lui, la modération et la mesure à l'égard des réformés avait tout perdu. « Il n'y aurait point, disait-il, pour un seul déjeuner avec la canaille, si les gens de bien voulaient se réunir. »

Le jour même de sa présentation à Charles IX auquel il apportait le collier de la Toison d'or, d'Albe aborda brusquement la question politique. Il déclara au jeune prince que Dieu l'avait réservé pour accomplir une grande œuvre, en châtiant sur les rebelles les offenses faites chaque jour à la royauté dans ses États. « Oh! pour reprendre les armes, s'écria Charles IX, il n'y faut plus songer! Je n'ai point envie de ruiner mon royaume, ainsi qu'on avait commencé à le faire en s'engageant dans les guerres précédentes. » Ce premier échec ne devait pas décourager le diplomate espagnol.

Les conférences de Bayonne forment une série d'entretiens confidentiels que nous nous contenterons de résumer ici en quelques mots. Catherine de Médicis, mise en demeure de défendre les actes et les tendances du gouvernement français, retraça avec éloquence

les diverses phases des guerres civiles qui avaient imposé à l'État de nouveaux devoirs. Elle énuméra les résultats importants dus à une ligne de conduite sage et prudente, s'attachant à faire ressortir tous les avantages qu'offrait aux deux puissances le maintien de la paix. L'habileté diplomatique et le talent de parole dont la reine mère fit preuve dans cette conjoncture étonna profondément le duc d'Albe. « *Elle déploya*, écrit-il à Philippe II, *dans la manière d'aborder son sujet, plus de tact et de circonspection que je n'en ai jamais rencontré chez personne en aucune circonstance.* »

Elisabeth de France voulut d'abord répondre elle-même à sa mère; elle s'éleva avec énergie contre les protestations de Catherine, et soutint la cause de la politique à outrance de Philippe II avec une ardeur qui fit dire à la reine mère, non sans amertume, « qu'elle était devenue toute Espagnole ». Le duc d'Albe combattit successivement, à son tour, les conclusions du discours de Catherine de Médicis. « Charles IX, s'écria-t-il, ne sera jamais maître chez lui qu'après avoir éteint cette mauvaise secte. Un prince, ajoutait-il, ne peut faire chose plus honteuse, ni plus dommageable pour lui-même, que de permettre aux peuples de vivre selon leur conscience. Il faut, avant tout, avec des remèdes sévères et *sans épargner le fer ou le feu*, extirper ce mal jusqu'à la racine, car la douceur et le support ne servent qu'à l'accroître. Si la reine manquait à un si juste devoir, disait-il enfin, Sa Majesté Catholique a résolu de sacrifier tous ses biens, sa vie même, pour arrêter le cours d'une peste qu'elle regarde comme menaçant également la France et l'Espagne. » Emporté par son zèle pour les intérêts de Philippe II, le duc osa même accuser directement Catherine d'indifférence en matière de foi. « La reine mère, écrit-il à son maître, s'est montrée visiblement émue, non point à cause de la remarque, mais parce qu'il lui semblait peut-être que je m'oubliais à son égard. »

D'Albe ne se borna point à attaquer les opinions religieuses de Catherine de Médicis. Il joignit ses instances à celle d'Élisabeth, pour réclamer hautement l'exil du chancelier de l'Hospital, le retrait de toutes les concessions accordées aux réformés par les édits de tolérance, et le châtiment des rebelles.

La reine mère montra, dans sa réponse, une inébranlable fermeté. Refusant de consentir à l'éloignement d'un ministre dont elle appréciait les services, elle déclara qu'elle était résolue à persévérer dans l'œuvre de pacification du royaume par des moyens légaux; « elle ajoutait que le catholicisme, en France, n'avait rien perdu à la liberté des huguenots, que la paix profitait à la vérité; et

c'était, disait-elle, dans l'intérêt de l'Église comme dans celui de l'Etat, qu'elle refusait de la rompre[1]. »

Il est donc acquis à l'histoire que Catherine opposa alors une résistance invincible aux suggestions de sa fille et du duc d'Albe qui lui offraient le concours des armes de Philippe II, en vue d'accomplir une Saint-Barthélemy anticipée[2]. Cette attitude n'est pas dépourvue de grandeur; elle motive l'appréciation suivante de M. Guizot, qu'on n'accusera pas de partialité envers la reine mère.

« Au point de vue moral, dit-il, on ne saurait juger trop sévèrement Catherine de Médicis : corrompue et corruptrice, froide et légère dans le crime, perfide et changeant incessamment de perfidie, capable de tout faire pour le plaisir de remuer et de dominer. Mais, à travers tant de vices, Catherine eut des mérites; *elle prit à cœur la royauté et la France; elle défendit de son mieux contre les Guises et l'Espagne l'indépendance de l'une et de l'autre, ne voulant les livrer ni aux partis extrêmes ni à l'étranger*. Catherine pouvait admettre des concessions à la liberté religieuse, non par justice et comme un droit, mais comme une nécessité préférable aux excès de la guerre civile ou de la tyrannie. Elle prit l'Hospital pour ministre et le soutint assez longtemps contre les fanatiques. Ce n'est pas le cardinal de Richelieu qui a inventé de s'allier avec

[1] *Les luttes religieuses en France au* XVIe *siècle*, par M. le vicomte de Meaux, p. 101.

[2] La plupart des historiens ont toujours professé cette opinion, que la découverte, par M. Weiss, de la correspondance du duc d'Albe avec Philippe II pendant l'entrevue de Bayonne est venue confirmer de nos jours. On lit dans l'*Histoire d'Espagne*, de M. Rosseuw Saint-Hilaire : « On a souvent répété que le plan de la Saint-Barthélemy avait été arrêté dans ces conférences de Bayonne. Mais on sait maintenant, à n'en pas douter, par les lettres du duc d'Albe, qu'on ne put obtenir de Catherine aucun engagement formel. » Dans un mémoire présenté à l'Académie des sciences morales et politiques, le 3 août dernier par M. Henri Martin, et intitulé : *l'Entrevue de Bayonne de* 1565 *d'après les archives de Simancas*, M. Combes, professeur de faculté, à Bordeaux, se fonde sur la découverte de six dépêches écrites du 5 février au 24 août 1565, pour combattre l'opinion qui a prévalu jusqu'à ce jour. Parmi ces documents, M. Combes cite une lettre, où le cardinal Pacheco assure qu'on a « persuadé la reine mère » ; divers passages des lettres de ce prélat, de don Francis d'Alava et de Philippe II, le portent à affirmer que Catherine de Médicis avait fini par s'entendre avec les Espagnols. Ces conclusions n'ont pas été admises par l'Académie. Tout en reconnaissant l'intérêt présenté par la communication de M. Combes, MM. Picot, Zeller et Henri Martin ont déclaré que les pièces nouvelles n'apportaient point de preuves suffisantes pour modifier l'opinion généralement reçue sur l'attitude de la reine mère à l'entrevue de Bayonne. (Voy. le *Compte rendu de l'Académie des sciences morales et politiques*, séance du 3 août 1881.)

les protestants de l'Allemagne ou du Nord, pour maintenir ou élever la France contre l'Autriche. François Ier avait commencé contre Charles-Quint cette politique; Catherine la pratiqua contre Philippe II. Esprit naturellement modéré et libre, sa foi n'étouffait pas son bon sens et au milieu de ses trahisons et de ses cruautés, elle ne perdait jamais de vue la royauté et la France, leur sûreté et leur grandeur. Elle eut sa part dans le travail de la politique qui les sauva enfin des factions et de l'étranger [1]. »

Édouard Fremy,
Premier secrétaire d'ambassade.

La suite prochainement.

[1] Guizot, *Introduction à l'histoire de la fondation de la république des Provinces-Unies,* p. 77 et 78.

SUR LES MONTAGNES[1]

II

Pierre avait disparu de Makariev aussi vite, aussi complètement que s'il s'était noyé dans le Volga. Fallait-il croire à un accident, à un assassinat? Ses nouveaux amis s'émurent, et Dmitri le rechercha longtemps. Enfin l'oncle auquel Pierre intentait un procès sut le voyage du jeune homme à Komarov, et espérant lui nuire il en avertit Dmitri.

— Mon neveu, dit-il, a une intrigue avec une certaine Floenouchka, nièce de l'abbesse Manetha. Depuis trois ans il passe les longs jours de l'été dans les forêts du Kergentz à écouter, près d'elle, le chant des rossignols. C'est pour la rejoindre qu'il a si brusquement quitté ses affaires et ses amis.

Dmitri et les Doronine n'attachaient d'importance qu'au sort de Pierre, mais Daria et Smolokourov, qui connaissaient l'abbesse et Floenouchka, parlèrent longtemps de cette aventure. Sans qu'ils s'en aperçussent, la porte de la chambre de Dounia était restée ouverte. Ni un mot ni un soupir ne s'échappa des lèvres de la jeune fille. Pas un mouvement ne trahit sa présence. Immobile, elle écoutait chacune des paroles qui détruisaient des espérances dont son imagination lui faisait une réalité. Personne ne sut ce qu'elle avait entendu ou éprouvé. Elle ne prononça plus le nom de Pierre, et si elle maigrissait et pâlissait de jour en jour, elle gardait du moins les apparences de la gaieté. Sa seule vraie joie était la présence de Grounia. Même sans confidences, l'amitié devine assez pour être douce dans les mauvais jours et Grounia, se sentant désirée, ne comptait pas ses visites.

On l'attendait un matin chez Smolokourov quand un bruit terrible s'éleva de la rue.

— Elle est écrasée! criait-on de toutes parts. Un instant après

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 février 1883.

paraissait Grounia émue et tremblante. L'aînée de ses filles la tenait par la main, l'autre était dans les bras d'une grande et belle femme vêtue de noir. Au péril de sa vie, l'inconnue avait sauvé l'enfant sur laquelle s'élançaient deux chevaux ardents. L'étrangère fit taire la reconnaissance de Grounia.

— Je me nomme Marie Ivanovna Alimova, dit-elle simplement.

— Vous possédez le village de Rodiakovo, s'écria aussitôt Smolokourov.

— Oui.

— Alors vous êtes la fille de notre ancien seigneur. Avant qu'il se fût racheté, mon père était le serf du vôtre. Quelle heureuse rencontre! — Ma famille aimait les Alimov, et s'en disait fort satisfaite. Vos paysans vivent dans l'abondance!

Joyeux et flatté de voir chez lui la fille de son ancien maître, Smolokourov l'obligea à accepter le pain et le sel de l'hospitalité.

— Comme vous ressemblez à votre père! répétait-il à Mlle Alimova.

— Je me souviens peu de mon père, et point du tout de ma mère, répondit-elle. A huit ans, j'étais orpheline. C'est mon oncle Loupovitzki qui m'a élevée.

— Et avec votre fortune vous ne vous êtes point mariée?

Mlle Alimova sourit.

— Il faut bien qu'il y ait des vieilles filles sur la terre; d'ailleurs je ne me suis jamais repentie de ne m'être point mariée.

— Vous n'allez plus à Rodiakovo?

— Je n'ai rien à y faire; mes paysans ont si peu pour vivre, que je ne leur réclame presque rien, et la petite redevance qu'ils me paient, quand ils le peuvent, est en argent.

Quoiqu'on fut un jour gras, Mlle Alimova ne mangea que du poisson et des légumes et elle ne but que de l'eau.

— Avez-vous fait un vœu? lui demanda Smolokourov.

— Non; mais depuis l'enfance j'ai de la répugnance pour la viande et les liqueurs fermentées.

Mlle Alimova plut à la triste Dounia. Sa voix douce, modulée, cordiale, son sourire, sa distinction sans hauteur et surtout le regard pénétrant de ses yeux bleus, dont l'éclat était véritablement merveilleux, exerçaient une sorte de fascination sur la pauvre fille. Mlle Alimova s'en aperçut, témoigna de la bienveillance à Dounia, et l'attira dans l'appartement qu'elle occupait près de celui de Smolokourov. L'austérité de Mlle Alimova lui gagna la confiance de Daria. Marc était enivré de l'amitié que la fille de son ancien seigneur témoignait à la sienne. Ni l'un ni l'autre ne savaient, comme le gros marchand du bateau à vapeur, les bruits qui couraient sur la *farmaçonne*.

Le mode de vivre de Dounia, son dégoût des plaisirs et des joies de la jeunesse lui valurent les éloges de sa nouvelle amie, et pour ses lectures elle eut en Mlle Alimova un guide et un maître.

— Beaucoup de livres nous font perdre la pureté du cœur, disait la vieille fille à la jeune, d'autres nous sont singulièrement utiles. Avez-vous lu la traduction russe des œuvres de Bœhm, de Mme Guyon, de Schelling?

Dounia avoua, non sans quelque humiliation qu'elle n'avait jamais entendu parler de ces auteurs.

— Ils vous auraient ouvert de nouveaux horizons.

— Mon père m'achètera les ouvrages que vous m'indiquerez.

— Ces ouvrages sont devenus fort rares, on ne les rencontre que d'occasion. D'abord ils vous sembleront ennuyeux, incompréhensibles; puis, à force de les relire, vous y trouverez la lumière et vous n'en voudrez point d'autres. Ils nourriront non seulement votre esprit, mais votre âme.

Mlle Alimova avait découvert que sa jeune amie venait de traverser quelque épreuve du cœur et elle ajouta avec autorité :

— Gardez-vous des comédies ou des romans. Ils excitent en nous la passion qui nous sépare de Dieu et des anges.

— Qu'est-ce que cette passion?

— Les hommes lui donnent un nom saint, ils la nomment l'amour.

— L'amour, répéta très bas Dounia.

— Ne vous permettez jamais de penser à l'amour terrestre et passionné. Il ne nous apporte que tristesse et malheur. Quand l'homme le sent s'éveiller en lui, il se croit heureux, mais c'est un leurre du père de tout mensonge, l'illusion se dissipe, et au lieu du bonheur, on trouve le désespoir. Même dans le cercueil, point de repos pour ce cœur brisé que rongent les flammes éternelles! Il est un autre amour, un amour saint, mystérieux, sans passion, auquel doivent aspirer les âmes pures; un amour qui dès la terre fait connaître les joies célestes. Les paroles ne sauraient l'exprimer. Heureux qui l'éprouve!

— Pour qui l'éprouve-t-on, demanda Dounia?

— On l'éprouve pour Dieu, pour tout ce qui est en lui, pour notre époux spirituel.

Les paroles de Mlle Alimova agitaient en Dounia un tourbillon de pensées et de sentiments. Oui, se disait-elle, je sais... la joie, puis le désespoir. D'amour terrestre, je n'en veux ressentir ni pour *lui* ni pour aucun autre, mais l'amour céleste, l'époux spirituel, qu'est-ce que cela?

Après une nuit d'insomnie, de recherches sans fruits et de

trouble indicible, Dounia se décida à interroger Mlle Alimova.

— Vous ne pouvez point encore pénétrer ces secrets, lui dit la vieille fille. Auparavant il faut que vous mourriez et que vous ressuscitiez.

— C'est donc au ciel?

— Non, c'est ici-bas. Mais toutes les explications que je vous donnerais seraient impuissantes à vous faire comprendre un tel mystère.

Toute en larmes, Dounia baisait les mains de son amie et la suppliait de parler.

— Dans les *mystères secrets* il faut s'avancer degré par degré sans quoi les mots qu'on entend sont vides de sens. Mourir à ses désirs, rester sans passion, renoncer à la richesse, à l'orgueil, à la gloire, à l'honneur même, n'avoir plus de volonté, de mémoire ou de raison, tout cela, qui est si clair pour moi, est pour vous inconcevable.

Haletante, les yeux étincelants, hors d'elle, Dounia répétait :

— Et puis?

— Et puis, quand la raison et la mémoire s'effacent, la respiration s'arrête et nous mourons. Mais la mort ne nous tue pas; elle ne tue que le péché en nous. Intérieurement nous entendons la voix de Dieu qui nous appelle et nous ressuscite pour la liberté entière et complète des justes, qui vivent ensuite affranchis de toute loi et de tout pouvoir.

Dounia, épuisée par la souffrance, était depuis le commencement de la conversation en proie à une excitation fébrile; elle tomba sans connaissance dans les bras de Mlle Alimova. Celle-ci porta la jeune fille sur son lit en chantant à voix basse un cantique mélodieux.

Dounia n'était point encore remise de l'émotion où l'avait jetée cet entretien, quand Mlle Alimova vint lui faire ses adieux. Elle avait terminé ses affaires à Makariev, et d'autres l'appelaient à Fatianka, bien qu'elle venait d'acheter non loin de la maison de Smolokourov. On était voisins et l'on se reverrait.

Au reste, la foire de Makariev touchait à sa fin. Chaque jour partaient de nouvelles télégas, chaque jour de nouveaux marchands allaient prier dans la cathédrale, devant l'icone de saint Macaire toute étincelante de pierreries, en demandant au patron du marché de protéger leur retour. Smolokourov avait vendu sa cargaison au gré de ses désirs, il lui restait quelques achats à terminer et il traversait les longues allées du bazar afin de trouver des icones pour plusieurs chaumières qu'il venait de faire construire. La boutique vers laquelle il se dirigeait était celle d'un marchand d'anti-

quités nommé Tchouvalov. Chemin faisant Smolokourov songeait peut-être à la destinée singulière de cet homme. Le pratique marchand de poisson comprenait peu la soif ardente de la vérité qui, à quinze ans, portait Tchouvalov à fuir sa riche maison paternelle pour errer de secte en secte, se faire baptiser six fois, se baptiser lui-même une fois avec l'eau du ciel, puis une autre fois avec les larmes de ses yeux et prêcher successivement, non sans éloquence, dix *credos* des plus opposés. Éclairé par son amour paternel, Marc devait mieux concevoir que les affections de la famille eussent révélé à Tchouvalov qu'on cherche Dieu par le cœur et non par l'esprit. En tous cas, Smolokourov admirait les connaissances variées de l'antiquaire, l'habileté avec laquelle il avait profité du caprice des Russes pour le clinquant français aimé de Pierre-le-Grand, afin d'acheter à bas prix la vieille argenterie, les livres les bijoux anciens et mêmes les icones de famille des grands seigneurs. Smolokourov entra dans la boutique encombrée d'acheteurs, et commanda ses images. Les unes devaient préserver ses chaumières de l'incendie, les autres ses ouvriers de l'ivrognerie, d'autres encore les empêcheraient de voler leur maître. Il les *troqua*[1] pour le moins d'argent possible. En sortant il aperçut à la porte une large corbeille remplie de livres de toute époque et de toute nature. Après avoir dûment marchandé il rapporta ce cadeau à Dounia, qui préférait les livres aux pierreries des joalliers.

D'une main avide elle feuilleta tous les volumes. Romans et comédies furent jetés au feu avec une sorte de colère contre les auteurs qui osent parler d'amour. Les récits de voyages, les écrits historiques, eurent un sort meilleur. De temps en temps, à sa grande joie, la jeune fille trouvait un nom qu'elle avait entendu prononcer avec éloges par M[lle] Alimova. Bientôt elle emportait avec elle, comme un avare son trésor, les traductions des principaux ouvrages de M[me] Guyon, de Schelling, de Saint-Martin, et divers numéros d'un journal mystique rédigé par les *khlystes* et les *molokanes*[2], *le Messager de Sion*. Rendue à la solitude du toit paternel, Dounia passa les jours et les nuits dans la lecture de ces

[1] Les *vieux-croyants* n'emploient pas les mots acheter et vendre quand il s'agit d'objets de piété.

[2] Les khlystes ou flagellants et les molokanes ou buveurs de lait, rappellent certains hérétiques des premiers temps chrétiens et en particuliers les gnostiques de Lyon éloquemment combattus par saint Irénée. Leurs erreurs, maintes fois condamnées par l'Église, se retrouvent en partie dans les soixante-huit propositions de Molinos dont le pape Innocent XI fit justice. En Russie ces sectes apparurent vers le commencement du dix-septième siècle. Pour elles, la période de révélation dure encore, et, grâce à des incarnations successives, le Christ demeure toujours sur la terre. Quoique les khlystes s'inti-

livres étranges qui exerçent en Russie, même sur le peuple, un inexplicable empire. Ce qu'elle ne comprenait pas d'abord elle y revenait et y réfléchissait. Pour ce qui restait incompréhensible elle attendait la lumière. Silencieuse, renfermée en elle-même, indifférente à la tendresse de son père, à la sollicitude de sa tante, elle vivait par l'imagination. Lui avait-on jeté un sort, comme le prétendait Daria; ses livres lui troublaient-ils le cerveau, ainsi que le craignait Smolokourov : comment le savoir? Ni l'un ni l'autre ils n'avaient sur elle d'influence. A tous deux son cœur était fermé.

L'inquiétude dévorait Smolokourov, quand un soir Mlle Alimova parut à Rodiakovo. Elle quittait sa nouvelle terre de Fatianka pour se rendre dans le gouvernement de Riazan, à Loupovitz, chez les cousins avec lesquels elle avait passé son enfance. Se souvenant de l'invitation que Marc lui avait faite à Makariev, plusieurs mois auparavant, elle se détournait de son chemin afin de voir Dounia. La venue de Mlle Alimova enivra Smolokourov d'orgueil, mais bientôt un sentiment meilleur lui fit attacher du prix au séjour de la demoiselle sous son toit. Dounia semblait ressusciter! Aussi quand Mlle Alimova parla de départ, le pauvre père multiplia pour la garder les supplications et les flatteries. Devant elle, il n'était plus qu'un serf reconnaissant de la présence de sa maîtresse et non un marchand de la première corporation.

— Restez, disait Dounia à voix basse, si vous me quittez je mourrai.

Seule Daria se montra froide; une sorte d'antipathie instinctive l'éloignait maintenant de l'amie de sa nièce. Mlle Alimova se fit beaucoup prier, enfin elle céda, à la condition que, lorsqu'elle retournerait à Fatianka, Dounia l'y accompagnerait. La demoiselle se déclarait fort contente de la terre qu'elle venait d'acquérir. Près d'une source profonde, dont les flots, glacés sous l'ardent soleil de l'été, fumaient comme une vapeur sous les neiges de l'hiver, Mlle Alimova se faisait construire une maison. Elle décrivait à Smolokourov les fleurs que Dounia cueillerait avec elle dans sa riante vallée; les champignons et les baies qu'elles iraient chercher sous les bois; mais ce qu'elle ne disait pas, c'est que de singuliers bruits couraient sur ce lieu où l'on voyait des gens vêtus de blanc se réunir la nuit pour danser sur l'herbe, en chantant et en adorant un nouveau Christ. Le peuple avait prononcé le nom de *farmaçons*. Ce qu'étaient les *farmaçons*, il ne le savait point au juste. Les vieillards racontaient qu'au temps de Catherine II la police avait emmené nombre de gens portant ce nom,

tulent *hommes de Dieu* et qu'ils restent ostensiblement attachés à l'Église orthodoxe russe, ils n'ont ni la foi ni les mœurs chrétiennes.

tout comme quelques années auparavant elle emmenait les blanches apparitions qui hantaient la source de Fatianka. Était-ce pour se défendre contre ces visiteurs mystérieux que Mlle Alimova mettait de si gros verrous aux portes de sa demeure, et tant de palissades autour de son jardin? Les serfs qu'elle faisait venir d'une autre de ses terres auraient-ils pour mission de la garder? Ce n'était point de pareilles choses qu'elle parlait à Dounia.

Dès leur premier entretien, la jeune fille se jeta aux pieds de Mlle Alimova en s'écriant :

— Ame sainte! je vous remercie, j'ai trouvé la lumière; et elle racontait ses lectures, demandait des commentaires sur les points obscurs et s'entendait surtout répéter que pour concevoir les choses mystiques, il faut une gradation, une initiation. Par tous les moyens en son pouvoir, la vieille demoiselle surexcitait cette jeune et ardente imagination. Quant aux pratiques extérieures, elle n'en défendait et n'en imposait aucune.

— Les rites ne sont pas nuisibles, disait-elle, ils sont inutiles.

Bientôt Daria remarquait, avec un désespoir mêlé de terreur, que sa nièce se couchait parfois sans avoir prié devant les saintes images et qu'elle buvait du lait les jours où l'Église le défend. Vers quelle hérésie la demoiselle entraînait-elle Dounia? Qu'étaient ces *hommes de Dieu* dont elle parlait quelquefois? Pourquoi éloignait-elle la jeune fille du mariage? Désirait-elle la faire entrer dans un monastère nikonien? Et Daria cherchait à surprendre le secret des longues conversations que les deux amies avaient ensemble.

— Qu'est-ce que les *paroles vivantes?* demandait Dounia à Mlle Alimova.

— Ce sont des hommes qui ont atteint la suprême perfection. Quand ils parlent, animés du souffle de l'Esprit-Saint, c'est Dieu qui parle par leur bouche. Rien ne leur est caché, ils lisent dans les cœurs et prophétisent.

— Et le *mariage spirituel?* disait Dounia avec une sorte d'exaltation.

— Le *mariage spirituel* est l'union d'un homme parfait avec une femme parfaite. Le choix n'y a point de part, ce sont les prophètes et les prophétesses qui désignent les époux. Le mariage tel que l'entend le monde finit par la mort; celui-là dure jusqu'à la consommation des siècles.

— L'époux spirituel peut-il avoir plusieurs femmes?

— Certes, mais, pour comprendre ces choses, il faut que tu sois initiée au *mystère secret*. Le corps a été créé par l'*ennemi*[1], l'âme

[1] Les khlystes désignent ainsi le diable dont ils ne prononcent jamais le nom.

par Dieu. En se mariant selon le monde on sert l'enfer, en se mariant spirituellement on sert Dieu. Dompte ton corps par le jeûne et les souffrances afin de le briser et d'en affranchir ton âme, alors elle comprendra le *mystère secret*, alors tu seras libre et heureuse sur la terre comme les anges le sont au ciel.

— Que je voudrais voir ces *paroles vivantes!* s'écriait Dounia d'un accent passionné.

— Es-tu résolue à *marcher dans la voie?*

— Oui.

— Eh bien, si ton père te permet de m'accompagner à Loupovitz ton désir sera exaucé.

Daria entendait et comprenait trop mal les discours de la demoiselle pour pouvoir éclairer Smolokourov et lui faire partager ses inquiétudes. En dépit de ses prières, Dounia partit pour Loupovitz. Les affaires de Smolokourov l'appelaient à Makariev et le retiendraient plus d'un mois hors de chez lui. Avant cette époque, Mlle Alimova s'y engageait, Dounia serait de retour.

En amont du Don, majestueux et calme, dans la solitude de la steppe, loin de toute ville, de tout chemin, et séparé par un profond ravin, du village de Loupovitz, s'élève le château de ce nom. Construit en pierre de taille, flanqué de deux ailes qui s'avançent de chaque côté de la façade, l'édifice se détache sur un bouquet de vieux tilleuls et de chênes séculaires et sort d'une véritable forteresse de palissades autour desquelles se pressent des spirées, des chèvres-feuilles et d'autres arbustes que l'été couvre de fleurs. Un chenil à demi ruiné, ou jadis criaient sept cents chiens de chasse, un haras désert, un théâtre sans toit, une fabrique silencieuse, eussent donné à ce lieu l'aspect le plus désolé si des granges, des hangars, des bâtiments en parfait état, n'avaient point montré, à côté de ces mornes vestiges du passé, l'activité de la vie présente. Mlle Alimova ne raconta point à sa compagne l'histoire de son oncle Loupovitzki, le maître du haras et du chenil, l'hôte assidu du théâtre. C'était un des seigneurs les plus riches de la contrée; il avait été général de la garde et n'était rentré dans ses foyers qu'après la campagne de France. Son affiliation aux francs-maçons ne lui avait jamais fait de tort. N'était-ce pas alors fort à la mode, à Pétersbourg, d'appartenir à une loge? Aussi ses voisins, ses amis, accoururent-ils en foule à Loupovitz. Toute la vie était consacrée aux plaisirs et on se les permettait tous. Mais voilà qu'un jour, au retour de la ville, le mode de vivre change comme sous la baguette d'une fée. Plus de chants, plus de danses, plus de chasses, plus de soupers. Au lieu des anciens hôtes, des moines, des religieuses, des gens de condition mêlée, parfois même des serfs. Sur la table un

maigre repas de jeûne et l'eau claire du ruisseau. Cela semblait innocent, et pourtant une nuit la police descendit au château, emmena le général et l'enferma dans un monastère orthodoxe où il mourut. Pourquoi? se demandait-on. La police ne le dit point aux curieux, mais il sembla prouvé que le général appartenait à une association khlyste, nommée l'*Union spirituelle*, dont les assemblées se tenaient à Pétersbourg chez une madame Tatarinov, personne connue dans la société [1].

Mlle Alimova et ses deux cousins avaient été élevés par des gouvernantes et des professeurs étrangers qui remplissaient toute une aile du château. L'instruction religieuse leur était donnée par un diacre de la paroisse. Quand il arrivait ivre, peu importait.

Nicolas et André Loupovitzki professèrent un goût vif pour l'agriculture, ils furent fort zélés aux offices de l'Église orthodoxe et restèrent paisibles possesseurs de l'héritage paternel. L'aîné n'était point marié; le cadet avait épousé une adepte de Mme Tatarinov. Leur fille unique, nommée Barbe, passait, dans le pays, pour un enfant d'adoption. Peut-être fallait-il voir là une malveillance des seigneurs du voisinage, mécontents des Loupovitzki, qui rendaient peu de visites, n'acceptaient point d'invitations et recevaient au plus trois ou quatre fois l'an la noblesse du pays. Présentée par Mlle Alimova comme *marchant dans la voie*, Dounia fut accueillie avec tendresse. Barbe l'installa dans sa propre chambre et ne la quitta plus.

La fille du marchand de poisson lançait des regards pleins d'une naïve admiration dans les vastes salles du château soutenues par des colonnes de marbre et décorées de belles tapisseries des Gobelins. Là des vases de Chine, des meubles curieux, de somptueuses étoffes rappelaient la jeunesse du général. Barbe, qui eût été jolie, sans la mortelle pâleur de son visage, considérait Dounia comme on considère un enfant épris de son jouet.

— Vanités! frivolités! dit-elle enfin. C'est bon pour des païens!

— Des païens! Quels païens? demanda Dounia.

— Les païens, mais la terre en est pleine. C'est tout ce que vous avez connu jusqu'ici, ma tante seule exceptée. Quel âge avez-vous?

— Dix-neuf ans.

— A votre âge j'étais déjà dans la voie des justes.

Cependant Mlle Alimova entretenait ses parents de l'enfant qu'elle avait amenée dans leur maison.

[1] Sur ces réunions et les khlystes en général, voyez les intéressants articles de M. A. Leroy-Beaulieu. (*Revue des Deux-Mondes,* 1er mai et 1er juin 1875).

— Elle est prête pour l'initiation. Voilà huit mois qu'elle lit des livres mystiques et qu'elle réfléchit. Sa nature est nerveuse, contemplative, enthousiaste. Une petite aventure de cœur que je devine, sans lui en avoir parlé, lui ôte tout désir de se marier. C'est un vase d'élection. La première fois que je lui ai fait entrevoir nos mystères, elle a tressailli comme une colombe et elle est tombée sans connaissance dans mes bras.

— Qu'est son père? demanda Nicolas Loupovitzki.

— Un païen de *vieux-croyant* qui n'a d'autre Dieu que l'argent.

— Alors, après avoir reçu le *secret*, elle rentrera dans Gomorrhe. L'y gardera-t-elle? Si elle tombe, quelle désolation pour les chœurs des anges!

— Elle est ma voisine, je la maintiendrai dans le droit chemin.

— Et tu la marqueras du terrible sceau?

— Je réponds d'elle comme de moi-même.

— Tu n'oublies pas que les marqués infidèles sont éternellement exclus du paradis?

— Voudrais-je donc mettre ma propre âme en péril? dit Mlle Alimova. Peu à peu elle s'exaltait. Les mains serrées sur sa poitrine, qu'elle pressait de toutes ses forces, elle entonna d'une voix rauque, sauvage même, un chant rhythmé où elle prophétisait les hautes destinées de Dounia. Agité d'étranges convulsions son corps tremblait et frissonnait. Enfin elle s'évanouit. Pieusement les Loupovitzki admiraient en elle les « mouvements de l'esprit ». La *trompette de la parole vivante* s'était fait entendre, on admettrait Dounia à la prochaine *nef* [1]; grâce aux persécutions des juifs et des pharisiens [2], ces réunions étaient, hélas! moins nombreuses qu'autrefois.

Plus claires, plus simples que celles de Mlle Alimova, les explications de Barbe sur les mystères charmaient Dounia. Assises au milieu du jardin en fleur ou sous les palmiers qui étaient l'unique et splendide ornement des vastes serres de Loupovitz, les pauvres filles passaient les jours et les soirs dans l'oisiveté chère à leur peuple. Dounia avait toujours rejeté sur Daria les soins du ménage; elle travaillait fort peu. Seul son amour pour Pierre avait pu lui faire accepter l'idée de prendre à sa charge les fatigues et les soins du foyer conjugal. Elle vivait par l'imagination, par les curiosités de l'esprit. Dans l'isolement de sa jeunesse elle avait réfléchi sur tout. La religion de sa tante, elle le comprenait, consistait en de vains rites dont le sens, s'il en avait un, leur échappait à toutes deux.

[1] Nom que les khlystes donnent à leurs réunions.
[2] C'est ainsi que les khlystes désignent les orthodoxes russes.

L'avarice, la dureté de son père, lui causaient de poignantes et secrètes douleurs. Avant de rencontrer Pierre, elle ne croyait pas au bonheur, et maintenant, son rêve envolé, elle ne croyait plus à la vérité. Et voilà que tout à coup cette vérité, qu'elle supposait absente de la terre, les *hommes de Dieu* s'en disaient les uniques dépositaires, ils promettaient de la lui révéler, et de lui faire connaître la joie.

— Que je voudrais voir des *paroles vivantes!* répétait Dounia à Barbe, comme jadis à Mlle Alimova. Je donnerais ma vie pour les entendre.

— N'as-tu pas deviné que ma tante en est une! Depuis longtemps elle est morte et ressuscitée. C'est une prophétesse; par ses lèvres le Saint-Esprit manifeste ses volontés. Mon oncle Nicolas, le *Pilote* de la *nef* est encore plus inspiré que ma tante. Tous ses actes sont saints. Ce qui pourrait paraître immoral ou coupable en lui est l'effet d'une vertu au-dessus de la compréhension humaine. Et Barbe appuyait ses assertions de paroles du Nouveau Testament et des Pères, singulièrement dénaturées.

— Quoique tu sois encore une païenne, ajoutait la jeune khlyste, on te permettra sans doute, quand la prochaine *nef* se réunira, d'entrer et d'écouter. Peut-être la *parole* sera-t-elle en toi? Peut-être, au contraire, te semblerons-nous coupables.

— Coupables! s'écria Dounia; est-ce que je ne désire pas de toute mon âme être initiée au *mystère secret*.

— N'aie pas tant de confiance en toi. Les *hommes de Dieu* paraissent des fous aux païens, qui les traitent de trompeurs, de blasphémateurs, d'épileptiques et de possédés. Que diras-tu lorsque tu nous verras battre des mains et danser en chantant des paroles que tu n'entendras point?

— Mais pourquoi faites-vous cela?

— C'est commandé dans les psaumes, ne t'en souviens-tu pas? Vous autres, vous ne savez que plier l'échine et vous prosterner. Nous, nous imitons David qui dansait devant l'arche. Sa femme se moquait de lui. Maintenant elle danse au fond des enfers.

Dounia écoutait d'une oreille respectueuse cette fausse et sotte interprétation de l'Ecriture sainte.

— Il est possible que tu te scandalises de nos longs vêtements blancs, des palmes vertes que nous tenons à la main, continua Barbe.

— Non, Mme Guyon m'a fait connaître ces choses.

— Et aussi l'*Apocalypse*, reprit la folle commentatrice des textes sacrés. Que penseras-tu du *cantique nouveau?* Ceux-là seuls qui suivent l'Agneau peuvent le comprendre. Pour toi, il te rappellera des chants profanes, des rondes villageoises, où le refrain des

ivrognes, car l'Esprit-Saint qui chante en nous se cache aux sages de la terre. Même notre signe de croix est différent du vôtre. Nous le faisons des deux mains en mémoire des deux ailes sur lesquelles notre prière s'envole au ciel.

— Ne crains rien, répétait Dounia, je n'écouterai pas les conseils du diable.

— Ne prononce pas le nom de l'*ennemi!* s'écria Barbe avec effroi, Tu te souilles les lèvres. Que ce nom traverse ta pensée, aussitôt il te sèmera des scandales dans l'esprit et t'empêchera d'entendre *les paroles vivantes* et le *cantique nouveau*. Tu seras alors privée pour toujours des *baisers angéliques*.

— Qu'est-ce que cela?

— Le baiser de paix qu'échangent les *gens de Dieu*.

Dounia témoigna la plus vive désapprobation du *baiser angélique*.

— Vois, reprit Barbe, il a suffi du nom de l'*ennemi* sur ta bouche pour que le doute envahisse ton âme. Nous ne sommes pas, comme vous autres païens, soumis à des lois, et nous ne pouvons commettre aucune faute, puisque nous avons tué le péché en nous. Nous vivons ensemble comme des frères et des sœurs dans une sainte liberté. Le *baiser angélique* est un grand mystère qui conduit au *mariage spirituel*.

— Barbe! je t'en conjure, dis-moi ce qu'est le *mariage spirituel?*

— Tu n'as pas fait un seul pas dans la *voie*, et tu veux connaître les plus saints mystères.

— Comment célébrez-vous ces mariages?

— Pas comme ceux des païens. Il n'y a ni choix, ni demande, ni rite. Moi-même je l'ai éprouvé, mais je ne puis t'en dire davantage.

Cependant tout se préparait pour la réunion de la *nef*. Un serviteur fidèle des Loupovitzki partait en voiture afin d'inviter quelques affiliés du voisinage à la cérémonie. On ne se réunissait point à des époques fixes, et depuis six semaines il n'y avait pas eu d'assemblée. Les conviés étaient de conditions diverses. D'abord le messager de la *nouvelle de Sion* s'arrêta chez un vieux matelot en retraite, homme doux et bon, qui avait rapporté de Cronstadt l'initiation au *mystère secret*. Plus loin, ce fut chez un diacre expulsé de l'Église orthodoxe, auquel les Loupovitzki faisaient une rente. Près de là, un officier jeune encore, qui avait sacrifié sa carrière aux khlystes, cultivait ses fleurs. La *nouvelle de Sion* lui fut jetée pardessus la haie de son jardin; puis le messager entra dans la ville du district, pauvre amas de chaumières perdu au milieu d'immenses champs de céréales. Ici l'appelé était un riche maître de poste, et on regardait sa fille Catherine, la fiancée abandonnée d'un prince, comme une prophétesse. La *nouvelle* alla encore plus loin, jusqu'au

couvent orthodoxe de Khabarov. Ce n'était pas que les khlystes eussent dans ce monastère de secrets adhérents[1]; il s'agissait d'obtenir à prix d'argent que le père abbé prêtât, pour quelques jours, aux Loupovitzki, un moine fou et épileptique, nommé Sofrone, tenu pour un saint prophète non seulement par les *hommes de Dieu*, mais par les paysans d'alentour.

A Loupovitz, la châtelaine préparait à la réunion les matrones et les jeunes filles pâles qui vivaient réunies dans son hospice, bâtiment situé au milieu d'un véritable bois de merisiers, et dépourvu de malades.

L'heure tant souhaitée par Dounia sonna enfin. Une belle et douce nuit de juin couvrait la terre. Point de lune au ciel, à peine quelques rares étoiles. Un à un le village éteignit ses feux ; toutes les voix se turent, et les khlystes se réunirent dans une vaste pièce du château, qui d'ordinaire était hermétiquement close.

« Le Christ est ressuscité ! » disait à son tour chaque affilié et on lui rendait son salut. Quand personne ne manqua plus à l'appel, Nicolas Loupovitzki ouvrit solennellement la *chambre de Sion* où se tenait la *nef* et y pénétra suivi de son intendant. Quelques instants après, les *hommes de Dieu* entraient à la file dans cette vaste salle, éclairée par d'innombrables bougies. A droite étaient les icones devant lesquelles brûlaient douze lampes de couleur. Au plafond, dû à l'habile pinceau du khlyste Bogovikovski, les chœurs des anges adoraient l'Esprit-Saint sous la forme d'une colombe. Les murs étaient décorés par le même artiste qui y avait représenté des symboles chers aux khlystes, tels que le *Crucifiement de la chair*, *la Descente du Saint-Esprit* et *la Réjouissance*. Sur un panneau volaient des anges, et en regard de la milice céleste on voyait une réunion de khlystes chez Mme Tatarinov, où figuraient le général Loupovitzki et sa femme. Des sièges étaient rangés tout autour du salon et sur une table recouverte de brocart d'argent on avait placé les Évangiles, splendidement reliés, et une croix d'or.

Les non-initiés devaient se tenir à la porte. Mlle Alimova ne voulut pas quitter Dounia, qu'elle avait elle-même habillée d'une robe de piqué blanc, après lui avoir ôté ses bijoux. Tandis que les *hommes de Dieu* passaient dans de petites chambres voisines, pour changer de vêtements, Mlle Alimova expliquait les peintures murales à sa disciple. Un moine mis en croix avec un cadenas aux lèvres, figurait le crucifiement de la chair. La Descente du Saint-Esprit, sous

[1] Vers le milieu du dix-huitième siècle des moines et des religieuses convaincus d'appartenir à la secte des khlystes furent condamnés à mort et exécutés.

la forme de rayons de feu, s'opérait au milieu des apôtres vêtus de blanc. La Réjouissance représentait les danses et les concerts des anges autour du Bon-Pasteur, heureux d'avoir retrouvé sa brebis.

Sur ces entrefaites Nicolas Loupovitzki rentra dans la *chambre de Sion* avec ses compagnons et ses compagnes. Tous portaient un long et ample vêtement blanc retenu à la taille par un cordon rouge. Ils avaient des bas blancs aux pieds. Leur main droite tenait une palme verte, la gauche un mouchoir blanc qu'ils appelaient *protection;* sur l'épaule droite ils portaient une serviette de toile sans garniture, désignée sous le nom d'*étendard*.

— Le Christ est ressuscité! s'écrièrent-ils de nouveau en se signant des deux mains et en se prosternant les uns devant les autres.

— Pourquoi se prient-ils entre eux, demanda Dounia.

— Parce qu'ils sont des saints, tous égaux. Vous vous inclinez devant des images qui sont des idoles, tandis qu'en l'homme c'est l'âme faite à la ressemblance de Dieu que nous adorons.

Nicolas Loupovitzki fit une lecture pieuse : La vie du prince indien Josaphat et celle de son maître Barlaam [1]. Sauf le moine fou, qui débitait mille sottises, on écouta dans le plus profond silence. Loupovitzki rappela ensuite les deux grands préceptes des khlystes, la mortification du corps par le jeûne, par l'abstention du vin qui est le sang de l'*ennemi*, et l'apaisement, la quiétude de l'âme dans la soumission de la volonté. Il parla longtemps et sa doctrine plut à Dounia.

Vers minuit, les khlystes se mirent à chanter. D'abord la jeune fille reconnut des psaumes, des hymnes, qu'elle avait entendus à Komarov; puis vinrent les cantiques khlystes dont le nombre infini s'accroît toujours. Les affiliés regardaient fixement la colombe peinte au plafond. S'ils tombaient en syncope, c'était bon signe pour la venue de l'Esprit, et l'on s'en félicitait. La *ferveur* commença. Les hommes et les femmes dansaient vis-à-vis les uns des autres en agitant leurs palmes et leurs mouchoirs. Les yeux étincelants, le visage en feu, la poitrine haletante, ils chantaient toujours plus fort, toujours plus vite le *cantique nouveau*. Enfin chacun s'assit, les hommes d'un côté de la salle, les femmes de l'autre, et en silence on attendit. L'Esprit ne descendait pas. Il fallut le prier à genoux, l'appeler par des chants, l'*attirer* en secouant les palmes et les mouchoirs. Puis ce fut un tourbillon, une danse générale qui faisait vaciller et s'éteindre la flamme des bougies. Aux chansons, aux cris, aux sanglots se mêlaient les exclamations : « Ah!

[1] Le lecteur sait peut-être que la légende de Josaphat est l'histoire d'une des incarnations de Bouddha.

l'Esprit! le tzar Esprit! l'Esprit-Dieu! » Tous les khlystes ruisselaient de sueur.

— Voilà le vrai baptême, dit Mlle Alimova à sa disciple. Le fou se roulait à terre en proie au haut mal. La prophétesse Catherine se débattait, agitée par une violente attaque de nerfs. Mais peu à peu elle se calma et elle vint, à pas lents, vers la porte où se tenait Dounia. La jeune fille resta comme fascinée et terrifiée par les yeux démesurément ouverts et étincelants de la *parole vivante*.

— Moi, le Seigneur Dieu ton père, prophétisait Catherine, je te découvrirai le grand secret. Tu es ma *parole vivante*, Dounia, l'esprit est dans ton âme.

Ces mots adressés à une personne qui n'était point initiée, étonnèrent l'assistance. Dounia s'affaissa presque évanouie, et on la plaça sur un divan, non loin du fou qui chantait de vulgaires refrains auxquels les *hommes de Dieu* prêtèrent un sens mystique. Les frères et les sœurs échangèrent le *baiser angélique*, et tous sortirent afin de reprendre leurs vêtements.

— Eh bien? dit Mlle Alimova à Dounia.

— C'est comme un rêve étrange, mon cœur brûle et semble se mourir.

— La sainte colombe a effleuré ton cœur de son aile. Crois et prie en retenant ton souffle, car l'air que tu aspires est souillé par l'*ennemi*[1]. Quelques saints ont arrêté leur respiration au point de se tuer.

Les *hommes de Dieu* passèrent dans une pièce voisine. La lumière et l'air du matin entraient par les fenêtres ouvertes, et sur une grande table, du thé, des laitages, du poisson, des fruits frais et conservés étaient servis. Le repas fut très tranquille; la conversation roula sur des sujets pieux, puis on se sépara afin de dormir avant les travaux du jour.

Le sommeil ne vint pas calmer la triste Dounia. D'une part, elle s'avouait qu'elle avait été déçue dans ses espérances, et en même temps elle se demandait si ses doutes ne lui étaient pas inspirés par l'*ennemi*. Toutes les doctrines qui avaient nourri son enfance protestaient en elle contre les blasphèmes et les criminelles folies dont elle avait été le témoin. Les khlystes la faisaient songer aux faux prophètes que maudit l'Évangile. Puis une sorte de vision passait devant les yeux fermés de Dounia; l'eau somnolente de l'Oka l'entraînait doucement, de joyeux matelots chantaient la beauté de la nature, les joies de l'amour, et près d'elle se tenait Pierre, ce Pierre qui, pour Floenouchka, l'avait abandonnée!

[1] Les fakirs et les trembleurs s'efforcent aussi de ne point respirer pendant leurs prières.

— C'est étrange! fut tout ce que Dounia répondit aux questions de Barbe.

— Voilà un artifice de l'*ennemi* qui veut te conserver en son pouvoir, dit sévèrement la jeune khlyste. Moi aussi j'ai passé par l'horreur du doute. Vois le crochet qui soutient cette lampe, je m'y étais pendue! Grâce au ciel, mes parents ont sauvé mon âme, qui, sans eux, souffrirait maintenant des peines cruelles! Il faut qu'on t'*initie* le plus tôt possible; alors tes doutes s'évanouiront. Les païens prétendaient que les apôtres étaient ivres; depuis dix-huit cents ans on juge ainsi les *hommes de Dieu*.

Tour à tour, persuasive et menaçante, Barbe sut ranimer en Dounia l'enthousiasme et la curiosité. Lorsque la *nef* se réunit de nouveau, ce fut pour l'initiation de la jeune fille. Elle parut dans la livrée des *hommes de Dieu;* sa marraine, Mlle Alimova, la conduisait, et autour d'elle se tenaient les affiliés.

— Pourquoi es-tu ici? lui dit solennellement Loupovitzki.

Dounia, dans son trouble, oublia ce qu'elle devait répondre. Mlle Alimova lui vint en aide.

— Pour sauver mon âme, balbutia la néophyte.

— Qui sera ta caution?

— La Reine des cieux.

— Es-tu venue de ton plein gré, sans crainte, contrainte ou curiosité?

— Oui, pour mon salut.

— Il n'est point facile de connaître et de porter le *secret* caché au monde. Tu seras sous un joug fort lourd. Il te faudra renoncer à ton passé, à ta famille. L'amour, tel que l'entend le siècle, tu le chasseras même de ta pensée. Les fêtes, les joies du monde, les chants profanes n'existeront plus pour toi. Sur toutes choses tu devras briser en toi l'orgueil, péché qui a précipité les anges dans l'enfer. Tu ne te glorifieras de rien, pas même de ta vertu dont tu feras le sacrifice si l'on te l'ordonne, car tu n'auras pas de volonté propre. Ni à ton père, ni à ton confesseur, ni au tzar, ni à qui que ce soit au monde, tu ne découvriras le *mystère caché*. Tu te tairas dans la persécution, sous le knout, au milieu des flammes et à l'échafaud, sinon ton sort éternel sera celui de Judas.

Emue, tremblante, Dounia répéta une formule dont Loupovitzki lui dicta les termes.

— L'ange du Seigneur est descendu du Paradis et a enregistré ton serment, dit alors le *Pilote* de la *nef* à la nouvelle affiliée en lui remettant la palme verte et le mouchoir des *hommes de Dieu*. Quelques instants après, la timide Dounia dansait et sautait avec la troupe des khlystes. Plus tard on lui dit qu'elle avait prophétisé et

elle passa les jours et les nuits dans les larmes, remerciant et invoquant l'Esprit-Saint. Cet état d'âme dura jusqu'à la *nef* suivante. A celle-là on convoqua les affiliés qu'on nommait les *ignorants*, et qui appartenaient aux basses classes du peuple. Nourris par les Loupovitzki dans l'oisiveté, paresseux par nature, curieux d'esprit, atteints de souffrances physiques ou morales, ces hommes, ces femmes, ces jeunes filles, s'étaient volontiers unis aux khlystes, Pieux et ignorant, avide de vérité, le Russe cherche un maître auquel il demande toutes les vertus du Bon-Pasteur. S'il ne trouve pas ce prêtre idéal dans son Église, il écoute les prophètes et les prophétesses khlystes, il leur obéit et ne s'aperçoit pas qu'il a cessé d'être chrétien. D'ordinaire il reste doux et bon. Si plus tard les doutes l'assiègent, il s'efforce de les chasser de son esprit, car il croit que les *paroles vivantes* lisent clairement en lui. S'il quitte la secte, il faut qu'il parvienne à s'enfuir au loin, sans quoi on lui rend la vie tellement à charge, qu'il y échappe d'ordinaire par le suicide.

Dans la *grande réunion* des *hommes de Dieu* ce ne fut pas Loupovitzki qui prit la parole. Il pria l'un des assistants de raconter l'histoire de Daniel Philippovitch et celle d'Ivan Souslov.

Mlle Alimova se pencha aussitôt vers Dounia et l'avertit de n'attacher aucune importance à ces contes bons pour les illettrés. Plus tard elle lui expliquerait leur sens mystique et caché. L'orateur racontait que le Père éternel était apparu, dans un nuage, sur le mont Gorodine et avait pris la forme humaine sous le nom de Daniel Philippovitch; ses commandements à ses adorateurs, qui le nommaient Sabaoth [1], étaient moraux et bons; il ordonnait aux hommes de les écrire dans leurs cœurs et il faisait jeter tous les livres au feu. Avant de quitter la terre, il reconnut pour son fils, Ivan Souslov, jeune homme enfanté par une femme de cent ans. Philippovitch et Souslov présidaient aux *ferveurs* qui, chez eux, avaient lieu chaque nuit.

D'un œil étonné, Dounia voyait l'auditoire du conteur manifester un vif enthousiasme. Dès le début de la *ferveur* commencèrent les cris et les attaques des épileptiques. Les sauts et les danses n'avaient plus de frein; seule, la parole de Loupovitzki put ramener le silence. Le prodige dont les avait entretenu Grégoriouchka [2], dit-il aux affiliés, venait de se renouveler. Peu auparavant, et cette

[1] Il est sans doute inutile de rappeler au lecteur que le mot ΣΑΒΑΩΘ était une des amulettes orientales.

[2] Les khlystes se désignent entre eux non seulement par le diminutif de leur nom de baptême, mais par le plus tendre de ces diminutifs, si nombreux en russe.

fois sur le mont Ararat, Sabaoth était apparu aux hommes. Il portait le nom de *vieillard de Jérusalem*, et il s'était nommé un successeur, Maxime Komar. « Mon neveu, Georges Denisov, va arriver de ces lieux sacrés, ajoutait le *pilote*; il a séjourné chez Komar et il vous apportera ses messages. »

Immobile, Dounia écoutait. L'avait-on trompée? Quelles étaient ces merveilles que personne ne lui avaient révélées? Malgré la *ferveur*, elle n'entra point comme les autres fois dans une sorte d'extase. Ce fut en vain que les *gens de Dieu* supplièrent « la prophétesse » de parler. Leurs cris, leurs larmes, leurs sanglots, ne purent l'attendrir; elle n'éprouvait qu'un désir, celui de fuir à Makariev, près de son père, que jusqu'alors elle avait oublié. Que n'était-elle sur les rives de l'Oka dont les échos gardaient encore le souvenir de la voix de Pierre. Des clameurs insensées entouraient la pauvre enfant. L'Esprit est descendu! criait Barbe, l'écume à la bouche. Evohé! Evohé! l'Esprit! vociféraient les sauteurs. Enfin tout s'apaisa et Dounia courut s'enfermer dans sa chambre; depuis qu'elle était initiée elle ne demeurait plus avec Barbe.

— Que s'est-il passé en toi? dit plus tard celle-ci à la malheureuse Dounia, j'ai remarqué ton trouble; tu peux tout m'avouer, car, à la réunion prochaine, moi ou une autre, nous révèlerons les secrets de ton âme.

Les yeux de Barbe, qui d'ordinaire semblaient si doux, avaient un regard pénétrant, fascinateur comme celui des bêtes de proie.

— Qu'est-ce que ces incarnations dont vous ne m'aviez jamais parlé? dit fiévreusement Dounia. On m'a fait renoncer à tout, et les secrets je les ignore. On me trompe.

— Ne blasphème pas, s'écria Barbe, c'est le plus grand des péchés. Et elle expliqua que le vulgaire avait besoin de paraboles et de fables inutiles aux esprits nourris de la lecture des mystiques.

« Si ce n'est pas moi qu'on trompe, alors on trompe les paysans et les petites gens, pensait Dounia, et la vérité n'est point avec les fourbes. » Cette pensée elle la méditait dans une partie reculée du jardin évitant, au mieux de son pouvoir, la rencontre des Loupovitzki. Pour la première fois, elle ressentait les atteintes du mal du pays; et quelles atteintes! Son cœur se mourait d'isolement et de tristesse. Comment m'enfuir? se demandait-elle. Mais de nouveau Barbe était à ses côtés, la tenant par la main, et elle l'entraîna vers l'hospice où les *ignorants* célébraient leurs mystères. Là, Grégoriouchka faisait entendre une sorte de chant rhythmé. C'était l'histoire de la flagellation, de la torture, du supplice par les flammes et du crucifiement d'Ivan Souslov à Moscou; puis sa résurrection, sa seconde mort et sa seconde sortie du tombeau. Grégoriouchka

parlait asusi de deux autres Christs, Loupkine et André le fou. Pendant cette mélopée, des hommes, des femmes, sautaient et dansaient en se frappant avec des verges ou en se brûlant à la flamme des cierges. Barbe s'aperçut de l'horreur que ce spectacle inspirait à sa compagne et elle l'emmena.

« Et voilà la vraie foi! voilà ses rites! » pensait l'infortunée Dounia.

Les Loupovitzki n'avaient point été sans remarquer l'expression du visage de Dounia pendant la *grande réunion*. Mlle Alimova s'accusait de n'avoir point averti la jeune fille des fables dont on amusait les *ignorants*. Nicolas Loupovitzki se reprochait d'avoir laissé parler Grégoriouchka, et Barbe était inconsolable de la maladresse qu'elle avait commise en conduisant Dounia à l'hospice. Il paraissait dur de perdre cette belle prophétesse et le million de roubles qui lui appartiendrait un jour. André Loupovitzki, instruit par l'exemple de son père, craignait la police et exhortait à la prudence. Il fut convenu qu'on traiterait Dounia avec douceur. Le neveu qu'attendaient les Loupovitzki, Georges Denisov, était un des plus grands prophètes de la secte, peut-être aurait-il sur la jeune héritière une heureuse influence, et comme les fêtes de l'Assomption allaient, pour un temps, changer le mode de vivre au château, on aurait le loisir de réfléchir, de se concerter.

L'Assomption était, en effet, un des moments que les Loupovitzki choisissaient pour faire parade de zèle religieux et d'hospitalité. Après avoir dûment jeûné et s'être confessés dans un couvent du voisinage, les châtelains et leurs serviteurs assistèrent aux offices orthodoxes et firent la communion. Puis le pope, suivi de ses diacres et de ses servants, bénit toutes les chambres habitées de la maison, sauf celle de la *vieille-croyante* Dounia.

Les moissonneuses apportèrent alors la dernière gerbe. André Loupovitzki tenait à honneur de suivre les anciennes traditions et, selon la coutume, ses paysans le trouvèrent, tête nue, à la porte de sa demeure; à la main, il tenait une miche de pain frais.

— Deux de tes champs sont moissonnés, le troisième est semé, nous te saluons, maître, dirent les ouvrières.

André Loupovitzki s'inclina profondément.

— Jeunes moissonneuses, faucilles d'or, mangez et rompez le pain nouveau, répondit-il en leur offrant la miche.

Sous le feuillage jaunissant des arbres du jardin, de nombreuses tables étaient dressées et servies. Le pope les bénit, et le repas commença, égayé par de joyeuses chansons.

Dans l'austère château il semblait que les beaux jours du général Loupovitzki fussent revenus. Tous les serviteurs avaient revêtu de riches livrées, d'élégantes toilettes remplaçaient les vêtements noirs

de Mme Loupovitzki, de Barbe et de Mlle Alimova. Au dîner on servit les mets les plus recherchés, les vins les plus rares. Les khlystes mangèrent avec les païens et comme eux; cette *nécessité* étant prévue par leurs lois, ils s'y soumettaient sans scrupule.

Dans une partie solitaire du jardin, Dounia et le pope s'étaient rencontrés. A la vue de la malheureuse enfant, le vieillard ne put faire taire sa pitié. Mais l'expression en fut timide. Il suffisait d'une parole imprudente, rapportée aux seigneurs du château, pour lui enlever ses riches prébendes, et la misère ne serait pas son plus rude châtiment s'il convenait aux Loupovitzki de l'accuser en haut lieu. Il se contenta donc de plaindre Dounia de sa séparation d'avec son père, un jour où les familles aiment à se réunir.

Elle ne cacha point sa nostalgie, mais, étant à 400 verstes de Rodiakovo, elle ne pouvait y retourner seule, et Mlle Alimova différait son départ, afin d'attendre à Loupovitz un parent de sa cousine.

— Ah! je sais : Denisov!

Et le pope ne put étouffer un soupir.

— Puisque vous n'êtes pas venue ce matin à l'église, vous appartenez sans doute à la *vieille-foi?* demanda-t-il à Dounia, après un instant de silence.

— Nous appartenons à la congrégation du Sauveur, répondit-elle; on nous baptise et on nous marie à l'Église russe et nos enterrements se passent selon nos propres rites.

Le pope entretint Dounia de sujets religieux. Sans questions indiscrètes, sans allusions trop directes, il lui laissait entendre qu'il n'ignorait aucun des mystères du château, et il lui prêcha les grandes vérités de la foi chrétienne, qu'elle oubliait avec les faux prophètes, dont saint Matthieu prédit la venue.

— Je ne puis vous laisser tomber dans un précipice sans vous tendre une main secourable, ajouta-t-il. A quelque religion que vous apparteniez, votre âme a été créée par Dieu. Oubliez que l'homme qui vous parle est un nikonien et suivez le sage conseil d'un vieillard. Sur toutes choses, gardez-vous de Denisov. Chacun de ses séjours à Loupovitz fait verser des larmes, dont beaucoup coulent encore et ne se sècheront jamais.

Mlle Alimova parut au bout du jardin.

— Ne parlez point de notre conversation, dit vivement le pope. Il y a trente ans que je suis ici; un mot de vous me perdrait moi et ma famille.

Dounia n'était point portée à la confiance envers un pope nikonien, dont l'intention secrète pouvait être de la convertir. Cependant elle lui demanda s'il était vrai, comme on le racontait, qu'il eût fait évader du château des khlystes repentants.

— Oui, répondit très bas le pope.

— Et moi, si je vous demandais aide et soutien, me secoureriez vous?

Le pope l'interrompit.

— Choisissez votre moment, dit-il. Venez la nuit.

Mlle Alimova se rapprochait d'eux. L'entretien prit un autre cours.

Peu de jours après, Georges Sergiévitch Denisov arrivait à Loupovitz. Il portait un nom connu partout où florissaient les khlystes et, quoiqu'il n'eût guère plus de trente ans, il était lui-même regardé comme un des grands prophètes de la secte. L'enfance de Denisov s'était passée à Loupovitz, sa jeunesse dans la marine, qu'il avait quittée pour se consacrer aux intérêts des *hommes de Dieu*. Sans la mortelle pâleur de son visage, sans son aspect maladif, Denisov eût été remarquablement beau. L'éclat de ses yeux noirs était tel, qu'on avait de la peine à soutenir son regard. Maîtres et gens se précipitèrent à sa rencontre. Chacun à son tour le couvrait de baisers et de caresses, en versant des larmes de joie. Lui, recevait ces hommages comme un autocrate qui s'y croit tous les droits.

Nicolas Loupovitzki conduisit lui-même son neveu à sa chambre et lui servit du thé de ses propres mains. Puis il réclama quelques nouvelles du mont Ararat, quelques détails sur Maxime Komar. Denisov était fort surexcité. Il se contenta de débiter les fables qu'il avait déjà fait répandre parmi les *ignorants*. Son oncle le laissa respectueusement à ses attaques de nerfs.

Plus tard Denisov, reposé des fatigues du voyage et fort calme, avouait à Loupovitzki qu'il croyait peu aux miracles attribués à à Maxime Komar, et qu'il le soupçonnait de ressusciter les vivants et non les morts; mais il déclarait que ce nouveau prophète était un grand saint. Komar prêchait l'abandon complet de la volonté, les khlystes du mont Ararat lui reconnaissaient droit de vie et de mort sur eux et obéissaient sans réplique à tous ses ordres. Ce pouvoir absolu, Komar l'avait délégué à Denisov, son représentant auprès des *hommes de Dieu* en Russie. L'une des questions sur lesquelles Loupovitzki demandait des éclaircissements à son neveu, c'était le *mariage spirituel* pratiqué par Komar, qui passait pour avoir plusieurs femmes. Le jeune ambassadeur de Komar répondit que le nouvel Israël suivait l'exemple de l'ancien. C'était grâce à leurs nombreuses épouses et même à leurs servantes que les patriarches avaient donné naissance aux douze tribus.

Un sourire irrévérencieux de Loupovitzki lui valut du prophète les plus sévères avertissements.

Denisov et Dounia se virent au premier repas que l'ambassadeur du tzar Maxime Komar daigna prendre avec sa famille. Il le présida

comme s'il eût été une divinité et ordonna le plus profond silence. Ensuite, sollicité par le *Pilote de la nef*, il raconta ses voyages. S'adressant à tous, il songeait à la seule Dounia, car il était instruit du travail qui se faisait dans l'esprit de la nouvelle affiliée. Par sa riche toilette, par ses bijoux, elle protestait maintenant contre cette affiliation même. Le désir d'entendre Denisov parler du *mariage spirituel*, désir éveillé et exalté par Mlle Alimova, la retenait encore parmi les khlystes. Il fallait se servir de cette dernière arme.

Habilement le jeune homme insista sur le côté pittoresque des pays qu'il avait parcourus. Il laissa entendre que les récits merveilleux qu'on faisait de Komar étaient des fables, et il s'attacha seulement à dépeindre l'autorité sans limites du nouveau prophète. Le plus grand des péchés, c'était de résister à Komar, ou à ceux qui, comme Denisov, étaient ses mandataires.

— Les *gens de Dieu* du mont Ararat ont-ils la coutume du *mariage spirituel?* demanda Mlle Alimova.

— Oui certes, répliqua Denisov.

— En quoi consiste ce mariage?

— Il consiste dans l'obéissance. Je ne puis m'expliquer à ce sujet, ni devant vous, ni à la *réunion*. C'est un secret.

— Soignons le million de cette héritière, dit ensuite le prophète à sa famille. A tout prix faites-la assister à la *nef* même comme spectatrice et dans ses vêtements ordinaires.

Dounia, pressée par une vive curiosité, entretenait Denisov du *mariage spirituel* quand ils se rencontraient au jardin. Grâce aux spécieux arguments du jeune prophète, la confiance de la nouvelle affiliée renaissait. En Denisov elle voyait un juste, dont toutes les paroles portaient le sceau de la vérité.

Le jour où la *nef* se rassembla, Dounia se tint comme la première fois à la porte d'entrée, et Mlle Alimova y resta près d'elle. Pendant la *ferveur*, Denisov fut la proie de violentes attaques d'épilepsie, et le sang se mêlait à l'écume qui lui couvrait les lèvres. Quand on quitta la *chambre de Sion*, Mlle Alimova dit à sa disciple :

— Georges Denisov va te révéler le secret qui dissipera tes doutes, te sanctifiera et te rendra semblable aux anges.

Elle fit entrer la jeune fille dans une vaste pièce qui servait de garde-meuble et l'y laissa.

Restée seule, Dounia s'appuya contre le cadre d'un tableau qui représentait saint Ambroise, évêque de Milan. A sa grande surprise, elle fit jouer un ressort. La toile masquait une fenêtre, ouverte sur le jardin.

« Je les quitterai, se disait la jeune fille en replaçant le tableau contre le mur. Mais le secret de cet amour qui dure au-delà de la vie je l'emporterai avec moi! » Malgré elle, Pierre était dans sa pensée et dans son cœur.

Tout à coup Denisov se montra :

— Avant que je puisse te parler, articula-t-il d'une voix mourante, il faut que nous échangions l'embrassement séraphique.

Dounia rougit. Puis la curiosité l'emporta. Pourquoi d'ailleurs refuser à Denisov ce qu'elle avait accordé à tous les *frères* lors des dernières réunions. Elle s'avança donc vers le jeune homme, afin de lui donner le baiser de paix. Denisov se pencha et la saisit dans ses bras. Dounia fit entendre un cri terrible auquel personne ne répondit. D'une main elle repoussa le faux frère, de l'autre elle pressa le ressort du tableau. Déjà elle a sauté par la fenêtre et court comme une ombre folle dans les allées du jardin. Il faut échapper à Denisov et aussi aux *hommes de Dieu* qui la sacrifieraient à leur prophète. Elle passe au travers des palissades, elle franchit le ravin; haletante, épuisée, elle arrive devant la maison du pope.

— Cachez-moi! sauvez-moi! crie-t-elle d'une voix désespérée.

Cependant Marc Smolokourov ne manquait point de préoccupations. Orochine n'était plus son seul rival dans le commerce du poisson. Une nouvelle raison sociale : Doronine et gendres, gouvernait maintenant le marché. Depuis leur mariage avec les filles du marchand de grains, Nicétas et Dmitri, appuyés du crédit de leur beau-père, bouleversaient toutes les traditions de Makariev. Ils vendaient leur cargaison à prix fixe et au comptant, et se servaient ensuite de leur argent et de leurs bateaux pour le négoce d'objets fort divers. Les transactions claires et honnêtes n'étaient point dans les habitudes de Smolokourov, qui eut de la peine à s'y plier. D'autre part son intendant lui avait amené un homme porteur d'une nouvelle singulière. Mokei, ce frère que Smolokourov avait longtemps cherché et pleuré n'était point mort. Les musulmans le retenaient captif en Asie.

— J'étais sur le même glaçon que votre frère, disait à Marc le messager de Mokei; ce glaçon, poussé par le vent sur le rivage oriental de la mer Caspienne, échoua au pays des Turcomans, qui nous vendirent au khan de Kkiva. Après de longues années d'esclavage, quelques-uns d'entre nous résolurent de tenter une évasion. Mokei ne voulut point nous accompagner, mais il me pria, si je réussissais à rentrer en Russie, de rechercher son frère. Il espère que vous le ferez racheter par l'intermédiaire d'un marchand tatare, nommé Soubkhankoulov, qui a une boutique à Makariev.

Ces paroles étaient tombées comme la foudre sur Smolokourov. Au souvenir de son étroite et tendre amitié d'enfance avec son frère, son cœur avait d'abord bondi de joie. Puis la pensée était venue qu'il faudrait dépouiller Dounia, afin de rendre à Mokei la moitié de l'héritage paternel! — Il déclara donc qu'on le trompait par des fables, fables dont il acheta et garda le secret.

Au moment même où il quittait Makariev, Smolokourov, poussé par le remords, entra chez le tatare. Soubkhankoulov portait le cordon de Sainte-Anne en récompense du rachat de nombreux captifs russes. Marc traita avec lui sans dire que Mokei était son frère de peur d'être contraint de payer davantage. Déjà il regrettait les 1000 roubles qu'il laissait entre les mains du descendant de Tamerlan; avec cet argent, il eût préféré ajouter un bijou au trousseau de sa fille.

Malgré son orgueil de voir Dounia reçue et traitée en égale par de grands seigneurs, Marc s'inquiétait parfois de la sentir loin de sa protection.

— Si on t'offensait, lui écrivait-il alors, je te vengerais, fût-ce au prix de toute ma fortune.

Arrivé chez lui, il envoya Daria à Fatianka. Mlle Alimova devait y être revenue, et il fallait qu'elle rendît Dounia tout de suite. Mais Mlle Alimova n'était point à Fatianka, dont les verrous et les palissades ne s'ouvrirent point pour Daria. Ce lieu solitaire semblait enchanté. Les informations que la tante de Dounia recueillit dans le voisinage n'était point faites pour la rassurer. En termes assez compréhensibles on lui dépeignait les *farmaçons*, on lui assurait tout bas que Mlle Alimova passait pour leur être affiliée. Ce furent ces nouvelles que Daria rapporta à Smolokourov. Il les traita de contes, et cependant il décida qu'il partirait sur l'heure pour Loupovitz. Rapidement il donna quelques ordres. Les ouvriers, soumis et plats à la fin de l'été quand ils manquent de pain, sentaient leur force à l'approche de l'hiver. Ils répondirent insolemment au maître. Smolokourov s'emporta contre eux. La colère l'étouffait, son regard se troubla, ses jambes chancelèrent et il tomba lourdement sur le sol, frappé d'une attaque d'apoplexie. Quelle situation pour Daria! Sans un parent, sans un ami, il lui fallut soigner le mourant et faire face aux exigences d'une foule de commis et d'ouvriers, tous malveillants pour le maître, dont presque tous ils avaient à se plaindre. Dans la ville, personne ne voulait venir en aide à Daria. Smolokourov, s'il guérissait, prétendrait qu'on l'avait volé pendant sa maladie. Ce serait-là, chacun le savait, son unique remerciement.

Daria se souvint alors de la compatissante Grounia et d'Ivan

Zaplatine, et tandis qu'une estafette partait pour Loupovitz, une autre se dirigeait vers Vigorovo.

Ce ne fut pas chez elle, mais à Osipovka, sous le toit de Tchapourine que Grounia reçut le message de Daria. Paracha Tchapourine et son mari Basile, l'ex-ambassadeur des monastères *vieux-croyants* fêtaient le baptême de leur premier-né. La jeune mère gardait encore le lit, Aksinia, presque mourante, ne sortait plus de sa chambre, c'était donc Grounia qui secondait son père adoptif et recevait les hôtes que l'hospitalier *richard* conviait à sa table. Le rôle de Basile dans la maison était fort insignifiant.

— Sois plus intelligent que ta mère et plus actif que ton père, avait dit Tchapourine à son petit-fils en l'embrassant pour la première fois.

Il est certain que la paresse de Basile ne le cédait en rien à la somnolence de Paracha. Chanter, discuter le détail des rites, faire la cour aux jeunes novices, voilà tout ce que savait ce Basile que les monastères *vieux-croyants* traitaient comme un grand homme. Tchapourine s'en était enfin aperçu et, faute de mieux, il faisait de son gendre le plastron de ses plaisanteries. L'ambassadeur, il faut l'avouer, se défendait aussi mal contre les quolibets de son beau-père que contre les ongles de sa femme, qui était fort jalouse et non sans motifs.

Tous les amis de Tchapourine entouraient sa table. On parlait des absents, de mère Manetha, laquelle ne se consolait pas du mariage de Basile et en gardait rancune à son frère, du général envoyé de Pétersbourg, qui s'était contenté d'inspecter les monastères sans rien y changer, de la colère des abbesses contre Manetha à cause de l'alarme qu'elle avait jetée à Komarov. On s'entretenait d'Alexis Lokhmatov, qui gouvernait tout le commerce de Samara, ville où il s'était installé pour fuir son passé et sa famille. La fortune de sa femme s'accroissait entre ses mains, et pourtant il n'aidait pas ses parents, que de récents désastres réduisaient à la plus affreuse misère. Quant à Marie, depuis qu'elle lui avait donné tout ce qu'elle possédait, Alexis la traitait indignement. En guenilles, la pauvre femme servait son ancienne servante Tania, que Lokhmatov couvrait de velours et de zibeline.

La lettre de Daria interrompit tous ces propos. On s'occupa uniquement de Smolokourov et de son malheur. Ivan Zaplatine ne pouvait en ce moment quitter la direction de ses affaires, et plus on parlait de Marc plus il était évident qu'il n'avait pas un ami au monde.

— Il est fort dur, disait Tchapourine, de se voir voler le bien qu'on a amassé pour sa fille. Vous, moi, nous pouvons être frappés

par une attaque, mais nous avons des parents, des amis. Tandis que lui... Eh bien! j'irai à Rodiakovo, Grounia ramènera Dounia de Loupovitz et je défendrai ses intérêts.

Ce fut un grand acte de dévouement pour Grounia que de quitter son mari et ses enfants, pour entreprendre ce long voyage. Tout lui parut étrange sur la rive droite du Volga, et la terre noire comme du charbon qui fait germer les céréales, et les larges plaines dénudées où l'on n'aperçoit ni un arbre ni un arbuste. A son passage à Rodiakovo, Daria l'instruisit des accusations dont Mlle Alimova était l'objet; elle ne voulut donc point arriver directement au château. Jugeant de Loupovitz d'après les villages de son pays, elle supposa qu'il n'y avait point d'auberge, et elle se fit conduire chez le pope. Là, elle se présenta comme une pèlerine, désireuse de prendre quelque repos avant de continuer sa route vers Kiev.

Le vieux pope reçut fort bien Grounia, mais quand elle l'interrogea sur les seigneurs de Loupovitz et sur Mlle Alimova, il fut très discret. Grounia parla alors de Dounia.

— Oui, dit le vieillard, quand une estafette est venue la chercher elle avait disparu du château depuis deux ou trois jours.

L'émotion, la douleur, de Grounia ne permirent pas de douter de son affection pour la fugitive. On s'expliqua; la jeune femme très franchement, le pope avec une réserve infinie. Dounia était chez de riches et respectables marchands de Riazan et sous peu de jours elle serait reconduite à Rodiakovo par une personne sûre. Voilà tout ce que Grounia put apprendre.

Pauvre pope! il avait risqué pour Dounia le pain de ses enfants, mais sa prudence cachait sa bonne action. Pourquoi dire à cette étrangère qu'au milieu de la nuit, avant même que les khlystes sussent de quel côté s'était dirigée leur proie, il l'avait emmenée à la ville? A Riazan ceux qui recueillaient la jeune fille ignoraient sa triste histoire et quand peu d'heures après sa fuite le seigneur de Loupovitz demandait à visiter le presbytère, sous prétexte d'y faire de coûteuses réparations, la *popadia* avait su expliquer l'absence du pope et dérouter tout soupçon.

Grounia n'alla point au château. L'inquiétude hâta son départ et la suivit jusqu'à Riazan. Quelle scène que son revoir avec Dounia! A la nouvelle de la maladie de son père l'infortunée eut d'effrayantes attaques de nerfs. Elles rappelaient, hélas! les *ferveurs* des *hommes de Dieu* et furent le prélude d'aveux tristes et sincères.

De toute la vitesse de leurs bons chevaux, les deux femmes parcoururent le chemin qui mène à Rodiakovo.

— Dounia! balbutia le malade à la vue de sa fille bien-aimée. Lui qui ne pouvait plus parler, il avait trouvé la force d'articuler

ce mot. De celle de ses mains qui gardait encore un peu de mouvement, il indiqua une cassette placée près de son lit.

— Pour toi, dit-il indistinctement.

Les affaires de Smolokourov étaient en bon ordre sous le gou vernement doux et ferme de Tchapourine; mais l'intendant favori du maître avait été convaincu de vol et congédié. Quand il fallut faire comprendre à Dounia que l'état de son père était désespéré, quand le médecin dit à la jeune fille qu'elle ferait sagement de se marier si elle ne voulait pas rester sans protecteur, Grounia, qui avait de l'amitié pour Pierre Samokvasov, profita de ce moment et parla de lui. D'abord Dounia se fâcha qu'on jetât ce nom au milieu de sa douleur, puis elle se laissa dire que les sentiments du jeune homme et de Floenouchka n'étaient point sérieux, la prise d'habit de mère Filagria en faisait foi.

Il était vrai, que Pierre, déçu par Floenouchka sentait se réveiller en lui son amour pour Dounia. A Vigorovo, où ses affaires l'avaient appelé, au dernier marché de Makariev, il ne parlait que d'elle. Bien des fois, Grounia l'avait entendu maudire le voyage à Komarov, qui lui coûtait, disait-il, le bonheur de sa vie. Et à Dounia qui répétait avec amertume que Pierre était bien libre de ne point partir, la jeune femme demandait si, à Loupovitz, elle songeait beaucoup à Pierre pendant les danses des khlystes et les entretiens avec Denisov. Ainsi Grounia sut amener Dounia à s'accuser elle-même et à excuser Pierre, qu'elle aimait toujours, qu'elle n'avait point cessé d'aimer.

L'aveu de cet amour tremblait encore sur les lèvres de la jeune fille quand des voix et des cris se firent entendre dans la maison. Dounia se précipita chez son père. Smolokourov se débattait sous les affres de la mort. Une dernière convulsion et tout fut fini.

Dans le corridor Tchapourine donnait des ordres sévères.

— Liez cet homme, disait-il, et faites prévenir la police.

L'homme n'était autre que l'intendant de Smolokourov. Profitant de la nuit, de la fatigue de la servante, de sa connaissance des lieux, il s'était introduit dans la chambre de son maître.

— Ton ami m'a renvoyé, je suis venu te faire mes adieux, avait-il dit à Smolokourov. Te souviens-tu des vols, des assassinats que tu m'as ordonnés et que j'ai commis pour toi. J'ai toutes tes lettres entre les mains, ces lettres qui m'envoyaient sur le chemin du bagne. As-tu oublié les deux jeunes gens que tu m'as fait brûler vifs, afin qu'ils ne pussent pas déposer contre toi en justice? Allons, partage tes richesses avec moi, donne-moi 200 000 roubles. Ta fille, ta princesse, ne pourra pas jouir de ton bien. Sous peu de jours, elle sera aux galères avec son amie la *farmaçonne*. Smolo-

kourov s'efforçait de crier; il essayait d'agiter sa main valide. Mais son gosier resta muet, son corps immobile. — Déjà l'intendant tenait la clef du coffre-fort, quand Tchapourine, inquiet du bruit qu'il entendait chez Marc, entra et se saisit du malfaiteur.

L'enterrement de Smolokourov occupa aussitôt Tchapourine. Le *maître* de la congrégation du Sauveur était mourant, à peine y avait-il en Russie un ou deux popes *vieux-croyants*, on ne savait donc point par qui faire célébrer le service. Devait-on charger quelque femme, élevée dans les monastères, de lire l'office des morts? Tout à coup Tchapourine se souvint de Tchouvalov, le marchand d'antiquités auquel les rites de toutes les sectes étaient familiers. Tchouvalov vint au premier appel. Il ne dit à personne que Smolokourov avait eu envers lui des torts graves, et lorsqu'il reçut de l'orpheline un don généreux, il ne lui laissa pas soupçonner que le don n'était qu'une restitution. En suivant jusqu'au cimetière le corps de son père, Dounia épuisa ses dernières forces. Au retour, elle eut de violentes attaques de nerfs auxquelles succédèrent de longues léthargies. Dès qu'elle reprenait possession d'elle-même, elle témoignait une profonde reconnaissance à Tchapourine.

— Adoptez une malheureuse orpheline, soyez un père pour moi comme vous l'avez été pour Grounia, s'écria-t-elle un jour.

— Voici que dans ma vieillesse Dieu me donne une nouvelle fille, dit l'excellent homme en embrassant Dounia. Il souriait, mais ses yeux étaient pleins de larmes.

— Obéis-moi, mon enfant, ajouta-t-il, et je te garderai de tout mal.

Et Dounia se soumit aux volontés de Tchapourine; elle réalisa son bien qui dépassait un million de roubles, prit Tchouvalov pour intendant et se prépara volontiers à suivre son père d'adoption sur la rive gauche du Volga. En deux occasions seulement elle manifesta des volontés, mais alors ses volontés furent impérieuses. Parmi les papiers de Smolokourov on avait trouvé des billets du marchand chez qui Dounia s'était réfugiée lors de sa fuite de Loupovitz. Elle les déchira sur-le-champ. Puis lorsqu'un écrit du tatare Soubkhankoulov lui révéla l'existence de Mokei, elle refusa de vendre sa maison paternelle dont elle entendait faire don à son oncle.

Avant de quitter Rodiakovo Dounia y vit arriver un messager de Fatianka, porteur de deux caisses : l'une contenait les effets que la fugitive avait laissés à Loupovitz, l'autre la livrée des *hommes de Dieu*. Mlle Alimova écrivait longuement à sa jeune disciple; elle lui reprochait de s'être enfuie par suite d'une erreur, d'une méprise inconcevable. La persécution sévissait; l'avenir était obscur pour Mlle Alimova, elle ne savait où ni comment on se reverrait, mais Dounia s'était engagée par des promesses, par de terribles serments

et elle appartenait aux *hommes de Dieu.* Malgré l'insistance du messager, la fille de Smolokourov ne fit point de réponse. Le pope l'avait avertie du danger qu'il y aurait pour elle à laisser des traces écrites de son affiliation aux khlystes. Avec la lettre de Mlle Alimova elle brûla les vêtements blancs et la palme qui lui rappelaient ce qu'elle eût volontiers effacé de sa mémoire.

Peu après Barbe cherchait à attendrir Dounia sur le sort de Mlle Alimova, enfermée par la police dans quelque monastère orthodoxe. Où? on l'ignorait. La jeune héritière ne consacrerait-elle pas une partie de ses grandes richesses à sauver sa bienfaitrice, sa meilleure amie? Admise aux joies des *hommes de Dieu*, elle avait fui leurs souffrances; ne craignait-elle pas d'avoir, au jugement suprême, le sort de Judas. Le château où elle avait été accueillie comme une sœur, se trouvait maintenant sous la surveillance de la police. Barbe et ses parents y étaient internés, on avait emmené le *Pilote de la nef*, et depuis lors nul ne savait de ses nouvelles. Chaque jour l'autorité s'emparait de quelque habitant de Loupovitz, et même dans des gouvernements éloignés de celui de Riazan beaucoup de seigneurs et de paysans étaient inquiétés.

Dounia traita la lettre de Barbe comme elle avait traité celle de Mlle Alimova. En remerciant l'orpheline des rentes dont elle le comblait, le pope de Loupovitz lui donna de nouveaux renseignements sur les khlystes. Peu après la fuite de Dounia, un fonctionnaire de Pétersbourg était arrivé inopinément au château, suivi d'une troupe de gendarmes. Il fit une visite domiciliaire, mit les scellés sur la *chambre de Sion*, nomma un tuteur chargé d'administrer les biens de la famille et partit avec Denisov, qu'il emmenait sous bonne escorte. Autour du château et à Fatianka, la police avait arrêté des gens de toute condition.

Ces détails furent importuns à Dounia; son plus vif désir était d'oublier Loupovitz dont le souvenir l'obsédait au point qu'elle s'en plaignit à Grounia.

— Marie-toi, lui répétait l'heureuse jeune femme. Quand ton cœur sera plein de ton mari et de tes enfants, quand ta pensée s'occupera d'eux et que tes mains les serviront, tu n'auras plus le loisir de songer au passé. Et Grounia, qui s'était faite l'avocat de Pierre, parlait de la tristesse du jeune homme. Pour lui il n'y avait plus de bonheur sur la terre, il le disait souvent. Parfois même il était tenté de se tuer. Et cependant les causes de joie ne lui manquaient pas : l'oncle qui lui refusait une légère partie de l'héritage de son bisaïeul, était contraint par la justice de lui en céder la moitié. Pierre était riche, jeune et libre, il trouverait facilement une fiancée, s'il voulait la chercher.

Ce fut bercée par ces paroles que Dounia quitta son toit paternel. Tchapourine emmenait Daria chez lui, et Grounia retournait à Vigorovo avec sa jeune amie. Chemin faisant les voyageuses s'arrêtèrent à Nijni, où André Kolichkine, le filleul de Tchapourine sut les retenir quelques jours. Pierre était le familier de cette hospitalière maison. Grounia le savait et elle lui ménagea plusieurs entrevues avec Dounia. Les deux jeunes gens se parlèrent peu, mais ils devinèrent qu'ils s'aimaient encore. N'était-ce point assez?

Au moment où les amies partaient ensemble pour Vigorovo, Grounia invita Pierre à les suivre. Qu'il était changé ce joyeux Pierre! Était-ce bien lui qui jadis, pour amuser Floenouchka, enlevait la lourde Paracha et la mariait au récalcitrant Basile? Maintenant l'audacieux jeune homme semblait timide comme un enfant.

— Ne me repoussez pas, dit-il très bas à Dounia, quand, encouragé par Grounia, il osa enfin faire sa demande. Je vous jure devant Dieu que je serai un bon mari. Voulez-vous m'épouser?

— Oui, répondit la jeune fille d'une voix qu'étouffait l'émotion.

Doucement Pierre lui passa une bague au doigt.

— Savez-vous depuis quand je vous aime, dit à Dounia son heureux fiancé. Je vous aime depuis la saint Pierre de l'an passé. C'était à Komarov. Vous en souvenez-vous? Nikiticha, la cuisinière, avait rassemblé autour d'elle les jeunes filles que réunissait le couvent de mère Manetha. Elle racontait la légende d'Ivan Tsarévitch et vous demandait à toutes ce que vous feriez pour ce prince s'il vous épousait. Que de bêtises, que de folies j'écoutai. Mais une douce voix se fit entendre. Ce qu'elle disait je ne l'ai point oublié.

Et Pierre répéta chacune des paroles que Dounia avait prononcées dans la chambre de Floenouchka.

Pendant ce temps, Mokei revint de Khiva, et revint fidèle à ses anciens engagements avec Daria; mais la *Fiancée du Christ* n'était point disposée à se marier. Elle fit observer à son ami d'autrefois qu'ils ne se reconnaissaient même plus et lui persuada de renoncer à chercher le bonheur dans une tardive union. A Osipovka, où Tchapourine l'avait installée et où il la chargeait de conduire le ménage, Daria se sentait utile. Aksinia ne quittait plus la chambre de sa chère Nastia, le lit dans lequel la pauvre enfant avait rendu le dernier soupir. Incapable de soigner sa mère, ou même de veiller sur son fils, Paracha ne savait que manger, dormir et battre le volage Basile. Il fallait donc qu'une main expérimentée gouvernât l'importante maison du *richard*.

Peu après l'arrivée de Daria, Tchapourine fit apporter chez lui, sur de nombreuses télégas, le trousseau que Smolokourov préparait

à sa fille depuis plusieurs années et dont la valeur dépassait 400 000 roubles. Afin de préserver contre le feu, les fourrures, les étoffes et les pierreries de l'héritière, il les enferma dans un petit édifice de pierre situé près de sa demeure.

Une nuit, chacun s'était profondément endormi, bercé par les premiers vents d'automne. Seul Basile veillait. Souvent, bien souvent, le chantre de Rogojski, l'ambassadeur des *vieux-croyants*, était tenté de se jeter dans le puits de la cour. Depuis son mariage à l'église nikonienne, ses anciens amis, qui jadis le tenaient pour un grand homme, se refusaient à tout rapport avec lui. Son nouvel entourage le méprisait pour son incapacité, pour sa paresse. S'il fuyait son ennui en prenant part aux *veillées* des ouvriers où jeunes gens et jeunes filles se réunissent pour chanter, danser, manger et boire chez quelque veuve complaisante, on lui faisait de cela un grand crime: son beau-père le menaçait du bâton et sa femme le frappait. Quelques jours auparavant c'était une barre de fer qu'avait saisi la pesante main de Paracha, et Basile, meurtri, dévoré par la fièvre, demandait du soulagement à l'air froid de la nuit. Soudain il entend des coups de pic. On cherche à démolir un mur, et le bruit part du lieu où est enfermé le trousseau de Dounia. Basile appelle, il éveille les serviteurs. On se saisit de deux habiles voleurs qui n'en sont point à leur coup d'essai.

Enfin Basile avait été bon à quelque chose. Ce fut pour Tchapourine une véritable joie, et son beau-frère Nicéphore le devina. Le passé de l'ancien *loup* le rendait indulgent pour les fautes de la jeunesse; il plaignait l'infortuné Basile.

— Laisse-moi emmener ton gendre, dit-il au *richard*, ici il n'a rien à faire, avec moi il s'occupera de gérer tes biens. Il prendra l'habitude de travailler et te reviendra meilleur. Tchapourine consentit au voyage de Basile et lui parla même affectueusement. Paracha en apprenant le départ de son mari remplit la maison de ses plaintes. Tchapourine lui imposa silence avec sévérité, et Basile se mit en chemin. Où le chemin conduisait il s'en inquiétait peu, pourvu qu'il l'éloignât de sa femme. Quant à faire travailler l'ex-ambassadeur, même Nicéphore dut y renoncer. D'abord le jeune homme montra quelque ardeur, puis il reprit ses anciennes habitudes. Nonchalamment étendu, il chantait ou il priait le ciel de le délivrer de Paracha. Nul ne connaissait mieux que lui les versets de l'Écriture qui dépeignent la femme méchante.

Un matin, des chevaux lancés à toute vitesse s'arrêtèrent au moulin où séjournaient l'oncle et le neveu, et un ouvrier remit à Basile ce billet de Tchapourine : « Reviens, Paracha est mourante. »

— Grand Dieu ! m'as-tu exaucé ? pensa le jeune homme, et aussitôt

après être monté dans la téléga, il s'informa de ce qui était arrivé à sa femme.

— Prascovie Patapovna rentrait du bain, répondit l'ouvrier; la neige l'a empêchée de voir un trou et elle y est tombée. On la croit fort malade.

— Oh tentation! soupirait tout bas l'ex-chantre de Rogojski, pourvu qu'elle ne guérisse pas!

Quand Basile arriva, Paracha s'endormait du dernier sommeil. On l'enterra presque sans témoins. Mère Manetha ne vint point à la cérémonie et ne permit à aucun des habitants de son couvent de s'y rendre. Ce furent deux diacres de la ville et l'heureux veuf qui chantèrent le service.

— Habiter ensemble serait un supplice pour chacun de nous, dit Tchapourine à son gendre, quelques jours après la mort de Paracha. Séparons-nous en paix. Laisse-moi ton fils, la joie de mon foyer. Quand je mourrai il partagera mon bien avec Grounia. Je sais, continua le *richard*, que tu ne peux plus chanter comme autrefois; fais-moi savoir le lieu de ta demeure et chaque année je t'enverrai de quoi vivre. Prends ces billets, un traîneau et deux chevaux, puis va où Dieu te conduira. Basile salua profondément son beau-père, et ils se quittèrent sans regret.

Ce fut en vain que le jeune homme s'efforça de se réconcilier avec les *vieux-croyants*, mais il se fit des amis parmi les orthodoxes et il vécut oisif et heureux dans un faubourg de Moscou.

Personne peut-être ne regretta Paracha aussi sincèrement que Pierre Samokvasov, car Dounia retarda l'époque de son mariage, auquel Tchapourine avait promis d'assister. Longtemps on réfléchit pour savoir où se passerait la cérémonie. Les derniers rapports de Tchapourine avec l'abbesse Manetha et l'ambassadeur Basile ébranlaient la confiance de ce chrétien sincère en la *vieille foi*. S'il n'avait pas regardé comme un devoir de mourir dans la religion où il était né, il aurait quitté ses anciens rites afin d'entrer dans le sein de l'Église orthodoxe. Consulté par Dounia, Tchouvalov, le chercheur de la vérité, si versé dans la connaissance des sectes, avouait que s'il restait dans la congrégation du Sauveur, c'était pour ne point renier l'enseignement de ses pères. Selon lui, la doctrine des orthodoxes était la seule pure. Quant aux rites, il ne fallait point s'y attacher, c'étaient des formes extérieures que l'Église avait le droit de modifier à son gré. Dounia elle-même était arrivée à cette conclusion par ses méditations et ses lectures; à sa grande surprise, elle découvrit que son fiancé partageait ses convictions. Ils suivirent donc le sage conseil de Grounia, et, sans rompre complètement avec leur passé, sans engager l'avenir, ils se mariè-

rent à l'Église *unitairienne*[1] de Nijni. Ils avaient acheté une belle maison dans cette ville. Ce fut là qu'ils abritèrent leur bonheur.

Avant de rentrer chez lui, Tchapourine, appelé en aval du Volga par ses affaires, descendit le fleuve sur un bateau à vapeur avec son beau-frère Nicéphore. Dans le salon des passagers, il se trouva en présence d'Alexis Lokhmatov, qui le salua avec une certaine impudence.

Le *richard* demanda des nouvelles de Maria Gavrilovna.

— Elle se porte fort bien, répondit Alexis.

— Vraiment! ce n'est pas ce qu'assure la rumeur publique.

— Il faut se défier des bavardages. Marie Gavrilovna reste chez elle à prier Dieu, et tient bien sa maison, ce dont je lui sais bon gré. Seulement, ajouta le chef de la corporation des marchands de Samara, en se tournant vers des amis qui l'accompagnaient, jamais on ne voit ma femme.

Tchapourine se tut. Quelques instants après il s'enfermait dans sa cabine, mais il n'échappa point à la conversation des marchands de Samara. Les cloisons de la cabine étaient minces; il entendait chacune de leurs paroles.

— Connaissez-vous Tchapourine depuis longtemps? demandait-on à Lokhmatov.

— Je le connais depuis plus de deux ans, répondait l'ancien intendant du *richard*, et avec une entière franchise, il racontait son arrivée à Osipovka et vantait la générosité de son maître.

Celui-ci l'écoutait avec surprise. « Un homme qui se souvient du bien qu'on lui a fait n'est pas entièrement corrompu, se disait-il! Pourquoi donc m'a-t-il obligé au remboursement immédiat de mon billet? »

— Comment avez-vous quitté Osipovka? demandait à Lokhmatov un de ses campagnons.

— Tchapourine avait une fille nommée Nastia, rêprit Alexis. Quoiqu'elle repose dans la tombe, il m'est toujours agréable de songer à elle. Quelle beauté!... Elle m'aima, et une certaine novice de Komarov, qui était alors à Osipovka, facilita nos rendez-vous.

— Si j'avais su cela plus tôt, Floenouchka, dit Tchapourine à voix basse, je vous aurais tellement rouée de coups que vous ne seriez pas aujourd'hui la vénérable abbesse Filagria.

Et cependant Alexis continuait à livrer le secret de Nastia.

« Sortirai-je d'ici? pensait le pauvre père. Ferai-je taire ce misérable? » Mais il comprit qu'en agissant de la sorte il accroîtrait le scandale, et silencieux, désespéré, il écouta le récit de la honte et

[1] Ou unicroyante.

de la mort de sa fille bien-aimée. Enfin Alexis se tut et quitta le salon. Sans bruit Tchapourine le suivit.

— N'avais-tu pas promis de garder fidèlement le secret de Nastia? dit-il à l'oreille du jeune homme.

Alexis voulut fuir. La voix intérieure qui tant de fois l'avait averti lui répétait : Cet homme te perdra. Mais la menace dans les yeux, et l'injure sur les lèvres, son ancien maître se dressait partout devant lui. Ni l'un ni l'autre ne savaient où ils allaient, où ils marchaient. Une trappe qui communiquait avec la rivière était ouverte, il y tombèrent tous les deux. Aux cris des passagers, Nicéphore accourut. Avant de savoir qui se noyait, il était au milieu du fleuve. Là, il aperçut Alexis qui, près de lui, remontait à la surface de l'eau; il le reconnut et continua sa course du côté où Tchapourine luttait avec le courant. Quelques minutes plus tard le *richard* était en sûreté sur le bateau. Voyez, criait-on à Nicéphore, en qui on admirait un incomparable nageur, voyez, un autre homme va périr! Nicéphore secoua la tête.

— Je suis fatigué, dit-il, je ne le sauverais pas et il m'entraînerait au fond de l'eau.

Une embarcation avait été descendue sur le fleuve, encore quelque coups d'avirons et les matelots se saisissaient d'Alexis. Mais déjà *notre mère Volga* tenait sa proie et elle l'étouffa sous ses flots bleus.

La veuve de Lokhmatov vint à l'enterrement. Son sort n'était point assuré par l'homme indigne pour qui elle s'était dépouillée. Il ne laissait pas de testament, et, selon la loi, les trois quarts des biens du mort revenaient à sa famille. Quoique dans la misère, le vieux Lokhmatii ne voulut point voler Marie Gavrilovna, et il renonça sur-le-champ à la succession de son fils.

L'été vint et avec lui le fonctionnaire de Pétersbourg que depuis longtemps on craignait dans les forêts du Kergentz et du Tchornii Ramen. Il enleva la vierge de Kasan au couvent de Sharpane, emporta d'autres icones miraculeuses des ermitages *vieux-croyants* et les confia aux monastères de la forêt qui étaient passés à la foi *unitairienne*. Ensuite il accorda six mois aux moines et aux religieuses pour faire leurs préparatifs de départ. Chacun devait s'établir au lieu où il avait été inscrit lors du dernier recensement; on permettait à quelques vieillards de finir obscurément leur vie où ils avaient toujours vécu. Beaucoup d'abbesses regrettèrent alors de n'avoir pas mieux suivi l'exemple et les conseils de Manetha. Peu auparavant, elles lui reprochaient de les entraîner à faire d'inutiles installations à la ville, et maintenant elles regardaient d'un œil d'envie le vaste monastère que Manetha s'était construit. Nul ne pouvait contester les droits de propriété de

Filagria la nouvelle abbesse, qui, avec la vénérable Manetha, était inscrite dans la corporation des marchands. Une chapelle intérieure rappelait par son luxe celle de Komarov. Soixante-dix religieuses y prieraient au chœur et les *bienfaiteurs* sauraient où adresser leurs dons. Renonçant aux soucis de l'autorité, Manetha s'était cloîtrée dans sa cellule. Filagria menait la communauté d'une main ferme et sévère. Ceux qui récemment encore plaisantaient avec l'espiègle novice, s'inclinaient devant la majestueuse abbesse; il semblait que mère Filagria eût tout oublié, tout jusqu'à l'existence même de Floenouchka. Siméon, l'ami de Mariouchka, qui moins de deux ans auparavant contribuait à l'enlèvenent de Paracha apprit à l'abbesse le mariage de Pierre et de Dounia. Sans aucune trace d'émotion sur le visage ou dans la voix, Filagria fit l'éloge des jeunes gens. Doucement elle laissa entendre que pour le plus grand bien de Pierre, il fallait que sa femme sût le diriger, puis elle ajouta :

— Dites-leur que la vénérable Filagria prie pour eux et demande à Dieu de les rendre heureux.

Siméon sortit. La jeune abbesse sonna d'une main ferme; d'une voix assurée elle ordonna à la sœur converse attachée à son service de ne laisser entrer personne. La porte de sa cellule fermée, Filagria laissa couler ses larmes en étouffant sous son oreiller le bruit de ses sanglots. Ni un son ni un signe ne trahirent l'agitation intérieure de celle qui avait été Floenouchka.

Le délai de six mois écoulé, on mit la hache et la cognée dans les anciens monastères, qui depuis environ deux siècles animaient les forêts de la rive gauche du Volga. A Komarov, le commissaire de police avait été contraint d'amener des ouvriers étrangers, car les *vieux-croyants* se refusaient à porter une main sacrilège sur les chapelles où tant de fois ils avaient prié le Seigneur. Les abbesses accoururent des lieux qui leur servaient de refuge, afin de dire un dernier adieu à l'Ermitage. Manetha et Filagria vinrent de leur monastère de la ville et on se réunit au couvent qu'elles avaient si longtemps habité et qu'on détruisait devant elles. Les gémissements et les sanglots de toutes parts retentissaient. Seule la vieille Manetha restait indifférente et insensible. Debout, la belle abbesse Filagria se taisait et comprimait les battements de son cœur. Ses yeux ardents et secs regardaient en amont de la rivière dans les profondeurs des bois.

Comtesse DE FLAVIGNY.

LOUISE DE MARILLAC

Histoire de Mademoiselle Legras
(Louise de Marillac, fondatrice des Filles de Saint-Vincent de Paul [1]*).*

Si l'on veut se reposer, si l'on veut se consoler, si l'on veut même, j'oserai le dire, ranimer dans son cœur attristé l'amour de la France, il faut sortir du présent et oublier, pendant quelques instants, tout ce qui semble aujourd'hui s'accomplir en son nom. Il faut chercher dans le passé, non pas des temps meilleurs (chaque siècle a eu des misères que le siècle suivant a jugées intolérables), mais les temps où les âmes énergiques et pures ont le mieux protesté par une action visible, active et virile, contre les maux environnants.

Le livre dont on vient de lire le titre produira, plus qu'un autre, ce triple effet. Il contient des consolations et des enseignements qui s'adressent aux cœurs chrétiens comme aux cœurs français; il rappelle de grands souvenirs et il réveille de grandes espérances, car le passé qu'il retrace est encore présent, et l'avenir que peuvent aujourd'hui se promettre les nombreuses phalanges de filles de la Charité qui succèdent, en se multipliant, aux compagnes de Mlle Legras, n'est pas moindre assurément que celui que préparèrent pour la France et pour l'Église les femmes courageuses qui, les premières, répondirent à l'appel de l'amie de saint Vincent de Paul!

Ayant eu lieu, il y a peu de temps, de rappeler les « réveils » soudains d'héroïsme et de ferveur qui apportèrent tant de fois à l'Église le secours nécessaire à l'époque où ils se produisirent, j'ai remarqué que lorsque de semblables mouvements avaient lieu en dehors d'elle, ils étaient le plus souvent éphémères; et, à propos de celui qui en ce moment fait (sans métaphore) le plus de bruit [2], il m'a semblé, comme à la plupart des observateurs catholiques ou protestants qui en ont parlé, qu'il était condamné d'avance par les excentricités qu'il prescrit ou, du moins, qu'il encourage.

Parmi ces excentricités, la plus choquante, je dirai même la plus répugnante au sens chrétien aussi bien qu'au bon sens, c'est le rôle

[1] Précédée de lettres de Mgr Mermillod, évêque d'Hébron et de M. Fiat, supérieur des filles de Saint-Vincent de Paul. Paris, librairie Poussielgue, frères.

[2] L'Armée du Salut.

qu'on y permet, et même qu'on y assigne aux femmes. Pour tout catholique, il y a quelque chose de risible dans l'image d'une femme *prédicatrice*, eût-elle en partage toute l'éloquence du monde, fût-elle revêtue de toute l'autorité de l'expérience de l'âge et de la vertu. Nous croyons tout simplement que la chose leur est interdite par la tradition chrétienne et par les enseignements évangéliques, aussi bien que par l'Église, et il est peu de protestants raisonnables qui, à cet égard, ne soient d'accord avec les catholiques.

Mais que dire lorsqu'il s'agit de jeunes filles n'ayant pas encore atteint leur dix-huitième année? Que penser de la sagesse qui place de tels apôtres dans les premiers rangs d'une armée destinée spécialement à évangéliser, dans chaque localité, la partie de la population la plus sauvage et la plus abandonnée à tous les vices [1]? Poser une semblable question, c'est la résoudre. Mais elle en suggère une autre à laquelle le livre que j'ai sous les yeux fournit une réponse péremptoire et sans réplique. De ce que la présence des femmes semble déplacée et presque odieuse dans la chaire des prédicateurs ou sur les places publiques, faut-il conclure qu'elles n'aient de place nulle part? Que la participation à un grand mouvement religieux leur soit interdite? Que leur zèle, leur courage, leur dévouement, doivent demeurer inutiles?... Le seul nom de Louise de Marillac (Mlle Legras), associé pour jamais à celui de saint Vincent de Paul, suffirait pour le contredire d'une façon éclatante [2]. Elle mérita de partager la gloire du saint qui, plus qu'aucun autre peut-être, obtint, sans le chercher, le suffrage des ennemis non moins que celui des amis de l'Église, et dont les œuvres, à l'heure même où nous parlons, font encore bénir sa mémoire jusqu'aux extrémités de la terre. En vérité, il faut le dire avec douleur, il n'est au monde qu'un seul pays où le nom de saint Vincent de Paul ne protège plus celles qui le portent, et ce pays c'est le sien! c'est celui qui aurait le droit de revendiquer, aux yeux de toutes les nations, l'honneur d'avoir donné naissance à un tel fils!...

La honte de cette ingratitude imbécile est grande pour la France qui le supporte!... Quant à saint Vincent, l'eût-il prévue, il ne s'en serait point troublé pour lui-même. Le souci de l'estime publique ne traversa point sa pensée, encore bien moins celui de la gloire ou des honneurs. Il ne souhaitait pas même, pour lui ou pour ses filles, ceux que décerne l'Église. Il ne voulait, dans la stricte vérité du

[1] Voy. le *Times* du 15 février sur l'*Armée du Salut*, à Genève.

[2] Louise de Marillac épousa, en 1613, Antoine Legras, secrétaire des commandements de Marie de Médicis. Elle continua toutefois à être nommée *Mademoiselle*, selon l'usage du temps qui n'accordait pas le droit d'être appelées *Madame* aux femmes de ceux qui ne portaient que le titre d'écuyer.

mot, que le bien accompli, la vertu fidèlement et humblement pratiquée. Il demandait, il est vrai, à celles qui devaient porter son nom, un courage viril, un courage, frère de la bravoure des soldats, qui affrontât tous les périls, ceux des contagions aussi bien que ceux des champs de bataille. Il voulait que ce courage fût persévérant, en tout et toujours, et jusqu'à la fin, mais il ne voulait pas qu'il obtînt *jamais* une récompense visible ici-bas. Il allait même jusqu'à désirer que jamais aucun miracle ne vînt donner à leur sainteté un rayonnement trop éclatant. Que dis-je? Tout en prescrivant un héroïsme journalier aux filles de la Charité, il désirait que jamais elles ne reçussent les honneurs publics par lesquels l'Église couronne après leur mort ses héros et ses saints. Il préférait pour elles, à *tout* sur la terre, la simplicité et l'humilité, et l'on eût dit qu'il ne rêvait pas autre chose pour elles dans le ciel que d'y demeurer humbles et simples pendant toute l'éternité !

Ce rêve, digne d'un grand saint, saint Vincent n'osa peut-être le concevoir que lorsqu'il eut rencontré celle qui était destinée à le réaliser, et il ne serait pas inexact de dire que la première fille de la Charité existait déjà lorsqu'il résolut de fonder leur ordre.

En effet, dès que Louise de Marillac, devenue veuve, se fut dévouée tout entière aux pauvres, elle attira promptement à elle des cœurs aussi nobles et des caractères non moins bien trempés que le sien. Quoique ce soit la première fois que l'on écrive sa vie, le nom de Mlle Legras est déjà célèbre dans l'histoire de la charité au dix-septième siècle, mais on n'avait pas pu encore contempler autour d'elle, toutes ensemble, celles qui furent ses premières compagnes. Les pages qui leur sont consacrées sont parmi les plus intéressantes de ce volume. Nous ne pouvons ici les énumérer toutes, et d'ailleurs il faut apprendre, avec leurs noms, les qualités différentes qui distinguaient chacune de ces vaillantes coopératrices de la première des filles de saint Vincent; il faut étudier les portraits qui les mettent en relief et qui font pressentir, dès l'abord, ce qu'elles seront capables d'accomplir. A côté de Marguerite Nazeau, de Barbe Angiboust, de l'énergique et généreuse Mlle Pollalion et de tant d'autres vouées, avec elles, au service exclusif de *leurs maîtres les pauvres*, on trouve un groupe de femmes du grand monde prenant courageusement leur part de ce mouvement charitable, et l'accomplissant aussi parfaitement que le comportaient leurs devoirs de famille et de position, auxquels nulle d'entre elles ne cherchait à se soustraire. Il n'est pas inutile, en regard de Mme de Longueville, de Mme de Chevreuse, de Mme de Montbazon et de tant d'autres belles frondeuses qui firent tant de mal à leur pays et si peu de bien à elles-mêmes, de reposer sa pensée sur l'image de femmes telles que

Mme de Gondy, Mme de Miramion, la duchesse d'Aiguillon, la présidente de Lamoignon, ou cette noble présidente Goussault, qui, mère de dix enfants, ne reculait devant aucun effort, aucune fatigue, pour parvenir à soulager l'effroyable misère de Paris, aggravée, comme elle l'était à l'issue des guerres religieuses à peine éteintes alors, par tout ce que la guerre étrangère, la guerre civile et la lutte armée des partis peuvent faire souffrir ensemble au pauvre peuple désarmé.

Ce que fut cette misère publique à l'époque de la Fronde, ce n'est pas ici le lieu de le dire. Elle a d'ailleurs été récemment racontée d'une façon saisissante [1], et tous peuvent maintenant comprendre quelles étaient les difficultés, aussi bien que l'urgence, de l'œuvre *toute nouvelle* que saint Vincent de Paul allait inaugurer.

Cette œuvre était, en effet, la plus hardie des innovations, et elle demeure le plus illustre exemple de cette sage variété de moyens que l'immuable Église sait adopter et bénir lorsqu'ils lui sont offerts pour le soulagement des souffrances ou la satisfaction des besoins que chaque époque voit naître sous des formes toujours diverses. C'est alors que l'on peut admirer, pour ainsi dire *à découvert*, les rouages de ce mouvement divin qu'aucune institution humaine ne peut imiter, qui allie la souplesse des modifications les plus variées dans ses formes avec la rigide immobilité du dogme, et qui, tout en sachant préserver l'esprit de l'homme du danger des vaines utopies et du vertige de l'orgueil, laisse cependant une part si large à la liberté de l'inspiration individuelle!...

Rien de plus nouveau et de plus inusité ne pouvait toutefois être offert aux regards des contemporains de Mlle Legras que le spectacle d'une mission publique accomplie par des femmes engagées par des vœux religieux. Jusqu'alors on n'avait jamais vu celles qui se séparaient ainsi du monde ailleurs que dans l'enceinte des murs de leurs couvents et derrière les grilles de leurs cloîtres. Aujourd'hui, pour les envoyer au secours des pauvres dans les quartiers des villes où se cachait leur misère, il fallait se mettre en opposition avec les mœurs; aussi bien qu'avec toutes les idées de l'époque et, pour citer ici une des belles pages de l'histoire que nous analysons : « il fallait créer une communauté de jeunes filles, destinées à aller chercher les pauvres chez eux, et ayant ordinairement pour tout monastère une maison de malades; pour cellule, une chambre de louage; pour chapelle, l'église de la paroisse; pour cloître, les rues de la ville ou les salles d'hôpitaux; pour clôture, l'obéissance; pour grille, la crainte de Dieu; et pour voile, la sainte modestie [2]. C'était une

[1] Feillet, *la Misère au temps de la Fronde et saint Vincent de Paul*. 1 vol. Didier, édit.

[2] *Règles*, ch. I, § 2.

innovation étrange, hardie, peut-être même, aux yeux de quelques-uns, téméraire, à une époque où la femme, consacrée à Dieu, dérobée aux regards sous un voile qui l'enveloppait tout entière, était protégée contre les dangers du monde par les murailles d'un monastère, « et par ces grilles », ajoute Bossuet, *qui menacent étrangement ceux qui en approchent*. Nous sommes faits maintenant à ce miracle de charité. Les chrétiens de nos jours n'éprouvent aucune surprise à rencontrer sur les places de nos cités ou dans les mansardes des pauvres, dans les terres infidèles ou sur les champs de bataille, la cornette blanche de la fille de saint Vincent. Et ne peut-on pas dire que le monde lui-même, qui, ne comprenant plus rien à la pénitence et à la prière, reste insensible devant la vocation du cloître, admire encore, lors même qu'il la persécute, cette humble fille [1] qui panse ses plaies, endort ses douleurs, essuie ses larmes et, devenue mère, sans cesser d'être vierge, recueillit et nourrit ses enfants [2]. »

Nous considérons, en effet, à la lumière de notre siècle, ce miracle non interrompu, ce miracle vivant, actuel, approprié à notre temps non moins qu'à celui où il se produisit pour la première fois. Les yeux et la pensée de tous, accoutumés à sa durée, ne s'étonnent plus de la régularité avec laquelle il se reproduit. Comme si, ainsi que l'a écrit Mgr Gerbet [3], l'on pensait « que le cœur humain qui se lasse de plaisirs ne se lasse jamais de souffrance », comme si des actes exceptionnels de courage et de dévouement, répétés tous les jours depuis deux siècles et demi, sans un seul instant de relâchement ou de lassitude, ne devraient pas sembler inexplicables à ceux qui ne connaissent pas la source cachée, divine et intarissable, où sont puisées cette vertu et cette force qui ne défaillent jamais.

Quoi qu'il en soit, parmi toutes les leçons que ce spectacle nous donne, nous y trouvons celle des conditions dans lesquelles des femmes de tout âge et de tout rang peuvent exercer, avec une modestie égale à leur courage, l'apostolat public de la charité sous toutes ses formes : soulager les pauvres, élever les enfants, soigner les malades, secourir les blessés, recueillir les enfants abandonnés, être, en un mot, toujours et partout près de ceux qui souffrent, vivre parmi les plus pauvres et les plus misérables, sans quitter un instant la simplicité silencieuse de leur maintien ; l'œuvre de chacune, perdue, pour ainsi dire, dans l'œuvre de toutes, et grâce à leur costume modeste et uniforme, le bien accompli par elles sans relâche, ne jetant d'éclat particulier sur aucune d'elles. Ce fut là le problème

[1] *Histoire de Mme de Chantal,* abbé Bougaud.
[2] *Histoire de Mlle Legras,* p. 117.
[3] *Dogme générateur de la piété catholique.*

que voulut résoudre leur grand fondateur. Les préparer aux actions les plus difficiles, les plus dangereuses, souvent les plus héroïques et en même temps sauvegarder leur humilité, de telle sorte que jamais le bien accompli par l'ordre tout entier ne pût exciter le moindre orgueil chez aucun de ses membres.

Pour savoir à quel point le but poursuivi a été atteint, nous n'avons qu'à regarder autour de nous celles qui sont les représentants fidèles de leurs autres Sœurs, répandues aujourd'hui au nombre de 25 000 dans toutes les régions de la terre. Nous les retrouverons si parfaitement conformes au type rêvé et réalisé par saint Vincent de Paul, qu'en étudiant dans ce livre les filles de la Charité du dix-septième siècle, on croit lire le récit de ce qui se passe autour de nous tous les jours et revoir des portraits dont les modèles vivent et agissent sous nos yeux. Nous pouvons encore ajouter que, grâce au ciel, aujourd'hui comme alors, on voit se grouper autour d'elles une foule de femmes de tous les rangs de la société. Véritable armée de volontaires de la charité, suivant, secondant partout l'armée régulière des Sœurs de saint Vincent. Il nous serait doux de pouvoir citer à cet égard des pages entières de l'histoire de Louise de Marillac, où nous trouvons la reproduction exacte de ce qui se passe de nos jours. Et il nous est permis de dire, avec joie et sans orgueil, qu'aujourd'hui, comme au temps de la Fronde, s'il est des femmes qui affligent et surprennent le monde par l'éclat de leur frivolité, il en est un plus grand nombre encore qui secondent, par leurs efforts et par leur exemple, toutes les œuvres réparatrices de la charité. C'est parmi celles-ci, j'ose l'affirmer, qu'il faut chercher le type véritable des femmes françaises, énergiques, simples, dédaigneuses pour elles-mêmes de la fatigue et de la souffrance, persévérantes, je dirai même hardies dans la poursuite du bien entrepris, — et non point parmi celles qui, livrées à toutes les nonchalances du bien-être et du luxe, semblent s'attacher à reproduire les portraits imaginaires des romanciers modernes, et songer presque à faire croire au monde qu'elles leur ont servi de modèles.

Je ne puis me laisser entraîner ici à développer toutes les pensées que suggère ce livre fécond dont j'ai pu à peine tracer dans ce peu de lignes une faible esquisse. Il faut le lire tout entier pour se rendre compte de ce qui fut accompli par les vaillantes filles de saint Vincent, sous la direction de Louise de Marillac, pendant les vingt années qui s'écoulèrent entre 1634, où eut lieu leur première réunion, et 1654, où nous les trouvons occupant trente-quatre maisons en France, soignant partout les pauvres et les malades, ouvrant des écoles, desservant des hôpitaux, recueillant les pauvres enfants abandonnés, que leur bienheureux père allait ramasser, la

nuit, sous le porche des églises ou sur le pavé des rues, et leur apportait, le matin, enveloppés dans son manteau. Nous les trouvons, de plus, établies en Pologne; envoyées à Sedan et à Arras (en 1654-1656), pour y soigner les soldats blessés ou malades; enfin leur nom est déjà parvenu jusqu'aux îles lointaines de l'océan Indien, où on les réclame; et Mlle Legras se dispose à les envoyer à Madagascar, en s'écriant seulement : « Oh ! le béni voyage ! Je pense qu'il n'y a pas plus de 1000 ou 1200 lieues ! »

Au milieu de ces femmes du monde et de ces religieuses, apparaissent quelques personnages politiques importants, qui s'y trouvent étroitement associés par leur parenté avec la sainte fondatrice dont ce récit est l'histoire. Et quels personnages que ces deux grandes victimes de Richelieu, le maréchal de Marillac, et son frère Michel, garde des sceaux de France, tous les deux oncles de Louise; le dernier si estimé par la manière dont il avait administré les finances de l'État, que Condé lui appliquait ce texte de l'Écriture sainte : *Innocens manibus et mundo corde*, et qu'à l'époque de sa disgrâce, on répétait à son sujet des paroles prononcées par lui-même à propos de celle d'un religieux alors célèbre : « Il ne s'en ressent pas plus qu'un cygne qui sort de l'eau et dont les plumes ne semblent pas même mouillées. » [1].

Nobles caractères! dont le souvenir élève l'âme et soulage le cœur humilié et serré par tant de hontes contemporaines. Il faut lire les admirables portraits de ces deux frères, aussi bien que le récit saisissant de leur vie et de leur supplice, peu fait assurément pour justifier l'indulgence réclamée par Saint-Simon à l'occasion des *têtes coupées* par Richelieu sous le règne de Louis XIII.

Je m'arrête, ne voulant pas poursuivre au-delà de toute mesure cette analyse déjà trop longue, quoique fort imparfaite, d'un livre que j'espère du moins avoir inspiré à tous le désir de lire. Peut-être est-il inutile d'ajouter qu'il est l'œuvre d'une femme. L'intime connaissance du sujet qu'il traite le révèle suffisamment, et l'on comprend que c'est une amie et presque une compagne des sœurs de la Charité, qui seule a pu si bien parler d'elles. Nous ne pouvons nous empêcher, en terminant, d'exprimer le vœu que son nom ne demeure pas longtemps ignoré, et il nous semble, en vérité, qu'il ne saurait se produire sous des auspices plus dignes de celle qui le porte qu'à côté de celui de la noble et sainte héroïne dont elle a rassemblé les traits épars, pour en présenter enfin à la France et à l'Église une image fidèle et parfaite.

Mme A. CRAVEN.

[1] *Histoire de Mlle Legras*, p. 92.

REVUE CRITIQUE

I. *La Vie agricole sous l'ancien régime en Picardie et en Artois*, par M. le baron de Calonne. — II. *Autour de Paris, promenades historiques*, par M. Jules Levallois. 1 vol. — III. *Souvenirs littéraires*, par M. Maxime Du Camp. 1 vol. — IV. *Les dernières années d'Alexandre Dumas*, par M. Gabriel Ferry. 1 vol. — V. *Éloges académiques*, par M. H. Wallon. 2 vol. — VI. *Le Christianisme et le progrès*, par M. l'abbé Charles Perraud. 1 vol. — VII. Nouvelle traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ*, par M. l'abbé Roulin.

I

La vie des paysans sous l'ancien régime est aujourd'hui, dans la presse conservatrice, l'objet d'études sérieuses et qui méritent d'être encouragées, parce qu'il existe, à cet endroit, de vieux et fâcheux préjugés qu'exploite effrontément l'ignorance haineuse de la démocratie parvenue au pouvoir. Excellentes quant au but, ces études ont, cependant pour la plupart, selon nous, le tort d'être trop synthétiques, et d'offrir des résultats exacts, sans doute, dans l'ensemble, mais parfois contestables dans le détail. La France d'autrefois n'avait pas l'uniformité d'institutions, d'usages et de vie qu'elle présente aujourd'hui. Les provinces successivement annexées avaient presque toutes conservé leur gouvernement propre, leur droit coutumier et leurs pratiques traditionnelles. C'est donc, sinon par provinces même, au moins par régions, que ces études devraient être faites, selon le procédé suivi dans la science, pour acquérir une pleine autorité et fournir les éléments d'un grand et vrai tableau historique.

La méthode qu'a suivie M. le baron de Calonne dans le travail qu'il vient de publier sur la vie des paysans dans nos provinces du Nord, aux derniers jours de la monarchie [1], nous semble préférable. Pour rectifier les fausses idées qu'on se fait de l'existence du laboureur à cette époque, il faut la saisir, en chaque lieu, sur le vif; examiner la nature du sol qu'il cultive, les conditions dans lesquelles il l'exploite, les produits qu'il en retire, les bénéfices qu'il y réalise, l'emploi qu'il en fait, et la façon dont il vit. Telle est la tâche que s'est imposée et qu'a remplie presque en tout point M. de Calonne. Son livre est, comme

[1] *La Vie agricole sous l'ancien régime en Picardie et en Artois*, par M. le baron de Calonne, 1 vol. in-8°. Librairie Guillaumin.

il le qualifie lui-même, une enquête, enquête de procureur, d'huissier, de contrôleur, qui entre dans les détails les plus minutieux de l'existence du laboureur, ouvre dans la chaumière les coffres et les armoires, inspecte au foyer les marmites, compte à l'étable les têtes de bétail et les gerbes à la grange, sans négliger, bien entendu, la condition des personnes et leurs relations entre elles. La chose n'a pu se faire qu'à l'aide des archives des communes, des papiers de famille, des dépôts d'actes judiciaires ou administratifs. Ces documents n'ont pas manqué, semble-t-il, à l'auteur, qui avait bien choisi le terrain pour l'objet qu'il se proposait. Cette contrée de la Picardie et de l'Artois était dès lors une des plus agricoles de la France, celle où l'existence du laboureur se présentait sous ses aspects les plus variés. L'industrie s'y est introduite, il est vrai, et y a pris une large place, mais ce n'est que vers les derniers moments de l'ancien régime, où elle souleva précisément une question sur laquelle M. de Calonne a dû s'arrêter, celle des inconvénients dont peut être pour l'agriculture l'attraction du travail des fabriques. Mais le problème ne faisait que se poser au temps dont s'occupe M. de Calonne. La culture de la terre et l'existence physique et morale de ceux qui s'y livraient et dont c'était l'unique occupation, voilà sur quoi ont uniquement porté les recherches qui remplissent son ouvrage. Ces recherches sont importantes en elles-mêmes et par les rapprochements de toutes sortes qu'elles permettraient d'établir entre le passé et le présent. L'auteur a bien vu le parti qu'on pourrait en tirer sous ce rapport. « Que d'enseignements précieux nous pouvions recueillir, dit-il; que de malentendus nous pouvions dissiper; que de préjugés nous pouvions détruire! Il semble en effet, d'une part, que la France ait eu constamment à lutter, depuis deux siècles, avec les mêmes difficultés; d'autre part, que l'ancien régime soit de plus en plus méconnu, calomnié et dénaturé. » Mais ces résultats de son travail, M. de Calonne s'est abstenu de les dégager, de les faire ressortir, de les mettre particulièrement en évidence; il laisse au lecteur le soin de les en tirer. Nous le regrettons, parce que, bien qu'il soit manifeste, d'après les faits qu'il produit, que le passé monarchique de la France soit méconnu, calomnié et dénaturé, il eût été bon de faire parler un peu ces faits ou, si l'on veut, d'aider aux lecteurs dont l'esprit est souvent paresseux ou prévenu. Cela est nécessaire, aujourd'hui surtout que le gouvernement de la république ouvre toutes les voies aux détracteurs de la vieille France et fait proclamer, dans les écoles, que c'es tde lui seulement que date la sollicitude de l'État pour le bien-être des classes laborieuses de la ville et de la campagne. Nombreux et péremptoires sont les démentis que donne, sur ce point, à la fatuité du régime présent l'auteur de *la Vie agricole en Artois et en Picardie, sous l'ancien régime.*

II

Au volume de M. de Calonne se rattache, par l'esprit qui y règne et notamment la sympathie éclairée pour le passé, celui, d'ailleurs très différent dans la forme, de notre collaborateur, M. Jules Levallois : *Autour de Paris, promenades historiques* [1]. C'est un livre tout à fait de circonstance ou qui va l'être bientôt. Voici venir en effet les beaux jours, — les longs jours du moins. — Le Parisien du dimanche, promeneur sans égal en aucun pays, va reprendre ses excursions en amont et en aval de la Seine, au plateau de Châtillon, dans la vallée de la Bièvre, de Port-Royal et de Chevreuse, à la fameuse terrasse et au château doublement historique de Saint-Germain, qu'on a déshabillé de son enveloppe moderne et auquel on a confié la garde des plus anciens vestiges du passé. C'est précisément en ces lieux charmants et curieux que M. Levallois conduit ses lecteurs, non point en guide médaillé qui débite d'un ton monotone une insipide série de vulgaires renseignements, mais en causeur instruit, qui sait ce qu'ont vu les lieux, en artiste qui apprécie avec intelligence leurs monuments encore debout ou leurs ruines, en poète même, dirons-nous, — non pas que, grâce à Dieu, il soit un émule du descriptif Delille et nous peigne en vers ces ravissants paysages, — mais parce qu'il excelle à en faire comprendre le charme et à intéresser aux souvenirs qu'évoquent leur nom ou les traces qu'ils gardent du passé. Le passé, contre lequel il y a une ligue en ce temps-ci, M. Levallois en a le culte, un culte discret, mais éclairé et chaud. Rappelant le livre qu'il a publié, il y a un an, sous le titre de la *Vieille France*, et l'accueil qui lui fut fait ici et ailleurs, l'auteur se félicite, dans sa préface d'aujourd'hui, des dispositions qu'il a rencontrées à cet égard dans le public et les encourage. « On a compris, dit-il, que, fût-ce sous prétexte d'émancipation, de progrès et d'avenir, une nation n'a pas le droit de jeter son passé à la mer comme un fardeau honteux et dangereux, et que de plus, en agissant ainsi, elle commet une suprême imprudence. Pour être et pour devenir, il faut avoir été. *Le long espoir et les vastes pensées* doivent prendre leur point d'appui dans la tradition et ne peuvent espérer de fécondité que s'ils savent y rester fidèles. »

Aussi voudrait-il que l'histoire fût toujours jointe à la géographie, et que l'une fût aussi largement et aussi sincèrement enseignée que l'autre. C'est ce que, pour son compte et en vue de lecteurs spéciaux, M. Jules Levallois a fait ici, sous une forme qui ne pouvait être didactique assurément, mais qui aurait pu, à tout prendre, se passer de la fiction épistolaire qu'il y a jointe.

[1] 1 vol. in-8° avec figures. Librairie Mame.

III

M. Maxime du Camp vient de publier[1] le second volume de ses *Souvenirs littéraires*... et *artistiques*, voire *politiques*, aurait-il pu ajouter. C'est même par ceux-ci que s'ouvre le volume, dont le premier chapitre n'appartient guère, en effet, à la littérature, à moins qu'on ne confonde ses intérêts avec ceux des journaux. Les journaux étaient, il faut le reconnaître, en assez mauvaise « posture », comme on dit au gouvernement, à l'époque où l'auteur reprend son récit, c'est-à-dire au décret du 17 février 1852, qui les bridait et condamnait les journalistes à tourner plus de sept fois la plume entre leurs doigts; car, comme dit M. Du Camp, « on pouvait, ainsi qu'au tribunal de la pénitence, pécher par pensée, par parole, par action et par omission ». Le danger réel que courut alors la littérature lui vint d'une parole de Sainte-Beuve : « Il faut une littérature d'État », avait dit, en haut lieu, le futur sénateur de l'empire. On faillit écouter ce conseil; le gouvernement imagina d'entrer en concurrence avec les feuilles et recueils périodiques qui étaient déjà le salut des écrivains, et, comme il avait à sa disposition des ressources que nulle caisse de journal n'a jamais possédées, cette concurrence devint redoutable, paraît-il. Le *Moniteur*, qui fut l'instrument dont le gouvernement se servit pour combattre la littérature indépendante et qui soudoyait les meilleures plumes, causa un mal sensible aux journaux les mieux établis. « Deux ans après je pus m'assurer, dit M. Du Camp, que dans trois d'entre eux appartenant à ce que, faute de meilleurs mots, on appelait l'opposition, les abonnements avaient diminué environ d'un tiers; comme la quantité des annonces est toujours en rapport direct avec le nombre des abonnés, les annonces avaient baissé dans la même proportion. C'était une perte sèche qu'il fallait réparer ; on la fit supporter, naturellement, à la rédaction, c'est-à-dire aux gens de lettres, dont la rémunération fut ainsi réduite. »

C'était à la prise par famine de l'armée littéraire que l'on marchait ainsi. Y serait-on arrivé par la prolongation de ce régime? Nous ne savons. Mais deux résultats en naquirent immédiatement : en premier lieu, l'escalade du « mur de la vie privée », l'exploitation du scandale domestique par la presse, et cette allure indiscrète et souvent inconvenante que le « reportage » y a implantée; en second lieu, la création de « la presse financière ». *Les affaires* étant devenues nombreuses et hardies, on inventa des journaux exprès pour les préparer et les soutenir. « Des gens de lettres, dit M. Du Camp, ont abandonné le roman ou la critique pour apporter le secours de leur talent à ces usines d'articles destinés à recommander des opérations où le bon public se laissait prendre. Cette presse de tripotage et d'argent, née sous le

[1] Librairie Hachette.

second empire, a pris aujourd'hui, ajoute l'auteur, des proportions telles, que l'on n'en est plus à compter les journaux qui la représentent. »

Les journaux, quels qu'ils soient, ne sont pas, malgré l'intérêt qu'il prit à leur sort, au temps dont nous parlons, en bien haute considération auprès de M. Maxime Du Camp; il trouve qu'on leur accorde plus d'importance qu'ils n'en ont en effet. « Les gouvernements qui en ont restreint l'action se sont effondrés, et ceux qui leur ont accordé toute liberté se sont écroulés, » dit-il. Cela est vrai, en fait, et naturel dans un pays comme le nôtre, où le journal n'est que le reflet de l'opinion et où l'opinion n'a nul fondement solide et ne repose sur aucun principe. C est M. Du Camp qui le reconnaît lui-même : « La justice abstraite ne nous appartient plus, déclare-t-il tristement; elle ne peut appartenir à un peuple pour lequel tout fait accompli devient légal, par cela seul qu'il est accompli. Depuis le 10 août 1792, je ne vois que la royauté de Charles X qui soit appuyée sur la légalité; tous les autres gouvernements, qui se sont succédé en se détruisant les uns les autres, sont issus d'un coup de main ou d'un coup de force, ce qui ne les a pas empêchés d'être légaux; si la forteresse du mont Valérien n'avait été réoccupée en temps opportun, après le 18 mars 1871, la Commune devenait légale. Nous tournons dans un cercle vicieux : les révolutions engendrent le despotisme, le despotisme engendre les révolutions; chez nous, les oscillations du pendule politique sont excessives : tantôt une extrémité, tantôt l'autre, bien rarement le milieu, où est la force et la sécurité. »

M. Du Camp, qui précise la date de ce détraquement de la raison politique en France, n'en recherche pas la cause; on dirait même qu'il craint de se la demander; chaque fois que, dans la suite de ce volume, il touche à la politique et aux hommes qui y ont joué un rôle, — et il y revient souvent, — il se borne à constater les faits et à juger les acteurs. Sauf Cavour, qu'il élève très haut et dont il dit ce que Rossini répondit au sujet de Beethoven qu'on appelait le plus grand des compositeurs : « Oui, il est le plus grand, mais Mozart est le seul », les autres ont peu à se louer de ses appréciations. N'y a-t-il pas pourtant quelque naïveté, pour quelqu'un qui connaît la nation à laquelle appartenait Cavour, à croire que cet Italien nous aurait témoigné une reconnaissance efficace en 1870, s'il avait encore été de ce monde? Une autre personnalité de cet ordre, que sa gloire de poète protège heureusement contre les atteintes portées à son nom par ses dérivations dans la politique, Lamartine, que M. Du Camp n'a guère vu de près qu'à l'heure où son étoile s'éteignait, a trouvé cependant en lui un peintre respectueux et compatissant, mais toutefois d'une terrible fidélité. Le portrait qu'il en trace ici est, au point de vue de l'exécution, un des mieux enlevés de la galerie.

Cette galerie contient, comme nous l'avons dit, à côté des littérateurs, seuls annoncés au titre, des notoriétés de tous genres que l'auteur a groupés, non pas précisément dans l'ordre où il les a fréquentés, rencontrés ou « frôlés » (le mot est de lui), mais pour analogie de caractère et d'études : *les Illuminés*, silhouettes fantasques et sans substance, dont lui seul à peu près se souvient aujourd'hui ; les grands journalistes, ceux du feuilleton notamment, dont l'œuvre éphémère n'a pas même eu de lendemain ; les traîneurs du saint-simonisme, dupes ou charlatans, qu'on s'étonne d'autant plus de trouver ici, qu'ils n'ont tenu d'autre plume que celle des comptoirs financiers, et d'autre crayon que celui de conducteurs des ponts et chaussées. Des particularités biographiques, parfois très piquantes, des anecdotes bien contées, des appréciations plus habituellement indulgentes que sévères, mais souvent pleines de verve, des vues d'ensemble auxquelles manque, à notre sens, un fond de doctrine bien caractérisé, mais qui respirent une grande générosité de cœur et d'esprit : voilà ce qui fait l'intérêt de cet ouvrage. Assurément nous aurions aimé à trouver, dans ces commémorations d'un écrivain qui a donné de si courageuses preuves de son amour du bien et de la vérité, l'expression d'une foi religieuse plus explicite ; mais, pour le triste temps où nous vivons, c'est une consolation néanmoins de rencontrer une page comme celle-ci, qui termine les *Souvenirs littéraires* : « Je ne connais pas de fonction plus belle que celle de l'écrivain indépendant et désintéressé. Si à l'amour du travail et de la vérité il joint un peu de modestie ; s'il a assez étudié l'histoire des nations pour savoir que nulle défaite n'efface la gloire passée, que nul triomphe n'assure la gloire à venir ; si, dédaigneux des formes transitoires de la politique, il ne regarde que vers la justice et la vérité ; s'il n'a d'autre émulation que de faire de son mieux ; si, malgré les déceptions de la vie individuelle et les amertumes de la vie collective, il a reconnu, compris, admiré la grandeur de son temps ; s'il avait vu au-delà du tombeau briller les clartés éternelles ; s'il a cette fortune d'avoir des amis comme ceux que j'ai perdus, comme ceux qui m'entourent encore, il devra rendre grâce à la destinée, car il aura été heureux. »

IV

Un des écrivains dont M. Maxime du Camp parle avec le plus de sympathie, bien qu'il ne l'ait que « frôlé », ce semble, est Alexandre Dumas, cet enfant prodigue du talent, dont la plume entraînée sur des sujets parfois extrêmement légers resta toujours non seulement décente à l'endroit des mœurs, mais respectueuse et sympathique envers la religion. M. Du Camp le signale lui-même, à ce titre, entre tous ses contemporains. « J'ai dit, écrit-il en parlant de ses nombreux

ouvrages, qu'aucun mot méchant ne s'y rencontrait; j'ajouterai ni un mot grossier ni même un mot inconvenant. Il a tout dit comme on devait le dire; le vocabulaire de la langue française lui a suffi, tout autre lui eût été inutile; sous ce rapport, il avait des habitudes d'esprit irréprochables. » C'est qu'au milieu du tourbillon où une extrême exubérance de vie le poussa et le maintint jusqu'à ses derniers jours, il avait gardé intacte la foi catholique dans laquelle il avait été élevé.

C'est ce que nous apprend un de ses amis qui « l'a beaucoup connu, beaucoup vu, beaucoup fréquenté », M. Gabriel Ferry, son confrère en littérature, et auteur lui-même de nombreux romans. Un volume qu'il vient de publier [1], à l'occasion de la statue qu'il est question d'élever à l'auteur des *Trois Mousquetaires*, contient sur ses derniers travaux, son voyage en Allemagne et en Russie, sa détresse financière, sa maladie et sa mort, des détails nombreux et peu connus, qui le font aimer et plaindre, et dont les derniers sont consolants pour ceux qui croient. Alexandre Dumas, en effet, est mort en catholique, dans la plénitude de ses facultés intellectuelles; car, dit M. Maxime du Camp, « c'était un colosse, l'apoplexie s'y reprit à plusieurs fois; le corps n'obéissait plus à la volonté, mais la tête était restée lucide ». Or, raconte M. Gabriel Ferry, « quand il eut conscience que sa fin devenait de plus en plus proche, il recommanda à sa fille de ne pas le laisser mourir sans lui avoir fait administrer les secours de la religion. Il avait toujours eu l'esprit religieux, ajoute l'auteur, maintes pages de ses ouvrages révèlent ce sentiment. Une longue vie, secouée par toutes les passions, n'avait pu éteindre en lui l'idée de Dieu et la croyance à l'immortalité de l'âme. »

Une belle page de ses *Mémoires*, écrits bien avant sa maladie, et que cite M. G. Ferry, témoigne de la sincérité de la suprême recommandation qu'Alexandre Dumas faisait à sa fille.

Dans la nuit du 4 au 5 décembre (1870), la maladie livra à ce corps usé un définitif assaut; une attaque d'apoplexie séreuse se déclara... « L'abbé Andrieu, curé de la paroisse Saint-Jacques de Dieppe, averti, appelé par Mme Petel, vint dans la matinée et fut introduit dans la chambre. — C'est M. Gabriel Ferry qui parle. — Il s'agenouilla au pied du lit et récita les prières des agonisants. La fille et la belle-fille du moribond l'imitèrent. Au moment de lui administrer le saint Sacrement, l'abbé Andrieu se pencha sur Dumas et l'appela par son nom. A cet appel il remua les paupières, mais il ne parla point. Dans l'après-midi, il expira, sans avoir recouvré la parole, sans souffrance apparente. Il avait soixante-dix ans. »

[1] *Les dernières années d'Alexandre Dumas* (1864-1870), par Gabriel Ferry. 1 vol. in-12: Calmann Lévy, éditeur.

Nul doute que s'il avait vécu quelques années de plus, il n'eût fini mieux encore. Mais toujours pouvons-nous dire qu'il nous appartient.

V

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a conservé l'usage séculaire de rendre hommage, chaque année, à la mémoire d'un de ses membres. Ces souvenirs, dont son secrétaire perpétuel a la charge, gardent le titre traditionnel d'éloges, mais ne sont point ces emphatiques amplifications que le dix-huitième siècle mit un instant à la mode, et dont le style fut, du nom de l'écrivain qui s'y distingua le plus, appelé du *galithomas*. Ce sont, sous forme biographique, d'excellents chapitres d'histoire littéraire, où les questions et les faits s'animent et s'imprègnent de la physionomie des hommes illustres qui les ont étudiés. Tels, au moins, sont les éloges écrits dans ces dernières années par M. H. Wallon, pour l'Académie dont il est le secrétaire, et qu'il détache du recueil officiel pour les donner au public aujourd'hui [1].

Les hommes, au nombre de dix, des travaux et de la vie desquels nous avons ici un tableau de maître, représentent, sous ses principaux aspects et à un degré éminent, l'érudition française dans le milieu de ce siècle qui approche de sa fin. Ces fécondes années de la Restauration, de la monarchie de Juillet et du second empire furent son plus beau temps. C'est dans cette période, que se firent remarquer, parmi les égyptologies et les sinologues, Stanislas Julien et le comte de Rougé; parmi les investigateurs des origines dramatiques, M. Magnien, parmi les élucidateurs du moyen âge, MM. Beugnot, de Perceval et Paulin Pâris; parmi les interprètes des antiquités du monde grec et romain, MM. de Saulcy, Guignaut et Lenormant. Nous regrettons de ne pouvoir nous arrêter sur chacun et, en particulier, sur le dernier, le vaillant et savant directeur de cette Revue, qui s'entendait à la polémique littéraire et politique aussi bien qu'au déchiffrement des médailles, et qui, appelé par M. Guizot à le remplacer dans sa chaire d'histoire, y professa, avec un talent reconnu, en face d'un auditoire en grande partie hostile, les idées et les doctrines catholiques auxquelles l'étude l'avait ramené. Inutile de dire avec quel intérêt le religieux secrétaire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres a tracé son portrait. Du reste, tous ou presque tous les savants auxquels il paye le tribut d'hommage de leurs confrères, ont, avec ceux du savoir et des hautes vertus sociales, ce même titre à sa sympathie, ayant vécu ou étant morts en chrétiens. Ce sont d'attachantes figures que

[1] *Eloges académiques,* par H. Wallon. 2 vol. in-12, librairie Hachette.

celles qui forment cette galerie, et qui, avec des physionomies si différentes, ont ce trait commun du dévouement passionné, mais impartial et indépendant, à l'étude du passé !

Le ton doucement ému de leurs éloges témoigne du plaisir qu'a eu l'auteur de pouvoir s'abstraire du présent et vivre un moment dans leur compagnie.

VI

Il y a deux ans, M. l'abbé Charles Perraud donna à l'église Saint-Ambroise une suite de conférences qui eurent grand succès auprès de l'auditoire en majeure partie populaire devant lequel elles eurent lieu. C'était une réponse à l'insolent discours que quelques semaines auparavant avait prononcé, près de là, dans une réunion ouvrière, un député médecin, destiné à faire un peu plus tard partie de ce « grand ministère » qui échoua, au bout de quelques jours, dans l'impuissance et le ridicule, mais dont les plans sont repris aujourd'hui par des hommes animés d'une haine égale et pleins de desseins encore plus perfides peut-être contre l'Église. La réplique vigoureuse et brillante faite, en n881, aux odieuses imputations de M. Paul Bert, et qu'avaient pu seuls apprécier les fidèles accourus à l'église de Saint-Ambroise, acquiert un nouvel à-propos sous le ministère d'aujourd'hui. Lui donner une publicité plus large était donc un service à rendre à la cause catholique. C'est ce que viennent de faire les éditeurs Sauton et Gervais, par la publication de ces conférences si remarquées et toujours aussi appropriées aux préoccupations pénibles du moment [1].

L'objet de ces conférences est le banal et inepte reproche fait au catholicisme d'être une doctrine d'immobilité, un obstacle au développement de l'activité intellectuelle de l'homme, l'ennemi du progrès, pour tout dire. On a montré bien des fois et très savamment ce qu'a d'irréfléchi et d'absurde cette accusation ; mais on ne l'a jamais fait d'une façon plus péremptoire que dans ces entretiens, dont la solidité et parfois la profondeur théologiques se dissimulent sous une simplicité de langage tout ensemble élégante, vive et familière. Dans une suite de cinq discours qui, dans le volume où ils sont réunis, embrassent à peine trois cents pages, l'orateur a traité le sujet sous tous ses aspects et réfuté l'accusation sous toutes les formes où elle se produit. Il démontre que le christianisme ne met d'obstacle à aucune des aspirations légitimes de l'homme, à aucun des progrès

[1] *Le Christianisme et le progrès,* par M. l'abbé Charles Perraud, chanoine honoraire d'Autun. 1 vol. in-12.

auxquels il se sent appelé, pas plus au progrès scientifique qu'au progrès moral et humanitaire, au progrès politique qu'au progrès social. Il a, sur tous ces points, avec une parfaite correction dogmatique, des aperçus qui, sans être hardis au fond et en eux-mêmes, ont pu sembler tels à son auditoire et pourront le paraître encore, mais qui ne seront qu'un attrait de plus auprès de ses lecteurs. Une page que nous détachons en donnera une idée, ainsi que du ton gracieux de ces entretiens. Il s'agit du texte tant de fois cité de l'Évangile : « Vous aurez toujours des pauvres avec vous », et du sens qu'on nous accuse de lui attribuer, supposant que nous catholiques, nous craindrions, en détruisant la misère, de supprimer l'aumône qui doit nous ouvrir le ciel. Cette accusation repose tout simplement sur une fausse interprétation du texte sacré : « Si j'étais, dit M. l'abbé Perraud, professeur dans un lycée et qu'un élève m'apportât une version dans laquelle il aurait traduit ces mots : *Pauperes semper habetis* par ceux-ci : « vous aurez toujours des pauvres », je l'arrêterais et lui dirais : ce n'est pas cela, vous commettez ce que, dans le langage universitaire, on appelle un solécisme : vous mettez le futur où le texte donne le présent. Il n'est pas permis de traduire : *vous avez des pauvres* pour *vous aurez des pauvres.* » Et l'orateur montre, par les circonstances dans lesquelles ces paroles furent dites, que c'est là le sens dans lequel il faut les entendre, et qu'ainsi disparaît la doctrine cruelle qu'on nous prête. C'est ainsi que quelquefois on nous accuse, faute de nous bien comprendre. Mais, plus souvent, c'est parce qu'on nous comprend trop qu'on nous calomnie. Si nos ennemis voyaient moins clairement l'obstacle que nos doctrines mettent au triomphe des leurs, ils ne s'efforceraient pas tant de les travestir et de les comprimer. Résistons toutefois avec courage : leurs efforts seront vains et les déprécieront eux-mêmes; car, dit M. Perraud, « plus l'effort vient de haut, plus il est ridicule, lorsqu'il se trouve impuissant ».

VII

Quand on peut lire, dans le latin, l'*Imitation de Jésus-Christ*, on comprend très bien qu'il s'en fasse de temps en temps des traductions nouvelles. Quiconque est à même de goûter le charme particulier qu'a, dans sa langue, ce livre unique en son genre, doit naturellement désirer de le faire partager, autant que possible, à ceux qui n'ont pas ce bonheur. C'est, au moins, dans une certaine mesure, croyons-nous, le motif qui a déterminé M. l'abbé Roulin, chanoine de Beauvais, à donner au public une version nouvelle du pieux manuel de Thomas à

Kempis [1]. Sous ce rapport, son travail est parfaitement justifié; la grâce simple et pénétrante de l'original y a largement passé. Mais le pieux et modeste prêtre a eu encore un autre but, plus grave et plus élevé, celui d'appliquer à notre temps et aux conditions ordinaires de la vie actuelle les avis, les conseils et les exhortations d'un livre qui passe, bien à tort, aux yeux de certaines personnes, pour être trop du moyen âge et se plus adresser aux gens d'Église qu'aux séculiers. Outre que bien des misères sont communes à notre époque avec celle où l'*Imitation* fut écrite, les états d'âme que l'auteur dépeint et cherche à guérir ne sont pas, en général, moins fréquents dans le monde que dans le cloître. Voilà les considérations qui, sur le conseil de son évêque, ont décidé M. Roulin à donner au public le double travail de traduction et de commentation, dans lequel, dit-il, son cœur affligé avait cherché un refuge, aux mauvais jours de l'invasion allemande. « Vous amenez les âmes, lui écrit Mgr de Beauvais, en parlant des réflexions jointes à chaque chapitre, à rentrer en elles-mêmes; vous leur dites : il faut agir, il ne faut pas se contenter d'une piété de sentiment qui se fait illusion à elle-même, et vous leur inculquez en même temps la maxime du divin Maître : vous ne pouvez rien sans moi. Cet enseignement est chez vous le fruit d'une longue expérience; il est à souhaiter qu'il se répande pour l'édification des âmes pieuses. »

Tout nous fait croire que les vœux du digne prélat seront exaucés; du moins le livre qu'il recommande a-t-il toutes les conditions propres à les seconder.

P. Douhaire.

LES ESSAIS DE LORD MACAULAY

ÉTUDE CRITIQUE

Par M. Oursel, attaché aux affaires étrangères [2].

Le public lettré n'a pas oublié le monument littéraire que M. Trevelyan éleva, il y a bientôt sept années, à la mémoire de son oncle, lord Macaulay. On se souvient aussi des articles que nos principaux recueils consacrèrent à cette importante publication et, en particulier, de ceux qui furent insérés ici même, sous la signature de notre colla-

[1] L'*Imitation de Jésus-Christ*, traduction nouvelle, avec des réflexions et des résolutions pratiques, par M. l'abbé Roulin, 1 vol. in-16. Librairie Oudin.

[2] Paris, Hachette, 1882. Un vol. in-8°.

borateur et ami, M. Anatole Langlois. L'éminent historien anglais y apparaissait sous un jour nouveau, dans sa vie politique et à son foyer domestique, tel que nous le révélaient les confidences de sa correspondance et les souvenirs intimes des membres de sa famille. Non seulement sa physionomie morale en était mieux mise en relief, mais encore sa vie littéraire en était éclairée d'une lumière nouvelle. On y voyait quelle place considérable et presque prépondérante occupèrent, dans l'existence de Macaulay, la composition et la publication des *Essais*. Les premiers lui ouvrirent la carrière littéraire, le dernier date de l'année même de sa mort. Ni ses grands travaux historiques ni ses devoirs d'homme d'État ne lui ont fait dédaigner ou négliger ce genre, en apparence secondaire, peu apprécié en France, mais si goûté en Angleterre, et qui a, plus peut-être que l'*Histoire de la Restauration* et celle de *Guillaume III*, contribué à rendre populaire et glorieux le nom de Macaulay.

Un jeune diplomate, doublé d'un savant, M. Oursel, a pensé, avec raison, qu'il convenait d'étudier de près cette partie, encore peu connue en France, de l'œuvre de l'illustre écrivain anglais. La traduction qu'en a préparée et presque achevée M. Guillaume Guizot contribuera sans doute puissamment à vulgariser les *Essais;* mais c'est une heureuse idée d'avoir placé, à côté de cette traduction que tout le monde n'aura pas le loisir de lire, une analyse à la fois complète et substantielle, vive, intéressante, variée des études historiques, philosophiques et littéraires de Macaulay. Le livre de M. Oursel se recommande par le charme du style, par la connaissance approfondie de la littérature anglaise, par la judicieuse fermeté des appréciations. Dans la partie critique, M. Oursel a fait les plus louables efforts pour se tenir en garde contre cette faiblesse naturelle du biographe envers son héros, que Macaulay lui-même appelait plaisamment *furor biographicus*. Il a, en général, réussi à se défendre de cette maladie littéraire, si difficile à éviter. Il a notamment relevé, avec autant de vigueur que de justesse et de vrai talent, l'injuste dédain dont Macaulay couvre, dans son Essai sur Bacon, la doctrine stoïcienne. Aussi bien vivons-nous dans un temps qui fait apprécier le stoïcisme. M. Oursel a-t-il été aussi heureux dans d'autres chapitres de son ouvrage, en particulier dans ceux qui traitent des *Essais* de Macaulay sur l'histoire d'Angleterre? Il nous semble que, malgré lui, sans doute et à son insu, il a trop facilement embrassé les préventions protestantes et ce qu'on pourrait appeler les préjugés *whigs* de Macaulay. Ce dernier a toujours été antipapiste déclaré, *whig* ardent et exclusif; il l'a été non seulement dans sa vie publique, mais encore dans ses œuvres historiques, où il poursuit d'une haine violente la restauration, et dans ses *Essais*, où il se montre sévère jusqu'à l'injustice, jusqu'à

la cruauté pour la mémoire de Charles Ier. Cette passion inflexible et impitoyable, sous une apparence de froideur et d'impartialité, est bien dans le tempérament de la race anglo-saxonne : elle est peut-être moins dans le nôtre; dans tous les cas, il nous semble que, la rencontrant chez son historien, nous l'aurions appréciée en termes plus rigoureux que ne l'a fait M. Oursel. Il n'est, par exemple, nullememt prouvé — bien au contraire -- que la Réforme ait été un bienfait pour l'Angleterre, comme l'affirme Macaulay, comme l'admet sans discussion son nouveau critique. Il est encore moins exact que le protestantisme ait été l'auxiliaire de la liberté, et le catholicisme celui de la tyrannie. Cette affirmation gratuite du dix-huitième siècle ne tient pas devant une étude attentive et impartiale des faits. Les républiques italiennes du moyen âge ont grandi, les *fueros* d'Espagne se sont maintenus, les libertés anglaises ont été proclamées et reconnues sous le règne exclusif du catholicisme, tandis qu'en Angleterre comme en Allemagne, et dans les États scandinaves comme en Suisse, le schisme de Henri VIII et la propagation des doctrines luthériennes et calvinistes ont, au moins, coïncidé avec un despotisme que celui de Philippe II, en Espagne, égala sans le surpasser.

Nous n'insisterons pas sur ce point historique, dont la discussion nous mènerait trop loin. Il nous suffira d'avoir formulé nos réserves et signalé à M. Oursel ce que ses conclusions nous semblent avoir de trop absolu. Nous le savons assez impartial et assez éclairé pour essayer d'en tenir compte dans la seconde édition que nous souhaitons de grand cœur à son livre et qu'il mérite à tous égards.

R. L.

CHRONIQUE POLITIQUE

24 mars 1883.

Une sorte de fatalité semble, depuis la mort de M. Gambetta, gouverner la république : le hasard, l'imprévu, l'inconnu, interviennent de plus en plus vivement et fréquemment dans ses destinées; il y a au fond des événements comme une indiscipline qui rend de plus en plus irrégulière la vie de la république. Ce ne sont que questions soudaines, passions nouvelles, mouvements étranges, surprises violentes et coups mystérieux. M. Duclerc s'attendait-il à voir le manifeste du prince Napoléon occasionner une telle agitation, une telle anarchie, une telle crise, dans le ministère, dans le parlement et dans le pays? M. Jules Ferry, qui, confiant en son sceptre superbe et débarrassé du soin de chasser des rangs de l'armée les princes d'Orléans, pouvait croire assurée à son gouvernement la jouissance d'une certaine paix, s'attendait-il à ces manifestations populaires qui l'ont obligé à un tel déploiement de menaces dans la rue et qui, pendant neuf jours, ont tant ému Paris et inquiété la France, suscité dans les esprits un doute si grave du présent et une si vague alarme de l'avenir? M. Gambetta, se rappelant avec quelle peine la république s'était créée, parmi tant de chances contraires, parmi tant de signes hostiles, et se dissimulant peu qu'elle n'aurait pas moins de peine à subsister, parmi les discordes de ses partis, parmi les abus de son régime et les excès de ses espérances ou de ses promesses, avait divisé l'histoire de la république en deux cycles, « l'ère des périls » et « l'ère des difficultés ». S'il était encore là pour constater avec quelle peine elle pourra se préserver de périr, parmi cette série de désordres subits, de soubresauts fiévreux et de sourdes convulsions, nul doute que M. Gambetta, aussi sagace dans sa prophétie qu'ingénieux dans ses définitions, n'eût averti déjà ses familiers, sinon ses électeurs, que, cette autre phase de la république, c'est pour elle l'ère des accidents.

La république a eu à Paris, le 9 et le 11 mars, ses premières manifestations populaires, ses premiers troubles dans la rue. Les « anarchistes » avaient convoqué sur l'esplanade des Invalides soixante mille ouvriers qui souffrent du chômage : on voulait simplement montrer au président de la république et à ses ministres, disait-on, le nombre des malheureux que leur gouvernement ne sait pas ou ne veut pas secourir; on devait se contenter de se réunir et de pérorer. Les soixante mille ouvriers n'ont pas répondu à cet appel, les uns retenus par le souvenir de la Commune, les autres intimidés par les préparatifs de la police, la plupart détournés par les conseils de M. Rochefort et de M. Longuet comme par ceux de M. Clémenceau et de M. Laisant. Il n'y avait là qu'une plèbe, composée de fainéants, de coquins, d'aventuriers, de turbulents effrontés et de gamins vicieux, ces auxiliaires qui suivent tous les faiseurs d'émeutes; parmi cette canaille, les clubistes et les révolutionnaires par profession; quelques-uns des anciens soldats de la Commune; peu des ouvriers mêmes qu'on prétendait rassembler; une multitude de curieux et d'étrangers qui jugeaient intéressant d'étudier la physionomie de la foule ou qui voulaient mesurer la tendance et apprécier la force de ce parti de démagogues et de socialistes avec qui les républicains seront tôt ou tard en lutte, dans la rue comme au Parlement; au total, sept à huit mille hommes. Pour disperser les manifestants, on avait groupé sur l'esplanade et à toutes les issues des gardiens de la paix; la foule leur a peu résisté, malgré les vociférations de Louise Michel; ce peuple n'avait pas, vraiment, la fureur de se battre; il reculait et fuyait comme à plaisir. Toutefois, les manifestants qui avaient évacué l'esplanade, ont pu se précipiter vers l'Élysée, sans être arrêtés, et peu s'en est fallu qu'ils n'y pénétrassent : un omnibus, en forme de barricade, leur a barré le passage; sans cette protection, M. Grévy, qui fut, au temps de sa jeunesse républicaine, en 1830, l'un des envahisseurs des Tuileries, subissait à l'Élysée l'invasion de cette bande; elle eût, dans le saccage du palais, jeté par la fenêtre son fauteuil présidentiel comme un trône! Plus loin, une autre bande s'en allait, par le boulevard Saint-Germain, escortant Louise Michel avec un drapeau noir, renversant des voitures, criant « du travail ou du pain! » selon la tradition et pillant cinq ou six boutiques de boulangers. Le surlendemain, les « anarchistes » formaient sur la place de l'Hôtel-de-Ville un grand attroupement, que les badauds et les passants grossissaient encore; dans l'après-midi, la foule était tenue en respect ou mise en déroute par quelques charges de cavalerie; vers le soir, elle se disséminait sous une pluie mêlée de neige. Pendant l'intervalle, « les anarchistes », stimulés par une

héroïne, la jeune citoyenne et actrice Fernande d'Erlincourt, s'étaient rués dans la salle Rivoli sur un conseiller municipal, M. Yves Guyot, qui les accusait d'être des complices des royalistes : ils l'avaient renversé, meurtri, traîné par les pieds, quasi assommé; ce détracteur fameux de la police avait eu, providentiellement, l'heureuse honte d'être sauvé de leurs mains impitoyables par des gardiens de la paix ! Soit effrayé sérieusement par ces manifestations, soit jaloux d'étaler sa puissance et d'exhiber son énergie, le gouvernement a cru nécessaire, pour la journée du 18 mars, un ensemble de précautions formidables : une armée de vingt-cinq mille hommes veillait à Paris ou faisait sentinelle aux abords de Paris. Non moins prudents pour d'autres raisons, les chefs de la Commune avaient avisé leurs partisans de s'abstenir de toute provocation, de toute agression. Ils ont employé, dans leurs banquets du soir, toute leur furie à célébrer par leurs discours la gloire de la Commune, ses bienfaits, ses desseins, et à prédire sa revanche. Et ce fut tout.

Certes, point de comparaison à faire entre ces manifestations de 1883 et celles de 1848. C'est par centaines de mille hommes qu'aux jours des démonstrations solennelles et des grandes poussées du parti révolutionnaire, le peuple s'assemblait dans la rue, en 1848; il y avait même une sorte de population flottante, dans la rue, pour la remplir et s'y agiter tous les jours. Le 17 mars, 'quand Blanqui et ses amis voulurent, par leur première manifestation, forcer le gouvernement provisoire à un ajournement indéfini des élections promises, la foule couvrit la voie, sur toute l'étendue des Champs-Élysées jusqu'à l'Hôtel de Ville : de la *Marseillaise* qu'elle chantait on eût dit un mugissement profond et lointain. Selon la doctrine de ses chefs, une manifestation « immense » était un moyen irrésistible autant qu'immédiat de gouverner la république au gré quotidien du peuple. « Quand le peuple est fort, s'écriait le président de la Société des Droits de l'homme, au surlendemain du 17 mars, il peut descendre dans la rue les mains dans ses poches. » On s'habitua à cette prétention d'imposer ainsi la volonté populaire, non seulement au gouvernement provisoire, mais aux simples citoyens. Le jour, les ouvriers, qui fréquentaient les clubs bien plus que les ateliers nationaux, se répandaient dans la rue en processions bruyantes, et leurs délégués assiégeaient de leurs harangues, de leurs sommations, les portes de l'Hôtel de Ville. Le soir, ils se promenaient avec des torches et venaient hurler : « Des lampions ! des lampions ! » sous les fenêtres des habitants plus ou moins suspects qui n'illuminaient pas. Durant tout le mois de mars les manifestations furent presque permanentes.

En vain, par un avis spécial, Caussidière et Ledru-Rollin, l'un préfet de police, l'autre ministre de l'intérieur, exhortèrent-ils le peuple à ne plus troubler la rue par un tumulte si dangereux; en vain le gouvernement provisoire l'en pria par une proclamation; en vain Armand Marrast, maire de Paris, l'ordonna par une circulaire. Le 2 avril, manifestations multiples sur la place de la Bastille, au Champ de Mars, devant l'Hôtel de Ville. Le 16 avril, manifestation devant l'Hôtel de Ville : Blanqui y amène le peuple avec des bannières qui portent comme devise les mots « d'organisation du travail »; la garde nationale vient protéger le gouvernement provisoire. Le 13 mai, une manifestation qui ne doit que préluder à celle du 15 mai; le 15 mai, une manifestation où le peuple conduit par Raspail, par Huber et Sobrier, s'avance vers la place de la Concorde aux cris de : *Vive la Pologne! A bas les modérés! le gouvernement ne fait rien pour le peuple!* » Le Palais-Bourbon est envahi, les députés sont dispersés. Pendant une semaine ou deux, l'effroi pacifie un peu Paris. L'Assemblée nationale vote, le 7 juin, une loi qui interdit les attroupements. Malgré cette loi, les meneurs exercent chaque soir la foule, sur le boulevard, à de nouvelles manifestations; il faut que, chaque soir, la garde nationale et la cavalerie rétablissent la tranquillité sur le boulevard; on arrête, chaque soir, des émeutiers; le 10, on en incarcère sept cent cinquante. L'armée fut sur le qui-vive pendant toute la nuit du 10 au 11. Douze jours plus tard éclatait la terrible insurrection de juin : les manifestations se changaient en guerre civile; les ouvriers quittaient les ateliers nationaux pour élever des barricades, et l'on sait combien fut sanglante la bataille qu'ils livrèrent, du 21 au 25 juin, dans la rue : pour en diminuer l'horrible souvenir, il a fallu les crimes atroces de la Commune, il a fallu cette scène presque fabuleuse de tuerie et d'embrasement qu'elle donna en spectacle aux vainqueurs de la France, rangés triomphalement autour de Paris comme sur un amphithéâtre!

Que si M. Grévy compare aux manifestations de 1848 celles de 1883 et si M. Jules Ferry compare les journées du 9 et du 11 mars à celles de ce 31 octobre 1870 où, avec les gardes mobiles du Finistère et quelques bataillons de la garde nationale, il délivra le gouvernement emprisonné dans l'Hôtel de Ville par les héros de la future Commune, l'un et l'autre peuvent, certainement, estimer médiocre le péril actuel de la république; ils peuvent considérer avec quelque dédain les forces de ces assaillants de l'Élysée, de ces pillards des boulangeries, de ces panégyristes de la Commune, dont ils ont si aisément empêché ou réprimé les attentats pendant ces deux semaines. Il ne faut pourtant pas qu'ils s'illusionnent

orgueilleusement sur leur puissance, en se trompant sur les causes économiques, sociales ou politiques du trouble que la république ressent : ces causes, en s'aggravant, en s'étendant, suffiraient tôt ou tard, par un accident quelconque, à faire de ce trouble une révolution. Oui, la république maintient encore l'ordre matériel; mais, cet ordre matériel, on a pu, le 9 et le 11 mars, lui porter une atteinte, la première depuis douze ans, et, si on l'a garanti, le 18 mars, c'est à l'aide de précautions qui ont attesté qu'on n'en était plus sûr : on a terrifié les émeutiers, mais la terreur de l'émeute a saisi en même temps la population; la France ne croit plus à la vertu souveraine de la république pour assurer l'ordre par ses libertés, pas plus que la république ne peut se fier désormais à l'inoffensive placidité de ces électeurs qui devaient soi-disant ne s'armer que de leur bulletin de vote. Quant à l'ordre moral, la république ne le connaît pas; ses hommes d'État n'en ont ni le souci ni le sens, comme si, même dans un pays où règne le suffrage universel, la désaffection et le mépris ne devaient avoir aucun empire dans les événements et n'avaient aucun pouvoir pour faciliter ou pour préparer, dans l'ordre matériel, une révolution! Oui encore, la république a des moyens de répression dont ses Jacobins peuvent se servir à l'envi des conservateurs; mais, ces moyens que les républicains ont réprouvés naguère entre nos mains, valent moins entre les leurs contre ces révolutionnaires dont ils ont été les compagnons, les alliés, les guides; et puis, les deux défenses suprêmes de l'ordre, l'armée et la police, ils les ont désorganisées profondément, ils les désorganisent de plus en plus. Oui, la république peut déclarer, par la bouche de M. Jules Ferry, qu'elle veut résister dans la rue aux assauts des révolutionnaires; mais elle ne sait pas ou n'ose pas leur résister dans le Parlement : elle favorise plutôt leur audace par ses lois, par ses actes, par ses exemples. Économiquement, elle gaspille l'argent de la France, pendant qu'ils déclament sur la misère du peuple; socialement, elle discrédite la justice, elle attaque la religion, elle nie ou bafoue Dieu, pendant qu'ils excitent le peuple à détruire la magistrature, à persécuter le clergé, à effacer le nom et à supprimer l'idée de Dieu; politiquement, elle met dans son gouvernement l'arbitraire, l'anarchie, presque l'interrègne, pendant qu'ils veulent défaire la Constitution et anéantir le Sénat : voilà comment elle soutient, en face des révolutionnaires, tout ce qui compose ou impose l'ordre! Oui enfin, la république peut s'irriter, avec M. Jules Ferry, des revendications des révolutionnaires dans la rue : mais, si ces révolutionnaires, que la république amnistie avec une magnanimité si naturelle et si naïve, sont main-

tenant hardis jusqu'à l'excès et si, non contents de pousser la plainte jusqu'à l'hyperbole, ils appellent dans la rue ce peuple déçu, désabusé, aigri, impatienté, enflammé de leurs convoitises ou séduit par leurs chimères, c'est que la république elle-même, depuis quatre ans, lui a trop permis et trop promis. Il y a toute une pratique, toute une tradition à changer dans le gouvernement de la république, et M. Jules Ferry devra se demander si, même en le voulant, il le pourra. Car la république ne sera pas conservatrice sans les conservateurs et elle continuera, évidemment, d'être radicale si elle continue, fût-ce à demi, de régler ses lois selon les vœux et les menaces des radicaux, tout en affectant de braver dans la rue les colères et les révoltes du parti révolutionnaire. Il en sera ainsi jusqu'à ce qu'impuissante et comme étonnée de sa faiblesse, elle périsse tout à coup sous un effort de ce parti révolutionnaire, soit qu'elle lui cède, soit qu'elle se trouve incapable de lui tenir tête, dans une journée dont la France ne supportera pas le lendemain. Libre à M. Waldeck-Rousseau de soupçonner le parti royaliste d'avoir stipendié, dirigé, assisté les révolutionnaires, le 9 mars, parce que M. de Lorgeril a eu, comme M. Rouvier, la curiosité de venir regarder la manifestation et parce que M. Lockroy a vu M. le duc de Broglie traverser l'esplanade des Invalides! C'est une accusation ridicule autant que fausse, contre laquelle M. Albert de Mun a aussi justement qu'énergiquement protesté. La république succombera, non pas tant frappée de mort par l'inimitié des royalistes qu'épuisée, déshonorée, ruinée par sa complaisance pour les radicaux. M. Jules Ferry se flatte, s'il s'imagine qu'il en retardera longtemps la fin, parce qu'il aura donné à ce radicalisme qui dissout la république l'apparence hautaine d'un républicanisme doctrinaire et autoritaire!...

Le collégien lui-même joue au révolutionnaire; le collège devient, à l'imitation de la grande république, une petite cité qui a ses radicaux et ses anarchistes, ses clubistes et ses tribuns, ses gazetiers et ses pamphlétaires, ses faiseurs de grèves et ses faiseurs de barricades. On y réforme l'État aussi bien que l'Université, tout, « fors que soy-même. » Il ne manque à ce petit peuple que le suffrage universel. Il obéit mal ou peu; on n'ose presque plus lui commander; il faut parlementer avec lui. Réclame-t-il un congé, on le lui accorde; décrète-t-il d'ostracisme un maître, on l'expulse. Il s'assemble en congrès; il rédige des programmes; il publie des manifestes; il a sa polémique dans les journaux; il adresse des lettres aux ministres; il dénonce les tyrans, cléricaux ou laïques; il condamne les fonctionnaires; il parade aux funérailles des patriotes; il envoie ses ambassades aux célébrités et aux puissances

du jour. Quoi d'extraordinaire si, avec ces mœurs nouvelles, le collégien, devenu ombrageux dans son indépendance, se révolte pour un rien et contre n'importe qui, en chantant la *Marseillaise?* Royer-Collard avait coutume de dire que « ce qui manquait le plus de nos jours, c'était le respect dans l'ordre moral et l'attention dans l'ordre intellectuel. » Ce mot n'avait pas encore toute sa vérité, au temps de Royer-Collard; il l'a maintenant; il l'a au collège comme dans la société. Ni « le respect » ni « l'attention » ne règnent plus au collège. Les leçons que le collégien reçoit au dehors, les discours qu'il entend pendant ses heures de liberté, les devises qui circulent dans sa cour de récréation, les lois violentes qu'on exécute sous ses yeux, les querelles et les luttes dont il est l'ardent témoin, tout lui apprend à être, lui aussi, un démocrate indocile, prompt à se rebiffer comme à discuter, qui se moque du proviseur comme du « pion » et qui est un contempteur de Dieu comme un ennemi du prêtre. M. Paul Bert lui a prêché la haine de la religion. M. Duvaux, pour lui être agréable, a relâché la discipline, avec une sensiblerie puérile et une sotte pusillanimité. M. Jules Ferry, perturbateur audacieux et ignare des nobles études qui faisaient de l'Université une école de goût autant ou plus que de savoir, a enseigné à l'élève, devant des professeurs mécontents et tristes, le mépris de cette vieille éducation classique qui convenait tant à la générosité du génie français. Enfin, au collège comme ailleurs, dans toute l'Université comme dans tout l'État, ce ne sont plus que variations et innovations de la pédagogie; pas un système qu'on n'essaie, plus un principe qu'on ne conteste; le collégien lui-même disserte sur les avantages et les vices de l'internat; il n'y a que son répétiteur, son surveillant, qu'on ne change pas, malgré des plaintes presque séculaires! Dans ces conditions, on ne peut s'étonner, nous le répétons, si les révoltes des collèges sont nombreuses et de plus en plus graves, depuis trois ans. Entre la manifestation du 9 mars et l'anniversaire de la Commune, le lycée Louis-le-Grand a eu sa sédition, une sédition furieuse que la police seule a pu réprimer, le sabre au poing. On a dû sévir contre une centaine des mutins; une partie sont chassés du collège. Le scandale de cette révolte a été douloureux. Quel vent souffle donc la rébellion, à travers la république, dans le collège et dans la rue? s'est-on demandé. Y a-t-il là, dans l'Université, un signe de cette même désorganisation qui travaille toute la république? Et, en vérité, le temps est-il bien choisi, parmi ce désordre, pour ôter aux familles la ressource et le secours de l'enseignement libre?

Le Parlement va se taire jusqu'au 19 avril. Pendant un mois

de vacances, il sera loisible aux sénateurs, aux députés, même aux ministres de la république, d'interroger la nation ou plutôt de lui raconter tous ces exploits, tous ces bienfaits, le renversement d'un ministère, l'intermède anarchique où la république s'est gouvernée sans gouvernement, le décret qui a confisqué les épées des princes, puis l'apparition du parti révolutionnaire dans la rue. Les derniers titres législatifs du Sénat et de la Chambre seront un honneur pour M. Jules Ferry et pour M. Waldeck-Rousseau. Les « révisionnistes » qui s'apprêtent à ce qu'ils appellent une agitation « pacifique », dans l'intention de « restituer au suffrage universel sa véritable souveraineté », ne peuvent guère se plaindre de l'humeur farouche et de la volonté récalcitrante du Sénat. M. Waldeck-Rousseau l'a prié de rejeter la loi qui devait instituer, avec un tel esprit d'équité, la liberté d'association; car M. Waldeck-Rousseau ne peut consentir à reconnaître à une congrégation religieuse le droit qu'il reconnaît à une société laïque, à une compagnie de francs-maçons, à une collection d'athées : il ne peut permettre que la volonté humaine se prosterne devant Dieu, s'aliène pour Dieu, et que la conscience s'engage à son service; c'est un abaissement dont il s'indigne, c'est une obéissance dont il s'inquiète!... Et le Sénat a rejeté la loi, sans égard ni pour la doctrine de M. Dufaure ni pour l'éloquence de M. Jules Simon. A son tour, M. Jules Ferry a obtenu du Sénat une acte de soumission non moins glorieux. On avait déjà doté de 220 millions, depuis 1878, la caisse des écoles. M. Jules Ferry a voulu l'enrichir encore de 120 millions, sorte d'acompte sur les 716 millions qu'il ambitionne de dépenser pour les écoles : ces 120 millions, il les faut pour élever dans nos villages ces écoles qui ont l'air fastueux de petits palais, au témoignage de M. Léon Say lui-même; il les faut pour qu'il y ait dans chaque hameau une école où le manuel de M. Paul Bert serve d'évangile; il les faut pour qu'il y ait partout une école laïque en face de l'école congréganiste, dût-on violenter ici une municipalité qui veut se contenter de son école congréganiste et ajourner là l'établissement d'une école demandée pour une commune qui en manque! M. Jules Ferry n'a tant besoin de cet argent, M. de Fourtou et M. Buffet l'ont démontré avec M. de Ravignan, M. de Carné et M. Fournier, que pour ruiner, s'il le peut, l'enseignement congréganiste. Et quel usage les politiciens de la république font de nos millions dans leur intérêt! M. de Fourtou a pu citer une commune minuscule où, « par une faveur spéciale », il a été prodigué une somme de 100 000 francs pour bâtir une école. En outre, M. Jules Ferry changeait par la loi nouvelle tout notre droit administratif : il retire aux conseils généraux et aux conseils

municipaux un de leurs pouvoirs essentiels; le préfet pourra dorénavant, malgré leur résistance, « décréter la cause de l'impôt » pour bâtir n'importe où une école. Eh bien! le Sénat, tremblant sous le sourcil olympien de M. Jules Ferry, a sanctionné cette loi..... C'était à l'heure même où M. Tirard, qui n'a pas encore pu calculer le budget extraordinaire de 1884, annonçait qu'il faudrait, dans le budget ordinaire, augmenter de 53 millions les dépenses et, par surcroît, emprunter quelque 300 millions. Quant à la Chambre, le bruit des manifestations a comme fait tressaillir son cœur d'on ne sait quel nouvel amour du peuple; sa démocratie a voulu réparer sa négligence : on s'est précipité avec M. Maze à la besogne de « l'humanitairerie » républicaine; on a retrouvé des lois qu'on oubliait, pour les sociétés de secours mutuels, pour les syndicats professionnels, etc... M. Raynal a énuméré jusqu'à cinq lois qui amélioreraient la condition de l'ouvrier et particulièrement du mineur. M. Jules Ferry enfin a promis, avec le plus de modestie qu'il a pu, une loi sur les logements, sur les loyers. Est-ce là le premier mot de la politique qui va inspirer le gouvernement et qui lui permettra de prévenir honnêtement une révolution dans la rue, en apaisant les griefs du peuple? Et quels encouragements les socialistes, les anarchistes, croiront-ils en pouvoir tirer? C'est la question. En attendant qu'on nous éclaire sur le dessein du gouvernement et que la république, d'une manière ou d'une autre, rassure la France, il y aura parmi nous des gens pour se rappeller, plus ou moins rêvant, ces paroles de Mirabeau, écrites en 1790 : « Il faut se mettre en mesure et ne pas croire pouvoir, soit à l'aide du hasard, soit à l'aide des combinaisons, sortir d'une crise extraordinaire par des hommes et des moyens ordinaires. » Dieu veuille qu'à l'heure où la nécessité le commandera, les « hommes » paraissent et que les « moyens » aient une efficacité définitive pour le salut de la France et pour sa grandeur!

Ce mal révolutionnaire, que la république alimente, pour ainsi dire, de sa propre nature, agit plus ou moins accidentellement aujourd'hui dans deux États monarchiques, auprès de la France : en Angleterre, à la faveur de ce trouble agraire de l'Irlande qui est aussi pour le peuple irlandais un trouble national; en Espagne, sous la forme du socialisme et grâce à la conspiration d'anarchistes étrangers mêlés aux démagogues qui entretiennent là le souvenir de leur république de 1873. A Londres, presqu'aux portes de la Chambre des communes, une cartouche de dynamite a éclaté dans le ministère du gouvernement local; la façade de l'édifice a été fort endommagée; mais il n'y a eu ni morts ni blessés. Le surlendemain les chefs du parti fenian se vantaient, à New-York, de cet attentat

comme d'un acte de vengeance fait pour intimider le gouvernement anglais, à l'heure où sa justice va punir à Dublin les assassins qui ont perpétré le crime de Phœnix-Park. Dans l'Andalousie, une société secrète qui s'appelle la *Main Noire* pille, incendie les maisons, séquestre ou tue les personnes, coupe les ceps de vigne. Elle a déclaré les riches hors du droit des gens; elle proclame que, pour les frapper ou les appauvrir, « tous les moyens sont bons et nécessaires ». On raconte qu'elle a plus de sept cents sections, avec cinquante mille affiliés. Un des statuts du tribunal occulte qui rend ses sentences dit, selon l'une des formules du nihiliste russe : « Attendu que les gouvernements bourgeois, en prohibant l'Internationale, empêchent la solution pacifique de la question sociale, il convient d'établir en secret une organisation révolutionnaire. Les bourgeois continuent à commettre leurs crimes; il faut les châtier; un tribunal populaire est chargé de les juger. Les membres du tribunal révolutionnaire doivent appartenir à l'Internationale; ils doivent être capables d'exécuter la mission qu'ils acceptent. Les bourgeois seront châtiés par le fer, le feu, le poison, ou de toute autre manière. » Contre cette jacquerie il a fallu qu'un peu tard M. Sagasta, si indulgent à la licence dans son amour de la liberté, se décidât à sévir avec rigueur. La *Main Noire* n'a cependant pas encore désarmé; ses meurtres, ses ravages, n'ont pas cessé; elle a des apologistes et des protecteurs à Madrid même où, tous les jours, on excite publiquement le peuple, dans des assemblées républicaines, à renverser la monarchie. Il n'est pas jusqu'à l'Autriche où les socialistes n'essaient d'agiter le peuple. Most demande « l'expropriation successive » de la bourgeoisie; Engel et ses amis voudraient que, pour régénérer la société, on empoisonnât les bourgeois en masse. Les anarchistes complotent à Prague; leur propagande s'exerce en Galicie; ils poussent les ouvriers de Vienne à des démonstrations. Evidemment, les révolutionnaires cosmopolites sont partout en mouvement et, s'ils gardent à Genève leur conciliabule principal, ils veulent avoir un centre d'action dans presque toutes les régions de l'Europe. Que la Russie invite ou non les grandes puissances à se concerter contre tous ces coups des révolutionnaires, il n'en est pas moins sûr que, dans le péril universel, la république française aura bientôt des devoirs singulièrement difficiles pour un gouvernement plus d'à demi régenté par le parti radical.

La France est isolée. Tous les jours l'Allemagne ajoute à la chaîne dont M. de Bismarck veut entourer la France un de ces nœuds de fer qu'il forge avec tant de patience et tant d'art. Si l'Angleterre n'est pas encore formellement unie à l'Allemagne par

un traité, on sait au moins qu'un rapprochement de plus en plus étroit s'opère entre elles; le prince de Galles en est devenu l'artisan. L'Italie, elle, a voulu avoir sa place, si humblement que ce fût, dans l'amitié de l'Allemagne et de l'Autriche; elle se vante d'y avoir été admise; M. Mancini a même laissé entendre à la Chambre des députés que l'Italie avait conclu avec l'Allemagne et l'Autriche cette alliance tant désirée. Quel bénéfice s'est-elle assuré? Et, parmi tous ces arrangements, la France n'a-t-elle rien à craindre? Elle a eu, à Londres, dans la Conférence danubienne, le stérile honneur d'offrir aux puissances, avec le projet de M. Barrère, un moyen d'accommodement agréé par la Russie, par l'Autriche, et repoussé seulement par la Roumanie : les pouvoirs de la commission européenne sont prolongés pour vingt ans; sa juridiction s'étendra de Galatz à Braïla; celle de la commission mixte s'étendra de Braïla aux Portes de Fer, avec mandat d'y surveiller l'exécution du règlement jadis élaboré en vertu du traité de Berlin. La Russie aura, dans la partie du Danube dite le bras de Kilia, une juridiction souveraine sur les rives dont elle est la maîtresse; elle y partagera sa juridiction avec la Roumanie sur les autres rives. La Roumanie, mécontente d'un traité qui, selon elle, livre presque tout le Danube à la domination de l'Autriche, a protesté vivement. « La Conférence, s'est écrié M. Bratiano devant le Sénat, a fixé un délai de six mois pour faire ratifier ses résolutions et pour obtenir l'assentiment des États riverains. Que l'Europe sache que, dans six mois aussi bien qu'aujourd'hui, il ne se trouvera personne en Roumanie dont l'opinion diffère de celle qui vient de se manifester avec tant de netteté dans les deux Chambres et dans le pays. » Le gouvernement roumain a même décidé d'établir un camp à Galatz; un crédit de 15 millions lui est accordé pour y préparer la défense du territoire. On ne suppose pas pourtant que cette attitude belliqueuse de la Roumanie soit autre chose qu'un signe et un mouvement de colère vaine. La Russie et l'Autriche se sont accordées pour leur conquête pacifique du Danube; la Roumanie, abandonnée de toute l'Europe, sera forcée de subir temporairement le régime du nouveau traité. Presque à l'heure où ce traité se signait, le prince Gortchakoff mourait à Baden-Baden. De 1856 à l'an dernier, il avait dirigé la politique extérieure de la Russie. Il a eu la gloire d'en reconstituer la puissance par sa diplomatie. Après avoir annexé peu à peu à l'empire russe un vaste empire dans l'Asie centrale et poussé les avant-postes de la Russie jusqu'aux contreforts de l'Himalaya, il a vengé la Russie vaincue et humiliée dans la guerre de Crimée. En 1871, il lacérait une première fois le traité de Paris. En 1876, il eut la joie suprême de

voir une armée russe campée devant Constantinople; la Bessarabie était reprise et l'Arménie occupée. Ce qui restait du traité de Paris, il le déchirait victorieusement. Pour ces services, la Russie devra à la mémoire du prince Gortchakoff un éternel hommage. La France se souviendra, pour sa part, que si, en 1875, il l'a indirectement protégée contre une attaque de l'Allemagne, il avait indirectement aidé l'Allemagne, en 1870, à mieux l'attaquer; et peut-être la Russie qu'il a laissée face à face avec l'Allemagne, entre les trophées de Sadowa et de Sedan, aura-t-elle à regretter tôt ou tard cet anéantissement de la France après cet écrasement de l'Autriche : c'est une ère que l'histoire n'a pas close encore. Mais, quelque destin qu'ait la Russie, relevée d'une si grande défaite par le prince Gortchakoff, il a enseigné à nos hommes d'Etat comment un peuple « se recueille. » Puisse cette leçon servir à la France!

Auguste Boucher.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 5, PLACE DU PANTHÉON.

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME CENT TRENTIÈME

(QUATRE-VINGT-QUATORZIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE[1])

NOTA. — Les noms en capitales grasses sont ceux des collaborateurs du *Correspondant* dont les travaux ont paru dans ce volume; les autres, ceux des auteurs ou des sujets dont il est question dans les articles.
ABRÉVIATIONS : Art., article ; — C. R., compte rendu.

---

[1] Cette table et la suivante doivent se joindre au numéro du 25 mars 1883.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DU TOME CENT TRENTIÈME

TABLE

DU TOME QUATRE-VINGT-QUATORZIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE

(CENT TRENTIÈME DE LA COLLECTION)

1re LIVRAISON. — 10 JANVIER 1883

2e LIVRAISON. — 25 JANVIER 1883

3e LIVRAISON. — 10 FÉVRIER 1883

4e LIVRAISON. — 25 FÉVRIER 1883

5e LIVRAISON. — 10 MARS 1883

6e LIVRAISON. — 25 MARS 1883

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 5, PLACE DU PANTHÉON.


GETTY CENTER LINRARY

